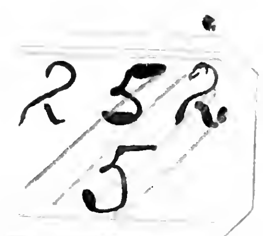
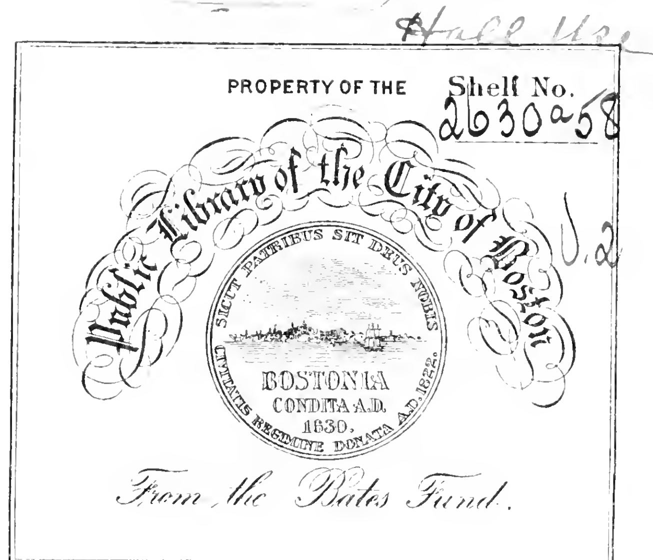



2 5 2
5


PROPERTY OF THE
Shelf No. 2630a58
Public Library of the City of Boston
SICUT PATRIBUS SIT DEUS NOBIS
BOSTONIA
CONDITA A.D. 1630,
CIVITATIS REGIMINE DONATA A.D. 1822.
V.2
From the Bates Fund.



DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE

[illegible]

NOBLESSE FRANÇAISE

RÉDIGÉ DANS L'ORDRE PATRONYMIQUE

D'après les archives des anciens Parlements
les manuscrits de d'Hozier
et les travaux des auteurs

[illegible]

UN VOCABULAIRE DU BLASON

ET LA NOTICE DES FAMILLES NOBLES EXISTANT ACTUELLEMENT EN FRANCE
AVEC LA DESCRIPTION ET LE DESSIN DE LEURS ARMES

[illegible]

D. DE MAILHOL

Tome  Second

PARIS
DIRECTION ET RÉDACTION
[illegible]
[illegible]

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE

DE LA

NOBLESSE FRANÇAISE

TOME SECOND



DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE

DE LA

NOBLESSE FRANÇAISE

RÉDIGÉ DANS L'ORDRE PATRONYMIQUE

D'après les archives des anciens Parlements
les manuscrits de d'Hozier
et les travaux des auteurs

CONTENANT

UN VOCABULAIRE DU BLASON

LA NOTICE DES FAMILLES NOBLES EXISTANT ACTUELLEMENT EN FRANCE
AVEC LA DESCRIPTION ET LE DESSIN DE LEURS ARMES

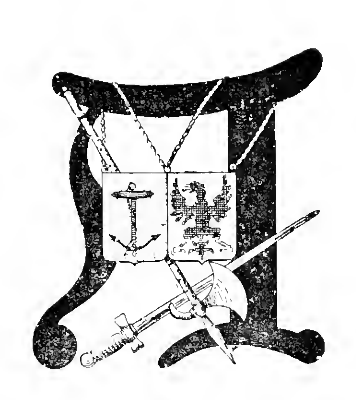
PAR

D. DE MAILHOL

Tome  Second

PARIS
DIRECTION ET RÉDACTION
16, BOULEVARD DE STRASBOURG, 16

1896



ABANCOURT (*d'*).





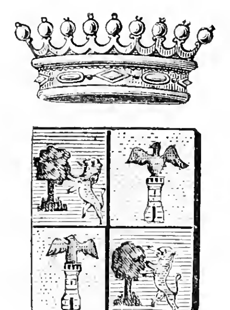
Ancienne famille noble originaire d'Amiens, suivant un arrêt du conseil d'Etat du roi, rendu à Compiègne, le 23 juin 1667, en faveur de François d'Abancourt, seigneur de Courcelles, et de Claude et Louis, ses cousins, par lequel ils furent maintenus dans leur noblesse; le plus ancien du nom qui y soit rappelé est Jean d'Abancourt, écuyer et seigneur de Courcelles, en 1377.

François d'Abancourt, seigneur de Courcelles, troisième du nom, fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, où ses preuves furent admises le 14 octobre 1662, et fut maintenu dans la qualité de noble et d'écuyer avec Claude et Louis d'Abancourt, ses cousins, leurs enfants, succession et postérité sur la production de leurs titres, par arrêt du conseil d'Etat du roi, rendu à Compiègne, le 23 juin 1667.

Une expédition en parchemin de cet arrêt, collationnée à l'original, est déposée aux archives du Louvre.

Armes : Picardie : *D'argent, à une aigle de gueules, becquée et membrée d'or, les ailes étendues.*

ABBATUCCI.

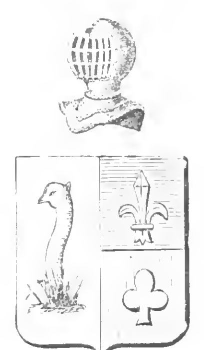


La famille Abbatucci, originaire de Corse, a été déclarée noble en 1772, lors de la réunion de cette île à la France. Deux de ses membres siégèrent à l'Assemblée législative. Jean-Charles Abbatucci, représentant du Loiret, né en Corse en 1791, était le neveu du général de l'empire. Il était depuis 1816 dans la magistrature quand Dupont de l'Eure le nomma, en 1830, président de chambre à la cour royale d'Orléans. Il siégea à diverses reprises à l'Assemblée élective comme député du Loiret. Après la révolution de février, il fut nommé conseiller à la cour d'appel, d'où il passa à la cour de cassation.

Armes : *Ecartelé ; aux 1 et 4, d'azur, à l'arbre terrassé de sinople posé à dextre, sénestré d'un lion d'or rampant contre le fût de l'arbre : aux 2 et 3, d'or, à la tour ajourée et crénelée de sable, sommée d'une aigle du même.*

ABBEMA.

Cette famille, originaire de la Frise, est citée dans un ouvrage du docteur Pierium Winsenium, imprimé à Francker en 1622, parmi les familles nobles du district de Colmerland en 1505.

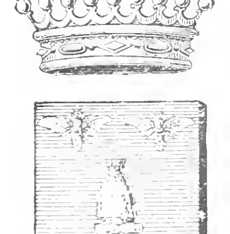


L'histoire du compromis des nobles de Te Water indique un des ancêtres du comte actuel comme signataire de ce compromis.

Un Abbema fut ministre plénipotentiaire en Basse-Saxe.

Armes : *Parti : au 1, d'argent, au cou de héron issant de marais; au 2, coupé d'azur à la fleur de lis d'or et de gueules au trèfle de sinople.*

ABEILLE (*d'*).

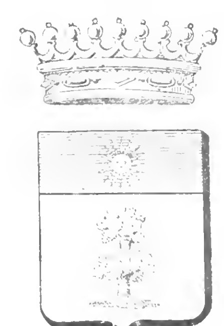


Famille de Provence d'où sont sortis les seigneurs de Peyrolles et de Rognette.

La famille Abeille s'établit à Marseille, où Pierre Abeille fut nommé viguier royal en 1555. On trouve dans les archives de Tarascon qu'un Louis d'Abeille était compris parmi les nobles de cette ville, dont il était juge en 1427. Le 10 avril 1669, la famille d'Abeille fut maintenue dans sa noblesse par les commissaires du roi, députés pour la vérification des titres. Jean Abeille fut pourvu, le 25 avril 1684, de l'office de secrétaire du roi près la cour des comptes de Provence, sur la résignation de Jean-Baptiste de Villeneuve, qui obtint ses lettres d'honneur le 21 août suivant. Jean-Louis d'Abeille, seigneur de Rognette, épousa en 1726 Anne-Gabrielle-Catherine d'Albert, fille de Jean-Baptiste d'Albert, chevalier de Saint-Louis, commandant l'artillerie en Provence. Il n'eut de cette union qu'un fils, Jacques d'Abeille, mort en 1755 au service du roi, dans la compagnie des gardes de la marine du département de Toulon.

Armes : *D'azur, à une ruche d'or accompagnée de trois abeilles de même.*

ABRIAL.

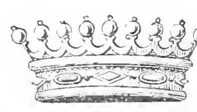


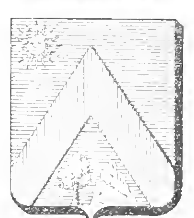
Famille de robe, anoblie sous le premier Empire, avec titre de comte, qui fut octroyé à Abrial (André-Joseph). Né à Annonay (Ardèche), le 19 mars 1750, mort à Paris, le 14 novembre 1828. Il fut chargé (1800) d'organiser la République parthénopéenne, et devint ensuite ministre de la justice, sénateur et pair de France.

Armes : *D'argent, au chêne de sinople, terrassé de même; au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.*

Ce nom est destiné à s'éteindre, le dernier représentant, M. Léon Abrial, député, étant mort ne laissant qu'une fille, la vicomtesse de Villèle, demeurant à Montech (Tarn-et-Garonne).

ABRIC DE FENOUILLET.





Cette famille est originaire du Languedoc.

Maurice Abric de Fenouillet rendit hommage au roi le 23 décembre 1776, pour les seigneuries de Fenouillet et de L'hom : il reçut en don, par arrêt du Conseil du roi, en date du 26 janvier 1779, moyennant une redevance annuelle d'un éperon d'or, plusieurs terres appartenant à Sa Majesté et situées dans la baronnie de Meyrueis en Languedoc.

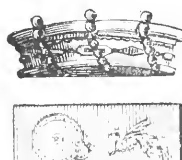
Armes : *D'azur, au chevron cousu de gueules, accompagné en chef à dextre d'un soleil d'or, et, en pointe, d'une montagne à six coupeaux d'argent adextrée d'un arbre d'or.*

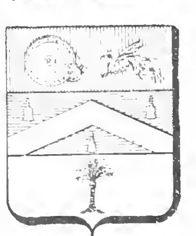
REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Abric de Fenouillet (Xavier-Marie-Léonce-Maurice). — Résidences : Cannes (Alpes-Maritimes), et château des Fons, par Pompidou (Lozère); marié en 1861 à Marie-Eugénie-Louise Testanière de Miraval.

Enfants : *a*) Jeanne-Marie-Marguerite; *b*) Victor-Adolphe-Maurice, avocat à Montpellier; *c*) Léonce-Marie-Camille.

ACLOCQUE DE SAINT-ANDRÉ.





Cette famille est originaire d'Irlande, d'où un de ses membres vint en France à la suite de Marie Stuart et forma la branche de Picardie. Un autre passa sur le continent avec le roi Jacques Stuart, et fut l'auteur du rameau établi à Paris : André Arnoult Aclocque, qui, au 20 juin 1792, chef de bataillon de la garde nationale, protégea les jours du roi Louis XVI, et qui mourut en 1810; sa veuve lui a survécu jusqu'en mars 1827 (*Moniteur* du 24 mars). En récompense de sa conduite en cette circonstance, son fils André Aclocque fut anobli le 11 novembre 1814 et obtint,

le 31 janvier 1815, l'autorisation d'ajouter à son nom celui de Saint-André. M. Acloque aîné, chef de la 11e légion d'Amiens, père d'un capitaine d'état-major de la garde nationale, fut anobli en 1816 (*Moniteur* du 4 avril). Un autre membre de la famille, ancien conseiller municipal d'Amiens, reçut aussi des lettres de noblesse en 1826.

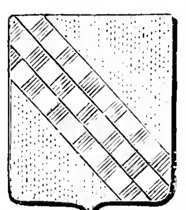
Armes : *Tiercé en fasces : au 1, de gueules, au lis de jardin, au naturel, adextré d'un bouclier d'or ; au 2, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois cloches du même : au 3, d'argent, au palmier de sinople.*

ADORNO DE TSCHARNER.



L'état historique de cette famille nous est inconnu.

Armes : *D'or, à une bande échiquetée d'argent et de sable à trois tires.*



REPRESENTANT ACTUEL :

Adorno de Tscharner (Antoine-Charles), général, chef d'état-major du 10e corps d'armée, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

AGAY (*d'*).

Cette maison, qui appartient à la Franche-Comté et à la Bretagne, est connue depuis le xve siècle.

Hugues d'Agay vivait à Poligny en 1463. En 1766, François d'Agay reçut des lettres patentes de comte.

Au siècle dernier également, Marie-François Bruno, comte d'Agay, fut intendant de Bretagne et président au grand conseil.

Cette maison a, en outre, fourni des magistrats à la cour des comptes de la Franche-Comté, des chevaliers de Saint-Louis, des chevaliers de Malte (1773), des gouverneurs de places et des officiers supérieurs de toutes armes.

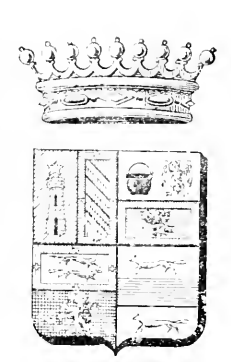
Armes : *D'or, au lion de gueules ; au chef d'azur.*

Couronne de marquis.

Cimier : *Le lion issant de l'écu.*

AGUADO.

Le marquis de Las Marismas del Guadalquivir (Alexandre-Marie Aguado), de l'ancienne famille des comtes de Montelerios, et non d'origine juive, comme le dit Bouillet dans les anciennes éditions de Séville, naquit le 29 juin 1784, dans cette ville où résidait l'aîné de la famille Aguado,



le comte Alexandre de Montelirios. Cadet de famille noble, il entra en cette qualité dans l'armée espagnole, où sa bravoure et ses connaissances de l'art militaire lui valurent promptement le brevet de colonel du 1er lanciers.

A l'époque de l'occupation de la Péninsule par l'armée française, le maréchal Soult rattacha le colonel Aguado à la cause française, et le prit en qualité d'aide de camp.

Lorsqu'en 1828, la France et l'Angleterre insistèrent toutes deux pour obtenir du cabinet de Madrid le payement des sommes considérables qui leur étaient dues par la trésorerie espagnole, la France menaça de ne point évacuer la Péninsule, tant qu'il n'aurait pas été fait complètement droit à ses réclamations, s'élevant à 92 millions de francs. Un échange de notes très vives eut lieu entre les deux cabinets. A ce moment critique, M. Aguado vint au secours de l'héritier de la monarchie de Philippe II. La révolution de juillet 1830 mit fin à cet état de choses, et le trésor de Madrid cessa alors de payer toute espèce d'intérêts. Mais M. Aguado n'en avait pas moins rendu un immense service au roi catholique, qui, par reconnaissance, non seulement le décora du titre de banquier de sa cour et de la croix de ses différents ordres, mais le créa, en outre, marquis de Las Marismas del Guadalquivir.

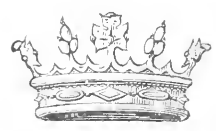
En 1828, le roi lui conféra la croix de la Légion d'honneur en même temps que la chancellerie lui expédiait des petites lettres de naturalisation.

Armes : *Écartelé : au I parti : au 1, de pourpre, à la tour d'argent, ouverte de sable, surmontée d'une molette d'or ; au 2, de gueules, à quatre bandes d'or, à la bordure d'azur, chargée de quatre fleurs de lis d'or ; au II coupé : au 1, d'argent, à la chaudière de sable en chef et à l'aigle noir de gueules en pointe ; au 2, d'azur, à deux renards d'argent, l'un sur l'autre, passant devant un olivier de sinople, à la bordure de gueules ; au III coupé : au 1, d'argent, à deux renards passant et contournés d'azur, l'un sur l'autre, la bordure de gueules, chargée de quatre étoiles d'or ; au 2, de sable, au lion léopardé d'argent ; au IV, d'argent, à la fasce d'azur, accompagnée de deux renards passant au naturel, l'un en chef et l'autre en pointe.*

Devise : *Nigra sum, sed formosa.*

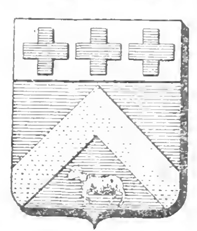
AIGNAN (*d'*).

L'origine de cette famille est essentiellement incertaine ; on la trouve mêlée à toutes les affaires



de la ville de Toulouse et de la province, jusque bien avant le XVe siècle.

Elle était divisée en trois branches :



1° Branche aînée d'Aignan, marquis d'Orbessan, possédait un superbe château dans la paroisse de ce nom. Un de ses membres a laissé un nom dans la littérature ; le dernier de tous était premier président au parlement de Toulouse au moment de la Révolution ;

2° D'Aignan du Sendat avait un château de ce nom dans la paroisse de Roquetaillade ; il est en ruines. L'abbé d'Aignan du Sendat, archidiacre de Sainte-Marie d'Auch, mort en 1730, a laissé de nombreux manuscrits, très estimés au point de vue de l'histoire locale et provinciale. Depuis la Révolution, ils sont à la bibliothèque de la ville.

3° D'Aignan de Lasseran, la seule qui existe encore, ne porte plus que son nom patronymique depuis la disparition des deux autres.

Paul d'Aignan, capitoul de la ville de Toulouse en 1710 ou 1713, mort en 1730, avait épousé sa cousine-germaine Marthe de Pardeillan.

Son fils, Jean-Baptiste, subdélégué de l'intendant M. d'Etigny, fut chargé, par commission royale de Louis XV, de délimiter une partie de la frontière entre le Béarn et l'Espagne. Comme témoignage de satisfaction, le roi lui envoya son portrait et celui de la Reine. Ces deux souvenirs ont été brûlés à la Révolution.

Il avait épousé en premières noces Madeleine de Mignerie, en secondes noces Claire de Martres, dont il eut quatre fils : l'aîné, Clément, était conseiller au parlement de Toulouse au moment de la Révolution ; — le deuxième, Gabriel, était lieutenant des maréchaux de France pour la Guyenne et la Gascogne ; — le troisième, Marc, après avoir été mousquetaire et chevalier de Saint-Louis, entra dans les ordres après l'émigration : il est mort archiprêtre de la cathédrale. Il reçut en cette qualité Napoléon Ier, et, comme l'empereur remarquait sa croix, il lui répondit : « Sire, j'ai commencé par servir mon roi, et maintenant je sers mon Dieu. » Le quatrième, après avoir été capitaine d'infanterie, épousa Marguerite de Batz : il en eut deux fils : Henri et Alexandre, tous deux gardes du corps de Louis XVIII et de Charles X. Le premier épousa Alix d'Aignac ; il en eut cinq filles et un fils : il ne reste plus que Mmes la marquise de Commarque, Donjat et de Beaupuy de Génis et Mme d'Aignan, née de Cugnac ; le deuxième épousa Madeleine Pérez et eut deux filles : la comtesse de la Helte et Mlle Berthe d'Aignan qui existent encore.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, à l'agneau passant d'argent ; au chef cousu d'argent chargé de trois croix d'azur.*

AINVAL (*d'*).

Cette famille, originaire du Ponthieu, a formé trois branches principales :

I. Celle des seigneurs de Filles-Camps parait s'être éteinte avec les enfants de Louis d'Ainval, page de la petite écurie du roi en 1730, frère de Marguerite d'Ainval, mariée à Antoine de Maisnel, seigneur de Beaufort.

II. La branche dite des seigneurs de Hen eut pour dernier rejeton mâle Jean-Frédéric-Armand d'Ainval, qui avait épousé, en 1775, Anne-Elisabeth de Rély, dont il eut Marie-Jeanne-Elisabeth d'Ainval, femme de Louis-François, marquis de Sarcus, morte le 30 décembre 1804.

III. La branche dite des seigneurs du Frétoy, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, était représentée en 1789 par Jacques-Antoine et par son frère Charles-Félix d'Ainval, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, qui épousa en secondes noces Marie-Geneviève de Louvencourt et mourut sans postérité masculine.

Jacques-Antoine d'Ainval du Frétois, gendarme du roi, chevalier de Saint-Louis, épousa Marie-Joachime Martel, dont il eut deux fils :

Antoine-François d'Ainval, l'aîné, garde du corps du roi Louis XVIII, a épousé, en 1821, Clarisse-Agathe Dupressoir de Nauroy, dont il a eu : 1° Gabriel-Antoine d'Ainval, né en 1835, marié en avril 1870 à Mlle de Gerbois ; 2° Louise-Antoinette, femme d'Alphonse Jousselin, inspecteur des forêts.

Antoine d'Ainval, le puiné, garde du corps comme son frère, est mort en 1855, laissant trois filles.

ARMES : *D'argent, émanché de gueules, à la bande d'azur côtoyée de deux cotices de même et brochant sur le tout.*

ALAMARGOT.

Cette famille est originaire du Bourbonnais et descend des seigneurs de Fontbouilland, de Cluzeau, de Villiers, etc.

Nous trouvons en l'an 1600 un Nicolas Alamargot secrétaire du roi.

ARMES : *D'argent, à une pie au naturel.*

Nous trouvons encore : *D'argent, à une pie au naturel à un chevron d'argent accompagné de trois gibessières de sable liées d'or.*

Une famille d'Alamargot a porté : *De sinople, à une fasce d'argent, chargée d'une pie de sable.*

ALAYER DE COSTEMORE (*d'*).

Cette famille, originaire de Digne, en Provence, a fourni de nombreux officiers aux armées royales.

Elle s'est alliée : aux de Puget, de Chesnegros, de Réquistins, de Rascas, de Pontevès, de Martin

de Janet, de Gravier, Séjourné, Plagnéol, Rivière d'Arc.

Armes : *D'azur, à un croissant d'argent surmonté d'une branche de laurier de sinople ; au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*

Couronne de comte.

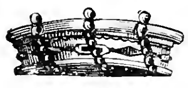
Supports : *Deux lions.*

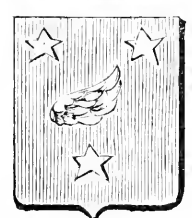
REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Alayer de Costemore (Auguste *d'*), chef actuel de la famille. Résidence : Marseille. Marié le 17 février 1857 à Emma Plagniol.

Enfants : *a*) Auguste-James ; *b*) Léonce, marié le 28 janvier 1888 à Amélie Rivière d'Arc, dont deux fils : Jacques et Jean.

ALBENAS (*d'*).





Noblesse établie à Sommières, en Languedoc, 1608, originaire de Nimes, seigneurs de Gajan depuis 1524.

Raymond d'Albenas, professeur ès loi, servait le roi en 1359, dans la cavalerie. Il était au combat qui fut donné en Gascogne entre les Anglais et les Français, en l'an 1351.

On lit dans l'histoire du Languedoc que l'archevêque d'Auch, commandant dans la province du Languedoc, convoqua la noblesse de la sénéchaussée, avec ordre de se trouver à Toulouse le 1er janvier 1350 : il donna des lettres de répit, le 4 décembre 1346, à noble Raymond d'Albenas, professeur ès lois, qui était actuellement en armes au service du roi dans la présente guerre de Gascogne, à la suite de Bernard de Perme, seigneur de La Guépie, pour ne pas se trouver à cette assemblée des nobles de la sénéchaussée.

Dans un livre manuscrit de l'ancienne bibliothèque de Harlay, intitulé *Registre du parlement de Paris*, coté nº 7, folio 523, déposé à la bibliothèque des bénédictins de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, on trouvait non seulement la lettre de répit, mais encore le certificat de ses services, donné par Bernard de Perme, sous les ordres duquel Raymond d'Albenas servait, adressé au parlement, daté du 16 décembre 1349 ; et la lettre du roi Philippe de Valois, à son parlement de Paris, du 18 janvier 1350, qui ordonne l'enregistrement de cette lettre de répit, ce qui fut exécuté le 8 avril 1350.

Il y est qualifié de noble et de professeur ès lois, qualité distinguée que prenait la noblesse qui composait les parlements et qui jugeait les peuples.

On voit dans des actes du procès de Philippe le Bel, en 1303, contre le pape Boniface VIII, que les chevaliers Pierre Flotte, Duplessis, Guillaume de Nogaret prennent cette qualité de professeurs ès lois.

Raymond d'Albenas épousa, en 1360, Garice Azat.

Emile d'Albenas épousa, en 1387, Anne de Gondrin.

Paul épousa, en 1430, Gillette Ponchut, fille de Claude Ponchut et de Julie d'Arennes, connu dans l'histoire de Nimes. Il fut élu premier consul de cette ville en 1454 ; il était docteur ès lois, lieutenant du sénéchal de cette ville en 1462, au rapport de Ménard (*Histoire de Nimes*, t. IV, p. 385, et t. VI, p. 7 et 24).

Il est compris dans le rôle de la représentation des nobles de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nimes, pour le service du ban et arrière-ban. Ces rôles, qui existent encore aux archives du domaine de Montpellier, sénéchaussée de Nimes en général, première liasse, nº 3, sont rapportés par Dom Vaissette (*Histoire du Languedoc*, t. V, p. 18, et aux Preuves, p. 15).

Par son testament du 16 mars 1464, reçu par Génian de Denidis, notaire de Nimes, il fait héritier Louis, son fils aîné, lègue à Claude, qui mourut sans postérité.

Selon Ménard (*Histoire de Nimes*, t. III, p. 53, et aux Preuves, p. 327), le roi de Portugal, Alphonse V, logea chez lui le 3 septembre 1475 ; la preuve citée ci-dessus est un compte rendu par les consuls de leur administration et de la dépense qu'ils firent pour la réception du roi.

Armes : *De gueules, à un demi-vol d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, 2 en chef et 1 en pointe.*

ALBIS (*d'*).

Famille de robe, originaire du Rouergue, dont la filiation remonte, en 1639, à Laurent d'Albis, seigneur de Gissac et de Boussac.

Elle est divisée aujourd'hui en trois branches : la branche de Belbèze, la branche de Gissac et celle de Razengues.

Armes : *D'azur, au cygne d'argent, accompagné en chef d'un croissant d'or accosté de deux étoiles du même.*

Devise : *Albus in albis.*

La branche de Razengues blasonne : *D'azur, au semé d'etoiles d'argent, treillissé du même.*

ALDEBERT (*d'*).

La famille d'Aldebert existait dans le haut Languedoc dès le commencement du XIIe siècle. Pierre d'Aldebert, chevalier, consul de Nimes,

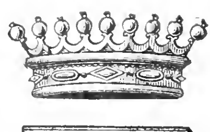



figure dans une charte accordée, en 1144, aux habitants de cette cité, par Bernard-Aton, vicomte de Nîmes. Ce vicomte, par une autre charte de l'année 1151, promulguée avec le consentement de la vicomtesse Guilelme, sa femme, fit une concession féodale à Pierre d'Aldebert, à Bernard de Portevieille, et à Bertrand de Montmirail, tous consuls de la ville de Nîmes. Pierre d'Aldebert était parvenu à la chevalerie lorsqu'en 1163 il prêta serment de fidélité à Raymond V, comte de Toulouse. Il fut présent, en 1175, avec Pons de Vezenobre, chevalier, Guillaume, évêque de Narbonne, à une donation faite à l'abbaye Saint-Sauveur, par Bertrand et Pierre Bernard des Arènes, père et fils. On juge, par le rapport des temps, que Bertrand et Guillaume d'Aldebert furent présents au traité de paix conclu en 1162, entre Guillaume VII, seigneur de Montpellier, et les seigneurs de Pignan.

Cette famille a formé diverses branches. L'aînée de ces branches, la seule existante de nos jours, reconnue l'aînée suivant un acte du 25 février 1730, et confirmée dans sa noblesse par lettres de S. M. Louis XVIII, du 21 juillet 1818, où se trouve rappelé le jugement de 1671, a eu pour auteur :

Jean-Pierre Aldebert, premier du nom, lequel quitta le diocèse de Narbonne, où résidait sa famille, et fut s'établir à Sauve, en bas Languedoc, dans les Cévennes.

ARMES : *D'azur, à l'aigle d'argent, accompagnée en pointe d'un croissant du même.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions affrontés.*

ALÈGRE (*d'*).

Seigneurie considérable de l'Auvergne, qui a donné son nom à deux maisons différentes, dont la première, d'origine chevaleresque, florissait dès le commencement du XIII[e] siècle. Armand d'Alègre, premier du nom, chevalier, vivait en 1225. Eustache d'Alègre, qui épousa Sibylle de la Rom, fit un échange de rentes avec Guignes de La Roche-Reignier, en 1309, et renouvela l'hommage qu'Armand d'Alègre, deuxième de ce nom, avait rendu à l'évêque du Puy en 1294. Cette première race s'éteignit, vers 1361, par la mort d'Armand d'Alègre, troisième du nom, dont le neveu, Bertrand de Saint-Nectaire, héritier, céda la baronnie d'Alègre à Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne. Elle avait pour armes : *De gueules, semé de fleurs de lis d'or.*

Morinot, seigneur de Tourzel, favori du duc de Berry, reçut en don de ce prince la terre d'Alègre, en 1385, et forma la seconde maison de ce nom. A cette nouvelle race, appartenaient : Pierre d'Alègre, tué à Azincourt en 1415 ; Yves I[er], tué à Tartas, en 1444 ; Yves II et Jacques, son fils, à Ravenne en 1512. La baronnie d'Alègre fut érigée en marquisat par lettres du mois de mars 1576, en faveur d'Yves d'Alègre, échanson du roi Henri III.

La souche se divisa en deux branches : l'aînée s'éteignit le 9 mars 1733 par le décès d'Yves, marquis d'Alègre, qui servit aux sièges de Limbourg, Condé et Valenciennes, fut blessé d'un coup de feu à Steinkerque, assiégea et prit Bouchain en 1712 et fut créé maréchal de France en 1724.

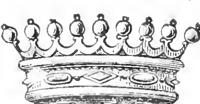
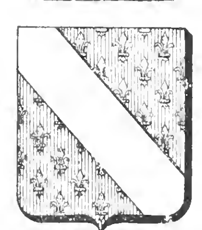
La branche cadette, celle des *seigneurs de Beauvais*, se perpétua jusqu'à la fin du siècle dernier. Elle a donné : Claude d'Alègre, sénéchal d'Auvergne en 1674 ; Joseph d'Alègre, marquis de Beauvais, né en 1702, exempt des gardes du corps du roi, marié, le 25 février 1737, à Madeleine-Geneviève, fille du marquis de Sainte-Hermine, dont il eut Yves-Charles-Godefroi d'Alègre, né le 17 novembre 1747.

La maison d'Alègre a contracté des alliances avec les maisons d'Apchier, d'Affremont, de Beaupoil-Saint-Aulaire, de Chabanes, de Colbert, d'Estouville, etc.

ARMES : *De gueules, à la tour d'argent, maçonnée de sable, accompagnée de six fleurs de lis posées en pal, 3 à dextre et 3 à senestre.*

ALEMAN DE MONTRIGAUD.

Cette maison a produit un cardinal, archevêque d'Arles, Louis Aleman (1426-1457), deux évêques de Cahors, trois évêques de Grenoble, un grand prieur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, des chevaliers de Malte, des chanoines, trois lieutenants au gouvernement du Dauphiné, des commandants d'armée, des conseillers et chambellans de nos rois. Soffrey Aleman, dit le *capitaine Molard*, compagnon d'armes du chevalier Bayard, s'illustra sous les murs de Brescia et fut tué à la journée de Ravenne ; Bararchin Aleman de Rochechinard suivit Charles VIII en Italie et périt, en 1486, à la défense de Novare.

En 1450, il y eut un concordat fait entre quinze branches en présence de Sibon d'Aleman, évêque de Grenoble, pour régler leurs relations à venir. Il y fut convenu que tous les rejetons de la maison prendraient ou ajouteraient à leurs armes le blason des seigneurs de Valbonnais, leurs aînés.

Six branches existaient encore en 1670 : elles se sont toutes éteintes, et la maison n'est plus représentée que par un seul rejeton, dont voici l'origine.

Jean Aleman, fils naturel de Jean-Claude, seigneur d'Uriage (marié le 18 octobre 1613 à Louise de Clermont, dont il n'eut pas d'enfants), fut légitimé par lettres patentes du roi Henri IV, en février 1609. Il fit son testament le 4 septembre 1654 et institua légataires ses petits-fils Mathias et Louis.

Jean-Claude Aleman, deuxième du nom, sieur de la Rivoire, reçut de Jean, son père, qui précède, la terre de Montrigaud, par acte notarié de 1634. Il épousa Anne de Bussod, fille de Jean de Bussod, avocat consistorial, et en eut deux fils : Mathias, qui suit, et Louis qui mourut sans postérité, et institua pour héritier son frère par testament du 10 mars 1667.

Mathias Aleman, sieur de Montrigaud, fit ses preuves de noblesse avec son frère, lors de la recherche de 1666, et obtint une déclaration portant que noble Mathias Aleman d'Uriage, sieur de Molard, et Louis, sieur de Montrigaud, avaient suffisamment justifié de leur noblesse. Il mourut le 20 décembre 1721, laissant un fils de Jeanne Chapuis, qu'il avait épousée en 1719.

Joseph Aleman, sieur de Montrigaud, né le 25 août 1721, épousa, le 28 décembre 1745, Constance Sillaux, dont il eut :

1° Jean-Baptiste Aleman, qui fit partie de l'expédition de La Pérouse en 1785 ; 2° Joseph-Antoine, décédé en 1810.

Mathieu-Laurent Aleman de Montrigaud, officier de marine, est mort en 1851.

Armes : *De gueules, semé de fleurs de lis d'or, à la bande d'argent brochant sur le tout.*

Devise : *Place, place à madame !* Et : *Tot in corde, quot in armis.*

ALEXANDRE (d').

L'ancienne noblesse de la famille d'Alexandre est originaire d'Angleterre et sort, par les femmes, des maisons de Salisbury, de Tirconnel et de Marbury ; une branche aînée subsistait en Angleterre dans la personne de Milord Alexandre, vivant en 1720. Deux frères cadets, nommés Joseph et Alexandre, passèrent en France en 1218, et Joseph Alexandre vint s'établir en Basse-Normandie en 1224 ; et son frère Alexandre fut un des premiers docteurs de l'Université de Paris et y mourut en 1245. Il fut inhumé dans l'église des Grands Cordeliers à Paris.

Cette famille est restée en Basse-Normandie jusqu'en l'an 1317, où Antoine Alexandre passa dans le Beauvaisis et où il s'établit. Il fut seigneur de La Motte-d'Hanache et de Sully en 1401, du Vivier en 1431, du Mourieux en 1500, etc.

De Joseph Alexandre qui précède, descend messire Adrien Alexandre, chevalier, qui fut un des chevaliers qui acompagnèrent le roi saint Louis à son premier voyage en Terre Sainte.

Armes : *D'argent, à une aigle à deux têtes éployée, becquée et onglée d'or.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions d'argent, les têtes couronnées et terrassées de sinople.*

Cimier : *Deux têtes naissantes du champ des armes.*

Nous trouvons encore :

D'azur, à l'aigle éployée et à deux têtes couronnées d'or.

D'or, au renard d'azur, la tête contournée ; au chef de gueules, chargé de trois roses d'or.

(Normandie, généralité de Caen, famille anoblie en 1576).

Coupé d'azur et de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un croissant d'or, et, en pointe, d'un trèfle d'argent.

ALEXANDRY D'ORENGIANI (d').

La famille d'Alexandry d'Orengiani, originaire du Piémont, remonte à Humbert Orengiani, seigneur de Romans, au XIe siècle. Jan-Etienne, fils d'Alexandre d'Orengiani et de Anne Alessandri, fille unique et héritière de cette famille, fut le premier à ajouter à son nom celui de Alessandri, et à écarteler ses armes de celles de cette maison. Michel-Antoine d'Alexandry d'Orengiani, fils de Jérôme et d'Octavie de Saluces, de la maison souveraine des marquis de Saluces, seigneurs de Monterano, fut le premier de la famille qui vint en Savoie, il était gouverneur de Montmélian ; ce fut lui qui acheta la terre de Montchabod, appartenant encore à la famille, et y mourut en 1647. Ses descendants ont toujours habité la Savoie, où ils sont alliés aux meilleures familles du pays : la généalogie complète de la famille, depuis 1580, se trouve dans l'armorial nobiliaire de la Savoie, du comte de Foras ; avant cette date, on n'a pas encore pu, jusqu'à ce jour, rétablir la généalogie complète : on fait actuellement des recherches en Italie, où la famille a possédé plusieurs fiefs, et on espère arriver à pouvoir compléter ce travail.

La famille a eu des membres illustres dans l'armée et dans la magistrature : depuis le commencement de ce siècle, elle a compté trois sénateurs, dont un président du Sénat de Savoie, Balthazard d'Alexandry, et un juge mage, Hippolyte d'Alexandry.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4, d'azur à trois soleils d'or, 2 et 1 ; aux 2 et 3, parti d'or et d'azur à l'oranger de sinople fruité d'or.*

Couronne de baron.

Cimier : *Une nymphe de carnation, tenant de sa main dextre une orange d'or, et de la senestre une banderolle flottante sur laquelle est écrit :* pulchiori detur.

Supports : *Deux lions d'or lampassés de gueules.*

La famille actuelle est représentée par

trois fils et une fille du baron d'Alexandry, sénateur, ancien maire de Chambéry, officier de la Légion d'honneur, des Saints-Maurice et Lazare et autres ordres, mort le 28 octobre 1894 :

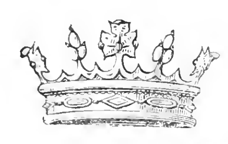
1° **Alexandry d'Orengiani** (Bon Lucien *d'*). — Résidence : château de Montchabod (Savoie), veuf de Mlle BRASCOREN de SAVOIROUX, dont une fille, Béatrix ;

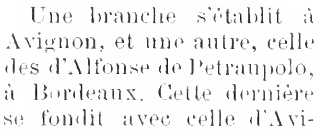
2° Humbert, officier des haras. — Résidence : château de Chiron, par Chambéry, marié avec Mlle de LA FORCADE de TAUZIA, dont : *a*) Hippolyte, *b*) François-Joseph, *c*) Osmin, *d*) Camille.

3° Michel, lieutenant de cuirassiers. — Résidence : château du Puy (Savoie), marié avec Mlle de NERVILLE, dont : *a*) Paul, *b*) Inès ;

4° Marguerite, mariée avec le comte FERNEX de MONTGEX. — Résidence : Chambéry.

ALFONSE ou ALPHONSE (*d'*).





La famille d'Alfonse, ou d'Alphonse, est originaire de l'île de Corse.

Les d'Alfonse passèrent en France avec le maréchal d'Ornano, leur parent, après avoir vu leurs biens spoliés par les Génois, pour leur attachement à la France.

Une branche s'établit à Avignon, et une autre, celle des d'Alfonse de Petraupolo, à Bordeaux. Cette dernière se fondit avec celle d'Avignon en 1746 par le mariage de son unique descendante avec Jean-Baptiste, marquis d'Alfonse. — Joseph-Louis fut fait chevalier après la bataille de Fornoue (1493) et vint se fixer à Avignon. Il avait épousé Paule de Vintimille, des comtes de Marseille, fille de Henry et de Bartholomée d'Aragon. Ils eurent trois fils dont :

Philippe, reçu chevalier de Malte en 1499, qui se trouva à la convocation faite en 1522 par Villiers de l'Isle-Adam, et :

Jean, qui reçut de François Ier des lettres de naturalisation et l'autorisation d'ajouter à ses armes la fleur de lis d'or sur écusson d'azur : « pour ses recommandables services au fait de nos galères et autres vaisseaux de mer, et au fait de nos guerres où il n'a jamais épargné sa personne, mais icelle plusieurs fois exposée pour notre dit service..... Donné à Blois au mois de mars 1540. »

Ces lettres, contresignées « Bayard », furent

enregistrées au parlement de Provence le 23 mai 1541. D'autres lettres patentes de Henri II portent confirmation des précédentes et furent enregistrées en la chambre des comptes de Montpellier, le 22 juin 1556.

Jean d'Alfonse fut premier consul d'Avignon en 1546. Il épousa Jeanne de Serres dont il eut plusieurs enfants, parmi lesquels :

Pierre, qui fonda à Rome un majorat resté dans la famille jusqu'en ces dernières années. Son tombeau avec son épitaphe se trouvait à l'église des Chartreux, près les thermes de Dioclétien.

Louis, baptisé le 2 octobre 1533 dans l'église de Saint-Didier d'Avignon, épousa, le 30 septembre 1569, Violande de Gardioles. Ils eurent :

Pierre, baptisé le 25 juin 1584. Capitaine chastelain de Châteauneuf-du-Pape, nommé deux fois viguier d'Avignon (1616 et 1623), succédant en cette charge à un Crillon et à un Galéan de Gadagne. Les lettres patentes qui le font patrice romain sont produites pour le jugement de noblesse de 1668. Il épousa Gabrielle de Plantade et ils eurent :

1° Raymond, baron de Clairac, qui épousa Anne d'Ogier de Cavoye, par contrat du 19 octobre 1662. Il fut longtemps grand prévôt de Guyenne ainsi que son père le marquis d'Ogier de Cavoye.

Raymond eut trois fils, tous les trois officiers de marine, qui moururent au combat de La Hague ou des suites de leurs blessures.

2° Louis épousa Jeanne de Latières par contrat du 7 juin 1656. Sa noblesse fut reconnue par jugement de Me de Bezons, député par le roi pour la vérification des titres de noblesse le 19 décembre 1668.

Jean, fils de Louis, marié par contrat du 12 juillet 1707 à Rose de Tuffet de Pradines, fille de Charles, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare et d'Elisabeth de Polastron. Ils eurent :

1° Jean-Baptiste, marquis d'Alfonse, patrice romain, conseiller au parlement de Bordeaux, marié le 26 janvier 1746 à Marguerite d'Alfonse, dernière descendante des d'Alfonse de Petraupolo, dont il n'eut que deux filles. Il mourut le 20 octobre 1779.

2° Louis, archidiacre d'Avignon, nommé au canonicat fondé par sa famille et dont l'aîné des d'Alfonse avait la nomination. Meurt en 1774.

3° Jean, né en 1712, mort à l'armée en 1745.

4° Jean-Louis, né en 1715, capitaine à Royal-Infanterie, major de Sedan, puis de Cette, chevalier de Saint-Louis, épousa Marie-Anne de Sarret en 1747. Ils eurent pour fils :

Jean-Baptiste-Joseph, marquis d'Alfonse, patrice romain, chevalier de Saint-Louis, né le 1er janvier 1749, qui épousa par contrat du 8 mai 1775 Marthe de Sarret. Ils eurent :

1° Henri-Joseph, marquis d'Alfonse, né en 1778, mort sans postérité.

2° Louis-Hyacinthe, marquis après la mort de son frère, patrice romain, chevalier de Malte et

de la Légion d'honneur, né le 19 août 1789. Il épousa Constance de Serres le 19 mars 1817.

N'ayant pas de postérité, ils adoptèrent, par acte du 12 juin 1865, Jean-Marie-Alfred de Serres, leur neveu, à qui ils ont transmis les titres de marquis d'Alfonse et de patrice romain.

Armes : *D'or, à deux ours de sable, posés sur une montagne de six coupeaux de sinople, portant un écusson d'azur chargé d'une fleur de lis d'or.*

Devise : *Ubique pro liliis bellaturi.*

ALLIÉ (d')

Nous trouvons : une première pièce originale, signée de Louis de Bourbon à la date du 4 août 1581, à l'adresse du seigneur *d'Allié*, par laquelle il le prie de protéger ses sujets de Perreuse et d'empêcher que les gens de guerre n'y causent des désordres ; une deuxième pièce se rapportant à une vente faite par un boucher de Montbard à Louis d'Allié, écuyer, seigneur des Ouches.

Armes : *De gueules à deux fasces d'or.*

ALMEIDA (d')

Maison des plus illustres de Portugal, qui a produit de grands hommes. Frère Bernard de Brito, auteur portugais, la fait remonter à Palayo d'Almeida, de la maison de Coelho, qui vivait du temps de Henri de Bourgogne, comte de Portugal, mort l'an 1112. La branche aînée de cette maison a fini à Christophe d'Almeida, marié, âgé de 83 ans, à Louise de Tavora, qui avait déjà été mariée deux fois.

Les autres branches sont :

1e Celle d'Almeida Contador ou chef de la branche des comtes.

2e Celle d'Alvintes, de laquelle sont sortis un amiral des Indes-Orientales, un commandeur de Saint-Martin de Soulheira et de Bemposta, dans l'ordre du Christ, etc.

3o Celle d'Almeida-Lancastre, qui a donné un gouverneur de Centra en Afrique.

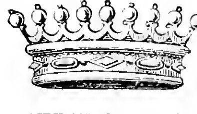
4o Et celle des seigneurs d'Assumar, parmi lesquels on trouve un chef du Sénat, ou maison de la ville de Lisbonne ; des premiers maîtres d'hôtel du roi, etc.

François d'Almeida, le premier vice-roi des Indes, fut un des plus grands hommes que cette maison ait fournis ; il fut tué le 1er mars 1509, âgé de soixante ans.

Armes : Sicile : *De gueules, à six besants d'or, 2, 2 et 2.*

Portugal : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or à six carreaux de gueules, 2, 2 et 2, chargé chacun d'un besant d'or ; aux 2 et 3 d'argent au sautoir de gueules chargé de cinq écussons d'azur, surchargés chacun de cinq besants d'argent, 2, 1 et 2, et entre les écussons, de quatre franchis d'or.*

ALTON-SHÉE (d')





La maison d'Alton, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, vint s'établir en Irlande au XIe siècle. A cette époque, on trouve un d'Alton qui suit la fortune de Guillaume le Conquérant. Plus tard, douze de ses descendants portèrent les armes sous Jacques II.

Une branche de cette famille vint se fixer en France : elle était représentée par Guillaume d'Alton, qui faisait partie de la brigade noble irlandaise.

A partir de cette époque, le nom des d'Alton appartient à l'histoire militaire. Ils ont produit, dans ces derniers temps, un général de division sous la Restauration, deux colonels et un feld-maréchal au service de l'Autriche, un gouverneur des Pays-Bas, etc.

Le père du comte Charles, général à quarante-deux ans, a été enlevé en 1866, par une mort prématurée à une carrière des plus brillantes. Les membres existants sont les petits neveux de James d'Alton qui, ayant épousé la fille du comte Shée, a été autorisé à ajouter le nom de Shée à celui de d'Alton.

Armes : *D'azur, à un lion d'argent accompagné de cinq fleurs de lis d'or, 2 en chef et 3 en pointe.*

AMBLY (d').

La terre et seigneurie d'Ambly, dans le Réthelais en Champagne, a été érigée en marquisat, par lettres patentes du mois de novembre 1768, en faveur de Claude-Jean-Antoine d'Ambly, maréchal des camps et armées du roi. Ces lettres d'érection ont été enregistrées au Parlement de Paris le 12 mai 1769, et en la chambre des comptes le 8 janvier 1770.

Cette terre d'Ambly a pris son nom d'une des plus anciennes maisons de la Champagne, aussi distinguée par ses services qu'illustres par ses alliances, et les dignités et emplois dont ceux de ce nom ont été revêtus.

Pour prouver l'antiquité de la maison d'Ambly, il suffit de dire que Regnault, le premier seigneur d'Ambly, dont on ait une particulière connaissance, vivait il y a plus de 500 ans. Il possédait cette terre de son nom, et était un grand seigneur en égard au nombre des terres énoncées dans l'acte de partage de sa succession. Il rendit son nom illustre et glorieux en commandant une armée navale pour le service de son prince et de la religion à une des croisades de saint Louis. Des mémoires authentiques disent qu'il fut connétable de Bourgogne. Depuis ce Regnault, seigneur d'Ambly, jusqu'à présent, on justifie une filiation suivie

et exacte de ses successeurs, qui possèdent la même terre d'Ambly, le même nom et les mêmes armes.

Le dernier marquis d'Ambly (Jean-François-Charles-Louis) est mort il y a 25 ans, ne laissant après lui que des filles : 1° Béatrix, mariée à M. de Raucourt; 2° Marie, mariée au vicomte Charles-Albéric de Rotalier; 3° Hélène, mariée au comte Ebles d'Argy; 4° Edwige, mariée au comte Arthur de Saint-Cricq.

La maison d'Ambly est donc éteinte dans toutes ses branches.

Armes : *D'argent, à trois lions de sable lampassés de gueules.*

Couronne de marquis : Casque taré de front armé de son bourrelet et de ses lambrequins d'argent et de sable.

Cimier : *Un épervier au naturel, grilleté et longé d'or.*

Supports : *Deux lions ou deux sauvages de carnation, appuyés sur leur massue au naturel.*

AMPHERNET (*d'*)

Famille d'origine chevaleresque de la province de Normandie. La Roque fait mention d'un Guillaume d'Anfernet, trésorier des guerres, en 1383.

Elle a fourni plusieurs magistrats et officiers distingués et des chevaliers de Saint-Louis. Elle a obtenu les honneurs de la cour sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Cette famille a été présentée, en 1784 et 1786, sous les titres de marquis d'Amphernet de Pont-Bellanger, et de vicomte de Pont-Bellanger. Elle a été précédemment maintenue, en 1667, sous le titre de baron de Mont-Chauvet et de Pont-Bellanger.

Armes : *De sable, à l'aigle éployée au vol abaissé d'argent, becquée et membrée d'or.*

AMPHOUX (*d'*)

Cette famille est originaire de Saint-Auban, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes). Jean d'Amphoux, marchand drapier de Marseille, et Balthazar d'Amphoux, bourgeois de cette ville, avaient fait enregistrer leur blason en 1697 dans l'armorial général.

Armes : *De gueules, fretté d'or, semé d'écussons d'argent dans les claires-voies.*

ANDELOT (*d'*)

La maison d'Andelot, une des plus anciennes et des plus illustres du comté de Bourgogne, a brillé d'un vif éclat dès son origine, qu'un vieux chroniqueur fait remonter au xe siècle. Des légendes populaires dans les montagnes de la Franche-Comté célèbrent encore les exploits de ses chevaliers contre les infidèles, sans nous transmettre les noms de ceux qui ont versé leur sang dans la Palestine. Elle était alliée aux premières maisons de Bourgogne.

Elle a produit des généraux d'armée, des gouverneurs de villes et de places, de grands dignitaires de l'État et du clergé, qui se sont distingués par leur courage, leur prudence et leur piété. Elle a donné 18 chevaliers de Saint-Georges, 1 commandeur et 6 chevaliers de Malte, 4 grands prieurs et abbés des abbayes royales de Saint-Claude, 2 abbesses de Château-Châlon et de Baume-les-Dames, et 14 chanoinesses de ces chapitres.

Jehan d'Andelot est l'un des fondateurs de la célèbre confrérie de Saint-Georges, en 1390. Pour y être admis, il fallait faire preuve de 16 quartiers de noblesse, sans bâtardise, ni roture, 8 paternels et 8 maternels, et remonter jusqu'à son dixième ascendant, le présenté non compris.

Jean d'Andelot, baron de Jonvelle, seigneur d'Andelot, de Myon, de Fleurey, de Chemilly, etc., chevalier de Saint-Georges en 1546, commandeur de l'ordre d'Alcantara, fut page et ensuite premier écuyer de l'empereur Charles-Quint. A la bataille de Pavie, il eut l'insigne honneur de combattre corps à corps avec le roi François Ier, qui le blessa d'un coup d'épée à la joue. — En 1554, on le trouve à la bataille de Renty, où il combattit auprès de Charles-Quint, qu'il couvrit plusieurs fois de son corps. Il fut aussi chargé par ce prince de missions diplomatiques en France et ensuite à la cour de Rome, pour activer la clôture du concile de Trente. Jean d'Andelot reçut de son souverain une dernière preuve d'estime et de confiance, quand il fut choisi par lui pour l'accompagner dans sa retraite au monastère de Saint-Just, après son abdication. Jean d'Andelot est le premier de sa famille qui vint se marier et s'établir aux Pays-Bas. Un de ses fils, Jean-Baptiste d'Andelot, baron de Jonvelle, seigneur de Myon, d'Olans, etc., maréchal de camp de sa majesté catholique aux Pays-Bas, gentilhomme de la bouche du roi Philippe II, se distingua par son courage et son dévouement pendant les terribles luttes religieuses des Pays-Bas, et fut blessé à la bataille de Gravelines et à celle de Saint-Quentin : c'était, dit un historien du temps, l'un des meilleurs guerriers de la Bourgogne.

Marie-Louise-Désirée-Félix-Joséphine d'Andelot fut reçue chanoinesse de Maubeuge sur preuves de trente-deux quartiers de noblesse en 1763.

Léon-Louis-Maximilien d'Andelot, né en 1813, était l'unique représentant mâle de la maison d'Andelot. Nous le croyons décédé sans postérité. La famille serait donc éteinte.

Armes : *Echiqueté d'argent et d'azur, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout.*

Supports : *Deux sauvages armés de massues.*

Couronne de marquis, à huit fleurons comme celle des ducs en France.

Cimier : *Un léopard lionné, timbré et couronné d'or.*

Devise : *Les combats sont mes ébats.*

ANDLAU (*d'*).

Cette ancienne famille est originaire d'Alsace, où est située la petite ville qui lui a donné son nom, et qui est voisine de la ville de Barr, au bailliage de Schlestadt. Sur le haut de la colline qui domine Andlau, s'élève un château en ruines, flanqué de deux tours rondes, qui avait, dès le XIIIe siècle, ses comtes particuliers et qui fut pris et dévasté par les Suédois en 1633. A peu de distance se dresse une autre antique forteresse, celle de Spesbourg, dans un lieu sauvage et désolé, qui rappelle les horreurs des temps barbares. Elle appartenait aussi à la famille d'Andlau, lorsqu'elle fut emportée d'assaut, en 1431, par le duc de Bavière. François-Jacques d'Andlau, conseiller au présidial de la noblesse de la Basse-Alsace : Jean-Conrad d'Andlau, gentilhomme du même pays : Marie-Hélène d'Andlau, femme de Sircis (Stueitt ?) d'Immendinger ; Marie-Françoise d'Andlau, femme de Kaguenest, prêteur royal ; Wolf-Louis d'Andlau, écuyer, coseigneur de Wittenhem, marié à Marie-Hélène de Schonen ; Colombau d'Andlau, écuyer et usufruitier du village d'Hadingen, Antoine-Frédéric d'Andlau, écuyer, seigneur de Landau ; Antoine d'Andlau, capitaine d'une compagnie franche de fusillers pour la garde du Rhin, et plusieurs autres membres de cette famille firent enregistrer leurs blasons dans l'armorial de 1696.

Armes : *D'or, à la croix de gueules.*

Couronne de marquis ; roi d'armes pour cimier

Devise : *Simplicitas, fidelitas.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche aînée

Andlau (Ctesse Gaston *d'*), née Berthe Le Pelletier de Saint-Rémy, dont deux filles : Mathilde et Laurence.

Branche cadette

1° **Andlau** (Cte Arnold *d'*), marié à demoiselle de Chabrol. — Résidence : 18, rue Bayard, à Paris et château du Vernay, par Nevers (Nièvre).

2° **A.** (Ctesse Geneviève *d'*). — Résidences : 26, avenue Montaigne, à Paris, et château de Voré, par Rémalard (Orne).

Il existe, dans le grand-duché de Bade, deux autres branches collatérales qui ont pour chefs : 1° le baron d'Andlau-Birseck ; 2° le comte d'Andlau-Hambourg.

ANDRAS DE BÉOST.

Famille originaire du Forest où elle est possessionnée dès le XIVe siècle. Etablie plus tard dans la principauté des Dombes, elle donne plusieurs conseillers au parlement des Dombes.

Armes : *D'azur, à la croix ancrée d'or, cantonnée de quatre grenades du même.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Andras, baronne de **Béost**, née de La Teyssonnière, château de Béost, par Vonnas (Ain).

Enfants : *a*) Paule, mariée au marquis de Regnauld de Bellescize ; *b*) Jeanne, mariée au baron Frêteau de Peny ; *c*) Marie.

ANDRAUD DE PARPALEIX.

La famille Andraud, seigneurs de Parpalaleix, de la Bournage, de Chanterelle, de la Vergne, la Broha, Cistraire-le-Bas, Mercoirie, etc., est établie depuis plus de deux siècles aux environs de Montgreleix et de Condat-en-Feniers, dans cette partie de l'Auvergne qui forme aujourd'hui les confins du Cantal et du Puy-de-Dôme. Quelques-uns pensent qu'elle est une branche cadette de la famille Andrault de Langeron, dont elle porte en chef les trois étoiles de son écu héraldique.

Son premier rejeton connu est Pierre Andraud élu roi au diocèse de Saint-Flour, qui donna, le 10 novembre 1436, quittance de trente-trois livres six deniers pour quatre mois de ses gages.

La filiation authentique, établie sur pièces et actes originaux existant aux archives de la bibliothèque, dans le chartrier de la famille et dans les registres de l'état civil, remonte à Antoine Andraud, habitant à Montgreleix, né en 1599.

Jean Andraud, habitant à Montgreleix, acheta, par acte reçu de Thomas, notaire, le 12 octobre 1700, les maisons et fiefs nobles de Parpaleix et la Bournage appartenant à Jean Dauphin, chevalier, seigneur de Montrodez.

Armes : *D'azur, au mont d'argent, surmonté d'un oiseau du même ; au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules.*

ANDRÉ (*d'*).

La famille d'André, originaire de Provence, compte au nombre de ses illustrations Anselme d'André et Gérard, son frère, qui accompagnèrent Charles d'Anjou, comte de Provence, à la conquête de Naples ; le comte Perreto d'Andréa, qui fut, sous le règne de Charles VIII, grand sénéchal et maréchal du royaume de Naples ; Balthazar André, conseiller au parlement de Provence, député

de la noblesse aux États généraux de 1789, émigré en 1793 dans les États autrichiens. L'empereur d'Autriche le reconnut dans sa noblesse et lui conféra tous les privilèges attachés à la noblesse autrichienne.

ARMES : *D'or, au sautoir de gueules.*

SUPPORTS : *Deux lions.*

Nous trouvons encore :

D'argent, au chevron de sable accompagné de trois trèfles du même.

De gueules, au lévrier passant d'argent, colleté et bouclé d'or ; au chef cousu d'azur chargé d'un soleil d'or.

ANDRÉA DE NERCIAT.

La famille Andréa de Nerciat a possédé sous l'ancien régime, une charge héréditaire au parlement de Bourgogne. Elle tire son nom d'un domaine situé dans le Bugey (arrondissement de Gex). La charge occupée par la famille conférait la noblesse et le domaine était inaliénable. En 1767, Robert Andréa, baron de Nerciat, mourut laissant un fils mineur; et sa fortune ayant été fortement compromise par la perte de divers procès, ce dernier Robert Andréa, baron de Nerciat, renonça à occuper la charge paternelle et alla prendre du service parmi les gentilshommes français envoyés pour combattre le stathouder de Hollande. A son retour de cette expédition, il fut nommé avec le grade de lieutenant-colonel dans les gens d'armes d'élite de la maison du roi. Lorsque ce corps fut licencié par le ministre, comte de Saint-Germain, il conserva ce grade en disponibilité.

A la Révolution, il fut des premiers à émigrer avec son fils aîné, laissant à Paris sa femme, née Condamin de Chassan, avec sa fille et son second fils André-Louis-Philippe, né à Paris, le 28 octobre 1783.

Après avoir quitté la France, il se rendit à la cour de l'Electeur de Hesse-Cassel, par lequel il fut nommé directeur des bâtiments civils de la principauté. Il acquit à cette cour une réelle influence et Alfred Rambaud le cite dans son ouvrage sur l'Allemagne sous Napoléon Ier, comme ayant été expulsé de cette principauté dès qu'elle fut occupée par les troupes françaises. Il se rendit alors à Naples où il ne tarda pas à acquérir la confiance de la reine Caroline. Il fut en 1799 chargé d'une mission auprès du pape Pie VI. Lorsque les troupes françaises entrèrent à Rome, le baron de Nerciat fut emprisonné au château Saint-Ange. Il en sortit en février 1800 et mourut à Naples au mois de juin de la même année. Il avait été fait chevalier de Saint-Louis le 14 août 1788.

Il est surtout connu comme écrivain. Ses ouvrages ont eu une très grande vogue dans les dernières années du règne de Louis XV. Ils sont écrits dans le goût de l'époque et appartiennent à la littérature licencieuse.

Les plus connus sont : « Félica ou mes Fredaines (Paris 1778), les Aventures du nouveau chevalier de Faublas (signées d'un pseudonyme) et un sonnet sur les Invalides de l'Amour ».

Il est question de lui dans les diverses histoires du XVIIIe siècle (ouvrages des Goncourt, Alexandre Dumas, etc.).

Il eut de son mariage avec Marie-Anne-Angélique Condamin de Chassan, trois enfants : 1º Georges-Philippe-Auguste, né à Paris le 4 octobre 1782, décédé sans postérité à Smyrne, où il remplissait les fonctions de chancelier du consulat général de France, le 22 novembre 1847 ;

2º André-Louis, né à Paris, le 28 octobre 1783, entré dans la marine comme simple pilotin en 1795, décédé à Brest en 1855. Il prit part, avec les marins de la garde, à la guerre de Russie en 1812, puis fut fait prisonnier par une croisière anglaise en 1814 et libéré en 1815, après avoir été interné dans l'île de Saint-Hélène jusqu'à la veille de l'arrivée du grand empereur.

En 1829 et 1830, il commandait le brick l'*Alerte* dans la division navale chargée du blocus d'Alger. Il fut plusieurs fois cité à l'ordre du jour et fit partie de l'ambassade de l'amiral de La Bretonnière, qui porta au dey d'Alger l'ultimatum du roi de France. Une des prétentions de ce souverain barbaresque qui fut jugée inacceptable, fut précisément la cession par la France de ce brick l'*Alerte*, qui était la terreur des côtes de la Régence (*Histoire de la conquête d'Alger*, par Camille Rousset).

Lorsqu'arriva devant Alger la nouvelle de la Révolution de juillet, le baron de Nerciat demanda à quitter son commandement et ne reprit le service actif qu'en 1834. Il fit plusieurs campagnes comme chef d'état-major de l'amiral de La Bretonnière et termina sa carrière comme commandant de l'école navale, commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

3º Une fille Anne-Marie, mariée en 1832 au comte de Pelleport-Burette, capitaine de vaisseau. De son mariage avec Louise Crapart de La Noüe André-Philippe, eut plusieurs fils. L'un d'eux, Auguste Andréa de Nerciat, né le 6 avril 1833, mort le 25 mars 1871, capitaine de frégate, officier de la Légion d'honneur, a eu de son mariage avec Léonie Miquel de Riu, un fils, Robert, né le 9 septembre 1862, sorti de Saint-Cyr en 1884, actuellement capitaine au 145e d'infanterie. Il est le seul héritier du nom et du titre. Marié le 4 septembre 1890 à Jane de Molette de Morangiès, dont une fille Simone, né le 20 octobre 1892.

La famille de Nerciat est alliée aux familles Miquel de Riu, de Tournadre, de Gantes, de Chabaud La Tour, de Pelleport-Burette, de Molette de Morangiès.

ARMES : *D'azur, au sautoir d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent à dextre et*

à senestre d'une tour crénelée de cinq pièces du même, maçonnée, ajourée et couverte de sable, et, en pointe, d'un croissant d'argent.

Couronne de baron.

SUPPORTS : *Deux levrettes.*

ANDRÉ DE LA FRESNAYE.

Cette famille, originaire de Normandie, a été anoblie en 1725 pour de nombreux services rendus dans le service du roi.

Les lettres de noblesse nomment André de la Fresnaye, seigneur d'Ereines, d'Escures, de Viette, d'Escajeul et autres lieux.

Cette famille a vu se fondre en elle celle des Vauquelin, d'origine chevaleresque.

Elle s'est en outre alliée aux Brosses de Goulet, Blocqueville, la Pallu, Grente de Grécourt, Guéneau de Montbeillard, Chappedelaine, Glanville, Neuville, de Galard-Terraube, de Montesson, de Bonchamps, Hélie de Treprel, etc.

ARMES : *D'azur, au cygne d'argent, nageant sur une mer de sinople ; au chef d'or chargé d'une rose de gueules accostée de deux étoiles d'azur.*

ANDRÉ DU VIGEAN DE LA ROUSSERIE.

Vers l'an 1600, André, marquis de Jasse, de la maison d'Auvergne, vint se fixer au château de Maréjes, commune de Liginiac, canton de Neuvic d'Ussel (Corrèze) et fonda la maison de Maréje, représentée aujourd'hui par le baron Bonafos de Bélinay.

D'un mariage avec une bourgeoise de Neuvic d'Ussel, André de Jasse eut un fils qui, après avoir guerroyé à la tête d'une compagnie à l'armée de Turenne, rentra à Neuvic où il épousa Mlle de Boyer. Dans son contrat de mariage il prend qualité d'André, seigneur du Vigent, de la Rousserie et des Chagres (Dellestable, notaire, 4 mai 1646).

Son fils Hélie-André du Vigent épousa, en 1663, Mlle Choumerliac.

Le 18 janvier 1700 (contrat de mariage, Dellestable, notaire), Antoine André du Vigent, fils d'Elie, épouse Mlle de Boyer, sa cousine, au quatrième degré de consanguinité, après l'enregistrement sur les registres de l'église paroissiale de la fulmination d'un bref du pape accordé pour dispense entre parents.

Le 6 mai 1736 (contrat de mariage Dellestable, notaire), Gaspard-Germain André, seigneur du Vigent, s'allie à la maison de Maréje en épousant Antoinette de Chastaigner de Mialaret, arrière-petite-fille de André de Maréje, petite-fille de Combarel, comte de Bellegarde du Gibanel, etc.

Gaspard-Germain André eut plusieurs enfants : l'un, François, prit en son contrat de mariage, (Laporte, notaire à La Mazière), les noms de François-André, seigneur du Vigent de La Cheyras et de La Rousserie. François André n'a pas de descendants.

Le second fils, Germain-Gaspard André de Louvert, fut principal du collège d'Ussel et prieur de Chirac.

Le troisième, Louis André, apprit l'art de la médecine à Montpellier. Tous ses diplômes sont délivrés au nom de Louis André de La Rousserie. Devenu chef de la famille, le 11 février 1782, Louis André de La Rousserie, docteur en médecine, en présence et du consentement de son père Germain-Gaspard André, seigneur du Vigean, a épousé Marguerite de Murat de Fontenilles, fille d'un avocat au parlement.

En 1793, Louis André de la Rousserie fut déclaré suspect, mais prévenu par son ami le général Delmas, il put gagner Paris.

Nommé chirurgien en chef de l'armée d'Italie, il fut frappé d'un coup de sabre et mourut à Nice le premier nivôse, an second de la République.

Son fils unique, Germain-Gaspard André de La Rousserie, après avoir fait les campagnes d'Espagne et de Russie en qualité de chirurgien-major, épousa, le 26 août 1818, Jeanne-Henriette Delalo, fille de Henry Delalo, sous-préfet de Murat, puis de Mauriac.

ARMES : *De gueules, à trois franchis, 2 et 1 ; au chef cousu d'azur à trois étoiles 1 et 2.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

André de la Rousserie (Adrien-Michel), receveur des domaines à Neuvic-d'Ussel, fils de Germain-Gaspard, marié à Augustine PALIS, de Senergues, près Mauris (Cantal), dont il eut : *a*) Louis, conservateur des hypothèques, à Nogent-sur-Seine, marié, le 16 septembre 1888, à Marie Lise PASTEAU, dont : deux filles et un fils ; *b*) Gaston, receveur des domaines, à Lignières (Cher) ; *c*) et une fille, mariée au docteur CALARY.

ANDRIEU (d').

Seigneur de la Houssaie et de la Poterie, demeurant dans la paroisse de Saint-Pierre d'Habondant, bailliage de Dreux, épousa, le 14 octobre 1708, Marie-Anne de Trousseauville : de ce mariage naquit, entre autres enfants, Marguerite d'Andrieu de la Houssaie, reçue à Saint-Cyr, le 22 juillet 1722. Sa noblesse a été justifiée par titres, depuis Guillaume Andrieu, écuyer, seigneur de Guitrancour, son septième aïeul, vivant l'an 1529.

ARMES : *D'argent, à une fasce de sable, chargée de trois molettes d'éperon d'or, et accompagnée en pointe de trois foudres de sable, à huit pointes de flèches chacun, et un chef de gueules.*

ANDUZE (d').

La seigneurie d'Anduze est une des plus anciennes de la province de Languedoc. Elle appartenait par moitié à l'évêque du Puy-en-Velay et à Jacques de Montboissier, marquis de Canillac, lorsqu'ils vendirent chacun leur part, le premier en 1539, le second en 1547, à Jean et Nicolas d'Airebaudouze.

C'est de Jean que descendaient les barons d'Anduze. François d'Airebaudouze, son fils, baron d'Anduze, était président de la cour des aides de Montpellier en 1555, charge qui fut ensuite possédée en 1607, par Raulin d'Airebaudouze, baron d'Anduze.

François d'Airebaudouze, baron d'Anduze, commandant un régiment d'infanterie en 1632, obtint l'érection de sa terre en marquisat, par lettres patentes du mois de novembre 1645.

Armes : *De gueules, au château sommé de trois tours d'or.*

ANGOSSE (d').

Famille originaire de Bigorre, d'où elle s'était transportée dans le Béarn par suite de diverses substitutions féodales et d'alliances contractées avec les familles les plus distinguées de ce pays.

Jean d'Angosse servit sous les ordres du connétable Bertrand du Guesclin, lors de l'expédition de ce grand capitaine au delà des Pyrénées. Jean d'Angosse fut fait prisonnier avec le connétable à la bataille de Navarette.

Paul, marquis d'Angosse, maréchal des camps et armées du roi, grand sénéchal et gouverneur d'Armagnac, député de la noblesse du Béarn aux États généraux en 1789, avait fait toutes les campagnes de la guerre de Sept Ans et s'était distingué aux batailles d'Hastenbeck, de Muiden et de Crevelt. Il mourut en 1798, laissant trois fils qui furent successivement appelés à la pairie.

L'aîné, Pierre, fut chambellan de Napoléon Ier.

Armes : *D'azur, à trois épées d'argent en pal, au chef d'or, chargé d'un cœur de sinople couronné de même et accosté de deux merlettes affrontées de sable, couronnées d'argent.*

Devise : *Deo duce, comite gladio.*

ANJOU (d').

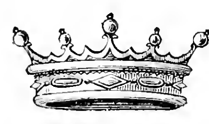
Famille noble et ancienne de Pertuis en Provence, dont la filiation remonte à René d'Anjou, qui, suivant la tradition, fut filleul du roi René, comte de Provence, et établi par ce prince son bailli en la ville de Pertuis. Il épousa, par contrat du 28 décembre 1475, passé devant Mougis, notaire de ladite ville, *Anne Barbany.*

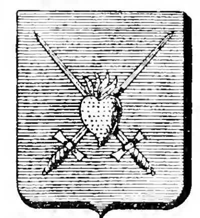
Cette famille a formé trois branches : la première s'est éteinte dans la personne de Marguerite-Françoise-Paulette d'Anjou, née le 29 juin 1769 : les deux autres branches subsistent encore.

Dominique d'Anjou, de la deuxième branche, fut appelé pour servir dans le régiment que devait lever la noblesse de Provence, en 1746, ce qui est constaté par la lettre des syndics de ce corps, du 19 décembre.

Armes : *D'azur, à une colombe d'argent prenant son essor et tenant dans son bec une branche d'olivier de sinople, et accompagnée de trois étoiles d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.*

ANSART DU FIESNET.





On trouve des traces du nom d'Ansart, à Neufchâtel (Normandie), dès 1060. Un personnage de ce nom est cité par l'historien de la conquête des Normands (5e édition, t. II, p. 386, d'après *Scriptores rerum normannorum*, page 1023), comme compagnon d'armes de Guillaume le Conquérant ; et il existe encore aujourd'hui des Ansart en Angleterre. Dans un manuscrit (bibliothèque de l'Arsenal, Paris) intitulé *Recueil d'anoblissement de Normandie* dont le double se trouve à la bibliothèque de Rouen, on lit : « Noble homme Robert Ansart, escuyer du pays d'Arques en Talois (bailliage de Caux) est au nombre des propriétaires de francs fiefs anoblis par Louis XI en 1740. » On pense qu'il était propriétaire de la Mothe-Ansart, mouvant de la baronnie d'Auffray.

La branche normande vint plus tard s'établir en Artois et se subdivisa en plusieurs rameaux qui sont : 1o Ansart de Mouy, éteinte en 1771 par le décès de Pierre-François Ansart de Mouy, lieutenant général des armées du roi ; 2o Ansart du Fiesnet, branche devenue poitevine : 3o Ansart de Loremy, qui compte parmi ses membres plusieurs officiers au régiment d'Artois : l'un d'eux publia, en 1770, un ouvrage sous le titre d'*Aventures du chevalier de Loremy*, et fut l'objet d'un compte rendu élogieux de Fréron (*Année littéraire* 1770, t. IV, p. 66, etc.) ; dans cet ouvrage l'auteur fait remonter l'origine de sa famille à l'invasion sarrasine ; 4o Ansart du Petit-Vendin ; 5o et un dernier dont plusieurs membres furent bénédictins de la congrégation de Saint-Maur ; l'un d'eux, décédé en 1790, avait été chapelain de l'ordre de Malte et procureur de l'abbaye de Saint-Denis.

Armes : *D'azur, à deux épées au naturel posées en sautoir, chargées d'un cœur d'or posé en abîme, enflammé de même.*

Devise : *Ense ardet.*

Supports : *Deux licornes.*

Ces armoiries se trouvent encore gravées sur la tombe de Philippe-Alexandre Ansart, seigneur des

seigneuries foncières et vicomtières du Fiesnel, décédé le 11 juin 1775, inhumé en l'église du bourg d'Aubigny en Artois.

ANSELME (*d'*)

La maison d'Anselme, anciennement Anselmi, est originaire de Florence où la souche et la branche aînée, éteinte en 1732, ont occupé une situation élevée, et donné des ministres aux ducs de Toscane, des prélats, des commandeurs de Malte, etc. Jean d'Anselme, qui vint s'établir dans le Comtat-Venaissin, est qualifié, dans son testament de l'an 1504, *nobilis Joannes Anselmi, de civitate Florenti oriundus... filius Bernadi.*

On compte parmi ses rejetons un premier consul d'Avignon, un bailli d'épée de la ville d'Apt en 1533, un commandant d'infanterie sous le maréchal de Bellegarde, un capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, plusieurs officiers des armées, un chevalier de Malte, etc.

ARMES : *D'azur, fretté d'argent de huit pièces.*

DEVISE : *Pro defensione.*

ANTHOUARD (*d'*)

La famille d'Anthouard, originaire de Bourgogne, s'est distinguée depuis deux siècles par ses services militaires et par les hauts emplois dont elle a été revêtue.

Elle a donné un maître de camp de cavalerie au service de France et aide de camp général du roi de Suède, un général de division, comte de l'Empire, pair de France et grand-croix de la Légion d'honneur, un général de brigade, et un colonel d'artillerie, et plusieurs officiers, chevaliers de Saint-Louis, de la Légion d'honneur, etc.

Son nom se trouve dès le XVe siècle mêlé aux annales de l'Autunois. Mathieu Anthouard, était *vierg* ou maire d'Autun de 1471 à 1479.

Jacob Anthouard, licencié en décret et grand prieur de l'abbaye de Saint-Martin-lès-Autun, signa le 25 août 1632 le procès-verbal de l'ouverture du tombeau de la reine Brunehaut) *Archives municipales d'Autun et histoire d'Autun*, par Edme Thomas).

La famille d'Anthouard ayant perdu tous ses papiers domestiques pendant la Révolution, les ressources pour dresser la généalogie de cette famille se sont réduites aux preuves de noblesse faites avant 1789 et aux pièces manuscrites conservées à la Bibliothèque nationale de Paris, dans le cabinet des titres.

Le jugement de maintenue de noblesse, rendu à Dijon le 21 janvier 1669, par M. Boucher, intendant de la province de Bourgogne, ne commence la filiation qu'à Pierre Anthouard, écuyer et secrétaire du roi en 1627.

Pierre d'Anthouard, écuyer, seigneur d'Archambaut, né à Noyers le 9 novembre 1683, suivit la carrière des armes.

Il céda aux sollicitations de ses parents, qui tenaient un rang distingué à la cour de Charles XII et passa au service de la Suède. Il y fut élevé au grade de colonel et le héros du Nord l'attacha à sa personne en qualité d'aide de camp général. A la mort de Charles XII, en 1718, le colonel d'Anthouard s'attacha plus étroitement au service de l'ex-roi de Pologne et fut chargé de plusieurs négociations importantes auprès des cours de Stockholm et de Versailles, et reçut la mission délicate de conduire en lieu de sûreté les filles de Stanislas, dont l'une était Marie Leczinska, plus tard reine de France. Les nombreuses lettres que lui adressait le monarque détrôné contiennent les témoignages les plus flatteurs de la confiance et de l'estime que ce prince lui accordait.

En 1725, Pierre d'Anthouard, qui avait conservé son titre et ses fonctions d'aide de camp général du nouveau roi de Suède, Frédéric Ier, obtint de ce prince l'autorisation de revenir en France.

Pierre d'Anthouard, rentré au service de la France avec le grade de colonel, fut promu à celui de maître de camp de cavalerie. Il fut envoyé quelque temps après comme chargé d'affaires de France en Suède, et mourut au retour de cette mission.

Charles-Ferdinand d'Anthouard, né le 6 août 1815, ancien élève de l'école de cavalerie, commandant au 8e hussards, chevalier de la Légion d'honneur, marié le 10 mars 1851 à Marie-Henriette-Pauline Verdier, fille d'un conseiller à la cour impériale de Metz, fut créé comte par l'Empire.

ARMES : *Coupé : au 1, d'azur, à une fasce d'argent, chargée de trois roses de gueules ; au 2, d'or, à trois écrevisses de gueules, rangées en fasce.*

Les armes du deuxième rameau des comtes d'Anthouard sont :

Ecartelé : au 1, d'azur, à l'épée haute en pal d'argent ; au 2, de gueules, coupé d'azur, à trois roses d'or ; au 3, d'or à la pyramide de sable, accompagnée en chef d'une étoile d'azur ; au 4, d'or, à trois écrevisses de gueules, rangées en fasce.

ANTIN (*d'*)

Le titre de duc et pair d'Antin avait été créé au mois de mai 1711, en faveur de Louis-Antoine, comte de Pardaillan-Gondrin, gouverneur de l'Orléanais. Les lettres patentes portaient cette clause, qu'à l'extinction de sa descendance mâle, les terres formant son duché pairie retourneraient au même état qu'avant ladite érection. Le dernier duc d'Antin, Louis de Pardaillan, mourut à Brême en 1757, et son titre s'éteignit avec lui.

Il y a quelques années, M. d'Arblade de Séailles, d'une famille alliée à celle de Fumel, et issue par les femmes d'une branche cadette de la maison de

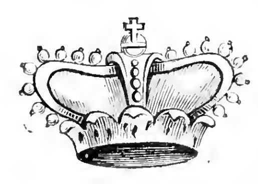
Pardaillan Gondrin, se crut en devoir de relever ce dernier nom. Il fit graver sur la tombe de sa femme une inscription qui qualifiait la défunte de comtesse de Pardaillan-Gondrin. Il ne se contenta même plus du même titre et prit celui de duc d'Antin, dont il adopta aussi les armes qu'il joignit aux siennes.

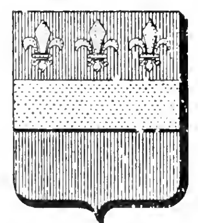
Un procès fut intenté par M. de Pardaillan-Gondrin, qui ne descend pas des ducs d'Antin, dont il n'est qu'un parent collatéral, et le tribunal condamna M. d'Arblade à faire disparaître toute trace des noms, titres et armes qu'il avait pris, et les fit effacer du tombeau où ils avaient été gravés. L'insertion du jugement fut faite dans deux journaux du département du Gers (où sont situées les terres de Pardaillan et de Gondrin).

Une autre famille, qui n'a rien de commun avec la précédente, descend d'un d'Antin, seigneur de Saint-Pé et de Hon en Bigorre, garde du corps du roi, puis lieutenant pour sa majesté au gouvernement des villes et châteaux de Dax et de Saint-Sever, qui vivait en l'an 1680. La noblesse de la famille a été justifiée, par titre, depuis Dominique d'Antin, qui vivait vers 1582.

Armes : *De gueules, à trois lions d'argent à demi-corps, posés 2 et 1 : écartelé d'argent à trois tourteaux de gueules, posés 2 et 1, et sur le tout d'or, à une clef de sable, couronnée du même, et posée en pal.*

ANTIOCHE (*d'*).





La maison d'Antioche a pour auteur Bohémond I, prince de Tarente, fils de Robert Guiscard, le conquérant Normand, et petit-fils de Tancrède de Hauteville. A la première croisade, Bohémond ayant pris la ville d'Antioche, 1091, elle lui fut reconnue en souveraineté avec les territoires importants qui en dépendaient. Il régna sous le nom de Bohémond I, prince d'Antioche, et sa descendance directe demeura en possession de cette principauté jusqu'en 1288, époque à laquelle elle fut dépossédée par l'invasion victorieuse des Sarrasins. (Archives de l'ordre de Malte. *Codice diplomatico*).

A cette date, 1288, les fils de Philippe et d'Henri d'Antioche, ceux-ci frères de Bohémond V, se réfugièrent à Chypre, où régnait une branche de leur maison, qui avait relevé celle de Lusignan.

Henri d'Antioche, fils de Bohémond IV, ayant épousé en 1240 Isabelle de Chypre, dernière héritière de la maison de Lusignan, eut de cette alliance un fils, qui monta sur le trône de Chypre sous le nom de Hugues III, et prit le nom et les armes de Lusignan.

Sa postérité régna à Chypre jusqu'à Anne de Lusignan, qui épousa en 1433 le prince de Piémont, plus tard Louis I, duc de Savoie. (Archives de l'Ordre de Malte. Familles d'outre-mer et du Gange. *Histoire de l'Ile de Chypre,* par le comte de Mas Latrie).

Anne de Lusignan fut suivie en Savoie par ses deux cousins, Pierre et Hector d'Antioche. Ceux-ci, pourvus des plus hautes charges et de biens considérables, jouirent sous le règne de leur parente d'une puissance presque sans limites (Arch. de Turin, de Genève. Guichenon, *Pourpriet historique de la maison de Sales*).

Pierre et Hector portaient pour armes : *De gueules, à la fasce d'or accompagnée en chef de trois fleurs de lis d'or, rangées de fasce.* (Arch. de Genève, arch. de Turin).

C'étaient les armes mêmes de Bohémond I, qu'Albert d'Aix décrit : *Signum nempe Boamundi quod sanguinis erat coloris* (Albert d'Aix liv. IV, ch. XXIII, pag. 246), armes augmentées des fleurs de lis de France données en 1252 à Bohémond VI par Saint-Louis. (Joinville, mémoires : Et fist chevalier le Roi le Prince d'Antioche.... et de lors pour l'honneur du Roi il écartela ses armes qui sont vermeilles avec les armes de France).

C'est à leur maison qu'appartenait le bienheureux André d'Antioche, Clavacre, grand visiteur de l'ordre du Saint-Sépulcre et général de l'ordre, qui mourut en 1360 à Annecy où il était venu visiter la maison de son ordre. Dans l'inscription placée sur son tombeau à Annecy, il est dit fils du prince d'Antioche, et la même origine est constatée dans les procès-verbaux des visites pastorales des archevêques de Tarentaise. (Arch. de Tarentaise. Hélyot, *Histoire du Saint-Sépulcre.* Besson, *Mémoires ecclésiastiques*).

Pierre et Hector d'Antioche partagèrent le tombeau du duc Louis de Savoie et de la duchesse Anne, son épouse, au couvent des Cordeliers de Rives, à Genève, et leur descendance conserva ce privilège jusqu'à la Réforme. (Obituaire des Cordeliers de Rive à Genève, qui se trouve aux archives de Lyon).

Pierre d'Antioche, petit-fils de Pierre, y fut inhumé lui-même le 16 février 1522 (Obituaire, id.).

François d'Antioche, arrière-petit-fils d'Hector, laissa deux filles et un fils posthume de sa femme, Marguerite de Watteville. Par son testament, en date du 16 juillet 1552, il substitua ses filles aux nom et armes de sa maison. Jean-Jacques d'Antioche, son fils posthume, mort sans alliance, réitéra la substitution, ordonnée par son père, aux mêmes conditions, 5 octobre 1571. (Arch. de Turin).

La substitution ainsi établie fut solennellement reconnue par lettres patentes de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, le 26 avril 1588, entérimées au souverain Sénat de Savoie le 26 juin 1608.

Percevaude d'Antioche, fille de François et héritière de la substitution établie par son père et par son frère, épousa en 1569 Charles de Brotty,

fils de Louis de Brotty, gouverneur de Ripaille, chevalier de l'ordre, dont elle eut plusieurs enfants. C'est dans la ligne de Maurice, son fils aîné, que se continua la maison d'Antioche et le nom, suivant le sang, se transmit sans interruption.

Charles de Brotty appartenait à une illustre maison qui marquait à la cour de Savoie et dans l'armée au premier rang par l'ancienneté de son extraction, l'éclat de ses services et ses alliances depuis le XIIIe siècle. (Arch. de Turin).

Armes des Brotty : *D'azur, à trois sautoirs d'or, 2 et 1.*

Maurice d'Antioche, fils de Charles, fut colonel général de l'armée des carabiniers, capitaine des gardes du duc de Savoie, chevalier de l'ordre, gouverneur du fort Sainte-Catherine et de plusieurs places-fortes, etc.

Sa descendance, continuée jusqu'à nos jours par une succession assez rare de sept fils, unique dans chaque génération, ne cessa pas d'occuper un rang élevé, de s'allier aux principales maisons et de se signaler dans les hautes charges de l'armée, de la cour et de la diplomatie : généraux, chevaliers de l'ordre, capitaines de gardes, premiers gentilshommes de la Chambre, ambassadeurs.

Par une destinée singulière, la maison d'Antioche, partie de France avec Robert Guiscard, fondée avec les succès des armes françaises en Palestine par Bohémond I, après avoir trouvé asile en Savoie pendant plus de quatre siècles par le mariage d'Anne de Lusignan, est redevenue française par l'annexion de la Savoie à la France.

Armes : *De gueules, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois fleurs de lis d'or, rangées de fasce.*

Cri : *Vaillance.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

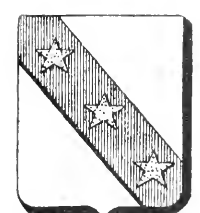
Antioche (Marie-François-Ferdinand-Cte *d'*). Résidences : Paris, 110, rue de l'Université ; château de Nernier (Haute-Savoie) ; château de Selorre (Saône-et-Loire). Fils de François-Charles-Alphonse, comte d'Antioche, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi de Sardaigne, et de Thérèse-Ferdinande-Adélie, comtesse de Hamal et du Saint-Empire romain germanique, marié à Marie-Marguerite DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, dont : Simone, née à Paris le 27 mars 1890.

Sœurs : 1° Yolande, mariée au comte de BELLISSEN-DURBAN ;

2° Marguerite.

ANTOINE (*d'*).





Cette famille, qui forma trois branches à Aix, où elle était connue depuis près d'un siècle et demi, tire son origine de la ville de Florence, d'où elle passa à Marseille vers l'an 1530. Antonio d'Antoine fut le premier qui s'établit dans cette ville.

Armes : *D'azur, à un chevron accompagné de trois flammes, posées 2 et 1, le tout d'or.*

Une autre famille a pour auteur Jean Antoine, huissier de la chambre du roi, qui fut anobli avec sa postérité, mâle et femelle, née et à naître en légitime mariage, en considération des services qu'il rendait depuis vingt-huit ans dans ladite charge, et de ceux que ses pères et aïeul avaient rendus aussi pendant soixante-dix ans dans la même charge. Les lettres de cet anoblissement sont datées de Versailles du mois d'avril 1728 et adressées au parlement, à la chambre des comptes et à la cour des aides de Paris pour y être enregistrées.

Ses armoiries réglées par le juge d'armes sont :

Armes : *Un écu d'or, à un chevron d'azur, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une tige de trois roses de gueules, montantes d'un croissant d'azur.*

Enfin, suivant l'*Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, par Artefeuil (p. 42), un François Alexis d'Antoine, seigneur de Pierrousse, du lieu de Gardes, fut reçu secrétaire en chancellerie près la cour du parlement, le 25 mai 1731. Il laissa deux fils, dont le cadet fut ecclésiastique ; l'aîné seigneur de Brions et de Taillas, eut des enfants de la fille de François de Nantes, seigneur de Pierredon, président, trésorier général de France en la généralité de Provence.

Armes : *D'argent, à une bande de gueules, chargée de trois étoiles d'or.*

APCHON (*d'*).

La maison d'Apchon, l'une des plus anciennes et des plus illustres de la province d'Auvergne, eut pour berceau l'antique fief de ce nom, situé à quelques lieues à l'est de Mauriac, au centre des montagnes, et défendu au moyen âge par un château fort dont on aperçoit encore les ruines sur un pic escarpé. Ses seigneurs avaient le rang de premiers barons aux états de la haute Auvergne ; ils commandaient les troupes et ils percevaient les subsides que la noblesse accordait au roi en temps

de guerre. Ces dernières fonctions leur valurent le titre de comptour.

Le premier personnage connu de cette vieille souche est Amblard, seigneur d'Apchon, de Murol, etc., vivant en l'an 1000. La violence de son caractère lui fit donner le sobriquet de Mal-Hivernat. Les chroniqueurs racontent qu'ayant enlevé un homme, il l'enferma dans son château de Haute-Clair, surnommé depuis Nonette, et l'y fit périr. On l'accusa aussi du meurtre de Guillaume Brunet, son parent, au profit duquel le château avait été confisqué. Quelques années après, dit-on, Amblard, touché de repentir, alla à Rome se jeter aux pieds du souverain pontife, et obtint son pardon à la condition de léguer sa terre d'indiciat à saint Odilon, abbé de Cluny. A l'appui de cette tradition l'on rappelle que la maison d'Apchon avait pour cri de guerre : Hauteclair! et que ses armes primitives furent : *Une croix au pied patté cantonnée de deux besants en chef, d'une hache d'armes au canton dextre de la pointe et d'une nonne en habit de chœur au canton sénestre;* elles rappelaient sans doute le crime d'Amblard, son repentir et le prix de son pardon.

Les successeurs d'Amblard, pour effacer le souvenir de ce passé odieux, adoptèrent plus tard pour armoiries : *D'azur à six fleurs de lis d'or.* C'est le blason qui a été attribué, dans la galerie des Croisades du musée de Versailles, au comptour d'Apchon, qui accompagna le comte d'Auvergne en Palestine en 1103; mais par erreur, on l'a nommé Arnaud au lieu d'Armand, et on lui a donné pour écu un semé de fleurs de lis sans nombre.

En 1334, Guy, comptour d'Apchon, se distingua dans les guerres que Philippe de Valois eut à soutenir en Flandre contre Jacques d'Arteveld et contre le prince de Galles, venu au secours des Gantois révoltés. Ce fut dans cette circonstance, dit-on, que le monarque français, pour récompenser leur bravoure, et leurs loyaux services, accorda à plusieurs seigneurs d'Auvergne et notamment au comptour d'Apchon, le droit de porter des fleurs de lis dans leurs armes.

Guillaume, fils du précédent, fut, après la funeste bataille de Poitiers, placé par le dauphin régent à la tête de la noblesse de sa province, qui le réclamait pour chef comme le plus digne de commander. Les pouvoirs les plus étendus lui furent conférés par lettres patentes de 1357, et aussitôt il prit toutes les plus sages mesures pour s'opposer à l'invasion des Anglais.

L'ancienne et illustre race des comptours d'Apchon s'éteignit glorieusement par la mort de Guillaume VI sur le champ de bataille d'Azincourt. On nous dit qu'une famille a relevé le nom et se fait appeler d'Apchon de Saint-Germain.

Nous ignorons l'adresse des membres de cette dernière famille, s'il en existe encore.

Armes : *D'or, à six fleurs de lis d'azur.* — Alias : *D'or, semé de fleurs de lis d'azur.*

Cri de guerre : *Hauteclair.*

ARBAUD (d').

Cette famille a pour auteur Barthélemy d'Arbaud, chancelier du roi Robert; on le trouve qualifié *miles*, chevalier, dans plusieurs actes passés aux années 1324 et 1326. Nostradamus le nomme parmi les hommes illustres de ce temps-là dans son *Histoire de Provence.*

Jean d'Arbaud, fils du précédent, s'établit à Arles, où il passa plusieurs actes dans lesquels il est qualifié damoiseau.

Ses descendants ont toujours soutenu de la manière la plus honorable leur noblesse. Ils l'avaient illustrée par leurs services dans les armées de nos rois et par leurs bonnes alliances.

Un Arbaud d'Arbaud, descendant des précédents, fut premier consul de la ville d'Aix en 1428. Cette famille a en outre fourni des chevaliers de Malte et de Saint-Louis et des officiers de toutes armes. Nostradamus, parlant des gentilshommes célèbres en l'an 1419, fait mention d'Arbaud Arbaud, seigneur d'Aups.

Cette famille a formé deux branches :

1° Celle des seigneurs de Gardane et de Jouques dont les armes sont :

D'azur, au chevron d'argent et au chef d'or, chargé d'une étoile de gueules.

2° Celle des seigneurs de Brest et de Châteauvieux, dont les armes sont :

D'argent, au griffon de sable, la patte dextre d'aigle, et la jambe sénestre de lion, vêtues ou écorchées de gueules.

Devise : *Nascitur et perit ira.*

ARBLADE (d').

L'état de cette famille nous est inconnu. Les d'Arblade sont issus des comtes de Pardaillan-Gondrin, et ont été répandus en Roussillon, Guyenne et Gascogne.

Armes : *Parti : au* 1 (d'Arblade), *qui est d'or au lion de gueules, couronné du même, tenant de sa patte sénestre une épée d'azur en pal, la pointe en bas : au chef d'azur, chargé d'une croizette d'or entre deux croissants d'argent; au* 2 (de Paillardan-Gondrin) *qui est coupé : a) d'argent à trois fasces ondées d'azur* (Pardaillan)*; b) d'or au château de gueules, maçonné de sable, sommé de trois tourelles de gueules et accompagné de trois têtes de Maures, tortillé d'argent, rangées en chef* (Castillon).

Supports : *Deux lions au naturel.*

Devise : *Crescit eundo.*

ARCES (d').

Le nom d'Arces fut d'abord celui d'une ancienne famille du Dauphiné dont le dernier rejeton mâle, Louis d'Arces, maria, en 1216, sa fille Guiffrède à

Hugues Morard, qui fut substitué aux noms et armes de son beau-père. De cette union étaient issus trois fils qui firent souche ; l'un conserva le nom de Morard ; les deux autres prirent celui d'Arces.

Joffrey d'Arces, bailli du Briançonnais, était maréchal de l'armée du dauphin Humbert en 1339.

François d'Arces, qui combattit à la funeste journée d'Azincourt, 1415, mourut sans alliance.

Antoine d'Arces, seigneur de la Batie et de Lissieu, dit le chevalier Blanc, capitaine de 50 hommes de pied, s'illustra comme un véritable coureur d'aventures. Il parcourut l'Espagne et le Portugal, prenant part aux tournois et aux emprinses, où il triomphait des plus braves combattants. Il passa ensuite en Ecosse, où il conquit l'amitié du roi Jacques IV. Il revint en France servit sous Louis XII, et fut fait prisonnier avec Imbaut de Rivoire par les Vénitiens. Jacques IV le rappela en Ecosse, et les historiens dauphinois disent même qu'il fut nommé régent pendant la minorité de Jacques V. Ce fait est démenti par les auteurs anglais. Il périt assassiné par David Hume, gentilhomme écossais, le 21 octobre 1517.

Jean d'Arces, seigneur de la Batie et de Montbiros en Dauphiné, baron de Livarot (Normandie), célèbre sous ce dernier nom, fut un des favoris de Henri III. Il fut, avec Maugiron, témoin et second de Caylus dans le fameux combat de trois contre trois (le 27 avril 1578). Il tua Schomberg son adversaire ; mais il fut lui-même blessé grièvement à la tête d'un coup d'épée. — Il périt dans un autre combat livré près de Blois, où il avait le marquis de Piennes pour adversaire (1580). La baronnie de Livarot et les autres biens de sa branche, éteinte avec lui, passèrent dans la famille d'Oraison.

Un Louis d'Arces, écuyer, seigneur du Domaine et de la Bayette, fut capitaine dans le régiment de Champagne, l'an 1683, et commandant au fort Saint-André d'Avignon l'an 1684, puis lieutenant-colonel des milices de la vallée du Grésivaudan. La preuve de la noblesse de cette famille fut justifiée par titres depuis Louis d'Arces, son septième aïeul, marié le 24 juillet 1505 avec noble dame Guigone de Fay.

Au siècle dernier, Louis-Antoine d'Arces, chevalier de Saint-Louis, était capitaine des dragons au régiment des volontaires du Dauphiné (1758).

Nous n'avons pu établir d'où provient le titre de marquis porté par le représentant actuel.

Armes : *D'azur, au franc quartier d'or ; à la cotice componnée d'argent et de gueules, brochant sur le tout.*

Devise : *Le tronc est vert, les feuilles sont arses,* ou *Virtus, labor, honos.*

ARCHAMBAULT (*d'*).

Cette famille, originaire du Languedoc, s'est toujours distinguée dans les armées, et a donné

cinq grands baillis d'épée de Châtillon-sur-Indre, suivant certificat de M. d'Hozier, délivré le 2 octobre 1765.

Le premier connu de ce nom est Jean d'Archambault, chevalier, capitaine d'infanterie au régiment de Vaubecourt en 1620, qui se distingua contre les troupes du prince de Condé. Il fut créé premier grand bailli d'épée de Châtillon-sur-Indre, aux gages de 600 livres pour récompense de plus de 40 années de service, et mourut en 1646, laissant plusieurs enfants.

Son fils aîné, Jean-François d'Archambault, grand bailli d'épée, capitaine d'une compagnie de gens de pied dans le régiment de Vaudrecourt, présida à l'assemblée de la noblesse, convoquée par ordre du roi, en 1649. Il se distingua au siège de Roses ; fut envoyé par le roi en diverses cours de l'Europe, et mourut avec postérité le 7 juillet 1652.

Son fils aîné, René-François d'Archambault, chevalier, fut nommé par Louis XIV grand bailli d'épée, quoiqu'il n'eût qu'un an, et il lui fut fait don de la charge de gentilhomme ordinaire, voulant, dit Sa Majesté dans ses brevets, récompenser dans ce fils les services des pères. Il fut élevé page du roi, en sa grande écurie, entra ensuite dans la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du roi ; se distingua dans plusieurs actions, fut blessé de trois balles au siège de Maëstricht. En récompense, Sa Majesté lui fit présent d'une compagnie de cavalerie dans son régiment ; peu après, il fut blessé à la cuisse, et ne cessa de servir que lorsque ses blessures multipliées l'obligèrent de demander sa retraite.

Ses descendants comptent des officiers supérieurs dans l'infanterie et la cavalerie, des chevaliers de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, et des mestres de camp de cavalerie.

Armes : *D'azur, à trois lions grimpants, armés et lampassés de gueules, à l'écu d'argent en abîme ; au pal de gueules, chargé de trois sautoirs alésés d'or.*

Supports : *Deux griffons armés.*

Devise : *In armis leones.*

Il a existé d'autres familles du même nom dans le Bourbonnais, l'Orléanais et la Touraine qui portaient les armes ci-après :

Bourbonnais : *D'or, au lion de gueules, à huit coquilles d'azur, mises en orle.*

Orléanais et Touraine : *D'azur, à trois lions d'or, 2 et 1, en cœur un écusson d'argent, au pal de gueules, chargé de trois sautoirs ou franchis d'or.*

Nous trouvons encore : *D'argent, au sautoir d'azur, chargé de cinq etoiles d'or, à la bordure denchée de gueules.*

ARCIZAS (*d'*).

Cette famille est une des plus anciennes et des

plus distinguées parmi la noblesse du comté de Bigorre. On trouve dans un manuscrit de l'histoire des vallées d'Auge, qu'un seigneur d'Arcizas, étant au service du roi d'Aragon, contre les Maures, avait proposé une entreprise extrêmement difficile et si périlleuse, que le roi, la regardant impossible, lui promit un *merle blanc* s'il parvenait à l'exécuter : et qu'ayant effectivement réussi, il prit pour armes un *merle blanc sur un fond d'azur*.

Les seigneurs d'Arcizas ont tenu, depuis le XIe siècle, un rang distingué dans les comtés de Bigorre et de Cominge ; ils y ont possédé plusieurs terres, et y ont fait la guerre et des traités de paix en leur nom, et s'y sont toujours alliés avec les familles les plus distinguées. Ils sont qualifiés dans tous les actes des titres de noble, de damoiseau, d'écuyer, de chevalier, de messire, de monseigneur et de puissant seigneur ; titres qui n'appartenaient anciennement qu'aux souverains et à la haute noblesse.

Cette ancienne maison, qui a produit plusieurs branches, ne subsiste plus aujourd'hui que dans celle des seigneurs de La Broquerre et d'Estansan, dans le comté de Cominge.

Les armes sont :

1° Pour la branche de La Broquerre :

D'azur, au merle d'argent passant, qui fut donné à cette famille pour une belle action de guerre, ainsi qu'il est dit plus haut ;

2° Pour la branche d'Estansan :

D'argent, à un cœur de gueules, traversé d'une clef de sable ; parti de gueules, au lion d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

ARCONATI-VISCONTI.

Famille originaire du Brabant, dont l'état nous est inconnu. Le titre de marquis est de Busto.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 à cinq points d'or équipollés à 4 d'azur* (Arconati) : *aux 2 et 3 d'argent, à la couleuvre ondoyante en pal d'azur, engloutissant un enfant de gueules* (Visconti).

CIMIER : *La couleuvre, issant entre un vol d'argent.*

SUPPORTS : *A dextre un griffon d'or ; à senestre, un léopard lionné d'or.*

MANTEAU : *D'argent, doublé d'azur.*

ARÈNE (*d'*)

La maison d'Arène Conkublet tient un rang honorable parmi les plus illustres et les plus anciennes de la Provence. Evandol, comte de Conkublet, est le premier dont nous ayons connaissance. Il était grand homme de mer, et, après avoir servi pendant quelque temps le roi d'Angle-

terre et fait plusieurs actions de valeur avec ses six galères, qui lui appartenaient, il se retira à Naples où il s'établit.

Ses enfants firent différentes branches dans le royaume de Naples ; un de ses petits-fils épousa l'héritière de la maison d'Arène, et acquit par ce mariage la baronnie de ce nom, située dans la Calabre, diocèse Bari. Depuis cette alliance, les Conkublet prirent le nom d'Arène et c'est sous ce dernier nom qu'on les connaît depuis plus de 500 ans. Charles-Quint accorda à Jean-François d'Arène le titre de marquis ; et le pape Eugène donna en 1440 le commandement de ses troupes à Louis d'Arène, archevêque de Florence, lequel fut ensuite cardinal et patriarche d'Aquilée. L'abbé Fleury en parle comme d'un grand homme, dans son *Histoire ecclésiastique*. Il mourut à Rome l'an 1465.

Nicolas d'Arène fut le premier de cette maison qui passa en Provence. Il y accompagna Louis III, roi de Naples et des Deux-Siciles, duc d'Anjou et comte de Provence, son bienfaiteur.

Après le traité de Madrid, Nicolas d'Arène fut un des trois gentilshommes que la ville de Marseille envoya au roi en 1424, pour complimenter Sa Majesté sur son heureux retour en France. Nicolas obtint à cette occasion la permission de faire battre monnaie à Marseille. Le roi René le fit son conseiller d'Etat en 1447 et lui accorda plusieurs privilèges tant pour lui que pour la ville de Marseille qui l'avait député auprès de ce prince.

Jean d'Arène fut deux fois premier consul de Marseille.

La famille compte un conseiller avocat du roi à Marseille, un capitaine dans le régiment du roi infanterie, des chevaliers de l'ordre militaire de Saint-Louis, un lieutenant général des armées du roi. En 1702 le roi donna à un Arène une compagnie de cavalerie.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, à quatre burelles (ou jumelles) de gueules ; aux 2 et 3 d'azur, à une foi d'argent, parée de pourpre, posée en bande.*

ARGENCE (*d'*).

Cette famille, originaire de la Guyenne, du Poitou et de l'Angoumois, dont les biens ont passé dans celle de *Joumart d'Achard* en 1608, par le mariage de *Gaspard Joumart* avec Gabrielle *Tison d'Argence*, réunit en elle les trois noms patronymiques qui forment la souche commune.

C'est à elle qu'est attribué uniquement le distique suivant :

Les Achard, les Tison et les voisins
Du pays ont chassé les Sarrasins.

Le premier auteur connu est Achard, seigneur de Pommier, évêque de Noyon sous Clotaire II, qui vivait vers l'an 640.

Joumart, seigneur de Sufferte, remonte à Au-

doin Joumart, Miles, seigneur de Vouzais, qui vivait en 1260.

Tison vivait en l'an 565 du règne de Justinien Ier, empereur d'Orient. (Extrait du *corpus juris civilis*).

Gabrielle Tison d'Argence, qui épousa Gaspard Joumart et lui apporta en dot la seigneurie d'Argence, était fille de François Tison, gentilhomme de la chambre du roi, chevalier de l'ordre et premier baron d'Angoumois et de Françoise de La Rochebeaucour, issue de la maison d'Albret.

C'est par acte du 20 décembre 1441 que les Joumart et les Achard joignirent leurs noms et leurs armes.

La maison Achard-Joumart-Tison-d'Argence a fourni des évêques, des chevaliers de Malte, des chevaliers de Saint-Louis, des maréchaux de camp, etc.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur à trois besants d'or, posés 2 et 1*, qui est de Joumart; *aux 2 et 3, d'or, à deux lions couronnes passant de gueules*, qui est de Tison: *sur le tout : d'argent, à trois doubles triangles de sable en chef posés 2 en pointe et 1 en chef: et à trois fasces de gueules*, qui est d'Achard.

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Achard, Hache.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Argence** (Mise douairière *d'*), née Marie-Aline-Amélie Quimper de Lanascol, demeurant château du Grand-Lucé (Sarthe).

Enfants : *a*) Alfred-Marie-René-François-Hippolyte (Mis *d'***A**), même adresse ; *b*) Marie-Frédéric (Cte *d'***A**), marié à Mlle Barrot, même adresse : *c*) N...., mariée au baron Léonce Le Vavasseur, 50, avenue Marceau, à Paris.

ARLEMPDES (*d'*). — *Voy.* Laval.

ARMAGNAC (*d'*).

Le dernier des anciens comtes d'Armagnac mourut archevêque d'Avignon en 1585, âgé de 80 ans. Il était fils d'un bâtard, et la branche des enfants légitimés était éteinte auparavant.

De ces anciens comtes d'Armagnac sont sortis les ducs de Nemours, par Bernard d'Armagnac, mort en 1462; le dernier de ces ducs fut Jean d'Armagnac, duc de Nemours, mort à la bataille de Cérignole, le 28 avril 1503.

Les vicomtes de Fezensaguet sont aussi sortis des anciens vicomtes d'Armagnac: leur postérité a

fini à Jean d'Armagnac, deuxième du nom, vicomte de Fezensaguet, mort en 1403.

Le comté d'Armagnac échut à la couronne, et Louis XIV en fit don, le 20 novembre 1645, à Henri de Lorraine, comte d'Harcourt et d'Armagnac.

Armes : *D'argent, au lion de gueules.*

Il est fait mention d'un autre Armagnac, en Guyenne, dont les armes sont :

Ecartelé : aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules ; aux 2 et 3 de gueules, au léopard lionné d'or.

ARNAUD.

Famille noble de Provence, qui remonte à Joseph Arnaud de la ville de Sisteron, qui s'établit à Aix, où il exerça un office de conseiller, secrétaire, contrôleur à la chancellerie du parlement, le 18 janvier 1685.

Armes : *D'azur, au lion d'or lampassé et armé de gueules.*

Il existe plusieurs autres familles Arnaud, parmi lesquelles nous trouvons un Arnaud, écuyer, seigneur de Sarazignac, dont la noblesse fut justifiée par titre depuis Louis Arnaud, qui vivait avant 1561.

Armes : *D'azur, à une bande d'or, chargée de trois losanges de gueules, accompagnée en chef de trois étoiles d'argent posées en bande.*

Nous trouvons aussi des Arnaud dans le Berry qui portaient :

D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant du même.

Dans le Languedoc :

D'azur, à trois trèfles d'argent.

ARODES (*d'*)

Famille originaire de Mézin en Condomois (aujourd'hui chef-lieu de canton) (Lot-et-Garonne). Elle a produit les branches suivantes :

1° d'Arodes de Choisy éteinte en 1846, où figurent : un juge royal de Mézin, un colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis.

2° d'Arodes de Touronna qui a donné : un juge royal à Mézin, un capitaine de carabiniers royaux, chevalier de Saint-Louis, un enseigne de vaisseau mort prématurément.

Elle s'est éteinte à Mézin en 1854, mais elle s'est continuée dans les Ardennes par l'un des siens marié en 1741 à Anna-Françoise de Mouy de Sou, héritière de la terre seigneuriale de Tailly (canton de Buzancy) (Ardennes).

3° d'Arodes de Tailly, actuellement divisée en deux branches.

4° d'Arodes de Peyriague qui compte : un major

au régiment de Brie, chevalier de Saint-Louis, un chasseur noble à l'armée de Condé, chevalier de Saint-Louis, et présentement partagée en deux branches.

ARMES : *D'argent, à un chevron d'azur, accompagné en pointe d'un croissant du même ; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

REPRÉSENTANTS CONNUS :

BRANCHE DE PEYRIAGUE

AINÉE : 1° **Arodes de Peyriague** (Raoul *d'*). — Résidence : Ch^au de Peyriague, par Mézin (Lot-et-Garonne).

2° **A. de P.** (Marie-Louise-Raymond *d'*), capitaine-adjudant-major au 123e de ligne, à la Rochelle (Charente-Inférieure).

CADETTE : 3° **A. de P.** (Marie-Georges-Jean *d'*), lieutenant de vaisseau, à Brest.

BRANCHE DE TAILLY

1° **Arodes de Tailly** (Edmond *d'*), chef actuel de nom et d'armes. — Résidence : château de Villeray, par Saint-Laurent-de-Condel (Calvados) ; marié à Marie DE LA CHOLTIÈRE, dont : 1° Louis ; 2° Jeanne ; 3° Lucie.

FRÈRE CADET :

2° **A. de T.** (Eugène *d'*). — Résidence : château des Forgettes, par Buzancy (Ardennes) ; marié à Marie, née baronne D'ANETHAN dont : 1° Blanche, mariée au baron Alfred DE CARTIER D'YVES, demeurant au château de Laplante, près Namur (Belgique) ; 2° Gaston, marié à N., demeurant au château des Forgettes.

ARTOIS (*d'*).

Ancienne famille originaire du Noyonnais qui, avant la Révolution et sous la Restauration, a donné de nombreux officiers, gardes du corps, chevaliers de Saint-Louis, etc.

Il y a une branche d'A. de Bournonville que nous croyons éteinte depuis longtemps dans les mâles.

ARMES : *D'azur, au sautoir engrêlé d'argent, accompagné de deux croissants du même, l'un en chef, l'autre en pointe, et, aux flancs, de deux coquilles d'or.*

ARTUR DE LA VILLARMOIS.

La famille Artur est originaire de Saint-Laurent de Terregâte, dans l'Avranchin.

Sa généalogie remonte sans interruption à Estienne Artur, escuyer, sieur de Larturage en Saint-Laurent. Il laissa de son mariage avec Huguette d'Ardaine, Guillaume et Jacqueline, mariée à Jean de Romilly, escuyer, seigneur du Plessys. Ces deux enfants firent le partage de sa fortune en 1396.

Guillaume Artur, écuyer, fils du précédent, défendit le Mont-Saint-Michel contre les Anglais. Pour plus de détails sur Guillaume, on peut consulter le récent ouvrage de M. de Poli : *les Défenseurs du Mont-Saint-Michel*.

Laurent Artur, mort en 1601, combattit contre la ligue sous les ordres du duc de Montpensier, principalement au siège d'Avranches et à celui du château de La Chaise.

Charles et Philippe Artur du Plessis reçurent en 1647 des lettres d'anoblissement. Les vieux titres de la famille disent que celle-ci avait *dérogé par suite de pertes de biens (sic)*.

Quand Charles et Philippe reçurent leurs lettres de noblesse, il y avait trois générations que leurs parents ne portaient plus le titre d'écuyer.

Les Artur possédaient la terre du Plessys ou Plessis, en Saint-Laurent de Terregâte, depuis au moins 1474. Charles Artur, dont il est parlé plus haut, laissa cette terre à Philippe, son cadet, et son fils fit l'acquisition de la seigneurie de la Villarmois, auprès de Dol en Bretagne. De sorte que depuis ce moment la branche aînée prit le nom de La Villarmois, et la branche cadette continua à porter celui du Plessis. Les descendants de Philippe vendirent le Plessis au commencement du siècle et furent s'établir à la Martinique, où leurs enfants sont encore actuellement. Jacques-René-Jean-Baptiste Artur, comte de La Villarmois, se fit naturaliser Breton, le 5 mai 1774, pour pouvoir assister aux réunions des états de cette province. Il fut cependant nommé député aux états généraux de 1789 par la noblesse du Cotentin.

La famille Artur de La Villarmois est aujourd'hui représentée par deux branches : l'aînée, qui a toujours conservé la terre de La Villarmois, en Bretagne, et la cadette, qui demeure au château de Montgoger, en Touraine.

(Les renseignements ci-dessus sont tirés de pièces qui se trouvent à Saint-Lô, aux archives du département de la Manche).

ARMES : *De gueules, à la coquille d'or, au chef d'argent.*

Couronne de comte.

ARVISENET.

Un Arvisenet, seigneur d'Auranges, conseiller au parlement de Besançon, obtint par lettres du roi, du mois de mars 1726, la confirmation du titre de marquis qui lui avait été conféré par le roi de Sardaigne.

ARMES : *D'azur, à trois chevrons d'or.*

Nous trouvons encore dans la même province

un Arvisenet anobli en 1531, qui portait les mêmes armes.

ASSCHE (d').

Famille originaire du Brabant.

Armes : *De sable, au lion d'argent ;* ou : *échiqueté d'argent et de sable, de cinq tires, chacun de cinq joints;* ou encore : *d'or, à la fasce d'azur, au sautoir de gueules, brochant sur le tout.*

ASSELIN DE WILLENCOURT.

Noblesse de l'Empire. Baron militaire du 5 août 1812 ; titre éteint faute de majorat, quoiqu'il ait été confirmé en 1714. Le nom de Willencourt est une addition de nom.

Armes : *D'or, à l'écusson d'azur, chargé de trois molettes d'argent, à la bordure de gueules du tiers de l'écu.*

ASSEZAT DE BOUTEYRE.

Le nom de terre de Bouteyre a été ajouté au nom patronymique en vertu d'un décret de 1860.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et, en pointe, de deux épées croisées du même, la pointe en haut.*

Devise : *Cui amo adhæres.*

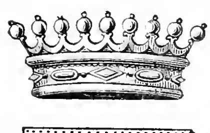
Couronne de comte.

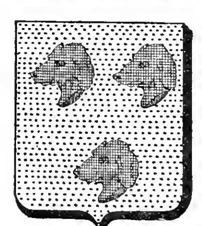
ASTIER.

Famille de Provence, anoblie par une charge de trésorier de France à la généralité de Provence dont fut pourvu, le 15 mars 1741, Jean Astier.

Armes : *D'argent, à l'arbre de sinople, issant d'une terrasse de même ; au chef d'azur, chargé d'un soleil accosté de deux étoiles, le tout d'or.*

AUBERT DE VINCELLES.





Famille originaire de Bretagne, ayant possédé le comté de La Ferrière, les seigneuries de Vincelles, de Saint Gilles et de Clozy.

Sa filiation est nettement suivie à partir de Thomas Aubert (de Dieppe), capitaine des vaisseaux du roi, qui découvrit (d'après de vieux papiers de famille), l'Amérique septentrionale, en 1504.

Son fils Charles, également capitaine de vaisseau, mourut en 1540, en

cherchant un chemin pour aller à la Chine par le Nord.

Hector Aubert, seigneur de Clozy, fut conseiller du roi, à Loches (1669).

Pierre Aubert, seigneur de La Ferrière et de Vincelles, fut maître d'hôtel ordinaire du roi Louis XIV. Il eut deux fils : l'un, Charles-Maurice Aubert, seigneur de La Ferrière et de Vincelles, fut brigadier des armées du roi (1719), et envoyé extraordinaire du roi à Venise et en Sicile ; il mourut sans enfant.

L'autre Claude-Pierre Aubert, seigneur de La Ferrière et de Vincelles, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Michel, épousa Mlle de La Rocherousse, en Bretagne, où il se fixa.

Son fils Jacques, fut également dans la marine.

Les lettres et papiers venant de lui sont adressées au comte de La Ferrière de Vincelles, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis.

Son fils Joseph-Armand eut plusieurs garçons, dont l'un Jean-Marie Aubert-Vincelles, devint colonel d'artillerie et ne reprit que plus tard la particule, sans reprendre ni le nom, ni le titre des comtes de La Ferrière. Il mourut en 1854.

Son fils Amédée Aubert de Vincelles, officier d'infanterie démissionnaire, conseiller général du Finistère, épousa Mathilde de Kermenguy, dont il eut trois fils :

1° Amédée, lieutenant de dragons, qui épousa en 1892, Marie Delarue Caron de Beaumarchais, dont une fille ;

2° Henry, marié en 1893, à Marguerite Boscals de Réals, dont un fils Jean.

3° Fernand.

Armes : *D'or, à trois têtes de limier de sable.*

Certains armoriaux attribuent ces armes au nom de La Ferrière et donnent aux Vincelles :

Pallé d'argent et de gueules, à la fasce d'azur brochant.

AUBRY.

Nous trouvons un grand nombre de familles portant ce nom.

Un Jean-Martin Aubry fournit au conseil supérieur ses provisions de secrétaire du roi.

Un Léonor Aubry obtint des lettres d'honneur pour pareil office, le 12 octobre 1697.

Deux Aubry furent reçus conseillers au parlement de Paris en 1720 et 1731.

Un Aubry prit le titre de marquis de Castelnau, d'une terre située à Lazenais en Berry.

Armes : *D'argent, à une hure de sanglier de sable, les yeux et les défenses d'argent ; au chef d'azur, denteléet chargé de trois roses d'or.*

AUCAIGNE DE SAINTE-CROIX.

Cette famille, originaire du Bourbonnais, s'est établie en Bourgogne à la fin du XVIe siècle.

Le nom de Sainte-Croix a été ajouté au nom d'Aucaigne en vertu d'un décret du 5 janvier 1878.

Armes : *D'azur, à un chevron d'or surmonté d'un quarreau du même; accompagné en chef de deux canes d'argent, et en pointe d'une montagne à six coupeaux enflammés de trois flammes, le tout aussi d'argent.*

AUMALE (d').

La petite ville d'Aumale, appelée autrefois Albemarle, est située à vingt kilomètres de Neufchâtel, dans la Seine-Inférieure. Elle fut donnée par Guillaume le Conquérant, sous le titre de comté, à Eudes de Champagne. Le roi Philippe-Auguste s'empara de ce fief sur les Anglais et le concéda à Simon de Dammartin. Le titre de comté d'Albemarle ne fut plus dès lors que nominal en Angleterre. En France, le comté continua de subsister, et son nom d'Albemarle se changea par corruption en celui d'Aumale. Il appartint successivement par mariage aux maisons de Castille d'Harcourt, de Lorraine et de Savoie. Louis XIV l'acheta en 1675 et le donna au duc du Maine, prince légitimé de France, dont la petite-fille le porta à la maison d'Orléans.

Plusieurs généalogistes pensent que c'est des premiers comtes d'Aumale que descend la famille de ce nom, qui appartient à la province de Picardie. Deux de ses branches ont été maintenues le 30 janvier 1699, sur preuves authentiques remontant à 1546. La filiation commence à Emery d'Aumale, qui épousa Jeanne d'Epagny, fille et héritière de Baudoin d'Epagny.

Un Philippe d'Aumale fut tué à la bataille de Pavie. Il avait épousé une nièce de Philippe de Villiers-l'Isle-Adam, grand maître de Rhodes. Son fils fut panetier et ensuite conseiller et chambellan de Henri II. Il commandait une compagnie de cent hommes d'armes.

Le rameau des seigneurs de Buny et d'Ivrencheuse, le seul qui se soit continué jusqu'à nos jours, fut formé par Antoine d'Aumale, lieutenant du roi et de la ville de Ham, capitaine de cent hommes de pied.

Un Charles d'Aumale, seigneur de Moreuil et de Liévin, devint lieutenant général des armées du roi et commandeur de Saint-Louis. Il vivait en 1714, et son fils Charles-François fut colonel d'artillerie en 1756.

Armes : *D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois besants d'or.*

AUTRY (d').

Terre et baronnie en Champagne, diocèse de Reims, érigée en comté en 1695, en faveur de la maison de *Thuizy*, dans la branche des marquis de Thuizy, seigneurs de Vraux, dont l'auteur est Jérôme de Goujon-de-Thuizy, premier du nom, qui

vivait vers 1560. Il est parlé de Jérôme-Ignace de Goujon de Thuizy, chevalier, marquis de Thuizy et *comte d'Autry*, petit-fils de Jérôme, auteur de la branche, né en 1663, reçu conseiller au grand conseil le 24 août 1658.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même*, qui est de Goujon : *aux 2 et 3 de gueules, au sautoir engrêlé d'or, cantonné de quatre fleurs de lis d'argent*, qui est de Thuizy.

AUVRAY.

Il y avait cinq familles de ce nom en Normandie, trois dans la généralité d'Alençon, et deux dans celle de Caen.

La première est Auvray, sieur de la Goadonnière, maintenu dans sa noblesse le 20 mai 1666.

Armes : *De gueules, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux roses d'or, et en pointe de deux lions passants et affrontés d'or.*

La seconde est Auvray, sieur des Monts, maintenu dans sa noblesse le 31 décembre 1666.

Armes : *D'argent, au chevron d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or, et accompagné de trois feuilles de sinople, 2 en chef et 1 en pointe.*

La troisième, de la généralité d'Alençon, est Auvray, écuyer, sieur d'Imauville, maintenu dans sa noblesse le 6 décembre 1666.

Armes : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois croix du même, 2 en chef et 1 en pointe.*

De la première famille d'Auvray, de la généralité de Caen, était Cyprien Auvray, sieur de Lessarde, échevin à Caen, qui fut anobli par lettres du mois d'octobre 1599, vérifiées en la chambre des comptes en 1599 et en la cour des aides, le 13 décembre 1610.

Armes : *D'azur, à trois coquilles d'argent, 2 et 1.*

La dernière famille du nom, est Auvray, sieur de la Rocque.

Armes : *Pale d'azur et d'or, de six pièces; au chef de gueules, chargé d'un léopard d'or.*

Il y a eu encore une famille Auvray dont un membre fut créé baron sous l'empire et dont le titre serait, paraît-il, éteint.

Armes : *Ecartelé : au 1, d'azur, au bouclier d'or, chargé d'un écusson du champ sur lequel est inscrit le chiffre 40, d'argent; au 2*, de baron préfet, qui est *d'azur, à la muraille crénelée d'or, surmontée d'une branche de chêne du même; au 3, de gueules, à la clef en pal d'argent; au 4, d'azur, à l'olivier d'or, fruité d'argent.*

AUXY (*d'*).

Cette famille, une des plus anciennes et des plus illustres de l'Artois, remonte à Adascar, sire et baron d'Auxy qui, en 673, fonda l'abbaye d'Auxy-aux-Moines, située à deux heures de la ville d'Auxy-le-Château.

Illustrations : 3 chevaliers croisés, 1 chevalier de la Toison d'or, 1 grand maître des Arbaletiers et enfin 4 frères chevaliers barnouts, tués à la bataille d'Argincourt.

Alliances : Rubempre, Aubigny, Vermandies, Riencourt, Nedonchel, Baillescourt, Picquigny, Craon, Encre, Cany, Créquy, Melun, Enghien, Hardenthun, Mailly, La Trémouille, Flavy, Dreux, Egmont, Bruyes la Gruthuse, Tragignus, Yves, Bailleul, Brimen, Villiers de l'Isle-Adam, La Châtre, Potier de Gesvres, Soyecourt, Boufflers, Rosset de Fleury, Saint-Bliniont, du Fay, de Mauluron.

Armes : *Echiqueté d'or et de gueules de cinq tires.*

Cimier : *Un buste de More.*

Couronne de duc.

Supports : *Deux léopards lionnés d'or lampassés de gueules.*

Cri : *El loi Auxy.*

Devise : *On s'enlace.* (Versailles, salle des Croisades).

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Auxy de Launois** (Emile, comte *d'*), marié à Victorine de Séjournet de Ramignies, dont : 1 fils et 3 filles.

2° **A. de L.** (Albéric, comte *d'*), marié à X..., dont 1 fils et 3 filles.

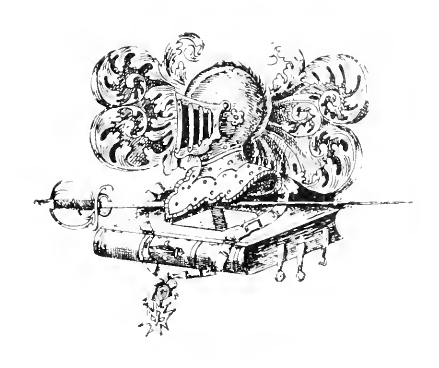
Branche cadette

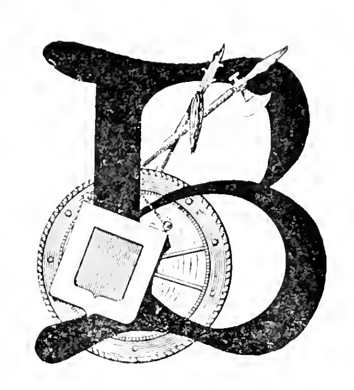
1° **Auxy** (Arthur, duc et marquis *d'*), habitant New-York.

2° **A.** (Harold, comte *d'*).

3° **A.** (Alain, comte *d'*).

4° **A.** (Belynde, comte *d'*).





BABAUD.

Très ancienne famille du Poitou, établie près de Confolens (Charente) au xve siècle et ayant possédé les seigneuries et fiefs de Praisnaud, de La Croze, de La Vergne, du Vignaud, des Bouteries, de Brisset, de Veine, de La Grange, de La Chaussade, de La Croze-Laribière, de Fontbelle, de l'Herbaudie, de Frégeville, de La Grosse, de La Franchaudie, de La Fordie, de Bellivier, de Baracou, de Laugerie, de Marcillac, du Mas de La Roche, de Monvallier.

En 1240, Guillaume Babaud et Jean de Montfaucon ont leurs biens saisis, sous prétexte qu'ils sont hommes du sire d'Allemagne, pour lors, ennemis du roi. (Arch. nat. j. 97. I. 117).

Avant 1789, cette famille possédait dans le Confolennais, en outre des très nombreuses et non moins importantes seigneuries ou fiefs cités ci-dessus, les principales charges de la ville de Confolens, telles que consuls, maires perpétuels, procureur du roi au siège de l'élection, subdélégués de l'intendant, etc.

Partisans ardents de la réforme religieuse, plusieurs de ses membres, lors de la révocation de l'édit de Nantes, préférèrent l'exil à l'abjuration de leurs croyances, et laissèrent au plus jeune des leurs le soin de ramener sa descendance dans le giron de l'église catholique, apostolique et romaine.

On lit, en effet, dans la *Chronique protestante de l'Angoumois*, par Bujeaud, page 250 : « Parmi les abjurations reçues de 1670 à 1684 par Cochois, curé de Montboyer, on cite celle du sieur Babaud de Praisnaud-Isaac, de la paroisse de Confolens, avocat au parlement de Paris. » Cette abjuration eut lieu le 31 janvier 1660, au lieu dit d'Epenède, entre les mains de Bezeaud, prêtre, délégué et muni d'une permission expresse à cet effet. (Dossier manuscrit, étude de Me Girard, notaire à Benest).

Cristophe Babaud de Praisnaud, né en 1551, est le chef de la descendance encore existante de cette famille à Confolens.

Il eut de son mariage en 1571, avec damoiselle Louise Vergnaud, deux enfants, Pol et Pierre, qui sont les souches des deux branches principales encore resserrées par des alliances successives.

Armes : *D'or, à un sautoir de gueules, engrêlé de sable.*

Même enregistrement d'armoiries par d'Hozier pour Joachim Babaud du Mas de La Roche : pour Jacob Babaud, lieutenant, d'Hozier donne : *De gueules, à un sautoir d'argent* (d'office, sans doute).

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Première branche de Praisnaud et de La Croze

Babaud de La Croze (Pierre-Camille), né en 1815, marié en 1837 à Eulalie Fregeon de La Salles, eut : 1° Camille, né en 1838, décédé sans postérité, et 2° Frank, né en 1840.

Branche de Laribière

Babaud-Laribière (Charles), né en 1824, maire de Confolens, marié en 1854 à Léontine de Lagrange-Labeaudie, eut : 1° Anne ; 2° Lucile.

Deuxième Branche de La Croze

Eteinte dans les mâles.

Troisième branche de La Croze

Babaud de La Croze (François-Camille), né en 1844, maire d'Ansac, marié en 1890 à Marie-Blanche-Cécile Vienot de Vaublanc, dont : *a*) Marie-Simone, née en 1891 ; *b*) Pierre, né en 1893, décédé en 1894 ; *c*) Marie-Louise-Janine, née en 1895.

B. de La C. (Edmond-Auguste), maire d'Ambernac en 1851, marié en 1882 à Amélie Guillaud de Chemerault.

Branche du Mas de La Roche et de Monvallier

Babaud de Monvallier (Philippe-Jean), né en 1810, mort en 1848, avait épousé en 1839 Laure Desprouges de Lage, dont : *a*) Antoinette-Marie-Thérèse, née en 1843, mariée en 1869 à Marie-Louis-Arthur Augier de La Gallet, chef de bataillon, officier de la Légion d'honneur ; *b*) François-Joseph-Paul, né en 1847, marié le 12 juin 1882 à Marie-Alice Dufresne de Chassaigne, dont : 1° Suzanne, née en 1883, 2° Bernard, né en 1888 ; *c*) Philippe-Jean-Baptiste, marié en 1878 à Marthe Grassin-Delyle, dont : 1° Jeanne, née en 1879, 2° Henri, né en 1882 ; 3° Robert, né en 1885.

BACHOD DE LESBAT.

La famille de Bachod, originaire du Bugey, s'est distinguée par ses services et ses nobles alliances. Elle a fait souche en Savoie, en Franche-Comté et dans le Blaisois.

Elle doit sa noblesse aux éminentes qualités de François Bachod, docteur en droit, qui fut créé chevalier, le 16 avril 1536 et comte palatin, le 8 août 1542, par lettres de l'empereur Charles-Quint.

François de Bachod fut ensuite grand dataire de sa sainteté, évêque et prince de Genève, en 1556, et nonce du pape en Savoie.

Par les lettres précitées de 1542, Charles-Quint anoblit en même temps, Claude Bachod le Vieux, Claude Bachod le Jeune, Jean et Benoit Bachod, frères du futur évêque de Genève, et encore Jean, Jacques et Baptiste Bachod, ses cousins.

Le 24 septembre 1566, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, confirma, sur requête, les lettres de noblesse de 1542 et anoblit, en tant que de besoin, François Bachod, évêque de Genève, Benoît Bachod, son frère, seigneur de Saint-Denis-le-Chosson et de La Verdatière, genti homme servant de la bouche du duc, Louis Bachod, son neveu, né à Rome, fils de feu Claude le Vieux, Jean et Jacques Bachod, son proche parent.

La famille de Bachod a formé diverses branches. Nous les croyons éteintes, à l'exception de celle de Lesbat, encore représentée par les femmes.

Rappelons :

1° La branche des seigneurs de La Verdatière et de Saint-Denis-le-Chosson, issue de Claude Bachod le Vieux, frère de l'évêque de Genève. Elle a contracté des alliances avec les maisons Capponi (de Florence), Ruffin de La Biguerne, de Veyllet, de Clermont-Mont-Saint-Jean, de Chassincourt, de Furstemberg.

2° La branche des Bachod de Lesbat, dans le Blaisois, également issue de Claude Bachod le Vieux, frère de l'évêque de Genève. Elle a produit un secrétaire du roi, des conseillers au bailliage et siège présidial de Blois, un maire de ladite ville, etc.

3° La branche des Bachod de l'Abergement-de-Varey, en Bugey, issue de Jean Bachod, cousin de l'évêque de Genève. Elle a été maintenue dans les privilèges de la noblesse par arrêt du parlement de Dijon, en date du 24 mars 1643.

4° La branche des seigneurs de Nercia, de Verfey et de Saint Nizier-le-Désert, issue d'Aimé Bachod. Elle s'est alliée aux familles de Ronchevol, de Migieu, de Fetans, de Guiffrey.

Armes : *D'azur, à un rocher de trois pointes d'or, surmonté d'une etoile de six rayons de même, en chef, accostee de deux croisettes d'argent.*

L'écu timbré d'un casque avec ses lambrequins.

Cimier : *Un monticule d'or à trois pointes, surmonté d'une etoile du même.*

Autre cimier : *Une aigle d'or.*

Consulter : Histoire de Bresse et de Bugey, par Guichenon ; — Dictionnaire de la noblesse de Lachenaye des Bois ; — Bibliothèque nationale, carrés de d'Hozier, etc.

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Bachod de Lesbat (Berthe-Louise), fille de Abel-Benjamin Bachod de Lesbat. Mariée à Henry Soulette. Résidences : rue Frédéric-Bastiat, 1, à Paris, et le Vésinet (Seine-et-Oise).

BACON DE SAINS.

Cette famille a obtenu, en 1864, l'autorisation d'ajouter à son nom celui de sa terre de Sains et à s'appeler Bacon de Sains.

Armes : *De gueules, à cinq fleurs d'aubépine d'argent percées du champ.*

BACOT DE ROMAND.

Cette famille a obtenu, en 1821, l'autorisation d'ajouter à son nom de Bacot celui de sa terre de Romand et à s'appeler Bacot de Romand. Nous ignorons d'où provient le titre de baron porté par un de ses membres.

Armes : Touraine : *D'azur, à une tour d'or, accostée à dextre d'une branche de lis de jardin d'argent, et à sénestre d'une levrette rampante du même, au chef d'hermine.*

BAILLOT D'ESTIVAUX.

La famille Baillot d'Estivaux ou d'Etivaux est originaire du Limousin.

Armes : *D'azur, à la fasce d'argent, chargée en chef de trois étoiles d'or, et, en pointe, de trois escots du même.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Baillot d'Etivaux** (Pierre), rédacteur à la direction des Domaines, à Châteauroux (Indre).

2° **B. d'E.** (Henri *d'*), à Puyvigeraud, commune de Salon-la-Tour (Corrèze).

3° **B. d'E.** (Gabriel *d'*), au château de Brutine, commune du Châtenet, près Saint-Léonard (Haute-Vienne).

BARBET DE JOUY.

Joseph-Henri Barbet, littérateur et archéologue français, membre de l'Institut, né à Canteleu, près de Rouen, le 16 juillet 1812, fils d'un ancien consul de France à l'île Maurice et à Brême, a été autorisé, en même temps que son père, par décret de juillet 1859, à joindre à son nom celui de de Jouy.

BARBIER (Bon).

L'état de noblesse de cette famille nous est inconnu.

Armes : Parti : *Au 1, d'argent, au coq de sable, la tête contournée, crêtée et barbée de gueules; au chef d'azur chargé d'une étoile d'argent; au 2, d'or, à l'épée d'azur et à la pensée au naturel passées en sautoir, à la champagne de sable, chargée d'une gerbe d'or.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Barbier (Georges-Paul, Bon), 69, rue de Rome, à Paris. Marié à N. d'Ivernois.

BARBOU.

Les Barbou sont originaires de Limoges.

Un Regnauld Barbou fut prévôt de Paris en 1270. Il y a une branche des Barbou établie dans les Pays-Bas. Hugues Barbou, souche de ceux de Limoges, y vint de Lyon, au XVIe siècle.

Un Barbou, d'abord trésorier de France, fut anobli par une charge de secrétaire du roi.

Jean Barbou, libraire de Paris, acheta la terre de Monismes de la marquise de Béthune, et la transmis ou céda à son frère, autre Jean Barbou des Courrières, mort en 1727, le premier de la famille qui ait ajouté à son nom celui de des Courrières.

La branche des Barbou des Courrières commence à Martial Barbou, fils de Jean, et, comme lui, imprimeur-libraire à Limoges, seigneur de La Vallette, des Courrières, de Thias et des Places, etc. Consul de l'élection de Limoges, mort en 1787, laissant postérité, il a fondé par testament une place gratuite à l'hôpital de Limoges pour un ouvrier imprimeur.

L'établissement d'imprimerie des Barbou de Paris, célèbre par ses éditions classiques de 1704 à 1808, était administré par les cadets de famille. L'aîné résidait à Limoges.

Armes : *D'azur, à un dextrochère d'argent tenant une plume et un épi d'or surmontés d'un croissant de même.*

Devise : *Meta laboris honos.*

BARGETON DE CABRIÈRES.

La maison de Bargeton, originaire du diocèse d'Uzès, fut anoblie par lettres patentes de François Ier du mois de novembre 1533, en la personne de Mathieu de Bargeton, seigneur de Lédenon, demeurant à Uzès. Pierre, son arrière-petit-fils, fut condamné comme usurpateur de noblesse, faute d'avoir produit, devant M. de Bezons, l'original desdites lettres d'anoblissement. Il se pourvut en conseil du roi, et obtint un arrêt le 31 mars 1672 qui, en le maintenant dans sa noblesse, nonobstant qu'il ne rapportât pas l'original des lettres d'anoblissement, dont Sa Majesté le dispensait, en considération de ses services et de ceux de ses prédécesseurs, ordonna qu'il jouirait des privilèges attribués aux autres gentilshommes du royaume. Cet arrêt fut confirmé par lettres patentes du roi données à Saint-Germain-en-Laye, le 18 avril 1672.

La filiation suivie de cette famille commence à Mathieu de Bargeton, père de Nicolas de Bargeton, seigneur de Cabrières, gentilhomme ordinaire

de la chambre du duc d'Anjou en 1580, vignier royal de la ville d'Uzès en 1581, marié à Jeanne de Joannis de La Roche Saint-Angel, en 1556, dont il eut postérité.

ARMES : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné d'une rose d'argent posée à la pointe de l'écu : au chef d'argent, chargé de trois croisettes de gueules.*

BARRÉ DE SAINT-VENANT.

Famille originaire du Poitou où elle a fourni des échevins et maires des villes de Poitiers et Niort, établie à Saint Domingue au XVIIIe siècle, dans la Brie, en Vendomois et Berry au XIXe siècle.

Divisée en plusieurs branches : de La Thibaudière, La Ricottière, Chabans et Saint-Venant, toutes éteintes aujourd'hui, sauf la dernière, titrée par Pie IX en 1869.

ARMES : *Parti : au 1, d'argent, au sautoir de sinople, accompagné en chef d'un lambel de gueules ; au 2, d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux mouchetures d'hermine de même, et, en pointe, d'un soleil d'or.*

REPRESENTANTS ACTUELS :

1° **Barré de Saint-Venant** (Cte Raoul), né le 4 mai 1845, ancien zouave pontifical, marié le 18 décembre 1871 à Marie-Eustelle de SAINT-LÉGIER-D'ORIGNAC. — Résidence : Villeporcher-Saint-Ouen, près Vendôme (Loir-et-Cher).

ENFANTS : *a*) Adhémar, élève à l'Ecole militaire de Saint-Cyr ; *b*) Henri ; *c*) Pierre et cinq filles.

2° **B. de S.-V.** (Julien), inspecteur des forêts à Nevers, chevalier de la Légion d'honneur, né le 4 septembre 1847, marié le 11 septembre 1873 à Marie-Thérèse de BENGY DE PUYVALLÉE, dont deux filles.

Tous deux fils de Adhémar J.-C., comte **B. de S.-V.**, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de l'Académie des sciences, et de Julie ROHAULT DE FLEURY, décédé en 1886.

Neveux de Adolphe G.-L. B. de S.-V., capitaine aux hussards de la Garde royale, époux de Félicie de LARMINAT, décédé en en 1857.

Petit-fils de Jean B. de S.-V., colon de Saint-Domingue, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, etc.

BARTOUILH DE TAILLAC.

Famille originaire de Misson, près Dax (Landes).

Jehannot de Bartouilh, écuyer, se dit fils de noble Jean Bartouilh dans son contrat de mariage avec Clémentine de Laseigne, le 17 septembre 1537.

La famille Bartouilh vint se fixer dans la suite à Nérac (Lot-et-Garonne). Louis-Bertrand de Bartouilh, écuyer, quitta la profession des armes suivie par ses ancêtres pour embrasser la carrière de la robe. Il épousa à Nérac Marthe Descazels, le 31 mars 1712. Juge civil et criminel d'Espieux et de Colignac, il obtint le 8 juin 1739, du prévôt et du procureur du roy de la prévôté royale de Dax, une attestation de sa noblesse et de celle de ses ancêtres.

Il eut de nombreux enfants : l'aîné Daniel-Bertrand de Bartouilh, seigneur de Buc, était écuyer, conseiller du roy, lieutenant particulier au presidial et sénéchaussée de Nérac.

Un autre fils Jean Bartouilh, fut commandant du Louvre.

Un autre fils Pierre Bartouilh de Taillac, lieutenant général criminel au présidial de Nérac, fut envoyé à l'échafaud en 1793, à Berdeaux, comme noble et ayant un fils émigré à l'armée des princes : tous ses biens furent saisis.

C'est ce Pierre Bartouilh de Taillac qui fut le chef de la famille actuelle. Son fils, à la rentrée des émigrés, fut nommé à la cour des comptes. Son petit-fils fut également conseiller référendaire à la cour des comptes.

La famille Bartouilh compte parmi les membres de sa famille, le comte Jaubert, pair de France, ministre, qui était petit-fils d'une demoiselle Bartouilh, mariée à M. Capot de Feuillide.

ARMES : *D'or, à la barre de gueules, chargée d'un poisson* (thouil) *d'argent.*

SUPPORTS : *Deux lions.*

DEVISE : *Vis unita fortior.*

Couronne de comte.

REPRESENTANTS ACTUELS :

1° **Bartouilh de Taillac** (Raymond), avocat. Résidence : Auch (Gers).

2° **B. de T.** (Albert), marié à Mlle DE NOLIVOS. Résidence : Esvivès, par Auch (Gers).

3° Marguerite, mariée à D'ARODES DE PEYRIAGUE, capitaine au 123e d'infanterie, à La Rochelle.

4° **B. de T.** (Léonce), administrateur en Cochinchine.

5° **B. de T.** (Paul). Residence : Blaye (Gironde).

BASTARD (*de*).

La maison de Bastard, d'ancienne et noble extraction, est originaire, au XIe siècle, du comté Nantais. Elle a répandu ses branches en Angleterre, où Robert Bastard suivit, en 1066, Guillaume le Conquérant, et où subsistent encore ses descendants du nom, en Bretagne, en Berry, en Poitou, au Maine, en Gascogne, Guyenne et Languedoc.

De tous temps, les sujets de cette maison ont figuré avec honneur et occupé des situations élevées. Eon Bastard combattait à la bataille de Dol en 1173; Pierre Bastard du Pèlerin prenait part à la sixième croisade; Guillaume de Bastard, vicomte de Fussy, était lieutenant général pour le roi Charles VII, en Berry; Henri de Bastard, marquis de la Cressonnière, en Poitou, chevalier de l'ordre du roi, était gouverneur des ville et château de Maillezais; Macé de Bastard, seigneur de Dobert, au Maine, était secrétaire de Louis XI; Denis de Bastard, marquis de Fontenay, mourut chef d'escadre des armées navales à la Guadeloupe en 1723; Pierre de Bastard, seigneur du Bosq, en Gascogne, commis à la garde de la cornette blanche, était tué à la journée d'Ivry, en 1590; Jean, comte de Bastard d'Estang, en Armagnac, était chevalier d'honneur de la cour souveraine de Montauban, au moment de la Révolution; François-Dominique de Bastard, baron de Saint-Denis, était grand-maître des eaux et forêts de Guienne, Gascogne, Béarn et Navarre au XVIIIe siècle; François de Bastard, seigneur de La Fitte, en Languedoc, était premier président du Parlement de Toulouse en 1762.

La maison de Bastard compte vingt-huit chevaliers dans l'ordre militaire de Saint-Louis ainsi que des chevaliers dans les ordres de Rhodes, Malte, Saint-Lazare. Dans ce siècle-ci, elle compte vingt-cinq nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur parmi ses membres, dont on peut citer François, comte de Bastard d'Estang, grand officier de la Légion d'honneur, vice-président de la Chambre des pairs, président à la Cour de cassation, et ses quatre frères: Victor, officier supérieur dans la garde royale, député du Lot-et-Garonne; Armand, préfet du Cher sous la restauration; Auguste, brigadier des mousquetaires gris de la garde du roi, chef d'escadron au corps royal d'état-major; Henri, procureur général du roi Charles X, à Riom, président honoraire à la Cour d'appel de Paris, marié à sa cousine, héritière de la branche des marquis de Bastard de Fontenay, seigneurs de Dobert, au Maine.

ARMES : *D'or, à l'aigle d'empire; mi-parti : d'azur, à la fleur de lis d'or.*

L'écu entouré d'une chaîne donnée, en 1540, par le roi François Ier à Claude de Bastard pour ses bons services aux guerres du Piémont.

CIMIER : *Un ange issant de la grosse tour de Bourges, tenant de la dextre une épée flamboyante, et de la senestre une croix fleurdelisée.*

SUPPORTS : *A dextre, un ange de carnation tenant une bannière armoriée d'une fleur de lis de France; à sénestre, un griffon soutenant une bannière à l'aigle d'empire.*

DEVISE : *Cunctis nota fides*, concédée, en 1427, par Charles VII à Guillaume de Bastard, vicomte de Fussy et à ses descendants. La branche des marquis de Bastard de Fontenay, seigneurs de Dobert, au Maine, a toujours continué à porter, pour demeurer fidèles à la tradition, l'antique devise : *Regum sanguis et Cæsaris.*

CRI : *Biex aye.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

BRANCHE AINÉE

Bastard d'Estang (François, Cte *de*), chevalier de la Légion d'honneur, ancien officier aux mobiles de la Sarthe, ancien secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Oise (1875), ancien sous-préfet de Dieppe (1877) sous le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, président de la Société historique et archéologique du Maine, maire, depuis seize ans, de la commune d'Avoise (Sarthe), où il demeure au château de Dobert.

SŒURS : *a*) Denise, veuve du comte de CASTELLANE; *b*) Jeanne, mariée au vicomte de ROQUEFEUIL, colonel du 3e chasseurs; *c*) Marie, mariée au vicomte du PEYROUX, ancien officier de zouaves.

BRANCHE CADETTE

Bastard de Saint-Denis (René, Bon *de*), demeurant au château de Saint-Denis-sur-Garonne, près Agen.

FRÈRES : *a*) Pierre, officier de cavalerie; *b*) Henri, aspirant de marine; *c*) Raymond.

COUSINS-GERMAINS : 1o Edouard, marié à Mlle de ROHAN-CHABOT; 2o Raoul, marié à Marguerite de LARY de LA TOUR. Résidence : château du Mirail, près Lectoure (Gers); 3o Albert, marié à Mlle N... de BARBOTAN. Résidence : château de Peyraube (Hautes-Pyrénées).

BASTON DE LARIBOISIÈRE.

Maison originaire du Poitou et de la Bretagne, fort ancienne, dont le nom patronymique est Baston. Le général comte de Lariboisière, un des

lieutenants les plus distingués de l'empereur Napoléon Ier, a jeté sur elle un grand éclat.

En 1367 et en 1372, Jean Baston tenait le seel pour le prince d'Aquitaine, établi en la ville de La Rochelle, pour le roi d'Angleterre.

En 1508, messire Guillaume Baston était commissaire-contrôleur de l'artillerie de France. En 1581, Jean Baston, écuyer, seigneur de la Gemerais, fut député de Fougères aux Etats généraux. En 1735, un Baston de la Vellerbue était connétable de Fougères.

En 1780, un membre de cette noble famille, simple lieutenant d'artillerie au régiment de La Fère, était appelé à faire glorieusement les campagnes de la Révolution et de l'Empire : il figurait dans nos fastes militaires comme général de division, comme premier inspecteur d'artillerie, sous le nom si noblement conquis de comte de l'Empire. Les restes mortels du général de Lariboisière reposent dans les cavaux des Invalides, et son nom est écrit sur une table de marbre, vis-à-vis de la chaire, dans l'église de l'hôtel impérial. Il est également inscrit sur l'un des huit tableaux qui, seuls, devaient, dans le principe, décorer l'arc de triomphe de l'Etoile.

Son fils aîné, le comte Honoré-Charles de Lariboisière, sénateur, s'est montré digne de sa famille et de son illustre père. Sorti en 1809 de l'Ecole polytechnique avec le grade de lieutenant d'artillerie, il fit d'abord la campagne de Wagram. Après la paix il remplit plusieurs missions en Westphalie et en Pologne. Nommé capitaine quelque temps après, il se distingua à Malojaroslawetz et à Krasnoé. Blessé et tombé sous son cheval tué par la mitraille ennemie, il eût péri au passage de la Bérézina, sans le dévouement d'un de ses soldats. A sa rentrée en France, le capitaine de Lariboisière fut nommé chevalier de la Légion d'honneur et chambellan de l'empereur. Au retour des Bourbons, il rentra dans la vie privée et se livra à la culture des arts.

En 1851, le comte de Lariboisière eut le malheur de perdre sa première femme, à la munificence de laquelle on doit le magnique hôpital de Lariboisière, le plus beau monument assurément de tous ceux élevés par la charité.

Armes : *Coupé : au 1 d'azur, à l'épée d'argent en pal, la garde et la poignée d'or ; parti de gueules à trois tubes de canons d'or, posés en fasce l'un au-dessus de l'autre : le 2 d'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux trèfles de sinople, et, en pointe, d'une quintefeuille de même.*

Couronne de comte.

L'écu posé sur un manteau de sénateur.

BAUFFREMONT (*de*).

Voy. pour l'histoire de cette maison, le tome Ier, col. 374.

REPRESENTANTS ACTUELS :

I. — Branche cadette

Bauffremont (Anne-Antoine-*Gontran* Pce-duc *de*), né à Paris le 16 juillet 1822, fils du prince Théodore et de Laurence de Montmorency, décédés ; marié à Paris, le 4 juillet 1842, à Henriette-Pauline-Hilaire-Noémie, comtesse d'Aubusson de La Feuillade. Résidence : 87, rue de Grenelle, à Paris.

Enfants : 1° Prince Pierre-Laurent-Léopold-*Eugène*, né à Paris, le 6 septembre 1843 ; marié à Madrid, le 11 mars 1865, à Marie-Christine-Isabelle-Ferdinande Osorio de Moscoso-y-Bourbon, grande-duchesse de Astrico, dixième marquise de Léganès et de Morala de la Véga, deux fois grande d'Espagne de 1re classe, née à Genève, le 26 mai 1850, dont : *a*) Princesse *Marie-Louise*-Isabelle-Caroline-Françoise-Paule-Laurence, née à Paris, le 1er mars 1874 ; *b*) Princesse Marie-*Hélène*-Adélaïde-Eugénie-Januaria-Noémie-Laurence, née à Paris, le 5 janvier 1878 ; *c*) Prince Pierre-d'Alcantara-Laurent-Joseph-Marie-Alexandre-*Théodore*, né à Paris, le 28 octobre 1879 ;

2° Princesse *Marguerite*-Laurence-Anne-Blanche-Marie, née à Paris, le 3 avril 1850 ; mariée, à Brienne, le 18 mai 1868, à René, comte de Nettancourt-Vaubecourt. Résidence : 17, rue Vaneau, à Paris.

Sœur : Princesse Elisabeth-Antoinette-Laurence-Alexandrine-*Félicie*, née à Paris, le 13 juillet 1820 ; mariée à Paris le 11 novembre 1837, à Louis de Gontaut-Biron, marquis de Gontaut-Saint-Blancard. Résidences : 2, rue Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris, et château de Saint-Blancard (Gers).

II. — Branche aînée
(Eteinte dans les mâles)

Bauffremont (Paul, Pce-duc *de*), décédé le 3 novembre 1893 ; marié à Chimay, le 18 avril 1861, à Valentine de Riquet, comtesse de Caraman, séparée le 1er août 1874, et remariée à Berlin, le 21 octobre 1875, à Georges, prince Bibesco.

Filles : *a*) Princesse *Catherine*-Marie-Joséphine, née à Moulins (Allier), le 8 juin 1862 ; mariée à Bucarest, le 17 mai 1888, à Nicolas Nicolaïévitch Vlassow, secrétaire

d'ambassade, attaché au ministère des Affaires étrangères à Saint-Pétersbourg ; *b)* Princesse *Jeanne*-Marie-Émilie, née au château de Ménars (Loir-et-Cher), le 3 septembre 1864 ; mariée à Naples, le 8 juin 1891, à Lodovico-Sanfelice, prince de VIGGIANO. Résidence : Naples.

BEAUSOBRE (*de*).

Ancienne famille qui subsiste en plusieurs branches établies, l'une en France, l'autre en Prusse, la troisième en Suisse et la quatrième en Russie. Plusieurs mémoires de 1617, 1703 et 1771 nous apprennent que cette maison originaire de Provence, dont le nom primitif est de Beaux, remonte à Jonas-Baltha, qui portait pour armes ou plutôt pour devise (car les armes n'étaient pas encore en usage) une grande étoile à seize rayons, au bas de laquelle était écrit en lettres gothiques Daltha. Il se maria, en 890, avec Sibylle de Lavemberg, dont il eut plusieurs enfants.

Arnault de Beaux, né à Soubrebost, en Limousin, le 30 avril 1541, servait en 1556 dans la première compagnie des cent gentilshommes de la garde du roi sous M. de Boissy, qui l'appelle dans un mandement Mons de Beaux-de-Soubrebost. Il se trouva en 1562 au siège de Rouen, fut nommé en 1568 major du régiment des gardes, passa la même année au service des princes de Condé et, en 1572, pour se sauver du massacre de la Saint-Barthélemy, se retira près de Saulieu, à Thoefi-Sipierre, chez M. de Sipierre, son beau-frère, puis de là il passa à Genève.

Cet Arnaud ne signait point dans ce pays de Beaux-de-Saubre, ni de Soubre, mais toujours de Beaussobre, et on l'appelait le sire, ou le seigneur de Beaussobre, ou seulement noble Arnault de Beaussobre. Dans son contrat de mariage, fait à son arrivée de France à Genève, scellé du scel de la République, il est dit seulement noble Arnault de Beau-Soubre, fils de noble Léonard de Beau-Soubre et, de ces deux mots, s'est formé par abréviation le nom de Beausobre que sa postérité a conservé. Il portait pour armes : *Coupé de gueules et d'azur, le gueules chargé d'une étoile à seize rayons d'argent; et l'azur de deux chevrons d'or croisés à contresens, la pointe de l'un en haut et la pointe de l'autre en bas, appuyée sur le bord de l'écu.* Arnault de Beausobre avait épousé : 1° Clémence, fille du feu sire Abraham de Dijon, et dame de Saumaise, etc.; 2° le 27 juin 1663, Marthe du Feu. Il eut du premier lit : Adolf, dit de Beausobre, qui, se voyant tant de frères et de sœurs, et peu de biens, passa en France. Il eut en 1599 une lieutenance au régiment des gardes ; depuis 1606, il n'est plus fait mention de lui.

L'aîné du second lit fut Jean, qui eut postérité et commença la première branche.

Jean-Jacques, comte de Beausobre, née le 15 mars 1704, fut enseigne en 1716, aide-major en 1728, et colonel dans le régiment d'Appelgrin. Il fut envoyé par le roi faire la guerre de Hongrie et assista à la paix conclue le 17 septembre 1739. En 1740, Sa Majesté lui donna par brevet la permission de porter le titre de comte et de marquis, ainsi qu'aux parents de son nom. En 1742, la cour le força de prendre un régiment de hussards. Il fut fait brigadier en 1744, maréchal de camp en 1748, lieutenant général en 1759 et servit avec distinction dans toutes les guerres depuis 1716. Il fut fait chevalier de l'ordre de l'Aigle rouge de Brandebourg en 1738, avec la permission du roi, et nommé grand-croix de cet ordre en 1765.

La seconde branche commence à Jacques de Beausobre, troisième fils de Jean, premier du nom.

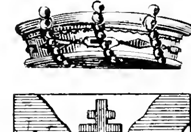
Elle a fourni plusieurs officiers de l'armée du roi.

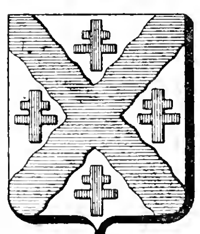
La troisième branche est formée par Isaac de Beausobre, dernier fils d'Arnault. Il se maria le 21 décembre 1632 à Mlle Lescalle dont il eut postérité.

Cette branche compte également plusieurs officiers de l'armée du roi, Léopold de Beausobre, mort en Russie en 1754, où il était l'un des plus anciens généraux, et colonel d'un régiment de dragons.

Les armes de ces différentes branches sont les mêmes que portait Arnault de Beausobre cité plus haut.

BECKER DE SÉHOLZ.





La famille de Séholz est originaire de Suède. Elle s'est établie après la guerre de Trente Ans, à Sarralbe, dans la partie de la Lorraine appelée autrement bailliage d'Allemagne ou Lorraine allemande, avec Nicolas de Séholz, colonel de cavalerie dans l'armée du duc Bernard de Saxe-Weimar.

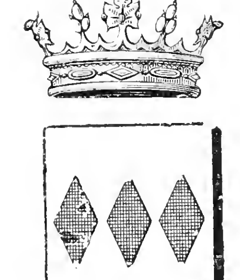
En 1719, le duc Léopold de Lorraine, par égard et en considération de la personne et des services rendus par messire Georges de Séholz, capitaine-prévôt, juge civil et criminel, gruyer et chef de police de la ville et prévôté de Sarralbe, lui concédait, avec droits de haute et moyenne justice, les terres et seigneuries de Wolmunster et Ormesviller situées au comté de Bitche et dépendant du domaine ducal. Par lettres patentes du 3 juillet 1756, François de Lorraine, empereur d'Allemagne, accordait à Wolf-François de Séholz, seigneur de Wolmunster et Ormesviller, commissaire provincial de l'artillerie avec rang de lieutenant-colonel d'infanterie, le titre de baron. Cette famille s'est éteinte, dans la branche masculine, dans la personne de Stanislas de Séholz, capitaine d'artil-

lerie, tué dès les débuts de la conquête de l'Algérie, et d'Ernest, baron de Séholz, décédé à Sarralbe en 1867. Elle survit dans la personne de Frédéric Becker, avocat à Lunéville, petit-fils et seul descendant mâle de Julie de Séholz, sœur des précédents, mariée à Sarralbe, en 1815, à Georges Becker, ancien officier de cavalerie, fils de Joseph Becker, député de la Moselle à la Convention et aux Cinq-Cents, et qui refusa de voter la mort de Louis XVI en prononçant ces paroles : « Ce ne sont ni les menaces qui sont suspendues sur moi, ni les vociférations qui tombent de ces tribunes qui me feront voter contre ma conscience. » Un autre de ses fils était général d'artillerie, et sa fille avait épousé le maréchal comte Molitor. Par décret du président de la République, en date du 3 mai 1879, Frédéric Becker a été autorisé à relever le nom et les armes des de Séholz.

ARMES : *D'argent, au sautoir ondé d'azur, cantonné de quatre croix de Lorraine de gueules.*

Couronne des barons du Saint-Empire.

BÉCHILLON (*de*).



Cette famille est originaire du Poitou.

D'après une légende mentionnée dans les Annales de Bouchet, un chef Troyen et sa famille, obligés de quitter leur pays après la prise de Troie, auraient été poussés par la tempête sur les côtes de la Vendée actuelle où ils auraient abordé et se seraient installés définitivement.

D'après une autre légende qui est citée par M. Bouillet (*Revue Poitevine et Saintongeaise*, Juin 1889) et que le savant Gardin se plaisait à conter, l'installation de ces Troyens aurait eu lieu sur les bords d'un ruisseau (en celtique *Bec*), auquel, en souvenir de leur patrie, ils auraient donné le nom d'*Ilion*, la citadelle de Troie. Ils auraient ainsi formé sur ce point une petite agglomération d'individus qui auraient été immédiatement appelés les Bec-Ilion (d'où Bech-Ilion, Béchillon).

Peu à peu ils seraient devenus les maîtres de la région et auraient, pour la défendre, établi non loin du Bec-Ilion un « castrum » que nous voyons mentionné, bien des siècles plus tard, dans le *Trésor des Layettes des Chartes* (tome III, page 385 b), sous le nom de « castrum de Mareuil et de Béchillon » et sur le territoire duquel on a récemment fait des découvertes intéressantes. (Voir *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, années 1881-1882 et 1883.) Il existe d'ailleurs encore, dans la région précitée, un village et un château, ainsi qu'une forêt de 400 hectares renfermant du kaolin, qui portent tous les trois le nom de Béchillon, mais avec cette particularité que ce

nom s'y est modifié et y est devenu successivement Buchillon, puis Buchignon. (*Géographie de la Vendée*, par Joanne, pages 43 et 44. *Armorial du Poitou*, par Gouget, page 169. *Etat du Poitou sous Louis XIV*, par Dugast-Matifeux, page 393.)

Si ces légendes sont vraies, les de Béchillon auraient, à une certaine époque, sans doute à celle des premières guerres entre les Français et les Anglais, quitté le Bec-Ilion et le castrum pour aller s'installer à Epanes (Deux-Sèvres) où nous pouvons les suivre, sur documents authentiques et sans interruption. (Voir le *Nouveau Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, par les RR. PP. Beauchet-Filleau, de l'ordre de Saint-Benoist), depuis le roi saint Louis, c'est-à-dire depuis une époque de beaucoup antérieure à celle de l'annexion de cette contrée à la France.

ARMES : *D'argent, à trois fusées de sable mises en fasce.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Béchillon (Frédéric, M[is] *de*), chef du nom et des armes, domicilié à Pau (Basses-Pyrénées), dont 6 fils : le comte Robert, demeurant à Libourne (Gironde), les comtes Alfred, Joseph, Jacques, René et Pierre, demeurant à Pau, et 2 filles : Charlotte et Marie, domiciliées à Pau.

FRÈRES ET SŒURS : 1° le comte Eugène, demeurant au Mans (Sarthe), dont 1 fils, le vicomte Jean, domicilié à Granville (Manche) et 1 fille, Yvonne, demeurant au Mans ; 2° Marie, domiciliée à Nogent-sur-Marne (Seine) ; 3° Gabrielle, demeurant à Versailles.

COUSINS GERMAINS : 1[re] branche, 1° l'abbé Emile, domicilié à Gizay (Vienne) ; 2° Caroline et 3° Angèle, domiciliées à Ceaux (Vienne). — 2[e] branche, 1° le comte Gabriel, demeurant à Chasseneuil (Vienne), dont 2 fils, les vicomtes Gabriel et Omer, domiciliés à Chasseneuil ; 2° le comte Raoul, demeurant à Paris ; 3°, 4° et 5°, Caroline, Pauline et Berthe, domiciliées à Poitiers (Vienne).

COUSINS ISSUS DE GERMAINS : Branche unique.

1[er] rameau : le comte Gaspard, demeurant à Jaulnay (Vienne), dont un fils, le vicomte Bernard, domicilié à Jaulnay.

2[e] rameau : le vicomte Jean, demeurant à Poitiers, dont 1 fils, le baron Alphonse

et 2 filles, Anne et Hélène, domiciliés tous les trois à Poitiers.

BEFFROY DE LA GRÈVE (*de*).

Cette famille, d'origine chevaleresque, paraît être d'extraction Danoise-Normande, comme l'indique le plus ancien document connu, où paraisse le nom de Beffroy, qui figure dans une charte du monastère de Saint-Vigor, au diocèse de Baguin de la fin du XIe siècle. C'est une donation faite en 1093, par Arnoul Beffroy, aux religieux de Saint-Vigor-en-Périers. (*Cartulaire de Marmoutiers*, tome II, folio 88.)

W. de Beffroy, gentilhomme Champenois, prit part à la cinquième croisade, où son nom est mentionné dans la charte de Damiette en 1219. (*La noblesse de France aux croisades*, par Royer, page 227.)

La famille de Beffroy a ajouté à son nom celui de La Grève, par suite de l'alliance de Gobert de Beffroy avec Hélène de La Grève, dernière du nom en 1440.

Parmi leurs descendants, Salomon de Beffroy fut, en 1712, bailli provincial d'Épée de Soissons, et, en 1769, Jean-Baptiste de Beffroy, son petit-fils, fut également nommé grand bailli d'Épée du Soissonnais, et c'est en cette qualité qu'il convoqua et présida, le 27 avril 1789, l'Assemblée des Trois ordres réunis pour l'élection des députés à envoyer aux États généraux, à Versailles.

Alliances : D'Aguin, d'Argy, d'Apremont, des Agvilles, de Bohan, du Bois d'Escordal, de Boistel, de Boutteville, de Brodart, de Carameau, de Charpentier d'Audron, de La Chevardière, de Dalles, d'Escarmeville, de Fontaine, de Fresneau, de La Grève, d'Harzillemont, des Laires, de Pavant, de Boucy, de Sandras, de Wignacourt, de Villers, de Vissec de La Tude, etc.

ARMES : *De sable, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, la queue contournée et passée entre les jambes.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

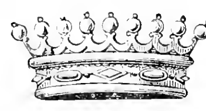
BRANCHE AINÉE

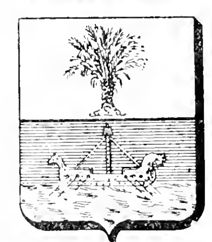
Beffroy de la Grève (Charles-Louis, Mis *de*), né le 27 mars 1816, veuf de Mlle DE MAILLARD DE LANDRES, dont : Ferdinand, né en 1843, marié à Blanche DE COLNET, dont 2 filles.

BRANCHE CADETTE

1° **Beffroy de la Grève** (Louise-Marie-Charlotte *de*), mariée à J.-P.-Ch.-L., comte DE JOYBERT, le 17 juin 1871; 2° Louise-Adélaïde-Sidonie, née le 21 avril 1821; 3° Pierre; 4° Marie; 5° Blanche, non mariés.

BÉGOUËN.





La famille Bégouën est originaire du Poitou où on trouve ses traces dès le XIIe siècle.

Au XVIe siècle, Gabriel Bégouën, sieur de Loumo, émigra de Tusson en Poitou, pour l'île de Saint-Domingue.

Jacques-François Bégouën, chevalier de l'Empire, par lettres patentes du 26 avril 1808; comte de l'empire par lettres du 21 décembre 1808, avec institution du majorat sur la terre du Wallace, par lettres du 16 décembre 1810; député du bailliage de Caux aux États généraux de 1789; conseiller d'État, un des principaux rédacteurs du Code de commerce; armateur au Havre; commandant de la Légion d'honneur; né à Saint-Domingue le 20 décembre 1743, mort en 1831, fils de Claude-Guillaume-Vincent Bégouën, marié en 1776, à Jeanne Mahieu, dont il eut dix enfants.

A sa mort des raisons de famille firent partager le majorat et le titre fut abandonné. Quelques années plus tard, son second fils Paul, après entente avec ses frères, obtint de Napoléon III le droit de faire revivre héréditairement dans sa branche le titre de comte (octobre 1861).

ARMES : *Coupé : au 1, d'argent, à un palmier d'or; au 2, d'azur, à un vaisseau de même.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

André, baron Bégouën-Demeaux, maire du Havre, chevalier de la Légion d'honneur, né en 1798, mort en 1866, marié à Flora FOACHE, eut pour fils Gustave et Edmond.

1° Gustave, né en 1809, mort en 1885, marié à Mélanie DE PICARD, dont :

a) André, né en 1854, marié à Adrienne DE GENTIL; *b*) Max, né en 1857, marié à Marie EDOUX; *c*) Robert, né en 1862, marié; tous trois en résidence au Havre.

2° Edmond, né en 1821, mort en 1885, marié à Marie de CHAZOURNE, dont :

Baron Jules Bégouën-Demeaux, né en 1856, marié : 1° à Suzanne DUMAS-DESCOMBES; 2° à Laurence FRANCHET D'ESPÉREY, et 3° à Marie DE CHASSY, dont baron Albert Bégouën-Demeaux, né en 1872 (élève à Saint-Cyr). Résidence : Paris, 35, rue de Berry.

Paul, comte Bégouën, né en 1791, mort en 1869, marié à Napoléone-Joséphine-Ju-

lienne CAFFARELLI, eut pour fils Maximilien et Louis.

1° Maximilien, comte Bégouën, né en 1827, mort en 1885, marié à Léonie CHEVREAU, dont :

a) Marcel-Paul-Henri, comte Bégouën, né en 1862, marié en 1890, à Claire DE CHOLLET, capitaine au 7e chasseurs, à l'école supérieure de guerre. Résidence : Paris, 10, place Saint-François-Xavier, dont : Marie, née en 1891 ; *b*) Napoléon-Henri, vicomte Bégouën, né en 1863. Résidence : Paris, 10, boulevard Saint-Germain, marié en 1892 à Marie-Thérèse MIGNONDIN, dont : *a*) Max, né en 1893 ; *b*) Jacques, né en 1894 ;

2° **B.** (Louis, Vte), officier de cavalerie, né en 1836.

Charles, né en 1799, mort en 1884 ; marié en 1839, à Caroline DE SIMARD DE PITRAY, dont :

Jacques, né en 1851, marié en 1880 à Paula DEVÈS. Résidence : Château de Bellegarde (Dordogne).

BÉJARRY (*de*).

Famille noble, connue en bas Poitou, dès 1250, aux environs de Saint-Hermine (Vendée), dont Maurice qui servit en outre au ban des nobles du Poitou de 1491. (*Voir Pierre de Sauzay*).

Jehan et Jacques (La Guesménière et La Louhène) capitaines huguenots au XVIe siècle. (*Voir d'Aubigné, La Copelinière, etc.*)

Alexandre et son fils Charles-Etienne, marquis de La Roche Grigonnière (1703 à 1734).

Gaspard, Balda, Armand, chevaliers de Malte.

Maintenue de noblesse de Barentin en 1667, etc.

Seigneuries : La Louhène, La Guesménière, La Roche Gueffir, La Grignonnière, Le Poiron, Le Colombier, La Corbinière Saint-Vincent, Chenillac, etc.

ARMES : *De sable, aux trois fasces d'argent.*

SUPPORTS : *Deux lions.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Béjarry** (Théobald, Mis *de*), marié à Berthe DE TENGUY, dont : huit enfants, non mariés, à ce jour ;

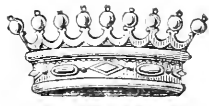
2° **B.** (Amédée, Cte *de*), sénateur, marié à Elisabeth DE SIBEUR DE SAINT-FERRIOL, dont : huit enfants, non mariés ;

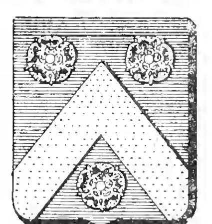
3° Enfants d'Edmond de **B.** et d'Hélène CAILLAUD, décédés : *a*) Armand, marié en 1895 à Henriette HELLMANN ; *b*) Louis, marié en 1893 à N. COINQUET ; *c*) Xavier, non marié ; *d*) Victoire, mariée à Henri DE SUYROL ;

4° Armand, marié à Honorine RAMPILLON DE LA SARGÈRE, dont : *a*) Marie, mariée à Joseph DE BERNON ; *b*) Henri, marié à Emilienne GUERQUI DE LA PAYAIN.

BELENET (*de*).

Cette famille, dont le nom s'est successivement écrit Belnet, Bellenet, Belenay et Belenet, est originaire du comté de Montbéliard : elle s'est divisée en plusieurs branches : celles de Chariez, de Vesoul, de Besançon, sont éteintes aujourd'hui. La branche actuellement existante semble devoir être celle de Vellers ou Villersexel, bien qu'elle ne puisse établir sa filiation que depuis Christophe de Belleney de Porrentruy, qui, étant venu habiter Vesoul, reçut en 1647 des lettres de naturalité.





Le titre d'écuyer, que portaient les Belenet de Veller, semble indiquer, suivant l'assertion de Dom Pelletier, qu'ils étaient nobles de race. Du reste, dans le texte allemand de la baronnie de Granges (une des quatre terres), ils viennent immédiatement après les Gramont, Vézet, Brévans, et avant les Verne, Navarret... Si plus tard, comme le dit R. de Lurion dans son nobiliaire de la Franche-Comté, Jean-Claude-Joseph Bellenet fut anobli en 1740 par un office de secrétaire du roi au parlement de Besançon, c'est qu'en émigrant en Franche-Comté, cette famille, malgré sa noblesse incontestée, ne pouvait jouir, sans des titres français, des privilèges et exceptions accordés à la noblesse de France.

L'alliance en 1453 de Jehan Belenet de Veller, avec Marie de Quingey, confirme l'assertion de Dom Pelletier, car la famille de Quingey, qui prouvait sa filiation dès 1054 de Simonin, grand bouteiller du comte de Bourgogne, et occupait les premières dignités à la cour des ducs de Bourgogne (un échanson et un page de Charles le Téméraire) n'eût pas toléré une mésalliance.

L'époque la plus reculée où il soit fait mention de cette famille est 1393, où noble Jehan Belenet de Veller assiste comme témoin à l'acte d'hommage prêté par Jacquot de Grachaut, écuyer, du comte de La Roche, seigneur de Villersexel (17 janvier 1393) (Archives du Doubs, E. 1444), puis en 1436 Jehan Belenet, curé de Ray, assiste comme témoin du seigneur de Ray dans l'affranchissement des habitants de Ray.

En 1453, noble Jehan III Belenet épousa Marie de Quingey.

En 1616, un Belleney est membre du conseil de Régence de Montbéliard au nom du comte Jean-Frédéric, duc de Wurtemberg.

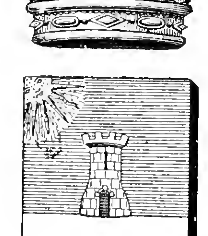
Cette famille s'est alliée aux familles de Quingey, de Villechevreux, de Charmoille, Bublet de Bougnon, de Lasnons, Daniel de Chevannay, Gravelle, Simonney, de Vongécourt, Foureault de Pesme, de Mousin de Villers, Ansoim le Vert, de Mézières, de Bonveyron, Berthier de Grandry, de Saint-Pern de La Tour Barençon, de Beloi de Leleu.

Armes : *D'azur, au chevron d'or accompagné de trois roses du même, 2 et 1.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

BELLIER DE VILLENTROY.



Cette famille est originaire de Paris ; sa généalogie est bien établie depuis 1523 (*Armorial de France*, édit de Louis XIV, 1696, à la grande bibliothèque, salle des Monuments, Paris II, page 1248; bureau de la rue de Tournon, n° 969 de l'enregistrement. Vérifié en 1867).

Martin-Joseph Bellier est le premier membre marquant de la famille ; il fut prévôt des marchands, échevin de Paris, quintinier, conseiller du roi sous Louis XIV.

Le nom de Bellier vient de *Bellum belli.*

Le nom de Villentroy, ou Villantrois ou Villentrast, provient d'une seigneurie de Touraine, alliance très ancienne de famille (Voir le catalogue de Tours des Villantroys, charte de 1780).

Il serait superflu de donner toute la généalogie de la famille, qui est très longue et nombreuse.

En résumé, les derniers descendants de cette ancienne famille de Villentroy sont :

Bellier de Villentroy, Pierre-Antoine, né en 1800 mort en 1882, ayant été pendant cinquante-quatre ans magistrat, président de la Cour d'appel de l'île de la Réunion, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, commandeur de Grégoire XVI. De son mariage avec Mélanie de Villèle, nièce de M. de Villèle, ancien ministre des finances sous la Restauration, il a laissé neuf enfants.

Les Bellier de Villentroy sont alliés aux familles de Maupassant, de Montmort, de Monette, de Jussieu, Geoffroy de Villemain, Bouret de Valleroche, Caubet d'Hauteville, Villiers de l'Isle-Adam, Le Normand d'Etiole, Ligier de La Prade, Michel de Lignon, Martin de Martinfort, de Riberi, Paris de Treffond, de Forceville, Claude de Gin, de Mercy, de Laleu, Bellier de Montrose, Bellier de Beaumont, Bellier de La Charignerie, de Raucourt, de Laleuf, de Tourris, Lory des Landes, de Heaulme, Sicre de Fontbrune, d'Encausse de La Battu, de Villèle, de Galard, de Beauregard, de Mauléon, de Lafage, de Puyvers, de Neuville, de Pons, de Ségalas, de Montbrun, d'Armand de Chateaurieux, Desbassyns de Richemont, Brossin de Saint-Didier, Dodun de Keroman, de Boutillier-Chavigny, de Moussac, de Bertin d'Avesnes, de Chancel, Roux de Châteaurocher, etc.

Armes : *D'azur, à une tour d'argent sur une terrasse de même accompagnée à l'angle dextre du chef d'un soleil naissant et rayonnant d'or.*

Couronne de comte.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Bellier de Villentroy (Pierre), marié à Adrienne de Bertin-d'Avesnes, dont : deux fils : *a)* Pierre, *b)* Paul.

B. de V. (Alfred), marié à Marie de Villèle, dont quatre fils : *a)* Camille, *b)* Pierre, *c)* Joseph, *d)* Albert.

B. de V. (Ferdinand-Joseph), marié à Marie de Chancel, trésorier-payeur général du département de la Manche, officier d'Académie.

BENOIST ou BENOIT DE LOSTENDE.

Famille originaire de l'Angoumois.

Le premier connu de cette famille est Jacques Benoit de Lage-Barton, premier président au parlement de Bordeaux en mars 1561.

La filiation suivie remonte à Pierre Benoit, élu à l'élection du Haut-Limousin en 1556. Son fils, Martial, qui continua la descendance, fut président, trésorier général de France en la généralité de Limoges, seigneur de Compreignac et du Mas-de-Lage, paroisse de Couzeix, fut aussi commandant de Limoges, et se distingua dans les affaires de la Ligue. Il avait épousé Jeanne Douhet, refuge des pauvres et des religieux et consolation des affligés, qui mourut en grande odeur de vertu, et fut inhumée dans le cloître des Carmélites de Limoges, avec leur habit, en reconnaissance de ses bienfaits envers ce monastère. Pendant la peste, elle les avait amenées au Mas-de-Lage, où elles demeurèrent longtemps. Cette dame reçut encore les filles de Notre-Dame lorsqu'elles vinrent s'établir à Limoges, et les garda six mois à ses dépens.

Jean-Baptiste Benoit, chevalier, seigneur de Lostende, inspecteur général des haras du Limousin, épousa Marie-Anne Martin, dont François-Joseph, baptisé à Saint-Jean de Limoges en 1752.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné*

de trois mains bénissantes d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.

Voy. MERCIER DE LOSTENDE.

BERCEGOL (*de*).

Originaire de Villeneuve d'Agenais, où on retrouve sa trace depuis 1560 ; elle compte, parmi ses membres, des consuls de cette ville, un capitaine aux armées d'Henri IV, un prieur crossé de La Roque-Timbau, des avocats en parlement, etc.

En 1720, à la suite d'une alliance, elle ajouta à son nom patronymique celui de : du Moulin et se fixa dans le Quercy où elle acquit, en 1726, la seigneurie et le château de Floyras, qu'elle possède encore.

Une branche cadette porte le nom de : de Bercegol de Lile.

ARMES : *Ecartelé : au 1, d'azur, au lion rampant d'argent, armé et lampassé de même : aux 2 et 3, d'argent, à la tour maçonnée et crénelée de sable ; au 4, d'azur à trois roses d'argent, 2 et 1.*

SUPPORTS : *Deux lions affrontés, langués, armés et lampassés de gueules.*

TIMBRE : *Couronne comtale d'or.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

BRANCHE DU MOULIN.

1° **Bercegol du Moulin** (Charles *de*), avocat. Résidence : Château de Floyras, par Castelfranc (Lot).

2° **B. du M.** (Henri *de*). Résidence : Cahors (Lot).

3° **B. du M.** (Oscar *de*), percepteur. Résidence : Cluis (Indre).

4° **B. du M.** (Gérard *de*), capitaine au 155ᵉ régiment d'infanterie. Résidence : Saint-Mihiel (Meuse).

5° **B. du M.** (Raymond *de*). Résidence : Cahors (Lot).

BRANCHE DE LILE.

1° **Bercegol de Lile** (Ernest *de*). Résidence : Cahors (Lot).

2° **B. de L.** (Edouard *de*). Résidence : Cuzorn (Lot-et-Garonne).

3° **B. de L.** (Gaston *de*). Résidence : Cuzorn (Lot-et-Garonne).

4° **B. de L.** (Raoul *de*), banquier. Résidence : Angoulême.

BERNARD DE CALONNE (*de*).

La maison de Bernard est d'origine chevaleresque. Sans remonter au delà du XIIᵉ siècle, on la voit figurer en deux de ses membres au tournoi d'Anchin, en 1096. Les noms de famille à cette époque n'étaient pas encore fixés. Au nom de baptême, on ajoutait un surnom, provenant soit d'une qualité ou d'un défaut, soit d'une terre, soit d'une charge ou même d'un lieu de naissance. La chronique du tournoi d'Anchin, en citant les chevaliers entrés en lice, dit : *Joannes a Baralla Michael dictus Bernardus filius ejus.* Jean de Baralle et Michel dit Bernard, son fils. Baralle était probablement le nom d'un domaine. Quoi qu'il en soit, Jean de Baralle et Michel Bernard, son fils, appartenaient à la chevalerie de la Flandre Wallonne ou du Hainaut. La filiation s'établit dès lors sans interruption, depuis Michel, dit Bernard, fils de Jean de Baralle, premier du nom, seigneur de Rahaucourt, qui eut pour fils : Michel Bernard, deuxième du nom, seigneur de Rahaucourt, lequel fit donation à l'Abbaye du Mont-Saint-Eloy, près d'Arras, du consentement de Mahaut, sa femme, et de ses enfants : Anselme, Alexandre, Michel, Jean et Simon.

Cette maison a donné : un grand prévôt de la ville de Cambrai ; des chanoines de la cathédrale de Tournai ; des grands prévôts de Tournai ; un chevalier du Saint-Sépulcre ; un lieutenant général du bailliage de Tournai.

La noblesse de race de la famille était notoirement reconnue et authentiquement prouvée depuis plus de trois siècles avant les lettres récognitives de noblesse que l'un des membres de cette famille reçut en 1499. L'abbé Butkens et Théodore-Augustin Casetta fournissent des dates de beaucoup antérieures à ces lettres d'anoblissement. Il convient d'ajouter que les membres de cette famille n'auraient pu remplir les emplois qui leur furent dévolus s'ils n'avaient été nobles de race.

Nous trouvons encore : Maximilien Bernard, qui fut tué à la tête de son escadron, dans la guerre entre l'Espagne et la France.

Florent Bernard, chevalier, seigneur d'Esquelmes, Florent et du Mont, qui servit en Hongrie aux guerres de France en qualité d'enseigne.

Louis-François Bernard, titré comte de Bailleul, seigneur d'Esquelmes, Florent, Bétignies, de Calonne et autres lieux, qui fut capitaine d'infanterie au régiment de Zétrus.

Le titre de comte fut conféré à Louis-François Bernard, seigneur de Bailleul, par lettres datées de Compiègne, 19 juillet 1695.

François-Eugène de Bernard, comte de Calonne, par lettres patentes de Louis XIV, de 1670, chevalier, seigneur de Souverain-Moulin, Auberlieu, Binethum, Wimille, Wallers, Calonne-Ricouart, et autres lieux, frère puîné de Charles-Alexandre de Bernard, comte de Bailleul, qui fut capitaine d'infanterie au régiment de Boufflers en 1706.

Marie-Louis-Joseph de Bernard, comte de Calonne, seigneur de Calonne-Ricouart, Auberlieu, Attin, Beutin, Bougefay, Vallers et Divion par achat, né le 18 août 1749, qui fut reçu page de la

reine de France, sur ses preuves de noblesse, le 25 août 1764, premier page en 1767, officier dans le corps des carabiniers en 1771 : il fut dépouillé de tous ses biens par la Révolution et mourut à Londres en 1801.

Cinq branches se sont, au xve siècle, détachées du tronc par la postérité de Simon Bernard, troisième fils d'Arnould Bernard. Ces cinq branches sont aujourd'hui éteintes : celle des comtes de Calonne subsiste seule.

Les six branches ont eu des alliances avec les maisons de Landas, Maldère, Bacheler, de Cordes, Villain XIV, Savary, de Preys, Hornu, Louchier, Hangouart, de Maulde, d'Arre, du Mortier, du Bois, Damman, Clément du Wault, van der Gracht, Wyts, La Fosse, Valencia, Wouters, van Heecke, de Launoy, de Rocq, Ghistelles, Dimence, Saveuse, de Hallewin, de Ligne, de Montmorency-Nivelle, de Berghes, Lidekerke, Beaufort, de Haines, de Crèvecœur, toutes familles nobles et la plupart illustres de la Flandre, du Hainaut, du pays Wallon, du duché de Bourgogne : et avec les maisons françaises de Bonnivet, de Gouffier, de Béthune-Sully, etc.

ARMES : *De gueules, à l'épée d'argent garnie d'or, en pal, la pointe en bas, accostée de deux molettes d'éperon aussi d'or, à six pointes.*

SUPPORTS : *Deux griffons.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Bernard. Cte *de* **Calonne** (Alphonse-Adolphe *de*), veuf en premières noces de Marie-Julie HOGÉ, décédée le 21 juin 1880 ; marié en secondes noces à Aglaé-Marie LOUCHET DE LA POULTIÈRE, le 13 décembre 1887, dont :

a) Jules-Michel-Arnould ; *b)* Jeanne-Marie-Louise Athénée ; *c)* Robert-Arnoult Michel ; *d)* Thérèse-Marie-Claire-Adrienne.

BERNARD DE LA VERNETTE.

Cette famille, connue en Mâconnais depuis l'année 1430, a prouvé sa filiation noble depuis Nicolas Bernard, qui vivait en 1523 et qui est nommé avec sa femme dans l'acte de partage de leurs biens entre leurs enfants, passé à Mâcon le 29 octobre 1566. Tous les titres produits à l'appui de cette filiation sont relatés au procès-verbal d'admission en vertu duquel Claude-Philibert Bernard de La Vernette a été reçu à la Chambre de la noblesse des Etats de Bourgogne, à Autun, le 23 novembre 1763, et sa généalogie a été dressée d'après ce document, dont l'original existe à Dijon, aux archives départementales de la Côte-d'Or.

Noble Nicolas Bernard, qui commence la filiation, épousa Philiberte Verjus, dont il eut cinq enfants.

Nous remarquons au septième degré Claude-Philibert Bernard de La Vernette, chevalier, seigneur de La Vernette, Villard, Cloudeau, La Rochette, Saint-Maurice, Saint-Martin, etc., qui fut capitaine au régiment de cavalerie d'Orléans, chevalier de Saint-Louis, chevalier d'honneur au bailliage et siège présidial de Mâcon, lieutenant du roi de la province de Bourgogne au département du Mâconnais et de la ville de Mâcon, élu de la noblesse aux Etats du Mâconnais en 1766, etc. De son mariage avec Marie-Charlotte de La Blétonnière, le 29 novembre 1745, il a eu quatorze enfants, dont six fils qui furent officiers dans les armées du roi et dont deux seulement ont laissé postérité. Abel-Michel, dit Monsieur de Saint-Maurice, l'aîné de tous, qui a continué la filiation jusqu'à nos jours, et Jean-Maurice.

Abel-Michel Bernard de la Vernette-Saint-Maurice, chevalier, seigneur de La Rochelle, de Saint-Maurice, Saint-Martin, etc., fut capitaine au régiment de cavalerie d'Orléans, lieutenant du roi de la province de Bourgogne en survivance de son père, lieutenant des maréchaux de France au département de la ville de Châtillon-sur-Seine. Il épousa, le 6 février 1782, demoiselle Marie-Augustine de Chapuis de Rozières, dont il eut plusieurs enfants.

ARMES : *De gueules, à la bande d'or, chargée de trois étoiles d'azur, accompagnée à senestre d'un cor de chasse d'or, enguiché et virolé d'azur.*

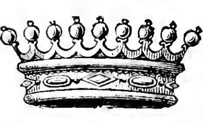
Couronne de comte.

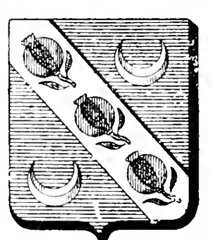
SUPPORTS : *Deux griffons.*

CIMIER : *Un griffon issant.*

DEVISE : *Sonat ad astra.*

BERTHELOT DE LA BUNELAYE.





Cette famille fait partie de la noblesse de Bretagne où le nom patronymique Berthelot ou Berthellot était très répandu, surtout dans le département des Côtes-du-Nord. Toutefois, la propriété de la Bunelaye se trouve près de Rennes.

La famille de la Bunelaye doit se rattacher à la branche du Vivier, probablement éteinte maintenant, et dont deux filles s'allièrent aux Abeille et aux Lourmel et par là aux de Livois, aux de La Gandinais et aux Le Clerc de La Herverie.

Plusieurs membres de la famille de La Bunelaye furent à l'armée et au barreau vers la fin du

XVIe et le commencement du XVIIe siècle. Entre autres, Jean Berthelot, qui fut juge-prévôt à Rennes et mourut vers 1740. Il eut trois enfants : Philippe-Jacques, juge, sans postérité ; Zuy-Pierre. Bénit, prêtre, docteur en Sorbonne : Anne-Marie, épouse de Toussaint Rallier, sieur du Batry, capitaine d'infanterie, fils du maire de Rennes ; enfin, Jacques Bénit, major d'infanterie au régiment de Nice, chevalier de Saint-Louis, qui épousa Jeanne-Thérèse le Vicomte. Il mourut en 1783.

De ses deux enfants, l'un mourut officier au régiment Royal-la-Marine ; l'autre, René-Joseph, épousa en premières noces Anne-Marie des Rieux dont Yves-René ; en secondes noces, Marie-Eléonore Billeheust de Saint-Geroyes, dont : Henry, René, Benit.

Yves-René épousa sa cousine Elisabeth Sainte des Rieux (1). Il fut mousquetaire de la garde du roi.

La protestation de l'ordre de la noblesse de Bretagne 1789 contient la signature de Jean-Baptiste Berthelot.

Plusieurs renseignements importants concernant la famille de La Brunelaye sont contenus dans la demande qu'il fit en 1814. La fille épousa le baron de Régnier.

Henry-René-Bénit eut plusieurs enfants, dont Henry-René-Michel, qui épousa Marguerite-Thaïs Huchet de Cintré. Le dernier représentant mâle de la famille de La Bunelaye, Henry-Albert-Marie, est issu de leur mariage. Résidences : Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, et château de Lannebert, par Plouguenas (Côtes-du-Nord).

ARMES : *D'azur, à la bande d'argent chargée de trois grenades de gueules ouvertes, cueillies et feuillées au naturel, le tout accompagné de deux croissants d'argent.*

Couronne de comte.

BERTHUS DE L'ANGLADE.

Vieille famille de Saintonge.

Jean Berthus, seigneur de l'Anglade (1679-1717), conseiller, vice-sénéchal de Saintonge, époux de Marguerite de Latache, descendait de Gilbert Berthus, seigneur du Poussaud, en la paroisse de Médis, conseiller du roi, etc., 1580-1631. (Bulletin des Archives de Saintonge et d'Aunis, 1586, p. 16-17).

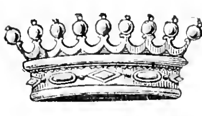
Alliances : du Bourg, Farnoux de La Clochetterie, Dangibeaud du Maine, etc., Mallet du Pontet 1718, de Fenis 1837.

ARMES : *De sable, à la couleuvre d'or* (Armorial de la généralité de la Rochelle, 1696).

ALIAS : *D'argent, à l'arbre de sinople, sommé d'un pigeon d'azur et accompagné en pointe d'un lévrier passant devant le pied de l'arbre.*

(1) Elisabeth des Rieux, veuve de Yves-René de la Bunelaye, épousa en secondes noces M. de Châteaubourg : leur fille épousa M. de Pontbriand.

BESSET (du).





Ancienne famille tirant son nom de la seigneurie du Besset en Haut-Vivarais, qu'elle possède depuis la fin du XIVe siècle. Sa filiation s'établit dès la même époque. Ses membres qualifiés de nobles ou d'écuyers, ainsi que le justifient nombre d'actes authentiques, furent longtemps seigneurs du Rey, de Deaux, Saint-Prix-en-Chalancon et des Nonnières en partie. On en compte plusieurs qui se distinguèrent dans le clergé, l'armée et la magistrature.

Entre autres, Vital du Besset (1526-1598) et son neveu Claude (1550-1612), chanoines de Saint-Just de Lyon, dont le chapitre exigeait alors la noblesse.

François (1560-1644), frère du précédent, successivement prieur des chartreuses de Sylve, Montrieux, Valbonne, provincial de Bourgogne, scribe du général de l'ordre.

Claude (1657-1713), d'abord cadet (gentilhomme simple soldat) dans la compagnie du May, au régiment lyonnais de Dôle, ainsi que le rapporte un brevet signé de Louis XIV en sa faveur, mort officier à la guerre de succession d'Espagne.

Joseph (1700-1766), lieutenant des dragons de la reine, chevalier de Saint-Louis, mort aux Invalides des suites de ses nombreuses blessures.

Antoine (1690-1747), brillant avocat au parlement de Toulouse, capitaine-châtelain de Lamastre, Désaignes, Maisonseule, Cluac. Monens, Freyssinet, auteur de plusieurs traités de droit seigneurial, etc., etc.

Joseph du Besset, appartenant à la branche établie dans le Bas-Vivarais, siégea comme député à l'assemblée de la noblesse de Villeneuve-de-Berg, en 1789.

La famille du Besset s'est alliée (branche aînée) aux de Verseil, de Pibères (XVIe siècle) ; Boulon de Montpeyroux, de Montreynaud (XVIIe siècle) ; d'Audigier, de Girons (XVIIIe siècle) ; de La Blache, de Goys, de Reboul (XIXe siècle).

Les branches cadettes de la famille ont eu des alliances avec les d'Arbalestier de Beaufort, de Soubeyran, du Bouchet, du Claux, de Sautel de Monteiller, de Marcha, de Barjac, de Garnier de Miraval, etc.

ARMES : *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois molettes d'éperon d'or : en pointe, d'un lion d'or lampassé de gueules, campé sur une terre d'or, tendant sa patte senestre à une main d'argent sortant d'un nuage de même, mouvant de senestre.*

La maison blasonnait autrefois : *D'argent, aux trois rocs d'échiquier de sable.*

Couronne de comte.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Du mariage contracté par Xavier DU BESSET avec Marie-Claire DE REBOUL, du Bourg-Saint-Andéol, le 4 mai 1863, sont issus :

1° **Besset** (Joseph *du*), né le 9 septembre 1865, domicilié au Besset, par Lamastre (Ardèche);

2° **Besset** (Charles *du*), né le 27 janvier 1872, licencié en droit, résidant à Valence (Drôme).

BIENCOURT (*de*).

Maison ancienne qui tire son nom de la terre et seigneurie de Biencourt, située au pays de Vimeu, en Picardie, qu'elle possédait encore dans le XVIe siècle.

André de Biencourt était prieur de Biencourt dès 1184. Le *Dictionnaire universel de la France* dit même que ce prieuré, quoique assez éloigné de Biencourt en Vimeu, est une fondation de la maison de Biencourt, et que les titres portent que Anscher, chevalier, et Liédine, sa femme, en furent les fondateurs. Cependant, ces fonds ne peuvent suffisamment éclairer l'origine de la maison de Biencourt, soit comme sortie de celle de Rambures, soit comme perpétuée par les anciens seigneurs de Biencourt en Vimeu : ce qui paraît plus assuré. Au reste, l'incertitude même de cette origine place la maison de Biencourt dans la classe de celles dont la noblesse d'ancienne race est hors de doute.

La terre et seigneurie de Biencourt est sortie de cette maison avec d'autres biens de son ancien patrimoine, sur la fin du XVe siècle, par le mariage d'Antoinette de Biencourt, héritière de la branche aînée, avec Louis d'Abbeville, dit d'Ivrigny, seigneur de Moimont et de Hercourt : et Marguerite d'Abbeville, leur fille, les fit passer dans la maison de Monchy, par son mariage, vers 1500, avec Jean de Monchy, seigneur de Sénarpont.

Quant au fief seigneurial de Pontrincourt, possédé par la maison de Biencourt, qui y était connu depuis près de quatre siècles, la perte des anciens titres, même de ceux de la seigneurie de Cayeu, dont Pontrincourt relève, empêche d'en fixer une époque plus éloignée. C'est aussi faute de documents anciens plus positifs, que nous allons rapporter chronologiquement ceux du nom de Biencourt, dont on n'a pu trouver la jonction avec Ansel de Biencourt, qui commence la filiation suivie de cette famille vers 1145.

Dreux de Biencourt est qualifié de messire dans un compte de bailliage de 1366.

Gilles de Biencourt était l'un des écuyers de Jean de Fosseux, chevalier, qui fit montre à Hesdin le 19 juillet 1380.

Philippe de Biencourt fut capitaine d'une des compagnies qui escortèrent en 1389 l'argent porté par Colart le Caron, receveur des aides de Ponthieu, suivant lettres du 22 décembre 1389, déposées à la bibliothèque du roi.

La généalogie de cette famille, dressée en 1778 sur titres originaux par M. Clabault, commence à Ansel de Biencourt. Il est fait mention de lui dans plusieurs pièces de 1145, 114., 1190, 1200 et 1203. Ansel de Biencourt laissa de sa femme, dont le nom est ignoré, plusieurs enfants.

Au septième degré, nous remarquons Colart de Biencourt, seigneur de Martaineville, Manchecourt-lès-Abbeville, de Neslette, avec toute seigneurie vicomtière et arrières-fiefs nobles, etc.

Bailli d'Abbeville est nommé, avec Henri de Biencourt, au rôle des nobles de Vimeu, assemblés en armes à Oisemont, le 9 décembre 1397, pour la défense du royaume, en vertu des ordres du roi Philippe le Long, du 24 août 1397.

Cette famille a formé plusieurs branches :

1° Celle des seigneurs de Pontrincourt, Saint-Mauvis, etc.

2° Celle des seigneurs de Pontrincourt, Feucherolles, etc., barons de Cresecques, grands-baillis d'Ardres, etc.

3° Des seigneurs de Marsilly, Guibermesnil, d'Ambleville, barons de Saint-Just et du Guerard, en Champagne.

4° Des seigneurs de l'Escluse, Bédejun et de La Fortilesse, en la Marche.

5° Des seigneurs du Noyer et de Boisgenets.

Elle a fourni des magistrats et des officiers de toutes armes dans les armées du roi et des membres de ses ordres.

ARMES : *De sable, au lion d'argent, couronné, armé et lampassé d'or.*

Les seigneurs de Bédejun et de Peisat portaient : *D'argent, au lion de sable, couronné, lampassé et armé de gueules.*

BIGOT DE LA TOUANNE.

En Berry, Bretagne, à Paris, en Hollande, en Orléanais, en Vendômois et Touraine ; famille dont parlent la Thaumassière, dans son *Histoire de la noblesse du Berry*, et Nicolas Catherinot, en son *Nobiliaire du Berry*, comme une des plus anciennes et des plus considérables de la ville de Bourges. Ils en remontent la filiation suivie à Michel Bigot, que le roi Charles V annoblit, en considération de ses grands mérites, par lettres données à Paris le 22 juin 1369, registrées en la Chambre des comptes, le 28 juillet 1369. L'original de ces lettres est entre les mains de M. Bigot de La Touanne, dont copies ont été délivrées à Messieurs Bigot de Morogues, Bigot de Chérelles et Bigot de Villandry, représentant les aînés de cette famille.

Cette famille a formé plusieurs branches :

1° Des seigneurs de La Honville ;

2° Des seigneurs de La Rainville, etc., de Villandry, établie en Hollande, maintenue dans les qualités de noble et d'écuyer, par jugement des commissaires généraux du Conseil, rendu le 10 janvier 1699 en la personne de Pierre Bigot, écuyer, seigneur de Villandry et de Morogues ;

3° Des seigneurs de La Touanne, en Orléanais, qui a pour auteur Pierre Bigot, premier du nom, écuyer, seigneur de Saint-Pierre, quatrième fils de Jacques, premier du nom (auteur de la neuvième branche), des seigneurs de Rainville, et de Madeleine du Cantal. Il fut conseiller du roi et contrôleur ancien du régiment des gardes-suisses de Sa Majesté. De son mariage, contracté le 23 décembre 1644, avec Anne Bidé, il eut entre autres enfants, Pierre Bigot, l'aîné, qui fut maintenu dans les qualités de noble et d'écuyer, le 10 janvier 1699.

Son fils, Isaac-Pierre Bigot, écuyer, seigneur de Touanne, nommé lieutenant en la compagnie-colonelle du régiment royal d'infanterie de Roussillon, le 7 juin 1723, et pourvu, au mois d'août 1731, de l'office de chevalier d'honneur aux bailliage et siège présidial d'Orléans, sur les preuves de sa noblesse, alors certifiées au roi par le juge d'armes de France, et admises par Sa Majesté. Il épousa, par contrat du 14 août 1726, Thérèse Sinson, dont il eut Claude-Pierre Bigot, chevalier, seigneur de Touanne, reçu écuyer de main du roi, sur les preuves de sa noblesse, admises par Sa Majesté au mois d'avril 1753.

Il se maria deux fois. Du premier lit, il n'eut qu'une fille, et du second, avec Anne-Marie-Louise-Thérèse Bigot de Morogues, sa cousine, il eut Pierre-Sébastien-Irénée Bigot, chevalier, seigneur de La Touanne, né en 1768, qui a continué la branche, Marie-Thérèse-Henriette Bigot, et deux enfants morts en bas âge ;

4° Branche des seigneurs de Morogues, issue de la précédente, ayant pour auteur le second fils de Pierre Bigot, premier du nom ;

5° Des seigneurs de Mosnay, de Pontbodin, du Puy-de-Seymes, de La Séguinière et La Vollière, en Vendômois et Touraine.

Ces différentes branches ont donné, depuis l'origine du parlement de Rouen, quatre présidents à mortier, dont un a exercé la charge de premier président, deux avocats généraux, un grand nombre de conseillers ; et à la république des lettres, plusieurs savants, entre autres Emeri Bigot, un des plus savants hommes du XVIIe siècle, dont les curieux manuscrits sont conservés à la bibliothèque nationale.

Armes : *D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois roses doubles de gueules, 2 en chef et 1 en pointe.*

BILLEHEUST D'ARGENTON (*de*).

Ancienne noblesse originaire d'Irlande, où trois branches de ce nom subsistent. Elle est regardée de tous les temps comme une des premières maisons de ce pays-là, car plusieurs de cette famille ont été décorés de l'ordre de la Jarretière, du titre de milord, et de membre du parlement d'Irlande.

La famille de Billeheust, établie en France dans les élections d'Avranches, de Vire et de Mortain, n'a pas joui du même éclat ; mais elle est du nombre des meilleures de la province de Normandie, tant par ses services continuels que par les bonnes alliances qu'elle a toujours contractées. Par un arrêt de la cour des aides de Normandie, rendu le 24 novembre 1486, en faveur de Jean de Billeheust de la paroisse de Saint-Sénier, élection d'Avranches, qui avait été inquiétée sur sa noblesse, elle fut reconnue noble d'ancienne extraction.

Depuis, cette famille est divisée principalement en deux branches : l'une, outre les terres d'Argenton et de Saint-Vigor, dans l'élection de Vire, titrées de *baronnie et haute-justice*, possédait les seigneuries de Sainte-Marie-des-Monts, Saint-Aubin-des-Bois, d'Annebec, avec de grandes extensions de fief dans Beslon, la Chapelle-Cesselin, les seigneuries de la Barberie, de Marguerai, le Calipel et Boissey. L'autre branche possédait les seigneuries des Loges-sous-Brecey, et de Saint-Georges de Boismenastre, dans l'élection de Mortain. Ces deux branches ont possédé de tout temps des terres nobles dans la province, et même Henri IV avait donné à Nicolas de Billeheust le fief de Saint-Martin, dans la paroisse de Mombray, pour services par lui rendus lorsqu'il commandait l'arrière-ban de Vire.

Depuis Jean de Billeheust, qui avait servi sous François Ier, tant au duché de Luxembourg qu'en Hainaut, lorsque l'arrière-ban y fut commandé, tous ses descendants ont suivi ses traces sans aucune interruption. Plusieurs ont été capitaines de dragons ; un, lieutenant-colonel des mêmes troupes ; nombre d'autres, capitaines d'infanterie ; un, colonel dans la personne de Charles-Alexandre de Billeheust, tué au siége de Madras, dans les Indes : il s'était tellement distingué, qu'un fort qu'il avait emporté, a conservé le nom de *Saint-Georges* qu'il portait alors. Enfin, il y en a eu une si grande quantité de tués au service qu'on en comptait huit dans le siècle précédent.

De la branche d'Argenton et de Saint-Vigor, il ne restait plus que Thomas de Billeheust, seigneur d'Argenton, appelé le chevalier de Saint-Vigor, capitaine commandant au régiment du Maine, qui avait une sœur, N... de Billeheust, mariée à M. de Percy, demeurant à Vire.

La branche des Loges subsistait dans trois rameaux parmi les enfants de Jean-Baptiste-Léonor de Billeheust, écuyer, seigneur de Saint-Georges, mort en 1757.

En considération des services distingués que ceux de cette famille avaient rendus, le roi accorda la *noblesse d'epée*, au premier degré, à M. de la Marche, bourgeois de Mortain, maître des comptes à Rouen, parce que sa mère était une de Billeheust.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois roses de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

BISSY *(de).*

Cette très ancienne et noble famille, venue de la Lombardie en France, se distingua dans la carrière des armes.

Un rameau, fixé en Bourgogne, se rendit célèbre sous le nom de Bissy-Thyard. Les comtes et marquis de Thyard de Bissy ont rempli les plus hautes charges dans l'armée et dans l'église : ils reconnurent la branche de Bissy venue en France après eux comme appartenant à leur famille. Le comte Frédéric de Bissy, alors capitaine au régiment de Luxembourg, fut présenté, en 1778, à Leurs Altesses sérénissimes Monseigneur le duc de Chartres et Madame la duchesse de Chartres comme étant du même nom.

Il serait trop long de redire ici toute l'histoire de la famille de Bissy, qui a eu une grande situation dans les temps anciens.

Au XVIIIe siècle, un comte de Bissy, âgé de vingt ans, à la tête d'une armée de 70.000 hommes, préserva peut-être la France d'une invasion de la Provence par les Impériaux en chassant les soldats autrichiens de Gênes, en 1747 ; le duc de Boufflers et le duc de Richelieu, successivement commandants en chef de l'expédition, reconnurent les services rendus par le comte de Bissy. Le même comte de Bissy, prit également part, comme commandant général de la marine, à l'expédition de S. A. R. le prince de Nassau.

Marié d'abord selon le rite protestant à la fille d'un Anglais, sir Joseph Thornhill de Thornhill-Hall, d'une famille de bonne noblesse et possédant de grands biens, il fut marié selon la religion catholique le 19 décembre 1778. Quatre enfants étaient nés depuis son mariage protestant, ils furent baptisés le jour du mariage catholique de leur père.

Les témoins de l'acte de mariage furent du côté de l'époux : Sérénissime prince messire Frédéric-Otton-Philippe-Christian-François-Henry, prince héréditaire de Salm-Kirbourg, grand d'Espagne de 1re classe, colonel au service de France, et messire Louis d'Astorg, comte de Barbazan, vicomte de Nébouzan, baron de Lez et autres lieux, comte d'Aubarde et baron de Peyrusse, baron de Samadet, marquis de Roquépine, lieutenant général des armées du roi et chevalier de l'ordre de Saint-Louis ; du côté de l'épouse : Messire Joseph-François-Dumas marquis de Payssac, vidame de Limoges et messire Auguste de Mauperché, conseiller du roi au parlement.

(Les lignes précédentes ont été relevées sur les registres de la paroisse Saint-Sulpice).

Six enfants sont issus de ce mariage :

1º Frédéric, baron, puis comte de Bissy, né à Londres le 10 mai 1768, décédé le 3 février 1834, sans postérité, avec le grade de colonel d'état-major et de maréchal de camp honoraire ;

2º Auguste, comte de Bissy à la mort de son frère, né en 1769, marié à l'île de France (île Maurice) à une fille du comte de Vis-de-Loup de Bonamour. (Deux fils et deux filles sont nés de ce mariage : Auguste, Gaston, Eudoxie et Stéphanie ;

3º Geneviève de Bissy, mariée à M. Nettement ;

4º Marie-Louise de Bissy, née à Paris, en avril 1775, morte à l'âge de vingt ans ;

5º Louise-Marie-Jeanne-Jacqueline-Caroline de Bissy, qui acquit une certaine réputation dans le monde des lettres, naquit le 21 janvier 1779 et mourut sans alliance le 7 juin 1842 ;

6º Stephano de Bissy qui continua la descendance en France.

Né le 26 décembre 1781, baptisé le 8 janvier 1782, le baron de Bissy, devenu vicomte à la mort de son frère aîné, fut officier aux gardes d'honneur, chevalier de la Légion d'honneur : ayant été chargé avec le comte d'Andlau de former le régiment des cuirassiers d'Angoulême sous la Restauration, il fut nommé chevalier de Saint-Louis. En premières noces, le baron de Bissy épousa, le 30 mai 1818, demoiselle Marc-Rémond de Montmort du Dognon, dont le père Armand-Rémond, comte de Montmort du Dognon, avait été officier des gardes du corps, puis colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et premier aide de camp du maréchal de Broglie à l'armée des Princes.

En secondes noces, le baron de Bissy épousa, le 13 octobre 1821, Irmine-Xavière-Josèphe Moreau de Bellaing.

Le vicomte de Bissy mourut le 28 janvier 1839, laissant six enfants de son second mariage.

Parmi les principales alliances de la famille de Bissy, on peut citer les princes Doria, les marquis de Botta-Adorno, les comtes Costa de Lauza-Vecchia, les marquis Burri, les Ghilini, les Castelnovo, les Nizza, les comtes et marquis de Thiard de Bissy, les comtes de Vis-de-Loup, les comtes de Montmort, les de Guitaut, les Thornhill, les de La Taille, les barons d'Oberlin, les marquis du Roure, etc.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef, à dextre d'un soleil d'or, à sénestre d'une étoile à six raies du même, et, en pointe, d'une montagne de trois coupeaux d'argent, le coupeau dextre surmonté d'un pélican, le coupeau du milieu surmonté de lances entières et brisées, le coupeau sénestre chargé d'une tour crénelée de gueules ; au-dessus de la montagne se trouve un croissant contourné d'or.*

L'écu posé sur l'aigle noire d'Autriche éployée donnée par un empereur de ce pays comme supports à un ancêtre, l'*aigle accolée d'une couronne de marquis.*

(Archives de Lombardie, siècle de Louis XV, de Voltaire, Art de vérifier les dates, registre de Saint-Sulpice, Ier volume du Nobiliaire de France, Lainé, Milleville, etc., etc.)

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Bissy** (Marie-Antoinette-Joséphine-Frédérique *de*), mariée en 1853 à Théophile de La Taille, ancien conseiller à la cour d'appel d'appel d'Orléans, chevalier de la Légion d'honneur.

Filles : *a*) Gabrielle ; *b*) Thérèse ; *c*) Cécile, religieuses au couvent de la Retraite.

2° **B.** (Adolphe-Louis-Stephano-Joseph, Vte *de*), né à Bellaing le 13 mai 1830, marié en 1859 à Mélite de Cambry de Baudimont.

Enfants : *a*) Stéphano, marié à d'Oberlin de Mittersbach, dont un fils et deux filles ; *b*) Maria, mariée à de Frohard de Lamette, inspecteur des forêts ; *c*) Marguerite, religieuse au couvent de Bon-Secours ; *d*) Jeanne, mariée au capitaine de Villeneuve.

3° **B.** (Louise-Constance-Emmanuelle-Jeannie *de*), mariée le 10 septembre 1863 au baron Georges t'Kint de Roodenbeke, décédée en octobre 1887.

Enfants : *a*) Henry ; *b*) Guy, marié à Marthe Jonglez de Ligne ; *c*) Madeleine ; *d*) Jeanne ; *e*) Jean.

BOISSERIE DE CHANTELOUBE.

de Beaumond, de La Croix, de La Védie, du Branda, de Camarsac, etc., etc.

La famille de Chanteloube (aujourd'hui Boisserie), d'origine chevaleresque, et que l'on pourrait sans doute rattacher aux Chanteloup de Normandie, dont un des membres figure parmi les compagnons de Guillaume le Conquérant, est ancienne et illustre en Guienne. Son nom, qui s'est diversement orthographié (Chanteloube, Chantelouve, Canteloup, Cantalauva, Cantalupo, Canteleu, Cantaloup, etc.) se retrouve à chaque instant dans les chartes du moyen âge avec les qualifications de miles (chevalier). Alliée au puissantes maisons de Pellegrue, Angevin, de Parempuyra, de Montferrand d'Escodéca,de la Mothe,de Grésignac, de Termes, etc., elle a tenu pendant tout le moyen âge un rang des plus distingués parmi les familles chevaleresques du Bordelais et du Périgord.

Les archevêques de Bordeaux, Arnaud III et Arnaud IV de Pellegrue, dits de Canteloup, appartenaient, du côté maternel, à cette maison.

En 1302, un Chanteloube obtient l'autorisation de construire une forteresse. (Arch. du château de Fayolles.) En 1315, Guillaume de Canteloup fonde une chapelle à Bordeaux. (Arch. de la Gironde, G. 834.) En 1346, Amanieu de Chanteloup et Arnaud de Grésignac, chevaliers, rendent hom-

mage au chapitre Saint-André de Bordeaux. (Arch. de la Gironde, G. 834.) En 1321, Hélie de Chanteloube, reçu bourgeois de Libourne, est délégué par les jurats de cette ville auprès du sénéchal de Gascogne, ses deux fils, Jauffre et Giraud, ce dernier chanoine de Saint-André de Bordeaux, reconnaissent, en 1331, devant Robert de Luna, receveur des domaines, posséder 30 fiefs dans la banlieue de Libourne. (*Histoire de Libourne*, par Guinodie.) En 1410, Monot de Canteloup et ses frères font reconstruire une forteresse à Camarsac (entre deux mers) ; le sénéchal, à l'instigation des maires et jurats de Bordeaux, leur défend de continuer les travaux sous peine de 500 marcs d'argent.

Assinat de Chanteloube, gentilhomme de l'Hôtel du roi Henri II, est établi par ce prince capitaine de Libourne en 1548 ; et par lettres patentes du 12 décembre 1554, il obtint pour son fils la survivance de cette charge, qu'il revendit peu après à François de Pons, seigneur de Mirambeau. (*Histoire de Libourne*, tome II, page 107).

Enfin, le 12 mars 1599, Antoine de Chanteloube et Catherine de Montferrand, sa femme, vendirent le château du Branda, situé paroisse de Cadillac. De ce dernier descendant au cinquième degré, Jean de Chanteloube, écuyer, sieur de Beaumont, qui épousa, dans la maison noble de Lavedie (paroisse de Saint-Avid Senieur, Dordogne), demoiselle Anne Boisserie, issue d'une très ancienne famille bourgeoise du Périgord.

De ce mariage provinrent :

I. Jean de Chanteloube, seigneur de Beaumont et de Lavedie, né vers 1700, marié, en 1730, à Anne Delpit, dont A.N..., auteur de la branche de Saint-Sernin, éteinte au commencement du siècle dans les Labrousse de Laumède.

B. Jean, née vers 1735, marié le 10 février 1760 à Antoinette de La Croix, fille de Pierre Petit de La Croix, dont trois filles : 1° Toinette, non mariée, qui testa le 2 octobre 1809 ; 2° Raymonde, épouse en premières noces à Pierre Audibert, et en secondes noces à Francis Lachaud ; 3° Marianne (fille aînée), dernière descendante de la branche aînée des Chanteloube, qui épousa, vers 1780, Pierre-François Boisserie Chanteloube, officier d'infanterie, son cousin, comme il va être dit.

II. Pierre-François Boisserie de Chanteloube, fils puiné de Jean, sieur de Beaumont et de Anne Boisserie, prit le nom de sa mère que ses descendants ont continué de porter. Né vers 1710, il épousa, en 1745, demoiselle N. de Thermes-Varicourt dont il eut, Pierre-François Boisserie officier d'infanterie, marié en 1780, comme il a été dit ci-dessus à sa cousine, Marianne de Chanteloube, fille et dernière héritière de Jean, sieur de Beaumont et de Lavedie et de Antoinette de La Croix. Par ce mariage, le domaine de Lavedie, ancien fief de Boisserie, revint à ces derniers qui le possèdent actuellement.

Le chef actuel de la famille est M. Jehan-Marie-Edmond Boisserie de Masmontet, arrière petit-fils

de ce dernier et fils unique de François Boisserie, notaire à Bergerac, décédé en 1881, et de Charlotte-Fernande-Marie de Masmontet de Fonpeyrine il est domicilié au château de Fayolles-Saussignac (Dordogne), et porte, joint à son nom, celui de Masmontet, dont sa mère, fille d'Alexandre de Masmontet et de Aline d'Ascols, était la dernière descendante de la branche aînée.

Ses armoiries sont : *D'azur, à trois croissants d'argent* (qui est Masmontet) *au franc canton d'argent au loup passant de sable*, qui est Chanteloube, *couronne comtale*. Cimier : *les armes de Jeanne d'Arc* (pour montrer la descendance en ligne féminine de du Lys).

La famille de Chanteloube Boisserie est en outre représentée actuellement par deux filles, Louisa et Victorine, non mariées, domiciliées à Lavédie, près Saint-Avit Senieur (Dordogne); Victor Boisserie Chanteloube, à Coux (Dordogne); Henri, ancien curé de Liorac, actuellement frère mariste ; et Chéri-Boisserie, notaire à Lalinde (Dordogne), marié à Mlle Grenier, dont une fille unique, Emma, née en 1873, mariée en 1890 à Emmanuel de Montard, fils d'Edouard de Montard et de Louise Boissière.

BOISSY *(de)*.

Château et marquisat dépendant de la paroisse de Saint-Martin-de-Boissy-en-Forêt, diocèse de Lyon.

Jean et Imbert de Boissy, neveu du cardinal de La Grange, qui avait beaucoup de crédit auprès de Charles V, devinrent, l'un évêque de Mâcon et ensuite d'Amiens, et l'autre président au parlement de Paris. En 1398, ces deux frères firent bâtir le château de Boissy.

Vers 1430, Eustache de Lévis devint seigneur de Roanne par son mariage avec Alice de Couzan, et acheta la seigneurie de Boissy, qui, depuis cette époque, n'a jamais été séparée de celle de Roanne.

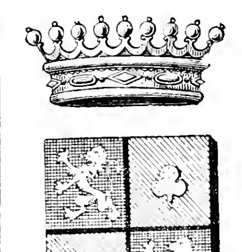
Par lettres du mois de mai 1564, les terres et seigneuries de La Mothe-Saint-Romain et de Roanne, furent unies à celle de Boissy et érigées en marquisat, sous le nom de Boissy, en faveur de Claude Gauffier, grand écuyer de France, premier gentilhomme de la chambre du roi.

Le marquis de Boissy obtint de nouvelles lettres au mois de novembre 1666, par lesquelles Boissy et Roanne furent érigées en duché sous le nom de Roannais, pour lui et ses descendants mâles. Ce duché fut érigé en pairie par lettres de septembre 1612, en faveur de Louis Gauffier, aïeul d'Artus, qui embrassa l'état ecclésiastique et vendit les marquisats de Boissy et duché de Roannais à son frère François d'Aubusson, depuis duc de La Feuillade.

Cette maison, illustrée par les dignités de grand maître, d'amiral, de grand aumônier, de grand écuyer de France, subsiste encore en quelques branches.

ARMES : *D'azur, à six fleurs de lis d'or, 3 et 3.*

BONNAVENT DE BEAUMEVIELLE.



Antoine-Marie d'Hozier de Serigny, chevalier, juge d'armes de la noblesse de France, chevalier-grand-croix honoraire de l'ordre royal de St-Maurice et Saint-Lazare de Sardaigne, certifions que :

TRISAYEUL. — Pierre de Bonnavène, écuyer, seigneur de Beaumevielle, gouverneur du château de Billy, par lettres du roy du 28 août 1597, épousa demoiselle Claude de Chavarlanges. Il est dit dans l'arrêt du conseil que « Pierre « de Bonaveine, père de Jean et Pierre de Bonavène, « était originaire du Languedoc et qu'il avait été « obligé d'abandonner ladite province pour s'aller « habiter en celle d'Auvergne, que ses papiers et « biens avaient été détruits par la puissance de « ses ennemis : qu'il s'était donné tout entier pen- « dant cinquante ans au service de la couronne, « pour laquelle il avait souvent exposé sa vie, « soit dans les commandements que le roy Henry « quatrième lui avait donné sur des compagnies « d'infanterie et de cavalerie, soit dans la charge « de prévost d'Auvergne et d'une autre charge de « prévost par tout le royaume, créées par ce « même roy tant pour les lui donner par récom- « pense de service et le mettre à couvert des en- « treprises de ses ennemis, que pour continuer à « se servir de lui dans toutes les occasions les « plus importantes pour le bien de son service : « en toutes lesquelles choses il avait fait de si « grands exploits que le roy Henry le quatrième « par quantité de lettres de la main propre de Sa « Majesté, avait eu la bonté de lui donner des « marques de la dernière confiance qu'un bon roy « peut prendre dans un sujet fidèle et affectionné, « de lui écrire dans les termes ordinaires dont « Elle se servait pour les gentilshommes les plus « qualifiés et de l'appeler Monsieur par ses lettres. »

BISAYEUL. — Pierre de Bonnavène (alias de Bonnavent) de Beaumevielle d'Ambur, écuyer, seigneur de Barutel, épousa demoiselle Jeanne de Monicat. Jean de Bonnavène, écuyer, seigneur de Beaumevielle, d'Ambur et de Chapdes, maître d'hôtel du roy, en 1651 et ledit Pierre de Bonnavène, son frère puîné, furent maintenus en la qualité d'écuyer par arrêt du conseil d'État du roy du 10 de mai 1667, où il est dit que Sa Majesté ordonna qu'ils seraient inscrits dans l'état des gentilshommes qui serait arrêté au conseil et envoyé dans la sénéchaussée et Election de Riom.

AYEUL. — Noble Gaspard de Bonnavent de Beaumeville d'Ambur, premier avocat général au bureau des finances de Montpellier, épousa, le 17 août 1686, en la paroisse de Saint-Nazaire-Ladarès, diocèse de Béziers, dame Marguerite de Solignac, veuve,

Père. — Noble Alexandre de Bonnavent de Beaumeville d'Ambur, seigneur de Gourgas, de la Bellarie, etc., lieutenant de cavalerie au régiment de la reine, épousa demoiselle Catherine Dassié de Gourgas, fille de noble Jean Dassié et de dame Marguerite de La Salle. Il mourut le 7 décembre 1759 et fut enterré dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas de Toulouse. Il était frère puiné de feu noble Christophe de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur, connu en Espagne sous le nom de *comte de Bonnavent*, colonel de dragons et brigadier des armées de Sa Majesté catholique.

Produisant. — Pierre-François de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur, écuyer, officier au régiment Royal-Roussillon-Infanterie, né en légitime mariage le 6 janvier 1751, baptisé le 10 du mois en la paroisse de Saint-Nazaire de Béziers, a prouvé devant Nous sa noblesse par titres authentiques qui justifient les filiations précédentes.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, de sable à un lion d'argent ; aux 2 et 3, de sinople à un trèfle d'or.*

En foi de quoi nous avons signé le présent certificat et l'avons fait contresigner par notre secrétaire qui y a apposé le sceau de nos armes. A Paris, le treizième jour du mois de mai de l'an mil sept cent quatre-vingt-quatre.

13 mai 1784.

Signé : d'Hozier de Serigny

Par M. le juge d'armes de la noblesse de France :

Signé : Duplessis.

Viennent ensuite :

1° Alexandre de Bonnavent de Beaumevielle, officier aux grenadiers de la garde royale, chevalier de Saint-Louis, marié le 27 mai 1766 à demoiselle Marguerite de Feneyroux ;

2° Alexandre de Bonnavent, capitaine de la compagnie Saint-André-de-Lang, a épousé demoiselle de Tauriac le 2 pluviôse 1796 ;

3° Ferdinand de Bonnavent, etc., garde du corps de Sa Majesté, compagnie Luxembourg, marié à demoiselle Lemoine de Margon le 13 février 1828 ;

4° Gaston de Bonnavent, etc., fils du précédent, a épousé demoiselle Groult de La Planche le 23 septembre 1857 ;

5° François de Bonnavent, etc., né en 1862, officier de cavalerie démissionnaire, a épousé demoiselle de Gauvignon de Basonnière le 29 juin 1891, décédée le 11 septembre 1894, laissant une fille, Sabine, née le 14 juin 1892.

BONNAY (*de*).

Famille originaire du comté de Bourgogne, près de Besançon.

On trouve dans les Archives de cette ville, qu'en 1148, Brutin de Bonnay, chevalier, seigneur

d'Authuison et de Thuiré, donna un homme de main-morte à l'abbaye de Bellevaux, du consentement de Ponce, sa femme. Il fit plusieurs fondations considérables à cette abbaye.

Il mourut en laissant deux fils, l'aîné qui continua sa descendance, Pierre de Bonnay, et le second, Girard, chevalier, qui mourut sans postérité dans la guerre de la Terre Sainte, contre les infidèles.

La seconde branche de cette famille, qui a pour auteur Henri de Bonnay, écuyer, qui s'établit dans le Clermontois-en-Argonne, où sa postérité subsistait divisée en quatre branches ou rameaux.

Elle a fourni un homme d'armes sous Charles VI, des lieutenants et des capitaines de cavalerie et des chevaliers de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *D'argent, à trois hures de sanglier de sable, défendues du champ.*

Cimier : *Un bourrelet d'argent et de sable, surmonté d'une hure de sanglier de même.*

BONNEAU DU CHESNE DE BEAUREGARD.

Cette famille, originaire du Poitou, et dont la filiation suivie remonte à 1490, figure sur la liste des nobles de la généralité de Poitiers dressée en 1667 et conservée à la bibliothèque de la ville.

Elle a eu : deux gendarmes de la garde du roi, un gouverneur du château et de la ville de Lusignan, deux lieutenants généraux civils et criminels au siège royal de Lusignan, etc.

Alliances : Esperon de la Chevallerie et de Beauregard, Bellin de la Boutardière, Chalmot du Breuil, Freté de Nerbonneau, Guillemeteau des Esses, Despetit de la Salle, Guillon de la Palinière, de Chièvres, de Fouchier, Mallet de Fois, Babinet, Guenyveau de la Raye, Duran de Lauvergnat, du Hamel, etc.

Armes : *D'azur, au chef de gueules chargé de deux étoiles d'argent, cantonné : à dextre d'un rocher d'où jaillit une source d'argent : à senestre d'un chêne terrassé d'or.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lévriers.*

Devise : *Bon au bon.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Bonneau du Chesne de Beauregard** (Jules), né le 6 février 1831, habitant à Poitiers et au château de Gabarret (Haute-Garonne), marié en novembre 1886 à Sophie Duran de Lauvergnat, dont : *a*) Henry, né à Poitiers le 5 octobre 1867 ; *b*) Marie,

née à Poitiers le 20 janvier 1871, mariée à Poitiers le 29 décembre 1891 à Pierre, baron de COUGNY-PRÉFELN, capitaine breveté.

2° **B. du C. de B.** (Léonce), né le 6 mars 1833, fils de Jules ci-dessus nommé, habitant Poitiers et le château de Maugué (Vienne), marié le 10 janvier 1866 au château de Castets (Gironde) à Suzanne DU HAMEL, fille d'Octave, comte DU HAMEL et de Lydie DE MAGNE, dont : *a*) Marguerite, née à Castets le 2 avril 1867, mariée à Poitiers, le 1er juillet 1886, à Henri GABORIT DE MONTJOU ; *b*) Roger, né à Poitiers le 28 août 1869 ; *c*) Jeanne, née à Poitiers le 11 mai 1876.

BONNEAU DU MARTRAY.

Cette famille, originaire d'Italie, passe ensuite en Bourgogne, où plusieurs de ses membres sont maîtres à la Chambre des comptes, tandis que d'autres se distinguent à l'armée. Au XVe siècle, noble Jean Bonneau, ambassadeur du duc de Bourgogne en Espagne, eut deux fils dont l'un fonda la branche des Bonneau de Touraine, et le second les Bonneau du Nivernais, qualifiés Bonneau du Martray.

ALLIANCES : du Crest, de Chargères, de Bourgoing, de Lavenne de Sichamps, de Montuel, du Lac, de L'Hermite, de la Planche, de la Blanche, de Jouvencel, etc.

PREUVES : *Armorial du Nivernais* (Soultrait). *Armorial spécial de France* (d'Aghières). *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon* (Archives de famille). *État de la noblesse*, par Bachelin-Deflorenne, de l'année 1883-84.

ARMES : *D'azur, à trois grenades d'or.*

Avant le XVe siècle : *D'azur, à trois criquets d'or* ; Jean Bonneau obtint ce changement en grenades pour perpétuer le souvenir de sa mission.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

I. **Bonneau du Martray** (Louis-Alexis), ancien conseiller général de la Nièvre, chevalier de la Légion d'honneur, chef de nom et armes.

Père de : 1° Eugène **B. du M.**, ingénieur des ponts et chaussées à Dijon ; 2° Paul **B. du M.**, marié à demoiselle DE LA PLANCHE, dont Raymond, sous-lieutenant à Issoudun ; 3° Marguerite, religieuse du Sacré-Cœur.

II. Mme veuve Adrien **B. du M.**, née MARTHE DE CHANTELOUP, mère d'Isabelle, comtesse DE JOUVENCEL.

III. Enfants de feu Edmond **B. du M.**, général de brigade : 1° Claire, mariée au comte DE L'HERMITE ; 2° Gaston, lieutenant-colonel d'état-major ; 3° Maurice ; 4° Hélène, mariée à René, comte DU LAC.

BOSC DE TARET (*du*).

Noble et ancienne famille de Gascogne, illustrée par les hautes alliances qu'elle a eues avec les familles les plus distinguées de Gascogne, entre autres avec la maison de Foix-Candalle, et autres.

Noble Jacques de Taret de Loubens, seigneur de Loubens en 1617, épouse Marie de Foix-Candalle. Dénombrement fourni par devant Me Jean de Laborde, conseiller du roi, par messire Jacques de Taret de Loubens, en 1618.

Noble Samuel de Taret, écuyer, seigneur du lieu de Loubens, dénombre également la terre et seigneurie de Loubens, le 12 août 1681.

Au commencement du XVIIIe siècle, messire Dubosc (alias : du Bocs ou de Dubocs), ayant épousé la dernière héritière ou représentante de la maison de Taret de Loubens, prit les armes, nom et titres de cette famille. (Voir p. 168, tome II, de l'Armorial des Landes).

ARMES : *Écartelé : aux 1 et 4, d'azur au lévrier courant de sable ; aux 2 et 3, de sable au lion d'or morné.*

Couronne de marquis.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Bosc de Taret (Prosper *du*), propriétaire, marié à Louise ABADIE, en 1856. Résidence : Le Houga (Gers).

B. de T. (Austinde *du*), juge de paix à Garlin, marié à Nathalie DE LALANNE DE SOUYE. Résidence : château de Pargade, à Garlin (Basses-Pyrénées).

B. de T. (Eugène *du*), fils du précédent, propriétaire, maire et conseiller d'arrondissement à Garlin, marié à Layrisse DE LALANNE DE SOUYE, sa cousine-germaine, dont : Roger. Résidence : château de Mirasson, près Garlin (Basses-Pyrénées).

B. de T. (Georges *du*), frère du précédent, propriétaire. Résidences : Hôtel de Pargade, rue Tran, à Pau, et château de Pargade, à Garlin (Basses-Pyrénées).

BOUAN DU CHEF DU BOS (*de*).

La famille de Boüan est une ancienne famille de Bretagne qui était déjà représentée en 1050.

Un Boüan, accompagné de sa femme Tiphaine,

de Hardigrao, son chien, faisait partie de l'expédition de Guillaume le Conquérant.

L'armorial du R. Toussaint de Saint-Luc la porte d'ancienne extraction chevalière.

En 1669, elle comptait dix générations. Elle avait figuré aux réformes et montres de 1423 à 1535.

Mathurin, chevalier de l'ordre du roi, fit toutes les campagnes d'Italie et de Piémont, sous les rois François Ier et Henri II, servit sous François II et Charles IX et fut père de René, tué à la bataille de Craon en 1592.

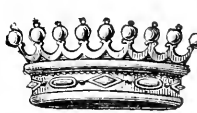
La maison de Boüan s'est toujours alliée aux principales familles de Bretagne, dont Gouyon en 1417, de La Lande de Calan en 1460, de Mouesson en 1635, de Lesquen en 1660, Thomas de La Ville-Gratien en 1702, de Fantaux de Saint-Pierre en 1752, de Grignart de Champsavoy en 1789, de La Roüe en 1823, de Cargouët en 1869.

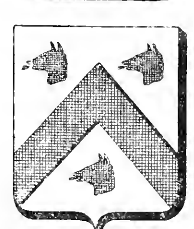
Dès 1604, ainsi que le mentionne la tutelle de Mathurine Boüan, fille de Briand et de Renée de Moteclère, les principaux parents étaient les Cossé-Brissac, Montboucher, Rosmadec, Laval, Fontenailles, Laubespin, du Parc, de Rieux, de Rohan.

Armes : *D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois têtes de loup de même, armées et lampassées de gueules.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Boüan du Chef du Bos du Val Boüan





(Henri-François-Joseph *de*). Résidence : château du Val Bouan, par Pléneuf (Côtes-du-Nord), marié à Anna de Cargouët, dont : *a*) Henri-Charles-Marie-Anne, mariée le 20 novembre 1896 à Louis, vicomte d'Aubert. Résidence : château de Guémadeuc, par Pléneuf (Côtes-du-Nord) ; *b*) Marguerite-Marie ; *c*) Georges.

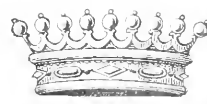
BOUCHAUD DU MAZAUBRUN.

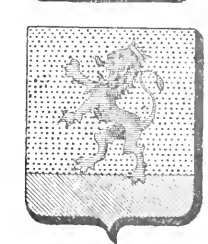
Les Bouchaud qui ont porté les noms des divers lieux nobles qu'ils possédaient sont connus dès le XIIIe siècle en Limousin.

Guillaume de Boschau de Brie-le-Vieux, damoiseau vers 1308, épousa ..... dont il eut Almodie, mariée à Gérald Pigmant, écuyer.

C'est le premier Bouchaud dont on retrouve la trace.

Jean Bouchaud, seigneur de Ballenay, gentilhomme du Haut-Limousin, figure à la montre de 1470, faite à Limoges par Mathieu Brachet, vicomte de Chalussy.





Le 1er novembre 1568, noble Martial Bouchaud, seigneur du Moulin-Bastie, « est exempté, pour plusieurs bonnes et raisonnables considérations, des charges et contributions de guerre et permission lui est accordée, afin que nul n'en ignore, d'apposer ses armoiries aux différentes demeures qui lui appartiennent ».

Pierre Bouchaud, seigneur du Mazaubrun, le 23 août 1759, produit ses titres à la Cour des aydes de Clermont au cours d'un procès contre le syndic de la paroisse de Pageas. La Cour le confirme dans sa noblesse de même que ses petits-fils Jean-Baptiste et Antoine du Bouchaud du Mazaubrun, ce dernier chevalier de Saint-Louis, qui sont reconnus d'ancienne noblesse, en 1786, par nombre de gentilshommes limousins.

La généalogie de la famille Bouchaud est établie sans interruption depuis 1576 en faisant mention de toutes les alliances de la famille : de la Bastide, du Hauthier, de la Pisse, de Rousseaud, de Rotignac, de la Romagère, de Larivière, de Lapisse de Puyrament, etc., et elle remonterait de même bien plus haut si la maison des Etangs, demeure de la famille au XVe siècle, n'eut été pillée et brûlée par les rebelles en 1652 et les titres qui s'y trouvaient emportés ainsi que cela se trouve certifié par plusieurs certificats.

Armes : *D'or, au lion d'azur, lampassé et couronné de gueules sur une terrasse de sinople mouvant de la pointe.*

Couronne de comte.

Devise : *Validus homo pauperibus ad est.* Le fort doit son secours aux faibles.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Bouchaud du Mazaubrun (Léon *du*), marié en 1852 avec Amélie de Lapisse de Puyrament, dont : *a*) Antoine du Bouchaud du Mazaubrun, avoué à Limoges ; *b*) Henri du Bouchaud du Mazaubrun, au Mazaubrun, près Châlus, avec son père Joseph du Bouchaud du Mazaubrun à Angoulême.

B. du M. (Abbé Léosthène *du*), curé de Champagnac (Haute-Vienne).

B. du M. (Aubin *du*), directeur du *Courrier du Centre*, à Limoges.

BOUCHET (*du*).

Voy. tome Ier, col. 518, la description des armes qu'il y a lieu de modifier comme suit : au lieu du *croissant d'or*, lire *croissant d'argent*.

BOURBLANC (*du*).

Terre et seigneurie située au diocèse de Saint-Brieuc en Bretagne, avec haute, moyenne et basse justice, droit de patronage et de prééminence dans l'église paroissiale de Flourivoux. Elle relevait du roi et recevait l'hommage de plusieurs fiefs nobles qui en dépendaient.

Elle fut décrétée, il y a cent vingt-cinq à cent trente ans, sur les descendants du président Rocquel, et adjugée au sieur Armez-du-Poulfry, riche armateur.

Cette terre a donné ou tient son nom d'une maison de Bretagne, reconnue noble d'ancienne extraction, par un arrêt de la Chambre de la Réformation de 1666 : et par un autre arrêt du 19 décembre 1668, dans lequel Pierre-Robert et autre Pierre du Bourblanc, sont déclarés issus d'ancienne extraction noble. Ces recherches de 1666 ont été précédées de celles de 1414 et 1444, où messire Philippe du Bourblanc, de la paroisse de Plouënez et Louise du Bourblanc, veuve de Claude de Tavignon, sont mentionnés avec les mêmes qualifications.

Un extrait de la Chambre des comptes de Bretagne, du 14 novembre 1634, justifie aussi que les du Bourblanc sont nobles de toute antiquité, et qu'ils ont comparu comme tels dans différentes montres de la province. Cet extrait est consigné dans l'arrêt de la Réformation, rendu par les commissaires en 1666, où sont énoncés plusieurs ordres donnés en 1460, par François, duc de Bretagne, à un Guillaume du Bourblanc, de se rendre au château de Brehat, pour défendre ledit Châtel, contre ses ennemis.

La maison du Bourblanc, distinguée par son ancienneté et ses belles alliances avec plusieurs des meilleures maisons de la Provence, comme Avaugour, Châteaubriand, Quélen, etc., remonte sa filiation à Philippe, seigneur du Bourblanc, noble homme, marié à Oderne Le Vicomte de la Villevolatte, dont postérité.

Elle a formé la branche des seigneurs d'Appreville.

Armes : *De gueules, à la tour d'or crénelée.*

BOURCIER DE MONTUREUX (*de*).

Ancienne maison originaire du Béarn, depuis longtemps établie au comté de Bourgogne, dans la Guyenne, le Languedoc, les Pays-Bas, et depuis plus de deux cents ans en Lorraine.

Mathieu de Bourcier commence la filiation suivie de cette famille. Il vivait avant 1285, est qualifié valeureux chevalier dans un brevet de pension accordé à Sibylle d'Uxelles, sa veuve, et au jeune Jean de Bourcier, son fils, par Philippe III, dit le Hardi, roi de France, le 12 août 1285, en considération des services rendus par le dit Mathieu de Bourcier, tué au siège de Girone.

Au dixième degré, nous remarquons Jean de Bourcier, troisième du nom, à qui le roi Henri III donna, au mois d'avril 1585, le gouvernement de Leucate en Languedoc, et la survivance à Hercule Bourcier, son fils. Le duc de Joyeuse lui envoya le 19 septembre 1585 une commission qui lui donna le commandement du pays de Narbonne : le même lui envoya, en 1594, le brevet de maréchal des camps et armées du roi : dans tous ces actes il est nommé sieur de Barre, gouverneur de Leucate, guidon de notre compagnie d'ordonnance, ou maréchal des logis de notre compagnie. Dans les troubles de la Ligue, il fut trouvé hors de sa place par les ennemis, qui, n'ayant pu le forcer à livrer Leucate, que sa femme défendit avec un courage au-dessus de son sexe, le massacrèrent dans les prisons de Narbonne, où il fut conduit.

Il avait fait son testament en 1583, il s'y nomme Jean de Bourcier, dit de Barre, commandant pour le roi à Leucate. Il avait épousé, par acte du 4 avril 1577, Françoise de Cezelly, dont il eut plusieurs enfants.

Hercule, l'aîné, qui continua la descendance, obtint en 1585 la survivance du gouvernement de Leucate ; le roi Henri IV lui fit expédier, le 26 novembre 1589, un brevet pour ce gouvernement, qui passa à sa mort à son second fils, Henri de Bourcier de Cezelly, sieur de Saint-Aunez, et pour lequel il reçut en 1606 ses lettres patentes. En février 1616, il obtint une commission de mestre de camp d'un régiment d'infanterie française, à son retour d'Espagne, où il s'était retiré. Le 19 novembre 1638, il eut une pension de trois mille livres. Il fut nommé lieutenant général, représentant la personne du roi, en son armée d'Italie, en l'absence du prince Thomas de Savoie ; la commission le nomme le sieur de Saint-Aunez, maréchal de nos camps et armées, mestre de camp d'un régiment de cavalerie pour notre service, gouverneur de Leucate, etc.

Le 18 février 1755, le duc d'Uzès fut établi commissaire pour examiner les preuves de noblesse dudit sieur de Saint-Aunez, pour entrer et être associé à l'ordre du Saint-Esprit ; les preuves complètes de sa noblesse furent fournies à cette commission, comme il conste par le certificat du même commissaire, ayant l'option du cordon bleu, ou d'une somme de cent mille livres, content d'avoir satisfait à la preuve, il accepta les cent mille livres. Le roi ayant résolu de faire démolir les forteresses et château de Leucate, lui fit expédier, au mois de juillet 1665, un arrêt qui lui accorde pour dédommagement de son gouvernement, cent mille livres, lesquelles devaient être mises en rente au profit dudit Henri de Bourcier, et le fond appartenir à Charles, son fils aîné, aussi pourvu dudit gouvernement en survivance.

Cette maison a fourni la branche de Lorraine qui a pour auteur Raymond de Bourcier, qui a donné des officiers distingués.

Au quatorzième degré, Jean Louis de Bourcier, né à Luxembourg le 11 mai 1687, fit ses reprises pour la baronnie de Montureux le 3 septembre 1721, obtient des lettres de la survivance de l'office de premier président ou de procureur général de la cour souveraine de Lorraine et Barrois.

Son fils aîné, Alexis-Augustin, comte de Bourcier, chevalier, baron de Montureux, fut brigadier des armées du roi, colonel d'un régiment d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et décéda le 7 janvier 1769, laissant postérité.

Une autre branche, celle des Bourcier de Villers, eut pour auteur Joseph Humbert de Bourcier.

ARMES : *D'or, au lion de sable, tenant entre ses pattes une épée haute, la croisie tréflée de même.*

BOURG (*du*)

Ancienne maison, qui compose deux branches sorties d'une même souche et subdivisées en différentes autres branches. Celle qu'on regarde comme l'aînée est établie dans le Rouannais et le Vivarais. La seconde, qui comprend les branches de Saillans, de Seillouse et de la Perrouze, est répandue en Bourgogne, en Champagne et en Languedoc. Toutes paraissent avoir pour auteur Baudouin du Bourg, chevalier, seigneur du Bourg en Vivarais, qui vivait en 1276. Cette ancienne maison a donné un chancelier de France et un évêque de Rieux. Sa filiation commence à Jean du Bourg en 1425, qui eut postérité de Guygonne de Lombarde. Elle a formé la branche des marquis de Bozas qui eut pour auteur Emmanuel du Bourg.

La branche de Saillans éteinte à Louis du Bourg.

La branche des seigneurs de Seillouse et de Malauzat qui subsistait dans les enfants d'Edme-Charles du Bourg, seigneur de Blives, etc.

La branche des seigneurs de la Perrouze qui subsistait dans les enfants de Gabriel-Amable du Bourg, seigneur de la Perrouze.

Il y a une famille, originaire d'Auvergne, où elle jouissait des privilèges accordés aux nobles dans le XIIIe siècle, établie en Provence, qui porte les mêmes nom et armes; apparemment que c'est une branche de celle dont on vient de parler. Elle a pour auteur Jean du Bourg, qui reçut en inféodation des barons de Séverat, la terre du Bac, en 1305. Il est qualifié (*miles*), chevalier. Elle fut confirmée dans sa noblesse, enregistrée, le 22 décembre 1667.

ARMES : *D'azur, à trois bâtons ou écots d'épine d'argent, posés en pal, 2 et 1.*

Une autre famille du même nom, originaire de la généralité d'Alençon, élection de Mortagne au Perche, a été maintenue dans sa noblesse le 1er avril 1666.

Ses armes sont : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois sautoirs d'or, 2 en chef et 1 en pointe.*

BOUSQUET (*de*).

En Languedoc, famille maintenue dans sa noblesse par jugements rendus par M. du Gué, intendant en Dauphiné, le 23 juin 1667, et M. de Bezons, intendant en Languedoc, le 24 décembre 1668.

Le premier connu de ce nom, qui commence la filiation suivie, est noble homme Pierre de Bousquet, écuyer, seigneur et baron de Verlhac, qui rendit hommage de sa terre au roi, duquel elle relevait en sa qualité de comte de Toulouse, le 9 avril 1459. Il mourut en laissant postérité.

Au quatrième degré, nous remarquons François de Bousquet, deuxième du nom, chevalier, baron de Montlaur, seigneur de Saint-Aunes, du château de Pin, etc., qui embrassa le parti des armes et eut ordre du duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, le 8 avril 1621, de veiller soigneusement à la conservation de son château, et d'y mettre une garnison : il fut capitaine au régiment de Perrault, infanterie, par commission du roi du 19 juillet 1622, et obtint de ce prince des lettres patentes datées de Paris, le 16 août 1624, par lesquelles « Sa Majesté, considérant les fidèles services que lui avaient rendus pendant les mouvements des dernières guerres civiles, François de Bousquet, château de Montlaur, et que son château, dont il avait généreusement soutenu le siège, avait été rasé, lui confirme de nouveau la permission d'ajouter à ses armes un chef d'azur, chargé de sept fleurs de lis d'argent. »

Il fut ensuite capitaine de cavalerie et sergent de bataille, puis conseiller du roi, président en sa cour des comptes, aides et finances de Montpellier, par lettres de provisions du 1er août 1649, et acte de réceptions du 7 octobre suivant ; et conseiller d'Etat. Il fut marié : 1° par contrat du 13 octobre 1619 à Grasinde de Rignac et 2° avec Louise de La Fare. Il laissa postérité du premier lit.

Son fils aîné, Etienne de Bousquet, deuxième du nom, obtint des lettres patentes en forme de Chartres, datées de Saint-Germain-en-Laye, en décembre 1679, par lesquelles « S. M. érige la terre et baronnie de Montlaur, en Languedoc, en marquisat, en sa faveur, tant en considération des services qu'il lui avait rendus en Italie, en Flandre et en Catalogne, pendant plus de vingt années, que pour reconnaître encore ceux de son père. »

Il épousa, par contrat du 13 février 1662, Marie du Faur, dont il eut postérité.

ARMES : *D'or, à la croix vidée de gueules ; au*

chef d'azur, chargé de sept fleurs de lis d'argent, 4 et 3.

Couronne de marquis.

BOUVET (*de*).

Voy. tome I[er], col. 556, le cimier doit être ainsi décrit : *Un cerf issant au naturel*, au lieu de : *Un cerf au naturel.*

BRAGELONGNE (*de*).

Famille considérable dans l'épée et dans la robe, qui tire son origine, de Gelongne, seigneur de Bray, dont apparemment s'est formé le nom de Bragelongne ; on le croit fils puîné de Landry, comte de Nevers et d'Auxerre, et de Malthide de Bourgogne-Comté. Le premier du nom qui s'établit à Paris fut Adam de Bragelongne, deuxième du nom, écuyer, seigneur dudit bien et de Jouy, qui gouverna les finances d'Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, roi de France, et celles du duc de Guyenne, dauphin de France, dès 1405. Il fut mis à mort pour la cause du Roi et de l'État, comme il parait par les lettres patentes du roi Charles VII ; il eut postérité d'Agnès de Chassavoine.

Cette famille a formé six branches, qui ont fourni un président au parlement, des officiers distingués de tous grades, des chevaliers de Saint-Louis et de Malte.

Armes : *De gueules, à la fasce d'argent, chargée d'une coquille de sable, et accompagnée de trois molettes d'éperon d'or, 2 en chef, et 1 en pointe.*

BRANCOVAN (*de*).

Maison valaque, connue depuis Georges Demeter Bibesco, décédé le 1[er] juin 1873, hospodar élu de Valachie de décembre 1842 (confirmé par la Porte le 2 juin 1843) au 23 juin 1848.

Ce dernier prit le nom princier de Brancovan à la suite de son mariage avec Zoé Maurocordato, fille adoptive du dernier prince de Brancovan et du Saint-Empire, des Bassaraba par un fils issu de ce mariage en 1828.

Par acte, daté de Vienne du 25 février 1860, l'Autriche autorisa le chef de cette famille à porter ce titre de prince valaque.

La maison Bassaraba, connue dès 1300 en la personne de Jugomir Bassaraba, prince de Valachie, avait acquis la propriété de Brancoveni, en Roumanie, vers l'an 1600.

Elle a reçu les dignités de comte de Brancovan (titre hongrois), Luxembourg, 19 mai 1688, et de prince de Brancovan et du Saint-Empire le 30 janvier 1695, confirmé le 8 juin 1807.

Armes : *D'azur, à la terrasse de sinople sur laquelle est un chevalier entièrement vêtu et*

armé à l'antique, monté sur un solipède galopant d'argent, brandissant de la dextre une epée nue, au sommet de laquelle est piquée une tête de turc.

Heaume surmonté d'une couronne royale.

Lambrequins d'or et d'azur à dextre, d'argent et de gueules à sénestre.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Brancovan (Michel-*Constantin* Fürst, P[ce] Bassaraba *de*), décédé le 15 octobre 1886.

Sœurs : 1° P[cesse] Anne-*Elisabeth*), née à Paris le 15 novembre 1876 ;

2° P[cesse] Catherine-*Hélène*, née à Paris le 30 juin 1878 ;

Mère : P[cesse] Rachel, fille de Musurus-Pacha, ancien ambassadeur de Turquie, à Londres, le 28 mai 1874 mariée à Grégoire, prince Bassaraba de Brancovan. Résidence : 34, avenue Hoche, à Paris.

BRANDE (*van den*).

Famille noble d'origine belge, résidant en France.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent fretté de sable : aux 2 et 3, d'hermine à deux fasces d'azur.*

Devise : *Spes in Deo.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Brande (Hector-Marie-Louis *van den*), reconnu comme noble en France avec les titres de messire et d'écuyer, par jugement du tribunal de 1[re] instance de Boulogne-sur-Mer du 24 avril 1891 ; marié à Marguerite-Armande-Hervine-Marie de Meautis, dont une fille unique : Mercédès-Yvonne-Marguerite, née à Boulogne-sur-Mer le 22 juillet 1884. Résidence : Paris, 14, rue de Thann ; Versailles (en été), 4, rue de Solférino.

BRANDT (*de*).

Originaire des Pays-Bas.

La filiation de cette famille remonte à Gérard de Brandt, seigneur de la Campe, qui épousa Anne de Vargelot, dont il eut postérité ; il existait vers 1500.

Au septième degré, nous trouvons Alexandre-François-Ignace de Brandt, chevalier, seigneur de Marconne, Picquenhem, etc. Cornette réformé du régiment Royal-Cravate, il fut créé par le pape,

comte palatin, patrice romain, et chevalier de l'Eperon d'or, à cause de l'alliance de son père avec l'illustre maison de Toloney, originaire d'Italie ; et créé par lettres patentes du roi du mois de mars 1758, comte de Brandt ; il épousa, par contrat passé à Arras le 2 septembre 1752, Jeanne-Catherine Mathon, dont il eut plusieurs enfants.

Armes : *D'azur, à trois flammes d'argent, passées 2 et 1.*

BRAU DE SAINT-POL LIAS.

Les Saint-Pol, ancienne famille du pays albigeois, dont une branche était établie dans le comté de Foix, ayant produit leurs preuves depuis 1340, furent maintenus, en 1668, dans leurs dignités nobiliaires. En 1789, le baron de Saint-Pol, l'arrière-grand'père de M. de Saint-Pol Lias, assista à l'assemblée de la noblesse tenue à Pamiers. »

Armes : *D'azur, à une épée d'argent, la pointe en bas, la garde d'or sur laquelle est appuyé un lion du même, armé et lampassé d'or* (*Histoire des Ariégeois*, par H. Duclos ; ouvrage très documenté en 7 vol. illustré, in-8º.)

C'est au XIIIe siècle, en effet, qu'un Saint-Pol, dont on retrouve plusieurs fois le nom dans les vieilles chroniques de la croisade contre les Albigeois, vint guerroyer, avec Simon de Montfort, dans le Midi de la France et s'y établit. Sa descendance y posséda plusieurs baronies.

Le père du bisaïeul de M. de Saint-Pol Lias, « Jacques de Saint-Pol, baron de Lias, seigneur de Goudourvielle et autres lieux », était, en 1766, garde du corps du roi. Son grand'père (petit-fils de ce dernier), possédait encore, en 1841, le château et domaine de Lias, dont il vendit la terre, à cette époque, au baron de Saillas, par acte passé en l'étude de Me Capelle, notaire royal à Toulouse.

Armes : *D'argent, à l'arbre de sinople, accosté de deux lions de gueules, lampassés, armés ; au chef d'azur, au croissant d'argent accosté de deux etoiles d'or.*

Couronne de comte.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Brau de Saint-Pol Lias (Marie-François-Xavier-Joseph-Jean-Honoré), explorateur, chef de missions du gouvernement, en Extrême-Asie et en Océanie, et écrivain, membre de la Société des gens de lettres, né à Seix (Ariège), le 4 juillet 1840. Résidence : 47, rue de Passy, à Paris.

Fils : **B. de S.-P. L.** (Robert-Jean-Victor).

BRÉVEDENT D'ABLON.

En Normandie. Cette famille est divisée en deux

branches principales, qui ont la même origine, avec des différences dans les armes, dont on trouvera l'explication dans le cours de cette notice.

On lit dans l'*Histoire de la maison d'Harcourt*, par La Roque, t. IV, p. 1675, que Richard de Brévedent était au nombre des écuyers employés à la guerre en 1285. On cite plusieurs personnages de ce nom qui existaient en 1289, 1395 et 1404, mais la filiation peu suivie jusqu'à ce moment par le malheur des guerres, la perte des papiers et des titres, n'est bien prouvée que depuis Cardin de Brévedent, qui vivait le 2 juillet 1450 et qui rendit cette année la foi et hommage au roi, pour un tiers de fiefs de Haubert, fils de la vicomté d'Auge.

A la suite des preuves qui furent faites en 1595 devant Henri IV, d'après les enquêtes et le témoignage des anciens du lieu du Pin, joignant la paroisse de Brévedent, en foi de quoi le roi Henri IV fit délivrer les lettres de « confirmation de noblesse très honorables pour la famille, puisqu'il est dit qu'elle descend de la maison de Brévedent, longue ancienneté, noble, domiciliée en la seigneurie de Brévedent, joignant ledit lieu du Pin jusqu'à environ cinquante ans, que ladite seigneurie serait sortie par échange des maisons de Jacques de Brévedent... que la famille dudit de Brévedent, dès longtemps reconnue pour ses services, par les feux rois nos prédécesseurs, et dès le règne du feu roi, d'heureuse mémoire, Philippe-Auguste, dit le Conquérant, mais par l'injure des temps, guerres anglaises, et minorité de ses prédécesseurs, partie de chartre, titres, et renseignements de sa généalogie et extraction, serait perdue, et partie tirée des mains de son dit père par les seigneurs du Pin ».

Lettres patentes de confirmation de noblesse, délivrées à Jean de Brévedent du Boccage. Le roi fit don à ce même Jean de Brévedent, de 104 livres de rente, pour le dédommager des pertes faites par le pillage de sa maison.

La branche cadette de cette maison a fourni les rameaux de : 1º Saint-Martin ; 2º de Sahurs et de Giverni.

Elle compte un lieutenant général du bailli de Rouen en 1650, plusieurs conseillers audit parlement ; des officiers des armées du roi et chevalier de Malte (1695), en la personne de Pierre-Louis de Brévedent, page du roi à la Petite-Ecurie en 1702 et mort cornette de cavalerie.

Son frère François fut également reçu chevalier de Malte en 1699.

Cette branche a été confirmée dans son ancienne noblesse en 1596 en la personne de René, sieur de Vanicroq, l'un des douze capitaines de la ville de Rouen.

Armes : Brévedent du Boccage, seigneur d'Ablon, près Pont-Audemer : *D'azur, à la croix ancrée d'or ; au chef d'argent, chargé de trois anilles de sable.*

Brévedent de Saint-Martin et de Sahurs : *D'ar-*

gent, à trois anilles de sable, au chef d'azur, chargé de cinq besants d'or.

BROCH D'HOTELANS.

Originaire des Pays-Bas, alors province espagnole, cette famille vint se fixer au commencement du XVIe siècle, à Vesoul, où Claude Broch était échevin en 1536. Ses descendants se divisèrent en trois branches, dont deux se sont éteintes, l'une à Vesoul, l'autre à Dôle, vers la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle. Elles fournirent des ecclésiastiques, des religieux, des jurisconsultes, des officiers à l'armée, un garde-du-corps du roi Louis XV et trois vicomtes-mayeurs de la ville de Dôle.

Parmi les membres de la branche encore subsistante, Philippe Broch, fixé à Anthume, près de Dôle, en 1573, fut recteur de l'Université de cette ville ; en 1592, il obtint de Philippe II, roi d'Espagne, l'autorisation de tenir en fief, le 27 février 1597, et fit l'acquisition de la seigneurie d'Hotelans et son fief de Montrichard, au bailliage de Dôle, les 29 mai 1600 et 17 juin 1602. Son fils Philippe Broch, seigneur d'Hotelans, docteur ès droits, avocat au parlement, se distingua au siège de Dôle, en 1636, fut vicomte-mayeur de la ville, en 1646, et entra au souverain parlement comme conseiller, en suite de lettres patentes données à Bruxelles, le 10 janvier 1652. Etienne-Philippe Broch, écuyer, seigneur d'Hotelans, docteur ès-droits, avocat au parlement, fut vicomte-mayeur de Dôle en 1680. Claude-Charles Broch d'Hotelans, écuyer, seigneur dudit Hotelans, d'Ivry et de Combelle, docteur ès-droits, avocat au parlement, fut vicomte-mayeur de Dôle en 1711.

Des membres de cette branche ont pris part aux assemblées des Etats de la province, dans la chambre de la noblesse, en 1654, 1657, 1658, 1662, 1666 ; en dernier-lieu, Philippe-Désire Broch d'Hotelans, fut nommé commissaire de la noblesse, pour le bailliage de Dôle en 1788, et prit part à l'assemblée de 1789.

Après la réunion de la Franche-Comte à la France, un membre de la famille Broch d'Hotelans quitta sa patrie, entraîné sans doute par l'exemple de François-Paul de Lisola, son compatriote et l'ami de sa famille; il prit du service dans les armées impériales. Cette expatriation donna lieu à un procès et à des poursuites, dont on trouve des traces dans les archives du ministère de la Guerre à Paris, vol. 1850, octobre 1705 : volume 2241 no 55, 28 mai 1710. Les descendants de cet émigré habitaient l'Autriche, à Brünn, en Moravie, et l'un d'eux exerçait récemment à Vienne, un emploi avec le titre de hofrath (conseiller de la cour). Il y a également des familles du nom de Broch, en Danemark, dans le Jutland, en Norvège à Drontheim, et en Russie ; mais elles sont sans liens et sans relations avec la famille Broch d'Hotelans.

Les alliances directes de la branche subsistante sont :

Damedor, Descotes, Gérard de Vuillafans, Recepveur, Hugon de Mercey, Jacquinot de Goux, Vuillemeaux de Bougelier, de Froissard de Broissia, Daval, de Diesbach de Torny, Delahante, Borthou.

Armes anciennes : *De gueules, à un croissant d'argent en pointe, soutenant un brou de chêne, arraché d'or* (armorial de Dunod).

De gueules, à un chesne d'or, mouvant d'un croissant d'argent. (Certificat du juge d'armes d'Hozier, et enregistrement en date du 22 janvier 1998. Armorial général, Cte I, no 49. Comté de Bourgogne.)

Armes actuelles : *De gueules, au broc d'argent, attaché d'or, mouvant d'un croissant d'argent* (Armorial de Jules Gauthier, archiviste du département du Doubs).

Devise : *Fac et spera.*

Les dernières armes, *armoiries parlantes*, sont celles qui furent portées par Philippe Broch, conseiller au parlement, et présentées par lui lors de son installation.

La branche de Dôle, éteinte, portait : *De gueules à l'arbre d'or, mouvant d'un croissant d'argent, accompagné, en chef, de deux étoiles d'or.*

La branche de Vesoul, également éteinte, portait : *De gueules, à trois gerbes d'or, posées 2 et 1.* (Voir armorial général, Franche-Comté, publié par Henri Bouchot).

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1o **Broch d'Hotelans** (Octave). Résidence : château de Thoraise (Doubs), marié à Mlle Delahaute, dont postérité.

2o **B. d'H.** (Raoul). Résidence : château de Novillars (Doubs), marié à Mlle Borthou, dont postérité.

BROGLIE (*de*).

Voy., pour l'historique de cette famille, le tome I, col. 600 et 601.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche ducale

Broglie (Jacques-Victor-Albert **de Broglie**, duc *de*), né à Paris le 13 juin 1821, de l'Académie française, ancien ministre, ancien sénateur. Résidences : 10, rue de Solférino, à Paris, et châu de Broglie (Eure), marié à Paris le 19 juin 1845, à Pauline-

Eléonore de Galard de Brassac de Béarn, décédée le 26 novembre 1860.

Fils : **B.** (Louis-Alphonse-*Victor*, P^ce *de*), né à Rome le 30 octobre 1846. Résidence : 48, rue de la Boëtie, à Paris ; marié à Paris le 26 septembre 1871 à Pauline de la Forest d'Armaillé, dont : *a*) Albertine, née à Paris le 4 décembre 1872. Résidence : 29, rue Barbet-de-Jouy, à Paris ; mariée à Paris le 26 mai 1891, à Pierre, Mis de Luppé ; *b*) Maurice, né à Paris le 27 avril 1875, aspirant de marine ; *c*) Pauline, née à Paris le 5 février 1888 ; *d*) Louis, né à Dieppe le 15 août 1892.

2° **B.** (Henri-*Amédée*, P^ce *de*), né à Paris le 8 février 1849, chef d'escadron au 30e régiment d'artillerie. Résidence : 10, rue de Solférino, à Paris ; marié, à Paris le 8 juin 1875, à *Marie*-Charlotte-Constance Say, dont : *a*) Jacques, né à Paris le 20 décembre 1878 ; *b*) Robert, né à Paris le 23 novembre 1881 ; *c*) Marguerite, née à Paris le 20 avril 1883.

3° **B.** (*François*-Marie-Albert, P^ce *de*), né à Paris le 16 décembre 1851, chef de bataillon au 66e régiment d'infanterie. Résidences : Tours, et 11, rue de la Bienfaisance, à Paris ; marié, à Paris le 12 juillet 1881, à Jeanne-*Emmeline* de Dampmartin, dont : *a*) Jean, né à Paris le 27 janvier 1886 ; *b*) Guillaume, né à Paris le 21 mars 1888 ; *c*) Amédée, né à Paris le 6 mars 1891.

4° **B.** (César-Paul-*Emmanuel*, P^ce *de*), né à Paris le 22 avril 1854. Résidence : 16, rue de Solférino, à Paris.

Branche princière Broglie-Revel

Broglie-Revel (*Henri*-Louis-César-Paul, P^ce *de*), né à Paris le 20 avril 1852. Résidence : 4, avenue Montaigne, à Paris ; marié à Paris le 20 juin 1877, à Geneviève de Clermont-Tonnerre, décédée le 12 juin 1880, dont : Auguste, né à Saint-Georges-d'Aunay, le 22 août 1878.

Frères et sœur : 1° **B.** (*Charles*-Louis-Antoine, P^ce *de*), né à Paris le 18 mars 1854, ancien officier de cavalerie, religieux de la Grande-Chartreuse (Isère).

2° **B.** (*Georges*-Armand-Edouard, P^ce *de*), né à Pont-Sainte-Maxence le 13 mai 1856, capitaine au 6e régiment de dragons, à Evreux (Eure) ; marié à Paris le 24 août 1886, à Léontine Costa de Beauregard, dont : *a*) *Charles*-Albert, né à Evreux le 23 juin 1887 ; *b*) Guy, né à Provins le 3 février 1889 ;

3° Louise, née à Paris le 3 décembre 1864, mariée à Paris le 7 juin 1886, à Renaud, marquis de Tramecourt, décédé, et, en seconde noces, le 17 août 1895, au marquis d'Oilliamson.

Frère du père : **B.** (*Raymond*-Charles-Amédée, P^ce *de*), né à Saint-Georges-d'Aunay le 15 mai 1826. Résidence : Vaubadon, par Balleroy (Calvados), marié à Saint-Georges-d'Aunay le 22 janvier 1855, à *Marie*-Louise de Vidard, dont : *a*) *Joseph*-Paul-Octave-Marie, né à Paris le 11 avril 1861, père jésuite ; *b*) *Louis*-Antoine-Marie, né à Pont-Sainte-Maxence le 27 mai 1862. Résidence : 72, rue de Varenne, à Paris ; marié à Paris le 19 août 1890, à Louise de Montgermont, dont : 1° Madeleine, née à Evreux le 14 juin 1891 ; 2° Joseph, né à Paris le 20 mai 1892 ; *c*) Octave-Edouard-Armand-Joseph, né à Saint-Georges-d'Aunay le 13 août 1863. Résidence : Angers ; marié à Rozières le 2 août 1893, à Jeanne de Vion de Gaillon ; *d*) *Augustin*-Paul-Marie-Joseph, né à Saint-Georges-d'Aunay le 22 novembre 1864, lieutenant au 8e régiment de chasseurs à cheval, à Epinal : *e*) *Paul*-Marie-Joseph, né à Saint-Georges-d'Aunay le 12 avril 1868, jésuite, à Poitiers ; *f*) *Amélie* Marie-Joséphine, née à Saint Georges-d'Aunay le 4 janvier 1871, religieuse de la congrégation de la Sainte-Famille, à la Délivrande (Calvados) ; *g*) *Charles*-Marie-Joseph, né à Saint-Georges-d'Aunay le 25 mai 1874.

BROSSARD (*de*).

En Touraine. Suivant un tableau généalogique et historique imprimé à Tours en 1766, cette famille est établie en France depuis 1289. Elle est divisée en douze branches, qui toutes ont pour auteur Antoine de Brossard, premier du nom, né en 1289, fils naturel de Charles de France, comte de Valois, fils puîné de Philippe le Hardi et d'Hélène de Brossard.

Il y a tant de confusion dans la généalogie de cette famille, qu'il n'est pas possible d'en donner une filiation suivie et exacte. Nous nous conten-

terons de dire qu'il y a une branche établie en Normandie, dont les armes sont :

D'azur, à trois fleurs de lis d'or, au bâton d'argent en bande, brochant sur le tout.

Une autre en Anjou, qui porte pour armes :

De sable, à trois fleurs de lis d'or, à un bâton de gueules en barre, brochant sur le tout.

Une autre en Champagne, aux environs de Châlons, qui porte :

D'azur, à une main gantelée d'or en fasce, qui tient sur son poing un oiseau de proie d'argent, accompagnée de trois fleurs de lis, chacune soutenue d'une moucheture d'hermine d'argent.

Une autre qui réside en Bretagne et a pour armes :

D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois fleurs de lis d'or.

Il y a la branche des seigneurs de Brossard, écuyers, sieurs de La Gautraye, qui porte :

D'argent, à trois fleurs de lis mi-parti d'azur et de gueules, à la cotice de gueules, brochante sur le tout.

Les branches dispersées en Anjou et en Touraine avaient pour chef N. Brossard de La Brohanière, résidant à Parcé en Anjou, et N... de Brossard de Saint-René, qui, originaire de Filmil au Maine, résidait à Tours. Tous les deux avaient pour armes :

Trois fleurs de lis d'or, en champ d'azur, à la bande d'argent, brochante sur le tout.

Ces diverses armes ont été vérifiées en différents temps par M. de Machaut, intendant d'Orléans en 1667.

BROSSES (*des*) ou DESBROSSES.

En Normandie, cette famille est connue dès le commencement du XIIIe siècle, mais sa filiation prouvée par titres ne remonte qu'à Robert des Brosses, écuyer, seigneur dudit lieu, du Boyhyon, et de Bastigny, qui vivait en 1374 avec Jeanne de la Place, son épouse. Il prit à rente pour 9 livres tournois de rente annuelle de Jean Fromont, écuyer, le fief du Boyhyon, avec toutes ses dignités, détaillées audit contrat : ceci est conforme à une preuve de noblesse faite devant les commissaires du roi, en 1576, par Hector des Brosses, seigneur dudit lieu et de Bastigny. Robert mourut en laissant postérité.

Hector des Brosses, comme il est dit plus haut, prouva sa noblesse devant les commissaires du roi par titres, en remontant à Robert des Brosses, écuyer, et Jeanne de la Place, son épouse, lesquels, en 1374, échangèrent leur terre contre celle de Bastigny. Ce Robert des Brosses, comme on l'a dit, était seigneur des Brosses et du Bayhyon, et Hector des Brosses, descendu de lui au huitième degré, fit déposer au greffe d'Évreux, le 8 novembre 1576, sa généalogie. Il épousa, le 25 novembre 1569, Isabeau des Landes, dont il eut postérité.

Au treizième degré, nous marquons Joseph-Nicolas des Brosses, chevalier, baron de Goulet, Cuigny, Plainville, La Couture, Fontaine et autres lieux, né le 30 mai 1718 ; il commença à servir en qualité de cornette dans le régiment du duc de Saint-Simon, en 1733, et fut réformé à la paix de 1737, rejoignit, au commencement de la guerre de 1741, son régiment en la même qualité de cornette : fut employé, avec des cavaliers de bonne volonté, dans toutes les occasions qui se présentèrent, et où il donne de si belles preuves de son courage et de son zèle, que le duc de Brissac, maréchal de France, le choisit pour faire son avant et arrière-garde, avec des carabiniers de bonne volonté, destinés à faire passer 300 sacs de farine dans le château de Fronembert ; ce qui fut exécuté heureusement, en traversant ce lieu des quartiers ennemis et en les trouvant partout. Le baron de Goulet y reçut une contusion, et son cheval fut blessé. Cependant, il fit des prisonniers, qu'il amena, et le duc de Brissac en rendit compte sur le champ au cardinal de Fleury, qui lui fit donner une compagnie de cavalerie dans le régiment de Chepy en 1742. Il passa avec ce régiment en Bavière, et servit sous les ordres du maréchal de Maillebois. Pendant la campagne de 1743, il fit plusieurs actions éclatantes, comme d'avoir arrêté les ennemis avec 50 maîtres qui avaient culbuté la compagnie franche de Rombert, dans une reconnaissance que le maréchal, comte de Saxe, fit faire à Plane. Quelques jours après, le maréchal de Maillebois ayant commandé tours les piquets de l'armée, pour aller reconnaître l'ennemi, la troupe du baron de Goulet se trouva environnée par les ennemis, au point que ce général fut obligé de faire pointer les canons pour dissiper les ennemis ; ce qui réussit, et le baron de Goulet les battit, y reçut plusieurs blessures, et ramena toute sa troupe, excepté ceux qui restèrent morts sur place. Le maréchal de Maillebois en rendit compte sur-le-champ au roi, et lui fit avoir la croix de Saint-Louis en 1744, quoique n'étant pas le dernier capitaine de son régiment. A l'affaire de Saverne, il demanda au maréchal duc d'Harcourt des hommes de bonne volonté pour aller en avant et reconnaître l'ennemi qu'il vit de près débouchant sur deux colonnes, pour aller s'emparer de Saverne ; et, aussitôt, il alla à toute bride à Phalsbourg en rendre compte à ce maréchal, qui fit rétrograder les troupes envoyées pour la défense de cette place. Les ennemis, ayant déjà outrepassé la hauteur, et le long de la chaussée, le baron de Goulet fut de bonne volonté, par ordre du général, avertir le marquis du Châtelet de se retirer sur Phalsbourg. Dans cette occasion, le baron de Goulet fut blessé et son cheval reçut deux coups de feu. Il ne se signala pas moins à la bataille de Rocoux, sous les ordres du maréchal comte de Saxe : la cavalerie étant dans l'inaction, et ayant aperçu plusieurs fuyards de quelques bataillons,

il les ranima et les ramena à la charge aux hayes de Rocouse, où il fut blessé d'un coup de biscayen au ventre. Cette action lui attira beaucoup de louanges de la part du maréchal, comte de Saxe. A la bataille de Lawfeld, sous les yeux du roi, où il commandait le second escadron de son régiment, nommé alors Belfond, il y reçut d'abord un coup de canon, qui coupa son cheval en deux, et lui blessa les deux jambes, de façon qu'on fut obligé sur-le-champ de couper ses bottes avec un rasoir ; et, se sentant encore assez de force pour faire son devoir, il se fit mettre par quatre cavaliers sur un autre cheval, mena son escadron à la charge, battit l'ennemi, et resta chargé du commandement du régiment, les autres officiers ayant été tués ou mis hors de combat. Il y reçut encore un coup de sabre, qui lui partagea presque la figure en deux jusqu'au gosier, dont il portait la cicatrice, un sur la tête et un coup de pistolet. Dans cet état, il eut l'honneur d'aller présenter au roi un étendard des ennemis, qu'il avait pris ; mais les forces lui manquant aux pieds de Sa Majesté, on fut obligé de l'enlever. Sa Majesté, en reconnaissance de tant de bravoure, le fit lieutenant-colonel avec une pension. Heureusement guéri de toutes ses blessures, dont il portait les marques, il n'a pas moins fait paraître de courage et de zèle dans la dernière guerre, à toutes les affaires où il s'est trouvé : comme à la bataille de Crevelt et à celle de Lutzelberg, sous les ordres de M. de Chevert, où il a combattu avec le même succès. A cette dernière affaire, il fut démonté deux fois et ses chevaux blessés sous lui, et reçut un coup de biscayen à l'épaule : l'escadron qu'il commandait prit deux pièces de canons. Il s'est trouvé à plusieurs autres petites actions, dans le détail desquelles nous n'entrerons pas, a senti les effets de toutes les armes dont on se sert à la guerre et avait sur son corps les marques de quinze différentes blessures. Le baron de Goulet eut l'agrément du régiment de Fleury, cavalerie ; mais il aima mieux rester lieutenant-colonel du régiment de Chartres, cavalerie, ci-devant Belfond, à la tête duquel il avait donné tant de marques de son courage et de sa valeur, ayant été fait brigadier le 20 février 1761. Il était maréchal de camp depuis la promotion du 20 avril 1768, et il épousa, par contrat du 10 octobre 1749, Marie-Catherine-Jeanne Cureau, veuve de Jacques-Bernard de Coëfferel, dont il eut postérité.

Les titres de cette ancienne noblesse ont été présentés à M. de Baujon, généalogistes des ordres du roi, et étaient, en 1772, entre les mains de M. Cherin, successeur de M. de Baujon en cet office.

ARMES : *D'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

BRUN (*de*).

Provence. Famille originaire de Castellane, où elle était comptée parmi les maisons nobles dans le XIVe siècle.

Foucou de Brun est celui par lequel on commence à avoir les papiers en règle. Il était capitaine de cuirassiers sous le roi Henri II et fut tué au premier siège de la ville d'Amiens en combattant à la tête de son régiment. Il laissa deux fils : Jean, qui continua la descendance de la branche aînée, et Sébastien, qui fut la tige des seigneurs de Boades. De cette seconde branche en est issue une troisième qui a pour auteur Jacques de Brun, chevalier, seigneur de Favas, à qui son père légua une somme de 34.000 livres, épousa, par contrat du 5 février 1663, Marguerite de Rafaëlis-Broves-de-Tourtour, dont il eut plusieurs enfants.

Cette famille a fourni plusieurs officiers distingués et des chevaliers de Saint-Louis. Elle a été plusieurs fois maintenue dans sa noblesse : la première, en 1668, par les commissaires députés du roi, et, en 1699 et 1702, par arrêt de l'intendant de la province ; l'aïeul du conseiller de Boades et son frère Jacques de Brun de Favas furent déchargés de la taxe prononcée contre les usurpateurs du titre de noblesse, et de celle de francs-fiefs.

ARMES : *D'azur, à la hache d'armes d'argent, emmanchée d'or.*

La branche de Castellane portait :

Parti : *au* 1, de Brun ; *au 2 de gueules, à un château ouvert, crénelé et sommé de trois tours d'or, maçonnées de sable*, qui est de Castellane.

BRUNEEL.

La famille Bruneel, qui est fixée en France, est originaire des Flandres. Elle a conservé sa nationalité belge malgré sa résidence à Paris.

En 1597, Pierre Bruneel contracta mariage avec très noble dame Jacqueline, baronne van Calden, à Ardoye en Flandres.

Jean Bruneel, arrière-grand-père du comte Bruneel actuel, quitta le premier cette ville.

Une branche d'ailleurs habite encore la Belgique, où le père du comte Bruneel actuel était lui-même chevalier de l'Ordre du roi Léopold et porté sur la liste des éligibles, comme sénateur du royaume.

Les Bruneel contractèrent des alliances directes avec les La Perre de Roo, les de Gheus d'Elzenvalle, de Caigny, de Meulenaer, van den Bergh, etc. ; ils sont encore apparentés aux nobles familles de Grainger, van den Brande, de Roo, de Zuylen, de Négri, de Bocomghe, de Pralormo, della Torre, d'Ogimont, de la Serna, de Terline, de Vilmarest, de Croix, etc., etc.

Le très révérendissime Bonaventure Bruneel, fondateur de l'Ordre des Franciscains en Belgique après la révolution, appartient à cette famille et c'est pour illustrer sa sainte mémoire que le Saint-Siège conféra le titre de comte.

Alliances : La Perre de Roo, de Gheus d'Elzenvalle, de Caigny, van den Bergh, de Meulenaer, etc., etc. Parentés maternelles avec les de

Roo, de Grainger, van den Brande, van Zuylen, de Négri, Coppieters, de La Croix d'Ogimont, Le Fevère de Ten Hove, van Goethem, de Vilmarest, Maquart de Terline, de La Serna, de Vadicourt, de Bœsinghe, della Torre, de Pralormo, etc.

Armes : *D'argent, au lion de gueules.*

Consulter : le Nobiliaire des Pays-Bas, l'Armorial général de Riesstap, les Archives d'Ardoye et la Chancellerie romaine.

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Bruneel (Albert-Victor-Constant-Marie, Cte). Résidence : 11, avenue de Ségur, à Paris.

BUISSON DE COURSON DE CRISTOL (*du*).

Voy. le tome I et rectifiez comme suit :

1o Colonne 625, ligne 9 : *Gravus*, lire : Gavrus.

2o Colonne 625, ligne 23 : Le Maistre d'Echauf*fon*, lire Le Maistre d'Echauff*ou*.

3o Colonne 625, ligne 26 : de *Salles* de Prévallon, lire : de *Scelles* de Prévallon.

4o Colonne 625, ligne 28 : de Billeheust d'*Argenson*, lire : de Billeheust d'Argenton.

Omission d'une ligne entière à la ligne 50 de la même page 625, omission qui rend la phrase inintelligible. On lit en effet que Tanneguy du Buisson « fut conseiller à la table X. de Courson, etc. », ce qui n'a aucun sens ; qu'il faut rétablir comme suit : « que Tanneguy du Buisson fut conseiller à « la Table *x de marbre (amirauté et Eaux et « Forêts) de Rouen ; que Pierre du Buisson, sieur « de* X. Courson fut intendant, etc. »

BUSSEUL (*de*).

Maison illustre dès le règne de l'empereur Othon et de Hugues Capet, ainsi qu'il ressort des cartulaires des prieurés de Paray et de Marcigny et qu'il est rappelé dans les lettres patentes d'érection de St-Sernin en Mâconnais en comté de Vauban (avril 1725) en faveur d'Antoine Le Prêtre de Vauban, mari d'Anne-Henriette de Busseul, héritière du comté de St-Sernin.

Au xe siècle, les Busseul étaient établis en Charolais où César de Busseul, ambassadeur de l'empereur Othon auprès du duc de Bourgogne, possédait les terres de Vervicon et de Moulins sur l'Arconce. Le dossier Chérin concernant la maison de Busseul et déposé à la bibliothèque nationale de Paris, département des manuscrits, remonte à Geoffroy de Busseul, chevalier, vivant en 1281, mais une note du même Chérin, insérée en tête de la généalogie de Busseul, possédée par la famille, témoigne que des titres tirés de l'abbaye de Cluny établissent l'existence et l'illustration du nom de Busseul depuis 1039 et la qualité de chevalier attribué dès lors aux membres de cette maison. Les titres des cartulaires de Marcigny remontent encore plus haut.

Les Busseul ont joui d'une grande faveur à la cour des ducs de Bourgogne. Guy de Busseul portait la bannière du comte de Nevers à la bataille de Nicopolis en 1396, deux autres Busseul périrent à Nancy en 1477 aux côtés de Charles le Téméraire.

Pendant tout le xive et le xve siècle, on les voit nombreux occuper les premières charges auprès de ces princes, entre autres celles d'écuyer, de chambellan, de premier écuyer tranchant, d'échanson, de premier maître d'hôtel, de capitaine châtelain, de bailli du Mâconnais, d'Autun et de Montcenis, de membre du conseil permanent de Bourgogne et de gouverneur du Charollais. Le portrait de Marguerite de Busseul, dame de Thyard et de Bissy, qui périt pendant les guerres de religion en défendant la place de Verdun-sur-Saône, est au musée de Versailles parmi ceux des héroïnes. Les Busseul ont fourni des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Malte, de l'ordre du roi, des chanoines comtes de Lyon et de Saint-Pierre de Mâcon, un page de la reine Anne d'Autriche, une demoiselle d'honneur de la princesse de Conti, des officiers généraux chevaliers de Saint-Louis et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, etc. Ils ont eu les titres de baron et de comte, possédé des fiefs nombreux et contracté des alliances avec les premières maisons de Bourgogne et de France, entre autres avec celles de Clugny, d'Amanzé, de Gorrevod, ducs de Pont-d'Ain, princes du Saint-Empire, de Thyard, de Rabutin, Palatin de Dyo, de Digoine, de Choiseul de Traves, de Véré, princes du Saint-Empire, etc.

Antonin-Louis, vicomte de Busseul, lieutenant général des armées du roi en 1814, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, décédé à Paray-le-Monial en 1851, eut pour fils Antoine-Henri, comte de Busseul, colonel de cavalerie qui donna sa démission en 1830, âgé seulement de quarante-deux ans, il mourut en 1842 au château de Saint-Christophe en Brionnais, laissant six filles : les comtesses Onfroy de Verez, de Monspey, Alfred et Sylvain de Laforest-Divonne et les baronnes Amédée et Albert de Fournas et un fils Antoine-Olivier, comte de Busseul, chevalier de Malte, lieutenant, de 1842 à 1844, au 4e régiment de chevau-légers, dit de Windischgraetz en Autriche : il mourut au château de Ponzzols (Aude) en 1877 De son second mariage avec Thérèse de Kellersperg, sœur du baron Ernest de Kellersperg, gouverneur civil de Milan, puis de la Bohême, il eut trois filles dont une seule subsiste, Marguerite de Busseul, chanoinesse du chapitre noble de Brunn en Moravie et qui réside à Gratz (Styrie).

Antoine-Henri, comte de Busseul, né en Autriche en 1847, du premier mariage d'Antoine-Olivier, comte de Busseul, avec Marie de Buchsmann, lieutenant de hussards hongrois, officier de honwed, a donné sa démission et a épousé Bertha

de Baür. Ils habitent en Transylvanie près d'Hermanstadt, et ont deux enfants : un fils Raoul de Busseul né en 1876 et une fille Céline de Busseul.

Les archives, très anciennes et très complètes de la maison de Busseul, sont entre les mains du comte Henri de Busseul. On peut consulter : Saint-Julien de Baleurre (Lyon 1558), les archives de Marcigny, Paray-le-Monial et Cluny, le journal de Philippe-le-Bon, le Laboureur, Courte-Épée, le Cartulaire du chapitre de Saint-Pierre de Mâcon, les Tablettes historiques de Bourgogne pour l'année 1750, page 52, etc., et pour l'année 1756, p. 21.

Armes : *Fasce d'or et de sable de six pièces* qui sont les armes de Saxe ancien : *au canton dextre à l'aigle éployée de sable* qui est de l'empire.

Devise : *Dieu et mon Busseul.*

Supports : *Deux dragons d'or armés et lampassés de gueules.*

Cimier : *Un casque d'argent à onze grilles d'or posé de front et surmonté d'une couronne de comte ; au-dessus de la couronne, une colombe éployée d'argent.*

BUYSSON (*du*).

Voy. le tome I, col. 637 et suivantes.

Grand'Mères maternelles des représentants actuels :

De Bonneval, 1824 ; de Laferté-Meung, 1789 ; de Monestay-Chazeron, 1740 ; Lebergue-d'Ambly, 1694 ; de Burgnes de Missiessy, 1661 ; Millet de Boisgarnier, 1615 ; de Lingendes, 1577 ; Le François de Fognat, 1534 ; Moriat de la Balancière, 1495 ; de Vertolaye, 1445 ; Athon de St-Floret, 1420 ; Aubert du Cros, 1396 ; de la Faye, 1367 ; de Chazeron, 1328 ; de Carbonnières, 1302 ; de Maymont-d'Oliergnes, 1277 ; de Saillans, 1236 ; de Brossadol, 1211 ; de Cassanhes (Cassagne-Beaufort-Miramont), 1180 ; de Solages, 1152 ; et de Sévérac, 1120, dont on a les contrats.

Titres et ouvrages à consulter : *Preuves des francs fiefs de* 1444, aux archives du Capitole de Toulouse où la filiation remonte à 1120 : *Preuves de maintenues de* 1635 *à* 1708, aux archives de Moulins, remontant à 1319 ; d'Hozier, *Armorial général et carrés*, n° 141, de la Bibliothèque nationale ; St-Allais, II, 190 ; Lachénaye, IV, 483 ; de Barrau, II, 299 ; Bouillet, I, 357 ; de Magny, I, 129.





CANTILLON DE BALLYHIGUE, DE LACOUTURE ET DE TRAMONT (*de*).

Cette maison, très ancienne, est originaire de Normandie. Le premier gentilhomme de cette famille, dont il soit fait mention dans les chroniques du XIe siècle et notamment dans celle de Branton, est Henry de Cantillon, seigneur de Canteleu. Il suivit son souverain, Guillaume, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre et commandait l'un des vaisseaux qui transportèrent l'armée de Guillaume. Blessé près du duc à la bataille d'Hastings (1066), il reçut une terre dans le comté de Devon, à laquelle il donna le nom de Cantelon, d'où est venu plus tard par corruption celui de Cantelupe.

On trouve dans l'histoire de Normandie qu'au nombre des gentilshommes qui accompagnèrent Robert II, duc de Normandie, en Palestine, étaient les nobles seigneurs Guillaume, Robert et Foucques de Cantelon.

Guillaume de Cantillon, chevalier et arrière-petit-fils de Henry, fut du nombre des guerriers qui passèrent en Irlande en 1169, sous la conduite du fameux comte de Pembrocke. Ses enfants s'établirent dans la province de Munster où l'un d'eux fit construire le château de Ballyhigue, près de la baie de ce nom. (*Hist. du comte de Kerry*, par Smith, imprimée en 1756, p. 210). Cette vaste propriété seigneuriale appartient aujourd'hui à la famille Creshé.

La famille de Cantillon fut une de celles qui donnèrent les plus grandes marques de dévouement aux Stuart et à la religion catholique. Cette fidélité fut la cause de sa ruine et de sa dispersion. Plusieurs de ses membres furent réduits sur la terre étrangère à un état voisin de la pauvreté. Mais ils n'oublièrent jamais, sur les champs de bataille, cette noble et glorieuse devise de leurs armes : *Fortis in bello.*

Des Cantillon s'allièrent aux plus illustres maisons, telles que celles des S^t^uart, des Fitz-Gérald, des O'Brien, derniers rois d'Irlande, des Pégett, des Mac-Mahon, des O'Sullivan, des Seymour, des Perceval, des comtes de Beilheley, des comtes de Stafford-Howard, des comtes Maxwell-Farnham, des vicomtes Southwell, des O'Connell, des comtes de Bray (Picardie), des marquis de Foucault, Verdillac, des marquis de Grave, des comtes Du Plessis de Grenedan, des marquis de Clervaux, des marquis de Ruffo-Bonneval, etc.

La généalogie de la maison de Cantillon, fixée en Irlande dans le courant du XIIe siècle, est authentiquement établie depuis Roger de Cantillon, chevalier, sixième baron de Ballyhigue, seigneur de Castle-Bronn, de Balmoral de Gandaylin, etc., qui épousa, en 1556, Elisabeth Stuart, de la maison royale d'Ecosse.

Vers le milieu du XVIIe siècle, Charles de Cantillon passe en France à la suite des Stuart. Il achète dans la Marche limousine une propriété, Las Couturas ; c'est de là que la branche cadette a pris le nom de Cantillon de Lacouture. En 1738, cette branche cadette s'est encore subdivisée et a formé la branche de Cantillon de Tramont.

Armes : *D'azur, au lion rampant d'or, accosté de deux flèches tombantes de même, empennées d'argent.*

L'écu timbré d'un casque de chevalier, surmonté d'une couronne de baron anglais.

Cimier : *Un dextrochère, armé d'une flèche d'or empennée d'argent.*

Devise (donnée par Guillaume le Conquérant à Henry de Cantillon, après la bataille de Hastings 1066) : *Fortis in bello.*

Ces armes se trouvent dans une des salles du château de Dublin.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Cantillon de Ballyhigue** (B^on *de*).
2° **Cantillon de Lacouture** (Georges *de*), lieutenant au 15e dragons, à Libourne.
3° **C. de L.** (Henry *de*). Résidence : château de la Roquette, par Le Muy (Var).
4° **Cantillon de Tramont** (Charles *de*). Résidence : Cieux (Haute-Vienne).

CHABANNES DE LA PALICE (*de*).

Quatre mémoires, imprimés en 1759 sur cette maison, disent que Chabannes, Chabannois et Chabanées sont le même nom, qu'il n'y a de différence qu'une simple inflexion de voix de plus ou de moins, parce que la prononciation du mot a changé.

Cette maison ne remonte, dans le P. Anselme, qu'à Robert de Chabannes ; mais, d'anciens titres, vérifiés par le généalogiste des ordres du roi, en 1761, font connaître :

Eschivat de Chabannes, ou Chabanées, qui épousa, vers 1170, Matebrune de Ventadour. Depuis ce mariage, cette branche de la maison de Chabannes demeura fixée aux environs de Ventadour et de Charlus-le-Pailloux, qui en dépendait, dans le Bas-Limousin.

Un de ses descendants au onzième degré, Jacques de Chabannes, deuxième du nom, chevalier de l'ordre du roi, si connu dans l'histoire sous le nom de maréchal de la Palisse, fut gouverneur et lieutenant général pour le roi en Bourbonnais, Auvergne, Forez, Beaujolais, Dombes et Lyonnais. Il se rendit recommandable dans toutes les guerres d'Italie de son temps, suivit le roi Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, en 1495 ; servit aussi le roi Louis XII, en 1500, au recouvrement du duché de Milan, et à la prise de plusieurs places dans l'Abruzze et la Pouille ; demeura prisonnier du duc de Terranova à la défense de la ville de Rouvre, en 1502 ; combattit, en 1503, à la bataille de Cerignoles ; se trouva, en 1506, à la prise de Bologne, et, en 1507, à celle de Gênes, où il fut blessé ; et se comporta généreusement à la bataille d'Aguadel donnée en 1509, et à la prise de Padoue faite par l'empereur sur les Vénitiens. Le roi le fit capitaine de 500 hommes d'armes et le pourvut de la charge de grand-maître à la place de feu seigneur de Chaumont : il lui donna encore le gouvernement du duché de Milan, après la célèbre journée de Ravennes, au gain de la bataille de laquelle il contribua beaucoup et demeura prisonnier à celle des Éperons en 1513, après s'être comporté en grand capitaine. Il se démit, en 1515, de la charge de grand-maître, au lieu de laquelle il fut créé maréchal de France : continua ses services en Italie, et se trouva à la prise de Villefranche et à la bataille de Marignan la même année ; se rendit à Calais, en 1521, pour traiter de la paix avec les députés de l'empereur, et, n'ayant rien conclu, il retourna en Italie ; commanda le corps d'armée au combat de la Bicoque, en 1522 ; passa sur les frontières d'Espagne où il secourut Fontarabie ; obligea le connétable de Bourbon à lever le siège qu'il avait mis devant Marseille, en 1523, et finit glorieusement ses jours à la bataille de Pavie, le 24 février 1525. C'est ainsi, dit Brantôme, que mourut cet honorable seigneur. Il épousa : 1° en 1493, Jeanne de Montberois ; et 2° par contrat du 20 février 1513, Marie de Melun-Epinoy. Il n'eut qu'un fils du second lit, Charles de Chabannes, tué en 1552, au siège de Metz, sous Henri II, ne laissant qu'un fils, Antoine, mort le dernier de sa branche.

Gilbert de Chabannes, seigneur de Curton, second fils de Jacques, premier du nom (grand-père du maréchal), forma la branche des seigneurs de Curton. Son petit-fils, Joachim de Chabannes, fut chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis, de laquelle il était parent par Françoise de la Tour-d'Auvergne, son aïeule. Il fut capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes des ordonnances et obtint, du roi Henri II, l'érection de la terre de Rochefort, située en Auvergne, en comté, par lettres données à Paris au mois d'octobre 1556, enregistrées au parlement le 20 mai 1557. Voici la teneur de ces lettres : « Ayant vu à l'œil et reconnu par effet les grands, vertueux et recommandables services que notre très aimé et féal cousin Joachim de Chabannes, chevalier de notre ordre et d'honneur de notre très chère et aimée compagne la reine, baron de Curton et Rochefort, en Auvergne, créons et érigeons, et élevons par les présentes, en dignités, titres, noms et prééminences de comté, pour dorénavant audit titre et nom de comte de Rochefort, en jouir et user pleinement, paisiblement et perpétuellement par ledit Chabannes, ses hoirs, successeurs, et ayants cause, tant mâles que femelles ; voulons et nous plaît, que lui et ses successeurs soient tenus, censés, réputés et appelés comtes du dit comté de Rochefort, etc. »

De cette maison sont sorties les branches :
1° Des seigneurs de Saignes ;
2° Des seigneurs de Nozerolles ;
3° Des seigneurs de Mariol ;
4° Des seigneurs de Verger ;

5° Des seigneurs de Trucy :

6° Des comtes de Pionsat.

Cette branche a pour auteur Gabriel de Chabannes, dernier fils de Joachim, seigneur de Curton. Il est qualifié *gentilhomme ordinaire de la chambre du roi*, et premier échanson de la reine, dans le partage qu'il fit, le 11 octobre 1581, de la succession de ses père et mère. Il prenait aussi la qualité de chevalier de l'ordre du roi.

Son arrière-petit-fils, Gilbert, deuxième du nom, dit le marquis de Chabannes, etc., né le 16 juillet 1646, fut d'abord capitaine dans le régiment de Navarre en 1669, lieutenant-colonel du même régiment à la bataille d'Hochstedt en 1704, colonel au mois d'avril 1706, puis brigadier des armées du roi, gouverneur de l'île et citadelle d'Oléron en janvier 1709. Il fut un des grands capitaines de son temps. M. le duc de Bourgogne l'honora de ses bontés. Il servit plus de cinquante ans et contribua au gain de la bataille de Spierbach, en octobre 1703, par un mouvement qu'il fit faire à la brigade de Navarre, qu'il commandait, d'où est venu : *A moi Navarre*; ce fut son expression. Il ne se distingua pas moins à la bataille d'Hochstedt en 1704, car, ne voulant jamais consentir à la capitulation de Belheim, où 26 bataillons et 4 régiments de dragons, qu'on avait laissés dans le village, furent pris et enveloppés, il fit brûler les drapeaux du régiment de Navarre, et obtint qu'il sortirait avec une certaine quantité d'armes et de fusils. Il mourut le 20 avril 1720.

Son petit-fils, Jean-Baptiste de Chabannes, né le 3 octobre 1714, comte de Pionsat et de Belabre, comte d'Apchon, premier baron d'Auvergne, fut marquis de la Palisse (par substitution et donation du feu comte de Chabannes, son oncle), cornette des mousquetaires noirs en mars 1740, brigadier des armées le 20 mars 1747. Enseigne en 1752, sous-lieutenant en 1754, et ensuite maréchal de camp le 1er mars 1758; s'est trouvé en Italie aux batailles de Parme et de Guastalla : en Allemagne, à celle de Dettingen, en 1743, où il fut blessé d'un coup de fusil à la jambe : et en Flandre, à celle de Rocoux, en 1746. Il servit encore trente ans et épousa, le 8 mars 1743, Marie-Olive Bernard de Coubert.

On compte encore une septième branche, celle des seigneurs de Chamiane, issue de la précédente et ayant pour auteur Thomas, frère de Gilbert, deuxième du nom; et une huitième, celle des comtes de Dammartin, issue de la première branche ayant pour auteur Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, grand-maître de France, troisième fils de Robert, seigneur de Charlus, branche éteinte à la mort de Jean de Chabannes, son fils, qui ne laissa que trois filles qui ont porté dans les maisons où elles sont entrées les grands fiefs de cette branche, comme le comté de Dammartin, et nommément la terre de Saint-Fargeau dans la branche de Bourbon Montpensier.

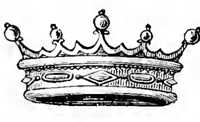
La branche aînée des seigneurs de Curton a toujours conservé jusqu'à présent les anciennes terres patrimoniales, comme Curton, Saint-Angeau, Rochefort et Madic, en Auvergne.

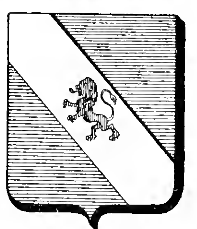
Les rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François Ier, Henri II, Charles IX, François II et Henri III, ont honoré du titre de cousin les seigneurs de Chabannes. Ils comptent des chevaliers de tous ordres : Saint-Louis, Saint-Lazare et de Malte.

Il y a de la maison de Chabannes des bâtards légitimés, dans le Quercy et l'Auvergne, qui ont fait de fort bonnes alliances et avec des maisons distinguées, mais qui ne sont que des bâtards reconnus.

Armes : *De gueules, à un lion d'hermines, armé, lampassé et couronné d'or.*

CHALÉON *(de)*.





Just de Chaléon, originaire du Royannais, célèbre avocat au parlement de Grenoble, fut anobli en 1665.

Laurent de Chaléon, seigneur de Saint-Romand, conseiller au parlement de Grenoble en 1680, qui épousa Marguerite de Chambrier de l'Isle et fut père de :

Jean-Baptiste de Chaléon de Chambrier, baron de Châteauneuf de l'Albenc; conseiller au parlement de Grenoble en 1740, marié à Marguerite de Bardonneuche ;

Ennemond-Jean-Baptiste de Chaléon de l'Albenc était également conseiller à la même cour en 1783 :

César-Bacon de Chaléon de Chambrier, conseiller au parlement, fut nommé député de la noblesse aux États généraux en 1788.

Ce dernier eut deux fils qui ont laissé de nombreux représentants :

1° Laurent-Bacon de Chaléon, qui a une fille mariée au baron de Montravel et un fils César-Bacon de Chaléon, qui, élève de l'école des Cadets de Turin, devient chef d'escadron aux chevau-légers de Savoie, est fait comte romain et démissionne à la mort de son père. Meurt lui-même en 1870 sans enfant.

2° Félix-Marc de Chaléon, grand propriétaire du château et des terres de Prébois, laisse de nombreux représentants mort sans enfant, sauf Louis-Ennemond de Chaléon, qui épousa Céline de Lachaud. Meurt en 1859, en laissant plusieurs représentants dont deux seulement encore vivants :

1° Félix-Louis-Bacon de Chaléon, chef d'escadron de cavalerie, officier de la Légion d'honneur et du Nicham Iftikar, marié à Marie de Belcastel;

2° Albert-Balthazar de Chaléon, ancien magistrat démissionnaire.

Armes : *D'azur, à la bande d'argent, chargée d'un lionceau de gueules.*

CHAMBON (*de*).

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon, intendant du Languedoc, rendu à Montpellier le 6 juillet 1700, sur des titres qui justifient que :

Jacques de Chambon, issu d'un puiné en Auvergne, juge au tribunal de Viviers, fut pourvu de l'office de général des monnoies en la province de Languedoc et de Guyenne, de résidence à Toulouse, le 21 juillet 1546. Il a épousé en premières noces noble demoiselle Marguerite Dumène du Perrier, et, en secondes noces, demoiselle Anna de Cassaing, laquelle lui apporta en dot le domaine du Bourg-Saint-Bernard. Du premier mariage avec Marguerite du Perrier, veuve de noble Vibret, est issu noble Simon de Chambon, aussi général des monnoies, marié à noble dame Marie de Ferrier, fille d'Antoine de Ferrier, conseiller à la cour du parlement de Toulouse. Les biens de M. Simon de Chambon étaient situés au lieu de Layrac, Montrouget, Mirepoix et dans le vicomté de Villemur ; il désire être enterré à Toulouse au couvent des Augustins, où sont les tombeaux de ses père et mère.

Simon de Chambon a laissé quatre enfants de son mariage avec demoiselle de Ferrier, sa femme, savoir :

1º Pierre de Chambon, aussi général des monnoies, a épousé Marguerite de Chante, de laquelle il a eu François de Chambon, né le 3 août 1632, coseigneur de Lauzerville, marié le 31 mars 1668 avec demoiselle Antoinette de Barthe, mort sans postérité : il a substitué son hérédité à noble Jean de Laforcade, son neveu, fils de noble Abraham de Laforcade et de dame Marie de Chambon ;

2º Autre Pierre de Chambon, mort sans postérité ;

3º Marie de Chambon, fille de Simon, mariée à noble Bernard de Lautrec, sieur de Labatut, et en secondes noces à noble Durand, sieur de la Nogarède : elle possédait un domaine à Claverie, près Mirepoix, qu'elle a donné au couvent des jésuites de Pamiers ;

4º Jean de Chambon, quatrième enfant de Simon et de dame Marie de Ferrier, s'est marié le 14 juin 1610 avec Marguerite de Gauléjac, et, le 9 décembre 1625 avec Marguerite d'Adhémar de Cransac, du lieu de Fronton ; de cette dernière, il a eu Pierre de Chambon, né à Layrac le 22 août 1629, sieur de la Générale, lequel a épousé, le 17 août 1660, Marie de Ramondy, fille de noble Bernard de Ramondy Cayrou et de dame Anne de Puylaurent.

De ce mariage est issu Jean-Bernard de Chambon, né à Layrac le 8 septembre 1661, a servi vingt ans comme officier dans le régiment royal d'artillerie ; il s'est établi au Bourg-Saint-Bernard et a épousé Marguerite de Pydemare, du lieu de Cuq-Toulza, de laquelle il a eu des enfants.

Gabrielle de Chambon, fille de Pierre de Chambon et de Marie de Ramondy-Cayrou, a épousé Jean de Bouscatel, écuyer, lieutenant au régiment de Mirabeau.

Nicolas de Chambon, autre fils de Pierre de Chambon et de dame Marie de Ramondy, marié à noble Catherine d'Aldegnier, du lieu de Saussens.

Jeanne de Chambon, aussi fille de Pierre de Chambon et de dame Ramondy-Cayrou, mariée le 28 octobre 1663, à noble Jacques de Fauguière.

Jean-Jacques de Chambon, fils de noble Jean-Bernard de Chambon et de dame Marie de Pydemare, né à Bondigoux le 11 février 1715, a été maintenu noble par arrêt du parlement de Toulouse du 21 mars 1745, et d'habitant du Bourg-Saint Bernard, avec le droit de chasser seul ou en compagnie. Marié en premières noces avec demoiselle Suzanne de Pydemare, sa cousine, et en secondes noces à demoiselle Jeanne de Cousin, fille de noble de Cousin et de dame Marie d'Escornebœuf de Saint-Sulpice de Lapointe. De son premier mariage avec demoiselle Suzanne de Pydemare est né, en février 1747, au Bourg-Saint-Bernard :

1º Noble Jean-Pierre de Chambon, ancien officier au régiment d'Eu, infanterie ; il s'est marié le 1er septembre 1778 à dame Marguerite Serin de Puylaurens, fille de Jean-Pierre Serin, avocat au Parlement, et de dame Raymonde Lacroix ;

2º Louise de Chambon, née le 21 juin 1750, mariée à noble Belot de Terrable, dont il est parlé plus loin.

Nicolas de Chambon, fils second de Jean-Bernard de Chambon et de Marie de Pydemare, né le 3 novembre 1717 à Bondigoux, a hérité du bien du Bourg-Saint-Bernard, a servi cinquante ans, en qualité d'officier d'artillerie, y est devenu capitaine, commandant et chevalier de Saint-Louis. Mort au Bourg-Saint-Bernard, le 30 décembre 1806, sans être marié.

Joseph de Chambon, fils de Pierre de Chambon, sieur de la Générale et de dame Marguerite-Ramondy-Cayrou, né le 7 juillet 1670, à Layrac, diocèse de Montauban, a servi pendant trente-quatre ans comme officier d'artillerie. Mort major commandant de la ville de la Fère, en Picardie, le 8 octobre 1744 ; marié à Jeanne de Cavagé en premières noces et en second mariage à demoiselle Catherine de Madière, de cette dernière il a eu plusieurs enfants :

1º Noble Marie-Françoise de Chambon, née le 14 février 1713 à Saint-Thibéry, diocèse d'Agde, Religieuse cordelière de Saint-Quentin ;

2º Charles-Louis de Chambon, né le 15 janvier 1715 à Douay en Flandre : mort sans postérité ;

3º Charles-François de Chambon, né le 16 octobre 1718 à la Fère en Picardie, officier d'artillerie, mort en 1775 sans postérité à l'Isle de Rioberbice, appartenant aux Hollandais ;

4º Noble Julien de Chambon de La Barthe, né le 8 juillet 1721 à la Fère en Picardie, diocèse de

Laon, après avoir servi en qualité de volontaire dans le régiment d'artillerie, est parvenu de grade en grade au rang de colonel le 24 mars 1769, chevalier de Saint-Louis, commandant d'école du corps royal d'artillerie le 3 juin 1779, et brigadier d'infanterie le 1er mars 1780, a été chargé par la cour du commandement général de l'artillerie dans les Isles du Vent d'Amérique. Est mort à Paris le 25 mars 1789, maréchal de camp des armées du roi. Il avait épousé en premières noces, en 1758, demoiselle Marie-Jeanne-Françoise d'Achery, morte en 1770 à Saint-Pierre, Isle de la Martinique, fille de M. Claude d'Achery, ancien mayeur et juge consul de la ville de Saint-Quintin, et de demoiselle Jeanne d'Harcourt de Beauvais. En secondes noces, il a épousé, avec la permission du roi du 5 septembre 1778, demoiselle Geneviève-Rosalie Le Marchant de La Viéville, fille de feu Louis-François Le Marchant de La Viéville, écuyer, sieur de Puto, conseiller du roi, contrôleur général des ponts et chaussées de France, et de demoiselle Marie-Charlotte de Klingstel, d'une famille noble de Suède.

Il a eu de dame Jeanne-Françoise-Joséphine d'Achery, sa première femme, noble Justin de Chambon, né à Vermand le 10 avril 1765, d'abord cadet gentilhomme à l'hôtel royal militaire à Paris, puis capitaine commandant le 5e régiment d'artillerie à pied, a été assassiné par les paysans révoltés de la Toscane, près la ville de Naples, le 9 nivôse an VIII (30 octobre 1804), sans postérité.

Du mariage de M. Jean de Chambon et de dame Marguerite Serin, est issu dix enfants, dont six morts en bas âge au Bourg-Saint-Bernard, savoir : 1o Chevalier ; 2o François-Fortuné-Félix ; 3o Adélaïde-Clotilde ; 4o Fronton-Amable ; 5o Joseph ; 6o Joséphine.

Les quatre survivants sont :

1o Jean-Jacques-Raymond de Chambon, mort le 5 mars 1804, à Saint-Dominique, de la fièvre jaune, secrétaire d'état-major. Il était né au Bourg-Saint-Bernard le 24 avril 1780 ;

2o Charles-Auguste de Chambon, né le 10 mars 1783 au Bourg-Saint-Bernard. A servi en 1813, 1814 et 1815 dans la jeune garde impériale. Mort à Puylaurens en 1829, laissant deux filles de son mariage avec Adine Sainte-Marie ;

3o Louis-Julien de Chambon, né au Bourg-Saint-Bernard le 7 septembre 1786, a servi plusieurs années comme sergent au 5e régiment d'infanterie, et, en 1810, il fut choisi pour entrer dans la vieille garde impériale. Depuis le passage du pont de Leipsick, l'on n'a plus eu de ses nouvelles. Il avait épousé en 1805, au Bourg-Saint-Bernard, demoiselle Louise Louron, de laquelle il eut deux enfants ;

Enfin le quatrième, Mathieu-Joseph-Fronton-Marie-Amable de Chambon, né aussi au Bourg-Saint-Bernard le 20 mai 1791, décédé à Grenade le 10 juillet 1867. A servi en qualité d'officier en 1813 et 1814 dans la première légion des gardes nationales du département de la Haute-Garonne, a fait

les campagnes des Pyrénées et d'Espagne, et a été prisonnier de guerre en Espagne le 21 avril 1814 ; rentré dans sa patrie, il y a contracté mariage :

1o Le 8 octobre 1819, au Bourg-Saint-Bernard, avec dame Clotilde Surville, fille de M. Xiste Surville du lieu de Gargas et de dame Claire de Babonneau mariés, et en secondes noces le 8 janvier 1828 avec demoiselle Caroline Durau-Reynier, fille de M. Durau-Reynier, avocat et propriétaire à Fourquevaux et de dame Pétronille Gineste, mariés.

Du premier mariage avec dame Clotilde Surville, est issu noble Jean Pierre-Léopold de Chambon, le 4 septembre 1820, marié à Rabastens le 23 décembre 1857 à demoiselle Marie Prouho, de laquelle il a eu une fille le 8 octobre, du nom de Berthe de Chambon.

De son second mariage avec demoiselle Durau-Reynier, M. Amable de Chambon a eu trois enfants, deux filles et un fils ; les demoiselles sont établies aux environs de Toulouse avec des médecins du pays. Le jeune homme, noble Adrien de Chambon, né à Colomiers le 3 septembre 1837, s'est marié le 7 avril 1863 à demoiselle Lucie Gratian, fille de M. Adolphe Gratian, avocat, ancien avoué, et propriétaire foncier du lieu de Montaigut, près Toulouse. M. Adrien de Chambon est percepteur des contributions directes depuis 1863, fonctions que son père et son grand-père maternel ont exercé pendant plus de trente ans.

Du mariage de M. Adrien de Chambon à demoiselle Lucie Gratian, est issu trois enfants, savoir :

1o Louis de Chambon, né à Flourens (Haute-Garonne), le 25 août 1866 ;

2o Léopold de Chambon, né à Cadours (Haute-Garonne), le 4 septembre 1868, décédé le 20 mai 1869 ;

3o Henri de Chambon, né à Cadours le 21 janvier 1871.

Cette famille de Chambon est alliée à celles de Catellan, de Caumont, de Pouymirol, de Touloujac, de Ginestel, de Selve, de Turbilly, de Toustain, etc., etc., insérée dans l'*Armorial général de France*, tome II, livre VII.

Demoiselle Louise de Chambon, fille de noble Jean-Jacques de Chambon et de dame Suzanne Pydemarc, née au Bourg-Saint-Bernard le 21 juin 1750, a été mariée le 30 avril 1772 à noble Jacques Belot de Terrable, fils de noble Annibal de Belot de Terrable et de dame Marie de Villeneuve, habitants de Cuq-Toulza. De ce mariage est issu noble Nicolas de Belot de Terrable, ancien lieutenant d'infanterie pensionné à suite de plusieurs blessures reçues au service, et il s'est établi à Cuq-Toulza, où il s'est marié avec demoiselle Julie de Pydemarc, sa cousine, de laquelle il a eu deux enfants. L'aîné est mort à Toulouse, étudiant en droit, et le second, Prosper, après avoir exercé l'état de notaire à Lauzerte, près Moissac, s'y est marié.

Demoiselle Louise de Belot de Terrable, fille de noble Jacques de Belot de Terrable et de dame Louise de Chambon, née à Cuq-Toulza le 11 avril 1779, s'est mariée à Puylaurens avec noble Bernard d'Astruc, vivant de ses revenus et morts tous deux sans postérité.

Les alliances de la famille de Pydemarc sont aux de Lamy, de Manier, de Gineste, de Cousin, d'Escorneboeuf, de Daurier.

Celles de Belot de Terrable sont aux Villeneuve, d'Anticamarretta et autres.

Armes : *D'argent, à trois têtes de Mores de sable ayant leur bandeau aussi d'argent et posés 2 et 1.*

Couronne de comte.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Chambon (Adrien *de*), fils d'Amable, actuellement percepteur de la ville de Narbonne (Aude), né à Colomiers (Haute-Garonne), le 3 septembre 1837, marié à Lucie Gratian, dont : *a*) Louis, né à Flourens (Haute-Garonne), le 25 août 1866, marié et percepteur des contributions directes à Meilhan (Lot-et-Garonne) ; *b*) Henri, né à Cadours (Haute-Garonne), le 22 janvier 1871, non marié.

CHARRIN (*de*).

Il y a lieu de rectifier comme suit l'état des représentants actuels de cette famille mentionnée dans le tome Ier, col. 813 et 814.

Charrin (Mathieu-Jean-Marie, Cte *de*), chef de nom et d'armes. Résidence : château de Bruel, par Montcenis (Saône-et-Loire), marié à Anne-Charlotte-Hélène d'Andlau.

Enfants : 1° Comte Léon, marié à Marthe du Pontavice, dont : *a*) Jean ; *b*) Richard ; 2° Vicomte Fernand, marié à Jeanne de Saizieu, dont : *a*) Henriette ; *b*) Jacques ; *c*) Robert.

CHASTEIGNER (*de*).

Maison l'une des plus illustres du Poitou, qui possédait, dès le XIe siècle, la terre de Chasteigneraye (Vendée). Elle est également recommandable par son antiquité et par les hommes remarquables qu'elle a produits dans les armes, les lettres, etc.

Le premier auteur connu paraît être Thibault, seigneur de La Chasteigneraye, qui vivait en 1140.

Le célèbre André Duchesne a donné en 1634 une histoire de cette maison, et Clabault publia plus tard la continuation de cette généalogie. On voit par les tableaux d'alliances donnés par ces auteurs que la famille de Chasteigner est apparentée à toutes les familles royales de l'Europe.

Cette famille a formé trente branches dont deux seulement sont actuellement existantes : la branche de La Rochepozay et celle de Durac.

Dans ces derniers temps, on a retrouvé, dans les registres de la Rochepozay, de la commune du Lindois et les archives de la Charente, un certain nombre d'actes qui sont venus compléter le travail de Clabault ; nous ferons remarquer que, dans ces derniers documents, le nom de Chasteigner est presque toujours suivi de ces mots : de La Rochepozay.

Armes : *D'or, à un lion passant (ou posé) de sinople, armé et lampassé de gueules.*

Les branches du Quercy écartèlent ces armes de celles de Loubejac qui sont : *d'argent, à trois fasces de gueules.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche de La Rochepozay

Première branche

Chasteigner de La Rochepozay (Eutrope-Alexis, Bon *de*), né le 16 décembre 1786, fut d'abord officier de cavalerie légère, et servit en cette qualité dans les campagnes de 1806, 1807, 1808 et 1809, assista aux batailles d'Eylau, de Heidelberg, de Friedland et de Rio-Secco, à la prise d'Oporto, etc. ; fut nommé chef d'escadron d'état-major, et se retira du service pour épouser Marie-Anne du Cheyron, fille de Pierre, maréchal de camp et de Jeanne de May. Il fut, en 1825, maire d'Angoulême, décoré de la Légion d'honneur, et, par le roi Charles V d'Espagne, de la croix de grand-officier d'Isabelle la Catholique ; il est décédé le 6 mars 1867. Il a eu de son mariage : 1° Xavier, décédé à Poitiers le 13 avril 1835 ; 2° Alphonse-Etienne, qui suit ; 3° Pierre-Xavier-Charles, baron de Chasteigner, né en 1819, a épousé, le 27 avril 1848, Marie-Pauline de Galard de Béarn, fille de Alexandre-Laurent, comte de Galard de Béarn et de Catherine-Virginie de Malet de Sorges ; il est décédé le 20 août 1875, laissant Eutrope-Xavier-André, baron de Chasteigner, né le 13 novembre 1849, marié, le 30 avril 1872, à Jeanne-Marie-Augustine d'Abzac de La Douze, fille de Jean-Joseph-Ulrich, marquis de La Douze, et de Marie-

Marguerite de Cremoux, dont il a : *a*) Marguerite-Louise-Charlotte-Philomène, née le 15 août 1874 ; *b*) Jean-Marie-Victor-René, né le 1er octobre 1875 ; *c*) Charles-Hector-Marie-Thibault, né le 8 janvier 1878.

Ch. de La R. (Alphonse-Etienne, Cte *de*), né en 1815, ancien officier de marine, a été décoré par les rois d'Espagne Charles V et Charles VI de la croix d'Isabelle la Catholique et nommé commandeur de l'ordre de Charles III. Marié, le 19 février 1855, à Victoire de Roquefeuil, fille de Adolphe-Aymar, comte de Roquefeuil, et de Julie de Lambilly. De ce mariage : 1° Marie, née le 1er juillet 1858, décédée le 7 juin 1868 ; 2° Xavier, qui suit ; 3° et 4° Louis et Henri, nés, jumeaux, le 30 novembre 1861 : le premier est officier de cavalerie.

Ch. de La R. (Xavier, Mis *de*), lieutenant au 3e cuirassiers, né le 5 août 1860, a épousé, le 7 janvier 1890, Madeleine d'Espinay-Saint-Luc, fille du comte Ernest, et de Louise d'Espaigne, dont il a : Marie, née à Versailles, le 30 novembre 1890, et Geneviève, née à Versailles, le 8 septembre 1890.

Deuxième branche

Chasteigner de La Rochepozay (François-Casimir, Vte *de*), deuxième frère d'Eutrope-Alexis, né le 17 avril 1788, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, chef d'escadron en retraite, suivit la carrière militaire, assista aux mêmes affaires que son frère, continua le service après lui, entra en 1814 aux chevau-légers de la maison du roi, passa en 1815 au 2e régiment des grenadiers à cheval de la garde, où il commanda le premier escadron ; décédé à Bordeaux, le 23 mars 1873. Il avait épousé, le 27 février 1821, suivant contrat signé du roi et de toute la famille royale, Françoise-Eléonore de Béchade, fille de Vital, baron de Béchade, conseiller à la cour des aides, et de Catherine Pélissier. De leur mariage sont issus : 1° Jean-François-Eutrope-Alexis, qui suit ; 2° Marie-Marthe-Thérèse-Octavie, née le 2 septembre 1824, mariée, le 9 février 1846, à Louis de Béchade, décédée le 5 juin 1865 ; 3° Jean-Jacques-Louis-Paul, vicomte de Chasteigner, né le 6 mai 1827, marié, le 5 mai 1878, à

Hélène-Maria Roche des Roches de Fermoy (des comtés de Cork et Limerick, Irlande), fille de Charles et de Laetitia Whyte ; 4° et 5° Anne-Marie et Marie-Antoinette-Adélaïde, nées le 12 mai 1829, la dernière décédée le 10 mai 1885 ; 6° Joséphine, née le 11 janvier 1831, décédée le même jour ; 7° Marie-Marthe-Thérèse-Caroline, née le 14 novembre 1832, décédée le 19 décembre 1884 ; 8° Marie-Anne-Rita-Gabrielle, née le 15 juillet 1835, religieuse aux Dames de Marie-Réparatrice décédée à Nantes le 17 juillet 1887.

9° Henri, baron de Chasteigner, né le 30 avril 1838, marié, le 29 septembre 1873, à Marie-Marguerite-Jeanne-Zélie-Elisabeth Abriat de Laforest, fille de Alphonse-Etienne, et de Marie-Eolide Duclion, décédée le 18 octobre 1884. De ce mariage : *a*) Marie-François, né le 6 septembre 1874, décédé le 12 septembre 1875 ; *b*) Marie-Jeanne, née le 25 novembre 1875 ; *c*) Marie-Jean, né le 18 juillet 1877 ; *d*) Marie-Joseph-Louis-François-Guy, né le 4 décembre 1879.

Ch. de La R. (Jean-François-Alexis, Cte *de*), né le 28 décembre 1821, inscrit le 22 mai 1823 aux pages du roi Louis XVIII, licencié en droit, ancien officier des haras, membre de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, a publié dans les Mémoires ou Bulletins de diverses sociétés dont il est membre, un certain nombre de travaux sur différents sujets ; marié, le 3 novembre 1852, à Clémentine-Louise d'Espinay-Saint-Luc, fille du vicomte Antoine-Jules, ancien chef d'escadrons, capitaine commandant au 2e régiment des grenadiers à cheval de la garde royale, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et de Louise de Leyritz, dont il a : 1° Françoise-Jeanne-Louise-Marie, née le 28 décembre 1851, mariée, le 17 juin 1879, à Roger Marraud des Grottes ; 2° Antoinette-Marie-Marthe, née le 29 mars 1856.

Branche de Burac

Chasteigner de Burac (Charles-Alexandre-Jules-Wilfrid *de*), né le 28 février 1828, magistrat, épousa, le 1er février 1853, Bathilde-Adélaïde de Saampigny de Bussière, fille de Michel-Henri, comte de Sampigny

de Bussière, et de Marie Meilheurat des Prureaux. Il est décédé le 4 juillet 1873, laissant : 1° Marie-Marguerite, née le 30 décembre 1856, mariée le 22 mai 1876, à René Dupuy de La Grand'Rive ; 2° Jeanne-Emilie, née le 10 avril 1860, mariée le 21 novembre 1882, à Marie-Joseph-Léonce Rochette de Lempdes ; 3° Marie-Thérèse-Anne, née le 10 janvier 1869, mariée, le 3 décembre 1890, à Eugène Devaulx de Chambord.

CHEVALIER DE LA TEILLAIS ou TEILLAYE.

(*Alias*, Chevalerie).

Comte de La Teilliais, seigneur de Bois-Augé, de Lépine, du Plessix et autres lieux.

Famille originaire de Bretagne.

En 1521, René Chevalier de La Teillais, se qualifiait déjà écuyer, et cette qualification devint celle de tous les membres de cette famille qui, aux XVIe et XVIIe siècles, occupaient dans la province de Bretagne des emplois dans la magistrature.

On voit dans d'Hozier (premier registre), que Jeanne de La Teillaye, femme de Jean d'Escarbot, seigneur de Gemasses, était morte avant le 28 mars 1527.

Cette famille a eu une maintenue en 1669.

Armes : *De gueules, au cheval passant d'argent, sellé et bridé d'azur ; au chef échiqueté d'or et d'azur.*

Couronne de comte.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Chevalier de La Teillais** (Ctesse), née de Poléon. Résidence : 13, avenue de Ségur, à Paris.

2° **C. de La T.** (Ferdinand-Charles-Edouard, Cte), officier de cavalerie au 6e dragons.

3° **C. de La T.** (Christian-Pierre-Henri, Cte), officier de cavalerie au 27e dragons.

4° Marie-Antoinette-Yvonne, mariée à Jean-Jules Duchesne, comte de Lamotte.

CLERCY (*de*).

La famille de Clercy est une des plus anciennes de la Normandie. Ce nom rappelle la bravoure et la fidélité. Clercy (on lit quelquefois Clarcy, Cléry, Cléricy), est une terre située à Bornambusc, canton de Goderville, entre Bornambusc et le Herteley. C'est là l'origine de cette famille qui fut unie dans la suite des temps aux principales familles du pays. Elle s'est toujours distinguée par les services qu'elle a rendus à nos rois pendant les guerres qu'ils ont eu à soutenir contre leurs ennemis, et particulièrement contre les Anglais. Elle a donné des commandeurs de la noblesse et des gouverneurs de châteaux et de villes considérables. Depuis plus de cinq siècles, elle a toujours joui des honneurs et des prérogatives attachés à la noblesse. Lorsque les Anglais, au XIVe siècle, eurent usurpé la Normandie sur la couronne de France, ceux qui ne voulurent pas abandonner les intérêts de leur souverain légitime se virent contraints de quitter leurs terres. Toutes leurs possessions furent pillées ou brûlées. Les de Clercy ne purent éviter ce malheur.

Fortement attachés au roi, ils sacrifièrent tout plutôt que de manquer de fidélité. Guillaume de Clercy, capitaine de Beauvais, et Charles, son fils, levèrent, à leurs dépens, une compagnie de tous leurs vassaux pour s'opposer aux Anglais. Avec ce secours, ils défendirent Beauvais si vigoureusement que les ennemis n'osèrent en entreprendre le siège ; mais ils pillèrent la Normandie, et particulièrement le pays de Caux. On rapporte généralement à cette époque la ruine de nos anciens châteaux, comme, par exemple, celui du Fresnay. Les terres des sieurs de Clercy furent désolées, leurs biens pillés ou brûlés.

Armes : *De sinople à la fleur de lis d'argent.*

Devise : *A moi, Mortemer.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions armés et lampassés.*

C'est à cet écu que font allusion certaines expressions des inscriptions qui concernent cette famille.

Il faut le savoir aussi pour expliquer les distiques suivants qu'on trouve dans les archives de cette maison :

« Roma dedit civis servati præmia quercum. »
« Servati regis Francia lilia dat. »
Claricii quoties regalem in stemmate florem
Regia majorum dictoque et acta irdent.
Regales animos regalia stemmata signant ;
Claricio nullum est stemmate nobilius.
Regia Claricio merito sunt lilia gentis :
Regia regali in stemmate facto vides.

N'est-ce pas parce que les de Clercy ont toujours été de fidèles défenseurs de leur roi qu'ils ont reçu pour armes un fleuron des armes royales ?

A la bataille de Bouvines, le roi Philippe-Auguste fut sauvé par trois chevaliers qui se dévouèrent pour lui ; en récompense, il leur donna à chacun une des fleurs de lis de son écusson. On a conservé le nom des trois chevaliers, et parmi eux un Clercy.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Clercy (Henri, Cte *de*), château de Derchigny, près Dieppe (S.-Inf.), marié à Marie Lemoyne d'Aubermesnil.

Enfants : 1° Vivien, marié à Mlle Estancelin, dont un fils.
2° Jules, ingénieur.
3° Marguerite, mariée à M. de Beaunay.
4° Alix, religieuse du Sacré-Cœur, à Paris.

CLERMONT-GALLERANDE (*de*).

En Anjou, maison divisée en diverses branches, et qui tire son nom d'un bourg situé dans cette province, près de la Flèche.

La filiation de cette maison remonte à Louis de Clermont, fait chevalier de l'ordre du Croissant l'an 1448, au temps de son institution, par le roi René de Sicile, duc d'Anjou, dont il était chambellan, et mourut avant 1477 en laissant postérité de Marie Malet.

C'est en faveur de Georges, premier du nom, quatrième degré, seigneur de Clermont, marquis de Gallerande, que les seigneuries de Clermont, Marnis, Princé, Luché, Moreil, le Plessis-Alloin, le Plessis-Marchais, furent unies et érigées en marquisat, par lettres d'août 1576 et registrees au parlement.

La seconde branche de Loudon et de Gallerande a pour auteur Louis de Clermont, baron de Méru, troisième fils de Henri, premier du sixième degré de la première branche, né en 1622, qui épousa l'héritière de la maison de Loudon dont il eut deux enfants. L'aîné, Charles-Léonor de Clermont, marquis de Clermont et de Gallerande, baron de Méru, de Loudon, etc., qui continua la descendance et N..., dit le chevalier de Clermont, tué à la bataille de Nerwinde le 29 juillet 1693.

Le fils aîné de Charles, Pierre-Gaspard, marquis de Clermont-Gallerande, seigneur de Loudon, de Méru, etc., né en 1682, fut successivement mestre de camp d'un régiment de dragons de son nom, puis mestre de camp réformé dans le régiment royal, capitaine des gardes de feu Charles de France, duc de Berry, par lettres du 27 janvier 1711, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roi à la promotion du 1er février 1719, capitaine des gardes de Louis d'Orléans, duc de Chartres, gouverneur de Dauphiné en 1719, reçu chevalier des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem le 22 mars 1722, institué bailli de Dôle au mois de mai suivant ; premier écuyer du duc de Chartres, devenu duc d'Orléans, reçu chevalier des ordres du roi le 3 juin 1724, nommé mestre de camp, lieutenant du régiment de dragons d'Orléans, au mois de juillet 1726, maréchal de camp le 20 février 1734, lieutenant-général des armées du roi, le 1er mars 1738, gouverneur du Neuf-Brisack en mars 1743, et commandant pour le roi dans le pays d'Aunis, en 1748. Mort le 27 octobre 1756. Il avait épousé, le 7 avril 1706, Gabrielle-Françoise d'O, qui fut nommée, le 17 août 1719, dame de compagnie de Françoise-Marie de Bourbon, légitimée de France, duchesse d'Orléans, dont elle fut faite dame d'atours.

Elle ne laissa qu'un enfant mort en bas âge, Louis-Georges-Hippolyte, et une fille. Cette branche se continua par Armand-Henri de Clermont, troisième petit-fils de Louis de Clermont, auteur de ladite branche. Elle s'est continuée jusqu'a nos jours.

Les autres branches de cette famille sont :

1° Celle des seigneurs de Clermont-d'Amboise, barons de Bussi, éteinte en 1727 ;

2° Celle de Clermont, seigneurs de Saint-Georges, etc. ;

3° De Clermont, marquis de Renel, sortie de celle des seigneurs de Saint-Georges.

Armes : De Clermont-Gallerande : *D'azur, à trois chevrons d'or, celui du chef brisé.*

De Clermont-d'Amboise (la dernière) : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur, à trois chevrons d'or, le premier brisé : aux 2 et 3, palé d'or et de gueules de six pièces.*

CLERMONT-TONNERRE (*de*).

Voy. pour l'historique de cette maison le tome Ier, col. 887 et 888.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Gaspard-Aimé-Charles-*Roger*, duc de **Clermont-Tonnerre**, né à Paris le 17 décembre 1842, fils du duc Gaspard-Louis-Aimé (né le 15 mars 1812, décédé le 19 juillet 1889) et de sa première femme Cécile, née de Clermont-Montoison (née en 1814, mariée le 14 octobre 1834, décédée le 5 décembre 1847), succéda à son père ; ancien secrétaire d'ambassade, marié à Paris le 5 août 1868, à Françoise-Béatrix de Moustier, née le 5 décembre 1847, fille de Lionel, marquis de Moustier et de Fanny, née comtesse de Mérode.

Enfants : 1) Aimé-François-*Philibert* de **Clermont-Tonnerre**, né à Glisolles le 29 janvier 1871 ; 2) Marie-Renée-*Françoise* de **Clermont-Tonnerre**, née à Paris le 5 mai 1885.

Sœur

Anne-Marie-*Mélanie*, née à Paris le 13 janvier 1847 ; mariée à Paris le 28 avril 1870, à Amédée, marquis de Lur-Saluces (décédé le 2 octobre 1849). Paris, rue de l'Université, 28, et Filhot, par Sauterne (Gironde).

Belle-mère

Duchesse douairière, Marie Jeanne-Léontine, née de Nettancourt-Vaubecourt, née à Nancy le 2 décembre 1834; mariée à Paris le 31 janvier 1857. Paris, rue de l'Université, 41.

Frères du père

1° Gaspard, vicomte de **Clermont-Tonnerre** (né le 27 octobre 1816, décédé le 24 juin 1849); marié le 28 juin 1845, à Sophie de Guignard de Saint-Priest (née en 1824, décédée le 27 juin 1883).

Enfants : *a*) *Aimé*-Georges-Henri, prince romain de **Clermont-Tonnerre** (titre conféré par bulle papale de 1823, à son oncle Jules de Clermont-Tonnerre (né en 1813, décédé le 8 décembre 1849), né à Paris le 9 août 1846. Pau (Basses-Pyrénées) : *b*) *Isabelle*-Charlotte-Sophie, née à Glissoles le 6 mars 1849; mariée à Paris le 6 juin 1873, à Henri, comte d'Ursel (décédé le 9 septembre 1875. Bruxelles.

2° Aynard, comte de **Clermont-Tonnerre** (né le 2 septembre 1827, décédé le 14 janvier 1884); marié à Ancy-le-Franc le 12 août 1856, à Victoire-Marie-Louise-Gabrielle de La Tour du Pin-Chambly de la Charce, née à Radepont le 27 juin 1836. Paris, avenue de Villars, 7.

Enfants : *a*) Aimé-*Charles*-Henri de **Clermont-Tonnerre**, né à Paris le 6 juin 1857, capitaine au 10e régiment de cuirassiers. Lyon et Paris, rue de Varennes, 45: marié à Paris le 4 avril 1883 à Gabrielle de Cossé-Brissac, née le 12 avril 1857, dont : 1) Marie-Joseph-Victor-Ferdinand-*Aynard* de **Clermont-Tonnerre**, né à Mourmelon le 22 mars 1884; 2) Marie-Joseph-Charles-Aimé-*Jean* de **Clermont-Tonnerre**, né à Mourmelon le 16 juin 1885; 3) Marie-Cécile-Christiane-Josette-*Catherine* de **Clermont-Tonnerre**, née à Saumur (S.-et-L.) le 21 novembre 1886.

b) Louise-Eugénie-Marie-*Gabrielle* de **Clermont-Tonnerre**, née à Fontainebleau le 13 juillet 1860, mariée, à Achy (Oise), le 10 octobre 1883, à Humbert, marquis de La Tour du Pin-Gouvernet. Paris, avenue Duquesne, 32.

c) *Henriette*-Marie-Joséphine-Jeanne de **Clermont-Tonnerre**, née à Paris le 9 juin 1866.

d) *Pierre*-Louis-Marie de **Clermont-Tonnerre**, né à Paris le 17 août 1870.

Frère du bisaïeul

François-Joseph, marquis de **Clermont-Tonnerre**, né le 11 janvier 1726, décédé le 1er mai 1809 : marié en deuxièmes noces à Marie-Louise de Guilloteau de Montusson, née en 1758, décédée le 20 novembre 1845.

Fils : Aurore-André, comte, depuis marquis de **Clermont-Tonnerre**, né le 14 janvier 1799, décédé le 21 janvier 1878 : marié à Victoire Guyot (née le 20 janvier 1827, décédée le 3 septembre 1859).

Enfants : *a*) *Marie-Louise*-Blanche de **Clermont-Tonnerre**, née à Verneuil le 31 octobre 1856 : mariée, à St-Mihiel, le 27 novembre 1878, à Raoul, Vte Chandon de Briailles. Epernay (Marne) : *b*) Marie-André-*Gaspard*-Elie, marquis de **Clermont-Tonnerre**, né au château de Verneuil le 2 décembre 1857, capitaine au 159e régiment d'infanterie à Briançon ; marié, à Boucq le 1er mars 1889, à Henriette Piat de Braux, née à Metz le 12 août 1862, fille de Charles-Gabriel, Bon Piat de Braux et de Thérèse-Louise des Robert, dont : Marie-Louise de **Clermont-Tonnerre**, née à Boucq le 30 mars 1891.

COGNETS (*des*).

D'après une tradition de famille, le fondateur de la maison des Cognets, des Cougnets et quelquefois des Coignets, serait venu, au retour de la première croisade, s'établir en la paroisse de Plurien, dans un lieu auquel il donna le nom des Cognets ou Conher, mot qui en langage celtique veut dire prince hardi (Con, prince; her, hardi). Que cette prétention soit fondée ou non, il n'en est pas moins vrai qu'un Guillaume des Cognets figure comme témoin, en 1158. (Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 306, année 1158.)

Un arrêt de la Chambre des réformations, du 11 décembre 1668, reconnut aux membres de la famille des Cognets la qualité de nobles d'ancienne extraction.

François-Jean des Cognets fut abbé de Saint-Jacut de 1516 à 1520, date de sa mort. (Dom Taillandier, *Hist. eccles. et civile de la Bretagne*, faite en M.DCC.LVI).

René-Sébastien des Cognets de Correc, dernier

abbé de Saint-Méen, chanoine de Quimper, grand archidiacre de Cornouailles, vicaire général du diocèse, mort à Quimper le 1er avril 1791, âgé de 68 ans. Il devint conseiller au parlement de Paris en 1784. (Voir *Hist. de la Persécution religieuse dans les diocèses de Quimper et de Léon*, par l'abbé Théphany.)

Parmi les membres qui ont siégé aux états de Bretagne dans l'ordre de la noblesse depuis 1736, nous trouvons : 1736, des Cognets de l'Hôpital de La Villeroger ; 1742, des Cognets des Hayes ; 1746, des Cognets de La Villerault ; 1752, des Cognets de Correc ; 1756, des Cognets de La Villetréhen.

Toussaint des Cognets de Correc, lieutenant des maréchaux de France au département de Carhaix, de 1693 à 1710.

Toussaint-Michel des Cognets de Correc, lieutenant des maréchaux de France en 1720.

Pierre-Toussaint-Jean-Marie des Cognets de Correc, chevalier de Saint-Louis en 1815.

Louis-Michel-Marcellin des Cognets de Correc, chevalier du Lys, le 11 octobre 1814.

Il n'existe plus que deux branches portant le nom des Cognets : la branche de Correc-Kerdréoret et la branche dite de Pordic. Ces deux branches ont pour auteur Jean des Cognets, chevalier, seigneur de La Roncière qui, le 29 juin 1654, épousa Renée-Marie de Suasse. Ce mariage fit entrer dans la famille des Cognets la terre de Correc, cours de haute justice, en Laniscat.

Armes : *De sable à la croix d'argent recroisettée, potencée, contrepotencée, cantonnée de quatre molettes d'argent.*

Couronne de marquis (sceau de Toussaint des Cognets de Correc 1710).

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche aînée

Cognets de Correc (Casimir-Guy-Joseph-Germain *des*), chef de la branche aînée, né à Kerdréoret, en Plougouven, le 1 janvier 1851, receveur de l'enregistrement à Bannalec (Finistère), marié, le 9 février 1874, à Emilie-Henriette-Eléonore Le Forestier de Quillien ; dont : *a*) Joseph-Emile-Casimir-Marie, né le 18 novembre 1874 à Irvillac ; *b*) Casimir-Emile-Marie-Joseph, né le 30 janvier 1876 ; *c*) Casimir-Théodore-Marie, né le 2 janvier 1878 ; *d*) Charles-Louis-Marie, né le 26 septembre 1879 ; *e*) Marie-Antoinette-Esther-Emilienne, née le 22 décembre 1885.

Branche cadette, dite de Pordic

Cognets de Correc (Mme Vve Léonce *des*), née Le Fer de Chantelou, aux Rozais, en Saint-Servan.

C. de C. (Mme Vve Jean-Louis *des*), à Tréguier.

C. de C. (Mme Vve Pierre *des*).

C. de C. (Mlle Hyancinthe *des*).

C. de C. (Jean *des*).

C. de C. (Louis *des*), époux de Mlle O'Roch, Paul et Henri, Marie et Adèle, Pierre, Louis, Marie, Eugénie et Madeleine des Cognets.

Cette branche a pour auteur un fils cadet de Jean des Cognets et de Renée-Marie de Suasse, dame de Correc, dont le fils aîné fut Toussaint des Cognets de Correc, continuateur de la branche aînée des Correc.

COLIGNY (*de*).

Voy. pour l'historique de cette maison, le tome Ier, col. 900 et 1909.

Un Pilléot de Coligny, se disant comte de l'Empire romain, émigra au commencement de la Révolution, rentra en France après le 9 thermidor an II, et s'établit à Romainville, près de Paris, où il se mit à fabriquer de la fausse monnaie d'or et des assignats. Poursuivi pour ce crime, il quitta de nouveau la France et passa successivement en Allemagne, en Italie et en Suisse ; puis voulut revenir à Paris où il fut saisi par la police, et condamné à mort le 16 janvier 1799, comme émigré.

COLLIN DE L'HORTET.

L'un des chefs de la famille figure dans une charte de Nymocium en 1249, parmi les gentilshommes qui accompagnèrent saint Louis à la septième croisade, ainsi désigné : Simon Collin (Bretagne).

Au xvie siècle, une branche passa en Anjou : Jean Collin était, en 1540, bailli du comté de Beaufort ; son petit-fils, François Collin, fut, en 1589, pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Bretagne ; il était (dit Moréri) d'une famille qui eut plusieurs membres illustres dans la robe.

Un de ses parents, Jacques Collin, aumônier, secrétaire des commandements du roi François Ier, abbé de Saint-Ambroise de Bourges, d'Olivet et d'Issoudun, établit sa nièce en Berry où son patronnage était tout puissant.

Elle était veuve et avait deux enfants. C'est alors que son fils Pierre Collin, seigneur de l'Hortet, de Chambort, de Laminière, de la Nograis, de Vernais, etc., né en 1520, rendit hommage au duc de Montpensier le 14 mars 1576 pour la seigneurie de Chambort, etc.

Son fils Claude fut conseiller du roi en l'élection du Blanc.

Le second fils de Claude Collin de l'Hortet, de Laminière, etc., était capitaine sous les ordres du duc d'Épernon, et rendit, en cette qualité, des services à la cause royale, et reçut à ce sujet une lettre de félicitations de la reine régente Anne d'Autriche.

La généalogie se poursuit ensuite, sans interruption, en deux branches : celle des de l'Hortet, et celle des de Laminière ; les membres furent tous, jusqu'à la Révolution, conseillers ou présidents de l'élection du Blanc, en Berry, ou bien officiers dans l'armée.

Armes : *De gueules, à la bande d'argent, chargée de trois étoiles de sable.*

Couronne de comte.

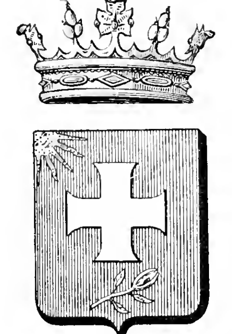
REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Collin de L'Hortet (Olivier), veuf de Clémence de la Salle. Résidence : château du Thoureau, près Montmorillon (Vienne).

Enfants : *a*) Maurice, marié le 4 décembre 1895 à Thaïs de L'Espinay ; *b*) Antoinette.

Voy. Collin de Laminière, t. I, col. 904.

COMBES (*de*).



(Languedoc et Comminges). Cette maison a été anoblie, à la fin du XIVe siècle, en la personne de Jean de C... La perte partielle des archives de la famille n'a permis de dresser une généalogie suivie qu'à partir du XVIe siècle. On sait seulement qu'au XVe siècle ses auteurs vivaient à Montpellier, dans le Languedoc, et qu'ils ont fourni à cette cité, avant 1558, des premiers consuls qu'il est parfois difficile de distinguer des consuls appartenant à la famille de Combes de Montagut — aujourd'hui éteinte.

Pendant les guerres de religion, au moment de la Michelade, massacre des catholiques nîmois par les protestants, Bertrand de Combes quitta Montpellier et alla s'établir à Mauléon de Barousse (Comminges) où il fit souche. Ses descendants s'établirent en dernier lieu à Loures, auprès de saint Bertrand de Comminges, et furent, de père en fils, magistrats royaux, soit à la sénéchaussée des Quatre-Vallées (siège de Barousse), soit exceptionnellement à la vicomté de Nébouzan (siège de Saint-Gaudens). Deux servirent dans les gardes du corps de Louis XVI : 1o Jean-François de

Combes, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Saint-Thomas, en dernier lieu capitaine de cavalerie, qui a fait souche ; 2o Etienne, mort sans postérité, pendant la Révolution, les armes à la main. Gabriel de Combes, chevalier de la Légion d'honneur, chef de division au ministère de la maison du roi Louis XVIII en 1821, 1822, 1823, avait dans son service la maison civile et le garde-meuble de la couronne. Enfin, Armand de Combes, directeur des contributions directes du Rhône, chevalier de la Légion d'honneur, est mort à Lyon le 5 mai 1869.

Armes : *De gueules, à une tulipe d'argent, accompagnée en chef d'une croisette pattée de même ; au soleil d'or, mouvant de l'angle dextre du chef.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche aînée

Combes (Marie-Léon-Louis *de*), avocat à la Cour d'appel de Lyon, docteur en droit, magistrat démissionnaire en 1880, auteur d'ouvrages de recherches historiques sur la Bresse, 16, rue Victor-Hugo, à Lyon ; marié, le 23 octobre 1882, à Hélène Marrast.

Enfants : *a*) Marie-Armand-Joseph, né le 6 février 1884 ; *b*) Marie-Gabrielle-Louise, née le 16 février 1885 ; *c*) Marie-Gabriel-Henri, né le 13 février 1887.

Branche cadette

1o **Combes** (Aymard-François-Armand-Nicolas-Gabriel *de*), rédacteur au *Petit Journal*, rue de Douai, 22, Paris.

2o **C.** (Louise-Eulalie-Marie *de*), demeurant à Tarbes ;

3o **C.** (Louise-Henriette-Jeanne *de*), demeurant à Tarbes.

Autre branche

La descendance de Jean-François de Combes, seigneur de Saint-Thomas, après avoir vécu longtemps à Gabarret (Landes), a acheté dans le Gers le château de Labatut, près Sainte-Christie, qu'elle possède encore.

COQUET (*de*).

En Guyenne, famille noble qui subsiste dans trois branches.

La première a pour auteur Charles-François de Coquet de la Roche, seigneur de Montbrun, etc., né le 7 mars 1713, fit hommage le 11 janvier 1754, au bureau du domaine du roi en Guyenne, des biens nobles situés dans les paroisses de Montbrun

et de Saint-Cyr. Il épousa, le 7 juin 1741, Françoise de Gasguet de Clermont dont il eut deux enfants; l'aîné fut reçu page de la grande écurie du roi le 16 mars 1757.

La seconde branche commence à Alexandre de Coquet, écuyer, seigneur de Saint-Lary, qui obtint le 8 avril 1721 un arrêt du Conseil d'État du roi, par lequel il fut déchargé du payement du droit de franc-fief, sur la représentation qu'il avait faite des titres justificatifs de sa noblesse depuis 1558. Il a épousé Jeanne d'Augis, dont postérité.

Enfin, la troisième branche, qui a pour auteur Jean-Vincent de Coquet, fut maintenue dans sa noblesse par ordonnance de l'intendant de Bordeaux et laissa de Jeanne de la Ville, deux enfants.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un coq de même, crêté et barbé de gueules; et un chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*

CORBIER (*de*).

La famille de Corbier est originaire du Limousin et s'est répandue dans la Marche.

Le berceau de la famille est le bourg de Corbier, canton de Lubersac (Corrèze). Ce bourg formait avant la révolution le chef-lieu d'une paroisse, réunie à celle de Saint-Pardoux, qui porte actuellement le nom de Saint-Pardoux-Corbier. Corbier avait un prieuré et était le chef-lieu d'une seigneurie importante. Le château était bâti sur les bords du Haut-Vézer. La famille est connue depuis 1073. Le cartulaire de l'abbaye de Vigeois fait connaître que le terrain sur lequel furent bâtis l'église et le bourg de Corbier fut donné par Guy de Corbier à cette époque... « Wido de Corberio dedit et concessit Deo et sancto Petro Vogissi, pro salute anime sue, terram ubi ecclesia et burgus de Corberio edificatus est... » (Cartulaire de Vigeois, manuscrit latin à la Bibliothèque nationale, page 36: a été publié).

Les cartulaires des abbayes des environs : Vigeois, Uzerche, Le Glaudier, constatent par de nombreuses chartes l'existence de cette famille à partir de l'origine de la féodalité. Chartes de 1140, 1158, 1261, 1278, 1299, 1381, 1390, etc. La terre de Corbier a été possédée par la famille jusqu'à la Révolution.

La branche aînée de la famille se fixa, au siècle dernier, dans la Marche et a possédé la baronnie de Pontarion, chef-lieu de canton de la Creuse. Cette branche s'est éteinte à Toul en Lorraine au commencement de ce siècle. La filiation suivie de la famille est établie depuis 1810 environ.

Il existe d'autres familles de ce nom en Poitou et en Périgord, mais il ne semble pas que l'origine soit la même.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur, au besant d'or; aux 2 et 3, coupé d'or et de gueules.*

Couronne de comte.

Devise (d'après le légendaire de la noblesse de France, par le comte de Bessas de La Mégie) : *Miserere mei Deus.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Première branche

1° **Corbier** (Joseph *de*);

2° **C.** (François *de*), tous deux fils de Charles, décédé en 1877.

Deuxième branche

Corbier (Luc *de*), fils de Jean-Baptiste-Prosper, propriétaire du château de Roffignac, commune de Lubersac (Corrèze). Conservateur des hypothèques, à Vitry (Marne).

Preuves : *Notice généalogique sur la famille de Corbier*, par Théodore Courtaux, 1888 (Bibliothèque nationale.) *Nobiliaire du diocèse de Limoges*, par l'abbé Nadaud. *Voir* Corbier. *Histoire de la Chartreuse du Glaudier*, par un religieux de la maison, 1886, pages 42 et 48. *Annales manuscrites de Limoges*, dites manuscrit de 1638, page 357, note 4. *Histoire de la vicomté de Limoges*, par Marvaud, vol. II, page 267. *La vicomté de Limoges*, par Clément-Simon, page 41, note 1. *Saint. Allais*, vol. VII, page 386, vol. XIV, page 359. Lainé. *Archive de la noblesse. Article de Corbier. Article Grain de Saint-Marsault*, page 33. De Courcelles. *Histoire des pairs de France, tome* V, *Article Lur-Saluces*, page 12.

Des dossiers importants se trouvent à la Bibliothèque nationale, cabinet des titres, vol. 282 et carrés de d'Hozier, vol. 201. Nouveau d'Hozier au mot Corbier, dossier n° 2,081. Archives nationales. Recueil du certificat concernant la page de la grande écurie, registre 0957 f. 117 — 0954. B 111. 68, 73.

Le *Bulletin héraldique de France* a publié un abrégé de la notice de M. Courtaux. Voir *Dictionnaire de la Haute-Marche,* par A. Tardieu.

CORDAY.

Nous avons été induit en erreur en indiquant au tome Ier, col. 924, le nom de Charlotte Corday avec la particule.

Cette courageuse femme s'appelait Marie-Anne-*Charlotte* Corday et était fille de Jean-François Corday et de Charlotte Godier. Elle était née à Saint-Saturnin, près de Séez (Orne). Elle descendait, par les femmes, de Pierre Corneille, ce qui constituait une bien autre noblesse que celle que les intéressés ont cherché à lui attribuer.

CORDES (*de*).

Famille originaire du Limousin qui a produit des hommes remarquables dans les lettres et la magistrature.

Jean de Cordes, chanoine de Limoges, en 1570,

forma une collection choisie de bons livres qui fut vendue, après sa mort, au cardinal Mazarin. Il a publié divers ouvrages d'histoire de grande valeur.

Denis de Cordes fut conseiller au Châtelet. C'était le modèle du parfait magistrat. Il mourut à Paris en 1643 : la maison de Saint-Lazare est en partie l'ouvrage de sa charité.

ARMES : *D'or, à cinq fasces ondées d'azur.*

COSSÉ-BRISSAC (*de*).

Voy. pour l'historique de cette maison le tome Ier, col. 939 et suiv.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Anne-Marie-Timoléon-*François* de **Cossé**, duc de **Brissac**, né à Paris le 12 février 1868, fils de Roland, marquis de Brissac (né le 23 octobre 1843, décédé le 6 avril 1871), succéda à son grand-père, le dixième duc Timoléon (né le 13 mai 1813, décédé le 11 septembre 1888) : lieutenant au 5e régiment de chasseurs à Rambouillet, marié à Bruxelles, le 7 novembre 1894, à Mathilde de CRUSSOL D'UZÈS, née le 4 mars 1875.

SŒUR.

Marguerite-Constance-Marie-*Diane*, née à Paris, le 19 décembre 1869 ; mariée à Paris, le 4 janvier 1887, à Ernest, prince de LIGNE.

MÈRE.

Marquise *Jeanne*-Marie-Eugénie, née SAY, mariée le 25 avril 1866 ; remariée le 10 juin 1872 à Chrétien-René-Marie, vicomte de TRÉDERN. — Résidence : 11, place Vendôme, à Paris.

FRÈRES DU PÈRE.

1. Augustin-Marie-*Maurice*, comte de **Cossé-Brissac**, né à Brissac, le 7 novembre 1846, chef d'escadron. — Résidence : Paris, rue Mesnil, 3 ; marié à Paris, le 5 janvier 1874, à Jeanne MARRIER DE BOISDHYVER.

FILS : *a*) *René*-Marie-Timoléon, né à Fontainebleau le 12 octobre 1874 ; *b*) *Jean*-Marie-Henri, né à Bordeaux le 6 novembre 1879.

2. Joseph-Gustave-*Pierre*, comte de **Cossé-Brissac**, né à Paris le 28 décembre 1852, secrétaire d'ambassade en disponibilité. — Résidence : Paris, rue Dumont-d'Urville, 39 ; marié à Paris, le 19 juillet 1886, à Antoinette-Félicie-Marie-Thérèse SEILLIÈRE, née à Paris le 15 avril 1867.

FRÈRE CONSANGUIN DU GRAND-PÈRE.

Artus, comte de **Cossé-Brissac** (né le 1er novembre 1829, décédé le 22 avril 1890) : marié, le 18 mai 1859, à Alix-Marie de WALSH-SERRANT (née en 1830, décédée le 22 janvier 1895).

FILLES : *a*) Marie-Augustine-Elisabeth, née le 21 février 1860 ; mariée à BRUSLÉ, baron de VALSUZENAY ; *b*) Louise-*Elisabeth*-Jeanne-Thérèse, née le 21 juillet 1861 ; mariée à Paris, le 27 juin 1883, à RENAUD, comte de MOUSTIER. Paris, rue de Grenelle, 85.

FRÈRES DU BISAÏEUL.

1. Charles, comte de **Cossé-Brissac** (né le 29 mars 1776, décédé le 30 avril 1820) ; marié en 1797 à Anne du CLUZEL (décédée le 30 janvier 1850).

FILS : Charles de **Cossé-Brissac**, marquis de **Cossé** (né le 11 avril 1800, décédé le 25 avril 1881) ; marié, le 17 janvier 1833, à Marie-Antoinette, comtesse douairière (Frédéric, décédé le 4 novembre 1830) de MÉRODE, née du CLUZEL (décédée le 28 octobre 1869) dont : *Antoine*-François de **Cossé-Brissac**, marquis de **Cossé**, né le 1er janvier 1834 (Paris) ; marié : 1° le 24 octobre 1857, à Charlotte de GONTAUT-BIRON (décédée le 12 octobre 1873) ; 2° en juillet 1883, à Emily SPENSLEY. — ENFANTS : *a*) du premier lit (1 Charles de **Cossé-Brissac** (né le 10 septembre 1859, décédé le 8 juin 1892) ; marié à Paris, le 4 juillet 1891, à Charlotte de BIENCOURT, Paris, rue de Chaillot, 81 ; *b*) du second lit (2 Anne-Marie-*Antoinette* de **Cossé-Brissac**, née à Paris le 1er juillet 1884 ; (3 Eugène-*Marcel* de **Cossé-Brissac**, né le 14 septembre 1886.

2. Désiré-Emmanuel-Delia-Michel-Timoléon de **Cossé**, comte de **Brissac** (né le 3 juillet 1793 décédé le 22 avril 1870) : marié, le 27 octobre 1817, à Henriette de MONTMORENCY-TANCARVILLE (née le 28 août 1798, décédée le 22 septembre 1860).

ENFANTS : 1. Henri de **Cossé**, comte de **Cossé-Brissac**, prince de Robech né le 13 août 1822, décédé le 6 août 1887) ; marié le 26 avril 1851 à Louise-Marie-*Mathéa* de

JEAN DE ROBIAC, née en 1830. Paris, rue Saint-Dominique, 119, dont : (1 *Louis* Henri-Marie-Timoléon de **Cossé**, comte de **Cossé-Brissac**, prince de Robech, grand d'Espagne de première classe, né à Paris le 21 août 1852, lieutenant d'infanterie de marine. Paris, rue Saint-Dominique, 119; (2 *Charles*-Anne-Marie-Timoléon-Illide de **Cossé**, comte de **Cossé-Brissac**, né à Paris, le 18 janvier 1856. Paris, rue Saint-Dominique, 119; marié à Paris, le 6 juillet 1881 à Jeanne de PÉRUSSE DES CARS, née le 14 novembre 1868, dont : *a*) *Marie*-Jeanne-Henriette-Elisabeth de **Cossé-Brissac**, née à Brumare (Eure), le 8 juillet 1881 : (*b Emmanuel* - Henri - Jean - Marie - François de **Cossé-Brisssc**, né à Paris, le 6 mai 1888 ; (*c* Jean - Paul - Timoléon - Marie - Joseph de **Cossé-Brissac**, ne à Paris, le 7 août 1892. (3 Anne-Marie-*Henriette* de **Cossé-Brissac**, née à Paris, le 8 juin 1865 : mariée à Paris, le 30 avril 1888, à Guy de DURFORT-CIVRAC, duc de LORGE.

2. Marie-*Berthe* de **Cossé-Brissac**, née à Paris, le 17 septembre 1825; mariée à Paris, le 29 mai 1849, à Emile, comte de ROBIEN (décédé le 19 juin 1861.)

3. Marie-Christian-Timoléon-*Ferdinand* de **Cossé**, comte de **Brissac**, né à Paris, le 17 décembre 1826, Paris, rue de Varenne, 45 ; marié à Paris, le 15 juillet 1852, à Caroline du BOUTET, née à Maranville le 15 avril 1833, dont : 1) Marie-Emmanuel-Christian-Charles, comte de **Cossé-Brissac**, né à Paris le 14 mai 1863. Paris, rue de Varenne, 45; marié à Paris, le 9 juillet 1881, à Laurence de MANDAT-GRANCEY, née à Dôle le 24 février 1867, dont : *a*) Marie-Timoléon-Eugène - Fernand - Emmanuel - *Henri* de **Cossé-Brissac**, né à Crépan le 15 décembre 1885; *b*) Marie Anne-Louise-Laurence-Madeleine - Rhingarde - Alphonsine - *Françoise* de **Cossé-Brissac**, né à Crépan le 26 mai 1887 ; *c*) Marie - Artus - Aimable - Charles - François-*Georges* de **Cossé-Brissac**, né le 29 janvier 1889.

(2 Marie-*Geneviève*-Gabrielle de **Cossé-Brissac**, née le 7 juillet 1851 ; mariée à Paris le 3 juin 1874, à Théodore, comte de GONTAUD-BIRON, capitaine de cavalerie de l'armée territoriale.

(3 Marie-Louise-Henriette-*Gabrielle* de **Cossé-Brissac**, née à Paris le 11 avril 1857; mariée à Paris le 14 avril 1883, à Charles-Henri, comte de CLERMONT-TONNERRE. Montpellier.

FRÈRE DU TRISAÏEUL

François-Arthus-Hyacinthe-Timoléon (né le 1er septembre 1749, décédé le 27 mai 1803); marié à Marie-Adélaïde-Camille de LA FOREST D'ARMAILLÉ.

FILS : Artus de **Cossé-Brissac**, comte de Cossé (né le 3 janvier 1790, décédé le 6 mars 1857); marié à Antoinette de SAINTE ALDÉGONDE (décédée le 7 juin 1874), dont : *Mathilde*-Louise-Camille de **Cossé-Brissac**, mariée à Paris le 9 mai 1843, à Amédée de PÉRUSSE, comte des CARS.

COSSERON DE VILLENOISY.

François Cosseron, d'une ancienne famille originaire de Normandie, fut nommé comme notable, échevin de la ville de Paris, le 16 août 1789; il prêta serment, en cette qualité, entre les mains de S. M. Louis XVI. Le 7 septembre suivant, par l'exercice de cette charge, il acquit la noblesse pour lui et ses descendants ; il s'occupa avec fruit de l'administration, et a rédigé un grand nombre de mémoires sur des objets d'utilité publique ; plusieurs ont été suivis : ses vues sur les subsistances et les approvisionnements ont été adoptées ; en 1788, il eut l'honneur d'être nommé par le roi, son commissaire près l'assemblée du Tiers-État, tenue aux Enfants-Rouges : il justifia ce témoignage de confiance en refusant la présidence qui lui fut offerte de cette assemblée, s'il renonçait à son titre de commissaire ; il ferma son procès-verbal au milieu des clameurs et des dangers.

Il mourut en laissant deux fils.

ARMES : *D'azur, au vaisseau équipé d'or ; au chef cousu de gueules, chargé d'un besant d'or, accosté de deux cosses de même.*

L'écu timbré d'un casque doré de profil orné de ses lambrequins.

COSTA DE BEAUREGARD.

La notice insérée au tome Ier, col. 941 et 942, doit être rectifiée et complétée comme suit :

1° Jean-Baptiste IV, né le 1er novembre 1656, etc., puis marquis de Saint-Genix, incorporé à Beauregard en titre de marquisat, par lettres patentes du 20 janvier 1700, passe par ces mêmes lettres patentes la concession du titre de marquis Costa de Saint-Genix de Beauregard à ses descendants mâles et femelles.

Il est donc à remarquer dans ces lettres patente

que la concession du titre de marquis Costa de Saint-Genix de Beauregard est concédée au président Jean-Baptiste pour lui « et ses descendants mâles et femelles, droits et cause ayants qui pourront, dès à présent, prendre le nom et titre de marquis Costa de Saint-Genix de Beauregard ». (Cette concession est de Victor-Amédée et déposée aux archives piémontaises de Turin, section III).

On voit donc que par cette concession tous les membres de la famille ont le droit (hommes et femmes), de porter le titre de marquis :

2° Jean-Baptiste IV, de qui vient le titre de marquis, doit être placé avant Joseph-Alexis-Barthélemy, car il est une des illustrations de la famille.

Jean-Baptiste IV, né le 1er novembre 1656, comte et seigneur du Villard de Cernex, de La Motte, Beauregard, etc., puis marquis de Saint-Genix, incorporé à Beauregard en titre de marquisat, par patentes du 20 janvier 1700, etc., etc., fut conseiller d'Etat de Son Altesse Royale et président a la chambre des comptes en Savoie en 1685, etc :

3° Le marquis Léon, indiqué comme chef de la famille est mort le 19 septembre 1864. Il était : premier écuyer de Sa Majesté le roi Charles-Albert, ancien député au parlement Sarde, président du Conseil général de la Savoie, de l'Académie de Savoie, etc., commandeur de l'ordre R. et M. des Saints-Maurice et Lazare, de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand :

4° Le chef actuel de la famille est le marquis Albert Costa de Beauregard, membre de l'Académie française, qui a épousé, le 17 avril 1860, Emilie Pourroy de Quinsonas de Lauberivière.

Armes : *D'azur, à trois bandes d'or ; au chef de France* :

L'écu posé sur une aigle de l'empire d'Autriche.

Supports : *Deux anges.*

Cimier : *Un soleil d'or.*

Devise : *Soli Fidelis.*

Couronne de marquis.

COUSIN DE MAUVAISIN (*de*).

François Cousin, officier du comte de La Marche et de Castres, habitant de Mailloux (Haute-Garonne), fut anobli avec sa femme et toute sa postérité le 14 juin 1443 pour être monté le premier sur les murailles de Pontoise lors du siège de cette place.

Deux membres de cette famille furent admis aux honneurs de la cour avec le titre de comte l'an 1782 et l'an 1786 et à l'assemblée de la noblesse en 1689.

Cette maison a donné des hommes distingués à la magistrature, à l'armée, à l'ordre de Malte deux chevaliers, l'an 1775 et l'an 1789, et à la cité de Tolose 3 capitouls.

Elle a été maintenue dans sa noblesse par jugement souverain rendu par le sieur Basin de Besons, intendant du Languedo : le 8 juillet 1669 et convoquée à toutes les assemblée de la noblesse.

Le chevalier de Cousin signa le mémoire sur le droit qu'avait la noblesse de Languedoc de nommer ses députés aux états généraux du royaume l'an 1788 et représenta la famille à l'assemblée de la noblesse tenue l'an 1789.

Jane-Marie de Cousin, n'ayant pas d'enfants mâles, institue pour héritier général et universel son neveu Géraud de Cousin, secrétaire du roy en la chancellerie de Languedoc près le parlement de Tolose. Ce dernier devint alors seigneur de Mauvaisin, Dangeas, Mailloux, co-seigneur de Sainte-Gabelle, Auterive et Montgaillard.

Pour lors cette famille a été autorisée après la décision de la commission du sceau de France par décret royal du 18 du mois de mai 1735, de faire à leur nom patronymique l'addition de celui de Mauvaisin que portaient leur mère et aïeule, bisaïeule et de se nommer désormais de Cousin de Mauvaisin.

Armes : *D'or, au chevron de gueules accompagné de trois cousins au naturel, posés 2 en chef, 1 en pointe.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions d'or lampassés de gueules la tête contournée.*

Devise : *Semper Acutus !*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Cousin de Mauvaisin** (Albert *de*), marié en premières noces à Thérèse de Guirand, dont un fils Roger : en secondes noces, à Amélie d'Adhémar de Cransac. Résidences : Château de Mauvaisin, par Nailloux (Haute-Garonne) et rue Ninau, 8, à Toulouse ;

2° **C. de M.** (Henri *de*). Résidences : 11, place Sainte-Scarbes, à Toulouse et château de Canté, par Saverdun (Ariège), marié avec Félicie Subra du Quier, dont un fils ;

3° **C. de M.** (Vve Edouard *de*), née de Montbel. Résidence : Château de La Tour, par Saverdun (Ariège).

4° **C. de M.** (Roger *de*), marié à Gabrielle de Lestapis. Residences : 8, Jardin Royal à Toulouse et château de Clairfont, par Lanta (Haute-Garonne).

CRÉQUY (*de*).

Maison l'une des plus anciennes et des plus illustres du pays d'Artois, d'où elle a passé en

Picardie et dans plusieurs autres provinces du royaume. Elle tire son nom de la seigneurie de Créquy en Artois. D'anciennes généalogies lui donnait pour première tige Arnoul, sire de Créquy, dit le Vieil ou le Barbu. La Marlière dit qu'il vivait en 857, et l'on prétend qu'il mourut en 897, dans un combat qu'il soutint pour les intérêts du roi Charles le Simple. Le même auteur lui donne pour femme Ignode de Flandre.

Baudoin, sire de Créquy et de Freffin, se trouva en 1007 avec l'armée française, commandée par Baudouin IV, comte de Flandre, dit à la Belle Barbe, au siège de Valenciennes contre l'empereur Henri III, dit le Boiteux. On lui attribue pour devise : *Nul ne s'y frotte* ; et son cri de guerre était : *A Créquy le grand Baron*, parce qu'après cette expédition, il avait été fait baron en Artois ; il épousa Marguerite de Louvain, dont il eut postérité. La filiation suivie de cette famille commence à ce moment.

Cette famille a fourni un grand nombre d'officiers distingués, des chevaliers de Saint-Louis, de l'ordre de Malte et de divers autres ordres.

Elle a formé les familles :

1° Des seigneurs de Bernieules ;
2° Des seigneurs de Hemont et d'Auffen ;
3° Des seigneurs de Ricey ;
4° Des seigneurs de Heilly ;
5° Des seigneurs de Raimboval ;
6° Des seigneurs de Langles ;
7° Des seigneurs de Saucourt ;
8° Des seigneurs de Tillencourt ;
9° Des seigneurs de Torchy et de Royon ;
10° Des seigneurs de Bierback.

Armes : *D'or, à un créquier de gueules.*

Devise : *Nul ne s'y frotte.*

CREUZÉ

Dans l'article que nous avons consacré à cette famille au tome Ier, col. 979 et 980, nous avons été induits en erreur sur certains points que nous nous empressons de rectifier.

Et d'abord, disons que les Creuzé de Latouche et les Creuzé de Lesser ont le même auteur commun.

Rien n'indique que cette famille soit en possession d'un titre quelconque de noblesse avant 1789. Il est, en tout cas, notoire et authentique qu'elle ne portait pas la particule avant cette époque.

Si elle a occupé dans la magistrature et dans la finance des charges importantes, on ne saurait dire qu'elles lui aient conféré la noblesse.

Les surnoms de Latouche et de Lesser sont des noms de terre ajoutés aux noms patronymiques quelque temps avant la Révolution.

Jacques-Antoine *Creuzé-La-Touche*, né à Châtellerault en 1749, et que dans le tome Ier nous appelons, par erreur, *de La Touche*, n'avait pas la particule. Il a toujours signé *Creuzé-La-Touche*.

C'était un homme de grand mérite, aux opinions modérées bien que, en qualité de député à la Convention nationale, il ait voté la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix.

Agriculteur distingué, il a publié divers opuscules qui dénotent un esprit judicieux.

CURIÈRES DE CASTELNAU.

Ancienne noblesse du Rouergue, qui remonte à Bernard de Curières, qui eut, de Françoise Alleman, François de Curières, marié en 1560, qui laissa postérité de Helips de Maliant.

C'est en faveur d'un de ses descendants, Giréon-Sylvestre de Curières, baron de Saint-Côme, que la seigneurie de Saint-Côme du Rouergue fut érigée en marquisat par lettres du mois de septembre 1747. Il laissa de Elisabeth Jonquet de Montjussieu, qu'il avait épousée le 2 août 1723, Jean-Baptiste Giréon de Curières et de Castelnau.

Armes : *D'azur, au lion d'argent colleté d'or.*

CZARTORYSKI.

Voy. pour l'historique de cette famille, le tome Ier, col. 1000 et rectifiez comme suit la liste des représentants actuels.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Adam-Louis prince **Czartoryski**, duc de **Klewan** et de **Zukow**; né à Paris le 5 novembre 1872, fils du prince Ladislas, (né le 3 juillet 1828, décédé le 23 juin 1894) et de sa seconde femme Marguerite, princesse de Bourbon-Orléans (née le 16 février 1846, décédée le 24 octobre 1893), succéda à son père. Résidence : Paris.

Frère : Prince *Witold*-Casimir-Philippe-Jean, né à Paris le 10 mars 1876.

Frère et sœur du père.

1° Prince Witold (né le 6 juin 1824, décédé le 14 novembre 1865) ; marié à Paris le 30 octobre 1851 à *Marie*, fille de Henri, comte Grocholski, religieuse au couvent des Carmélites-Déchaussées à Cracovie.

2° Princesse *Isabelle*, née à Varsovie, le 19 décembre 1830 ; mariée à Paris le 21 février 1857, à Jean, comte de Koscielec-Dzialynski (décédé le 30 mars 1880). Résidence : château de Goluchowo, près Boguslaw (Posnanie).

Frère du grand-père.

Prince Constantin (né le 28 octobre 1773, décédé le 23 avril 1860) ; marié : 1° en 1804 à Angélique, princesse Radziwill (née

en 1781, décédée le 16 septembre 1808); 2° le 20 mars 1810, à Marie Dzierzanowska (née en 1790, décédée le 28 novembre 1842).

Fils : *a)* du premier lit : 1) Prince Adam (né le 24 juin 1801, décédé le 19 décembre 1880), marié : 1° le 12 décembre 1832 à Wanda, princesse Radziwill (née le 29 janvier 1813, décédée le 16 septembre 1845) ; 2° à Kornik, le 16 février 1848, à Elisabeth, comtesse de Kosciclec-Dzialynska, née à Posen le 16 août 1826. Résidence : château de Rokosow, près Punitz (Posnanie).

Enfants : 1° Du premier lit : *a)* prince Roman (né le 23 novembre 1839, décédé le 18 février 1887); marié à Lemberg le 6 décembre 1873, à Florentine, née le 28 mai 1844, fille de feu Titus, comte Dzieduszycki; remariée à Kopeczynce le 29 mai 1892, à Anton Wolniewicz. Résidence : Sablonow, près Kofreczynce (Galicie) ;

b) Prince Antoine-Boguslave-*Adam*, né à Berlin le 2 janvier 1845. Résidence : Rokosour, près Punitz (Posnanie).

2° Du second lit : *c)* Prince Constantin-Xavier-*Sigismond*, né à Posen le 29 septembre 1853. Résidence : Rokosow ;

d) Princesse Marie-Hélène, née à Posen le 29 septembre 1855 ; mariée à Rokosow le 12 mai 1878, à Stanislas, comte de Brocle-Plater dit de Syberg. Résidence : Moszkow (Galicie) ;

e) Prince Alexandre-Zdzislaw, né à Posen le 4 janvier 1859. Résidence : Sielec, près Sutroschin (Posnanie); marié à Vienne le 17 février 1884, à *Marie*-Hélène-Madeleine-Jeanne-Claire-Léopoldine, née le 15 novembre 1863, fille d'Alexandre de Zaleski et de Martina, née Grabianka, dont : 1° Princesse *Elisabeth*-Marie-Hélène-Martine-Sophie-Clémentine, née à Sielec le 16 décembre 1885 ; 2° Prince Alexandre-*Olgerd*-Jean-Paul-Antoine, né à Sielec le 25 octobre 1888 ;

b) Du second lit : 2°. Prince Alexandre (né le 7 février 1811, décédé le 9 juillet 1886) ; marié à Vienne le 20 août 1840 à Marceline, princesse Radziwill (née le 18 mai 1817, décédé en juin 1894).

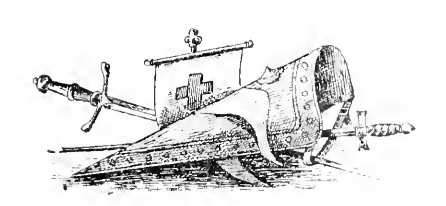
Fils : Prince *Marcel*-Adam-Constantin-Michel-Félix, né à Weinhans, près Vienne le 30 mai 1841. Résidence : Cracovie; marié à Paris le 31 juillet 1866, à Suzanne de Riquet, comtesse de Caraman, née le 20 février 1844, fille de feu Alphonse, prince de Chimay.

3° Prince *Georges*-Constantin, né à Dresde le 24 avril 1828, propriétaire de la seigneurie de Wiazownica, près Jaroslaw (Galicie), conseiller privé autrichien, membre hér. de la chambre des seigneurs d'Autriche. Résidence : Wiazownica ; marié à Vienne le 2 mai 1861 à *Marie*-Jeanne, née à Prague le 4 mai 1835, fille de feu le docteur Jean Czermak, de Prague.

Enfants : *a)* Princesse Wanda, née à Vienne le 20 août 1862 ;

b) Prince *Witold*, né à Vienne le 10 février 1864. Résidence : Pelkinie, près Saroslaw ; marié à Lemberg le 21 février 1889 à Jadwiga, née à Léopol le 2 mars 1867, fille de Wladimir, comte Dzieduszycki et d'Alphonsine, née comtesse de Miaczyn-Miaczynska.

Enfants : 1° Princesse Marie, née à Vienne le 21 avril 1890 ; 2° Princesse Anne, née à Vienne le 18 avril 1891 ; 3° Prince Casimir-Georges, né à Pelkinie le 7 août 1893 ; 4° Prince Georges-Pierre, né à Pelkinie le 23 février 1894.





DAVOUT D'AUERSTÆDT.

Voy. pour l'historique de cette maison le tome Ier, col. 1015 et 1016.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Léopold-Claude-Etienne-Jules-Charles **Davout**, duc **d'Auerstædt**, né à Escolives (Yonne) le 9 août 1829, fils de Isidore-Louis-Charles Davout (né le 12 septembre 1771, décédé en août 1854) et de Clara, née de Cheverry ; succéda à son oncle ; général de division en retraite et ancien membre du Conseil supérieur de la guerre. Résidence : Paris, rue Magellan, 8. Marié à Paris le 16 juin 1868 à Jeanne-Alice de Voize, née à Paris le 19 mars 1845.

Enfants : 1) *Léonie*-Claire-Aimée-Marguerite, née à Lyon le 14 décembre 1869, mariée à Paris le 26 juin 1890 à François, comte Daru, capitaine au 25e régiment d'artillerie, à Châlons-sur-Marne.

2) Marie-*Mathilde*, née au château de Motelle le 10 septembre 1871 ; mariée à Paris le 27 juin 1895 à Marie-Joseph-Gaspard, comte de Berthier-Bizy.

3) Claire-Marie-*Marguerite*, née à Versailles le 28 août 1873.

4) *Louis*-Nicolas-Marie-Bernard, né à Clermont-Ferrand le 23 mars 1877.

DESCHAMPS DE MOREL.

Seigneurie de Crécy, en Beauvoisis, famille dont était Jean-Baptiste Deschamps de Morel, marquis de Crécy, brigadier des armées du roi, premier écuyer et majordome de feu la reine douairière d'Espagne, qui mourut le 20 mai 1741.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or, à trois maillets de sinople ; aux 2 et 3 d'azur, à trois jumelles en fasces d'or ; sur le tout : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois roses de gueules, la fasce accompagnée de trois mollettes d'éperons d'or, posées 2 et 1.*

DESJARDINS DE GÉRAUVILLIER.

Famille lorraine fixée à Mantoche (Haute-Saône). D'après l'armorial général de Lorraine de Dom Pelletier, Jean des Jardins, capitaine de cavalerie au service de France, propriétaire du fief de Gérauvillier (près Gondrecourt), marié à Anne de Circourt, fut anobli le 27 septembre 1664, par lettres patentes du duc Charles IV de Lorraine.

Ses descendants furent :

Jean, deuxième du nom, lieutenant-commandant de la garde de S. A. R. le duc Léopold, marié en 1686 à Françoise Thiballier de la Mothe, dont le père était maréchal des logis de la maison du roi ; fut tué à la bataille de Hochstædt en 1703.

Claude, capitaine de cavalerie et gentilhomme de la cour du roi Stanislas, épousa, en 1740, Thérèse du Parpe.

Claude, deuxième du nom, mousquetaire du roi, épousa Anne Le Comte :

Joseph, né en 1751, marié en 1784 à Mlle Joly de Mantoche, mort à Abainville en 1821 :

Paul, né en 1787 à Mantoche, capitaine du génie, chevalier de Saint-Louis, marié à Louise de Canon de Ville, fille d'un maréchal de camp, mort en 1845;

Louis, né en 1823, à Commercy, marié en 1847 à Gabrielle de Toytot, mort en 1872.

Armes : *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois têtes de cerf d'or, 2 en chef et 1 en pointe.*

Cimier : *Une tête de cerf d'or et deux cornes d'abondance, componnées d'or et d'azur, issantes d'un tortil des couleurs et métaux de l'écu.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Desjardins de Gérauvillier (Paul), né en 1848, lieutenant-colonel d'artillerie breveté, directeur d'artillerie, à Langres, chevalier de la Légion d'honneur, marié en 1874 à Jeanne Dromard, dont : 3 fils et 2 filles.

DEVEZEAUX DE RANCOUGNE.

Les Devezeaux de Rancougne tirent leur origine de l'Angoumois où il est fait mention d'eux dès l'an 1200. Leur filiation authentique s'établit à partir de 1339, en la personne de Pericaldus de Devezello, noble homme, gendre de Gérauld d'Ornhac. Ils sont qualifiés écuyers, seigneurs de Treuil, et sont, à ce titre, feudataires des La Rochefoucauld. Au commencement du XVIe siècle, Jean de Devezeau, seigneur de Chillac, frère puîné de Claude de Devezeau, seigneur du Treuil, épouse Jehanne Maindron, demoiselle de Rancougne, et par ce mariage fait entrer dans sa famille la seigneurie de Rancougne dont le nom sera désormais porté par cette branche des Devezeau. En 1743, Charles Devezeau, chevalier, seigneur de Rancougne, colonel du régiment de son nom, acquiert le marquisat-pairie d'Herbault, en Beauce, des héritiers de feu sieur Dodun, contrôleur général des finances. En 1744, le roi revêt par lettres patentes, registrées à la chambre des comptes, Charles-François-Louis, fils du précédent, capitaine de cavalerie au régiment Dauphin étranger, du titre et dignité de marquis, pour son marquisat-pairie d'Herbault, en Beauce, dont il lui rend foy et homage. La branche aînée des Devezeau, seigneur du Treuil, s'est éteinte au XVIIe siècle; — elle a jeté deux rameaux — l'*un*, les Devezeau de

Chasseneuil fondus au XVIIIe siècle dans la famille des La Romagère, marquis de Ronsecey ; *l'autre*, les Devezeau de Lavergne.

Armes : *D'azur, au chef denché d'or à cinq pointes, à la fasce d'argent accompagnée d'une étoile du même en pointe.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche de Rancougne.

Devezeaux, marquis **de Rancougne** (Charles), chef de nom et d'armes, à Paris.

Fils : **D.**, Vte **de R.** (Jean-Charles), en Guyenne, dont : Marie-François.

Branche de Lavergne.

Devezeau de Lavergne (Charles-Emile-Auguste), en Angoumois.

D. de L. (Eugène-Léo), en Poitou.

DUBRETON.

Jean-Louis, baron Dubreton, né en 1773, mort en 1855, lieutenant général des armées du roi, fut élevé à la dignité de pair de France et créé baron héréditaire par S. M. le roi Louis XVIII en 1819. Il appartenait à une ancienne famille de Bretagne, alliée aux familles de Peslouan, de la Quérantonnais, d'Aramon, de la Panouse, etc.

Armes : *D'azur, à la tour percée d'or, maçonnée et ajourée de sable; au chef d'or, chargé de trois étoiles de gueules.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Dubreton (Amédée-Charles-Ernest, Bon), chevalier de la Légion d'honneur, de Saint-Maurice et Lazare, etc. Ancien officier de cavalerie. Résidence : Paris, dont : deux fils : *a*) Henry, lieutenant au 1er cuirassiers; *b*) Louis.

Le baron Dubreton reçut l'investiture du garde des Sceaux en 1893 à la mort de son frère aîné le commandant, baron Dubreton.

DUCHESNE DE GILLEVOISIN DE CONEGLIANO.

Voy. pour l'historique de cette maison le tome Ier, col. 1076.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Charles-*Adrien*-Gustave **Duchesne**, baron **de Gillevoisin**, duc **de Conegliano**, né à Paris le 12 novembre 1825, fils du deuxième duc Alphonse-Auguste (né le 30

décembre 1791, décédé le 19 février 1878) et de Jeanne-Françoise-Hélène, née Jeannot de Moncey (née le 12 août 1807, mariée le 8 novembre 1824, décédée le 7 octobre 1853), fille du premier duc de Conegliano; marié à Paris le 9 mai 1857 à Aimée-Félicité-Jenny Le Vavasseur, née à Rouen, fille du baron Le Vavasseur.

FILLE : *Hélène*-Louise-Eugénie **Duchesne de Gillevoisin de Conegliano**, née à Paris le 11 juin 1858; mariée à Paris le 18 décembre 1879 à Armand, comte de GRAMONT, duc de LESPARRE.

DUCHESNE ou DU CHESNE DE LAMOTTE.

Seigneurs de Feuquières, de Lamothe, etc.

Cette ancienne famille, originaire de Picardie, fut maintenue dans sa noblesse en 1669.

On voit dans d'Hozier : Adrien Duchesne, comte de Lamotte, conseiller au présidial, maïeur d'Abbeville en 1671; un Duchesne de Lamotte fut conseiller-secrétaire du roi en 1696; François Duchesne de Lamotte, conseiller du roi aux traites d'Abbeville, fut maïeur de cette ville en 1751; Jean-Abraham Duchesne, comte de Lamotte, était chevau-léger de la garde du roi en 1765.

Jean-Jules Du Chesne, comte de Lamotte, épousa en 1822, Louise-Pauline de Buissy d'Yvrencheux, fille du comte de Buissy d'Yvrencheux, d'une des plus nobles familles de Picardie.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or accompagné de trois glands de même.*

Couronne de comte.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Duchesne, Cte de Lamotte** (Jean-Jules), marié à Marie-Yvonne de LA TEILLAIS.

2° **D. de L.** (Paul-Étienne), officier de cavalerie au 9e cuirassiers.

Cette famille, quoique possédant les deux seigneuries de Feuquières et de Lamotte, habite depuis déjà longtemps au château de Rouvres, par Auberive (Haute-Marne).

DUCOS (Cte).

Les Ducos sont originaires du Béarn où on les voit figurer parmi la noblesse au XVIe siècle. Les archives du département des Basses-Pyrénées attestent, en effet, qu'ils rendirent hommage de vassalité à Henri IV, roi de Navarre, dans l'année qui précéda l'avènement de ce prince au trône de France. Ils formèrent plusieurs branches et leur maison se rattache peut-être à celle des Ducos, comtes de La Hitte, en Armagnac, mais la communauté d'origine de ces deux familles n'a pu être authentiquement établie.

Sous Louis XIV, les Ducos, possesseurs de la seigneurie béarnaise de Florence, furent de ce chef admis aux États de Béarn et investis des offices héréditaires de conseiller du roi et de maire de la ville de Monein. Il y avait à la même époque les Ducos, seigneurs d'Artix et les Ducos, seigneurs du Bourdin d'Orin.

Dans un acte du 20 septembre 1702, Jean Ducos est qualifié d'abbé laïc de Saint-Michel d'Aydie. Son fils aîné, qui portait aussi le prénom de Jean et qui était lieutenant au régiment de Boufflers, fut reçu aux Etats de Béarn, le 13 juillet 1701, comme titulaire de l'abbaye laïque de Gerderest, qu'il tenait de Marie de Labaig-Viella, son épouse.

Sur ces entrefaites, Pierre Ducos prit alliance avec Anne de Moncla, fille de noble Pierre de Moncla, seigneur de Moncla, commandant du bataillon d'Oléron, et de Cécile de Saint-Aubin. Les registres de l'état civil de Garlin relatent que Jean Ducos, issu de cette union, contracta mariage, le 28 septembre 1728, avec Marie-Anne de Lubet de Lasclaveries, fille de Pierre de Lubet de Lasclaveries et de feu Marie de Prégande. Il était officier dans les bandes béarnaises.

Jean-Etienne, son fils aîné, qui naquit le 3 juillet 1730, épousa Marie Lavaud, d'une famille distinguée que l'amiral Lavaud a représentée de nos jours. Il s'établit à Bordeaux et devint un des principaux armateurs de cette ville qui a toujours tenu à honneur de pousser vers le négoce ses citoyens les plus en vue. Il adopta avec enthousiasme les idées de la Révolution et contribua puissamment, par sa considération et par sa fortune, à lui susciter des partisans dans l'ancienne capitale de la Guyenne. Il eut pour fils et pour gendre deux des plus illustres du parti des Girondins : Jean-François Ducos et Jean-Baptiste Boyer-Fonfrède qui, sur l'échafaud, où ils montèrent ensemble, ayant à peine dépassé l'un et l'autre la vingt-cinquième année, payèrent de leur sang le dévouement qu'ils avaient juré à la cause de la liberté.

Le plus jeune des fils de Jean-Etienne, Armand, destiné à continuer seul sa descendance mâle, servit en qualité de volontaire dans les armées de la République et de l'Empire. Il entra plus tard dans l'administration, fut sous-préfet de La Réole et chevalier de la Légion d'honneur. Il s'unit à Fanny Lercaro, issue des Lercaro, anciens doges de Gênes, dont l'un contraint, après le bombardement de cette ville en 1684, de venir faire sa soumission à Louis XIV et, interrogé sur ce qu'il trouvait de plus curieux à Versailles, répondit : « C'est de m'y voir. »

Armand eut quatre fils qui ont chacun fait souche. L'aîné, Théodore, né le 22 août 1801, fut député de Bordeaux de 1834 à 1848, puis député

de Paris jusqu'en 1851, époque où il fut nommé ministre de la marine et des colonies. Ce portefeuille, auquel il avait cru devoir renoncer, lui fut bientôt rendu par le prince-président qui, à la veille de restaurer l'empire, lui écrivit : « Le pays a besoin de vos services et moi de vos lumières... Maintenant m'abandonnerez-vous ? » Il conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, survenue le 17 avril 1855. Son administration fut marquée au sceau d'une prodigieuse activité. Le Parlement et la Presse se sont plu à rappeler maintes fois les heureux effets qu'elle eut pour la réorganisation de la marine française. Elle ne fut pas moins utile à la prospérité de nos colonies. C'est grâce à elle que, le 24 septembre 1853, la France a pris possession de la Nouvelle-Calédonie, dont une presqu'île a reçu, par les soins du gouvernement impérial, le nom de Ducos. Une ville importante de la Martinique a réclamé dans le même temps l'honneur de porter ce nom qui est demeuré le sien.

La guerre d'Orient fournit à Théodore Ducos une occasion toute spéciale de montrer son mérite. Avec un budget des plus restreints, il réussit à préparer les formidables armements qu'elle réclamait. Le maréchal de Saint-Arnaud lui en exprimait son admiration dans son éloquence imagée en lui écrivant de son quartier général, le 10 juin 1854 : « Vous créez des escadres d'un coup de baguette. Elles ne sortent pas des chantiers : elles naissent de l'écume des mers. »

Quelques mois auparavant, le 9 janvier, l'empereur lui-même avait adressé à celui qu'il appelait son « Colbert » une lettre autographe dans laquelle, pour lui donner « une preuve non équivoque de sa satisfaction, » il le nommait grand-officier de la Légion d'honneur. Déjà il l'avait fait sénateur, le 4 mars 1853.

Mais Théodore Ducos devait succomber à la peine. L'excès du travail l'a tué, dirent ses collègues. Sa mort fut considérée comme un deuil public et ses funérailles furent célébrées aux frais de l'Etat.

Parmi les nombreuses distinctions honorifiques dont les souverains étrangers avaient tenu à lui marquer leur estime, il avait reçu la grand-croix de Pie IX et le collier de Saint-Georges, qui lui donnaient la noblesse héréditaire à Rome et à Naples.

De son mariage avec Anne Joly, il a laissé un fils, Paul-Emile-*Théodore*, né le 18 juin 1849 et une fille, Jeanne-Fanny-Louise-*Bathilde*, née le 29 mars 1851.

Paul-Emile-*Théodore*, actuellement chef du nom, sans alliance. Résidence : Abbaye de Septfontaines, par Andelot (Haute-Marne), secrétaire d'ambassade, chevalier de la Légion d'honneur, camérier du Souverain Pontife, etc., etc., a été créé comte palatin héréditaire par S. S. Pie IX en reconnaissance des services rendus par son père à l'Eglise dans nos colonies. Pour les mêmes raisons, S. S. Léon XIII a conféré le titre de comtesse à sa mère et à sa sœur dame du Saint-Sépulcre.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4, de sable à un duc d'or tenant de la patte dextre un os d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois ancres d'or ; aux 2 et 3, de gueules à trois fasces d'or.*

SUPPORTS : *Deux tritons.*

Couronne de comte.

DEVISE : *In morte vita.*

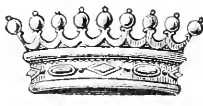
DUPLAIS DES TOUCHES.

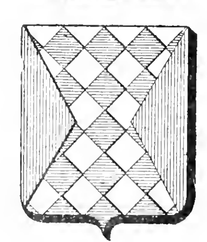
Voy. tome Ier, col. 1080 et suivantes, et rectifiez comme suit :

Col. 1084, 17e ligne, avant les dates 1628-1630, ajoutez : *Maire de Saintes.*

Col. 1086, 3e paragraphe, 3e ligne, au lieu de 14 mai 1829, *lire* : 14 mai 1820.

DUFAU (*de*).





Famille originaire de la vallée de Larbaig, en Béarn, fixée à Pau, vers 1646.

Jean du Fau, *alias* Dufau et de Dufau, baptisé dans le temple protestant de Pau, le 26 février 1659, se convertit au catholicisme, en 1685 Procureur au parlement de Navarre (1692), conseiller du roi, receveur des épices, amendes et vacations de la sénéchaussée de Pau (1695), jurat de cette ville (1721), député aux états généraux de Béarn (1724), il fut inscrit dans l'*Armorial général de* 1696-1701 (Béarn, n° 608), et mourut doyen des procureurs du parlement de Navarre, le 1er août 1728, laissant de damoiselle Marie de Lacronts, entre autres enfants :

1° Théophile de Dufau, aîné (1684-1763), procureur au parlement de Navarre, jurat de la ville de Pau et sous-secrétaire des états généraux de la province de Béarn, dont le fils est mentionné plus bas ;

2° Henry-Théophile de Dufau, cadet (1698-1773), conseiller du roi, échevin de Baréges (1724), puis, procureur au parlement de Navarre, jurat de la ville de Pau, administrateur de l'hôpital de cette ville et seigneur de Nargassie de Meillon. Son fils aîné, messire Jean-Baptiste de Dufau, avocat au parlement de Navarre, greffier en chef de l'amirauté et du Conseil supérieur de Port-au-Prince (Amérique), fut créé conseiller du roi au Conseil supérieur de cette ville en 1766. Il mourut à Paris, le 9 mars 1782, sans avoir été marié, et fut enterré, le 11 mars, dans l'église Saint-Eustache.

Cette branche s'éteignit dans les mâles, le 2 janvier 1834, avec Henry-Théophile-Laurent de Dufau, seigneur de Nargassie, d'abord avocat au parlement de Navarre et membre de la noblesse

aux états de Béarn, puis, sous la Restauration, juge de paix du canton de Pau (est).

Noble Pierre de Dufau, né à Pau, le 10 octobre 1715, fils de Théophile de Dufau aîné, et de damoiselle Marie de Boyou, sa première femme, fut avocat au parlement de Navarre et, comme son père, sous-secrétaire des états généraux de la province de Béarn et jurat de Pau. Il mourut dans cette ville le 9 août 1786, laissant de dame Marie-Anne de Duboscq :

1º Théophile-Joseph de Dufau (1754-1829), avocat au parlement de Navarre, sous-secrétaire des états généraux de Béarn, président de l'administration municipale de Pau, le 19 nivôse an VIII (9 janvier 1800), enfin président du tribunal civil de Pau, de 1812 à 1816. Ses descendants habitent actuellement Paris, Bordeaux et Pau ;

2º Pierre de Dufau (1755-1846), avocat au parlement de Navarre, jurat de la ville de Pau en 1789, plus tard président de Chambre à la Cour d'appel de Pau, chevalier de la Légion d'honneur. Auteur d'une branche cadette encore représentée :

3º Jean-François de Dufau, garde du corps du roi d'Espagne en 1783, décédé sans avoir été marié.

Deux jugements du tribunal civil de Pau, des 2 avril et 4 novembre 1886, ont rectifié les actes d'état civil de cette famille dans lesquels la particule *de* avait été omise.

ARMES : *Losangé d'argent et d'azur, flanqué de gueules* (enregistrées, le 2 décembre 1701).

Théophile de Dufau, aîné, portait les armes suivantes, en 1730 : *Écartelé : au 1, d'azur à trois larmes d'argent, rangées en pointe et un soleil d'or, mouvant du chef ; au 2, d'azur, à la tour d'argent maçonnée de sable, ouverte et ajourée du champ ; au 3, d'argent, au lévrier de gueules passant contre un arbre de sinople, et au 4, d'or, au léopard d'azur, armé et lampassé de gueules ;* l'écu entouré de palmes et timbré d'une couronne de comte.

La branche des seigneurs de Nargassie avait adopté les armes de ce fief : *D'azur au dragon d'or, surmonté d'un coq perché, aussi d'or.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

BRANCHE AINÉE.

1º **Dufau** (*Charles*-Joseph-Marie *de*). Résidence : Paris, rue des Dames, 52 ;

2º **D.** (*Julie*-Louise-Gabrielle *de*), sœur du précédent, femme de Jacques-*Etienne* GABE. Résidence : Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées) ;

3º **D.** (*Jules*-Bernard-Marie *de*), oncle des précédents. Résidence : Bordeaux, rue des Sablières, 93 ;

4º **D.** (Jean-Marie-Raymond *de*), frère du précédent. Résidence : Pau, rue du Lycée, 25 ;

5º **D.** (*Paul*-Théophile-Marie *de*), frère des précédents. Résidence : Pau, rue Gaston ;

6º **D.** (*Adèle*-Marie-Joséphine *de*), sœur des précédents, veuve de M. Théophile-Joseph-Eugène CAILLOUX, ancien percepteur.

BRANCHE CADETTE.

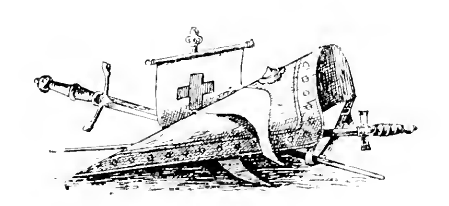
1º **Dufau** (Joseph-Pierre-*Louis de*), avocat, marié à Claire-*Marie-Thérèse* d'ANDRÉ, dont *a*) *Henri* ; *b*) *Marguerite* ; *c*) *Marie*. Résidences : Toulouse, rue Ninau, 20, et château de Coarraze (Basses-Pyrénées) ;

2º **D.** (Marie-Augustine-*Jeanne de*), sœur du précédent, mariée à Charles-Marie-*Gaston* du BROC DE SEGANGE.

3º **D.** (Gabrielle-Louise-*Germaine de*), sœur des précédents, mariée à Philippe-Joseph-*Hippolyte*, baron de MONTBEL. Résidence : Evreux.

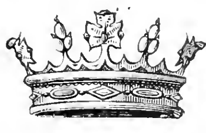
4º **Dufau de Maluquer** (Melchior-*Alphonse de*), oncle des précédents. Résidence : château de Bernet, par Chélan (Gers).

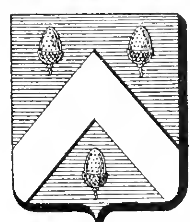
Voy. MALUQUER (*de*).





ÉLIE DE BEAUMONT.





Famille originaire de Carantan, en Normandie, descendant de Pierre Hélyes, écuyer anobli par lettres du roi Charles VII, en 1461, pour services militaires lors de la réunion de la province de Normandie à la couronne après la bataille de Formigny.

Représentée au XVIIIe siècle par Jean-Baptiste-Jacques Élie de Beaumont, né à Carentan en 1732, mort à Paris le 10 janvier 1786, fut reçu avocat en 1752. Il plaida d'abord quelques causes avec peu de succès; ce qu'on attribue à la faiblesse de sa voix. Son *Mémoire pour les Calas*, publié en 1762, in-4°, fit du bruit et fut suivi de plusieurs autres où l'on trouve de l'élégance, de la facilité, mais quelquefois un peu d'emphase.

Il était propriétaire de *Canon*, en Normandie, où il établit une fête, connue sous le nom de *Fête des bonnes gens*. Il avait épousé Mlle Dumesnil-Molin, née à Caen, en juillet 1730, et morte à Paris le 12 janvier 1785. Cette dernière est connue comme auteur d'un roman estimable : *Les Lettres du marquis de Rosette*, 2 vol. in-12, qu'elle publia en 1764.

Le frère de Jean-Baptiste-Jacques, Jean-Antoine-*Elie de la Poterie* était premier médecin de la marine à Brest. Il était né en 1732 et mourut dans cette dernière ville le 23 mai 1794.

Il a publié de savants ouvrages sur la médecine et un grand nombre de mémoires, de dissertations et de rapports.

Il était docteur-régent de la faculté de médecine de Paris.

Et au XIXe siècle, par :

1° Élie de Beaumont (Léonce), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, grand officier de la Légion d'honneur, marié à Mlle de Quélen ;

2° Élie de Beaumont (Eugène), juge au tribunal de la Seine, marié à Mlle Le Peletier d'Aunay.

ARMES : *D'azur, au chevron d'argent accompagné de trois glands d'or 2 et 1, enregistrées en* 1697.

Couronne de marquis.

REPRESENTANTS ACTUELS :

Élie de Beaumont (Félix), ancien magistrat, marié à Mlle HOLKER, décédée. — Résidence : 11 bis, rue Jean-Miquel, à Niort (Deux-Sèvres).

2° **É. de B.** (Félicie), mariée à M. de BONNIÈRES DE WIERRE, chef d'escadron au 7e hussards.

3° **E. de B.** (Gaston), lieutenant au 8e cuirassiers, marié à Mlle FOURNIER-SARLOVÈZE.

EYSSAUTIER (*d'*) ou EISSAUTIER.

Famille qui était comprise parmi les maisons nobles de Barcelonette, dans le XVe siècle. Elle passa à Colmars, en Provence, vers l'an 1470.

Le premier qui s'établit dans cette province et qui commença la filiation de cette famille, est Paul d'Eyssautier, un de ses descendants, au quatrième degré. Pierre d'Eyssautier, seigneur de Cartier, servit glorieusement le roi pendant les guerres civiles du XVIe siècle. Il eut ordre, en 1591, d'aller à la tête de 200 hommes au secours de la ville de Digne. Il fut fait gouverneur du château de Sauze en 1593, et le duc d'Epernon lui donna commission de renforcer de 300 hommes la garnison de cette place. L'an 1597, la ville de Colmars se trouvait en danger, et le duc de Guise, craignant pour la grande quantité d'artillerie qu'on y avait fait conduire, envoya commission audit seigneur de Cartier d'en aller prendre le commandement; il réussit dans sa mission, et mit cette ville à couvert de l'ennemi. Il garda le commandement de Colmars, et épousa : 1° le 18 septembre 1589, Diane de Puget, et 2° le 17 août 1603, Lucrèce de Demandols. Il eut du premier lit François d'Eyssautier qui continua la descendance jusqu'à nos jours.

ARMES : *D'azur, à trois fasces ondées d'argent; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.*

ESTOURMEL (*d'*).

Dans la notice que nous avons consacrée à cette famille dans le tome Ier, col. 1138, nous avons omis de faire connaître d'où venait le nom de Creton porté primitivement par cette famille.

Elle le dût à Rimbold d'Estourmel qui, le premier, en 1098, monta sur la crête du mur de Jérusalem d'où lui vint l'honorable surnom de Creton qu'il transmit à ses descendants.

L'historien Lamorlière dit à ce sujet : « Ce n'est point un petit lustre de la maison que l'on reconnait en l'origine de ses armes qu'elle tient dès le premier voyage que firent les chrétiens pour le recouvrement de la Terre Sainte, de la main propre de Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem qui, pour honorer la valeur du sire d'Estourmel, lequel il avait vu s'être porté tant vaillamment à la prise d'assaut de cette ville, lui fit présent d'une croix d'argent crêtelée dans laquelle est enchâssé un morceau de la sainte et vraie croix. Ce précieux reliquaire fut plus tard dans la famille en la possession du baron de Surville dont les ancêtres, avec juste raison, estimèrent ne pouvoir blasonner de plus dignes armes que de la figure de cette croix, tant pour le mérite du don que du roi qui la donnait et de la cause pourquoi elle fut donnée. »

Cette relique pensa, sous le règne de Louis XIII, être l'occasion d'un procès entre le sieur d'Hautefort qui avait épousé la fille unique d'Antoine d'Estourmel de la branche cadette de cette maison.

L'affaire fut soumise à l'arbitrage du président de Mesme, qui décida qu'étant substituée de mâle en mâle, elle appartenait à cette dernière branche.

On cite un sieur d'Estourmel dans le XIVe siècle qui ordonna par testament qu'il serait distribué à mille pauvres de ses sujets, mille livres, mille pains, mille lots de vin, et mille habits de drap blanc.

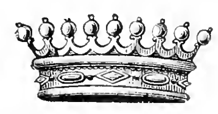
Enfin le commandant d'Estourmel, chargé d'affaires de l'ordre de Malte, dans les premières années de la Révolution, signala son dévouement pour l'infortuné Louis XVI.

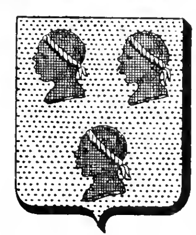
En compagnie du duc du Châtelet et de Madame de Molleville, il fit distribuer de fortes sommes d'argent à Pétion, à Lacroix et à d'autres conjurés.





FABRE DE CŒURET.





La famille Fabre de Cœuret compte parmi les plus anciennes du Bas-Languedoc.

Originaire de Pézenas, où elle a tenu pendant plusieurs siècles un rang des plus distingués, elle justifie de sa noblesse par les archives et les manuscrits du temps; aussi bien que par les registres des paroisses de Pézenas, où sa filiation est tracée, *sans interruption*, dès le plus ancien de ceux qui ont été conservés et qui date de l'an 1600, jusqu'à nos jours.

Henry Fabre, capitaine commandant du château de Pézenas, fils cadet de Louis Fabre, seigneur de Pégairolles, comte de Lodève, épousa en 1594 Gabrielle de Corbières.

Sous les ordres du duc de Montmorency-Damville, plus tard connétable, qui l'honorait d'une amitié particulière, il se distingua dans la défense des diverses places fortes dont le commandement lui fut confié. Après avoir héroïquement soutenu le siège de Leucate (1er août 1590), il fut chargé de protéger Maillac, place forte située entre Perpignan et Narbonne, contre les troupes du duc de Joyeuse. Ses exploits, son intrépidité, son courage, sont restés légendaires.

Un manuscrit du capitaine Poncet, officier d'infanterie, aujourd'hui en possession de la famille Mazel, de Pézenas, et qui remonte aux trente-cinq dernières années du XVIe siècle, dit, au sujet du capitaine Fabre (article Fabre de Cœuret) :

« Monsieur le connétable en fesait bien du cas; « ce qui se justifie par plusieurs lettres que le duc « lui fit l'honneur de lui écrire, desquelles j'en « vais rapporter une dans les termes que j'ai « extraits de l'original : « Capitaine Fabre, ainsi « que j'estime que vous ne manquez pas de de- « voir en ce qui concerne la garde du lieu de « Maillac, néanmoins je vous fais la présente « pour vous prier de vous y affectionner de plus « en plus, afin de couper le chemin à toutes les « menées pratiques que l'on y pourrait faire par « l'artifice des ennemis. Quant à Monsieur de « Joyeuse, il est encore à Castelnaudari, et lors- « qu'il sera vers Narbonne et qu'il voudra entre- « prendre sur les lieux de l'obéissance du Roy, « j'espère que vous empêcherez ses desseins; si « bien que ce que nous tenons nous demeurera; « priant sur cela le sauveur vous avoir en sa « sainte et digne garde; bien assuré et meilleur « ami.

« A Béziers, le 8 septembre 1590.

« MONTMORENCI, *signé*. »

Le capitaine Henry Fabre fut enseveli dans l'église Saint-Jean-de-Jérusalem, à Pézenas, dans le chœur, à côté de l'autel de Notre Dame de Betlhéem. En mémoire de sa bravoure et de ses services, il fut mis à côté de son tombeau un drapeau en taffetas blanc.

Henry Fabre, écuyer, fils du précédent, lieutenant dans la compagnie franche de Monsieur son

père, s'attacha plus tard à la fortune d'Henri II, duc de Montmorency. Il combattit vaillamment sous ses ordres, et lui resta fidèle jusque dans sa rebellion.

Condamné à mort avec lui, il fut compris dans la capitulation et amnistie, que Sa Majesté Louis XIII accorda à quelques officiers et gentilshommes de Pézenas, le 13 octobre 1632, par l'entremise du sieur de Saint-Jean. Celui-ci ajoute à la copie de la lettre de grâce qu'il envoie à Henry Fabre, le certificat suivant : « Assurance de vie et « biens. J'ai retiré de l'original et certifie comme « le sieur Henry Fabre est compris dans la sus- « dite capitulation comme officier, pour avoir été « lieutenant dans la compagnie du sieur de Sa- « bazan.

« Fait à Pézenas, le 13 octobre 1632.

« Saint-Jean, *signé*. »

Henry Fabre épousa le 29 mai 1637 Françoisé de Cœuret. Il mourut le 16 novembre 1653 et fut enseveli, avec ses ancêtres, dans l'église Saint-Jean-de-Jérusalem, à Pézénas. Ses descendants furent autorisés, par un arrêt du parlement de Toulouse en date du 21 avril 1680, à ajouter le nom de leur mère à leur non patronymique.

Pierre Fabre de Cœuret, avocat, docteur en droit, fils du précédent, épousa en 1669 Claire de Montbrun, fille de noble Pierre de Montbrun (des seigneurs de Lodève) et d'Esclarmonde de Carrion. Nommé trois fois premier consul de Pézenas par élection, et commissaire du roi en l'assemblée de l'Assiette du diocèse de Béziers, il exerça en outre pendant douze ans la charge d'orateur de la ville avec la plus grande distinction. Il prit le 21 avril 1680 le nom de Fabre de Cœuret, et fit usage, le 6 juin 1686, des armoiries qui lui avaient été accordées par l'arrêt du parlement de Toulouse cité plus haut. Son petit-fils siégea aux états généraux dans les rangs de la noblesse, en 1789.

La famille Fabre de Cœuret a cela de particulier qu'elle a été perpétuée directement de génération en génération par un seul de ses descendants mâles.

Principales alliances : de Corbières, de Mèssès, d'Hérail de Saint-Apolis, de Grave, de Loubatières, de Montbrun, de Lasserre, de Maury, de Ribe, de Lésignan, etc., etc.

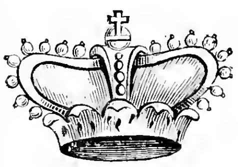
Armes : *D'or, à trois têtes de More de sable 2 et 1.*

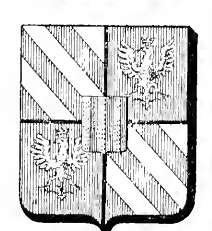
Couronne de comte.

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Fabre de Cœuret (Pierre-Charles-Marie-Victor-Henri), avocat à Montpellier (Hérault), fils de Edouard, ancien conseiller à la Cour de Montpellier, décédé en 1885, et de Elise Anduze.

FAUCIGNY-LUCINGE-COLIGNY (de).





La notice de cette maison dont nous nous sommes déjà occupé au mot Faucigny, tome Ier, col. 1159 et 1160, doit être complétée comme suit :

La maison de Faucigny a pour premier auteur connu Aimerard, prince souverain de Faucigny, marquis des Alpes; il est nommé dans une bulle du pape Léon IX, donnée la 2e férie de la 1re lune de l'année de l'Incarnation 1049. Il vivait en 998.

La généalogie de la maison de Faucigny serait trop longue pour trouver sa place ici, nous renvoyons nos lecteurs au nobiliaire de Savoie du comte A. de Foras où elle est tracée tout au long, et aussi à Borel d'Hauterive, à Samuel Guichenon, aux cahiers bleus de la Bibliothèque nationale, à l'almanach de Gotha, etc.

La maison de Faucigny forma trois branches : l'une s'éteignit en 1253 en la personne d'Agnès de Faucigny, comtesse de Savoie. La seconde, qui devint l'aînée, est la seule subsistante de nos jours. Elle ajouta, par suite du mariage de Rodolphe III de Faucigny en 1180 avec la fille unique de Turumbert de Lucinge, dernier descendant de cette illustre maison, les noms d'armes de Lucinge aux siens propres. Enfin, la troisième branche, celle des Faucigny-Thoire-Villars, vint se refondre dans les Faucigny-Lucinge.

Jean XV de Faucigny-Lucinge, grand sénéchal de Savoie, épousa par contrat dotal du 6 avril 1606 Charlotte, fille unique et héritière universelle d'Annibal d'Ornano, prince de Cystria, de Corcas, des Quatre-Iles, duc de Mittiliano, d'Agrigente et de Cornola, comte de Ronciglioua et de Vidallia. Charlotte d'Ornano apporta à son époux et à ses descendants la riche titulature de sa maison (titres enregistrés pour les Faucigny-Lucinge. Collation Sarde. Lire Borel d'Hauterive, article Ornano).

Joseph-Louis de Faucigny-Lucinge, prince du Saint-Empire, de Cystria, etc., épousa par contrat passé au château de Coligny le 4 août 1752, Eléonore-Charlotte, fille aînée du comte de Sandersleben-Coligny-Châtillon et de Léopoldine de Würtemberg-Montbéliard, qui était héritière de la maison de Coligny, par Anne de Coligny, sa bisaïeule. En effet, Gaspard III, dernier duc de Coligny et Châtillon n'avait qu'une sœur, à qui son père Gaspard II, grand maréchal de Coligny, légua ses noms, titres et armes ; elle devint la duchesse de Würtemberg-Montbéliard et eut une fille unique qui épousa le comte de Sandersleben et lui apporta tous les titres et biens allodiaux de la maison de Coligny. Le comte de Sandersleben lui-même

n'eut que deux filles, l'aînée épousa Joseph-Louis de Faucigny-Lucinge à qui elle apporta tous les titres, noms, armes de la maison de Coligny, avec obligation pour son mari et sa descendance de porter en plus des leurs ces noms, titres et armes des Coligny. Cette obligation à Joseph-Louis de Faucigny-Lucinge et à ses descendants de porter les noms, titres et armes de la maison de Coligny, fut ratifiée par un décret du Roi en faveur de « *son cousin de Faucigny-Lucinge* » par pièces du 18 juillet 1783. Des pièces du même moment ordonnèrent de servir à Joseph-Louis les pensions dues à l'hoirie Coligny et Châtillon. La seconde fille du comte de Sandersleben épousa M. de Pillot, qui, avec l'autorisation de son beau-frère, obtint du roi « de porter le nom de Coligny, avec titre de comte. »

Ferdinand-Victoire-Amédée, prince de Faucigny-Lucinge et Coligny, etc., aide de camp de Mgr le duc de Bordeaux, épousa par contrat dotal des 27 et 28 septembre 1823 Marie-Augustine, fille du premier mariage de S. A. R. Mgr le duc de Berre qui, la reconnaissant à son lit de mort, obtint pour elle la faveur du roi de France Charles X, qui par pièces du 9 juillet 1820 lui donna le titre de comtesse d'Issoudun.

Par pièces du 27 janvier 1828, Charles X « voulant donner à Ferdinand de Faucigny-Lucinge et « Coligny, une preuve de sa bienveillance spéciale, « vu le rapport de la commission chargée d'examiner les titres de la généalogie de la famille de « Faucigny, présentés par le ministre des Affaires « étrangères ; vu le rapport du garde des Sceaux, « autorise Ferdinand et tous ses descendants à « porter en France le titre étranger de prince « porté par ses ancêtres et à lui héréditairement « échu. » Par brevet du 13 mars 1829 : « Le roy « de France accorde à son cousin le prince de « Faucigny-Lucinge et Coligny, prince du Saint-« Empire, de Cystria, etc., les honneurs et entrées « du Louvre. La princesse devant jouir du tabou-« ret en la présence Royale. »

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, bandé d'argent et de gueules de six pièces*, qui est de Lucinge : *aux 2 et 3, de gueules à l'aigle éployée d'argent, membrée, becquée et couronnée d'azur, armée et languée d'or*, qui est de Coligny : *sur le tout : Palé de gueules et d'or de six pièces*, qui est de Faucigny.

FAYOLLE DE MANS.

La famille Fayolle de Mans est originaire du Velay où est située la terre de son nom (Mans, près Monistrol-l'Evêque (Haute-Loire), qu'elle posséda jusqu'en 1760.

Son premier auteur connu Charles de Mans, vivait en 1550, était lieutenant, notaire royal en la ville du Puy. Sa sœur Catherine avait épousé messire de Volny.

Son frère, noble Claude de Mans, écuyer, eut une fille, Anne de Mans, que le 28 septembre 1628, épousa Laurent Fayolle, avocat au présidial du Puy, secrétaire de M. de Gonthier, conseiller du roi au parlement de Paris, d'où un fils Charles Fayolle de Mans, né le 12 mai 1632, avocat à la sénéchaussée du Puy, marié le 10 avril 1535 à Lucie de La Combe, d'où Charles Fayolle de Mans, né le 1er juillet 1557, marié le 16 février 1690 à demoiselle Jeanne Le More, d'où André Fayolle de Mans, marié le 5 juillet 1717 avec Marie de Chaves, d'où Georges Fayolle de Mans, marié le 7 janvier 1761 avec demoiselle Moret de La Chapelle, d'où descendance, etc.

Alliances : de Volny, de La Combe, Le More, de Chaves, Moret de La Chapelle, Choneat, Quive, d'Escrivieux, Roidot, de Cozon.

Armes : *De gueules, à une fleur de lys d'argent ; au chef d'or chargé de trois croisettes de sable, 2 et 1.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Fayolle de Mans** (Mme douairière), née de Cozon. Résidence : château de Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire) ; dont : *a*) Adolphe ; *b*) Alphonse.

2° **F. de M.** (Noël), marié à Mlle Dauchez de l'Hervillier. Résidences : boulevard Raspail, 138, à Paris et le Chambon-Feugerolles (Loire).

3° **F. de M.** (Mme Blanc, née). Résidence : Sidi-Bel-Abbès (Algérie).

LA FERRONNAYS (*de*).

La maison Ferron, d'ancienne chevalerie de Bretagne, est connue dans cette province depuis 1118, et elle a donné son nom à la terre de la Ferronnays, située près de Dinan, évêché de Saint-Malo, terre dont elle prouve la possession non interrompue depuis Jacques Ferron, seigneur de La Ferronnays, qui vivait le 17 janvier 1356.

Cette maison, dont il est souvent parlé dans les rôles militaires de la Bretagne, a formé, vers la fin du xive siècle, deux branches principales : la première comprend les branches de La Ferronnays et du Quengo, la seconde, les branches du Chesne et de Beauchesne.

Un comte de La Ferronnays fit les campagnes dans l'armée des princes et fut fait gentilhomme de S. A. R. le duc de Berry. Louis XVIII, le nomma chevalier de l'ordre de Saint-Louis et maréchal de camp le 4 juin de la même année, puis pair de France, après les *Cent-Jours*, le 17 août 1815. Le roi lui avait conféré le titre d'officier de la Légion d'honneur dès le 9 mai précédent.

Armes : Branches de La Ferronnays et du Quengo : *D'azur, à six billettes d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de trois annelets d'or.*

Supports : *Deux léopards.*

Cimier : *Un dextrochère tenant une épée antique.*

Devise : *In hoc Ferro vinces.*

Branches du Chesne et de Beauchesne : *D'azur, semé de billettes d'argent, à la bande d'hermine, brochant sur le tout.*

Supports : *Deux léopards.*

Cimier : *Une rose.*

FONTAINE (*de*).

Dans le Poitou : famille noble, originaire de Bourgogne, où elle était connue dès l'an 1091, temps où les noms commencèrent à être permanents dans les familles. D'après un mémoire dressé par un chevalier de Malte de ce nom, le premier connu est Jean de Fontaine, chevalier banneret, qui se croisa et se trouva à la prise de Jérusalem, le 5 juillet 1099, sous Godefroy de Bouillon. Il avait sous sa bannière 350 hommes. De retour de la Terre Sainte, vers l'an 1109, il épousa une demoiselle du nom de Beaumont, dont il eut postérité.

N... de Fontaine, officier de cavalerie, seigneur de Vieuville, fut s'établir en Touraine, où il se maria vers 1525 à demoiselle de Verveille, héritière de cette seigneurie.

Parmi les descendants de cette maison, nous citerons Guy de Fontaine, seigneur de Fanchetières, qui entra dans la compagnie des chevau-légers de la garde du roi en 1669, dont le duc de Chevreuse était capitaine-lieutenant. Il se trouva à la bataille de Senef en 1674, où le prince de Condé, qui y commandait, eut trois chevaux tués sous lui ; sortit de la compagnie des chevau-légers en 1689, et fut reçu, le 26 avril de la même année, un des écuyers ordinaires du prince de Condé. Il mourut en laissant un fils de Marguerite de Hillerin qu'il avait épousée par contrat passé le 5 mars 1685, Pierre de Fontaine, qui acquit une charge de secrétaire des finances de Madame, fille de France, duchesse de Berry, parce qu'on l'assura qu'une telle charge ne pouvait nuire à sa noblesse. Les provisions sont du 17 août 1714, signé Louis, et plus bas Phélypeaux. Il eut beaucoup d'enfants de son mariage.

Armes : *D'or, à trois écussons de vair, bordés de gueules.*

Nous trouvons une autre famille du même nom originaire de Normandie, établie dans l'élection de Valognes.

Julien de Fontaine obtint, en 1627, un arrêt de la Cour des Aides de Rouen contre les habitants de la paroisse de Sotteville, ayant justifié qu'il descendait de Bertrand de Fontaine, vivant en 1480, seigneur de la Fage et plusieurs autres terres de la province du Languedoc, diocèse de Mirepoix. La généalogie de ces Fontaine, rapportée

dans l'histoire des Albigeois, remonte à Philippe de Fontaine, gentilhomme de la chambre du roi Philippe-Auguste, et apprend que ceux de ce nom ont fait des alliances avec les plus grandes maisons, comme celles de Durfort, de Foix et de Barassin.

Jean de Fontaine, l'un des fils dudit Bertrand, ayant été envoyé à Cherbourg, en qualité de lieutenant de la garnison des hommes d'armes d'ordonnance, y épousa Jeanne de Révie, et s'établit dans ce pays où cette branche subsistait, et était représentée par Jacques et Julien de Fontaine.

Armes : *De gueules, à trois bandes d'or, boutées d'azur, et surmontées de trois boucles ; au chef d'argent, chargé de trois hermines de sable.*

Les armes de la branche aînée, décrites dans l'histoire des Albigeois, sont : *De gueules, à trois bandes d'or, au chef d'argent, chargé de trois mouchetures d'hermine, de sable.*

FOUCHÉ D'OTRANTE.

Famille originaire de Bretagne passée en Suède.

Joseph Fouché, né à la Martinière, près Nantes, le 19 septembre 1754, fut créé comte en 1808 et duc d'Otrante le 15 août 1809.

Joseph Fouché était un des membres les plus distingués de la congrégation de l'Oratoire, au commencement de la Révolution, dont il embrassa les principes avec chaleur. Il quitta l'habit religieux, se maria et exerça la profession d'avocat. Il fut l'un des fondateurs de la société populaire de Nantes et en devint un des membres les plus influents, non qu'il eût, à un degré supérieur, le talent de la parole, mais parce qu'il y acquit une grande popularité par l'exagération de ses discours et de ses opinions qui masquaient déjà des vues ambitieuses.

Il fut élu député de la Convention nationale en septembre 1792. Il reprit ses anciennes liaisons avec Robespierre qu'il avait connu étant professeur de philosophie à Arras ; mais bientôt ils se séparèrent à cause de la divergence de leurs caractères et de leurs opinions politiques.

Dans le procès de Louis XVI, Fouché vota la peine de mort sans appel et sans sursis. Il était alors attaché à la faction de Danton.

Le 14 février et le 8 mars 1793, Fouché fit rendre un décret pour la vente, comme nationaux, des biens dépendant des bourses des établissements d'instruction publique, autres que des collèges ; peu après, il provoqua un autre décret tendant à reconnaître et découvrir les biens des émigrés. On le chargea ensuite de diverses missions ; il fut envoyé d'abord dans la Loire-Inférieure et dans l'Aube, puis dans la Nièvre. S'il fallait juger sa conduite dans cette dernière mission, d'après les pièces imprimées, elle porterait tous les caractères de la démagogie la plus délirante ; il y mérita les éloges de Chaumette, il y fit la guerre au culte religieux, il y proclama l'athéisme et la désorga-

nisation sociale. *Avilissons l'or et l'argent*, écrivait-il à ses collègues, *traînons dans la boue ces dieux de la monarchie*.

En novembre 1793, Fouché fut envoyé à Lyon avec Collot-d'Herbois pour faire exécuter contre cette ville les affreux décrets de la Convention. On peut consulter, sur les actes sanguinaires auxquels il présida, le *Moniteur* de 1793 et 1794.

Aucunes considérations ne peuvent affranchir Fouché de sa part de la terrible responsabilité qui pèse sur les destructeurs de Lyon.

Après la mort de Robespierre, Fouché intrigua auprès des *Thermidoriens* et des *Montagnards*, s'attacha successivement à l'un et à l'autre parti, ou plutôt les fit servir tous deux à garantir sa personne de la juste vengeance des Lyonnais. Il eut des relations avec Babeuf, et, Tallien, en dénonçant ce dernier, dit qu'il *n'était qu'un jouet entre les mains de Fouché occupé à corriger ses écrits incendiaires*. Bientôt les accusations affluèrent de toutes parts contre Fouché. Pendant quelque temps il tint bon contre l'orage ; mais enfin son arrestation fut décrétée à une grande majorité, et au milieu des discours les plus ignominieux pour lui.

L'amnistie politique du 4 brumaire an IV lui ayant rendu la liberté, le Directoire lui confia une mission particulière sur les frontières d'Espagne après laquelle il se retira, comme en disgrâce, dans la vallée de Montmorency, où il vécut dans la retraite, paraissant ne se mêler aucunement des affaires, mais ne cessant cependant d'entretenir des relations secrètes avec les divers partis qui luttaient dans l'arène politique.

Rappelé de nouveau par le gouvernement en septembre 1798, il fut nommé ambassadeur de la République française près la République cisalpine.

Protégé par Barras et par le général Joubert qui commandait alors l'armée d'Italie, il favorisa ouvertement l'indépendance cisalpine et s'attira l'improbation du Directoire qui le rappela; mais Fouché, fort du crédit de ses amis, refusa d'obéir. Alors un décret du gouvernement cisalpin lui ordonna de quitter le territoire de la République; Fouché revint en France et, fortement appuyé par Joubert, se tira de ce mauvais pas. Ce dernier ayant été nommé peu après commandant de Paris, Fouché fut envoyé en qualité d'ambassadeur en Hollande; et, le 31 juillet 1799, il fut nommé ministre de la police générale.

A peine élevé au ministère, il change de doctrine, de langage; il se montre l'ennemi de ces mêmes jacobins qu'il avait si longtemps aimés et défendus. Puis il cherche à se servir de l'autorité qui lui avait été confiée pour hâter la chûte du Directoire de qui il la tenait et contribua puissamment à la révolution du 18 brumaire an VIII.

Ministre de la police sous Bonaparte, il sut se créer un pouvoir ténébreux qui, plus d'une fois, fit trembler son maître lui-même.

Si, d'un côté, il parvint à comprimer les partis à l'aide d'une bascule d'actes arbitraires et tyranniques, de l'autre, il étouffa sous leurs débris, la liberté publique.

Après la paix d'Amiens, le ministère de la police ayant été supprimé, Fouché fut nommé sénateur et titulaire de la sénatorerie d'Aix en Provence. Mais, en 1804, lorsque Bonaparte voulut monter sur le trône impérial, il rappela Fouché comme étant le plus propre à influencer les hommes de la Révolution et rétablit pour lui le ministère de la police qu'il garda jusqu'en 1810. A cette époque, il tomba en disgrâce et ne fut rappelé par Napoléon qu'à l'époque des désastres de la campagne de Russie. Il se prononça contre la continuation de la guerre.

Fouché se trouvait à Lyon lorsqu'il apprit les événements du 31 mars 1814. Il essaya de dissuader Napoléon de se fixer à l'île d'Elbe et le conseilla de passer en Amérique.

Demeuré sans emploi pendant la Restauration, il redevient ministre de Napoléon le 20 mars 1815 et fut élu député par plusieurs départements.

Après la défaite de Waterloo, il présida le gouvernement provisoire. Le roi Louis XVIII, à son retour, le maintint au ministère de la police qu'il n'occupa que jusqu'en septembre 1815. Il fut nommé ministre plénipotentiaire à Dresde. Trois mois après, il fut dépouillé de son caractère diplomatique et se retira à Prague, en Bohême.

Vers le milieu de 1818, il obtint du gouvernement autrichien la permission de se retirer à Lintz, puis à Trieste, où il mourut le 25 décembre 1821 à l'âge de 66 ans laissant postérité.

Tout a été dit sur le fondateur de cette famille qui a donné l'exemple de tous les vices et de toutes les palinodies.

Les titres qui lui ont été conférés sont le résultat de la terreur qu'il inspirait autour de lui et de la nécessité dans laquelle les souverains se trouvaient d'acheter, soit son concours, soit son silence.

Ces écrits sont autant d'actes publics et de documents historiques dont la lecture est nécessaire à ceux qui veulent connaître cet homme d'État. Le *Moniteur* en offre jusqu'ici le répertoire le plus complet.

On consultera surtout les ouvrages suivants : *Fouché de Nantes, sa vie privée, politique et morale depuis son entrée à la Convention jusqu'à ce jour*, in-12, 1816 : *Mémoire historique sur Fouché de Nantes, maintenant duc d'Otrante*, par un Anglais, in-8, Paris, Egron, 1815; *Sept mois de la vie de Fouche*, 1793-94, Paris, 1816; *Précis de la vie publique du duc d'Otrante*, Londres et Leipsick, 1816.

ARMES : *D'azur, à une colonne d'or, accolée d'un serpent du même, chargé de cinq mouchetures d'hermine d'argent, 2, 2 et 1; au chef de gueules, semé d'étoiles d'argent.*

REPRESENTANTS ACTUELS :

Fouché, duc **d'Otrante** (*Gustave-Armand* FOUCHÉ, Cte), né à Paris le 18 juin

1840, fils du troisième duc, Athanase (né le 25 juin 1801, décédé le 10 février 1866) et de sa seconde femme Wilhelmine-Adélaïde, née de Stedingk, décédée le 25 février 1863. Résidence : Stockholm et château d'Elghammar, près Bjornlunda en Suède. Ancien capitaine de cavalerie suédoise, aide de camp et écuyer de feu le roi Charles XV de Suède; marié : 1° à Stockolm le 2 mai 1865 à Augusta, B^onne^ Bonde, décédée le 1 mars 1872; 2° à Londres, le 5 juillet 1873, à Thérèse, B^onne^ de Stedingk, dame du palais de la princesse de Galles.

Enfants : *a*) Du premier lit : *Adélaïde-Augustine*, née à Paris le 2 mai 1866; mariée à Stockholm, le 14 octobre 1893, à Frédéric Peyron, lieutenant de frégate dans la marine suédoise. Résidence : Stockholm. *b*) Du second lit : Charles-Louis **Fouché, Cte d'Otrante**, né à Elghammar le 21 juin 1877.

Frère et Sœur

1° **F. d'O.** (Pauline-Ernestine), née au château de Nygard, en Suède, le 25 juin 1839; mariée à Stockholm le 7 novembre 1861 à Thure, Cte Bielke, ancien capitaine de cavalerie suédoise. Résidence : Sturefors (Suède).

2° **F. d'O.** (Paul), né en juillet 1871.

FOUCHER DE BRANDOIS.

La notice insérée au tome Ier, col. 1218, doit être complétée comme suit :

Devise : *Ex sanguine virtus.*

Couronne de marquis.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Foucher, Bon de Brandois. Résidences : 73, rue de Grenelle, à Paris et château de la Mothe-Achard (Vendée), marié à Marguerite de Gourgue.

Enfants : *a*) Henri, né le 14 mars 1891; *b*) Victorine, née le 6 mars 1895.

FRAIN DE LA VILLEGONTIER.

Sébastien Frain, sieur de la Villegontier, sénéchal de Fougères, et autre Sébastien Frain, sieur Differt, tous deux issus de Sébastien Frain, qui avait reçu des lettres de noblesse en 1624, furent confirmés et maintenus dans la qualité de nobles en payant chacun 1,000 livres par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne des 16 janvier et 8 avril 1669.

Au reste, cette famille est ancienne; et, antérieurement à l'année 1624, elle avait contracté des alliances nobles; en 1530, Louise Frain épouse Luison de la Rebuttière : et, en 1569, Michelle Frain, avec Robert Bernard, écuyer, sieur des Brosses.

Un membre de cette famille, M. de la Villegontier, était lieutenant au régiment des gardes françaises en 1736.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux rencontres de bœuf, et, en pointe, d'un croissant, le tout du même.*

Couronne de comte sur l'écu et couronne de baron sur le manteau.

FRANCHEVILLE DU PELINEC (*de*).

Famille d'ancienne extraction noble, originaire d'Ecosse, et fixée en Bretagne depuis l'an 1442.

Pierre de Francheville, chevalier, seigneur de Trémelgon, vint en Bretagne en qualité d'officier de la cour d'Isabeau, fille de Hamon, roi d'Ecosse, et femme du duc de Bretagne François Ier. Il était son échanson, charge considérable dans ce temps-là, et qui a été occupée par les plus grandes familles. Voulant s'habituer audit duché et acquérir terres et fiefs nobles, comme les autres gentilshommes à qui ce droit était privatif, il fut obligé de prendre des lettres de naturalité et de confirmation de noblesse, qui lui furent accordées par lettres-patentes du duc François II, données à Nantes le 19 janvier 1477. Il servit également le duc dans ses armées, et se distingua à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, livrée contre les Français, le 28 juillet 1488, où il fut fait prisonnier. Il mourut, en 1505, en laissant plusieurs enfants.

Au sixième degré, Claude de Francheville, chevalier, seigneur de Truscat le Pelinec, etc., fut conseiller du roi en ses conseils et maître des requêtes ordinaires de la reine-mère Anne d'Autriche, sénéchal et lieutenant-général au présidial de Vannes.

Armes : *D'argent, au chevron d'azur, chargé de six billettes d'or.*

FRÉJACQUES DE BAR.

Cette famille prouve sa filiation non interrompue depuis Hugues Fréjacques, seigneur d'Ormancey, dont les armes furent enregistrées à l'armorial général de France en 1698.

Hugues de Fréjacques, seigneur d'Ormancey vivait à Paris en 1697, circonscription des deux écus.

De son mariage contracté en 1660 avec Dieudonnée de Dieuville il eût de nombreux enfants dont un seul, Nicolas, lui survécut.

A la chute du système de Law où il avait im-

prudemment engagé sa fortune, il en recueillit les débris qui, joints au fief d'Ormancey, lui permirent de se lancer dans l'industrie et de fonder à Langres une coutellerie, à Bar-sur-Aube une chamoiserie dont les revenus assurèrent l'avenir de son fils; de là l'habitude pour les descendants d'ajouter au nom de Fréjacques celui de Bar et de négliger celui d'Ormancey, habitude consacrée, du reste, par décision du 22 août 1860.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même, 2 en chef, 1 en pointe.*

Couronne de comte.

Tenants : *Deux moines, l'un portant le capuchon coiffé et l'autre rabattu.*

Devise : *Il adviendra.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Fréjacques de Bar (Charles), né à Ginestas le 4 novembre 1867, marié, le 28 novembre 1889, à Marthe Paul-Sirven. — Résidence : château de Massignan par Saint-Marcel (Aude).

Enfants : *a*) Madeleine ; *b*) Gabrielle.

Sœur : Marie-Antoinette, épouse du marquis Ernest de Dax d'Axat, dont postérité. — Résidence : Ille (Pyrénées-Orientales).

FREMYN DE SAPICOURT.

Cette famille est originaire de Champagne.

Elle a été honorée de plusieurs grandes charges dans la magistrature au bailliage de Vermandois, siège royal et présidial de Reims.

Elle a donné un président à mortier, deux lieutenants des habitants de Reims, un mestre de camp, un lieutenant-colonel, quatre mousquetaires noirs, deux gouverneurs de Rethel-Mazarin et quatre croix de Saint-Louis.

Elle s'est alliée : aux Cauchon, Coquebert, Mongeot, Villars-Brancas, de Colnet, de Récourt, de Thermes, de l'Escamoussier, de Bongard d'Apremont, de Broca.

Armes : *D'argent, à la fasce d'azur bordée d'or, de laquelle sortent des flammes de gueules, dessus et dessous opposées à d'autres flammes mouvantes du chef et de la pointe de l'écu.*

FRINGS (*de*).

La famille de Frings, très ancienne, est originaire de la Lorraine. La Révolution a dispersé les membres de cette famille qui émigra en Allemagne. Elle fut à jamais ruinée. Les descendants de ce nom ne purent plus occuper que de modestes emplois dans les administrations françaises.

Armes : *D'azur, à trois glands d'argent.*

Couronne de vicomte.

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Frings (E. *de*). — Résidence : Ceyzérieu (Ain).

FROMENT (*de*).

Compléter comme suit la notice insérée au tome Ier, col. 1244 et 1245.

Branche des seigneurs de Champdumont.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois épis de froment d'or liés ensemble, et de trois merlettes d'or en pointe posées 2 et 1; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

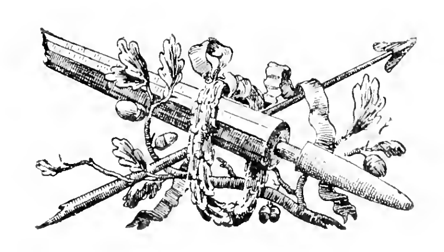
Couronne de marquis.

Devise : *Fais ce que dois, advienne que pourra.*

FRY (*de*).

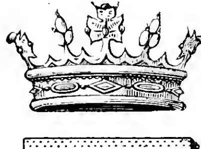
En Normandie. Famille maintenue dans sa noblesse le 3 février 1668. Il est parlé, dans l'histoire de la ville de Rouen, de Pierre de Fry, conseiller général en la cour des aides de cette ville, vivant ès-années 1595 et 1597.

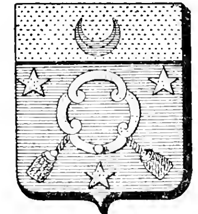
Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et d'une hure de sanglier en pointe, le tout d'or.*





GARAT DE NEDDE.





Garat (*alias* de Garat), marquis de Nedde et La Villeneuve.

Ancienne famille originaire des environs de Bayonne, établie au XVI[e] siècle en Limousin, où ils ont possédé, entre autres, les seigneuries de Saint-Priest, Beaumont, Saint-Arnaud, Beauvais, Ambazac. La Villeneuve et Nedde était enclave du Poitou.

Branche en Angoumois, où Charles de Garat figure à l'assemblée de la noblesse en 1789.

Filiation suivie depuis l'arrivée en Limousin vers 1590, de N... dont un fils épouse Isabeau de Juye de Saint Martin. La plupart des descendants sont officiers ou dans les ordres. Parmi ces derniers, un prélat abbé général de l'ordre de Grandmont.

En 1761, Raymond, marquis de La Villeneuve et Nedde, capitaine, chevalier de Saint-Louis, épouse Jeanne-Martiale, fille unique de Jean-Antoine, marquis de Turenne d'Aynac d'Aubepeyre. Ils ont plusieurs enfants, dont trois émigrés, morts officiers à l'armée des princes.

Un frère de Raymond, Jean-Baptiste, chevalier de Garat, enseigne à quatorze ans au régiment de Saintonge, blessé sur le champ de bataille, capitaine en 1763, accompagne ses neveux en émigration. Chevalier de Saint-Louis.

Un autre frère, aussi chevalier de Saint-Louis, fait les guerres de l'Inde.

Raymond figure aux assemblées de la noblesse du Poitou, La Marche et du Limousin : son fils Bernardin-Cyrille, épouse Sophie du Authier. A partir de cette époque, au sortir de la révolution, on ne trouve plus guère dans les actes que le nom de de Nedde.

Le fils de ce dernier, Raymond-Victor institue pour héritier Raymond, fils de son frère Henri et de Françoise de La Porte.

Ce dernier a épousé en 1876 M[lle] de Veillechèze.

Alliances : Tourdonnet, Brachet, Vanteaux, Douhet, Fromental, Ligondès, Saint-Marsault, Lagrange, Turenne, du Authier.

ARMES : *D'azur, au lac d'amour, accompagné de trois étoiles d'or ; au chef d'or, chargé d'un croissant d'azur.*

GARNIER ou DE GARNIER.

Les *Garnier* ou *de Garnier*, autrefois seigneurs de *Vaureilles* et *Crolard*, appartiennent à une très ancienne famille du Dauphiné. Ils possédaient un château-fort dans les environs de *Grenoble*, et ce château portait le nom de *Garnier* ou *de Garnier*. Cette famille a disparu de *Grenoble* depuis près de trois siècles, et il y a fort longtemps qu'il ne reste plus aucune trace du château d'où elle sort.

Un *Jean Garnier* ou *de Garnier* épousa, en 1547, demoiselle *Catherine de Rigaud*, dont il eut deux fils :

Guillaume, fils de *Jean*, entra très jeune au service et se conduisit avec tant de bravoure à la tête de deux cents hommes, que le roi Henri lui conféra, nonobstant sa qualité de noble, de nouvelles lettres d'anoblissement qui lui furent expédiées devant *Rouen* le 21 mars 1592.

Il existe trois branches de cette famille : *Garnier*, Bon *de Labareyre*, *Garnier des Hières*, et *Garnier*, Bon *de Miraval*.

1°) La branche *Garnier de Labareyre* a été fondée par *Jacques*, qui épousa, le 8 mai 1688, demoiselle *de Beignet*, et devint, par ce mariage, seigneur de la terre de *Labareyre*.

Sous la Restauration, le chef de la famille de *Labareyre*, qui avait servi dans les gendarmes écossais, sous Louis XVI, combattit comme officier et comme aide de camp du général *Dampierre*, pendant les trois premières campagnes de la Révolution, et fut, sous l'Empire et sous la Restauration, colonel de la garde nationale de *Valence*, et député de la *Drôme*. Il fut fait baron par Louis XVIII. Son fils aîné, *Eugène*, devint général de brigade de cavalerie, et se retira dans les environs de *Valence*, au château de *Thodure*, où il était né et où il finit ses jours le 24 juin 1867.

2°) La branche *Garnier des Hières* fut fondée par *Jean-Pierre*, qui épousa, le dernier juin 1691, *Anne de Vernes*, fille de messire *Denis*, seigneur du *Serpolet*, et de demoiselle *Marie-Charlotte de Suffize*, et qui apporta en dot la terre *les Hières*.

Le grand-père de *Paul des Hières* avait épousé une demoiselle de *Barjac*, appartenant à la famille des comtes de ce nom, l'une des plus anciennes de la noblesse du *Vivarais*. Il avait été fait *chevalier* de la *Fleur de Lys*, par *Louis XVIII*, pour son ardent dévouement à la cause royaliste, dévouement qui, par deux fois, faillit lui coûter la vie. Le père de *Paul des Hières* a épousé *Mathilde Zylof*, fille du chevalier *Zylof de Wynde*, et de mademoiselle de *Lavillette* de la *Hamaïde*. Le chevalier *Zylof* avait été officier démissionnaire dans la garde royale. La famille *Zylof* est établie dans les *Flandres françaises* depuis l'introduction de la réforme en *Hollande*, d'où elle est originaire.

La branche *Garnier des Hières* est actuellement représentée par *Auguste-Marie Garnier des Hières* (époux de Mademoiselle *Zylof de Wynde*), chef actuel de la famille, et par son fils Paul-*Charles-Marie Garnier des Hières*, officier de cavalerie, marié à *Madeleine de Loynes*, d'une ancienne famille de l'*Orléanais*, dont il a une fille, *Simone*, née en 1893.

3°) Branche *Garnier de Miraval*. Le 2 décembre 1759, *Claude-Louis* contracta mariage avec *Angelique de Guaize*. Ils acquirent la baronnie *de Miraval*, de Charles de *Rohan*, prince de *Soubise*.

Armes de la famille Garnier des Hières : *D'argent, au chevron de gueules cantonné en chef de deux roses au naturel, et, en pointe, de trois pals de sable.*

Voy. tome Ier, col. 1278 et 1279, une notice complémentaire sur cette famille.

GARREAU DE LA MÈCHENIE (du).

En Limousin et en Périgord : famille divisée en deux branches :

De la première est Gabriel du Garreau, écuyer, seigneur de Leyffard et de Grésignac, né le 21 juin 1725, marié le 5 juillet 1746, avec Anne-Louise Picaud, dont il a eu huit enfants.

La seconde branche a pour chef Gabriel du Garreau, écuyer, seigneur de la Meschenie, marié le 15 avril 1749 à Anne-Lucrèce Chiquet, dont il a eu plusieurs enfants.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un cœur dans lequel est fiché une croisette du même.*

GATIAN DE CLÉRAMBAULT.

Gatian de Clérambault, écuyer, seigneurs de Vandannière, Gennetreuil, Taillé, Lafond, Fournaguère, les Hérissaudières, Moreaupicon.

Famille noble et des plus anciennes de Tours, qui a donné à la Touraine les fonctionnaires dont les noms suivent :

Bernard Gatian, secrétaire de la reine, contrôleur des guerres et capitaine de la ville de Tours (1546) :

Jacques Gatian, conseiller au bailliage et siège présidial de Tours, maire de cette ville en 1659 ;

Nicolas Gatian de Gennetreuil, conseiller du roi, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Tours, mort le 14 août 1661 ;

François Gatian de Clérambault, contrôleur général des finances et domaines (1711) ;

Louis-Victor Gatian de Taillé, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage de Tours (1713) ;

François-Jean Gatian de Clérambault, contrôleur général des finances et domaines (1745).

En 1789, François-Marie Gatian de Clérambault, né le 15 août 1750, comparut à l'assemblée de la noblesse de Touraine pour l'élection des députés aux états généraux. Il épousa, en 1797, Henriette de Marsay, arrière-petite nièce de René Descartes ; il décéda le 16 janvier 1826, laissant quatre enfants :

1° François-Alfred Gatian de Clérambault, ancien maire de Pernay (Indre-et-Loire), né le 28 décembre 1798, marié le 30 juin 1830 à Cécile-Euphrasie de Pignol de Rocreuse, décédé à Tours le 20 janvier 1870, laissant deux fils : 1° Charles-Alfred-Henri Gatian de Clérambault, né le 30 juin 1831, décédé le 28 mars 1893, colonel de cuirassiers en retraite, aux Hérissandières, commune de Per_

nay, veuf de Marie-Augusta-Alice Quirit de Coulaine, laissant un fils René Gatian de Clérambault ;
2° Edouard-Gatian de Clérambault, conservateur des hypothèques à Beauvais, marié à Valentine de Saint-Chamans : de cette union sont nés deux fils : Gaëtan et Roger Gatian de Clérambault et une fille Marie-Valentine, décédée le 4 juin 1877 :

2° Philibert-Victor Gatian de Clérambault, ancien juge au tribunal civil de Tours, mariée à Marie-Marguerite-Clémentine Morinet, décédé à Tours le 31 mars 1882, laissant deux enfants : Raoul et Alice Gatian de Clérambault ;

3° Henriette Gatian de Clérambault, mariée à Charles de Perthuis, décédée à Tours le 21 mai 1877 ;

4° Léonie, mariée à Charles Courtis de la Rivière.

Armes : *D'azur, à une sphère d'or, surmontant un croissant d'argent.*

Couronne de marquis.

GAUVAIN DE BEAULIEU.

On croit que les Gauvain, *alias* God-Win, étaient originaires d'Ecosse.

Au VI[e] siècle, Gauvain, neveu d'Arthur, roi de Bretagne, fut le héros de poèmes chevaleresques et mythologiques. Il est surnommé le *chevalier de l'Epée*. Ses aventures se rattachent au Cycle Breton des chevaliers de la Table-Ronde, du Saint-Graal, etc. (*Histoire littéraire de la France*, t. XIX. — Libians desconnus (*Roman du Bel Inconnu*) par Renault de Beaujeu. — Bibliothèque du duc d'Aumale, à Twickenkam, édition française de M. Hippeau. Paris, 1860. Art. Dézobry. — *Dictionnaire des Lettres*, etc. Ch. Delagrave, 1886, p. 1064.

D'après ce trouvère, ces guerriers seraient venus sur les côtes d'Aquitaine (Aunis ?) au XIII[e] siècle. L'un d'eux avait épousé une reine de Galles, un autre la Fée aux Blanches-Mains, que des chevaliers ennemis avaient emprisonnée dans la Turge de la Cétée Gastée ou Maudite (Chatelaillon ?). Cette ville, détruite par Guillaume d'Aquitaine en 1127, avait été déjà maudite par Mélusine, princesse de Lusignan ou de Parthenay, et excommuniée par le pape Urbain II (1085 ou 1096).

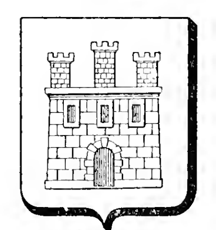
Ces traditions nous reportent aux temps des enchantements de la Bretagne, et Victor Hugo s'est permis de mettre le nom des *Gauvain de la Turge*, princes de Bretagne et Vendée, dans son roman de *Quatre-Vingt-Treize*.

Les Gauvain de Fouras descendent historiquement d'Etienne Gauvaing, écuyer, seigneur de Beaulieu, noble homme, pair, échevin de La Rochelle, 1606, amiral de la flotte, 1621, maire de la cité en 1623.

Armes : *D'or, à un gaufrier de sable, accosté de deux bouteilles de gueules.* (Armorial de la généralité de Poitiers).

GAUZENCE DE LASTOURS ou DE LASTOURS-GAUZENCE ou DE GAUZENCE-LASTOURS.





Famille originaire du comté de Foix, et une des plus anciennes de La Bastide-de-Sérou (Ariège) : (XV[e] siècle), où elle possédait un fief ou terre noble.

Elle est nommée dans le tome IV de la *Gallia Christiana* au XII[e] siècle à propos d'un procès fait par le roi à l'évêque de Pamiers.

Alliances : de Salles de Hys ; de Lapasse d'Houmagne.

Armes : *D'argent, au château de sable donjonné de trois pièces, maçonné du champ, ajouré de gueules.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Gauzence de Lastours** (Edmond), conservateur des hypothèques, à Limoux, marié à Marie-Julie-Sophie Conilh de Beyssac ;

2° **G. de L.** (Edmond), docteur en médecine ;

3° **G. de L.** (Jules), lieutenant du génie.

GÉRAUD DE NIORT.

La maison de Niort, anciennement d'Aniort, est une ancienne famille souveraine du Languedoc, où elle a joué un rôle important durant les XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles.

Le château de Niort était situé dans le pays de Sault, sur les confins de la Cerdagne et dominait la vallée du Rébenti.

Vers la fin du XI[e] siècle, les comtes de Carcassonne érigèrent le pays de Sault en vicomté et en conférèrent l'investiture à Guillaume de Niort, dont le fils appelé aussi Guillaume épousa en 1180 Esclarmonde de Foix.

Guillaume de Niort eut cinq fils : Géraud, Bernard-Othon, Guillaume-Pons, Guillaume-Bernard et Raymond. Le récit de la résistance qu'opposa Esclarmonde de Niort et ses fils, quand Simon de Montfort et ses lieutenants envahirent le pays de Sault, est demeuré légendaire. En 1240, Géraud de Niort, excommunié et vaincu, alla rejoindre l'armée française à Duilhac, et fit sa soumission au roi, en son nom et au nom de ses frères. Il laissa en gage aux mains d'Amaury de Montfort tous ses châteaux de Niort, de Castelpor, de Dournes, de La Bastide-de-Rochan, de Belfort, de Gesse, etc., à condition que le roi les lui rendrait après l'avoir réconcilié avec l'Église. « Et en

cas, dit Géraud de Niort, dans ce traité, que ces promesses ne soient pas remplies, on me rendra mes châteaux avant la Pentecôte et on m'accordera un mois de trêve. » Saint Louis ratifia ce traité, mais quand Géraud de Niort eut été réconcilié avec l'Eglise, il ne put obtenir la restitution de ses biens, dont la plus grande partie fut a partir de ce moment-là réunie à la couronne.

(Voir dans l'*Histoire générale du Languedoc*, édition in-folio, tome III, six actes de soumission au roi de la famille de Niort. Voir aussi, tome V, le seau de Géraud de Niort, page 686, planche 4, numéro 53.)

Géraud de Niort avait épousé, en 1218, Sancie, princesse d'Aragon, sœur de Nunès Sanches, comte de Roussillon, nièce d'Alphonse II, roi d'Aragon, cousine de Pierre II, tué à la bataille de Muret. Il en eut un fils, nommé Bertrand et deux filles, dont la plus jeune, Blanche de Niort, devint en 1266 prieure du couvent de Prouille.

Bertrand de Niort épousa en 1264 Auringue de Bellegarde, dont il eut un fils appelé Raymond lequel, marié lui même à Ermengarde de Foix, fut le chef d'un soulèvement populaire qui se produisit à Limoux à la fin du XIIIe siècle.

Durant les XIVe et XVe siècle, les descendants de Géraud de Niort habitèrent successivement le château de Castelpor et celui de Roquefort. Ils contractèrent des alliances avec les familles propriétaires de la seigneurie d'Usson, dans le Donnezan, et celles qui possédaient le château de Montaillon, près du pays de Foix. Ces alliances furent impuissantes à rendre à la famille de Niort le rang qu'elle avait occupé jadis.

Au commencement du XVIe siècle, Bernard de Niort était seigneur de Brenac, d'Ansignan et de Belfort. La maison de Niort se divisa après lui en deux branche principales, l'une dite des barons de Niort, l'autre des barons de Belesta.

Branche des barons de Belesta

Jean de Niort épousa en 1510 Guillaumette de Fournier. Un de leurs fils, appelé Jean, épousa à son tour vers 1542, Louise d'Aiguebelle, dame de Belesta. Leurs descendants ont possédé la baronnie de Belesta, avec les seigneuries de Peyreclause et de Rambosc, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Ils ont possédé aussi pendant longtemps celles de Ségure et de Fastes, dans les environs du village de Tuchan. Ils contractèrent des alliances avec les familles d'Arsse, de Gléon Durban, de Bruyères Chalabre, de Dax d'Axat, d'Argiot de La Ferrière, d'Aban, de Carlès, de Coll, de Grave, de Montredon, de Cazamajour, etc., et fournirent un grand nombre d'officiers distingués, chevaliers de Saint-Louis, dont la plupart servirent dans le régiment d'infanterie d'Artois. La branche des barons de Belesta s'honorait d'une parenté très proche avec Saint-François de Régis.

Elle fut maintenue dans sa noblesse le 3 novembre 1669 par jugement souverain de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Elle s'est éteinte au commencement de ce siècle en la personne de Mlle Marie-Anne-Raymonde de Niort.

Branche des barons de Niort

Encore actuellement représentée. Bernard de Niort se rendit acquéreur, au commencement du XVIe siècle, d'une partie de la seigneurie de Niort, qui avait appartenu autrefois à ses ancêtres. Ses descendants s'allièrent avec les familles de Raynaud, de Saint-Martin, de Nègre d'Able, etc. Gaston de Niort, seigneur dudit lieu, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain de M. de Bezons, intendant du Languedoc, à la date du 24 septembre 1670. Ce dernier céda ses biens de Niort à la famille de Nègre. De lui sont issus trois rameaux, dont le dernier subsiste encore de nos jours.

A. Antoine de Niort, baron de Niort, seigneur de Rodome, épousa le 1er février 1709 Françoise de Marsol, dont il eut : 1° Antoine, baron de Niort, seigneur de Rodome, marié le 15 octobre 1773 avec Marie-Josèphe de Massia de Treilhes, décédé sans enfants ; 2° Gérard, abbé de Niort, entré dans les ordres ; 3° Louis-Alexandre, chevalier de Niort, tué en 1791 dans les plaines de Thuir, en Roussillon, en combattant dans les rangs des émigrés français ; 4° Marie-Claire, mariee à noble François de Castellan ; 4° Marie-Rose, mariée à noble Jean-Michel de Thévenon. L'héritière des seigneurs de Rodome fut Catherine-Rose de Castellan, leur nièce, épouse de messire Jean-François de Marsol, conseiller du roi, maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Quillan.

B. Louis-Gaston de Niort épousa le 4 mai 1700 Marguerite de Boyer, et mourut à Escouloubre. Son petit-fils, Jean-Paul de Niort, épousa le 4 juillet 1775 Marie de Lasset, fille du marquis de Lasset, seigneur d'Escueillens, et nièce du marquis de Mirepoix. Ils eurent un fils, César de Niort, marié à Saint-Hilaire le 22 janvier 1805 avec Anne Dardé de Pech, dont : Auguste de Niort, décédé en 1862, en Algérie, sans enfants.

C. Jean-Baptiste de Niort, né à Escouloubre, épousa Marie-Anne Bousquet, dont il eut : 1° Jean-François, né en 1805, curé archiprêtre de la cathédrale de Carcassonne ; 2° Cyrille-Raymond, né en 1811 ; 3° Jean-Pierre, né en 1812, chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire de Carcassonne ; 4° Marc-Jean-Baptiste, né en 1819 ; 5° Amable, né en 1822, avocat, ancien magistrat.

Cyrille-Raymond de Niort a eu pour fils Jean-François, vicomte de Niort, ancien officier supérieur, officier de la Légion d'honneur, résidant à Paris, sans enfants.

Marc-Jean-Baptiste de Niort, capitaine-adjudant-major au 8e régiment de hussards, chevalier de la Légion d'honneur, a épousé à Toulouse le 28 mai 1866 Marie-Thérèse-Clémence de Landes

de Saint-Palais d'Aussne, fille du baron de Saint-Palais, dont il a : 1° Géraud Jean-François, avocat au barreau de Carcassonne ; 2° Jean-Joseph : 3° Pierre-Louis-Henry ; 4° Marie-Anne-Zélie. Résidence : Carcassonne.

Armes: *D'azur, à trois chevrons brisés d'or, accompagnés de trois étoiles d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.*

Couronne de comte.

Devise : *Fidélité.*

GILBERT *(de)*.

En Dauphiné. Famille noble, alliée aux principales maisons de la province.

Etienne de Gilbert, qui commence la filiation de cette famille, fut député des états généraux du royaume en 1614, où il rendit des services considérables. Il eut de Lucrèce de Vérone, son épouse, ses deux fils aînés, Pierre-André, capitaine de cavalerie, tué au passage du Rhin ; et René qui servit dans l'infanterie, fut tué au siège de Tournay en 1667 ; le troisième, Jean de Gilbert, continua la descendance, et après lui, son frère, le plus jeune, Alexandre de Gilbert, qui laissa entre autres enfants, Etienne-André de Gilbert, qui fonda la branche de Salieris, et son frère, Louis de Gilbert, celle de Gensac.

Cette famille compte plusieurs capitaines et des chevaliers de l'ordre de Saint-Louis.

Armes : *D'or, au chef de sable, chargé d'une tête d'aigle d'argent, becquée, languée et arrachée d'or.*

Casque de profil, orné de lambrequins d'or, d'argent et de sable.

GILLÈS *(de)*.

La famille de Gillès était originairement dite de St-Gilles. En 1162, on trouve un St-Gilles portant le titre de chevalier et son petit fils Baudouin accompagne le comte Baudouin de Flandre en Terre Sainte en 1202. Pendant une période assez longue, rien de brillant. On retrouve un Gillès au siège de la Rochelle par Richelieu : il donne des vivres aux habitants et construit une porte à ses frais. Puis la famille émigre en Hollande où elle remplit les plus hautes charges ; elle fournit des Conseillers des finances, un grand assesseur des eaux et digues d'Amsterdam, un ambassadeur en France. (Notes diplomatiques du Marquis d'Argenson) et un plénipotentiaire au congrès de Bresle. (Le duc de Broglie dans son travail sur le ministère du Marquis d'Argenson le cite comme un des hommes les plus en vue de la Hollande, alors si prospère.)

Actuellement la branche aînée de la famille habite la Belgique où elle porte le titre de baron Gillès de Pelichy.

En France, il y a deux branches : une en Picardie, l'autre en Normandie.

Les dernières alliances sont : Van du Hoch, Van der Cruisse, de Lafonteyne, de Thieulloy, de Germiny, d'Onffières, de Guillebon.

La branche française possède toute la suite de ses portraits de famille depuis 1450, ainsi que tous les quartiers de femmes qui ont contracté des alliances, et cela pour dix générations.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois glands de chêne, tigés et feuillés du même, posés 2 et 1.*

Casque de chevalier, surmonté d'une couronne de marquis, ayant en cimier un lion issant de gueules.

Supports : *Deux griffons.*

Devise : *In æternum non commovebitur.*

GINESTEL *(de)*.

Cette famille, originaire du Rouergue, s'est fixée successivement en Guyenne et en Languedoc.

Sa filiation est établie sans interruption depuis Bernard de Ginestel, capitaine du château de Najac, lequel vivait vers l'an 1500.

Elle a possédé les seigneuries de Lagardeviaur, de Montirat, de Caylus, de La Combarié, de Laval, de Puechante, de Peyrelade, de Montrozal et de Perségals.

Elle a été l'objet d'une maintenue de noblesse par ordonnance rendue à Montauban le 10 avril 1700.

Elle s'est alliée aux Buisson de Bournazel, de Rieu, de Boisset, de la Pleinne, de Mourlhon, de Thorn, de Malaterre, d'Audibert, de Montferrand-Thonnerre, de Saunhac, de Corneillan, de Solages, de Raymond, de Rivière, de Carrière, de Pujol, de Cluzel, de Nérac, etc.

Armes : *D'azur, au lion d'argent.*

Devise : *Fidelitur custodiam et fortiter.*

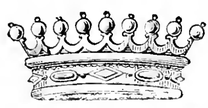
REPRÉSENTANT ACTUEL.

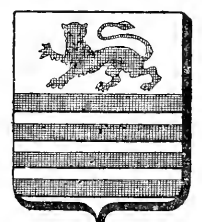
Ginestel de Montrozal, Bon de Lagardiviaur (Marie-Joseph-Louis-Alfred de) résidence : La Peyrié de St-Genest, par Lautrec (Tarn) marié à Anne-Marie Courbon de St-Genest.

GIRARD DE LA CHAISE *(de)*.

(Maine et Normandie), Seigneurs de Barenton, Chastillon, Fretzens, La Pannière, Crepon, Le Moussaye, etc., au Maine et Perche.

Vicomtes de Lyre, seigneurs de La Chaise, du Breuil, de Chéronvilliers, de Glatigny, du Boiscordieu, etc., en Normandie.





La famille de Girard de la Chaise est établie depuis près de cinq siècles en Normandie.

C'est une branche cadette des Girard, seigneurs de Barenton, de la province du Maine. La branche aînée s'est éteinte au commencement du XIVe siècle.

D'après Chevillard :

Jean de Girard, écuyer, seigneur de Barenton et Chastillon, fut écuyer du roi Louis XI. Il épousa Catherine d'Avaugour.

Florentin de Girard, son fils, écuyer, seigneur de Fretzens au Perche, de Barenton, La Pannière, Crepon et du Moussaye, fut chambellan du roi Charles VIII, et capitaine d'un régiment de lances des ordonnances du Maine, Laval et Chartres.

En 1424, un autre *Jean de Girard, écuyer*, commandait un corps d'armée de mille hommes à la bataille de *Verneuil*. C'est de cette époque que date l'établissement de ses descendants en Normandie.

En 1512, *Nicolas de Girard* était lieutenant du vicomte de Breteuil. Il épousa demoiselle N... et laissa trois fils :

1° *Claude de Girard, seigneur du Breuil*, mort sans postérité ;

2° *Robert de Girard, auteur des seigneurs de la Chaise* ;

3° *Nicolas de Girard, écuyer, seigneur de Glatigny, Boiscordieu, Chéronvilliers, vicomte de Lyre*. Cette branche s'éteignit en 1652 en la personne de *Philippe de Girard, seigneur du Boiscordieu, vicomte de Lyre*, maréchal des logis de la reine. (Titre original).

Jean de Girard, écuyer, seigneur de la Chaise, servit avec le duc de Guise. En 1567, il rendit aveu de son fief de la Chaise au duc d'Alençon.

Etienne de Girard, écuyer, seigneur de la Chaise, fut secrétaire de la chambre du roi en 1617. Sa sœur, *N. de Girard*, entra au monastère de Chaise-Dieu, dont elle fut la bienfaitrice.

Cyprien de Girard, écuyer, seigneur de la Chaise et de l'Isle, capitaine au régiment de Picardie, fut tué à l'armée en 1636.

Gabriel de Girard, écuyer, seigneur de la Chaise, conseiller, secrétaire du roi, fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général officiel, créé en vertu de l'édit royal en 1696, au registre d'Alençon (folio 642).

Jacques de Girard, écuyer, seigneur de la Chaise, servit dans le régiment de Candale. En 1657, il abandonna son fief de la Chaise, situé en la paroisse de Saint-Martin-d'Ecubley, près de Laigle et vint habiter près de Rugles, dans la paroisse de Saint-Antonin-de-Sommaire, sa terre de Noë-Vicaire, à laquelle il donna son nom (La Chaise actuelle).

Jacques-Philippe de Girard, écuyer, seigneur de la Chaise, fut garde du corps du roi en 1716.

Dans le mémoire généalogique établi par Chevillard, généalogiste historiographe du roi, nous trouvons la famille de Girard de la Chaise alliée aux familles : de Vaux, d'Avaugour, de Plessis-Cullon, Chollet de Ballon, de Courtalin, de la Voye de Clinchamps, d'O, de Dampierre, de Bouillé, Le Boulleur, de Biars, de Brestay, de Saint-Posset, de Marchais dans le Maine et Perche.

De Saint-Yon, de Rotrou, de Lerques, d'Escorches, de Vymont, Le Coustellier, de Malherbe, de Carquesalles, Guipel, de la Plesse, de Rose de Champignolles, etc. en Normandie.

Charles-Louis-Eustache de Girard, écuyer, seigneur de la Chaise, né le 14 août 1754, épousa le 21 juillet 1777 Marie-Louise Grant du Souchey, dont :

1° *Louis-François de Girard, écuyer*, tué à l'armée ;

2° *Alexandre de Girard, écuyer, seigneur de la Chaise*, né en 1782, qui fut sous la restauration, garde du corps du roi Louis XVIII. Il épousa en 1827 Mathilde de Beausse, fille du baron de Beausse, ancien capitaine au régiment d'Enghien, chevalier de Saint-Louis, et de la baronne, née de Loubert de Martainville.

De cette union naquirent quatre enfants :

1° *Marie-Sophie-Jeanne de Girard de la Chaise*, née en 1828, mariée en premières noces au duc de *Saint-Aignan*, et en secondes noces à Charles *Pétyst, comte de Morcourt*, chef de bataillon, officier de la Légion d'honneur, et officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon III.

2° *Marie-Louise-Lucie de Girard de la Chaise*, née en 1831, mariée le 14 octobre 1850 à *Louis-Frédéric, comte de la Houssaye* ;

3° *Marie-Paul-Ernest de Girard de la Chaise*, qui suit ;

4° *Marie-Mathilde-Noémie de Girard de la Chaise*, née le 15 avril 1839, mariée au mois de mai 1859 à Alfred Gastine.

Armes : *D'argent, à quatre fasces de sable, surmontées d'un lion léopardé de sable, armé et lampassé de gueules.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Girard de la Chaise, (*Marie-Paul-Ernest de*) né en 1834, épousa le 19 mars 1860 *Marie-Henriette-Clémence-Adèle de* Morant, fille du comte *Henry de* Morant, ancien officier dans les cuirassiers de la garde du roi Louis XVIII, et de la com-

tesse, née *de* Bodard de la Jacopière et petite nièce du *comte de* Morant, chevalier de Saint-Louis, qui fut sous la restauration gouverneur du château de Saumur et qui donna sa démission en 1830.

Du mariage de *Marie-Paul-Ernest de* Girard de la Chaise avec *Marie-Henriette Clémence-Adèle de* Morant, est né le 31 octobre 1864 :

Marie-Jean-Alexandre-Joseph de Girard de la Chaise, officier de cavalerie, écuyer à l'école de Saumur, qui a épousé le 12 juillet 1894, *Geneviève-Marie-Paule de* Sainte-Marie d'Agneaux, fille du comte *Georges de* Sainte-Marie d'Agneaux et de la comtesse, née Gigault de Bellefont, petite-fille du marquis de Sainte-Marie d'Agneaux et de la marquise, née Carbonnel de Canisy..

De ce mariage est né le 12 avril 1895, à Evreux, *Jane-Marie-Paule-Denise de* Girard de la Chaise.

Résidence : château de la Chaise, à Saint-Antonin-de-Sommaire, canton de Rugles (Eure).

GIRARD DE SAINT-GÉRAND.

La famille *Girard de Saint-Gérand* remonte à 1453, et est originaire de Givry, petite ville voisine de Chalon-sur-Saône. Elle compte deux ministres d'état célèbres, plusieurs magistrats d'un ordre élevé et nombre de braves hommes de guerre, ainsi que de vénérables ecclésiastiques. Un des derniers descendants de la branche actuelle, Claude Girard de Saint-Gérand, écuyer du roi, né en 1725 qui avait épousé en 1751 Claudine Pierrette Timonet des Gaudières, fut mitraillé à Lyon dans la plaine des Brotteaux le 31 décembre 1793.

Dans les alliances des Girard de St-Gérand, il y a à citer les familles de la Vaivre, de Thézut, de St-Germain, Timonet des Gaudières, Perrault de Montrevost, Testot-Ferry, Bernard de Lavernette, de Morteuil, de Breuvand, Guyton de Rigny, Javel, Maréchal de Longueville, de Grain de St-Marsault, Goujon de Joursenvault, Brunet, de Suremain, Meynis de Paulin, etc.

Armes : *D'azur, à trois bandes d'or.*
Couronne de comte.
Supports : *Deux levrettes.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

En 1848, cette famille était représentée par *Ferdinand* **Girard de St-Gérand** né en 1793, marié à Caroline Paris de Bolardière mort sans postérité, et par *Charles* **Girard de St-Gérand** son cousin, né en 1805, décédé en 1881, inspecteur des forêts, marié en 1828 avec Julienne Lavirotte, habitant actuellement Autun. De ce mariage, sont issus trois enfants.

1° Théodorine-Marguerite, mariée à Edmond Bernard de Lavernette.

2° Guillaume Stanislas, décédé en 1894, marié à Camille Meynis de Paulin, de laquelle il eut dix enfants dont l'ainé, Ferdinand, marié à Mademoiselle Tardif de Salleneuve, est capitaine de chasseurs à cheval, à Beaune.

3° Paul Antoine, décédé en 1894, était marié à Marie-Françoise Rochambeau, habitant actuellement Autun. Il eut deux enfants, dont un fils, Edmond-Guillaume, étudiant à Paris.

GIRAUD (*de*).

Famille noble, originaire de Provence, connue depuis plusieurs siècles à Arles, et qui a toujours joui des titres et honneurs accordés à la seule noblesse.

Henri de Giraud obtint des lettres-patentes de Henri III, roi de France, données à Paris, le 6 juin 1586, qui le déclarent *noble de nom et d'armes* comme issue de pères et aïeux, qui avaient toujours vécu noblement, et servi les rois ses prédécesseurs en fait de guerre et autres occasions auxquelles leur qualité et vocation les avaient appelés ; les dites lettres furent aussi accordées audit Henri de Giraud, en faveur des services militaires qu'il avait rendus, notamment dans les armées qui avaient été levées en Provence contre ceux de la R. P. R. pendant les troubles, sous la conduite des comtes de Sommerive et de Carcès.

Cette famille a été connue jusqu'en 1540, sous le nom de Giraudi ; elle francisa alors son nom et depuis l'a été sous le nom de Giraud.

Une branche cadette de cette maison s'était établie à Aix-en-Provence, à la fin du xve siècle, et Pierre Giraudi, issu de cette branche, fut conseiller au parlement de cette province, lors de son institution. Baltazar, fils de Pierre, succéda à son père dans le dit office, mais ne laissant

point de postérité, cette branche s'est éteinte en lui.

Les lettres patentes de déclaration de noblesse, obtenues par Henri de Giraud, furent enregistrées aux actes du siège d'Arles le 15 novembre 1586 et aux archives du roi, suivant l'arrêt de la Chambre des Comptes, Cour des Aides et Finances du dit pays, le 22 octobre 1668, et au bureau des Finances de la Généralité de Provence séant à Aix, le 10 juin 1671. Les dites lettres de déclaration de noblesse ont été aussi vérifiées par les commissaires députés par Sa Majesté, suivant les déclarations des 28 février 1665 et 4 septembre 1696, pour la vérification des titres de noblesse et recherche des usurpateurs.

La filiation commence à Henri de Giraud et se continue sans interruption jusqu'à nos jours.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois têtes et cols de loups, coupées de même.*

GIRVAL (*de*).

Dans les divers papiers et archives, les Girval sont désignés tantôt et le plus souvent de Girval du Vigan, tantôt de Girval de Vallemont.

En 1500, la famille de Girval était fixée dans la ville du Vigan (Gard) ; elle y occupait les premières charges, telles que Consuls de cette ville, députés au parlement de Montpellier et de Pézenas.

Antoine de Girval, Seigneur du Vigan était, en 1660, un des cent gentilshommes de la chambre du roi et gouverneur des pages de la petite écurie. Ces charges se sont maintenues dans la famille jusqu'à la Révolution.

Tous les membres de cette famille étaient dans les armées du roi en 1752 ; l'un d'eux était gouverneur de Valenciennes ; tous furent chevaliers de St-Louis.

La famille de Girval se fixa en Bourgogne par le mariage d'un de ses membres avec Mlle Géliot, fille du sieur Géliot, seigneur de Montarmet, Salives, Prégelon et autres lieux.

Armes : *D'azur, à la bande d'or, chargée de trois croix ancrées de gueules.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux sauvages avec leur massue.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Branche aînée

1° **Girval** (René *de*) château de Rivault, près Autun (Saône-et-Loire), a épousé Mlle de Borde.

2° **G.** (Henri *de*), lieutenant de dragons à Dijon et à Fleurey-sur-Ouche (Côte-d'Or), a épousé Mlle de Surmain.

3° **G.** (Albéric *de*) à l'école de Saint-Cyr, et à Fleurey.

Branche cadette

3° **Girval** (Joseph *de*), château de Musigny (Côte-d'Or), a épousé Mlle Siraudin.

2° **G.** (Georges *de*), château de Boussenois (Côte-d'Or), a épousé Mlle André du Hamel.

GISLAIN (*de*).

Famille maintenue et reconnue noble par sentence des Elus de Mortagne, du 2 août 1634, par jugement du 9 mai 1642, et par une ordonnance de M. de Marle, commissaire départi dans la généralité d'Alençon du 7 juin 1666, dans lesquels jugement et ordonnance sont énoncés les titres qui établissent l'ancienneté de la noblesse de cette famille depuis Jean Gislain, Écuyer, sieur de Boisguillaume, et de Saint-Mars de Coulonges, vivant en 1490.

La filiation commence à un de ses descendants, Charles de Gislain qui épousa Catherine Bouju, Dame de la Barre, vers 1560 et en eut postérité.

Cette famille compte des lieutenants et des capitaines dans les armées et des chevaliers de Saint-Louis.

Armes : *D'azur, à un cerf passant d'or.*

GOER DE HERVE (*de*).

Famille noble, originaire du Duché de Limbourg, où elle a possédé anciennement la seigneurie du ban de Herve, dont elle a conservé le nom jusqu'à nos jours. Arnoult de Goer se trouve compris dans la liste des nobles de ce duché, qui servirent sous Wincelin, duc de Brabant, Luxembourg et Limbourg, à la bataille de Bafwire, le 21 août 1371, selon les archives de Bruxelles. Cette ancienne noblesse subsistait en trois branches dans le pays de Liége, où elle s'est établie, il y a plus de deux siècles, et où elle a rempli des charges et des emplois considérables.

Jacques de Goer de Herve, qui commence la filiation, vivait en 1599, année où il épousa Jeanne-Bertrande-Louise de Guensange, dont il eut Bertrand, l'aîné, qui continua la 1re branche. Son frère Jean, qui fut l'auteur de la seconde branche, et le 3e fils de ce dernier fut celui qui commença la 3e branche.

Cette famille compte des officiers distingués et des chevaliers de St-Louis.

Armes : *D'or, au lion de gueules, armé et lampassé du même.*

GOMICHON DES GRANGES.

Ancienne famille catholique de Bourgogne et qui à toutes les époques fit preuve de sa fidélité au roi. Fait remonter son origine à Pierre Philibert Gomichon, attaché à la maison du roi Louis IX (Saint-Louis) (Charte de 1235 possédée par la famille) et fait seigneur de Granges après la septième croisade. La filiation directe est établie depuis cette époque.

Cette famille, à chaque génération, a donné à la France, des officiers, des prêtres et des magistrats tous fidèles à leurs traditions.

Elle habitait les environs de Gray, en 1640, le chef de cette famille était conseiller du roi.

Vers 1715, elle vint se fixer à Montluçon, puis à Bourbon Larchambeau où elle possédait quelques domaines outre ceux de Treignat, de Doyet du Peux.

Mais la Révolution la dispersa ; les uns furent tués et emprisonnés, les autres exilés à l'Ile de Ré.

En 1808, complètement ruinés, les six enfants de Philibert-Pierre-Antoine Gomichon, revinrent à Bourbon, et le chef de la famille ayant pu rentrer en possession de quelques biens, vécu dans une obscurité relative avec ses deux filles Rose et Louise entouré de l'estime et de la considération de toutes les familles.

Les deux fils aînés furent officiers ; le premier, capitaine aide de camp du maréchal Lobau, mort à 23 ans ; le second, lieutenant de hussards, mort en 1825 ; le troisième fut curé de Treignat ; le dernier fut magistrat et vint habiter Paris. Pierre-Charles-Antoine-Philibert Gomichon des Granges, marié en 1819 à Céleste-Marie Auger, noble famille de Saint-Valery-en-Caux, eût deux fils.

1° Henri-Gabriel-Philibert, tué a la bataille de Sedan, capitaine de turcos, marié à Anne-Marie-Fanny-Benoist Merle dont 2 fils : André, Gabriel.

2° Charles-Claude-Victor-Philibert, homme de lettres, marié à Marie-Anne-Louise Benoist Merle, dont 5 enfants : *a*) Marie-Louise-Micheline-Philiberte, mariée à Charles-Edouard Le Conte dont 3 enfants ; *b*) Charles-Gabriel Phi-libert-Marc, docteur agrégé des lettres, marié à Octavia-Edmée Buchet de Neuilly dont une fille; *c*) Henri-Gabriel-Louis-Charles Philibert, lieutenant au 93e ; *d*) Louise-Micheline-Philiberte ; *e*) Marguerite-Marie-Anne-Philiberte.

Le dernier cadet de la famille porte le titre de Vicomte de Saint-Valerie.

Armes : *D'argent, à la fasce d'azur et aux trois flammes au naturel, dont 2 en chef et 1 en pointe.*

Devise : *Ubi fides, ibi libertas. Ça brûle !*

Couronne de baron.

Supports, à droite: *femme debout semée de flammes.*

A gauche : *Lion flambant.*

GONTIER DU SOULAS.

Gontier du Soulas, de Lagrèze, du Sol, de Labrousse, du Lac de Salle, de la Place Saint-Front, de Carpenet, de Saint-Marcel, de Montirat, du Rosier, de la Cantaudie, du Fraysse, de la Garrigue, du Cluseau, de Biran, de la Sayssie, de Saint-Sulpice.

Cette famille originaire du Limousin est connue dès le IXe siècle; mais il n'a pas été possible de dresser sa généalogie à partir de cette époque jusqu'en 1361 date de l'établissement de sa filiation suivie, les registres de l'état-civil déposés aux archives de Limoges n'étant pas antérieurs au XIVe siècle.

Du Limousin, la famille Gontier du Soulas fut ensuite se fixer à Périgueux au XIVe siècle comme le prouve le Recueil des titres de cette ville imprimé en 1775 à la fin d'un mémoire sur sa constitution politique, à défaut de l'état-civil qui ne remonte pas au-delà de 1509.

La filiation dressée sur titres originaux, actes authentiques de l'état-civil et pièces justificatives remonte à :

Arnaud Gontier, Ier du nom, nommé procureur syndic de la communauté de Périgueux en 1361.

Cette famille de robe et d'épée, et qui se perd dans la nuit des temps, a eu un descendant : Raymond Gontier, Ier du nom, licencié en droit, qui fut Capitoul de Toulouse en 1409, comme le justifient les Annales et Chartres de cette ville, et que prouve, en outre, l'attestation des plus authentiques qu'en ont donné, le 15 mai 1787, les Capitouls de Toulouse.

Le titre de noblesse de Raymond Gontier est encore en la possession de la famille du Soulas. En tête du titre confirmatif de cette charge et du droit de jouir héréditairement de la noblesse et de ses prérogatives, sont peintes les armes ci-dessous blasonnées.

Un descendant de Raymond Gontier : noble Jehan Gontier du Soulas marié à Marguerite Roux a formé la branche des seigneurs du Soulas en prenant ce nom, en 1603, de la seigneurie du Soulas située dans la commune de Vicq, près de Lalinde-en-Périgord, dont : Guillaume Ier du nom, son troisième fils, qui passa contrat de mariage, le 6 avril 1641, avec Jeanne de Lascoups, et qui, du Soulas, fut s'établir à Lamonzie-Montastruc près de Bergerac.

Il habita, en 1655, le noble repaire de Biran, domaine appartenant à sa femme, et ajouta ce nom terrien au sien, fondant ainsi la branche Gontier de Biran d'où descend le philosophe Maine Gontier de Biran.

Armes : *D'azur, à trois besants d'or, posés 2 et 1.*

Timbre : Un heaume d'argent taré en tiers à neuf grilles d'or, les bords du même, orné de ses lambrequins aux couleurs.

Couronne comtale.

Supports : *Deux lions d'or, la tête contournée.*

Devise : *Mon Dieu, ma Patrie, mon Roy.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Gontier du Soulas (Adalbert), résidant au château du Soulas, par Lalinde (Dordogne), marié en 1882 à Paule-Azaïs d'Arifat dont : *a*) Henry; *b*) Guy.

GOZDAWA GODLEWSKI (*de*).

Très ancienne famille de Pologne, de la noblesse et des armes de Gozdawa. Elle tire son nom de Godlewski des domaines de Godlewo-Gorcziewo et de Godlewo-Cechny auxquels s'adjoignit plus tard celui de Varvavronie gràcieusement concédé, « *magnâ virtute privilegii* », à Jacques de Godlewo, par Boleslas, duc de Mazovie, en l'an 1474.

La branche française a été établie par Jules de Gozdawa Godlewski, fils de Joseph-Casimir et de Madeleine Jablonowska, arrière-petit-fils d'Albert Godlewski, burgrave *Castri-Nurensis*, qui, après l'écrasement de l'insurrection polonaise de 1831 à laquelle il avait pris part en qualité d'officier, se réfugia en France et épousa Marie-Thérèse de Biran fille de François de Biran, garde-du-corps de S. M. le roi Louis XVI et de Madeleine de la Chapelle, et petite nièce de l'illustre philosophe Maine de Biran.

Une Jablonowska, fille du prince Stanislas Iablonowski, palatin de Russie, grand-général de la Couronne, sous Jean Sobieski, fut la mère de Stanislas Leczinski, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, et par conséquent, la grand'mère de Marie Leczinska, reine de France.

Les Gozdawa Godlewski sont alliés aux familles princières des Jablonowski, des Leczinski, des Swiatopolk-Mirski; aux Lesniewski, Gysmala, Suchodolski, Kaminski, d'Eskul, Barzykowski, etc.; aux de Biran, de la Chapelle, d'Hugonneau, de Verdillac, du Chatenêt, Imbert de la Chollettière, Pelletier de Montigny, etc., etc.

Armes : *De gueules, à deux fleurs de lis d'argent posées en pal, l'une debout, l'autre renversée,* qui est de Gozdawa.

Couronne de comte, surmontée de cinq plumes de paon formant panache qui sont les insignes du burgraviat, et sur laquelle figurent les deux fleurs de lis de l'écu dont une seule est apparente.

Support : *Un trophée formé de quatre drapeaux, de deux piques, d'une hache et d'un marteau d'armes.*

Devise : *Sicut lilia.*

GOUÉ (*de*).

Famille de laquelle était Jean-Baptiste de Goué, seigneur de Fougerolles, la Prévôtière et de Villeneuve-la-Guyard, reçu conseiller au Grand-Conseil, le 27 novembre 1671, et honoraire le 8 mars 1689.

Armes : *D'or, au lion de gueules, surmonté d'une fleur de lis d'azur.*

GOURDIER DES HAMEAUX.

Famille de robe et d'épée, originaire de Normandie, anoblie en août 1653.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or accompagnée en chef de trois coquilles d'argent, et, en pointe, à dextre, d'un coquillage, et, à senestre, d'une merlette d'argent.*

Supports : *Deux lions.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Gourdier des Hameaux (Clément), épousa en 1861 Marie-Madelina Heurtault de Boisneville, petite fille de Jean Vincent Tanneguy Lœvsonneur, Bon de Gouvets et seule héritière.

Fils : **G. des H.** (Antoine Gabriel,) Bon de Gouvets.— Résidence : 37, rue des Jacobins, à Caen (Calvados).

GRANT DE VAUX.

Les barons Grant, vicomte de Vaux, descendent des anciens rois d'Ecosse Mac Alpin. La filiation est établie jusqu'à Alpin, roi d'Ecosse, assassiné en 830.

L'an 1359, Jean Grant, ambassadeur d'Ecosse, vient en France; il y établit deux de ses neveux, William et Tassin Grant dont descend la branche actuelle française.

Les Grant restés en Ecosse sont mêlés aux révolutions agitant le pays; ils subissent de nombreuses vicissitudes; leur clan est nombreux et puissant; ils s'allient aux familles royales de Stuart, Bailleul, Bruce; Jacques Grant en 1704 est nommé Baronet; James, son fils, est héritier du nom et des titres de lord Finlater.

En Angleterre, ils s'allient aux Stuart, Bailleul, Bruce, Boleyn, Parry, Fife, Douglas, Gordon, Melfort, Colquhoum, etc., etc.

En 1359, Charles V, crée William Grant, aîné des deux frères venus en France, vicomte de Caen (branche éteinte). Le titre passe aux héritiers de Tassin Grant.

En 1784, le titre est confirmé par acte authentique du roi Louis XVI en faveur de Charles Grant,

vicomte de Vaux, maréchal de camp, chef du nom et des armes.

Charles Grant, vicomte de Vaux, épousa en 1769 Anne-Charlotte-Agathe de Graindorge du Teil, sa cousine, dont il eut 3 enfants :

1° Romain, baron Grand de Vaux, qui épousa Adèle de Saint-Aulaire et mourut sans postérité.

2° Charlotte Grant de Vaux qui épousa le comte de Salivet de Fouchécourt, dont elle eût une fille, Emilie de Fouchécourt, mariée en premières noces au comte de Chateauvillard, et en deuxièmes noces au marquis Carracciolo de Castelluccio avec lequel elle vit à Naples.

3° Justine Victoire Grant de Vaux, qui épousa le marquis de Loménie et mourut sans postérité.

Charles émigre en 1790; en 1793, il épousa en deuxièmes noces, à Londres, Mary Jones Herbert, de la maison de Penbroke, dont il eût plusieurs filles toutes décédées et un fils : Charles Alpin, baron Grant, vicomte de Vaux, commandant de place à Lyon qui épousa Henriette de Rivoire dont il eût Charles-Alpin-Ferdinand-Auguste qui épousa en 1876 Angèle Chevrier de Corcelles dont dont deux fils et une fille.

Cette branche s'est alliée aux Quetteville, de Béranger, de Cheux, de Clinchamps, Francqueville, Granville, Graindorge du Teil, Colbert Seigneley, etc., etc.

Armes : *Ecartelé : au 1, du royaume d'Écosse : au 2, d'hermine au chevron de gueules chargé de trois couronnes antiques d'or* qui est de Quetteville ; *au 3, d'argent à la fasce d'azur chargée de trois coqs de gueules couronnés à l'antique d'or ; au 4, parti d'Angleterre et de Stuart ;* sur le tout, *de gueules à trois couronnes antiques d'or.*

Supports : *Deux sauvages.*

Cimier : *Une montagne brûlante.*

Devise : *Stand Sure* (Tenez ferme).

Au bas des armoiries, une tête de roi couronnée à l'antique et coupée de gueules, d'ou le sang découle avec ces mots :

Cuinich bas Alpin (Souvenez-vous du meurtre d'Alpin).

GRAVEROL (*de*).

Cette famille est originaire du Languedoc.

Primitivement noblesse de Robe, les titres détruits lors des guerres de religion, n'ont pu remonter à la source.

Jean de Graverol, militaire, Major au régiment de Noailles qui fut tué dans la guerre des Camisards, avait épousé Claudine de Lascours. Il eut de ce mariage, 1° François-Michel de Graverol, mousquetaire, qui épousa demoiselle de Ponnetiers de Montgrenier ; 2° Claudine de Graverol qui épousa M. de Coste, prévôt général du Languedoc.

Michel de Graverol se maria et eut pour fils François de Graverol, capitaine au régiment de Bourgogne tué lors de la conquête de la Corse. 1° Hubert Castor de Graverol, officier au régiment du Perche, qui assista au siège de Gibraltar, fit la guerre aux États-Unis d'Amérique et épousa Charlotte de Gérard de Lamotte ; celui-ci eut pour fils : 1° Jean de Graverol (François) officier d'artillerie tué à Wagram ; 2° Hubert Calixte de Graverol, lieutenant aux carabiniers du roi (garde du corps), capitaine aux hussards de la garde royale, démissionnaire en 1830, plus tard juge de paix du canton de Barre (Lozère) qui épousa Louise de Girard de Coëhorn et eut deux fils, l'aîné, Ferdinand de Graverol, mort dans la campagne du Maroc, et Charles Henry qui épousa Cécilia Amélia Bayly, dont il eut : 1° Hubertine de Graverol, religieuse, dominicaine, morte à Etrepagny (Eure), et 2° Henry de Graverol, qui, primitivement, zouave Pontifical, fit ensuite la campagne de la Loire (1870) comme brigadier au 11e chasseurs à cheval. Il épousa Claire Ellen de Graverol, née Gardiner, native de Natal (Cap) Afrique, dont il eut 1° Caroline, 2° Cécile, 3° René, 4° Charles et 5° Henry.

Armes : *D'argent, au chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable, 2 en chef, 1 en pointe.*

Couronne de comte.

GRASSET (*de*).

Cette famille, que nous n'avons fait que mentionner (T. Ier, col. 1372) est représentée aujourd'hui par deux branches seules existantes, l'une dite de Provence, l'autre de Languedoc, dont la communauté d'origine a toujours été reconnue par leurs membres sans en pouvoir préciser la jonction : selon d'Hozier elle remonterait au Grassi de Bologne.

Branche de Provence

Les Grasset de Provence ont été Consuls et Conseillers de la ville de Toulon, de père en fils, depuis la fin du xive siècle, jusqu'à la révolution : leur plus ancien auteur connu est Guillaume, vivant en 1070. Antoine Gaspard, Ier Consul et lieutenant du roi, puis secrétaire du roi en 1766, ép. de Catherine de Caire, du Lauzet à ses enfants : 1° Joseph Gaspard, officier de marine fit la campagne du Canada sous le marquis de Montcalm en 1788, passa aux gendarmes de la garde du Roi en 1774, y devint capitaine et chevalier de Saint-Louis, ép. de Rose de Champenois d'Arcé sans postérité; 2° Louis Foulon, vicaire général de Meud, chanoine du Chapitre d'Aix, et du Chapitre royal de St. Denis, en 1785, Chevalier de Malte et Emmanuel-Paul, comte de Grasset, chef d'escadron des Gardes du corps du Roi, cie de

Luxembourg, chevalier de St-Louis et de la Légion d'honneur, émigré à Naples en 1793, ép. Magdeleine Roize, sœur des généraux de ce nom, dont il eut deux fils: 1° Antoine, officier de marine, tué au combat naval de Bages en 1809 ; 2° Emmanuel Augustin, comte de Grasset, gentilhomme de la Chambre et Contre-Amiral de S. M. le roi des Deux-Siciles, officier de la Légion-d'honneur et chev. de l'Ordre de St-Georges de la Réunion, fit sous le drapeau français de 1806 à 1815, les expéditions de Gaëte, de Calabre, de Corfou, de Caprée et de Sicile et commandant en chef des forces navales du Roi Joachim dans l'Adriatique: ép. de Caroline de Girardi.

Armes: *D'or, à la bande de sable, chargée de trois aiglettes d'argent.*

Cimier : *Un Grasset.*

Couronne de Comte.

REPRÉSENTANTS ACTUELS.

Grasset (Emmanuel-Ferdinand, Comte *de*), né en 1829, fils du précédent, Archiviste adjoint du dép. des Bouches-du-Rhône, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre du Conseil de France et commandant du Christ de Portugal, chevalier des ordres de Charles III d'Espagne, de Constantin, de Naples et de St-Jean de Jérusalem, officier d'Académie, marié : 1° en 1853, à Marie-Louise Quarto, fille du duc de Belgiojoso, veuf en 1861. — Remarié en 1888 à Louise de Heilbuth.

Enfants : du 1er lit : 1° Caroline, mariée en 1876, au Marquis de Dainammare (Florence) ; 2° Amélie, mariée, en 1879, au baron de Roccolino (Paris) ; du 2e lit : 3° Emmanuel Joachim, né 6 octobre 1889.

Frère : Ferdinand-Charles, né en 1822, chev. de l'ordre de François Ier des Deux Siciles, Résidence : Marseille, et le château de Bossey en Suisse, marié en 1862, à Marie Battistini, dont : 1° Emmanuel Clément, né en 1875 ; 2° Louise, née en 1863 ; 3° Denise, mariée, en 1887, au baron d'Assignies : Château de Brans (Jura) ; 4° Joséphine, mariée, en 1863, à Ernest de Suremain : Ch. de Flammerans (Côte-d'Or)

Branche de Languedoc

Les Grasset de Languedoc à Montpellier et à Pézénas ont été, de père en fils, Conseillers, Procureurs Généraux et Présidents de la Cour des Comptes et des Aides de Montpellier et comptent plusieurs officiers, un syndic général des Etats de Languedoc, en 1462, et plusieurs Consuls de Montpellier, et baillis de Paulhan, depuis la fin du xive siècle, jusqu'à la Révolution.

Jean-François de Grasset, capitaine, Châtelain du Château, Ville et Comté de Pézénas, en 1745, eut un fils, Président du Conseil Général de l'Hérault sous la Restauration, dont : Jean-Eugène, marquis de Grasset, député de l'Hérault, en 1834, représentant à l'Assemblée législative, 1849-1851 ; de son mariage avec Pulchérie de Ginestous sont nés : Jean-Marie-Henri, le 8 avril 1821, et Jean-Marie-Charles, le 10 avril 1830, qui continue la filiation.

Jean-Marie-Henri, député à l'Assemblée législative en 1871, eut un fils, Charles-Marie-Jean, attaché à l'Ambassade de Berne et à celle de Rome, décédé sans alliance.

Armes : *D'azur, à la colombe d'argent tenant en son bec un rameau d'olivier de même ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

Couronne de Marquis.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Grasset (Charles, Marquis *de*) fils cadet de Jean-Eugène, né en 1830, marié à Clémence de Fabre de Latude, dont : 1° Jacques, né le 18 juin 1869, sous-lieutenant de réserve au 17e dragons, marié, en 1895, à Albertine de Forbin La Barben ; 2° Magdeleine, née le 4 Décembre 1874.

Nièces : 1° Henriette, mariée à Xavier de Juvenel ; 2° Marie, mariée à Pierre de Juvenel ; 3° Gabrielle, mariée à Louis, Marquis de Barral d'Arènes. Résidence : Château de St-Pierre, par Montblanc (Hérault) et Pézénas.

GRATIEN ou GRATIAN (*de*).

Cette famille, originaire de Bretagne, a possédé les Seigneuries de Comorre, des Bordes, de Saint-Morice, de Lauviry, de Puygaillard, de la Grenadis, du Gourdin, de la Salle, de Laulnay, etc.

Au commencement du xve siècle on voit figurer son nom avec les qualifications de noblesse dans l'Histoire de Bretagne. Louis Gratien, écuyer, était présent à la Revue de Darien de Cordellet à Carcassonne, le 29 mars 1419 (Dom Morice, Preuves pour servir à l'histoire de Bretagne, tome II, p. 994).

Louis Gratien, écuyer, peut-être le même, figure à la montre de Guyon de la Rive, écuyer, fait à

Magny, le 8 décembre 1419. (Id. page 993). Le même nom se trouve à la Revue de Jean Darrien, le 29 avril 1420 (id., page 1006).

François Gratien, écuyer, était homme d'armes dans la compagnie de Jehan de la Haye, écuyer, comme il appert d'une quittance du 1er février 1462

Catherine de Gratien, fille du précédent, avait épousé en 1490, Jean de Clairvaulx.

La maison de Gratien fut reconnue d'ancienne noblesse à la Réformation de 1513, paroisse de *Tréméloir*, évêché de Saint-Brieuc. Jacques Gratien, fils d'Yvon, y possédait alors le manoir noble de Lauviry.

La filiation, continuée jusqu'à nos jours, peut se suivre d'une manière certaine depuis :

Io. — Balthazar de Gratien ou Gratian, seigneur de Comorre, conseiller, secrétaire du Roi en 1662, qui laissa pour enfants :

IIo. — Jean de Gratien mort sans postérité : 2o.

IIIo. — Balthazar de Gratian, capitaine des vaisseaux du Roi. Il épousa Anne de Carponte et mourut sans laisser d'enfants.

IVo. — Mathieu de Gratien, avocat au Parlement, fixé à Sens, frère de Balthazar Ier, devint chef de nom et armes après la mort de ses neveux. Il avait épousé le 5 juillet 1674, Jeanne de Bautru.

Vo. — De ce mariage naquit : Simon-Mathieu de Gratien, avocat au Parlement. Il épousa le 29 juillet 1709, Madeleine Françoise de Matieu ou Mathieu. A son contrat de mariage figurent comme témoins, ses oncles Guillaume Gratien de la Grenadis, conseiller garde des sceaux au présidial de Sens, et Thomas Gratien de Puygaillard. Ils eurent plusieurs enfants dont : Alexis-Théodore qui suit.

VIo. — Alexis-Théodore de Gratien des Bordes, Comorre, etc., épousa sa parente Marie-Rose Bruyère de Kerbineau, à Guingamp (Bretagne)

De ce mariage sont issus : 1o Louis-Alexis-Théodore qui suit, 2o Cécile-Marie-Rose, qui épousa le comte de la Houssaye : 3o François-Alexis-Eusèbe, Gratien de Comorre, chef d'une branche éteinte.

VIIo. — Louis-Alexis-Théodore de Gratien, épousa Mlle de Lannux et laissa pour fils Jean-Théodore qui suit.

VIIIo. — Jean-Théodore de Gratien, fils de Louis-Alexis-Théodore et de Marie Françoise-Louise de Lannux, né à Morlaix en 1775, épousa le 12 vendémiaire an IV, sa cousine Rose-Marie-Angélique-Augustine de Porzanzal ou Portantoul de la Grève. De ce mariage naquirent deux enfants dont un fils :

IXo. — Julien-Alexis-Théodore de Gratien, né à Guingamp, le 9 juillet 1796. Il épousa, le 17 mai 1831, au château du Bois-de-la-Motte, Félicie-Anne-Emmanuelle-Marie Briot de la Gautrais de la Mallerie, petite-fille de la dernière marquise de Cahideuc. Du mariage ci-dessus sont nés sept enfants dont un fils :

Xo. — Théodore-Léonce-Emmanuel de Gratien, né au château de la Mallerie, le 22 mai 1840. Il a épousé, le 26 août 1875, Marie-Adèle-Eugénie-Morin de la Rivière, famille très-ancienne de la Basse-Normandie, alliée aux plus grandes maisons.

Alliances : De Clervaulx, de Carponte, de Bautru, de Mathieu, de Miron, de Keromain, de Tromelin, de la Haye, de Kergaradec, de Plœuc, de la Morandais, de la Richardière, de Chantoiseau, de Nesles, de Kerbineau, de Lannux, de Porzanzal de la Grève, de Carné de Trécesson, de la Houssaye, de Kerouartz, de Gouyon, de Boisbaudry, de Locmaria, de Montfort, de Molini, Picquet de Meleuc, de la Rivière, de la Villebrune, etc., etc.

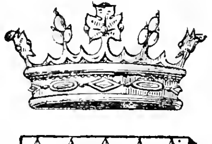
Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un lion couronné du même, lampassé et armé de gueules.* Alias : *D'azur, au chevron d'argent accompagné de trois aiglettes d'or.*

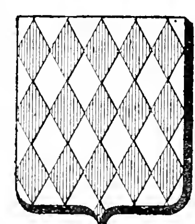
Couronne de comte.

Devise : *Virtus et fides.*

GRIMALDI (*de*).

Branche d'Antibes et de Cagnes.





Cette branche descend en ligne directe de Raynier II de Grimaldi, souverain de Monaco, Amiral de France, mort en 1314.

La ligne aînée des Grimaldi, Princes de Monaco, s'étant éteinte dans les mâles en 1731, la branche des Grimaldi d'Antibes, se prétend aujourd'hui la légitime héritière de la principauté de Monaco, les Goyon de Matignon ne descendent des Grimaldi que par les femmes seulement.

Les Grimaldi issus de Pépin d'Héristal, possédaient la principauté de Monaco depuis l'an 980. Ils ont fourni un grand nombre d'illustrations. Plusieurs ont été doges de Gênes, d'autres, amiraux de France, généraux, grands dignitaires de la couronne de France, beaucoup sont morts sur les champs de bataille français.

Armes : *Fuselé d'argent et de gueules.*

Devise : *Deo Juvante.*

REPRÉSENTANT ACTUEL

Grimaldi d'Antibes, Mis de **Cagnes** et de **Courbons** (Henri-Charles-Raoul, Mis de)
Résidence : 12, rue Lauriston, à Paris.

GUEAU DE REVERSEAUX DE ROUVRAY.

Jacques-Etienne de Guéau, seigneur de Reverseaux, célèbre avocat au Parlement, secrétaire du Roi en 1737, épousa Marie-Angélique le Noir, de laquelle est issu Jacques-Philippe-Isaac Guéau, seigneur de Reverseaux, reçu Conseiller au Parlement de Paris, le 17 juillet 1761, maitre des requètes en 1765, et Président au Grand Conseil, le 4 janvier 1768. Il mourut en laissant de N... Sorbier, un garçon et 4 filles.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à la croix de Jérusalem d'or ; au chef cousu de gueules, chargé d'un gland de chêne, feuillé d'or, la tige en haut ; aux 2 et 3 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent.*

GUÉRIN DE LA GRASSERIE.

Famille originaire de la commune de Louvigné du Désert, arrondissement de Fougères, Bretagne ; depuis le XIV[e] siècle, le vieux manoir de la Grasserie est possédé par cette famille qu'on voit figurer parmi les premières de cette province dans les réformations de 1427, 1444, 1446, 1513 et 1668. Les membres ont acquis le titre de marquis de Saint-Brice par suite du mariage, en 1644, de Jean Guérin, seigneur de la Grasserie, avec Claude Henriette de Volvire du Ruffec, fille ainée du marquis de Saint-Brice, décédé sans autre postérité, et, du déces de l'oncle paternel de celle ci, Anne de Volvire, décédé aussi sans postérité, et dernier survivant de la descendance mâle des marquis de Saint-Brice.

Le premier connu de ses auteurs est Michel Guérin, seigneur de la Héarderie, en Villamée, en 1452. Viennent ensuite : Pierre Guérin, seigneur de la Groisserie, comme il est attesté par un rolle de 1490, Raoul Guérin, seigneur de la Grasserie, décédé en 1539, Jean Guérin, seigneur de la Grasserie et de la Belotière, sénéchal de Fougères en 1576, doyen des Conseillers du Roy en sa Cour et Parlement de Bretagne, inhumé en la chapelle de la Grasserie en l'église de Saint-Léonard de Fougères en 1582, Robert Guérin, seigneur de la Grasserie et de la Belotière, Conseiller du Roy, époux de Jeanne Henry de la Heuzelais, né en 1579 ; Jean Guérin, seigneur de la Groisserie et de Parigné, né le 14 août 1619, mort en 1681, époux de Claude-Henriette de Volvire de Ruffec, marquise de Saint-Brice ; Anne Guérin, fils aîné du précédent, seigneur de Sens, devenu marquis de Saint-Brice par suite du décès d'Anne de Volvire, son oncle maternel, décédé sans enfants, marié à Marie-Jeanne-Geslin de Trémargat ; Anne-Gilles Guérin, marquis de Saint-Brice, marié à Suzanne de Farcy, mort en 1737 ; Anne Gilles-Jacques Guérin, marquis de Saint-Brice, marié à Jacquette-Hyacinthe de Prestre de Châteaugiron, lequel n'a laissé que deux filles, Louise-Caroline Guérin, marquise de Saint-Brice, épouse d'Arnaud-Charles-Tuffin, marquis de la Rouërie, décédée sans postérité, et Thérèse Félicité Guérin de Saint-Brice, épouse de Louis-Marie-Leloup de Chasseloir, duquel mariage est issu un seul enfant : Victorine-Thérèse de Chasseloir, mariée à Humbert de Sesmaisons et décédée sans postérité en 1719. — Cette branche, étant éteinte, le titre de marquis de Saint Brice est reporté sur les descendants du fils puiné de Jean Guérin, seigneur de la Grasserie. Les représentants de la branche cadette à partir de Jean de la Grasserie sont : François-Claude, seigneur de la Grasserie, né en 1658, marié à Marie-Renée Bossard du Clos ; François-René Guérin, seigneur de la Grasserie, né en 1659, marié à Renée-François le Bel de la Gavouyére ; Gabriel François Guérin, seigneur de la Grasserie, né en 1717, marié à Julie-Marie Picquet de Mélesse ; Prosper-André Guérin de la Grasserie, né en 1755, fils aîné du précédent, marié à Jeanne de Théhillac ; Alexandre Guérin de la Grasserie, fils du précédent, auteur de l'Armorial de Bretagne, décédé sans descendant mâle ; René-Joseph Guérin, chevalier de la Grasserie, fils puiné de Prosper-André Guérin, né en 7158, marié à Thérèse-Bénite Berthelot de Busnelaye : Rene Guérin de la Grasserie, né en 1786, marié à Eulalie du Bois de Québriac ; Raoul Robert-Marie Guérin de la Grasserie, docteur en droit, juge au Tribunal de Rennes, auteur de nombreux ouvrages de littérature, de linguistique, de droit, de législation comparée, de psychologie et de sociologie, marié à Cécile le Vicomte de la Houssaye, dernier représentant du nom dans la descendance mâle avec ses fils Raoul et René Guérin de la Grasserie.

Seigneuries : La famille a possédé les terres et seigneuries de la Grasserie en Louvigné du Décret — de Saint-Brice (baronnie de Saint-Brice), paroisse de ce nom — de la Belotière — de la Héaullière, paroisse de Villammée — de Guilleven — de la Gavouyère, paroisse de Saint-Aubin d'Aubigné — de Sens (baronnie de Sens), paroisse de ce nom — de Saint-Etienne, paroisse de Saint-Etienne en Coglez — de Champinel, — de la Chattière — de Parigné, paroisse de ce nom — de la Fontaine.

Alliances : Elle s'est alliée avec les familles : Douilley, seigneur de Plaisance (XV[e] siècle) ; des Prey, 1576 ; Henri de la Heuzelaye, de la Binolaye d'Acré ; Garault de Chastillé ; Botherel du Plessis Hettier ; Lasne de l'Officerie (XVI[e] siècle) ; Tardif de Moidrey : de la Bourdonnay de Blossac (XVII[e] siècle) de Volvire de Ruffec, Marquise de Saint-Brice (1644) ; Botherel de Couroger ; Botherel de la Bretonnière (XVII[e] siècle), Geslin de Trémargot (1671) ; Bossart du Clos (1582) ; de Bois-

gelin (1674) ; de Farcy (1717); le Bel de la Gavonyère (1716) ; le Prestre de Chateaugiron (XVIIe siècle) ; Picquet de Mélesse (1749) Tuffier, marquis de la Rocière (1785) ; Leloup de Chasseloir (1775); de Sesmaisons, de Neuville, de Théhillac (XVIIIe siècle) Berthelot de la Brunelaye (1785); Trochon d'Herbrée (1785) ; du Bois de Québriac, le Vicomte de la Houssaye (XIXe siècle).

ARMES : *D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de trois besans de même, à la bordure congresiée d'argent.*

GUET (*du*).

Ancienne famille noble de la Champagne dont les membres ont possédé les seigneuries d'Inaumont, de Lalobbe et de La Certeau. Il y a quelques années on a retrouvé à Inaumont une cloche fondue au XIIe siècle qui avait eu pour parrain un du Guet, seigneur d'Inaumont. Cette famille a fourni bon nombre d'officiers et de chevaliers de St-Louis. Elle fit ses preuves de noblesse en 1666 et figure au procès-verbal de Caumartin où ses armes y sont ainsi décrites :

ARMES : *Ecartelé : au 1 d'argent à quatre bandes de gueules ; aux 2 et 3, de gueules, au lion d'argent ; au 4, d'argent au lion de gueules.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

1° **Guet** (Adolphe *du*), percepteur des contributions directes, 10, rue de Venise, à Reims, marié à N... DE LA TOUR D'ARTAISE, dont : *a)* GEORGES, né en avril 1880 ; *b)* MARIE, née le 8 juillet 1881.

2° **Guet** (Henri *du*), contrôleur des douanes, attaché à la direction du Havre.

GUIBERT (*de*).

Famille originaire de la Touraine et établie à Beaucaire, diocèse de Nîmes, depuis environ l'an 1550. Elle a possédé pendant longtemps la terre de Cabrières, située dans ce même diocèse. Elle a eu, en 1104, un abbé de Nogent, à Loudun, qualifié, par les historiens de ce temps, gentilhomme Français. Un autre, dans ce même siècle, fut abbé de Nogent-sous-Coucy, que l'histoire dit être issu d'une riche et puissante famille.

Nicolas de Guibert, qui commença la filiation suivie, naquit à Tours, en 1460, de Jean, et s'établit à Tarascon en Provence, au commencement du XVe siècle, où il fut attiré par la proximité de cette ville à celle des Beaux, dont il fut fait gouverneur en 1504. Il eut du roi plusieurs autres commissions très honorables. Le pape lui accorda

une bulle, portant, pour lui et sa postérité, des dispenses et permissions très distinguées. Ces faits sont prouvés par la procédure faite devant M. Bazin de Bezons, commissaire député en la province de Languedoc, pour la vérification des titres de Noblesse, et par son ordonnance rendue en 1669, en faveur de cette famille. Elle a joui, dès son établissement à Tarascon, de tous les privilèges accordés à la plus ancienne noblesse de cette province. Sa réception à Malte, dès cette époque, prouve son ancienneté et la noblesse de l'origine du dit Nicolas. Il avait épousé : 1° en 1507, Jeanne de Pontèves ; 2° Catherine d'Arlod ; 3° le 12 octobre 1512, Marie de Gènoin. Il eut quatre enfants du premier lit et un du 3e, Denis, qui continua sa descendance. Il est l'auteur de l'unique et dernière branche qui subsiste encore à présent.

ARMES : *D'azur, au gui de chêne fleuri d'or, accompagné de trois étoiles du même, 2 en chef et 1 en pointe.*

GUIGNARD DE SAINT-PRIEST (*de*).

De cette famille noble, est Denis-Emmanuel-Guignard, vicomte de Saint-Priest, Président à mortier du Parlement de Grenoble en 1715, qui eut postérité de Catherine Lescot, son épouse.

Cette famille a fourni plusieurs conseillers au Parlement et des maîtres de requêtes.

François-Emmanuel, né le 12 mars 1735, chevalier de Malte le 16 mars 1739, appelé le Chevalier de Saint-Priest, Exempt des gardes du corps, Ambassadeur à la Cour de Suède en 1767, fut Ministre Plénipotentiaire du Roi en Portugal et à la Porte.

On trouve un Charles Guignard dans la liste des Conseillers au grand conseil du 25 février 1517 et des années suivantes.

ARMES : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux tours d'or, maçonnées de sable.*

GUIRONNET DE MASSAS.

La famille de Massas est originaire du Languedoc ; on retrouve encore dans le département du Gers les ruines de vieux manoirs qui lui appartinrent, notamment à *Perusse Massas* et à *Castillon Massas*.

Le premier auteur connu est *Odon*, seigneur de Malartic et de Massas qui testa en 1267.

En 1628, les biens de la famille de Massas furent confisqués pour cause de protestantisme et donnés à Pierre de Beringhen, seigneur d'Armainvilliers.

La famille se divisa alors en deux branches, l'une qui s'expatria en Amérique, l'autre qui prit

le nom de Guironnet de Massas et vint se réfugier dans l'Ardèche où, jusqu'à la Révolution, elle habita le château de Massas (aujourd'hui commune de Bozas, canton de St-Félicien).

Après la révolutiou, elle vint se fixer en Dauphiné où elle possède encore comme résidence le chateau de Rivoiranche par le Monestier de Clermont (Isère).

Armes : *D'azur, à trois fasces ondées d'argent; au chef de sable chargé de trois fleurs de lys d'or séparé par une trangle du même.*

Supports : *Deux léopards.*

Couronne de comte.

Devise : *Semper spes.*

REPRÉSENTANT ACTUEL

Guironnet de Massas Charles-Gaston Cte), capitaine au 7e chasseurs alpins.

GUYOT ou GUIOT.

La principale des familles qui portent ce nom, famille toute militaire et de la plus ancienne chevalerie, est originaire du Poitou où elle est encore représentée et d'où elle s'est répandue dans plusieurs provinces. Elle est connue en Poitou depuis le XIe siècle et elle y a été maintenue dans sa noblesse d'extraction par ordonnance des 9 juin 1599, 7 septembre et 7 décembre 1667, 22 août 1669 et 27 avril 1715. Elle fit ses preuves pour St-Cyr en 1581 et pour les honneurs de la cour en 1745, et comparut aux assemblées de la noblesse en 1651 et 1789.

Les généalogistes du Poitou citent parmi ses membres Huon Guyot qui se croisa en 1248; Pierre Guyot, cher sgr d'Asnières qui était gouverneur du Poitou en 1333; Jean Guyot, cher sgr d'Asnières et de Villard, enseigne de la compagnie des gendarmes de Mgr le duc de Bourbon; N. Guyot, sgr de Salim, chevalier de Malte en 1522; Guyot cher sgr d'Asnières commandant une compagnie d'hommes d'armes sous la charge du sgr de la Vauguyon en 1561; Fiacre Guyot, sgr d'Asnières cher de Malte en 1577 et six autres chevaliers du même ordre; Mathieu Guyot, cher sgr d'Asnières major du régiment de cavalerie du roi en 1631 et quantité d'officiers distingués, car peu de familles se prodiguèrent autant au service du pays.

La famille Guyot est en possession des titres de : *Marquis* d'Asnières depuis 1745 par érection en marquisat de la terre d'Asnières ; *Baron* de la Châtre pour la branche du Repaire par ordonnance royale du 10 juillet 1756 autorisant transmission ; Comte du St-Empire pour la branche de Salins, et comte de Ponteil par concession royale du 11 mars 1829. Toutes les alliances sont des plus distinguées.

Les branches de cette maison sont encore fort nombreuses dans la Marche, le Poitou, l'Angoumois et la Bretagne.

Armes : *D'or, à trois perroquets de sinople, becqués, guidonnés, membrés et pattés de gueules.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

1° **Guyot d'Asnières** (marquise) à l'Isle Jourdain (Vienne).

2° **Guyot du Repaire** (baron) à Saintes (Charente-Inférieure).

3° **Guyot du Repaire** (Léon), château du Roc par Issignac (Dordogne).

4° **Guyot du Repaire** (Maurice), château de Brochard par Agénac (Dordogne).

5° **Guyot de Salins** (comte Victor) à Auray (Morbihan).

6° **Guyot de Salins** (Vte Charles) et Vtesse née de Longueau-St-Michel, avenue de la gare à Rennes (Ille-et-Vilaine) et château du Hézo, par Theix (Morbihan).

7° **Guyot de Salins** (Vte Paul) et Vtesse née Sioc'han de Kersabiec, château de la Rouillonnaie en St-Etienne de Montluc (Loire-Inférieure).

8° **Guyot d'Asnières de Salins** (Arthur) capitaine breveté d'infanterie de marine, et Mme née de Gibon, 13, avenue de la Motte-Piquet à Paris.

9° **Guyot d'Asnières de Salins** (Mis), château de Beauregard, près Vannes.

10° **Guyot de Montserant,** officier supécier au 1er cuirassiers.

11° **Guyot de Féraudière,** 23, rue Garnier au Mans.

12° **Guyot de la Rochère,** docteur-médecin à l'Isle-Jourdain.

GUYOT DE SAINT-AMAND.

Cette famille est originaire du Nivernais ; elle appartient à la noblesse de robe et après avoir compté des avocats, des conseillers et secrétaires du roi, des receveurs généraux des finances, des maitres des requêtes et des conseillers au Parlement de Paris, elle produisit un écuyer de la reine et des officiers distingués. Cette famille a été mise en relief par des alliances et des charges importantes ; elle a produit les preuves de sa noblesse

devant le juge d'armes de France et un de ses membres a été fait marquis par le roi Louis XV.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, de gueules à trois poissons d'or, en fasce l'un sur l'autre, celui du milieu contourné, en pointe une rivière d'argent ; aux 2 et 3, de sable à trois fontaines d'argent.*

REPRESENTANT ACTUEL

Guyot. M[is] **de Saint-Amand.** Résidence : château de Saint-Amand en Puisaye (Isère) ; a épousé Mlle de Bizemont.

GUYOT DE SAINT-MICHEL ET DE VERSEILLES.

Cette famille établie en Champagne est originaire de Lorraine et remonte à Georges Guyot, huissier d'armes de René II, duc de Lorraine qui l'anoblit en 1481.

Elle a fourni six maires de Langres, des secrétaires du roi, un membre de l'Académie de Dijon et beaucoup d'officiers de la maison du roi.

Armes : *D'azur, à une perdrix d'or membrée de gueules ; au chef d'or.*

Nous trouvons : **Guyot de Saint-Michel** (René), château de la Rochelle par Cintrey (Haute-Saône).

GUYOT ou GUIOT DE SAINT-REMY.

Cette famille est originaire de Lorraine où elle existe encore et n'a rien de commun avec la famille Guyot d'Asnières comme l'a cru le savant M. Beauchet-Filleau, l'auteur du Dictionnaire des familles du Poitou.

Elle remonte à René Guyot, avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois qui fut anobli et qui fut père de Nicolas-François, Ecuyer Seigneur de St-Remy, conseiller des ducs de Lorraine.

Lainé et St-Allais donnent la généalogie de cette famille.

Armes : *D'azur, semé d'abeilles d'argent, la ruche maçonnée d'or brochant sur le tout ; au chef de gueules chargé d'une couronne également d'or.*

Devise : *Animus regi. Speculo hostibus.*

GUYOT DE ROVILLE.

Cette famille est originaire de Lorraine. L'anoblissement est du 27 août 1701.

(Voir les preuves de noblesse des cadets gentilshommes du Roi Stanislas, duc de Lorraine, aux archives nationales.)

Armes : *D'azur à deux flambeaux allumés d'argent passés en sautoir.*

GUYOT DE LA GARDE.

Cette famille, originaire de Bourg-en-Bresse, a possédé les seigneuries de Luyssandres, d'Espeyssoles, de la Franchise, de la Fougière et de Chailloure.

La Chesnaye des Bois en donne toute la généalogie.

Armes : *De gueules, à la bande d'argent, accompagnée de six bezans de meme rangés en orle.*

GUYOT DE CHARMEAUX, des Herbiers et de Ménisson en Champagne.

Famille d'échevins, de Paris.

Claude Guyot, seigneur de Charmeaux, et son fils Antoine, tous deux prévôts des marchands, sont qualifiés chevaliers vers 1580.

Un de leurs descendants s'établit à Joinville en Champagne où l'on voit son fils qualifié de grand assesseur de la maréchaussée et son petit-fils président de l'élection de Joinville.

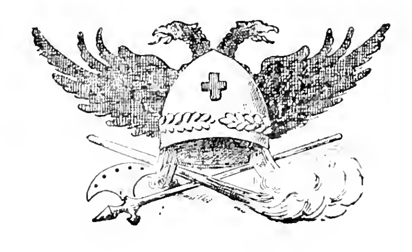
Armes : *D'or, à trois tourtereaux de sinople, posés 2 et 1.*

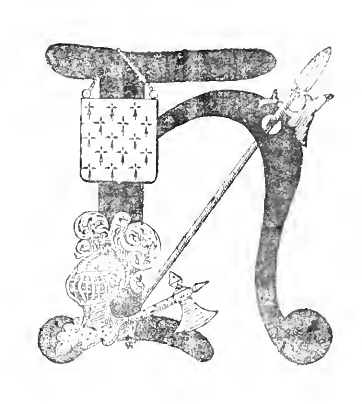
GUYOT DE MAICHE ET DE MALESEIGNE.

Famille originaire de Bourgogne, titrés barons pour la branche de Maiche.

Les preuves de noblesse sont à la Bibliothèque Nationale de la rue Richelieu.

Armes. *D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'une étoile, le tout d'or.*





HALEWYN (*d'*).

D'Alluin ou de Halewyn, famille noble des Pays-Bas autrichiens.

Messire Luc de Halewyn, né à Courtrai, le 12 décembre 1630, est le premier de cette famille qui est venu habiter Aire, en Artois, où ses descendants résident encore. Il était fils légitime de messire Cornil-Van-Halewyn, né à Courtrai, le 4 août 1581, et arrière-petit-fils de Pierre-Antoine-Van-Halewyn, qui vivait en 1498.

ARMES : *D'argent, à trois lions de sable, armés et lampassés de gueules; à la gourde du même, posée en abîme.*

L'écu sommé d'une couronne à neuf perles, surmontée d'un heaume ou casque d'argent, grillé, liséré et couronné d'or, fourré de gueules; aux hachements d'argent et de sable.

CIMIER : *Un lion issant de l'écu, entre un vol à l'antique d'or.*

SUPPORTS : *Deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, tenant chacun une banderolle : celle de dextre, d'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules; et celle de senestre d'or, à la fasce de sable, accompagnée de trois merlettes du même; et sur le tout de gueules, au calice d'or.*

HANGOUWART (*d'*).

La famille d'Hangouwart issue des barons libres de Heldrouch, ville située dans la province de Mylnie, en Saxe, vint s'établir dans les Pays-Bas en l'an 1003 et prit résidence à Lille en l'an 1130.

Elle a été titrée : chevalier, en 1611; baron, en 1664; comte, en 1696, et marquis, en 1703-1706.

Parmi ceux de cette famille qui se sont illustrés, nous trouvons; Gérard, escuyer du duc de Bourgogne aux côtés duquel il fut tué à Nancy en 1477; Guillaume, président du conseil provincial d'Artois, envoyé comme ambassadeur de l'empereur Charles-Quint et de la reine de Hongrie pour signer en leurs noms les traités tenus à Cambrai, en 1529 (Paix des Dames); trêve de Nice et de Boury, en 1538 et de Crespy, en 1544. Il fut également député pour recevoir la rançon du roi de France; Walerand, aumônier de l'empereur Charles-Quint qu'il accompagne dans ses diverses expéditions.

Cette famille s'est alliée : aux de Landas, de Croix, de Prud'homme d'Hailly, de Nieuport, de la Clitte, de Nédonchel, de Montmorency, etc., etc.

ARMES : *De sable, à l'aigle éployée d'argent becquée et membrée d'or.*

L'écu timbré d'un heaume surmonté de deux cornes de sable.

SUPPORTS : *Deux lions d'or armés et lampassés du même.*

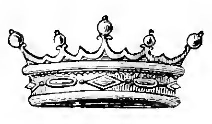
REPRESENTANTS ACTUELS

Hangouwart (Bonne *d'*), née PICOT DE

Moras ; résidence : rue de Ponthieu, 78, à Paris.

Enfants : 1° Martial-Philippe-Amédée, Mis d'H. ; 2° Louis-Anatole-Albert, Cte d'H. ; 3° Henry, Bon d'H. ; 4° Fernand ; 5° Elisabeth ; 6° Marie-Louise.

HARDIVILLIERS (*d'*).





En Picardie, Seigneurs de Monceaux, St-Omer, Le Fay-les-Hormois, Hennequin, Oudeul, Courroy, etc.

Par arrêt du Conseil d'État rendu à Paris, le 28 déc. 1717, le roi a maintenu et confirmé dans leur noblesse François-Maurice, Louis-Charles et Claude-Philippe d'Hardivilliers, tous trois fils de feu François, maréchal des logis de la compagnie des gendarmes de la garde du roi, chevalier d'ordre royal et militaire de St-Louis.

Il existe aujourd'hui deux branches de cette ancienne famille de noblesse d'épée.

Le château et la terre de Monceaux St-Omer en Beauvaisis résidence de la branche ainée lui sont venus en 1729 par succession des seigneurs de Milly dont le dernier descendant mâle avait pour cousine germaine une dame Marie-Louise d'Hallencourt, femme de François d'Hardivilliers, écuyer, sieur de Lourdons.

L'autre branche est établie au château de Friville dans le Ponthieu. Cette terre réunie à celle de Fressenneville lui a été apportée par Henriette de Coppequenne, fille ainée du comte de Fressenneville.

Parmi les alliances on trouve, Hallencourt Monchy, d'Avelon, Vion de Gaillon, Coppequenne de Fressenneville. Le Clerc de Blicourt (de même nom et armes que les Leclerc de Juigné). Le Roux d'Igneauville (des Le Roux d'Ennevale) de Gaudechard, de Clermont-Tonnerre.

Armes : *D'azur, à un coq d'argent ayant les ailes étendues, crêté, becqué, barbé et onglé de gueules, posé sur un monticule de sable et tenant de sa patte droite une épée d'argent dont la garde et la poignée sont d'or, sommé d'une couronne aussi d'or.*

Supports : *Deux lions.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche ainée

Hardivilliers (Louis Vte de), fils de Auguste-Charles-Henri d'Hardivilliers, gentilhomme honoraire de la chambre du roi en 1826.

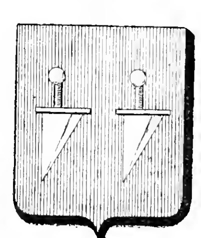
Il a eu de son mariage avec Mlle de Gaudechard, un fils Albéric d'Hardivilliers qui a épousé en 1890, Mlle de Clermont-Tonnerre.

Branche cadette

Comte d'Hardivilliers.

HARGUES (*de*).





Les de Hargues sont d'origine anglaise ; ils vinrent se fixer en France vers 1560 ; familiers de la maison de Rohan, Catherine de Parthenay employa souvent l'un d'eux dans ses missions secrètes auprès de son fils le duc de Soubise, réfugié alors à Londres. A la révocation de l'Edit de Nantes, ils abjurèrent le calvinisme et vécurent tranquillement sur leurs terres, en contractant des alliances avec les meilleures familles de la bourgeoisie et de la noblesse.

Augustin de Hargues d'Estivaux, l'un des grands chefs de l'armée vendéenne, fut nommé adjudant général de la Rochejacquelein; il était né au Puy-Limousin, près la Châtaigneraie ; le 22 novembre 1793 il fut fait prisonnier par les Bleus et fusillé à Rennes ; il tomba en criant : « Vive le Roi. (Mémoires de la marquise de la Rochejacquelein).

Benjamin de Hargues, né à Bressuire, le 29 mars 1793 fut créé chevalier du lys par Louis XVIII, en reconnaissance des services rendus par son parent de Hargues d'Estivaux à la cause des Bourbons.

Armes : *De gueules, aux deux dagues d'argent posées en pointes.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Hargues (Benjamin *de*), a épousé Marie Drouet de Montgermont le 10 avril 1888.

Hargues (Joseph *de*), marié le 25 janvier 1893 à Amélie Le Clerc de Vaumorin, dont Benjamin Marie, né le 24 octobre 1893.

Hargues (Édouard *de*) marié à Cornélie Thomassin, dont Edouard marié le 23 mai à Berthe Grignon de la Gèterie, dont : *a*)

Louis né le 1er mars 1889; *b*) Jean, né le 28 février 1892.

HAUDOUART DE FONTAINE.

Famille originaire d'Irlande.

Stanislas-Joseph, lieutenant-colonel au service des Pays-Bas, vint se fixer à Arras, où il vivait en 1450.

Ses descendants acquirent les terres de Thièvres, Saint-Ladre, Vandelicourt, Rosereau, etc.

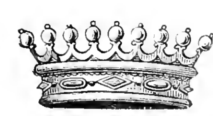
Etienne, mort en 1635, laissa deux fils: l'un, Jehan-Baptiste, devint la tige des Haudouart, comte de Thièvres; et l'autre: Pierre-Paul Haudouart qui épousa Claude d'Hermin de la Forge, devint la tige des Haudouart, vicomte de Fontaine lez Hermans.

Le dernier descendant marié à Louise Brongniart, habite le château de Fontaine-lez Hermans (Pas-de-Calais).

Il a deux fils et trois filles.

Armes : *D'azur, à deux fasces vivrées d'or, chargées de cinq croix de Malte de même.*

HOMME (*du*).



Cette famille est originaire de Normandie.

Le sieur Raoul du Homme et Robert du Homme, figurèrent sur la liste des 119 gentilshommes qui défendirent si bien le mont Saint-Michel en l'an 1423, que les Anglais ne purent le prendre. (Extrait de l'histoire générale de Normandie, par Gabriel Du Moulin, page 144 et 155.

Nous trouvons encore un Jean du Homme parmi les défenseurs du Mont Saint-Michel.

Les Du Homme figurent aussi dans le catalogue des grands seigneurs normands qui passèrent la mer et combattirent pour Guillaume quand il conquit l'Angleterre.

Les Du Homme figurent aussi aux croisades et dans le Dooms Day book. (Angleterre).

Armes : *D'azur, au léopard d'or, accompagné de six besants du même, 3 en chef et 3 en pointe.*

Couronne de comte.

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Homme de Chassilly (Gustave *du*), demeurant au château de Chassilly, près Saint-James (Manche), marié à Juliette d'Eyragues, dont deux filles : *a*) Jeanne; *b*) Madeleine.

HOUVIGNET (*d'*).

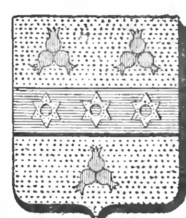
Voir pour l'historique de cette famille, le Tome Ier, col. 1467.

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Houvignet (Gustave *d'*), chef de nom et d'armes, né le 30 juin 1834, propriétaire au château, île d'Oléron (Charente-Inférieure), marié à Julie-Henriette Giroud, dont : trois enfants : *a*) Gustave-Henri, notaire au château, île d'Oléron; *b*) Amélie-Henriette-Augustine, mariée à Louis-Marie-Maurel, officier d'infanterie à Limoges; *c*) Marthe-Juliette, décédée.

HUAULT DE LA GAUBERDIÈRE ET DU PUY.





Cette famille est originaire d'Anjou. Elle a donné Huault de la Gauberdière, René, Conseiller au Présidial d'Angers, en 1635; Huault du Puy, Jacques, fils du précédent, avocat au présidial d'Angers en 1690.

Huault Dupuy, René-Urbain, avocat au Présidial d'Angers, puis vice-président du Tribunal civil d'Angers en 1816.

Armes : *D'or, à la fasce d'azur chargée de trois molettes d'éperon d'or et accompagnée de trois coquerelles de gueules posées 2 et 1.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Huault Dupuy (René-Valentin), engagé volontaire en 1870. Chef de bataillon au 72e régiment territorial d'infanterie. Conseiller d'arrondissement. Président du Comice agricole et maire du Louroux-Béconnais (Maine-et-Loire).

HUE.

Famille de robe, originaire de Nemours qui établit sa filiation depuis 1540. Elle a acquis la noblesse par des charges dans la capitainerie des chasses royales de Fontainebleau. François

Hüe, écuyer, né à Fontainebleau, en 1757, devint premier valet de chambre du dauphin Louis XVII, fut enfermé au Temple avec la famille royale et fut l'ami et le fidèle serviteur du roi Louis XVI, qui, dans son testament, le recommanda à son fils et à la nation. Incarcéré ensuite à la Force, il y écrivit les dernières années de Louis XVI, et, mis en liberté, il accompagna Louis XVIII et Madame pendant l'émigration, devint commissaire général de la maison du roi et fut chargé d'un grand nombre de missions de confiance. Créé Baron en 1816, il mourut en 1819, laissant le souvenir d'une inviolable fidélité à la malheureuse famille de France. C'est à lui que nous devons d'avoir recueilli de la bouche de la Princesse, la célèbre prière de Mme Elisabeth.

Son fils, André, baron Hüe, capitaine aux mousquetaires, chef de bataillon, officier de la maison des rois Louis XVIII et Charles X, etc. a laissé de son mariage avec Mlle de Mazenod :

1° Ernest, Baron Hüe, veuf de Mlle de Bagneaux. Résidence : Château de Saint Sauveur, par Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne).

Enfants : *a*) Gontran. — *b*) Alfred, lieutenant d'artillerie de marine.

2° Fernand Hüe et Mme née Le Seure de Senneville, à Pontoise (Seine-et-Oise ;

Filles : 1° Mme Millon de Montherlant. 2° Comtesse de Maricourt. 3° Baronne de Bininger Champboulin.

Armes : *D'azur, à trois hures de sanglier d'or.*

HUGON DE SCŒUX.

La famille Hugon de Scœux ou de Ceux est originaire du Limousin.

Elle compte de nombreuses alliances avec les plus anciennes familles de la Marche, de l'Auvergne et du Limousin, notamment avec les familles de Brugières, de Goy, de Ruynaud de Saint-Georges, de Saulty.

Armes : *D'azur, à deux lions d'or posés en pied.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

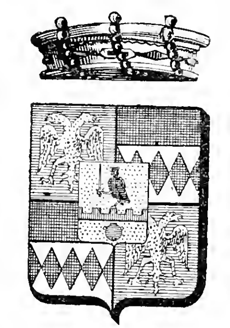
Hugon, baron de **Scœux** (Charles-Michel-Benoit), conservateur des hypothèques en retraite, marié avec Rosalie-Augustine-Adèle Boiteux de Saulty, demeurant à Paris, boulevard Saint-Michel, 105.

Fils : **H.** de **S.** (Marcel-Marie-Charles-Etienne), avocat à la Cour d'appel de Paris, demeurant à Paris, rue de l'Odéon, 16, marié à Louise-Félicie-Marie de Genesteix dont :

a) Michel-Fresne-Marie-Charles, né le

11 février 1894 ; *b*) Charles-Marie-Etienne-Henri, né le 16 juillet 1895.

HULOT (barons)



I. BRANCHE DE MAZERNY. (Enfants du lieutenant-général Etienne, baron H.) : 1° Pierre-Gustave, baron H., chef d'escadron d'état-major en retraite, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Pie IX et des Saints Maurice et Lazare, né à Donchery (Ardennes), le 6 août 1818, marié à Saintes, en 1858, à Bénigne Levallois, fille d'un receveur particulier des finances, veuve sans enfants le 26 avril 1885, — au château de la Touche de la Vergne, près Saint-Jean-d'Angély ; 2° Henri-Joseph, baron H , inspecteur général des finances, officier de la Légion d'honneur, né à Donchery, le 14 janvier 1820, marié : 1° à Paris, le 25 mars 1856, à Marthe-Alexandrine-Nina Levallois, fille d'un inspecteur général des mines, décédée en 1860; 2° à Nancy, le 12 décembre 1865, à Marie-Elisabeth de Ravinel, fille du baron Félix, député des Vosges, veuve le 31 octobre 1888, au château de Sainte-Cécile, près Nancy ; du premier mariage : *a*) Etienne-Gabriel-Joseph, baron H, chef actuel, avocat à la cour d'appel de Paris, né à Paris, le 30 octobre 1857, lauréat de l'Institut, marié à Paris, le 11 juin 1890 a Henriette Sohier ; *b*) Henry-Joseph-Pierre, capitaine au 16e dragons, né à Nancy, le 12 novembre 1859, marié à Lyon, le 9 janvier 1895 à Louise Nouvellet ; du second mariage : *c*) Joseph-Marie-Charles-Gabriel, né à Bordeaux le 15 août 1866, marié à Froncles (Haute-Marne), le 12 septembre 1893 à Albérique Bruslé de Valsuzenay ; — 3° Etienne-Gabriel-Oscar, chevalier H., ancien officier d'ordonnance de l'Empereur Napoléon III, lieutenant-colonel retraité sur sa demande après 1871, officier de la Légion d'honneur, etc., né à Nancy, le 17 octobre 1826, marié à Saintes, en 1860, à Laure Levallois, sœur de Bénigne, citée plus haut, — 6, rue Casimir Périer, Paris.

Armes attachées au titre baron en 1813 : *D'argent au dextrochère au naturel, brassardé d'azur, tenant une épée de sable et accompagné de trois hulottes de même.*

Devise : *Dors, je veille !*

Supports : *Deux hiboux.*

II. BRANCHE DE COLLART SAINTE-MARTHE. (Fils du lieut.-colonel Jean-Gaspard et unique neveu et héritier du général Jacques-Louis, baron H., mort sans enfants) : Jules-Louis-Charles,

baron H de C., chef actuel, à Nantes (Loire-Inférieure), né à Charleville (Ardennes), le 19 juin 1838, marié à Paris, le 29 août 1865, à Isabelle-Maria-Alexandrine Brulé de Lacroix dont : *a)* Jacques-Louis-Paul, né à Paris, le 4 novembre 1866, licencié en droit, *b)* Jacques-Louis-Alfred, né le 7 février 1868, lieutenant au 70e d'infanterie ; *c)* Félix-Clément-Jean-Gaspard, et *d)* Ernestine-Hortense-Marie-Mathilde, mariée à Nantes, le 25 octobre 1892, à Joseph Patris de Breuil, avocat à la cour d'appel de Paris, docteur en droit, nés le 3 septembre 1869 ; *e)* Clément-Gustave-Henry-Jules, né à Caen, le 24 mars 1873, licencié en droit ; *f)* Marie-Joseph-Anne-Geneviève-Elisabeth, née à Guérande, le 18 août 1883. Sœurs : 1° Louise-Amélie H. de C., mariée en 1866 à Louis le Pau de Ligny ; 2° Louise-Victoire-Eugénie ; 3° Jeanne-Charlotte-Clémentine, mariée en 1865 à Félix de Keravenant, veuve en 1876, aujourd'hui religieuse de Saint-Vincent-de-Paul.

ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à l'aigle éployée d'or, au vol abaissé* (qui est de Collart moderne) ; *aux 2 et 3 d'argent, à trois fusées et deux demies de sable, au chef de même* (qui est de Sainte-Marthe) ; *sur le tout : d'or, à une fasce crénelée de gueules, sommée d'une hulotte de sable tenant une épée d'argent dans la patte dextre ; en pointe une bombe d'azur* (qui est de Hulot).

Cette branche a conservé, en y apportant seulement quelques variantes emblématiques, en 1817, les anciennes armoiries concédées à Jean Hulot de Braux, près Charleville, clerc du diocèse de Reims, anobli, « ainsi que toute sa famille », pour son dévouement au Saint-Siège, et créé comte palatin de Saint-Jean de Latran, par lettres du 3 mai 1525, données sous le pontificat de Clément VII : *une fasce, sommée d'un coq tenant une épée dans la patte dextre.*

Cette famille, qui s'est illustrée par les armes pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, a produit non seulement des généraux et des officiers supérieurs distingués, mais aussi des savants auteurs, des échevins et d'autres personnages de mérite. Ses principales notabilités modernes sont les suivantes :

Dans la branche de Mazerny : Henry-Louis H., 1757-1829, vicaire général et archidiacre-official du diocèse de Reims ; il a laissé de nombreux et importants ouvrages (v. la *Biographie Feller*) ; Jean-Baptiste, son frère, 1758-1816, chef d'escadron d'artillerie, mort à Cherbourg, a publié, entre autres remarquables travaux, une Instruction sur le service de l'artillerie, à l'usage des élèves de l'Ecole spéciale militaire (1809) ; Jean-Victor-Basile, neveu des précédents, curé d'Attigny en 1823, après Henri-Louis cité plus haut, écrivain distingué ; Pierre, 1744-1802, cousin-germain des deux premiers, échevin à Mazerny ; son fils, Etienne, baron H., 1774-1850, volontaire en 1793,

chef de bataillon (commandant des tirailleurs du Pô) en 1805, colonel aide-de-camp du maréchal Soult, en 1808, général de brigade en 1812, lieutenant-général en 1825, — chevalier de l'Empire avec majorat en 1810, baron (confirmé sous la Restauration) et commandant de la Légion d'honneur en 1813, chevalier de Saint-Louis en 1814, grand officier de la Légion d'honneur en 1832, fut le premier organisateur des chasseurs de Vincennes en 1839 : couvert de blessures, il rentra définitivement dans ses foyers en 1842 ; sa modestie lui fit alors refuser la pairie et le ministère de la guerre que lui offrit au nom du roi le maréchal Soult ; ses glorieux faits d'armes et ses services historiques sont rappelés dans tous les recueils biographiques, et son nom figure sur l'Arc de Triomphe.

Dans la branche de Charleville ou de Collart : Antoine-Simon H., né en 1712, prêtre bernardin de l'abbaye d'Elan, savant théologien ; Marie-Jeanne-H., sa sœur, une des premières dignitaires du couvent de la Providence de Charleville, mourut en odeur de sainteté dans cette ville en 1780 ; Jean-Louis H., sr du Maipas, neveu des précédents, 1741-1784, remplit avec distinction la charge de directeur (échevin) des villes d'Arches et de Charleville ; il fut père des deux suivants : Jacques-Louis, baron H., 1773-1843, élève de l'Ecole d'artillerie de Châlons en 1794, chef de bataillon en 1809 après le siège de Saragosse où il fut blessé, colonel commandant en chef l'artillerie d'Anvers en 1814, maréchal de camp en 1824, — chevalier de Saint-Louis à la première Restauration, baron héréditaire en 1817, commandeur de la Légion d'honneur en 1821, — est lui-même connu dans l'histoire par sa brillante carrière ; en 1815, la ville de Lille lui offrit, par les mains du duc de Berry, une épée d'honneur, en reconnaissance de sa belle conduite pendant le blocus ; il a laissé d'intéressants *Souvenirs militaires* qui viennent d'être publiés et d'autres manuscrits importants. Jean-Gaspard H. de C., frère du précédent, 1780-1854. « Sorti de l'Ecole polytechnique en 1800, dit « le *Grand Dictionnaire Larousse*, il fit toutes les « campagnes de l'Empire et de la Restauration et « s'y distingua par sa bravoure et ses talents. « Il était directeur d'artillerie à la Martinique, « quand, sur sa demande, il quitta le service en « 1831. » Le lieutenant-colonel H. de C., officier de la Légion d'Honneur, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne, épousa dans cette colonie, en 1827, Charlotte-Julie-Elisabeth de Collart de Sainte-Marthe (1800-1860), veuve du comte Hippolyte de Castel, arrière-petite-fille et dernier rejeton du colonel François de Collart, l'un des plus vaillants fondateurs de notre colonisation aux Antilles au XVIIe siècle, dont le nom a été officiellement relevé par un décret du 26 février 1874. Principale illustration de la branche martiniquaise de cette ancienne famille originaire des confins de la Champagne et de la Lorraine et

confirmée dans sa noblesse en 1707, François de Collart, fils de Claude, seigneur de Couey et d'Auchamp, et de Madeleine de Bremond d'Ars de Bossée, avait épousé, en 1685, Angélique-Anne de Saint-Marthe, fille aînée du célèbre gouverneur de la Martinique, vainqueur de Ruyter en 1674. C'est ainsi que ce vieux nom français, qui fut porté, dit Dreux du Radier par plus de quarante personnages marquants, se fondit alors lui-même dans la maison de Collart. Voyez sur celle-ci . I. Guët.— *Le colonel F. de Collart et la Martinique de son temps*, 1662-1720.

Antérieurement à leur alliance avec l'héritière des Bremond de Bossée, les Collart des Antilles portaient : *d'or, à une fasce de gueules chargée de 3 roses d'argent* (V. Dom Pelletier). — Anne-Jean-Baptiste de Collart, le dernier de la branche de Ville restée dans le Rethelois, périt a Quiberon en 1795 (V. *Les débris de Quiberon*, par E. de la Gournerie).

HULOT D'OSERY (comtesse), née Caroline Basta, 122, rue de la Boétie, Paris; veuve sans enfants de Jean Baptiste-Etienne-Constant, comte H. d'O., 1821-1878, contre-amiral, C. ✻ (fils du général Etienne-Hélène-Constant H. d'O., 1783-1852, frère de la maréchale Moreau, ancien secrétaire général de la grande chancellerie, commandant supérieur des départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche en 1830, créé baron en 1809 et comte en 1816, de parents originaires de Metz).

Armes : *Coupé, au 1 de sable, au dextrochère brassardé d'argent, mouvant du flanc dextre, au 2 d'azur, au griffon d'argent couché sur une terrasse d'or, la dextre posée sur un boulet du même.*

HUTEAU (*d'*).

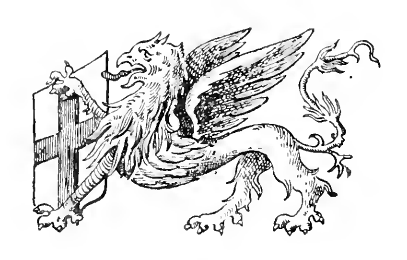
Ce nom est connu dans l'histoire de Bretagne, de Touraine et de Languedoc.

La filiation commence à Hervé Huteau, seigneur dudit lieu, qui vivait en 1520.

La première branche éteinte en 1643; la seconde a pour auteur Jacques Huteau également éteinte et la troisième a pour auteur Jean Huteau, écuyer des archers de la compagnie de 100 hommes d'armes, en 1474; son frère Hermès d'Huteau, homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du Roi, se fixa en Languedoc, par son mariage du 17 février 1546, avec Madeleine de Lavergne, d'une très ancienne noblesse de la province. Hermès d'Huteau était l'aïeul de Jean d'Huteau, seigneur d'Amours, chevalier de l'ordre du roi, conseiller d'Etat, gouverneur de Chantilly, écuyer de la princesse douairière de Condé qui épousa le 29 mai 1629 Françoise Dalmas, et mourut en 1672 sans alliance. Il était le trisaïeul de Claude Etienne, qui continua la filiation; ancien capitaine d'infanterie, il fut commandant dans les Cévennes, gouverneur de la ville et château de Gaillac en Albigeois, et épousa le 21 septembre 1722 Renée de Foucaud d'Alzon et laissa deux fils.

Armes : *Ecartelé* : *aux 1 et 4 d'azur, à trois étoiles d'or ; aux 2 et 3 d'argent, à la croix ancrée de gueules.*

L'écu timbré d'une couronne murale par concession du roi Charles VII.





IMBART DE LA TOUR.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or accompagné en chef d'une croiselle et en pointe de trois tours aussi d'or posées 2 et 1.*

SUPPORTS : *Deux lions.*

DEVISE : *Fortis ut turris.*

REPRÉSENTANT ACTUEL

Imbart de La Tour (Joseph), marié à Yvonne du PÉRIER de LARSAN. Résidence: Château de Chevret par Imphy (Nièvre), et 11 *bis*, rue Gozlin, Paris.

INDY (*d'*).

La famille d'Indy est originaire du Vivarais; on trouve en 1388 un Enguerran Indi, gouverneur pour le Dauphin en Dauphiné.

En 1490, la branche cadette s'établit à Annonay où elle embrassa bientôt le protestantisme ; à partir de cette époque, la filiation en est connue jusqu'à nos jours.

I. *Jehan* Indi, notaire royal à Annonay; sa femme : *Catherine la Rivière.*

II. *Tadéon* Indi, escuyer ; sa femme : *Alexandrine de Sauzéac.*

III. Noble *Jehan* Indy, deuxième du nom. Chef et capitaine d'une compagnie de 100 hommes de guerre à pied, par le duc de Montmorency en 1550; puis (1572) lieutenant du bailli de la ville d'Annonay; sa femme : *Suzanne de Brenas.* De ce mariage : *Mathurin* Indy du Molyno, chef de la branche aînée qui s'éteignit au XVIIIe siècle. *Isaïe*, qui suit : *Jehan*, fondateur de la branche de Saint-Alban, éteinte, dont on ne connait pas la filiation.

IV. Noble *Isaïe* d'Indy de Chabret, premier du nom, capitaine d'une compagnie d'ordonnance de 200 hommes de guerre à pied français, par commission signée du roi Henri IV en 1590; sa femme: *Isabeau de Frances.*

V. Noble *Guillaume* d'Indy; sa femme : *Marguerite du Pont de Barrès.*

VI. Noble *Charles* d'Indy; sa femme : *Judith de Praneuf.*

VII. Noble *Isaïe* d'Indy de Chabret, seigneur de la Celle, deuxième du nom. Fit la campagne de Roussillon; fait prisonnier par les Espagnols, il s'échappa à la nage d'un fort de Barcelone où il était interné et prit part en qualité de mousquetaire (1re compagnie) aux campagnes de 1676-78. Il entra l'un des premiers dans Valenciennes, ce qui lui valut un brevet du roi Louis XIV. Ayant abjuré le protestantisme en 1683, il rentra en Vivarais pour défendre ses terres ravagées par ses anciens corréligionnaires; il fut ensuite gendarme de la garde du Roi et capitaine de la compagnie d'infanterie bourgeoise de Chalançon. Il épousa en premières noces : *Marianne de Bellin*, et en secondes noces : *Marguerite de la Selve.*

VIII. Noble *Jacques-Isaïe* d'Indy, obtint en 1717

un arrêt de Nicolas de Lamoignon le « déclarant hautement noble de race et lignée » car, en raison des troubles religieux, son père n'avait pu produire ses titres à temps pour figurer au jugement de noblesse porté par le sire de Bezons en 1668; sa femme : *Catherine de Biousse.*

IX. Noble *Pierre-Isaïe* d'Indy, lieutenant de dragons, chevalier de Saint-Louis, fit les campagnes de Hollande et de Hanovre; sa femme : *Margueritte Milannois.*

X. Noble *Joseph Saint-Ange* d'Indy, d'abord lieutenant de dragons, reste à Vernoux (Ardèche) pendant la révolution sans y être inquiété, puis devient en 1811 sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre et en 1815, préfet de l'Ardèche jusqu'à 1820; il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1814; sa femme : *Flore Sibille de Bertrand de Saint-Ferreol.*

XI. *Théodore* d'Indy, lieutenant au 1er régiment des gardes d'honneur, fit la campagne de 1813 en Allemagne; puis la campagne d'Espagne en 1823 comme capitaine de cuirassiers; il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1823 et devint capitaine-commandant au 2e régiment des grenadiers à cheval de la garde royale et démissionna en 1830; sa femme : *Thérèse de Chorier*, nièce du général d'artillerie baron Pernety, qui fut chargé par Napoléon Ier de la construction du pont du Danube en 1809.

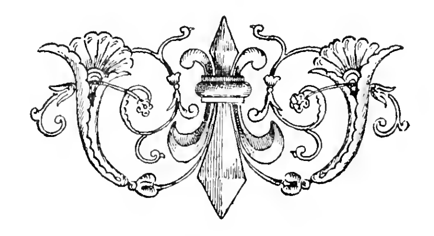
XII. Wilfrid et *Antonin d'Indy.*

ARMES : *De gueules, à un lion d'or, couronné, lampassé et armé de même.*

REPRESENTANTS ACTUELS

1° **Indy** (Wilfrid *d'*), décédé en 1891, marié à Marguerite de CHABROL-CROUSOL, dont : *a*) Cécile, mariée à Louis, Cte de BOURMONT lieutenant de vaisseau. Résidence : Nancy ; *b*) Thérèse, mariée à René de Vaucelles. Résidences : Paris et Andrezel (Seine-et-Marne).

2° **I.** (Antonin *d'*), demeurant : 3, rue Vézelay, à Paris, marié en 1res noces à Mathilde de CHABROL-CROUSOL, dont : Vincent, compositeur de musique, ✵, 7, avenue de Villars, à Paris, marié en 1875 à Isabelle de PAMPELONNE, dont : 1° Berthe, mariée en 1896 à Jean, Vte de La Laurencie, 2° Marguerite; 3° Jean; et en 2es noces à Catherine de GLOS, décédée, dont : *a*) Pierre, marié à France de MEYNARD, 3, rue Vézelay, à Paris, dont : 1° Gonzague; 2° Jacques; *b*) MARIE mariée à Raoul, Mis de SIEYES, demeurant à Versailles; *c*) AGNÈS, mariée à Marcel de Pommereau, lieutenant de vaisseau à Cherbourg.





JOANNIS DE VERCLOS (*de*).

Les seigneurs de Giovani, connus parmi la noblesse de Florence, depuis plus de quatre cents ans, après avoir occupé les premières places de cette république, passèrent en France vers l'an 1420, et changèrent leur nom de Giovani en celui de Joannis. Cela est rapporté dans le Nobiliaire de la Toscane française de Tristan l'Hermite, imprimé en 1667 ; et dans le Nobiliaire de Provence de l'abbé Robert, où il est dit qu'une branche de cette famille est établie à Avignon.

Léon de Joannis ou Giovani, vint donc s'établir à Avignon vers l'an 1420 ; il y fit l'acquisition d'une maison que ses descendants possèdent encore ; il fut élu premier syndic de la noblesse en 1449 ; il est prouvé par des anciens registres de la ville d'Avignon, qu'on l'éleva quatre fois à cette place honorable.

Léon de Joannis avait laissé deux frères à Florence, Jean et Raymond ; ce dernier vint recueillir la succession de Léon et se fixer à Avignon en 1476. Quant à Jean, son frère, le Nobiliaire de Provence dit qu'on le vit à la même époque à la Cour des rois et comtes de Provence, où il était qualifié de noble. C'est de lui que sont issus les Joannis de la Brillane.

Un descendant de Jean, Pierre de Joannis, chevalier, seigneur et marquis de Verclos, dont il fit, en 1640, l'acquisition dans la principauté d'Orange et en prêta hommage au prince de Nassau, le 13 février 1641. Ledit Pierre de Joannis fut nommé Viguier d'Avignon en 1660.

Au XIe degré, Joseph-François de Joannis, marquis de Verclos, entra au service en 1769, dans le régiment de la Marche-Prince, devenu par la suite le régiment de Conty, se maria en 1785, rendit hommage de la terre et seigneurie de Verclos en 1789. Emigra en 1792, fit la campagne de cette année dans l'armée de son Altesse royale Monseigneur le duc de Bourbon, et rentra en France en 1801 ; il a toujours été fidèle à l'auguste maison de Bourbon. Le roi l'a nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, le 16 juillet 1814 ; le roi dans son brevet l'a qualifié de marquis.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or, à six pattes d'ours de sable ; aux 2 et 3, d'argent, à deux lions de gueules.*

JOURDAIN DE THIEULLOY.

La famille Jourdain est originaire de Normandie : une branche s'est établie à Amiens vers l'an 1500.

Robert Jourdain, seigneur de Thieulloy-la-Ville, écuyer, né en 1685, fut conseiller, secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances.

Jean-Baptiste-Marie-Robert Jourdain de Thieulloy, écuyer, seigneur de Thieulloy-la-Ville, Mametz, Bacouel, la Bailly, St-Gratien, Méréaucourt et Carnoy, fut secrétaire des assemblées de la noblesse de Picardie pour l'élection des députés aux Etats-Généraux.

Actuellement, cette famille comprend les bran-

ches suivantes : Jourdain de Thieulloy, Jourdain de Muizon, Jourdain d'Héricourt, et Jourdain de Létoille.

ARMES : *D'or, au daim passant au naturel, à dextré d'un arbre à trois couronnes de sinople, terrassé de même : senestré d'une nuée d'azur, chargée d'une étoile d'argent ; au chef de sinople chargé d'une croix ancrée d'or.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

BRANCHE AINÉE

Jourdain, Cte *de* **Thieulloy**, marié à Mlle DE BÉRENGER. Résidences : Château de St-Gratien (Somme), et château de Thieulloy-la-Ville (Somme).

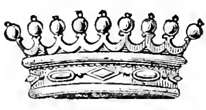
FRÈRE : **Thieulloy** (Cte Georges *de*), officier de cavalerie, marié à Mlle DE LESTANVILLE.

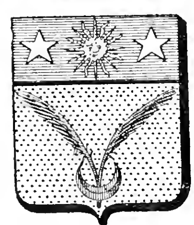
BRANCHE CADETTE

Thieulloy (Cte Robert *de*), officier de cavalerie.

Sa sœur mariée au Cte DE MALET DE COUPIGNY.

JOUVENCEL (*de*).





Anciens seigneurs d'Arves en Savoie, du XVe au XVIIe siècle. Passe en Lyonnais au XVIIIe. Cette maison avait un caveau à ses armes dans la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne, et en 1668, ces armes furent blasonnées à l'Hôtel-de-Ville de Chambéry.

Elle a produit : 3 syndics nobles de Chambéry en 1580, 1619 et 1668, un échevin de Lyon en 1737, un officier au régiment de Bériowski, qualifié messire et chevalier, un commandant de la marine sous Louis XV, un officier du régiment de Royal-Marine ou d'Hector qui combattit à Quiberon, enfin un maire de Versailles qui sauva cette ville du pillage en 1814 et 1815 et reçut du tsar Alexandre une bague splendide accompagnée d'une lettre flatteuse, et de la Ville un service d'argenterie aux armes accolées de Versailles et de Jouvencel.

Il y eut dans cette famille des chevaliers de Saint-Louis, de la Réunion, de l'Aigle-rouge de Prusse et de la Légion-d'honneur.

ARMES : *D'or, à deux palmes de sinople soutenues d'un croissant de gueules ; au chef d'azur chargé d'un soleil d'or entre deux étoiles d'argent.*

Le chef fut ajouté au XVIIe siècle par un cadet à l'écusson ancien ; de ce cadet descend la famille actuelle.

REPRÉSENTANTS ACTUELS

BRANCHE AINÉE

Jouvencel (Hippolyte-Félicité-Paul *de*), né à Versailles, en 1818, d'Hippolyte DE JOUVENCEL, garde du corps de Louis XVIII, marié à Lydia D'HARCOURT-BOYS, sans postérité ; chef de nom et d'armes, demeure à Paris, 15, rue de Siam.

BRANCHE CADETTE

I. **Jouvencel** (Paul-Henri-Aldegonde-Olivier *de*), né à Garches (S.-et-O.), le 16 septembre 1844, ancien sous-préfet révoqué en 1878 pour ses idées légitimistes, Paris, 115, rue de Grenelle ; marié le 3 mars 1870, à Caroline-Isabelle BONNEAU DU MARTRAY, dont : 1° Françoise ; 2° Louise ; 3° Thérèse ; 4° Pierre ; 5° Henri ; 6° Etienne.

II. **Jouvencel** (Jean-Paulin-Ferdinand *de*), né à Paris, le 15 juin 1846, frère du précédent, ancien officier de cavalerie démissionnaire, domicilié au château des Arpentis (Indre-et-Loire), marié le 15 février 1881, à Louise LE BOURGEOIS, dont : 1° Ferdinand ; 2° Olivier ; 3° Solange ; 4° Hubert.

III. **Jouvencel** (Léon-Aldegonde-Félix *de*) né le 23 juin 1848.

ALLIANCES ANCIENNES ET MODERNES : *de Broglie, de Paterne, de Beaussier, Bigot des Jonchères, de Vatimesnil, d'Albon, de Masin.*





KERROS (*de*).

Cette famille, originaire de Kerros, village situé près de Ploudalmézeau, évêché de Léon, établit sa généalogie jusqu'à Yvon qui figure en 1426 au milieu des gentilshommes de la Paroisse de Ploudalmézeau, dans une montre de la noblesse.

La famille dépossédée alors, fut réanoblie à cette époque par lettres du duc de Bretagne, Jean VI, enregistrées le 22 juillet 1441, et l'hôtel d'Avallosk, appartenant à Bernard de Kerros fut franchi à durer en perpétuel.

(Bibliothèque Nationale, Réformation des évêchés de Bretagne, évêché de Léon, ancien fonds des Blancs-Manteaux, volume 37, manuscrits français, n° 22320, page 326.

Des gentilshommes de cette famille figurent dans toutes les montres des xve et xvie siècles. Paroisse de Ploudalmézeau, évêché de Léon. (Bibliothèque nationale, ancien fonds des Blancs-Manteaux, volumes 35, 37, 73, manuscrits français 22318, page 58; M. F. 22320, pages 331, 345 ; M. F. 22345, folio 127, verso et M. F. 22320, page 326.)

Plusieurs de ses membres s'allièrent à des familles illustres de Bretagne :

Michel de Kerros épousa vers 1620 Françoise de Lesguen, de la maison de Lestrémeur.

Yvon de Kerros épousa en 1636, Joanna Rannou Domina de Pratmeur, fille du vicomte de Pratmeur. (Pratmeur, ancienne vicomté possédée par Rannou, baron de Keribert), etc., etc.

Depuis, cette famille a fourni des officiers à l'armée et à la marine ; elle a aussi donné trois maires à la ville de Brest.

Elle est actuellement divisée en trois branches qui toutes habitent encore en Bretagne.

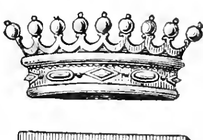
Armes : *D'argent, à la fasce d'azur accompagnée de trois coquilles de meme.*

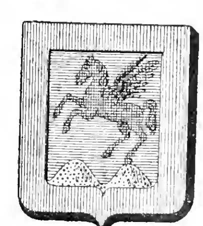
Devise : *Graz ha speret.*

Couronne comtale (*sceau de 1715 environ*).

Supports : *Deux lions.*

KESSLER (*de*).





Vieille noblesse de l'Allemagne du sud. Johan de Kessler eut avec Luther, en 1522 à Téna, une entrevue restée célèbre dans l'histoire de la Réforme. Son fils Joona reçut de l'empereur Maximilien II des lettres patentes confirmant ses armes de d'Augsbourg, 30 mai 1566, comtes, 11 mai 1881.

Armes : *D'azur, à deux montagnes d'or surmontées d'un cheval gai, ailé et cabré de sable ; à la bordure de gueules.*

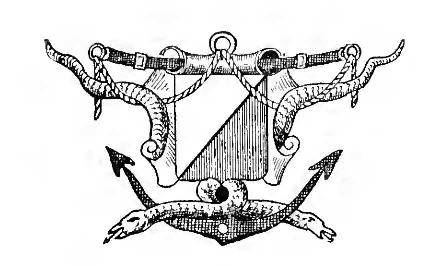
Couronne de comte.

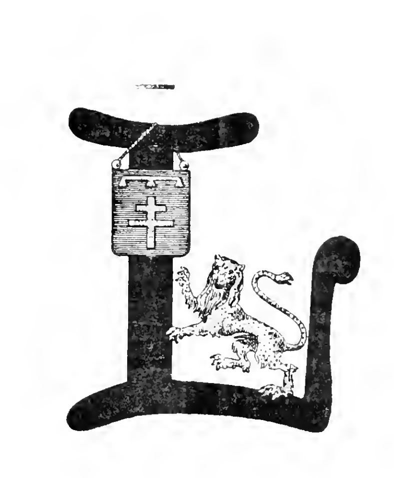
REPRÉSENTANTS ACTUELS

Kessler (Harry, Clément, Ulric, comte *de*) né à Paris ; résidence, 19, boulevard Montmorency, à Paris.

Mère : Alice Harriet, fille du commodore Henry Blosse Lynch de Partry House (Irlande) de la maison des baronets Lynch Blosse, mariée à Adolphe Guillaume, comte de Kessler, mort à Paris le 22 mai 1895.

Sœur : Wilhelma Caroline, Louise, Alice, née à Londres.





LA BROUE DE VAREILLES-SOMMIÈRES (*de*).

La maison de La Broue de Vareilles-Sommières, originaire de l'Auvergne est établie depuis l'année 1624 en Poitou ; elle remonte à la fin du xive siècle. Son auteur est Jean de la Broue, habitant d'Aurillac vers l'an 1400. Elle est alliée aux plus illustres races de France par Marguerite Béranger, en 1547, de la maison de Sassenage ; par Jeanne Guy, 1598, à celle de Puirobert ; par Jacquette Compaing, en 1624, à celle de Barbezières de la Tour Girard et d'Aloue ; par Gabrielle Aymerie-Hélyes de la Rochesnard, en 1657, à celle de Rochechouart, Montemart, Tavannes, La Baume-Montrevel, Laval-Montmorency, La Rochefoucauld, Aumont, Montalembert, Turpin de Crissé, Neufchèze, etc.

La famille de la Broue de Vareilles-Sommières a eu le grand privilège de donner deux prélats à l'Eglise : Monseigneur Pierre de la Broue, évêque de Mirepoix en 1680 et Monseigneur de la Broue de Vareilles, évêque de Gap en 1784 ; une prieure à l'abbaye des Bénédictines de Civray en 1713, et une abbesse à la maison de Fontevrault. Enfin elle a compté parmi ses membres plusieurs chevaliers des ordres de Saint-Louis, de Saint-Lazare et de Saint-Jean de Jérusalem.

Armes : *D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux coquilles d'argent, et d'une main de même en pointe posée en pal ; posé sur un écu écartelé ; aux 1 et 4, burelé d'argent et de gueule à trois fuseaux et deux demies (ou 5 fusées) de sable brochant* qui est Hélyes de la Roche-Aynard, *aux 2 et 3, fascé, ondé, enté d'argent et de gueules* qui est de Rohecchouart.

Cri : *Cum virtute nobilitas.*

Devise : *In manibus Domini sors mea.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

1° **La Broüe de Vareilles-Sommières** (Mis de) 4, rue Léon-Cogniet, à Paris.

Fille : Marie-Renée-Bérengère, mariée à Félix de Maiffredy de Robernier.

2° **La Broüe de Vareilles-Sommières** (Comte Gabriel de) doyen de la Faculté de droit à l'Université catholique de Lille, commandeur de l'ordre de St-Grégoire le Grand, dont 6 enfants.

3° **Vareilles-Sommières** (l'abbé de) vicaire général official du diocèse de Poitiers.

4° Maria ; 5° Marie, toutes deux à Poitiers.

LACHAUD DE LOQUEYSSIE.

Famille originaire du Limousin, qui a emprunté son surnom nobiliaire à une terre de Loqueyssie située dans la commune des Granges

d'Ans, canton d'Hautefort (Dordogne). Elle a compté de nos jours un officier supérieur d'infanterie, un trésorier payeur général de Marseille et un député, mort en février 1896, qui fit partie de l'armée de l'Est dans la dernière guerre, et fut blessé au combat de Dijon.

Armes : *D'argent, au mouton de sable paissant; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

LA CROIX (*de*).

Ancienne famille noble, originaire du Nivernais, qui a formé plusieurs branches, celle des seigneurs de la Croix en Nivernais, des seigneurs de Jovelle, St-Cyprien, du Repaire et de Donsac, toutes quatre établies en Périgord ; de cette dernière branche est sortie celle de La Croix de Touignan, établie à Bordeaux depuis 1689.

Le premier depuis lequel on a une filiation suivie est Jean de la Croix, seigneur de La Croix en Nivernais, qui vivait en 1420.

Gabriel de la Croix II : du nom, le premier de la branche de Touignan, écuyer, seigneur de Touignan, avocat au parlement de Bordeaux, mourut en 1749, laissant plusieurs enfants de Marie du Perrieu, qu'il avait épousée par contrat du 7 novembre 1731.

Ayant été imposée à la taille, elle produisit les titres de feu son mari avec un arbre généalogique remontant à 1420 et prouva qu'il était issu de race noble en ligne directe de l'ancienne famille de La Croix, dont l'origine de la noblesse est ensevelie dans l'antiquité ; en conséquence, elle obtint une sentence rendue à Bordeaux au bureau de l'élection de Guyenne, le 2 septembre 1772, qui fit défenses aux collecteurs qui entreront en charge à l'avenir, de comprendre, ni cotiser la suppliante, veuve du sieur Gabriel de la Croix, écuyer, sous son nom, ni sous quelqu'autre que ce puisse être, directement ou indirectement, et ordonna que la somme qu'elle avait payée serait répartie pour l'année 1773 par les collecteurs sur tous les habitants taillables de la paroisse, pour être remise à la suppliante sur sa simple quittance à peine d'en répondre en leur propre et privé nom.

Armes : *D'argent, à une croix alezée d'azur, surmontée d'un lion passant de gueules, armé et lampassé.*

Une branche, sans doute de la même famille, dont on trouve la généalogie dans l'Armorial général de France, fut maintenue dans sa noblesse par ordonnance de 1670.

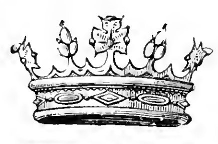
Philippe de La Croix, natif de la ville d'Arles, chambellan du roi François Ier en 1526, eut entre autres descendants, Louis-Philippe de La Croix de Beaurepot-de-Cerisou, qui fut reçu page du roi dans sa petite écurie le 17 février 1735.

Armes : *D'or, à trois fasces d'azur ondées, celle du chef surmontée d'un lion de gueules demi-corps.*

Nous trouvons une autre famille originaire de Normandie, élection de Vire, ayant possédé les fiefs de la Boucherie et des Jardins.

Armes : *D'azur, à la croix d'argent, cantonné de quatre roses d'or.*

LAFON DE JEAN DU VERDIER (*de*).





Très-ancienne famille de robe et d'épée ; son arbre généalogique est formé de trois branches, savoir :

1° La maison de Lafon proprement dite ;

2° La maison de Jean ou Jehan ;

3° La maison du Verdier.

La première a été la tige sur laquelle se sont greffées les deux dernières à deux époques distinctes : en 1560, Françoise de Jean, dernière héritière des seigneurs de Saint-Projet, transmet son nom avec ses armes à Flotard de Lafon ; de même, en 1701, *damoyselle* Françoise du Verdier transmet le sien à François-Louis de Lafon de Jean.

La famille de Jean fixa sa résidence d'abord à Cahors, puis en son château des Junies, enfin en celui de Saint-Projet, en Quercy.

Le Limousin vit naître les seigneurs du Verdier.

Le château de Féneyrols, en Rouergue, fut le berceau de la maison de Lafon. Cette forteresse majestueuse, qui se mire dans l'Aveyron avec ses mâchicoulis et ses créneaux, son lierre et ses pierres dorées, reste témoin muet de plus d'un brillant fait d'armes.

Maison de Jean ou Jehan

I. — Bertrand I de Jean, chevalier, né à Cahors vers 1160, fut le premier chef connu de l'illustre maison de Jean. Il combattit avec acharnement les Albigeois qui infestaient le Midi de la France. En 1204, il s'enrôla sous la bannière de Pierre de Castelnau, chef de la croisade entreprise contre eux, et, en 1208, sous celle de Simon de Montfort, qui s'empara, l'année suivante, de Béziers, où il fit malheureusement tant de victimes. En récompense de ses services et de ses actions d'éclat (*pro remuneratione laborum fortissimarumque actionum in bello sacro contra Albigenses*), Guillaume de Cardaillac, évêque de Cahors, lui donna en 1214 le fief important de Canourgues, avec le château et les forteresses, sous le seul hommage noble d'une paire d'éperons dorés qu'il devait faire, lui et ses successeurs, à chaque mu-

tation d'évêque. Cette terre, qu'on dénomma dans la suite les *Joannies* (aujourd'hui les *Junies*), à l'intention de son nouveau seigneur, le chevalier de Jean ne devait « ni la vendre, ni l'aliéner, ni « la donner, ni la diviser entre ses enfants ; elle « devait rester dans sa maison comme un prix « sacré de ses services militaires pendant la guerre « sainte et passer entière et à perpétuité au pre- « mier-né de sa famille ou à la fille aînée à défaut « de mâle »(*Hist. gén. du Quercy*. Lacoste, t. II, p. 181).

Il eut trois fils : Eugène, Gilbert et Antoine.

II. — Eugène de Jean fut élevé de bonne heure à la dignité de grand écuyer du roi Louis VIII. En prenant possession de sa charge, en 1223, « il promit de ne point regarder la maréchaussée « comme héréditaire et de ne retenir, à son profit, « les chevaux, pallefrois et roncins rendus en « l'écurie du roi ».

En 1248, Eugène et Gilbert s'embarquèrent à Aigues-Mortes avec Saint-Louis en vue de délivrer les saints lieux du joug des Infidèles. Ils se signalèrent dans plusieurs combats ; la croisade finie, ils rentrèrent en France emmenant avec eux de Terre-Sainte un religieux du Mont-Carmel qu'ils logèrent d'abord dans leur terre de Soubrejols, aujourd'hui Glandières, et, quelques années après, dans leur vaste jardin de Cahors qu'ils lui donnèrent; on vit bientôt s'élever en ce lieu une belle église et un grand monastère occupé encore de nos jours par les Carmes (*Hist. du Quercy*. Lacoste, t. II, p. 303).

Antoine prit une part glorieuse à la bataille de Damiette et à celle de la Massoure. Fait prisonnier par les Sarrasins, il supporta courageusement sa captivité. De retour dans sa patrie, pour remercier Dieu de sa délivrance, il dota magnifiquement le monastère fondé par ses frères (*Féneyrols*, par l'abbé Galabert).

III. — Bertrand II de Jean, chevalier, épousa, vers 1280, Marguerite d'Euze, sœur de Jacques d'Euze, de Cahors, qui devint pape le 7 août 1316 sous le titre de Jean XXII. Il eut cinq enfants :

1° Marie, mariée avec Arnaud de Trian, vicomte de Talard, qui devint grand maréchal du Souverain-Pontife ;

2° Gaucelin, issu, dit Baluze, d'une très-illustre famille de Cahors (*ortus e clarissimâ familiâ Divonæ*), fut archidiacre de Carpentras, grand pénitencier, évêque d'Albano, cardinal en 1316 et vice-chancelier de l'Eglise romaine. Il mérita, dit Lacoste dans son histoire du Quercy, par ses profondes connaissances en droit civil et canon et en politique, d'être employé par le Saint-Siège dans plusieurs affaires importantes. En 1317, il fut envoyé en Angleterre pour apaiser la révolte de plusieurs barons contre le roi. Sa légation ne fut pas heureuse ; il tomba entre les mains d'une troupe de brigands qui pillèrent ses bagages et le firent prisonnier. La liberté ne lui fut rendue

que moyennant une grosse somme d'argent. En 1319, il fut chargé auprès de Philippe-le-Long, roi de France, et de Robert de Béthune, comte de Flandre, d'une autre légation qui eut plus de succès. Il devait faire conclure un traité de paix entre ces deux princes, ennemis jurés. Le 5 mai 1320, ce traité fut par eux signé et cimenté par le mariage de Louis de Nevers, petit-fils du comte de Flandre, avec Marguerite, fille du roi. Robert perdit par ce traité la Flandre française.

En 1334, le cardinal Gaucelin de Jean fut nommé commissaire général pour réformer l'Université de Toulouse.

Par la mort de ce prélat, survenue le 16 mai 1349, la Cour romaine perdit une de ses lumières. Il fut inhumé au pied du grand autel de l'église des Dominicains de Cahors dont il avait fait bâtir le chœur à ses dépens (*sépultus in capite ecclesiæ coram altari majori, in hoc loco ubi tenet sacerdos pedes quando offert sacrificium*).

Son testament est du 25 février 1348. Il donne ses deux anneaux les plus précieux au pape, son oncle ; une bible avec la glose à son neveu Gilbert de Jean, évêque de Carcassonne ; un de ses meilleurs chevaux à Benoît de Jean, son petit-neveu, etc...

Les armoiries de Gaucelin étaient des armoiries personnelles et différaient de celles de sa famille. Son sceau, qui est appendu à des actes des années 1319 et 1320 déposés aux archives nationales, représente le cardinal en prière au-dessous des images de Notre-Dame, de Saint-Pierre et de Saint-Marcellin, ses patrons, avec la légende :

S. Gaucelmi Dei gratiâ tituli sanctorum Marcellini et Petri presbiteri cardinalis.

Sur le contre-sceau, un écu à deux lions passants et à la bordure besantée avec la légende : *Sit nomen Domini benedictum.*

3° Benoît qui suit ;

4° Jacques vit sa noblesse confirmée par Lettres patentes de Philippe-le-Bel données à Compiègne le 8 juin 1310.

5° Guillaume fonda un hospice à Labastide-Marnhac. Son fils Pierre devint évêque de Carcassonne.

IV. — Benoit de Jean, chevalier de Saint-Projet et seigneur des Junies, mourut en novembre 1337 et fut inhumé dans l'église des Dominicains de Cahors. Entre autres enfants :

1° Gaucelin, nommé évêque de Carcassonne le 25 mai 1337 à la mort de Pierre son cousin. Il passait pour avoir mené une vie si sainte qu'après sa mort il aurait opéré des miracles s'il faut en croire le nécrologe des Dominicains de Cahors (*Gaucelinus tantæ sanctitatis et exemplaris vitæ extitit quod Deus per ipsum multa mirabilia operatur*).

2° Gilbert, aussi évêque de Carcassonne (1346-1354). Son tombeau et celui de Gaucelin étaient à

droite du chœur de l'église des Dominicains dont ils avaient été les bienfaiteurs ; celui de la famille était à gauche.

3° Philippe de Jean qui suit.

V. — Philippe I de Jean, chevalier de Saint-Projet, seigneur des Junies, de Salviac, Galessie et Biars, prit une part active aux guerres anglaises. Il fit prisonnier Bertugat d'Albret qu'il livra au duc d'Anjou. Par son testament du 6 novembre 1347, modifié par codicille du 11 novembre 1355, il veut être enterré dans l'église du couvent des religieuses dominicaines des Junies. Sa mort arriva en 1358. Il avait épousé Astorge d'Orlhac.

Benoît, son fils, prit aussi une part active aux guerres anglaises. Il ordonna, dans son testament, qu'il serait distribué, après sa mort, 2,000 florins d'or aux communes des Arques, de Lherm, Pont-Cirq, Puy-l'Evêque, Castelfranc, etc., en réparation des dommages qu'il leur avait causés pendant la guerre. Comme il ne laissa pas d'enfant de sa femme, Cécile de Cardaillac, il institua son héritier universel Philippe, son frère.

VI. — Philippe II de Jean, chevalier de Saint-Projet, seigneur des Junies et autres places, eut Antoine qui suit.

VII. — Antoine I de Jean, chevalier de Saint-Projet, seigneur des Junies, de l'Hôpital Saint-Jacques et autres lieux, prêta le serment d'hommage en 1443 entre les mains de Jean de Castelnau nouvellement nommé évêque de Cahors.

VIII. — Olivier de Jean, son fils, seigneur de Saint-Projet, Loze, Saillagol et Labastide-Marnhac, reçut, le 16 avril 1444, l'hommage de Jean de Bérald, seigneur de Paulhac, pour la terre de Saillagol. La haute seigneurie de ce fief appartenait à la maison de Jean, le domaine utile à la maison de Bérald. Le village de Saillagol, dit l'abbé Galabert, fut entièrement ruiné par les incursions répétées des Anglais; il n'y resta qu'une femme appelée *la Saillagola*. Quand, après la conquête de Jeanne d'Arc, le calme fut revenu dans le pays, Jean de Bérald voulut remettre ses terres en culture, mais les délimitations anciennes étaient effacées et il y eut contestation à ce sujet entre Jean de Bérald et Olivier de Jean. Des saisies furent pratiquées; on allait plaider lorsqu'il fut décidé de s'en remettre à un arbitrage. Le 2 mai 1458, les arbitres choisis par les parties s'assirent sur une pierre à la façon des anciens, et, ayant fait le signe de la croix, prononcèrent cette sentence : « Il y aura bonne et durable paix entre les contendants; toutes les saisies faites à l'occasion de ce débat sont annulées; pour les frais, *que mes a, mes aja* (à chacun les siens). La limite partira de..... ; les deux seigneurs donneront deux écus aux arbitres pour leurs peines ». Olivier de Jean avait épousé noble Marguerite Damier qui fit son testament en 1486 au château de Saint-Projet. Elle demanda à être ensevelie dans la chapelle de la Sainte-Vierge du lieu auprès de

son époux. Cent prêtres devaient figurer à ses obsèques, de même qu'aux services de neuvaine et de bout de l'an. Chacun d'eux avait droit à quinze deniers tournois pour ses honoraires. Au service de neuvaine, les pauvres de la seigneurie reçurent dix setiers de froment et deux pipes de bon vin. Pareille distribution fut faite au bout de l'an.

IX. — Elie de Jean, fils du précédent, seigneur de Saint-Projet, Loze, Saillagol et autres places, eut, croyons-nous, deux fils :

1° Antoine, qui suit ;

2° Robert de Jean ou Jehan, dit de Montesquieu, qui prit une part active aux guerres de religion. Il servit avec distinction Henri de Lorraine, duc de Guise, chef du parti catholique, et fut blessé à ses côtés, d'un coup de pistolet et de deux coups d'épée, à la bataille de Moncontour (1569). Il prit Réalville en plein jour à la barbe des ennemis, se jeta dans Moissac et rompit le pont pour défendre la ville contre les Huguenots qu'il attaqua ensuite au passage de Sainte-Livrade. A Lafrançaise, avec une poignée de soldats, il mit en déroute près de 2,000 hommes et leur enleva quatre pièces de canon. Enfin peu après un combat qu'il leur livra encore entre Saint-Antonin et Villefranche, il mourut paisiblement dans son lit d'une pleurésie (*Féneyrols*, par l'abbé Galabert).

X. — Antoine II de Jean, baron de Saint-Projet, seigneur de Biars, Galessie, Labastide-Marnhac, Loze, Saillagol et Salviac, chevalier des ordres du roi, qualifié « haut et puissant seigneur », fut l'un des capitaines de chevau-légers les plus distingués du Quercy. En lui finit la race masculine de la maison de Jean de Saint-Projet. De son mariage avec Jeanne de Fumel, sœur du baron François de Fumel, capitaine des gardes de la Porte, gouverneur de Mariembourg et ambassadeur à Constantinople, sous Henri II, il n'eut qu'une fille, Françoise.

XI. — Françoise de Jean ou Jehan, baronne de Saint-Projet, dernière survivante de sa lignée, épousa, le 24 mai 1560, noble Flotard de Lafon, seigneur de Féneyrols, en Rouergue, sous la condition expresse que son nom et ses armes seraient ajoutés au nom et aux armes de la maison de Lafon, exprimant ainsi nettement sa volonté de perpétuer à travers les âges un nom qui lui était cher (Sandret, *Revue nob.*, t. IV, p. 544). La condition fut remplie. Les armes de Flotard de Lafon furent écartelées et son nom fut désormais suivi de celui de sa femme. Il transporta même sa résidence du château de Féneyrols, berceau de sa famille, en celui de Saint-Projet.

Maison du Verdier

Quelle est l'origine exacte des seigneurs du Verdier? Sans vouloir l'affirmer formellement, nous avons tout lieu de croire qu'ils se rattachent à la maison des marquis de Lubersac, en Limousin.

Cette famille qui remonte au xe siècle comprend six branches dont la troisième est celle des seigneurs du Verdier. Pierre de Lubersac, baron du Leyris et seigneur du Verdier, eut de son mariage avec Françoise Pasquet de Savignac six enfants dont la dernière, *Françoise*, naquit vers 1670. Or, le 18 novembre 1701, François-Louis de Lafon de Jean épousa une *damoyselle Françoise du Verdier*, et le fils né de leurs œuvres eut pour marraine, à son baptême, une dame Lucie de Lubersac. L'acte de 1701 ne mentionne pas, il est vrai, le nom patronymique de la mariée, mais cette omission n'a rien qui doive étonner à une époque où la tenue des registres de catholicité laissait tant à désirer et où il n'était pas rare de voir des membres de famille noble délaisser leur nom patronymique pour prendre un nom de terre. François-Louis de Lafon de Jean, pour se distinguer sans doute de son frère aîné Jacques titré marquis de Saint-Projet, ajouta à son nom celui de sa femme. On trouve cette pratique en honneur principalement chez les puînés ou cadets. Tandis que les aînés conservaient héréditairement leur surnom pris d'un nom de terre, les puînés ou cadets prenaient souvent le nom et les armes de leur femme ou de leur mère : d'autres ne changeaient que leurs armes ; d'autres enfin retenaient leurs armes en changeant leur nom. François-Louis de Lafon de Jean fit suivre son nom du nom ou du surnom de sa femme. Si l'addition des noms ne s'opéra pas en 1701 de même façon qu'en 1560, c'est que la situation n'était pas la même. Françoise de Jean était la dernière de sa lignée. Pour ne pas laisser son nom s'éteindre avec elle, elle le transmit avec ses armes a Flotard de Lafon. Françoise du Verdier, au contraire, laissait des frères héritiers du nom patronymique et des armes de sa maison ; elle ne transmit à son mari qu'un nom de fief.

Maison de Lafon (de Jean du Verdier)

I. — Robert de Lafon, seigneur de Saint-Géry et Vieux, co-seigneur de Gaillac, naquit vers 1180. Il se signala dans les guerres albigeoises, notamment en délogeant de Gaillac Simon de Montfort qui s'en était emparé. Ce fait d'armes entraîna la reddition de Castres, Caussade et Rabastens en 1210 (*Féneyrols*, par l'abbé Galabert). Il fut le premier chef connu de la maison de Lafon.

II. — Ratier de Lafon, son fils, prit la croix avec Saint-Louis en 1248. Après la prise de Damiette en 1249, l'armée chrétienne livra aux Sarrasins une sanglante bataille devant la Massoure, sur la rive orientale du Nil. Dans le feu de l'action, plusieurs chevaliers sortent des rangs et volent dans la mêlée. Tandis que Robert de Vair tombe enveloppé dans sa bannière, que Raoul de Coucy expire sur un monceau de morts, Ratier de Lafon, couvert de blessures, souillé de poussière et de sang, menace encore les Infidèles au cri de *Mont-Joie, Saint-Denis!* Dans sa retraite vers

Damiette, il fut fait prisonnier avec le roi (1250). Après sa délivrance, il passa d'Egypte en Palestine et resta quatre années sur l'ancienne terre de Chanaan. En témoignage de sa vaillance, le roi lui accorda, pour lui et ses descendants, le droit d'ajouter à ses armes douze besants d'or, prix de la rançon du captif aux mains des Infidèles.

III. — Olivier I de Lafon, fils de Ratier, épousa vers 1300 Catherine de Durfort, fille de Pierre de Durfort qui était lui-même petit-fils de Bertrand de Goth, frère du pape Clément V.

IV. — Guillalmon de Lafon, fils d'Olivier, occupa l'importante charge de sénéchal de Rouergue au début de la guerre de Cent ans. Il épousa en 1335 Hélipx de Castelnau qui lui apporta en dot les terres de Capduelh, Cargoale et Féneyrols. Toutefois, la terre de Féneyrols resta commune à Hélipx et à sa sœur Hélène. La justice fut déclarée indivise à perpétuité pour ce fief et les officiers de justice portèrent dans la suite, en signe de leur office, des bâtons aux armes des deux maisons (*Féneyrols*, par l'abbé Galabert).

V. — Jean I de Lafon, son fils, seigneur de Féneyrols, Capduelh, Cargoale, Saint-Géry, Vieux et co-seigneur de Gaillac, épousa en 1362 Anne de Rabastens. Son existence fut troublée par les incursions d'un ennemi sans cesse menaçant. Le traité de Brétigny avait livré aux Anglais la moitié de la France. Plusieurs petits châteaux-forts avaient déjà succombé lorsque les Anglais vinrent assiéger Féneyrols. Jean de Lafon, à la tête de ses milices, put quelque temps défendre l'approche de son château, mais l'ennemi, supérieur en nombre et largement pourvu d'échelles et de machines de guerre, ne tarda pas à pénétrer dans la place. Jean de Lafon s'échappa par une porte dérobée le 12 décembre 1362. Deux jours après, on annonçait qu'un traître, Jehan de Gourdon, accourait renforcer les Anglais à Féneyrols. Mais la nouvelle du siège et de la prise du château avait été rapidement répandue par un Carme. Le sénéchal de Rouergue, suivi des meilleurs capitaines du Quercy, et le seigneur de Milhars vinrent au secours de Jean de Lafon. Avec eux était Jourdain de La Vallette, seigneur de Cuzoul et capitaine-châtelain de Parisot. Le 30 décembre, toutes les forces étant réunies, le signal du combat fut donné. Les mangonneaux vomirent de gros blocs de pierre contre les murailles du château qui ne tardèrent pas à s'ébranler ; puis des tours roulantes achevèrent l'œuvre et la forteresse fut reprise aux Anglais en février 1363 (*Féneyrols*, par l'abbé Galabert).

VI. — Jean II de Lafon, fils du précédent, seigneur de Féneyrols et autres places, épousa Yolande de Penne et peut-être, en secondes noces, Imberte de Vallon, fille d'Amalric en Quercy.

VII. — Ratier II de Lafon, plus connu dans l'histoire sous le nom de *Ratier de Féneyrols*, se signala dans les guerres anglaises. En 1384, il te-

nait garnison à Saint-Antonin dont il fut quelque temps gouverneur. Il reçut du roi mission de couper le chemin à l'ennemi, maître de Penne. Ses exploits lui valurent la haute charge de sénéchal de Rouergue qu'il exerça de 1400 à 1418. Il avait épousé Jeanne de Caraygue et peut-être, en secondes noces, Anne de Penne, fille d'Olivier de Penne *alias* de Gourdon et d'Hélène de Cardaillac-Varaire. Par testament, il fonda, dans le monastère de Saint-Antonin, un obit de 300 livres pour le repos de son âme (*Féneyrols*, par l'abbé Galabert). Il eut quatre enfants dont Olivier qui suit.

VIII. — Olivier II de Lafon, qui vivait en 1445, épousa Béatrix du Rieu, fille de Baptiste du Rieu, seigneur de Saint-Salvadou.

IX. – Pons de Lafon, son fils, épousa, en premières noces, Antoinette de Saint-Maurice et, en secondes noces, le 22 novembre 1495, Anne de Galard, fille de Jean III de Galard, seigneur de Brassac. Du second mariage, il eut trois enfants dont Arnaud qui suit.

X. — Arnaud de Lafon, dit d'Amors, seigneur de Féneyrols, Lambernade et autres places, épousa d'abord Rose de Beaulac dont il n'eut pas d'enfants, et, après la mort de celle-ci, Hélène de Gourdon, fille du vicomte de Gayfier, baron de Gourdon, et de Jeanne de Lauzières. Par testament, il fonda une chapellenie à Féneyrols dotée de quelques setiers de blé pour célébration de messes. De son second mariage, il eut trois enfants dont Flotard.

XI. — Flotard I de Lafon, écuyer, seigneur de Féneyrols et autres lieux, épousa, le 24 mai 1560, Françoise de Jean ou Jehan, dernière héritière des seigneurs de Saint-Projet en Quercy qui stipula que son nom et ses armes seraient ajoutés au nom et aux armes de son époux (Sandret, *Revue nob*. t. IV, p. 544). A dater de ce jour, les armes de la maison de Lafon furent écartelées de celles de la maison de Jean et les deux noms furent réunis en un seul. Flotard de Lafon fut l'ennemi juré des protestants qu'il délogea d'Entraygues et d'Auban près de Capdenac et qu'il battit à Saint-Maurice et à Jagot près de Caussade. Lorsque l'armée du comte de Soissons vint fondre sur Villefranche, il l'affaiblit beaucoup par diverses escarmouches. On dit que la reine Marguerite de France, femme d'Henri IV, traquée de toutes parts et ne sachant plus à qui se fier, alla lui demander asile en son château de Saint-Projet. Flotard fut tué dans un combat contre les Huguenots près de Domme en Périgord (*Féneyrols*, par l'abbé Galabert). Enfants :

1° Marguerite de Lafon de Jean épousa le 4 mai 1585 Balthazar de Cadrieu, fils de Marquis de Cadrieu et de Jeanne de Narbonnès. Leur fils, Marc de Cadrieu, fut fait maréchal de camp le 2 décembre 1651.

2° Flotard de Lafon de Jean.

XII. — Flotard II de Lafon de Jean, baron de Saint-Projet, seigneur de Féneyrols et autres places, épousa, le 25 janvier 1585, Isabeau de la Roche, fille de François, baron de la Roche-Fontenilles et de Françoise de Montluc, et petite-fille du célèbre maréchal de France, Blaise de Montluc.

XIII. — Philippe de Lafon de Jean, fils de Flotard, baron de Saint-Projet, seigneur de Féneyrols, Saint-Amans, Labastide, Montesquieu, et autres places, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, prêta le serment de foi et hommage au roi en 1607 pour les places de Saint-Projet, Montesquieu et Labastide qu'il déclara tenir avec justice haute, moyenne et basse. Le 24 juillet 1617, il épousa Marguerite de Cardaillac, fille d'Hector et de Marguerite de Lévis. Il combattit vaillamment aux côtés de son père sous Louis XIII. Il se distingua principalement à la prise de Nérac, Caumont, l'Isle-Jourdain, Mas-Grenier, Mauvezin, Albias, Réalville, Caussade, Négrepelisse et Saint-Antonin. Il fut tué d'un coup de pistolet au siège de Montauban en 1621 (*Féneyrols*, par l'abbé Galabert).

XIV. — Fabien de Lafon de Jean, fils de Philippe, chevalier des ordres du roi, marquis et baron de Saint-Projet, seigneur d'Amors, de Biars, Capduelh, Cargoale, Féneyrols, Lamothe, Labastide, Montesquieu, Loze, Saillagol, Saint-Amans, et autres lieux, épousa, le 12 novembre 1655, Françoise de Rilhac, fille de François, marquis de Rilhac, chevalier des ordres du roi, maréchal de camp et baron de Saint-Martin Volmereux.

Dans le dénombrement qu'il fit, la même année, de ses droits sur la seigneurie de Féneyrols, il se reconnut seul seigneur haut, moyen et bas de Capduelh et de Saint-Amans, et seigneur de Féneyrols et Cargoale en paréage avec le baron de Cessac. Il lui est dû, entre autres choses, l'aide aux quatre cas qui consistait dans l'obligation de fournir un cheval du prix de 50 livres : 1° à chaque nouvelle guerre ; 2° à l'occasion du mariage d'un de ses fils ou d'une de ses filles, ou à leur entrée en religion ; 3° lors du passage d'outre-mer ; 4° en cas de captivité. De toutes les redevances, celle qui pesait le plus à la population de Féneyrols était la rente de huit setiers de blé pour le four. Plusieurs fois, oubliant un acte contractuel de 1345 qui la liait, elle avait essayé de s'en exonérer. Le 2 octobre 1705, la demande de cette redevance fut le signal d'une émeute. Le marquis de Saint-Projet, Fabien de Lafon, qui se trouvait ce jour-là en son château de Féneyrols dépêcha son valet de chambre à François Pratbernon, premier consul, pour l'engager à payer la rente. Entré dans la maison, le valet de chambre est pris aux cheveux et battu par la femme et le fils du consul ; il tombe dans l'escalier pendant que le consul crie : Au feu ! au

feu ! Un attroupement considérable se forme de gens armés de bâtons. Le marquis accourt l'épée à la main et met en fuite les rebelles, mais il est blessé d'un coup de pierre et tombe ensanglanté. Le 30 mars 1706, le sénéchal de Rouergue fit relâcher les cinq personnes compromises et emprisonnées au château de Féneyrols ; mais le 6 septembre de la même année, la décision du sénéchal fut annulée par le parlement de Toulouse qui condamna les cinq délinquants chacun à 25 livres d'amende ; de plus, le premier consul fut banni pendant trois ans de la juridiction sous peine de mort en cas d'infraction.

Plus tard encore les consuls de Féneyrols refusèrent le paiement de cette rente au marquis Jacques de Lafon, et, de nouveau, ils furent condamnés en 1717. Cette resistance n'altéra pas longtemps les bons rapports du seigneur et de ses vassaux ; plus d'une fois, Fabien de Lafon et Jacques, son fils, intervinrent auprès de l'intendant des Finances pour obtenir, en leur faveur, soit des décharges, soit des réductions d'impôts *(Féneyrols*, par l'abbé Galabert).

Du mariage de Fabien de Lafon, marquis de Saint-Projet, avec Françoise, marquise de Rilhac, qualifiée « haute et puissante dame » dans des documents nombreux conservés dans les archives de la famille, sont issus :

1o Françoise, mariée le 7 mai 1696 avec Charles-François d'Escars, marquis de Merville et de Laroquebrou, baron de Carbonnières, d'Ytrac et de Saint-Jean-Lespinasse ;

2o Catherine, née à Rilhac, au château de sa mère, le 17 octobre 1667. Pour entrer au monastère de Beaulieu, au diocèse de Tulle, elle dut faire ses preuves de noblesse, tant pour les lignes paternelles que pour les lignes maternelles, devant une commission de seigneurs nommée, le 24 mai 1684, par frère Jacques d'Arcéjun-Caderousse, grand-prieur de Saint-Gilles. Le 24 mars 1686, ces preuves furent vérifiées et reconnues valables dans l'Assemblée capitulaire des Dames de Beaulieu, et, la même année, Catherine de Lafon fut admise au noviciat. Au mois de mai 1716, elle était élue grande prieure du monastère. Elle mourut vers 1749 (Sandret, *Rev. nob.* t. IV).

3o Jacques, et 4o François-Louis, qui suivent.

XV. — Jacques de Lafon de Jean, marquis de Saint-Projet, chevalier, seigneur haut justicier d'Amors, de Biars, Capduelh, Cargoale, Féneyrols, Galessie, Jamblusse, Labastide-Marnhac, Lamothe, Loze, Luboz, Montesquieu, Saillagol, Saint-Amans, bailli des montagnes d'Auvergne, épousa, en premières noces, Anne-Rose de La Roche-Bourbon-Lavedan, et, en secondes noces, en 1726, Gabrielle d'Escars, fille d'Annet, marquis d'Escars, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Honfleur. Il n'eut pas d'enfant de sa seconde femme. Son testament est du 6 août 1736. Il institue héritier universel Charles-Joseph, son fils unique, stipulant qu'au cas où ce dernier viendrait à décéder sans enfant, l'entière hérédité passerait à son frère François-Louis. Il donne à dame Gabrielle d'Escars, sa seconde femme, le droit d'habitation au château de Saint-Projet, sa résidence ordinaire ; il lui lègue en outre, sa vie durant, la jouissance des seigneuries de Saint-Projet et de Jamblusse, mille livres de rente annuelle et l'équipage destiné à son usage personnel. Il veut que tous les domestiques à son service au moment de son décès aient les gages de l'année doublés. D'anciens serviteurs même sont l'objet de libéralités de sa part. Il mourut le 20 mars 1740, à l'âge de 77 ans, et fut enseveli le surlendemain dans la chapelle Notre-Dame de l'église de Saint-Projet, au tombeau de ses ancêtres. En 1696, il avait obtenu de l'évêque de Rodez le transfert au château de Saint-Projet de la chapellenie fondée au château de Féneyrols par Arnaud de Lafon (Archives de la famille).

XVI. — Charles-Joseph de Lafon de Jean, marquis de Saint-Projet et de Rilhac, vicomte de Lavedan, baron de Barbazan, premier baron de Bigorre, possédait une vingtaine de seigneuries. Il épousa, le 7 juillet 1722, Elisabeth de Lostanges de Saint-Alvère, fille d'Emmanuel Galiot de Lostanges, marquis de Saint-Alvère, sénéchal et gouverneur du Quercy, et d'Anne-Rose de Cadrieu. Elisabeth, devenue marquise de Saint-Projet, est qualifiée « haute et puissante dame » dans des actes nombreux possédés par la famille.

Les biens de Charles-Joseph étaient considérables, mais les dettes contractées par son père pesaient sur lui lourdement. Aussi, pour liquider cette situation obérée, se décida-t-il, le 31 octobre 1746, à aliéner, sous la réserve de la justice et des autres droits seigneuriaux, la terre de Saint-Amans à M. de Mondésir ; mais la vente fut annulée par arrêt du Parlement. Il mourut sans postérité le 8 avril 1752, à l'âge de 55 ans, et fut inhumé le lendemain au tombeau de ses ancêtres.

XVII. — François-Louis de Lafon de Jean du Verdier, chevalier, devenu le chef du nom et des armes de sa maison, le 8 avril 1752, par la mort sans postérité de son neveu Charles-Joseph, fils unique de Jacques, son frère aîné, avait épousé en 1701 « damoyselle Françoise du Verdier » dont il avait pris le nom.

Il eut pour successeurs Jean II, Jean III, Guillaume et Jean IV de Lafon de Jean du Verdier, marquis de Saint-Projet.

Alliances : D'Euze, de Trian, d'Orlhac, de Cardaillac, de Fumel, de Lubersac, de Durfort, de Castelnau, de Rabastens, de Penne, de Vallon, de La Valette, du Rieu, de Laboissière-Narsès, de Saint-Maurice, de Galard, de Balaguier, de Beaulac, de Gourdon, de Lautrec, de Cadrieu, de Rilhac, d'Escars, de Cugnac, de La Roche-Bourbon-Lavedan, de La Roche-Fontenilles, de Lostanges de Saint-Alvère, etc.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, de gueules, au lion d'or couronné du même, accompagné de douze besants aussi d'or, rangés en orle ; aux 2 et 3, d'azur, à l'aigle éployée d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Couronne de marquis.

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Lafon de Jean du Verdier (Auguste *de*), marquis **de Saint-Projet**, ancien avocat à la Cour de Paris, actuellement magistrat, résidant à Sancerre (Cher) et en son château (monument historique) de Saint-Laurent-lès-Tours (Lot).

LAFONTAN DE GOTH (*de*).

La famille de Lafontan de Goth se rattache à la grande famille historique de Goth, par Pierre de Goth, vicomte en Bruhlois, l'un des six enfants de Gaillard II de Goth, marquis de Rouilhac, etc., et petit-neveu du pape Clément V (Bertrand de Goth). Pierre de Goth eut pour fils :

Perrotin de Goth, marié à Jeanne de Bonnefont d'où :

Pierre de Goth, leur fils, auquel fut concédé le droit de bourgeoisie d'Agen et qui épousa Rose de Palaucherye, fille de noble Joachim de Palaucherye, chevalier seigneur de La Salle de Labes et autres lieux, et aussi bourgeois d'Agen et d'Anne de Nadal. Il eut pour fils :

Pierre de Goth, lequel fut institué héritier par son grand-père Joachim de Palaucherye, à la condition qu'il prendrait ses noms et prénoms et s'appellerait désormais Joachim de Palaucherye dit Pierre de Goth.

Les Palaucherie étaient de puissants seigneurs. Ils possédaient un magnifique tombeau sous le chœur de l'église des Cordeliers d'Agen. Leurs armes étaient sculptées sur la clef de voûte de l'abside et reproduites sur les vitraux. Joachim de Palaucherye y fut enseveli en 1520, revêtu de son armure de chevalier avec son épée et ses éperons d'or, après de magnifiques funérailles. Pierre de Goth eut pour fils :

Autre Pierre de Goth, dit de Palaucherye, officier des gents d'armes du Roy, qui n'eut qu'une fille :

Marguerite de Goth, mariée en 1580 à noble Sans Fabry, advocat du Roy, au siège présidial d'Agen auquel elle apporta en dot la terre et seigneurie patrimoniale de Goth, le nom et les armes de Goth qui furent pris et portés par Sans Fabry et ses descendants. Leur race fut continuée par leur fils :

Guillaume de Fabry de Goth, avocat du Roy au siège présidial d'Agen, marié en 1620, à Anne de La Crompe : leur fils :

Pierre de Fabry de Goth, avocat du Roy au siège présidial d'Agen, marié en 1649, à Jehanne de Laville de Lacépède. Leur fils : Jehan de Fabry de Goth, avocat du roi au siège présidial d'Agen, marié en 1683 à Jehanne de Garrant. Six filles naquirent de se mariage. L'aînée fut substituée par son père et fut donataire dans son contrat de mariage de la seigneurie de Goth, et du nom et des armes de Goth. Elle s'appelait :

Marthe-Rose de Fabry de Goth. Elle épousa en 1723, Antoine de Lafontan de Lamarque, écuyer, avocat au parlement, arrière-petit-fils de autre Antoine de Lafontan de Lamarque, conseiller au parlement de Bordeaux. Il avait pour fils :

Antoine de Lafontan de Goth, né en 1730, mort en 1778, marié à Jehanne de Delcruzel, officier de la connétablie de France. Son fils :

Antoine de Lafontan de Goth, né en 1759, avocat au parlement, officier de la connétablie de France, était comme ses ancêtres, seigneur de la maison noble et du fief de Goth, situé en la juridiction de Puymerol-Grand-Castel en Agenois, et embrassant les paroisses de Saint-Romain, Saint-Jean-de-Thenac, Saint-Pierre-de-Mataure, Saint-Seurin, Saint-Julien-de-Boyssagut et Saint-Martin-de-Seveches, et, en outre, possédant le droit de pêche et d'attache de moulin à nef sur la rivière de Garonne, sur un parcours de deux lieues, pendant lequel la rivière bordait les tennements de ladite seigneurie. Antoine de Lafontan de Goth fut élu maire de Puymirol en 1790, juge du canton en 1791, commissaire du district de Valence d'Agen en 1792, juge au tribunal d'Agen en 1796, nommé conseiller à la cour d'Agen en 1810, président en 1815. Il avait épousé en 1793 Catherine Renaut, fille de Roch Renaut, député d'Agen aux Etats-Généraux de 1789. Il eut pour fils :

Alexandre de Lafontan de Goth, avocat à la cour de Paris, né en 1800, mort en 1888, marié à Louise Joly de Boissel. Son fils unique :

Clément de Lafontan de Goth, né en 1857.

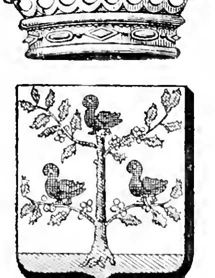
Armes : *D'or, à trois fasces de gueules.*

L'écu timbré du casque de face à onze grilles surmonté lui-même de la couronne de marquis.

Supports : *Deux lions rampants portant en bannière carrée l'écusson d'or à trois fasces de gueules.*

Devise : *Quy vive* : *Dieu et Roy.*

LA HOUSSAYE (*de*).



Comtes de la Houssaye, Seigneurs ou Patrons de la Houssaye sur Beaumont le Roger, Le Bosc St-Ouen ou St-Ouen des Champs, la Croix, la Brière, les Sardinets, la Rue, les Longchamps, paroisse de Hauville, le Bourdonnay ou St-Denis du Bourg-Denis, paroisse du Sandin paroisse de Rougementin, Beauchamp, l'Epervier, St-Paul sur Pont-

Audemer, la Cauchure, Hamtot sur Bolleu, anciens seigneurs d'Esturqueraye près Pont-Audemer, soit 20 fiefs nobles et 3 patronages de paroisse (la Houssaye, le Bosc, St-Ouen, le Landen, vicomte de Pont-Audemer et pays de Caen) duché de Normandie

La maison de la Houssaye, d'origine scandinave et féodale, appartient aux premiers âges de la féodalité.

Cette famille a pour auteur un chef normand établi en Normandie en l'an 900 avec le duc Rollon et qui reçut à titre de fief militaire le domaine dit de la Houssaye-sur-Beaumont (Houssaya lieu planté de houlx). Les armes de cette maison sont très anciennes ; ses nombreuses branches, ses nombreuses possessions féodales, fiefs et paroisses, attestent de la plus haute antiquité sur le sol Normand.

Sur de la Houssaye (document très curieux) — 1096 — liste de la 1re croisade, on trouve Béranger, sire de la Houssaye.

En 1302, les de la Houssaye étaient au camp des Flandres avec Philippe-le-Bel. Eustache de la Houssaye fut élu maréchal de Bretagne, compagnon de Duguesclin. Cette ancienne famille, d'un nom florissant en Normandie dès Guillaume le Conquérant, a toujours soutenu la noblesse et fourni plusieurs lieutenants, colonels et chevaliers de St-Louis.

Un de la Houssaye avait émigré. (Voir tome 1er, col. 1637.)

Armes actuelles : *D'argent, à un houx à quatre branches feuillées de sinople, arraché sur une terrasse du même et accompagné de trois merlettes de sable, 1 et 2.*

Couronne de comte.

Supports : *A dextre un lion, à sénestre, un dauphin.*

Devise : *Qu'y s'y frotte s'y pique.*

LALANNE DE MORLANNE-SOUYE (*de*).





La famille de Lalanne de Morlanne-Souye est originaire du Béarn où elle possédait la seigneurie de Souye et les fiefs de Lanne, du Gascon de Morlanne et d'Arbusat d'Uzan. Ses chefs siégeaient jusqu'en 1789 aux Etats de Béarn dans le corps de la Noblesse, ainsi qu'il résulte de plusieurs actes de foi et d'hommage présentés par messire Jean de Lalanne de Morlanne-Souye, chevalier, seigneur de Souye et autres places, qui prêta serment de fidélité au Roy pour la dite Seigneurie de Souye. Cette famille se rattache par ses alliances aux plus anciennes et aux premières maisons de Béarn et de Gascogne. Elle se rattache : par les Portets et les Batz, directement aux comtes de Lomagne, aux premiers comtes d'Armagnac et aux ducs de Gascogne ; par les Nays-Candau, aux de Béarn, aux d'Andoins, aux de Gassion, aux de Miossens et autres nobles familles. (V. armorial des Landes (Cauna), t. 2 et 3, et armorial de Béarn (Dufau de Maluquer), tome 1).

Un de ses membres, Mgr Martin de la Cassaigne, est mort évêque de Lescar en 1729. Deux autres de ses membres sont morts victimes des fureurs révolutionnaires sur l'échafaud de 1793. La Vtesse de Nays-Candau, mère de dame Jacques de Lalanne-Souye, fut guillotinée à Pau, accusée de correspondance avec son fils, ancien officier, qui avait émigré. Le baron de Batz, grand-père maternel de dame Edouard de Lalanne-Souye, mourut également sur l'échafaud de la Révolution.

Messire Henry de Lalanne de Gouts, sieur de Lanne, de Gouts et de l'Arribérasse en 1670, marié à damoyselle de Dutour (allias du Tourn). — Noble Jean de Lalanne de Morlanne, chevalier, né en 1715, seigneur de Lanne, du Gascon de Morlanne, de l'Arriberasse, d'Arbusat d'Uzan, devint seigneur de Souye et membre des Etats de Béarn. Le chevalier Jean de Lalanne de Morlanne-Souye épousa noble damoyselle Marie de Lamarque, fille de noble Jacques de Lamarque, écuyer, et de dame de la Cassaigne-Maucor. — Messire Jacques de Lalanne-Souye, écuyer, né en 1748, seigneur de Souye, Uzan, Lanne et autres places, devint avocat au Parlement de Navarre ; marié à damoyselle Henriette de Nays-Candau, des marquis de Candau, fille du vicomte Pierre-Alexandre de Nays Candau, seigneur de Lucarré, et de dlle de Noguès Gerderest, morte sur l'échafaud.

Jacques de Lalanne de Souye mourut en 1838 dans un âge très avancé, et laissa de son mariage : 1° Alexandrine de Lalanne de Souye, mariée au baron de Loubouey-Bouillon, et morte sans postérité ; 2° Edouard de Lalanne de Souye, né en 1808, marié à Aménaïde de Portets, fille de messire Michel de Portets, seigneur de Poursingues, et de dame Catherine de Batz.

Ed. de Lalanne de Souye a passé toute sa vie dans ses terres et est mort le 13 juin 1882 au château d'Uzan.

Armes : *D'azur, à deux épées nues d'argent à la garde d'or en pointe, croisées en sautoir ; au chef chargé de trois étoiles d'argent 2 et 1.*

Couronne de marquis.

REPRÉSENTANTS ACTUELS

1° **Lalanne de Souye**, (Louise-Marie-*Blanche de*), résidence : Château d'Uzan, par Morlanne (Basses-Pyrénées), mariée à Eugène Layrisse, dont : *a*) Edouard, ré-

dacteur au Courrier d'Haïphong (Tonkin) ; *b)* Henry, avocat à Haïphong.

2° **Lalanne de Souye** (Marie-*Nathalie de*) résidences : Château de Pargade, par Garlin, et château de Mirasson près Garlin (B. P.), mariée à Austinde du Bosc de Taret, dont : *a)* Eugène ; *b)* Georges.

3° **Lalanne de Souye** (*Marie*-Louise-Ferdinande *de*) veuve du capitaine Bordenave de Fortisson. Résidence : Villa des Mérisiers à Gélos (près Pau).

4° **Lalanne de Souye** (Marie - Antoinette-*Elisabeth de*) résidences : Mont-Liban à Pau (Basses-Pyrénées) et château de Grandpré, par Lescar (près Pau), mariée le 22 décembre 1873 au capitaine Giraud, chevalier des ordres de Grégoire-le-Grand et de la Légion d'honneur, dont : *a)* Marie-*Joseph*-Hippolyte, né le 18 mai 1877 ; *b)* Marie - Joseph - *Augustin* - Pierre - Jean - Edouard, né le 16 octobre 1880.

LAMARQUE (*de*).

Cette famille est originaire du Poitou.

Armes : *D'argent, à l'aigle éployée de sable surmontée de deux étoiles de gueules placées l'une à dextre, l'autre à senestre.* Alias : *De sinople à la fasce échiquetée d'argent et d'azur à trois traits.*

Supports : *Deux sphinx.*

Couronne de comte.

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Lamarque (Alfred *de*) né en 1838, ancien Inspecteur des eaux et forêts, résidant à Clermont, rue Pascal, et au château de Bourassol près Riom (Puy-de-Dôme) marié à Mlle de Nicolaï de Laval, morte sans enfants ; remarié à Mlle de Chamerlat de Bourassol, dont deux enfants : *a)* André, né en 1869 ; *b)* Marie-Antoinette, née le 12 avril 1874, mariée le 17 octobre 1894 à Albert de Remacle.

Frère : *Henri*, marié à Mlle de La Roche-Montbrun, dont : Edmée.

LAMBERT DE BOISJAN (*de*).

Famille originaire de Bretagne.

On trouve le nom de *Lambert* dans les montres militaires de 1355, 1371, 1378, 1379, 1380 et 1392. (*Dom Morice, preuves*) ; mais la généalogie articulée ne commence qu'à :

N. H. Jehan Lambert, seigneur de la Hauteville, paroisse de Trébédan, au pays de Dinan, vivant avant 1400, et figurant dans une montre de 1480. De lui descendent la branche de la *Hauteville-Lorgeril*, éteinte en 1761 ; celle de *Tigourdaine*, fondue, en 1771, dans Ferron du Chesne ; celle de *Lesmont de la Havardière, marquis d'Acigné*, éteinte en 1673 et fondue dans Freslon de la Freslonnière ; enfin la branche de *Boisjan*, sortie des marquis de la Havardière d'Acigné, seule existante.

Cette maison a produit, entre autres : *Jehan, seigneur de la Hauteville*, ; parmi les gentilshommes de la garnison de Dinan, en 1444 — *Charles, seigneur de la Hauteville*, aussi un des seigneurs auxquels le Duc confia la garde de Dinan, en 1553. *Jehan, seigneur de la Tigourdaine*, paroisse de Ploüer, connétable de Dinan, en 1557, capitaine des Francs-Archers de l'évêché de Rennes, en 1555, capitaine de cinquante hommes d'armes et chevalier de l'Ordre du Roi, en 1570 — *Amaury, seigneur de Tigourdaine*, chevalier de l'ordre du roi, en 1552, tué dans une attaque de son château de Tigourdaine, par des Huguenots, en 1593 — *Jehan, seigneur de Lesmont*, paroisse de Ploüer, chevalier de l'Ordre du roi, en 1602, gentilhomme de la Chambre de Henry IV, en 1606 — *René, seigneur de la Havardière*, paroisse d'Acigné, près Rennes, chevalier de l'Ordre du Roi, en 1632, *marquis d'Acigné*, en 1657, président des Etats de Bretagne, dans l'ordre de la Noblesse, en 1663, lieutenant des maréchaux de France dans toute l'étendue de l'évêché de Vannes, en 1668, etc. etc.

Maintenus dans leur noblesse *d'ancienne extraction et chevalerie*, à la réformation de 1668 et années suivantes.

Armes : *D'argent, au chevron de gueules.*

Supports : *Deux lions.*

Couronne de marquis.

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Lambert de Boisjan (Mis de), chef de sa maison, et M^ise^, née de Lambert. Résidence : Château du Tertre, en Pipriac (Ille-et-Vilaine).

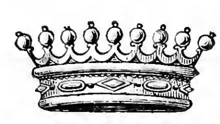
Frère : **Lambert de Boisjan** (Comte de). Résidences : Château de Craon, en Comblessac (Ille-et-Vilaine) et à Saint-Brieuc (Côte-du-Nord).

OUVRAGES A CONSULTER :

Dom Morice : Preuves de l'histoire de Bretagne. — Titres originaux, aux archives du château du Tertre. — Archives du marquis de Langle, à Ren-

nes.. — Régistres de Trébédan, Plouër, Acigné, Rennes, Marent, Comblessac (*où est située la terre du Boisjan*), enfin Pipriac, etc.— Greffe du Parlement et Archives de la Chambre des Comptes, à Nantes. — Arrêt de la réformation aux archives de M. le marquis de Lambert de Boisjan, etc. etc.

LAMBERTERIE (*de*).





Voir pour l'historique de la famile le Tome 1er, col. 1658 et 1659.

REPRÉSENTANTS ACTUELS

1re Branche

Lamberterie (Paul, Bon *de*), ancien préfet et ancien député du Lot, né le 29 mai 1840, veuf de Marie-Antoinette de Blom. Résidence: 3, place d'Iéna, à Paris, et château de la Roque (Lot).

2me Branche

Lamberterie (Albéric *de*). Résidence: château de Beauséjour, par Mirambeau (Chnte-Inférieure), marié à Marie de Moneys d'Ordières, sa cousine. dont 2 filles et un fils.

3me Branche

Lamberterie (Raoul *de*), Bon de **Cros**, né le 16 octobre 1866. Résidences: Château de Brussy et Le Cros (Dordogne), aîné de trois frères et quatre sœurs.

LAMY DELA CHAPELLE.

Ancienne famille du Limousin, compte parmi ses ancêtres un patriarche de Jérusalem, dont elle a conservé les armes.

Reconnue noble depuis l'an 1335, portant dès cette époque le titre d'écuyer.

Le roi Charles IX, par lettres-patentes que possède la famille, anoblit Jean et Gabriel pour leurs services et leur bravoure dans les guerres de religion (septembre 1570).

Armes : *De gueules, à la colombe d'argent, posée sur une terrasse d'azur.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Au besoin, on reconnait Lamy.*

LANGLOIS DE LA ROUSSIÈRE.

Les Langlois de la Roussière, du comté Nantais, maintenus dans leur noblesse à la réformation de 1669, ont produit un échevin de Nantes en 1596, un syndic de la même ville, deux Conseillers-Maîtres et un Président à la Chambre des Comptes de Bretagne. Toutes ces charges, dans lesquelles ils se succédèrent de père en fils, étaient attributives de noblesse. La filiation se continue par Jacques Langlois de la Roussière, seigneur du Breil en Bouguenais, officier de marine du Roi au département de Brest, marié en 1774 à Thérèse-Adrienne-Émilie de Goyon. Leur fils Armand-*Jacques*-René, épousa Emilie-Suzanne-Jeanne de Goyon, sa cousine-germaine. Les fils et les petits-enfants de ces derniers ont pris alliance dans les maisons de Bruc, le Maignan de l'Ecorse, de Tesson et Carré de Lusançay.

La famille Langlois de la Roussière possède et habite à Nantes l'ancien hôtel de Goyon situé, 16, rue Royale et place de la Préfecture.

Armes : *D'argent, à trois roses de gueules, bordées de sable et pointées de sinopte.*

LANNEAU (*de*)

Famille ancienne, originaire d'Allemagne. Le premier qui vint en France, avec un prince de la maison d'Orange, fut François-Lombard de Lanneau, écuyer, maître d'hôtel de Madame la princesse d'Orange. Il reçut en 1544. de Gillette de Luxembourg, dame de Comarin, en considération des services qu'il avait rendus à Madame la princesse d'Orange, le château et le terrage de Montfort près Montbard.

Armes. *D'azur, à un rameau d'argent, posé en fasce et un chef aussi d'azur, chargé de trois besants d'or.*

LANNES duc de MONTEBELLO prince de SIÉVERS.

Montebello - Lannes (1769-1809), maréchal de France, prince de Siévers (décret impérial du 30 juin 1807) duc de Montebello (décret impérial du 19 mars 1808).

La principauté de Sienrirz (département de Kalisch, Pologne) a existé dès la plus haute antiquité. Elle appartint d'abord à des princes laïques qui jouissaient de toutes les prérogatives de l'indépendance et de la souveraineté : droit de créer des nobles, droit de représentation actif et passif, droit de lever des troupes, droit de faire la guerre et de conclure des traités, droit d'établir et de percevoir les impôts, de battre monnaie, etc.

Vers le xve siècle, la principauté de Sienrirz passa aux évêques de Cracovie qui se transmirent l'exercice des mêmes droits avec les titres de *Dux et Princeps severiensis* jusqu'au partage de la Pologne. La principauté disparut alors : la Russie et la Prusse s'en partagèrent les dépouilles.

Après les victoires d'Iéna, de Pultusch, de Friedland, Napoléon « voulant reconnaître les services rendus par le Maréchal Lannes, commandant la réserve de la Grande Armée » lui concéda par décret impérial daté de Tilsitt (30 juin 1807) « la principauté de Siévers (*sic*) pour en jouir lui, ses héritiers et successeurs en toute propriété. »

L'Empereur fit confirmer ce décret par les traités de Tilsitt (7 et 9 juillet 1807) signés entre la France, la Russie et la Prusse. Il y fut stipulé, en même temps que la constitution du Grand Duché de Warsowie, la reconstitution de la principauté de Sienrirz au profit du Maréchal Lannes.

Enfin par un procès-verbal (5 août 1807) les commissaires du Grand Duché mirent solennellement « Son Altesse Monseigneur le Maréchal Lannes, prince de Sienrirz, en possession de tous les droits honorifiques et autres qui avaient appartenu aux anciens princes de Sienrirz. »

Les difficultés que souleva la Prusse retardèrent jusqu'en 1813 l'exécution complète du décret imperial, des traités de Tilsitt et du procès-verbal des commissaires du Grand Duché. Il fallut que Napoléon intervint pour faire exécuter les engagements contractés. En 1815, la principauté de Sienrirz subit le sort des autres institutions impériales, mais les droits des héritiers du Maréchal Lannes sont restés intacts.

Aujourd'hui, conformément aux législations française et polonaise et suivant un règlement de famille, le titre de prince de Siévers est porté par :

Charles-Louis-Maurice Lannes, marquis de Montebello, prince de Siévers, marié à Thérèse O'tard de la Grange, dont :

Maurice-Napoléon-Jean Lannes de Montebello, prince de Siévers.

Voy. *le tome 1er, col. 1682 et suiv.*

LAPORTE (*de*).

Ancienne noblesse du Quercy, originaire de Figeac, où elle a occupé les premiers emplois. La preuve en est, que l'écusson de ses armes se trouve sur les plus anciens édifices de cette ville.

La branche aînée, seigneurs de Puy-la-Garde, en Quercy, s'est éteinte en 1758. Il ne subsiste plus que la branche des seigneurs de Larnagol, dont on ne peut donner la filiation que depuis Guillaume de Laporte, issu de la branche aînée, qui laissa postérité de Marie de Ferrier.

Au 5e degré, Etienne-Alexandre de Laporte, seigneur, baron de Larnagol fut reçu en 1738, sur ses preuves faites en 1737, devant le juge d'armes de France, M. d'Hozier, chevalier d'honneur de la Cour des Aides de Montauban. Il épousa par contrat du 5 mai 1752, Jeanne-Josèphe de Lantrons, dont il eut un garçon et deux filles.

ARMES : *D'azur, à la croix de calvaire d'or, mouvante de la pointe de l'écu, et soutenue par deux poteaux aussi d'or, posés en forme de chevron : au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, posés entre deux étoiles d'or.*

LA ROCHEBROCHARD (*de*).

Une des plus anciennes maisons de la province du Poitou, où elle est connue depuis l'an 1045, sous le nom de *Brochard* auquel on lui avait ajouté plus tard celui de *La Roche*, à cause de la terre de ce nom qui lui appartenait. Cette famille a formé plusieurs branches qui ont fourni un grand nombre de notabilités.

Silvestre-Charles Brochard, fut admis à faire ses preuves de noblesse pour être reçu page de la reine, le 16 mars 1739.

Benjamin-Louis-Charles Brochard de la Rochebrochard fit également des preuves de noblesse pour être reçu chevau-léger de la garde ordinaire du roi, le 12 juin 1779.

Cette famille compte bon nombre d'officiers des armées du roi, chevaliers de divers ordres.

ARMES : *D'argent, au pal de gueules, cotoyé de deux pals d'azur.*

Couronne de marquis.

SUPPORTS : *deux lions.*

Voy. BROCHARD.

LA ROCHE-DUMAS (*de*).

Par décret, en date du 12 août 1890, M. Troupinon de la Roche Dumas a été autorisé à substituer à son nom patronymique celui de : *de la Roche-Dumas*.

LA ROCHE FONTENILLES.

Famille originaire du comté de Bigorre, tire son nom de la terre de la Roque, de *la Roca*, située dans le canton de Castelnau, arrondissement de Bagnères. Cette maison prouve par des originaux qu'elle tenait rang parmi l'ancienne chevalerie de sa province dès le xiie siècle. Plusieurs de ses membres ont occupé des places éminentes dans le sacerdoce, dans la maison militaire et dans les armées de nos rois. Elle a contracté toutes ses alliances avec les familles les plus recommandables par leurs illustrations et par la pureté de leur origine.

Le souvenir des premiers auteurs de cette maison remonte par actes à l'an 1185 et d'autres pièces des années 1190 et 1204. Trois titres originaux attestent la présence de Carbonnel et de Gaillard de la Roche à la 1re croisade de St-Louis. Le nom et les armes de ces deux seigneurs ont été mis au musée de Versailles.

Les preuves faites, en 1779, pour l'obtention des honneurs de la Cour, par le marquis de Fontenilles, établissent la filiation de la maison depuis Sanche de la Roche, seigneur de Fontenilles, mentionné comme défunt par un acte de 1318. Gaillard de la Roche, son arrière petit-fils, servait en 1420, sous le sénéchal de Beaucaire, avec 11 écuyers et 5 arbalétriers ; Philippe de la Roche, chevalier-baron de Fontenilles, fut nommé par le roi Charles IX gentilhomme ordinaire de la Chambre en 1565, et reçut le collier de l'ordre de St-Michel, en 1568.

Jean Blaise et Jacques, furent gentilshommes ordinaires des rois Henri IV et Louis XIII, capitaines d'une compagnie de 30 lances au titre de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi. Louis XIV érigea la baronnie de Fontenilles en marquisat au mois d'avril 1658. Les lettres patentes données en cette circonstance à François de la Roche, gentilhomme ordinaire de la Chambre, portent que le baron de Fontenilles avait signalé son courage dans toutes les belles occasions aux sièges de Gravelines, de Mardick, de Bourbourg, de Béthune et à la défense de la ville d'Arras, où il conduisit comme volontaires 80 gentilshommes de ses amis, et qu'il n'avait fait que suivre les traces de ses prédécesseurs.

La branche aînée était représentée par Auguste-Pierre Fulbert, marquis de la Roche-Fontenilles, qui émigra et fit la campagne des princes à l'âge de 14 ans ; rentré en France, en 1798, il prit du service dans les hussards volontaires et se distingua en plusieurs circonstances. Sa bravoure lui mérita l'estime de Grouchy, de Masséna et du prince de Neufchâtel, sous lesquels il servit. Dans la campagne de Portugal, en 1810, chargé d'escorter à la tête de 500 hommes la réserve des vivres et de l'artillerie, il se retrancha sur une montagne et repoussa après 4 heures de combat le général anglais Trent, qui avait 8 régiments de milices portugaises et un régiment de cavalerie. Par ce brillant fait d'armes il sauva le convoi. Il fut nommé colonel du 1er régiment de chasseurs à cheval en 1819. L'année suivante, pour récompenser sa fidélité pendant les cent jours, le roi l'appela à commander le régiment des chasseurs de l'Isère et ensuite le 1er régiment des grenadiers à cheval de la garde royale. Il a fait 21 campagnes et reçu trois blessures.

Armes : *D'azur, à trois rocs d'échiquier d'or.* Couronne de duc.

Supports : *A dextre une aigle ; à senestre un léopard lionné.*

Cimier : *Un chevalier croisé armé de toutes pièces tenant de la dextre une épée d'argent, garnie d'or, de la senestre une croix haute d'argent.*

Cri : *Guyenne, Guyenne.*

Devise : *Deo duce, ferro comite.*

LA ROCHELAMBERT (*de*).

Terre et seigneurie en Auvergne, aux confins de cette province et du pays de Vélay, à deux lieues du Puy, sa capitale.

On ignore si la maison de la Rochelambert a reçu ou donné son nom à cette terre qu'elle possède depuis le xiie siècle, laquelle avait de très beaux droits seigneuriaux qui s'étendaient jusque sur quelque partie de la ville du Puy. Ces seigneurs l'étaient aussi en partie de la ville de St-Paulien, où ils avaient chapelle, caveau de sépulture, droits honorifiques, et la nomination d'un canonicat dans cette collégiale ; ils ont aussi fait nombre de fondations.

Les mots espagnols *vale me dios* qui signifient Dieu me protège, faisant partie de leur devise qui est *Amour ou guerre, ni crainte, ni envie,* pourraient faire présumer que cette maison est originaire d'Espagne. Cette devise est écrite sur le frontispice du château de la Rochelambert depuis 1574, époque de la reconstruction du temps des guerres civiles. Il était alors regardé comme un asile assuré, où quantité de seigneurs venaient se réfugier et y déposer leurs effets les plus précieux, étant adossé à un rocher inaccessible du côté de la rivière de Borne. Il y avait dans ce château quelques armures du temps de la chevalerie, même à l'usage des femmes ; vestiges précieux qui, dans un château fortifié moins par l'art que par la nature, désignent seuls l'antiquité de la race de ses possesseurs. Cette maison distinguée par ses alliances, ses services militaires, pour avoir été décorée du collier de l'ordre de nos rois, avant la création de celui du St-Esprit, et avoir donné des chanoines-comtes au chapître de Brioude, ainsi que des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, a l'avantage de voir son origine se perdre dans l'antiquité la plus reculée.

Pierre de la Rochelambert, nommé dans un acte latin du xie siècle *nobilis miles Petrus de Rupelamberta,* avait la qualité de chevalier, titre qui prouve non seulement la noblesse d'extraction, mais qui annonce du coup le caractère de l'ancienne chevalerie et de la haute noblesse.

Suivant un arbre généalogique dressé en 1762, la filiation de cette famille n'est bien établie que depuis Pierre de la Rochelambert, 1e du nom,

chevalier, seigneur de la Rochelambert, qui vivait en 1164.

Cette famille a formé la branche des seigneurs de la Valette de Montfort, prise au XIIe degré et qui a pour auteur Guillaume, comte de la Rochelambert, qualifié haut et puissant seigneur, marié le 15 mai 1684, à Claude de Chavaignac-Langeac, dont postérité.

Un de ses descendants, Joseph, marquis de la Rochelambert-Montfort, chevalier, né le 31 octobre 1751, qualifié de haut et puissant seigneur du Fien, de la Valette, St-Jean-en-Val, Montfort, etc., entré au régiment des Gardes Françaises en 1766, fut présenté à Sa Majesté Louis XVI et fit ses preuves sur titres vérifiés par M. Cherin, pour monter dans les carrosses, en novembre 1785; chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis en 1787, il fut fait lieutenant au régiment des Gardes en 1788; il eut l'honneur de joindre les princes du sang de France à Turin, lorsque le régiment des Gardes fut licencié en 1790. Il commanda une compagnie d'hommes d'armes à pied à Coblentz en 1791 et fit avec les princes la campagne de 1792 comme colonel. Décoré de l'ordre du lys en 1814. Marié le 14 juin 1778 à Marie-Anne-Elisabeth-Joséphine Bonvoust de Pruslay, d'une très ancienne maison, dont il eut postérité.

Armes : *D'argent, au chevron d'azur, et un chef de gueules.*

Supports : *Deux sauvages armés de leurs massues.*

Devise : *Amour ou guerre, vale me dios, ni crainte ni envie.*

L'opinion commune est que ces mots : *vale me dios* signifient *point de milieu*; mais un interprête de la langue espagnole a affirmé au contraire que ces mots écrits ainsi : *vale me dios*, signifient *Dieu me protège*.

ROCHEMACÉ (*de la*).

Cette famille, originaire de Bretagne, a été déclarée noble d'extraction à la réformation de 1669, 16 février.

Elle a donné : 3 auditeurs des comptes depuis 1593; un maire de Nantes, de 1662 à 1664 ; deux conseillers du parlement de Bretagne, depuis 1687.

Un chef royaliste dans les guerres de l'Ouest en 1815, commandant de la rive droite de la Loire à la prise d'armes de 1832 : combats de Pannecé et de Riaillé.

Un sous-officier aux volontaires de l'Ouest (zouaves de Charrette), combat de Brou et bataille de Patay.

Armes : *De gueules, à trois rencontres de cerf d'or.* (Alias : *daims*); *au chef cousu d'azur, chargé d'une croix engrelée d'argent.*

Couronne de comte.

Devis : *Inter aspera mitis.*

LA ROCHE SAINT-ANDRÉ (*de*).

Illustre et ancienne maison de chevallerie de la province de Bretagne, dont l'existence est constatée par une longue continuité de services militaires, depuis le milieu du onzième siècle. Les premiers auteurs remontent à 1070; il est fait mention des membres de cette famille dans des actes de 1143, 1163, 1173, 1132, 1127, 1184, etc.

Geoffroi de la Roche, écuyer, fut l'un des trente gentilshommes bretons qui, sous Jean de Beaumanoir, maréchal de Bretagne, combattirent contre trente gentilshommes anglais et allemands, commandés par Bembro. Ce combat où la victoire longtemps indécise, demeura aux bretons, et connu dans l'histoire sous le nom de *Combat des trente*, fut livré le 27 mars 1351.

Geoffroi de la Roche, dans un intervalle que les champions prirent pour se raffraîchir, et reprendre haleine, dit à Beaumanoir que, s'il était chevalier, il combattrait plus courageusement. Pour le satisfaire, ce général l'arma chevalier sur le champ, et lui rappela les hauts faits d'armes de ses ancêtres, surtout ceux de Budes de la Roche, son père, qui s'était tellement bien distingué dans les guerres contre les Sarrazins d'Orient, que sa réputation volait par toute l'Europe et dans tout l'Orient.

L'histoire de Bretagne a consacré une foule de services distingués, rendus par cette famille aux ducs de Bretagne et à nos rois, depuis la réunion du duché à la couronne. Elle a été maintenu *dans son origine chevaleresque* par arrêt de la Chambre du 28 février 1669. De la branche de Bretagne est sorti le rameau des seigneurs des Ganacheris, établi en Poitou, depuis l'an 1505. Cette branche, connue également sous les noms de la Roche Saint-André, n'a pas acquis moins d'illustration dans les armes, et plusieurs de ses membres se sont acquis de la célébrité dans la marine royale. L'un entr'autres, Gilles de la Roche Saint-André fut fait chef d'escadre des armées navales de Louis XIV, chevalier de son ordre et gentilhomme de sa chambre et chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, qui lui fut conféré pour avoir préservé Lisbonne d'un bombardement de la part des anglais. Ses belles actions lui méritèrent la confiance du roi et la considération de plusieurs souverains étrangers. Ce fut lui qui, le premier, planta la croix dans l'île de Madagascar. Il commandait alors le vaisseau la *Lune*. Il mourut commandant de vaisseau du roi, le *Jules*, sur les côtes de Galice, et fut enterré à Vigo, dans l'Eglise des pères Saint-François, en juin 1668. Il avait épousé en 1659, Gabrielle-Brigitte, d'Escoubleau de Sourdis, dont il eut trois enfants.

Charles-Henri de la Roche Sant-André, maréchal de camp, fut fait d'abord aspirant de la marine royale, en 1777, et, successivement, garde de la marine, enseigne, lieutenant de vaisseau ; il fit en ces qualités toutes les campagnes de la guerre d'Amérique et assita à sept combats sur mer. Emigré en 1792, il a fait la campagne de l'armée des princes, dans l'escadron de la marine, en qualité de lieutenant au régiment d'Hector. Blessé à Quiberon, il parvint à regagner l'escadre à la nage et retourna en Angleterre ; rétabli de sa blessure il rentra de nouveau en France au service des princes dans l'armée de Vendée, fut blessé de nouveau à Milan ; au premier retour du roi, il proposa ses services comme officier de la marine ; on lui envoya sa retraite avec le grade honorifique de maréchal de camp, qui lui fut décerné par la commission nommée pour les récompenses à accorder aux officiers royalistes du dehors et de l'intérieur.

Armes : *De gueules, à trois roquets* ou *fers de lances rompus d'or.*

LA ROCHETTE (*de*).

Comtes de Rochegonde, seigneurs de La Rochette, de la Feuillarade, de Beaucastel, de Mercurette, de la Penide, du Sillioux, de Chaliac, de la Bastide, de la Borie, de Lugeac, de Vergonzat, de Verneyrolles, du Clusel, de Loubaresse, du Morle, d'Auger, du Fay, du Breuil, etc., dans les élections de Brioude et Saint-Flour.

« Cette noble et antique maison » (Histoire de la Maison de Bosredont par M. Ambroise Tardieu) est originaire du Dauphiné, où elle est connue dès le XIIIe siècle sous le nom patronymique de Guigues. Transplantée en Auvergne, elle se fixa à La Rochette dans l'élection de Brioude. Ses représentants ajoutèrent bientôt au nom de Guigues celui de leur nouvelle seigneurie, et vers 1360, ils abandonnèrent difinitivement le premier pour ne plus retenir que le second.

La noblesse de la famille de La Rochette est, avant tout, chevaleresque et militaire. Aussi, dit le Nobiliaire d'Auvergne, a-t-elle fourni bon nombre d'officiers de tous grades dont les preuves de service ont été produites.

Elle a aussi sa place marquée dans la magistrature et le clergé où plusieurs de ses membres ont occupé des postes importants. Elle compte notamment :

Un commissaire de l'artillerie de France ; un capitaine d'une compagnie de 100 hommes d'armes ; un lieutenant-colonel du régiment de Provence ; un lieutenant-colonel de dragons, etc. ; des officiers de toutes armes ; des chevaliers de Malte dont les preuves sont au Fonds de Malte, à Lyon ; des chevaliers de l'Ordre Royal militaire de Saint-Louis, de la Légion d'honneur, etc. ; des pages de nos Rois ; des mousquetaires ; des lieutenants-généraux au bailliage d'Argentat ; 4 chanoines-comtes du noble chapitre de Saint-Jullien de Brioude qui firent preuves de seize quartiers de noblesse, etc.

Béraud de La Rochette, chevalier, vivait en 1241. Les archives du château d'Auger, résidence de famille près d'Issoire, en Auvergne, possèdent un acte de partage entre ce Béraud et son frère Bernard, chanoine-comte au chapitre de Saint-Julien de Brioude. Cet acte, qui est sur parchemin et en latin, porte la date de 1241 et le sceau du chapitre. C'est le plus ancien des titres écrits de la famille ;

Pierre de La Rochette, chevalier, vivait en 1298 ;

Bernard de La Rochette, en 1321 ;

Robert de la Rochette, qualifié « damoiseau », fut présent à la charte par laquelle Bernard de La Tour confirma en 1308, les libertés et franchises précédemment concédées aux habitants de Saint-Amand.

En 1365, un autre Robert de La Rochette était membre du Grand Conseil de Jean, duc de Berry et d'Auvergne, et, suivant Louis de Raynal, dans son histoire du Berry, il assista en cette qualité, le 5 septembre de la même année, à la fondation d'une messe solemnelle que fit ce prince en l'église de Bourges. Ce fut probablement à lui que le duc Jean donna une part dans la confiscation des biens saisis sur Robert Dauphin, seigneur de Saint-Ilpize dont dépendait la terre du La Rochette. L'acte de donation porte la datede 1360.

Les noms qui précèdent sont incertains dans l'ordre généalogique qui ne commence authentiquement qu'à :

I. Hugues de La Rochette, seigneur du lieu. Il testa en 1360, le jour de la fête de Saint-Nicolas. On possède dans les archives d'Auger, son testament, reçu par Pierre Achard, notaire royal. Il lègue ses biens à Dragonnet, son fils aîné, et à Armand de La Rochette, son fils puiné, qui se signala dans les guerres du Dauphin d'Auvergne. Il avait épousé Jeanne de Couros, d'une famille noble, dont un évêque de Clermont en 1375.

II. Dragonnet de la Rochette, fils de Hugues, seigneur du lieu, épousa Isabelle de Biers, fille de Pierre, sieur de la Coharde. Dragonnet mourut en 1400. Isabelle de Biers, sa femme, lui survécut. Il est fait mention de cette dernière dans un acte par lequel elle fait un don du prieuré de Saint-Ilpize. Dans cet acte qui porte la date du 2 juillet 1402, Isabelle de Biers se dit veuve de noble Dragonnet de la Rochette, seigneur de Saint-Ilpize, etc.

En 1666, lors de la recherche de la noblesse, Jacques, François et Jean de La Rochette, auteurs des trois branches actuelles, prouvèrent leur filiation depuis Hugues de La Rochette qui testa, en 1360, et furent maintenus dans leur noblesse suivant une « sentence de maintenue » rendue par M. de Fortia, Intendant de la Généralité d'Auvergne et Commissaire du Roi pour ladite

recherche. Cette sentence est aux archives départementales de Clermont-Ferrand.

Elle s'est alliée aux principales familles d'Auvergne, du Forez, du Vivarais, etc., de Biers, de Torsiac, (1405), d'Aurelle de Colombines (1530), de Lesthoing (1582), d'Oradour (1707), de La Vaissière (1748), de Sabran (1598), de Rochemure (1686), de Chambarlhac (1768), de Molard de Sormains, de Muzy, d'Armand de Valabris, de Saint-Vincent (1849), Sancy, de Lénoncourt, Tardy de Montravel (1817), d'Assier de Valenches (1784), du Croiset, de Rochemonteix (1618), etc.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles d'argent, 2 et 1.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux griffons.*

Devise : *Pro deo et honore.*

Ces armes sont celles décrites dans la sentence de maintenue rendue, en faveur de Jacques, de François, de Jean, etc., de La Rochette, par M. de Fortia, intendant de la Généralité d'Auvergne, lors de la grande recherche sur la noblesse, en 1666.

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Branche de Rochegonde.

1° **La Rochette de Rochegonde** (François-Achille-Henri, comte *de*), résidant au château de La Rochette, commune de Villeneuve-sur-Allier (Haute-Loire) ;

2° **La Rochette de Rochegonde** (Emmanuel-Hyacinte-Fernand *de*), sous-lieutenant au 38e régiment d'infanterie à Saint-Etienne :

Branche de Beaucastel-Mercurette.

La Rochette de Beaucastel-Mercurette (Jean *de*), contrôleur des contributions directes à Bourges, officier de réserve au 37e régiment d'artillerie ;

Branche d'Auger.

La Rochette d'Auger (Joseph, vicomte *de*) résidant au château d'Auger, commune de Manglieu (Puy-de-Dôme).

LAROCQUE LATOUR (*de*).

Issue d'ancienne chevalerie, cette maison paraît avoir emprunté son nom aux bourg et château de la Roque, situés sur la rive droite de la Garonne, dans le Bordelais.

Son nom s'est écrit de la Roque, de Laroque et de Larocque. Cette dernière orthographe a été adoptée définitivement.

La seigneurie de la Roque est fréquemment citée dans le *catalogue des rôles gascons*, par succession féminine. Trois autres terres possédées par la maison La Roque ont servi à distinguer les branches qu'elle a produites : ce sont : le château de Budos, bâti par le pape Clément V, en 1308, sur la petite rivière du Cyron; le château de la Tour, construit en 1348, ravagé en 1651, pendant les guerres de la Fronde et détruit en 1793; le château de Tastes, sur la rive droite de la Garonne, demeuré au pouvoir de la maison de la Roque jusqu'à la fin du xviiie siècle.

Cette maison a fait ses preuves de noblesse, à l'époque de la recherche générale, et a été maintenue, à Bordeaux, comme issue d'ancienne extraction, le 19 février 1698, et son jugement a été suivi, le 19 fevrier 1700, d'un arrêt du Conseil d'Etat, portant que Louis, François et Jean-Jacques de la Roque seraient inscrits au catalogue des gentilshommes de Guyenne.

Les papiers de cette maison mentionnent un mandement d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, adressé le 12 juin 1279, au Sénéchal de Guyenne, pour maintenir Othon de la Roque, chevalier, et Gérard, son frère, en possession de leurs biens de la paroisse de Virelade; et des lettres du 8 mai 1330, par lesquelles Edouard III, accorde à Bernard de la Roque la banalité du four de Marmande, avec ses dépendances.

La filiation suivie remonte à Archambaud de la Roque, seigneur du Cros et de Sainte-Croix-du-Mont, qui vivait en 1445.

La chronique de Monstrelet mentionne en 1415, un combat singulier entre trois gentilshommes français et autant d'anglais provoqué par le comte de Dorset, oncle du roi d'Angleterre. Les français auxquels resta la victoire étaient : François de Talleyrand de Grignols, Archambaud de la Roque et le seigneur de Marignon. La Roque ayant le premier renversé son adversaire, vola au secours de Marignon, et tous deux victorieux allèrent rejoindre le sieur de Grignols, dont l'adversaire prit le parti de se rendre. De part et d'autre, on s'était comporté avec vaillance, mais les français eurent tout l'honneur de la journée, et furent menés triomphalement par la ville de Paris, aux grandes acclamations du peuple.

Au 8e degré, nous remarquons Jean-Baptiste Benoit, marquis de Larocque-Latour, seigneur de la Tour, Belloc, la Mothe, etc., marié par contrat

à Bordeaux, le 25 août 1759, avec Catherine de Ruat, dont il eut deux enfants, l'aîné mourut sans enfants en 1841, et Jean, le second, a continué la descendance.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, à la tour carrée et crénelée de trois pièces d'argent maçonnée de sable* ; *aux 2 et 3 d'azur, à trois bandes d'or.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions dragonnés.*

LA ROQUE ou LA ROCQUE (*de*).

Comtes, Seigneurs de la Roque, Cos-Cornut (*Canum Cornutorum*), d'Azenières, de Chaudesaigues, de la Tourette, de Monlet, du Croizet, de la Chaux, de Corbières, de Montmayour, de la Fage, de Confolant, de Bussière, d'Aubignac, de la Bessière, de la Borie, de Jozat, de Cronce, d'Issac, des Ignes, de Bayssac, du Boucheron, de Sévérac, de Vergonzat, etc. Noblesse de chevalerie, originaire du Carladez, où elle est connue depuis Hugues de la Roque, marié, vers 1280, à Hélène de Dienne. On trouve, ensuite, Vézian de la Roque, dit Cos-Cornut (1359), et Eustorge, dit Cos-Cornut (1375), tous les deux abbés de Pibrac ; Henri de la Roque (1329) ; Jacques, époux de Mirabelle de Vic (1355) ; Guillaume (1406). Citons : Neuf chanoines-comtes de Brioude (1280-1600). François et Louis qui servirent comme cadets aux gardes dans la compagnie de M. Ribeyre de Saint-Sandoux ; ils furent ensuite chevau-légers de la compagnie du Buisson (1665-1668) ; Pierre et autre Pierre, père et fils, seigneurs de la Tourette (qui servirent de 1632 à 1658) ; M. de la Roque de Sévérac, né à la Chaize-Dieu, admis à l'école militaire, sur preuves de noblesse, en 1780. Famille maintenue dans sa noblesse d'extraction (17 mai 1768). Filiation : Jean de la Roque, écuyer, seigneur d'Azenières, en 1480. Appelé « Jehan de Seveyrac, dit de la Roque-Cos-Cornutz » dans la foi-hommage qu'il rendit en 1492, pour la terre d'Azenières à Jacques de Beaufort, comte d'Allais ; il épousa Louise de Flageac, dame d'Azenières, dont Pierre, seigneur d'Azenières, la Roque, le Dignat, marié : 1° à Jeanne de Bonnamy ; 2° le 20 novembre 1505, à Jeanne d'Albiat. Il eut huit enfants qui transigèrent au sujet de la succession de leur père, en 1548. Du premier lit : 1° Guillaume, auteur de la branche de la Tourette (existante) : 2° François, marié, en 1545, à Antoinette de Guilhem, père de François, seigneur de la Roque, marié en 1573, à Catherine de Chavagnac, dont : A. François, marié en 1622, à Claude de Villeneuve, dont Antoine, marié, en 1661, à Marguerite de Cornusson ; B. Guillaume, père de François, seigneur de Joson (1668) et de Claude, seigneur de la Borie (1668). Pierre eut du second lit (de Jeanne d'Albiat : 3° Louis, auteur de la branche des seigneurs de Monlet, Cronce, etc.

Branche aînée des seigneurs de la Tourette, Séverac, etc. — Guillaume de la Roque, fils aîné de Pierre et de Jeanne de Bonnamy, fut seigneur de la Roque, de la Tourette, de Chaudesaigues, de Mandaloux. Il épousa, le 11 février 1539, Jeanne de Cheyrol, dont Pierre, écuyer, seigneur de la Roque, de la Tourette, capitaine et châtelain du château et de la baronnie du Manoir (1599) ; il épousa, en 1588, Anne d'Oradour, et testa en 1672, laissant Pierre, écuyer, seigneur de la Roque, de la Tourette, d'abord chevau-léger, ensuite gendarme, capitaine d'une compagnie, maintenu dans sa noblesse en 1668, marié, en 1639, à Louise de Saint-Vidal, dont Jean-Baptiste, écuyer, seigneur de la Tourette, de Séverac, capitaine d'une compagnie dans le régiment de Bissi, marié, en 1708, à Jeanne-Marie de la Chassaigne de Courbière, fille de Jean, seigneur de Sereys, dont . 1° Jean-François, qui suit ; 2° Jean-Pierre, chanoine de la cathédrale du Puy (1770) ; Jean-François de la Roque, seigneur de Chamborne, Brayes, La Tourette, mort le 25 novembre 1784, épousa Marie-Brugière de Laverchère, dont : 1° Jean-Pierre, comte de la Roque de Sévérac, né en 1770, marié à Mademoiselle de la Rochette, dont Augusta, épouse du marquis de Cordebœuf de Beauverger de Montgon ; 2° Marie-Annet-Jean-François Rolland, né à la Chaize-Dieu, le 1er mars 1777, marié à Eugénie de Genestet de Planhol, dont Jean-Pierre-Eugène-Edouard (porté ci-dessous).

Branche des seigneurs de Montet, Cronce, Le Boucheron, etc. Louis de la Roque, seigneur de Montet et des Ignes, fils de Pierre et de Jeanne d'Albiat, sa seconde femme, épousa Catherine de Guilhem, dont : 1° François, qui suit ; 2° Jean, seigneur du Croiset, marié à Mademoiselle de la Rochette [branche existante, en 1722] ; 3° Jacques, auteur du rameau des seigneurs de la Chaux, de Cronce (du Boucheron (rapporté ci-après). François de la Roque, seigneur de Montet et des Ignes, vivant en 1609, épousa Valence de Chazelles ; il testa en 1631 et laissa : 1° Jacques, qui suit ; 2° Jean-Claude, marié, en 1647, à Peyronne de Nerestang, 3° Jeanne, mariée, en 1626, à Antoine de Drossanges, écuyer, seigneur du Fieu ; 4e Françoise, mariée, en 1627, à Jean de Chamaroux, écuyer, seigneur de Borne : 5e Marguerite, mariée en 1632, à Daniel de la Vaissière de Cantoinet, écuyer, seigneur du Mas ; 6° Claudie, mariée en 1636, à Gaspard Mavion, docteur en droit à Meilhau ; 7° Louise, mariée à Robert Beraud, écuyer, seigneur de Courbières ; 8° Antoinette, mariée, en 1638, à Jean-François du Fayet, écuyer, seigneur de Sarsac-la-Tour ; 9° Claudie, mariée, en 1638, à Charles de la Chassaigne de Sereys, écuyer, seigneur du Creyssadour et de Dumignac. Jacques de la Roque, écuyer, seigneur de Montet, les Ignes, Bayssac, épousa, en 1633, Louise de Chambreuil de Chassang, dont : 1° François, qui suit ; 2° Maurice, mort en 1674, au service. à Saint-Ni-

colas, près de Nancy, en Lorraine, sans postérité; 3° Mathieu, appelé le comte de Montet, chanoine-comte de Brioude, en 1654; 4° Marie-Madeleine, religieuse à l'abbaye de la Vaudieu, en 1653; 5° Françoise, religieuse à Saint-Joseph de Brioude (1652); 6° Jeanne, religieuse de l'abbaye de Blesle (1674). François de la Roque, écuyer, seigneur de Montet, des Ignes Bayssac, épousa, en 1662, Bénigne du Pasturel, dont Marguerite, dame du Montet Bayssac, mariée, en 1687, à Louis du Saunier, chevalier, seigneur de Banssat, châtelain de robe courte en la châtellenie de Nonette.

Rameau des seigneurs de la Chaux, Le Boucheron, etc. Jacques de la Roque, fils de Louis et de Catherine de Guilhem, écuyer, seigneur de la Chaux, en 1609-1620, épousa: 1° Marie de la Rochette; 2° Elisabeth de Chambeuil. Il eut du premier lit: 1° Claude, qui suit; du second: François, seigneur de la Chaux, père de Jacques, seigneur de la Chaux (1668). Claude de la Roque, écuyer, seigneur de Cronce, fut maintenu dans sa noblesse en 1668, et il fut père de Jean, écuyer, seigneur de Cronce, marié, le 30 septembre 1894, à Isabeau Portal, dame de Boucheron, dont: Jean, écuyer, seigneur du Cronce, du Boucheron, mort le 29 octobre 1731, marié, le 24 février 1716, à Marie de la Borie, dame en partie de Poulargues et d'Isaac, dont Jean, né au Boucheron, près Doranges, en 1717, où il est mort en 1767, marié, en 1749, à Claupine Vernet, dont: 1° Jean, mort en 1331, marié à Jacqueline Barbat du Clozel, dont: Mélanie, mariée, en 1831, à M. de Cisternes, juge de paix; 2° François, né en 1753, père de Jean, décédé à Arlanc, en 1875; 3° Jean de la Roque du Boucheron d'Issac, né au Boucheron en 1762, marié, en 1806, à Catherine Brosse, dont: Antoine, né à Issac, le 22 fructidor an II, marié à Marie-Marguerite de la Salle, dont Jean-Baptiste Victor et Antoine-Joseph-Théodore (portés ci-dessous; 5° Antoine, seigneur de Sévérac, né à Doranges en 1764, marié en 1791, à François Buisson, dont Annet, né en 1792, mort en 1851, marié, en 1814, à Françoise Fouilloux, dont Claude (porté-ci-dessous).

Branche des seigneurs de Monmayour, de la Fage, de Confolant, de Bussière, etc. Cette branche s'est détachée de la souche à la fin du XIIIe siècle. Elle porte les mêmes armoiries que celles qui précèdent: Raymond de la Roque, seigneur de Monmayour (1520), épousa Françoise de Turenne, dont Benoit (1355), marié à Jeanne de la Vaissière, dont Raymond (1390), marié à Isabeau de Masbeu, dont Bernard (1425), marié à Catherine de Lobigiac, dont Benoit (1470), marié à Françoise de Bussac, dont Antoine (1505), marié à Jeanne de Boussonnaye, dont Bertrand, marié, en 1541, à Louise de Boisset, dont Benoit, marié, en 1581, à Catherine de la Vaissière de Cantoinet, dont Antoine, marié, en 1610, à Magdeleine de Layac, dont Pierre, marié, en 1655, à Catherine de la Vaissière de Beauregard, dont Charles, seigneur de la Fage, marié, en 1674, à Louise de Tremeuge du Chaylat, dont Pierre, marié: 1° en 1725, à Marie Grandet de Chauchailles, et 2° en 1748, à Louis Chevalier, dont Marc-Antoine, marié, en 1783, à Jeanne de Champagnac d'Oradour, dont Pierre, (porté ci-dessous), marié, en 1813, à Marie-Luce-Victoire de Séguy de Chantal, dont Pierre-Louis, marié, en 1847, à Marie-Sorel, dont: Jean-Alban, marié, en 1875, à Rosalie Tafanel. Citons: Jean de la Roque, seigneur de Confalant, gentilhomme de la reine Marguerite de Valois, femme d'Henri IV (1586). Charles, seigneur de Bussières, tué maréchal-des-logis du régiment d'Auriac (1693). En 1789, M. de la Roque de la Fage fut convoqué à l'assemblée de la noblesse de Saint-Flour.

Armes: *D'azur, à deux lévriers affrontés d'argent, colletés et bouclés de gueules: au chef d'argent, chargé de deux rocs d'échiquier de sable.*

Cri de guerre en 1450: *Cos-Cornuts!* (ce cri de guerre de *Cos-Cornuts* se rapporte aux chiens-lévriers qui sont dans les armes de la Roque, dits *chiens cornuts*, à cause de leurs petites oreilles dressées).

Devise de la branche aînée (de la Roque de la Tourette): *Vero Deo et honori.*

REPRESENTANTS ACTUELS

Branche ainée

Feu le comte Jean-Pierre-Eugène-Edouard **de la Roque de Sévèrac** (mort en septembre 1871), conseiller à la cour d'appel de Riom, marié en 1834, à Jeanne-Ernestine Denier-Malroux, petite-nièce du corsaire (capitaine de frégate) Malroux, le héros du combat (1799) de l'*Iphigénie* contre les vaisseaux anglais *Trinquemal* et *Pearl*, enseveli dans sa victoire (Voyages et Combats par E. Fabre, 1886, Buzu Leveault), a laissé: 1° Félix, colonel d'artillerie (O. ✻), marié, en 1868, à Joséphine-Stéphanie Villeyseaux dont Ernest et Marie; 2° Raymond, général d'artillerie de la marine, directeur au ministère de la Marine (C. ✻), marié à Anne Sollier, dont: *a)* Anne-Marie; *b)* Raymond, né le 13 octobre 1877, décédé le 17 juin 1881; *c)* Jean, *d)* Pierre; *e)* François, né le 6 octobre 1885; *f)* Elisabeth, née le 24 septembre 1889; *g)* Louis, né le 25 octobre 1892; *h)* Marguerite, née le 31 mai 1895; 3° Marguerite, mariée à Ernest Lamy, chef

d'escadron de marine (O. ✲); 4° Eugénie, mariée à Henri Baufumé (✲), capitaine; 5° Pierre, décédé à Alby; 6° Amélie (décédée), religieuse ursuline à Clermont; 7° Emma (décédée), religieuse de St-Vincent-de-Paule.

Branche de Monlet, de Boucheron et d'Issac.

1° Jean-Baptiste-Victor **de la Roque**, né à Montet en 1828, notaire à Gerzat, décédé en 1877, marié à Marie Cohade, dont Charles;

2° Le frère de Jean-Baptiste-Victor, savoir: Théodore **de la Roque**, né à Monlet, en 1820, juge de paix à Herment, marié à Céline Beaud, dont Jean-Eugène, décédé en 1875.

Rameau de la Branche de Montet, du Boucheron et d'Issac.

Claude **de la Roque**, né à Issac, près de Saint-Alyre, en 1817, marié, en 1843, à Anne-Marie Ferbeuf, propriétaire à la Chapelle-Geneste, dont: 1° Blaise, né à la Chapelle-Geneste, en 1845, professeur au lycée de Clermont-Ferrand, officier d'académie, marié, en 1874, à Marie Nancy-Bonnet, dont Marie-Louise-Angélina, née à Clermont-Ferrand, en 1876; 2° Jean, né à la Chapelle-Geneste, en 1852; 3° Angélie, née à la Chapelle-Geneste, en 1855, religieuse de l'Instruction du Saint-Enfant-Jésus, au Puy (Haute-Loire), sous le vocable de sœur Marie-Mathilde.

Branche de la Fage

Pierre **de la Roque** épousa en 1813, Mlle Marie-Lucie-Victoire de Seguy de Chantal, dont il eut: 1° Pierre-Louis-Marie, marié, en 1847, à Mlle Marie Sorel, dont: A. Jean-Albun, négociant à Paris, marié, en 1875, à Mlle Rosalie Trafanèl, dont Louis; B. l'abbé Elie; C. Auguste; D. Hortense; E. Irma; 2° Marc-Antoine, prêtre à Waren (Amérique); 3° Etienne, percepteur à Arlanc (Puy-de-Dôme).

Nous trouvons une autre famille ayant possédé la seigneurie de la Roque, etc. dans le comté d'Armagnac. Cette famille ne prouve sa filiation que depuis noble Armand de la Roque, écuyer, seigneur de la Roque, en Fezenzac, l'an 1468; mais on a connaissance d'un Bernard de la Roque, dans le comté de Fezenzac, qui rendit hommage de cette terre, en 1409, au comte d'Armagnac. Elle a fourni un lieutenant-colonel du régiment d'Anjou en 1644, un capitaine au régiment de la vieille-marine, en 1799, et plusieurs autres officiers de divers grades.

Armes: *D'azur, au sautoir d'or.*

Voy. Le Trésor.

LA ROQUE DE MONS (*de*).

Noble et ancienne famille du Périgord, dont la filiation remonte à Bertrand, seigneur de la Roque, chevalier, qui vivait en 1339. La descendance se poursuit jusqu'à nos jours en donnant Jean-François, comte de la Roqne, seigneur de Mons, député de la noblesse du Périgord aux Etats-Généraux en 1789. Il est mort dans la révolution et a laissé deux fils et plusieurs filles de son mariage avec Marie de Servain.

Armes: *De gueules, à un lion léopardé d'or, sur une montagne de sinople.*

LA ROZIÈRE (*de*).

Famille noble et ancienne, originaire du Piémont, qui vint s'établir en France, au commencement du xve siècle. Dès l'an 1420, on trouve cette famille employée avec distinction dans les armées françaises où elle a fourni depuis de grands capitaines. Elle remonte sa filiation à Louis-Charles-Carlet de la Rosière, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, officier au régiment de Canizy, se distingua au fameux combat de Morbeigno gagné par les Français, commandés par le duc de Rohan, sur les Espagnols le 10 novembre 1695; fut blessé grièvemest à cette affaire, et fut nommé capitaine sur le champ de bataille, et peu d'années après, officier supérieur dans le même corps. Surnommé *l'honneur de l'infanterie française*, ce vaillant capitaine se montra constamment digne d'une aussi glorieuse qualification. On le voit à la bataille de Rocroy en 1643, aux combats de Fribourg en 1644, à Nortlingen, à Lens, à Lenef, etc.; Turckeim en 1675; aux sièges de Condé, de Bouchain et d'Aire, et enfin à l'assaut du fort de Kell en 1678, où il se fit encore remarquer par des prodiges de valeur. Il mourut en 1701, dans un âge très avancé, laissant postérité.

Tous ses descendants se sont distingués dans l'armée.

La paix de 1763 ayant terminé la guerre de Sept-ans, le marquis de la Rozière fut employé dans

le ministère secret du comte de Broglie qui faisait le plus grand cas de ses talents militaires et de ses qualités personnelles. Il passa en Angleterre sur les ordres de Louis XV pour reconnaitre les côtes de ce royaume. Il s'acquitta en 1765 et 1766 de cette mission importante avec autant d'intelligence que de courage et de fidélité, etc. Ses nombreux travaux le placeront toujours au rang des premiers officiers d'état-major et de génie que nous connaissions. En 1768, le gouvernement le chargea de rédiger sur les dépêches des ministres et des généraux, l'histoire des guerres de France sous les règnes de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. Les 4 volumes in-4º de cet ouvrage sont finis et sont parmi ses nombreux manuscrits n'ayant pas encore été imprimés par suite de la révolution.

Le marquis de la Rozière fut chargé par le roi en 1770 de rédiger un plan général de campagne contre l'Angleterre ; il fut nommé le 11 novembre de la même année brigadier de dragons des armées du roi, commandant à St-Malo et quelque temps après, maréchal général des logis de l'armée destinée à descendre en Angleterre.

Le roi, en considération de quatre cents ans de services militaires des plus importants rendus à l'Etat par cette famille et surtout de ceux du marquis de la Rozière, fit ériger la terre de Wagnon en marquisat de la Rozière par lettres patentes de 1780. En 1781, le marquis de la Rozière fut nommé commandant du corps d'armée destiné à s'emparer des îles de Jersey et de Guernesey, et fut promu au grade de maréchal de camp. Il s'émigra au mois de mai 1791 avec son fils aîné, capitaine de dragons, et fut mis à la tête des bureaux de la guerre établis à Coblentz par les princes frères du roi.

Il fit la campagne de 1792 en qualité de maréchal de camp et de maréchal général des logis de l'armée royale et fut nommé ensuite commandeur de l'ordre royal et militaire de St-Louis. Il mourut à Lisbonne, fidèle à l'honneur et à ses principes, le 7 avril 1808, emportant les regrets de tous ceux qui l'avaient connus et en terminant une carrière honorable remplie d'actions et de travaux glorieux. Il avait épousé en 1769 Mlle de Granville dont il eut plusieurs enfants.

Armes : *D'argent, au chêne vert, chargé de deux épées de gueules posées en sautoir, en chef deux étoiles d'azur et à dextre et à senestre deux fleurs de lys d'azur.*

LARRALDE (*de*).

En Guienne, seigneurs du marquisat de Puyguilhem, de la baronnie de Saint-Barthélémy, etc. Cette famille justifie sa filiation depuis Adam de Larralde, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, en 1579. Il était fils de N... de Larralde, lieutenant-colonel du régiment de Piémont, et il avait épousé Marie Dibildolts, dame de Gurat, le 16 juillet de la même année. Ses descendants ont donné plusieurs officiers.

Armes : *Parti : au I d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois coquilles de sable; au chef d'azur, chargé de trois têtes de loup d'argent; au II d'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux merlettes de sable, et, en pointe, d'un pin de sinople.*

LARREY (Bon).

Dominique Jean-Larrey, né à Bagnères, en 1766, célèbre chirurgien, après avoir fait partie en 1799, de l'expédition d'Egypte, fut à son retour nommé par Napoléon chirurgien en chef de la garde consulaire. Il assista aux batailles d'Austerlitz, d'Eylau, d'Essling, de Wagram, de la Moskova et de Waterloo. Créé baron de l'Empire en 1809, il fut nommé sous la restauration, chirurgien en chef de l'hôpital de la garde royale au Gros-Caillou.

Armes : *Écartelé : au 1 d'or, au palmier de sinople, posé à dextre soutenu du même et accompagné d'un dromadaire passant d'azur ; au 2 de gueules à l'épée en barre d' argent la pointe en bas ; au 3 d'azur à trois chevrons d'or ; au 4 coupé au 1er d'argent. à la barre ondée de gueules, chargée d'une raie nageant d'argent : au 2 d'or, à la pyramide de sable.*

LARREY ou LARRÉ (*de*).

Cette famille tire son nom d'un fief situé dans la Châtellenie d'Alençon, en Normandie. Le plus ancien du nom est Nicolas de Larré, écuyer; il eut un fils, Olivier, seigneur de Larré, chevalier, qui fit une donation à l'Abbaye de St-Martin de Séez, des patronages de la Chapelle, de St-Germain, etc. Cette maison a produit des officiers qui ont servi avec distinction, tant sur mer que sur terre. Jean de Larrey, écuyer, seigneur de Vaufouquet, avant 1596, monta le premier sur la brêche au siège de Laon, commandant alors une compagnie de gens de pied du régiment du sieur de Buffer.

Cette famille prouve sa filiation depuis Robert de Larrey, écuyer, seigneur de Vaufouquet, qui vivait en 1560.

Armes : *D'or, à neuf losanges d'or.*

LART (*de*).

Seigneur de la Barthe, de Cazeaux, de Massez ; famille ancienne, originaire du comté d'Armagnac, où une branche subsiste encore de nos

jours, ainsi que deux autres en Agénois, connues sous les noms des seigneurs du GAROUSSEL, et des seigneurs de BORDENEUVE. Une troisième subsistait en Albret, en 1598. Elle paraît s'être éteinte au commencement du XVIIe siècle, dans la maison de Narbonne. Elles ont toutes pour souche commune, Arnaud de Lart, seigneur de RIGOULIÈRES, vivant vers 1480, et dont les enfants partagèrent sa succession, le 25 avril 1506. Les branches actuelles de cette famille, ont donné plusieurs officiers supérieurs, décorés de la croix de Saint-Louis. Elles se sont alliées aux maisons d'Albert, Baratel, Beauger, Collonges, Beaumont des Junier, Coquet, Cours, etc.

ARMES : *Ecartelé; aux 1 et 4 de gueules à trois bandes d'argent; au 2 d'azur, au lion d'or; au 3 d'argent, à trois épieux de sable.*

LARTIGUE (*de*).

Messires, écuyers, damoiseaux, chevaliers, seigneurs de Lartigue, Lisse, Gazautetz, Bordes, Tachouérès, Romat, Bassarat, La Salle d'Auzan, Dallos, Loubes, Eoux, Caplisse, Balarin, Cachou, etc., baron de Pelesté, Montaut, Sorbetz, Gueytes, etc., en Armagnac, Launes, Chalosse, Condomois, Agenois, Bordelais, Languedoc, etc.

Maison d'origine chevaleresque qui a pris son nom de l'ancienne terre de Lartigue, située au diocèse d'Auch, parlement de Toulouse. Elle descend suivant une tradition des anciens comtes souverains de Rouergue, de la maison d'Armagnac, dont elle porte les armes pleines.

L'une des plus considérables de la Guienne par son ancienneté, comme par le nombre de ses branches qu'elle a fournies. Cette maison est aussi l'une de celles dont le nom apparait le plus fréquemment dans l'histoire du pays, et dans les chartes du moyen âge. Elle a été maintenue dans sa noblesse à diverses époques.

Cette maison essentiellement militaire dans presque toutes es branches, a eu sous ce point de vue de véritables illustrations : outre un grand nombre d'officiers supérieurs de cavalerie, de chevalier de St-Louis et d'officiers de tous grades, elle a produit des capitaines de compagnies franches et d'hommes d'armes, un vice-amiral de Bretagne au XVe siècle, etc. Au surplus ses alliances sont des plus distinguées et des plus considérables.

La filiation suivie remonte à noble Arnaud seigneur de Lisse, et de Lartigue, 1er du nom, qui fut, en 1236, sous le règne de Saint-Louis, du nombre des seigneurs de Guienne convoqués à St-Germain-en-Laye, d'après un titre de la Chambre des comptes de Paris.

La branche de Lartigue, barons de Goueytes a pour auteur noble Pierre de Lartigue, écuyer, conseiller du roi, lieutenant particulier au siège de Condom, marié le 8 septembre 1636 à demoiselle Marie de Perricot, dont il eut postérité.

ARMES : *De gueules, au lion d'or, lampassé et armé de sable,* qui est de Rouergue-Armagnac et de Lartigue.

Couronne de marquis.

SUPPORTS : *Deux léopards.*

LA RUE (*de*).

Famille originaire de l'Isle de France, qui remonte sa filiation suivie à Louis de la Rue, écuyer, né le 21 novembre 1764, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, et qui épousa Marie-Marguerite Sauvage, par acte du 22 juillet 1700, dont il eut postérité.

Elle a donné un lieutenant-colonel de la 8e légion de la garde nationale de Paris, chevalier de la légion d'honneur, né en 1768.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes d'aigle d'argent.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lévriers.*

LA RÜE (*de*).

Famille originaire de *Bretagne*, passée en *Champagne* et *Bourgogne* et ayant possédé les fiefs de *Lucémont, la Héronnière, Cohignac* en Bretagne.

La branche cadette de la Rüe de Cohignac est actuellement représentée par Jean François-Adolphe de la Rüe, né le 14 février 1808, à Avize, Champagne, ancien directeur général des lignes télégraphiques en Orient; ancien inspecteur des forêts de la couronne, sous Napoléon III, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur des Ordres : du Saint-Sépulchre de Jérusalem; du Christ de Portugal; officier de Charles III et Isabelle d'Espagne, etc., etc. *Résidence :* Corbeil, Seine-et-Oise.

FILLE : Berthe-Marie-Antoinette-Adélaïde, veuve de Prosper-Ernest Duvergier de Hauranne, chevalier de la Légion d'honneur, mort en 1877, député du Cher; et remariée à M. Graux, député du Pas-de-Calais, dont une fille : Berthe Graux, née à Neuilly (Seine) le 25 juin 1881. Résidence : Paris, 5, rue Monsigny.

ARMES. *D'azur, à trois trèfles ou feuilles de rüe d'argent, rangées, 2 et 1.*

LA RUE DE MAREILLES DE GRIGNAN (*de*).

Famille originaire de Champagne, qui établit sa filiation depuis Gauthier de la Rue, qui vivait vers 1120 et était maïeur de Ponthiers.

Elle fit ses preuves vers 1658 par Nicolas-Georges de la Rue de Mareilles, chevalier de Malte, frère de Claude de la Rue, comte de Mareilles. François de la Rue grand prieur de Champagne (Malte). mourut en 1794.

Elle compte un capitaine au régiment de Lorraine, en 1730, un page de Louis XV, un capitaine du génie.

La famille de la Rue se divise en plusieurs branches qui habitèrent la Champagne, la Bourgogne, le Languedoc et la Provence.

Elle a contracté des alliances avec les Chantenay, les Villiers de l'Ile-Adam, les Duguesclin, les d'Ailly, les Choiseul, les Turenne, les la Tour d'Auvergne, etc., etc.

Par suite du décès du dernier comte de Grignan, mort à Aix en 1853, les de la Rue de Mareilles sont aujourd'hui les seuls représentants de cette famille dont le nom fut rendu célèbre par Mme de Sévigné.

Les Grignan descendaient des Craponne par les femmes; Adam de Craponne eut une fille, qu'il maria à Léon de Grignan, dont la fille fut mariée à César Nostradamus.

La fille de Craponne est donc également représentée par celle de La Rue de Mareilles.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges d'argent.*

LA RUELLE (*de*).

Famille originaire de Lorraine qui remonte sa filiation à Nicolas de la Ruelle, argentier du duc Charles III, annobli par ce prince, qui était sous la tutelle de Christine de Danemark, sa mère, et de Nicolas de Lorraine, son oncle. Les lettres patentes lui furent expédiées à Bar, le 5 juillet 1549. Il fut successivement revêtu des charges de contrôleur-général des Finances, et de conseiller en la Chambre des comptes de Lorraine.

Il avait épousé Louise Xaubourel, suivant acte du 11 septembre 1572, dont il eut postérité.

Armes : *D'azur, à une patte de lion arrachée d'or, armée de gueules; au chef d'argent, chargé de trois tourteaux de gueules.*

Cimier : *Une patte de lion d'or tenant une sphère du même entre deux pennes de l'écu.*

LA SAIGNE DE SAINT-GEORGE (*de*).

Famille d'ancienne chevalerie, originaire du Piémont. En 1241, Bernard de la Saigne, qualifié dans l'acte d'*eques*, chevalier, vendit ses terres et seigneuries, et vint s'établir en France. Cette famille ne peut cependant, par suite de l'incendie de son chartier au château de Saint-George, situé dans la Haute Marche, et brûlé dans les premiers jours de la révolution, faire remonter sa filiation, par titre authentique, qu'à l'année 1355.

Cette famille a toujours joui dans la province d'une haute considération. Une ancienne tradition prétend que dans les nobles familles de ce pays on retrouve le harnais du cheval et le cavalier : la selle (de Lacelle), la bride (de Bridiers), le mors, (de Montmaur), le bât (de Montbas), et le chevalier (de Saint-George).

Elle eut en 1627 un régiment de son nom et vit sa terre de Saint-George érigée en baronnie par Henri IV.

Changée plus tard en marquisat, cette terre appartenant à la branche aînée, lui fut enlevée pendant la révolution. La branche cadette, représentée dans l'armée par Jean-Louis, comte de La Saigne de Saint-George, et ses deux fils, tous trois chevaliers de Saint-Louis, fut aussi à la même époque, dépouillée de son château du Mazeau, qu'elle possédait en marche.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de sable, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules; aux 2 et 3 d'argent, à la croix de gueules.*

LA SALLE (*de*).

Seigneur de Sarraziet, de Bordes, marquis de Roquefort, par érection de septembre 1739, en Guienne, maison ancienne et distinguée, connue par filiation depuis Jean-François de La Salle, seigneur de Bordes, qui rendit hommage au roi, pour cette terre, le 2 juin 1486. Elle a donné des officiers de tous grades.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules; aux 2 et 3 d'azur, à neuf losanges d'or.*

LA SALLE DE ROCHEMAURE (*de*).

Peu de familles, même parmi celles réputées les plus anciennes, pourraient établir d'une manière aussi précise leur origine, et surtout lui assigner avec certitude une époque aussi reculée que la maison de La Salle.

Le nom de La Salle est une modification de celui de *Salla*. Un seigneur Béarnais ainsi appelé, s'illustra en combattant pour Alphonse le Chaste, roi de Navarre, aux côtés duquel il eut les jambes fracassées en 818. Elevé en récompense de ses exploits au rang des nobles, il rentra dans sa patrie, où ses descendants, auxquels il transmit ses titres, ont toujours figuré depuis, parmi les leudes de France.

Telle est la mention que consacrent les vieilles chroniques de la maison de La Salle; mais l'histoire nous a conservé le récit de l'exploit qui

valut, sous le règne du successeur de Charlemagne, au guerrier basque, de prendre rang parmi les leudes, la légende assigne une fort belle origne aux armes et à la devise de cette ancienne famille.

Salla assiégeait une forteresse occupée par les maures. Les infidèles, dans une sortie, surprennent une nuit les guerriers Béarnais. Voyant les siens faiblir et lui-même désarmé, Salla saisit un arbrisseau, s'en fait une massue, et continue le combat en criant aux siens : *que sien toustem ligat amale.* « Soyez unis, ou selon d'autres : resserrez vos rangs ». C'est en mémoire de cet exploit que l'on voit figurer dans l'écu de cette famille une forteresse et deux arbres déracinés, et que le cri de son premier chef est devenu sa devise.

Après avoir résidé jusqu'aux croisades en Béarn, la maison de La Salla passa en Languedoc, où elle posséda l'importante baronnie de La Salle, aujourd'hui chef-lieu de canton du Gard. Ce fut vers 1300 que la branche aînée s'établit en Auvergne, où elle réside encore aujourd'hui. Hauts barons dès 1300, les sires de La Salle sont toujours qualifiés de hauts et puissants seigneurs, et eurent toujours dans leurs vastes possessions, presque toutes terres de franc-alleu, relevant directement de la couronne, le droit de haute et basse justice.

Sans compter une longue série de mestres de camp, d'officiers supérieurs et de commandants de place, cette maison a fourni plusieurs chevaliers du Temple, une nombreuse suite de chevaliers et 18 grands commandeurs de Malte, plus de 40 chanoines comtes de Brioude, des supérieures générales de Saint-Cyr et une foule de chevaliers de Saint-Louis. Un écuyer du connétable du Guesclin ; Gadifer, célèbre navigateur sous Charles VI ; le comte Bernard II de La Salle, qui, à la tête d'une armée levée à ses frais, secourut les cardinaux révoltés contre le pape d'Avignon ; le chevalier de La Salle ardent ligueur, devenu partisan de Henri IV, tué au siège d'Issoire et Joseph, que Boileau célèbre au passage du Rhin, sont dans l'armée, ses membres les plus connus.

Dans l'église elle a fourni de hauts dignitaires.

Le chef de cette maison était en 1789, Louis-Bernard, comte de La Salle de Rochemaure, colonel de cavalerie au royal-comtois. Echappé aux journées des 5 et 6 octobre, à Versailles, grâce au général Lafayette qui refusa de le livrer à la foule, il émigra avec toute sa famille en 1792, servit comme colonel à l'armée de Condé, et ensuite en Autriche et en Russie, ne rentra en France qu'en 1814, fut décoré de Saint-Louis. Retiré dans ses terres d'Auvergne, le comte colonel de La Salle tenta en 1830 de soulever les populations contre le gouvernement de juillet et subit même une incarcération.

C'est de cette famille que naquit, à Reims, le 30 avril 1651, Jean-Baptiste de La Salle, qui se

dépouilla de tout ce qu'il possédait pour le donner aux pauvres et se livrer tout entier à l'éducation des indigents. Mort à Rouen, le 7 avril 1719, et a été déclaré vénérable le 8 mai 1840, et le 1er novembre 1873, Pie IX a promulgué un arrêt solennel et motivé pour sa béatification et canonisation.

ARMES : *De gueules, à la tour d'argent, crénelée, maçonnée et ajourée de sable, donjonnée de deux pièces, soutenue de deux troncs d'arbres, écotés et déracinés d'or, passés en sautoir.*

Depuis 1858, cette maison ajoute :

Ecartelé : aux 2 et 3 d'azur, au château à trois tours d'argent maçonné et ajouré de sable, qui est de Sales du Doux.

Couronne de marquis.

CIMIER : *Un lion couronné tenant une épée.*

SUPPORTS : *Deux lions couronnés d'une couronne de comte et tenant une bannière aux mêmes armes.*

DEVISE : *Qui sien toustem ligat amale.*

CRI DE GUERRE : *Salla.*

LA SALVANIE (*de*).

Limousin. — Seigneurs de la Salvanie, de Puymégé, de Plazanet, de Rinoy, de Mangin, de Lissat, etc.

Une des plus anciennes familles du Limousin. Elle a donné à la France des lieutenants-généraux de sénéchaussée, des trésoriers, des mousquetaires du roi, et à l'Eglise plusieurs prélats distingués,

Elle s'est alliée avec les meilleures familles de la province ; il est parlé de personnages de cette famille dès 1248, mais la filiation suivie commence en 1381, et se continue par deux substitutions aux noms et armes jusqu'à nos jours.

Elle remonte à Mathieu de la Salvanie, qui testa en 1381.

Au 7e degré, nous avons Antoine de la Salvanie, marié en 1528, à Jeanne du Bois dont il eut un garçon mort sans enfants et sept filles dont l'aînée, Jeanne de la Salvanie, mariée à Léonard de Chabrinhac, qui eut pour fils François, substitué aux noms et armes de la famille.

Et au XIe degré, nous trouvons Marie-Gabrielle-Thérese de la Salvanie, qui épousa le 17 janvier 1654, noble Pierre de Bardoulat de Roman, seigneur de Plazanet, originaire de la ville d'Eymoutiers. Ce dernier fut substitué aux noms et aux armes de la maison de la Salvanie, par la mort de son beau-frère Dominique de la Salvanie, décédé sans alliance.

La branche cadette, devenue l'aînée, a pour auteur Jules de Bardoulat de la Salvanie, marié en 1850, à Hermini Maisonneufve de Lacoste, dont il a eu deux enfants.

Armes : *Coupé : au 1 d'argent, à un chevron de gueules, surmonté de trois étoiles d'azur, et accompagné en pointe d'une ancre de sable : au 2 d'argent, à un chêne de sinople, entortillé d'un serpent de gueules.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Impavidos.*

LA SAYETTE (*de*).

Famille noble et ancienne de la province du Poitou.

Le nom de La Sayette est l'ancien nom de la famille de ceux qui ont possédé le fief de la Sayette en Poitou, lequel nom de la Sayette fut changé dès le commencement que les anglais occupèrent la Guienne, qu'un seigneur de cette nation le fit le maître de la maison, dans laquelle il trouva celui qui la possédait si à son gré qu'il en fit son gendre, aux conditions que les enfants qui viendrait de ce mariage porteraient son nom qui était *Mareschal.*

Comme noms isolés nous trouvons : Michel de La Sayette, chanoine en 1539, Louis de La Sayette qui vivait en 1577 ; Gabrielle de La Sayette, prieure de cloître et chambrière à l'abbayé de Saint-Croix de Poitiers vivant en 1738.

La filiation suivie de la 1re branche de la Sayette remonte à Jean Mareschal, valet, seigneur de la Sayette, qui vivait en 1382.

Le 2e branche a pour auteur Antoine-François de la Sayette, issu d'Honoré de la Sayette du Xe degré de la branche aînée ; était lieutenant au régiment Royal Piémont cavalerie au moment de la révolution de 1789 ; il émigra et servit dans l'armée des Princes dans un escadron composé d'officiers de cavalerie.

Armes : *D'azur, à trois fers de lance à l'antique 2 et 1.*

LAS CASES (*de*).

Cette maison, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, paraît tout-à-coup sur la scène historique vers l'an 1200, avec l'avantage et l'éclat qui caractérisent une famille longtemps noble et distinguée, Charles de Las Casas, son chef, est un des seigneurs espagnols qui accompagnèrent Blanche de Castille, mère de Saint-Louis. Il s'établit dans le midi de la France, et ses descendants s'y trouvent aussitôt aux premiers rangs, par leurs propriétés, leurs emplois et leurs alliances.

Arnaud ou Ardoin, du second degré, a le commandement de deux places fortes en Agenois.

Pierre, celui qui suit, se trouve exécuteur testamentaire, de concert avec le roi d'Angleterre et les ducs de Lorraine et de Brabant ; il est un des barons auxquels Edouard Ier son suzerain, écrit pour demander du secours ; il sert de protecteur à Béatrix de Béziers, et dispute aux Séverac la possession de leur baronnie par un procès long et fameux dans lequel interviennent comme parents ou amis, le pape, le roi de Maïorque, comte de Foix et autres.

Les fils de ce troisième, son frère et ses neveux jettent le même éclat : on les trouve tous en alliance, en rapport ou en amitié avec ce qu'il y a de plus grand dans le pays, tels que les sires d'Albret, les comtes de Foix, les Captals de Buch. L'un deux combat à Poitiers, l'autre y périt ; plusieurs président les lois ; deux sont archevêques de Bordeaux, l'un après l'autre. C'est ainsi que durant plusieurs générations, ils rassemblent tous les titres capables d'illustrer une famille.

Malheureusement au 6e et 7e degré, deux causes viennent interrompre le cours d'une aussi brillante carrière : une héritière, fille de l'aîné de la maison, en fait sortir des biens immenses, et celui qui continue la race partage ses biens entre ses deux enfants. Ce terrible échec de la fortune, ce dédoublement de la tige unique, amènent deux rameaux affaiblis, que de nouveaux échecs domestiques affaiblissent encore et empêchent de se relever à la hauteur dont ils sont descendus. La marche politique des temps vient s'unir à ces traverses cruelles de la fortune, et les fait rentrer insensiblement dans la foule de leurs pairs, où ils n'offrent plus d'autre distinction que la constance de leurs services et le zèle de leurs devoirs.

Ainsi coulent jusqu'à aujourd'hui et passent successivement sous nos yeux 19 générations militaires portant avec elles, l'empreinte caractéristique et distinguée des temps qu'elles ont parcourus et des devoirs qu'elles avaient à remplir.

Lorsque la féodalité était dans toute sa force, et plaçait les rangs dans la puissance, on voit les membres de cette maison au nombre des grand vassaux ; les rois d'Angleterre, leurs suzerains, leur écrivent pour leur demander du secours ; ils prêtent foi et hommage comme hauts barons.

Quand la féodalité affaiblie et les grands vassaux diminués eurent placé la gloire dans les actes brillants d'une chevalerie sans puissance, parmi les preux de cette famille s'élève et brille le valeureux Pons, salué dans son temps du beau surnom de *vrai chevalier* et de *fleur de noble famille.*

Enfin, quand l'autorité royal eut concentré toutes les forces et régularisé tous les mouvements ; quand la vertu d'un gentilhomme fut entièrement dans son amour pour son prince et son dévoûment pour sa patrie, on les trouve tous à la tête de leur bataillon, acquittant leur dette d'honneur et remportant la décoration qui payait leurs services.

La filiation suivie de cette famille remonte à Charles de Las Cases, un des seigneurs espa-

gnols qui accompagnèrent Blanche de Castille quand elle vint en France, en 1200, pour épouser Louis VIII, père de Saint-Louis. Charles venait de Séville en Andalousie, où les croisades contre les maures avaient attiré ses ancêtres, de par delà les monts, un siècle auparavant. Il obtint du roi de Castille la permission de demeurer en France, et servit dans les guerres contre les anglais, notamment dans celles du midi de la France, où il s'établit.

Cette famille a fourni la branche aînée de Belvèze, qui continue la ligne directe du Languedoc sur les biens paternels et la branche de Roquefort, qui continue la ligne directe du Quercy, sur les biens maternels.

ARMES : *D'or, à la bande d'azur, à la bordure de gueules, au franc quartier de comte.*

Couronne de marquis.

DEVISE : *Semper paratus.*

LASCOUS (*de*).

Nobles, messires, écuyers, seigneurs de Boisset, Puybernard, Sanet, Servole, etc. en Périgord.

Famille d'ancienne noblesse du Périgord, qui parait avoir tiré son nom du fief de Lascoux, mouvant de la seigneurie de Celle, dans la même province.

Cette famille a possédé plusieurs fiefs près de Périgueux et donné à l'armée six gardes du corps du roi, dont trois maréchaux des logis desdits gardes du corps, des capitaines, des officiers supérieurs, cinq chevaliers de St-Louis, quatre chevaliers de la Légion d'Honneur, dont un officier de ce dernier ordre.

Etienne Lascous, chanoine dans l'église du prieuré de Castrensi, vivait en l'an 1243.

La filiation suivie commence à N.. de Lascous, vivant sous le règne de Louis XIII, dont le fils, Jean de Lascous, médecin des hôpitaux de Bordeaux, fit enregistrer en 1697, à l'armoriat général de France, registre de Guienne, les armes de la famille :

ARMES : *De gueules, à trois étoiles d'argent, rangées en chef ; parti d'azur, à trois demi-vols d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.*

Casque de profil, fermé et grillé, orné de ses lambrequins de gueules, d'argent et d'azur.

LA SELLE (*de*).

Famille originaire du bourg de la *Selle-en-Cogles* (Bretagne) aux réformations de 1420, 1440, 1511 et 1521, cette famille a été déclarée noble d'ancienne extraction. Au XVIIe siècle, l'un de ses membres, Charles de la Selle, obtint l'arrêt du 16 février 1671 rendu dans la même forme.

La maison de la Selle, dont les membres ont été qualifiés : comtes de la Selle, seigneur de la Sécardais, de la Forgetterie, d'Echailly et autres lieux, a contracté des alliances avec les meilleures races de l'aristocratie de notre pays.

La filiation directe, authentique et suivie de cette famille commence à Pierre Ier, seigneur de la Selle-en-Cogles, qui vivait en 1330.

Geoffroy de la Selle Ier du nom, se distingua au service de Charles V et de Charles VI. Il périt pendant l'expédition contre Tunis en octobre 1390. C'est en souvenir de sa mort glorieuse que le *croissant*, qui se trouve dans les armes de la famille, fut ajouté aux *trois quintefeuilles sur fond de sable.*

Son petit-fils, Jean de la Selle, était gouverneur de St-Aubin-du-Cormier, sous le duc de Bretagne ; c'est lui qui a acquis la terre de *Sécardais* dont le nom a toujours été ajouté par la branche ainée à celui de la Selle.

ARMES : *De sable, au croissant montant accompagné de trois quintefeuilles posées 2 et 1, le tout d'or.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : Deux griffons.

DEVISE : *Recto et fortiter.*

LASNON DE LA RENAUDIÈRE.



Très ancienne famille de la ville de Vire.

Jean François, sieur de La Renaudière, gendarme de la garde du roy a figuré au dix août parmi les défenseurs du roi Louis XVI, ce qui lui valut la noblesse militaire après la noblesse de charges.

Il épousa une Le Marchant de Rosel de très ancienne et très noble famille.

Le dernier descendant, M. Lasnon de La Renaudière étant décédé en 1886 sans laisser de postérité, cette famille est donc destinée à s'éteindre.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4, de sinople à un lion d'argent ; aux 2 et 3, de gueules à trois coquilles aussi d'argent posées 2 et 1.*

Ecu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins ; trois flammes, une verte, une blanche et une rouge.

REPRÉSENTANT ACTUEL

Lasnon de la Renaudière, (Mme) née du Fay de Cisternay. Résidence : 35, rue Vernet, à Paris.

LASSUS (*de*).

Il y a plusieurs familles de ce nom : l'une originaire de l'Artois, dont les armes sont : *de sable, au chevron d'or chargé de trois bandes d'azur* ; l'autre originaire du Languedoc, qui porte : *D'or à la bande engrenée de gueules, accompagnée de deux grenades tigées et feuillées de même.*

LASTEYRIE (*de*).

Cette maison a pour berceau la paroisse d'Alassac (Corrèze). Elle réunit tous les caractères d'une race d'ancienne chevalerie. Dès quelle commence à être connue, on la voit contracter des alliances avec les plus grandes familles de la province ; à ces avantages, elle jouit celui d'avoir rendu des services distingués et d'établir une filiation suivie depuis Pierre de Lasteyrie, chevalier du lieu d'Alassac, en 1250.

Pierre de Lasteyrie suivit St-Louis à la Croisade en Egypte ; son nom et ses armes sont inscrits à Versailles.

Guy de Lasteyrie, sénéchal du Rouergue, se distingua comme lieutenant du duc d'Anjou ; envoyé en cette qualité à Montpellier pour y apaiser une révolte des habitants, il y fut massacré le 25 octobre 1379 ; en punition de ce crime, la ville fut condamnée à payer une forte amende à son fils Amanieu. Un de ses fils fut attaché à la personne de Henri IV et compta 70 ans de services militaires.

La seigneurie du Saillant, à laquelle elle a emprunté son surnom, lui appartient depuis l'an 1371, et la branche aînée en a toujours porté le titre de préférence. La branche cadette, au contraire, néglige souvent d'en adjoindre le nom à celui de Lasteyrie.

La séparation des deux branches eut lieu à la mort de Raymond de Lasteyrie du Saillant, baron dudit lieu, marié en 1629, à Isabeau de Pérusse des Cars, dont il eut deux fils.

Antoine l'ainé, forma la tige des marquis du Saillant, vicomtes de Combarn, barons d'Ussac et de Vergy. Il eut le titre de sénéchal du haut Limousin qui fut héréditaire dans sa ligne jusqu'à la révolution et Geoffroy de Lasteyrie du Saillant, frère puiné du précédent, forma la branche cadette et fut bisaïeul d'Urbain Pierre Louis, dont le frère Jean Baptiste, reçu chevalier de Malte, en 1755, parvint à la dignité de bailli de la langue d'Auvergne. Urbain, colonel du 1er régiment de carabiniers et maréchal de camp en 1791, fut admis aux honneurs de la Cour et prit le titre de marquis de Lasteyrie. Son petit fils devint le chef de la seconde branche.

Armes : *De sable, à l'aigle d'or.*

La branche ainée écartelé : *d'argent au lambel de trois pendants de gueules* qui est du Saillant.

LASTIC (*de*).

Auvergne, Limousin, Poitou, marquis et comtes de Lastic, de Siouzac et de St-Jal, vicomte de Murat, barons de Valeilles, etc.

Maison des plus anciennes et des plus distinguées de la noblesse d'Auvergne, issue suivant un mémoire domestique, d'un puiné de la maison de Mercœur : elle occupe depuis le commencement du XIIIe siècle, une position considérable dans cette province par l'ancienneté de son origine, par l'importance et l'étendue de ses possessions et par l'illustration de ses alliances avec les premières familles du royaume.

Elle s'est divisée à une époque très ancienne en diverses branches, dont plusieurs ont continué la descendance jusqu'à nos jours, savoir :

Celle des comtes de Lastic St-Jal, dont le principal représentant est chef de nom et d'armes de sa famille ; celle des marquis et comtes de Lastic de Siouzac, vte de Murat, dans la basse Auvergne et celles des comtes de Lastic de Lescure, seigneurs du Vigouroux, dans la haute Auvergne.

Cette maison a fourni un grand maitre de St-Jean de Jérusalem (Malte), un grand maréchal et plusieurs grands prieurs, commandeurs et dignitaires du même ordre, des lieutenants-généraux, maréchaux de camp, gentilshommes de la chambre, officiers supérieurs des gardes du corps et de diverses armes de cavalerie et d'infanterie ; un grand nombre de chevaliers de l'ordre du roi et de St-Louis.

Elle a donné à l'Eglise de France quatre évêques. plusieurs comtes-chanoines du chapitre noble de St-Julien de Brioude, des abbés et d'autres dignitaires éminents.

La filiation suivie des seigneurs de Lastic, commence à Hugues de Lastic, issu puiné de la maison de Mercœur; il était déjà chevalier lorsqu'en 1211, il décida Simon, dit le Machabée, comte de Montfort, chef de la croisade contre les Albigeois, à ne pas attendre le comte de Toulouse et à se jeter dans Castelnaudary. Il fit en 1225, diverses fondations en faveur de l'église de Brioude, dont son oncle, Etienne de Lastic, était chanoine dès l'an 1200. Il laissa de sa femme deux enfants.

Au 13e degré, nous remarquons Antoine de Lastic, chevalier, seigneur de Chamboulive et autres lieux qui épousa au château de Saint-Jal, en Limousin, le 12 avril 1627, Antoinette Destresses de Saint-Jal.

Un de ses petits fils, Louis Romain, vicomte de Lastic Saint-Jal, fut aide de camp colonel de cavalerie, officier supérieur des gardes du corps du roi, chevalier de Saint-Louis, né le 18 novembre 1709, marié à Anne Thoreau de Maisonneuve le 4 septembre 1761, dont il eut plusieurs enfants.

Armes : *De gueules, à la fasce d'argent.*
Couronne de marquis.
Supports : *Deux lions.*

LA SUDRIE (*de*).

Seigneurs de Puchguizec, en bas Languedoc. Guillaume de la Sudrie, premier du nom, damoiseau, seigneur de Calvairac, testa le 30 septembre 1451, en faveur de son fils, Raymond de la Sudrie, seigneur de Calvairac. Ses descendants se sont alliés aux familles de Cadrieux, du Puy de la Ichairie, de Vielcastel, de Marmignac, de Bonnefous, etc.

Cette famille a formé de nombreuses branches établies en différentes provinces.

Une de ces branches s'est établie dans l'Armagnac au château de Campanu, commune de La Graulet (Gers).

Une autre branche existe egalement à Bordeaux.

Armes : *D'azur, au lion d'or,* (alias : *d'argent*), *accompagné de douze besants du même en orle.*
Couronne de comte.

LA TAILLE (*de*).

Ancienne maison du Gâtinais. Le premier dont on ait connaissance, est Guillaume de la Taille, qui vivait en 1123, mais la filiation suivie remonte à Jean de La Taille, mort en 1200, dont on voit encore la tombe dans l'Eglise du Prieuré Flotin près Bois-Commun ; il laissa un fils, Bertrand de La Taille, seigneur de Souville, qui continua la postérité.

Cette famille a formé plusieurs branches :

1° Celle des seigneurs de Fresnay, éteinte vers 1700 ; 2° des seigneurs des Essarts qui a pour auteur Jean de La Taille, 1me fils de Martinet de La Taille (8me ligne de la branche-mère), qui eût en partage les terres des Essarts d'Hanorville, etc. ; 3° et la branche des seigneurs d'Hanorville et de Trétinville, dont l'auteur est Louis de la Taille (second fils de Jean de la Taille, auteur de la branche des Essarts) marié, en 1530, à Jeanne d'Halot d'Hermeray, dont postérité.

Cette famille a fourni quantité d'officiers de tous grades dans nos armées et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *De sable, au lion d'or rampant, couronné, armé de même et lampassé de gueules.*
Supports : *Deux sauvages.*
Couronne de marquis.

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Branche des Essarts

La Taille des Essarts (Alexandre, comte de), attaché au ministère des Affaires étrangères. Résidence : Versailles, rue St-Médéric.

La Taille des Essarts (Fernand, vicomte de), cousin-germain du précédent, marié à Clotilde de La Porte, dont postérité. Résidence : Château de Boisangeray (Eure).

La Taille des Essarts (Edgar, baron de), frère du précédent), marié à Aline de Planterose. Résidence : Les Landes, par Brûlon (Sarthe).

Branche de Lolainville

La Taille (Henry de), inspecteur principal du chemin de fer de Paris à Orléans, officier de la Légion d'honneur, veuf de Charlotte de Laage de Meux. Résidence : Orléans.

La Taille (Théophile de), cousin germain du précédent, Conseiller à la Cour d'appel d'Orléans en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur, marié à Marie de Bissy.— Résidence : Orléans.

La Taille (Irénée de), frère du précédent, ancien élève de l'Ecole polytechnique, directeur-ingénieur des télégraphes en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur, marié à Bathilde Veytard, dont postérité. Résidence : Orléans.

La Taille (Ferdinand de), frère des précédents, docteur en droit, ancien magistrat, marié à Marie Gonat, dont postérité. Résidence : La Presle, par Cerdon du Loiret.

La Taille (Stanislas de), cousin-germain des précédents, inspecteur principal du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Suzanne de Bouveyron, dont postérité. Résidence : Clermont-Ferrand.

La Taille (Alexis de), frère du précédent, veuf en premières noces de Marie d'Albaret, et en secondes noces de Madeleine Bréhan, dont postérité, Résidence : Le Mans.

La Taille (Gustave de), cousin-germain

des précédents, Général de brigade, commandant le génie de la 6e région, commandeur de la Légion d'honneur. Résidence : Châlons-sur-Marne.

La Taille (Maurice de), frère du précédent, inspecteur des forêts, marié à Berthe de LUZY, dont postérité. Résidence : Beauvais.

BRANCHE DE TRÉTINVILLE

La Taille de Trétinville (Henry, comte de), marié à Louise de NEUILLY, dont postérité. Résidence : Château de Blanchamp, (Indre-et-Loire).

LATENAY DE LISSAC (*de*).

Familles originaires de Grèce, qui s'établit en Languedoc aux diocèses de Béziers et de Narbonne, et y fit plusieurs branches, dont l'aînée finit en 1556. La branche maintenue en 1669, reconnaissait pour auteur Simon de Latenai, seigneur de Pousolles, marié, en 1508, à Jeanne de Clermont. Son petit-fils, Jean de Latenai, seigneur de Lissac, épousa le 13 novembre 1588 Claire d'Arnaud de Neffiez, dont il eut postérité.

ARMES : *D'azur, à la tour d'or accostée d'une épée posée en pal la pointe en bas et d'un lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

LA TEYSSONNIÈRE (*de*).

Comtes de La Teyssonnière, seigneurs de Bécerel, de Laye, de Chanains, de Villon, de Portebeuf, etc.

Famille chevaleresque, originaire de l'Auvergne, d'où elle partit pour aller à la première croisade. Depuis le XIIe siècle, une branche, la seule existante aujourd'hui, vint s'établir en Bresse, y bâtit un château féodal, auquel elle donna son nom, et depuis lors, elle tint toujours un rang distingué parmi la noblesse de ce pays.

Exclusivement vouée à la carrière des armes, elle a fourni un grand nombre d'officiers dont plusieurs sont morts sur le champ de bataille. Elle a produit un chevalier du Temple qui fut un de ceux qui prononcèrent la défense de l'ordre, et compte plusieurs chevaliers de St-Louis, entre autres un de La Teyssonnière, mayor de Marienbourg, qui fut décoré par Louis XIV en 1707 après la bataille de Ramillies où il avait été grièvement blessé, et qui, en 1765, à l'âge de cent ans deux mois, reçut de Louis XV une gratification de 2000 livres en considération de 87 ans de services.

Cette famille qui a contracté de belles alliances a fourni des chanoinesses au chapitre noble de Neuville-les-Dames. Elle a fait ses preuves pour monter dans les carrosses du roi, à la fin du règne de Louis XV. Elle s'est divisée en plusieurs rameaux, qui sont presque tous éteints. La filiation de la branche aînée, perpétuée jusqu'à nos jours, remonte par titres authentiques à Guillaume de La Teyssonnière, surnommé le *Beau*, damoiseau, connu par un acte de partage du mois de juin 1290.

ARMES : *Parti emmanché d'or et de gueules de cinq pointes* (côté gueules).

LATIER DE BAYANNE (*de*).

Très ancienne famille noble du Dauphiné. Son séjour a été autrefois dans la ville de Grenoble et à Vourey. S'étant divisée en plusieurs branches, elle a passé dans le Valentinois où elle est encore. Des Chevaliers de l'ordre de St-Jean de Jérusalem et du Temple, quelle a eu presque sans interruption sont une marque certaine de son ancienneté. Les alliances qu'elle a faites avec plusieurs des plus illustres familles du Dauphiné, et les officiers de mérite qu'elle a donnés, dans tous les temps, sont encore une preuve de la considération où elle a toujours été. Ses armes étaient successivement : *trois lacs d'amour d'argent, sur un fond d'azur*. Devise : *Pour Trois*. Depuis environ deux siècles, les *lacs d'amour* ont été changés en *trois frettes*, pour la brisure des branches cadettes. Le premier connu de ce nom est Jacques de Latier, qui hommagea des terres au Dauphin l'an 1290.

Elle a fourni les branches : de Latier-Charpey ; de Latier-Bayanne qui a pour auteur Louis de Latier qui vivait en 1524. Il eut une compagnie de gens à cheval, servit avec distinction sous les règnes de François Ier et d'Henri II, se trouva en 1529 à l'armée que commandait le comte de St-Paul contre le duc de Brunswick ; il eut pour épouse Alix de Brottin, dame de Souspierre, dont postérité.

Deux de ses fils furent capitaines d'infanterie et un chevalier de Malte et commandeur de Poët-Laval.

Antoine de Latier, seigneur d'Orcinas et de Bayanne, capitaine d'une compagnie de Franche en 1615, se signala en plusieurs circonstances.

Louis de Latier, marquis de Bayanne, seigneur d'Arcinas, etc., capitaine de cavalerie, lieutenant des maréchaux de France, épousa le 5 novembre 1727 Catherine de Sibeul dont il eut plusieurs enfants. Cette branche s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Enfin la branche de Latier-Burlet, qui a fourni également plusieurs officiers distingués.

ARMES : *D'azur, fretté d'argent ; au chef du même.*

LA TOUR (*de*).

Seigneurs de Romoules et de Tourtour, en Provence, famille issue de l'illustre maison de la Tour à Naples. Pendant la révolution de ce royaume, Louis de la Tour ayant rendu d'importants services à Louis II d'Anjou, ce prince le récompensa par la charge de capitaine général au bailliage de Digne, le 10 août 1426. Il le qualifie, dans ses lettres patentes, de *Ludovicus de Turri de Neapoli.* Louis de la Tour était fils de Philippe de la Tour, qui suivit le parti de la reine Jeanne et de son fils adoptif; il fut enveloppé dans la déroute de l'armée de ce prince en 1382, et perdit ses biens qui furent confisqués par Charles de Duras, lorsque celui-ci se rendit maître du royaume de Naples. Ce fut ce qui obligea Louis de la Tour à se retirer dans la ville d'Hyères, où il épousa Béatrix de Cormis, laquelle apporta à son mari la terre et seigneurie de Romoules. Il eut quatre fils, Fouquet, Antoine, Honoré et Elzéar de la Tour. Honoré a fait la branche d'Arles. Antoine de la Tour, surnommé le *bran*, terme provençal qui signifie en français brave, vaillant et fort, fut successivement viguier de Marseille en 1467, premier consul à Arles en 1468 et 1470. Le roi René le fit son conseiller en tous ses conseils d'Etat, en considération de grands et notables services qu'il lui avait rendus auprès de son fils, le duc de Calabre, tant au royaume de Naples qu'en la principauté de Catalogne. Ses frères Fouquet et Honoré de la Tour héritèrent de lui; Fouquet, l'aîné, fut confirmé dans toutes les charges de son frère par le roi Charles VIII. Henri de la Tour, fils aîné de Baltazar, se signala dans toutes les guerres de son temps. L'an 1579, il soutint contre les ligueurs le siège de Lorgues. En 1596, il eut commission de se saisir du château de Salerne; et en 1607, le duc de Florence l'ayant prié de se trouver à l'entreprise de Famugouste en Chypre, lui donna la commission de lever un régiment en Provence. Il fut de cette expédition où il se couvrit de gloire. Il mena ensuite son régiment au siège de Montauban, l'an 1629, ayant trois de ses fils avec lui. En 1637, il servit à l'attaque de St-Honoré et de Ste-Marguerite, quoique âgé de 80 ans. Deux de ses fils combattirent avec lui; ils furent forcés de se retirer. Il voulut donner de nouveau, mais il fut blessé, fait prisonnier par les espagnols, et échangé ensuite avec un capitaine napolitain. Le roi qui connut cette action d'éclat lui écrivit une lettre des plus obligeantes; et après avoir hautement loué sa valeur, lui envoya le brevet d'une pension de 1500 livres pendant sa vie qui fut fort longue. Cette maison a formé des alliances considérables et donné des officiers de la plus haute distinction, des premiers consuls de Provence et un page du roi.

Armes : *D'azur, à une tour crénelée de quatre pièces d'argent, maçonnée de sable*; *deux colombes d'argent, becquées et membrées de gueules, affrontées, perchées sur les deux créneaux extrêmes, et soutenant de leurs becs une étoile d'or.*

Nous trouvons une autre famille du même nom originaire d'Auvergne, dont l'origine remonte aux temps les plus reculés. Elle compte parmi ses ancêtres des personnages de la plus haute considération, et qui, dans la carrière des armes, ont rendu à l'Etat les plus importants services. Les alliances qu'elles a contractées avec les premières maisons du royaume prouvent assez l'ancienneté et les grandes prérogatives de sa noblesse.

La filiation de la branche aînée établie alors en Auvergne remonte à Bertrand de La Tour, premier du nom, qui vivait en 1190.

Elle a fourni des officiers chevaliers de St-Louis.

Armes : *D'azur, à la tour d'argent, accompagnée de neuf fleurs de lys d'or, posées en pal, quatre de chaque côté, et une en pointe: le tout sur une bande de gueules, chargée en chef d'un écusson d'argent.*

LA TOUR EN VOIVRE (*de*).

En Barrois, seigneur de La Tour en Voivre, de Pierrefort, de Jeandelise, de Puxe, de Savonnière, de Brainville, de Puisieux, etc., comtes de la Tour et baron de Richecourt.

La maison de La Tour a pris son nom d'une terre située dans un canton du Barrois, nommée la Voivre. Elle est connue depuis 1220, et sa généalogie est extraite d'un mémoire présenté au roi par M. Chérin, le 23 avril 1384, pour la présentation du comte Charles de La Tour en Voivre. Elle commença la filiation à Jean, sire de la Tour, qui reconnut le 9 août 1261, tenir en fief du comte de Bar la seigneurie de Balers, possédée par ses pères.

Cette maison a fourni plusieurs officiers à nos armées, chevalier de Saint-Louis et de divers ordres étrangers.

Tous les historiens montrent la puissance de cette maison de l'ancienne Chevalerie de Lorraine à l'époque du schisme qui a amené le concile général de Constance en 1415. Henri et Jeandelise de La Tour s'était unis à Charles de Deuilly, maréchal de Lorraine, poussèrent la hardiesse jusqu'à faire prisonniers sur les confins du Barrois, les députés du roi de France qui revenaient du concile de Constance. Henri les fit enfermer dans la forteresse de Sancy. Le concile excomunia ces trois seigneurs. Les ducs de Lorraine et de Bar, avec les habitants de la ville de Metz, assiégèrent Sancy et parvinrent à délivrer les députés prisonniers.

Le Concile en adressa ses remercîments à ces deux princes par une lettre du 14 octobre 1413.

Henri, célèbre par son activité et sa valeur, mourut en 1449, laissant postérité de sa femme Jeanne de Lenoncourt.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, à trois lions d'argent : aux 2 et 3 de sable, à une fasce d'argent accompagnée de trois pattes de lions du même, 2 en chef contre-onglées, et l'autre contournée mouvante de la pointe.*

LA TOUR SAINT-LUPICIN (*de*).

Connue dès 1151, cette ancienne famille, *noble de nom et d'armes*, est originaire de la Franche-Comté, où elle possédait en *temps immémorial*, les fiefs des Villars lez la Rixouse, de la Tour de Saint-Lupicin, et la prévoté héréditaire de Saint-Lupicin, qui lui avait été inféodée par l'abbé de Saint-Claude.

La maison de la Tour Saint-Lupicin a formé un grand nombre de branches plus ou moins favorisées par la fortune, et dont la filiation est parfaitement établie sur titres.

Elle a contracté les meilleures alliances de la province. Les illustres familles de Sacquenay et de la Baume-Mont-Saint-Léger, se sont éteintes dans la famille de la Tour Saint-Lupicin. Le premier connu de cette famille est Guillaume de La Tour, qui vivait en 1151.

Guyot de La Tour figure sur la liste des gens d'armes qui suivirent le duc de Bourgogne en Picardie, en août 1377, et en Normandie en avril 1378.

Henri de La Tour est nommé parmi les chevaliers qui accompagnèrent le duc de Bourgogne, Jean-Sans-Peur, en janvier 1419 à Arras, et jusqu'aux portes de Paris, et qui le servirent en Artois, en 1414.

Loys de La Tour de Saint-Lupicin, prévot héréditaire de Saint-Lupicin, mourut en septembre 1556, laissant postérité.

Armes : *D'azur, à la tour d'or.*

Timbre : Un casque de chevalier, orné de son bourrelet de chevalier et de ses lambrequins.

Cimier : *Un vol d'aigle,*

Supports : *Deux lions, la tête contournée.*

Devise : *Armis et togâ.*

LA TOURNELLE (*de*).

En Bourgogne. Cette famille prend son nom de la terre de la Tournelle en Nivernais, et les seigneurs en sont connus par titres dès 1140. Le premier auteur connu est Hugues de la Tournelle, dont le fils, seigneur de la Tournelle, fit une donation, à l'église de Saint-Cyr de Nevers en 1067, de la dîme de tous ses biens, étant alors, comme dit l'acte, dans sa vieillesse, et se disposant à faire le voyage de la Terre-Sainte.

La filiation suivie de cette maison ne remonte qu'à Jean de la Tournelle, qui vivait en 1288.

Au 14e degré, nous trouvons Antonin-François, comte de La Tournelle, marquis de Lenaut, seigneur de Lengny, etc., capitaine de cavalerie dans le régiment royal étranger, chevalier de la noblesse des Etats de Bourgogne, mort en 1738, laissant postérité de sa femme Marie-Thérèse de Baillou.

La branche cadette a pour auteur Balthasar de la Tournelle, seigneur de Montjardin, dont le fils N... vicomte de la Tournelle, capitaine dans le régiment de Cambis, colonel dans celui de Nice, à partir de 1758, mourut en laissant postérité.

Cette famille compte plusieurs officiers dans nos armées, chevaliers de l'ordre de Saint-Louis.

Armes : *De gueules, à trois tours d'or.*

Supports : *Deux lions.*

LA TOUSCHE (*de*).

Ce nom a été porté par plusieurs familles et il est encore représenté dans le Poitou où il est fort ancien et d'origine chevaleresque.

Les branches de la Tousche d'Avrigny et de la Massardière sont honorablement mentionnées dans le mémoire concernant l'état du Poitou dressé par Charles Colbert de Croissi, indendant de cette province.

Une grande quantité de noms isolés de cette maison figurent depuis l'an 1088.

Mais la filiation suivie commence avec la branche d'Avrigny, qui a pour auteur Guy de la Tousche, qui vivait en 1372.

Cette maison a formé plusieurs autres branches qui sont : celles des Meurs ; de la Ravardière ; de Marigny ; de la Massardière ; de Poussac ; de Chillac, élection d'Angoulême ; de Gressat, élection de Saintes ; de Montargnier ; de la Guittière.

Armes : *D'or, au lion de sable armé, couronné et lampassé de gueules.*

Devise : *Deo juvante.*

LATTAIGNANT DE LEDINGUEN.

Originaire de Picardie.

Famille noble qui descend de Lattaignant, servant en qualité d'hommes d'armes des ordonnances du roi, en 1342.

Armes : *D'azur, à trois coqs d'or.*

LATTRE DE TASSIGNY (*de*).

Picardie, Flandre, Artois et Champagne.

Seigneurs de Tassigny, de Cassiny, de Relicourt, du Sausois, etc.

Il existe dans les provinces du Nord, des familles du nom de de Lattre, qui ont toutes la même origine, quoiqu'elles aient des armoieries différentes.

Le premier personnage dont il soit fait mention, est Jean de Lattre, qui figure dans le compte de Jacques de La Tannerie, receveur de Lille pour le fait des nouveaux acquèts du 4 février 1389.

Son fils, Jehan de Lattre, fut receveur des aides, à Gisors en 1404 et 1405.

Rolland de Lattre, écuyer, né à Guise vers 1560, laissa de son mariage avec demoiselle Jacqueline Thelingues, 7 enfants.

La branche cadette devenue l'aînée a pour auteur Jean de Lattre, écuyer, avocat au Parlement, qui épousa en 1660, demoiselle Marie-Marguerite Le Moine.

La troisième branche devenue à son tour l'aînée par l'extinction des deux premiers, a pour auteur N... de Lattre, écuyer, qui laissa 4 enfants de son mariage avec demoiselle Marie de Violette. Son fils aîné, Louis-Antonie-Joseph de Lattre de Tassigny, né à Guise en 1769, fut sous-préfet de Chatellerault, et épousa en 1798, demoiselle Marie Chantale Imbert de la Chottière de laquelle il a eu 3 fils.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles rangées en chef, et en pointe, de trois canettes du même becquées et membrées de gueules.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux levrettes.*

LA TULLAYE *(de)*.

Maison ancienne et distinguée de Bretagne, qui a fait ses preuves au cabinet des ordres du roi, le 7 avril 1788, et a établi par titres sa filiation, depuis l'an 1408, temps auquel vivait Guillaume de la Tullaye, époux de Guillemette de Guitté. Ses descendants avaient été maintenus dans leur ancienne extraction, par arrêt de la Chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 30 octobre 1668. La branche de Belle-Isle fut perpétuée sous la dénomination de seigneurs de Chamfort et de la Jaroussaye. Les divers rameaux de cette maison ont donné des conseillers au Parlement de Bretagne, et des maîtres des comptes, et se sont alliés aux familles de la Barre-Binet, de la Blottière-Bitault, Bodart de Vauhart, etc.

Armes : *D'or, au lion rampant de gueules.*

Le représentant actuel écartèle : *aux 1 et 4, d'or, au lion rampant de gueules ; aux 2 et 3, de sable, à six rois d'échiquier d'argent, 3, 2 et 1.*

LAU *(du)*.

Maison issue d'ancienne chevalerie, originaire de Béarn, et établie en Perigord, depuis l'an 1429, dans la personne d'Amanieu du Lau, damoiseau, seigneur de la Coste, de la Rousselière et de la Borie, parent du fameux Arnaud-Guilhem de Barbazan. Cette maison a produit des capitaines d'hommes d'armes, quatre gouverneurs de places, deux gentilshommes de la chambre du roi, un lieutenant-général des armées, des maréchaux de camp, des brigadiers, des capitaines de vaisseaux et autres officiers de marque, un commandeur et un grand-croix de St-Louis, et plusieurs chevaliers de cet ordre royal et militaire. Jean du Lau, co-seigneur des Ecuyers, surnommé le *grand capitaine*, joignait à l'expérience militaire le talent des négociations. Il mérita l'estime dont le bon roi Henri IV l'honora.

Les honneurs de la Cour ont été accordées à cette famille en 1757, 1769, 1770, 1773, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. Elle a été qualifiée des titres de marquis et de comte dans les actes publics, et commissions de nos rois, depuis deux siècles. Elle a donné un évêque de Bayonne en 1470, un évêque de Digne en 1766 et un archevêque d'Arles en 1775. Elle a contracté les alliances les plus distinguées :

Armes : *D'or, au laurier à trois branches de sinople, au lion léopardé de gueules, brochant sur le fût de l'arbre ; à la bordure d'azur, chargée de quinze besants d'argent.*

L'AUBESPINE *(de)*.

La famille de l'Aubespine, originaire du pays Chartrain, a donné entre autres personnages illustres : un garde des sceaux, des ministres secrétaires d'État, des ambassadeurs, des lieutenants généraux, des commandants et chevaliers des ordres du roi, et un évêque d'Orléans, connu par ses nombreux écrits.

Elle a obtenu les honneurs de la Cour en 1768.

La famille de l'Aubespine a pour premier auteur Simon de l'Aubespine, prévôt et maire de la ville de Chartres, anobli par lettres patentes du roi Charles V, données au château de Melun le 10 octobre 1374, et père de Gilles de l'Aubespine, premier du nom, bailli et gouverneur du pays de Chartrain.

Depuis 1500 environ, cette famille se divise en deux branches :

1° Celle des marquis d'*Hauterive* et de Châteauneuf fut formée par Claude II de l'Aubespine, pourvu le 10 mars 1537 d'une charge de secrétaire du roi, puis de celle de secrétaire d'État et des finances. Claude servit avec zèle et intelligence les rois François Ier, Henri II et Charles IX. Sous

le premier de ces princes, il fut nommé l'un des commissaires chargés de négocier la paix à Hardelot. Sous Henri II, il prit une part active aux négociations qui amenèrent le traité de Château-Cambrésis. Claude s'acquit une réputation d'habile diplomate ; la reine Catherine de Médicis, qui ne faisait rien sans prendre son avis, alla le consulter à son chevet le jour de la bataille de Saint-Denis, le 10 novembre 1567. Il mourut le lendemain.

Il existe à la Bibliothèque Nationale, dans la collection Béthune, un grand nombre de lettres originales de Claude de l'Aubespine, de son fils et de son petit-fils.

La branche des marquis d'Hauterive s'est perpétuée jusqu'à nos jours par la descendance directe de François de l'Aubespine en vertu duquel la seigneurie de Dampierre fut érigée en marquisat par lettres patentes du mois d'octobre 1619. Les principaux rejetons de cette branche ont suivi constamment la carrière des armes.

2° La branche des *Marquis de Verderonne*, cadette de la précédente, a été formée par Gilles de l'Aubespine. Elle a donné un grand nombre d'officiers distingués, dont un, Etienne-Claude de l'Aubespine, marquis de Verderonne, page de la grande écurie du roi en 1671, fut tué à la bataille de Fleurus le 1er juillet 1694. Il était fils de Claude de l'Aubespine qui avait obtenu l'érection en marquisat de la seigneurie de Verderonne, au pays de Beauce, par lettre patentes du mois d'octobre 1650. Cette branche s'est éteinte par la mort de Claude-Marie de l'Aubespine, marquis de Verderonne, tué à Malplaquet le 11 septembre 1709, et par celle d'Etienne-Louis, son frère, sous-lieutenant des gendarmes du Dauphin, décédé sans laisser d'enfants.

Armes : *D'azur, au sautoir d'or, alaisé et accompagné de quatre billettes de même.*
Couronne de marquis.
Supports : *Deux autruches colletées d'une couronne de marquis.*
Cimier : *Une autruche de même.*

LAUGIER-VILLARS (*de*).

Maison ancienne et illustre de Provence dont une branche s'est établie en Lorraine sur la fin du dernier siècle.

Sa filiation suivie commence à Raymond, baron de Laugier, chevalier, mentionné au nombre des barons et seigneurs provençaux qui, en 1114, suivirent le parti de Bérenger, comte de Provence, dans la guerre qu'il fit à la maison de Baux.

Isnard et Bertrand, barons de Laugier, suivirent Charles d'Anjou en 1264 à la conquête du royaume de Naples. Le fils du second Guillaume de Laugier, 2me du nom, accompagna en 1309, le

roi Robert, qui allait prendre possession du royaume de Naples, et prêta hommage à ce prince en 1331, pour ses terres d'Aurel et d'Esparron.

Jacques, barons de Laugier, Seigneur de Villars, Verdacher et la Javie, capitaine d'une compagnie de 100 hommes d'armes, vivait en 1582 ; il épousa Lucrèce de Verdillon, dont il eut postérité.

Cette famille a formé les branches :
1° Des seigneurs de Beaucouse ;
2° Des seigneurs du Puy ;
3° La branche établie en Lorraine.

Armes : *D'argent, à un lion de gueules, armé et lampassé du même.*
Supports : *Deux lions.*
Devise : *Non fortior alter.*

LAUNAY DE LA MOTHAYE (*de*).

Originaire d'Anjou, maintenue à Tours en 1667 et 1714. Seigneur des Landes, de la Bouchonnière, de Longmortier, d'Onglée, de la Ballisère, de Chavigny, de la Motthaye, de la Gautraye, du Mesnil, de Pont-Girault. Guillaume, abbé du Perray-Neuf, diocèse d'Angers, vivait en 1497 ; Jean, seigneur d'Onglée, fût chevalier de Saint-Michel sous les rois Charles IX et Henri III, lieutenant du maréchal de Lavardin à la bataille d'Ivry en 1590, marié à Urbane de la Haye ; Marie grande prieure de Fontrevrault, 1693.

Armes : *D'or, à un aune arraché de sinople, accosté de deux aiglons affrontés de sable, membrés et becqués de gueules.*
Devise : *Pour Dieu et l'honneur.*

LAUR (*de*).

Noble et ancienne famille du Béarn.

Suivant la production des titres de noblesse en 1669, Arnaud, seigneur de Laur, testa en 1485, Jacques de Laur fut gouverneur des villes et citadelles de Navarreux.

La baronnie de Lescun, l'une des douze premières du Béarn, a été possédée par la famille de Laur pendant plus de 200 ans.

Armes : *Ecartelé : au 1 d'argent, à la tour d'azur surmontée d'un croissant de gueules ; aux 2 et 3* de Lons *: au 4 d'azur, semé de fleurs de lis d'or, au lion du même brochant : et sur le tout : coupé : au 1 d'or, au rameau de laurier de sinople, mouvant du flanc senestre de l'écu,* qui est de Laur ; *au 2 de gueules, au cœur d'or,* qui est de Lescun.

LAURANS DE CHARPAL.

La famille Laurans de Charpal est originaire du haut Languedoc.

Sa généalogie établie par les titres de famille remonte jusqu'au milieu du XVIe siècle. A cette époque Anthonie Laurans, docteur ès droit, avocat au Parlement était comme tel chargé des intérêts de la ville de Mende. Son fils était en 1608 premier consul de cette ville, ainsi que le furent après lui plusieurs membres de la famille Laurans de Charpal. Son arrière petit-fils acheta, en 1700, la terre noble de Charpal et ajouta ce nom au nom patronymique de Laurans. François Laurans de Charpal était l'aïeul de Charles François Laurans de Charpal qui siégea aux Etats généraux du Languedoc en 1770, et qui, conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France, signa en 1788 le mémoire que la noblesse du Languedoc envoya à Louis XVI au sujet de l'élection de ses députés aux Etats généraux du royaume. Le fils de Charles François prit le nom de la terre de Monteil et eut entr'autres enfants Odilon Laurans Monteil de Charpal, né en 1798, qui fut chevalier de la Légion d'honneur, président au conseil général de la Lozère, maire de la ville de Mende, notaire. Des deux fils de ce dernier, l'aîné Jules de Charpal (1840) est juge de paix, propriétaire et maire de la Capelle (Lozère), l'autre Georges de Charpal (1850), ancien résident de France au Tonkin, ancien secrétaire général de Préfecture, appartient actuellement à l'administration centrale du Ministère de l'Intérieur.

Armes : *D'argent, au laurier de sinople sur une terrasse du même, accosté de deux lions de gueules.*

LAURENCIN (*de*).

On voit à Lyon, à l'un des coins de la clôture des jardin de St-Marcel, une inscription ou plutôt une épitaphe fort ancienne des Laurentin, dont on croit que descendent les Laurencin d'aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, on ignore d'où la famille des Laurencin, noble et ancienne, tire son origine ; mais par les vestiges qui en restent, entr'autres à Lucques, on pourrait croire qu'elle est originaire d'Italie. On pourrait aussi la croire d'Allemagne, à en juger par d'anciens mémoires domestiques, et d'anciennes monnaies ou testons frappés à leurs armes et conservés dans les archives des aînés de la maison. Elle remonte, suivant différents monuments, jusqu'au XIIe siècle. La première alliance avec les *Gorrecod*, qui étaient ducs, prouve qu'elle était fort ancienne à cette époque. Elle a formé trois branches et a donné plusieurs chevaliers et commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ses alliances sont, entr'autres, avec les maisons d'Amboise, Talarn de Chalmozel, Foudras, Senneterre, Choiseul de Traves, la Tour d'Auvergne, etc. Le premier depuis lequel on a une filiation suivie est Nicolas de Laurencin ; il épousa le 16 octobre 1417 une fille de la maison de Gorrevod-Pont-de-Vaux, dont il eut un fils qui continua la descendance.

Elle a formé les branches des seigneurs de la Bussière et des seigneurs de Beaufort.

Armes : *De sable, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, 2 et 1.*

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Lux in tenebris, et post tenebras spero lucem.*

LAURENS (*de*.)

Nous trouvons une famille de ce nom, originaire de l'Anjou, qui remonte à Philippe de Laurens, seigneur de la Crillouère, et qui vivait en 1530, dont l'un des descendants fut élu chef pour la noblesse au ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Saumur en 1639 et qui porte pour armes : *Coupé d'azur et d'argent, au lion de l'un en l'autre.*

Supports : *Deux lions d'or.*

Timbre : Un casque de front.

Dans son Etat de la Provence, l'abbé R. D. B. donne trois familles de Laurens.

La première, originaire de Savoie, subsistait à Arles sur la fin du siècle dernier, en la personne de Louis de Laurens, qui eut une grande famille de Louise de Castelane.

Les armes de cette famille sont :

D'argent, à un laurier de sinople, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

La deuxième, différente de la précédente, est celle des marquis de Saint Martin et de Brüc.

Voy. Laurens de Saint-Martin.

La troisième famille du nom de Laurens et qui habitait dans la ville d'Arles, était originaire du comtat. Marc-Antoine de Laurens fut premier consul d'Arles l'an 1659. Il fut maintenu dans sa noblesse le 11 mai 1667.

Armes : *D'or, à la croix pattée de gueules : parti aussi d'or, à trois bandes de gueules.*

LAURENS CASTELET (*de*).

Noblesse des plus anciennes du Languedoc, mise au rang de celles qui ont illustré le Capitoulat dès le XIIIe siècle, temps auquel elle possédait la terre de Soupex et le fief de Castelet-les-Puginier. La première de ces terres n'est sortie de cette famille qu'à l'extinction de la branche aînée, dans le XVIe siècle, et l'autre est encore possédée par les seigneurs de ce nom. Cette possession, non interrompue, des mêmes fiefs a servi à établir la filiation depuis cette ancienne époque jusqu'à nous. Le premier connu est Raymond Laurens, seigneur de Soupex, ex-co-seigneur de Puginier ; son arrière-petit-fils fut maintenu dans la

justice du dit lieu de Soupex, par sentence du sénéchal de Toulouse, rendue en 1316.

La branche des Eudibats et du Castelet a pour auteur Guillaume de Laurens, premier du nom, seigneur de Soupex et co-seigneur de Puginier, qui vivait en 1519.

Olivier de Laurens, seigneur du Castelet, rendit son hommage en 1625 et servit longtemps. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement du 20 décembre 1638. Son fils, Marc-Antoine, seigneur du Castelet, fut également maintenu par les commissaires du roi dans sa noblesse avec tous ses frères en 1668. Deux de ses frères ont servi dans les gardes du corps.

Armes. *De gueules, à trois coquilles d'argent, rayées de sable, 2 et 1.*

Supports : *Deux sauvages armés chacun d'un arc bandé.*

LAURENS DE LA BARRE (*du*).

Originaire de Normandie, seigneur de Ferrières, de la Barre, de St-Denis, de Montbrun, maintenu au conseil en 1728 et par avis du Parlement de 1768.

Nous trouvons : Barnabé, président de l'élection de Mortrain, anobli en 1654 pour avoir contribué à la réduction des *Pieds-nuds*; Antoine, garde du corps du roi, en 1710, père d'un sénéchal de Concarneau, en 1750, et aïeul d'un capitaine au régiment de Foix, en 1775, chevalier de St-Louis; un chanoine de Cornouailes, grand-maître du collège de Navarre † 1788; deux membres fusillés à Quiberon en 1795.

Armes : *D'or, au sautoir de sable.*

LAURENS DE LA BESGE (*de*).

Famille qui occupait dès le milieu du XVII[e] siècle des fonctions dans la magistrature. Sa filiation suivie remonte à Laurens (Étienne), seigneur de Lorange, près Mortrol, marches du Poitou et du Limousin, qui vivait en 1598.

Pierre Laurens, seigneur de la Besge, fut installé procureur du roi au bureau des finances de Poitiers le 21 août 1762.

Armes : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'azur et, en pointe, d'un croissant de même.*

LAURENS DE St-MARTIN (*de*).

Famille originaire du duché de Toscane, connue en Provence depuis le XIV[e] siècle. La filiation de cette famille remonte à noble Jean de Laurens, juge de la Cour royale de Draguignan, en 1345.

Un de ses descendants au 9[e] degré, Pierre de Laurens, deuxième du nom, se fixa à Aix où il fut reçu conseiller au Parlement en 1623. Il fit ériger, en 1665, sa terre de Saint-Martin-de-Pallières en marquisat. Il en fit hommage au roi en 1672 et testa le 30 septembre de la même année. De son mariage avec Jeanne de Séguiran, il eut entre autres enfants Henri de Laurens, marquis de Saint-Martin et de Brue, seigneur de Tourtour, conseiller au Parlement de Provence, en 1654.

De cette famille est issue la branche des seigneurs de Peyrolles.

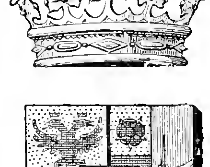
Elle compte des officiers de terre et de mer, et des chevaliers des ordres de Saint-Lazare et de Saint-Louis, un mestre de camp de cavalerie, inspecteur général des maréchaussées, lieutenant des maréchaux de France, grand prévôt de Provence.

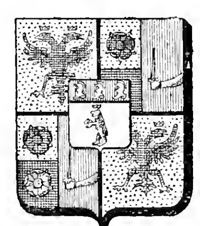
Armes : *D'or, au laurier de sinople, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

Supports. *Un cerf à dextre et un loup à senestre.*

Cimier : *Un cerf naissant.*

LAURENS-D'OISELAY (*du*).





Barons du St-Empire (1642) pour tous les descendants mâles et femelles, comtes de Baix (1649) marquis de Beauregard (1658) et d'Oiselay (1669) avec droit de basse, haute et moyenne justice, *et par succession*, marquis de la Mazure de Vaulx, du Jaucet, de St-Symphorien d'Ozon, comtes palatins.

La maison de ou du Laurens est originaire de Toscane; deux de ses membres vinrent en Provence au commencement du XII[e] siècle, et leurs descendants, après être plusieur fois retournés en Italie se fixèrent définitivement en Provence et dans le Comtat Venaissin au commencement du XV[e] siècle. Innocent VI dans une bulle de 1350, dit que cette maison avait le plus grand lustre en Italie, et que sa noblesse était des plus anciennes.

En 1150, Pons de Laurens est témoin de Guiraud de Simiane, dans un acte de donation à l'abbaye de Seisanque.

En 1204, Pierre de Laurens sert de témoin au mariage de Marie de Montpellier avec Pedro, roi d'Aragon. Raymond de Laurens, le jeune, écuyer de Charles d'Anjou, duc de Calabre, épousa en 1330, Rambaude de Simiane Gordes.

Cette maison a donné un cardinal, quatre évêques, trois prieurs de Cluny, des chevaliers de Malte, de St-Louis et de St-Lazare, des viguiers

et consuls d'Avignon et Arles ; elle s'est alliée aux Clermont-Lodève, Simiane, Jaux, Grignan, Castellane, Sabran, Lascaris, Lopes, Anjou, Montmorency, Estrées, Gualtéri-Serra, Rohan, Crillon-Mahon, etc.

Philippe Guillaume de Laurens, marquis de Beauregard et d'Oiselay, feld maréchal d'Autriche, maréchal des armées du roi Louis XIV et son ambassadeur extraordinaire auprès des ducs de Parme et de Modène, gouverneur de Lubeck et de Tarascon, épousa Marguerite de Barjac-Rochegude (1642), petite fille de Gabrielle de Budos-Portes et se trouva allié aux maisons de Bourbon-Condé et Conti.

ARMES ANCIENNES : *D'or à trois bandes de gueules.* Depuis 1642, par suite du diplôme accordé par l'empereur Ferdinand III. *Ecartelé : aux 1 et 4, d'or à l'aigle à deux têtes éployée de sable, becquée, membrée et couronnée d'or* qui est de l'Empire : *aux 2 et 3, coupé d'or sur sable à deux roses de l'un en l'autre : parti de gueules au bras armé d'argent* qui est de Guyard-St-Julien-Walsée; *sur le tout : d'argent à l'ours au naturel, couronné d'or, au chef de gueules chargé de trois casques d'argent grillés d'or.*

Couronne de duc.

CIMIER : *L'aigle de l'Empire issante.*

SUPPORTS : *Deux ours tenant une bannière à trois bandes de gueules.*

DEVISES : *Profusi sanguinis impendio ! Majorum suorum ac nominis sui gloria insignes.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

1re BRANCHE

Laurens d'Oiselay (Alfred, baron du) marié à Valérie, bonne du LAURENS D'OISELAY, fille d'Achille, baron du Laurens d'Oiselay et de Scholastique des Balbes Berton de Crillon-Mahon, d'où six fils et deux filles.

2e BRANCHE

Laurens d'Oiselay (Guillaume, baron du), petit fils d'Hector, baron du Laurens d'Oiselay, chevalier de Malte et de la Légion d'Honneur, garde du corps compagnie écossaise du roi Louis XVIII, etc.

LAURIS (*de*).

Barons de Lauris et de Valbonnette, marquis d'Ampus et de Taillades, seigneurs de Malemort, de Bonneval, de Beaumont, de Montserein, de Lagneroux, de Villehaute, de Vaqueiras, de Mont-Mirail, de Reynier, de Thury, de la Forest-Galond, co-seigneurs de Lambesc, etc. en Provence.

La maison de Lauris tire son nom de la baronnie de Lauris, située dans la viguerie d'Apt ; ses descendants, d'origine chevaleresque, firent partie des expéditions les plus importantes des comtes de Provence, et furent chefs des croisées dans les croisades des onzième, douzième et treizième siècles. Guilhem de Lauris fut député avec la principale noblesse de Provence, en 1245, pour complimenter Charles Ier, comte d'Anjou, sur son mariage avec Béatrix, fille de Bérenger, comte de Provence, Alfant de Lauris fut l'un des cent chevaliers nommés pour seconder Charles Ier dans son célèbre combat contre le roi d'Aragon, vers l'an 1282.

Hugon de Lauris, depuis lequel cette famille prouve sa filiation, est qualifié messire dans un acte du 15 des calendes de septembre 1276, par lequel le prieur de Valbonnette lui donna une reconnaissance des héritages situés dans ce lieu. L'acte porte : *Dominus Hugo de Lauris habitator de Valbonnetta*, et l'on sait que la qualité de messire n'était donnée, dans ce temps-là, qu'à ceux qui étaient revêtus du grade de chevalier.

Noble Melcheons de Lauris-de-Taillades, l'un des capitaines de la milice d'Avignon, faisait partie du détachement qui secourut le château de Sorgues, assiégé par les Huguenots, qu'il chassa de ce lieu le 30 août 1562. Depuis 1655, cette famille ayant hérité des biens d'une branche de la maison de Castellane et de celle des Gérards-d'Aubres, elle ajouta à son nom et à ses armes les noms et les armes de ces deux branches, comme elle y ajouta également les noms et les armes des branches de Vassadel et du Deffand, auxquelles elle se trouve alliée.

ARMES : *Ecartelé : au 1 d'argent, à trois bandes, celle du milieu de sinople et les deux autres de gueules,* qui est de Lauris ; *au 2 d'argent, à la bande de sable, accompagnée en chef d'une merlette de même,* qui est du Deffand ; *au 3 d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois chevrons d'or couchés, et accompagnée de trois roses de gueules* qui est des Gérards ; *au 4 d'argent, à trois fasces de gueules* qui est de Vassadel ; *sur le tout, de gueules, au château à trois tours d'or, maçonné de sable,* qui est de Castellane.

Nous trouvons une autre famille de l'Agenois qui a pour chef Bérand de Lauris, conseiller au Parlement de Pau, dont le fils Hélie de Lauris est qualifié noble et capitaine dans son contrat de mariage du 2 septembre 1590, avec demoiselle Catherine Plombin.

ARMES : *D'or, à trois branches de laurier de sinople en pal ; au chef de gueules, chargé de trois foudres d'argent.*

LAUTHOUNYE (*de*).

Famille de noble et originaire du Limousin, illustre par son antiquité, ses alliances et ses services militaires. L'ancienne tradition du pays en fait remonter la noblesse à des temps reculés; mais un incendie qu'elle éprouva, dont l'acte authentique est de 1445 et les preuves qui ont été faites judiciairement le 17 juin 1758, certifiés véritables par d'Hozier ne permettent d'en remonter la généalogie par titres originaux, qu'à Jean de Lauthounye, 1er du nom, qui est qualifié noble dans une transaction qu'il passa le 16 novembre 1339. Cette transaction est énoncée dans un inventaire des titres et effets de la famille, du 28 juin 1619, et du fief de la Farge, ainsi que de la terre de La Lauthounye, et autres fiefs, dont Jean était propriétaire.

Cette maison a fourni des officiers distingués à nos armées et compte des chevaliers des ordres du roi.

Les alliances sont avec les maisons de Chaunac, La Falconnie de Tudeils, Bariat, Baussac, Bar, etc.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à deux épis de blé, effeuillés d'or; aux 2 et 3 d'or, à trois étoiles d'azur.*

LAUTREC (*de*).

Vicomté située en Languedoc, diocèse de Castres, laquelle a donné son nom à une des plus anciennes familles du royaume, qui subsiste encore en deux branches établies à Gaillac, en Albigeois, et à Castres. Les auteurs sont à peu près d'accord pour reconnaître qu'ils descendent des anciens comtes de Toulouse. Quoiqu'il en soit, on ne pourra contester à ceux du nom de Lautrec qui subsistent une origine bien illustre, puisqu'il est prouvé que leurs ancêtres étaient vicomtes de Lautrec dans le XIIe siècle, et marchaient de pair avec les premiers seigneurs du royaume. Elle remonte sa filiation suivie à Bertrand, vicomte de Lautrec, qui vivait en 1242.

Cette famille a formé la branche des seigneurs de Saint-Germier, qui a pour auteur Jean de Lautrec, qui vivait en 1392.

Elle a fourni des officiers à nos armées, des chevaliers des ordres de St-Louis et de Malte.

Armes : *De gueules, à la croix vidée, cléchée et pommétée d'or, aux douze pointes.*

LAUWEREYNS DE ROOSENDAEL

Famille noble et ancienne, originaire de Saxe, issue des seigneurs de Diepenhede, et établie en Flandre dès le commencement du XIIe siècle. Elle a eu des emplois distingués tant militaires que civils, au service des comtes de Flandre qui avaient alors leur résidence à Bruges, où ils tenaient leur Cour; et elle a tenu les premières charges de la Régence magistrale dans cette ville qui était dans ce temps une des plus célèbres de l'Europe par l'immensité de son commerce, ses richesses et sa grande population. Cette famille quitta Bruges en 1560, et vint se fixer à Dunkerque, et de là à Bergues-St-Winoc. Louis XV a reconnu, sur les titres originaux et preuves authentiques, son ancienne extraction noble, issue en ligne directe et masculine de la famille de Lauwereyns, dite Diepenhede, en maintenant, par lettres patentes du mois de juin 1719, Charles François Lauwereyns, seigneur de Roosendael, et son frère Jean-Baptiste-Winoc dans les mêmes privilèges que les autres gentilshommes de son royaume, comme ses ancêtres avaient joui de tout temps, sous la domination des comtes de Flandre, ducs de Bourgogne et rois d'Espagne ; qu'à cet effet, ils puissent tenir et posséder tous fiefs, terres et seigneuries, de quelques noms, titres et dignités qu'elles soient, même à parvenir à tous degrés de chevalerie, comme vrais gentilshommes de noms et d'armes, sans que, pour raison de ce, ils soient tenus de lui payer et à ses successeurs rois, aucune finance ni indemnité, dont il leur a fait don et remise par les présentes ; lesquelles lettres enregistrées au greffe de la Cour du Parlement de Flandre le 27 juillet 1719, et à Lille le 28 des dits mois et an.

La filiation de cette famille commence à Othon, seigneur de Diepenhede, chevalier, vivant en 1247 qui fut de la 1re croisade du roi St-Louis. Il laissa de Jeanne Van Velthuisen, son epouse, Willemar de Lauwereyns, chevalier, seigneur de Diepenhede, qui décéda l'an 1292 en laissant postérité.

Cette famille a fourni quantité d'officiers et des membres de divers ordres.

Armes : *D'argent, à un arbre de laurier arraché de sinople ; au chef de gueules, chargé de trois merlettes du champ.*

L'écu timbré d'un casque d'argent, grillé, liseré et couronné d'or, à trois fleurons, entre chacun une perle, orné de ses lambrequins, d'argent et de gueules ; et au-dessus, en cimier : une merlette de l'écu entre un vol d'argent et de gueules.

Supports : A droite un lion, la tête contournée, armée et lampassée de gueules, et à gauche un ours du même accollé de gueules ; le tout d'or.

Cri d'armes : *Diepenhede, Diepenhede.*

Devise : *Ad Laurum non aurum.*

LAUZIÈRE DE THÉMINES.

Famille qui a donné son nom au bourg de Lauzière, dans le Bas-Languedoc, parlement de Toulouse ; elle a donné un chevalier des ordres et

maréchal de France et un maître-visiteur et général réformateur de l'artillerie. L'histoire des grands officiers de la couronne fait remonter sa filiation à François, seigneur de Lauzière, qui, conjointement avec sa femme. reçut plusieurs hommages et reconnaissances en 1468.

Au 9e degré, nous remarquerons Rostaing, seigneur de Lauzière, qui épousa 1° Agnès de Guilhem, qui mourut en 1393, et 2° le 3 novembre 1398, Catherine de Penne, veuve de Jean de Castelnau, fille de Rathier, seigneur de Penne, et d'Hélène de Cardaillac, dame de Thémines, de Ceyras, etc.

Il eut deux enfants du premier lit, morts sans alliances, et plusieurs du second lit qui continuèrent la descendance.

Cette famille a formé les branches : 1° des seigneur de Saint-Jean de la Coste ; 2° des seigneurs de Saint-Guiraud.

Armes : *D'argent, au buisson d'osier de sinople.*

LAUZON (*de*).

Seigneurs de la Poupardière, de Lirec, etc., en Poitou. Cette famille a pour auteur James de Lauzon, sieur de Lirec, avocat, ancien échevin, maire et capitaine de la ville de Poitiers, depuis le 28 juin 1532 jusqu'en 1549.

Armes : *D'azur, à trois bisses arrondies d'argent.*

La Chesnaye des Bois donne pour armes à cette famille : *D'azur, à trois serpent d'argent, se mordant la queue, 2 en chef et 1 en pointe ; à la bordure de gueules, chargée de six besants d'or.*

LAVAISSIÈRE (*de*).

Alias de *la Vayssière*, de *la Veissière*, de *la Veyssière*, etc. Un arrêt du Conseil d'Etat du 25 octobre 1783 porte que l'orthographe du nom sera : *de la Vaissière*. Comtes, vicomtes, barons, seigneurs de la Vaissière, de Thiezac, de Cantoinet, de Vermolles, de St-Amans, etc., en Rouergue ; de Lavergne, de St-Saturnin, de la Revet, de la Chaumette, etc. en Auvergne. Noblesse de chevalerie, originaire du Carladez, d'où elle se répandit en Rouergue, Agenais, Auvergne, Forez, Guyenne, etc. Elle occupait dès le XIe siècle, un rang distingué. Il est de tradition qu'elle a assisté aux croisades. Le plus ancien connu est Guillaume de la Vaissière, vers 1070, seigneur de la Vaissière et de Thiéjac. De la souche, éteinte probablement vers 1500, sont sorties deux robustes tiges. En 1220, un puîné, Annet de la Vaissière, épousa une de Roquefeuil ; il s'établit en Agenais, au château de Montbean, et fut tige des branches de Capchicot, Verduzan, Valence, Loubens, la Sylvestrie, la Nosse. La tige aînée de Cantoinet

se détacha de la souche vers 1280, et s'établit au château de Cantoinet, en Rouergue, qu'elle habita 500 ans.

La filiation commence à Philippe, chevalier, qui vivait en 1327.

La branche de Lavergne remonte à Jacques Beraud, alias Jacques de la Vaissière, qui vivait en 1602, dont deux rameaux : 1° le rameau de la Revet ; 2° celui de Combes de St-Martin, qui porte :

D'argent, au coudrier de sinople : au chef d'azur, soutenu et chargé de trois étoiles d'or.

La branche de Chiliaguet porte : *D'azur, au coudrier d'or, treillissé de gueules.*

La branche du Mas et de la Borie : *D'azur, au coudrier d'or, à la bande de gueules brochante.*

Des seigneurs de Montbeau, en Agenais : *D'argent, au coudrier arraché de sinople.*

La branche de Lavergne : *D'azur, au coudrier d'or arraché, à la bande de gueules brochante ; au chef cousu de gueules, chargé de trois molettes d'éperons d'or.*

Tenants : *Deux anges, vêtus de gueules.*

Couronne de comte.

Devise : *Vis et virtus.*

Cette famille a été maintenue en 1654, 1666 et 1667.

LAVAL (*de*).

Branche de la Maison de Montmorency (ducs de Montmorency, de Luxembourg, de Beaumont et de Laval).

Armes de Montmorency : *D'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur.*

La branche de Laval charge la croix de *cinq coquilles d'argent.*

Cette branche a pour auteur Eugène-Alexandre de Montmorency, duc de Laval, né le 20 juillet 1773, lieutenant-général, marié : 1° en 1802, à Maximilienne-Augustine de Béthune-Sully, veuve du comte de Charost ; 2° le 26 novembre 1833 à Anne-Nicolle-Constance de Maistre, fille de Joseph, comte de Maistre.

LAVAL DU CROZET (*de*).

Seigneurs de Muratel, des Ternes, de la Crène, de Croizet, etc. Cette famille a donné un maître des eaux et forêts de Montaigut-en-Combraille (1700), un lieutenant-général, le baron de Laval de Muratel, des trésoriers de France à Riom (1722), un conseiller au Présidial de Riom (1763), des chevaliers de Saint-Louis. Services militaires. Filiation depuis Jehan de Laval, bourgeois de Montaigut, marié à Gabrielle de la Ville, en 1661. Convoquée en 1789 a l'assemblée de la noblesse de Clermont-Ferrand.

Armes : *D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe, d'un croissant d'argent.*

LAVALETTE (*de*).

Seigneurs et barons de la Valette, Parisot, St-Vensa, Carsac, la Finon, Grammont, l'Albenque, Montrosin, Cornusson, Cabriol, Viescamp-Pern, Toulonjac, du Cuzoul, Montdalazac, Capdenac, Floirac, etc , barons, comtes et marquis de la Valette.

La maison *de* ou *de la Valette,* répandue successivement en Languedoc, en Vivarais, en Périgord, en Quercy, en Auvergne, en Catalogne et aux Pays-Bas, depuis le milieu du xviiie siècle, était jadis l'une des plus considérables de l'ancienne chevalerie de Rouergue. Des emplois éminents, de nombreuses possessions et de grandes alliances l'ont constamment soutenue au rang de la principale noblesse dans toutes les contrées où les diverses branches se sont établies. Une tradition immémoriale la fait descendre d'un puîné des vicomtes de *Saint-Antonin*, en Rouergue ; mais si les titres manquent pour établir littéralement cette fonction, on peut dire au moins à l'avantage de la maison de la Valette, que les caractères de splendeur qui la distinguent dès son berceau et qu'elles a toujours soutenus depuis plus de six siècles, ne la mettent point au-dessous de cette illustre origine.

Archambaud, chevalier, seigneur du Cuzoul, de St-Igne et de Prévenquières, en la vicomté de St-Antonin, est le premier auteur certain de la maison de la Valette. Ce seigneur possédait encore à St-Antonin une maison où il reçut vers l'an 1141, St Bernard, abbé de Clairvaux, lorsque ce prélat alla constituer la fondation de l'abbaye de Beaulieu, au diocèse de Rodez. Archambaud fut l'un des chevaliers bannerets qui, l'an 1147, accompagnèrent Alfonse-Jourdain, comte de Toulouse, à la croisade de la Terre-Sainte, prêchée par le même St Bernard, en 1146. Il mourut en laissant trois fils : l'aîné, Fortuné, continua la descendance. Il accompagna le roi Philippe-Auguste en Terre-Sainte, en 1190.

Jourdain II (5e degré), seigneur de la Valette, de St-Igne, etc., chevalier, reçut en don, d'Henri II, comte de Rodez, les terres seigneuriales de Malleville et de Parisot, en récompense des services rendus par lui et ses ancêtres au dit Henri II et à ses prédécesseurs. Jourdain confirma, l'an 1282, les privilèges et libertés dont jouissaient anciennement les consuls et habitants de Parisot.

La plupart des branches formées par cette maison sont éteintes. Celle des marquis de la Valette Chabriol, en Vivarais et aux Pays-Bas, s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

Cette maison a fourni quantité d'officiers, commandant à des troupes de 50 et 100 hommes d'armes, des gardes du corps, des officiers de cavalerie et d'infanterie, des chevaliers de St-Louis, de l'ordre de Malte, et un chevalier de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem.

Armes : *Ecartelé : au 1, échiqueté d'or et de gueules, chaque carreau du second émail chargé d'une tour d'or*, qui est de Poitiers ancien ; *au 2, de gueules, à la croix vidée, cléchée et pommetée d'or*, qui est de Toulouse ; *au 3, de gueules, au léopard lionné d'or*, qui est de Rodez ; *au 4, de gueules, à la croix ancrée d'or*, qui est de Saint-Antonin ; *sur le tout, parti : au 1, de gueules, au gersaut d'argent, ayant la patte dextre levée*, qui est de la Valette ; *au 2, de gueules, au lion d'or, lampassé et armé d'argent*, qui est de Morlhon.

L'écu posé sur la grande croix de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, environné d'un manteau de gueules, fourré d'hermine, et sommé d'une couronne de marquis.

Supports : Deux griffons au naturel, couronnés d'or, ayant chacun un collier de perles au cou, suspendant une croisette d'or, et soutenant deux bannières, celle de dextre au sur le tout de l'écu ; celle de senestre de gueules, à une croix de Malte d'argent.

Cimier : Un dextrochère tenant un poignard et portant un bouclier écartelé de Castille et de Léon.

Devise : *Flus quam valor Valetta Valet.*

Cri de guerre : *Non aes sed fides.*

Voy. Euzières de la Valette.

LAVAU (*de*).

Famille noble, originaire d'Ecosse, dont une branche, vers le xve siècle, vint s'établir dans le Poitou. La plupart de ses membres occupèrent de hautes charges dans l'administration. Un de Lavau fut conseiller du roi en ses conseils d'Etat, contrôleur général de la maison de la reine, seigneur du Treuil et de la Bussière, et trésorier de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers.

Louis-Irland de Lavau, prit d'abord la carrière diplomatique. Il accompagna dans cette voie les seigneurs qui allèrent, de la part du roi, a l'élection de l'empereur Léopold. A son retour en France, il quitta l'épée pour entrer dans les ordres et entra à l'Académie-Française le 4 mai 1679. Lavau figure parmi ceux qu'a immolés la muse féroce de Boileau. Dans la fameuse querelle des anciens contre les modernes, il s'était mis du côté de Perrault. Aussi l'auteur du *Lutrin* ne l'omit point dans la boutade qu'il lança contre ses adversaires :

« Ne blamez pas Perrault de condamner Homère,
« Virgile, Aristote et Platon ;
« Il a pour lui Monsieur son frère,

« Gallois, Novion, *Lavau*, Galigula, Néron
« Et le gros Charpentier, dit-on. »

Louis-Irland de Lavau, mourut le 4 février 1694, garde des livres du cabinet du roi.

ARMES : *D'argent, à deux fasces de gueules, accompagnées de trois étoiles d'azur rangées en fasce.*

Les représentants actuels blasonnent :

D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux molettes à six rais du même, et, en pointe, d'un chêne arraché de sinople.

LAVAUR (*de*).

Cette famille, originaire du Quercy, a formé plusieurs branches qui se sont répandues en Périgord et en Limousin.

La branche de *la Boisse* remonte à Guillaume de Lavaur, écuyer, écrivain distingué, cité dans les ouvrages spéciaux, fils de Paul de Lavaur, descendant d'un cadet des seigneurs de Lavaur, maison considérable et des plus anciennes du Quercy.

La branche de *Ste-Fortunade*, passée en Limousin, était établie en Auvergne en 1791. On trouve un de ses membres résidant à Clermont, en 1822.

ARMES : *D'argent, au lion* (alias *chevron*), *de gueules, accompagné de trois croissants du même, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

ALIAS : *D'azur, au lion d'or.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions.*

LAVEDAN (*de*).

Vicomté qui faisait partie du pays de Bigorre, et qui consiste en une longue vallée qui suit le cours du Gave et est située entre les Pyrénées, ayant environ 9 lieues de longueur sur 6 de large en quelques endroits. Cette vicomté qui passa successivement, par alliances, dans les maisons de Bourbon, de Gontaud et de Montaut, en faveur de laquelle elle fut érigée en duché-pairie, l'an 1650, avait des seigneurs particuliers, dont l'existence est connue depuis Aneman et Ancelins, vicomtes de Lavedan, qui vivaient vers 950. On voit, en 1171, un Raymond de Lavedan souscrire un acte de Bertrand, comte de Melgueil, pour l'abbaye de Villefranche. Arnaud, 12e vicomte de Lavedan et de Vensau, chevalier, était, en 1406, sénéchal de Bigorre. Il rendit des services importants dans les guerres du Languedoc contre les Anglais, et soumit, en 1427, le château de Montorcier, dont la garnison fut obligée de se rendre prisonnière de guerre. Il avait épousé Brunissence de Gerderest, dont il eut plusieurs enfants qui continuèrent la descendance jusqu'à nos jours.

ARMES : *D'argent, à trois corbeaux de sable.*

LAVENNE (*de*).

En Nivernais, famille ancienne, qui fut maintenue dans sa noblesse par jugement du 18 mars 1669, sur titres remontés à François de Lavenne, écuyer, maître d'hôtel du duc de Bretagne en 1400, et de Guy de Lavenne, aussi qualifié écuyer, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de Jean de Châlons, prince d'Orange. Guy de Lavenne a perpétué jusqu'à nos jours la descendance de cette famille, qui s'est alliée entre autres avec celles de Baudoin, de Cuvillien, de St-Memin, etc. Elle a donné un gentilhomme ordinaire du duc de Nevers, un des 200 chevau-légers de la garde du roi, et plusieurs officiers de cavalerie.

Nous remarquons parmi les descendants de cette famille, Paul, chevalier de *Lavenne* de *Choulot*, écuyer, premier gentilhomme de S. A. S. Mgr le duc de Bourbon, né à Nevers en janvier 1794, qui épousa demoiselle Elisabeth de Chabannes de la Palice, et Pierre-Florimond de *Lavenne* de *Sichamps*, écuyer, cousin du précédent, dont le fils, né en août 1756, Charles-Florimond de Lavenne de Sichamps, écuyer, fut page de S. A. S. Mgr le prince de Conty, capitaine du régiment de Barrois, 15 juin 1789, mort glorieusement à Quiberon en 1795.

ARMES : *D'azur, à deux lions affrontés d'or, soutenant un cœur de gueules, surmonté d'une couronne d'or, accostée de deux étoiles d'argent.*

L'écu timbré d'un casque taré de front.

LAVERGNE DE CERVAL.

Originaire du Languedoc.

Connue dans les anciens titres sous les noms de Vernie, Lavergne, Vergne ou Lavernie, cette maison a eu des comtes de Lyon de son nom, et les cartulaires de ce chapitre montrent, par les différentes preuves qui y sont admises, qu'elle atient par les filiations maternelles et par les alliances aux plus anciennes maisons du Dauphiné du Languedoc et de la Provence.

Elle a formé plusieurs branches, notamment celle de *Cerval*, encore existante.

ARMES : *D'azur, à la croix recroisetée d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles du second.*

Voy. FIDEDY ; PELLERIN DE LAVERGNE.

LA VERGNE DE TRESSAN (*de*).

Seigneur de Montbazin, en Languedoc, Pierre de la Vergne, huissier et sergent d'armes du pape Clément VI, et Rigaud de la Vergne, son frère (tige de la maison de TRESSAN), nés à Aurillac, en Auvergne, furent anoblis par le roi Jean, au mois de novembre 1350. Ils avaient pour troisième frère Jean de la Vergne, clerc de la Chambre

apostolique et trésorier de l'antipape Benoît XIII, ensuite évêque de Lodève.

Armes : *D'argent, au chef de gueules, chargé de trois coquilles du champ.*

Voy. Bony.

LA VEYRIE ou LAVEYRIE (*de*).

Seigneurs de Maisonneuve, de la Serve, d'Aguerville, de Siorac, du Brel, etc., Normandie, Picardie, Périgord.

Famille originaire du Poitou. Ses archives contiennent plusieurs actes et titres qui ont permis de faire remonter la filiation suivie à Jean de Laveyrie, seigneur de Maisonneuve. Il ne vivait plus en 1670 ; il laissa postérité.

La branche cadette a pour auteur Jean Marius de Laveyrie, fils de Pierre de La Veyrie, du 9me degré de la branche précédente, né en 1777, marié en 1807 avec Gratiance-Marie Fardet, dont il eut postérité.

Armes : *D'azur, à six macles d'argent, posés 3, 2 et 1.*

LAW DE LAURISTON.

Famille originaire d'Ecosse, où elle a été officiellement reconnue comme très ancienne et très illustre par le roi d'armes et par les héraldistes de ce royaume.

Les Lauriston étaient arrivés à la célébrité en France par Jean Law, contrôleur général en 1716 et 1720, dont le génie financier avait devancé son époque de plus d'un siècle, ainsi que cela est maintenant reconnu par nos meilleurs historiens, et elle possédait alors deux frères, le baron de Lauriston et le chevalier Law, excellent officier, commandant nos troupes aux Indes orientales (1742-1760).

Depuis, ce nom a atteint la plus haute illustration militaire en la personne du maréchal de Lauriston, l'un des meilleurs généraux du premier empire.

La souche de la maison de Law a formé plusieurs branches, qui ont donné des rejetons distingués et qui ont été honorés du titre de barons.

Par les archives publiques d'Ecosse, il parait que les Law de Lawbridge, libres barons de la vicomté de Galloway, possédaient déjà de grandes terres seigneuriales dans ce pays il y a plus de 600 ans.

La filiation suivie commence à Georges Law de Lithrie, libre baron dans la vicomté de Fife, qui était en grande considération sous le règne de Jacques V qui, suivant une charte du 1er janvier 1542, lui fit don des terres de la ville de Lithrie avec ses appartenances.

Au 6e degré, nous trouvons Guillaume Law, 2me du nom, baron de Lauriston, marié à Londres en 1716, mort en 1753, laissant de son mariage avec Rebecca Desvet cinq enfants, tous nés à Paris.

Son fils aîné, Jean Law, baron de Lauriston, qui a continué la descendance, baptisé à St-Roch le 9 novembre 1719, passa dans les Indes en 1742, fut fait colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis en 1761, brigadier des armées du roi en 1767, maréchal de camp en 1780. Il servit 38 ans dans les Indes et s'y distingua par son désintéressement, par sa fermeté, par sa constance à supporter les plus grands travaux et les plus pénibles fatigues. Il avait épousé, en 1755, Jeanne Carvalho, dont il eut neuf enfants.

Nous remarquons au 9me degré Auguste-Jean-Alexandre Law, marquis de Lauriston, né en 1780, page et ensuite officier d'ordonnance de l'Empereur ; a fait les campagnes de 1808 à 1814. En 1809, à 18 ans, il fit prisonnier, après un combat singulier, un colonel de Uhlans, et fut décoré par Napoléon sur le champ de bataille. Il se signala dans plusieurs batailles.

Cette famille compte quantité d'officiers supérieurs dans nos armées, des chevaliers de Saint-Louis, des chevaliers et commandeurs de la Légion d'honneur et de divers autres ordres.

Armes : *D'hermines, à la bande de gueules, accompagnée de deux coqs de même.*

Cimier : *Une tête de licorne au naturel.*

Devise : *Nec obscura, nec sina.*

LÉAUMONT (*de*).

Maison d'ancienne chevalerie, originaire d'Allemagne, et qui est établie en France, depuis 500 ans, dans le pays de Lomagne, province de Guyenne. Elle a contracté de belles alliances et a fourni des chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines de 50 hommes d'armes au cordon bleu, des chevaliers de Malte et un grand Prieur de Toulouse. Cette maison subsiste actuellement en quatre branches. Elle a pour auteur Calbet de Léaumont, chevalier, qui vivait à Toulouse vers le 20 avril 1204 ; son fils, Pilefort de Léaumont, chevalier, donna en 1265 des coutumes à ses vassaux de Gariés, terre que cette maison possède encore ; fit serment de fidélité au roi de France en 1271 et testa en 1281 en faveur de son fils.

La seconde branche a pour auteur N. de Léaumont qui vivait en 1713 ; la 3me remonte à N. de Léaumont, qui vivait en 1723, et la 4me a pour auteur Moïse-Pierre de Léaumont, capitaine de cavalerie, qui vivait en 1715.

Toutes ces branches ont fourni quantité d'officiers, chevaliers de St-Louis.

Armes : *D'azur, au faucon d'argent, le vol étendu, perché, grilleté et longé du même.*

LÉAUTAUD *(de)*.

Famille originaire de Tarascon en Provence, jouissant des privilèges accordés à la noblesse vers le milieu du XVe siècle.

Jean de Léautaud est qualifié d'écuyer dans son contrat de mariage passé en 1490.

Cette famille a donné plusieurs officiers qui se sont distingués dans les armées de nos rois, où ils ont souvent eu des commandements, deux chanoinesses au chapitre de Metz, un gentilhomme de la chambre du roi et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de St-Louis.

ARMES : *D'azur, à un anneau d'or, cramponné de quatre croix de Lorraine de même, faisant face aux quatre bords de l'écu.*

LE BAILLY DE TILLEGHEM & D'INGHUEM.

Famille d'ancienne noblesse de l'Artois.

Le titre de baron de la branche de Tilleghem se transmet à tous les descendants en vertu d'un arrêté royal du roi des Pays-Bas en date du 13 septembre 1817.

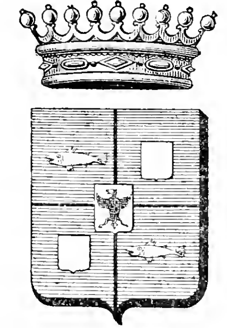
ARMES : *D'azur, à trois croissants d'or.*

CIMIER : *Un griffon issant d'or.*

SUPPORTS: *Deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules.*

DEVISE : *Virtute crescent.*

LE BÈGUE DE GERMINY.



Ancienne noblesse originaire de Normandie, et établie en Lorraine depuis plus de 200 ans. Elle s'est distinguée par ses services militaires. Le premier connu de ce nom et auquel remonte la filiation est Thomas Le Bègue, seigneur d'Hannerville, chevalier, vivant en 1344. Un de ses petit-fils, Georges Le Bègue, est l'auteur de la branche des seigneurs de Duranville, comtes de Germiny et du Saint-Empire. Au 9me degré, nous remarquons parmi les descendants du précédent, Joseph Le Bègue, comte de l'Empire et de Germiny, baron de Thélod et de Torcheville, seigneur de Chantremi, premier ministre d'Etat, garde des sceaux du duc Léopold de Lorraine, qui fut créé comte du Saint-Empire par diplôme du 30 avril 1714, en considération de son *ancienne noblesse,* et des services que lui, ses frères, père et aïeul avaient rendus à la maison d'Autriche, et de ceux par lui rendus au duc Léopold qu'il avait toujours suivi, ayant même reçu une blessure considérable à la journée de Temeswar en Hongrie, étant près de sa personne. Ce prince érigea en sa faveur la terre de Germiny avec ses dépendances en comté par lettres patentes du 8 février 1724. Il rendit de grands services en qualité de plénipotentiaire au congrès de Ryswick pour le rétablissement de S. A. R. dans ses états, et au traité d'Utrecht et de Baden ; s'acquitta ensuite de plusieurs commissions importantes dans les cours de France, d'Angleterre et de Hollande et mourut à Lunéville le 30 janvier 1730, âgé de 82 ans, laissant de Jeanne-Françoise de Rennel, sa femme, plusieurs enfants.

ARMES : *Ecartelé; aux 1 et 4, d'azur, à une ombre (poisson) d'argent, posée en bande ; aux 2 et 3, d'azur, à un écusson d'argent : et sur le tout : d'argent, à l'aigle éployée de sable, le bec et les pieds d'or.*

Couronne de comte.

CIMIER . Un Neptune de couleur naturelle, tenant à l'ordinaire de sa droite un trident à trois pointes.

SUPPORTS : *Deux lions au naturel.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Le Bègue de Germiny *(Antoine Cte)*, né à Lille en 1840, général de brigade, chef d'état-major du VIe corps d'armée, O. ✠ ; M. Mexique ; C. de l'ordre du Sauveur de Grèce ; C. de l'ordre de la Medjijé, etc., etc.— Résidences : Quai Notre-Dame, 14, à Châlons-sur-Marne, et château de Froyennes, par Tournay (Belgique). — Marié à Cécile LE ROY de VALANGLART, décédée en 1886, dont : a) Léon (abbé), né en 1873 ; *b)* René, né en 1875 ; *c)* Pierre, né en 1876 ; *d)* Françoise, née en 1878 ; *e)* Ghislaine, née en 1879 ; *f)* Anne, née en 1881 ; *g)* Thérèse, née en 1882 ; *h)* Stanislas, né en 1884 ; *i)* Bernard, né en 1886.

LE BEL

Originaire de Picardie.

Jacques Le Bel, seigneur de Huchenneville, lieutenant général en la sénéchaussée de Ponthois, seigneur du dit lieu, ancien conseiller de la même

sénéchaussée, et de N. du Bas de Tasserville, fut déclaré noble par arrêt du conseil et laissa postérité.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses de gueules boutonnées du second, et accompagnées de trois molettes aussi d'or.*

LE BIHAN DE PENNELÉ

Famille originaire de Bretagne.

Le premier auteur connu est Bérard, sénéchal de Morlaix, qui vivait en 1450.

Cette famille a donné trois pages du roi et de la reine de 1729 à 1762.

Armes : *D'or, au chevron de gueules, issant d'une mer d'azur.*

Devises : *Vexilla florent. — Amour de Dieu. — Espoir en Dieu.*

LE BLANC DE CHATEAUVILLARD ET LE BLANC DE CASTILLON.

Italie, comtat Venaissin, Provence.

Comtes de Châteauvillard, seigneurs de Bréan, d'Orsouville, de la Bonneville, de la Rouvière, de Fourniquet, de l'Olive, de Castillon, etc.

Famille originaire d'Italie où elle portait dans les titres latins les noms d'*Albi*, et dans les actes en langue italienne ceux de *Blanchi*, qui occupe une place dans l'ouvrage de l'historien napolitain Aldimari.

La famille des Blanchi ou Blanqui au royaume de Naples, d'une noblesse très ancienne, s'est alliée dans ce pays aux maisons les plus illustres ; elle tenait aussi des liens de parenté très rapprochés à la famille du pape Benoît XII.

Elle s'est divisée, dès le XIIIe siècle, en plusieurs branches dont quelques-unes établies dès lors en France.

Le cardinal Girard Le Blanc fut légat du Saint-Siège en 1305.

Jacques Le Blanc, son neveu, et, comme lui, cardinal, fut aussi légat du Saint-Siège en 1311.

Etienne Le Blanc, premier du nom, obtint en 1313 du roi de Naples, Charles II, la terre et seigneurie de Cancelli.

Une branche de cette maison vint se fixer à Marseille vers 1250, et y jouissait d'une telle considération que, quand le pape Clément V publia en 1306 une croisade pour la Terre-Sainte, il crut devoir en confier la direction, avec le commandement de l'armée, à un membre de cette branche, Humbert Le Blanc, grand prieur du Temple. Vers la même époque, Jean Le Blanc, 1315, chevalier, était préfet de l'arsenal de Marseille, et peu de temps après, Jacques Le Blanc, chevalier, fut surintendant du même arsenal.

Mais la principale branche de cette maison, celle qui a continué la descendance jusqu'à nos jours, est la branche du comtat Venaissin, arrivée en France au XIIIe siècle, et à laquelle appartenait le cardinal Othon Le Blanc, qui suivit à Lyon le pape Innocent IV, lorsque ce pontife s'y réfugia en 1244, pour échapper aux persécutions de l'empereur Frédéric II.

La filiation de cette branche est établie sans interruption, à compter de Durand Le Blanc, qui mourut à Albi en 1514, laissant 4 enfants.

Au 7e degré, nous trouvons Reynaud-Bruno Le Blanc, écuyer, seigneur de Châteauvillard, subdélégué du roi à l'intendance de Dauphiné. Il épousa le 4 mars 1710, demoiselle Aline de Bousquet.

François-Joachim Le Blanc, comte de Châteauvillard, chevalier, seigneur du Bréan et autres lieux, né à Paris le 20 mars 1750, fut reçu conseiller maître de la Chambre des comptes de Paris, en mars 1780.

La branche des seigneurs de Ventabrin, Mondespin et Castillon, à Aix et à Nimes, reçut du roi Henri IV, en 1607 et en 1609, des lettres confirmatives de noblesse. Elle a fourni des conseillers au Parlement de Provence, des officiers distingués à l'armée et des chevaliers de l'ordre de Malte.

Armes : *D'argent, au cerf naturel, accompagné en pointe d'un croissant de gueules : au chef cousu d'argent, chargé de trois étoiles d'azur.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

La branche de Castillon blasonne :

Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur, à deux branches de palmier d'or, entrelacées, soutenant un croissant d'argent, surmonté d'une larme d'or ; aux 2 et 3, bandé de sinople et d'argent de six pièces.

LE BLANC DE GUIZARD.

Jean Le Blanc, deuxième du nom, épousa, en 1541, Louise de Guizard, dame de la Guizardie, à condition de substitution des noms et armes.

Cette famille a donné : un gentilhomme de la chambre du roi ; des chevau-légers de la garde ; un préfet de l'Aveyron, député de 1834 à 1839.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur, au griffon d'or rampant ; au 2, de gueules, au chariot d'or : au 3, d'azur, à six cotices d'or.*

LE BLANC DE PRÉBOIS.

Famille originaire de Dauphiné.

Jean Le Blanc, surnommé *Le Perce*, capitaine

des gardes de Lesdiguières, fut anobli pour sa valeur au mois d'août 1602.

ARMES : *D'azur, semé de bouts de piques d'or.*
DEVISE : *L'homme guide mes pas.*

LE BŒUF D'OSMOY.

Le nom d'Osmoy, dont le nom s'est écrit aussi quelquefois dans les anciens documents Omoy et Oumoy, était un fief situé près d'Evreux. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un hameau dépendant de la commune de Champigny (Eure). Elle a servi de dénomination distinctive à une famille Le Bœuf qui est fort ancienne, quoiqu'elle n'ait point passé aux réformations de la province de Normandie antérieurement à 1667.

Elle se trouvait représentée à la fin du siècle dernier par Henri Le Bœuf, qualifié comte d'Osmoy, né en 1740, seigneur et patron du dit lieu, de Caucheret, de la Tuilerie, de Fumichon, etc. garde du corps du roi, qui fut jeté dans les cachots de la Terreur en 1793. Il eut le bonheur d'échapper à l'échafaud révolutionnaire, et mourut en 1816. Il avait épousé Baudot de Fumichon, dont il eut deux enfants, dont un garçon, Henri, qui continua sa descendance ; il fut garde du corps du roi en 1814, capitaine de cavalerie en 1815, et se maria en 1797 avec Catherine-Félicité Odoard du Hazé.

ARMES : *D'or, au bœuf de gueules, passant, la queue retroussée entre les jambes et relevée en pal.*
TENANTS : *Deux anges.*
DEVISE : *In capite robur.*

LE BORGNE DE KERMORVAN.

Famille originaire de Bretagne.

Les titres produits par Jacques Vincent le Borgne de Kermorvan, pour être reçu page du roi en 1686, justifient sa filiation directe depuis noble gens, Jean le Borgne, et Marguerite de Kerguennec sa femme, dont les biens reconnus nobles et de gouvernement noble et avantageux, furent partagés le 4 mai 1565 entre leurs enfants.

ARMES : *D'azur, à trois huchets ou cors de chasse d'or, enguichés de même, et posés 2 et 1.*
DEVISE : *Attendant mieux.*

LE BOUCHER D'HÉROUVILLE.

Seigneurs et marquis d'Hérouville, seigneur de Flavigny, la Brosse, Esternay, la Varenne, Cresnes, Ménil, etc.

Famille fort ancienne dans la province de Normandie. Elle tient son nom d'Hérouville d'une seigneurie située dans le ressort de la vicomté de Caen et qui lui appartenait par suite d'une alliance contractée en 1510 avec la famille de Beaulart.

Les Le Boucher, aujourd'hui marquis d'Hérouville, qualifiés chevaliers avant 1400, sont nobles de race et d'ancienne chevalerie. Dès les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, ils ont occupé des emplois importants dans l'Eglise, dans l'épée, dans la magistrature et dans les conseils de nos rois ; plusieurs ont été Chevaliers de St-Louis et de l'ordre de Malte. Leurs alliances sont dans les familles anciennes de Normandie.

La filiation suivie de cette famille est établie depuis Jacques Le Boucher, vivait en 1462 et dont le fils, Jacques Le Boucher, écuyer, seigneur de Cresnes, servait en 1494, comme homme d'armes sous la charge de messire Jean d'Amboise.

Au siècle dernier, sa postérité était représentée au 9e degré, en ligne directe, par Pierre Alexandre Le Boucher, comte, puis marquis d'Hérouville, brigadier des armées du roi qui se distingua au siège d'Ostende en 1745 et détermina la prise de cette ville. Le service qu'il rendit à cette occasion est ainsi apprécié par Voltaire dans son siècle de Louis XV. « La terreur et le découragement (des « assiégés) étaient au point que le gouvernement « capitula, dès que le marquis d'Hérouville, « homme digne d'être à la tête des ingénieurs, et « citoyen aussi utile que bon officier, eut pris le « chemin couvert du côté des dunes. »

Il avait épousé, en première noces, demoiselle Bonne Fauçon, et, en secondes noces, demoiselle Grégoire de Rumare ; il eut postérité du premier lit seulement.

ARMES : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois roses de même, 2 et 1.*
Couronne de marquis.
SUPPORTS : *Deux levrettes.*

LE BOUCQ DE CASTRO.

Plusieurs familles de ce nom ont existé en Flandre. L'une d'elles, celle des Le Boucq de Castro, de Rupilly, des Ternas et de Beaudignier, à laquelle on attribue Noé Le Boucq, grand maitre d'artillerie de Philippe II, roi d'Espagne, prouve sa filiation depuis Henri Le Boucq, sieur de Campcourgeau, demeurant à Valenciennes, anobli le 9 octobre 1640 par le roi d'Espagne et créé chevalier en 1659. Le titre de vicomte a été donné par le roi Louis XVIII le 1er février 1817 à Philippe-François-Joseph Le Boucq, lieutenant aux gardes Suisses du roi. Cette famille a donné un conseiller au parlement de Flandre ; des prévôts de Valenciennes ; des écrivains celèbres, entre autres Simon Le Boucq, prévôt à Valenciennes, anobli à Madrid le 5 juin 1651 ; des officiers distingués ; et a été reçue à l'ordre de Malte en 1792.

ARMES : *D'azur, à trois ruches d'or.*
DEVISE : *Maintenir fault.*

LE BOULLEUR.

Nous trouvons deux familles de ce nom :

1° Les seigneurs de Montgaudry, des Marets, de Taville en Normandie, généralité de Caen, famille anoblie en 1471, dont un des membres fut reçu chevalier de Malte en 1570.

ARMES : *D'azur, à trois tourteaux d'or, posés 2 et 1, et, en cœur, une étoile de même.*

2° Les seigneurs de Cambusiéri, Bellenoe et Viday, élection de Mortagne, généralité d'Alençon en Normandie, famille noble et ancienne, maintenue le 29 novembre 1667.

ARMES : *D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois besants d'or suspendus avec des chaines de même. 2 en chef et 1 en pointe.*

LE BOURGUIGNON DU PÉRÉ.

Le Bourguignon du Mesnil a été présent à l'Assemblée de la noblesse du bailliage de Caen le 17 mars 1789, ainsi que Constantin Le Bourguignon du Perré, du bailliage d'Exmes.

ARMES : *D'azur, à trois bourguignotes en profil d'argent.*

LE BOUTEILLER DE MAUPERTUIS

Famille originaire de Bretagne où elle parait dès 1143.

ARMES : *D'argent, à la bande fuselée de sable* ; ALIAS : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur à trois mondes d'or, croisetés de même*, qui est d'Aubigné.

LE BOUYER DE St-GERVAIS ET DE MONHOUDON.

Seigneurs de St-Gervais, de Vingt Hanaps, des Noyen, du Margat, de la Corneillère, de Courbomer.

D'ancienne noblesse, cette famille appartient aux provinces de Normandie et du Maine.

Elle compte parmi ses illustrations : un écrivain célèbre, Le Bouyer de Fontenelle, un des 40 de l'Académie française, auteur de la *Pluralité des mondes* ; un chevalier qui périt à la bataille d'Azincourt ; Le Bouyer de St-Gervais, chevalier des ordres du roi, gouverneur du Perche, à Mortagne qui servit vaillamment sous Henri IV.

ARMES : *D'or, à trois têtes de lions arrachées, lampassées de gueules, au chef de même.* (gueules).

Couronne de comte.
SUPPORTS : *Deux aigles.*
DEVISE : *Omnia virtuti parent.*

LE BRETON DE LA BONNELIÈRE.

Famille originaire de Touraine, qui remonte à Charles Le Breton, seigneur de la Bonnelière, conseiller du roi, assesseur civil et criminel au bailliage et siège royal de Chinon, receveur des tailles de l'élection en 1699.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux etoiles d'argent, et, en pointe, d'un croissant de même.*

LE BRETON DE VONNE.

Cette famille, originaire de Touraine, parait être une branche de la famille Le Breton dont nous avons parlé au nom de LE BRETON DE LA BONNELIÈRE.

Elle en porte d'ailleurs les armes.

LE CARON DE FLEURY ET DE TROUSSURES.

Famille originaire de Compiègne où elle est connue depuis la fin du 13e siècle, divisée en plusieurs branches, les Le Caron de Troussures, ceux de Fleury et ceux de Mazencourt dont les membres ont occupé des positions importantes dans l'armée, la magistrature, la maison du roi et l'administration civile.

L'un des membres de cette famille était maire de la ville de Beauvais, en 1714, neuf autres ont été chargés des fonctions de prévôt et de lieutenant général à Compiègne, où ils ont été anoblis par lettres royales, en août 1497. Des arrêts de maintenue ont été rendus en faveur de leurs descendants en 1555, 1585, 1601, 1666 et en 1668 à l'égard de Le Caron, dit Charondas, chevaliers, seigneur de Canly, l'un des vingt six gentilshommes ordinaires du roi.

D'un premier mariage de Laurent Le Caron, anobli en 1497 avec Marguerite DE CREIL vint Raoul Le Caron, tige de la branche de Fleury encore représentée et de celle de Mazencourt qui s'est éteinte en 1855.

D'un troisième mariage avec Michelle du Pais, sont sortis :

1° Jacques Le Caron, auteur de la branche de Fresnel, dont le dernier représentant fut maintenu dans sa nobless par arrêt du 15 septembre 1667.

2° Pierre le Caron, seigneur de Canly, père de

deux fils : *a*) Louis Le Caron, dit Charondas, auteur de la branche de Canly, qui s'éteignit en 1786, ayant été maintenue par arrêt du 28 août 1668 — *b*) Jean Le Caron, tige de la branche de Troussures, qui a été maintenue par jugement du 27 novembre 1675 et est encore représentée.

3° Jean Le Caron, auteur de la branche de Sorel, tombée en quenouille en 1650.

Armes : *D'azur, à trois besants d'or, 2 et 1 ; au chef cousu de gueules, fretté d'or.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux licornes d'argent.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

I. Branche de Fleury.

A. — Branche ainé des barons de Fleury.

Le Caron, baron de **Fleury** (Gaston) marié le 27 avril 1859 à Georgine Michel-Walon ; dont :

André, marié le 11 août 1888 à Marie de Maillé, fille du duc de Maillé et de la duchesse, née d'Osmond, dont une fille : Jacqueline, née le 6 octobre 1889. Résidence : château du Plessis-Santhenay, par Herbault (Loir-et Cher).

B. — Branche cadette de Fleury.

Le Caron de **Fleury** (Eugène), ancien officier supérieur d'infanterie, ✠, marié en 1res noces, à Léonie Froissard de Saugy ; en 2mes noces, à Mathilde Ewbank. Du premier lit : Marie Aimée de Fleury, mariée à Marcel, baron Ameil, officier de cavalerie. Résidence, 9, rue des Ecuries d'Artois, 9, à Paris.

II. Branche des comtes de Troussures.

Le Caron (Louis), comte de **Troussures**, marié le 26 septembre 1865 à Geneviève Loüet de Terrouenne, dont : *a*) Pierre, né le 9 juillet 1866, sous-lieutenant au 13e cuirassiers ; *b*) Etienne, né le 11 mars 1870 ; *c*) Fernand, né le 12 mars 1872.

Le comte de Troussures avait pour frère Fernand de Troussures, chef de bataillon aux zouaves pontificaux, qui fut tué au combat de Loigny, le 2 décembre 1870.

LE CARUYER DE BEAUVAIS.

La maison Le Caruyer de Beauvais, de Lainsecq, de Launay, de Muchedent, de Crétot, de St-Germain, de Riberval, très ancienne au pays de Caux, s'est distinguée dans les armes.

Guillaume se fixa en Bourgogne, en 1642, par traité de son mariage avec Anne de la Ferté-Meung et fut l'auteur de la branche de *Beauvais-Lainsecq*.

Gabriel Le Caruyer de Launay, après avoir rendu pendant la ligue, au roi Henri IV des services qui lui valurent des distinctions particulières, fut en 1622, député de la noblesse du baillage de Caux.

Nicolas Le Caruyer de Beauvais, chef de brigade d'artillerie, fut élu, en 1779, député de la noblesse du bailliage d'Auxerre aux états généraux.

Armes : *D'azur, à trois gerbes d'or, liées de même.*

LE CHARTIER DE SÉDOUY.

Famille originaire de Normandie qui a pour auteur le célèbre Alain Chartier.

Armes : *D'azur, à la fasce alésée d'or, soutenant deux perdrix de même, accompagnée en pointe d'un tronc d'olivier, feuillé de chaque côté de trois feuilles aussi d'or.*

LE CHAT.

Famille remontant au xve siècle, anoblie pour services.

Elle a donné un conseiller au parlement de Bretagne et un maire d'Angers sous Henri IV.

Deux branches sont actuellement existantes : celle de St-Henys et celle de Tessecourt.

Armes : *D'azur, à trois têtes de léopards d'or.*

LE CHAUFF DE KERGUENEC.

Cette famille, d'ancienne extraction est originaire de Bretagne.

Elle a donné un chambellan de Jean V, duc de Bretagne en 1488, et a pris part à la réformation de 1668.

Armes : *D'argent, au pigeon d'azur, surmonté de deux croissants adossés de gueules.*

LE CHEVALIER DE LA MARTRE.

Plusieurs familles Le Chevalier existent ou ont existé en Normandie, et toutes dans différentes généralités ont été maintenues dans leur noblesse en l'année 1666 et suivantes, par divers jugements.

Celle qui nous occupe tient un rang distingué

parmi la noblesse; son nom figure dans des actes authentiques du parlement de Rouen et de l'élection d'Avranches avec le titre d'écuyer, et ses armoiries ont été constatées par le juge d'armes du roi.

La famille Le Chevalier de La Martre s'est alliée aux principales maisons de la province, parmi lesquelles nous citerons celles de Clinchamp, de Guiton, d'Osmont, de Launay, etc.

Elle a produit des officiers distingués dont plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de St-Louis.

Deux des membres furent incarcérés comme aristocrates pendant la terreur; envoyés de leur province devant le tribunal révolutionnaire de Paris, ils n'échappèrent à la mort que par la chute de Robespierre. A cette époque, la majeure partie des papiers furent brulés.

Don Pierre Gabriel Le Chevalier de La Martre, né le 26 octobre 1775, émigra en 1791 servit dans le régiment noble d'Angoulême, puis au 1er escadron des chevaliers de la Couronne et fit toutes les campagnes de l'armée des princes. Au combat de Schüsseuried, le 30 septembre 1796, une action d'éclat lui valut, à l'âge de 22 ans, la croix de chevalier de St-Louis. Ce fait d'armes est constaté par deux certificats des princes et par diverses pièces signées par le prince de Broglie, le duc d'Harcourt, etc., témoins oculaires.

Armes : *D'or, à une martre de sable, armée et couronnée du même, surmontée d'une épée de gueules en pal, la pointe en haut.*

L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins.

LE CHEVALIER DU COUDRAY.

De Gréges, de Bouelle, etc.

Un grand nombre de familles nobles du nom de Chevalier ou Le Chevalier ont eu pour berceau la Normandie; en effet, lors de la recherche de noblesse de 1666, nous en voyons dix qui ont été maintenues.

La maison qui nous occupe s'est divisée en un nombre infini de branches dont les principales sont allées faire souche en l'Ile de France, dans le Poitou, le Berry, en Flandre, en Champagne, etc.

La branche du Coudray s'est alliée aux principales familles de France.

La filiation suivie et authentique de cette maison remonte à Etienne Le Chevalier, écuyer, né en 1420, contrôleur général des finances et trésorier général de France en 1450, puis ambassadeur en Angleterre et en Italie qui épousa noble demoiselle Marie Le Picart dont il eut postérité qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

Armes : *D'azur, à la tête de licorne; au chef d'argent, chargé de trois demi-cols de sable.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux sauvages.*

Cimier : *Une licorne.*

Devise : *In concilio celeritare ex equendo robur*

LE CHEVALIER LE JUMEL DE BARNEVILLE.

Une famille noble du nom de Le Chevalier, de l'élection de Montivilliers en Normandie, habitait le Havre, lorsque trois de ses membres : Paul Hippolyte-Joseph, né en 1841; Georges-Joseph, né en 1842, et Louis-Joseph, né en 1847, furent autorisés à ajouter le nom de Barneville au leur, en le faisant précéder de celui de Le Jumel, et à s'appeler à l'avenir : Le Chevalier Le Jumel de Barneville.

Armes : *D'azur, à trois chevaliers* (oiseaux) *d'argent, membrés et becqués de gueules.*

LE CLERC.

Nous trouvons une famille anoblie par lettres patentes accordées par le roi au sieur Le Clerc, au mois de mars 1777, né d'une famille distinguée parmi la bourgeoisie et bien alliée, dans laquelle « l'honneur et les talents sont héréditaires depuis « trois cents ans, etc. »

Cette famille a en outre fourni plusieurs officiers dans les armées du roi.

Armes : *De sinople, à la colombe volante, en bande d'argent, au dernier canton, tenant à son bec un rameau d'olivier d'or, et s'élevant vers un soleil du même au 1er canton.*

L'écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or, de sinople et d'argent.

Une autre famille, du même nom, originaire de Touraine, blasonne : *Parti en fasce de gueules et d'azur : au 1, chargé d'un lion de St-Marc d'or; au 2, de deux épées en sautoir d'argent.*

Ce sont les mêmes armes que la famille Le Clerc de Pulligny.

LE CLERC DE BUFFON.

La baronnie de Grignon, près de Montbard, fut le berceau de la famille Le Clerc, que l'illustre naturaliste a rendu célèbre sous le nom de Buffon. Le père de ce dernier avait acquis la terre de ce nom et en avait pris le nom.

Le nom de Buffon s'eteignit dans la personne de Georges-Louis-Marie Le Clerc, comte de Buffon, né à Montbard, le 22 mai 1764, colonel d'infanterie en 1791, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 10 juillet 1793, sans laisser de postérité de ses deux mariages. La descendance masculine

de la famille étant éteinte, Benjamin-Edme Nadaud, ingénieur, obtint par ordonnance royale du 20 janvier 1835, l'autorisation d'ajouter à son nom celui de Buffon, mais sans particule. Dans la pratique, la ligne féminine formée par Jeanne-Catherine-Antoinette Le Clerc, mariée à Benjamin-Edme Nadault a pris pour signature Nadault de Buffon.

Armes : *D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois étoiles d'or.*

Lorsque Louis Le Clerc, le père de Buffon, fit enregistrer son blason en 1697, la bande n'était chargée que *d'une étoile*, et Marguerite Le Clerc, femme de Pierre Bedey, conseiller du roi, ne portait alors, suivant l'armorial général, *qu'une bande de gueules sur fond d'or.*

LE CLERC DE BUSSY DE VAUCHELLES.

Une des maisons les plus anciennes et les plus estimées de Picardie, connue dans l'Amiennois depuis le milieu du quatorzième siècle. Cette famille, dont les membres ont occupé des charges considérables, a produit des chevaliers de Malte et des pages de la grande Ecurie et fut maintenue dans sa noblesse par plusieurs jugements.

Le célèbre Bussy Le Clerc, gouverneur de la Bastille sous Henri III, et qui joua un rôle considérable pendant la Ligue, appartenait à cette famille.

Armes : *D'argent, à la bande de sable accompagnée en chef d'une aigle, et, en pointe, d'une molette de même.*

LE CLERC DE FLEURIGNY.

Maison établie dans le Nivernais au XIIIe siècle et sortie originairement d'Angleterre et de la Bretagne. Elle est connue pour avoir donné un évêque de Nevers en 1271, dans la personne de Henri Le Clerc ; un chevalier de France dans celle de Jean Le Clerc en 1420 par lettres du 16 novembre ; un évêque de Paris et un archevêque de Toulouse, plusieurs gouverneurs et bailli de Sens, chevaliers de l'ordre du roi, onze chevaliers de Malte, dont 3 commandeurs, parmi lesquels un général des galeries de la religion ; deux grands croix et grands infirmiers de l'ordre ; une chanoinesse ; un grand prévôt de Remiremont, seigneur spirituel et temporel de cette ville et comte du St-Empire.

Cette maison, par ses alliances, se trouve tenir à celles des Bourbons et aux plus grandes du royaume, par celle qu'elle contracta en 1420 avec la maison de Trie ; elle sort de Louis VII, dit le jeune, roi de France, et d'Eléonore d'Aquitaine, et est alliée aux maisons de Champagne, Anjou, Brienne, Montmorency, Bourris, la Roue, la Roche-Guyon et Fleurigny, aux noms et armes de laquelle elle fut substituée en 1513. Des membres de cette famille ont occupé de hautes fonctions dès 1202 ; la filiation suivie et authentique remonte à Jean Le Clerc, premier du nom, qui vivait en 1355 ; il eut auprès du roi Charles V les mêmes rangs et qualités qu'avaient ceux de son nom en Bretagne auprès des ducs de cette province ; il eut part aussi à la faveur de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, frère de son roi, dont il fut le procureur général et le grand conseiller, etc. ; il avait épousé Marie de Craon, le 23 décembre 1395, dont il eut plusieurs enfants.

Au 5e degré, nous trouvons François Le Clerc, chevalier, seigneur de la Motte, de Luzarches et de Fleurigny, Beauvais, Villebon, etc. Il acquit le 16 décembre 1513, de Jeanne de Fleurigny, dame du dit lieu et sa cousine, petite fille de Jean de Fleurigny, la terre de Fleurigny et autres, avec donation de la plus grande valeur, à la charge que son fils en jouirait après lui, qu'il serait tenu de prendre le nom de Fleurigny et écartèlerait ses armes de celles de cette maison, qui sont de *sinople au chef d'or, à un lion de gueules brochant sur le tout.* Il rendit hommage de la terre de Fleurigny au grand prieur de France, le 28 mars 1515 comme mouvante de la commanderie de Launay. Il fut conseiller et chambellan du roi et son maître d'hôtel ordinaire, puis bailli-capitaine, gouverneur de Sens et de Villeneuve-le-Roi, par lettres de provisions du roi François 1er, du 2 septembre 1523.

Au Xe degré, nous remarquons Claude-Charles Jean-Baptiste Le Clerc de Fleurigny, chevalier, marquis de Fleurigny, seigneur de Sergines qui fut nommé par le roi pour commander la noblesse lors de l'arrière ban, comme premier baron de la province sénonoise, ayant rang, séance et voix délibérative aux états de Bourgogne, après avoir été choisi par les gentilshommes de cette province le 18 avril 1689. Il rendit hommage de la baronnie de Fleurigny, tant pour lui que pour ses frères et sœurs, au grand prieur de France le 10 mai 1664 ; fut maintenu dans son ancienne noblesse par arrêt du 24 août 1667 et qualifié par Louis XIV *marquis de Fleurigny* dans des lettres du 31 janvier 1695, signées de ce prince, à lui adressées pour faire les rôles de la capitation des gentilshommes du bailliage de Sens. Il mourut le 7 janvier 1696, laissant plusieurs enfants de Claude Catherine de Véelu-Passy.

Cette maison a fourni la branche des seigneurs de Bouroux.

Armes : *De sable, à trois roses d'argent, 2 et 1 ; au pal de gueules brochant sur la rose du milieu.*

LE CLERC DE PULLIGNY.

Seigneur de Pulligny (Lorraine, Touraine, Normandie, etc.)

Famille originaire de Lorraine. Sa filiation suivie remonte à Claude Le Clerc, seigneur de Pulligny, vivant en 1530. Deux de ses membres reçurent de Henri, duc de Lorraine, le 28 mai 1623, des lettres de noblesse déposées aux archives du département de la Meurthe.

Armes : *Parti en fasce de gueules et d'azur ; au 1 chargé d'un lion de St-Marc d'or ; au 2 chargé de deux épées d'argent, garnies d'or, et passées en sautoir, les pointes en haut.*

Cimier : Un lion naissant d'or, tenant une croix de l'ordre de St-Marc, et issant d'un tortil des métaux et couleurs de l'écu.

LE CLERC DE JUIGNÉ DE LASSIGNY

Barons de Juigné, par érection de l'an 1647, marquis de Juigné, pair de France en 1815, seigneurs de Lassigny, etc.

Maison d'ancienne chevalerie, qui par ses alliances, ses illustrations et son ancienneté, a été placée par tous les historiens au nombre des plus considérables et des plus distinguées de l'Anjou. Elle prouve littéralement sa filiation depuis Adam Le Clerc, chevalier, qui vivait en 1272 et a obtenu les honneurs de la cour, de 1753 à 1787, en vertu de preuves faites au cabinet du Saint Esprit. Elle a donné : un évêque de Chalons-sur-Marne, pair de France et nommé le 29 décembre 1781, archevêque de Paris, mort le 19 mars 1811 ; des lieutenants généraux, maréchaux de camps, brigadiers des armées du roi ; nombre d'officiers supérieurs ; des chevaliers de l'ordre du roi et de l'ordre royal et militaires de St-Louis ; un ministre plénipotentiaire en Russie en 1774, etc.

Armes : *D'argent, à la croix de gueules, bordée, engrelée de sable, cantonnée de quatre aiglettes du même, becquées et armées de gueules.*

Cimier : *Un coq essorant.*

Devise : *Ad alta.*

Cri : *Battons et abattons.*

LE CLERC DE LESSEVILLE.

Originaire de Normandie, seigneur du Tot, de Thezy, etc.

Famille divisée en trois branches : 1° celle de Lesseville ; 2° celle du Mesnil et d'Incourt, marquis de Maillebois ; 3° celle de Saillancourt.

Nicolas Le Clerc, seigneur de Lesseville, conseiller secrétaire du roi en 1587, avait épousé le 18 janvier 1551, demoiselle Jeanne Forest et sa descendance a été maintenue en l'élection de Neuchâtel, le 3 octobre 1670 ; elle a produit des conseillers au grand conseil, des maîtres des requêtes, des intendants de province, etc.

Des Le Clerc du Tot et de Thezy ont assisté à l'assemblée de la noblesse du bailliage d'Arques en 1789.

Armes : *D'azur, à trois croissants d'or, posés 2 et 1*, brisé pour les cadets *d'un lambel d'argent.*

LECOMTE DE TEIL ou LE COMTE.

On remarque des noms isolés de cette famille à partir de 1360, 1491, etc. ; mais la filiation suivie remonte à François Le Comte, seigneur de Beauvert, dont le fils vivait en 1486.

Nous remarquons au 6e degré, Pierre Lecomte, seigneur du Rivault, du Teil, etc. qui fut maintenu dans sa noblesse le 25 janvier 1669, par arrêt du Conseil d'Etat ; il servait à cette époque dans l'escadron des gentilshommes de la généralité de Poitiers, levé pour la défense des côtes du Poitou, et le 26 avril 1679, fut reçu trésorier de France au bureau des finances de Poitiers.

Il eut entre autre fils Pierre Alexandre Lecomte qui fut l'auteur de la branche de Teil. Il épousa Marie-Louise Constant, dont il eut postérité.

Armes : *D'azur, au lion d'or armé et lampassé de gueules, cantonné de quatre étoiles d'argent.*

(Arrêt du Conseil d'Etat et preuves de Malte).

LE CONTE.

Famille noble, originaire de Normandie, qui commence sa filiation à Laurent Le Conte, écuyer, seigneur de Floris, élection de Coutances, qui reçut des lettres de noblesse de François 1er, roi de France, en date du mois de septembre 1543. Un de ses descendants, Clair-Prosper Le Conte, fut juge de paix du canton de Montebourg vers 1797.

Armes : *D'argent, chargé d'un écusson d'azur, à une bande d'or, chargée de trois merlettes de sable, accompagnées de trois cœurs de gueules.*

Nous trouvons une autre famille du même nom établie en Forez et Lyonnais qui blasonne : *D'argent, à trois molettes de sable ; au chef d'azur, chargé d'un lion passant d'or.*

LE CORDIER DE BIGARS DE LA LONDE.

Famille de la généralité de Rouen.

Elle a fourni un premier président de la chambre des comptes de Normandie et un lieutenant général des armées du roi en 1734.

Un Le Cordier, chevalier, seigneur de Varaville était président à mortier au parlement de Rouen et propriétaire du chef de sa bisaïeule, Marie de Bigars, de la terre de la Londe, érigée en marquisat, au mois de mai 1616, en faveur de François de Bigars.

ARMES : *D'azur, à la bande d'argent, chargée de cinq losanges de gueules et accostée de deux molettes d'éperon d'or.*

LE COURT D'HAUTERIVE.

Seigneurs de Mondary, Montplaisir, Vazeilhes, Solignac, Hauterive, etc.

Famille ancienne, originaire d'Auvergne où elle habite encore, les Le Court ont toujours tenu un rang des plus honorables parmi la noblesse de leur province, tant par les charges qu'ils ont occupées, que par leurs alliances

Cette maison compte une longue suite de magistrats et un grand nombre d'officiers de mérite.

Le premier connu de ce nom est Jacques Le Court, qualifié écuyer à une montre faite à Riom, le 1er juillet 1535.

La filiation commence à Etienne Le Court, écuyer, qui vivait en 1580.

Jean-Antoine-Marie-François de Paule Le Court d'Hauterive fut officier au régiment royal de Normandie, chevalier de St-Louis ; il épousa, en 1783, Louise de Coutance dont postérité.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, surmonté d'une croix de même et accompagné de trois aiglettes d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux léopards.*

LE COURT DE BÉRU & DE LA VILLETHANEZ.

Seigneurs des PERRIERES, de BÉRU, d'ERMAJOR et de LA VILLETHANEZ.

Famille originaire de Bretagne où elle a possédé avant le XVIe siècle, les hébergements et tenures des Perrières, du Pont-Bedo, de la Vieuville, des Noës, d'Ermajor, de Trehen, etc. : dispersée par suite des discordes civiles, au temps de la Ligue, ses différentes branches avaient alors quitté la Bretagne et l'une d'elle s'était établie dans le comté de Tonnerre, où elle acquit les seigneuries de Béru, de Pailly et de Chichée. A la fin du XVIIe siècle et au commencement du XIXe, deux de ses descendants retournèrent dans la Bretagne où ils ont continué la famille. Les annales de Bretagne font mention : 1° de Geoffroy et de Perrus Le Court, lesquels furent appelés, le 28 avril 1381, comme notables de la Province, à ratifier le traité de Guérande, passé entre le duc de Bretagne Jean IV et Charles VI, roi de France ; 2° de Pierre Le Court, qualifié noble écuyer, qui sous les ordres de Jehan Tournemine de la Hunaudaye, fit la Guerre aux Anglais pour soutenir les droits du roi Charles VII. La famille Le Court a été maintenue dans les rangs et privilèges de la noblesse le 29 juin 1433.

Plusieurs membres de cette famille ont embrassé la carrière des armes et ont servi l'état avec distinction. Elle a donné plusieurs lieutenants colonels et un général de division, des chevaliers des ordres royaux de St-Louis, de Notre Dame du Carmel, de St-Lazare, etc.

Elle a fourni des hommes d'Eglise, des membres de congrégations religieuses, enfin plusieurs religieuses de l'ordre de Ste-Ursule et autres instituts.

Elle a formé de belles alliances et elle s'honore de compter au nombre de ses auteurs, le poète Lambert Le Court, auteur du poëme épique ou chanson d'Alexandre dite aussi l'*Alexandriade*, reproduit dans le recueil de la bibliothèque du roi.

La famille Le Court des Perrières et de Béru croit avoir une origine commune avec les Le Court de Froidebize et de Sainte-Marie, établis en Normandie, et aussi avec les Le Court du Chesnay, de Beaurepaire, établis à Paris et dans le Soissonnais, lesquels portent comme elle dans leurs armes, une aigle à deux têtes, mais avec des émaux différents.

ARMES : *d'azur, à une aigle d'or à deux têtes, éployée.*

Casque orné de ses lambrequins.

SUPPORTS : *Deux lions.*

DEVISE : *Le droit est licort* (via recta brevis).

La branche des seigneurs de Sainte-Marie, de Froidebize blasonne : *d'argent, à l'aigle de sable, langué, becquée et membrée de gueules, et une fasce d'or brochante sur le tout.*

Couronne de marquis.

Deux autres rameaux de la branche des Perrières subsistent encore de nos jours, ce sont les Le Court de La Barre, qui brisent les armes de la famille : *d'un chef chargé de trois croissants* et les Le Court du Prévert qui ajoutent *un chef d'hermines, chargé d'une ancre de gueules.*

LE COUTEULX.

Famille de la généralité de Rouen, qui s'est distinguée dans la robe et dans la finance et a été anoblie par des charges attributives de noblesse.

Jean Etienne Le Couteulx, né à Paris le 5 juillet 1669 a été consul et échevin de la ville de Rouen ; son frère fut aussi premier consul de la

ville de Rouen et est l'auteur des branches de Canteleu et du Molay.

Jean Barthélemy Le Couteulx de Canteleu fut créé comte en 1806, sénateur, pair de France, grand officier de la Légion d'Honneur, etc.

La première branche était dite de Caumont.

Armes : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois trèfles de sinople, 2 et 1.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Le Couteulx de Canteleu, (Comte), ancien officier de cavalerie, conseiller général de l'Eure, membre du conseil supérieur des haras, officier de la Légion d'Honneur, demeurant château de St-Martin par Etrépagny (Eure).

Comte Emmanuel, même adresse.

Le Couteulx de Caumont (Henri, Comte) marié à Louise Le Couteulx de Canteleu, demeurant château de St-Martin, dont cinq enfants.

Le Couteulx de Caumont (Louis) marié à Marie Monnier, dont : trois enfants, demeurant à Compiègne, (Oise) et 7, rue Desbordes-Valmore à Paris.

Le Couteulx du Molay (Bonne) née Boignes, château de Courcelles, par Gif (Seine-et-Oise.)

Le Couteulx du Molay (Bon) ancien officier de cavalerie, marié à Marie de Commines de Marsilly, dont six enfants, château de Gamaches par Etrépagny (Eure).

Cette famille s'est alliée aux de Palerme, de Talhouêt, d'Onsembrez, de Ganville, de Gouy-d'Arsy, de Bizemont, de Noailles, de Chabrol-Croussol, d'Aubigny d'Assy.

LEDOCHOWSKI (Comte).

(ou Halka de Leudochow).

Autriche, Pologne, Russie.

Comtes, 8 mai 1800.

Armes : *D'azur, à un cyclamor* ou *orle rond d'or, la circonférence intérieure ornée de trois croisettes pattées du même dirigées vers le cœur de l'écu.*

Casque couronné.

Cimier : *Un senestrochère, armé d'argent posé sur le coude, tenant un sabre.*

Supports : *Deux chevaliers armés de toutes pièces, visière levée.*

Devise. *Adorum respice mores.*

LE FEBURE.

Nous trouvons plusieurs familles de ce nom, originaires de Normandie, Artois et Lorraine.

Armes : Normandie, Artois : *Burelé d'argent et d'azur, à la tour d'argent, la porte ouverte, brochante sur le tout.*

Lorraine : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux aiglettes de sable, et en pointe, d'un pin de sinople.*

LE FÉBURE DE VATIMESNIL.

Famille originaire de Normandie.

Armes : *D'azur, au huchet d'argent, enguiché et virolé de même, cantonné de quatre molettes d'or.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lévriers.*

LE FEBVRE.

Normandie, Blaisois, Bourbonnais.

Originaire de Normandie, la famille Le Febvre s'est répandue de là en Blaisois et en Bourbonnais où presque tous ses membres résident aujourd'hui. Elle a fourni des hommes distingués et a contracté alliances avec les familles : Le Fèvre du Rouy, de Villequetout, Damay, de Veisies, de France, de Vaugelas, de Bruno, de Moreno, de Mora.

Elle comprend aujourd'hui trois branches : 1° la branche aînée qui a pour chef le baron le Febvre, comte romain, chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand, chef du nom et des armes de la famille.

2° La branche de Villequetout, dont le chef est Henri le Febvre de Villequetout, né le 17 août 1832, marié à Paris le 2 février 1869 à Jacinthe de Bruno.

Et 3° chef de la 3e branche, Louis Arthur Le Febvre, colonel d'artillerie, officier de la Légion d'honneur et directeur à Briançon, né à Blois, le 14 janvier 1838.

Armes : *D'azur, au pélican d'or, posé sur son aire et entouré de huit petits du même métal ; au chef cousu de gueules chargé de trois besants d'argent.*

L'écu timbré d'une couronne de comte.

La branche de Villequetout porte :

Ecartelé : de gueules, à la tour d'or, maçonnée de sable, qui est de Villequetout.

La 3e branche porte les armes primitives de la famille qui sont : *d'azur, au pélican éployé d'or, posé sur son aire et entouré de huit petits, soutenue d'azur à l'étoile d'or de neuf rais.*

LEFEBVRE DE GOUY.

Cette famille est une branche cadette de la famille Lefebvre de Milly de Picardie, dont la généalogie est au nobiliaire de cette province, et qui s'est éteinte en 1823. On écrit tantôt Le Febvre, Lefebvre ou Le Fèvre. Elles descendent toutes de Jacques, écuyer, maréchal des logis de la compagnie d'hommes d'armes du comte de Rœux, où on n'admettait que des gentilshommes. Preuves ont été faites de 1541.

En 1818, le dernier représentant de la branche aînée, Louis-Marie Lefebvre, marquis de Milly, ancien seigneur des Auteux, etc., (fils de Philippe-Joseph, et de Charlotte-Madeleine de Clermont-Tonnerre, fille du seigneur de Bertangle en Picardie) a déclaré par acte notarié déposé actuellement en l'étude de Me Touzé, notaire à Hesdin, que M. Charles-Joseph-Alexandre Lefebvre de Gouy Ternas, capitaine de cuirassiers au régiment de la Reine « est le seul rejeton des deux familles Lefebvre issues de Jacques Lefebvre qui épousa la fille du comte de Rœux (cité plus haut) et qu'il l'autorise à jouir de ses titres, honneurs et prérogatives, attendu qu'il n'a aucun enfant mâle de son nom. »

Cette branche est citée dans Lachesnaye-Desbois

La branche cadette s'est établie en Artois vers la fin du XVIe siècle.

Elle a acquis, en 1625, une dispense du droit de franc-fief, le fief de Gouy-en-Ternois, comme le relate un acte de foi et hommage fait au comte de Saint-Pol le 1er juillet 1752.

Les archives départementales du Pas-de-Calais possèdent : 1o une donation en date du 1er septembre 1700 faite par François-Marie, écuyer, seigneur de Gouy, Equire en partie, conseiller du roi et doyen du Conseil provincial d'Artois ; 2o un partage en date du 23 juin 1770 relatif à Charles-François-Marie, écuyer, seigneur de Gouy, Equire, Teneur et Crépy en partie.

La famille est citée dans : Les rues d'Arras par MM. Godin et d'Héricourt (logement de la cour de Louis XV). L'Almanach d'Artois de 1748 (ou plutôt *Notice sur le Comté*). L'histoire de Lebon de M. Paris. L'Etat militaire de 1788.

Jean, procureur du comté de Saint-Pol a épousé Ghislaine de la VACQUERIE, de la famille du président du conseil d'Artois, nommé par Louis XI président du Parlement.

Wallerand, procureur général du comté de Saint-Pol, acquiert le fief de Gouy-en-Ternois, en 1625.

François, conseiller d'Artois de 1672 à 1702, a épousé en 1664 Anne-Denis, petite-fille du président du Conseil d'Artois, seigneur de Bellacourdelle. Il est qualifié écuyer dans les actes du Conseil peu après y être entré, ce qui constate qu'il était reconnu noble avant sa nomination à la charge qui n'anoblissait qu'au 2e degré, ce que fait ressortir l'almanach d'Artois de 1748 par la liste des conseillers.

Jean-François, conseiller de 1702 à 1748, épousa en 1703 Iolente LE CARON, fille du conseiller d'Artois, seigneur de Canettemont.

Charles-François, échevin de Saint-Omer, puis d'Arras, épousa en 1742, Isabelle de BÉRARD, fille du chevalier de Bérard, major au régiment de Brancas.

Bernard-Valentin, né en 1748, seigneur comme les précédents de Gouy, Equire, Teneur et Crépy en partie, décédé, conseiller d'arrondissement en 1825, a épousé en 1788, Elisabeth HIRZEL DE SAINT-GRATIEN, fille de Henri-Juste, brigadier des armées du roi, sœur du lieutenant-colonel du régiment suisse de Steine, nommé comte par Louis XVI (Etat Me de 1788).

Charles-Joseph-Alexandre, né le 22 mai 1789, décédé, maréchal de camp, chevalier de Malte, commandeur de la Légion d'honneur en 1847, commandant le département de la Meurthe, a épousé en 1818 Gabrielle LE BLANC DE CLOSMUSSEY ; contrat signé par Louis XVIII.

Alfred-Charles-Joseph, né le 22 septembre 1819, ancien chef d'escadron d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur et de Pie IX, a épousé en 1855 Louise LE VASSEUR DE BAMBECQUE MAZINGHEM, fille de Victor, chevalier.

Gabriel-Marie-Prosper, né le 15 mars 1862, a épousé en 1895 Louise de COUDENHOVE, d'une ancienne famille des environs de Montmédy, devenue française par le traité de Westphalie.

DÉCÉDÉS SANS ALLIANCES :

Charles, fils de François, né en 1676, chanoine à la collégiale de Ste-Croix à Cambrai.

Philippe-Antoine, fils de Jean-François..., né en 1708, lieutenant au régiment de Berry, mort au siège d'Egra en 1742.

Alexandre, fils de Jean-François, colonel du régiment de Bruxelles au service d'Espagne, né en 1716, décédé en 1768.

Joseph-Valentin, fils de Jean-François... né en 1717, chanoine à la cathédrale d'Arras, décédé en 1794. (Voir l'hist. de Jean Lebon par M. Paris).

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur, au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même ; aux 2 et 3, d'or, à trois fasces de sable, en chef trois têtes de bœuf de gueules et, en pointe, d'une fleur de lys de même. Sur le tout : de sable, au chevron d'argent chargé de trois roses de gueules.*

Extrait de l'armorial de Paris, généralité d'Amiens, Arras.

François Lefebvre, écuyer, 1698, Conseiller au Conseil d'Artois.

Supports : *Deux levriers.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Gouy (*Alfred de*), ancien chef d'escadron d'artillerie, au château de Wamin par Auchy-les-Hesdin (Pas-de-Calais), marié à N. Le Vasseur de Bambecque e Mazinghem.

Fils : Gabriel, marié à N. de Coudenhove.

Gendre : Le vicomte Théodore de Guillebon, au château de Mesnil par Albert (Somme).

LE FEBVRE DE GROSRIEZ.

Originaire de Picardie.

Armes : *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de deux étoiles du même : au chef d'or, chargé de deux pals de gueules* (alias de *sable*) *accompagné de trois merlettes de sable* (alias de *gueules*).

La branche cadette brise, en intervertissant dans le chef les émaux des pals et des merlettes.

LE FEBVRE DE LADONCHAMPS.

Famille originaire d'Abbeville en Picardie dont le premier auteur connu est Kayen-Léon Le Febvre, écuyer.

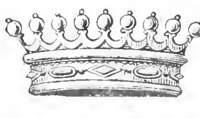
Armes : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux aigles au vol éployé de sable, becquées et onglées de gueules, et, en pointe, d'un arbre de sinople.*

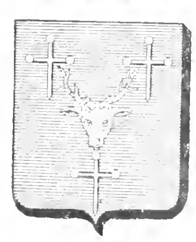
Couronne de marquis.

Supports : *Deux aigles.*

Devise : *Volabunt et non deficient.*

LE FEBVRE DE SAINT-GERMAIN.





Seigneurs d'Ancy, Pullenoy, Passoncourt, Saint-Boin, Saint-Germain, Houdemont, La Neuville-aux-Bois ; Châtelains de Louppy et Gondrecourt; Voués de Chatel-sur-Moselle, etc., etc.

La famille Le Febvre est originaire de la Champagne, où son nom était très répandu, bien que les diverses maisons qui le portaient ne paraissent pas issues d'une seule et même souche. Celle qui nous occupe ici a probablement pour premier auteur :

Jean Le Febvre, qualifié écuyer, seigneur de Villeneuve, qui suivit Thibaut, comte de Champagne, et plus tard roi de Navarre, dans ses diverses expéditions pendant la régence de Blanche de Castille et le règne de St-Louis, au milieu du XIIIe siècle.

Jean Le Febvre, écuyer, vivant en 1325, a fait bâtir à Reims une chapelle qui existait encore à l'époque de la première révolution, et où étaient sculptées les armes de sa maison telles qu'elles sont décrites ici.

Claude Le Febvre, écuyer, est compris dans les rôles de ban et arrière-ban de l'année 1395.

Nicolas Le Febvre, écuyer, seigneur de la Cour, est cité comme témoin dans une transaction de l'année 1418.

François Le Febvre, écuyer, probablement frère de Nicolas, qui a formé la branche des Le Febvre de Saint-Germain, vivait à Reims en 1497.

La branche aînée de la famille n'était plus représentée en Champagne, au commencement du XVIIe siècle, que par Nicolas Le Febvre, chanoine de Troyes, dont les armes furent enregistrées à l'Armorial général de France, généralité de Champagne, et par Anne-Catherine Le Febvre, mariée au seigneur de Tiseris, d'une famille également éteinte aujourd'hui.

La branche cadette s'est transplantée en Lorraine vers le commencement du XVIe siècle, attirée par le duc René. Inquiétée sur l'origine de sa noblesse, et reculant devant les frais que les recherches de ces preuves eussent pu entrainer, elle se fit octroyer des lettres d'anoblissement, *en tant que de besoin*, que lui accorda le duc Antoine, par patentes datées de Nancy, 20 mars 1543. Plus tard, en récompense des bons et loyaux services que ses aïeux et lui avaient toujours rendus aux ducs de Lorraine, l'un de ses membres, Nicolas Le Febvre de Saint-Germain, obtint de l'empereur d'Allemagne (empire romain) François Ier, de la maison de Lorraine, le titre de comte par diplôme du 8 avril 1755, enregistré au Parlement de Lorraine le 10 décembre 1770 : « ... A ces causes, y « est-il dit, et autres bonnes et justes considéra- « tions à ce nous mouvantes, de notre grâce spé- « ciale, certaine science, pleine puissance et au- « torité souveraine, nous avons le dit Nicolas Le « Febvre de Saint-Germain créé, nommé, déclaré « élevé et illustré, créons, nommons, déclarons, « élevons et illustrons par ces présentes, des nom, « titre, dignité et qualité de *comte*. Voulons, en- « tendons et nous plait que désormais lui, ensem- « ble ses enfants de l'un et l'autre sexe, nés et à « naître en légitime mariage, leur postérité et « lignée, puissent se dire, nommer et qualifier « comtes en tous actes, lieux et endroits... »

La filiation suivie est établie depuis :

I. *Nicolas Le Febvre,* attaché au service du duc René de Lorraine, qui lui conféra la charge de de capitaine-châtelain de Loupcy et de Gondrecourt. Il avait épousé vers 1515, Antoinette de la Ferté, dont vinrent : 1° Mengin, qui suit ; 2° Catherine Le Febvre, mariée à Didier de Gondrecourt.

II. *Mengin Le Febvre,* écuyer, attaché à la maison du duc Antoine de Lorraine, se trouva avec lui a la bataille de Marignan, l'accompagna dans ses différents voyages, et lui rendit des services signalés de tout genre, en récompense de quoi il obtint la charge de contrôleur général des eaux et forêts en la gruerie du marquisat de Pont-à-Mousson. Ce fut lui qui obtint les titres d'anoblissement cités plus haut. Il épousa Mengeon Brayer de Passegot, dont sont issus : 1° Nicolas, qui suit : 2° Antoinette Le Febvre, mariée en premières noces à Didier de Bertrand, seigneur de Craon, et en secondes noces à Claude de Malvoisin, seigneur de Hameville ; 3° Marie Le Febvre, mariée à Etienne de Baillivy, écuyer, maitre échevin de Toul ; 4° Jeanne Le Febvre, mariée à Françoise Parisot, écuyer, maître échevin de Pont-à-Mousson.

III. Nicolas Le Febvre, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Onen, servit pendant longtemps comme officier, et succéda a son père dans la charge de contrôleur général. Il épousa Claude Le Braconnier, dame d'Ancy, fille de Jean Le Braconnier, écuyer, seigneur d'Ancy, maître échevin de Metz. De leur union naquirent : 1° Jean, qui suit ; 2° Nicolas Le Febvre, seigneur de Pullenoy, mort sans alliance ; 3° Mengeon Le Febvre, marié à Claude de Mengin, contrôleur de Pont-à-Mousson ; 4° Elisabeth Le Febvre, mariée à Nicolas Mesguin, seigneur du Dordal.

IV. *Jean Le Febvre,* écuyer, seigneur d'Ancy et de Pullenoy, né à Pont-à-Mousson en 1580, attaché successivement au service du duc François II de Lorraine et de la duchesse d'Orléans, épousa, le 23 juillet 1612, Marie d'Asselaincourt, dont vinrent : 1° Nicolas, qui suit ; 2° Jean-Claude Le Febvre, tué en 1672 sur le champ de bataille, sans alliance ; 3° Marie Le Febvre, mariée à Bernard, seigneur d'Elleville, en Normandie ; 4° Antoinette-Marie Le Febvre, mariée le 6 novembre 1649 à François de Reunel, chevalier, conseiller d'état, président de la chambre du conseil de la ville de Nancy, et intendant de la maison du prince de Vaudémont.

V. *Nicolas Le Febvre,* IIIe du nom, écuyer, seigneur d'Ancy, Passencourt, Saint-Boin, Pullenoy, etc., épousa le 5 mars 1639 Claude-Christine de Baillivy, dame de Saint-Germain, de Houdemont et Saint-Boin, Vouée de Châtel-sur-Moselle, dont sont issus : 1° Nicolas-Jérôme Le Febvre, chevau-léger de la garde du duc Charles IV, tué à la bataille de Sintzheim en 1674 ; 2° Charles-Balthazar Le Febvre, mousquetaire de la garde, tué à la bataille du Palatinat ; 3° Claude-César Le Febvre, enseigne, mort jeune ; 4° Louis-Antoine Le Febvre, mort sans alliance ; 5° Joseph-Claude-François, qui suit ; 6° Marie Le Febvre, morte sans alliance.

VI. *Joseph-Claude-François Le Febvre,* chevalier, seigneur d'Ancy, Pullenoy, Passoncourt, Saint-Boin, Saint-Germain, Houdemont, La Neuville-aux-Bois, Voué de Châtel-sur-Moselle, gentilhomme ordinaire du duc Léopold Ier de Lorraine, par diplôme du 27 mai 1711, épousa le 8 février 1692 Catherine-Rose Henry, dame de la Neuville-aux-Bois, fille de Henri Henry, seigneur d'Ohéville, dont sont issus : 1° Claude-Catherine Le Febvre, mariée en premières noces à Jean-Baptiste-Charles de Rennel, son cousin, et en secondes noces à Paul de Greische ; 2° Nicolas, qui suit ; 3° Anne-Charlotte Le Febvre, mariée à Claude-Abraham de Millet, conseiller-maitre en la chambre des comptes de Lorraine ; 4° François-Xavier Le Febvre, seigneur de Passoncourt, marié à Gabrielle-Charlotte de Millet, mort sans enfants ; 5° Gabrielle-Catherine Le Febvre, mariée en février 1729 à Charles de Lombillon d'Abocourt, président à mortier de la cour souveraine de Nancy.

VII. *Nicolas Le Febvre,* IVe du nom, chevalier, seigneur de Saint-Germain, capitaine de cavalerie, fut créé comte le 8 avril 1755. Il épousa, le 10 décembre 1725 Marie-Thérèse Le Reboucher, fille de Fronçois Gaspard Le Reboucher, chevalier, conseiller d'Etat, président à mortier en la Cour souveraine. Il en eut : 1° Jean-Louis Stanislas Le Febvre, officier d'infanterie, mort sans alliance ; 2° Charles-François-Xavier, qui suit ; 3° Catherine-Marguerite Le Febvre, mariée à Louis de Mortal ; 4° Madeleine-Félicité Le Febvre, mariée à N. d'Authieulle.

VIII. *Charles-François-Xavier, comte Le Febvre de Saint-Germain,* chevalier, seigneur de Passoncourt et de la Neuve-Maison-sous-Armance, etc., servit comme capitaine dans les cuirassiers pour l'Empereur, et épousa le 13 décembre 1792, Anne, comtesse de Bourcier de Monthureux. Il eut Léopold-François, qui suit.

IX. *Léopold-François, comte Le Febvre de Saint-Germain,* né à Nancy le 9 mars 1775, fit plusieurs campagnes en Allemagne et en Suisse ; ayant quitté le service, il épousa le 30 nivose an VIII (20 janvier 1800), Anne-Henriette de Feydeau, fille de François-Joseph de Feydeau, chevalier, seigneur de Delme, capitaine au régiment de Dauphin-infanterie, dont : 1° Anne-Charlotte Le Febvre, comtesse de Saint-Germain, mariée au marquis Charles Courlet de Vrégille ; 2° Charles-Félicité, qui suit ; 3° Edmond Le Febvre, dont l'article viendra après la postérité de son frère aîné.

X. *Charles-Félicité, comte Le Febvre de Saint-Germain,* marié en 1830 à Barbe-Catherine-Joséphine de Gauvain, dont il a : Xavier-Charles-Henry, comte Le Febvre de Saint-Germain.

X. *Edmond, comte Le Febvre de Saint-Germain,*

ancien capitaine de cavalerie, décédé le 11 nov. 1882, marié en 1841 à Marie-Charlotte-Hyacinthe, comtesse de Rozières d'Euvezin, décédée le 9 nov. 1884, dont : 1° Marie-Léopold-Octave ; 2° Marie-Henriette-Charlotte-Alice ; 3° Marie-Philippe-Caroline-Yvonne ; 4° Marie-Charles-Aimé ; 5° Marie-Charles-Edmond-Maxime.

Alliances : De Tiseris, de la Ferté, de Gondrecourt, Brayer de Passegot, de Bertrand, de Malvoisin, de Baillivy, Parisot, Le Braconnier, de Mengin, du Dordal, d'Asselaincourt, d'Elleville, de Rennel, Henri d'Ohéville, de Millet, de Greische, de Lombillon d'Abocourt, Le Reboucher, de Mortal, d'Authieulle, de Bourcier de Monthureux, de Feydeau, Courlet de Vregille, de Gauvain, de Rozières d'Euvezin, Genuyt, de Torcy, d'Hennezel, de Rieder, de Toytot, etc., etc.

Preuves : On peut consulter sur cette famille les histoires et nobiliaires de Champagne et de Lorraine, Caumartin, D. Pelletier, l'Armorial général de d'Hozier, etc., etc.

Armes : *D'azur, à un rencontre de cerf accorné d'or, chaque corne chevillée de cinq pièces du même, accompagné de trois croix pommetées et fichées d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions au naturel.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Branche ainée

Le Febvre de Saint-Germain (Xavier-Charles-Henry, comte), décédé en 1878, marié en 1864 à Claudette-Amélie Genuyt, dont : 1° Charles-Joseph-René, comte Le Febvre de Saint-Germain ; 2° Charlotte-Gabrielle-Marthe, comtesse Le Febvre de Saint-Germain ; 3° Gabrielle-Eugénie-Jeanne, comtesse Le Febvre de Saint-Germain, mariée en 1893 à Stanislas de Toytot ; 4° Pauline-Edmonde-Marguerite, comtesse Le Febvre de Saint-Germain ; 5° Alexandre-Joseph-Georges, comte Le Febvre de Saint-Germain, décédé en 1885 ; 6° Charles-Yvan, comte Le Febvre de Saint-Germain ; 7° Jean-Joseph-Pierre, comte Le Febvre de Saint-Germain.

Branche cadette

Le Febvre de Saint-Germain (Edmond, comte), marié en 1841 à Marie-Charlotte-Hyacinthe de Rosières d'Euvezin, décédés, dont : 1° Marie-Léopold-Octave, comte Le Febvre de Saint-Germain, décédé en 1866 ; 2° Marie-Henriette-Charlotte-Alice, comtesse Le Febvre de Saint-Germain, mariée en 1882 au comte Arthur de Torcy ; 3° Marie-Philippine-Caroline-Yvonne, comtesse Le Febvre de Saint-Germain, mariée en 1873 au comte Henri d'Hennezel, dont une fille Nicolle ; 4° Marie-Charles-Aimé, comte Le Febvre de Saint-Germain, marié et décédé sans postérité, 5° Marie-Charles-Edmond-Maxime, comte Le Febvre de Saint-Germain, marié à Pauline de Rieder.

LE FÉVRE D'ORMESSON.

Famille considérable distinguée dans la robe par les grands hommes qu'elle a produits ; elle a formé plusieurs branches, celle des seigneurs d'Eaubonne, celle des seigneurs d'Ormesson et d'Amboile, celle des seigneurs d'Ormesson, baron du Cheray ; celle des seigneurs d'Estréelles et celle des seigneurs de Lézeau. Elle remonte à Adam Le Fèvre, qui épousa en 1450, Charlotte de Soyecourt, dont il eut un fils qui continua la descendance.

La branche des seigneurs d'Ormesson et d'Amboile a pour auteur André Le Févre, seigneur d'Ormesson, second fils d'Olivier Ier (4me degré de la branche-mère) ; il fut maître des requêtes en 1605, intendant de Lyon, directeur des finances, conseiller d'état, conseiller d'honneur au parlement ; devenu doyen du conseil d'état, il porta en cette qualité la parole au nom du roi, le 18 novembre 1669 au renouvellement d'alliance avec les suisses fait en l'église de Paris, à la place du chancelier de France, qui était indisposé. Il mourut le 2 mars 1665, à 88 ans, après avoir servi plus de 60 ans trois de nos rois dans leurs conseils ; il a été inhumé à Saint-Nicolas-des-Champs.

Il eut entre autres enfants, Olivier Le Fèvre, 1er du nom de la branche, seigneur d'Ormesson, d'Amboile, etc., né en décembre 1656, maître des requêtes, etc. Il fut rapporteur du procès de Fouquet surintendant des finances. Personne n'ignore l'intégrité qu'il fit paraître dans l'instruction et jugement de cette affaire. Une si grande probité et son intelligence supérieure dans les affaires lui avaient acquis une estime si générale que les princes et les plus grands seigneurs le choisissaient pour arbitre, et se soumettaient à son jugement dans les affaires les plus importantes. Louis XIV lui rendit la même justice ; lorsqu'on lui présenta son petits-fils, il lui dit qu'il l'exhortait à être aussi honnête homme que le rapporteur de Fouquet.

La branche des seigneurs d'Ormesson, barons du Cheray, a pour auteur Antoine François de Paule Le Févre d'Ormesson, 5e fils d'Olivier Le Fèvre, seigneur d'Ormesson (2me degré de la branche précédente); cette branche s'est éteinte en 1765, et la seule qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours est celle des d'Ormesson et d'Amboile.

Armes : *D'azur, à trois lis de jardin d'argent, fleuris d'or, tigés et feuillés de sinople, 2 et 1.*

LE FILLEUL DE LA CHAPELLE DES QUERROTS ET DE LONGHUIT.

Dès le 15me siècle, la famille Le Filleul était connu dans la généralité d'Alençon. Les diverses branches ont été maintenues dans leur noblesse en 1641 et 1667 dans l'élection d'Alençon et en 1669 à Rouen.

Elle a fourni beaucoup d'officiers de tous grades aux armées, entre autres un lieutenant-général, grand croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, plusieurs chevaliers du même ordre, des chevaliers de Malte, et un évêque de Tarbes, en 1710

Les alliances ont été prises dans les meilleures maisons de la province.

Elle s'est divisée en deux branches qui ont pour auteur commun : noble homme Jacques Le Filleul, écuyer, seigneur de la Hélinière, de la Chapelle-Gautier et autres lieux, vivant en 1595. Il avait épousé noble demoiselle Anne des Champs. Entre autres enfants, il eut quatre fils, dont deux furent prêtres ; les deux autres sont la tige des deux branches de la Chapelle et de la Hélinière, encore existantes de nos jours.

La branche de la Chapelle avait pour chef au commencement de ce siècle Charles-Alexandre François, Marie Le Filleul, marquis de la Chapelle, né en 1762, le 14 mars. Capitaine au régiment royal dragons en 1789.

La branche de la Hélinière, qui a formé elle-même deux rameaux, avait pour représentant en 1789, Jean Charles Le Filleul, chevalier, seigneur de la Hélinière, des Guerrots, de Longhuit, etc. Chevalier de Saint-Louis, chevau-léger de la garde ordinaire du roi, lequel a assisté à l'assemblée de la noblesse du baillage de Caen pour l'élection des députés aux Etats généraux. Il a épousé en 1774, demoiselle Marie Elisabeth du Val d'Amonville, dont il a eu entre autres enfants :

Désiré François, auteur du rameau des Guerrots, né en 1778, chevalier de l'éperon d'or par bulle du Pape Pie VII, en date du 26 mars 1819, auteur de plusieurs ouvrages de poésie, marié : 1° à demoiselle Charlotte de Giverville, et 2° en 1818, à Louise Armande de la Flèche. Il a eu des enfants des deux lits.

Et Alexandre Emmanuel, auteur du rameau de Longhuit, chevalier de Malte, né en 17.. marié en 1799 à Geneviève Julie Angélique du Foy, dont il a eu postérité.

Armes : *D'azur, au lion d'or armé et lampassé de gueules ; à la tierce en fasce d'or, brochante sur le lion, et au franc canton d'or, brochant sur la première pièce de la tierce.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

LE FORESTIER

Une ancienne tradition fondée sur de graves témoignages, fait descendre cette ancienne maison des anciens Forestiers devenus au xme siècle, comtes de Flandre. Nous n'insisterons pas sur cette origine appuyée de l'autorité de divers auteurs. La position de la famille Le Forestier est si bien établie, qu'il n'est pas nécessaire de recourir à des conjectures pour lui assigner le rang distingué qui lui appartient parmi les anciennes maisons de la province.

Dès le xiime siècle, cette famille était puissante et considérée, et l'on ne peut douter qu'elle y fut établie longtemps avant cette époque, puisque une charte de 1179 prouve qu'un Geoffroy Le Forestier accompagna Henri II roi d'Angleterre à Montferrand ; un siècle après, Robert le Forestier, prêtre, fit à l'Abbaye de Blanchelande, une donation à laquelle était appendu le sceau du donateur, en 1279, le 1er septembre.

Maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugements en date de 1469 et 1666, la famille Le Forestier a eu plusieurs fois l'occasion de renouveler ses preuves à cet égard, notamment pour l'admission dans l'ordre de Malte de Jean Antoine Le Forestier, en 1697.

Les alliances ont été prises, à toutes les époques, dans les maisons les plus nobles de la province.

La famille Le Forestier s'est divisée en trois branches principales. Ces diverses branches étaient établies dans le Cotentin, mais la branche aînée s'est fixée depuis plus d'un siècle dans les arrondissements de Caen et de Falaise.

La filiation régulière et suivie de cette famille est établie depuis Robert Le Forestier, qualifié d'écuyer, qui vivait en 1371-1405. Il avait épousé demoiselle Floure d'Ussy, dame de Bonneville, dont il eût plusieurs enfants ; l'aîné Guillaume continua la descendance.

La branche de Vendeuvre a pour auteur Jacques Alexandre Le Forestier, fils d'Alexandre Le Forestier (10me degré de la branche-mère), lieutenant au régiment royal vaisseaux en 1759, qui eut pour sa part du chef de sa mère, dans l'héritage paternel, la terre et seigneurie de Vendeuvre. Dans tous les actes qui le concernent, il est dénommé comte

de Vendeuvre, seigneur du dit lieu. Il avait épousé, par contrat du 6 mai 1773, demoiselle Marguerite Françoise Camille de Launay d'Eterville, dont il eut plusieurs enfants; son cinquième fils, Augustin Le Forestier, comte de Vendeuvre continua la descendance.

Le troisième fils d'Augustin, Raymond Le Forestier de Vendeuvre, fut officier de la légion d'honneur, lieutenant colonel du 3me régiment de cuirassiers, et marié à demoiselle Marie Victorine de Phillemain. Son frère aîné Anatole a continué la descendance.

ARMES : *D'argent, au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions.*

Deux autres maisons, originaires de Normandie, ont produit : Clotilde LE FORESTIER DU BUISSON, reçue à la Maison royale de St-Cyr, en août 1686, et LES LEFORESTIER DE VILLENEUVE, qui portent pour armes : *D'argent, à trois huchets de sable, liés de gueules 2 et 1.*

Nous trouvons encore des LE FORESTIER DE PÉRIGNY et des LE FORESTIER DE QUILLIEU qui blasonnent : *D'or, à trois tourteaux d'azur.* — ALIAS : *De gueules, à l'aigle d'or.*

LE FRANC.

Marquis de Pompignan le Franc, seigneur de Pompignan, de Caux, du Thouron, de Lile, de la Tour, etc., etc. Quercy et Languedoc.

Ancienne noblesse chevaleresque, originaire du Quercy, qui remonte au XIIe siècle, époque où l'on voit Jean du Franc (ou le Franc) figurer en 1199, parmi les hommes d'armes réunis sous le commandement du seigneur de Belcastel.

Un Le Franc administrait la justice, dans le Quercy et dans l'Agenais, pour Alphonse, comte de Toulouse et du Poitou en 1262. Cette famille a été maintenue dans son ancienne noblesse en 1667, 1675 et 1698 ; elle fait remonter sa généalogie suivie, et ses titres, au commencement du XVe siècle.

Elle a formé plusieurs branches dont deux existent encore aujourd'hui.

Celle des marquis de Pompignan, l'aînée, et celle des Le Franc de Lacarry.

La filiation commence à Demétrie Le Franc, trésorier de l'Epargne du grand Scanderberg, roi d'Albanie ; il épousa Béatrix de Lange, testa en 1472, et mourut en laissant postérité.

ARMES : *D'azur, à un chevalier armé d'argent, tenant en main une épée nue.*

Couronne de marquis.

SUPPORTS : *Deux léopards.*

LE GARDEUR.

Famille originaire de Normandie, où elle a possédé plusieurs seigneuries. Elle s'est signalée depuis deux siècles par les illustres marins qu'elle a produits et parmi lesquels on compte plusieurs capitaines de vaisseau et un contre-amiral.

La filiation remonte à Jean LE GARDEUR, écuyer, seigneur de CROISILLES, qui vivait en 1510. Son fils, Boniface LE GARDEUR, seigneur DE TILLY, eut quatre enfants dont l'aîné, René Le Gardeur, continua la descendance.

En 1814, le roi Louis XVIII, accorda à un de ses descendants, le brevet de capitaine de frégate et le nomma secrétaire de l'état-major de la garde nationale de Paris. Le comte de Tilly devint adjudant du Château du Louvre en 1815, chef de la 3e division de la Maison du roi en 1824, directeur par intérim du département des Beaux-Arts en 1826, et enfin gentilhomme honoraire de la Chambre du roi, en février 1830. Il est mort à Saumur le 27 octobre 1861, ne laissant que deux filles. Il était chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur et le titre de comte de Tilly est porté dans tous les brevets.

La branche cadette a pour auteur Jean-Baptiste LE GARDEUR DE LA MOTTE DE TILLY, né à Québec en juin 1569, lieutenant de vaisseau et chevalier de St-Louis. Il épousa Elisabeth Girard, dont il eut entre autres enfants Jean-Baptiste, qui continua la descendance jusqu'à nos jours, en fournissant des officiers de marine distingués et un contre-amiral, Armand Le Gardeur de Tilly, né à Rochefort le 14 janvier 1799, chevalier de St-Louis et de l'ordre de Cincinnatus, qui commandant la frégate la *Concorde* en 1778, soutint une lutte glorieuse contre la frégate anglaise la *Minerve*, qu'il força d'amener pavillon. Ce fait d'armes lui valut le grade de capitaine de vaisseau. Sa rencontre avec la frégate anglaise le *Congrès*, l'année suivante, ne fut pas moins brillante. Après trois heures d'un feu très vif, le bâtiment ennemi, percé à sa flottaison, se vit contraint de fuir, et le capitaine de Tilly fut blessé d'un coup de mousquet. Il se distingua encore par plusieurs actions d'éclat.

ARMES : *De gueules, au lion d'argent, lampassé d'or, tenant des deux pattes de devant une croix patriarcale, recroisettée d'or.*

Couronne de comte.

LE GENDRE

La famille Le Gendre est la plus ancienne de toutes celles qui ont été connues comme nobles, sous le même nom, dans les diverses provinces du royaume.

Sieurs de Fougainville, du Boulay, de la Bretesque, de Canapville, d'Oneille, d'Hardouville,

de Montenol, de Guipereux, de Bois-Compteux, de Chavannes, etc., vicomtes de Fougainville, barons des Ventes, en Normandie et à la Martinique.

Elle est originaire de Normandie, où quelques Chartes la font connaître depuis le XIIIe siècle et la présentent comme une famille qui dès ce temps pouvait passer pour ancienne. On juge par le peu de titres qu'elle possédait lors de la recherche de 1463, qu'elle a dû comme la majeure partie de la noblesse de Normandie, éprouver des pertes considérables pendant l'occupation de cette province par les Anglais. Aussi Guillaume Le Gendre, IIe du nom, écuyer, demeurant à Castillon, ayant été assigné en l'année 1463, par devant le Commissaire du roi Louis XI, en Normandie, sur le fait de la noblesse, fut-il renvoyé par défaut, pour n'avoir pu fournir alors une production suffisante, établissant la généalogie de ses aïeux depuis 1363, sans aucune interruption dans les degrés. Il est néanmoins constant que la famille de Guillaume Le Gendre était réputée noble bien avant cette époque, puisque dès l'an 1297, Guillaume Le Gendre, Ier du nom, l'un des ascendants de Guillaume II, dont on vient de parler, est nommé avec deux gentilhommes dans des lettres de Renaud Verchin, clerc du roi au bailliage de Rouen. Ce même Guillaume Le Gendre, chevalier, et son fils, servirent dans les guerres du roi Philippe-le-Bel contre les Flamands révoltés. On sait qu'après la victoire remportée par ces rebelles à Courtray, le 11 juillet 1302, Philippe-le-Bel à peine instruit de ce revers funeste, assembla le ban et l'arrière-ban dans tout son royaume, augmenta le prix des monnaies, et imposa le 5ème sur tous les revenus de ses sujets. Guillaume Le Gendre et son fils, sont nommés au rôle des nobles fieffés du bailliage de Caen qui contribuèrent à ce subside militaire ainsi que la plupart des nobles. Toute cette noblesse marcha en Flandre et contribua au gain de la bataille de Mons-en-Pucelle, le 18 août 1304.

La noblesse d'extraction de la famille Le Gendre a été reconnue par plusieus arrêts de Cours Souveraines, qui ont ordonné l'enregistrement de ses titres, et les preuves ont été établies en 1681, pour l'ordre de Saint-Lazare.

En 1747, la généalogie a été de nouveau dressée sur les mêmes titres, que cette famille possède encore. Une nouvelle collation en a été faite le 4 février 1784, par Le Ccq et Martin, notaires royaux à la Martinique, et enfin les mêmes titres ont été enregistrés au Conseil supérieur de la Martinique, le 6 septembre 1815. Ces diverses pièces établissent sa filiation à partir de Henri Le Gendre, 1er du nom, qui servit sous le roi Charles VI en qualité de capitaine de bandes de Picardie, et fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415 ; il laissa un fils, Henri Le Gendre II du nom, qui fut écuyer du bon roi René d'Anjou, duc de Lorraine et de Bar, qu'il servit a la bataille de Bullégneville, où ce prince fut fait prisonnier.

Cette maison a fourni la branche de Montenol, qui a pour auteur Jacques Le Gendre, IIe du nom, écuyer, sieur de Montenol, qui entra dans le régiment des gardes en 1629, servit au combat de Castelnaudary, en 1630, accompagna le roi au voyage de Nancy et concourut au siège et à la prise de la Mothe en Lorraine en 1635. Le 15 décembre de la même année, il fut pourvu d'une charge de gentilhomme servant du roi, pour laquelle il prêta serment de fidélité. Il assista à plusieurs batailles. Il obtint de Louis XIV, des lettres en forme de mandement, données à Versailles le 24 février 1686, portant ordre de procéder à l'enregistrement du procès-verbal de ses preuves de noblesse, enregistrement qui eut lieu à la requête de son fils, Louis Le Gendre, écuyer, sieur de Montenol, le 31 juillet 1686.

Cette famille compte quantité d'officiers distingués dans nos armées, chevaliers des ordres du roi, de St-Louis et de la Légion d'honneur.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de deux molettes d'éperons en chef, et, en pointe, d'une rencontre de cerf, le tout du même.*

Couronne de marquis.

SUPPORTS : *Deux lévriers.*

La branche de Montenol porte la couronne de comte et pour supports : *deux lions.*

LEGENDRE DE LUÇAY.

Cette famille a pour auteur Bénigne Legendre, secrétaire du roi, qui fit enregistrer ses armes en 1697. Il avait épousé Anne-Catherine Gervais, dont il eut plusieurs enfants.

Sa descendance prit le surnom de Luçay.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et, en pointe, d'une levrette courante d'argent, colletée de sable.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux griffons.*

DEVISE : *Riche d'honneur.*

LE GENTIL.

Bretagne. — Marquis de Paroy, seigneurs de Barvedel, Poulers, la Barbinais, Coetninon, Penerais, Rosmorduc, Kérosan, Tromeur, de Kerleven, etc.

Cette famille, d'une très ancienne noblesse de Bretagne, figure avec honneur, dès le XIVe siècle, dans les annales de cette province, et n'a cessé de se distinguer depuis, et par ses alliances et

par ses services militaires, dans les grades supérieurs des armées.

Nous trouvons : en 1371 Le Gentil, écuyer, compris dans la montre d'armes de Bertrand du Guesclin.

Jean Le Gentil, en 1386, fut du nombre des gentilhommes députés pour aller chercher dame Jeanne, duchesse de Bretagne, fille du roi de Navarre.

Jean Le Gentil, qui vivait en 1460, et dont le fils Jean Le Gentil commence la filiation régulière et suivie de la famille. Sa sœur fut fille d'honneur de la reine Anne de Bretagne, femme de Louis XII roi de France.

La famille Le Gentil est déclarée noble d'ancienne extraction par arrêt du 30 août 1669, et la branche Le Gentil, seigneurs, marquis de PAROY, fut appelée aux honneurs de la cour en 1748 et 1787.

Elle a fourni de belles alliances dans la province.

Elle s'est divisée en quatre branches à partir du 5e degré : 1° celle de COETNINON et de ROSMORDUC ; 2° celle de TROMEUR et de PAROY ; 3e celle de KERLERN et de PENERAIS ; et 4° celle de KERLEVEN.

La branche des Le Gentil, seigneurs et marquis de Paroy, s'est surtout distinguée dans la carrière des armes. C'est en faveur de Guy Le Gentil, 2e du nom, seigneur d'Auxerre, officier au régiment des gardes françaises, chevalier de St-Louis, grand bailli d'épée des villes et comtés de Provins et Montereau-Faut-Yonne, lieutenant pour le roi dans les provinces de Champagne et de Brie, que la seigneurie de Paroy fut érigée de nouveau en marquisat, pour lui et sa postérité, par lettres de 1754, enregistrées à la Chambre des comptes en 1755.

ARMES : *D'azur, à un serpent volant au dragon d'or, lampassé de gueules.*

Couronne de marquis.

LEGGE (*de*).

Famille originaire d'Angleterre, issue de Guillaume de Legge, grand justicier de paix, dont un fils vint s'établir en Bretagne, dans la baronnie de Vitré, appartenant alors aux ducs de la Trémoille qui l'avaient recueillie par héritage des Montmorency-Laval. Sa descendance forma deux branches. L'une repassa lors de la révocation de l'édit de Nantes dans les Iles-Britanniques, où elle a produit un ministre de la guerre au siècle dernier. L'autre, restée en Bretagne et catholique, s'est alliée dans cette province aux maisons du Dresnay, de la Forest d'Armaillé, du Fresne, de Virel, etc. Elle a été maintenue dans sa noblesse par un arrêt du parlement de Rennes, en 1740, sur preuves de sept générations. De nos jours, un de ses rejetons, volontaire pontifical, fut un des braves défenseurs de Gaëte en 1861. Louis-Marie de Legge a obtenu le 8 mars 1872, l'autorisation d'ajouter à son nom celui de KERLÉAN.

ARMES : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois lions mantelés de même.*

DEVISE : *Mal se repose, qui n'a contentement.*

Ce sont les armes que Charles de Legge, écuyer, sieur du dit lieu, fit enregistrer dans l'armorial général de 1696, au bureau de Vitré (Registre de Bretagne, tome Ier, p. 189). Un de ses parents, de Legge, sieur de Vauguy, ayant négligé de reproduire alors son blason, d'Hozier lui donna pour écu : *mi parti d'azur et d'argent, au chevron de l'un en l'autre, accompagné de trois lions de même, ceux du chef affrontés, et tous trois ayant attaché à leur col un mantelet d'argent.*

L'ÉGLISE DE FERRIER DE FÉLIX (*de*).

Famille originaire d'Avignon, connue dans la noblesse du comtat venaissin et avec la qualité de citoyen d'Avignon, depuis la fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe.

ARMES : *Tiercé en fasce ; au 1 d'azur, à trois fleurs de lys d'or ; au 2 d'argent, à l'église de gueules ; au 3 de gueules plein.*

LE GOAZRE DE TOULGOËT TRÉANNA.

Famille originaire d'Ecosse, suivant une tradition ancienne, et établie dès le XVe siècle en Bretagne, où elle vint sans doute à la suite de la duchesse Isabeau. A partir de cette époque, elle figure dans les anciennes *monstres* ou revues militaires de la noblesse et dans les rôles du ban et de l'arrière-ban de la province. Elle y a possédé nombre de fiefs nobles et ses armoiries se voyaient encore avant la révolution sur les vitraux des églises de Penhars, de Cuzon et de Lanriec, où elle avait des prééminences et des droits honorifiques ; on voit encore aujourd'hui son écusson sculpté sur la porte de la chapelle de la terre de Toulgoét, qu'elle a possédé pendant plusieurs siècles.

Elle a toujours vécu noblement, pris et donné des alliances dans des maisons nobles ; aussi se trouve-t-elle apparentée avec presque toutes les familles distinguées du pays.

Sa filiation, établie sur titres authentiques, remonte sans interruption à Yvon Goadrion Goazre, qui comparait dans une *monstre* ou revue de la noblesse de l'évêché de Quimper, faite à Carhaix en 1481, par ordre du duc de Bretagne.

Ses descendants ont servi avec distinction dans la magistrature et dans l'armée et ont formé di-

verses branches qui se sont successivement étendues, à l'exception de celle de Toulgoët.

La branche aînée, aujourd'hui éteinte, a porté au siècle dernier le titre de marquis ; la branche de Toulgoët, seule subsistante, a reçu du pape Pie IX le titre héréditaire de comte, et c'est un des rares titres étrangers qui aient été confirmés par la chancellerie française.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent à la croix pâttée de sinople cantonnée de quatre molettes de sable ; aux 2 et 3, d'argent à une mâcle d'azur,* qui est de Tréanna.

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Le Goazre, comte de **Toulgoët-Tréanna,** (Emile-Marie), chevalier de Malte, Grand-Croix de St-Grégoire-le-Grand de 2e classe, etc., chambellan de Sa Sainteté Pie IX et de Sa Sainteté Léon XIII, a été autorisé par décret impérial à relever le nom de Tréanna qui est celui de son aïeule. Marié à Sara de Bernard de Gautret, dont cinq enfants : 1° Yvon, lieutenant d'infanterie ; 2° Jean, sous-officier de cavalerie ; 3° Henry ; 4° Louis ; 5° Blanche.

LE GOUBIN DE VILLODON.

La famille Le Goubin ou Goubin est originaire de Normandie. Au xive siècle vivaient, dans la généralité de Caen, Guillaume Goubin et Philippine, sa femme, lesquels vendirent, en 1337, à l'abbaye de la Sainte-Trinité à Caen, une rente à prendre à Oystreham (*Mémoires de la Société des Antiquaires de la Normandie*). On trouve, en Bretagne, dans la généralité de Rennes, une famille Goubin, seigneurs de Couasme, qui paraît être une branche de celle de Normandie, et qui fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général officiel* de 1696 *: d'argent, à trois molettes d'azur, au chef de gueules chargé de trois besants d'or ; écartelé, d'argent, à trois chevrons brisés et engrêlés de sable.* Elle a produit un Procureur au Parlement de Bretagne, en 1696, un député de Lesneven aux Etats de Nantes, en 1722. (*Potier de Courcy, Nobiliaire de Bretagne.*)

Mais il est vraisemblable que le nom Le Goubin est la forme moderne de l'ancien nom normand Le Goubey qu'on voit figurer dans une charte de l'an 1450, passée en la vicomté de Roncheville (Généralité de Caen), ou demeurait Guillaume Le Goubey, propriétaire d'une terre (*Titre original*).

Par suite de la destruction de ses archives, la filiation suivie et régulière de la famille Le Goubin de Villodon n'a pu être établie qu'à partir de :

I. *François-Henri-Bonaventure Le Goubin de Villodon*, écuyer, receveur des domaines du roi à Caen en 1770, contrôleur des actes de Tilly-sur-Seules en 1773, qui avait épousé noble Agathe Touroude, d'une famille noble de Normandie, maintenue dans sa noblesse par arrêt du 26 mars 1669. De ce mariage sont issus : 1° Monique-Fortunée, née à Tilly-sur-Seules (Calvados) le 3 janvier 1773 et baptisée le 5 du même mois, fut tenue sur les fonds par Pierre-Nicolas Tiboust, directeur général des domaines du roi, son oncle paternel, et Monique Touroude, sa tante maternelle ; 2° Frédéric-Constant-Prosper, qui suit.

II. *Frédéric-Constant-Prosper Le Goubin, comte de Villodon*, né le 16 février 1777, émigra pendant la révolution. Noble demoiselle Adélaïde de Cingal, qu'il avait épousée à Ducy-Sainte-Marguerite, canton de Tilly-sur-Seulles en 1706 lui donna entre autres des enfants :

III. *Alexandre-Henri-Frédéric Louis Le Goubin, comte de Villodon*, né à Tilly-sur-Seules en 1797, épousa en premières noces, à Paris, en 1821, demoiselle Aline Widerkerh, issue d'une ancienne famille d'Alsace ; et en secondes noces, à Pacy-sur-Eure, en mars 1857, demoiselle Amélie-Alphonsine Pinson. Du premier lit il eut quatre enfants, savoir : 1° Claire Le Goubin de Villedon, mariée à M. Bouvaist, dont elle est veuve ; 2° Camille, qui suit ; 3° Blanche Le Goubin de Villodon, mariée à M. le comte Christiani de Ravarand, chef de bataillon, mort en 1870 ; 4° Henri Le Goubin de Villodon, né en 1846, sous-lieutenant d'infanterie, marié à Mlle de la Croix, décédé sans postérité en 1879. Du second lit est née : 5° Henriette Le Goubin de Villodon, mariée à M. Paul de Montmaur.

IV. *Camille Le Goubin, comte de Villodon,* né le 28 mai 1829, décédé le 28 juin 1867, avait épousé Mathilde Jonot, dont il a eu deux enfants : 1° Jules-Emile qui suit ; 2° Jeanne-Adeline-Marie Le Goubin de Villodon, marié à M. Antoine Sourd.

V. *Jules-Emile Le Goubin, comte de Villodon*, chef actuel de sa famille, capitaine au 89e d'infanterie, est né le 8 février 1862, et a épousé le 27 juin 1892 Joséphine-Marcelle Bazin de Gribeauval.

Armes : *D'azur, à neuf lacs d'amour d'or, posés 3, 3 et 3.*

Couronne de comte.

LEGOUX.

Famille anoblie en 1808, en la personne de Bernard Legoux, procureur général près la cour de justice criminelle du département de la Seine, né à Dijon le 4 janvier 1763.

Il avait été créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 15 octobre 1808, puis baron le 12 avril 1813, titre confirmé par Louis XVIII, par lettres patentes du 11 novembre 1814.

Il avait épousé Louise-Jeanne--Thérèse Faton, d'une famille originaire de la Franche-Comté.

Il eut de ce mariage plusieurs enfants ; les trois garçons qui ont survécu ont fourni les souches des trois branches actuellement existantes de la famille *Legoux* (et non *Le Goux* en deux mots) comme l'écrivent à tort certains auteurs.

ARMES : *Tiercé en pal, d'hermine, de gueules et de contre-hermine, le gueules chargé d'une étoile à dix pointes d'argent.*

Couronne de baron.

LE GRAND.

Claude Just Alexandre Le Grand, né au Plessis-sur-Saint-Juste, le 22 février 1762, s'enrôla le 16 mars 1777 dans le régiment dauphin, infanterie, où il obtint le grade de sergent-major. Il se maria à Metz en 1786 avec N. Scherer, fille de Joseph Schérer qui depuis fut général en chef de l'armée d'Italie et ministre de la guerre. En 1790, il fut nommé chef de l'un des bataillons de la Moselle, et dès l'année 1792, il fut employé comme général de brigade à l'armée de Sambre-et-Meuse, et prit part en cette qualité aux journées d'Arlon, de Juliers et de Fleurus. Au passage du Rhin, dans la nuit du 4 au 5 septembre 1795, ce général impatient d'atteindre la rive opposée, s'élança dans les flots à la tête de ses grenadiers qu'il électrisa par son exemple, culbuta 2000 autrichiens, et continua à poursuivre l'ennemi au pas de charges et à la baïonnette jusque sur les glacis de la ville de Dusseldorf, à laquelle il n'accorda que 10 minutes pour se rendre. 2000 hommes de troupes palatines composant la garnison de cette place, défilèrent et mirent bas les armes devant 700 grenadiers français. Il donna dans toutes les occasions des preuves de bravoure, fit toutes les campagnes de l'empire, et reçut le grand cordon de la Légion d'honneur le 26 décembre 1805 ; après la paix de Tilsitt, le général Le Grand fut créé comte de l'Empire avec dotation de 30 000 francs de rente.

Le roi le créa pair de France et chevalier de St-Louis le 27 juin 1814.

ARMES : *D'argent, au cheval cabré de sable ; à la fasce de gueules, chargée d'une étoile rayonnante d'or, brochante sur le tout ; au franc canton d'azur chargé d'une épée d'argent garnie d'or.*

LE GRAS DU LUART.

La famille Le Gras du Luart, distinguée depuis plusieurs siècles, a toujours signalé son attachement et son zèle pour la gloire et le service de l'Etat, soit dans les charges de la magistrature, soit dans les emplois militaires dont elle a été honorée.

Famille originaire de Champagne dont un des membres, Jean le Gras, était en 1490, gouverneur de la ville de Châlons.

Sa filiation est authentiquement établie par titres depuis Michel le Gros, seigneur du Luart, lieutenant particulier de la ville du Mans en 1550.

Au 5e dégré, nous trouvons François Le Gras, marquis du Luart, baron du Tertre, né le 25 janvier 1691, maitre des requêtes en 1719 et intendant du Roussillon en 1723. Il obtint du roi Louis XV des lettres patentes portant érection de la terre de Luart en marquisat ; elles furent enregistrées le 7 juin 1726. Les considérants qui y sont contenus sont des plus flatteurs et des plus honorables. Le marquis de Luart est mort en 1737, laissant de N. Lucas de Muyn, sa femme, plusieurs enfants.

ARMES : *D'azur, à trois rencontres de cerf d'or.*

Couronne de marquis.

DEVISE : *Ne varietur.*

LE HARDY.

Ancienne et noble famille, originaire de l'Artois transplantée dans le Hainaut vers le milieu du XVIe siècle. Son nom primitif est d'*Auffay*, d'un fief situé en Artois. Le Hardy est un surnom trop glorieux pour que les descendants de celui qui le mérita ne tinssent à honneur de le porter exclusivement.

Distinguée par son ancienneté, ses services et ses alliances, la maison d'*Auffay* ou *le Hardy* s'est illustrée dans toutes les carrières. Elle a fourni un grand nombre d'officiers de tous grades, un évêque, des abbés mitrés, des chanoines et a rempli les plus hautes charges municipales de la ville de Valenciennes. Elle s'est divisée en plusieurs branches dont l'ainée seule existe encore.

La filiation commence à Thierry d'Auffay, écuyer, l'un des députés de la noblesse d'Artois au sacre du roi Jean, fait prisonnier à la bataille de Poitiers en 1356, marié à Béatrix d'Arras dont postérité.

Nous trouvons au 5e degré Hugues d'*Auffay*, 2e du nom, chevalier, seigneur de Blémont, gouverneur pour Marie de Bourgogne, du château de la Buchière, en Artois. Il défendit le château de Renty contre l'armée de Louis XI et ne rendit la place qu'après trois assauts et à des conditions honorables. Le roi lui dit qu'il avait été bien *Hardy* de lui résister ainsi et qu'il méritait la mort. A quoi Hugues répondit qu'il se tenait glorieux de mourir pour la princesse sa souveraine, et que s'il

restait en vie, il porterait le nom de Hardy qu'il tenait à honneur, puisque le roi le lui avait donné. Louis XI ajouta, tirant son épée et en donnant un coup sur l'épaule d'Auffay : « Je te crée chevalier pour ta fidélité. »

A partir de son fils, Valerand d'Auffay, dit le Hardy, tous ses descendants portèrent le nom de Le Hardi.

Armes : *De sable, semé de billettes d'or, au lion de même, armé, lampassé et couronné d'argent, brochant sur le tout.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux aigles.*

Cri : *Auffay.*

Devise : *Nec fortior alter.*

Nous trouvons une autre famille du même nom originaire de Normandie qui porte : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de quatre lions d'argent, affrontés et posés 2 en chef et 2 en pointe; sur le tout, d'argent à trois tourteaux de sable.*

Devise : *Nec leporem feroces procreant imbellem leones.*

LE HARIVEL.

Seigneurs du Teil, de la Haze, de la Croix, des Brières, de la Chesnaie, de la Mogissière, de Beaumanois, Houginy, du Bocage, de Mezières de Gonneville, etc., etc.

Originaire de Normandie, cette famille d'ancienne noblesse est connue depuis Jean le Harivel, écuyer porté présent en armes dans le rôle des ban et arrière ban de Condé, l'an 1325.

Cette famille s'est toujours distinguée par sa fidélité aux rois de France, et en 1793, onze de ses membres sont portés sur les listes officielles des émigrés.

La filiation suivie commence à Colin Le Harivel, sieur du Teil, qualifié écuyer dans un aveu rendu au roi le 1er mai 1388.

Alexandre Le Harivel, écuyer, seigneur de Mézières, servit aux gardes du corps et reçut la croix de St-Louis par brevet du 29 septembre 1785.

Cette famille fut maintenue dans sa noblesse en 1469, en 1598 et enfin en 1671, le 4 mars. Parmi ses alliances, nous citerons celles : d'Anfernet, de la Lande, de la Rivière, de Launay, de Méricourt, etc., etc.

La branche de St-Honorine et de Gonneville a eu pour auteur :

Georges Le Harivel, écuyer, seigneur de Ste-Honorine, fils de Nicolas, IIe du nom, du 11e degré de la branche souche; il a épousé en 1729 Françoise de Guérault dont postérité.

Elle compte plusieurs chevaliers de St-Louis.

Armes : *De gueules, à trois roses d'or, 2 et 1.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

LE HON (Cte).

Les comtes Lehon ou Le Hon, de création récente, se rattachent par leurs annales domestiques à l'affranchissement de la Belgique, à la fondation de son indépendance et de sa nationalité et à la consolidation de sa dynastie. Les traditions disent qu'ils sont originaires de Bretagne, où se trouve le village de Lehon dans le canton de Dinan.

La filiation ne remonte qu'à Charles Aimé Joseph Le Hon, né à Tournai, en 1792, fils d'un savant jurisconsulte qui occupa l'une des premières charges de la magistration de cette ville.

Armes : *Ecartelé ; aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or ; aux 2 et 3 d'argent, au croissant de gueules ; sur le tout : d'azur, à deux mains jointes, dont l'une porte au doigt un anneau de mariage surmonté d'une couronne royale,* en mémoire du mariage du roi des Belges avec la princesse Louise d'Orléans.

LEISSEIGUES ou LEISSÈGUES

Originaire d'Auvergne. Seigneur de Légerville, de Trévascoët, de Pennayeun de Kergadio, de Rosaven.

Famille anoblie en 1816, qui a donné un sous-lieutenant de vaisseau en 1786, vice-amiral et commandeur de St-Louis en 1816, mort en 1832 ; un assistant du général des jésuites, mort vers 1869, etc.

Armes : *D'or, à trois fasces ondées de gueules ;* (arm. 1696) ; Alias : *à l'épée d'argent garnie d'or, brochant en pal sur le tout,* pour la branche de Légerville.

LEJAY DE BELLEFOND.

Ancienne famille noble du Berry, province où elle réside encore de nos jours. Elle est connue depuis François Lejay, qui vivait en 1441 et Pierre Lejay, 1er du nom, qui commence la filiation, écuyer, sieur de Bretagne, en Berry, mort en 1595.

La seconde branche de cette famille a pour auteur Joseph Lejay, écuyer, sieur de Bellefond, quatrième fils de Jean Baptiste du 6me degré de la 1re branche. Il se maria le 19 mai 1771, à demoiselle Marie Marguerite Thierry dont il eut entre autres enfants Marie Joseph Nicolas Lejay, écuyer, sieur de Bellefond, né le 29 juillet 1772, capitaine de cavalerie, émigré en 1792 ; il servit à l'armée de S. A. S. Monseigneur le Prince de

Condé de 1792 jusqu'en 1801. Il reçut deux blessures graves. Le 31 mars 1814, lors de l'entrée des alliés dans la capitale, lui quatrième, après avoir rassemblé plus de 500 personnes auxquelles il avait fait arborer la cocarde blanche, il promena avec elles dans Paris le premier drapeau blanc qui y ait paru. Chevalier de St-Louis, le 8 septembre 1814 pour ses services militaires et pour deux blessures reçues à l'armée de Condé, il fut nommé le 14 février 1815, chevalier de la légion d'honneur, pour récompense du dévouement qu'il avait montré le 31 mars 1814.

ARMES : *De sinople, à trois fasces d'or au lambel du même.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions.*

LE JOLIS DES VILLIERS.

Famille originaire de Brucheville en Cotentin, arrondissement de Valogne, qui fut anoblie dans la personne et descendance de Guillaume, seigneur de Jonquay, par lettres patentes du mois de janvier 1595, en récompense de services importants qu'il avait rendus à l'Etat.

La filiation commence à Guillaume Le Jolis, seigneur de Jonquay, officier des archers du roi Henri IV.

François Alexandre Léonard Le Jolis des Villers né en juillet 1760, à Villers-Fossard, près St-Lô, fut élevé aux écoles royales de la Flèche. Il en sortit en 1776 pour être cadet gentilhomme dans le régiment des vermandais, où il a servi en qualité d'officier jusqu'en 1788. Il épousa en 1787, noble demoiselle Marie Anne Catherine de Géraldin, dont il eut postérité.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois aiglettes de sable, 2 en chef et 1 en pointe.*

LE LARGE (Bon).

Touraine. Seigneurs de la Guillonnière, de la Mairie, de la Charmois, de Marton, de la Blaudinière, de la Fautraise, etc.

Famille qui occupe une place distinguée dans la noblesse de la Touraine et du Poitou par ses services militaires et ses alliances et qui a pour auteur René Le Large, 1er du nom, né en 1532 et dont le fils, Thomas Le Large, 1er du nom, maréchal général des logis des armées du roi en 1550 obtint du roi Louis XIII des lettres de noblesse.

Ces lettres, datées du château de St-Germain-en-Laye, en 1633, enregistrées à la Chambre des comptes, le 29 décembre 1634, portent que le roi anoblit Thomas Le Large, ainsi que sa postérité née et à naître, pour ses services dans les fonctions de la charge qu'il a exercée depuis 50 ans et pour diverses actions d'éclat au fait des armes, notamment lorsque, servant dans la compagnie des chevau-légers de la garde du roi Henri IV, il fut blessé au siège de Laon, se trouva au siège de Montauban, avec 600 hommes qu'il avait levés, aux sièges des autres villes, à la prise du Pas-de-Suze où il fut blessé avec le maréchal de Schomberg, et contribua à la reddition du château de Dijon en 1631.

La postérité de Thomas Le Large a formé trois branches, dont l'ainée, celle des seigneurs de la Guillonnière, subsiste seule aujourd'hui. Elle a occupé des emplois et formé des alliances non moins considérables que les deux autres branches. Elle a été maintenue dans sa noblesse par deux jugements de l'intendant de Tours, l'un du 16 septembre 1670, l'autre du 30 septembre 1715.

Charles Le Large, né le 12 janvier 1780, a reçu de S. A. R. Monsieur, comte d'Artois, de hauts témoignages de satisfaction pour les bons services qu'il avait rendus à cette époque comme commandant des armées vendéennes. Il est décédé le 25 février 1839, au château Gontier. Il avait épousé mademoiselle Anne Jéromine du Boisjourdan, dont il a eu trois enfants.

ARMES : *D'or, à deux fasces d'argent chargées de trois annelets de gueules, 2 et 1.*

SUPPORTS : *Deux lions.*

LELARGE D'ERVAU.

Seigneurs d'Ervau, de Mosnes, de Vallières, d'Auzan, etc. (Touraine, Orléanais).

Famille qui commence sa filiation à Claude Lelarge d'Ervau, né à Amboise le 15 mai 1597. Elle a fourni deux capitaines de vaisseau, un capitaine de frégate et plusieurs officiers dans les armées de terre. Elle s'est alliée aux familles de Brussy, de St-André, du Theil, de Maulne, etc.. Le 11 mars 1785, un certificat de noblesse pour le service militaire a été délivré par Chérin, à un des membres de cette maison. Charles Claude Augustin Le Large d'Ervau, comparut en 1789, à l'assemblée électorale des bailliages réunis de Blois et de Romorantin.

ARMES : *D'azur, à deux fasces d'argent, chargées de trois annelets de gueules, 2 sur la première et 1 sur la seconde.*

LE LIEUR DE VILLE SUR ARCE.

Dès le XIIIe siècle, on rencontre le nom de la famille Le Lieur dans l'histoire de Normandie.

Louis Le Lieur, décédé en 1275 fut inhumé en l'église de St-Ouen de Rouen, dans la chapelle de Notre-Dame, comme l'atteste l'histoire de Rouen

par du Souillet; son fils fut élu maire de cette ville en 1311. La filiation suivie commence à son fils Jacques Le Lieur, 1[er] du nom, capitaine et maire de Rouen en 1358, gouverneur du château de Ste-Catherine, qu'il fortifia et défendit contre les Anglais. En récompense de ses services, le le roi Charles V lui accorda le 13 février 1364, des lettres de noblesse héréditaire. Ce prince le nomma en même temps grand maître des eaux et forêts de Normandie. Il fut inhumé dans l'église du couvent des Cordeliers de cette ville. Son fils ainé Jean continua la descendance.

Au 13[e] degré nous trouvons Jean Louis Le Lieur, chevalier, seigneur de Ville-sur-Arce, né le 13 février 1736, officier au régiment des grenadiers royaux.

Son petit fils, Charles Napoléon Le Lieur de Ville-sur Arce, né à Saint-Cloud, le 15 août 1807, fut trésorier de la marine à Marseille, chevalier de la Légion d'honneur ; il a eu plusieurs enfants de son mariage avec Mathilde Elisabeth Karcher.

Armes : *D'or, à la croix endentée d'argent et de gueules, cantonnée de quatre têtes de léopard d'azur, lampassées de gueules.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

LE LOUP DE LA BILIAIS.

Famille originaire de Bretagne, où elle réside encore de nos jours. Elle remonte à Jean Le Loup, chevalier qui comparût dans une enquête faite en 1167.

Guillaume Le Loup, écuyer, servit dans les guerres de son temps en qualité de l'un des vingt écuyers de la compagnie de Geoffroy de Partenay, qui fit montre à Dun--le--Roi, le 1[er] juin 1380.

La filiation suivie commence à Jean Le Loup, sieur du Breil, qui épousa une dame de la Mirande, avec laquelle il vivait en 1530 et mourut en 1565, laissant un garçon, dont le fils fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par arrêt du 29 novembre 1668.

Un Le Loup, fils de Claude Le Loup du 5[e] degré, est l'auteur de la branche des seigneurs de la Biliais, qui subsiste encore de nos jours. Deux membres de cette branche ont servi avec le comte de Chasseloir, chef de la branche aînée, dans la légion de Mirabeau, où l'un a péri ; le second y a été blessé ; il s'est marlé depuis, et n'a pas eu d'enfants : mais son frère puîné marié eût six enfants.

Armes : *De gueules, à deux fasces d'argent chargées la première de trois et la seconde de dix étoiles de sable.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

LE MAIGNAN.

Famille maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction aux réformations de Bretagne, à l'Intendance de Tours et par arrêt du Conseil.

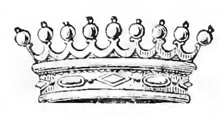
Elle s'est divisée en deux branches : la branche de L'Ecorse et celle de La Verrie.

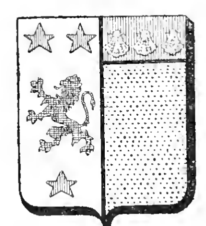
La filiation de ces branches est parfaitement établie à partir de l'an 1300.

Cette famille a donné un gentilhomme de la chambre du roi ; un garde des sceaux de Bretagne ; un bouteillier de Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne ; des chevaliers de St-Michel et de St-Louis ; des officiers supérieurs dans l'armée de Vendée ; deux zouaves pontificaux.

Armes : *De gueules, à la bande d'argent, chargée de trois coquilles de sable.*

LE MAIRE DE SARS-LE-COMTE.





Famille originaire de l'Artois remontant à Robert Le Maire, seigneur de Pasqueau, vivant en 1280 (La Chesnaye des Bois).

Maintenue dans sa noblesse par sentence des Elus de la Province d'Artois rendue le 17 octobre 1635. Titre de comte Palatin du St-Empire reconnu par le conseil héraldique des Pays-Bas le 16 avril 1787.

Alliances avec les familles : de Valenciennes, Raullin de Belval, de Bernicourt, Ruffin, du Puich des Camps de Porville, de Rautre, de Thiant, de la Croix, de la Hamayde, de Pestre, de Bayenrieux, de la Roche de Marchiennes, de Marchal, de Berclat, d'Auxy de Launois, d'Hannecart de Briffoul, de Goussaincourt, de SJullivan de Terdeck, de Kuyper, Le Febvre de Plinval, Le Cordier, de Percy, de la Roche d'Oisy, de la Rochelambert-Montfort..

Armes : *Parti : au 1, d'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, accompagné de trois étoiles de gueules, 2 en chef, la 3[e] en pointe ; au 2, d'or, au chef de gueules chargé de trois coquilles du champ.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux griffons.*

LE MARESCHAL.

Famille de la vicomté d'Eu, généralité de Caen, maintenue le 29 juillet 1667. Elle a pour 1[er] auteur Guillaume Le Mareschal, anobli en 1463, lequel figure à la monstre des nobles tenant fiefs au

bailliage de Caux et Gisors, en 1470. Son petit fils, Jean-Adrien-Nicolas-Charles, écuyer, sieur de la Forest, vicomté d'Evreux, marié à Anne Le Cochois, fut maintenu en 1667.

Armes : *D'azur, au lion couronné d'or, accompagné de trois roses d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.*

LE MAROIS.

Famille des plus honorables de la Basse-Normandie. Jean-Léonard-François Le Marois fut un des plus fidèles compagnons de Napoléon et lui servit de témoin lors de son mariage avec Joséphine Tascher de la Pagerie ; il devint général de division et fut créé comte de l'Empire. Son fils, le comte Le Marois, né en 1801, a été représentant du département de la Manche en 1845.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à la croix alésée d'or : au 2 de sinople, au cheval d'argent ; au 3 de sinople à une pensée au naturel.*

LE MERCIER (Cte).

Louis-Nicolas Lemercier, né à Saintes (Charente-Inférieure) en 1755, succéda, en 1775 à son père dans la charge de lieutenant civil et criminel de la sénéchaussée de Saintonge. Ses talents lui valurent d'être nommé député du Tiers-Etat en 1789, commandeur de la Légion d'honneur le 14 juin 1804 et grand-officier le 20 juin 1811. Créé pair de France le 4 juin 1814, il est mort en laissant trois fils et une fille.

Armes : *De gueules, à la croix ancrée d'argent, accompagnée au 2e canton d'une épée et au 3e canton d'une ancre du même.*

LE MERCIER DE MAISONCELLE.

Louis Le Mercier de Maisoncelle, chevalier de St-Louis, commandant, pour le roi, dans l'ile de la Grande-Terre, à la Guadeloupe, fut anobli par lettres patentes données par Louis XV en avril 1734 pour services militaires rendus dans les guerres de l'Amérique et en récompense de la bravoure que lui et ses ancêtres ont déployée en Europe en diverses circonstances.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et, en pointe, d'un cœur du même.*

LE MERLE DE BEAUFOND.

Famille originaire de la Normandie et de la Martinique, a produit un maréchal de France, Foulques ou Foucaud du Merle (1302), plusieurs gentilshommes de la chambre du roi, des chevaliers de Malte et des ordres du roi, des magistrats d'un rang élevé, des officiers supérieurs des armées de terre et de mer, et des officiers membrss du conseil souverain de la Martinique.

Elle a contracté de belles alliances avec notamment les maisons de Beauharnais, de Lamoricière, d'Andigné, d'Estouville, de l'Hôpital, de Héricy, etc.

Armes : *De gueules, à trois quintefeuilles d'argent, 2 et 1 : et, en abîme, un merle tenant en son bec une branche de laurier de sinople, posé sur un rocher de trois coupeaux d'argent.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

LE MÉTAER DE LORGERIE.

Il y a en Bretagne une famille Le Métaer, ressorts de Saint-Brieuc et de Dinan.

Jean Le Métaer, capitaine des francs-archers de l'Evêché de Saint-Brieuc, vivait en 1484.

Ceux de son nom furent déclarés *nobles d'extraction* par arrêt du 5 octobre 1660.

Armes ; *D'argent, à trois merlettes de sable.*

LE MINTIER.

En Bretagne : famille qui a formé plusieurs branches.

Par arrêt rendu en la chambre de la réformation le 14 février 1669, au rapport de M. Deniau, ceux de ce nom furent déclarés *nobles d'ancienne extraction*, et maintenus en qualité de *chevalier*, ressorts de Plërmel, Jugon, Guérande, Rennes et Saint-Brieuc.

Par deux autres arrêts rendus en la dite chambre, du 10 novembre 1668 et 3 avril 1669, ils furent aussi déclarés *nobles d'ancienne extraction* ; enfin ils furent encore déclarés nobles d'extraction par arrêt du 16 février 1669.

De cette famille était François Le Mintier, écuyer, seigneur de Léhélec, qui s'est marié en 1699 avec Vincente-Françoise de Caradem, dont il eut un fils, Jean-Marie Le Mintier, reçu page du roi dans sa grande écurie le 17 juin 1718.

On lit dans le *Mercure de France* du mois de mars 1779, p. 207, qu'Antonin François Le Mintier, chevalier, seigneur de la Motte Basse, en Bretagne, chef des noms et armes de sa maison, âgé de 75 ans, a renouvelé le 4 février 1773 la cérémonie de son mariage avec Renée de la Motte-Vauvert, âgée de 70 ans. Ils ont eu de leur mariage 17 enfants, dont 9 vécurent, et plusieurs petits-enfants, qui presque tous ont assisté à cette céré-

monie dans la paroisse du château de la Motte. Basse, diocèse de Saint-Brieuc.

Armes: *De gueules, à la croix engrêlée d'argent.*

LEMOCE DE VAUDOUARD.

Cette famille, originaire de Bourgogne, est très anciennement connue au baillage de Villeneuve-le-Roi.

Jean Lemoce signe un acte en date à Villeneuve-le-Roi, du 17 juin 1433, concernant une acquisition par les Célestins de Sens. (Archives d'Auxerre (manuscrits). H. 549.

Jean Lemoce paie aux Célestins de Sens, en 1460, le cens qui leur est dû pour ses trois maisons de Villeneuve-le-Roy. Archives d'Auxerre. H. 552.

Jehan Lemoce, écuyer, chastelain et vi-bailly de Frontignan, donne quittance de ses gaiges échus à la date du 26 juin 1458. (Cette pièce écrite et signée de sa main est rédigée en latin, sur parchemin. Bibliothèque nationale. Cabinet des titres. Pièces originales. Registre 1975, — article 45349.

Mais à l'avènement du Roy Louis XI, il est déchargé, par lettres datées de Tours du 23 octobre 1461, de cet office qui était une charge d'épée. Bibliothèque nationale. Fonds français — 25713. N° 10 — parchemin original.

Noel Lemoce, procureur du Roy à Villeneuve-le Roy, épouse (environ vers l'an 1560) Guillemette Puisoye, laquelle descendait en ligne directe — au 5e degré — de Jean Porcher, conseiller au Parlement de Paris, et de Jeanne de Chanteprime, sa femme; et au 6e degré, — d'Estienne Porcher, sergent d'armes et maistre des garnisons de vins du Roy Charles V qui lui a donné des lettres d'anoblissement pour lui et sa postérité, procréée et à procréer, née et à naitres. Ces lettres sont datées de Paris du mois de juin 1364.

Armes: *De gueules, à l'aigle d'argent armé et béquelé d'or.* Bibliothèque nationale (imprimés). Porcher (généalogie de). Paris — 1650 — in-4°. L. M. 3 — 747.

Droin Lemoce est procureur au bailliage de Villeneuve-le-Roy. Une déclaration de terrier, du 4 septembre 1667, fait connaître que le domaine de Vaudouard, sis paroisse St-Nicolas-lès-Villeneuve-le-Roy, lui est échu par partage dès avant l'année 1658.

Droin Lemoce, né le 28 février 1640, conseiller du Roy, receveur des consignations du baillage de Villeneuve-le-Roy, est désigné dans son contrat de mariage du 18 juin 1679, comme demeurant à Vaudouard chez ses père et mère.

Droin-Emmanuel Lemoce, né le 3 juin 1722, écuyer, officier au régiment de Grassin (cavalerie) est inscrit sous le nom de Vaudouard sur les registres matricules du régiment, volumes nos 35 et 36 des archives du ministère de la guerre.

On trouve, parmi les pièces qui le concernent, une ordonnance royale en date, à Versailles, du 23 novembre 1767, portant que M. Le Moce de Vaudouard est nommé maire de la ville de Villeneuve-le-Roi. Archives nationales — Secrétariat de la maison du Roy, régistre O' 111 — page 501.

Armes: *D'argent, à la foi de carnation, posée en fasce et accompagnée de trois pommes de sinople, 2 en chef et 1 en pointe.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Lemoce de Vaudouard, (Henri et Albert) propriétaires, demeurant à Paris, rue Royale, n° 14, et à Auberville-sur-Mer (Calvados), villa des Landiers.

LE MOINE DE MARGON.

Margon était une seigneurie foncière avec toutes justices, haute, moyenne et basse, mère et mixte empire, relevant du plein fief de la couronne, et dont les seigneurs sont qualifiés *barons* avant le XVe siècle, *comtes* aux XVIe et XVIIe et quelquefois marquis au XVIIIe.

La famille Le Moine de Margon est très ancienne; elle a formé plusieurs branches qui se sont illustrées en Bretagne, en Picardie, en Angleterre, à Naples, en Sicile, en Auvergne et en Languedoc.

Robert Le Moine fit partie de la 1re croisade et se signala au siège d'Antioche. Elle compte un évêque et un cardinal, et un légat du pape Boniface VIII en 1294.

La filiation de cette famille est établie depuis René Le Moine, cousin du cardinal qui fit donation (1285) de plusieurs terres au monastère de St-André en Auvergne.

René, comte Le Moine, seigneur et comte de Margon est qualifié *marquis* dans plusieurs actes; marié, en 1698, à Elisabeth de Surirey de St-Remi, il fut chargé de missions diplomatiques de la plus haute importance, et assista, en 1713, aux conférences qui amenèrent la pacification de l'Europe par le traité d'Utrecht.

Armes: *Parti: au 1 de gueules, à trois fasces ondées d'argent; au chef d'azur, chargé de trois fleurs d'or* qui est de Fargis; *au 2 coupé: au 1er d'or, au cep de vigne, terrassé de sinople; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux mouchetures du même,* qui est de Lavit de Vignes; *au 2e d'or, à la bande de gueules, chargée de trois têtes de lévriers contournées d'argent, colletées du second émail* (sinople) qui est de Mercossert; *sur le tout: d'or, à trois pals de*

gueules, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent, qui est de Le Moine.

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions lampassés.*

Devise : *Per tenebras lucent.*

LE MOINE DE SAINTE-MARIE.

Famille originaire de Champagne, installée dans la province depuis deux siècles seulement; sa filiation remonte à Jean Le Moine, écuyer, vivant en 1322. Pierre Le Moine de Ste-Marie, a été échanson du roi en 1657. Un Le Moine, gentilhomme de la chambre du roi en 1733, fut nommé le 2 août 1765, député de la noblesse de Clermont en Beauvoisis. Il eut deux fils : l'ainé, le baron Le Moine, entra aux chevaux légers de la garde du roi en 1778 et est mort à Paris en 1841 ; il avait été colonel et gentilhomme ordinaire de la chambre ; le cadet entra au service en même temps que son frère et c'est alors que pour le distinguer, il reprit le nom de Sainte-Marie, porté par ses ancêtres.

Armes : *D'argent, à une bande de gueules, accompagnée en chef de trois mouchetures d'hermines, et en pointe, d'un fer de moulin de sable accosté de deux épis de blé au naturel.*

LE MOINE DES MARES.

Famille de la généralité de Caen, élection d'Avranches, maintenue dans sa noblesse en 1667.

Armes : *D'or, fretté de sable.*

LEMOT (*Baron*).

Originaire du Lyonnais.

Créé baron en 1827.

Armes : *D'azur, à la colonne d'argent, avec un chapiteau d'or, sommé d'un buste de même et terrassé de sinople ; parti d'or à trois bandes de gueules.*

LE MOUTON DE BOISDEFFRE.

Le premier auteur de cette maison, originaire de Normandie est Raoul Le Mouton, écuyer, sieur de la Motte, de la paroisse d'Angoville, vivant en 1368. Thomas fut maintenu dans sa noblesse le 25 février 1490. Nicolas, écuyer, sieur du Manoir, de Courtenay et autres lieux, fut maintenu en l'élection de Bayeux en 1666. René Jean Le Mouton de Boisd'Effre, brigadier des armées du roi, mort en 1797, eut douze enfants dont deux seulement ont continué la descendance.

1° Louis René, maréchal de camp et chevalier de St-Louis.

2° René Jean Baptiste, maréchal de camp et grand officier de la Légion d'honneur.

Armes : *D'argent, à trois gibecières de sable, boutonnées et houppées d'or, 2 et 1.*

LE MOYNE.

Seigneurs de Biville, des Flèches, d'Aviron, de la Trébardière, des Vingnelles, etc.

Famille originaire de Normandie où elle a été maintenue dans sa noblesse d'extraction par deux jugements rendus, l'un en septembre 1663, l'autre en octobre de la même année. Cette famille est connue depuis la fin du xve siècle parmi les plus distinguées de cette province.

Elle s'est divisée en deux branches, dont l'une, celle des seigneurs de Biville, des Flèches et d'Avron, a été maintenue dans sa nobleese comme il est dit plus haut.

Le premier auteur de cette famille est Jean Le Moine, vicomte de Rouen en 1446.

Au 10e degré, nous trouvons François-Jean-Baptiste Le Moyne, seigneur du Croset, marié en en 1769, avec demoiselle Marie-Anne Marcoul de la Prévotière dont un des fils, Michel-Antonin Le Moyne de Farges, s'est marié en 1809, avec demoiselle N. Rouyère de la Rochette, qui l'a rendu père de plusieurs enfants.

Armes : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent.*

Couronne de comte.

LEMPEREUR DE SAINT-PIERRE.

Famille de l'élection de Gisors et de Pontoise qui compte : Jean Bart-Lempereur, écuyer, sieur de Caulière qui vivait en 1659. Jean, marquis de Guerny, écuyer du roi Louis XVI.

Armes : *D'or, à l'aigle éployée de sable, surmontée d'un soleil de gueules.*

LEMPS (*de*).

Maison des plus anciennes de la province du Dauphiné dont l'origine se perd dans l'obscurité des temps féodaux.

Hugues de Lemps fut, en 1223, l'un des pleiges du Dauphiné Guigues-André, envers le comte de Valentinois, avec neuf autres chevaliers.

Lantelme de Lemps fut en 1232, présent à une donation; Francois de Lemps combattit à Varey en 1325; Louis de Lemps, avocat célèbre et conseil de la ville de Grenoble vivait en 1670.

Cette famille a formé trois branches principales:

1° Celle du Monet éteinte en 1590.
2° Celle de la Blache de Four, finie en 1600.
3° Celle de la Touviere, qui subsiste de nos jours ; à cette branche appartenait Louis de Lemps avocat cité plus haut.

Armes : *D'or, parti de gueules, au lion de l'un en l'autre, brochant sur le tout.*
Devise : *Le temps j'attends.*

LE NEUF DE NEUFVILLE.

Normandie.
Comtes de Sourdeval et de Tourneville, seigneurs de Neufville, Montenay, Saint-Victor, etc.
Originaire de Normandie, cette famille peut prouver sa filiation sur preuves dès 1371 ; elle a été maintenue dans sa noblesse par arrêt du Conseil d'Etat des 4 décembre 1655 et 1er septembre 1667.
Elle s'est divisée en trois branches principales.
1° L'ainée des Le Neuf de Neufville ;
2° La 2e branche des Le Neuf, ctes de Sourdeval ;
3° et la 3e branche des Le Neuf, ctes de Tourneville.
En 1573. Gilles Le Neuf, conseiller qui substituait le bailli de la ville de Caen, présida les assises de Falaise.
En 1630, messire Jean Le Neuf était lieutenant du roi en la vicomté de Caen.
En 1772, Charles Le Neuf, seigneur de Neufville, était conseiller du roi.

Armes : *De gueules, à trois quarreaux bouffetés d'or.*
Couronne de comte.

LENEZ COTTY DE BRÉCOURT.

Cette famille paraît être originaire de Normandie où on la trouve établie depuis plusieurs siècles. Elle possédait aussi des fiefs dans l'île de France, et en 1355, Regnault de Brécourt, qualifié noble et chevalier par une charte, avait des terres aux environs de Mantes.

Il est de tradition que le nom le plus anciennement porté par cette famille serait celui de Brécourt et que la souche s'était divisée à une époque reculée en plusieurs branches. Le chef de l'une d'elles épousa Mathurine Le Netz, de Netz ou Lenez et sa descendance joignit à son nom patronymique celui de leur mère. Le nom de Cotty provient du mariage de Jean de Brécourt, seigneur du Buisson en 1660, avec Marie de Cotty.

L'ascendance de la branche de Cotty, encore aujourd'hui existante, remonte filialement à Michel Lenez de Brécourt, maréchal des camps et armées du roi, dont le fils, Jean Lenez de Brécourt, officier au régiment de Normandie vers 1626, se distingua sous les murs de Tunis en 1640, fut blessé à l'assaut de la ville de Coni en 1641 et à la prise de Barcelone en avril 1652. Il était gentilhomme de la Chambre du roi et gouverneur des villes et château de Montcalieri près Turin en 1650, servait comme aide de camp du vicomte de Turenne en 1646, du prince de Condé en 1647 et devint lieutenant-colonel du régiment de Normandie et maréchal de bataille. Il mourut à Reims en 1672 et fut enterré sous le nom de baron de Brécourt. Il avait épousé à Pignerol en 1660, Marie Cotty, fille de Michel Cotty, gouverneur de cette ville, dont il eut un fils qui a continué la descendance.

Cette famille compte plusieurs officiers supérieurs dans nos armées, chevaliers de St-Louis.

Armes : *D'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules ; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

Couronne de marquis.

Devise : *Impavidum ferient ruinæ.*

LENFANT (*de*).

Famille ancienne, originaire de l'Anjou, établie en Provence, où elle s'est divisée en plusieurs branches, dont il ne reste aujourd'hui que l'aînée.

Cette famille commence la filiation à Jean Lenfant écuyer, qui vivait en 1395.

Aîmé Lenfant, écuyer, après avoir eu ses biens ravagés par les huguenots se retira en Provence, où il épousa en 1603, Sibille d'Albin, dont il eut entre autres enfants, Lons de Lenfant, chevalier des ordres royaux et militaires de St-Louis et de St-Lazare, commissaire ordonnateur des guerres. Anne Alexandre Charles Marie de Lenfant, fut prédicateur du roi Louis XVI et de la reine, il fut renfermé en 1792 dans la prison de l'abbaye : il y fut massacré le 3 septembre à l'âge de 78 ans.

Jean Jacques de Lenfant, écuyer, garde du roi, a fait reconnaitre l'authenticité de la généalogie par acte public passé à Eguilles, le 19 septembre 1778.

Armes : *D'or, à trois fasces de gueules.*

L'ENFERNAT (*de*).

Famille ancienne de Beauvoisis.

Artus de L'Enfernat, écuyer, sieur de la Motte, et Louis de L'Enfernat, écuyer, sieur de Mornay, sont mentionnés dans les coutumes d'Auxerre de l'an 1561. Jean de l'Enfernat, écuyer, sieur de Villiers, en Saint-Germain, est nommé dans les coutumes du Perche, de l'an 1559.

Armes : *D'azur, à trois losanges d'or.*

LE NOIR DE CARLAN ET DE TOURNEMINE.

Originaire de Bretagne, cette famille avait obtenu le 3 mars 1788 un arrêt du conseil supérieur, qui lui accordait un délai d'un an pour faire venir ses titres de noblesse et pour les faire enregistrer. Il est à croire que les événements de 1789 ont empêché de donner suite à cette instance. La maison Le Noir de Carlan est très ancienne, elle a passé aux diverses réformations de Bretagne et a possédé les terres de Graffaut, de Kermoran, de la Villepierre, de Quéferois, etc.

Armes : *D'azur, à trois chevrons d'or; au franc quartier de gueules, chargé d'une fleur de lis d'argent.*

LE NOIR DE LA COCHETIÈRE.

Famille originaire d'Anjou, ayant possédé les seigneuries de Chanteloup, des Ormeaux.

Elle a donné Charles, bailli du comte du Lude en 1754 ; Louis, notaire à la Flèche en 1709-1765 ; Pierre, conseiller, clerc au présidial, curé de la Flèche en 1501 ; Alexandre, commandant des mobiles de Maine-et-Loire en 1870; Henri capitaine au même régiment, 1870.

Armes : *D'argent, à trois têtes de maure de sable, tortillées d'or, posées 2 et 1.*

Devise : *Nomine niger, corde candidus.*

LE NORMANT DE BRETTEVILLE.

Ancienne maison de l'élection de Falaise, en Normandie, maintenue le 3 juillet 1593 et le 2 mai 1667. — Jean Le Normant vivait en 1470. — Guillaume, écuyer, seigneur de Traspied, de Magny, de Bretteville, etc., était homme d'armes des ordonnances du roi en 1528. — Jean, IIe du nom, écuyer, sieur de Bretteville, était chevau-léger de la garde ordinaire du roi en 1643.

Louis Claude Le Normant de Bretteville, chevalier, était capitaine au régiment de Belsunce, en 1775; son fils, entré à l'école royale militaire en 1786, émigra à la révolution, prit du service dans l'armée danoise et se maria dans ce pays. Il eut de ce mariage neuf enfants, 7 garçons et 2 filles.

LE NORMANT DE GRANDCOURT, DES VARANNES, etc.

Famille originaire de Provence et Picardie. Renaudin Le Normant, écuyer, seigneur du Mesnil, gouverneur des villes et châteaux de Mehun-sur-Yèvre, obtint du roi Charles VII, la concession de la fleur de lys qui se trouve dans ses armes.

La famille Le Normant est fort ancienne et on la trouve mentionnée dans les monuments du moyen âge dès les premiers temps de l'hérédité des noms. Une généalogie détaillée dressée sur titres et publiée en 1853 par le chef de la branche des Varannes, établit la filiation depuis Henri Le Normant, bourgeois de Calais, en 1347 dont les ascendants étaient fixés dans cette ville depuis plus d'un siècle ; l'un d'eux, Robert Le Normant, figura le 6 septembre 1255 parmi les notables et échevins, dans une sentence arbitrale rendue entre Foukessin Leclercq et Mahaut, comtesse de Boulogne.

Au 12e degré, nous remarquons Joseph Le Normant, 2e du nom, conseiller du roi, vivant en 1731 et qui laissa d'un second lit, deux enfants: Joseph Etienne, auteur de la *branche des Varannes* et Pierre Joseph, auteur de celle de La Grandcour. Né le 14 mars 1745, marié à Mer, le 4 février 1772 à Marie Anne Nicole Le Maignen, dont il eut un fils qui continua la postérité.

La famille le Normant se trouve alliée aux premières et plus anciennes familles de France et plus particulièrement à celles du Berry, de la Bretagne, du Rouergue et de l'Orléanais.

En France : avec les Montmorency, Salignac de la Motte-Fénelon, d'Avaray, de Kercado, de Barville, de Baschy, du Buat, de Liniers, de l'Isle, de Marcheville, de Rante, de Rambouillet, de Rocquencourt, de Rolée, de Sageot, de Salbert, de Sigurel, de Livry, de Solanet, de la Touche, de la Touanne, de Troyes, de St-Mesmin, de Béranger, de Beauharnais, d'Orléans, du Coudray, le Chartier, de Boisrenard, de St-Germain, de Beaumont, des Courtils, de Soulforu, de Bar de la Croix, de Menon, d'Orival de Quincampoix, de Massol, du Tail, de la Noue, de Rochefort, de Villiers, de Villeneuve, de Goffier, du Breuil, de Franclieu, du Guesnel, de la Fontaine, de Gascien, de Négré, d'Alicheux de Pomoyrol de Ginal, de Janson de Peyrable, de Kéridec, de Kerdionon, de Kersimon, de Kermorsin, de Kersers, de Kerprigeant, etc., etc.

Armes : *Ecartelé : d'or et de gueules, à quatre rocs d'échiquier de l'un en l'autre, et au tourteau d'azur, posé en cœur et chargé d'une fleur de lis d'or.*

Dauphiné : *D'azur, à une tête d'aigle d'argent soutenue d'une fasce du même.*

Normandie : *D'argent, au chevron de sinople accompagné en chef de deux croissants du même, et, en pointe, d'une tête de mort tortillée d'argent. — De sinople au lion d'argent.*

Bretagne : *D'azur au lion léopardé d'or : au chef cousu de gueules, soutenu d'argent et chargé d'un léopard d'or.*

Orléanais, Ile de France : *Ecartelé : de gueules et d'or à quatre rocs d'échiquier de l'un en l'autre, et, en abîme, un tourteau d'azur chargé d'une fleur de lis d'or.*

Couronne de comte.

Auteurs à consulter : antérieurement à 1793, Archives de Calais, 1255, Thomas de la Thaumassière; manuscrits du chanoine. Robert Hubert ; l'abbé Castonnet tous deux généalogistes orléanais ; Legaingeulx, généalogie de la maison Colas-des-Francs; généalogie de la maison de Coumol (bibliotheque d'Orléans) d'Hozier ; de la Chenaye-des-Bois, Pallet, édition de la France, 1726-1636-1749; Le Normant des Angles 1747 ; Le Normant de Bussy 1718 ; armorial des évêques d'Evreux, armorial des maires d'Orléans; monographie de l'Hôtel-de-Ville d'Orléans.

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Le Normant des Varannes (Constant). Docteur en médecine domicilié à Loctudy (Finistère).

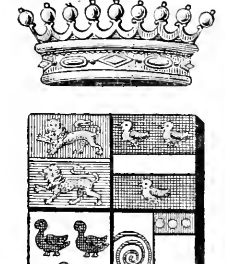
Le Normant des Varannes (Marius-Edouard). Ingénieur à St-Lô, (Manche).

Le Normant de Kergré (Alexandre-Louis-Paul). Colonel des hussards.

Le Normant de Kergré (Paul-Auguste), à Quimperlé (Finistère).

Le Normant de Villeneuve — de la Salle — de Bussy — de Kergris — de la Grand Cour, etc.

LE NORMANT DE LOURMEL DU HOURMELIN.



Cette maison originaire de la Touraine où elle possédait au commencement du xvi[e] siècle la terre de la Salverte, située près de Chinon, s'établit vers 1650 dans la province de Bretagne par la possession de la terre et du château de Noyal, situés près de Lamballe dans l'évêché de St-Brieuc, possession qui faisait partie de l'héritage d'une mère. L'établissement des Le Normant les fit comprendre en Bretagne dans la réformation de 1669 et déclarés nobles d'extraction après l'examen de leurs titres généalogiques.

Moïse Le Normant, écuyer, seigneur de la Salverte en 1557, fut pourvu, après de longs services dans les troupes du roi, de l'état de Maréchal des Logis de la noblesse de France, dans les provinces de Poitou, Anjou et Touraine, par brevet du comte de Sansay, capitaine général de la noblesse de France, par commandement de M[gr] le duc de Montpensier, lieutenant-général et commandant pour le roi en Poitou.

Son fils hérita de sa charge et fut gouverneur de la ville et du château de Langeais pendant la Ligue.

A la fin du siècle dernier, la branche aînée se fondit dans la maison Le Métaer du Hourmelin, qui s'éteignit en 1796 en la personne de Pierre-Gabriel-François-Joseph Le Métaer, chevalier, seigneur comte du Hourmelin, chevalier de St-Louis, maréchal des camps et armées du roi. Il avait fait ses preuves au cabinet de l'ordre du St-Esprit en 1788 pour l'obtention des honneurs de la cour.

François-Jacques Le Normant de Lourmel, héritier du comte du Hourmelin, épousa le 14 mai 1783 Julie-Jeanne du Coetlosquet, fille du haut et puissant seigneur, messire Jean-François-Yves vicomte du Coetlosquet, colonel en second du régiment Dauphin, chevalier de St-Louis, gentilme de la chambre de M[gr] le Dauphin (Louis XVI), du comte de Provence (Louis XVIII), du comte d'Artois (Charles X) et de Denise-Françoise de Tréanna, héritière de Pensornon.

Toussaint-Jacques-César Le Normant, chevalier de Lourmel, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans la cavalerie de la marine ; rentré en France, il fut arrêté à Paris, incarcéré au Luxembourg et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 5 juillet 1794.

François-Victor Le Normant de Lourmel, comte du Hourmelin, fut un des chefs du soulèvement royaliste breton en 1815 dans les Côtes-du-Nord. Capitaine de la garde royale, il épousa en 1817 Frances-Matnilde Sheldon, née à Bruxelles le 14 avril 1793, fi le de haut et puissant seigneur anglais Charles-Henry Sheldon, de Weston et Beoley aux comtés de Warwick et Worchester et de dame Elizabeth-Louise de Gorges-Russel, branche aînée de la famille des ducs de Bedfort, et fut tenue sur les fonds baptismaux par l'honorable Francis Talbot, 4[e] frère du comte de Schwesbury, époux de Margaret Sheldon, sa tante, et par Frances Sheldon, née Princesse Auersperg, fille de Charles prince du même nom, veuve en premières noces du comte Léopold de Daun.

De nos jours, Frédéric Henri Le Normant de Lourmel, né le 12 juillet 1811, général de brigade, aide de camp de S. M. Napoléon III, fut tué glorieusement sous les murs de Sébastopol à la journée d'Inkermann. Pontivy, sa ville natale, lui a

élevé une statue. La comtesse de Lourmel fut dame du Palais de S. M. l'Impératrice et mourut en 1869.

Armes : *Ecartelé : au 1 d'azur, au lion léopardé d'or ; au chef cousu de gueules soutenu d'argent, et chargé d'un léopard d'or*, qui est Le Normant ; *au 2, de sable à la fasce d'argent, accompagnée de trois canettes de même, membrées et becquées de gueules, 2, 1*, qui est Sheldon ; *au 3, d'argent à trois merlettes de sable, 2, 1*, qui est Le Métaer ; *au 4, parti : au 1, d'argent au tournant d'azur de Gorges ; au 2, d'argent au chef de gueules chargé de trois besants d'or de Russel*, qui est Gorges-Russel.

Devise : *Optimum pati.*

REPRESENTANTS ACTUELS

Branche ainée

Le Normant de Lourmel, Cte du **Hourmelin** (Charles-Pierre-Aimé), marié en 1848 à Marie-Hyacinthe de La Motte-Rouge. Résidence : Château du Hourmelin près Lamballe (Côtes du Nord).

Branche cadette

Le Normant de Lourmel (Aimé). Résidence : Château de Thaumatz près Jugon ; Château du Marais près Yffiniac ; Hôtel Sébert à St-Brieuc (Côtes-du-Nord).

LENTILHAC *(de)*.

Comtes de Lentilhac, vicomtes de Lédières, barons de Gimel, maison d'ancienne chevalerie, originaire de la province de Quercy, qui a donné son nom au bourg de Lentilhac, près la petite ville de Figeac. Son ancienneté remonte aux temps les plus reculés, puisque dès la fin du VIIIe siècle, on voit déjà figurer les sires de Lentilhac, comme de puissants seigneurs, dans les traités passés avec l'abbé du monastère de Figeac. L'abbaye de Vic de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Cahors, fut fondée l'an 1260 par les seigneurs de cette maison. Elle a donné des capitaines d'hommes d'armes, des officiers généraux, un grand nombre d'officiers supérieurs et des chevaliers des ordres du roi. Elle a obtenu les honneurs de la Cour en 1782, en vertu des preuves faites au cabinet du St-Esprit ; elle a produit des comtes de Lyon, plusieurs chanoinesses de Remiremont et a fourni plusieurs prélats recommandables, entre autres, un évêque de Lavaur.

Armes : *De gueules, à la bande d'or.*

Couronne de marquis.
Supports : *Deux lions.*

LÉON DES OURMEAUX.

Famille originaire de Bretagne dont la filiation suivie remonte à Olivier Léon, mentionné dans un contrat de l'an 1323. La seconde branche de cette maison est éteinte ; la troisième a pour chef Pierre-Léon, qui rendit aveu au Prieur de Saint-Michel de Moncontour en 1537. Il fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du Parlement en 1543 sur des actes et partages nobles, et remontant jusqu'en l'année 1302. Il eut entre autres enfants, Guillaume-Léon, premier du nom de sa branche, seigneur de Vauxboëdes et des Ourmeaux, qui rendit hommage et aveu en 1535, comme héritier principal de Pierre-Léon, son père, à la seigneurie de Moncontour ; il est cité au nombre des vasseaux nobles du Prieur de St-Michel de Moncontour, etc.

Une quatrième branche a pour auteur Jean-Léon, qui vivait en 1650.

Armes : *D'argent, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.*

LÉONARD DE RAMPAN ET DE JUVIGNY.

Cette famille originaire de la paroisse de Hottot, au diocèse de Bayeux, a pour premier auteur : Jacques Léonard, seigneur de la Rivière et d'Ourville, anobli par lettres patentes du mois de février 1582. Sa descendance a formé cinq branches principales, savoir : celle de Rampan, de Juvigny, de Beaupré et des Iles, d'Arbois et de la Painerye, d'Acqueville et du Mesnil-Touffré. Trois de ces branches subsistent encore de nos jours. — La 1re branche a formé deux rameaux dont l'aîné s'est éteint en la personne de Victor François Léonard de Rampan, ancien officier du régiment colonel-général (infanterie). Le second a eu pour chef : Edouard Charles François Léonard de Rampan, officier de cavalerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, qui de son mariage avec demoiselle Sophie Rosalie Le Saché, a eu deux filles et deux fils.

La branche de Juvigny établie en Alsace, s'est aussi divisée en deux rameaux ; il existait une 3e branche, représentée par Thomas Edouard d'Argouges, né en 1802, célibataire.

Armes : *D'azur, au lion d'or, lampassé de gueules et accompagné de trois flammes du même 2 et 1.*

LE PANNETIER DE ROISSAY.

Cette famille paraît être originaire du Maine, où elle est fixée depuis longtemps, et où elle est alliée aux plus anciennes maisons du pays.

On trouve parmi les rejetons qu'elle a produits : noble Jean Le Pannetier, conseiller du roi, greffier *antiers*, alternatif et triennal à Ernée; François Le Pannetier, conseiller à la barre ducale de Mayenne, à sa formation en 1659 ; plus tard, Jean Marie Le Pannetier de Roissay, né en 1780, décédé en 1832, laissant deux fils.

Armes : *De sable, à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles, et, en pointe, d'un croissant de même.*

LE PAULMIER.

Cette famille est originaire de Normandie.

Elle a été maintenue dans sa noblesse le 20 novembre 1668.

On trouve, mentionné dans les archives de l'église de Coutances et les chartes de l'Abbaye-de-Montebourg, en 1252, un André Le Paulmier, qualifié de *miles*.

Armes : *D'azur, à trois palmes d'or, posées 2 et 1.*

LE PELETIER DE ROSAMBO.

Marquis de Rosambo-Coskaer.

Famille originaire de Bretagne, qui y figure avec éclat dès le XIe siècle. Plusieurs branches de cette maison se sont étendues dans le Maine, l'Anjou et la Normandie. La nature de leurs possessions et la noblesse de leurs alliances attestent l'ancienneté de leur origine. Elle a pour berceau la maison et seigneurie du Bois, dit le Bois-Peletier, située dans l'étendue de la seigneurie de Brons, près St-Brieuc.

François Le Peletier fut le premier qui entra dans le parlement, en 1572. Son nom y fut illustré par un grand nombre de conseillers et de présidents, parmi lesquels se sont surtout distingués : Claude Le Peletier, qui a travaillé aux fameuses ordonnances de Louis XIV, et dont le quai neuf fut appelé alors quai Peletier.

Après la mort de Colbert en 1683, il fut nommé contrôleur des finances; Louis Le Peletier, marquis de Rosambo et baron de Poussé, fut président à mortier en 1756 ; Louis Le Peletier, marquis de Rosambo, fils aîné du précédent, président à mortier en 1765.

Le chef de la branche aînée de la maison Le Peletier a pris, sur les désirs du roi, le nom de Rosambo, qu'il unit au sien, en ajoutant à ses armes celles de Coskaer de Rosambo, que l'on voit dans la IXe salle des croisades. Louis Ier Le Peletier, chevalier, seigneur d'Ablon, avait épousé Geneviève Josèphe de Coskaer.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à la croix pattée d'argent, chargée en cœur d'un chevron de gueules et, en pointe, d'une rose du même boutonnée d'or; le chevron accosté de deux molettes de sable sur la traverse de la croix,* qui est de Le Peletier ; *aux 2 et 3 contre écartelé : aux 1 et 4 d'or au sanglier de sable :* (non effaré); *aux 2 et 3 écartelé d'or et d'azur.*

LE PELLERIN DE BEAUVAIS.

Famille originaire de Normandie, où Girot Le Pellerin, dont le surnom vient des Croisades, épousa, au commencement du XVIe siècle, la fille de Harenc, qui descendait des premiers conquérants de la province. — Vers 1660 et depuis, plusieurs membres de la famille Le Pellerin vinrent s'établir en Touraine, où ils possédèrent différentes terres seigneuriales. Les seigneurs de Beauvais furent les représentants de la branche de Beauvais.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent ; au chef de sable, chargé de trois coquilles d'argent.*

LE PELLETIER DE GLATIGNY.

Famille originaire de Picardie, qui a rendu des services importants à l'Etat dans la carrière des armes et dont le premier auteur connu est Michel Le Pelletier de Glatigny, écuyer, commissaire ordinaire et garde général de l'artillerie de France, marié en 1649 à Françoise Charlot, dont il eut postérité.

Cette famille compte plusieurs officiers distingués chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis.

Armes : *D'azur, à la fasce d'argent chargée d'un croissant de gueules, accompagné de trois étoiles, 2 en chef et 1 en pointe.*

LE PESANT DE BOISGUILBERT.

Famille de la généralité de Rouen.

Cette maison compte plusieurs membres du parlement et de la chambre des comptes de Normandie; elle a possédé héréditairement depuis la moitié du XVIIe siècle, la charge de lieutenant général et président au bailliage de Rouen. Le célèbre de Boisguilbert, si connu par ses travaux économiques et la disgrâce qu'ils lui attirèrent, était de cette famille. — Marthe Le Pesant a épousé en 1635, Pierre Corneille, avocat du roi à la table de marbre de Rouen, maître des eaux et forêts qui fut père du grand Corneille. — Deux Le Pesant de Boisguilbert ont comparu à l'assemblée de la noblesse de 1789 pour l'élection des députés.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux têtes de lion d'argent et d'un cœur d'or, en pointe.*

LEPOITTEVIN DE LA CROIX-VAUBOIS.

Ancienne famille originaire de la Normandie. L'un de ses auteurs, J. B. Lepoittevin, né en 1653, fut conseiller du roi, directeur des aides de Montdidier. Il épousa en 1680 demoiselle Catherine de Ricard.

Louis-Antoine Lepoittevin de La Croix, né à Péronne le 17 janvier 1753, était conseiller du roi, directeur des économats avant la révolution, sous l'empire receveur général des douanes à Anvers. Il assista au couronnement de l'empereur comme président du canton de la ville d'Anvers. Il s'est marié le 29 avril 1785 à demoiselle Marie-Josèphe Poultetier de Périgny, alliée à un grand nombre de maisons de grande noblesse.

Son 3e fils, Casimir-Charles Lepoittevin de La Croix-Vaubois, fut président au tribunal civil de Beauvais, chevalier de la Légion d'honneur; né à Calais le 16 novembre 1795, il épousa le 30 novembre 1818 demoiselle Amélie-Françoise-Catherine Belgrand de Vaubois, fille de messire Claude-Henri Belgrand, comte de Vaubois.

Le comte de Vaubois n'ayant eu que trois filles a obtenu, par ordonnance de S. M. le roi Charles X en date du 12 août 1829, que son gendre, M. Lepoittevin de La Croix, portât le nom de Vaubois.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accosté de deux maillets d'argent et accompagné en chef d'une grappe de raisin d'or, et, en pointe, d'une croix pattée du même.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions.*

LE PRÉVOST DE FOURCHES (alias LE PROVOST).

On connait en Normandie 10 familles nobles du nom de Le Prévost ou Le Provost, la plupart d'ancienne chevalerie; la plus importante d'entre elles est celle qui nous occupe.

Normandie et Bretagne.

Seigneurs de Miettes, de la Porte, de Visel, de la Ferté Corbière, de St-Germain de Fourches, de Royville, etc.

Elle date de l'époque de la conquête de l'Angleterre, c'est-à-dire de l'an 1066. Suivant une ancienne tradition, son premier auteur était filleul de Guillaume le Conquérant.

Le fils aîné de Guillaume Le Prévost resta en Angleterre et y fit souche; le fils cadet revint en Normandie ainsi que ses frères, où ils possédaient de grands biens dans les élections de Falaise, d'Argentan, etc., généralité de Caen.

Cette famille fut reconnue noble d'ancienne extraction par Raimond de Montfaut, en 1469, en la personne de Jean Le Prévost, de la paroisse de la Trinité, diocèse d'Avranches.

Deux siècles plus tard, Jean et Jacques Le Prévost firent leurs preuves d'ancienne noblesse en 1666 devant Chamillart, intendant de la généralité de Caen.

Les anciens cartulaires ont conservé les noms d'un grand nombre de personnages de cette vieille famille dans les temps les plus reculés et remontant à l'an 1233, mais la filiation suivie commence à noble homme Pierre Le Prévost, écuyer, lieutenant du château de Falaise en 1400, qui eut pour femme N... dont il eut plusieurs enfants.

Cette famille a fourni les branches :

1o des seigneurs du Marais de St-Germain de Fourches qui a pour auteur Henry Le Prévost, né en 1561, seigneur du Marais et de St-Germain de Fourches ;

2o des seigneurs de St-Germain des Fourches, issue de la précédente, dont l'auteur, François Le Prévost, écuyer, seigneur de St-Germain des Fourches, né en 1606, servait en 1635 dans la compagnie du sieur Marguerie de Nonant, aux lieux et place de Henry, son père, âgé de 75 ans.

3o celle des seigneurs de la Roche, de Lulagris, de la Villoutin, de Ravilly, du Bourg, des Mazures, de la Touche, de la Pinsonnière, de Laubruère, etc. qui, transportée de Normandie en Bretagne, a pour auteur Jacques Le Prévost ou Le Provost, seigneur de Courbery, né en 1520, issu du 5e degré de la souche-mère.

Ses alliances sont des plus distinguées.

Elle s'est poursuivie jusqu'à nos jours en donnant des officiers chevaliers de St-Louis.

ARMES : *D'azur, au lion d'argent,* (alias *d'or*), *armé et lampassé de gueules, tenant une hache d'armes d'or* (alias *d'argent*).

L'écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.

SUPPORTS : *Deux lions.*

LE PRÉVOST D'IRAY.

Famille noble, originaire de Bretagne et établie en Normandie dans le XVe siècle. Elle remonte en ligne directe à Henry Le Prévost, écuyer, marié à Jeanne de Villiers, qui vivait vers 1500.

Jean-Jacques Le Prévost, chevalier, seigneur d'Iray, né le 31 mars 1743, reçu garde du corps de S. M. en 1758, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, émigra et fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes en qualité de maréchal-des-logis des gardes du corps; devint en 1814 sous-lieutenant avec rang de colonel.

ARMES : *De gueules, à deux fasces d'argent, accompagnées de trois croissants de même en chef, et, en pointe, de trois besants aussi d'argent.*

LE PRÉVOST DU BARAIL.

Barons de Malvas et d'Oysonville, marquis du Barail et vicomtes de Villers-Helon, seigneurs de Malassie, d'Herbelay, de St-Germain, d'Amboise, etc.

Maison ancienne, originaire de la ville de Paris où elle était connue dans la haute magistrature depuis le commencement du XIVe siècle, époque à laquelle vivait Yves Le Prévost, conseiller au Parlement en 1315. Cette maison, recommandable par son ancienneté, ses alliances, les nombreux services qu'elle n'a cessé de rendre à nos rois, dans leurs conseils, dans l'administration de la justice et dans le commandement de leurs armées, remonte par sa filiation suivie à Jean Le Prévost, premier du nom, écuyer, seigneur de Malassie près d'Etampes, qui vivait sous le règne du roi Charles VII. La branche du marquis du Barail a pour auteur Pierre Le Prévost, premier du nom, qui vivait en 1616.

ARMES : *Echiqueté d'or et d'azur : au franc canton d'or, chargé d'un griffon de sable : à la bordure de gueules, chargée de trois besants d'or.*

LE QUIEN DE LA NEUFVILLE.

Seigneurs de la Neufville, etc., à Paris et à Bordeaux. Cette famille dont les différents auteurs font remonter l'ancienneté à des siècles très reculés ne prouve néanmoins sa filiation que depuis Pierre Le Quien de la Neufville, qui fut capitaine de cavalerie et mourut en 1675, après avoir épousé demoiselle Claude Maldamé. Son fils fit plusieurs ouvrages qui lui valurent une place à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1706. Les talents qu'il montra dans les diverses traductions qui sont sorties de sa plume l'ont placé au rang des hommes illustres de son siècle, dans l'histoire littéraire du règne de Louis XV.

Cette famille a aussi produit un brigadier des armées du roi en 1741, plusieurs autres officiers et un chevalier de St-Louis en 1721.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4, de sinople, au chien braque d'or, ayant un collier de sable surmonté d'une palme d'argent en fasce ; aux 2 et 3, bandés de vair et de gueules.*

LE REBOURS.

Ancienne famille de l'élection de Falaise en Normandie dont la filiation remonte à Pierre Le Rebours, écuyer, seigneur de Maizières, vivant en 1360.

Jean, écuyer, seigneur de la Leu, de Chaussy, etc., maître des comptes, a été maintenu en 1667.

ARMES : *De gueules, à sept losanges d'argent.*

LE ROUX DE BRETAGNE.

Voy. pour l'historique de cette famille le tome Ier, colonne 1747, et rectifier comme suit l'état des représentants actuels.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Le Roux de Bretagne (*Auguste*), chef de nom, né le 4 mai 1857. Résidence : Château de la Folatière, près St-Jean d'Angély. Marié le 30 avril 1884 à Marie-Louise JOLY D'AUSSY, dont : *a*) Germaine, née en 1885 ; *b*) Auguste, né en 1886 ; *c*) Suzanne, née en 1887 ; *d*) Jeanne, née en 1890 ; *e*) Marie-Madeleine, née en 1893 ; *f*) Antoine, né en 1895.

FRÈRES

Le Roux de Bretagne (*Henry*), né en 1858. Résidence : Fouquières près Béthune. Marié en 1884 à Joséphine DUBRULLE DE ROUVROY, dont : *a*) Anne Marie, née en 1885 ; *b*) Geneviève, née en 1887 ; *c*) Marie-Antoinette, née en 1888 ; *d*) Madeleine, née en 1890 ; *e*) Henry, né en 1893.

Le Roux de Bretagne (*Maurice*), né en 1861. Résidence : Château-Bon près Vaudricourt (P. de C.). Marié en 1891 à Pauline de MAZIÈRE, dont : *a*) Anne-Paul, née en 1892 ; *b*) Maurice, né en 1893 ; *c*) Jean, né en 1894.

Le Roux de Bretagne (Paul), né en 1870. Résidence : Lille (Nord).

ONCLES

Le Roux de Bretagne (l'abbé *Louis*), né en 1836, vicaire à la Madeleine à Paris.

Le Roux de Bretagne (*Charles*), né en 1838. Résidence : Château de la Bijoire (Vendée). Marié 1° à Antoinette de BIZEMONT, en 1864, dont Louise, née en 1866, mariée à Gustave d'ORSANE ; 2° à Gabrielle de La BAJONIÈRE, en 1873, dont Charles, né en 1874.

Le Roux de Bretagne (*Joseph*), né en 1842. Résidence : Château de Mortagne (Nord). Marié à Berthe CLEMENT.

Le Roux de Bretagne (*Thérèse*), née en 1844. Résidence : Château de Péré (Deux-Sèvres). Mariée en 1868 à Maxime BASTARD

de Péré, capitaine de frégate, officier de la légion d'honneur, dont : *a*) Thérèse, née en 1870 ; *b*) Geneviève, née en 1872, *c*) Joseph né en 1873, aspirant de marine ; *d*) Maxime né en 1874 ; *e*) Henri, né en 1875.

LE ROUX DE PUISIEUX.

Seigneurs du Chastelet, de la Thieuloie, de Puisieux-au-Mont, de Puisieux-au-Val et d'Acheville, en Artois.

Claude Le Roux, auteur de cette famille, qui a formé les deux branches, était natif de Béthune et bourgeois d'Arras. Il servit en qualité d'hommes d'armes dans les armées de l'empereur Charles V, qui l'anoblit, et toute sa postérité, par lettres du 15 avril 1527, confirmées en juin 1531.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent, à la fasce de gueules surmontée de trois coqs de sable membrés et crêtés de gueules : aux 2 et 3, d'or, à la bordure engrêlée de gueules, à la fasce du même, à l'écusson d'argent, brochant sur le tout chargé de trois fleurs de lys de gueules, surmontées d'un lambel d'azur.*

Cimier : *Une fleur de lys de gueules entre un vol du même.*

LE ROY D'AMIGNY.

Ancienne famille de l'élection de Bayeux en Normandie dont la noblesse a été authentiquement reconnue à différentes époques par un arrêt de la cour des Aides le 27 mars 1494, et ensuite en 1588 et 1666. Elle a fourni un grand nombre d'officiers de tous grades et des chevaliers de St Louis.

Les preuves de noblesse que cette maison a fournies en 1737, devant le juge d'armes de France, font remonter sa filiation à Guilbert Le Roy, écuyer, qui vivait en 1494. Il est l'auteur connu des trois branches de la famille, savoir : celle des seigneurs d'Amigny, éteinte vers 1720 ; celle des Le Roy du Gué, éteinte également en 1760 ; et celle des seigneurs de Souceboz (en Suisse) qui s'est continuée jusqu'à nos jours. Elle a pour auteur Le Roy, 1e fils de Charles, seigneur d'Amigny.

Armes : *D'argent, à trois merlettes de sable, posées 2 et 1.*

Couronne de vicomte.

Supports : *Deux sauvages.*

LE ROY DE BARDE.

Famille noble et ancienne de la Picardie, distinguée par ses alliances et ses services militaires. Cette famille est connue depuis Raoul Le Roy, qui fit en 1227 deux donations à l'église et aux religieux de Ste-Marie de Lieu Dieu.

Nicole Le Roy fut mariée vers l'an 1470 avec Alexandre Gaillard, seigneur de Ferré. Elle est mentionnée dans le testament de son mari du 24 septembre 1510.

Cette maison a fourni plusieurs branches : celle de Valenglart et celles de Camelun et de Barde. Suivant les preuves fournies, leur souche commune remonte à Gui Le Roy, écuyer, qui commence la filiation suivie. Il vivait en 1375-1396.

La branche des seigneurs de Barde a pour auteur Adrien Le Roy, écuyer, seigneur de Barde, Bois-Colard, Harse, etc., gentilhomme ordinaire de la maison du duc de Guise, qui épousa le 5 février 1619 demoiselle Charlotte de Rune, dont postérité.

Armes : *Tiercé en fasces ; au 1 d'or, au lion léopardé de gueules : au 2, de sinople : au 3, d'hermine.*

Supports : *Deux lions.*

Cimier : *Un lion issant.*

LE ROY DE BOISAUMARIÉ.

Originaire de la Basse-Normandie, cette famille a fourni plusieurs membres considérables. Parmi ceux qui ont rendu des services éminents au pays, depuis un siècle, nous citerons : Pierre-Thomas Le Roy de Boisaumarié, capitaine d'état-major, membre du tribunat et du corps législatif sous le 1er Empire, préfet du Var et du Loiret, de l'Ille-et-Vilaine et des Basses-Pyrénées, de 1830 à 1837, commandeur de la Légion d'honneur, etc. ; Pierre Leroy de Boisaumarié, préfet, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1857 ; et Ernest, baron Le Roy de Boisaumarié, qui fut sénateur et préfet de la Seine-Inférieure.

Armes : *D'azur, au chevron de gueules, accompagné en chef à dextre, d'une tour crénelée et démantelée : à senestre, d'une balance ; et, en pointe, d'un livre ouvert : le tout en argent : au canton de sénateur.*

LE ROY DE CHAVIGNY.

Famille originaire d'Anjou.

Elle a donné Jacques, abbé de St-Florent (en 1518) et de Cluny, aumônier du Dauphin et des ducs d'Angoumois et d'Orléans, archevêque de Bourges ; et un abbé de Bellefontaine en 1709.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent à une bande de gueules ; aux 2 et 3, échiqueté d'argent et d'azur,* (alias : *d'or et d'azur*), *à la bordure de gueules.*

LE SAULNIER.

Seigneurs de Calibray, des Tertres, de la Cour, de la Hautière, de St-Jouan, etc.

Ancienne famille originaire de Bretagne. On la croit originaire de la paroisse de Ruca, dans l'ancien comté de Matignon. Elle s'est divisée en plusieurs branches connues vers la fin du XVIIIe siècle sous les noms de la Hautière, de la Saudrays, de St-Jouan, de Vauhello et de la Cour.

Le premier membre connu de cette famille est Bertin Saulnier ou Le Saulnier, en 1206. La filiation commence à Gabriel Le Saulnier, compris dans un dénombrement des nobles de l'évêché de St-Brieuc en 1427.

Au 10e degré nous trouvons Bonaventure-François-René Le Saulnier de la Cour, né à St-Brieuc le 17 avril 1788, lieutenant de vaisseau et chevalier de la Légion d'honneur.

La branche de St-Jouan a pour auteur Pierre Le Saulnier, sieur de St-Jouan, 3e fils de François Le Saulnier de Vauhello de la branche précédente.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à trois poissons d'or,* qui est Le Saulnier; *aux 2 et 3 d'or, au porc épic de sable,* qui est de Pugneix.

Couronne de marquis.

Supports : *Deux sirènes.*

L'ESCAILLE (*de*).

Famille originaire du Brabant, issue de Bernard de l'Escaille, seigneur de Faulez, homme d'armes de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, dont l'arrière-petit-fils François de l'Escaille, seigneur de Faulez, archer de la noble garde de l'empereur Charles-Quint, a eu du même empereur continuation de noblesse, etc. Concession d'armes, 1548.

Armes : *De gueules, à la main gantée d'argent, portant bride de sable : au chef d'or chargé d'une aigle de sable aux ailes éployées.*

Supports : *Deux chevaux d'argent.*

LESCALOPIER (*de*).

Jean Lescalopier, contrôleur de la maison du roi, fut échevin de la ville de Paris en 1554 et 1562, et s'allia avec Marie-Claude l'Hermite. Leur fils fut reçu secrétaire du roi le 25 octobre 1599. Il épousa Marthe, fille de Jacques Gobelin, fondateur de la célèbre manufacture royale des Gobelins, et mourut en 1620 laissant postérité.

La famille Lescalopier dont le nom est aujourd'hui de l'Escalopier s'est alliée aux Le Clerc de Lesseville, aux Le Tellier de Savoie, et elle a donné des magistrats distingués.

Armes : *De gueules, à la croix d'or, cantonnée de quatre croissants du même.*

LESCHAUX (*de*).

Savoie et Franche-Comté.

La famille de Leschaux qui, par les femmes, se rattache authentiquement à Leutgarde, mère de Guillaume le Conquérant, est originaire de Savoie.

L'un de ses premiers membres connus est Durand Leschaux dont la fille Marie, morte en 1229, avait épousé Eudes Arrode, le grand panetier du roi de France Philippe-Auguste.

Le chevalier Jean de Leschaux compte parmi les personnages de marque faits prisonniers aux côtés du duc de Savoie à la bataille de Varrey, en 1325.

Vers 1618, la maison de Leschaux vint se fixer en Franche-Comté où plusieurs de ses membres occupèrent de hautes charges provinciales.

Armes : anciennes : *D'azur, à un griffon d'or.* modernes (parlantes) : *D'argent, à deux bandes de gueules, chargées d'un lais arraché de sinople : au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux aigles.*

LESCHEVIN DE PRÉVOISIN.

Picardie, île de France.

Seigneurs de Précourt, de Prévoisin, de Billy, etc.

Famille qui tire son origine de la maison de Crèvecœur et remonte au XIIIe siècle ; elle a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement en date du 30 janvier 1715 à la généralité d'Amiens, ses preuves remontant à noble Charles *Lesquevin*, écuyer, seigneur de Baconval, auquel le roi Henri IV fit don de plusieurs sommes à prendre sur ses sujets rebelles, par lettres *royaux* du 7 novembre 1589. Elle compte des services militaires très distingués et de brillantes alliances. Les armes étaient de *gueules, au lion d'or, au chef échiqueté d'argent et d'azur.* Sur la tombe d'Adrien Lesquevin qui existait en 1548 dans l'église de Roye, se trouvaient deux écussons accolés : l'un figurant *une fasce accompagnée en chef de 3 étoiles et d'un croissant et en pointe d'un lion,* l'autre un *échiqueté,* qui est l'écusson d'Antoinette Girault, femme d'Adrien ; on peut en inférer que l'écusson de la maison de Lesquevin a été formé de la réunion de ces deux blasons en un seul, et que les armoiries de la famille de Leschevin ont été composées entièrement des pièces du premier de ces deux blasons.

Elle a été confirmée le 23 mai 1755, par arrêt du Conseil d'Etat du roi de Pologne, dans sa prétention de descendre de l'illustre et antique maison de Crèvecœur ; en conséquence, le chef de la famille a pris les noms et titres de marquis de Crèvecœur.

La famille Leschevin, dont le nom n'est qu'une traduction française du nom Picard Lesquevin, a produit antérieurement à 1789 : un lieutenant d'artillerie, un écuyer de la Reine, 3 contrôleurs généraux des maisons des comtes de Provence et

d'Artois, une première femme de chambre de Madame la Dauphine et une du Dauphin, duc de Normandie, une lectrice de la Reine, trois premiers commis de la maison du roi, etc.

Cette famille s'est divisée en cinq branches; celles de Leschevin de Billy, de Pressec, de Rougemont, de Précourt et celles de Leschevin de Prévoisin, la seule existante qui s'est fixée en Bretagne, au commencement du XIXe siècle.

Xavier Leschevin de Prévoisin, écuyer, était lieutenant au régiment de l'Ile de France en 1780 et fut licencié le 20 mars 1791.

Elle compte des chevaliers de St-Louis et de la Légion d'honneur.

Armes : *D'argent, au chevron d'azur accompagné en chef d'un croissant accosté de deux étoiles et en pointe d'un lion, le tout de gueules.*

L'écu timbré d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins.

LE SECQ DE CREPY.

Cette famille répandue en Normandie, en Picardie, en Artois, en Lorraine, etc. a été maintenue dans sa noblesse par acte en date de 1701. La branche d'Artois, dont est issu le rameau de Crepy, établi en Lorraine a obtenu l'érection en baronnie sous le nom de Bevelinghem, St-Martin, de Bosquehem et d'Escleines, en 1683. François Le Secq, trésorier général des Etats du Languedoc en 1660, a formé le rameau des marquis de la Mothe de St-Heraye, allié à la maison de Gourdon de Genouillac.

L'auteur commun de ces diverses branches est Thomas Le Secq, sieur de Launay, notaire au chêtelet de Paris, anobli par lettres patentes en 1601.

Georges Le Secq de Crepy, capitaine d'infanterie, chevalier de St-Louis, émigra en 1792, fit campagne dans l'armée des Princes, de 1792 à 1801 et fut blessé à la jambe droite. Il fit partie de la garnison de Metz pendant le blocus de 1815 et servit dans l'Etat-major des places jusqu'en 1830; il avait épousé en 1809, d^lle^ Suzanne Barbe Le Masson de Rancé, dont il a eu postérité.

Armes : *D'azur, au sautoir d'or, chargé de cinq étoiles de gueules.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

LÉSÉLEUC DE KÉROUARA.

Originaire de Bretagne, seigneur de Gouletquer, de Quistillic, de Kérouara, de Kerpica, de Kertané, etc.

Cette famille a pris part aux réformations de de 1670, montres de 1443 à 1534.

Nous trouvons: Thomas, dans une montre de Jean de Penhoët, pour le recouvrement de la personne du duc en 1420; Philippe, seigneur de Gouëletquer, mentionné à la réformation de 1443; Didier, procureur du Bourgeois de Léon en 1520, marié vers 1530 à Tiphaine le Borgnis, un évêque d'Autun, mort en 1478.

Armes : *D'argent, au chêne de sinople, le tronc chargé d'un lévrier courant de sable.*

Devise : *A deo robur.*

LE SELLIER DE CHÉZELLES.

Famille ancienne, originaire de Picardie. Elle tire son nom d'un fief noble qu'elle possédait et qui est situé le long de la rivière de Selle, qui se décharge dans la Somme, près d'Amiens. Bastien Le Sellier, seigneur de Prouzel, en fit dénombrement le 8 novembre 1530, à très puissant et très redouté seigneur messire Charles d'Ally, chevalier, vidame d'Ornes, baron de Picquivy, selon les actes reçus par Letellier et Tonnellier. Les titres anciens de cette famille se trouvent à la tour de Londres parce que ses ancêtres passèrent en Angleterre avec Guillaume le Conquérant.

La filiation de cette famille remonte à Bastien Le Sellier, écuyer, seigneur de Prouzel, qui vivait en 1525.

Nicolas Le Sellier, dit de Hau, écuyer, fut maintenu dans ses privilèges de noblesse, par arret de M. Bignon, intendant de Picardie, du 13 mars 1700, lors de la recherche des usurpateurs de la noblesse.

Charles Hippolyte Le Sellier de Chezelles, fut garde du corps de sa Majesté en 1814.

Armes: *D'or, à l'aigle d'azur, becquée et membrée de gueules.*

L'ESPAGNOL.

En Flandre. Famille dont était Jean Joseph l'Espagnol de Caverine, ancien procureur syndic de la ville de Douai, qui rendit au roi des services importants dans les diverses commissions extraordinaires qui lui furent confiées par les intendants de Flandre, particulièrement à l'occasion et pendant les sièges de Condé, Bouchain, Valenciennes et Cambray. C'est ce qui est spécifié dans les lettres de noblesse accordées par Louis XIV, en considérations de tous ces services et de ceux d'André François L'Espagnol, son fils, conseiller d'état de la Flandre Waltonne et premier conseiller pensionnaire de la ville de Lille, qui les a obtenues au mois de mai 1704, c'est à ce dernier que commence la filiation suivie de cette famille; son fils Charles François L'Espagnol a obtenu des lettres de vétérance, après avoir rempli les mêmes fonctions que son père pendant 30 ans.

Armes : *D'azur, à une foi d'argent.*

LESPARDA (B^on).

Brie.

Baron de l'empire du 20 décembre 1810.

Armes: *D'azur, à trois tours d'argent ouvertes ajourées et maçonnées de sable rangées en fasce celle du milieu accostée de deux fers de lance du même.*

L'ESPÉE (*de*).

Famille originaire de Lorraine.

« Nous soussignés, certifions que M. le baron de l'Espée, père, ancien capitaine de cavalerie est propriétaire de la baronnie de Froville, département de la Meurthe, provenant de ses père et mère et qu'antérieurement sa famille a possédé des terres titrées. Son quatrisaïeul, Jean de l'Espée, conseiller d'Etat, était seigneur du comté de Germiny, qui a été pendant trois générations, dans sa famille comme il constate par les actes et contrats de mariage de ses aïeux, les foi et hommages qu'ils en ont rendus, l'acte d'échange fait dudit comté de Germiny, par son bisaïeul, avec la famille Le Bégue, son alliée contre d'autres propriétés foncières, dont le fief de l'Ebeuville qui est encore dans sa famille, faisait partie du dit échange, ce que nous attestons, sur le vu des pièces authentiques citées, qui nous ont été présentées.

Donné à l'hôtel-de-ville de Nancy, le 11 janvier 1819. Signé Poirot. »

Armes : *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux croisettes recroisettées et fichées d'or; à l'épée d'argent, garnie d'or, brochant sur le tout.*

L'ESPÉRONNIÈRE (*de*).

Famille originaire d'Anjou, marquis de la Rochebardone, barons de Vriz, seigneurs de l'Espéronnière, de Pineau, la Sorinière, la Sansonnière, le Breil, la Saulaye, etc., etc.

Cette vieille et recommandable famille remonte au XIIe siècle. Son premier membre connu est Joachim de l'Espéronniere qui épousa en 1156, Eléonore de St-Amadour.

En 1470, à la montre qui se tint par ordre du roi Louis XI, Jehan de L'Espéronnière fournit ses preuves de noblesse.

Cette famille a donné : une supérieure générale du Calvaire, une supérieure de la visitation à Madrid, un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, un chambellan, plusieurs lieutenants de la grande vénerie de France, des chevaliers de l'ordre du roi, un page de la grande écurie du roi, 1705, un chevalier de St-Louis, etc.

Armes : *D'hermine, fretté de gueules.*

Couronne de marquis.

LESPINASSE *ou* L'ESPINASSE (*de.*)

Maison des plus anciennes et des plus illustres du royaume, qui tire son nom d'une terre située en Bourgogne, aux frontières de Forez et qui s'est répandue dans les provinces d'Auvergne, du Nivernais, de Bourbonnais, de Champagne, etc. Elle n'est pas moins distinguée par ses services militaires, que par les belles alliances qu'elle a contractées avec les maisons les plus considérables par lesquelles elle a l'honneur d'appartenir à une branche de la maison royale de France. On compte parmi les comtes de Brioude qu'elle a donnés, Guillaume, Hugues, Louis et Pons de Lespinasse, en 1200 ; Bertrand, en 1282 ; Pons et Willelme, en 1287 ; Drogon de Lespinasse, comte de Brioude, fut témoin d'un acte de vente du jour de St-Jean et de St-Paul, l'an 1247. Elle était partagée dès le commencement du XIIe siècle, en diverses branches dont une connue sous le nom des seigneurs de St-André, a fourni un grand nombre de chanoines, comtes de Lyon, entr'autres Guillaume de Lespinasse, en 1341, et Guichard de Lespinasse en 1349, prévot en 1374 et doyen en 1399. Cette branche s'est éteinte l'an 1380.

On trouve une branche des seigneurs de St-Léger, dont était Jean de Lespinasse, chevalier, seigneur de St-Léger et d'Ancize sous Dun-le-Roi en Bourgogne, au diocèse d'Autun.

Pierre de Lespinasse était chevalier des Templiers et commandeur de Celle, qui est une commanderie considérable près Murat en 1241.

Hugues de Lespinasse était chevalier de Rhodes et commandeur de Celle en 1327. Girard de Lespinasse, chevalier était capitaine des montagnes d'Auvergne en 1358.

Cette maison a donné des chevaliers célèbres, un échanson du duc de Bourgogne en 1407 et 1409, conseiller, chambellan et gouverneur des enfants de ce prince, les comtes de Nevers et de Rethel dont le neveu Béraud de Lespinasse fut conseiller et chambellan du roi Louis XI, et général de l'armée que ce prince envoya contre le duc de Bourgogne en 1475 ; il défit les troupes du duc dans une bataille qu'il gagna près de Château-Chinon. La branche de Langeac, qui a fait les preuves de la cour en 1770, a donné quatre maréchaux de camp, un brigadier des armées du roi et nombre d'officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *Ecartelé : au 1 d'or, au dauphin pâmé d'azur*, qui est des dauphins d'Auvergne ; *au 2 d'or, au gonfalon de gueules*, qui est d'Auvergne, *au 3 d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la tour d'argent, brochante*, qui est de la Tour d'Auvergne ; *au 4 d'or, à six fleurs de lys d'azur*, qui est de Combronde ; *sur le tout de gueules, à la bande d'argent, au lambel du même, brochant*, qui est de Lespinasse.

LESPINAY *(de)*.

Nous trouvons une famille de Lespinay, seigneurs de Bodouan, de Lespinay, etc., en Bretagne, de la Ruffelière et de la Vrignonière en Poitou, dont la descendance remonte jusqu'à Jean de Lespinay, premier du nom, qui mourut avant le 19 septembre 1482 laissant un fils qualifié noble dans un acte de 1479.

Armes : *D'argent, à trois épines de sinople.*

L'ESPINE *(de)*.

Au Comtat Venaissin, maison très ancienne, originaire du Dauphiné, qui prouve une ascendance directe depuis Ricou, seigneur de L'Espine, et d'Aullan, chevalier et pair du Dauphiné, vivant en 1300, ainsi qualifié dans le contrat de mariage de son fils aîné.

Cette famille a donné un gouverneur de Malaucène au Comtat Venaissin, pendant les troubles de de la guerre civile.

Armes : *D'argent, à la croix de gueules, accompagnée au 1er canton d'un aubespin arraché de sinople.*

LESQUEN DU PLESSIS CASSO *(de)*.

Seigneur et marquis de la Villemeneust, seigneur du Plessis et de Casso, du Plessis de Trehen, de Karmenec, de Goizac, de Kérousault, etc. Maison très ancienne et très distinguée de la province de Bretagne, connue par filiation depuis Guillaume de Lesquen, qui, l'an 1333, commandant sur les côtes de Saint-Brieuc avec cent hommes d'armes, reçut l'ordre d'augmenter cette compagnie d'un pareil nombre d'hommes d'armes. Cette maison est à la fois distinguée par une longue série de services militaires et de nombreuses et belles alliances. Elle a donné des capitaines d'hommes d'armes, des gouverneurs de places, trois chevaliers de l'ordre du roi, un maître d'hôtel de Sa Majesté, un maréchal de camp, grand croix de Saint-Louis, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, et nombre d'officiers supérieurs et de capitaines décorés de l'ordre royal et militaire de St-Louis.

Armes : *De sable, à trois jars d'argent, becqués et armés de gueules.*

LESSEPS *(de)*.

La famille de Lesseps est originaire de la ville de Cette. Elle était représentée, à la fin du siècle dernier, par Martin de Lesseps, commissaire de marine, puis consul général et chargé d'affaires à Hambourg et à St-Pétersbourg. Il eut deux fils : qui furent l'un le baron de Lesseps, consul de France à Cronstadt en 1783, puis consul général à St-Pétersbourg en 1793. Il fut incarcéré au Château des Sept Tours, quand les français débarquèrent en Egypte et ne sortit de prison que le 9 octobre 1801. Il mourut à Lisbonne, en 1834, remplissant les fonctions de consul de France; il avait épousé en 1799, Rose-Catherine-Cécile Rafin, dont il n'eut qu'une fille.

Et son frère, Mathieu-Maximilien-Prosper, comte de Lesseps, consul général au Maroc au retour de l'expédition d'Egypte, comte de l'Empire, préfet du Cantal, consul général à Damas en 1821, puis en 1827 à Tunis, où il est décédé le 28 décembre 1832. Il avait épousé à Malaga, le 22 mai 1801, Catherine de Grevignée, dont il eut entre autres enfants, le comte Ferdinand de Lesseps, décédé, ancien ministre plénipotentiaire, grand croix de la légion d'honneur, créateur du Canal de Suez, né à Versailles, le 19 novembre 1805, marié en 1838 avec Agathe Delamalle, dont il eut deux fils. Le comte de Lesseps s'est remarié le 25 novembre 1869, avec Hélène Autard de Bragard, fille d'un magistrat de l'île Maurice, d'une famille originaire du Dauphiné, et, de ce mariage il a laissé plusieurs enfants.

Armes : *D'argent, au cep de vigne terrassé de sinople, fruité de deux grappes de raisin de sable, et surmonté d'une étoile de même.*

LESSERT DE COSSONAY ET DE BOUGY *(de)*.

Cette famille est originaire du pays de Vaud, en Suise.

D'après une tradition, la famille de Lessert serait venue de l'étranger dans le pays de Vaud, pour y trouver le libre exercice du culte réformé auquel elle s'est attachée de très bonne heure ; mais rien n'est venu confirmer cette tradition. En tout cas, c'est à tort que, dans un grand nombre de notices et d'articles bibliographiques sur les membres de cette famille, il a été dit que : chassée de France par des persécutions, elle s'était réfugiée en Suisse, à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685 ; car son existence, dans le pays de Vaud, bien avant la St-Barthelemy (1572), est prouvée d'une manière positive.

Armes : *D'azur, à une fleur de lys posée en chef, deux étoiles en fasce et un croissant en pointe.* — Alias : *La fleur de lys d'or, les étoiles et le croissant d'argent.*

Supports : *Deux lévriers, à la tête contournée.*

Devise : *Tout vient de Dieu.*

LESTANG-PARADE *(de)*.

Cette famille, d'origine chevaleresque, a donné des grands dignitaires de l'ordre de Malte, un consul d'Aix et un conseiller au parlement de

cette ville. Raymond de Lestang-Parade fut un savant distingué.

Armes : *D'or, au lion d'azur, armé et lampassé de gueules.*

L'ESTOILE (*de*).

Famille originaire d'Orléans, dont était Pierre de L'Estoile, régent de l'Université d'Orléans, ensuite conseiller au Parlement de Paris. Il avait épousé Marie Buisnart, dont il eut Louis de L'Etoile, conseiller au grand Conseil et grand correcteur et rapporteur de la Chancellerie de France le 5 avril 1543, ensuite président de la Cour des Aides de Paris en décembre 1552 et président des deux Chambres des Enquêtes en juin 1554. Il eut plusieurs enfants de sa femme Marguerite de Montholon, entre autres Pierre, l'aîné, qui continua la descendance.

Armes : *D'azur, à une étoile d'or.*

LESTOREY DE BOULONGNE.

Cette famille originaire de Normandie, a emprunté son surnom de Boulongne à une terre située dans l'ancienne paroisse d'Englesqueville, au bailliage de Pont-Audemer. Elle s'établit au commencement du siècle dernier au Havre, où plusieurs de ses membres devinrent, pendant trois générations, d'importants armateurs. L'un d'eux fut anobli en 1749, par Louis XV.

La filiation suivie, établie sur pièces authentiques, remonte à François Lestorey, sieur de Boulongne, né en 1612, inhumé en la paroisse d'Englesqueville, le 19 août 1682. Son petit-fils, Jacques Lestorey de Boulongne, écuyer, seigneur et patron d'Angerville, élu maire du Havre où il s'était fixé vers 1722, eut en 1749, l'honneur de recevoir en cette qualité le roi Louis XV, à son entrée dans cette ville, et de lui en présenter les clefs. A cette occasion, et en récompense des services qu'il avait rendus, le Roi lui accorda des lettres de noblesse datées du mois de novembre de la même année et enregistrées en 1750 à la Cour et Chambre des Comptes de Rouen.

Armes : *D'argent, à une fasce de gueules, chargée de trois mouchetures d'hermine d'or et accompagnée de trois étoiles aussi de gueules.*

L'ESTOURBEILLON (*de*).

Seigneur de l'Estourbillonnaye, du Brui, de la Planchette, de la Savinaye, de la Hunaudière, de la Bèchère, du Bois-Joubert, etc.

D'ancienne extraction, elle a prouvé à la réformation de 1668, une suite de cinq générations ; elle a pris part aussi aux réformations de 1427 à 1513.

Le premier auteur connu est : Pierre, témoin en

1093, d'une fondation d'André de Vitré au prieuré de Ste-Croix de Vitré. Nous trouvons ensuite : Jean, croisé en 1248 : Perrot, écuyer dans une montre de 1389 ; Pierre, qui prêta serment au duc entre les nobles de Rennes en 1737 ; Bonabes, vivant en 1500 ; un page du roi en 1773.

Armes : *D'argent, au griffon de sable, armé et lampassé de gueules.*

Devise : *Crains le tourbillon.*

LESTRANGE (*de*).

Barons de Magnac et de Montvert, marquis de Lestrange, en Limousin ; seigneurs de Groson, en Vivarais, illustre famille et ancienne maison de chevalerie de cette province, qui a pris son nom d'une terre passée depuis nombre de siècles dans la maison de Hautefort. Elle établit sa filiation depuis Falcon de Lestrange, seigneur de Lestrange, vivant sous le roi Jean, vers l'an 1350. Son second fils, Guillaume de Lestrange, fut archevêque de Rouen, et employé en diverses négociations importantes ; et son petit-fils, Hélie de Lestrange, fut évêque du Puy. Cette maison a produit des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs de places, nombre de chevaliers et de dignitaires de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et un maréchal du même ordre.

Armes : *De gueules, au léopard d'argent, et deux lions adossés d'or malordonnés.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux satyres.*

Devise : *Vis virtutem favet.*

LE SUEUR.

Jacques Le Sueur, bailli de la ville de Rouen, obtint de Jean-le-Bon, roi de France, des lettres d'anoblissement, le 12 mai 1360. Sa descendance a formé deux branches : l'aînée est éteinte, et Julienne Le Sueur, dame de Petiteville, qui en était l'unique héritière, a épousé vers 1685 Charles Tardif, — la 2e branche a produit Georges Le Sueur, cornette d'un régiment de cavalerie en 1597, d'où descend Jean François, capitaine, au régiment de Cambrésis en 1772. — Cette famille a comparu à l'Assemblée de la noblesse du bailliage de Caen en 1789.

Armes : *D'azur, à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux croissants, et, en pointe, d'une rose, le tout du même.*

Nous trouvons une autre famille, originaire d'Ile de France et de Normandie, ayant fourni les branches de Gosmenil, de La Bretonnière et de Pérès.

Armes : *D'azur, à trois tulipes d'or. — De sable à trois fasces d'argent. — D'azur, à la fasce d'or,*

accompagnée de trois molettes du même rangées en chef.

LETELLIER DE BLANCHARD.

Famille d'ancienne noblesse, qui a donné Joseph-Charles de Blanchard, chevalier de Séville, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis appelé à Caen, lors de la convocation des Etats généraux, comme membre de la noblesse, en 1789; et qui émigra en 1791; il rentra en France en 1801 et mourut célibataire.

Josephine Caroline-Françoise de Blanchard, nièce du précédent, née du mariage de messire Jacques-Alexandre Louis de Blanchard du Rozel, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, ancien sous-lieutenant des gardes du corps du roi, a épousé en 1812, Armand Louis-Marie Letellier, ancien gendarme de la garde du roi, lieutenant de gendarmerie et chevalier de la Légion d'honneur; lequel, sur la demande de messire Jacques Louis de Blanchard du Rozel, son beau-père, et en récompense de ses longs services, a obtenu du roi, par ordonnance du 4 septembre 1816, et jugement du tribunal de Mortain (Manche), en date du 6 novembre 1817, d'ajouter au nom de *Letellier*, celui de *Blanchard*, et par lettres patentes du roi, en date du 17e jour d'août 1816, S. M. a accordé au sieur Armand Louis-Marie Letellier de Blanchard, le titre de chevalier et les armes de la famille de Blanchard — De son mariage il a eu deux fils.

ARMES : *D'azur, à trois croissants d'argent.*

LE TONNELIER DE BRETEUIL.

Les anciens sires de Breteuil comptaient parmi leurs rejetons : Gauthier de Breteuil, compagnon d'armes de Pierre L'Ermite; Everard de Breteuil, qui se croisa avec le roi Louis-le-Jeune et fut tué au combat de Laodicée en 1148; Valeran de Breteuil, qui épousa Adèle de Dreux, petite-fille du roi Louis-le-Gros, et mourut sans postérité. Leur race s'étant alors éteinte, la seigneurie de Breteuil passa dans la maison de Montmorency, et plus tard dans celles de Bourbon-Condé et de Béthune-Sully; leurs armes étaient : *d'or, à la croix d'azur*.

La Chesnaye-des-Bois et plusieurs généalogistes disent que la famille Le Tonnelier, qui possédait au siècle dernier la terre de Breteuil, est originaire du Beauvoisis, et issue de Claude et de Jean Le Tonnelier frères, reçus secrétaire du roi, l'un en 1573, l'autre en 1577. Elle a produit des conseillers au Parlement, des maîtres de requêtes, des intendants de province, un colonel, deux mestres de camps et un ambassadeur. La souche s'est divisée en sept branches, dont une seule, celle des Seigneurs de Chanteclerc est encore existante.

La seigneurie de Fontenay fut érigée en marquisat au mois de février 1691, en faveur de François Le Tonnelier de Breteuil, conseiller d'Etat. Cette famille a été admise à monter dans les carrosses du roi, avec dispense de preuves.

ARMES : *D'azur* (*alias : de gueules*), *à l'épervier essorant d'or, longé et grilleté de même.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux éperviers.*

DEVISE ! *Nec spe, nec metu.*

LE TOUZÉ DE LONGUEMAR.

Famille dont la branche aînée, fixée en Normandie, est représentée par plusieurs rameaux.

Elle a été anoblie en 1410; lettres enregistrées en 1411 en la personne de Jean Le Touzé du Maillot. Cette famille a fourni un commandant de Cherbourg en 1606, un commandant du château-fort de la Rochelalatte en 1651, un officier supérieur, deux gendarmes d'Artois, un chevalier de Saint-Louis, blessé à Minden (1769), un officier du même corps. Jean Baptiste, vote en 1789 dans l'ordre de la noblesse; et Augustin François, blessé à Oberkamback.

ARMES : *De gueules, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent 2 et 1; au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or rangées en fasce.*

LEUSSE (*de*).

Famille originaire d'Italie, établie en France depuis le XIIe siècle. Son nom primitif était *Lucio* et celui qu'elle porte n'a été adopté qu'après plusieurs modifications : Lenczonis, Luconis, Lussonis, Leutzonis et Lutzonis.

En 1212, au passage de l'Empereur Henri III en Dauphiné, Guillaume de Leusse accompagna le prince à Rome. — Jordan de Leusse en 1350, fut un des 19 seigneurs dauphinois, spécialement nommés, entre les mains de qui le dernier dauphin Humbert II confirma, au fils du roi de France, la cession de ses Etats. Guy de Leusse, chevalier, fut chambellan de ce premier dauphin de la maison de France.

Les branches modernes qui composent l'état actuel de cette famille descendent du marquis Louis de Leusse, qui mourut à Lyon sur l'échafaud révolutionnaire, le 21 janvier 1794.

ARMES : *De gueules, à deux brochets adossés d'argent, accompagnés de trois croix de Malte d'or, 1 en chef et 2 en flanc.*

Couronne de marquis.

DEVISE : *Onor in terra, lo spirito in cielo.*

LE VAILLANT.

Maison très ancienne dans la province de Normandie qui est une des cinq familles de gentilshommes verriers auxquels divers édits royaux ont accordé tant de privilèges, principalement celui de *non dérogeance*; ces privilèges leur ont été accordés non seulement par les rois de France mais encore par les ducs de Normandie.

La maison Le Vaillant a possédé un grand nombre de fiefs nobles qui ont donné leurs noms à diverses branches parmi lesquelles nous citerons : La baronnie de Rebais, les seigneuries de Saint-André, de Charny, du Douet, de Folleville, du Buisson, etc., etc.

La filiation suivie remonte à Jean Le Vaillant, écuyer, sieur du Haistre-Allaire, qui vivait en 1516. Au cinquième degré, nous trouvons Louis Eugène Le Vaillant du Douët, marié en premières noces à demoiselle Adélaïde Le Mazurier du Redan, morte sans postérité en 1827 ; et en secondes noces, le 20 avril 1830, à demoiselle Louise Caroline Esther Mallet de Graville, dont il a eu postérité.

Armes : *D'azur, au dextrochère mouvant d'une nuée, paré de gueules, tenant une épée en pal aussi d'argent, garnie d'or.*

Couronne de baron.

LEVAILLANT DE JOLLAIN.

Ancienne et illustre, originaire de Bourgogne, établie dans les Flandres, cette maison remonte à Gilliart, Ier du nom, seigneur de Lambermont, qui se croisa en 1209, contre les Albigeois.

Armes : *Écartelé aux 1 et 4, de gueules, au soleil d'or rayonnant*, qui est de Vaillant ancien ; *aux 2 et 3, d'argent, à deux lions adossés de gueules armés et lampassés d'azur, les queues entrelacées*, qui est de Jollain.

LE VANIER DES VAUVIERS.

Famille originaire de Normandie, redevable de sa noblesse à la belle conduite d'un de ses membres, Michel Le Vanier, gendarme du roi. Un jour de l'année 1709, qu'il était de faction sur les bords du Rhin, où son corps d'armée avait pris ses cantonnements, il aperçut sur l'autre rive, le prince de Soubise, qui était aux prises avec trois cavaliers ennemis. Le prince allait infailliblement succomber dans cette lutte inégale, lorsque Michel Le Vanier, n'écoutant que son courage, abandonne son poste, se précipite dans le fleuve avec son cheval, et arrive assez à temps pour délivrer le prince du péril qui le menace, en tuant de sa main deux des assaillants. Le prince de Soubise, ne sachant comment reconnaître un si grand service et récompenser une aussi belle action, détache de sa poitrine la croix de St-Louis et la place sur celle de Michel Le Vanier ; puis, quelque temps après, le prince sollicita et obtint des lettres de noblesse du roi Louis XIV, en faveur de Michel Le Vanier, de son frère Pierre Le Vanier et de ses enfants.

Armes : *D'argent, à un chevron de sable, accompagné de trois merlettes de gueules.*

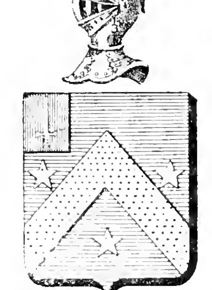
L'écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.

LE VAVASSEUR (*baron*).

Famille originaire de Normandie ; elle tire sa noblesse du général d'artillerie Le Vavasseur, créé baron de l'Empire.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même : au franc quartier des barons militaires.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS



Le Vavasseur (b^onne), née de Vandeul, rue Chaussée-d'Antin, 68, à Paris.

Le Vavasseur (Arthur, baron), marié à N... de Boury, rue Boissy-d'Anglas, 28, à Paris.

Le Vavasseur (Paul, baron), marié à N... Dufresne, rue Boissy-d'Anglas, 12 à Paris.

Le Vavasseur (Léonce, baron), marié à N. d'Argence, avenue Marceau, 50, à Paris.

LE VENEUR.

Famille originaire de Bretagne, où elle était connue dès le XIIe siècle, a formé en Normandie une branche illustre, qui eut pour auteur Jean Le Veneur, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes.

La branche restée en Bretagne, a possédé les seigneuries de la Boissières, des Salles, de Beauvais, etc., et s'est divisée en plusieurs rameaux, l'un d'eux a produit le général Le Veneur, dont le nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

Armes: *D'argent, au grélier de sable, accompagné de trois roses de gueules 2, et 1.*

LE VERRIER.

Cinq familles de ce nom ont existé en Normandie, et toutes ont été maintenues dans leur no-

blesse lors de la recherche de 1666. — L'une, de la généralité de Rouen, est très ancienne puisque nous trouvons un Jehan Le Verrier, écuyer de l'écurie du Roi en 1475, — l'autre de la généralité d'Alençon, était représentée en 1666, par Charles Le Verrier, seigneur de Brémorin. Des trois autres familles, deux sont éteintes. La 3e eut pour auteur Hugues Le Verrier, anobli par lettres patentes de l'année 1554 ; il eut un fils qui continua la descendance.

Armes : *D'or, au lion d'azur, armé et lampassé de gueules ; au chef du même, chargé de trois besants du champ.*

L'écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins.

LEVESQUE DE PUIBERNEAU.

Famille originaire de l'Aunis, venue en bas Poitou en 1840.

Armes : *D'azur, à trois grenades d'or tombantes, posées 2 et 1.*

Devise : *Fructus et flores.*

LÉVIS-MIREPOIX *(de)*.

(San Fernando-Luis.)

Maison féodale de l'isle de France, qui rattache son nom au village de Lévy-St-Nom (S.-et-O.) et qui fait remonter son origine à Philippe de Lévis, mort en 1209 ; « maréchal héréditaire des armées de la foi » vers 1564 ; marquis de Mirepoix (Ariège) vers 1700 ; duc de Mirepoix, 1751, titre éteint en 1757 ; Grand d'Espagne de 1re classe, sous le titre de duc de San-Fernando-Luis par suite du mariage, en 1817, de Gustave de Lévis, marquis de Mirepoix, de la branche de Léran, avec Charlotte de Montmorency, fille d'Anne, duc de Laval et de San Fernando-Luis (depuis 1819) 8 juin 1837 ; confirmation Espagnole en mai 1865.

Armes : *D'or, à trois chevrons de sable.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Charles-François-*Henri*-Jean-Marie de **Lévis Mirepoix**, duc de **San Fernando-Luis**, Grand d'Espagne de 1re classe, né à Bruxelles, le 21 juillet 1849, marié à Paris, le 30 août 1883, à *Henriette*-Catherine-Marie de Chabannes la Palice d'Havrincourt, née à Versailles, le 31 janvier 1861.

Enfants : 1) *Antoine*-François-Pierre-Marie-Joseph, marquis de Lévis Mirepoix, né à Léran, le 1er août 1884.

2) *Philomène*-Marie-Charlotte-Gauderique-Félicité-Ghislaine de Lévis Mirepoix, née à Léran, le 11 août 1887.

Mère : Dsse douairière *Marie*, née Ctsse de Mérode, née le 8 novembre 1820 ; mariée à Bruxelles le 28 mai 1844, résidence : 55, rue de Varenne, à Paris.

Frère du père.

Sigismond, Cte de Lévis Mirepoix, décédé le 2 juillet 1886 ; marié à Paris, le 18 juillet 1849, à Juliette des Balbes de Berton de Crillon, née le 27 septembre 1822. Résidence, 121, rue de Lille, à Paris.

Fils : 1) *Gaston*-Gustave-Marie-Victurnien, Mis de **Lévis Mirepoix**, né à Paris, le 5 mai 1844 ; marié à Paris, le 4 juillet 1867, à *Marie-Thérèse* d'Hinnisdal, née à Paris, le 25 juillet 1844. Résidence : 121, rue de Lille, à Paris.

2) Adrien-Charles-*Félix*-Marie, Cte de **Lévis Mirepoix**, né à Paris, le 1er mai 1846, ancien officier de cavalerie, député de l'Orne ; marié à Paris, le 9 avril 1872, à Adelaïde-Albertine-*Marthe* Prévost de Saulty, née à Paris le 29 juillet 1854. Résidence : 38, rue de Varenne, à Paris.

Enfants : (1) Armande-Félicité-Joséphine-Marie-*Nelly*, née à Paris, le 18 mars 1873 ; mariée à Paris, le 9 juin 1892, à Félix, Cte d'Hunolstein. Résidence : 125, rue de Grenelle, à Paris.

(2) *Philippe*-Guillaume-Marie-Michel-Sigismond, né à Chèreperrine, le 28 septembre 1874.

(3) François-Gustave-*Jean*-Marie, né à Paris, le 25 juin 1876.

(4) *Albert*-Ghislain-Marie, né à Chèreperrine, le 16 novembre 1882.

(5) Léonie-*Marie*-Marthe, née à Paris, le 29 avril 1890.

(6) *François*-Henri-Marie-Sigismond, né à Paris, le 19 octobre, 1894.

3) *Adrien*-François-Guy-Marie-Valentin, Cte de **Lévis Mirepoix**, né à Crillon (Oise), le 2 janvier 1849, ancien officier de

cavalerie; marié à Paris, le 17 janvier 1874, à *Isabelle*-Henriette Louise-Ghislaisne de Beaufort, née à Moule (Pas-de-Calais), le 7 août 1849. Résidence : 25, rue de La Ville-l'Evêque, à Paris.

Enfants : (1) Clémentine-*Félicité*-Ghislaine-Louise-Marie, née à Paris, le 17 décembre 1874 ; mariée à Paris, le 18 octobre, 1893, à Aymard, Cte de Chabrillan.

(2) *Guy*-Ghislain-Louis-Marie, né à Paris, le 11 mars 1879.

LHARIDON DE PENGUILLY.

Famille originaire de Bretagne, ayant possédé les seigneuries de Penanroz, de Kerandraon, de Keralain, de Penguilly.

Elle a été déboutée à la réformation de 1670, puis appelée à l'arrière ban de Cornouaille en 1694.

Elle a donné un capitaine ligueur, tué par les royaux, à l'attaque de Carhaix, en 1590.

Cette famille a été anoblie en 1830, sous le titre de baron, avec érection en majorat de la terre du Grand-Maros.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles d'argent, et, en pointe, d'un pin arraché d'or.*

L'HOMME DIEU.

Seigneur de Tranchant et de Lignerolles.

La maison de L'Homme Dieu, dont sont issus les seigneurs de Tranchant et de Lignerolles, jouit de l'honorable avantage d'être placée au rang des anciennes familles de l'ordre de la noblesse de France et d'avoir fourni depuis plusieurs siècles aux armées de nos rois des officiers distingués, qui ont tous signalé leur valeur, et tous ont sacrifié leur vie au service militaire, ce qui est constaté par divers titres, pièces et lettres patentes de nos rois en due forme ; les alliances de cette famille avec les maisons du Doyens, de Cocqueborne, de Cauville, du Buat de Nancy, etc., lui en ont donné également avec celles de Coetquen, de Rosmolec, de Budes, Sévigné, etc., et attestent encore son importance, la plupart de ces familles ayant fourni des Chevaliers de l'ordre de St-Jean de Jérusalem. La filiation suivie de cette famille, remonte à Jacques-Nicolas L'Homme-Dieu, vivant en 1417.

Au 6e degré, nous trouvons François L'Homme-Dieu, chevalier, seigneur du Tranchant et de Lignerolles, l'un des gendarmes de la garde du roi, qui fit la campagne de Roussillon et eut un cheval tué sous lui, à l'approche de Collioure. Il fut reconnu dans sa noblesse d'ancienne extraction, et fut pourvu de la charge de gentilhomme de S. M. Louis XIV, par lettres patentes signées du roi et de la reine-mère, données à Paris le 30 mars 1646 ; il servit avec la plus grande distinction en qualité de capitaine, exempt des gardes du corps du roi, sous le maréchal de la Meilleraye, assista au siège d'Arras, où, lui sixième, il repoussa les ennemis et fut blessé à la jambe, d'un coup de mousquet. Il avait épousé : 1o le 23 novembre 1631, Madelaine de Compaignon et 2e : Anne Le Maréchal ; il eut postérité du 1er lit.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et, en pointe, d'un agneau pascal d'argent.*

Couronne de marquis.

Les lambrequins aux couleurs de l'écu.

LIBAULT DE LA CHEVASNERIE.

Famille originaire de Bretagne ayant possédé les seigneuries du Perray, de la Templerie, de Beaulieu, de la Barossière, du Bois-ès-loup, de Belabord et de la Belusterie, de la Haye, de la Chevasnerie.

Elle a eu une maintenue en 1669. Elle a donné : Gratien, échevin de Nantes en 1655 ; Gratien, maire en 1671, qui épousa Jeanne Moreau ; un maîtres des comptes en 1751 ; un secrétaire du roi en 1759, maire en 1764.

Armes : *D'argent, à six fleurs de lys de gueules, 3, 2, 1 ; au chef de même, chargé de trois fers de piques d'argent, les pointes en haut.*

Devise : *Pro deo, rege et patriâ.*

LICHY DE LICHY (*de*).

Cette famille compte parmi les plus anciennes de la noblesse militaire du Nivernais et du Bourbonnais. Elle eut pour berceau un fief de la chatellenie de Saulge en Nivernais.

L'acte le plus ancien dans lequel se trouve le nom de Lichy est un aveu, de 1320, de demoiselle Ménarde de Lichy, pour divers biens situés à Lichy.

On voit ensuite de nombreux gentilshommes du même nom, écuyers ou chevaliers, posséder les seigneuries de Lichy, du Deffaud, de la Cave, du Puy, de L'isle, etc., etc.

La branche actuelle descend de Marie Joachim, comte de Lichy, seigneur de Chevroux, né au château de Lichy, le 23 juin 1766 ; il entra le 8 juillet 1782, au service du roi, en qualité de lieutenant dans la compagnie de chevau-légers de la garde de sa Majesté où il resta jusqu'à la réforme de son corps en 1787. Il figura aux assemblées de 1789, émigra le 20 octobre 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, frères du roi, rejoignit, le 6 juillet 1793, l'armée de son altesse

royale le prince de Condé, et fit dans le 3me escadron les campagnes de 1793, 94, 95, 96, 97, 98, 99 et 1800; se trouva à toutes les affaires, nommément à celle du 5 juillet 1796, où par sa bravoure, il sauva la vie à deux cavaliers nobles qui étaient sur le point d'être pris ou tués par un détachement de hussards ennemis. Il fut nommé en 1795, sous-brigadier dans le 2me escadron où il resta jusqu'au départ pour la Russie. Il rentra en France en 1805, fut décoré de l'ordre du lys, le 8 août 1814, chevalier de Saint-Louis et major de cavalerie, le 14 février 1815, et reçut un peu plus tard le brevet de colonel de cavalerie. Il avait épousé en 1805, Marie-Louise Girod de Monrond, dont il eut postérité.

François Hyacinthe, marquis de Lichy, seigneur de la Lande, en Bourbonnais, suivit la carrière des armes, figura aux assemblées de 1789, émigra en 1791 et fit la campagne de 1792 à l'armée des princes; il était frère du précédent : un troisième frère, Paul-François qui suivit ses deux aînés à l'armée du prince, chevalier du lys et de Saint-Louis, mourut sans enfants.

A la révolution, Jacques-Gabriel fut incarcéré, mais épargné à cause de son grand âge, il avait 77 ans. Sa femme Jeanne de Dreuille, périt victime sur l'échafaud; le château de Lichy fut vendu nationalement et racheté par les trois filles de Jacques-Gabriel.

Armes : *D'azur, à la bande d'argent, accostée de trois losanges d'or, péris en bande et posés 1 en chef et 2 en pointe.*

Couronne de comte.

Devise : *Aussi noble que Henry.*

LICHTENBERG (*de*).

Hesse.

Barons du 16 mai 1809.

Armes : *D'azur, au chevron accompagné en chef de deux étoiles, et, en pointe, d'une coquille renversée, le tout d'argent.*

Casque couronné.

Cimier : *Cinq plumes d'autruche alternant d'argent et d'azur.*

LIEDEKERKE BEAUFORT (*de*).

Province de Liège.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, de gueules à trois lions d'or, armés et lampassés et couronnés d'azur* (Liedekerke); *aux 2 et 3, d'hermine, à la bande cotiçée de gueules* (Beaufort).

Supports : *Deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules.*

LIÈGE (*du*).

Seigneurs du Liège, de Charrault, de Puychaumeix, de Fleix, dans la Marche et le Poitou.

Famille originaire de la Haute-Marche, fort ancienne dans cette province, d'où ses rameaux se sont étendus dans le Limousin et le Poitou. Le double nom qu'elle porte, du Liège de Puychaumeix, lui vient des deux principales seigneuries qui lui ont appartenu. Celle du Liège qui fut son premier berceau était située dans la paroisse de Saint-Hilaire le Château (Creuse).

Le fief de Puychaumeix, auquel les seigneurs du Liège empruntèrent leur surnom dès le commencement du XVIe siècle, était mouvant de la seigneurie de Pontarion. Ce château resta la résidence principale de la famille jusqu'en 1791. Un rameau de la famille du Liège, détaché de la souche, s'est établi en Picardie; son dossier généalogique est conservé à la Bibliothèque nationale. On y trouve deux arrêts de maintenue de noblesse des 5 mars et 26 août 1717, en faveur l'un de Pierre de Liège, écuyer, sieur de Saint-Mars et de Léouville, l'autre de son neveu Dominique du Liège, vicomte d'Ursec. Leur ascendance, d'après les actes qui y sont rapportés, remonte à Louis du Liège d'Ursec, marié à Françoise de Mussanam, dont le fils Jean du Liège, vicomte d'Ursec, épousa, par contrat du 5 mai 1612, Françoise de Lesgré.

Les titres et les preuves que fournit Jacques du Liège du Charrault, pour son admission dans l'ordre de Malte, en 1586, remontent à Bertrand, seigneur du dit lieu qui vivait en 1512.

Armes : *De gueules, à l'épée d'argent posée en bande.*

Les armes, d'après un jugement obtenu contre François de Chastenet allié au 4e degré, paraissent devoir être blasonnées :

De gueules, à trois chevrons d'or, et à l'épée d'argent en bande brochant sur le tout.

LIÉGEARD *ou* LIÉGEART (*de*).

Famille originaire de Bourgogne dont un membre fut créé baron en 1821.

Elle a donné : un greffier général des conseils de la ville d'Auxerre en 1785, aïeul d'un général de brigade en 1865.

Armes : *Parti; au 1, d'argent à trois chevrons de gueules; au 2, d'azur à une tour ouverte d'argent, maçonnée de sable.*

LIGER-BELAIR (*de*).

Famille originaire de Bourgogne.

Le premier auteur connu est Louis-Nicolas Liger-Belair, écuyer gouverneur, en 1760, du prince héréditaire de Wurtemberg (plus tard le roi François Ier), conseiller et premier médecin de la cour.

Louis de Léger-Belair fut créé baron de l'Empire

en février 1809, et lieutenant-général en 1811. Il fut revêtu du titre héréditaire de vicomte par lettres patentes du roi Louis XVIII, en date du 29 juin 1819 et du titre de comte par lettres patentes en date du 12 avril 1823.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de six étoiles d'argent, 3 en chef, et 3 en pointe.*

LIGIER DE LA PRADE.

Seigneurs de la Prade. Très ancienne famille originaire de la ville de Billom, en Auvergne. Elle compte un châtelain de la ville de Besse (1698), un sous-lieutenant dans le régiment de Chalmazel-infanterie (1690), qui fit la campagne d'Espagne et y fut blessé grièvement : devenu capitaine, il se retira du service après avoir obtenu du roi Louis XV une ordonnance du 20 août 1730, qui, en récompense de sa belle conduite à la bataille de Villa-Viciosa, lui accordait la noblesse. Plus tard, le roi Louis XVIII, a, par des lettres patentes, du 22 février 1817, adressées à Jean-Baptiste Ligier de la Prade, reconnu et confirmé sa précédente noblesse. La filiation remonte à Claude, seigneur de La Prade, en 1610, marié à Marguerite Jarghaud, dont il eut postérité.

Jean-Baptiste, dont il est parlé plus haut, confirmé dans la noblesse en 1817, est porté, ainsi que sa mère et sa sœur, sur la liste des otages du roi Louis XVI. Il épousa, en 1810, Sylvie Saulnier d'Anchald, et eut entre autres enfants, François, auteur de la branche cadette.

Armes ; *D'or, à une branche d'olivier de sinople, garnie de ses fruits de gueules et entrelacés en sautoir : au chef de gueules chargé de trois flammes d'or.*

LIGNERIS (*des*).

En Vendômois. Ancienne noblesse, dont la filiation commence à François des Ligneris, qualifié chevalier en 1389, époux de Anne de Tournemine, dont la postérité s'est poursuivie jusqu'à nous ; elle a fourni un président à mortier au Parlement de Paris, un capitaine de 50 hommes d'armes, un brigadier des gardes du corps du roi, des chevaliers de Saint-Louis et un chevalier des ordres du roi.

Armes : *De gueules, fretté d'argent : au franc quartier d'or, chargé d'un lion de sable ; au lambel de trois pendants d'azur.*

LIGNIVILLE (*de*).

Illustre et jadis puissante maison de Lorraine, et la seconde des quatre de la haute chevalerie de cette province, dont elle est originaire. Ces quatre races sont : du Châtelet, Ligniville, Haraucourt et Lenoncourt. Il fallait en être issu par les femmes, pour avoir entrée dans les Assises ou Etats de Lorraine, et le droit de pairie primitive leur a toujours été conservé. La maison de Ligniville a porté primitivement le nom de *Nancy*, son premier apanage ; ensuite, jusques à la fin du XIV[e] siècle, le nom de *Rozières*, qui est celui d'une ville considérable dont relevaient 32 communautés. Cet immense patrimoine fut cédé l'an 1291, par Jean de Rozière, à Ferri, duc de Lorraine, qui lui donna en échange tout ce qui lui appartenait à Dom Julien-sous-Monfort et à Gerarvilliers, ainsi que ce qui lui était dû sur la ville de Vitel. Ce fut dans le commencement du XV[e] siècle, que cette maison quitta le nom de Rozières pour prendre celui de Ligniville, nom de la principale terre dont elle jouissait, située à deux lieues de Darney, au diocèse de Toul. Les historiens s'accordent presque tous sur l'extraction de cette maison, de Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine, ou des anciens comtes de Metz, aussi de la même maison de Lorraine. Elle établit sa filiation depuis Théodoric de Rozières, seigneur de la ville de ce nom qui, l'an 1172, comparut avec ses enfants à la donation que Mathieu II, duc de Lorraine, fit à l'abbaye de Clairlieu. Depuis cette époque, cette maison n'a cesssé de remplir les charges les plus éminentes de la Cour de Lorraine ; elle a donné des conseillers et secrétaires d'État, des chambellans et gentilshommes de la Chambre, des gouverneurs de places ; un grand maître d'artillerie et un grand veneur de Lorraine ; deux généraux de l'artillerie, un généralissime des armées de Charles IV, duc de Lorraine, un général-major au service de l'empereur, tué à Colorno, en 1734, un maréchal des duchés de Lorraine et de Bard, un chevalier de l'ordre du Croissant, des chevaliers de Saint-Michel et de plusieurs ordres étrangers, des conseillers d'Etat, et des gentilshommes ordinaires de la Chambre de nos rois ; plus de trente officiers supérieurs et plus de cent officiers de divers grades, la plupart morts au champ d'honneur. Les différentes branches de cette maison, élevées à la dignité de comte de l'Empire, par diplome du 3 février 1620, et qui a possédé plusieurs fiefs en toute souveraineté, sont : 1° les seigneurs de Ligniville et de Tanton ville, éteints en 1640 ; 2° les seigneurs de Turnos et de Gironcourt, barons de Rhimbourg ; 3° les marquis d'Houécourt et seigneurs de Lironcourt, éteints ; 4o les barons de Vannes, éteints au XVIII[e] siècle ; 5o les seigneurs de Villars, comtes d'Autrecourt, etc., etc.

Armes : *Losangé d'or et de sable.*

LIGONDÈS (*de*) *ou* Ligondez et Ligondeix.

Ancienne noblesse d'Auvergne, qui tire son nom de la seigneurie de Ligondeix, située dans

la paroisse de Chambauchard, sur les confins de l'Auvergne et dans l'élection de Combrailles, intendance de Moulins. Le château et la tour de Ligondeix sont distingués par leur ancienneté. Les seigneurs de ce nom sont connus il y a plus de 600 ans. Lors de la recherche de la noblesse, en 1666, ils produisirent à M. Fortia, intendant d'Auvergne, plusieurs titres des années 1314 et 1318, qui prouvent leur filiation depuis Perrin de Ligondès, écuyer, seigneur de ladite terre, lequel épousa Isabeau du Château, dont l'arrière-petit-fils, François de Ligondès, prouva qu'il était d'une noblesse ancienne et suffisante pour fortifier sa maison et la défendre lui-même.

Elle compte des gentilshommes ordinaires de la Chambre du roi en 1556, des capitaines de 100 hommes d'armes, un capitaine des Gardes du corps du roi Dauphin, un colonel d'un régiment de cavalerie et brigadier des armées du roi et des chevaliers de Saint-Louis.

Elle a formé les branches des seigneurs de Châteaubodeau ; des seigneurs de Ligondès et de Rochefort; des seigneurs de Fartumier et des seigneurs de Saint-Domet.

Les diverses branches existantes de la famille de Ligondès comptaient au dernier siècle, neuf chevaliers de l'ordre de Malte, admis dans l'intervalle de 1712 à 1788 ; une chanoinesse de Coyse en 1787 ; une chanoinesse comtesse de Laveine, à la même époque et une dame religieuse de la maison royale de Saint-Cyr,

Armes : *D'azur, au lion rampant d'or, accompagné de molettes d'éperons de même sans nombre.*

LIMA (*de*).

Famille originaire du Portugal, dont l'état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *Palé d'or et de gueules de huit pièces.*

LIMAYRAC (*de*).

Famille originaire du Périgord, où sont les ruines d'un château de son nom. Elle est fixée dans le Quercy depuis le XIVe siècle. On y remarque Arnaud de Limayrac d'Audussan, qui figure dans deux concessions de fiefs faites en sa faveur le 22 janvier 1454.

Raymond de Limayrac, qui figure, entre autres témoins nobles, dans une sommation en date du 3 juillet 1462, etc.

En 1697, Gabriel de Limayrac fit enregistrer les armoiries de sa famille à l'*Armorial général officiel*, aux registres des généralités de Montauban et de Quercy.

Armes : *D'azur, à une fasce d'or, chargée de trois limes de sable.*

LINDEMANN (*de*)

Bavière.

Comtes napolitains du 6 février 1861, barons bavarois du 11 février 1875.

Armes : *Coupé : au 1, de gueules à l'aigle naissant d'or mouvant du coupé ; au 2, d'or, à une feuille de tilleul de sinople, la tige en bas, ladite feuille accostée de deux étoiles d'azur.*

Cimier : *L'aigle issant du 1, sommée d'une étoile d'or.*

Supports : *Deux sauvages de carnation ceints de lierre, tenant de leur main libre une branche de tilleul feuillée de sinople.*

Devise : *In stella tutus.*

LINIÈRES *ou* LIGNIÈRES (*de*).

La seigneurie de Linières, commune de Charensat, en Combraille, a donné son nom à une famille distinguée. Elle se rattache, d'après certains auteurs, aux puissants barons de Linières en Berry. Elle compte plusieurs officiers distingués dont Guillaume de Linières, tué à la journée de Poitiers en 1356, et Antoine de Linières, chasseur de marque, capitaine de 50 hommes d'armes, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Chartres et du pays chartrain, sous Charles IX, qui l'honora d'un brevet pour la 1re charge de maréchal de France qui viendrait à vaquer.

Antoine de Lignières, seigneur de la Faloise, demeurant à Osly, élection de Soissons, existait en 1551.

Armes : *D'argent, à la croix ancrée de gueules.*

LINIERS (*de*).

Maison d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom d'une terre située près de Thouars en Poitou. Son premier auteur connu est Guillaume de Liniers chevalier, qui eut pour fils Jean, aussi chevalier, et père de plusieurs enfants qui ont continué la descendance. Cette maison a contracté des alliances avec les familles de Châtaigner, de Saint-Georges, d'Emery de Herisson, de la Rochefoucauld Bayers, etc., etc.

Armes : *D'argent, à la fasce de gueules, à la bordure de sable, semée de besants d'or.*

LINSINGEN (*de*).

Maison comptée parmi la noblesse la plus ancienne de l'Allemagne. Elle peut fournir onze tables généalogiques, où toutes les personnes de ce nom sont placées selon les branches, divisions et subdivisions et par ordre chronologique.

Cette maison a l'avantage de pouvoir démontrer une filiation non interrompue depuis 1232, jusqu'à

présent. Elle est du rang de celles qu'on appelle *éligible dans les hauts chapitres et ordres de chevalerie d'Allemagne*, ce qui constitue en Allemagne la *Haute noblesse*.

Dans les temps les plus reculés, les premiers seigneurs de cette maison ont porté la dignité de chevalier, *miles* A la Cour de Vienne et dans les Etats héréditaires de l'empereur, où toutes les anciennes familles se sont fait décorer du titre de *Comte*, celles qui sont chapitrables des autres Etats de l'Empire d'Allemagne, sont qualifiées du titre de *Baron*, parce que, après leurs souverains, elles sont les premiers seigneurs et vassaux de leurs provinces.

Quant à l'origine de la maison de Linsingen, elle se perd dans l'antiquité la plus reculée ; une tradition de la famille est qu'elle descend d'anciens romains du nom de *Lentulus* ; mais il est vraisemblable, suivant un *mémoire envoyé*, qu'elle n'a porté d'abord que la première syllabe de son nom, *Lins* ou *Lens* ; et que, dans la suite, ceux de cette famille ayant ajouté *ingen*, qui ne signifie autre chose que les *successeurs, gens d'une même race*.

Lyns qui parait en 1057, demeurait dans les contrées où l'on trouve, environ 150 ans après, cette famille pleinement établie sous le nom de Linsingen, qu'elle porte depuis le premier seigneur Louis de Linsingen. Après avoir été anciennement établie au Palatinat, elle s'est transplantée en Hesse et en Thuringe, où elle acquit et possède de père en fils, des fiefs masculins : les titres originaux s'en conservent depuis plus de 240 ans, dans les archives de la cour féodale de Mayence, et les terres dont elle est en possession. Dans ces terres, tous les seigneurs jouissent des droits et prérogatives attachés à toutes les terres nobles, tels que justice, vassaux, cens. Sa filiation suivie commence à Louis de Linsingen, qualifié *miles*, qui vivait en 1232, mentionné comme premier témoin dans le procès-verbal fait par ordre du Pape Grégoire IX, pour constater la vérité des miracles de Saint-Elisabeth Landgrave de Thuringe.

Cette maison a formé une quantité de branches dont plusieurs subsistent et plusieurs de ses membres ont servi dans les armées françaises.

Armes : *De gueules, à trois fasces cousues d'azur chargées de sept figures, qui sont sept lentilles d'or, posées 3, 3 et 1.*

Cimier : Un casque ouvert de 5 à 7 grilles, ceint d'une couronne d'or, chargée d'un bouquet de lentilles, entre deux vols d'aigles, blasonnés comme l'écu.

LIOULT DE CHÊNEDOLLÉ.

Maison originaire du pays de Vire, en Normandie, d'ancienne noblesse de robe ; ses membres ont porté à diverses époques les surnoms terriens de plusieurs seigneuries importantes qu'ils possédaient, tels que de la Durandière, de la Giraudière, de Chênedollé, etc. Ce dernier a prévalu et est resté dans la famille.

Nous ne pouvons préciser à quelle époque il faut faire remonter sa noblesse ; seulement des actes authentiques nous ont révélé une longue possession d'Etat, ainsi que des alliances de nature à caractériser nettement sa condition.

Charles Julien Lioult de Chênedollé auteur du *Génie de l'homme* ; des études poétiques, etc., fut une des plus grandes illustrations littéraires du Bocage normand ; il était né le 4 novembre 1769. Le nom de Chênedollé, porté dès sa jeunesse par ce poète, selon l'usage de l'époque et pour le distinguer de son père, appelé de Saint-Martindon, a été immortalisé par ses beaux vers que Madame de Staël se plaisait à proclamer « *hauts comme les cèdres du Liban* ». Il est le seul porté aujourd'hui par ses descendants. Quelques années après son retour de l'émigration il épousa en 1810, le 4 juin, demoiselle Aimée-Françoise-Antoinette de Danville, dont il a eu cinq enfants.

Armes : *D'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules.*

L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins.

LIPHART (*de*).

Maison originaire de Livonie.

Armes : *Coupé : au 1, d'azur à trois molettes d'or : au 2, d'or à un cœur de gueules.*

Cimier : Une plume de pan au naturel entre deux proboscides coupées alternant d'or et d'azur.

Lambrequins à dextre d'or et d'azur, à senestre d'or et de gueules.

LIRON D'AIROLES.

Seigneur de la Rouvières et d'Airoles en Languedoc.

Cette famille compte parmi la noblesse du Languedoc depuis une époque très reculée du moyen âge, et y occupait un rang très distingué au XIVe siècle.

Elle a constamment soutenu le rang que leur assignait leur ancienne origine par les fonctions qu'elle occupa, par des services militaires distingués et par leurs nobles alliances avec d'anciennes maisons dont les principales sont : de la Fabrègue, du Rousset de la Farelle, de Bringuier, de Thoms de Brun, de Roussy, de Serres, etc., etc.

C'est en 1610 que cette famille, qui avait réuni la totalité des droits féodaux de la seigneurie du domaine d'Airoles, prend la qualification de seigneurs d'Airoles et autres lieux.

Sa filiation suivie est établie depuis Guillaume de Liron, seigneur de la Rouviere-Kaouls, dont le fils, consul de la ville du Vigan, se maria en 1529 à dame Isabeau Farcaille.

Cette famille compte un grand nombre d'officiers, dans nos armées, chevaliers de Saint-Louis.

ARMES : *De gueules, à un lion d'argent, et un chef d'azur chargé de deux étoiles d'or*

Couronne de comte.

LISLE (*de*).

Nous trouvons deux familles de ce nom. La première originaire de Lorraine, des seigneurs de Gonaincourt, de Saint-Germain, de la Maison-Forte de Brainville, en Lorraine, qui a pour auteur Jean de l'Isle, conseiller du grand duc Charles III, et lieutenant général du baillage de Bassigny, anobli par lettres de ce prince données à Nancy, le 8 juin 1572. Famille qui a fourni des officiers de cavalerie et d'infanterie et qui porte pour armes : *D'azur, au chevron d'or, chargé de trois croisettes or trèflées de gueules, et accompagné de trois têtes de licornes d'argent.*

La seconde famille de ce nom est originaire d'Ecosse. Elle passa en France sous Charles XII, dont elle embrassa le service. Elle s'établit ensuite en Provence, et sa filiation remonte jusqu'à Guillaume de Lyle, qui eut pour fils Honoré de Lyle, archer du corps du roi, marié en 1457. à Andrivette de Boniface. Il suivit le roi Charles VIII dans son expédition d'Italie. Cette maison a fourni des capitaines, un commandant de vaisseau et des chevaliers de l'ordre royale et militaire de Saint-Louis.

Elle porte pour armes : *D'azur, à deux palmes d'or adossées, posées en pal et surmontées d'une étoile du même.*

LISLE *du* DRENEUC et *du* FIEF.

D'ancienne extraction chevaleresque, les de Lisle tirent leur origine de Lisle Saint-Jouan, vicomté d'ancienneté en l'évêché de St-Malo (Nobl. de Bretagne, t. III).

1066. Raoul et Honfroy de Lisle, compagnons de Guillaume le Conquérant, figurent au *Doomesday-book*. La branche anglaise, qu'ils ont fondée, est inscrite dans le *Wapenbœck* de Gelre (1334-1370), p. 68. « Jehan de Lisle, fils de Robert, seigneur et baron de Lisle. » Dans l'armorial de la Jarretière : « Jean de Lisle, baron, 5e chevalier. » Dans Froissart qui rapporte que le roi « à la mort de Godefroy de Harcourt, se mit en possession du château de Saint-Sauveur, et en confia la garde à monseigneur Jean de Lisle, « un appert chevalier sûrement. » VI. 13.

1096. Guillaume de Lisle, témoin d'un legs de Jean de Dol (D. Lobineau, t. I. p. 102).

1158. Renaud de Lisle, témoin d'une donation (Titres de Marmoutiers).

1218. Raoul de Lisle, qualifié du titre de chevalier dans un acte de 1218 (D. Lobineau, t. 2, c. 144).

1248. Jean de Lisle, croisé. Accompagna le duc de Bretagne à la 1re croisade de St-Louis (Bibl. nat. M. F. 1665, fo 43.

1266. Olivier de Lisle, cité au t. I de l'Histoire de Bretagne (Dom Morice, c. 1001, Preuves).

1308. Jean de Lisle, signe à l'ouverture du testament du duc Jean II.

1356. Raoul de Lisle, porte-targe ; montre de 1356.

1356. Jean de Lisle, chevalier, tué à la bataille de Poitiers (L'impôt du sang, d'Huzier t. 2, p. 279).

1370. Jehan de Lisle. Montre de Bertrand du Guesclin, 14 décembre 1370 (Dom Morice, Preuves T I, c. 1645).

1394. Raoul de Lisle, témoin pour le comte de Penthièvre (24 janvier). Dom Morice, t. 2, c. 241).

1415. R. de Lisle, tué à la bataille d'Azincourt. (L'impôt du sang, d'Hozier t. 2, p. 279.)

1418. Jehan de Lisle, montre de Gui. Le Hidoux, accompagne le duc Jean V à son voyage en France.

1427. Jehan de Lisle parmi les nobles qui s'arment en la paroisse de Lanmeur (Archives Loire-Infre B. 1160). Prête serment de fidélité au duc Jean V (Arch. Loire-Infre et D. Morice, Preuves, t. 2, c. 1309).

1480. René de Lisle, homme d'armes du duc. Epouse en 1489 Jeanne de Boisbenoit, en Vallet. (Preuves de la Réformation de 1668.)

1521. Louis de Lisle, marié à Jehanne des Pèzeries (actes de l'état-civil de Château-Thébaud).

1567. Jean de Lisle de la Tallebote, marié à Perrine de Biré (état-civil de Château-Thébaud).

La filiation par actes de l'état-civil s'établit jusqu'aux représentants actuels : de Lisle du Fief, de Lisle du Dreneuc.

Pierre de Lisle, évêque de Tréguier en 1324. — Geoffroy de Lisle, témoin pour la canonisation de Saint Yves en 1330. — Morice de Lisle, chevalier, chargé par le duc Jean V de la réformation de Tréguier, 1427. — Antoine de Lisle, seigneur des Pèzeries, député de la ville de Nantes aux Etats de Bretagne en 1643.— Guillaume de Lisle, maire de Nantes, en 1686.— Prudent de Lisle, capitaine de vaisseau.

ARMES : *De gueules à dix billettes d'or, 4, 3, 2, 1.*

Couronne de marquis.

LIVRON (*de*)

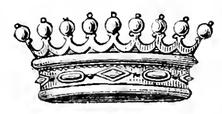
Très ancienne famille originaire du Dauphiné. Elle possédait en Champagne le marquisat de Bourbonne (les bains), et en Lorraine la seigneurie de Ville, que Gabrielle de Bassompierre avait apportée à son mari.

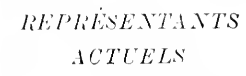
La filiation commence à Charles de Livron, marquis de Bourbonne, maréchal de camp, lieutenant général au gouvernement de Champagne, gouverneur de Coiffy et de Montigny, capitaine de 50 hommes d'armes, chevalier du St-Esprit en 1633, marié le 17 août 1629 avec Anne d'Anglure de Savigny dont il eut postérité. Un de ses fils fut chevalier de l'ordre de Malte.

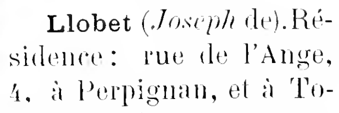
Cette maison s'est alliée à celles de Bauffremont, de Choiseul et de Montpezat.

ARMES : *D'argent, à trois fasces de gueules ; au franc-quartier d'argent chargé d'un roc d'échiquier de sable.*

LLOBET (*de*).







Famille originaire d'Espagne fixée en Roussillon.

ARMES : *D'or, au loup ravissant de gueules ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Llobet (*Joseph* de). Résidence : rue de l'Ange, 4, à Perpignan, et à Toreilles ; marié à Gabrielle de CHEFDEBIEN, dont : *a*) Marie-Thérèse, mariée à Joseph du LAC ; *b*) Marguerite, mariée à Dieudonné du LAC ; *c*) Charles, marié à Geneviève GUIRAUD du FALGA ; *d*) Michel, lieutenant d'infanterie de marine ; *e*) Augustine ; *f*) Emérentienne, fille de la Charité de St-Vincent-de-Paul ; *g*) Joseph, sous-lieutenant de réserve ; *h*) Gabriel, diacre au séminaire français à Rome, docteur en philosophie.

FRÈRE : **Llobet** (*François*).

LOGES (*des*).

Bonne noblesse du ressort de Rennes en Bretagne, qui remonte à Pierre des Loges, sieur du clos d'Oriere, vivant en 1411.

Ceux de ce nom furent déclarés nobles d'extraction par arrêt rendu en la chambre de la réformation le 25 octobre 1668 : dans ce même arrêt est compris René des Loges, seigneur de Kerriou.

ARMES : *D'azur, au lion d'or.*

LOMBARD DE MONTCHALIN (*de*).

Famille originaire de la Bourgogne où elle possédait la noblesse depuis de longues années. Le premier de ses membres qui vint en Dauphiné fut Charles de Lombard, seigneur des Gardes, Montgribet, Montchalin, etc., né en 1691 à Nancy en Lorraine, gentilhomme ordinaire de S. A. R. Mgr le duc prince de Condé ; il épousa en premières noces, par contrat du 1er août 1711, Marie de la Balure, dame du dit lieu, Courtenay et Montchalin ; elle hérita de son oncle, le comte Jean-Baptiste de la Balme de Montchalin, chevalier de Malte, sous la condition que son second enfant porterait les armes de la Balme, écartelées des siennes. C'est à cette occasion que M. de Lombard prit le surnom de Montchalin. Il épousa en secondes noces, en 1734, Marie de Géry. Il laissa postérité des deux lits.

ARMES : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois fleurs de lis de sable ; au chef de gueules,* qui est de Lombard ; *écartelé de gueules, à trois pals d'or, à la bande de sable brochant sur le tout,* qui est de la Balme-Montchalin.

Les armes de Lombard étaient primitivement :

D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois fleurs de lis de sable ; au chef d'azur.

Le chef de gueules est une brisure prise par la branche, de Dauphiné.

DEVISE : *Deus, rex, honor.*

LOMÉNIE (*de*).

Famille originaire du Limousin qui a donné Jean de Loménie, secrétaire d'Etat, qui périt dans l'horrible boucherie de la St-Barthélemy en 1572.

Martial de Loménie, seigneur de Versailles, greffier du conseil, fut tué à la St-Barthélemy à Paris l'an 1572. Le roi de Navarre, qui fut depuis Henri IV, avait toujours estimé son zèle et sa fidélité.

Henri-Auguste de Loménie, comte de Brieuse et de Montberon en Angoumois, fut secrétaire d'Etat et des finances, mourut en 1666, baron de Pougy et de Boussac, chevalier, conseiller du roi en ses conseils ; lui et sa femme donnèrent une rente de 200 livres à l'hôpital des Incurables en 1643.

ARMES : *D'or, à l'arme de sinople, aux racines de même.*

LONGUEAU DE St-MICHEL (*de*).

En Gâtinais. Dans le dénombrement des écuyers de la Châtellenie de Château-Landon, on trouve Robert et Pierre de Longueau, vivant en 1200, et qui demeuraient dans la baillie de Cessy.

La filiation de cette famille remonte à Jean de Longueau, écuyer, seigneur de Parville, vivant en 1396.

Au 5me degré, nous trouvons Jean de Longueau, écuyer, seigneur de Parville, de St-Michel, etc.

qui épousa le 13 janvier 1538 Jeanne de Courcelles, dame de Thorigny.

Cette famille compte plusieurs officiers des armées du roi, chevaliers de St-Louis.

Armes : *D'azur, fretté d'argent de six pièces.*

LONGUEIL (*de*).

Illustre et ancienne maison noble, originaire de Normandie, qui a produit de grands hommes et qui prétend tirer son nom des bourg et terre de Longueil, situés dans le baillage de Caux, près de la ville de Dieppe.

Adam de Longueil, le premier dont il soit fait mention, vivait en 1066 et accompagna Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre, où il se distingua à la bataille de Londres donnée le 14 octobre de la même année. Il laissa Guillaume de Longueil qui épousa Berthe de Villiers et en eut un fils, dont le nom est inconnu, et une fille mariée au seigneur Loredano, de Venise.

Dans un vieux registre des nobles de Normandie, on trouve un Élie de Longueil, seigneur d'Épauville, Poniquetat et Colmesnil.

Henri, seigneur de Longueil, depuis lequel la filiation est suivie, vivait en 1215 et épousa Marie de Saint-Denis-sur-Sarthe.

Son arrière-petit-fils, Guillaume, 2e du nom, seigneur de Longueil, capitaine de 50 lanciers, chanbellan de Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, est nommé dans les lettres du roi Saint Louis de l'an 1269.

Geoffroy-Marcel, au 6e degré, chevalier de l'ordre de l'Étoile, gouverneur de Pontoise sous le roi Jean, en 1332 et 1334, puis de toute la province de Normandie, fut tué à la funeste bataille de Poitiers le 19 septembre 1356. Il avait épousé Isabelle, vicomtesse d'Ange. Son fils, gouverneur de Caen et de Dieppe, fut aussi tué à la bataille d'Azincourt avec son fils aîné.

Cette famille compte un archidiacre d'Eu dans l'église de Rouen en la personne de Richard-Olivier, vicomte d'Ange, et proposé pour être archevêque. Depuis 1453, il fut élu évêque de Coutance et envoyé ambassadeur vers le duc de Bourgogne, par le roi Charles VII, qui le fit chef de son Conseil et premier président de la Chambre des comptes de Paris. Ce prince, pour reconnaître les services qu'il lui avait rendus, lui procura un chapeau de cardinal que le pape Calixte III lui donna l'an 1456. On le nomma cardinal de Coutance et quelquefois d'Eu. Il se trouva au sacre de Louis XI, l'an 1461 ; mais étant tombé dans la disgrâce du roi, qui lui confisqua la vicomté d'Ange et la charge de 1er président de la chambre des comptes, il se retira à Rome où le pape Pie II le reçut avec honneurs. Le cardinal de Longueil mourut à Sutri ou, selon d'autres à Pérouse le 15 août 1470. Son corps fut porté à Rome et enterré dans l'église de St-Pierre. On voit encore dans l'église du Vatican à Rome ses armes écartelées de Longueil et de Bourquenobles qui sont au bas de la statue de St-Pierre, que le cardinal fit faire en bronze.

Cette famille a fourni des présidents à mortier, des conseillers, des officiers de tous grades et des chevaliers de divers ordres.

Elle a formé les branches : 1° des seigneurs du Rancher ; 2° des seigneurs de Sèvres ; 3° des seigneurs de Chevreville ; 4° des seigneurs de la Grange ; 5° des seigneurs de Bou et des Chenets.

Cette branche de Longueil des Chenets subsiste depuis longtemps dans l'Anjou et dans le Maine, où elle a toujours été en possession du nom et des armes de Longueil-Maisons. La terre des Chenets située près de Sablé-au-Maine a été possédée de temps immémorial par des cadets de la famille de Longueil.

Une autre branche de Longueil des Chenets subsistait à Angers dans la personne de Henri-Charles de Longueil, seigneur de la Devansaye.

Armes : *D'azur, à trois roses d'argent : au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.*

Devise : *Pace et armis.*

Cimier : *Une tête humaine.*

L'écu timbré d'une couronne de marquis.

LONGUEMARE (*de*).

Depuis un temps immémorial, la famille de Longuemare (en latin de Longamara) est établie dans la province de Normandie ; elle tire son nom du hameau de Longuemare, situé dans la commune de Bosgouet, canton de Routot (Eure).

Dès le milieu du XIIe siècle, Robert de Longuemare est cité comme témoin dans une donation faite à l'abbaye de Mortemer par Robert de Gaillarbois (*Cart. de Mortemer*, p. 90. Bibl. Nat , mss).

En 1244, Guillaume de Longuemare figure parmi les parents et amis légataires de Beaudouin, comte de Guines, châtelain de Hombourg, inhumé en l'abbaye d'Andres (D. Villevieille, *Trésor général.*, t. LII, p. 58).

La filiation suivie commence peu après :

I. Baudouin de Longuemare, né vers 1395, eut pour petits-fils :

II. René et Simon de Longuemare qui figurent l'un et l'autre, en 1484, comme archers de la garde du Roi, sous la conduite du comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie (Documents publiés par la *Revue historique de l'Ouest*, t. XI, p. 86 et 87). Simon laissa trois fils : Charles, Simonnet et Baudichon ou Baudoin le jeune qui suivirent semblablement la carrière des armes, ces deux derniers sous les ordres de Messire de Wallon, chevalier, seigneur de Piennes et de Beaumont de Poulignat (Montre de 1492 et 1499).

III. Charles de Longuemare, archer lui-même de la garde du Roi, fut en reconnaissance de ses

services chargé par François Ier de la surveillance des travaux exécutés au Hâvre-de-Grâce en 1517. (Diplôme original, dans les Archives de la famille, charte datée d'Amboise le 15 janvier 1517.) On lui connaît deux fils : 1° Gabriel de Longuemare qui vient ci-après : 2° Pierre de Longuemare, natif de Gournay en Bray, qui suivit le parti des armes et fut fiancé, en 1524, à Marie Le Renoux, sœur de Jean, conseilier en cour-laie (Arch. nat. Trésor des Chartres : François Ier, J. J. 242).

IV. Gabriel de Longuemare était dès 1543 maréchal des logis de la compagnie de cent, puis de quatre-vingts lances des ordonnances du Roi. sous la charge de Claude d'Annebaud, maréchal et amiral de France A la mort de ce dernier, en 1552, il passa sous les ordres du prince de Ferrare et servait encore en 1560 (Cabinet des titres. Pièces orig.). Il eut pour fils Jacques qui continua la descendance.

V. Jacques de Longuemare, seigneur de Morville près Gournay, se fixa à Morville en y épousant (septembre 1584) Perrine l'Herminier de Clanquemeule (Registres de l'état-civil de Morville, au greffe de Neufchâtel, Seine-Inférieure). Leurs enfants furent : 1° Guillaume qui suit ; 2° Pierre ; 3° Nicolas, baptisé à Morville en 1587 ; 4° Fleurent (1590-1645), autour d'un rameau éteint vers la fin du XVIIe siècle ; 5° Cardin de Longuemare, tige d'une branche cadette, connue sous le nom de Longuemare de la Salle et établie au Havre ou on la suit jusqu'à la Révolution : elle donna a cette ville des capitaines quartiniers, un receveur général et des directeurs de la manufacture des tabacs ; ses principales alliances ont été contractées avec les familles : de la Croix, d'Arcizac, de Séguy, de Fay d'Athies, Grégoire de Rumare, Ferry de la Fraye, de Paix de Cœur, le Féron de la Heuze. (Antoine le Féron de la Heuze, fils de Nicolas-Gabriel et de Madeleine de Longuemare, épousa en 1763 Marie-Marthe Corneille de Vieubourg, descendante du grand Corneille. — Parmi les alliance contractées également par cette branche de la famille de Longuemare et sa descendance par les femmes, nous devons citer les noms des familles : Aubourg de Boury, Méry de Bellegarde, Lestorey de Boulogne, du Bocage de Bléville, Elie de Beaumont, etc.

VI. Guillaume de Longuemare, seigneur de Morville, né en 1485, fils aîné de Jacques, eut de Marie de Montardier, son épouse : 1° Pierre III, dont l'article suit ; 2° Robert de Longuemare, marié le 21 février 1639 à Denise de l'Espinay, fille de Maurice et de Catherine de Gournay (Registres de l'état-civil de Morville).

VII. Pierre III de Longuemare, seigneur de Morville, fit aveu de cette terre aux abbés de Saint-Ouen de Rouen le 13 juillet 1656 (Archives de la Seine-Inférieure.— *Papier terrier* de 1656) ; il avait épousé à Morville, le 7 juillet 1637, Marguerite Cazier, dame d'Oubin, etc.

La famille de Longuemare possède encore aujourd'hui la terre patrimoniale de Morville dont il vient d'être parlé.

XIV. Pierre-Henri de Longuemare, mort le 27 mars 1887, issu au sixième degré de Pierre III de Longuemare, a épousé en 1845 Bertille-Adélaïde Trolley de Prévaux, d'une ancienne famille de robe de l'élection de Vire, anoblie par Henri III en mars 1586, dont Paul-Alfred qui suit.

ARMES : *D'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules*.

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions*.

DEVISE : *Virtus longa amara fata vincit*.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Longuemare (*Paul-Alfred de*). Résidence : Château de Veudes par Noyers-Bocage (Calvados). Marié en 1882 à Jeanne-Marie MANCHON, fille d'un conseiller à la Cour d'appel, dont : *a*) Pierre-Joseph-Xavier, né à Caen le 6 avril 1884 ; *b*) Jeanne-Marie-Bertille, née le 26 juin 1886 ; *c*) Jean-Henri, né le 6 juin 1888, décédé le 18 juin 1888 ; *d*) Elisabeth, née le 10 décembre 1890.

Outre les sources citées, on peut consulter sur la famille de Longuemare : l'*Armorial général* manuscrit d'Hozier, les *Archives* de la Seine-Inférieure ; *Borel d'Hauterive*, etc.

Il ne faut pas confondre cette famille avec d'autres portant, avant le nom de Longuemare ou Longuemar, un autre nom patronymique, tel que Martel, Mabire, Gouye. Le Touzé, etc. Les Le Touzé de Longuemar, aujourd'hui fixés en Poitou et dont une branche résida naguère en Normandie, blasonnent : *de gueules, à la fasce d'or accompagnée de trois roses d'argent, 2 et 1 ; au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or*.

LONGUEVAL (*de*).

Comtes de Beaumont, marquis d'Haraucourt, vicomtes de Verneuil, seigneurs de Lieuville, de Leuilly, du Pont-St-Mard, etc. Election de Soissons, de Laon et de Clermont, ont produit depuis 1452 avec la qualité de chevalier.

La maison de Longueval, déjà illustre dès le temps des premières croisades et dont une branche, celle des comtes de Bucquay, a été élevée au rang de prince de l'Empire, en 1688, a pris son nom de la terre de Longueval, ancienne baronnie du comté de Vermandois, située près des confins de l'Artois, à 3 lieues N.-O. de Péronne. Haudicques de Blancourt prétend que le nom primitif de cette maison était le *Chien*, ce qui est faux. Il y a apparence que Haudicques avait à se plaindre de la maison

de Longueval, mais son procédé prouve qu'il n'était pas délicat sur les moyens de se rendre raison. Aussi est-il probable que la supposition n'a fait tort qu'à lui-même. La maison de Longueval n'a jamais eu d'autre nom que celui de sa terre, et elle l'a porté avec tant d'éclat depuis l'an 1096, que, lorsque dans le XVIe et XVIIe siècle, elle a été comblée d'honneurs et de dignités tant en France qu'en Espagne, où elle a été décorée des ordres de la Toison d'or et de Calatrava, elle n'a fait que se maintenir dans son ancienne splendeur; car cette maison a été dans tous les temps et sans interruption une des plus considérables du royaume.

ARMES: *Bandé de vair et de gueules.*

LONJON (*de*).

Famille originaire de Guienne, maintenue dans sa noblesse par jugement rendu à Montauban le 10 juin 1667 sur la production de ses titres. Les guerres et les troubles dont la Guienne a été si souvent le théâtre depuis le XIVe siècle ont détruit la plupart des dépôts publics de titres, et n'ont permis à cette famille de remonter sa filiation qu'à Samuel de Lonjon, qualifié noble, seigneur de Ricaumont et de Roquefort, et qui vivait en 1518, ainsi qu'il résulte des lettres portant concessions de plusieurs privilèges et indulgences à lui expédiées par le commissaire subdélégué du pape Léon X et du roi François Ier en considération des secours qu'il avait donnés à la religion, lors d'une expédition faite dans ce temps contre les Turcs et autres ennemis du nom chrétien.

Jean de Lonjon de Ricaumont, écuyer, né le 7 juin 1622, fut maintenu dans sa noblesse sur la présentation de ses titres, par jugement rendu le 10 juin 1667 et servit, lors de la convocation de la noblesse, à l'arrière-ban.

Cette famille a formé les branches :

1° des seigneurs de la Grange ;

2° des seigneurs de la Prade

et une 3e branche, sortie de la précédente, qui a pour auteur Etienne de Lonjon, écuyer, maintenu dans sa noblesse le 11 avril 1640.

ARMES: *D'or, à une bande de gueules.*

La branche de la Prade a adopté pour brisure, depuis environ 1600, *un chef de gueules chargé d'une croix pattée et alésée d'argent*, l'écu sommé d'un casque à trois grilles, posé de profil, orné d'un bourrelet tortillé d'or et de gueules, et de ses lambrequins d'or, doublés de gueules.

LONLAY (*de*).

Originaire de Normandie, y maintenue en 1667. Seigneur de Mesnil-Broult, de Lignières, de Villepail.

Elle a donné Guillaume, seigneur de Mesnil-Broult, sénéchal d'Ecouché en 1528; un page de la petite écurie en 1747, écuyer du roi en 1750.

Une branche de cette famille s'est établie en Bretagne et s'est alliée aux La Lande-Calan.

La branche aînée des marquis de VILLEPAIL s'est éteinte en 1816 dans la maison de MAILLY-NESLE.

ARMES: *D'argent, à trois tessons* (blaireaux) *de sable, à la fleur de lys de gueules en cœur.*

ALIAS. *D'argent, à la fleur de lys de gueules, accompagné de trois porcelets de sable.*

DEVISE : *Fides et virtus.*

LORDAT (*de*).

Seigneurs de Castagnac, de Cazenove, de Brans, comtes de Lordat, barons des Etats du Languedoc, maison d'ancienne chevalerie du comté de Foix, qui florissait dès l'an 1154, que vivait Guillaume de Lordat, chevalier. Elle a constamment suivi le parti des armes, a donné des gentilshommes ordinaires de nos rois, trois généraux, des gouverneurs de places et des officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de St-Louis.

ARMES : *D'or, à la croix alésée de gueules*

LORDE (*de*).

Languedoc.

Barons de Monfa, seigneurs de Caraybat, de Courtalet, de la Murasse, de la Tour, etc.

Une branche de l'ancienne famille de Lorde ou de Lourde, ainsi nommée d'un château du même nom situé en Béarn, et qui paraît être son berceau, vint s'établir dans le comté de Foix vers le XIVe siècle et s'y est continuée jusqu'à nos jours. C'est celle de Lorde de Caraybat, de Montgaillard et de la Murasse. Les titres originaux ne laissent aucun doute sur l'ancienneté de cette famille, dont la filiation régulière commence vers la fin du XVe siècle.

En plusieurs circonstances, elle a fourni des preuves de sa noblesse d'extraction, notamment en décembre 1697, époque à laquelle Pierre de Lorde fit enregistrer ses armoiries dans le registre armorial de l'élection de Rieux : en 1698, lors de l'ordonnance de maintenue rendue en faveur de Lorde Jacques, seigneur de Caraybat; et, en 1786, pour l'admission de Lorde de Montgaillard aux états de Montpellier.

ARMES : *Ecartelé : au 1, d'argent, au bœuf passant de gueules sur une terrasse de sinople : au 2, de gueules, au demi-vol d'argent : au 3, de gueules à la tour d'argent crénelée de cinq pièces : au 4 burelé d'argent et d'azur de huit pièces.*

Couronne de comte.

DEVISE : *Floret ubique.*

LORGERIL (*de*).

Seigneurs de Lorgeril, du Chalonge, de Trébédan, etc. Cette famille est une des plus anciennes de Bretagne ; son premier auteur connu, Olivier de Lorgeril, seigneur de Lorgeril et du Boudon, vivait en 1311. Il eut pour fils Guillaume de Largeril, chevalier, seigneur de Lorgeril et du Boudon, mort en 1357. La descendance de cette maison remonte jusqu'à Guillaume de Lorgeril, écuyer, issu des anciens seigneurs et châtelains de ce nom, qui épousa demoiselle Jeanne de Bois-Adam avant 1533. On trouve dans cette famille des officiers de terre et de mer, un capitaine de vaisseau et plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de St-Louis.

Armes : *De gueules, au chevron d'argent chargé de cinq mouchetures de sable et accompagné de trois molettes d'éperon d'or.*

LORGNE D'IDEVILLE (*de*).

Ancienne famille qui remonte à François de Lorgne, conseiller du roi à Abbevîlle (1596), marié en 1630, fils de Joseph, conseiller au présidial de Provins. Nous remarquons un membre de l'institut d'Egypte, savant naturaliste ; Pierre André, enseigne, tué à Trafalgar en 1805 ; Louis Elisabeth, baron de Lorgne d'Ideville (1780-1852), député de l'Allier, maitre des requêtes au conseil d'Etat.

Armes : *Parti : au 1, échiqueté d'or et de gueules ; au 2, d'or, à trois vols de sable en pal.*

LORME (*de.*)

Seigneurs de Périgérès, de Mons et de Limous, de Pagnat, etc. en Bourbonnais. L'auteur de cette famille ancienne est Jean de Lorme, damoiseau, vivant avec Baguette de Moulhieu, son épouse, avant l'an 1403, à Charmes en Bourbonnais. L'an 1556, Gilbert de Lorme, écuyer, seigneur de la Motte de Lorme et de Pagnat, fut homme d'armes de la compagnie du comte de Villars ; et Jean Louis Gabriel de Lorme de Pagnat, écuyer, seigneur de Périgérès, marié le 20 novembre 1671 avec Isabelle de Belvèzes de Jonchères, était alors premier capitaine dans le régiment de la marine.

Armes : *D'argent, à trois merlettes de sable, accompagnées de neuf étoiles du même, rangées 3 en chef, 3 en fasce et 3 en pointe.*

Voy. Fréville.

LORT SÉRIGNAN (*de*).

Seigneurs de Lebrettes, de Tarraillan, de Porcairargues, de Cers, de Valras, de Sérignan, de Maraussan, de Perdiguier, etc., barons de Savignac, marquis et comtes de Lort et de Sérignan, en Languedoc.

La maison de Lort de Sérignan est, parmi les anciennes familles du Languedoc, une des plus distinguées par ses alliances et ses nombreux services militaires.

Elle est originaire de la Guyenne où son nom est connu parmi ceux de la principale noblesse dès le commencement du XIIIe siècle. Dans ce temps vivait Garcie de Lort, abbé de Saint-Pé de Génerest, au diocèse de Tarbes, évêque de Comminges en 1210 et 1213, puis archevêque d'Auch où il siégeait dès l'année 1215, comme on le voit par les registres des fiefs des sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire.

Pierre-Guillaume de Lort souscrivit le 12 avril 1297 une ordonnance des capitouls de Toulouse ; Renaud de Lort, chevalier, tint à Poitiers en 1314 les assises de Philippe, comte de Poitiers ; enfin on voit un Arnaud de Lort, écuyer, compris, avec cette qualité, dans le rôle d'une montre faite à Béziers le 15 juillet 1431.

Vers ce même temps, la maison de Lort s'est divisée en deux branches principales. L'une, subdivisée en deux rameaux sous les dénominations de seigneurs de Montesquiou et de St-Victor, a continué sa résidence en Guyenne, et l'un de ses rameaux s'est établi en Alsace en 1708. Cette branche a donné, dans le dernier siècle, plusieurs officiers généraux dont l'un fut commandeur de l'ordre royal et militaire de St-Louis. L'autre branche est passée en Languedoc et a été connue sous la dénomination de *seigneurs de Sérignan*, terre qui lui échut par suite d'un mariage avec l'héritière de ce nom.

Les de Lort de Sérignan ayant eu le malheur de payer leur attachement à la religion catholique, dans les guerres civiles qui déchirèrent le Midi de la France, par la perte de tous leurs titres, brûlés lors de la prise du château de Lebrettes par les religionnaires dans le XVe siècle, leur branche s'est trouvée privée, par cet évènement, des actes qui eussent pu servir à etablir leur jonction avec la tige-mère. Mais pour suppléer autant que possible à cette perte des premiers titres, les diverses branches de la maison de Lort se sont réunies, et ont pris acte de leur communauté d'origine dans une requête que MM. de Lort de Montesquiou, de St-Victor et de Sérignan présentèrent conjointement au roi en 1762. Antérieurement, MM. de Sérignan avaient fait au cabinet du roi des preuves dont le résumé avait été envoyé au principal ministre le 1er juillet 1750 ; et subséquemment le marquis de Lort-Sérignan eut l'honneur de monter dans les carosses de Sa Majesté, le 5 décembre 1773 et de chasser avec elle, en même temps que la marquise de Lort-Sérignan, eut celui d'être présentée à S. M. et à la famille royale.

La filiation de cette famille commence à Pierre de Lort, premier du nom, écuyer, seigneur de Lebrettes, de Tarraillan, de Parcairargues et de Cers, juge pour le roi de la ville de Narbonne, né en

1459, et fils d'Armand de Lort, écuyer de la compagnie du comte de Bigorre dont la revue fut passée à Béziers le 14 juillet 1431.

La seconde branche, aînée actuelle des de Lort de Sérignan, a pour auteur Jacques-Joseph de Lort de Sérignan, seigneur de Farlet; il entra dans la marine et fut fait successivement sous-lieutenant de la galère la Réale le 26 janvier 1680, lieutenant de la galère la Ferme le 1er janvier 1694, capitaine de la galère Madame le 15 février 1699, chevalier de St-Louis le 28 juillet 1705, et chef d'escadre des armées navales le 23 novembre 1723. Il eut plusieurs enfants de son mariage avec demoiselle N. Pelet de Moissac.

Cette branche compte plusieurs autres officiers dans la marine et chevaliers de St-Louis.

Armes : *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, adextré en chef d'une étoile d'argent.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux griffons d'or.*

L'écu est posé sur deux étendards armoriés de sable, à la croix ancrée d'argent.

Devise : *Fortitudo virtute superatur.*

LOSADA (*de*).

Famille originaire du royaume de Galice.

Armes : *D'or, à six lézards passants de sinople 2, 2 et 2 ; à la bordure de gueules, chargée de huit franchis d'or.*

LOSSE (*de*.)

Marquis, comtes, vicomtes et barons de Losse, seigneurs de Losse, Thonac, St-Léon, Pierre-Taillade, St-Rabier, Banne, Thenon, Peyrignac, etc.

Une des plus anciennes familles du Périgord où elle occupait, dès le XIIe siècle, un des premiers rangs parmi la noblesse de la province; elle a donné son nom à un château situé dans la paroisse de Thonac-sur-Vezère. Depuis l'époque où ils apparaissent la première fois dans l'histoire jusqu'à nos jours, ses membres figurent dans nos armées et occupent des postes éminents auprès de nos rois. De nombreuses lettres écrites par les rois et les princes à plusieurs d'entre eux, et publiées dans les recueils historiques ou conservées par la famille parmi ses titres les plus précieux, témoignent de l'estime et de la confiance que leur accordaient leurs souverains. Leur sang a arrosé les champs de bataille de Crécy, d'Azincourt, de Poitiers ; ils ont combattu à côté de François Ier en Italie, veillé sur Henri IV lorsqu'il faisait ses premières armes, pris part aux triomphes de Louis XIV et fait la guerre de l'indépendance en Amérique.

Cette noble maison, que ses alliances suffiraient à illustrer, s'est divisée dans le XIIe siècle en deux

branches ; une seule s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

La filiation suivie de cette famille commence à Guillaume de Losse, premier du nom, qui vivait en 1247 ; mais avant lui on trouve mentionnés dans des baux de fief : Picaron, Durhal, Hélie, et don Galafer de Losse ; Pierre de Losse assistait en 1230 comme témoin dans une donation.

La branche cadette actuellement existante a pour auteur Emmanuel de Losse, seigneur de Banne, marquis de Losse, marié le 16 janvier 1624 à Antoinette de St-Astier, dont postérité.

Armes : *D'azur, à six étoiles d'or, posées 3, 2 et 1.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

LOSTANGES (*de*).

Barons, puis marquis de St-Alvère, barons de Saverdun et du Vigan, en Périgord, comtes de Corn, marquis de Béduer, seigneurs de Jarnisot, seigneurs et barons de Felzins et de Cuzac, en Quercy et en Rouergue, barons de Paillé, seigneurs de Montausier et de Bussac, en Poitou, illustre et ancienne maison de chevalerie, originaire du Bas-Limousin où elle possédait le château de Lostanges dès avant le milieu du XIVe siècle. Une ancienneté remontée à plus de 700 ans, des possessions nombreuses répandues dans le Périgord et dans les provinces voisines, des services militaires distingués, des emplois honorables à la cour de nos rois et des alliances illustres lui assignent son rang entre les maisons les plus considérables de Guyenne. La maison de Lostanges a porté successivement trois noms différents : le premier est celui de *la Brande*, connu depuis le XIIe siècle, et porté par une suite de sujets qualifiés chevaliers ou damoiseaux. La maison de la Brande ayant succédé vers l'an 1350, en vertu d'une substitution, à celle d'Adhémar de Lostanges, elle en porta le nom et les armes pendant un siècle ou environ, et ce ne fut qu'après l'alliance que Jean-Adhémar de Lostanges contracta, l'an 1448, avec Antoinette de Veyrines, dame de Saint-Alvère, que la branche établie en Périgord quitta ses premiers noms pour ne prendre désormais que celui de Lostanges qu'elle a toujours conservé depuis. Cette maison a donné un évêque de Périgueux, nommé par le roi en 1817 ; des chevaliers de l'ancien ordre du roi, avant l'institution de celui du St-Esprit ; des gentilshommes ordinaires de la Chambre ; des capitaines de 100 et 150 hommes d'armes, des sénéchaux et gouverneurs de Quercy ; trois maréchaux de camp, un lieutenant général et un brigadier des armées du roi, et nombre d'officiers supérieurs décorés des ordres royaux et militaires de St-Louis et de la Légion d'honneur.

Cette maison s'est alliée aux familles : de Nicolaï, d'Huteau, de Viviers, de Bayne, de Gourdon-Genouillac, de Rougé, de Crusol d'Uzès, Gontaud-Biron, etc.

ARMES : *D'argent, au lion de gueules, armé et lampassé d'or, couronné d'azur, accompagné de cinq étoiles de même, 2, 2 et 1.*

CIMIER : *Un ange.*

DEVISE : *Fortitudo et sapientia ascendam.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Lostanges Beduer (Marie-Michel-Amédée-*Robert*, marquis de), né le 9 février 1842, fils de Raoul et de Sidonie de TAURIAC, comte et baron du 1er Empire (1808). Ancien zouave pontifical (1867), ancien capitaine des mobiles de la Haute-Garonne (1870-71), membre du Conseil Héraldique de France, membre honoraire de l'Istituto Araldico Italiano, membre de l'association des Chevaliers Equestres Pontificaux, décoré de la médaille Bene Merenti, etc. Résidences : 24, rue Vintimille à Paris, et château de la Punta par Calvi (Corse). Marié avec Rose-Marie BONACCORSI dont un enfant, Paul.

SŒURS : 1° Mise de GESTAS-MONTMAURIN.

2° Comtesse de CHEVERRY.

3° Mlle Claire de LOSTANGES-BÉDUER, chanoinesse.

4° Mme DE LAYA.

COUSINES : 1° Comtesse de LOSTANGES-BÉDUER (veuve), née de GERSON, dont une fille : Marguerite de LOSTANGES-BÉDUER.

2° Mlle Célestine de LOSTANGES-BÉDUER.

LOUBENS DE VERDALLE (*de*).

Maison des plus anciennes de la province du Languedoc qui a possédé, à une époque très reculée, la terre et seigneurie de Verdalle dont le nom est devenu patronymique dans cette famille.

Guillaume de Loubens, chevalier, fut un des seigneurs du Languedoc qui en 1096 se croisèrent sous la conduite de Raymond de St-Gilles, comte de Toulouse. Il était du nombre des 14 chevaliers détachés par Raymond en 1099 vers Tripoli, pour chercher des vivres à l'armée chrétienne, lesquels vainquirent 60 Maures qui emmenaient des prisonniers chrétiens et cinq cents pièces de bétail.

Gaufrez de Verdalle est un des seigneurs qui furent présents à l'accord fait en 1141 entre les vicomtes de Béziers et de Lautrec.

Bernard de Loubens, damoiseau, était un des seigneurs qui composaient la cour de Roger-Bernard, comte de Foix, troisième du nom, lorsque, dans son château-fort de Pamiers, il jugea en 1302 le procès des faux-monnayeurs arrêtés dans ses états.

La filiation suivie commence à Robert de Loubens, seigneur de Verdalle, qui rendit foi et hommage au roi pour cette seigneurie en 1381.

La seconde branche a pour auteur Jehannot de Loubens, seigneur de Loubens, second fils de Samson de Loubens, seigneur de Verdalle, qui eut pour petit-fils Jean de Loubens de Verdalle, seigneur de Signat, capitaine de 50 hommes d'armes de pied, qui vivait en 1582 et fut député par la noblesse du Languedoc vers la comtesse d'Auvergne, lorsque cette princesse vint visiter ses états.

La branche aînée de cette maison subsistait dans la personne de Frédéric de Loubens, comte de Verdalle, ancien capitaine des dragons, qui a eu l'honneur de monter dans les carosses du roi, et dans celle du marquis de Verdalle, son fils.

Une autre branche subsistait encore en Auvergne dans la personne de Gilbert de Loubens, seigneur de Thouy, ancien chevau-légers, chasseur noble à l'armée de Condé, chevalier de St-Louis et chef de bataillon.

ARMES : *D'azur,* (alias *de gueules*) *au loup ravissant d'or.*

LOUCELLES (*de*).

Terre située dans le diocèse de Bayeux, généralité de Caen, qui a donné son nom à l'ancienne famille de Loucelles dont l'origine se perd dans l'obscurité des temps. Elle est au nombre des familles *nobles de race*, dès 1056. On voit Robert de Loucelles cité comme témoin dans la charte de fondation de l'abbaye de Lessay en Normandie.

Guillaume de Loucelles se trouva en 1236 au nombre des plus grands seigneurs qui servirent dans l'arrière-ban de 1214, et se trouva aussi à la bataille de Bouvines, à celle de Taillebourg sous Henri III, roi d'Angleterre ; il fut encore aux arrière-bans de 1255 et 1271, où il paraît qu'il avait suivi St-Louis au voyage de Terre-Sainte.

Olivier de Loucelles, présent en 1371 à la revue des gentilshommes qui se fit à Pontorson, est au nombre de ceux qui s'étaient distingués dans les armées du roi Charles V. Il servit en qualité d'écuyer sous Bertrand du Guesclin, connétable de France, son parent, qui se trouva aux montres et revues militaires des mois de mai, août et octobre, et qui fut témoin du testament du connétable fait le 9 juillet 1380.

La filiation suivie remonte à Jean de Loucelles, écuyer des écuries du roi Charles VII, lequel fit

au Mans la montre et revue de 19 écuyers de sa compagnie le 24 avril 1420.

Cette famille a formé les branches :

1° des seigneurs de Mauny ;

2° des seigneurs de St-Martin ;

3° des seigneurs du Fournet ;

4° des seigneurs de Vieuse, de la Noe et de Villy ;

5° des seigneurs de la Hertaudière.

Elle a fourni quantité d'officiers de tous grades dans les armées du roi, chevaliers de St-Louis et s'est alliée aux meilleures maisons du royaume.

ARMES : *De gueules, à la quintefeuille d'argent : au chef d'hermine.*

TIMBRE : Un heaume d'argent, posé en fasce, grillé, liséré et damasquiné d'or, avec lambrequins et hachements d argent et de gueules.

CIMIER : Un cygne au naturel posé en fasce, le vol ouvert.

SUPPORTS : *Deux lions.*

LOUÏS DE LA GRANGE.

Famille originaire de Lorraine.

Sa filiation remonte à Loys ou Louïs, demeurant à St-Nicolas, anobli par lettres du duc Charles III le 13 août 1578 ; il fut fait gentilhomme de la chambre du roi Henri IV par brevet du 7 avril 1600. Il avait encore été anobli par lettres de ce prince le 25 mars de la même année en récompense de ses longs services.

Son petit-fils, Jacques Louïs, seigneur de la Grange-aux-Armes, fut successivement gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII par brevet du 25 décembre 1618, ambassadeur en Allemagne en 1632, et en Suède en 1633. Le 8 octobre 1635, il lui fut expédié une commission au grand sceau, pour lever de la cavalerie et la commander. Il épousa le 10 septembre 1613 Marie Charpentier dont il eut postérité.

ARMES : *De gueules, à l'ours colleté d'or, d'où pend une chaîne du même et qui porte entre ses pattes un rocher d'argent.*

Le nobiliaire de Lorraine donne pour armes à Jacques Loys ou Louïs, 1er nommé : *De gueules, semé de grains de sel d'argent ; à l'ours rampant enchaîné d'or, lampassé, armé et colleté d'azur.*

CIMIER : *L'ours de l'écu.*

LOUVEAU DE LA RÈGLE ET DE LA GUIGNERAYE.

Famille originaire du Niort, où pendant de longues années elle a occupé les charges municipales.

On remarque des noms isolés de cette famille dès 1620.

La filiation suivie remonte à Louveau (Jacques) auteur de la branche de Ligné et de La Règle, seigneur de Mairé, pair à Niort en 1638, maire de cette ville en 1652. Il était capitaine au régiment de Niort en 1674, et fonda le 12 septembre 1678 une chapelle dans l'église des Cordeliers de cette ville où il fut inhumé le 10 décembre 1679. Il avait épousé en 1622 dlle Marie Dagris, dont il eut postérité. De lui descend, au 6e degré, Louis-René-François Louveau de la Règle, né le 4 janvier 1762, capitaine adjudant-major au régiment de Guienne infanterie en 1791 ; il émigra et rejoignit l'armée de Condé le 11 janvier de la même année, fit toute la campagne ; fut chevalier de St-Louis le 22 septembre 1787 ; pensionné du roi comme chef de bataillon le 16 mars 1816 et mourut le 22 février 1845 ; il laissa postérité de Marie-Françoise Potier qu'il avait épousée en 1807.

La branche de La Guigneraye est issue d'Emmanuel de Louveau, du 2e degré de la souche-mère. Elle a pour auteur un de ses fils, Louis-Alexis Louveau, chevalier, seigneur de La Guigneraye et de Touscher, capitaine au régiment de Beauce-infanterie le 5 mai 1711 ; il quitta le service et épousa Marie-Thérèse-Claude de la Fitte, dont il eut postérité. Son petit-fils, Louis-Anatole Louveau de La Guigneraye, né en 1762, assista à l'Assemblée de la noblesse. Il servait dans la marine où il était lieutenant de vaisseau. Il émigra et servit à l'armée des princes, fut fait chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, se retira ensuite à la Martinique où il épousa Marie-Elisabeth-Eglé de la Bretesque, dont il eut plusieurs enfants.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et d'une rose du même en pointe.*

LOUVENCOURT (*de*).

Famille ancienne et illustre de Picardie qui tire son nom de la terre de Louvencourt, située à trois lieues de Doulens. Colart de Louvencourt, écuyer, vivait en 1375. Agnès de Louvencourt épousa en 1380 Simon Le Mareschal, chevalier, fils de Guy Le Mareschal, franc-tieffé de l'évêché de Cambrai et gouverneur de Thun. L'an 1403, Colart Ausnin et J. Esoffé, demeurant à Louvencourt, firent relief de 4 fiefs sis audit lieu, tenus de la demoiselle de Louvencourt.

La filiation de cette famille est établie par titres depuis Robert de Louvencourt, écuyer, seigneur de Théouenne et de Châtillon, vivant en 1450. Ses descendants ont fourni plusieurs branches : l'une dans la personne de Jacques-Eustache de Louvencourt, ancien officier au 3e régiment de chevau-légers ; l'autre dans la personne de Marie-François-Joseph, marquis de Louvencourt, ancien officier de chevau-légers de la garde du roi, dont la femme, Mme la marquise de Louvencourt, a été

présentée au Roi, à Madame à Monsieur et à toute la famille royale le 10 août 1818.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or chargée de trois merlettes de sable, et accompagnée de trois croissants du second émail, 2 et 1.*

Couronne de marquis.

LOVERDO (*de*).

Famille originaire des possessions vénitiennes dans la mer Ionnienne, naturalisée en France par lettres de grande naturalisation accordées le 21 octobre 1815 à Nicolas, comte de Loverdo, lieutenant général, conseiller d'Etat, gentilhomme de la Chambre du roi, grand-croix de St-Louis, grand officier de la Légion d'honneur, de St-Ferdinand d'Espagne et de St Alexandre de Russie.

Armes : Venise : *D'or, à l'aigle éployée à deux têtes de sable.*

Armes données au général sous l'Empire :

D'or, au vol ouvert surmonté de deux têtes d'aigle, le tout de sable.

L'écu timbré d'une couronne de comte.

Supports : *Deux lions affrontés.*

Devise : *En France seulement : Terra mariaue.*

Les enfants du général portent : *Ecartelé : au 1 et 4, des armes de leur famille ; aux 2 et 3, des armes particulières de leur père.*

LOYNES (*de*).

Famille noble, originaire de Baugency, transférée à Paris vers l'an 1500. Depuis ce temps, elle y a toujours possédé des charges honorables au Parlement et à la Chambre des comptes. Il est certain qu'un Robert de Loynes qui vivait en 1353 possédait plusieurs fiefs aux environs de Paris, dans la dépendance du duc d'Orléans.

La filiation suivie de cette famille remonte à Gentien de Loynes, écuyer, sieur de la Motte en Beauce, vivant en 1448.

Au 5e degré, nous trouvons Jean de Loynes, 2e du nom, avocat au Parlement, puis conseiller du Roi, Echevin de la ville de Paris en 1582, reçu conseiller de Ville en 1583 et nommé par le roi Henri III, à cause de sa fidélité, l'un des capitaines de cette ville pour s'opposer aux rebelles. Il mourut en 1587 et fut enterré dans l'église Saint-Séverin.

La famille de Loynes est très bien alliée et tient à des maisons distinguées dans la robe et dans l'épée.

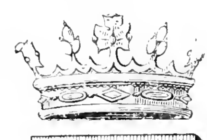
Branche ainée

Orléanais : *Coupé : De gueules et d'azur, à un chevron vivré et renversé d'argent soutenant un autre chevron vivré de même et accompagné en pointe de sept besants d'or posés 4 et 3, et une fasce gironnée et contregironnée d'or et d'azur de huit pièces, brochante sur le tout.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Loynes (Alexandre-Mathieu-Fernand *de*) né à Paris le 11 septembre 1830. Résidence : Compiègne, 16, rue de la Madeleine ; marié le 6 août 1860 à Marie-Cécile-Gabrielle Poissonnier de Prulay.

Enfants : *a*) Louis-Jean, lieutenant au 149e régiment d'infanterie, né le 30 mai 1861 ; *b*) Denis-Pierre, enseigne de vaiseau, né le 31 octobre 1862.





Branches cadettes :

Coupé de gueules et d'azur : au 1 de gueules chargé d'une fasce gironnée et contregironnée de deux pointes d'or et d'azur, accompagnée de deux rivres d'argent ; au 2, d'azur, chargé de sept besants d'or, 4 et 3.

Loynes d'Autroche (Ctesse *de*), née Léonie-Alexandrine-Marie Cheronnet-Champollion, mariée, le 30 avril 1884, à Jean-Charles-Emmanuel de Loynes, comte d'Autroche, décédé. Résidence : 30, avenue Henri-Martin, à Paris.

Enfant : Lionel-Léonce-Emmanuel-René, né le 4 octobre 1885.

L. Vte d'A. (Jean-Raymond-Félicien-Gérard *de*), né le 14 novembre 1880, officier de cavalerie, 9, place Lafayette, à Rouen, marié le 17 juin 1889 à Madeleine Lizé.

Enfant : Guy-René-Marie, né le 22 juin 1890.

L. Cte d'A. (Pierre-Marie-Auguste *de*), né le 28 août 1853, capitaine d'infanterie de marine, marié à Lorient le 21 août 1888, à Marguerite de la Monneraye.

Loynes, Cte d'Estrées (Marie-Joseph-Aignan-Eugène *de*), château de Villedart (Loir-et-Cher), né le 5 avril 1853, marié le 5 avril 1880 à Marthe-Marie-Caroline Berthemy.

Enfants : *a*) Jehan-Marie-Louis-Joseph,

né le 10 janvier 1881 ; *b*) Louis-Marie-Aignan, né le 11 mai 1885.

Cette branche porte : *Ecartelé : aux 1 et 4* de Loynes, *aux 2 et 3 d'argent fretté de sable : au chef d'or chargé de trois merlettes de sable*, qui est d'Estrées.

Loynes, Bon du **Houlley** (Alexandre-Marie-Jacques-Emilien *de*), né le 14 janvier 1841, ancien officier de cavalerie. — Résidence : Château de Cherupeau (Loiret), marié le 29 avril 1867 à Suzanne Le Breton de Vonne.

Enfants : *a*) Marie-Gaston-Ernest, né le 23 avril 1868 ; *b*) Marie-Jean-Hippolyte-Jacques, élève de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, né le 10 août 1874.

Loynes, Bon de **Fumichon** (Marie-Pierre Adrien *de*), né le 1er mai 1854. — Résidence : Orléans, rue des Anglaises ; marié le 17 novembre 1880 à Anne-Marie-Mathilde de Pommereau.

Enfant : Marie-Joseph-Henri-Pierre, né le 9 mars 1883.

L., Bon de **F.** (Henri-Dieudonné-Adrien *de*), né le 3 juillet 1855. Résidence : château de Boncheteau (Loiret), marié le 25 janvier 1881 à Louise-Marie-Alice Tassin de Charsonville.

Enfants : *a*) Robert-Marie-Richard, né le 26 septembre 1883 ; *b*) Maurice-Marie-Gaston, né le 16 octobre 1884 ; *c*) Edgard Marie-Adrien, né le 11 juillet 1886 ; *d*) Roger-Marie-Joseph, né le 14 décembre 1889.

Loynes (Pierre-Marie-Louis-Paul de), né le 31 octobre 1841. Professeur de Droit civil à la Faculté de Bordeaux, marié le 26 avril 1870 à Louise-Julie-Ermance Bernard de Bessines.

Enfant : Louis-Charles-Joseph-Paul, né le 13 septembre 1881.

L. (Marie-Joseph *de*), né le 8 août 1857, secrétaire d'ambassade, chevalier de la Légion d'honneur, 11, rue Marbeuf, à Paris, marié le 5 juillet 1867, à Yvonne Adam.

L. (Georges-Adolphus *de*), né le 18 février 1834. Résidence : Corona (New-Jersey), maeié le 20 mai 1877 à Elisa Martin.

Enfant : Lester-Lefrançois, né le 1er janvier 1881.

LOYS DE CHANDIEU (*de*).

Très ancienne famille noble, d'origine anglaise, passée en Suisse, au canton de Vaud, au XIVe siècle, qui a possédé des fiefs nombreux, entre autres ceux de Mormont, de la Mairie, de Lucens, de Chezaux, de Baussens, etc. Elle vint se fixer en France sous le règne de Louis XIV. Marie-Thérèse de Loys, née en 1679, fut baptisée en 1681 dans la chapelle royale de Versailles et tenue sur les fonts par le roi et la reine de France ; elle fut reçue à St-Cyr en 1691.

La famille de Loys a été autorisée tout récemment à joindre à son nom celui des de Chandieu qui portaient le titre de marquis.

Armes : *D'azur, à un demi-vol d'or* écartelé des armes de Chandieu qui sont : *De gueules, au lion d'or armé et lampassé d'azur ou de sable.*

LOZ-COAT GOURHAUD (*de*) ou LOZ DE BEAUCOURS ET DE COAT-GOURC'HANT.

Marquis de Beaucours, comtes de Loz, barons de Beaulieu, seigneurs de Coatgourc'hant, Kergouanton, etc. etc.

D'extraction chevaleresque, cette maison prend rang parmi cette antique noblesse de Bretagne dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Maintenue dans sa gentilesse et prérogative par arrêts de 1513, 1555 et 1668, elle a fait ses preuves en 1786 devant Cherin pour obtenir les honneurs de la cour ; le comte Loz de St-Illiné, représentant de la tamille, monta alors dans les carrosses du roi et accompagna Sa Majesté à la chasse.

Elle s'est divisée en plusieurs branches qui toutes se sont distinguées dans les armes, dans la magistrature et par leurs alliances ; deux se sont perpétuées jusqu'à nos jours Le premier de ses membres dont l'existence nous soit connue et prouvée par actes est Guy Loz, chevalier, maitre d'hôtel du roi, qui obtint en 1346 des lettres patentes qui le confirmaient dans la moitié de la justice et du moulin des Granges, sis au Coichet ; il fut probablement père de Guillaume, premier du nom, auquel remonte la filiation suivie de cette famille, qui parait dans les actes de 1370, 1373, 1379, 1381. Il eut postérité de son mariage avec Olive de Keradgan.

La branche des seigneurs de Coatgourc'hant a pour auteur Henry Loz, chevalier, qui vivait en 1407. Il fut du nombre des gentilshommes de l'évêché de Tréguier qui prêtèrent serment de fidélité

au duc de Bretagne le 12 octobre 1437. Il avait épousé Anne Tanguy dont il eut postérité.

Armes: *De gueules, à trois éperviers d'argent becqués et grilletés d'or.*

LUBERSAC (*de*).

Maison originaire de la province de Limousin, qui réunit, à l'avantage d'avoir pris son nom d'une terre, les caractères de l'ancienne chevalerie, soutenus par des alliances distinguées et de nombreux services. Le juge d'armes de France la met au rang des plus anciennes maisons du royaume, dans un certificat délivré le 21 janvier 1766.

On connait en France plusieurs lieux du nom de Lubersac, mais celui qu'on regarde comme le berceau de la famille qui nous occupe et qu'elle a toujours possédé est un gros bourg avec le titre de ville, situé dans la province de Limousin, à peu de distance de la Chartreuse de Glandiers. Cette viguerie a toujours passé pour une des plus anciennes du Limousin, et son origine remonte probablement à la création même des comtes et des vicomtes. Sa haute ancienneté est attestée par deux chartes, tirées des archives de l'église Saint-Etienne de Limoges.

Il y avait autrefois dans le bourg et près du château de Lubersac une ancienne abbaye ou monastère de l'ordre de St-Benoit, dont les seigneurs de Lubersac ont toujours été regardés comme les fondateurs; et ils avaient leurs tombeaux dans le chœur de l'Eglise, qui subsiste encore sous l'invocation de St-Etienne. On ignore l'époque de sa fondation; mais le savant abbé Le Bœuf crut reconnaître en 1754 les caractères de l'architecture du VIIIe siecle, qui était alors le genre Mauresque.

Il est justifié que, dès le moment où le nom de Lubersac est connu, les seigneurs de cette maison se distinguent par leurs libéralités pour l'Eglise.

Mais ce n'est pas seulement dans les temps anciens que cette maison a été illustrée: la branche des seigneurs de Chabrignac a eu deux fois l'avantage de commander la noblesse du Limousin, dans le siècle dernier, ainsi que le justifie une lettre écrite par le roi Henri IV à M. de Chabrignac le 15 septembre 1605, et une autre par le roi Louis XIII le 2 septembre 1635.

La maison de Lubersac ne s'est pas moins distinguée par ses alliances que par ses services militaires; le plus ancien monument que l'on connaisse sur l'ancienneté et l'illustration de la maison de Lubersac est une charte de l'an 1093, conservée autrefois dans les archives de l'abbaye de Cluny.

La filiation suivie de cette famille commence à Pierre de Lubersac, premier du nom, chevalier, qui vivait en 1146.

Cette maison a formé les branches:

1° des seigneurs de Fayolle;

2° des seigneurs de Bacherat et de la Foucaudie;

3° des seigneurs du Verdier;

4° des seigneurs de St-Germain;

5° des seigneurs de Montison;

6° des seigneurs de Chabrignac.

La maison de Lubersac avait formé, dans les temps reculés, plusieurs autres branches ou rameaux; mais le manque presque absolu des titres et des documents qui les concernent ne nous permet d'entrer dans aucun détail à leur égard.

Armes: *De gueules, à un loup passant d'or.*

Devise: *In proeliis promptus.*

LUBOMIRSKI (*de*).

Pologne. Comte du St-Empire du 28 juin 1598, prince du St-Empire du 8 mars 1647.

Armes: *De gueules, à la bande ondée d'argent.*

Supports: Deux chevaliers armés de toutes pièces la visière levée, le casque panaché de trois plumes d'autruche d'argent, chacun posant la main sur un bouclier ovale, celui à dextre de gueules au griffon d'or, celui à senestre coupé: *a*) d'azur a un annelet d'argent; *b* d'argent à un rencontre d'âne de gueules.

Devise: *Patriam versus*, ou *nilconscire sibi.*

Manteau de gueules frangé d'or, doublé d'hermine, sommé d'une couronne princière.

LUCAS DE MONTIGNY

Angleterre, Bretagne, Poitou, Ile de France, Picardie, Normandie.

Marquis de St-Marc; comte de Chauvigny et de St-Chartier; seigneurs de la Tallebardière, d'Irançu, de Vaugueille, du Pont, de Saclay, de la Fonds, etc., etc.

Famille originaire d'Angleterre, où elle aurait pris une part active aux luttes des maisons d'York et de Lancastre, et ce serait en souvenir de cet évènement qu'elle aurait adopté dans son écusson les *roses de gueules* et pour devise le *fugatis hoctibus anglés rosae*, (les roses nous viennent des ennemis en fuite).

Nous laissons la responsabilité de l'origine de cette maison à l'auteur anonyme d'une ancienne généalogie.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la famille Lucas était connue en Bretagne dès le XIVe siècle et qu'elle a passée en Poitou par alliance au XVe siècle.

C'est de cette province que se sont détachées les diverses branches de cette maison pour aller se fixer successivement en Normandie, Picardie et Ile-de-France.

Ces diverses branches sont au nombre de quatre:

1° La branche mère des seigneurs de Vaugueille, de la Taillebardière, marquis de St-Marc, etc.. éteinte.

2° La 1er branche des seigneurs du Bouchet et et de Lucques, éteinte.

3° La 2e branche des seigneurs de Saclay, éteinte.

4° Enfin la 3e branche des Lucas de Montigny, seule actuellement existante et qui peut revendiquer le titre de *marquis* ayant appartenu à la branche aînée.

La filiation suivie et non interrompue de la famille Lucas s'établit sur titres originaux à partir d'un Lucas, qui vivait en 1320.

La 3e branche des seigneurs de Montigny, Vérines, etc., a pour auteur Philippe Lucas, 1er du nom (fils puiné de Jean Lucas, seigneur de la Taillebardière et de Vaugueille, de la branche-mère), Ecuyer, seigneur de Montigny, qui vivait en 1535. Il était maire de Poitiers en 1555.

Armes : *D'or, au taureau passant de gueules, surmonté de trois roses du même, rangées en chef* pour la branche aînée; *et, d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux roses de gueules, boutonnées d'or, et en pointe d'un taureau passant de gueules*, pour la branche de Lucas Montigny.

Supports : *Deux lions.*

Couronne de marquis.

Cimier : *Taureau de gueules issant.*

Devise : *In labore suavitas.*

LUCOTTE DE SOPRETANO.

Famille ancienne anoblie sous l'Empire en la personne du lieutenant-général Lucotte, créé comte par décret impérial du 24 avril 1815. marquis de Sopretano, par le roi Joseph, le 18 février 1811. grand d'Espagne de 1re classe, commandeur de la Légion d'honneur et de l'ordre royal des Deux Siciles, chevalier des ordres de St-Louis et de la Réunion, membre de l'archiconfrérie du Saint-Sépulcre.

Armes : *Ecartelé : au 1, au franc-quartier impérial des comtes militaires; au 2, d'azur, à trois gerbes d'or, liées d'argent; au 3, d'argent à la tête de maure de sable tortillée d'argent, accompagnée de trois molettes d'éperon de sable : au chef d'or, chargé de trois tourteaux de gueules : au 4, de gueules, à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'argent.*

LUËT DE LA PILORGERIE.

Maine et Bretagne.

Originaire de Bretagne, cette famille s'est fixée dans le Maine avec James Luët, chevalier anglais, établi à Blandouët vers 1380.

Cette famille a fourni un lieutenant-général de l'artillerie en Bretagne et en Anjou, chevalier de l'ordre du roi en 1595; un gentilhomme de la Chambre en 1609; un lieutenant-général des eaux et forêts de Bretagne en 1675; des conseillers-maîtres à la Chambre des comptes de Bretagne; un sénéchal en 1680; un capitaine au régiment de Laval, blessé sur la brèche de Berg-op-Zoom, en 1747.

La branche de La Pilorgerie, seule existante aujourd'hui, et fixée en Bretagne au xvie siècle, a produit de nos jours un conseiller-général de la Loire-Inférieure et un lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur.

Armes : *De gueules, à trois lions d'hermine, couronnés d'or.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

LUILLIER D'ORCIÈRES.

Seigneurs d'Orcières, co-seigneurs de Rochegonde, des Ternes, St-Juery, et autres lieux près de Saint-Flour.

Elle compte un conseiller du roi, lieutenant criminel et particulier au baillage de Sens, vers 1550.

Alexandre Luillier, fut maintenu dans sa noblesse par jugement rendu à Paris le 15 juillet 1706.

Gabriel Luillier d'Orcières, a rempli pendant plusieurs années sous la restauration, les fonctions d'adjoint du maire de Clermont; il fut l'un des signataires de l'acte de coalition de la noblesse d'Auvergne en 1791. Son frère Guillaume Luillier d'Alleuzet, chevalier de St-Louis, servit d'abord dans les gardes du corps, compagnie de Monsieur, émigra et servit dans l'armée de Condé. Rentré avec le grade de chef d'escadron, il épousa en 1802, demoiselle Madeleine de Monestay de Chazeron, dont il n'eut pas d'enfant. — Guillaume Luillier d'Orcières, son neveu, fils de Gabriel qui précède, chevalier de la Légion d'honneur, né en 1788, a occupé des fonctions administratives sous la restauration; marié le 25 mai 1808 à Henriette de Château-Thierry, dont il a eu postérité.

Armes : *D'azur, à trois coquilles d'or.*

LUZE (*de*).

Grand duché de Hesse, Neuchâtel. Anobli le 7 novembre 1772; baron du 30 juin 1875.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent à deux demi vols adossés de sable; aux 2 et 3, d'azur, au chevron d'or accompagné en pointe d'une fleur de lis d'argent : l'écu bordé d'or.*

Casque couronné.

Cimier : *Une fleur de lis d'argent entre un vol de sable.*

Lambrequin d'argent et d'azur.
SUPPORTS : *Deux léopards naturels regardant.*

LUZUY DE MAILLARGUES.

Seigneurs de Maillargues, de Refransac, de Fradaux, de Chalaniat, etc., très ancienne famille d'Ardes, en Basse-Auvergne ; de 1500 à 1600, les de Luzy remplirent de père en fils, les fonctions de chanceliers et lieutenants particuliers du duché de Mercœur. Ils comptent un savant jésuite, né à Ardes en 1567 ; un visiteur général des gabelles (1698) ; un directeur des gabelles du Languedoc (1765). En 1698, Anne de Luzuy de Maillargues épousa Isabeau Faure — des chevaliers de St-Louis.

ARMES : *D'azur, à six losanges 3, 2 et 1, surmontés de trois étoiles d'argent.*
Couronne de comte.

LUZY (*de*).

Marquis et comtes de Luzy, marquis de Pellissac, de Couzan ; barons de Queyrières ; seigneurs des Bordes, de Marsy, de Villerma, de la Tour, etc., etc., en Nivernais, Forez et Dauphiné.

Famille noble et chevaleresque, originaire du Nivernais, où la petite ville de Luzy leur servit de berceau. Bertrand de Luzy était maréchal de l'évêché de Langres, au commencement du XIIIe siècle. Simon de Luzy fut le dernier de la branche aînée.

La branche cadette, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, paraît s'être détachée de la souche commune avant le XIIIe siècle. Par un terrier de 1380, on voit qu'elle avait plusieurs rentes sur la terre de Luzy. Mais elle avait quitté le Nivernais pour se fixer en Forez, d'où plus tard elle se répandit en Dauphiné. Elle a formé plusieurs rameaux, parmi lesquels celui du marqui de Couzan, dont le chef prenait le titre, attaché à ce marquisat, de 1er baron du Forez et présidait en cette qualité les Etats de la province.

Les de Luzy se sont surtout distingués dans la carrière militaire ; la plupart d'entre eux ont porté les armes ; ils comptent un grand nombre d'officiers de tout grade et de chevaliers de St-Louis et plusieurs chevaliers de Malte. Le chef actuel du nom et des armes a commandé une division à l'armée de Lyon. — La filiation suivie de cette maison remonte à Pierre de Luzy, qui vivait en 1360.

Jean de Luzy, 2e du nom, marquis de Pelissac, servit dans l'arrière-ban en 1692 et 1695. Il avait été maintenu dans sa noblesse par ordonnance du 20 avril 1667 et et du 2 janvier 1669.

La 2e branche, aujourd'hui branche aînée, a pour auteur Claude de Luzy, dont le descendant, Louis-Henri, marquis de Luzy-Pellissac, épousa en 1794 Sophie de Grand, dont il eut plusieurs enfants.

ARMES : *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or.*
Couronne de marquis.
SUPPORTS : *Deux lions.*

LYÉE DE BELLEAU (*de*).

Ancienne noblesse originaire de Picardie et connue en Normandie depuis l'an 1200, divisée en deux branches : celle de Lyée-Tonnencourt et et celle de Lyée-Belleau.

Raoul de Lyée fut un des seigneurs qui accompagnèrent le roi Philippe-Auguste, lorsqu'il fit la conquête du Duché de Normandie. Un de ses fils s'y établit et donna le nom au fief de Lyée, situé dans la paroisse de Tonnencourt. Ce fief a toujours été possédé et l'est encore par la branche aînée. La filiation suivie de cette famille ne remonte qu'à Robert de Lyée, 1er du nom, et damoiselle Marguerite, sa femme, qui vivaient en 1345. On leur donne la qualité de *noble d'ancienne race* et lors d'une recherche faite par les Elus de Lisieux en 1540, leur descendance fut prouvée, ainsi que leur qualité.

La 1re branche a eu pour auteur Guillaume de Lyée, 3e du nom, qui partagea avec son frère René les biens de sa maison. Les terres de Lyée, Tonnencourt, du Coudray et Heutevent lui échurent, et René eut celles de Belleau et de la Fosse et fut l'auteur de la seconde branche.

Il mourut en 1523, en laissant postérité de Marie de Martainville qu'il avait épousée le 19 avril 1507.

La branche aînée a fait ses preuves à la maison d'Orléans, lorsque Henri César-Auguste fut reçu page en 1755, et à St-Cyr pour Louise Aimée, qui y a été élevée.

La seconde branche les a pareillement faites en 1600 et 1735 aux maisons d'Orléans et de Condé, l'arrêt de maintenue est du 19 mai 1667.

ARMES : *D'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

LYLE-TAULANE (*de*).

Seigneurs de Taulane, de Garron, du Bourquet, etc., famille noble de Provence, originaire de Glascow, en Ecosse, passée en France sous le règne de Charles VII. Sa filiation remonte à Guillaume de Lyle, dont le fils fut archer de la garde du roi Charles VIII, qu'il suivit en Italie.

Cette famille compte plusieurs officiers distingués de notre marine, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

ARMES : *D'azur, à deux palmes d'or adossées, posées en pal, surmontées d'une étoile du même en chef (entre les deux palmes).*

Couronne de marquis.
SUPPORTS : *Deux léopards*.

LYON (*du*).

Maison d'origine chevaleresque, d'après une attestation du sénéchal de Toulouse, sur une pièce de 1130. Cet écrit prouve la présence d'un Hubert du Lyon, du temps de Charlemagne, en 808. Elle a produit trois croisés, qui étaient de retour de la Terre Sainte en 1241.

Du Lyon est une des maisons les plus anciennes de Béarn. Elle est établie depuis trois siècles dans la province de Guienne, en l'ancienne sénéchaussée de Launes.

Cette maison a donné ou pris son nom de la terre de Deu-Leu, en Béarn, qu'elle possédait autrefois.

Sa filiation suivie commence à Armand Ramond du Lyon, seigneur de Deu-Leu, qui vivait en 1150.

Espaing du Lyon, premier du nom (9e degré), est cité dans l'histoire de Jean Froissard à plusieurs reprises.

Gaston du Lyon, capitaine d'une compagnie de cent lances, suivit en Flandre le roi Louis XI, qui n'était encore que Dauphin. Ce prince étant monté sur le trône, lui octroya la charge de sénéchal de Saintonge, par lettres du 12 août 1461, quatre jours avant son sacre, et lui donna encore la compagnie d'hommes d'armes qu'avait Olivier de Coëtivy et les terres de Hayan et Mornac, qui appartenaient au même Olivier de Coëtivy. Il le fit son conseiller, suivant une commission du 8 mars 1462.

L'histoire appelée la *Chronique scandaleuse*, apprend que le roi le mena un soir souper chez la dame d'Armenonville.

Il fit hommage, le 13 novembre de la même année, 1465, des vicomtés et seigneuries de l'Isle, Canet et Laval.

Le roi, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus dans les armées et grandes affaires, le pourvût de la charge de sénéchal de Guienne, Launes et Bazadois, seigneur du Lan, par lettre du 27 avril 1468 ; il est qualifié dans ces lettres de conseiller et chambellan du roi. Il fut du nombre des députés que le roi assembla à Tours en 1470, contre le duc de Bourgogne ; il fut encore envoyé par le roi, en 1472, après la mort du duc de Guienne, son frère, pour recevoir en son nom le duché de Guienne et le comté d'Armagnac, et pour les frais par lui faits pour exécuter cette commission, le roi lui donna la somme de 16.402 livres.

Après la mort de Louis XI, il fut conservé dans ses charges et emplois, et continua ses services sous le régne de Charles VIII.

Au 21e degré, nous trouvons Laurent-Marc-Antonin, marquis du Lyon, ancien capitaine aux

gardes françaises, membre de la chambre des députés, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, qui contracte alliance en secondes noces avec demoiselle Le Marié d'Aubigny. Un de ses petits-fils, Marie-Gaston-Joseph du Lyon, mourut en 1852 ; l'autre, Marie-Amedée-Laurent du Lyon, marquis du Lyon, devint le chef de la famille.

ARMES : *D'or, au lion contourné d'azur*.
Couronne de marquis.
SUPPORTS : *Deux lions*.
DEVISE : *Leo rugiet et non timebit*.

LYONNE (*de*).

Une des familles les plus anciennes et les plus illustres du Dauphiné. Sa filiation commence à Humbert de Lyonne, gentilhomme gardien de la chambre du Dauphin, à qui ce prince fit don de quelques fiefs et terres, situés près de Saint-Nazaire, laquelle libéralité reçut, plus tard, la sanction du roi Jean et du dauphin Charles, son frère. Les différentes branches de cette famille furent en possession de riches domaines non seulement dans le Dauphiné, mais encore dans la Marche, la Saintonge et l'Ile de France, où nous voyons la famille de Lyonne appelée : 1o par Louis-le-Hutin, dès 1314, en la personne de Hélie de Lyonne, pour être procureur général ; 2o par François Ier, en la personne de Jean de Lyonne, seigneur de Cucilly, qui devint trésorier de l'écurie du roi, avant 1542 ; 3o par Louis XIV, en la personne de Hugues de Lyonne, ambassadeur ministre et secrétaire d'Etat, qui rendit d'éminents services à la France.

Ce qui est parfaitement prouvé, c'est que la maison de Lyonne est d'origine chevaleresque et remonte tout au moins au XIe siècle. Un Guillaume de Lyonne, abbé de Boscodon, en 1133, est qualifié de *Guillelmus* de Liôna dans plusieurs chartes.

En 1268, un de Lyonne fut un des seigneurs français qui prirent part à la dernière croisade de Louis XI contre les Sarrasins.

La famille de Lyonne, depuis son origine, a fourni des chevaliers, des officiers généraux, un ministre d'Etat, deux évêques, des chevaliers des ordres du roi, des chevaliers de Malte, etc. Elle est depuis longtemps en possession des titres de marquis et de comte par *lettres patentes*.

Pierre de Lyonne se signala dans les guerres des règnes de Charles V et Charles VI ; il se couvrit de gloire à la bataille de Rosebecq, et contribua puissamment à la victoire remportée par les Flamands. Ses restes mortels furent inhumés dans l'église de Saint-Quentin, devant la chapelle de la Vierge.

Albert II de Lyonne, petit-fils du précédent, mourut héroïquement, à la bataille de Patay,

dans laquelle Jeanne d'Arc défit complètement les Anglais.

Hugues de Lyonne fut un des hommes d'Etat les plus remarquables que la France ait possédés. Ses talents lui valurent dès l'âge de 18 ans, la première commission de la charge d'Abel Servien, et Richelieu voulut le conserver dans l'administration des affaires de cette province ; mais Hugues refusa, fit le voyage de Rome où il connut le cardinal Mazarin, dont il devint pour toujours le *confident* et l'*ami*. Nous le retrouvons, en 1658, ministre plénipotentiaire de France auprès de la Diète de Francfort, où il avait été envoyé conjointement avec le duc de Grammont. En récompense de ses nouveaux et signalés services, le roi accorda à Hugues de Lyonne des lettres patentes, par lesquelles Sa Majesté le nommait ministre d'Etat, en 1660.

Quand Louis XIV eut prononcé son fameux mot : l'*Etat c'est moi*, il fit de M. de Lyonne l'un de ses conseillers intimes et l'un des principaux exécuteurs de ses volontés souveraines. Pendant ce ministère de douze années, il ne cessa de se distinguer dans le service du roi. Ce fut aussi M. de Lyonne qui négocia heureusement la cession que le duc de Lorraine fit de ses Etats au roi de France, ainsi que l'achat de l'importante ville de Dunkerque. Il mourut en 1671, âgé seulement de 60 ans, laissant postérité.

La seule branche encore existante de la famille de Lyonne est la deuxième de l'Ile-de-France, dite des comtes de Servon. Elle se rattache étroitement à celle de l'illustre ministre de Louis XIV. L'auteur de cette branche est Jean, deuxième du nom, seigneur de Cucilly et trésorier de l'écurie du roi.

Armes de la branche de Servon : *D'azur, à la fasce d'or accompagnée de trois têtes de lion du même.*

Les armes primitives de la famille étaient : *De gueules, à une colonne d'argent posée en pal, au chef d'argent chargé d'un lion léopardé d'or.*

Devise : *Scandit fostigia virtus. — Impavidus sursum vigilat.*

LYROT *ou* LIROT *(de).*

Originaire d'Anjou, seigneurs de la Piltais et du Boisjoulain, en Anjou, du Chastellier, de la Riviere, de la Patouillère, de la Jarrie, du Beele, etc.

Cette famille a été maintenue par arrêts du Conseil de 1696, et du Parlement de 1777, ext. dix générations, montre de 1543.

Le premier auteur connu est Hervé, archer dans une montre reçue à Honfleur en 1416, prisonnier à la prise de cette ville, père de Jean, dont la maison, sise au bourg d'Anverné, fut anoblie et franchie en 1449.

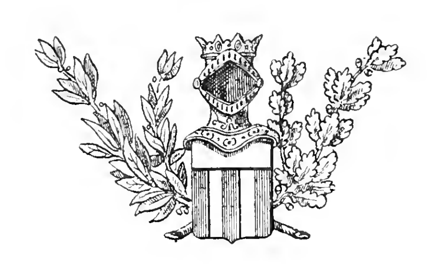
Nous trouvons ensuite : Hervé, alloué de Nantes, conseiller aux Grands-Jours, en 1530, marié à Catherine Vivien : un procureur syndic de Nantes en 1623 ; un conseiller au Parlement en 1780 ; un chef de division de la grande armée vendeenne, tué à la bataille de Savenay, en 1793.

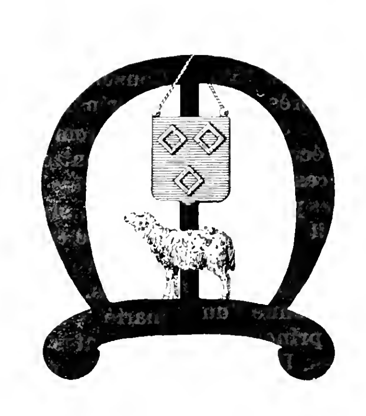
Armes : *D'azur, au lion d'argent.*

LYVET D'ARANTOT.

Famille ancienne, originaire de Normandie, maintenue dans sa noblesse par arrêt de la Cour des Aides du 24 juin 1656 et par jugement du 21 juillet 1668. Elle est alliée aux plus anciennes maisons de Normandie, et compte parmi ses ancêtres Georges de Lyvet dit *le Queu*, seigneur du fief de Lyvet, à Oissel, tué à la bataille d'Azincourt : elle possède depuis le commencement du XVI[e] siècle, la vavassorie noble d'Arantot, assise à Ourville-en-Caux, et relevant du duché d'Estouteville.

Armes : *D'argent, à la croix d'azur, engrelée de sable, à la bordure de gueules brochant sur le tout.*





MACÉ DE GASTINES *(de)*.

En Normandie et en Provence; famille maintenue dans son ancienne noblesse d'extraction et dans les qualités de noble et d'écuyer, par arrêt, rendu le 5 avril 1724. Elle a formé deux branches : la première subsistait dans Antoine Macé, sieur de Gastines et de la Tillière, né le 18 septembre 1704, qui s'est marié, par contrat du 22 juillet 1729, avec Marie-Renée-Charlotte Morel, dont sont issus plusieurs enfants : Antoine Macé a eu deux frères mariés, dont le puîné, Jacques Macé a eu de sa femme, Louise-Catherine, deux garçons et une fille.

Armes : *D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux roses du même, et, en pointe, d'un lion de gueules rampant.*

MACQUART DE TERLINE.

Cette famille a été anoblie en avril 1317 par Philippe-le-Long ainsi que l'attestent les lettres de noblesse conservées au trésor des chartes à Paris (section historique, série J.J. 56, n. 210 folio 94 recto). La généalogie *dressée* sur titres a été publiée par la Chesnaye-des-Bois dans le dictionnaire de la noblesse de France, tome XII, édité en 1778. A la suite de cet article Macquart de Rullecourt, la Chesnaye-des-Bois fait suivre la dernière ligne de ces mots : « Généalogie dressée sur titres originaux qu'on nous a communiqués et que nous avons vérifiés ».

La famille Macquart de Terline dont les descendants résident actuellement en Artois a contracté des alliances avec les familles suivantes :

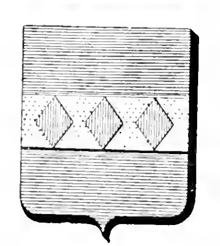
d'Asnières (1380). — de Mitry (1408). — du Lys (1456) d'où sa parenté avec Jeanne d'Arc. — de Rohan (1501). — d'Engleberg (1536). — Van der Stracten (1585). — de Walckenaere (1629). — de Haldat (1665). — d'Alennes (1675). — de Fumal (1706). — de la Ferté du Wissel (1768). — Liot de Nortbécourt (1813). — Van Damme (1845). de Hauteclocque (1885-1887).

Armes : *D'or, à la palme de sinople.*

Devise : *Consilio et Virtute.*

MAGES *(de)*.





Cette maison est originaire du Languedoc où elle était déjà connue à l'époque de la fondation de l'Abbaye de Grandselves en 1204. Son nom figure dans plusieurs chartes latines des XIIIe et XIVe siècles.

Il existe à la Bibliothèque nationale un acte de vente passé en 1401 par Guy de Mages et Jean de Mages, demeurant à Thouars (Charte originale).

Ayant embrassé avec la noblesse du Midi le parti de la Réforme, la famille prit part aux guerres de reli-

gion et revint au catholicisme sous Louis XIII. Jean de Mages fut dans la région occidentale du Toulousain, l'un des lieutenants les plus dévoués d'Henri IV, qui se plaisait à l'appeler son cousin, dans la correspondance qu'il entretenait avec lui (Monographie de l'Abbaye du Mas Grenier, par Jouglar, membre correspondant de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, page 151).

La maison a produit un capitaine de compagnie, des baillis royaux, deux capitaines-gouverneurs de la ville et château de Mazères, des gentilhommes de la Chambre, des lieutenants de compagnie d'ordonnance Plusieurs de ses membres furent premiers consuls de la ville du Mas-Grenier et députés de la noblesse aux États tenus à Gimont, en 1595, 1607, 1611 et ceux tenus à Marliac en 1615 (Inventaire des titres produits en 1666).

Vers le XVe siècle, elle se divise en plusieurs branches, dont l'une paraît s'être fixée dans le comté de Foix où elle est encore représentée.

I. — Branche de Salssa.
(Diocèse de Narbonne)

Cette branche dont la généalogie est établie depuis 1499 en la personne d'Antoine de Mages, marié à Françoise d'Hébrard, a été maintenue dans sa noblesse par jugement souverain du 3 juin 1669, en la personne de Charles de Mages, seigneur de Salssa et de Nouvelles, marié le 2 juin 1659 à Anne de Castillon, dont un fils : Aymeric. Cette branche parait éteinte.

II. — Branche aînée de Reynies d'Ausseron.

Filiation établie par titres depuis Philippe de Mages, seigneur de Rustiques, marié en 1524 à Jeanne du Caylar (d'Hozier — maison du Caylar — Ducs et pairs VII, 484 C.) dont une fille Marie, mariée à Gabriel de Courcelles, seigneur de Fontiès et de la Cadières (P. Anselme, Généalogie des grands officiers de la Couronne) et un fils Léonard, capitaine commandant une compagnie de cent-cinquante hommes d'armes qui se distingua au siège de la ville de Finham dont le commandement lui avait été confié par ordre du 2 mai 1593.

Cette branche, dont est issue la branche de la Peyrière, qui suit, s'allia aux maisons d'Aramon, de Pompadour, de Pagès, de Gnoux, elle a donné deux gentilshommes de la Chambre et deux capitaines du château de Mazères.

Jean de Mages, seigneur d'Ausseron et de Lannes, issu des précédents releva du chef de son aïeule maternelle le titre de marquis de Reynies, transmissible dans la descendance de Jean, son fils aîné, chef de la branche aînée de Reynies d'Ausseron qui paraît éteinte aujourd'hui.

III. — Branche de Lapeyrière.

Issue des seigneurs de Lapeyrière, maintenue dans sa noblesse par jugement du 5 mai 1667,

rendu en exécution de l'arrêt du Conseil des 26 janvier et 20 mars 1666 (Nobiliaire de la généralité de Montauban. — Bibliothèque nationale) en la personne de Jean, seigneur de Lapeyrière, marié à Mauvezin, le 24 mai 1641, à Suzanne de Garripuy.

Filiation établie par titres jusqu'à Jean-Vital-Odon de Mages de Lapeyrière, marié le 28 juin 1852, à Marguerite-Olympe-Marie de Lenfant, dont :

1° Paul-Charles-Victor, marié le 20 janvier 1885 à Marguerite-Marie de Bienassis de Caulusou, domicile : Château des Arrodés (164, Rue François-de-Sourdis, Bordeaux) ;

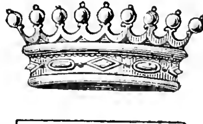
2° Pierre-Marie-François, domicile : Le Bugue (Dordogne) ;

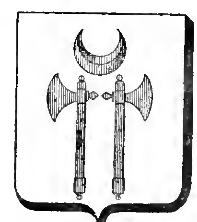
3° Laure-Jeanne-Marie, domicile : Mirecourt (Vosges).

Armes : *D'azur, à la fasce d'or chargée de trois losanges de gueules.*

Devise : *Et virtute Vici.*

MAHÉ DE BERDOUARÉ.





La famille Mahé de Berdouaré, dans le nobiliaire général de Bretagne, est une des plus anciennes de cette province, ells remonte à une époque ou très peu de familles peuvent atteindre par une filiation suivie et prouvée par titre. A l'avantage de l'ancienneté elle joint celui d'avoir fourni des hommes utiles à la Patrie qui ont figuré sous les anciens souverains de Bretagne et qui ont continué de servir l'État sous la domination française.

Elle a justifié de huit générations à la réformation de 1669 et a figuré aux montres de 1420 à 1534.

Hugues Mahé se trouve présent en 1260 à la fondation de la collégiale de Guerche ; il était chanoine de Rennes.

Jean Mahé était archidiacre de Tours en 1265 et fut élu évêque de Dol. Albert-le-Grand dans son catalogue des archevêques de Dol dit qu'il fut sacré en l'an 1279 (Dom Morice, tom Ier des preuves, pages 1000 et 1001).

Pierre Mahé, parent de Jean, évêque de Dol, abbé du Tronchet, contracta en 1274 une société de prières avec Simon, abbé de St-Jagu.

Guillaume Mahé, chanoine de Rennes, fut évêque de Saint-Malo le 19 novembre 1348, et présida en la Chambre des Enquêtes en la même année ; il mourut le 20 mars 1349.

Hervé Mahé se voit dans la montre de Jean de Gouyon en 1351.

Guillaume Mahé fut fait chevalier dans un temps où cette qualité ne se donnait qu'aux enfants mêmes des souverains, qu'à la suite d'un combat ou de quelques belles actions. On le voit au nombre des Nobles du pays de Rennes qui entrèrent dans la fameuse Ligue de l'année 1379, en faveur du duc Jean IV le Conquérant contre le roi de France qui ne se proposait rien moins que d'envahir le duché de Bretagne. Cette célèbre association en faveur du légitime souverain fit le salut de la Bretagne et fut une époque de gloire pour les familles qui comptent parmi leurs ancêtres quelques-uns de ces généreux Bretons.

Bretien Mahé se distingua dans les armes; il était en 1378 dans la montre du vicomte de Dinan.

Yvon, fils Hervé, sieur de Créc'hmorvan, archer dans la montre de 1420, exempt de fouages, à la réformation de 1426; Guyon, fils du précédent, vivant en 1481, père : 1· de Guyon, époux de Jeanne Kérozic, auteur des sieurs de Trézéguer et Kermorvan; 2· d'Olivier, époux de Françoise de Kerbiquet, auteur des sieurs de Berdouaré.

Pierre Mahé était au nombre des ambassadeurs qui furent envoyés par la duchesse Anne au mois d'août 1489, vers le roi de France·

Jean-Paul Mahé, contrôleur général des finances en Bretagne, en 1582, sous Henri III, se trouve dans la même qualité aux états de Nantes dont l'ouverture se fit le 1er octobre 1585.

Pierre-Thiébault Mahé de Berdouaré, fils de Jean-Nicolas Mahé, seigneur de Berdouaré, officier de la marine de l'Etat, a épousé en 1806 Anne-Eulalie Chrestien de Pomorio d'où sont issus les Mahé de Berdouaré actuels.

La famille Mahé se divise en plusieurs branches, celles de Mahé de Berdouaré, de Kermorvan, de Tréseguer, de Kérouan, de Keriver.

ARMES : *D'argent à deux haches d'armes adossées de gueules, surmontées d'un croissant du même.*

REPRESENTANTS ACTUELS :

1° **Mahé de Berdouaré** (A.) à Querrien (Finistère) ;

2° **M. de B.** (Armand) âgé de 79 ans, marié à Louise-Alexandrine DUBOS DE TALHOUET, dont un fils, contrôleur des Contributions indirectes à Quimper (Finistère).

MAILLY-NESLE (*de*).

Il y avait plusieurs terres de ce nom en France : Mailly, en Picardie, ancienne Baronnie ; Mailly en Champagne, à 12 kilomètres de Reims ; Mailly, à moitié chemin de Châlons à Troyes, qui appartenait en 1509, a Jean de Poitiers, bâtard d'Arcy ; Mailly-le-Château ; Mailly en Bourgogne, terre possédée dans le XIe siècle, par Thierry ou Théodoric, seigneur de Mailly et de Fauverney, premier baron de Bourgogne, dont Wautier ou Wederic, le second fils, peut avoir été père ou frère d'Anselme de Mailly, chef de la maison de Mailly en Picardie ; Montcavrel, appelé Mailly-Montcavrel, par lettres patentes du Roi, pour le distinguer de l'ancien Mailly, et Rainneval en Picardie, terre érigée en Comté sous le nom de Mailly, en 1744.

L'illustre maison de Mailly qui subsiste aujourd'hui en trois branches à Paris, possède encore en Picardie, où elle tient le premier rang, les plus grandes et les plus belles terres de la Province. La baronnie de Mailly, située entre Amiens et Arras, l'une des plus anciennes baronnies de France, remonte son origine audelà des temps les plus reculés. Plusieurs historiens prétendent qu'elle fut donnée en 800 à un des enfants puinés de Warin, comte souverain de Chalon et duc d'Aquitaine, qui fut revêtu, en 810, du Comté d'Auvergne, par Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne ; mais ce qui est constamment établi, c'est qu'en 1050, Anselme de Mailly, mentionné ci-dessus, tuteur du comte de Flandres et d'Artois, comme son plus proche parent, possédait la baronnie de Mailly, qu'il laissa à sa postérité, et qui a passé jusqu'à présent, sans interruption, à ses descendants. Elle était possédée par Louis de Mailly, maréchal de camp, chef de la maison de Mailly. Cette même branche possédait aussi la terre de Rubempré, près d'Amiens ; celles de Fontaines, près d'Abbeville, et de Remaugies, près de Montdidier.

La seconde branche de cette maison, était représentée par Louis de Mailly, marquis de Nesle, colonel du régiment Royal d'infanterie et premier écuyer de Madame, possèdait le marquisat de Nesle, près de la Fère : C'était une des plus belles terres du royaume, tant par son étendue, sa noblesse, ses revenus, que par le nombre des terres qui en relèvent. Elle possédait de plus le comté de Bohain, près de Noyon ; le marquisat de Mailly-Montcavrel, près de Montreuil, et ces terres sont substituées dans la maison de Mailly, et de branches en branches, à perpétuité.

La troisième branche était représentée par Louis-Alexandre de Mailly, vicomte de Mailly, colonel d'infanterie, qui possédait les terres du Fresnoy et de Fescamp, près de Roye, et la quatrième branche était représentée par Joseph-Augustin de Mailly, comte de Mailly, lieutenant général des armées du roi, qui possédait plusieurs terres entre Amiens et Montdidier.

Cette ancienne et illustre maison semble n'avoir eu d'autre commencement que celui de la monarchie, et son arbre généalogique a des racines qui vont se perdre sous ses fondements. *Il n'y a point de maison en Picardie qui puisse le lui disputer en antiquité ni en grandeur*, dit Le

Laboureur, qui prétendait, il y a deux cents ans, lui déduire une suite d'aïeux au-delà de 600 ans. Son illustration est connue dès les premiers siècles, et les différentes branches qu'elle a produites annoncent aussi le lustre et l'authenticité, successivement transmis par l'histoire. Parmi ces divers avantages, elle a eu l'honneur de voir un de ces aïeux, régent du royaume sous Charles VI, et cette illustration a porté dans cette maison une couronne particulière de *fleurs de lis*, dont l'origine est constatée par le tombeau de Colart de Mailly, tué à la bataille d'Azincourt et inhumé à St-Nicolas, d'Arras. Nous la voyons ensuite honorée par nos rois du titre de cousin en 1519. Le roi François Ier qualifie de ce titre Adrien de Mailly, seigneur d'Haucourt, par acte passé en présence de ce Prince, le 24 février de la même année. Ce roi qualifie du même titre Antoine de Mailly, dans la donation qu'il lui fit le 28 septembre 1535, ainsi qu'Henri II, dans les lettres en faveur de René de Mailly le 29 août 1549; et par le même roi, Madeleine de Mailly, comtesse de Roucy, est honorée du titre de *cousine*, dans la donation que lui fit ce Prince, le 30 juillet 1546. C'est sur ces titres précieux que les rois Louis XIV et Louis XV, dans la vue de transmettre à l'infini les biens d'une maison aussi illustre par une substitution perpétuelle, en ont en même temps rappelé le lustre et les avantages par leurs lettres patentes, en faveur des branches de Mailly-Nesle et Mailly d'Haucourt, en y énonçant, pour motif de cette grâce, l'honneur que cette maison avait d'appartenir à la maison Royale, à plusieurs autres maisons souveraines, et d'être revêtue dans tous les temps des premiers emplois du Royaume, par les grands hommes qui en étaient issus, et par les services éclatants qu'ils en avaient reçus.

Cette maison tire son origine des anciens seigneurs de Vergy, issus des comtes de Châlons-sur-Saône, ducs de Bourgogne. Cette origine a été découverte dans l'*Histoire de l'Eglise abbatiale et collégiale de St-Etienne de Dijon*, par Claude Tyot, abbé de la même église, aumônier ordinaire du roi, imprimée à Dijon en 1696, Cet auteur très exact et versé dans la connaissance des antiquités de Bourgogne, a confirmé ce qu'il a avancé dans les pièces justificatives à la suite de l'ouvrage. Tierry ou Théodoric, seigneur de Mailly, de Fauverney, etc., eut pour enfants :

1° Etienne, seigneur de Fauverney, Mailly, etc, premier baron de Bourgogne, qui prit le nom de Fauverney, qu'il transmit à sa postérité, éteinte vers le XIVe siècle.

Et 2° Wederic ou Wautier, alias Garnier de Mailly, cité dans le cartulaire de St-Etienne de Dijon, qui fut présent à la donation faite par le roi Henri 1er à l'abbaye d'Hasnon en 1058, et la signa avec Regnault, Chambier, etc.; il peut avoir été père ou frère d'Anselme de Mailly, chef de cette maison en Picardie, né en 1020, l'un des

puissants seigneurs et des plus grands hommes de son siècle, qui s'attacha à Richilde, comtesse d'Artois, qui le mit au nombre de ses favoris, et le fit lieutenant de son armée vers l'an 1050. Il gouverna sous elle ses Etats avec Dreux, sire de Coucy, et fut tué au siège de Lille en 1070. Si l'on ne peut pas remonter la maison de Mailly à une origine plus ancienne, on peut du moins assurer qu'elle est des plus illustres, le rang que tenait Anselme de Mailly à la Cour de la comtesse Richilde, n'annonçant point un homme de néant, et les premiers emplois, n'étant alors confiés qu'aux personnes de la première naissance. Il laissa plusieurs enfants de sa femme dont le nom est ignoré.

Au XVIIIe degré, René, IIIe du nom, baron de Mailly, laisse entre autres enfants, René, l'aîné, qui continue la première branche, et Louis Charles, le 3e, qui fut l'auteur de la branche des marquis de Nesle et de Montcavrel, baron d'Esmery, seigneur de Remaugier, Manneville, Monthulin, Beaurevoir, Balagny, Maurupt, etc. Il se trouva au siège de Thionville, de Mardyck, d'Ypres, de Dunkerque, et aux batailles de Rocroy, de Fribourg et Nordlingen, où il reçut trois grandes blessures; accompagna Louis XVI dans ses conquêtes de Flandre et de Hollande et mourut le 26 mars 1708, âgé de 90 ans. Il avait épousé, par contrat du 16 janvier 1649, Jeanne de Monchy, sa cousine, morte le 13 avril 1713. Il avait acheté, avec sa femme, par contrat du 30 mars 1666, homologué par arrêt du Parlement de Paris, le 24 mars 1667, les marquisats de Nesles et de Montcavrel et plusieurs autres terres, moyennant 1.065.000 livres. Ils obtinrent des lettres patentes du roi pour faire appeler du nom de Mailly, le village de Montcavrel, et, pour le distinguer de l'ancien Mailly, on le nomma Mailly-Montcavrel. Le marquis de Nesle avait aussi fait bâtir l'hôtel de Mailly, près du Pont-Royal, et le château de Nesle, et avait obtenu, au mois de décembre 1701, des lettres patentes, portant confirmation de la donation et substitution masculine à l'infini, en faveur des aînés de sa maison.

Il laissa sept enfants, l'aîné, Louis, fut colonel du régiment de Condé, maréchal des camps et armées du roi, se distingua en diverses occasions, particulièrement à la bataille de Senef, où il eût une jambe cassée d'un coup de mousquet, fut dangereusement blessé au siège de Philisbourg en 1688, mourut à l'âge de 36 ans, de sa blessure, à Spire, cinq semaines après, et fut inhumé devant le grand autel des Cordeliers de Spire.

Son fils aîné Louis de Mailly IIIe du nom, marquis de Nesle et de Mailly-Montcavrel, prince d'Orange, chevaliers des ordres du roi, capitaine-lieutenant des gendarmes Ecossais, se trouva à plusieurs batailles où il se distingua. Il fut nommé par le roi, en 1716, pour aller recevoir, à son débarquement à Calais, le Czar Pierre Ier le com-

plimenter de la part de sa Majesté et le conduire à la Cour. Il porta la queue du manteau du roi Louis XV, lorsque ce prince reçut le collier de l'ordre du St-Esprit, à Reims, le 27 octobre 1722; il fut nommé chevalier du même ordre le 2 février 1724, n'ayant pas encore 35 ans accomplis. Dès l'année 1710, il fit prendre possession, en son nom, de la principauté d'Orange, en vertu de l'arrêt du Conseil d'État privé du roi, obtenu le 25 janvier 1706, par Jeanne Monchy, son aïeule, par lequel il lui fut permis de se qualifier *Prince d'Orange*. Il mourut à Paris le 7 septembre 1767: il avait épousé, le 9 avril 1709, Armande Félice de la Porte-Mazarin, dame du Palais de la Reine, morte à Versailles le 14 octobre 1729. Ils ne laissèrent qu'un garçon mort au berceau et cinq filles.

Le quatrième fils de Louis Charles, marquis de Nesle, Louis de Mailly, fut l'auteur de la branche des comtes de Mailly-Rubempré. Son fils aîné, Louis Alexandre, mourut sans postérité, et la branche fut continuée par son frère, Louis de Mailly, 5e du nom, seigneur de la Borde, ci-devant appelé le comte de *Rubempré*, puis marquis de Nesle, né en octobre 1700, nommé chevalier de l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare, le 15 octobre 1721; lieutenant-général des armées du roi en 1748, chevalier des ordres en 1749; il avait épousé par contrat le 22 avril 1791, Anne-Françoise de l'Arbaleste de Melun, nommée en 1747, dame du Palais de Madame la Dauphine, dont il eut plusieurs enfants, qui continuèrent cette branche.

La branche des seigneurs de Mareuil et de Fresnoy, s'est éteinte à la mort d'Alexandre-Louis, IIe du nom, marquis de Mailly, seigneur de Mareuil, qui ne laissa qu'une fille.

La branche des comtes de Mailly, marquis d'Haucourt, a donné quatre chevaliers de l'ordre du roi, trois chevaliers de Malte, un capitaine de 1000 (mille) hommes de pied, un capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, un capitaine de cent chevaux légers, deux gouverneurs de place et six officiers tués à l'armée. — La branche des Mailly-Couronnel, seigneur de Loiselet, Mernes, Hersin, etc., s'est éteinte vers 1650.

La branche des seigneurs de Berghineuse etc., branche de Mailly-Couronnel, a eu pour auteur Pierre Clérembault de Mailly-Couronnel.

Armes : *D'or, à trois maillets de sable.*
Cimier : *Un cerf issant au naturel.*
Cri : *Mailly ! Mailly !*
Supports : *Deux lions au naturel.*
Devise : *Hongne qui vonra.*

Couronne ducale alternativement fleuronnée et fleurdelisée.

La branche de Mailly-Couronnel porte : *D'or, à trois maillets de gueules.*

MAISTRE (*de*).

Suivant les lettres patentes du mois de mai 1769 de l'érection de la terre de Vaujours en baronnie, cette famille noble est une des plus anciennes de la province du Languedoc établie plus tard à Paris. Son nom s'estécrit de Maistre et de Mestre, qu'on a toujours prononcé.

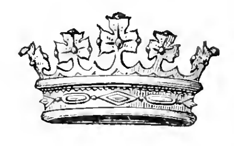
La filiation commence à Amaury de Maistre, qui fut secrétaire de Louis de France, duc de Guyenne. Le roi Charles VII, en considération des services qu'il avait rendus à Louis de France, son fils, lui fit don de 50 livres d'or, par lettres du 10 avril 1410.

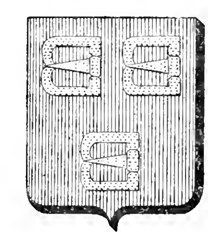
D'anciens titres constatent que la famille de Maistre forma différentes branches, dont l'une passa en Poitou et posséda, dans cette province, dès l'an 1519, les seigneuries de la Papinière, de la Vascetière et d'Aizenay; celle qui demeure en Languedoc a possédé, dans cette province, les seigneuries de Saint-Foix, de Camplong, de Cabrières et de Léouze.

Cette famille a fourni un grand nombre d'officiers d'infanterie et de cavalerie et des chevaliers de divers ordres.

Armes : *D'argent, à deux fasces de gueules, surmontées de cinq mouchetures d'hermine de sable, rangées en chef.*

MALET (*de*).





Cette famille descend de N. Malet qui vivait en Normandie en 1025, et avait épousé une Anglaise, sœur de Godiva, femme de Léofric, comte de Mercie. Ce Malet eut deux fils: Guillaume I, sire de Graville, souvent qualifié « princeps », et Durand. Le roi Harold épousa la veuve de Grifrith, roi des Gallois, Aldith, fille d'Algar, comte de Mercie, et d'Elgifa (certains auteurs font d'Elgifa la sœur de Guillaume Malet, d'autres sa fille; c'est, parait-il, une erreur, et petite fille de Léofric. Il se trouvait ainsi neveu de Guillaume Malet. D'autre part, Guillaume Malet était neveu, par sa femme Hésilie Crespin, de Guillaume, duc de Normandie. C'est à cette double parenté qu'il dut l'honneur d'ensevelir le dernier roi Saxon.

Ad tumulandum prope littus maris quod diu cum armis servaverat, Guillelmo agnomine Maleto, victoris jussu, traditus est (Orderic Vital). Quidam partim Normanus et Anglus (Normand par son père, Anglais par sa mère). *Compater* (il est probable qu'Harold et Guillaume Malet étaient parrains d'Adèle, fille du duc Guillaume) Haroldi corpu Regis sepelivit (Guy d'Amiens).

Guillaume Malet eut deux fils : Robert et Gilbert qui faisaient également partie de l'expédition (leurs noms sont inscrits dans l'église de Dives), et une fille, Béatrix, mariée à Guillaume des Archis. Robert reçut de vastes possessions en Suffolk. Il est d'abord qualifié : Comes Suffolk, puis Dux Suffolk. Sa résidence était *Eye*. Celle de Gilbert était *Curry-Malet* en Sommerset. Guillaume II fils de Robert, accompagna Robert Courte-Heuse à la première croisade (1096). Au retour de ce prince, Robert Malet prit parti pour lui contre Henri I[er], fut proscrit et tué plus tard à la bataille de Tinchebraie (1106). Guillaume II n'hérita que d'une faible partie de ses biens. Il fut proscrit à son tour et revint sur le continent avec Ernest, son fils aîné. Hugh le cadet resta en Angleterre sous le faux nom de *Fichet*. Il est l'auteur de la branche anglaise qui existe aujourd'hui.

Les branches de Durand et de Gilbert sont éteintes dans la descendance masculine. Celle de Gilbert a donné lord William Malet, l'un des vingt-cinq barons signataire de la Grande Charte 1215 ; et par les femmes Jane Seymour, mère d'Edouard VI.

Parmi les personnages qui ont illustré le nom de Malet, il faut mentionner : 1° Robert Malet, 3[e] du nom, qui accompagna Saint-Louis dans toutes ses expéditions et mérita de voir ses armes gravées sur la cassette de ce monarque ; 2° Louis Malet, sire de Graville, grand amiral, mort au château de Marcoussis le 30 octobre 1516. Son cœur, trouvé en faisant des fouilles dans l'église de Graville, a été réinhumé au pied des marches du sanctuaire le 9 décembre 1889 en présence de l'évêque de Soissons et du vicomte de Malet, représentant la famille. L'amiral ne laissait que des filles. Louise, l'aînée, apporta la terre de Graville dans la maison de Vendôme.

Branche de la Jorie

Henri, comte de Malet de la Jorie, marquis de Gaillac en Quercy, fit ses preuves de noblesse devant Chérin, et le 18 mai 1783 eut l'honneur de monter dans les carosses du roi. D'Hozier qui fut chargé de dresser sa généalogie la fait partir de Guillaume Malet qui, vers 1375, était au service du duc de Bretagne. Borel d'Hauterive a établi catégoriquement que ce Guillaume Malet était frère de Jean III Malet, sire de Graville, décapité sous Jean le Bon (5 avril 1356).

Cette branche est représentée actuellement par Edouard, comte de Malet, né le 21 juillet 1834, ancien capitaine d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, marié le 1[er] mai 1860 à Valentine de Marcellus, d'où Robert, vicomte de Malet, né le 27 juillet 1863, capitaine-instructeur au 2[e] cuirassiers ; et Madeleine, mariée le 2 juin 1885 au comte de Tanoüarn (château de Glane par Coulaures, Dordogne).

Frères et sœurs : 1° le comte Raoul de Malet, né le 24 janvier 1837, marié le 29 décembre 1858 à Marie de St-Etienne, d'où : Marie-Antoinette, mariée le 12 février 1881 à Henri de Douhet (château de St-Etienne par Riom-es-Montagne (Cantal); 2° le comte Maxime de Malet, né le 23 mars 1841, marié le 11 avril 1866 à Elise Lagarde (à Fontanges par St-Martin-Valmeroux, Cantal) ; 3° le comte Elie de Malet, né le 30 novembre 1846, marié le 15 mai 1872 à Antonie de Montferrand, d'où : *a*) Louis, né le 5 novembre 1876 ; *b*) Henri, né le 2 mai 1881 ; *c*) Gabrielle ; *d*) Anne-Marie (château de Montréal par Issac, Dordogne) ; 4° Marie de Malet ; 5° Laure, vicomtesse de Lhermite, décédée dont postérité ; 6° Edwige de Teyssière, décédée, dont postérité ; 7° Cécile de Tessières, dont postérité.

Rameau de La Garde

Jean, marquis de Malet, né le 29 octobre 1848, lieutenant-colonel d'artillerie breveté, chevalier de la Légion d'honneur, marié le 19 mai 1873 à Madeleine-Emérance-Marie de Rougé, décédée, d'où : (*a*) Victor-Pie-Louis, né le 21 juin 1878 ; (*b*) Antoine-Félix-François, né le 31 mars 1889 ; (*c*) Anne-Simone-Marie, mariée le 18 juillet 1895 au comte Karl de Beaumont la Boninière ; (*d*) Louise-Léonie-Anne ; (*e*) Marie-Madeleine Jeanne (château de Puycharnaud par Nontron, Dordogne, et 69bis, rue de Varenne à Paris).

Rameau de Roquefort

Oscar, marquis de Malet-Roquefort, né en 1824, marié en 1855 à Marie-Laure de Marès, d'où Raoul de Malet-Roquefort, né en 1866 (Gironde, Gironde).

Cousins : 1° Léo, comte de Malet-Roquefort, né en 1822, marié à Marguerite Dartigue, décédée, d'où Georges, vicomte de Malet-Roquefort, né le 2 décembre 1854, marié le 19 mars 1885 à Louise de Chatenet, d'où *a*) Louis-Alexandre, né le 20 janvier 1886 ; *b*) Jehan-Philippe-François, né le 24 mai 1888 (château de la Gaffelière, Saint-Emilion, Gironde); 2° Eugène, vicomte de Malet-Roquefort, né en 1828, marié le 1[er] juillet 1853 à Elisa de Larmandie, d'où Henri, baron de Malet-Roquefort, né le 9 juillet 1856, et Joséphine, mariée le 22 avril 1885 au comte de Barde, décédé (Périgueux) ; 3° Camille, baron de Malet-Roquefort, né le 7 février 1833, marié le 27 juillet 1859 à Marie de Callières, d'où *a*) Guillaume, né le 17 mai 1866; *b*) le baron Louis de Malet-Roquefort, né le 22 avril 1872, marié le 3 mars 1896 à Marguerite Malen (Libourne).

Branche de Coupigny

1° Henri-Marie-Robert de Malet, comte de Coupigny, né le 8 juin 1855, ancien ingénieur, marié le 7 mai 1885 à Gabrielle de Thieulloy, d'où (*a*) Charles, né le 26 mai 1888; (*b*) Jean ; (*c*) Françoise ; (*d*) Henriette (château de Louverval par Hermies, Pas-de-Calais) ; 2° Jean-Marie-Stanislas, vicomte de Coupigny, né le 5 décembre 1861, lieutenant au 21[e] dragons à St-Omer, marié le 3 juillet 1889

à Marguerite du Muizon, d'où *a*) Antoine, né le 11 septembre 1895 ; *b*) Jacqueline ; *c*) Marie-Thérèse. 3o Henriette de Cannettemont et deux sœurs religieuses au Sacré-Cœur.

Rameau d'Espagne

Le général comte de Coupigny, mort en 1830, a laissé trois fils en Espagne, sur lesquels nous n'avons pu avoir aucun renseignement.

Rameau de Noyelles

Albert de Malet, marquis de Coupigny, né le 18 mai 1832, marié à N. Von Pradel de Palmaert, a un fils et deux filles, dont l'une, Laure, mariée le 10 juin 1894 à Guy de Fromont de Bouaille (château de Hucqueliers par Hucqueliers (Pas-de-Calais) ; 2o Fortuné de Malet, comte de Coupigny, né le 18 décembre 1836, marié à Célestine Petit (château de Courset par Desvres, Pas-de-Calais).

Branche cadette de Graville
(précédemment de Drubec et de Cramesnil)

La branche de Graville s'éteignit en la personne de l'amiral. Un Malet de Drubec, en 1716, Ferry Malet, capitaine-lieutenant des chevau-légers du duc d'Orléans, releva le nom qui s'éteignit encore en la personne de Louis-Robert Malet, marquis de Graville, gouverneur du Roussillon, mort en 1776. Les deux rameaux de cette branche le recueillirent alors. L'aîné est représenté aujourd'hui : 1o par Henri Malet, comte et marquis de Graville, né en 1851, ancien officier d'infanterie, marié le 19 août 1884 à Marie-Thérèse de Bodard, d'où Marie-Thérèse et Elisabeth (château de la Chaize par St-Hilaire du Harcouët, Manche) ; 2e par Robert Malet, vicomte de Graville, ancien officier de cavalerie, marié le 26 mars 1885 à Thérèse Le Mercier-Mousseaux, d'où *a*) Joseph, né le 12 mai 1886 ; *b*) Paul, né le 10 avril 1889 (à Fougères).

Rameau de Cramesnil

Ce rameau s'est éteint le 1er mai 1892 par la mort de Guillaume-Eustache, comte de Graville, ancien élève de l'Ecole polytechnique, qui a cédé à son neveu, M. Le Vaillant du Douët, le château de Cramesnil et le titre de marquis de Graville.

Branche d'Angleterre

Sir Alexander Malet, baronet, ancien ministre plénipotentiaire, commandeur de l'Ordre du Bain, a laissé deux fils : 1o Sir Henri-Charles-Eden Malet, baronet, né le 25 septembre 1835, lieutenant-colonel en retraite, marié le 18 février 1873 à Laura-Jane Campbell *Hamilton*, d'ou Vera-Jane (Wilbury-House, Salisbury) ; 2o Sir Edward Baldwin Malet, ancien ambassadeur, Grand-Croix de l'Ordre du Bain, né le 10 octobre 1837, marié le 19 mars 1885 à lady Ermyntrude Sackville *Russel*, fille du feu duc de Bedford (château Malet, près St-Laurent d'Eyze, Alpes-Maritimes, France).

Sir Alexander Malet avait sept frères dont l'un,

Georges Grenville Malet, lieutenant-colonel de cavalerie, fut tué en Perse le 9 décembre 1856 (voir le Peerage).

Armes : Malet de France : *De gueules, à trois fermaux d'or, 2 et 1.*

Couronne ducale.

Cimier : *Une tête de griffon.*

Supports : *Deux griffons.*

La branche de Coupigny porte : *D'azur, à l'écusson d'or, au chef de gueules, chargé de trois fermaux d'or.*

La branche d'Angleterre a recueilli vers 1272 les armes de la maison de Deandon qui sont : *D'azur, à trois coquilles d'or 2 et 1.*

Couronne ducale.

Cimier : *Une tête de tigre.*

Devise commune : *Ma force de en Hault.*

Devise de la branche de Coupigny : *Pâtir pour jouir.*

Cri de Guerre : *Malet.*

Il existe, paraît-il, en Sicile une branche de Malet échappée aux Vèpres Siciliennes.

MALÉZIEU (*de*).

Nicolas de Malézieu, seigneur de Chastenay, chancelier de la souveraineté de Dombes, secrétaire général des suisses et grisons, l'un des 40 de l'Académie française, et honoraire de celle des sciences, mourut le 4 mai 1727. Il avait épousé Françoise Faudel, ci-devant gouvernante des enfants du duc du Maine.

Il laissa plusieurs enfants qui tous ont occupé des places élevées : l'aîné fut évêque de Lavaur en 1713, les autres furent lieutenant général de l'artillerie, commandeur de l'ordre de Saint Louis, un colonel d'une brigade de carabiniers, fait brigadier de cavalerie, et un mestre de camp de cavalerie, ancien exempt des gardes du corps du roi, lieutenant général de la province d'Aunis, etc.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux lis d'argent et, en pointe, d'un lion d'or.*

MAGLAIVE (*de*).

Joseph de Malglaive, avocat à Nancy, a obtenu, le 17 février 1815, des lettres d'anoblissement de S. M. Louis XVIII ; il a épousé, en 1785, Marie-Monique Thierry de Rembau, dont entre autres enfants, Claude-Joseph de Malglaive, capitaine-lieutenant des cuirassiers de la garde royale, chevalier de la Légion d'honneur, nommé par le roi.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'argent et, en pointe, d'un glaive de même.*

L'écu sommé d'un casque d'écuyer.

MALHERBE (*de*).

Maison des plus anciennes de Normandie, qu'on croit issue d'un seigneur danois, ce qui est prouvé par un extrait de l'histoire de Vincentis (rapporté par du Chesne), qui l'a tiré de l'histoire de Normandie, par St-Othon, abbé de Saint-Martin de Tours. Cet extrait a été attesté par Bignon, bibliothécaire du roi, par lettres du 29 juillet 1767.

Ce compagnon des travaux de Rollon, premier duc de Normandie, eut en partage entr'autres terres : la Baronnie de la Haye-Malherbe, près de Pont-de-l'Arche, diocèse de Rouen, de laquelle il emprunta le surnom et le transmit à ses descendants. Ils ont formé un nombre prodigieux de branches tant en France qu'en Angleterre, lesquelles, par une tradition conservée de siecle en siècle, reconnaissent toutes avoir la même origine et réclament également pour souche commune les anciens barons de la Haye-Malherbe. C'est aujourd'hui l'abbaye de Royaumont qui possède cette baronnie. Elle fut confisquée avec tant d'autres belles terres, parce que Payen de Malherbe fit un appel au fils du roi de France, depuis Louis-le-Hutin, qui avait insulté gravement le filsdu duc de Normandie. Plusieurs seigneurs étaient du complot (Voir les œuvres de Malherbe dans ses lettres).

On distingue trois branches principales qui portent des armes différentes les unes des autres.

Les armes des seigneurs de Saint-Agnan-le-Malherbe, sont :

D'argent, semé d'hermines, et six roses de gueules, 3, 2 et 1.

Supports : *Deux lions.*

Celles des seigneurs de la Meausse, sont :

D'or, à deux jumelles de gueules, posées en fasce, l'une au-dessus de l'autre, et deux lions aussi de gueules, affrontés et posés au chef de l'écu.

Et celles des seigneurs de Meuvaines, sont :

De gueules, à six coquilles d'or, 3, 2 et 1 ; au chef d'or, chargé d'un lion passant de gueules.

Cette diversité d'armes n'est point une raison de croire que ces branches soient de familles différentes. On sait qu'anciennement, dans les XIIIe et XIVe siècles, il était assez d'usage parmi les cadets de maisons nobles de changer de métaux et de pièces pour diversifier leurs armes. Ce changement allait jusqu'à quitter le nom patronymique pour prendre celui d'une terre ou d'une seigneurie ; nous n'entreprendrons pas ici de donner la filiation exacte de cette nombreuse famille de Malherbe, ou de ses trois principales branches, il faudrait un volume pour la contenir.

Les Malherbe sont nobles de nom et d'armes et ont été confirmés à plusieurs reprises où ils sont mis au nombre des anciens nobles.

Le baron de la Haye-Malherbe accompagna, en 1034, Robert Ier du nom, duc de Normandie, dans son pélerinage de la Terre-Sainte; Raoul de Malherbe, chevalier, seigneur et baron de la Haye-Malherbe, fut du nombre des héros qui aidèrent le duc Guillaume, en 1066, dans la conquête d'Angleterre ; c'est ce qui est prouvé par Masseville dans son histoire de Normandie; — Jean de Malherbe, chevalier, seigneur de Saint-Agnan-le-Malherbe, est compris parmi les chevaliers Bannerets qui furent, en 1096, à l'expédition de la Terre-Sainte, et à la prise de Jérusalem en 1099.

C'est de lui que descendent ceux dont la filiation commence à Jean de Malherbe, chevalier, seigneur de Saint-Agnan-le-Malherbe, qui servit sous Philippe Auguste, à la bataille de Bouvines en 1214 et accompagna Saint-Louis dans son voyage d'outre-mer en 1248.

Voici la liste des différentes branches issues de cette famille :

1. Des seigneurs du Bouillon, etc., éteinte en 1750 environ ;
2. Des seigneurs d'Arry, du Bois-d'Escures, etc.
3. Des seigneurs de Fresnay :
4. Des sieurs d'Amanville et de Granchamp ;
5. Des sieurs de Missy, La Pigacière et de Digny.

Cette branche a fourni François de Malherbe, 2e du nom, sieur de Digny, né en 1555, écuyer du roi, gentilhomme de sa Chambre ; il est regardé comme le prince des poètes, et le premier qui ait fait sentir que la langue française pouvait s'élever à la majesté de l'Ode : il a saisi le génie de cette langue, et en est en quelque sorte le créateur. Il fut comblé des faveurs de Henri IV, et mourut en 1628. Il avait épousé en Provence, Madeleine de Coriolis, veuve : 1. de Balthazar de Catin ; et 2. de Jean de Bourdon. François eut plusieurs enfants, morts avant lui, entr'autres Marc-Antoine, brave et bien fait, qui fut tué en duel par un gentilhomme provençal, nommé Piles. Il n'avait pas dégénéré de son père pour le génie.

Eléazar de Malherbe, frère de François continua la descendance de cette branche.

De cette même famille était un de Malherbe, gentilhomme, qui fut nourri fort jeune en Espagne, se mit sur la flotte des Indes et passa au Pérou, où il fit de nouvelles découvertes. Il revint en France pour en donner avis ; mais il ne fut point prophète en sa patrie, ce qui l'obligea de retourner en Espagne, où il fut mieux reçu. On lui fit armer quelques vaisseaux avec lesquels il passa aux Indes, et y eut le succès qu'il s'était promis. Etant de retour pour la seconde fois en Espagne, le roi lui donna 10,000 écus de pension et le soixantième denier de tout l'or que S. M. tirerait de ces terres-là, dont Malherbe se fit un parti qui lui valait 90,000 écus par an.

A cette famille appartenait Augustin de Malherbe, chef de la branche établie à Paris, chevalier, né le 22 décembre 1715, procureur général du roi

en la Chambre souveraine de la Marée depuis le 6 août 1756, etc.

Nous avons dit au commencement de cette notice qu'il y avait plusieurs branches de cette ancienne race établies en Angleterre, et en effet, elles ont sollicité plusieurs de celles de France d'y passer, où elles auraient eu un sort distingué; mais nos Malherbe français, attachés à leurs souverains, ont toujours préféré d'être simples officiers en France, aux grades supérieurs qu'on leur faisait espérer dans ce pays étranger. Ils y ont même abandonné ce qui leur appartenait par l'extinction de quelques branches de la famille d'Angleterre, par le même motif qui les a toujours conduit et animé.

Le bailli de Caen, à la réquisition de la famille, se transporta à l'abbaye de St-Etienne de Caen, fit faire ouverture des salles de cette abbaye, où il y avait plusieurs écussons peints des armes des anciennes familles nobles de la province de Normandie, et entre lesquelles il attesta, par son procès-verbal du 13 juin 1619, avoir vu celles de la famille de Malherbe-Saint-Agnan, qui sont :

D'argent, semé d'hermines sans nombre ; à six roses de gueules :

Et les religieux attestèrent savoir, par tradition des religieux qui les avaient précédés, que ces armes avaient été peintes par ordre du duc Guillaume, en faveur de la noblesse qui l'avait suivi à la conquête du royaume d'Angleterre, et le bailli de Caen ordonna que l'écusson des armes de la famille de Malherbe-Saint-Agnan serait peint en marge de son procès-verbal : Ce qui fut exécuté par le peintre Voyer, de ladite ville de Caen, qui en donna son attestation. La famille de Malherbe est en possession de ce titre.

MALLORTIE *(de)*.

Famille marquée parmi les nobles de Normandie, et connue anciennement sous le nom de Benel.

Richard dit Cardot de Malortie, seigneur de la Motte, rendit des services considérables au roi Charles VII. Parmi les titres de cette famille on trouve des lettres de ce prince, données aux Montils-lès-Tours, le 9 janvier 1451, par lesquelles S. M. ordonne, en considération des services que lui avait rendus Cardot Benel, dit de Malortie, au grand sénéchal de Normandie et au bailli de Rouen, qu'en cas que Marie l'Empereur, fille héritière de Jacques l'Empereur, écuyer, eut donné volontairement et sans contrainte une promesse de mariage audit Cardot Benel, ils la fissent accomplir et donnassent à l'un et à l'autre mainlevée de la saisie qui avait été faite de leurs corps et de leurs biens.

Gabriel de Malortie, marié en 1682, se retira dans l'électorat de Hanovre étant protsstant ainsi que sa femme. Il eut un fils qui mourut enfant

en 1688, et une fille, morte aussi protestante à Hanovre vers 1742, et les biens de cette branche n'ont point passé à cette sœur ; mais après la mort de Louis, son frère, ils ont été confisqués et la confiscation accordée à Jacques-Gustave, son cousin-germain, qui continua la descendance de cette maison. Il était chevalier, seigneur de Poutteville, brigadier des armées du roi, inspecteur général de cavalerie et dragons, en faveur auquel la seigneurie de Hombourg fut confirmée, et en tant que besoin serait érigée en titre et dignité de comté de Hombourg, par lettres données à Versailles, en janvier 1715.

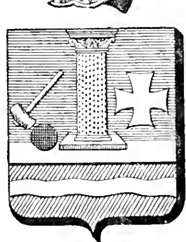
Une branche de cette ancienne famille établie en Picardie à Merlieux, élection de Laon, fut confirmée dans sa noblesse le 23 novembre et le 4 avril 1668. Elle subsistait alors dans Claude de Mallortie, seigneur de Roys et de Manneville-la-Raoult et dans Louis de Mallortie, seigneur de Compigny, frères, qui produisirent leurs titres en remontant à Richard dit Cardot de Malortie, écuyer, qui obtint des lettres patentes du roi Charles VII, le 24 janvier 1451.

Armes : *D'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés de trois fers de lance ou dards à l'antique renversés d'argent, posés 2 et 1.*

La branche de Picardie écartelait *d'azur, à quatre croix d'argent, posées 2 et 2.*

MALUQUER *(de.)*





Famille originaire de la vallée d'Ossau, en Béarn, qui a possédé, au XVIIIe siècle, les seigneuries de Castéra d'Argagnon, d'Andoins de Gan et d'Estialescq, pour lesquelles elle siégeait aux états de Béarn dans l'ordre de la noblesse.

Jean de Maluquer figure comme procureur de la communauté de Buzy, dans un compromis passé, le 22 août 1507, entre les voisins de Laruns et de Buzy.

Arnaud de Maluquer était chanoine de Lescar, en 1531.

Pierre de Maluquer, aussi chanoine de Lescar, est cité dans un acte du 7 novembre 1541.

Me Rocq de Maluquer, de Buzy, fils de Me Jean de Maluquer, notaire de la vallée d'Ossau, et de damoiselle Anne de Drouillet, — épousa à Saint-Faust, près Pau, le 23 juin 1675, damoiselle Marguerite de Vignau, — leur fils.

Noble Jean-Pierre de Maluquer, né à Saint-Faust, le 21 février 1679, capitaine dans les bandes béarnaises, le 15 septembre 1713, seigneur de Castéra d'Argagnon, contracta mariage à Buzy, le 11 février 1716, avec demoiselle Hiéronime de Bor-

deu-Saint-Gaudens, fille de Mᵉ Antoine de Bordeu-Saint-Gaudens, conseiller du roi, assesseur de la vallée d'Ossau (1695), et de Jeanne de Puyo, et tante, à la mode de Bretagne du célèbre médecin Théophile de Bordeu. — De cette union vint Jean, qui suit :

Messire Jean de Maluquer, né à Buzy, le 19 juin 1719, successivement avocat (1740), subdélégué de l'intendance en Béarn, conseiller au parlement de Navarre (1765), seigneur de Castéra d'Argagnon, d'Andoins de Gan et d'Estialescq, mourut à Pau, le 20 septembre 1793, membre du Directoire des Basses-Pyrénées, laissant entre autres enfants de Marie-Élisabeth de Larin, dame d'Estialescq :

Jean-Pierre-Joseph de Maluquer, seigneur d'Andoins de Gan, garde du corps dans la compagnie de Gramont (1778), député des Basses-Pyrénées au Conseil des Cinq-Cents, puis conseiller général des Basses-Pyrénées. Né à Pau le 24 mars 1755, il mourut à Gan, le 18 juillet 1828, chef d'escadron de gendarmerie retraité, chevalier des ordres de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, laissant entre autres enfants, d'Anne Manescau-Saint-Martin :

Joseph-Fabien de Maluquer, avocat à la Cour d'appel de Paris en 1830, décédé à Saint-Faust, le 18 février 1889, ne laissant de Dorothée-Olympe Mieussens, qu'une fille Félicie-Sophie *Caroline* de Maluquer, mariée à Saint-Faust le 6 septembre 1859, à Melchior-*Alphonse* de Dufau (d'une famille béarnaise mentionnée plus bas), fils cadet de Jean-Louis de Dufau, premier président honoraire de la Cour d'appel de Pau, ancien député des Basses-Pyrénées, ancien maire de la ville de Pau, officier de la Légion d'honneur, et de Jeanne Filhos. — Un décret du président de la République, du 18 août 1884, a autorisé M. de Dufau et ses fils majeurs à joindre leur nom à celui de : *de Maluquer*.

ARMES : *D'azur, à la colonne d'or sur une terrasse d'argent, accompagnée, à dextre, d'un marteau* (en béarnais, *malhuque*) *aussi d'argent, posé en barre au-dessus d'un boulet de sable et, à senestre, d'une croix pattée d'argent ; à la champagne de pourpre, chargée d'une rivière ou d'une fasce ondée d'argent.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

BRANCHE AÎNÉE.

1° MALUQUER (Félicie-Sophie-*Caroline de*), veuve de Melchior-*Alphonse* de DUFAU DE MALUQUER. — Résidence : Château de Bernet, commune de Monlaur-Bernet (Gers) ;

2° DUFAU DE MALUQUER (Jean-Joseph-*Albert de*), fils des précédents, propriétaire à Saint-Faust (Basses-Pyrénées) ;

3° DUFAU DE MALUQUER (Henri *Armand*-Alphonse *de*), frère du précédent, juge d'instruction à Foix (Ariège) ;

4° DUFAU DE MALUQUER (Pierre-*Louis*-Henri *de*), frère des précédents.

BRANCHE CADETTE.

1° MALUQUER (*Marie*-Angélique-Athalie *de*), veuve de M. Joseph Pourtalet, avocat, notaire à Monein (Basses-Pyrénées) ;

2° MALUQUER (Marie-*Caroline*-Athalie *de*), sœur de la précédente, femme de Théodule Lacau-Saint-Guily, propriétaire, à Salies-de-Béarn (Basses Pyrénées) ;

3° MALUQUER (Marie-*Eulalie de*), sœur des précédents, femme de Antoine Broqua, receveur de l'enregistrement et des domaines à Pré-en-Pail (Mayenne).

MALVEZZI.

La famille Malvezzi, qui a son origine commune avec les Pic de la Mirandole, est une des maisons les plus anciennes et les plus nobles de l'Italie et, plus particulièrement, de Bologne où ses membres ont toujours occupé les premières places et situations. Au moyen-âge et à différentes reprises, ils ont même eu en main le gouvernement de la République de Bologne. — C'est surtout dans les armes et dans la diplomatie qu'ils se sont illustrés.

En 1569, Pirrhus Malvezzi se trouva à la bataille de Moncontour, où il fit des prodiges de valeur, capitaine des chevau-légers (à l'âge de 28 ans) d'un corps d'armée que le Pape Pie V avait envoyé au secours de Charles IX.

Vers le milieu du XVIIᵉ siècle, Virgile Malvezzi, — un des hommes les mieux doués et les plus instruits de son temps et auteur de plusieurs œuvres de politique et d'histoire très estimées — après avoir parcouru avec honneur la carrière des armes, fut ambassadeur de Philippe IV, roi d'Espagne (dont il était conseiller d'Etat et de guerre) auprès de Charles Iᵉʳ, roi d'Angleterre.

Dans la seconde partie du XVIIIᵉ siècle, Vincent Malvezzi fut cardinal et archevêque de Bologne.

De tout temps, les différentes branches de la famille Malvezzi se sont alliées aux familles les plus nobles et les plus illustres telles que les *Caccianemici*, les *Bentivoglio*, les *Orsini*, les *del Carretto*, les *Sanseverino*, les *Sforza*, les *Bevi-*

lacqua, les *Savelli*, les *Colonna*, les *Metternich*, les *Pepoli*, etc., etc.

Une des branches de la famille Malvezzi alla s'établir à Ferrare où, de même que à Bologne, ses membres remplirent toujours les premières fonctions et les premières charges de la ville.

Plus tard, ayant acquis des propriétés en Lombardie,ils devinrent citoyens de Mantoue, tout en restant Patriciens de Ferrare. A Mantoue aussi, ils occupèrent des situations publiques. Le plus marquant de ces personnages fut François Malvezzi, un jurisconsulte des plus estimés de son époque. Après avoir siégé à Ferrare, de 1697 à 1705, au *Grand Conseil national* et à la *Magistrature des Sages* — la principale et la plus honorifique de la ville — il fut, en 1706, nommé membre du Sénat de Mantoue dont, plus tard, il devint le vice-président, fonctions en ces temps-là des plus considérables et qu'il conserva jusqu'à sa mort.

C'est au fils de ce dernier, Joseph, que le 28 mars 1778, Marie-Thérèse, impératrice d'Autriche (la Lombardie appartenait alors à l'Autriche) accorda le titre de *Comte de Lombardie*, lui reconnaissant une noblesse ancienne déjà « de plus de cinq siècles », suivant des documents vérifiés comme authentiques par la commission héraldique de Mantoue, ainsi qu'il est dit dans le diplôme, approuvant et lui confirmant l'usage des armoiries communes à toutes les branches de la famille Malvezzi et dont la description et le dessin se trouvent dans ledit diplôme.

Parmi les alliances contractées par la branche des Malvezzi de Ferrare-Mantoue, il convient de citer :

Les familles *Graziadei*, *Sonzonia*, *Forasangue*, *Roberti*, *Scacerna*, *Raspi*, *Prosperi*, *Mazza*, de Ferrare ; *Sammaffei*, *Auregi*, *Marchetti*, *Riccini*. *Casali*, de Mantoue ; *Ferrari*, *Venturi*, de Parme ; *Pellicciari*, de Modène ; *Frassoni*, de Final de Modène ; *Papini*, de Forli ; *Giglioli*, de Reggio.

Le comte *Malvezzi* (Alexandre-François-Marie-Gaëtan) est le représentant actuel de cette branche. Il est établi à Paris depuis plus de quarante ans et a été naturalisé Français, par décret du 13 novembre 1867. — Il est veuf d'Augusta-Frédérique-Marie-Johanna-Hélène-Charlotte de Struve ; fille de Gustave de Struve, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie, et de la baronne Alexandrine de Driesen.

De ce mariage sont nés :

1° Antoinette-Mathilde-Alexandrine-Pia, mariée à sir William Howard Russell, un des hommes les plus distingués de la Grande-Bretagne, docteur de l'Université d'Oxford, historien de la guerre de Crimée (1854-1855), à laquelle il s'est trouvé comme correspondant militaire du *Times* ;

2° Joséphine, baptisée : Joséphine-Eugénie-Anne-Alexandrine-Blanche, mariée avec le baron Georges de Saint-Brisson de la Chesnaye.

Une autre branche de la famille Malvezzi, de Bologne, est établie depuis des siècles en Bohême où son nom s'est modifié, en se germanisant, et est devenu : « Malovetz ». — Les barons Malovetz, de Prague, ont les mêmes armoiries que celles des Malvezzi d'Italie et de France. — Le cardinal Ernest, premier archevêque de Prague, dit le cardinal de Prague, était de la famille des barons Malovetz.

Armes : *D'azur, à la bande d'or accompagnée en chef d'un lambel de gueules à quatre pendants intercalés de trois fleurs de lis d'or ; à un écusson posé en abîme, de gueules, chargé d'une aigle essorant d'argent regardant à droite.*

L'écu surmonté d'une couronne de comte du milieu de laquelle s'élève un casque de profil, fermé de grilles et couronné. Le tout accosté de feuillages à droite, d'or et d'azur ; à gauche, d'argent et de gueules.

MANDAT DE GRANCEY

Ancienne famille noble, originaire du Limousin. Des recherches faites nous apprennent que cette ancienne famille a non seulement fait ses preuves de noblesse chez le juge d'armes de France, mais qu'elle était encore connue dans le cabinet des Ordres du roi.

Dans l'histoire du Barry, par la Thaumassière, on trouve Guillaume Mandat et Armiste Gominier, qui donnèrent a l'Eglise et aux chanoines de Saint-Cyr, tout ce qu'ils possédaient en l'église de Saint-Pierre de Bussy, avec les dîmes qui en dépendaient ; ce titre, très ancien, est du règne de Philippe Ier roi de France, et sous le pontificat de Richard, archevêque de Bourges, ce qui prouverait l'origine ancienne des Mandat. Deux Pierre Mandat vivaient en 1339, dans la paroisse de Pressignac. Il y avait au cabinet des ordres du roi un titre de 1366, qui faisait mention qu'un Jean Mandat était receveur du duc d'Anjou, comte de Toulouse, frère du roi Charles V, suivant un titre original déposé au cabinet du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à Paris ; un autre Jean Mandat est compris en qualité d'écuyer dans une montre faite au Blanc, en Berry, le 7 septembre 1418. Le mémoire domestique marque que cette famille a d'ancienneté sa sépulture au bas du maître-autel de l'église paroissiale de la ville d'Aixe, diocèse de Limoges, et un banc à la chapelle de cette sépulture. Ses armes se voient à la clef de voûte, au dessus du maître-autel. Le juge du seigneur d'Aix, ennemi de Pierre Mandat, sieur de la Pouyale, voulut, vers l'an 1620, faire ôter ce banc du lieu où il était ; mais par le crédit de deux Mandat, l'un conseiller au Parlement, et l'autre maître des Comptes à Paris, cette famille fut maintenue dans son droit.

La filiation suivie de la branche qui subsiste

de cette ancienne maison, remonte à Guillaume Mandat, juge châtelain de la terre et baronnie de Lastours, du diocèse de Limoges.

Son second fils, Galiot Mandat, écuyer, sieur de Jonchère, seigneur de Lastours, fut d'abord élevé page d'Henri II, roi de Navarre ; il est qualifié de trésorier d'Armagnac et secrétaire de la reine de Navarre, Marguerite d'Orléans, duchesse d'Alençon et du Berry, sœur unique de François Ier. Il est qualifié de *noble homme* dans plusieurs actes. Il échappa aux horreurs de la Saint-Barthélemy, et ne vivait plus le 18 octobre 1574, que sa veuve, lors du décès de la reine de Navarre. obtint du roi de France, son neveu, des lettres patentes, données à Lyon, portant confirmation en sa faveur des mêmes honneurs, privilèges, exemptions et immunités, dont jouissaient les officiers et les veuves des officiers de Sa Majesté, de la reine sa mère, et des frères et sœurs de cette princesse, en considération des bons, agréables et continuels services que deux des fils de ladite veuve, Marie Brodeau, avaient ci-devant et dès longtemps rendus au feu roi Charles IX, frère de Sa Majesté régnante, et continuaient encore à lui rendre. Ces lettres sont signées Henri.

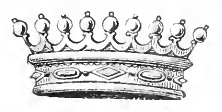
De cette branche en est issue une seconde, des seigneurs, barons de Nully, etc., qui a pour auteur Claude Mandat, de qui est descendu Galiot-Jean-Marie Mandat, chevalier baron de Nully, seigneur de Thil, de Grancey et de Bouron, en Champagne, né le 13 octobre 1733. Successivement mousquetaire du roi dans sa première compagnie, depuis le 19 juin 1750 jusqu'au 4 décembre 1653, il fut enseigne à drapeau le même jour au régiment des Gardes, enseigne à pique le 6 février 1759, ensuite sous-lieutenant le 23 décembre 1759, fait chevalier de Saint-Louis le 7 mai 1769; il a rendu hommage au roi entre les mains de Lamoignon, le 9 novembre 1757, de sa terre et baronnie de Nully; pourvu de l'office de grand bailli de la ville de Chaumont-en-Bassigny, par lettres données à Versailles le 7 juin 1769; fait lieutenant aux Gardes en 1771, il s'est retiré du service avec le brevet de lieutenant-colonel. Il avait épousé par contrat du 4 novembre 1764, célébration du 5 du même mois, en la paroisse de Chamarandes, diocèse de Langres. Marie-Françoise-Charlotte Petit de Lavaux, dont il a eu huit enfants.

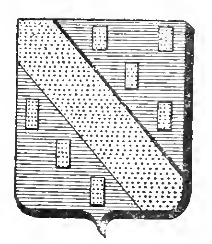
Adrien-Simon-Marie Mandat, comte de Grançey, lieutenant des vaisseaux du roi, né le 8 novembre 1765, fit la campagne des Princes, laissant de son union avec Marguerite Pâris de la Brosse, Ernest, comte de Grançay.

ARMES : *D'azur, au lion d'or, armé et lampassé du même ; au chef d'argent, chargé d'une hure de sanglier de sable, défendue d'argent et accostée de deux roses de gueules.*

SUPPORTS : *Deux lions d'or.*

MANDRE (*de*).





Maison de l'ancienne Chevalerie de Lorraine, qui tire son nom du château de Mandres-sous-Châtillon (Barrois).

Les de Mandre (alias de Mandres) sont mentionnés dès le commencement du XIIe siècle et souvent qualifiés Illustres ou Hauts et Puissants Seigneurs ; chevaliers, seigneurs de Mandres, de la Tour du Bois, de Montureux, de Vereux, de Montarlot, de Trestondans, de Savoyeux, d'Autet, de Prantigny, de l'Aigle, etc.

Cette maison, dont la généalogie remonte à Gérard de Mandre, chevalier, vivant en 1219, par titres de l'abbaye de Soulle, a fourni cinq chevaliers de Malte, neuf chevaliers de Saint-Georges, cinq gouverneurs ou capitaines de la garnison de Besançon, etc.

L'établissement de cette famille en Franche-Comté est dû à Jean de Mandre, chevalier, seigneur de Mandre et autres lieux, époux de Dame N. de Montureux, inhumé aux Cordeliers de Gray au mois de mars 1313.

Nous citerons seulement :

Guillaume de Mandre, chevalier de Malte et de Saint-Georges, seigneur de Montureux, Montarlot, Prantigny, etc., qui épousa Anne de Senailli, suivant contrat du 1er août 1549, et duquel on lit encore aujourd'hui l'épitaphe suivante dans l'église de Montureux-les-Gray :

« Cy-gist Haut et Puissant Seigneur Guillaume de Mandre, créé chevalier par Charles-Quint, empereur des Romains, et depuis a suivi le même au voyage qu'il fit au Saint Sépulcre de Jérusalem. Il suivit ledit maître en son couronnement fait l'an 1511 par le pape Clément, à Bologne en Italie, et à la repousse et grande perte du Grand Turc en Ongrie. Il a suivi le dit maître et Phi., roi d'Espagne, son fils, en toutes guerres à ses propres frais. Après avoir fortifié le vieux Châtel de Montureux, il fit élever cette chapelle en laquelle il fut inhume, étant trépassé le mardi dernier jour d'avril 1560 ».

Georges de Mandre, chevalier de Malte, commandeur de Pont-Aubert, témoin au contrat de mariage d'Errard du Chatelet avec Lucrèce d'Orsans, en 1584 ; et son frère, Guy de Mandre, chevalier de Saint-Georges et de Malte, commandeur de Sugny, enterré le 22 novembre 1627 à Montureux.

Humbert II, dit le Capitaine de Mandre l'aîné, et Ermenfroy, son cousin germain, dit le Capitaine de Mandre le jeune, en 1636, se succédèrent dans les charges de commissaire général de la cavalerie et gouverneur de Besançon, et

sont célèbres dans l'histoire de la Franche-Comté qu'ils contribuèrent vaillamment à défendre contre les troupes françaises et suédoises réunies.

Pierre-François de Mandre, frère de ce dernier, est cité dans le martyrologe des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, parmi ceux qui furent tués par les Turcs au rivage des Zimbres où la tempête avait jeté les galères de Malte le 7 avril 1606. Ses armoiries y sont représentées avec la bande d'or accompagnée seulement de quatre billettes 2 et 2, portant en chef les armes de la Religion ; l'écu timbré de la couronne comtale est placé devant la croix de l'ordre de Malte, entouré d'un chapelet auquel pend la croix à huit pointes.

Guillaume de Mandre, seigneur de Véreux, en 1620 épousa une demoiselle de Laubespin qui lui apporta la baronnie de Laigle dont son fils prit le titre.

Antoine de Mandre, seigneur de Montureux et Prantigny, père de Claude et Léonard, est le dernier chevalier de Saint-Georges en 1613.

Jean-Baptiste de Mandre ou Demandre, savant polyglotte, curé de Saint-Pierre à Besançon en 1769, député du clergé aux Etats-Généraux, fut élu Evêque en 1798 et mourut en 1823.

Charles de Mandre, au château de Chaudeau, en 1864, conseiller général de la Haute-Saône, chevalier de Malte et de la Légion d'honneur.

Armes : *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de sept billettes du même, 4 en chef et 3 en pointe.*

Casque taré en tiers ayant deux trompes pour cimier ; ou couronne de comte.

Tenants : *Deux sauvages.*

Devise : *Aliquid in minimo.*

MANGOT D'ORGÈRES et DE VILLERAN.

Cette famille est originaire du Poitou.

Le premier auteur connu est Guillaume Mangot ou Maengot III[e] du nom, qui était sénéchal du Poitou en 1177.

Nous trouvons ensuite : Claude Mangot chevalier, seigneur d'Orgères et de Villeran, qui fut ambassadeur en Suisse, premier président du Parlement de Bordeaux, puis garde des sceaux de France en 1616 ; Claude-Pierre Mangot d'Orgères, qui fut secrétaire du roi, conseiller au grand Conseil, mort en 1778.

Armes : *D'azur, à trois éperviers d'or, chaperonnés et longés de gueules.*

MANNEVILLE (*de*).

Il y avait plusieurs terres seigneuriales de ce nom en Normandie : l'une près de Montivilliers ; l'autre dans le diocèse de Lisieux, et la troisième dans le diocèse de Bayeux, élection de Caen. Ses premiers seigneurs en avaient pris le nom, et portaient aussi celui de Mandeville et Magneville.

Guillaume de Mandeville ou Manneville comte d'Essex et d'Aumale, fut chargé avec le sénéchal de Normandie, en 1118, par Henri II, roi d'Angleterre, de veiller à la garde du Mans.

Un autre Manneville est cité dans une charte de 1136 et vivait encore en 1153.

Ceux de ce nom firent preuve d'ancienne noblesse en 1463.

Guillaume de Manneville et son neveu Abel, justifièrent également de leur qualité de *noble d'ancienne* race en 1598, devant M. de Boissy.

Cette terre de Manneville, dans le diocèse de Bayeux, fut portée en mariage vers l'an 1340, par Jeanne de Manneville à Richard de Brione, chevalier, seigneur d'Héritot. Elle passa depuis, dans d'autres maisons et appartint, en 1766, à Jean-Robert Gosselin, seigneur et patron de Manneville, du Quesnoy, Nevers, etc., chevalier de St-Louis.

Armes : *D'or, au lion de gueules*, dit le dictionnaire des Gaules ; mais nous trouvons qu'ils portaient :

De gueules, à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or.

MANNOURY DE CROISILLES (*de*).

Ancienne noblesse de Normandie, maintenue par les Commissaires députés du roi, pour la recherche des nobles en 1595, 1611, 1641 et en dernier lieu par de Marle, en 1666.

On trouve, dans l'histoire de la maison d'Harcourt, Jean de Mannoury, écuyer de la Compagnie de Messire Jean d'Harcourt, qui passa en revue le 3 juillet 1368 ; Guillaume de Mannoury, chevalier, et autre de Mannoury, qui vivaient en 1460. Jacques de Mannoury, écuyer, seigneur de St-Germain-le-Vasson, vivait le 11 juin 1578.

Cette famille a formé plusieurs branches : celle des seigneurs du Mont-de-la-Vigne, éteinte à Louis de Mannoury, qui mourut ne laissant que trois filles.

Celle des seigneurs de Magny-les-Bailleul, Perduville, La Brunetière, etc., éteinte également ;

Celle des seigneurs d'Haleine, d'Ectot, St-Eugène, d'Aubry, Bonménil, etc.

Et enfin la branche des seigneurs de Croisilles, qui subsistait dans la personne d'un de Mannoury, seigneur de Croisilles, lequel descendait de Girard de Mannoury, seigneur de Fontaine, le Pin, Treppel, qui était sorti d'un puiné de Mannoury, des seigneurs du Mont-de-la-Vigne.

Tous les membres de cette branche ont servi de père en fils l'Etat et sa Majesté tant dans la robe que dans le militaire.

Armes : *D'argent, à trois mouchetures d'hermine de sable, 2 et 1.*

Supports : *Deux licornes.*

Devise : *Regi fidelis.*

Cimier : *Une licorne.*

La branche des Mannoury d'Aubry les porte : *Ecartelé : aux 1 et 4 comme ci-dessus : et aux 2 et 3 d'argent, à trois coqs de gueules, becqués et crêtés d'or, 2 et 1,* qui est de Roux et de Grancey.

MARCÉ (*de*).

Terre en Anjou, située à côté de Jarzé, qui a donné son nom, ou qui le tient d'une ancienne noblesse originaire de la même province. Elle a pour auteur Guillaume de Marcé, écuyer, seigneur du dit lieu, qui vivait en 1380.

Son petit fils, Guillaume de Macé IIe du nom, seigneur du dit lieu, prouva sa noblesse devant les Commissaires du roi, les 20 juin 1448 et 15 décembre 1460.

Cette maison a fourni des officiers de cavalerie, un capitaine de cent hommes d'armes, un chambellan du duc d'Orléans, des chevaliers des ordres du roi, deux grands maîtres de l'ordre de St-Jean de Jérusalem.

Armes : *D'argent, à six quintefeuilles de gueules.*

Couronne de comte.

Cimier : *Un lion d'or, tenant dans sa patte senestre une fleur de lis d'argent.*

Devise : *Arte et Morte.*

MARET DE BASSANO.

Cette famille est originaire de Bourgogne et a été anoblie sous le 1er Empire, en la personne de Hugues-Bernard *Maret* créé comte en 1807 ;

Titre confirmé en 1807.

Le titre de duc de Bassano est du 29 septembre 1809.

Le duc de Bassano fut pair de France le 20 novembre 1831.

Le titre de duc fut reconnu à son fils, Napoléon-Hugues-Charles-Marie-Ghislain, *Maret*, comte *Maret*, ancien ministre plénipotentiaire, sénateur et grand chambellan de Napoléon III, né le 2 juillet 1803 et marié le 25 octobre 1843, à Pauline-Marie-Ghislaine Van der Linden d'Hooghvorst, décédée.

Armes : *Coupé : au 1, tiercé en pal d'or, de gueules et d'argent : au 2, de gueules à la main ailée d'or écrivant avec une épée d'argent ; sur le tout, d'argent à la colonne de granit surmontée d'une couronne de chêne au naturel et accompagnée de deux lions de gueules, affrontés et rampants contre la colonne.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Maret, Mis de **Bassano** (*Napoléon* - Hugues-Charles-Marie-Ghislain) né à Meysse (Belgique) le 8 novembre 1844, ancien secrétaire d'ambassade. Résidence : 9, rue Dumont-d'Urville à Paris, marié à Londres le 26 août 1872, à Marie-Anne-*Claire* Symes, née à Québec le 28 mai 1845, dont : *a*) Pauline, née à Londres le 17 mai 1873 ; *b*) Claire, née à Londres le 27 novembre 1874 ; *c*) Marie, née à Londres le 14 novembre 1879.

Sœurs : 1° *Marie*-Claire-Emmanuelle-Ghislaine, née à Bruxelles le 19 juin 1846, mariée à Paris le 21 juin 1864, à Edmond, baron Van der Linden d'Hooghvorst, décédé. Résidence : château de Bestin (Belgique.)

2° *Caroline*-Marie-Eugénie-Philippine-Ghislaine, née à Bruxelles le 9 avril 1847, mariée à Paris le 7 septembre 1871, à Antonin de Viel, comte de Lemas marquis d'Espeuilles, général-commandant le 13e corps d'armée à Clermont-Ferrand.

MARQUESSAC (*de*).

Cette famille est originaire de Périgord.

Ponce de Marquessac acheta, le 15 mars 1497, d'Alain, sir d'Albret, et de Jean, roi de Navarre, les paroisses de St-Pantoly, de St-Pardoux, etc., dont il forma la terre de Marquessac à laquelle il donna son nom.

Parmi les personnages marquants nous trouvons : Pierre de Marquessac, seigneur de St-Pantaly, etc., qui fut conseiller du roi, lieutenant-général et juge mage de Périgord en 1543 ; Pierre de Marquessac, page du roi en 1787, qui fut colonel de cavalerie et chevalier de St-Louis ; Pierre-Jean qui fut lieutenant-colonel, officier de la Légion d'honneur et chevalier de St-Louis, et de nos jours un vice-amiral, commandant de la Légion d'honneur.

Armes : *D'azur, à trois besants d'argent, 2 et 1.*

MARRAUD DES GROTTES.

Cette famille est connue depuis le xive siècle. Sa filiation suivie remonte à Jean-Baptiste Marraud des Grottes vivant en 1480.

Des lettres-patentes de confirmation de noblesse données à Saint-Cloud par Louis XVI, le 24 mai

1788, à Etienne-Isaïe Marraud des Grottes, chevalier de St-Louis, commandant supérieur du quartier du Macouba, et, enregistrées au Conseil Souverain de la Martinique le 5 mai 1789, constate que sa famille se distingue par ses alliances et par les services militaires qu'elle rend depuis plus de deux cents ans.

Originaire de l'Agénais, cette famille dont le nom figure dans l'indicateur nobiliaire de d'Hozier page 168, passa aux Antilles il y a deux siècles et demi. Son chef fit alors partie de la célèbre expédition du capitaine Diel d'Enambuc, qui, monté sur un brigantin et n'ayant pour équipage que quarante marins déterminés, soutint une lutte contre un galion espagnol de trente-cinq canons et aborda à l'Ile de St-Christophe dont il prit possession au nom du roi Louis XIII. Dix ans après, sous le patronage du cardinal de Richelieu, d'Enambuc alla former un établissement plus important à la Martinique. Marraud des Grottes l'accompagna dans cette nouvelle résidence et s'y fixa au fort de St-Pierre où il épousa Mlle de Ménégault. — Jacques Marraud des Grottes, fils du précédent servait en qualité de capitaine et reçut la croix de St-Louis. Il épousa Marie-Anne de Gérard dont il eut : Etienne Marraud des Grottes qui fit partie pendant 38 ans de milices actives et qui commandait le quartier du Macouba durant les deux sièges de la Martinique, 1759 et 1762. — Le fils aîné d'Etienne était mort en 1770 au service du roi, ayant suivi de la manière la plus brillante la carrière des armes. Le second fils d'Etienne succéda à son frère dans la place de commandant du quartier du Macouba ; son troisième fils commandait en second le bataillon du vice-amiral comte d'Estaing, lorsque celui-ci fut envoyé en 1778 au secours des Américains à la guerre de l'Indépendance.

La souche de cette famille a donné plusieurs branches dont trois habitent aujourd'hui la France. 1° Jules Marraud des Grottes, ancien conseiller général de la Gironde, fixé au château de Turpau (Gironde), a épousé Mlle de Laval de Lostanges dont il a quatre fils : 1° Emmanuel, 2° Roger, 3° Joseph, 4° Raoul. — Emile Marraud des Grottes, frère de Jules, a eu de son union avec Aline de Lamothe trois enfants : Marguerite, Madeleine et Gérard.—La comtesse Arthur de Richemont sœur des deux précédents, fixée au château de la Sauque (Gironde) : 2° la seconde branche est représentée par Just Marraud des Grottes, ancien membre du Conseil souverain de la Martinique, chevalier de Saint-Louis, qui a épousé Robertine de Lagrange. Leur fille unique Sereine Marraud des Grottes a épousé son cousin Gaston, comte de Bouillé, ancien officier de la garde royale et fils du général comte de Bouillé du Chariol, pair de France sous la Restauration. 3° Pierre-Joseph-Aristide Marraud des Grottes, ancien membre du Conseil général et du Conseil privé de la Martinique, chef de la 3e branche est fixé à Nantes. Il a épousé sa cousine Marie-Anne-Vincent Marraud des Grottes de Rosville dont il a 1° Marie-Josephine-Vincente-Caroline, 2° Louis-Vinsent-Cyrille Marraud des Grottes, 3° Henri-Louis-Joseph-Roseville des Grottes.

Trois rameaux détachés de la branche cadette primitive sont restés dans leurs propriétés des colonies. A, celui de Marraud des Grottes dont le chef a épousé Mlle de Reynal de Saint-Michel. B, celui de Marraud des Grottes de Roseville. C, celui de Paul-Marie-Marraud des Grottes.

Armes : *De gueules, à une épée d'argent posée en bande ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

Devise : *Fidelis etiam solus.*

Supports : *Deux levrettes.*

MARTIN DE BOUDARD.

La famille Martin de Boudard, d'ancienne origine florentine s'est transportée à Avignon et à Barbentane, en Provence, dès le XVIe siècle. Barthélemy-Auguste-Martin de Boudard, chef d'escadron de cavalerie, officier de la Légion d'honneur, fut page de Napoléon Ier. Pierre, le grand-père de Barthélemy-Auguste, était fils de François qui épousa l'héritière de la branche Chabert Bandard, au nom de laquelle il fut substitué et dont les armes sont à l'Armorial manuscrit de d'Hozier de 1696. Ce Pierre, premier du nom, docteur ès-droits de l'Université d'Avignon, fut, en 1766, lieutenant-général criminel pour le roi en la sénéchaussée d'Avignon ; ses deux fils, tous deux chevaliers de St-Louis, furent l'un garde du corps, capitaine de cavalerie, et l'autre, cadet gentilhomme, puis capitaine au régiment de Lorraine, infanterie.

Armes : *D'argent, aux deux jumeaux accouplés de carnation, posés sur une terrasse de sinople.*

Devise : *Concordia crescunt.*

Dicton : *Modestes, mais toujours dignes.*

MARTINENG (*de*).

Famille originaire de Provence, Jules François de Martineng fut conseiller du roi, visiteur général des gabelles et greniers à sel de Provence.

Armes : *De gueules, au chevron d'or, chargé d'un croissant de sable, surmonté d'une étoile d'or, et accompagné de trois canettes du même, 2 en chef, abaissées à l'égal de l'étoile, et 1 en pointe.*

MARTRIN DONOS (*de*).

Cette famille est originaire de Languedoc.

Gomezinde, seigneur de Donos, en faveur de qui la terre de Donos fut érigée en seigneurie par

le roi Charles le Chauve, par charte donnée et signée au palais d'Attigny en 859, avait rendu des services importants à ce prince.

Jean de Martrin obtint du roi Charles VIII la châtellerie de Roquecésière en Rouergue, en 1484, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à la couronne; il fut pourvu, en 1487, de la charge de capitaine de la place de Bonabas et Montasie.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'or, à l'aigle à deux têtes, armée, lampassée, et couronnée de gueules* qui est de Martrin; *aux 2 et 3, d'argent, à trois fasces de gueules,* qui est de Donos.

MASCUREAU (*de*).

En Poitou. Famille qui remonte à Jean Mascureau, vivant en 1310.

Jean de Mascureau, 1er du nom, Ecuyer, seigneur de Puyraveau, qualifié Ecuyer dès l'an 1511, fournit son aveu du village de Puyraveau, en 1514, au connétable Anne de Montmorency, comme seigneur et baron de Montberon.

Cette maison fut maintenue dans sa noblesse en 1667 dans la personne de Jean de Mascureau, dont la branche s'éteignit à la mort de son fils Charles.

La branche des seigneurs de Sainte-Tère a pour auteur Jean de Mascureau, Ecuyer, sieur de la Gaudinie, second fils de Jean 2e du nom. Elle fut maintenue dans sa noblesse en 1701 et 1715 dans la personne de Jacques de Mascureau qui laissa postérité de Marie-Anne-Augron, qu'il avait épousée en 1699.

Arres : *Coupé: au 1, fascé d'argent et de gueules de six pièces*; *au 2, d'argent, à trois étoiles de gueules, 2 et 1.*

MASSOL (*de*).

Massol, Mazzoli, Mazzolini et Mazzola, noms synonymes suivant les prononciations italiennes. Cette famille noble tire son origine de Casale, dans le Montferrat. Auguste Mazzoli vint en Bourgogne et y épousa, en 1507, Anne le Goux de la Berchère; il y fixa sa demeure et depuis ce temps sa postérité a donné des présidents, des conseillers, des avocats généraux aux cours souveraines, des officiers généraux des armées du Roi et d'autres officiers distingués, dont beaucoup sont morts au service. Cette famille est aussi connue à Malte et dans plusieurs chapitres nobles, elle a fait de très belles alliances dans la Bourgogne et ailleurs.

La filiation remonte à Georges-Marie-Louis, appelé le marquis de Massol, seigneur de Collonges, Brevis, Magny-la-Ville et Vergy, en Bourgogne, qui vivait en 1689. Il fut blessé au siège de Lille, où il était premier aide-de-camp du ma-

réchal de Boufflers. Louis XIV lui donna une compagnie de dragons dans le régiment de Belle-Isle, le fit gentilhomme ordinaire de sa Chambre en 1711, le nomma envoyé extraordinaire à Gênes en 1718 et lui donna la croix de St-Louis le 15 juillet 1722.

Le chef de la seconde branche est Georges de Massol, appelé le marquis de Serville, chevalier de St-Louis, lieutenant-colonel dans le régiment mestre de camp général, cavalerie.

Elisabeth de Massol était mère du maréchal de France Gaspard de Clermont-Tonnerre; et Marie de Massol, grand'mère de la duchesse de Luynes.

Armes : *Coupé : au 1 d'or, à l'aigle éployée de sable*; *au 2 de gueules, au dextrochère armé d'argent, tenant une massue, et mouvant d'une nuée d'argent à sénestre.*

MATHAN (*de*).

C'est une des plus anciennes maisons de la province de Normandie. La preuve indubitable, c'est la terre de Mathan qu'elle possède de temps immémorial, à laquelle elle a donné son nom. Elle est située dans le bailliage de Caen, près l'abbaye d'Aulnay, dont les seigneurs de Mathan furent bienfaiteurs lors de sa fondation. Cette terre, relevant du duché de Normandie, à laquelle le roi remit celles de St-Pierre de Semilly, de St-André de l'Epine, du Mesnil-Agar et du Soulaire, a été érigée en marquisat, sous le même nom de Mathan, par Lettres Patentes données à Versailles au mois de février 1736, enregistrées au Parlement et en la Chambre des comptes de Rouen les 17 mai et 27 juillet de la même année, en faveur de Bernardin de Mathan, baron d'Aussay, etc., chevalier de St-Louis, etc. On ne doute point que cette maison tire son nom d'une paroisse qu'elle possédait originairement, distante de Caen de deux lieues, et appelée présentement Mathieu, par corruption du nom de Mathan qu'elle portait encore dans le xive siècle. Plusieurs chartes de donations faites par cette maison à l'abbaye de Barbery et à la collégiale du St-Sépulcre de Caen de portions de terre de leur domaine, situées dans cette paroisse, appelée Mathan dans ces chartes, prouvent incontestablement ce fait.

Jean de Mathan, 1er du nom, est le premier dont la mémoire se soit conservée; il vivait dans le xie siècle, et est cité dans une charte du prieuré de St-Vigor, près de Bayeux, datée de l'an 1096. Il fut du nombre des chevaliers Bannerets qui suivirent, la même année, à la première croisade de la Terre-Sainte, Robert Courteheuse, duc de Normandie.

Jean, 15e du nom, chevalier, seigneur de Mathan, Longvillers, etc., fit preuve *d'ancienne noblesse* devant Raymond de Montfaut, commissaire nommé par le roi en 1469.

Cette maison a formé plusieurs branches qui sont :

1° Celle des seigneurs de Vains et de Pierrefitte ;

2° Des seigneurs de Canapville et de Graye-Mannetot.

3° Des seigneurs de Semilly, marquis de Mathan·

De cette branche était Bernardin, chevalier, marquis de Mathan, baron d'Aussay, qui servit dès sa plus tendre jeunesse dans le régiment de Bugey, sous Louis, comte de Mathan, son cousin-germain, qui en était colonel ; il passa dans le régiment du Dauphin ; se trouva au siége de Nice et à celui de Turin où il fut fait prisonnier en 1707 ; il fut fait capitaine et major du régiment Dauphin, infanterie, en 1712 ; chevalier de St-Louis en 1718 ; nommé la même année lieutenant du Roi des Ville et château de Caen ; rendit d'importants services à sa Patrie et au Roi dans des temps difficiles ; maintint en 1725 la paix et la tranquillité de cette ville et empêcha par sa prudence et l'affection que les habitants lui portaient les désordres auxquels la populace commençait à se livrer pour la cherté des grains. C'est en considération de ses services, de ceux de ses ancêtres, de l'ancienneté de sa noblesse et de ses grandes alliances, que Louis XV érigea en sa faveur, par lettres patentes données à Versailles, au mois de février 1736, la terre de Mathan, avec union de plusieurs autres, en marquisat.

4° Des seigneurs de Beaucoudray ;

5° Et des seigneurs de Than.

Le fils aîné de Jean de Mathan, auteur de cette branche, Pierre de Mathan, fut maintenu dans sa noblesse en 1349.

Armes : *De gueules, à deux jumelles d'or, accompagnées en chef d'un lion passant de même.*

Supports : *Deux lions.*

Cimier : *Une tête humaine.*

Devise : *Nil deest timentibus Deum ;* au Féal, rien ne fait.

Cri : *Mathan.*

MATHAREL (*de*).

Maison originaire de la ville de Ravenne, en Italie, connue et établie en France depuis 1385, distinguée par les grands hommes qu'elle a donnés à l'Etat, par deux cardinaux et un évêque à l'Eglise, et par ses belles alliances. Elle a formé plusieurs branches, dont deux subsistent, l'une en Auvergne et l'autre en Normandie. Cette maison a été très puissante parmi les Patrices de la ville de Ravenne. Nicolas de Matharel, un des principaux de celle de Mulina, vivait en 1300 ; François de Matharel, très attaché au prince de Spolète, auquel il était devenu cher par les belles qualités de son âme, s'étant glorieusement fait connaître par son intégrité après la liberté rendue à la ville de Ravenne, vivait en 1332.

Dans le même siècle, Lambin de Matharel, très vaillant guerrier, mérita d'être créé *Tribun de la Milice.* — Depuis l'année 1332 jusqu'en 1500, il ne reste aucun vestige de cette famille, parce que, dans cet intervalle de siècles la ville de Ravenne fut souvent incendiée, dévastée ou dépeuplée, malheur qu'essuya la maison de Matharel, comme les autres de la même ville.

Armand de Matharel, chevalier, seigneur de Chéry, descendant de François, mentionné ci-dessus, pour éviter la fureur des séditieux passa en France et s'établit en Auvergne. Il s'attacha au service de Louis, duc d'Anjou, oncle du roi Charles VI, qu'il suivait dans son expédition du royaume de Naples, où ce prince mourut en 1384 ; et, par ordre de Charles VI, il repassa en France avec quelques troupes.

La seconde branche est celle des seigneurs de la Marthe, en Auvergne, et la troisième celle établie en Normandie. Une quatrième branche des seigneurs de Jousse s'est éteinte dans la maison de Miremont.

Jean de Matharel fut reconnu noble et issu de noble race. Le même Jean de Matharel et Louis, son cousin-germain, furent encore sur la production de leurs titres, maintenus dans leur ancienne noblesse par arrêt du Conseil d'état du 1er janvier 1668, contradictoirement rendu en leur faveur.

Cette maison compte un grand nombre d'officiers distingués dans nos armées, des chevaliers de St-Louis, des ordres du roi et de l'ordre de Malte.

Armes : *D'azur, à la croix alésée d'or, accompagnées de trois étoiles du même, 1 en chef et 2 en flancs ; à la champagne de gueules, chargée de trois losanges d'or, rangées en fasce, moitié sur l'azur et moitié sur le gueules.*

Légende : *In hoc signo vinces.*

Supports : *Deux léopards.*

MAULÉON (*de*).

Cette famille descend par mâles d'Haton ou Natonis, 2e fils d'Eudes, duc d'Aquitaine. Hunolt, duc d'Aquitaine (tige des rois de Navarre et dont descendent les Aranda et les d'Esclignac), son frère, lui fit arracher les yeux en 746. L'on sait que le duc Eudes était fils de Boggis, lequel l'était de Caribert, roi de Toulouse et d'Aquitaine ; et que ce roi Caribert était le 2e fils de Clotaire II, roi de France et frère de Dagobert. Cette origine est constatée par tous les auteurs contemporains des premiers roi de la 2e race, et par la charte de la fondation d'Alaon.

Haton, 2e fils d'Eudes, duc d'Aquitaine, ainsi qu'il a été dit plus haut, laissa plusieurs enfants, selon la charte de fondation d'Alaon.

Au 7e degré, nous remarquons Athon, premier vicomte de Mauléon de Soule, titré de comte de Ribagorce. Son petit-fils, Raimond-Guillaume,

surnommé Salamace, qui confirma Alaon étant au château de Mauléon en 1040. Ses descendants changèrent avec Philippe le Bel, roi de France et de Navarre, la vicomté de Soule contre le marquisat de Rada et d'autres terres en Navarre; cette branche s'allia avec la famille royale de France, qui régnait alors en Navarre, avec les Grammont d'Aster et autres des plus puissantes familles de ce royaume. Cette branche s'éteignit dans le XVIe siècle et se fondit dans les maisons des ducs de Grenade et marquis de Montéhermozo. Son frère, Loup Athon, continua la descendance.

Au 16e degré, Géraud de Mauléon eut entre autres fils, Bernard, qui continua la branche des barons de Barousse. Sa postérité s'est continuée dans les Mauléon-Nébias. Il y a eu plusieurs branches éteintes dans les siècles passés descendantes de Géraud qui furent établies en Languedoc et Gascogne ; elles fournirent nombre de sujets illustres cités par les historiens du Languedoc, du Dauphiné et de la Provence. Géraud de Mauléon, seigneur de Gourdan, gouverneur de Calais, fut chevalier du St-Esprit dans la promotion de 1585.

La maison de Mauléon a eu le bonheur de conserver tous les titres qui servirent à former ses preuves pour l'entrée dans les carosses du Roi, par devant le généalogiste des ordres de Sa Majesté ; elle en a même augmenté la collection et y a ajouté des découvertes intéressantes pour l'histoire de la première et de la seconde race de nos rois.

Au nombre de ces documents est la charte ou privilège de Charles le Chauve en faveur du monastère d'Alaon ; cette pièce, jointe aux confirmations des descendants des fondateurs et d'autres chartes extraites de différents ouvrages espagnols et français, formeront, avec les autres titres, les preuves non équivoques de l'origine mérovingienne des rois et ducs d'Aquitaine, des premiers rois de Navarre, troncs de ceux d'Aragon, Castille et Léon, etc.

Cette maison a fourni quantité d'officiers et des chevaliers de plusieurs ordres, entre autres de l'ordre de Malte.

Un comte de Mauléon, à la date du 17 décembre 1782, fit ses preuves, avec son cousin le marquis de Mauléon, pour monter dans les carosses du roi et avoir chacun une sous-lieutenance des gardes du corps du roi : le premier dans la compagnie de Noailles, et le dernier dans celle de Villeroi, puis Grammont. Ils furent l'un et l'autre (1815) lieutenants des gardes du corps du roi, compagnie de Wagram.

ARMES : *De gueules, au lion d'or, armé et lampassé de sable.*

MAULMONT (*de*) alias MAUMONT (*de*).

Maison connue dans l'an 1088, qui tient un des

premiers rangs dans la province du Limousin, tant par les services importants qu'elle a rendus à l'Etat et ses illustres alliances, que par son ancienneté. Elle tire son nom de la ville et de la châtellenie de Maulmont, dont on voit encore les ruines du château. Cette ville et cette châtellenie furent réunies à celle de Chalus-Chabrol en 1303 et 1307, lors des échanges que Guillaume et Pierre de Maulmont, chevaliers, firent avec le roi, Philippe-le-Bel. Les noms de ville et châtellenie de Maulmont, qu'elle portait dès le XIe siècle, étaient conservés jadis dans les actes que l'on passait pour ce qui la concerne, lesquels commençaient par ces mots : Par devant le garde des sceaux de toute la terre, ville et châtellenie de Maulmont, qui a appartenu autrefois à ceux de Maulmont. — Lors des séparations des branches de cette maison, les cadets donnèrent le nom de Maulmont aux terres qu'ils eurent en partage : le premier fut Jean qui donna le nom de Maulmont à une seigneurie qu'il possédait vers l'an 1220 dans la paroisse de Dournazac ; il était à cette époque seigneur de la Trie. Ses successeurs en ligne directe ont possédé ces deux terres, depuis l'an 1220 jusqu'en 1695, que Marie, fille unique de François, les porta en mariage à Jean Cagnac, ainsi que la baronnie de Montbrun qu'elle eut de la succession de Marie, née comtesse de Lambertye, marquise de Choiseul. Le second exemple de donner son nom à la terre que l'on eut en partage fut donné en 1320 par Bertrand III, fils de Pierre, qui donna le nom de Maulmont à une terre dans la paroisse de Roziers, en Bas-Limousin : ce qui annoncerait qu'il lui donna ce nom, c'est que Guillaume, son frère aîné, prenait seulement le titre de seigneur de Tonnay-Boutonne, et que Pierre, son autre frère, prit celui de seigneur de Châteauneuf et de Tournoël, qui étaient les terres que Philippe-le-Bel leur avait données.

Cette maison remonte par filiation suivie à Ebrard de Maulmont qui souscrivit avec Hélis, sa femme, à un titre de l'an 1088, lequel se trouve à l'abbaye de Solignac.

Cette maison a formé les branches :

1° Des seigneurs de Maulmont, barons de St-Vit, éteinte.

Jacques de Maulmont, seigneur de Maulmont, rendit hommage au roi de la seigneurie de St-Vit, vers 1590.

2° Branche dite de Saraize ;

3° Branche dite de Maraffy, éteinte.

4° Des seigneurs d'Aragen, barons du Chalard, éteinte ;

5° Des seigneurs de Pontfeuille, barons du Chalard ;

6° Des seigneurs de Briansolle et de la Ribeyrie.

7° Des seigneurs de Maulmont-St-Vit ;

8° Des seigneurs de Fromental, vicomtes de Bridiers, éteinte ;

9o Des seigneurs de Saint-Quentin, vicomtes de Beaumont-le-Roger, éteinte ;

10o Des seigneurs de Maulmont et de La Trie; éteinte ;

11o Des seigneurs de Maulmont, du Chadeau et de Puyraud, éteinte ;

12o Des seigneurs des Places et de Marsac, qui subsiste.

Une treizième branche a pour auteur Pierre de Maulmont-St-Quentin, de Beauregard de la Roche et de St Firmin, fils naturel de Guy, seigneur de St-Quentin, dernier mâle de la neuvième branche rapportée ci-dessus.

Armes : *D'azur, au sautoir engrelé d'or, accompagné de quatre tours bastillées d'argent.*

MAUPEOU (*de*).

Famille distinguée dans la robe et l'épée, divisée en trois branches, et qui remonte à Pierre de Maupeou et à Gilles de Maupeou, son frère, auteur de la branche de Maupeou d'Ableiges.

La filiation remonte à Pierre de Maupeou, seigneur de Noisy, anobli en janvier 1586, qui fut trésorier d'armes, duc de Joyeuse, amiral de France, mari d'une sœur de la reine Louise de Lorraine, femme du roi Henri III.

René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, marquis de Bully, etc., conseiller au Parlement le 11 août 1733, fut conseiller du roi en son conseil d'Etat, président à mortier en survivance de son père, le 1er avril 1737, président du Parlement et nommé chancelier et garde des sceaux de France le 16 septembre 1768.

Cette famille a formé la branche des seigneurs de Sablonnières, issue de la précédente, qui a pour auteur Louis de Maupeou, dont le fils, René, fut nommé maréchal de camp le 20 mars 1709 et lieutenant général des armées le 8 mai 1718 ; et la branche des seigneurs d'Ableiges dont le chef était le frère de Pierre duquel il est parlé en premier lieu. Il fut conseiller du roi en ses conseils, l'un des intendants et contrôleurs généraux sous Henri IV. C'est en faveur de son fils Gilles, maître des requêtes, que la terre d'Ableiges, au Vexin français, a été érigée en Comté en décembre 1691, par lettres patentes enregistrées le 12 mars 1692.

Armes : *D'argent, au porc-épic de sable.*

MAUSSABRÉ (*de*).

Autant qu'on a pu le connaître et découvrir par les titres, cette famille est originaire de la province du Blaisois ou de Touraine, où elle a possédé, dès le XIIe siècle, les seigneuries de Châteauvieux, près de St-Aignan, en Blaisois, d'où elle relève ; de la Sabardière, qui relève de Montrésor, et d'Heugnes, qui relève du comté de Buzançois : c'est ce qu'on voit par les anciens aveux rendus à ces seigneurs. On ne peut découvrir en quel temps ces seigneuries sont entrées dans cette famille, ni comment celle d'Heugnes en est sortie, ainsi que celle de Châteauvieux. En 1380, il ne restait à cette famille, de la seigneurie d'Heugnes, que la terre du Bois-St-André, qui en est un démembrement.

Dans le temps des guerres de religion, qui ont causé l'incendie des châteaux de cette maison, temps où plusieurs de ses membres ont embrassé la religion protestante, elle a perdu plusieurs de ses anciens titres, ce qui empêche de prouver son antiquité ; cependant elle existait du temps des croisades, puisqu'on trouve dans cette histoire des gentilshommes du nom de Maussabré. Cette famille, séparée en cinq principales branches, ne remonte sa filiation qu'à Guillaume, dont le nom des père et mère est inconnu. Il est qualifié des titres de noble homme, écuyer, et, dans quelques contrats, capitaine du château de Loches, seigneurs du Bois-St-André, etc.

Louis de Maussabré, premier du nom, lieutenant général en date du 26 janvier 1555, fut tué à la bataille de Gravelines en 1557. Le commissaire du roi, à la recherche de la noblesse, certifia que le dit Louis de Maussabré était d'extraction noble et de tout temps adonné aux armes.

Son fils aîné, Claude, fut l'auteur de la branche des seigneurs de la Sabardière et de Bussière. Il fut déclaré exempt du ban et arrière-ban en sa qualité d'hommes d'armes par acte rendu en justice le 14 octobre 1568.

Son petit-fils, Gaspard de Maussabré, homme d'armes dans la compagnie d'Henri de Bourbon, prince de Condé, et ensuite lieutenant de cent hommes d'armes du seigneur de Gargilesse, ce qui est prouvé par un certificat donné par le même prince de Condé le 10 janvier 1626, fut jugé noble d'extraction par jugement du 4 juin 1664. Il servit le roi avec honneur, et ne quitta le service qu'à cause de son grand âge et parce qu'il avait deux enfants qui servaient.

Cette branche a formé à son tour les branches 1o des seigneurs de Gastesouris et 2o celle des seigneurs de Puibarreau.

François de Maussabré, auteur de la branche des seigneurs de Villablin, sortie de la branche aînée, seigneur de Villablin, fut page de Louis de Bourbon, 1er prince de Condé, et ensuite homme d'armes dans sa compagnie. Son attachement pour ce prince l'engagea à embrasser la religion protestante réformée, et il périt dans les guerres de religion, après avoir dépensé la meilleure partie de son bien à soutenir le parti où il s'était jeté. Après sa mort, Claude de Maussabré, son frère, seigneurs de la Sabardière, s'empara de tous ses papiers qui, depuis ce temps, sont restés dans cette branche, paya ses dettes, se chargea de ses enfants, les fit tous élever dans la religion catho-

lique, pourvut à leur établissement et dota ses nièces.

Cette maison a encore formé lss branches des seigneurs du Bois-St-André ; des seigneurs de la Balatrie ; et celle des seigneurs de la Croix,cadets des seigneurs de la Balatrie.

Elle a fourni un grand nombre d'officiers dans nos armées et plusieurs chevaliers de St-Louis.

Les armes de cette famille sont sculptées et peintes dans plusieurs châteaux qui ont appartenu à ceux de ce nom, et dans plusieurs églises ou chapelles dont ils ont été seigneurs.

ARMES : *D'azur, au lambel d'or en chef, à trois pendants.*

CIMIER : *Un cavalier armé de toutes pièces, tenant un sabre à la main.*

MAZIS (*des*).

Famille noble et ancienne, que quelques auteurs croient originaire de Flandre, et issue d'un Bailli de Gand. Il est certain qu'au commencement elle était attachée à la maison de Bourgogne ; cependant, dès 1339, on trouve un Jean Desmazis, 1er du nom, gouverneur de Dourdan, qu'on peut croire avec assez de vraisemblance, père de Jean Desmazis, qui commence la filiation de cette maison. Charles VII accorda à Jean Desmazis, qu'il fit gouverneur des Villes et Châteaux d'Etampes et de Dourdan, par des Lettres-Patentes du 30 novembre 1437, les revenus des gabelles et aides d'Estampes, pour l'entretien des dites villes, alors frontières, et près des marches des Anglais, anciens ennemis de la France.

Cette maison a formé les branches : 1° des seigneurs de la Varenne et de Fontenailles.

2° Des seigneurs du Tronchet, éteinte.

Elle compte parmi ses membres plusieurs officiers, des chevaliers de St-Louis et des ordres du roi.

ARMES : *De gueules, à une fasce d'or, chargée de trois molettes d'éperon de sable.*

SUPPORTS : *Deux pucelles vêtues à l'antique.*

CIMIER : Une pucelle naissante du casque, vêtue de même, et tenant en main l'écu plein des dites armes.

MECFLET (*de*)

Famille noble et ancienne de Normandie. Elle remonte sa filiation suivie à Robert de Mecflet, qui vivait vers l'an 1600.

D'une autre branche fut Jean-Baptiste de Mecflet, écuyer, seigneur d'Asseville, âgé de 48 ans, en 1774.

Et une troisième branche de cette famille subsistait dans François-Barnabé de Mecflet, écuyer, sieur de Plainemare.

ARMES : *D'azur, à deux chevrons d'hermine ; au chef denché.*

MEGRET D'ETIGNY DE SERILLY DE CHAPELAINE.

Famille originaire de Picardie, passée en Béarn, dont il est parlé dans le Mercure de France de juillet 1734.

François-Nicolas Megret, seigneur de Passy, d'Etigny et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, grand audiencier de France en 1725, auparavant général des Finances en Auvergne, mort subitement le 30 juillet 1734, âgé de 61 ans, laissa entre autres enfants de Marguerite de Beaucousin : 1° Jean Nicolas, seigneur de Serilly, avocat général en la Cour des aides en 1726, maître des requêtes de l'hôtel du roi en 1732, intendant de Franche Comté qui mourut sans laisser de postérité en 1762 ; 2° Megret de Fouquières qui fut receveur général des finances en Auvergne et 3° Megret, seigneur d'Etigny.

ARMES : *Parti : au 1 d'azur, à trois besants d'argent, 2 et 1 ; au chef d'or chargé d'une tête de lion arrachée de gueules ; au 2 d'argent, à une bande d'azur chargée de trois étoiles d'or.*

MÉHÉRENC DE ST-PIERRE (*de*).

Famille noble, originaire de Normandie,élection de Bayeux, dont une branche s'est établie en Bretagne, diocèse de St-Brieuc, au château de Bois-de-la-Salle, sous le nom de Méhérenc de St-Pierre. La Roque, en parlant des familles de cette province, dit que celle de *Meharenc*, comme on l'écrivait anciennement, avait porté le nom de Bouchard. Ceci est justifié par deux aveux rendus à la chambre des comptes : le 1er par Raoul Bouchard, dit Méhérenc, et sa femme, en date du 5 avril 1372 et le second aveu est du 6 desdits mois et an, par Henry Bouchard de Méhérenc, pour le fief de *Méharenc*, aussi situé dans la paroise de Trévières.

On voit dans la recherche des nobles faite par Raymond de Montfaut, que Guillaume de Méhérenc passa à la réformation de Normandie en 1469, son descendant au 6e degré, Pierre de Méhérenc, écuyer, sieur de Saint-Pierre fut la tige de la branche établie en Bretagne. Son frère Gabriel de Méhérenc écuyer, sieur de Saint-Pierre, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil d'état, le 25 avril 1669. Il avait épousé le 20 juin 1659, une de Tiercelin de Brosses, dont il laissa trois enfants qui continuèrent sa postérité.

De la branche aînée est sortie la branche de Méhérenc de Saint-Christophe.

ARMES : *D'argent, au chef d'azur.*

(Quelques branches de cette famille ajoutent à ces armes une bordure de gueules).

MENOU (*de*).

Ancienne maison originaire du Perche, qui y était connue dès l'an 1055; elle se transplanta en Touraine. La branche aînée y a possédé la terre de Bouffay, depuis le commencement du xive siècle. Elle a toujours été au service de nos rois, soit à la guerre ou dans leurs maisons, et principalement dans les dernières guerres de Louis XIV; elle a donné dans un même temps jusqu'au nombre de 36 officiers du même nom, dont plusieurs ont été tués au service. Cette maison, aujourd'hui répandue dans les provinces de Touraine, Berry, Nivernais, Poitou, Sologne, Normandie et Bretagne, est divisée en différentes branches.

Jean, sire de Menou, qualifié écuyer, le premier de ce nom que l'on connaisse, rendit foi et hommage, en 1055, d'un fief qu'il possédait dans le pays du Perche : il y est qualifié chevalier, et eut un fils également qualifié d'écuyer dans une charte de l'abbaye de Thiron, de l'an 1121, sous le règne de Louis le Gros.

La filiation de cette famille remonte à Gervais de Menou, chevalier, seigneur de Menou qui vivait en 1728.

Au 9e degré, Philippe de Menou, chevalier, fut chambellan de Louis XI dans les deux dernières années de son règne, en 1482 et 1483, puis ambassadeur en Espagne sous Charles VIII, par lettres du 25 octobre 1492, maître d'hôtel de la reine Anne de Bretagne, par commission du 5 janvier 1501 ; ensuite de la reine Claude et du dauphin de France, par lettres de François 1er en date du 29 janvier 1518.

De cette maison sont sorties les branches :

1° Des seigneurs de la Roche-Alais, au pays du Maine, éteinte ;
2° Des seigneurs de Narbonne, en Berry ;
3° Des seigneurs de Champlivault, en Sologne ;
4° Des seigneurs de Cuissy ;
5° Des seigneurs de Charnizay, en Touraine ;
6° Des seigneurs du Mée, en Berry.

Armes : *De gueules, à la bande d'or.*

Cimier : *Une tête de maure de sable.*

(Cette maison avait autrefois pour supports : Deux femmes vêtues en déesses ou en sibylles de l'antiquité).

MENTHON (*de*).

Ancienne et illustre maison de Savoie et de Bresse, qui florissait dès le xie siècle, et de laquelle est issu Saint-Bernard, chanoine d'Aouste, vivant en 1120, lequel était fils de Richard, seigneur de Menthon, et de Berlione de Duyn.

Robert, seigneur de Menthon, issu au 4e degré de Thomas, vivait en 1219. Son petit fils François a donné origine à la seconde branche des barons de Menthon, lequel fut écuyer de Philippe, duc de Bourgogne et grand bailli de la Montagne.

René de Menthon a continué la branche des comtes de Menthon, et enfin, Claude de Menthon, baron d'Aubonne, grand écuyer de Savoie a fait la branche des barons de Rochefort.

Cette maison a produit beaucoup de grands hommes, et s'est divisée en plusieurs branches.

Armes : *De gueules, au lion d'argent, à la bande d'azur, brochante sur le tout.*

MÉRI DE LA CANORGUE (*de*).

Famille noble dont il est parlé dans l'histoire héroïque de la noblesse de Provence.

Elle remonte sa filiation à Gabriel Méri, originaire d'Italie, qui quitta sa famille pour quelques mécontentements domestiques, vers le commencement du xvie siècle, et vint s'établir à Bonnieux, dans le comtat Venaissin. Il servit avec distinction sous Antoine Colonna ; se distingua au siège de Seguy, et fut employé en qualité d'officier dans la garnison de cette place, où il reçut une blessure dangereuse.

Au 6e degré, Georges de Méri, 3e du nom, obtint en sa faveur l'érection en comté du fief de la *Canorgue*, ou *Lacanorgue*, par bref du pape Benoit XIV, le 24 avril 1747, enregistré aux archives du roi de Provence, le 17 novembre suivant. Il a eu plusieurs enfants de Marie-Thérèse de Vaccon, qu'il avait épousée par contrat à Arles, le 31 janvier 1700.

En 1757, Joseph-Pierre de Méri fut reçu conseiller au Parlement de Provence.

Armes : *D'argent, au dauphin de sable, sur une mer de sinople; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

MÉRIC DE BELLEFON (*de*).

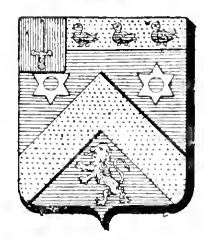
Cette famille est originaire de Guyenne.

Les preuves de la branche de Vivens dont l'origine est commune à celle de Bellefon, ont été faites le 3 février 1670 par devant Dugué, intendant de Lyon. Elles remontent jusqu'en 1551 ; les armes de la famille y sont constatées.

Armes : *D'azur, à la biche d'or.*

MERLE (*Baron*).





Cette famille est originaire de Provence. Le titre de baron a été concédé à Merle (Jean-Joseph), colonel, né le 11 décembre 1770, à Allauch, près Marseille, par l'empereur Napoléon Ier, par lettres patentes du 2 août 1811.

Son fils unique, Jean-Lazare-Achille, né le 31 août 1809, mort le 20 novembre 1876, fut investi du titre de baron, par lettres patentes du 15 juillet 1813.

Mutilation toutes cinq

Cette famille est aujourd'hui représentée par quatre petits enfants du colonel Merle, dont deux garçons et deux filles :

1° *Lazare*, l'aîné, né en 1858, commis principal des contributions indirectes, investi du titre héréditaire de baron, par arrêté du ministre de la justice du 22 janvier 1885 ;

2° *Henri*, né en 1860 ;

3° *Lazarine-Cécile-Antoinette*, en religion sœur Marie-Sophie de l'ordre de la Présentation ;

4° *Marie-Joséphine-Sophie*, mariée à Joseph LAMOTTE.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes, et, en pointe, d'un lion rampant, le tout d'argent, surmonté d'un comble d'or chargé de trois merlettes en fasce d'azur : au franc-quartier des barons tirés de l'armée brochant au neuvième de l'écu.*

Couronne de baron.

DEVISE : *Sanguinem pro patria profundere.*

MERLE DES ISLES.

Famille originaire du Bourbonnais.

Elle suit sa filiation depuis la fin du XVIe siècle.

Depuis cette époque, elle a fourni jusqu'à la Révolution, plusieurs procureurs et conseillers du roi, dans les provinces du centre et principalement à Moulins.

Déclarée noble par Louis XV, le nom de *des Isles* fut ajouté au nom patronymique, du nom d'une terre sise sur l'Allier en Bourbonnais.

La Révolution détruisit plusieurs de ses membres.

Un seul, échappé à la tourmente, étant officier dans les armées, resta le dépositaire du nom et des armes de la famille.

Il eut deux fils : le cadet laissa postérité.

ARMES : *D'or, au merle de sable, becqué et membré d'or.*

Couronne de comte.

REPRESENTANTS ACTUELS :

1° **Merle des Isles** (André), marié à Elisa de TOURDONNET DE JOUSSINAUD ; chef de nom. — Résidence : Val d'or, Eutménïa, par Constantine ;

2° **M. des Isles** (Léon), marié à Léonie DASSONVILLE. — Résidence : Jemmapes, Constantine ;

3° **M. des Isles** (Emile), capitaine de cavalerie. Constantine.

MESCHINET DE RICHEMOND.

(Saintonge. - Charente-Inférieure. - La Rochelle).

Maison noble et fief de *Richemond* dans la paroisse d'Ecurat, près Saintes.

On lit encore aujourd'hui l'inscription du portail, crénelé. Une sculpture figure un arbre chargé de feuilles et de fruits sur les rameaux duquel se posent des oiseaux :

1601
DE. LIEV. DÉSERT. EN. CVLTVRE
J'AI. ESTÉ. MIS. PAR. LA. CVR
DE. MESCHINET. ET. D
DE. TRÈS. AGRÉABLES
PAR. SIT. FORTVN

La filiation suivie
(1467-1500).

Samuel Mesc
mond, prit p
dant le siè
au bras à l

SERVICE
médecin

Ma
la M
chef
tion

Sou
(voir
la so
V. B
mois.
M. d
Filles
Bull
de F

Co
1593.
1653
tales
d'Ho
Cabi
taires
nation
nobles
toire d

ARMES
Branche
1 et 2, e
Les let
d'argent,

SUPPORT
Lambre
l'écu, arg

DEVISE.
Vinces.

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Meschinet de Richemond (Louis-Marie), fils de feu Samuel-Louis *de* MESCHINET DE RICHEMOND, officier supérieur de la marine, chevalier des ordres du Mérite militaire et de la Légion d'honneur, etc., et de feue Marie-Catherine-Elie Pichez, marié, le 25 septembre 1862, à Charlotte-Lucie
ˀESNON DES MESNARDS, fille de feu Pierre-
ˀe G. DES MESNARDS et de feue Anne-
ˀlaire DE CLERVAUX, dont : *a*)
·Adolphe, né le 3 juillet
ˀe, marié le 16 mai 1895,
ˀne LEENHARDT ; *b*)
le 11 mai 1873, à
ˀie-André, né

ˀest éteinte
ˀrique est
ˀes.

ˀes
a-

ie
00

Sen-
ˀyes,
ˀ56 ;
ˀ668,

e pri-
igny ;
ˀrons ;
unay ;
ˀavoie-

ˀrd'hui.
ˀepuis :
neret,
é vers
baron
Mar-
ˀigny,
ˀes du

duc de Bourgogne, mort en 1895, épousa Catherine de Foissy. De ce mariage, 2 fils : 1° Jean qui suit, 2° Denisot de Mesgrigny, tige de la branche des marquis de la Villeneuve-Mesgrigny ; V. Jean de Mesgrigny, écuyer, mort vers 1467, servit sous Charles VII et Louis XI. Sa fille Jeanne épousa Jean Molé, écuyer, d'où descendent les Molé-Champlatieu ; avec Jean II s'éteignit la première maison de Mesgrigny ; V. bis) Denisot de Mesgrigny, écuyer, baron de Poussé, second fils de Guyot et de Catherine de Foissy, épousa Benoite le Cartrier, dont Jean qui suit ; VI. Jean servit dans toutes les guerres de Charles VII, il était qualifié vicomte de Troyes en 1446, il épousa Jeannette Le Cierge, dont Jean III qui suit ; VII. Jean III, né vers 1441, servit en qualité d'hommes d'armes sous Gilbert de Clèves, comte de Nevers ; il fut maintenu dans la noblesse militaire du bailliage de Troyes par sentence du 28 décembre 1487, il épousa en 1470, Gillette de Vittel, dont Jean IV qui suit ; VIII. Jean IV, né vers 1468, conseiller du roi, dressa le procès-verbal de comparution des nobles du bailliage de Chaumont, en 1513, mourut en 1536. Il épousa en 1497 Jehannette Dorey, dont Jean qui suit ; IX. Jean V, seigneur de Choignes, Bercenay, Anneville, Vaux, Villiers, etc., président au siège présidial de Troyes, mort en 1569, il épousa en 1536 Marie de Pleure, dont Jean V, qui suit, et Eustache, tige de la branche des comtes de Villebertin ; X. Jean IV, écuyer, seigneur de Villeneuve, avocat au Parlement de Paris conseiller du roi, maîtres des comptes, il épousa Nicole de Grené, dont Jean VII qui suit ; XI. Jean VIII, chevalier, marquis de Villeneuve-Mesgrigny, seigneur de Briel, vicomte de Troyes, né en 1573, fut conseiller, maître des comptes en 1610, il acquit en mai 1638 la terre de Vendeuvre de la maison de Peney-Luxembourg, et obtint l'érection de la baronnie de la Villeneuve en marquisat, sous la dénomination de la Villeneuve-Mesgrigny en 1646 ; il épousa en 1597 Marie Bouguier, dont : 1° Jean VIII qui suit, 2° Jacques de Mesgrigny, tige de la branche des marquis de Bonnivet, 3° François de Mesgrigny, tige des seigneurs de Marans ; XII. Jean VIII, chevalier, marquis de la Villeneuve-Mesgrigny et de Vendeuvre, vicomte de Troyes, fut reçu conseiller au grand conseil en 1624, maître des requêtes et conseiller en 1634, intendant de Champagne en 1635, premier président au parlement de Provence en 1643, mort en 1678 ; il avait épousé en 1634 Huberte de Bussy, baronne d'Emery, dont François, qui suit ; XIII. Jean-François, marquis de la Villeneuve-Mesgrigny, baron de Vendeuvre, né en 1635, conseiller du Roi ; il épousa Henriette du Mesnil. De ce mariage : Charles-Hubert, conseiller au parlement de Paris, mort en 1732 sans postérité. En lui finit la branche des seigneurs de la Villeneuve-Mesgrigny.

II. — BRANCHE DES MARQUIS DE BONNIVET

XII. Jacques de Mesgrigny, 3e fils de Jean VII

et de Marie Bouguier, marquis de Bonnivel, président à mortier au parlement de Rouen, conseiller d'honneur au parlement de Paris, épousa en 1644 Eléonore de Rochechouart, marquise de Bonnivet, dont François-Romain ; XIII. François-Romain de Mesgrigny, marquis de Bonnivet, épousa Marguerite de Bency. La branche des marquis de Bonnivet finit avec François-Romaln de Mesgrigny.

III. — Branche des seigneurs de Marans

XII. François de Mesgrigny, comte de Marans et de Briel, 6e fils de Jean VII et de Marie Bouguier, né en 1619, se distingua dans les guerres maritimes de son époque et fut nommé chef d'escadron des armées navales ; il fit bâtir le château de Briel et épousa Renée de Marans en 1655, dont François II qui suit ; XIII. François II de Mesgrigny, comte de Marans et de Briel, né en 1657, fut capitaine au régiment du roi Louis XIV, il épousa Charlotte de Blicy. En lui s'éteignit la branche des seigneurs de Marans.

IV. — Branche des seigneurs de Villebertin

X. Eustache de Mesgrigny, écuyer, seigneur de Villebertin, second fils de Jean V et de Marie de Pleurre, naquit à Troyes en 1544. Il prit parti contre la Ligue en faveur de Henri IV, commanda un corps de 7.000 hommes, occupa la ville de Troyes qu'il ramena à l'obéissance du roi. Il fut nommé procureur général du parlement de Paris. Eustache avait épousé en 1571 Simone Le Mairat, dont Jérôme ; XI. Jérôme, chevalier, seigneur de Villebertin, né en 1575, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, fut député de la noblesse du bailliage de Troyes aux Etats-Généraux d'Orléans en 1614, il le fut encore en 1651 aux Etats-Généraux de Tours. Il épousa en 1620 Marguerite Coiffart de Marcilly, dont : 1° Nicolas, 2° Jean IX, comte de Mesgrigny, lieutenant général, commandeur de St-Louis, officier du génie. Il fit construire la citadelle de Tournay, prit part aux guerres du règne de Louis XIV. Sa défense de Tournay en 1709 lui valut les éloges de Vauban et l'estime du roi. Il avait épousé en 1700, à l'âge de 72 ans, Marie de Tenremonde ; XII. Nicolas, chevalier, comte d'Aunay, né en 1624, capitaine au régiment de Navarre en 1650, se distingua comme son frère Jean dans la carrière des armes. Il servit dans les armées de Turenne et fut nommé maréchal de camp en 1652. Il épousa Georgette de Régnier d'Aunay, dont : 1° Louis de Mesgrigny, tige de la branche des comtes d'Aunay, 2° François, tige de la branche des seigneurs de Souleaux, 3° Jean-Nicolas, tige de la branche de Savoie-Villebertin.

V. — Branche des comtes d'Aunay

Jacques-Louis de Mesgrigny, comte de Villebertin et d'Aunay, fils de Nicolas et de Georgette d'Aunay, fut capitaine au régiment de Navarre, il épousa en 1681 Charlotte Le Prestre de Vauban,

fille du célèbre maréchal de France, dont il eut onze enfants : 1° Jean-Charles qui suit ; XIV. Jean-Charles fut aide de camp de Vauban, son aïeul maternel, devint colonel d'un régiment d'infanterie nommé le régiment de Mesgrigny, il le commanda à la bataille de Malplaquet, il fut nommé maréchal de camp en 1738 et lieutenant-général en 1744. Jean Charles épousa en 1713 Cécile de Poussé, dont Jean XI de Mesgrigny, colonel du régiment du Vexin, mort sans postérité en 1738. Sa sœur épousa Le Pelletier de Rosambo, présisident à mortier au parlement de Paris.

VI. — Branche de Souleaux

François III de Mesgrigny, 3e fils de Nicolas et de Georgette de Régnier, né en 1666, servit avec distinction dans toutes les guerres de son époque, il fut ingénieur en chef des travaux et fortifications, mort en 1732. Il épousa Madeleine de Nevelet, dont plusieurs enfants qui n'ont pas laissé de descendance.

VII. — Branche de Savoie-Villebertin

XIII. Jean-Nicolas de Mesgrigny, chevalier, comte de Briel, seigneur de Savoie, Villebertin, etc., fils de Nicolas III de Mesgrigny et de Georgette de Régnier, capitaine au régiment de Saint-Géry en 1704. Il épousa Catherine de Pradel, dont François ; XIV. François, marquis de Mesgrigny par lettres patentes d'octobre 1646, comte de Briel, fut grand bailli d'épée en 1767, il présida l'assemblée des trois ordres tenue pour la nomination des députés du bailliage de Troyes aux Etats-Généraux de 1789. Il épousa Louise Le Febvre de St-Benoît, dont 1° Louis-Marie qui suit ; 2° Louis, chevalier de Mesgrigny, Grand-Croix de l'ordre de Malte, chevalier de St-Louis et officier de la Légion d'honneur, colonel au régiment de Foix en 1788. En 1815, il fut nommé maréchal de camp et mourut en 1828 ; 3° Pierre-Antoine, commandeur de l'ordre de Malte, était maréchal de camp en 1791 ; XV. Louis-Marie, marquis de Mesgrigny, comte de Briel, né en 1744, servit dans la première compagnie des mousquetaires, fut nommé député de la noblesse du bailliage de Troyes aux Etats-Généraux de 1789, émigra en 1791, fut nommé maréchal de camps en 1815 et commandeur de St-Louis en 1821. Il épousa en 1778 Anne Marchal de Saincey. De ce mariage : 1° Pierre-François, qui suit, 2° Adrien-Charles, tige de la branche des comtes de Briel ; XVI. Pierre-François, né en 1772, fut enseigne au régiment des gardes françaises, était lieutenant-colonel au 4e régiment de la garde royale en 1821, et maréchal de camp en 1826. Il épousa en 1802 Alexandrine de Trémauville, dont Edmond ; XVII. Edmond, marquis de Mesgrigny, né en 1803, ancien lieutenant de dragons, a épousé en 1832 Rosalie Pages, dont Claude-François, comte de Mesgrigny, né en 1836, mort sans alliances.

VIII. — Branche des comtes de Briel

XVII. Adrien de Mesgrigny, comtes de Briel, second fils de Louis-Marie, né en 1778, chef d'escadron en 1813, député de l'Aube de 1834 à 1848, mort en 1849, épousa Marie-Antoinette de Rambuteau, dont Gaston-Claude ; XVIII. Gaston-Claude, comte de Briel, né en 1804, élève de Saint-Cyr, fut officier de carabiniers, épousa en 1836 Eugénie de Bossancourt. De ce mariage sont encore existants :

1. Louis-Jean, marquis de Mesgrigny, a pris le titre de marquis à la mort du marquis Edmond de Mesgrigny ;

2. Henriette, mariée au colonel comte de Roffignac. De ce mariage sont nés : 1° Emmanuel-Maurice-Marcel ; 2° Marie-Henriette-Agathe ;

3. Agathe-Eugénie, mariée à X. Allart, sans enfants ;

4. Cécile-Antoinette, non mariée.

De Claude de Mesgrigny (1250) à Henriette, XIX générations.

Armes : *D'argent, au lion de sable.*

Supports : *Deux griffons.*

Couronne de marquis.

Devise : *Deus fortitudo mea.*

Cette famille a aussi fourni à l'église plusieurs membres remarquables par leurs vertus. Citons seulement : Athanase, qui quitta le service militaire pour entrer dans les ordres, et fut évêque Grasse de 1711 à 1726. Ce prélat fonda un hôpital qu'il entretint à ses frais.— Renée de Mesgrigny, religieuse bénédictine, à l'exemple de son frère, l'évêque de Grasse, consacra ses biens au soulagement des pauvres. Devenue abbesse, elle se distingua par une sage administration ; elle fut vénérée comme une sainte à sa mort survenue en 1696.

Plusieurs chevaliers, deux commandeurs et un grand-croix de l'ordre de Malte appartiennent aussi à la famille de Mesgrigny.

MESMAY (*de*).

Cette maison a tiré son nom de la terre de Mesmay, qui était située dans le bailliage de Quingey, près de la rivière de Loue. Le premier, dont la filiation est certaine, est noble homme Michel de Mesmay, qualifié tel dans les provisions d'un office que lui donna Charles, duc de Bourgogne, lesquelles sont datées du 20 décembre 1473.

Etienne de Mesmay, son fils, fut écuyer, contrôleur de la Maison de Marie, reine de Hongrie et de Bohême, lequel reçut une pension de 200 livres, du roi d'Espagne Philippe II, en considération des services qu'il avait rendus à l'empereur Charles-Quint, ensuite à la reine de Hongrie et de Bohême, par lettres patentes en date du 13 juillet 1565.

Elle a formé les branches des seigneurs de Montaigne et celle des seigneurs de Genevreuille. Cette dernière s'est éteinte dans les mâles, à la mort de Jean-François, dit le chevalier de Mesmay, le 27 mai 1747, qui ne laissa qu'une fille, Jeanne-Marie, qui s'est alliée à Claude-Antoine-Eugène de Mesmay de Montaigne, son parent.

Il subsiste en Espagne une branche de cette maison, établie depuis plus de deux siècles, qui y a contracté de bonnes alliances.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or, chargée d'un losange de gueules.*

Devise : *De rien je ne m'esmoye.*

MESNIL (*du*).

Il existe un grand nombre de familles portant ce nom, établies sur tous les points de la France.

La plupart ont encore des representants. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de les distinguer entre elles, nous nous bornons à les mentionner purement et simplement.

En Picardie : Famille dont il est parlé dans le nobiliaire de Picardie. Louis du Mesnil, seigneur de Maricourt, demeurant à Boubers, en Ponthieu, rapporta les lettres de relief de noblesse, accordées à François du Mesnil son aïeul, au mois de février 1604, vérifiées en la Chambre des Comptes et Cour des Aides, les 20 et 23 décembre de la même année. Il produisit encore une copie collationnée des lettres d'anoblissemet données par Louis XI, au mois d'avril 1477, en faveur de Louis du Mesnil son cinquième aïeul.

Armes : *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux roses d'argent.*

Autre famille de Normandie, maintenue dans sa noblesse, le 23 février 1668.

Armes : *D'argent, à deux jumelles de gueules; au chef du même, chargé d'un lion léopardé d'or.*

Nous trouvons un du Mesnil écuyer, sieur de Pival, élection d'Avranches.

Armes : *D'or, à trois molettes d'éperons de gueules.*

Un autre dans l'élection de Caen, qui porte pour armes : *D'argent, à trois lions de gueules.*

Dans l'élection de Mortain, nous trouvons un du Mesnil, écuyer, sieur de la Gondonnière.

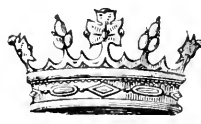
Armes : *De gueules, à trois croissants d'argent.*

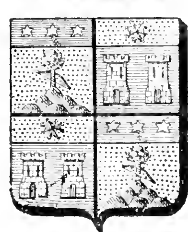
Un autre du Mesnil écuyer, sieur de Hubertans existait dans l'élection de Valognes.

Armes : *De sable, fretté d'argent.*

Nous en trouvons un en Champagne qui portait pour armes : *D'azur, à trois fasces d'argent.*

MEYNARD DE FRANC.





Famille originaire de Provence.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or, à l'arbre de sinople planté sur une montagne de cinq coupeaux de même, accompagné d'un arc de gueules cordé de sable, passé en bande dans le pied de l'arbre : au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or, celle du milieu comètée*, qui est de Meynard ; *aux 2 et 3 d'azur, à deux tours d'or maçonnées de sable et ouvertes de gueules ; au chef d'or, chargé d'une croix de Malte fleuronnée de gueules*, qui est de Franc.

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Meynard de Franc (Raymond-Louis-Maxime). Résidences : château de Guigues, par Beaugency (Loiret), et château de l'Ortie, par Orléans (Loiret), marié à Lucile, fille du général baron Berger de Castellan.

Enfants : *a*) Maxime-Raymonde-Henriette-Françoise, née le 12 juillet 1885 ; *b*) Marie-Justinien-Maxime, né le 30 décembre 1887.

MEYRAN DE LAGOY (*de*)

Famille qui, en vertu d'une transaction faite, l'an 1667, avec une autre famille du même nom et habitant également la ville d'Arles, porte les mêmes armes, et est issue d'Etienne de Meyran, lequel fut anobli par lettres d'Henri III, au mois de juillet 1582, en considération de ses services et de ceux que Barthelémy de Meyran, son père et Etienne de Meyran, son aïeul, avaient rendus à nos rois pendant les guerres civiles en plusieurs endroits, même dans la ville d'Arles, en qualité de capitaine de cette ville, où ils s'étaient fidèlement comportés, pour la conservation de la même vllle, dans le service du roi. Ces lettres ont depuis été confirmées par d'autres de Louis XIV, données à Saint-Germain-en-Laye, en janvier 1676. Cet Etienne de Meyran fut envoyé en 1617 ambassadeur de la Porte Ottomane, et il est fait mention des services qu'il rendit au roi, en cette occasion dans les lettres patentes que le roi fit expédier, en érigeant la Baronnie de la Goy en marquisat. Il s'était marié avec Marguerite de Lacetla ou la Ceta, le 6 juin 1595. Son fils aîné Jacques, capitaine pour le roi de La ville d'Arles, mourut sans postérité. Son frère Guillaume lui succéda et continua la postérité de cette maison qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

Armes : *Palé et contre-palé d'argent et d'azur de cinq pièces ; à la fasce d'or, brochante sur le tout.*

Supports : *Deux centaures, la partie de l'homme de carnation, et la partie du cheval d'argent.*

Cimier : *Une givre d'azur, couronnée d'or et issante de gueules.*

Ces armes paraissent fort anciennes. On les trouve à Arles, dans l'église de Ste-Trophime et dans celle des Minimes et de Saint-Lucien où ceux de cette famille avaient leur chapelle et leur sépulture, aussi bien que dans l'église des Récollets où ils étaient bienfaiteurs.

MEYRONNET (*de*).

Cette famille est originaire de Provence.

Alphonse de Meyronnet St-Marc fut procureur général de la cour des Comptes de Provence en 1656 et conseiller d'Etat en 1660. Son fils, son petit-fils et son arrière petit-fils furent conseillers au Parlement de Provence.

Paul de Meyronnet conseiller au parlement de Provence, en 1688, obtint l'érection de la terre de Châteauneuf en marquisat, par lettres patentes d'avril 1727, enregistrées par arrêt du parlement de Provence en date du 5 mai suivant :

Charles de Meyronnet fut maréchal des camps et armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et mourut à Aix en 1772.

Philippe-Auguste de Meyronnet St-Marc, fut capitaine de vaisseau en 1784, et chevalier de St-Louis. Il était frère du baron de St-Marc, conseiller au parlement de Provence. Trois autres de ses frères furent comme lui officiers supérieurs dans la marine et chevaliers de St-Louis.

On trouve la généalogie de cette famille dans Le Chesnays des Bois, T. X. p. 111 et suivantes.

Armes : *D'azur, à un rocher d'argent sortant d'une mer du même, accompagné en chef de deux croissants aussi d'argent.*

MICHEL DU ROC DE BRION.

La famille Michel qui a donné un maréchal de France, créé duc de Frioul, est originaire de Normandie, d'où une branche établie à Marvejols et en Lorraine, a donné des magistrats, des avocats généraux aux cours des Aides de Cahors, et de Montauban, des officiers distingués, etc., et a été maintenue dans sa noblesse, le 25 janvier 1699, par M. de Lamoignon, intendant du Languedoc.

Armes : *D'azur, au roc d'argent, surmonté de deux étoiles d'or.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Michel du Roc, Mis de Brion (Henri), Conseiller général à Fournels, (Lozère), marié en avril 1863, à Alix des Mazis, dont : *a)* Joseph-Marie Christian ; *b)* Marie ; *c)* Madeleine.

MILLEVILLE (*de*).

Famille originaire de Normandie, Election d'Arques, divisée en deux branches : L'aînée est établie en cette province, et l'autre au pays de Chartrain ; son origine se perd dans l'antiquité la plus reculée, et elle est en possession de sa noblesse, qui est prouvée par un arrêt du conseil d'Etat du roi, du 18 janvier 1774, en faveur de Jacques de Milleville, 5e du nom, écuyer, seigneur de Boutonvilliers et de la Pâtrière, contre l'adjudicataire des Fermes.

Frère Jean de Milleville, commandeur de Repentigny, vivait en 1463 ; un autre Jean, écuyer d'écurie du roi, vivait en 1485 ; mais la filiation suivie ne commence qu'à Archambaud de Milleville, qui paraît être le fils du précédent, et qui vivait en 1503. On ignore le nom de sa femme dont il eut postérité. Ses descendants furent reconnus comme nobles de race.

Cette branche porte pour armes : *De gueules, au sautoir d'argent, cantonné de quatre glands d'or.*

La seconde branche établie au pays Chartrain a pour auteur le second fils d'Archambaud auteur de la 1re branche. Il fut en considération de ses services et de sa noblesse, déchargé d'une commission à laquelle il avait été établi, suivant une sentence du bailliage de Chartres, rendu le 12 janvier 1592, à son profit, contre Philippe Foucher, sergent royal.

Cette branche porte pour armes : *De gueules, au sautoir d'argent, cantonné de trois glands d'or*, au lieu que l'aînée en a quatre.

MILLY DE THIL

Ancienne maison chevaleresque originaire de Picardie et Bourgogne.

Guy de Milly époux de Stéphanie de Flandre, accompagne le comte de Flandre son seigneur et parent à la première croisade, et fait souche en Palestine d'une grande et glorieuse dynastie féodale investie par les rois de Jérusalem des principautés de Naplouse (Samarie) et de Monréal.

Du XIIe siècle au XVe siècle, trois de ses membres : Philippe de Milly (dit : de Naplouse), Garnier de Milly (dit : de Naplouse), Jacques de Milly, sont élus grand-maîtres des ordres du Temple et de St-Jean de Jérusalem (Salle des croisades à Versailles). Un grand nombre d'autres sont chevaliers de Malte, officiers supérieurs sur terre et sur mer.

Philibert-Joseph comte de Thy de Milly (fils d'Alexandre et de Christine de la Fage-Péronne) obtient les honneurs de la Cour en 1785, en vertu des preuves faites au cabinet des ordres du roi, s'arrêtant à Simon de Thil (de Tilio) vivant en 1394.

Marie-Claude-Anne de Villers-la-Faye, épouse du comte de Thy, est aussi présentée au roi, la famille de Villers-la-Faye ayant également fourni les preuves de la Cour.

Armes. *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent à trois lions passants de gueules, 2 en chef, 1 en pointe, le 1er tenant dans sa patte droite une fleur de lis d'or*, qui est de Thil ; *aux 2 et 3, de sable au chef d'argent* qui est de Milly.

Supports : *Deux lions d'or tenant d'une patte l'écu, de l'autre un guidon d'azur chargé d'une fleur de lys d'or.*

Cimier : *Un cygne.*

Devise : *Fidelis sed Infelix.*

MITRY (*de*),

Famille originaire de Metz, établie depuis longtemps en Lorraine. Elle est comptée au rang des plus illustres de cette province.

Elle remonte à Thibaut de Mitry, maître échevin de Metz en 1343 et qui commence la filiation suivie. Jean de Mitry, au 5e degré, seigneur de Fouconcourt, épousa le 10 décembre 1524, Yolande de Ferange, de qui il eut entre autres enfants : Jacques, l'aîné, qui continua la branche mère, et son 4e frère, Christophe, qui a fait la branche des seigneurs de Fouconcourt.

Armes : *D'or, à trois tourteaux de gueules.*

MOLETTE DE MORANGIÈS (*de*).

Famille ancienne, originaire du Languedoc, distinguée par ses alliances et ses services militaires. Elle remonte par filiation suivie à Bertrand de Molette, Ier du nom, qui vivait en 1237. Il appert par plusieurs actes que noble Bertrand de Molette habitait le château de la Garde-Guérin, dépendant d'un fief considérable, dont il était coseigneur. Son arrière petit-fils, Jean de Mollette, 1er du nom, damoiseau, seigneur de Morangiès, acquit, par acte du 5 septembre 1392, plusieurs rentes nobles et la 3e partie d'une pariérée, des péages, cartelages et droits seigneuriaux que dame Agnès de Châteauneuf avait au dit lieu de la Garde-Guérin, dont il était coseigneur.

Charles de Molette de Morangiès, IIe du nom, comte de Morangiès, marquis de St Albin, baron

de la Garde-Guérin, servit d'abord en Hongrie, sous les ordres du maréchal de Coligny, et rentra en France en 1664. Il fut pourvu, sur la démission de son père, de la charge de bailli du Gévaudan, gouverneur de la ville de Marvéjols, etc., il obtint la charge de commis de la noblesse du pays de Gévaudan, qu'il exerça jusqu'à sa mort.

Du 14[e] degré, se détache, avec Jean, Anne de Molette, vicomte de Morangiès la seconde branche de cette famille vers 1781. Elle avait été maintenue dans sa noblesse, par jugement de l'intendant du Languedoc, du 24 septembre 1669.

ARMES : *D'azur, au cor de chasse d'argent, lié de gueules, l'embouchure à dextre, et accompagné de trois molettes d'éperon d'or.*

Couronne de marquis.

SUPPORTS : *Deux lions couronnés d'or.*

MONSEIGNAT (*de*).

Famille originaire de la Champagne où elle possédait plusieurs fiefs ; les archives de Soissons et de Verdun ayant été incendiées pendant la campagne de France, sous le premier Empire, sa filiation par titres réguliers n'a pu être établie qu'à partir du XVII[e] siècle.

I. Félix de Monseignat, marié à Paris en l'église St-Germain-l'Auxerrois avec Marie-Etiennette Berney, veuve de Antoine Gondieu de la Jaingue, capitaine des portes de la ville de Verdun, mort le 27 décembre 1685. De ce mariage : 1° Marie-Hélène, née le 1[er] octobre 1689 ; 2° Félix, (dont l'article suit) né le 22 décembre 1692 ; et 3[e] Marie-Magdeleine.

II. Félix de Monseignat, receveur des traites à Givet et, depuis 1739, receveur des gabelles à Rhodez en Rouergue, marié le 15 avril 1728 à Marie-Denise de Jossé, dont dix enfants :

1° Marie-Denise, née le 6 janvier 1720, baptisée par son cousin Domino, chapelain de Mgr le duc d'Orléans ;

2° Jacques-Félix, né le 5 décembre 1721, mort à Paris le 23 mai 1723 ;

3° Simon, né le 1[er] décembre 1722 ;

4° Louis-Félix (qui continua la descendance), né le 26 mars 1724 ;

5° Magdeleine-Denise, née le 19 juin 1726 ;

6° Marie-Gabrielle, née le 25 septembre 1727, religieuse Annonciade ;

7° Denise-Geneviève, dite de Chèvremont, aussi religieuse aux Annonciades de Rodez ;

8° Charles-Alexandre-Furey, né le 19 juillet 1734 ;

9° Marie ;

10° François-Pierre-Fréjus, baptisé à St-Hylaire de Givet le 6 octobre 1737, parrain messire Pierre-Anne de Sommerecourt, contrôleur des fermes du Roi ; longtemps officier de dragons, au régiment de Royal-Navarre, fut, après être rentré dans la vie civile, administrateur de la commune de Rodez.

III. Louis-Félix de Monseignat, pourvu le 2 août 1782 de la charge de conseiller-secrétaire du Roi près la chancellerie de Paris, épousa le 1[er] février 1757 demoiselle Marie-Anne Hémard de Lambesc, fille de noble Hyacinthe Hémard, capitoul de Toulouse. De ce mariage, sept enfants :

1° Denis-Félix, né le 21 mars 1758, mort dans la traversée de Saint-Domingue, laissant un seul fils, Adèle-Léon, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, qui n'a eu lui-même qu'une fille, Marie-Clotilde-Sophie, mariée en 1856 au vicomte Brunetaud de Ste-Suzanne ;

2° Jean-Louis-Paul (qui continua la descendance masculine, né le 3 juin 1759 ;

3° Marie-Gabrielle-Jeanne, née le 19 juillet 1760 ;

4° Geneviève-Rosalie, née le 7 octobre 1761, mariée le 24 juin 1784, à Murat en Auvergne, avec M. Félix Dubois de Niermont, et a eu 3 enfants, dont l'un fut plus tard député du Cantal ;

5° Marie-Victoire, née le 25 juillet 1763 ;

6° Félix-Hippolyte-Fréjus, né le 13 août 1764, avocat au parlement de Toulouse, incarcéré en 1793 et rendu à la liberté par la chute de Robespierre, président de l'Assemblée électorale et député au conseil des Cinq-Cents, trois fois élu au Corps législatif, président en 1811 de la commission de législation, a eu l'honneur d'attacher son nom au Code pénal, président du Conseil général de l'Aveyron et de la Société d'agriculture, allié le 25 avril 1794 à Marie-Anne Béteille, sœur du général baron de Béteille dont il a eu :

a) Marie-Rosalie, mariée le 24 février 1812 à Jean-François Vergnes, intendant divisionnaire et député de l'Aveyron ;

b) Marie-Fanny, mariée à Henri Affre de Saint-Rome, frère de l'archevêque de Paris, dont quatre enfants, parmi lesquels Auguste Affre, fixé à Paris, rue de Rennes, 147, et Virginie, mariée au baron Gabriel de Nogaret ;

c) Amélie, supérieure des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul à Revel (Haute-Garonne).

d) Désirée, vouée aux soins des pauvres et aux bonnes œuvres, décédée à Rodez ;

e) Virginie, mariée à Adrien de Séguret, avocat général à Montpellier, démissionnaire en 1830 ;

f) Hippolite-Marie-Félix, député comme son père, président de la Société d'agriculture et de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, marié le 21 janvier 1834 à Hortense de Borelli dont la fille unique, Marie-Bastienne, née le 1[er] janvier 1836, avait épousé le vicomte Edouard-Henry de la Bonninière de Beaumont, attaché à l'ambassade d'Autriche.

7° Félix-Louis-Séverin, né le 11 février 1778, sous-directeur de la Caisse des dépôts à Paris, officier de la Légion d'honneur, marié le 24 octobre 1808 à Françoise-Désirée-Marie de St-Aubin, de Chartres (Eure-et-Loir), dont deux enfants :

a) Eugène-Auguste, né le 12 janvier 1811, officier de la Légion d'honneur et, comme son père, sous-directeur de la Caisse des dépôts, marié d'abord à Mademoiselle Picques, et en secondes noces à Sophie Lefèbvre, qui l'a rendu père de deux garçons, décédés en bas-âge, et d'une fille, nommée Louise, mariée au vicomte d'Anthouard, habitant Paris, avenue d'Iéna, 19 ;

b) Charles-Félix, né à Paris le 8 février 1814, docteur en droit, homme de lettres, auteur de plusieurs publications historiques.

IV. Jean-Louis-Paul de Monseignat épousa le 9 janvier 1797 Marie-Procule-Elisabeth Cassan, fille de Joseph, consul de Rodez, qui l'a rendu père de trois enfants :

1° Paul-Félix-Fréjus, qui continue la descendance ;

2° Adéline-Esther ;

3° Théophile, marié à Adèle de Berthier, décédé sans enfant le 11 mai 1860.

V. Paul-Félix-Fréjus de Monseignat, né à Rodez le 27 octobre 1799, conservateur des hypothèques, marié le 5 novembre 1833 à Marie-Philippine Lévesque, et décédé le 16 février 1883 ; il a eu trois enfants :

1° Paul-Emile, né le 2 décembre 1834, décédé le 8 juillet 1836 ;

2° Clémence-Marie, née le 22 août 1836, mariée le 12 novembre 1861 à Alphonse de Vivier ;

2° Marie-Jules-Théophile, qui continue la descendance.

Marie-Jules-Théophile de Monseignat, né à Rodez le 20 septembre 1838, marié le 20 novembre 1867 à Emma de la Barre, en ce moment conservateur des hypothèques à Angoulême. De ce mariage sont nés, savoir :

1° Blanche-Marie-Amélie-Horteuse, née le 16 septembre 1868, mariée le 3 février 1891 à Emile Boutillier du Retail, habitant Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) ;

2° Paul-Félix-François, né le 12 mai 1870, décédé le 16 juillet 1871 ;

3° Jean-Louis-Paul, né à Marmande (Lot-et-Garonne) le 21 novembre 1873, étudiant en droit à Poitiers ;

4° Françoise-Marie-Denise, née le 12 oct. 1879.

5° Emma-Geneviève-Fanny, née le 7 février 1885 ; ces deux dernières avec leurs parents à Angoulême.

Alliances : Familles de Roncherolles, de Girardin, de Jossé, d'Hémard, de Borelli, Brunetaud de Ste-Suzanne, de Séguret, Affre de St-Rome, de la Bonninière de Beaumont, de Vivier, de la Barre.

Armes : Dans l'ouvrage de M. de Barrau sur les familles de Rouergue, tome IV, page 362, on lit : « *D'azur, à un chevron d'argent accompagné de* « *3 maillets d'argent, posés deux en chef et un en* « *pointe* ».

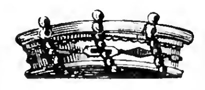
C'est une erreur ; recherches faites à la Bibliothèque nationale, l'armorial général de l'Hozier de 1796, *volume Soissons, pages 331 et 478*, porte que les armes de la famille de Monseignat sont :

D'azur, à un cygne d'argent becqué de sable, posé sur un terrain de sinople et surmonté de trois étoiles d'or rangées en chef. Ces dernières armes sont les seules exactes.

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

MONTALBO (*de*).



Famille originaire de Saint-Marin (Italie).

Armes : *Coupé : au 1 de gueules, à trois tours d'or ouvertes, ajourées et crénelées de sable ; au 2, d'azur, au mont d'argent.*



REPRÉSENTANTS ACTUELS

Montalbo (Louis-A.-B., Bon *de*), praticien héréditaire de la république de Saint-Marin ; A. ✿, G. C, ✿. G. O. ✱. ✱. ✱. C° ✱, O. ✱, C. ✱. ✱. ✱. Résidences : 20, rue Masséna, à Nice (Alpes-Maritimes) et République de Saint-Marin (Italie).

MONTALEMBERT (*de*).

Maison originaire du Poitou, où sont un château et une paroisse du même nom, sur les confins du Poitou et de l'Angoumois. Par quatre titres latins qui étaient dans le Trésor du marquis Montalembert de Vaux, aîné de cette maison, il est prouvé qu'elle existait dès l'an 1050 ; mais elle n'a des titres bien suivis que depuis Jean de Montalembert, Ier du nom, chevalier, seigneur dudit bien, qui épousa, l'an 1250, Sibylle de Gourville, dont il eut postérité jusqu'au 7e degré et cette branche s'éteignit à Gilles de Montalembert, vers 1450.

Celles des seigneurs de la Rivière, Coulonges, etc., éteinte.

Celles des seigneurs de Vaux, issue de la précédente et dont était Jacob de Montalembert, auteur de la branche des seigneurs de la Vigerie, éteinte, mais qui a fourni Marc-René, marquis de Montalembert, seigneur de Maumont, de Jui-

gnac, etc., capitaine de cavalerie en mars 1734, colonel en 1744, de l'Académie royale des sciences le 13 juillet 1747, brigadier en 1758 et maréchal de camp en février 1761. Lieutenant-général des provinces de Saintonge et d'Angoumois, etc., etc.

Il a fait les campagnes de 1733, 1734 et 1735 en Allemagne; celles de 1741, 1742 et 1743 en Wesphalie, Bohême et Bavière; celles de 1644 en Piémont; celles de 1745 sur le Mein et le Rhin; celles de 1746 et 1747 en Flandre et celle de 1757 au pays de Hanovre, d'où il fut envoyé, par ordre du roi, à l'armée suédoise, en Poméranie, pour y être employé a la correspondance militaire relative aux opérations de cette armée, et il y finit la campagne de 1757 et il fit celle de 1758, etc., etc. Enfin, il fut rappelé pour être employé maréchal de camp, commandant en chef dans l'Isle d'Oléron, où il a fait exécuter un camp retranché et divers ouvrages de fortifications à la citadelle, suivant de nouveaux systèmes qu'il avait imaginés.

La branche des seigneurs de Cers, celles des seigneurs de Montalembert, Saint-Simon, éteinte: des seigneurs des Essarts, éteinte; des seigneurs d'Essé d'Epanvillier, etc., qui a fourni un officier supérieur distingué dans la personne d'André de Montalembert, éteinte; des seigneurs de Roger, établie en Angenois, éteinte; des seigneurs des Rouets, etc., éteinte, des seigneurs de la Bourlie, des seigneurs de Monbeau, sortie des seigneurs de Roger; un rameau des seigneurs de Monbeau; la branche des seigneurs de Najejouls, sortie des seigneurs de Monbeau; une branche établie en Bretagne, éteinte; des seigneurs de Saint-Gravé et de Montmayer, éteinte.

Armes : *D'argent, à la croix ancrée de sable.*

Supports : *Une autruche et un singe.*

Voy. *Tryon-Montalembert* (*de*).

MONTANGON (*de*).

Terre et seigneurie près de Troyes, en Champagne, qui a donné son nom à une ancienne noblesse militaire de cette province. Elle appartient actuellement à la maison de Montmorency-Luxembourg, et est annexée au duché de Piney.

Selon toutes les apparences, cette terre a été vendue par Nicolas de Montangon, ou par quelqu'un de ses ancêtres, à l'ancienne maison de Luxembourg-Brienne, dont la famille de Montangon a toujours relevé, à cause de la terre de Crespy.

Le premier connu de cette famille et qui en commence la filiation suivie, est Nicolas de Montangon, écuyer, seigneur de Crespy et Rouvroy, qui vivait en 1470.

Il y a dans le chœur de l'église de Saint-Léger-sous-Brienne, du côté de l'évangile, un vitrail, qui a plus de trois cents ans d'antiquité, lequel, à cause de plusieurs accidents qui ont donné lieu à le réparer quantité de fois, n'est plus dans le même état qu'il a été donné; cependant le côté droit est encore entier, avec le portrait et les armes au-dessus de ceux qui l'ont donné; et au bas, on distingue encore un reste d'écriture gothique, sur deux lignes, coupées de cette façon :

Noble homme Philibert de Montangon........
... mol, sa femme, dame en partie de Sain....

A l'égard du blason, c'est un écusson à l'antique, accolé des armes dudit Philibert et de sa femme. Celles du mari, à droite, représentent un écu coupé de travers par le milieu, sur lequel sont posés en chef douze girons d'or et d'azur, qui sont les anciennes armes des seigneurs de Montangon, et non pas de six girons, comme le marque le nobiliaire de Champagne et les jugements de maintenue, ce qui provient d'une erreur. Quant aux armes qui sont au-dessous de la *barre*, pour les séparer des *girons*, nous n'en ferons pas mention, parce que ce sont des alliances. Ces faits sont attestés par un acte de notoriété, passé le 7 novembre 1760, en l'église dudit St-Léger.

Claude-Nicolas de Montangon, chevalier, seigneur de Longchamps-lès-Millières, fut élevé page de S. A. S. Charles de Bourbon, comte de Charolais, et successivement capitaine au régiment de Bourbon, infanterie, par commission du 3 décembre 1740, il fut si dangereusement blessé à l'attaque du village des Picards, le 5 juillet 1744, qu'il resta trois mois entre la vie et la mort, ce qui le mit hors d'état de continuer ses services. Il épousa, par contrat passé à Langres, le 6 mai 1746, Françoise d'Hémery.

Les seigneurs de Montangon ont été maintenus par deux jugements, l'un de Nicolas de Bretel, seigneur de Grémonville, rendu à Bar-sur-Aube, le 13 avril 1641, et le second de Louis-François le Fèvre de Caumartin, aussi intendant de Champagne, rendu à Châlons, le 8 novembre 1668, comme étant issus d'*ancienne race noble et d'extraction.*

Armes : *Gironné d'or et d'azur de douze pièces.*

Celles des branches cadettes de Montangon-Rouvroy et de Montangon-Crespy-la-Force, sont de six pièces.

MONTARBY (*de*).

Ancienne noblesse de Langres, en Champagne, dont la filiation remonte à Gille de Montarby, écuyer, qui vivait en 1375.

Cette famille, qui a donné plusieurs officiers dans les armées du roi s'est divisée en deux branches : celle des seigneurs de Fréville, dont la tige part de Jacques de Montarby, fils de Philippe, sixième degré de la branche mère, et celle des seigneurs de Louveny ou Louvigny, qui commence à Thibaud de Montarby, seigneur de Louvigny, 4e fils de Jean, 5e degré de la branche mère.

Armes : *De gueules, au chevron d'argent.*

MONTBEL (*de*).

Maison qui tire son origine de Savoie, où la terre de ce nom est située, à trois lieues d'Yenne, et où il ne reste plus que les ruines d'un vieux château.

Les mémoires de cette maison portent que Robert, fils puiné de Baudouin, comte de Flandres, revenant des guerres d'Italie en 1047, épousa Alix, fille et héritière de Rodolphe, seigneur souverain de Montbel et d'Entremont, et de Marie de Grandson, et que ce Rodolphe, seigneur de Montbel, était descendu, en ligne directe, d'Astolphe, roi de Lombardie.

Pour marque de cette alliance, ce Robert de Flandres, qui portait : d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules (armes de la maison), y ajouta la bande de Montbel, brochante sur le tout, laquelle est composée d'hermine et de gueules de six pièces. Que ceci soit vrai ou non, nous croyons pouvoir dire avec Guichenon, qu'en l'an 1020, sous Berold, marquis d'Italie, vivait un seigneur qualifié, appelé Montbel, qui peut bien avoir été la souche de cette maison. Il mourut vers l'an 1040, et de lui peut être sorti Philippe, seigneur de Montbel, qui commence la filiation suivie de cette famille, qui a été au voyage de la Terre-Sainte en 1096, où il fut tué à l'assaut de la ville d'Antioche. Le fils qu'il laissa de Lucrèce de Lascaris, sa femme, fut aussi au voyage de la Terre Sainte en 1100.

La seconde branche part du second fils de Guillaume, au 5e degré, Humbert, seigneur de Montbel, chevalier, qui eut entre autres descendants Guillaume de Montbel, 2° du nom, qui fut fait héritier d'Aimar de Montbel, son cousin, dernier membre de la branche ainée, mort sans hoirs. Il fut à la bataille de Varey, où il retira Edouard, comte de Savoie, des mains du seigneur de Tournon, qui le menait prisonnier.

La quatrième branche, issue de la précédente a pour auteur Guillaume de Montbel dont le second fils, Charles, fut la tige d'une quatrième branche.

La seconde branche a en outre donné naissance a deux autres branches, celle des seigneurs de Frusasque, et celle des seigneurs de Dulling et de Veray.

ARMES : *D'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules; à la bande componée d'hermine et de gueules de six pièces, brochant sur le tout.*

MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC (*de*).

Cette maison est originaire d'Auvergne.

Le premier auteur connu est Hugues-Maurice, seigneur de Montboissier qui fonda, en 960, l'abbaye de Saint-Michel de la Cluse, en Piémont, ainsi que les prieurés de Salviac, Cunhac et d'Arléne, en Auvergne.

Pierre-Maurice de Montboissier, surnommé le vénérable, fut abbé et général de l'ordre de Cluny de 1122 à 1158.

Héraclius de Montboissier, archevêque de Lyon, légat du Saint-Siège, fut élevé à la dignité d'exarque du royaume de Bourgogne par l'empereur Frédéric Barberousse.

Eustache de Montboissier institua Alphonse de France, frère de Saint-Louis, pour tuteur de son fils, au moment de partir pour la croisade en 1246.

Jacques de Montboissier releva, en 1511, la maison de Beaufort qui venait de donner deux papes à l'église sous les noms de Clément VI et de Grégoire XI.

Charles-Maurice-Philippe de Montboissier-Beaufort-Canillac fut patrice romain, prince de l'église, colonel du 23e de ligne, officier de la légion d'honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne. Il fit les campagnes de Saxe et d'Allemagne en 1813; de France en 1814; d'Espagne en 1824, et d'Afrique en 1830. Il avait épouaé, le 10 février 1824, Bomarde-Caroline-Louise-Stéphanie PRÉVOST de CHANTEMESLE.

Son frère Héraclius-Hugues-Augustin comte de Montboissier-Beaufort-Canillac fut officier d'infanteries et fit les campagnes d'Espagne en 1823 et 1824, et d'Afrique en 1830. Veuf sans enfants, en 1841, de Charlotte-Louise de LOMÉNIE, il se remaria en 1845 avec Alix-M.-L. de Wignacourt, dont il eut postérité.

La maison de Montboissier a fourni des grands sénéchaux et gouverneurs d'Auvergne, de Languedoc; des lieutenants généraux, un chevalier commandeur de l'ordre du Saint Esprit, et a été admise aux honneurs de la cour, notamment en 1754 et 1770.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent à la bande d'azur, accompagnée de six roses de gueules en orle*, qui est Roger de Beaufort; *aux 2 et 3, d'azur, au lévrier rampant d'argent, armé et colleté de gueules et à la bordure crênelée d'or*, qui est de Canillac; *sur le tout, d'or, semé de croisettes de sable, au lion de même brochant*, qui est de Montboissier.

MONTCHENU (*de*).

Cette maison est originaire de Dauphiné.

Claude de Montchenu, croisé en 1122, mourut en Palestine. Son tombeau y existait encore au siècle dernier dans l'église Saint-Jacques le Mineur, hors des murs de Jérusalem. Sur ce tombeau étaient gravés ses armes et une épitaphe, avec cette inscriptions : *Hic Jacet Claudius Montecanutus, obiit anno MCXXII.*

Ces faits sont consignés dans les preuves de cour de la maison de Montchenu, et rapportés par La Chesnaye des Bois, T. IX, p. 278; par Chorrier, historien du Dauphiné; Guy Allard, etc., etc.

Marin de Montchenu, premier maître d'hôtel du roi François Ier, sénéchal du Limousin, bailli du Viennois, et commandant pour le roi dans les provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, fut l'ami du roi, auprès de qui il combattit dans les journées d'Aignadel et de Marignan. Pris à Pavie avec le roi, il ne voulut jamais le quitter et fut conduit en Espagne prisonnier avec lui. Son désintéressement lui fit engager ses terres qui furent vendues pour payer les dépenses faites pour le service du roi, aussi, lorsqu'il mourut, François Ier ordonna qu'il fut inhumé à Saint-Denis.

ARMES : *De gueules, à la bande engrêlée d'argent.*

MONTEIL (*de*).

Maison connue en Dauphiné dès le xe siècle : elle y possédait la seigneurie de Monteil, qui devint son propre nom. Les historiens qui en ont écrit, prétendent que les premiers comtes de Valentinois et d'Orange étaient de cette maison.

Un acte du 16 novembre 1095, entre Giraud-Lambert, Giraudonnet, ses neveux, et Hugues de Monteil, son frère, exclut celui-ci de toutes prétentions à la seigneurie de Monteil, qui fut partagée entre ses neveux.

Giraud-Lambert et Giraudonnet furent les auteurs de diverses branches qui possédèrent par indivise la ville de Monteil, aujourd'hui Montélimar, du nom patronymique d'Aimar ou d'Adhémar, que portaitcommunément ses possesseurs. — Les branches issues de Giraud-Lambert et de Giraudonnet, s'éteignirent en 1559, par la mort de Louis d'Adhémar de Monteil, baron de Grignan, dont les biens passèrent, avec le nom et les armes, dans une branche de la maison de Castellane, par le mariage de Blanche de Monteil, sa sœur, avec Gaspard de Castellane.

La postérité de Hugues de Monteil fut également divisée en plusieurs branches, dont la principale s'éteignit au commencement du xive siècle, et dont les biens passèrent dans la maison de Comminges, en 1309. D'autres descendants de Hugues de Monteil conservèrent les fiefs situés en Dauphiné, et plusieurs titres originaux de la Chambre des Comptes de Grenoble font connaître les noms des seigneurs d'entre eux qui en possédaient dans la châtellenie de Serves, appartenant au Dauphiné, et autres lieux.

L'histoire générale du Languedoc, par Dom Vaissette, fait mention d'Aimée de Monteil, parmi les seigneurs qui défendaient la ville de Toulouse en 1219. Il est cité dans un dénombrement de la châtellenie de Serves, rendu au Dauphiné l'an 1240, où il est qualifié de seigneur, en latin *Dominus*.

D'autres membres de ce nom sont cités dans des actes de 1262, 1287, 1312, et entre autres, Hugues de Monteil, en 1344, est nommé parmi les nobles et puissants hommes qui refusaient l'hommage à Gérard de Roussillon, pour la terre de Serves que le Dauphin lui avait donnée.

La filiation suivie de cette maison remonte à Roland de Monteil, qui épousa, le 26 janvier 1375, Marguerite, héritière des seigneurs du Port Saint-Vallier et veuve de Jean de Batarnay. Depuis ce mariage les descendants de Roland de Monteil joignirent à leurs armes celles de la maison du Port.

Au 8e degré, Balthazar de Monteil, seigneur de la Font, Chazotte, etc., produisit, devant M. de Bezons, intendant du Languedoc, ses preuves de noblesse, dans lesquelles il est dit *issu de l'ancienne maison de Monteil*, et obtint un arrêt de confirmation, ainsi que Louis de Monteil, son frère, seigneur de la Forêt, lors employé, pour le service du roi, dans les pays étrangers.

Cette maison compte quantité d'officiers supérieurs dans les armées, entre autres Charles François-Juste, marquis de Monteil, baron du Lac, etc., lieutenant-colonel en 1747, dans le régiment du Nivernais ; puis colonel en 1753 dans les grenadiers de France ; il fut nommé, en 1756, ministre plénipotentiaire du roi près de l'Electeur de Cologne et donna une fête magnifique le 13 février 1756, à l'occasion du rétablissement de la santé de Louis XV ; le 8 novembre 1758, il fut nommé en qualité de ministre plénipotentiaire de France, auprès du Roi et de la République de Pologne. Il était maréchal des camps et armées du Roi.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or, à trois bandes d'azur*, qui est de Monteil ; *aux 2 et 3, d'azur, au griffon rampant d'argent, armé, lampassé, becqué et onglé de gueules*, qui est du Port.

MONTESQUIOU (*de*).

Terre et baronnie dans le comté d'Armagnac, dont le possesseur a le droit de siéger dans le cœur de la cathédrale d'Auch, après les dignitaires et avant les autres chanoines, en qualité de fils et de chanoine de l'église d'Auch, qualité qu'Arcieux de Montesquiou acquit pour lui et sa postérité, le 5 des Ides de septembre 1226, au moyen de certaines dîmes qu'il céda au chapitre de cette église. Cette baronnie fut démembrée du comté de Fezenzac, et donnée en partage, dans le xie siècle, Raymond-Emeric, ou Aimeric de Fezensac, suivant acte du cartulaire de Sainte-Marie d'Auch.

Les descendants de Raymond-Emeric de Fezenzac, connus depuis plus de 800 ans, sous le nom de Montesquiou, ont non seulement le rare avantage d'avoir une filiation bien prouvée et sans interruption depuis le xiiie siècle, mais encore ils peuvent se glorifier d'avoir pour aïeux les premiers Monarques français : c'est ce que dit l'auteur du dictionnaire des Gaules, T. IV, page 845 d'après

les titres qui lui ont été communiqués, et l'abbé Velly, dans sa nouvelle histoire de France.

La maison de Montesquiou divisée en plusieurs branches, a donné un cardinal à l'église, des évêques à divers diocèses, trois maréchaux de France, dont deux sous le nom de Montluc, le troisième, sous celui de Montesquiou; des chevaliers des ordres du roi, plusieurs lieutenants généraux depuis les derniers temps.

Sa filiation suivie, suivant les preuves qui se trouvaient au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, commence à Raymond Emeric, premier baron de Montesquiou et d'Angles qui vivait vers l'an 1020. Les différentes branches formées par cette maison sont celles :

1° Des seigneurs de Poylobon;

2° Des seigneurs de Marsan et de la Serre;

3° Des seigneurs de Salles et d'Artagnan, qui a fourni Pierre de Montesquiou d'Artagnan, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, lieutenant général de la province d'Artois, etc., qui assista à presque toutes les guerres de son temps où il illustra son nom;

4° Des seigneurs de Tarasteix issue de la précédente, et porte comme elle : *d'or, à deux tourteaux de gueules en pal*;

5° Des seigneurs de Faget et d'Auriac, qui porte : *Ecartelé : au 1 et 4* de Montesquiou; *aux 2 et 3 d'azur, à trois colombes d'argent, et un croissant d'argent en chef*, qui est de Sainte-Colombe;

6° Des seigneurs de Montluc, éteinte.

Armes : *Parti : au 1, de gueules plein; au 2, d'or, à deux tourteaux de gueules l'un sur l'autre.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Montesquiou-Fezensac, comte de **Fezensac**, baron de **Montesquiou** (Philippe-André-Aimery Charles, duc de), né à Paris le 26 septembre 1843; marié le 28 janvier 1865 à Suzanne-Armande, née Roslin d'Ivry, dont : *a)* Madeleine de Montesquiou-Fezensac, née le 28 octobre 1865; *b)* Jeanne de Montesquiou-Fezensac, née le 8 février 1868.

Branche des marquis

Montesquiou-Fezensac (Eugène, marquis de), marié à Elione, née de Cypierre, dont: *a)* Aline, mariée au comte Pozzo di Borgo; *b)* Mathilde, mariée au comte de Crisenoy de Lyonne; *c)* Jeanne, mariée au vicomte de Chézelles; *d)* Pierre, Cte de M.-F., marié le 10 février 1874 à Anne-Marie-Josèphe-Radegonde, née Rohan-Chabot.

MONTEYNARD *(de)*.

Ou Montainard, Terre et seigneurie en Dauphiné, à quatre lieues de Grenoble, possédée dès l'an 965, par la maison des Aynard, qui, dans le xve siècle, prit le nom de Monteynard. Cette maison ne subsiste plus que dans les deux branches du marquis de Montfrin, en Languedoc, et du marquis de Monteynard, de Grenoble. Elle remonte à Rodolphe, l'un des seigneurs qui suivirent Izarn, évêque de Grenoble, dans l'expédition qu'il entreprit pour chasser les Sarrazins des terres de son diocèse. Ce prélat, qui vivait vers l'an 965, gratifi-Rodolphe de quelques-unes de celles qu'il avait conquises sur ces infidèles et les lui donna en fief.

La maison de Monteynard jouit du rare avantage d'une suite d'aïeux, prouvés par les titres les plus authentiques, depuis le milieu du xe siècle jusqu'à aujourd'hui.

Le marquis de Monteynard possédait une partie des terres que Rodolphe, le premier de ses pères, qui vint s'établir en Dauphiné, avait reçu d'Izarn, évêque de Grenoble, en reconnaissance de ce qu'il l'avait aidé à chasser les Sarrazins des terres de son église, dont ces infidèles s'étaient emparées; cette possession n'a point été interrompue depuis l'an 965.

La riche chartreuse de Saint-Hugon, en Savoie, a aussi été fondée l'an 1175, par la maison de Monteynard, dont les principales alliances sont avec les Dauphins de la première race; les comtes de Die; les comtes de Faucigny; les marquis de Montferra, de Sassenage, etc., etc.

Armes : *De vair, au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'or.*

Supports : *Deux lions.*

Cimier : *Un bonnet vairé, chargé d'un lion d'or*

Cri de guerre : *Plutôt mourir.*

Devise : *Pro Deo, Fide et Rege.*

MONTFORT *(de)*.

Ancienne et illustre maison de Bretagne, qui a donné un maréchal et amiral de France, un grand maître des eaux et forêts, un grand maître de France, deux gouverneurs, un amiral de Bretagne, un archevêque de Reims et un évêque de Dol, dont la filiation suivie remonte à Raoul, sire de Montfort, en Bretagne, qui vivait en 1383 et portait pour armes : *D'argent, à la croix de gueules, guivrée d'or.*

Son fils Jean de Montfort, seigneur de Kergolay, succéda en 1412, aux droits de sa femme, à toutes les seigneuries de Guy, comte de Laval, de Vitré et du Gavre et prit le nom de Guy XII,

comte de Laval. Son fils André de Laval fut fait chevalier au combat de Gravelle. n'ayant encore que douze ans en 1423. Les Anglais le prirent dans le château de Laval en 1428, et mirent sa rançon à 24.000 livres. Il se trouva au siège d'Orléans et à la bataille de Patay, se démit de la charge d'amiral et fut fait maréchal de France en 1439. Le roi Louis XI lui donna le collier de son ordre en 1466, et le 18 décembre 1476, il eut les villa, châtel, châtellenie, terre, seigneurie et capitainerie de Sainte-Ménéhould et la capitainerie de Pontoise, le 16 mai 1481. Il mourut âgé de 75 ans en 1486. Il portait pour armes : d'or, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, et cantonnée de seize alérions d'azur, et un lambel sur le tout. Il mourut sans enfants et la succession passa à Louis de Laval, son frère qui mourut également sans postérité et le nom fut poursuivi par Guy XIIIe, dit XIVe du nom, sire de Laval, frère aîné des deux précédents. Il succéda à Raoul de Montfort, son aïeul paternel, aux terres et seigneuries de Montfort, Gaël, etc. Ce fut en sa faveur que la baronnie de Laval fut érigée en comté le 17 août 1429.

Une autre famille du même nom, portant anciennementle surnom de Marie, originaire de Normandie, et établie en Champagne, a formé plusieurs branches. Jean de Montfort, sieur du Breuil et de Montfort, avait pour trisaïeul Jean-Marie de Montfort, écuyer, seigneur des fiefs de Saint-Julien et de Noirville, qui vivait avant 1450. Ce Jean de Montfort épousa 1° en 1608 Marie Baudouin ; et 2° en 1616, Marie Guellouet. Il n'eut des enfants que du premier lit.

Cette famille compte plusieurs officiers supérieurs, entre autres deux lieutenants des maréchaux de France, et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent à trois trèfles de gueules ; aux 2 et 3 de gueules, à la croix d'hermine, gringolée d'or.*

Nous trouvons encore en Bretagne une famille dont étaient François de Montfort, sieur de Kerséham ; Guillaume de Montfort, sieur de Grechmillon, Louis et Jacques de Montfort, sieurs de Penquer et de la Villeneuve qui furent d'abord interloqués par arrêt rendu, en la chambre de la Réformation, le 28 janvier 1669, au rapport de M. Deniau ; mais ils furent maintenus par arrêt du Conseil du 27 juin 1672.

Armes : *Ecartelé d'azur et de gueules, à la croix denchée d'argent sur le tout, cantonnée aux 1 et 4 d'un cygne au naturel; et aux 2 et 3 d'une molette d'argent.*

Une autre famille originaire de Provence, a pour auteur Guillaume de Montfort, lequel, en considération de ses services, obtint des lettres de noblesse au mois d'août 1648, enregistrées aux archives du roi, en Provence, le 19 octobre de la même année, et confirmées au mois de juillet 1669. Son petit-fils, Honoré de Montfort, élevé page du roi, fut premier consul d'Arles et acquit la seigneurie de Fos.

Armes : *D'azur, au rocher d'argent surmonté d'une étoile d'or.*

MONTHOLON (*de*).

Maison illustre dans la robe féconde en grands hommes, à laquelle Montholon, bourg situé en Bourgogne, près d'Autun, a donné le nom. D'elles sont sortis deux gardes des sceaux de France, un garde des sceaux de Bretagne, un ambassadeur, plusieurs premiers présidents, etc.

Blanchard, dans ses présidents à mortier au Parlement de Paris, rapporte la généalogie de cette maison, et la remonte à Jacques de Montholon, seigneur de la terre et châtellenie de Montholon, qui fit une fondation à l'église cathédrale d'Autun en 1213 ; un de ses descendants, Guillaume, Ier du nom, seigneur de la châtellenie de Montholon et de Pluvyeron, vivait en 1326, temps où il imposa une taille seigneuriale de 50 écus sur ses tenanciers de Puvyeron, pour marier sa sœur Antoinette.

Il eut entre autres enfants, Nicolas l'aîné, qui continua la descendance et Guillaume, cardinal du titre de Saint-Etienne in Cœlio Monte, honoré de cette dignité par le Pape Clément VI, le 4 des calendes de juin 1348.

Au 8e degré, François de Montholon, Ier du nom, chevalier, président à mortier, le 9 février 1534 et enfin garde des sceaux de France et de Bretagne, par lettres patentes du 9 août 1542 et 20 février de la même année, fut célèbre par sa probité et son érudition.

Cette maison a formé les branches :

1° Des seigneurs de Fléville et de la Plisse, éteinte ;

2° Des seigneurs de Cuterelles ;

3° Une branche issue de la précédente ;

4° Des seigneurs de Perrousseaux, sortie de la première branche ;

5° Des seigneurs de Mussy-la-Fosse ;

Et 6° des seigneurs de Pluviers.

Armes : *D'azur, à un mouton passant d'or, surmonté de trois roses aussi d'or.*

MONTI (*de*)

Maison ancienne de Toscane, connue dès le XIII siècle. On prétend qu'elle tire son nom de celui d'un bourg, appelé Monte di Saufovino, dans le diocèse d'Arezzo.

Jean-Marie Monti, fait cardinal par le Pape Paul III, fut élevé depuis sur le trône pontifical, sous le nom de Jules III. Ce Pape adopta ses

cousins, fils de sa tante, Marguerite Monti : Christophle, qu'il fit cardinal ; Pierre, chevalier puis grand prieur de Capoue ; et Fabiens, qui continua le nom de cette famille.

Son fils Silvio Monti vint en France, l'an 1600, avec Marie de Médicis, épouse de Henri IV. Il obtint un brevet de mestre de camp de cavalerie, et mourut quelque temps après à Avignon.

Il y avait une branche de cette maison établie en Bretagne, qui subsistait dans la personne d'Yves de Monti, troisième du nom, comte de Rezé ; elle tirait son origine de Bernard de Monti, l'un des douze conseillers d'Etat du duc de Toscane, qui vint en France l'an 1552, avec Catherine de Médécis. Charles IX, à la sollicitation de Cosme II de Médicis, duc de Toscane, accorda des lettres de naturalisation à Bernard de Monti en 1568 et le gratifia l'une pension de 500 livres quelque temps après, laquelle fut continuée après sa mort, à Pierre de Monti, son fils, qu'il eut de Renée du Verger, son épouse.

Un de ses descendants, Yves de Monti, deuxième du nom, seigneur de Rézé, servit longtemps avec beaucoup de valeur dans les armées de Flandre et d'Italie. En 1672, il obtint des lettres patentes par lesquelles Louis XIV érigea en comté la vicomté de Rezé, avec union de plusieurs fiefs et seigneuries.

Il mourut, lorsque le roi venait de le nommer lieutenant de ses gardes écossaises ; et son fils, Yves-Joseph de Monti, comte de Rezé, fut page du roi, mousquetaire, puis capitaine dans le régiment du roi.

Il y a encore quelques branches de la maison de Monti, à Bologne, à Ferrare, à Vérone et en Sicile.

Par arrêt rendu, en la chambre de la réformation, le 22 janvier 1669, ceux de la branche établie en Bretagne, ressort de Nantes, furent déclarés noble d'ancienne extraction.

Armes : *D'azur, à la bande d'or, accostée de deux monts, chacun de six coupeaux du même.*

MONTIGNY *(de).*

Seigneurs de Hacqueville, en Gâtinois, de l'Isle et de Montigny, en Brie. Un Montigny eut le surnom de *Boulanger*, pour un service notable qu'il rendit à l'État en faisant entrer une grande quantité de blé dans le royaume, au temps d'une mortelle famine.

Raoul de Montigny, chevalier, seigneur de Montigny et de Hacqueville, fut grand panetier du roi et capitaine des gardes du duc de Bourgogne. Il vivait en 1442. C'est son fils, Jean de Montigny, qui fut surnommé *Boulanger* ; il fut conseiller au Parlement de Paris, puis président à mortier en la même Cour, en 1456, et en cette qualité sa compagnie le députa pour aller au château de Beauté, conférer avec le duc de Berry, depuis

duc de Guyenne, frère unique du roi Louis XI, qui, formant un parti avec le comte de Charolais et autres princes ligués, sous prétexte du bien public, tenait la ville de Paris assiégée. Cette entrevue donna un grand acheminement à la paix, conclue à Conflans en 1465. En reconnaissance de ses services, il fut fait premier président du Parlement de Paris, le 8 décembre 1471 et décéda le 24 février 1481.

Cette famille porta le nom de Boulanger jusqu'en 1493, qu'elle obtint une déclaration du roi, vérifiée au Parlement le 1er août 1495, pour quitter ce surnom et reprendre l'ancien nom de Montigny.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois étoiles, rangées du même, et, en pointe, de trois roses d'argent.*

Nous trouvons une autre famille du même nom, originaire de Picardie.

Marthe de Turcq, veuve de Jacques de Montigny, seigneur de Saint-Oyne ou Saint-Eugène, élection de Château-Thierry, Charles de Montigny son fils ; Louis de Montigny, frère de Jacques, demeurant à Margny, élection de Crépy, produisirent des titres de cinq races depuis l'an 1500, et furent confirmés dans leur noblesse.

Les seigneurs de Cramoiselle, vicomte de Savigny et de Montbernault et le seigneur de Violaine, sont de cette maison, originaire de Champagne.

On lit dans une généalogie de cette famille, produite en 1668, à l'intendant de Champagne, lors des recherches de la noblesse, que Jacques de Montigny, seigneur de Cramoiselle, auteur du premier degré connu, descendait de Gaulant de Montigny, brave chevalier, qui se signala à la journée de Bouvines en 1214, où il eut l'honneur de porter l'oriflamme et d'acquérir la réputation que les historiens français lui ont conservée, en s'opposant aux efforts des ennemis qui pressaient de toutes parts le roi Philippe-Auguste, qui fut abattu de son cheval, et en donnant le temps, par sa valeur extraordinaire, à Tristan, écuyer de S. M. de le remonter, et aux Français de venir secourir leur Prince. Ce fut en considération de ce signale service et de cette action éclatante, que Philippe-Auguste lui permit de porter pour armes : *Semé de France, au lion naissant d'argent.*

Le même fait historique est énoncé dans une sentence produite en original, rendue le 6 février 1659, par les élus de Reims, en faveur et relativement à la noblesse de Charles-Claude de Montigny, écuyer, seigneur de Violaine, lieutenant de vaisseau, puis capitaine de frégate, en août 1767, dont ce même Jacques de Montigny, seigneur de Cramoiselle, était le quatrième aïeul.

Nous trouvons aussi en Bretagne, ressorts de Ploërmel, Auray, Vannes et Rennes, une famille

du même nom, qui remonte à Jean de Montigny, vivant en 1455.

Par deux arrêts rendus en la Chambre de la Réformation, le 28 février 1669 et le 27 mai de la même année, ceux de ce nom furent déclarés *nobles d'extraction* et maintenus dans la qualité de chevalier.

Armes. *D'argent, au lion de gueules, chargé sur l'épaule gauche d'une étoile d'or, et accompagné de huit coquilles d'azur, en orle, 3, 2, 2 et 1.*

Nous trouvons encore en Champagne une famille qui remonte à Giraud de Montigny, vivant en 1236.

Armes : *Burelé d'or et de gueules de douze pièces.*

Une branche des Pays-Bas portait :

Fascé ou burelé d'argent et d'azur de douze pièces.

Nous trouvons enfin une autre famille dont l'état de noblesse nous est inconnu, qui porte : *De sable, à cinq tours d'or, 2, 1 et 2.*

MONTMORENCY (*de*).

Après le nom de Bourbon, il n'en est pas dont l'histoire soit plus étroitement liée à celle de nos gloires que celui de Montmorency.

Le premier auteur connu est Mathieu II de Montmorency (Seine-et-Oise) qui vivait en 1214 et que la tradition fait descendre de Bouchard de Barbu, seigneur de Saint-Denis en 998.

Un Montmorency fut créé premier baron de France en 1327.

Anne de Montmorency fut créé Pair de France en 1522, duc de Montmorency le 5 juillet 1551, titre confirmé le 4 août 1552.

Le titre de duc de Montmorency s'étant éteint le 18 août 1662, François-Henri de Montmorency-Belleville fut revêtu, par suite de son mariage avec Madeleine, héritière de la maison de Luxembourg-Piney, du titre de duc de Montmorency-Luxembourg.

Ce Montmorency, l'ami, l'élève et le rival du grand Condé, fut maréchal de camp à 20 ans, maréchal de France à 47 ans. Les murs de la cathédrale de Paris furent couverts de drapeaux, qu'il avait pris sur les ennemis à Nerwinde, en 1693, ce qui le fit appeler par le prince de Conti le *tapissier de Notre-Dame.*

Le titre de duc de Beaumont et de prince de Luxembourg est du 22 août 1765. Le titre de pair de France est du 4 juin 1814.

Cette maison a donné six connétables, quatre amiraux, onze maréchaux de France et un nombre difficile à établir de grands officiers de la couronne, de chanceliers des Ordres de Saint-Michel, du Saint-Esprit, de la Toison d'or, etc., etc. C'est surtout en parlant des Montmorency qu'on peut dire :

Fortia facta patrum, series longissima rerum
Per tot ducta viros, antiquæ ab origine gentis.

Le dernier Montmorency (Edouard) est décédé le 15 janvier 1878, ne laissant que des filles. Cette maison est donc éteinte quant aux mâles.

Adalbert de Talleyrand-Périgord avait obtenu, par suite du mariage de son frère Louis avec Alix, sœur de Raoul, dernier duc de Montmorency, décédé le 18 août 1862, la collation du titre de duc de Montmorency, le 14 mai 1864.

Armes : *D'or, à la croix de gueules, cantonnée à chaque quartier de quatre alérions d'azur.*

L'écu en bannière arrondie.

Supports : *Deux anges.*

Devise : *Dieu ayde au premier baron chrétien.*

Primitivement, les armes de Montmorency étaient : *D'or, à la croix de gueules.* Lors de l'excursion que l'empereur Othon fit, en 978, jusqu'aux portes de Paris, Bouchart de Montmorency, dont il avait brûlé le château, fut un de ceux qui se distinguèrent le plus contre ce formidable ennemi. Lorsque Lothaire et Hugues Capet battirent son arrière-garde au passage de l'Aisne, il enleva aux Allemands quatre étendards ou aigles impériales. En mémoire de cet exploit, la croix de ses armes fut cantonnée de quatre aiglettes ou alérions. Ses descendants le portèrent ainsi jusqu'à la bataille de Bouvines, dans laquelle Mathieu II de Montmorency, dit le Grand connétable de France, ayant enlevé douze aigles impériales, chargea son écu de douze alérions, par ordre de Philippe-Auguste.

REPRÉSENTANTS ACTUELS

1° **Montmorency - Beaumont - Luxembourg,** (Marie-Anne de), fille de Edouard, née en 1839. Résidence : 81, rue de Grenelle, Paris ; mariée, le 28 mai 1859, à Antoine, vicomte d'Hunolstein,

2° **M.B.-L.,** (Anne-Marie-*Eugénie* de), sœur de la précédente, née en 1840, mariée le 30 mai 1864, à Marie-Louis-Augustin de Durfort-Civrac, vicomte de Durfort.

Voy. *Talleyrand-Périgord.*

MONTMORILLON (*de*).

Ancienne et illustre maison, une des premières du duché de Bourgogne, qui possède, depuis plus de 350 ans, la terre, seigneurie et domaine d'Essanlay. Elle est connue du temps des croisades par un chevalier de Montmorillon, qui fut fait

prisonnier par le Soudan Saladin avec un chevalier d'Anglure et un troisième, et qui, étant hors d'état de payer leur rançon, furent, sur leur parole, renvoyés dans leur patrie pour trouver de quoi la payer, avec promesse, s'ils ne pouvaient pas y satisfaire, qu'ils reviendraient se rendre ses prisonniers : ce qu'ils firent, ne voulant pas ruiner leurs familles et incommoder leurs amis. Saladin, étonné de leur grand cœur et de leur fermeté, leur rendit la liberté, en les comblant même de présents, ne leur demandant pour toute reconnaissance de ce bienfait que de joindre à leur nom de baptême celui de Saladin : ce qui s'observe régulièrement dans les maisons d'Anglure et de Montmorillon, et même dans la troisième, dont le nom ne nous est pas connu.

Suivant des recherches faites sur ces noms, et qui nous ont été communiquées, Montmorillon est une ville, dans le Poitou, qui a dans son enceinte un bâtiment de figure octogone, qu'on croit être du temps des romains. On dit que huit personnes se plaçant dans ces huit angles peuvent s'entretenir chacune et en même temps avec celles qui sont dans l'angle opposé, sans que les autres les entendent. Il est vraisemblable que c'est de ce château que la maison de Montmorillon a pris son nom, ou qu'elle le lui a donné.

On lit dans l'histoire de Bretagne par D. Lobineau que le connétable de Clisson étant allé dans le Poitou avec le duc de Berry, à la tête de 3,000 lances, prit Montmorillon en 1370.

En 1220, la baronnie de Montmorillon appartenait à Emeric de Magnac.

Le premier connu de la maison de Montmorillon est un Bernard de Montmorillon, surnommé *Quatre Barbes* qui vivait sur la fin du xe siècle ou au commencement du xie. Son petit fils Bernard fut aussi surnommé Quatre Barbes.

Le cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers, p. 627, fait mention d'un Ranulphe de Montmorillon, qui donna à ce monastère la terre de Buxia, etc.

Monseigneur de Montmorillon, sous le règne de Philippe de Valois, est employé dans le rôle de guerre depuis le 15 juillet 1340, jusqu'au 27 septembre suivant, avec un autre chevalier et dix écuyers de la compagnie à raison de 4 livres 15 sols par jour.

Dans le nombre des chevaliers morts à la bataille de Poitiers, donnée le 19 septembre 1256, on trouve que messire Jean de Montmorillon et son fils furent enterrés dans le cloître des frères Prêcheurs. Saladin de Montmorillon eut un fils de Jacqueline de Vésigneux, qui porta aussi le nom de Saladin. Il était chevalier de l'ordre du roi, et vivait en 1540.

L'abbé de Vertot, dans son histoire de Malte, parle de plusieurs chevaliers de la vénérable langue d'Auvergne, du nom de Montmorillon, entre autres de Saladin de Montmorillon, environ l'an 1524 et de Claude Montmorillon, reçu le 2 avril 1554.

Faute de titre qui n'ont point été fournis sur cette maison, on n'a pu rapporter que ce que les recherches ont procuré sur la seconde branche, la seule qui subsiste.

Elle a pour auteur Antoine de Montmorillon, fils de Louis, écuyer, marié à Louise d'Essenlay, comme il est prouvé par un acte du 28 octobre 1439; c'est aux descendants de cette branche qu'appartenait Claude de Montmorillon, chevalier de Malte et grand prieur d'Auvergne et de Florent de Montmorillon.

Elle a fourni plusieurs officiers à nos armées.

Armes : *D'or, à l'aigle éployée de gueules.*

Supports : *Deux Turcs.*

Nous en avons trouvé du nom de Montmorillon qui portaient pour armes : *D'azur, à la croix engrelée d'argent.*

Nous ignorons s'ils étaient issus de cette ancienne et illustre maison; mais cette différence d'arme n'est d'aucune conséquence, parce qu'avant le xie siècle, époque de leur institution, les armes étaient encore particulières à chaque personne, et n'étaient pas fixes dans les maisons, chacun les portant comme il le jugeait à propos.

MORANT ou *de* MORAND *(de)*.

Seigneur du Mesnil-Garnier en Normandie, puis marquis du Mesnil-Garnier, seigneurs d'Estreville, barons de Courcelle, comtes de Penses.

La famille de Morant ou de Morand, qui n'est plus représentée que par les femmes, est de très ancienne noblesse de Normandie. Elle s'est répandue et a formée plusieurs branches dans les provinces voisines. Dès l'année 1271, trois membres de cette famille, dont l'un est qualifié chevalier, figuraient ainsi qu'on le voit dans le traité de la noblesse de La Roque, dans le catalogue des nobles de la province de Normandie.

En 1381, sous Charles VI, Jean de Morand, cinquième du nom, eut un duel célèbre dont le duc de Lancastre fut témoin.

Un cadet de la maison de Morant de Normandie, établi à Angers avant 1413, est l'auteur de la maison de Morand qui est l'objet de la présente notice, et dont on peut établir la généalogie suivie et non interrompue depuis cette époque jusqu'a nos jours.

En 1621, Thomas de Morant, conseiller au grand Conseil, puis trésorier de l'Epargne et grand trésorier des ordres du roi fonda un couvent de jacobins dans sa terre de Mesnil-Garnier, qui fut érigée en marquisat par lettres de 1672.

Son fils, N. de Morant fut premier président au parlement de Toulouse.

En 1722, Thomas-Gui de Morant, comte de Penses, était lieutenant-colonel du régiment de Laffai avec brevet de colonel.

En 1752, Thomas-Charles de Morant était colonel des dragons de la reine.

De 1752 jusqu-à la fin du XVIIIe siècle, nous trouvons la famille de Morant alliée aux familles : de Vieux-Pont, de Bregugni, de Kerninon, de la Rivière de Plœuc, de la Bande d'Iberville, de Brulon, de la Galézière, Fillion de Rougemont, de Cheverue de Chamont, de Charnacé, de Mervé, de Morambert, Giroufle de Marcilly, de Gautret, du Chêne, Cardin Le Bret.

En 1794, Nicolas-Joseph-Pierre-Jean-Louis, comte de Morant, seigneur de l'Epinay et de La Fontaine, émigra. Il fut successivement officier au régiment du duc de Laval-Montmorency, et chasseur noble de la 1re compagnie du régiment noble à pied de l'armée de Condé. Il servit ainsi jusqu'en 1800. Il avait épousé en Allemagne, en 1796, demoiselle Adélaïde de Wenhort. En 1815, il passa en Vendée avec monseigneur le duc de Bourbon, puis il se rendit en Espagne avec son Altesse Royale le duc d'Angoulême qui lui conféra le grade de chef de bataillon le 26 juillet 1815. Le 26 octobre 1814, il avait reçu le brevet de chevalier de Saint-Louis, titré de comte, en récompense de son dévouement à la cause royale. Il se retira alors en Anjou, dans sa terre de La Fontaine au village de Montigné, près de Durtal. Son frère, chevalier de Saint-Louis, fut nommé le 26 mars 1823 au commandement de la place de Béfort, et le 18 mai suivant au commandement du château de Saumur qu'il conserva jusqu'au 5 août 1830, époque à laquelle il donna sa démission pour refus de serment.

Du mariage de Nicolas-Jean de Morant avec demoiselle de Wenhort sont nés trois enfants :

1° Auguste de Morant, lieutenant d'infanterie. Il fit la campagne d'Espagne en 1823 et fut créé pendant cette guerre chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne. Il donna également sa démission en 1830, et fixa sa résidence au Mans, où il fut chargé du commandement de la garde nationale en 1848. Il est mort dans son hôtel, rue de Taschers, en 1875;

2° Adélaïde de Morant, mariée au comte Hardoin de la Girouardière, décédée au château de La Fontaine en 1879, sans enfant;

3° Henry de Morant, qui après avoir servi comme officier dans les cuirassiers de la garde de Louis XVIII, épousa Clémence de Bodard de la Jacopière, fille du chevalier de Bodard, chevalier de Saint-Louis, ancien officier dans la gendarmerie royale et maire de Chinon, et de demoiselle Renau des Granges. Il est mort en 1881, laissant deux filles :

a) Adèle de Morant, mariée à M. de Girard de la Chaise;

b) Clémence de Morand, mariée en premières noces à M. Le Barrois de Lemmery, sans enfants; et en secondes noces à M. le vicomte du Rousseau de Ferrières, également sans enfants.

Du mariage de Mlle Adèle de Morant avec M. de Girard de la Chaise, est né un fils : Jean de Girard de la Chaise, officier.

ARMES : *D'azur, à trois cormorans d'argent.*

Les seigneurs de l'Epinay et de La Fontaine, et comtes de Morant en Anjou, avaient pour armes : *D'azur, à trois fasces d'or, chargées de trois croisettes de gueules.*

CIMIER : *Un sauvage à mi-corps.*

TENANTS : *Deux sauvages.*

DEVISE : *Impavide.*

Couronne de marquis.

MOREAU DE BONREPOS.

La famille Moreau de Bonrepos est originaire de la Bresse, fixée à Saint-Rambert en Dauphiné, et à Savigneux en Dombes.

Il en est fait mention dès le XIVe siècle.

ARMES : *D'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de maures de sable.*

MOREAU DE LA ROCHETTE.

Famille ancienne, originaire de Bourgogne.

Jean-Baptiste-François Moreau d'Olibon, baron de la Rochette, né le 5 novembre 1751, maître d'hôtel de la reine et lieutenant des chasses de la capitainerie de Fontainebleau, fut créé, en 1769, chevalier de l'ordre de Saint Michel, en récompense de plantations et de défrichements considérables qu'il effectua, tant dans l'intérieur de la France, que dans sa terre de la Rochette, près Melun, où il fonda une école d'agriculture et de vastes pépinières.

Armand-Bernard Moreau de la Rochette, son neveu, auditeur d'Etat en 1810, fut sous-préfet de l'arrondissement de Provins, par ordonnance du roi du 26 juillet 1814.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, à trois têtes de maures de sable, ayant leur bandeau aussi d'argent, et posées 2 et 1 ; aux 2 et 3 coupé d'or et d'azur, à trois roses posées 2 et 1 ; les deux premières de gueules sur or, et la troisième d'argent sur azur.*

MOREL (*de*).

Maison originaire de Franche-Comté et de Bresse.

Ancienne noblesse dont le premier connu qui commence la filiation est Jean de Morel, qui vivait en 1359.

ARMES : *De sable, à trois fusées d'argent, posées en pal rangées en fasce.*

MORILLOT.



Le nom de la famille Morillot ou Morilhot apparait au XIVe siècle dans les aveux et dénombrements des fiefs du Bourbonnais, dont cette famille était vraisemblablement originaire.

Au XVe siècle, elle a dû passer en Bourgogne. En 1342, Etienne Morilhot, de la paroisse de Contigny (Allier), fait hommage à Pierre, duc de Bourbon, pour sa châtellenie de Verneuil.

Plus tard, Roger Morilhot, damoiseau, fait hommage, en 1349, à Pierre de Bourbon pour sa maison de Gannat.

Le 11 février 1398, Guillaume Fromenthal fait hommage en son nom et en celui de sa femme Pétronille, fille de défunt Roger Morilhot, à Louis de Bourbon pour la moitié de l'hôtel de la Raelle.

Vers cette époque, la famille Morilhot émigre en Bourgogne en la personne de Jean Morilhot, probablement fils de Roger, et l'un des dix-neuf écuyers de Philippe de Saveuse (monstre et revue faite à Beauvais 31 août 1417).

On peut conjecturer que la postérité de Jean Morillot se sera vouée au métier des armes, car son nom ne se rencontre plus pendant une longue période dans les documents qui ont échappé à la destruction.

Vers le milieu du XVIIe siècle, la famille Morillot paraît être rentrée dans la vie civile, et s'être fixée à Nuits.

Simon Morillot, que nous avons pu rattacher à la branche principale, était, en 1638, capitaine des gardes et forêts royales en Bourgogne, ainsi qu'on le voit par un arrêt du Parlement du 26 juin 1638, en faveur de ses héritiers (Titre original en parchemin). Depuis lors, la famille Morillot a suivi la carrière du barreau et contracté des alliances avec les familles principales de la Bourgogne, du Bourbonnais, de la Flandre, de la Picardie et de la Champagne, telles que celles de Midan, Tribollet, d'Este, Barbuot, Montagne, de Fontenay, Joly, Marrey-Monge, Prévot de Mironval, de Vaux, d'Aumale, de Châtenay, Davy de Chavigné, etc.

La filiation n'a pu être établie qu'à partir de Vincent Morillot qui suit.

I. Vincent Morillot, né en 1665, syndic de Nuits, de 1642 à 1651, mort le 1er janvier 1685, avait épousé Bénigne Midan, morte en 1690, dont deux enfants : 1° Suzanne Morillot, bienfaitrice de l'hôpital de Nuits, morte en 1712 ; 2° Philippe qui suit.

II. Philippe Morillot, avocat au Parlement de Bourgogne, né en 1681, dont les armoiries figurent à l'Armorial général officiel de 1696 (registre de la généralité de Bourgogne) ainsi décrites : *d'argent, à une tête de Maure de sable, bandée (tortillée d'argent*, épousa en 1690 Anne Tribollet, mourut en 1702, et fut enseveli dans la nef de l'église de Nuits, comme une personne de qualité. Il a laissé deux enfants : 1° Claude qui suit; 2° Pierre Morillot, auteur de la *branche cadette*.

III. Claude Morillot, né en 1691 à Nuits, lieutenant particulier du bailliage de Dijon en 1720, figure dans l'état des notables habitants de Nuits pour 1741. Il avait épousé en 1712 Jeanne Montagne, fille de Louis Montagne, directeur des poudres et salpêtres de Bourgogne.

Claude Morillot mourut à Nuits, en 1753, laissant deux enfants : 1° Jacques-Bernard, qui suit ; 2° Antoinette Morillot, née en 1721, morte en 1724.

IV. Jacques-Bernard Morillot, né à Nuits le 30 août 1717, avait épousé vers 1747 Marie-Jeanne d'Esté (d'une famille originaire de Flandre), dont il eut trois enfants : 1° Joseph-Auguste, qui suit ; 2° Philippe Morillot, doyen et chanoine de l'église collégiale de Saint-Denis, à Nuits, mort en 1779 ; 3° Charles Morillot, prêtre et chanoine de la même église, mort en 1792.

V. Joseph-Auguste Morillot, né en 1750, fermier général à Paris, épousa en 1778 Marie-Magdeleine-Catherine Cliquet de Fontenay, dont un fils qui suit.

VI. Charles-Marie-Joseph Morillot, né en 1780, gentilhomme ordinaire surnuméraire du roi Charles X, avait épousé Anna-Véronique Noyer, de laquelle il n'eut que deux filles : 1° Eulalie Morillot, mariée à Louis de la Porte ; 2° Caroline-Aglaé-Alexandrine-Louise-Morillot, décédée en 1874.

BRANCHE CADETTE

ACTUELLEMENT EXISTANTE

III. Pierre Morillot (fils puîné de Philippe Morillot et d'Anne Tribollet, avocat au Parlement de Bourgogne et échevin de Nuits, avait épousé Jeanne Barbuot. Il mourut en 1780, laissant plusieurs enfants, entre autres : 1° Jean-Baptiste qui suit ; 2° Anne-Charlotte Morillot, mariée à messire Louis Joly le 22 août 1775 ; 3° Marguerite-Morillot, femme de Me Claude Marey, de la famille de l'illustre Marey-Monge ; 4° Denis Morillot, prêtre en 1743, religieux de l'ordre de St-Benoît, doyen de Nuits en 1775.

IV. Jean-Baptiste Morillot, né à Nuits le 20 janvier 1731, épousa, en 1771, Marie-Jeanne-Françoise Prévost de Mironval, fille d'un président de l'élection de Doullens. Il eut trois enfants : 1° Jean-Baptiste-François, qui suit ; 2° Claude-Sophie-Marie-Marguerite Morillot, mariée à Alexandre Genet de Chatenay ; 3° Claude-Louis Morillot.

V. Jean-Baptiste-François Morillot, né à Doullens en 1772, inspecteur de la régie de l'enregistrement et des domaines, mort à Meaux le 3 juillet 1824, a épousé en 1805 demoiselle Angélique-Elisabeth de Vaux, fille de Philippe de Vaux, officier de la maison du comte d'Artois. Ils ont eu

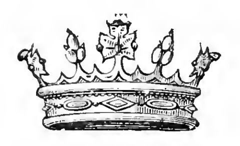
trois enfants : 1o Jean-Baptiste-Ange, qui suit ; 2o François-Etienne-Armand Morillot, né en 1808, chevalier de la Légion d'honneur, qui a épousé Charlotte-Marie Dumaine, dont il a eu : *a*) Louis-Gabriel-Christian Morillot, conservateur des hypothèques à Thonon ; *b*) Paul-Adrien Morillot, capitaine de frégate, officier de la Légion d'honneur : *c*) Maria-Elisabeth-Armande Morillot, épouse de Claude-Marie-Ernest d'Aumale. 3o Adolphe Morillot, né le 27 mai 1812, officier de la Légion d'honneur, qui a épousé Magdeleine-Pauline Rollet, dont il a eu : *a*) André Morillot, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation ; *b*) Georges-Etienne Morillot, avocat à la Cour d'Appel de Paris.

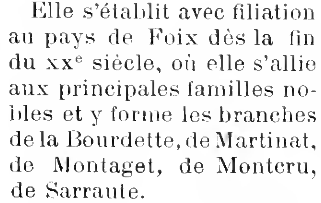
VI. Jean-Baptiste-Ange Morillot, né à Nogent-sur-Seine le 15 mars 1806, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy, conseiller général du département de la Loire, mourut le 25 avril 1879. Il avait épousé, en 1837, Félicité-Adrienne-Claude Davy de Chavigné, née en 1818, morte en 1868, dont il a eu Jean-Baptiste-Léon, qui suit :

VII. Jean-Baptiste-Léon Morillot, né au château d'Étrépy le 19 juillet 1838, docteur en droit, auditeur au Conseil d'Etat, député de la Marne, marié : 1o le 4 septembre 1872 à Joséphine-Marguerite Davy de Chavigné, née en 1847, décédée sans postérité en 1873 ; 2o à Lyon, le 10 juin 1875, à Léonore-Joséphine-Mathilde Ducros, fille du comte Ducros, préfet du Rhône, grand officier de la Légion d'honneur, dont six enfants : 1° Jeanne-Françoise Morillot, née en 1876, décédée la même année ; 2° François-Joseph-Jean-Adrien Morillot, né en 1877 ; 3° Joseph-Ange-Léon-Octave Morillot, né en 1878 ; 4° Marie-Charlotte-Aline-Eléonore-Claudiane Morillot, née en 1880 ; 5o Christine-Fanny-Mathilde-Eléonore-Noële Morillot, née en 1882 ; 6o Antoine-Joseph-Louis-Roland Morillot, né en 1885.

ARMES : *D'argent, à une tête de Maure de sable, tortillée d'argent* (Armorial général 1698, *Registre de Bourgogne, t. I, p. 100*).

MORTEAUX *(de)*

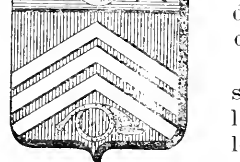




Très ancienne famille de Normandie.

Elle s'établit avec filiation au pays de Foix dès la fin du XXe siècle, où elle s'allie aux principales familles nobles et y forme les branches de la Bourdette, de Martinat, de Montaget, de Montcru, de Sarraute.

Presque tous les membres servent avec distinction dans les armées du roi ou dans les rangs du clergé.



Cette famille est maintenue dans sa *noblesse d'extraction* sur titres remontés à l'an 1509 par arrêt du Conseil d'Etat du roi, Sa Majesté y étant à Fontainebleau le 18 octobre 1783.

ARMES : *De gueules, à trois chevrons d'argent accompagnés en pointes d'un olifan* (espèce de hochet) *versé d'or ; au chef cousu d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.*

SUPPORTS : *Deux levrettes couronnées.*

Couronne de marquis.

DEVISE : *Mes souffrances à Dieu, ma vie au roi.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Morteaux de Montcru (Ferdinand-Marie *de*), château de Montcru par la Bastide-de-Sérou (Ariège), et Toulouse, 7, rue Pharaon, dont un fils : Henri-Maurice.

MOULINS-ROCHEFORT *(de)*.

Cette maison originaire du Poitou fut maintenue dans sa noblesse en 1702. Il en est parlé dans l'histoire des grands officiers de la couronne comme ayant donné un grand aumônier de France sous le règne de François Ier et le premier dont il soit fait mention est Louis de Moulins, seigneur de Rochefort, qui vivait en 1342. Il est parlé de lui dans l'histoire de la grande chancellerie de France ; mais la filiation suivie ne commence qu'à Gilles de Moulins, un des clercs de notaire du roi, sous Charles VI, en 1418.

C'est Louis de Moulins, chevalier, comte de Rochefort et de Villelouet, etc., capitaine du régiment de Nettancourt, qui fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Jubert de Bouville, intendant d'Orléans, le 29 novembre 1702.

Son fils aîné, Louis de Moulins, chevalier, marquis de Rochefort, fut intendant de la Rochelle et de Rochefort.

ARMES : *D'argent, à trois croix nillées de sable.*

SUPPORTS : *Deux lions.*

MOUSTIER *(de)*.

Maison originaire de Franche-Comté.

Etienne de Moustier paraît avoir été la tige de la maison de Moustier, qui subsiste encore aujourd'hui. Elle a pris son nom d'un fief que les gentilshommes de cette maison ont possédé jusqu'au XVIe siècle dans la terre de Moustier-Haute-Pierre et qu'ils ont aliéné dès lors. Ce fief, qui relevait de la seigneurie de Vuillafans, en avait d'autres sous sa mouvance, comme il se voit par un partage fait en 1519, entre Simon et Jean de Moustier, chevalier qui vivait en l'an 1260.

Cette maison s'est divisée en deux branches, à

la mort de Philippe-Antoine de Moustier, celle des seigneurs de Nant, Cubry, Bonnal, etc. qui compte Philippe Xavier, marquis de Moustier, seigneur de Nant, Cubry, etc. chevalier de St-Georges, capitaine de cavalerie, chevalier de St-Louis en 1749, colonel d'un régiment de cavalerie de son nom le 1er janvier 1748 et maréchal de camp le 20 février 1761. Il a obtenu, par lettres patentes de l'an 1741, l'érection des terres de Nant et de Cubry en marquisat sous le nom de Moustier.

Et la branche des seigneurs de Bermont qui a pour auteur Philibert de Moustier, chevalier, capitaine de cavalerie pour le service du roi, chevalier de St-Georges en 1623, fut tué à l'attaque du château de Ray en combattant pour la défense de sa patrie, dans les troupes du duc de Féria. Il avait épousé Claire de Vy, de qui il eut plusieurs enfants.

Armes : *De gueules, au chevron d'argent accompagné de trois aigles éployées d'or et membrées de sable.*

MOY (*de*) ou MOUY.

Cette maison est originaire de Picardie. Par son antiquité, ses alliances, les riches et belles seigneuries dont elle était en possession, elle joint à la beauté de son origine tous les caracteres de l'illustration et de la grandeur qui distinguent les premières maisons du royaume au dessus des autres. La terre de Moy, en titre de *sirerie*, située dans la province de Picardie, comté de Vermandois, sur la rivière de l'Oise, lui a donné son nom.

Elle a donné des gouverneurs, des lieutenants généraux des Provinces, des officiers distingués qui ont rendu de grands services à la France, des capitaines de 100 et de 50 lances et des compagnies d'ordonnances, des grands maitres des eaux et forêts de Normandie et de Picardie, dignité qui ne se conférait sous les anciens règnes, qu'aux plus anciennes et illustres maisons du royaume, des sénéchaux héréditaires du Vermandois ; un grand maître surintendant des postes et courriers du royaume ; un grand maître d'artillerie durant les guerres civiles de la ligue, et enfin

des chevaliers de l'ordre du roi et des chevaliers du Saint-Esprit. Mais si la maison de Moy est connue dans notre histoire par les dignités dont nos rois ont décoré successivement ceux de ce nom, on y lit aussi, qu'ayant l'honneur d'être deux fois alliée à la maison royale de France, elle l'est encore à celles de Portugal, de Lorraine et de Savoie, et aux plus anciennes et plus distinguées du royaume et des Pays-Bas, telles entre autres : Hénin-Liétard, Ailly, Chabannes, Estouteville, Joyeuse, Lorraine, etc.

Outre le marquis de Moy qui était au service d'Espagne, il y a eu une branche de cette maison établie à Vernon en Normandie et de laquelle est un de Moy, qui était lieutenant des gardes de M. le duc d'Orléans.

La filiation suivie de cette famille remonte à Goulard de Moy qui est reconnu pour chef de cette ancienne race ; il vivait dans le xiie siècle.

Une branche s'est détachée du tronc principal, celle des seigneurs de la Meilleraye, Pierrecourt, Hermainville, Bétheville, Héritot et autres lieux à laquelle appartenait Charles Salomon, marquis de Moy, dit le marquis de Sons.

Armes : *De gueules, fretté d'or de six pièces.*

MUN (*de*).

Maison d'ancienne chevalerie, une des premières et des plus anciennes de la province de Bigorre, où sont situés le château et la terre de son nom, qu'elle a constamment possédés jusqu'au 27 février 1687, qu'elle les a vendus à M. d'Astorg, comte d'Aubarède.

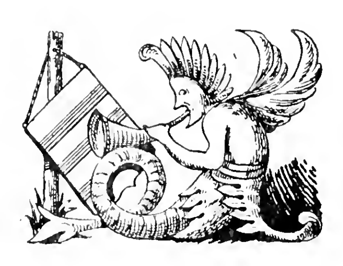
Le premier seigneur de Mun, connu par titre, est Austor de Mun, chevalier, seigneur de Mun, né vers l'an 1180.

Elle a formé au xe degré, la branche des seigneurs et marquis de Sarlabans, etc.

Elle compte quantité d'officiers distingués, des chevaliers de Malte et de St-Louis.

Armes : *D'azur, au monde ou globe d'argent, cintré et croisé d'or.*

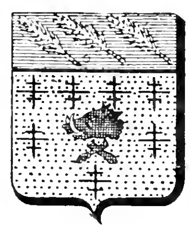
L'écu en bannière.





NAMUROY (*de*).





Famille originaire du comté de Namur, établie à Saint-Quentin en Picardie, à la suite du mariage d'un comte de Namur (Godofridus Namurcensis) avec une comtesse de Vermandois.

L'orthographe du nom, après avoir subi diverses modifications, Namurois, Namuroi, Namuroys, est aujourd'hui définitivement fixée Namuroy. Au XVI[e] siècle. François de Namuroy époux d'une petite-fille de Gobert de Brebis, échevin de Saint-Quentin, descendant d'un bienfaiteur, et bienfaiteur lui-même des églises de Saint-Quentin (*Histoire de Saint-Quentin*, par de la Fons, édition Gomart, 1854, t. I, p. 417, 184 et 185; Coliette, histoire du Vermandois, t. III, p. 139), était inhumé dans l'église Saint-André. (Recueil d'Epitaphes manuscrites de la Bibliothèque nationale, t. XIII, p. 426).

Deux de ses descendants établis dans le Rethelois, morts sans postérité, furent l'aîné Melchior (✝ 1719), conseiller à la Cour souveraine d'Arches et Charleville; l'autre Charles-François (✝ 1742), seigneur de la Francheville, d'abord conseiller du roi, commissaire des finances en Champagne, puis capitaine des chasses de la principauté d'Arches et consul, maire de Charleville (lettres patentes du duc de Mantoue, et des princesses d'Arches, de Salm, de Condé; duchesse de Brunswick, des 13 juin 1704, 28 décembre 1722, etc. — Archives départementales des Ardennes, B 11 et 146, etc).

Les armes de ce dernier figurent à l'armorial général de d'Hozier (1697) registre X, (description), p. 501 et registre X (copie des blasons), p. 291. Bibliothèque nationale, et sont ainsi décrites :

D'or, à une hure de sanglier de sable défendue d'argent, soutenue de deux pieds de sanglier de sable, passés en sautoir, accompagnée de sept croix recroisettées au pied fiché de sable posées quatre en chef, deux à chaque flanc, et une en pointe : au chef d'azur chargé de trois palmes d'or, posées en bandes.

Un arrière-neveu de ces Namuroy, resté en Picardie, Pierre-François, seigneur d'Offémont, époux d'une Fouquier d'Hérouël, mort sans postérité le 20 mai 1770, servit dans les gardes du corps de Louis XV. Pierre-François portait d'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois quintefeuilles du même, deux en chef, une en pointe.

Trois descendants de son frère furent successivement maire de Saint-Quentin, savoir :

1[e] Jean-Pierre-Marie, (né le 15 mai 1745 ; ✝ le 25 avril 1816), en 1790 ;

2° Jean-Charles-Marie, (né le 25 juillet 1773; † le 9 novembre 1844), sous la Monarchie de Juillet, chevalier de la Légion d'honneur;

3° Charles, conseiller général de l'Aisne, officier de la Légion d'honneur († le 11 septembre 1875), sous le second Empire.

Le chef actuel de la famille est Charles-Marie-Jules de Namuroy, conseiller-doyen à la Cour d'appel d'Amiens, chevalier de la Légion d'honneur.

NARBONNE (*de*).

Cette maison a pour auteur Guillaume, surnommé au *court-nez*, connétable de France, qui se distingua par sa valeur, en chassant les Sarrazins des villes d'Orange, de Nîmes et de tout le pays du Languedoc.

Il fonda un monastère dans le diocèse de Lodève, de l'ordre de Saint Benoît, aujourd'hui appelé Saint Guillaume, s'y fit religieux et laissa plusieurs enfants, entre autres : Aimeri, premier vicomte de Narbonne, dont descend Mayeul, qui commence la filiation de cette famille. Il existait vers l'an 900.

Ses descendants ont formé une quantité de branches dont voici la liste :

1° Des vicomtes de Narbonne-Pelet, comtes de Melguiel;

2° Des barons de Combas;

3° Des seigneurs de Cannes, établie à Beaucaire;

4° Des seigneurs de Morenton, en Dauphiné;

5° Des seigneurs de Salgas;

6° De Narbonne-Lara.

La maison de Lara est une des plus illustres familles d'Espagne, et descend des anciens comtes de Castille. Elle remonte à Manrique de Lara, comte de Molina et de Mesa, lequel fut gouverneur d'Avila en 1133; assista, le jour de la Pentecôte, 26 mai 1135, au couronnement d'Alphonse VII, roi de Castille, qu'il accompagna, en 1147, à la conquête de Cordoue, et contribua beaucoup à la prise de Calatrava; se trouva la même année à celle de Bacca, dont il fut fait gouverneur, et à la défaite des Sarrazins qui voulaient secourir cette ville. Il fut tué d'un coup de lance dans le côté gauche, en 1164, dans un combat qu'il livra à Ferdinand Ruiz de Castro, et ses troupes furent entièrement défaites. Il avait épousé, en 1140, Ermessinde, vicomtesse de Narbonne, fille d'Aimeri II, vicomte de Narbonne et d'Ermengarde (1re branche des vicomtes de Narbonne, 9e degré). Elle devint héritière avec sa sœur aînée de la vicomté de Narbonne, par la mort d'Aimeri IIIe du nom, leur frère, tué à la bataille de Praga, en 1133. Sa sœur aînée étant morte sans postérité, tous les biens de cette maison restèrent aux enfants d'Ermessinde, qui fit des donations au mois d'août 1154, à l'église de Burgos, et

en 1167, au monastère de N. D. de Huerta, où elle fut inhumée. C'est à cause de ce mariage que sa postérité a joint le nom de Narbonne à celui de Lara.

Son fils aîné, Pierre Manrique de Lara, vicomte de Narbonne, fut fait tuteur d'Alphonse, roi de Castille, après la mort de Manrique son père.

Il prit la qualité de comte, dans un acte du 1er septembre 1166. Il était au siège de Cuenca, en 1177, combattit et tua, en 1179, un espèce de géant.

Un de ses descendants, Aimeri IIe du nom, vicomte de Narbonne, rendit hommage au roi Saint Louis en 1240, et s'obligea de démolir les fortifications de Narbonne. L'année suivante, il déclara qu'il ne relevait plus que du roi de France; mais cela ne l'empêcha point de se joindre, en 1242, avec les comtes de Toulouse et de Foix et autres seigneurs, qui voulaient rétablir le comté de Toulouse dans ses Etats. Dans une rencontre, il défit les troupes du roi, et reçut le comte de Toulouse dans Narbonne. La paix se fit l'année suivante, et il reconnut de nouveau le roi. Il eut un différent avec Guillaume de Broa, archevêque de Narbonne, qui l'excommunia : ce différend ne fut terminé que six ans après, en 1251, et le vicomte mourut vers l'an 1270.

Tous les membres de cette branche se sont distingués dans les guerres et dans leur fidélité à leur roi, qui a donné ses ordres à plusieurs d'entre eux.

7° Des barons de Talairan;

8° Des seconds barons de Talairan;

9° Des seigneurs d'Auriac.

Armes anciennes de Narbonne : *De gueules plein.*

Devise : *Nos descendonos de reyes, si no los reyes de nos.*

Armes actuelles de Narbonne-Lara : *Ecartelé : au 1 et 4 de gueules, à deux chaudières fascées d'or et de sable en chacune huit serpents de sinople, issants du côté de l'anse*, qui est de Lara; *aux 2 et 3 de gueules*, qui est de Narbonne.

La maison de Pelet est aussi illustre que sa devancière.

Raymond Pelet, dit le Croisé, comte de Melgueil et d'Alais, accompagna le comte de Toulouse à la croisade de 1096, et s'empara de Tortose en Phénicie.

Le comte de Narbonne-Pelet-Fritzlar, fit le siège de Minorque sous le maréchal de Richelieu, en 1756, puis fut aide-major général de l'infanterie, en 1757, dans l'armée du Bas-Rhin, sous le maréchal d'Estrées. Il surprit, en 1761, à Stalberg, un bataillon de la légion britannique qu'il fit prisonnier. Plus tard, étant brigadier et colonel d'un régiment de grenadiers royaux, il se distingua si brillamment à la défense du poste de Fritzlar,

regardée comme impossible, que, à son retour de l'armée, le roi Louis XV, lui donna le nom de Fritzlar.

Successivement commandant de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, colonel commandant des grenadiers de France, commandeur de Saint Lazare, il mourut lieutenant-général des armées du roi, en 1804. Il avait épousé, en 1756, une de ses parentes, Charlotte-Philippine, fille de Claude de Narbonne-Pelet-Salgas et de Françoise de Pierre de Bernis, dont il eut Raymond-Jacques-Marie, qui eut a son tour trois enfants : Albéric, Aimery et Ermessinde, mariée au fils unique de l'ancien duc de Luynes.

Raymond-Jacques-Marie de Narbonne-Pelet fut créé pair de France, le 17 août 1815 ; duc en 1816. Il fut ministre d'Etat et membre du Conseil privé de 1814 à 1830, chevalier des ordres du roi en 1825. Il avait épousé Emilie de Sérent-Kerfily, dame d'honneur de la comtesse de Provence, dont il eut postérité.

Armes : *De gueules plein*, qui est de Narbonne : *à l'écu posé en abîme d'argent, au chef de sable*, qui est de Melgueil.

NATHAN (*de*).

La famille de Nathan est originaire de Normandie ; elle est alliée aux principales familles de cette province. Plusieurs de ses membres ont pris part aux expéditions de Jacques Cartier, en 1530 et de Samuel de Champlain, en 1620, et s'établirent les uns à Saint-Domingue, les autres au Canada, où ils occupèrent les premières charges.

Une branche vint se fixer en Périgord, où Guillaume-Charles de Nathan, ancien référendaire aux sceaux de France, a été pendant 41 ans consécutifs conseiller général du canton de Vélines, de 1850 à 1891, époque de sa mort.

Par son mariage, il s'était allié à l'illustre famille des Chastillon, l'une des plus anciennes de la chrétienté, au dire de l'historien Mazas.

De cette union sont nés six enfants :

1° Henri, chef actuel de la famille, ancien magistrat, avocat au barreau de Libourne.

2° Georges, capitaine au 57e régiment d'infanterie.

3° Louis, contrôleur des Finances.

Albert, Anatole et Alfred sont décédés.

Armes : *D'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un cœur de gueules, accompagnée en chef d'un lion d'or passant, et, en pointe, d'un croissant d'argent.*

Couronne de comte.

NAYS ou NEYS (*de*).

La maison de Nays, d'origine féodale, établie en Béarn depuis 1300, est originaire de Bretagne.

Ce qui le prouve, c'est un testament de l'année 1310, mentionné plus bas, ainsi qu'une sentence rendue vers 1400 à la réquisition de Guilhelmin de Nays, seigneur de Cassaet, Béarn, par le présidial ou sénéchal de Nantes sur la noblesse de la maison de Nays en Bretagne, d'où il était issu. Cette sentence fut du reste vérifiée avec les autres titres de la maison de Nays, le 14 mars 1671, par Henri d'Aguesseau, juge réformateur du domaine dans le ressort du Parlement de Navarre.

« La maison Nays de Bretagne, comme celle de Béarn, dit l'abbé Marseillon dans son « Histoire de la maison de Nays » a fourni un grand nombre d'hommes distingués par leur mérite, à l'église à la magistrature, à l'armée. Elle a eu l'honneur de compter parmi ses membres des évêques et des commandants de troupe. La branche de cette ancienne maison établie en Béarn ne s'est pas seulement rendue recommandable par les services éminents que les gentilshommes sortis de son sein ont rendus à l'Etat et à l'Eglise, mais encore par les alliances contractées avec les principales maison du pays telles que les Montesquiou d'Artagnan, les Béarn, les de Selettes, les de Lagarde de Maure, les de Vic, les de Lalanne-Souye, les Navailles, les Gassion, les Miossens, les d'Andouins, les d'Espalungue, les de Caseaux de Saint-Cricq, de Lons, de Lescun, de Caumont, de Belloc, d'Abbadie, de Parterrieu, de Day-Gardères, d'Idron, d'Auture, de Brunet, de Laurens, de Lannepla, de Noguès Gerderest, et une foule d'autres qu'il serait trop long de citer ».

Des histoires de cette maison ont été publiées par M. de Picamilh, par l'abbé Marseillon, par M. Cauna, par M. Dufau de Maluquer, par La Chesnaye des Bois et d'Hozier.

Cette maison a formé les branches des Nays, barons de Labassère, Nays, marquis de Caudau, Nays, marquis de Boirslant en Picardie, Nays d'Idron, Nays Coarraze, Nays-Castéra, Nays Lahillondé.

Noble Jean de Nays, fils puiné de la maison noble de Nays en Bretagne, écuyer de la vicomtesse Constance, s'établit à Montaner du temps où cette princesse possédait Marsan et Montaner. Elle lui fit un legs dans son testament de l'année 1310. Il épousa l'héritière du Cassaet, fief près de Gouze (canton de Lagor, arrondissement d'Orthèz).

Guilhem de Nays, fils du précédent, rend hommage en 1345 à Eléonore de Comminges avec les notables de Montaner.

Noble Bernard de Nays, Domenger de Cassaet, homme d'armes en 1360, servait avec Gailhard de Nays dans l'armée de Gaston Phœbus en 1376-1378.

Noble Guilhelmin de Nays, seigneur de Cassaet vers 1400, fit constater sa noblesse et son origine bretonne devant le présidial de Nantes. Il eut un fils, Jacques de Nays, seigneur de Cassaet. Celui-ci laissa deux fils, Fortaner et Audribert de Nays.

Fortaner vivait vers 1450 ; il fut juge criminel du Béarn, et il eut un fils et une fille, Ramond et Catherine de Nays. Il était seigneur de Cassaet, Montardon, Sarpoureux, et Mouliaa, fief de Sarpoureux.

Noble Ramond de Nays, fils de Fortaner, commissaire réformateur du domaine vers 1510, conseiller du Roy au conseil souverain institué en 1519, se maria avec Blanche d'Andouins, sœur de Paul d'Andouins, sénéchal du Béarn, et mourut sans postérité. Catherine sa sœur et héritière, fille du second mariage de Fortaner de Nays et d'Izabelle d'Erbity, épousa en premières noces Pierre d'Auga, commandant à Orthèz pour la reine Jeanne d'Albret, et en secondes noces avec Jean de Lescun du Castéra, issu des barons de Lescun.

Noble Audribert de Nays, syndic général de Béarn en 1482, continue la postérité mâle. Il épousa l'héritière du Castaing de Lucgarrier, dont : Ramond et Gratianne de Nays. Il avait pris à titre de rente une partie des notaries de Béarn, qu'il faisait exercer par des gentilshommes.

Noble Ramond de Nays, fils d'Audribert, suit la profession des armes, devient capitaine de cavalerie, et se maria deux fois : du premier mariage, Jean de Nays, seigneur de Bédeille, qui eut beaucoup de part à la bienveillance de la reine Jeanne d'Albret et de son fils qui l'honorait souvent de ses lettres. Elle lui donna le gouvernement de Coarraze et la seigneurie de Bédeille. Du second mariage, Samson, son héritier, Bernard et Bertrand.

Noble Samson de Nays, seigneur du Castaing de Lucgarrier, devint mestre de camp de cavalerie et gouverneur du château de Montaner. Il épousa Isabeau de Narcastet. Il fonda les branches de Nays Labassère, Nays du Castéra, Nays d'Idron, Nays Lahilloudé.

De toutes ces branches une seule subsiste ; celle des Nays de Labassère.

Branche aînée des barons de Labassère.

Branche formée par Paul de Nays, fils de Samson. Les lettres patentes de 1664 comprennent Paul de Nays parmi ceux de cette maison qui rendirent de grands services à l'Etat. Il succède à son père Jean de Nays dans le gouvernement du château de Montaner. Les lettres de provision que Laforce, lieutenant du roi en Béarn lui concéda le 18 juin 1632, furent confirmées par Louis XIII, le 23 de la même année. Paul de Nays, obtint par décret, la terre et seigneurie de Doat, de plus la seigneurie de Labassère, qui faisait partie de la seigneurie de Doat, depuis l'anoblissement de Labassère et union de cette ancienne maison à la seigneurie de Doat, par Gaston IV de Foix, souverain de Béarn.

Bernard de Nays Labassère, fils de Théophile de Nays, obtint de Louis XIV le titre de baron en l'année 1664. Il fit preuve de noblesse en 1670,

et fut nommé le 22 avril 1676, gouverneur du Béarn et de La Navarre et lieutenant général du duc de Grammont pour les chasses en Béarn.

Branche des Nays, marquis de Candau

Cette branche a pour auteur Bernard de Nays, frère puiné de Samson de Nays, qui devint capitaine de cavalerie. Il épousa en 1580, Anne de Candau, fille de Jean de Candau, conseiller ordinaire du Roy de Navarre, poignardé avec les chefs catholiques dans les prisons de Navarrenx. Il fit rebâtir le château de Candau, rasé par Montgommery, lorsque Jean de Caudau, son beau-père fut fait prisonnier, après la prise d'Orthèz en 1569.

Henry de Nays Candau, obtient de Louis XIV l'érection en baronnie de la seigneurie de Candau en 1652. Devint gentilhomme de la Manche en 1706, et sous-gouverneur du duc de Bourgogne.

Jean-Paul de Nays Candau, fils de Jean de Nays et de demoiselle de Miossens, baron de Candau et de Vanzé ; c'est en sa faveur que Louis XV, voulant récompenser les éclatants services rendus à l'Etat par la Maison de Nays, érigea la baronnie de Candau en marquisat, sous le nom de Nays, marquis de Candau.

Henri-Alexandre de Nays, marquis de Candau, qualifié en plusieurs pièces de « Haut et puissant seigneur » devint la tige des marquis de Candau actuels. Il fit mettre, par erreur ou autrement, sur l'Armorial de France, comme armes de la maison de Nays « *d'azur à une croix d'or fleuronnée* ». Son arrière petit fils, le marquis Alexandre de Candau devint député sous la Restauration.

Pierre Alexandre, vicomte de Nays Candau, seigneur de Lucarré, capitaine au régiment de Navarre, frère du marquis Henri-Alexandre, épousa demoiselle Noguès, fille du baron de Noguès Gerderest. La vicomtesse de Nays mourut à Pau, sur l'échafaud révolutionnaire en 1793, son fils épousa la baronne de Duplaa, née de Charritte, sa fille, Henriette de Nays, épousa noble Jacques de Lalanne Souye, avocat au Parlement, seigneur de Souye et Uzan. — Louis, vicomte de Nays Caudau, sous-préfet du corps de S. M. Louis XVIII.

Possessions de la maison de Candau : Marquisat de Candau, baronnie de Vauzé, seigneuries de Castétis, Balansum, Bellegarde, Lucarré, Abos, Laneplaa, de Marimbordes de Loubieng, de Peyrelongue, baronnie de Duplaa d'Escout, de Placüs, et autres places.

Ordre de Saint-Louis, de la Légion d'honneur, de Saint-Maurice et Saint-Lazare de Sardaigne.

Armes : *D'argent, à la croix de sable fleuronnée.*

Devise : « *Tollam et Deffendam !* »

Support : *Un lion couché.*

Couronne de marquis.

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Branche ainée des barons de Nays Labassère

Nays, baron de **Labassère** (Ignace de), chef du nom et des armes, marié le 17 février 1835 à Jeanne Laurence de Gan ; — Résidence : château de Rousse, par Jurançon (Basses-Pyrénées).

Nays-Labassère (le chevalier Jean-Henry de), né le 11 mai 1842, même résidence.

Nays-Labassère (Paul de), fils du précédent, même résidence.

Nays-Labassère (Elisabeth et Marie de), sœurs du précédent, même résidence.

Branche des marquis de Candau

Chef de branche : **Nays**, marquis de **Candau** (Alexandre de), marié à sa cousine Louisa Xavièrine de Perpigna. — Résidence : Château de Candau, par Castétis (Basses-Pyrénées).

Nays-Candau (Alice de), fille du précédent, mariée à Louis de Laporterie, avocat.

Nays-Candau (Nelly de), mariée à Joseph de Laporterie, frère de Louis Laporterie.

Nays-Candau (Henriette de), mariée à Raymond Joly de Sailly.

Nays-Candau (Marie et Louise de), sœurs du marquis Alexandre de Candau. — Résidence : Villa Mossié à Bizanos, près Pau.

Rameau des vicomtes de Nays Candau (qui a pour auteur Pierre-Alexandre, vicomte de Nays Candau, second fils du marquis Jean-Paul de Nays Candau, né en 1740.

Nays-Candau (Agénor-Alexandre-Armand *Ferdinand*, vicomte de). — Résidence : Hôtel de Nays, rue du Lycée à Pau. Marié à Mademoiselle de Suger.

Nays-Candau (Renée Caroline de), sœur du précédent, mariée à Jean-Louis-Auguste-François Plieux, décédée.

Nays-Candau (Caroline de), mariée au vicomte Frentz Toussaint.

Nays-Candau (Marie de), mariée au baron René Toussaint, décédée.

Nays-Candau (Fanny de), mariée à Gustave de Beauquesne, colonel d'infanterie de marine en résidence à Toulon.

Nays-Candau (Fernand, baron de), frère des précédentes, fils du vicomte Ferdinand de Nays, lieutenant-colonel d'artillerie de marine, breveté d'état-major, chevalier de la Légion d'honneur, et la baronne de Nays Candau née de Morgan. — Résidence : Lorient.

Rameau des barons de Nays Candau, qui a pour auteur Jean de Nays Candau, seigneur d'Abos, capitaine au régiment Nivernais, troisième fils du marquis Jean-Paul de Nays Candau, en 1750.

Nays-Candau (baron de) et baronne, née de Lagarrigue.

Nays-Candau (Mlle de), mariée à M. de Lagarrigue.

Nays-Candau (Mlle de), veuve de M. Foch.

Nays-Candau (Mlle de), mariée à M. d'Espeaux.

Nays-Candau (Mlle de), mariée à M. de Covarrubias, décédée.

NEUFVILLE (*de*).

La maison de Neufville, originaire de l'Artois tire son nom d'un village situé à une lieue d'Arras. Elle a été maintenue trois fois dans sa noblesse : 1° par lettres patentes de la reine Anne d'Angleterre, en date du 18 mars 1711, 2° par diplôme de l'Empereur François Ier, le 29 mars 1753, 3° par diplôme du comte Paladin Carl-Théodor le 11 avril 1792. Elle a possédé les titres de seigneurs et barons de Neufville, de seigneur de Matringhem, Damicourt, Meaulens, Cauroy, Boubers, etc. de baronnets de Neufville (1711), de chevaliers héréditaires de Neufville (1753), de barons de Malapert (1792), etc.

Cette ancienne et noble race est connue depuis Eustache de Neufville, chevalier qui parut au tournoi d'Auchim en 1096, se croisa l'année suivante et mourut au siège du château de Montmorency où il combattait sous les ordres de Louis-le-Gros, en 1101. La Chesnaye-Desbois et d'autres généalogistes disent que deux autres rejetons contemporains de la même souche ayant été apanagés des terres de Lameth et de Hamelaincourt, en prirent le nom et furent les auteurs des familles qui le portent. Telle serait aussi l'origine, dit-on des seigneurs de Markuais et de Bacquehem qui parurent plus tard. Des lettres du bailli d'Amiens en 1355, disent qu'Isabelle de Markais était issue de la maison de Neufville, et Bacquehem a toujours eu pour armes le *fretté* avec le franc

canton de Roubaix et, pour cri de guerre, Neufville, Neufville !

Le fils et le petit-fils du chevalier de Neufville appelés Eustache comme leur père figurent dans un grand nombre de Chartes de 1102 à 1180, notamment dans plusieurs donations en faveur des abbayes de St-Aubert et du Mont-St-Eloi. Wagon de Neufville, qui parait dans un de ces actes que fit son père en 1180, laissa deux fils. Baudoin, le plus jeune, accompagna le comte de Flandre à la 4e croisade, assista à la prise de Constantinople en 1204, périt l'année suivante dans un combat contre les Bulgares. Il avait épousé demoiselle d'Antioche, dont le père était maréchal de Chypre et il en eut une fille d'une rare beauté, que Robert de Courtenay, devenu empereur de Constantinople enleva à son fiancée, le chevalier de Cahan pour l'épouser lui-même. Une vieille chronique ajoute que « la fureur du chevalier jeta plus d'éclat sur la « fille de Baudoin que le haut rang auquel elle « était parvenue. » On n'est point d'accord sur les détails de la vengeance exercée contre elle, mais l'empereur Robert, disent tous les historiens, en conçut un tel désespoir qu'il en mourut de chagrin.

Eustache de Neufville, fils aîné de Wagon, est qualifié chevalier dans plusieurs actes de 1192 à 1226. Par l'un d'eux, passé au mois de mars 1214 il se porta caution, avec son fils Eustache, pour Hellin de Waurin, qui s'engageait à ne point inquiéter le roi de France pendant la captivité du comte de Flandre fait prisonnier à la bataille de Bouvines, où les deux Neufville avaient combattu. (Titre scellé: archives de l'Empire, I n° 532). Eustache de Neufville, chevalier ayant inutilement réclamé les arrérages que lui devaient les habitants de Monteri, en vin et en argent, l'official d'Arras avait excommunié les débiteurs récalcitrants. C'est ce que nous apprennent les chartes de l'an 1279 assez curieuses pour que nous reproduisions ici le texte de la seconde : « Je Wistasses, sires « de Noevile, chevaliers à sey Loin am maistre « Robert de Souchies, canoine de Lens en Artoys « salut et bone amour. Je vous faich asavoir que « li home de Monteri ont fait men-grès des deniers « que ils me devaient pour arrérages et dont ils « étaient escumenié de par vous, pour laquelle « chose je vous prie que vous les absolés et leurs « baillies leur absolution ; car tel il est bien mes « grès. En témoignage de laquelle chose, je vous « envoie ces présentes lettres scelées de mon seel. « — Données à Arras en l'an 1779, le jœdi devant « migaresme. »

Les deux actes sont scellés du sceau d'Eustache de Neufville, qui a été moulé et fait partie de la collection des archives de l'Empire (J. 383, n° 53). Ce chevalier mourut en 1285. Son fils, Gilles de N. combattit à la journée de Saint-Omer, en 1340 sous les ordres du duc de Bourgogne et son petit fils Eustache IX, épousa la dame d'Alennes, dont il eut : 1° Jean de N. Chevalier, seigneur de Neufville, du Cauroy, d'Alennes, etc. mort en 1386 sans postérité. 2° Hugues de N. qui épousa en 1393 Isabelle de Ghistelles, et périt avec son fils unique à la bataille d'Azincourt. 3° Jeanne de N. qui mariée à Robert d'O coche, cadet d'une ancienne maison d'Artois et devenue dame de Neufville, du Cauroy, d'Alennes, Hennin, etc. par la mort de ses deux frères transmit ses biens à Jean d'O'coche, son fils aîné le substitua aux nom et armes de Neufville.

Cette nouvelle souche se divisa en plusieurs branches ; celle des barons, seigneurs de Boubers, d'Alennes, de Guinaumont, etc. qui resta en Artois et qui s'éteignit à la quatrième génération, aprè avoir contracté des alliances avec les maisons de Baileul, de Créquy, de Fosseux, (éteinte dans Montmorency) de Tramecourt, de Lignes d'Ollehain, etc. Ses deux derniers rejetons furent les deux fils de Jean de Neufville et de Catherine de Créquy. L'un appelé Jean comme son père, figure dans un acte de 1529 (titre scellé ; archives de l'Empire, n° 70). Il avait épousé Anne (*alias* Louise) de Longueval et mourut sans postérité. Il a été enterré, ainsi que sa femme, dans l'Eglise de Ste-Claire d'Arras. L'autre François de Neufville, seigneur de Boubers, de Guinaumont, etc. Ayant recueilli la succession de son frère en 1560 et se voyant lui-même sans enfants, vendit la baronnie de Neufville au cardinal de Granvelle, qui ne la posséda pas longtemps parce que Baudoin de Montmorency, seigneur de Croisilles en opéra le retrait lignages. François de Neufville mourut avant le 10 décembre 1589 et avec lui s'éteignit la branche ainée.

Branche Allemande.

Jean de Neuville, dit Mensart, fils puiné de Robert de Neufville, seigneur d'Alennes, de Boubers, etc. et de Jeanne de Fosseux et grand oncle des deux derniers rejetons de la souche arlésienne forma la branche cadette. Il fut père de Robert de Neufville qui, ayant embrassé la religion réformée quitta l'Artois et alla s'établir à Anvers, d'où il passa en Angleterre. Il y resta jusqu'a l'avènement de Marie la Catholique et se réfugia alors à Emde, en Westphalie. Après bien des vicissitudes il se fixa à Francfort-sur-le-Mein, ou il obtint le droit de cité, le 28 mai 1573. Daniel de Neufville son fils cadet, forma la branche de Hollande, rapportée plus loin.

Sébastien de Neufville, frère aîné de Daniel, épousa le 30 septembre 1577, Anna Cockx von Opeynen, née en 1549, décédée le 27 avril 1615. Il obtint le droit de bourgeoisie à Francfort le 26 juillet 1580, et mourut le 3 mars 1609.

Les descendants de Sébastien prospérèrent dans leur nouvelle patrie et contractèrent des alliances soit avec les principales familles des réfugiés français, comme celles de Malapert, du Fay, d'Orville, de Campoing, de Bary, de Passa-

vant, de Gontard, etc. soit avec les meilleures maisons du pays. Un d'eux Robert de N. né à Francfort en 1670, s'établit en Angleterre ou il obtint de la reine Anne le titre héréditaire de baronnet, par lettres patentes du 18 mars 1721, qui rappellent sa noble et ancienne origine. Il mourut sans posterité en 1735.

Deux frères, David et Jacob de N. formèrent chacun une branche séparée. Le premier, né le 8 décembre 1663, décédé le 10 mars 1718, avait épousé le 2 octobre 1694, Maria Magdalena du Fay et en eut un fils Johann-David, né à Francfort le 3 novembre 1696, reconnu noble d'origine et admis en conséquence dans la chevalerie allemande sous le nom de von N. par décret impérial de François 1er le 29 mars 1753. Johann-David, veuf de Cornélie-Gertrude Gontard, se remaria avec Elisabeth du Fay et fut l'aïeul de Frédéric Wilhelm von N. né le 26 avril 1755, chambellan de sa majesté le roi de Prusse, créé baron du St-Empire par décret rendu à Munich le 11 avril 1792. Frédéric Wilhelm avait déjà adopté le nom de von Malapert, dit von N. pour se conformer au désir de son aïeul maternel le major Frédéric-Wilhelm von Malapert, qui n'avait point laissé d'héritier mâle. Cette branche contracta ses alliances avec la noblesse allemande et exerca de hautes charges militaires. Elle est aujourd'hui représenté à Francfort par Philippe-Auton-Félix, baron von Malapert, dit von N. né le 28 janvier 1834.

Jacob de N., frère cadet de David, né le 5 mars 1668, décédé le 1er juillet 1730, avait épousé le 4 août 1691, Anna Campoing. Leurs descendants ont continué jusqu'à nos jours à résider à Francfort. Quoiqu'ils n'aient point fait reconnaitre leur noblesse en Allemagne, ont toujours joui d'une grande considération et occupé une position éminente parmi leurs concitoyens. Ils ont pris une part active aux événements politiques et religieux qui ont agité le sort de la ville de Francfort. Leur chef actuel est Gustave-Adolphe de N. né le 24 décembre 1820, marié le 26 avril 1852, à Caroline Buttner, dont il a plusieurs enfants.

Une autre branche s'attache à la maison des princes d'Orange-Nassau et occupa à leur cour les charges les plus honorables et les plus élevées. Elle est établie aujourd'hui à Bonn et elle a pour chef actuel Balduin-Johann-Robert-Wilhelm von Neufville, né à Dillenbourg le 12 mars 1807, marié le 12 mars 1844 à Auguste Sophie-Caroline von Herf (résidences, les châteaux de Miel et de Mariesthal).

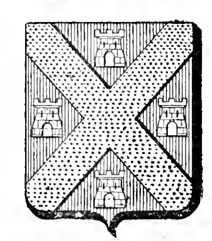
Branche Hollandaise

Daniel de N., frère puiné de Sébastien, mentionné plus haut, naquit à Emde en 1553 et obtinle droit de bourgeoisie à Francfort en 1589. Onze ans après, il quitta cette ville et l'Allemagne, pour aller s'établir à Harlens en Hollande où il épousa

Mayke Coppens. Sa postérité, quoique moins nombreuse que celle de son frère, forma plusieurs rameaux, qui s'éteignirent tous avant la fin du siècle dernier, sauf un seul dont le chef actuel, Abraham de N. né à Amsterdam le 31 mars 1787, a épousé le 18 février 1810, Margaretha-Clara-Carnelia van de Pool, née le 25 décembre 1788, décédée à Harlens le 2 octobre 1854. De cette union sont issus plusieurs enfants.

Armes : *D'or, fretté de gueules.*





Les branches émigrées ont, après plusieurs modifications, adopté définitivement pour blason : *De gueules, au sautoir d'or, cantonné de quatre tours d'argent.*

L'ainée de ces branches place sur un écusson d'azur cette *ancre*, qui rappelle leur espérance d'avoir enfin trouvé un asile définitif.

Supports : *Deux griffons d'or et de gueules.*

Cimier : *Une tête et un col de griffon d'or dans un vol d'or et de gueules.*

Cri de Guerre : *Neufville ! Neufville !* en lettres d'or sur un listel de gueules.

Devise : *Mon désir tend à la Neufville.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Neufville (Sébastien-David-Guillaume de) frère cadet de Gustave-Adolphe, né le 9 juillet 1822, marié le 28 août 1850 à Mina Bienvenue de Melay et décédé le 4 octobre 1890 s'était établi en France en 1846.

Il a repris pour lui et sa postérité le droit de bourgeoisie en vertu de la loi qui, dès le retour dans la patrie de leurs ancêtres, défère le titre de citoyen français à tous les descendants de ceux qui émigrèrent pour cause de religion.

De son mariage sont issus huit fils :

1° Jacob-Guillaume, demeurant à Paris, 11, rue Ampère, marié à Ernestine-Louise Bongrand, dont : *a)* Gérard-Roger-Sébastien, né le 29 août 1879 ; *b)* Gilbert-Jean-Antonin, né le 25 décembre 1883.

2° Sébastien, demeurant à Paris, 21, avenue Montaigne, marié à Jeanne de Neufville.

3° Henri-Auguste, demeurant à Paris, marié à Miss Nelly Gasrett, dont: Sébastien.

4° Robert-Adolphe.

5° Gustave-Frédéric, demeurant à Paris, 48, cours la Reine, marié à Henriette-Inès Saussine, dont : *a)* Godefroy-Sébastien-Léon-Frédéric, né le 15 octobre 1891 ; *b)* Baudoin-Alain-Paul-Albert, né le 11 juillet 1895.

6° Paul-Hippolyte, demeurant à Paris, 35 avenue du Bois de Boulogne.

7° Jean-Georges.

8° Alexandre.

NICOLAY ou NICOLAÏ (*de*).

Ancienne noblesse, originaire de Vivarais, très distinguée dans la robe par une suite non interrompue de premiers présidents de la Chambre des comptes de Paris, et dans l'épée, par un maréchal de France, de la promotion du 24 mars 1775.

Le premier de cette maison dont il soit fait mention est Jean de Nicolaï, qui demeurait au bourg de Saint-Andréol.

Son fils Jean, deuxième du nom, suivit Charles VIII dans ses expéditions d'Italie ; fut son ambassadeur, chancelier du royaume de Naples sous Louis XII ; premier président de la Chambre des comptes en 1506 et honoré du titre de cousin par ce prince.

Un de ses descendants, brigadier par brevet du 1er janvier 1740, alla servir l'armée du Bas-Rhin, sous les ordres du maréchal de Maillebois ; marcha avec la première division des troupes de l'armée de Westphalie en Bohême au mois d'août, se distingua particulièrement dans plusieurs escarmouches ; contribua au ravitaillement de Braunau, dont on fit lever le siège aux ennemis ; cantonna pendant l'hiver à Eggenfeld, sous les ordres de M. le prince de Conti ; concourut à la défense de de poste et à la retraite hardie que fit ce prince en présence des ennemis ; rentra en France avec la réserve de l'armée, commandée par ce général, en juillet 1743 ; finit la campagne dans la Haute-Alsace, sous les ordres du maréchal de Coigny, et contribua à la défense du Rhin. il continua à se distinguer dans toutes les batailles où il assista. Se trouva en dernier lieu à la bataille de Minden le 1er août ; commanda le 8 l'arrière-garde de l'armée lors de sa retraite d'Einbeck, battit le prince héréditaire, lui tua plus de cinq cents hommes, et se retira en bon ordre. Louis XV lui donna le commandement de la province d'Hainaut, où il commandait depuis le 31 mai 1760, et en considération de tous ses services, Louis XVI, à la promotion du 24 mars 1775, l'a élevé à la dignité de maréchal de France. Il est mort à Paris le 10 mars 1777 et a été inhumé en l'église Saint-Sulpice. Il avait épousé, en 1763, Marie-Hyacinthe Ralet de Chalet.

De cette famille, il y a encore la branche des barons de Sabran, qui subsiste en Languedoc.

Armes : *D'azur, au lévrier d'argent, colleté d'un collier de gueules, bardé, bouclé et cloué d'or.*

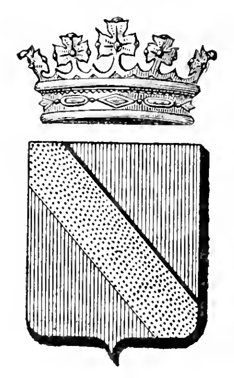
Voy. Tome Ier, col. 1873.

NOAILLAN (*de*).

Cette famille dont le nom s'écrit aussi Noailhan, est originaire de l'Armagnac, où elle possédait les seigneuries de Villeneuve et de Lamezan. Elle a été maintenue dans sa noblesse, le 31 mai 1698, par l'intendant de la généralité de Montauban. Elle s'est apparentée avec les familles de Brethous, de Brocas, de Lartigue, de Loze, etc.

Armes : *De gueules, à la croix vidée et tréflée d'argent.*

NOAILLES (*de*).



Cette maison est une des plus anciennes et des plus illustres de la province du Limousin. Il en est sorti un cardinal-archevêque de Paris, deux évêques comtes et pairs de Châlons, deux évêques de Dax, un évêque de Saint-Flour, puis de Rodez, quatre maréchaux de France, un amiral de Guyenne, des ducs et pairs, des grands d'Espagne de la première classe, des ambassadeurs, des ministres d'Etat, des gouverneurs généraux et un vice-roi, un commandeur et des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit et deux de la Toison d'or, etc.

La terre et le château de Noailles dont cette maison prend son nom, sont situés près de Brive et de Turenne, et elle les possède de temps immémorial par les soins qu'ont eu les seigneurs de Noailles de les conserver aux mâles de leur maison par une substitution perpétuelle, comme il est prouvé par les titres énoncés dans un arrêt du parlement de Paris, du 24 mars, avant Pâques, 1528, qui remonte la filiation jusqu'en 1248, que vivait Hugues, fils de Pierre, qui est nommé, comme etant décédé, dans le testament de Hugues, son fils, de l'an 1248, et dans lequel il substitua sa terre de Noailles graduellement à tous ses fils, à l'exclusion des filles : ce qui devint dans la maison une loi héréditaire. Il mourut dans le

voyage qu'il fit de la Terre-Sainte avec le roi Saint-Louis, et son corps, comme il avait ordonné, fut apporté à Noailles, pour être enterré auprès de ses prédécesseurs.

La seconde branche commence au 6e degré, avec le fils de Jean, premier du nom; Jean de Noailles, troisième du nom; c'est en faveur d'un membre de cette branche, Henri, seigneur de Noailles, chevalier, comte d'Ayen, etc., que la terre d'Ayen fut érigée en comté en 1592.

Henri, comte d'Hayen, qui se distingua par sa valeur à la bataille d'Avin en 1635, et mourut à celle de Rocroi en 1643, sans alliance. Son quatrième frère continua la descendance de cette maison, Anne, duc de Noailles, pair de France, marquis de Montclar, et de Mouchy-le Châtel, arriva au grade de général des armées du roi et fut reçu chevalier de ses ordres, le 31 décembre 1661. Il obtint l'érection du comté d'Ayen, en duché-pairie, sous le nom de Noailles, par lettres du mois de décembre 1663. Prêta serment au Parlement en qualité de duc et pair, le 25 du même mois.

Philippe de Noailles (second fils de feu le maréchal de France Adrien-Maurice), appelé d'abord le marquis de Mouchy, dit ensuite le comte de Noailles, marquis d'Arpajon, seigneur de l'ancien duché-pairie (aujourd'hui principauté) de Poix, en Picardie, baron de Mouchy-le-Châtel, etc., etc., entra aux mousquetaires le 20 novembre 1729, fut capitaine au régiment de Montrevel, cavalerie, le 23 mai 1731, et fit sa première campagne au siège de Khel en 1733; puis colonel d'un régiment en son nom par commission du 10 mars 1734, qu'il commanda la même année à l'armée d'Allemagne, entra le premier, l'épée à la main, dans les lignes de Dettingen, qui furent forcées par le comte de Saxe, sous les ordres du duc de Noailles et servit ensuite avec distinction au siège de Philippsbourg.

Le maréchal, son père, ayant été nommé le 24 février 1735, pour commander l'armée d'Italie, le comte de Noailles l'y suivit par ordre du roi et où il se distingua. Il entra en exercice du gouvernement de Versailles le 7 décembre 1739; il fut fait grand d'Espagne de la première classe, sur la cession de son père, par brevet du 20 janvier 1741, et par décret du roi d'Espagne, le 28 février suivant; chevalier de l'ordre de Malte, pour lui et ses fils aînés à perpétuité, par substitution au privilège de la maison d'Arpajon, dont il épousait l'héritière, par bulle du grand maître du 28 septembre de la même année. Passa à l'armée de Bavière avec son régiment en avril 1742, sous les ordres du duc d'Harcourt et se distingua en plusieurs circonstances. A la tête de cinq compagnies de grenadiers et de dix piquets, il fit l'arrière-garde, chargea trois fois les ennemis, au nombre de 3.000 hommes, et par une manœuvre hardie, et un feu ménagé, rétablit l'ordre, ranima le courage par son exemple, et rentra au camp sans avoir pu être entamé, quoique vivement suivi par les ennemis, ce qui lui mérita les éloges de l'armée et du duc d'Harcourt, qui loua beaucoup son sang-froid, son courage et son intelligence, reçut la grand croix de Saint-Louis, le 11 avril 1743; servit avec la plus grande distinction à la bataille de Dettingen, où il eut deux chevaux tués sous lui, en portant un drapeau de son régiment; en 1746, il suivit son père dans son ambassade en Espagne, y reçut son diplôme de grand d'Espagne, sous la dénomination de duc de Mouchy; il fut nommé le 27 mai, chevalier de la Toison d'or, dont il reçut le collier des mains du Dauphin, père du roi régnant, le 12 juillet; fut au siège de Maëstricht, en 1748, et obtint le grade de lieutenant-général des armées du roi, par lettres du 10 mai de la même année. Nommé chevalier et grand croix de l'ordre de Malte, par bulle du grand maître du 16 novembre 1750; il fut reçu par l'ambassadeur de Malte, le 15 janvier 1752; fut nommé par le roi en juin 1755, ambassadeur extraordinaire auprès du roi de Sardaigne, s'acquitta, à la satisfaction des deux cours, de l'importante commission dont il avait été chargé; passa ensuite à Parme, où il s'acquitta d'une autre commission que le roi lui avait donnée; revint en France au mois d'octobre. Il fut fait chevalier des ordres le 2 février 1767, et élevé à la dignité de maréchal de France, à la promotion du 30 mars 1775, en considération de tous ses services.

Il laissa plusieurs enfants de Anne-Claudine-Louise d'Arpajon, qu'il avait épousée le 27 novembre 1741.

Armes : *De gueules, à la bande d'or.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1re Branche : Ducs de Noailles.

Noailles, duc de **Noailles** (Adrien-*Maurice*-Victurnien-Mathieu *de*), né à Paris, le 22 septembre 1869, fils du duc Jules. — Résidence : avenue Kléber, à Paris, marié le 6 décembre 1892, à Yolande d'Albert de Luynes, dont *Jean*-Maurice-Paul-Jules, né le 18 septembre 1893.

Frères et Sœurs :

1° *Elisabeth*-Victurnienne, née le 24 août 1865. Résidence : 60, boulevard de la Tour-Maubourg, à Paris; mariée le 3 juillet 1886 à Wilfrid, marquis de Virieu;

2° *Marie*-Emma-Madeleine, née à Paris, le 20 novembre 1866. Résidence : 60, Bd de la Tour-Maubourg, à Paris; mariée le 4 juin 1889, à Henri *de* Montesquiou-Fezensac;

3° *Hélie*-Guillaume-Hubert, comte de N. né le 26 mai 1871, sous-lieutenant au 27e dragons, à Versailles ;

4° *Mathieu* - Fernand - Frédéric - Pascal, comte de N., né le 13 avril 1873.

MÈRE :

Duchesse Dle Clotilde, née de LA FERTÉ-MEUN MOLÉ DE CHAMPLATREUX. Résidence : Château de Champlâtreux (S.-et-O.).

COUSIN-GERMAIN :

Emmanuel-Henri-Victurnien, marquis de **Noailles**, né le 15 septembre 1830, ambassadeur de France à Berlin; marié le 30 janvier 1868, à Eléonore, comtesse SWIEYKOWSKA, décédée, dont : *Emmanuel*-Jean-Maurice-Félix, comte de N., né le 30 mai 1869.

2e BRANCHE : DUCS DE MOUCHY, PRINCES DE POIX.

Noailles, duc de **Mouchy**, prince-duc de **Poix**, marquis d'**Arpajon** (*Antoine*-Juste-Léon-Marie *de*), né à Paris, le 19 avril 1841, fils du duc Henri, décédé ; marié le 18 décembre 1865, à Anna, princesse Murat, née le 3 février 1841, dont : *François*-Eugène-Joseph-Napoléon-Emmanuel-Marie de **N.**, prince-duc de **Poix**, né à Paris, le 25 décembre 1866. Résidences : 6, rue Paul-Baudry, à Paris ; et château de Mouchy (Oise) : marié le 25 juillet 1889 à *Madeleine* Marie-Isabelle DUBOIS DE COURVAL, dont : *a) Henri*-Antoine-Marie de **N.**, comte de **N.**, né à Paris, le 9 avril 1890 ; *b) Charles*-Arthur-Anne-Marie de **N.**, né à Paris, le 28 septembre 1891.

TANTE :

N. (comtesse *de*), née Héléna COSVELT. Résidence : Hyères (Var).

COUSINS-GERMAINS :

1° **N.** (Marie-Olivier-*Alexis*, comte de), né à Paris, le 10 novembre 1853. Résidence : 16, rue Chaveau-Lagarde, à Paris ;

2° *Cécile*-Marie-Gabrielle-Elisabeth, née à Paris, le 26 octobre 1854. Résidence : 60, Bd de la Tour-Maubourg, à Paris ; mariée le 5 juillet 1877, à Rémy, comte de LA CROIX-LAVAL.

3° **N.** (*Amblard*-Marie-Raymond-Amédée, vicomte de), né le 28 avril 1856, capitaine au 8e chasseurs à pied à Amiens ; marié le 6 octobre 1884 à Marie-*Suzanne*-Louise-Caroline de GOURJAULT, dont : *Marie Thérèse*-Anne-Thaïs, né le 11 mars 1886;

4° **N.** (Marie-*Olivier*-Antoine-Lucien de), né le 27 janvier 1858, missionnaire au Japon septentrional ;

5° *Geneviève*-Marie-Edmée-Euphémie, née le 28 septembre 1860. Résidence : 14, rue Lincoln, à Paris ; mariée le 19 juin 1883 à *Auguste*-Ferdinand-Marie vicomte de BRUNETEAU DE SAINTE-SUZANNE.

MÈRE DES CI-DESSUS :

N. (comtesse Alfred *de*), née Pauline-Françoise-*Marie* de Beaumont, née le 16 juillet 1833. Résidence : château de Noailles (Corrèze).

NOBLET D'ANGLURE (*de*).

Les terres et seigneuries d'Anglure, Montchanin, Montgesson, Avaize, Grandvaux furent unies et érigées en marquisat, sous le nom de Noblet-d'Anglure, par lettres du mois de mai 1715, enregistrées au Parlement de Paris le 29 avril 1718, en faveur de Bernard de Noblet. En 1730, le roi érigea, en faveur du marquis de Noblet, la baronnie de la Clayte en comté. Il se maria deux fois et eut postérité des deux lits.

ARMES : *D'azur, au sautoir alésé d'or*.

NORMANT DE LA VILLE-HELLEUC.

Famille des plus anciennes de la Bretagne ; elle a toujours tenu un rang parmi la noblesse de cette province. Elle s'honore d'avoir produit un chevalier croisé sous Saint-Louis, et d'avoir donné des officiers distingués à nos armées.

Ses membres figurent comme hommes d'armes dans les montres et revues de Bretagne depuis le XIVe siècle. Ils se trouvent dans les anciennes réformations de 1423, 1448 et 1535, et ont prouvé huit générations suivies à la réformation de 1669.

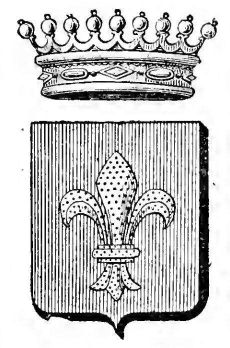
Le premier que nous connaissions est Jehan

Normant, qualifié miles, chevalier, présent, avec Jacques de Kerbec ou de Kerleć et plusieurs autres seigneurs, à une transaction de 1191.

Armes : *D'azur, au rencontre de cerf d'or, accompagné de quatre molettes de même, 1 en chef, 2 en fasce et 1 en pointe*,

Couronne de comte.

NOUHES (*des*).



Cette famille, d'après le savant Bénédictin Dom Fouteneau (Manuscrits déposés à la Bibliothèque de Poitiers), remonterait à la conquête de la Gaule par les Francs et à la constitution des premiers fiefs.

Ce qui est incontestable, c'est qu'elle est d'ancienne chevalerie, et que, dès le XIIIe siècle, elle occupait une grande situation en Poitou. — En 1247, St-Louis adresse au seigneur des Nouhes, pour le convoquer à la Croisade, une patente en lettres d'or sur grand vélin (décrite en 1750 par Dom Fonteneau, qui l'avait trouvée à cette epoque dans les archives de la Tabarière). Le seigneur des Nouhes suit le saint Roi en Egypte ; et pour le récompenser d'un acte de vaillance, Saint-Louis détache de son manteau royal une fleur de lis d'or, autorisant le chevalier croisé à la placer sur sa bannière (Dom Fonteneau, tome 35). Telle est l'origine des armoiries de la famille des Nouhes. En 1309, Guillaume des Nouhes est lieutenant-général d'Anjou.

Filiation suivie. — En 1330 vivait un Jean des Nouhes, qui commence la filiation suivie. En 1336. sa fille Catherine épouse Michea de Béjarry (Archives de Béjarry). En 1404, Colin des Nouhes épouse Marguerite Prévost de la Boutetière, dame de la Tabarière (Saint-Alais, tome X, page 264). Il a deux fils, auteurs des deux branches de la famille :

La branche aînée ou branche de la Tabarière ;

La branche puinée ou branche du Pally.

Branche de la Tabarière.— Cette branche, riche et illustre, a contracté les plus belles alliances, tant dans la noblesse de Poitou et de Bretagne, qu'à la Cour. — En 1572, François des Nouhes épouse, au château de Josselin, Catherine d'Avaugour, descendante des anciens ducs de Bretagne, et devient ainsi cousin des Rohan (Archives de la Trémoille). Baron de Ste-Hermine, il est seigneur de 54 clochers. Ardent calviniste et compagnon d'armes d'Henri IV, aux côtés duquel il combat à Arques et à Ivry, avec le grade de lieutenant-général (Rég. d'hom. du château de Thouars, 1599), il ne suit pas le Roi dans sa conversion au catholicisme. Il devient au contraire le protecteur de ses coreligionnaires, tant en Poitou qu'à Paris, et organise pour eux un lieu de réunion et un asile touchant la capitale daus une rue qui, de son nom, s'appelle encore aujourd'hui rue de la Cour des Noues (XXe arrond. actuel de Paris, près de la place des Pyrénées). Il meurt gouverneur de Fontenay-le-Comte en 1604.

Son fils, Jacques des Nouhes, a les plus glorieuses destinées. En 1603, il épouse Anne de Mornay, 3e fille du grand Duplessis-Mornay, dit le pape des Huguenots (Vie de Duplessis-Mornay par le général Ambert, pages 369 et 400). Il est créé marquis de la Tabarière, Chambellan du Roi Louis XIII, qu'il a l'honneur de recevoir en personne dans son château de Ste-Hermine, en Bas-Poitou, le 21 avril 1622. Il meurt en 1631.

Son fils aîné, Philippe, est lieutenant du prince de Condé, qui le tenait en haute estime, et meurt tout jeune au siège de Bois-le-Duc le 24 août 1629.

François des Nouhes, frère de Philippe, est aussi tué à l'ennemi au début de la guerre de Trente-Ans, en 1636, et avec lui s'éteint la branche de la Tabarière.

La fortune de cette maison, évaluée à cette époque à plus d'un million de revenus, est partagée entre les trois filles de Jacques des Nouhes :

1° Charlotte, marquise de Dangeau, mariée en 1632, mère du Grand Dangeau, le célèbre courtisan de Louis XIV (Mémoires de Dangeau).

2° Elisabeth, marquise de Juigné, mariée en 1633.

3° Françoise, marquise de Coigne, mariée en 1645.

(Voir pour la généalogie de la famille des Nouhes, à la Bibliothèque Nationale à Paris : Dossiers bleus, n° 12834 — Cabinet de d'Hozier, vol. 256, dossier 6816).

Branche du Pally. — Les des Nouhes du Pally occupent le rang le plus distingué dans la noblesse du Poitou, et sont surtout connus sous le titre de comtes de Beaumont-Pally. Ils sont aussi attachés a la foi catholique que leurs cousins de la Tabarrière au protestantisme, et sont pour la plupart officiers dans les armées du roi.

Au XVIIe siècle, Jacob des Nouhes, page du Grand-Maître, puis chevalier de Malte (autographe du Grand-Maître de Paulo du 28 janvier 1628. Dom Fonteneau, tome 33, page 297) ;

Gabriel des Nouhes, frère du précédent, décoré du collier de l'ordre de St-Michel pour ses hauts faits d'armes (Brevet du 10 août 1650) ;

Son fils, René des Nouhes, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de St-Louis, blessé grièvement au combat de la Hogue, en 1691 ;

Gabriel des Nouhes, frère de René, abbé des Fontenelles, conseiller et aumônier du Roi Louis XIV, en 1695 ;

Joseph des Nouhes, blessé à Fleurus en 1690, cité encore à la bataille de Nerwinde, en 1693, chevalier de Saint-Louis.

Quatre des Nouhes figurent à la réformation de 1696 (Armorial général d'Hozier : Généralité de Poitiers, tome 28, pages 212 et 255 ; — Blasons coloriés d'Hozier, tome 27, pages 81, 114 et 245).

Au XVIIIe siècle, plusieurs membres de la famille des Nouhes sont encore dans les armées royales.

Mais c'est surtout lorsqu'éclate la période révolutionnaire que cette famille, toute militaire, montre sa vaillance, en même temps qu'un dévouement inaltérable à la Religion et à la Monarchie légitime. La Vendée se soulève pour la défense religieuse et sociale (mars 1793). Alexis-Hilaire des Nouhes, ancien officier au régiment Condé-Dragons, est à la tête d'une division de la grande armée Vendéenne, prend part à toutes les batailles sous les ordres d'Henri de Larochejacquelein, et meurt en combattant dans les rues de Savenay, avec sa vaillante épouse, née de Marigny, le 23 décembre 1793 (Mémoires de Madame de Larochejacquelein, édition 1889, p. 142 et 441).

Il avait laissé en Vendée son fils à la garde d'un serviteur dévoué. Le jeune Alexis-Joseph des Nouhes va bientôt retrouver Stofflet dans la forêt de Maulévrier et combat sous ses ordres jusqu'à la mort de cet illustre chef, en 1796. Il reprend les armes en 1799, et aussi en 1815, où, sous les ordres de Louis de Larochejacquelein, il commande les fils des anciens soldats de son père. La révolution de 1830 ne le décourage pas ; et il songeait à une nouvelle insurrection vendéenne, sous la direction d'Auguste de Larochejacquelein, quand il mourut le 9 novembre 1830.

Son fils, Alexis-François des Nouhes, répond encore à l'appel de la duchesse de Berry, en 1832, fidèle jusqu'à la fin aux traditions de sa famille.

ALLIANCES. — Les principales alliances de la famile des Nouhes sont :

De Goulaine, Prévost de la Boutetière, de Grignon, Turpin de Crissé, d'Avaugour, de Mornay, de Courcillon de Dangeau, de Juigné, de Coigne, d'Appelvoisin, de Lespinay, de Ferey de Rozengat, Poignant de la Salinière, de Moulins de Rochefort, de Marigny, de Béjarry, Pantin de Landemont.

TITRES ET SEIGNEURIES. — Marquis de la Tabarière ; comtes de Beaumont-Pally ; barons de la Lande, de Ste-Hermine, de Rozengat ; seigneurs de la Javelière, de Bodet, de Chantonnay, de Puybéliard, de Sigournais, de la Normandelière, de la Cacaudière, de Loucherie, de Robineau, etc.

ARMES : *De gueules, à une fleur de lis d'or.*

DEVISE : *Armis protegam.*

SUPPORTS : *Deux levriers d'argent à collier d'or,* sur les colliers l'inscription : *Fides, spes.*

Couronne de comte.

REPRESENTANTS ACTUELS :

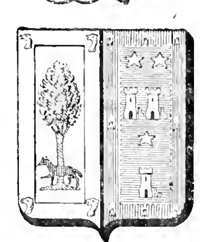
1° **Nouhes** (Eugène-Louis, comte *des*), chef de nom et d'armes de la famille, né en 1814, a épousé : 1° Amicie de MOULINS DE ROCHEFORT ; 2° Alix de la BARBÉE, dont une fille, *Marie* ; demeurant au château de la Cacaudière, près Pouzauges (Vendée).

2° **Nouhes** (Arthur-Alexis *des*), cousin du précédent, né en 1837, a épousé en 1863 Aliette PANTIN DE LANDEMONT, conseiller conseiller général de Maine-et-Loire, demeurant au château de Somloire, près de Vihiers (Maine-et-Loire), et 19, rue Royale, à Nantes, dont : *a*) Aymar-Alexis-Joseph, né en 1863, ingénieur, sorti de l'Ecole Centrale en 1886 ; marié en 1894 à Mathilde TORCHON ; demeurant au château de Somloire, près de Vihiers (Maine-et-Loire), et 14, rue de l'Abbaye, à Paris ; *b*) René-Marie-Alexis, sorti de l'Ecole Polytechnique, actuellement lieutenant d'artillerie au 20e régiment, à Poitiers ; *c*) Madeleine-Alix-Marie, mariée le 20 janvier 1897 à Guillaume, Mis de MENOU.

3° **Nouhes de Rozengat** (Philippe-Henri-Amédée, baron *des*), cousin des précédents, né en 1862 ; a épousé en 1894 Marguerite POIGNANT DE LA SALINIÈRE ; demeurant au château de la Pommeraye, près de Vertou (Loire-Inférieure), et 3, rue de la Tranchée, à Poitiers.

NOVALÈS (*de*).





Très ancienne famille noble, originaire des provinces Basques, que la tradition fait descendre des premiers seigneurs souverains de Biscaye (Archives de la noblesse. Madrid).

Cette maison a fourni, depuis le XIIe siècle, de nombreux chevaliers de l'ordre militaire de Santiago (Saint-Jacques de l'Epée). Parmi eux, Don Juan de Novales y Rozas, né en 1642, s'illustra particulièrement comme commissaire général de la cavalerie de Milan. Un autre chevalier de cet ordre, Don Juan-Joaquin de Novales y Angulo, né en 1702, fut magistrat municipal à vie (regidor perpetuo) de la ville de Madrid (Archives de la noblesse).

De la souche espagnole, qui a fourni plusieurs rameaux encore existants en Biscaye, dans la Vieille Castille et l'Andalousie, s'est détachée une branche cadette, qui a passé en France en 1850 et a acquis la naturalisation. Elle a pour auteur Manuel-Maria de Novales y Bringas, chevalier héréditaire de Saint-Jacques, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Ferdinand de 1re classe, ancien maire de quartier (alcade de barrio) de Madrid, ancien commandant de la Garde Civique, décédé à Bayonne (Basses-Pyrénées) en 1885, laissant postérité.

Armes : *D'argent, à l'arbre de sinople et au loup de sable passant à son tronc, à la bordure d'argent, cousue de sable, chargée de quatre têtes d'aigles coupées.*

La branche française porte : *Parti : au 1 d'argent à l'arbre de sinople et au loup de sable passant à son tronc, à la bordure d'argent, cousue de sable, chargée de quatre têtes d'aigles coupées* — qui est de Novales ; *au 2 d'azur aux trois tours d'argent, posées 2 et 1, surmontées chacune d'une étoile d'argent et flanquées d'un lévrier du même regardant l'étoile, à la bordure de gueules cousue d'or, chargée de huit hermines d'argent* — qui est de Bringas.

Timbré d'un casque d'acier bruni, cloué et brodé d'or, doublé de gueules, regardant à droite, surmonté d'un panache de plumes et lambrequins des mêmes émaux décrits dans l'écu.

Titres : Une branche espagnole de la famille de Novales est titrée marquis de Vivanco ; un Bringas porte le titre de comte de Cuevas.

REPRÉSENTANTS ACTUELS

(BRANCHE FRANÇAISE)

1° **Novalès** (*Gabriel* de), né le 16 août 1852, sous-préfet à Libourne (Gironde).

2° **N.** (*Emile* de), né en 1859, résidence : 35, rue Victor-Hugo, à Bayonne.

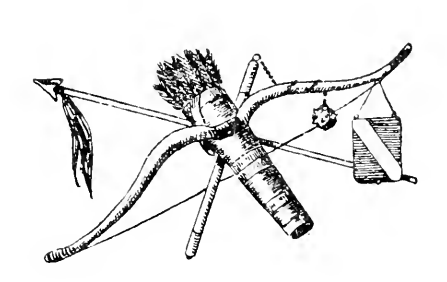
NOVION (*de*).

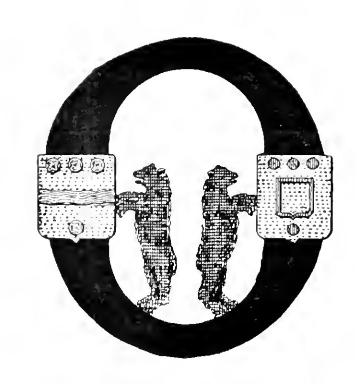
Famille noble, originaire de Champagne. Sa filiation commence à Jacques de Novion, qui existait en 1461.

Une seconde branche s'est formée au 4me degré et a pour auteur Cirus, dit Ignace de Novion, enseigne au régiment de Marlousset, qui se trouva à la bataille de Prague, servit dans les mousquetaires du roi puis dans les chevaux-légers du cardinal de Richelieu.

Cette famille a fourni entre autres officiers dans nos armées, Jean-Victor, comte de Novion, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, commandeur de l'ordre du Christ en Portugal, qui fut le secrétaire de l'assemblée de la noblesse du bailliage de Vermandois.

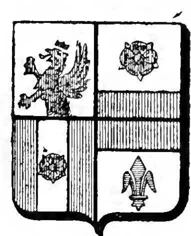
Armes : *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de trois colombes d'argent.*





OBERKAMPFF DE DABRUN.





Contrexeville,
25 juillet 1889.

Je soussigné, Louis-Eugène Timothée, baron von Oberkamp, chevalier du Saint-Empire, demeurant à Francfort-sur-le-Mein, actuellement à Contrexeville, déclare, par la présente, en raison de la commune origine de nos familles, autoriser mes cousins Emile-Georges-Charles Oberkampff, propriétaire au château de Saint-Magne (Gironde), et Ernest-Louis Oberkampff, rentier à Lyon, à se servir du diplôme donné le 28 juin 1629 par l'Empereur Ferdinand, à Johann Oberkamp, conseiller d'Etat (dont je leur ai remis une copie d'après l'original en ma possession), et à prendre, eux et leurs descendants, le titre de Chevalier, héréditairement, dans les conditions où il a été conféré à mon ancêtre, sans aucune réserve, joignant mes armoiries aux leurs. Si la branche que je représente, la seule existante, venait à s'éteindre, je les substitue par ordre de primogéniture dans mon titre de baron.

Approuvé l'écriture ci-dessus.

F.-L. von OBERKAMP.

Vu par nous, Maire de Contrexeville, pour la légalisation de la signature de M. Oberkamp, apposée ci-dessus.

Contrexeville, le 28 juillet 1889.

Le Maire, MOREL.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Morel, maire de Contrexeville.

Mirecourt, le 31 juillet 1889.

Le Sous-Préfet, COLLIGNON.

Armes : *Ecartelé : au 1, d'argent, à un griffon issant de gueules, couronné d'or ; au 2, d'argent chargé d'une rose de gueules, à la champagne de même ; au 3, de gueules à un pal d'argent, chargé d'une rose de gueules ; au 4, d'argent, chargé d'une fleur de lis d'azur, au chef de gueules.*

Par suite du décès du baron von Oberkamp, ses cousins se sont trouvés investis du titre de baron, conformément à la déclaration ci-dessus.

OBRY DE LABRY.

Cette famille descend par les femmes et porte les armes de Pierre Maujean, seigneur de Labry, dernier maître échevin de Metz, élu député du tiers-Etat aux Etats généraux de 1789.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et, en pointe, d'un cygne du même.*

OGIER DE BAULNY.

Cette famille se divise en plusieurs branches qui ont existé les unes à Paris, les autres dans

différentes provinces de France. Les membres de la branche qui nous occupe se sont tous distingués, soit dans les armées, soit dans la haute magistrature, soit enfin dans l'Eglise.

Nous citerons entre autres Pierre Ogier, avocat au Parlement de Paris, sous François Ier, son petit-fils, Charles Ogier de Baulny, seigneur de Villiers, avocat, conseiller d'état et privé du roi son fils, ancien major des gendarmes de Monsieur frère du roi, officier de la fauconnerie de S. M. Louis XIV. Cette famille compte encore plusieurs officiers distingués des armées du roi et des chevaliers de St-Louis.

Amédée-Etienne-Fau-Marguerite Ogier de Baulny, après avoir rempli plusieurs places importantes tant à l'armée d'Italie qu'en France, fut admis dans la première compagnie des mousquetaires sous Louis XVIII qu'il rejoignit à Gand en 1815. Au retour du roi, il fut nommé lieutenant à la légion du Cher, puis le 5 novembre 1816, lieutenant au 1er régiment de grenadiers à cheval de la garde royale, où il obtint le brevet de capitaine de cavalerie; le 16 septembre 1820, il épousa Françoise-Zéphirine-Perrin de Bois-la-Ville, dont il a eu postérité.

Armes : *D'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois trèfles de sable.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

OILLIAMSON (*d'*).

Ou Williamson, originaire d'Ecosse, dans la province de Cromarty : maison noble d'extraction, qui subsiste encore en plusieurs branches dans les trois royaumes de la Grande Bretagne. Elle a eu, avant son arrivée en France, des alliances les plus illustres, principalement avec la maison royale de Stuart, et depuis qu'elle est établie en France, (sous le règne de Charles VIII) elle a toujours été attachée à la personne de nos rois et à leurs services : elle a aussi contracté des alliances avec les maisons les plus illustres du royaume, surtout de la province de Normandie. — La difficulté de prononcer le nom de Williamson, conformément aux langues écossaises et anglaises, a fait varier la manière d'écrire ce nom, ce qui fait qu'on trouve dans différents actes Willanson, de Oillenson, d'Ouillenson, Oeillanson, d'Olleançon, Eoilliançon, enfin d'Oilliamson, qui est celle adoptée, depuis plus de 300 ans, par toutes les branches de cette maison. Le premier connu par filiation suivie est Duncan Williamson, chevalier, qui épousa, en 1381, Alix, fille de Mackenzie de Kintail dont il eut un fils. Le roi François Ier fit don à un de ses descendants, par lettres données à Paris le 30 décembre 1518, de 70 écus d'or. Cette maison a formé les branches des seigneurs de Saint-Germain, d'Oilliamson-Courcy, et d'Oillianson d'Ouilly.

Armes : *D'azur, à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or, posée sur un baril du même, cerclé d'argent.*

Devise : *Venture and Win ;* en Français : *Hazard et Gain.*

ORLÉANS (*d'*).

Famille noble, qui était connue dans la ville de Vicence dès le XIIIe siècle. Les historiens de cette ville ont rendu justice à son ancienneté et à sa noblesse, ainsi qu'aux hommes illustres qu'elle a fournis.

Octavien de Aurelianis, le premier connu, sorti de cette illustre famille, s'attacha à la maison de Visconti, et fut fait chambellan du duc Philippe-Marie, par lettre du mois de juin 1440. Les révolutions dont l'Italie fut agitée dans ces temps-là, et les disgrâces du duc de Milan, son maître, l'ayant obligé de passer les monts, il alla s'établir dans le Comtat-Venaissin, où il acquit, en 1446, la seigneurie de Bedouin, d'Astorgue de Peyre, baron de Beaumes. Il en rendit foi et hommage la même année (dans l'acte duquel il est qualifié grand et puissant homme) à l'Eglise romaine, entre les mains du recteur du Comtat. Elevé au métier de la guerre, il entra au service du roi Charles VII. On ne sait positivement à quel grade il porta les armes ; mais il n'y a guère d'apparence qu'il ait servi la Cour de ce prince sans payer de sa personne. La branche aînée s'étant éteinte, et les titres ayant passé dans des mains étrangères, on n'a pu avoir les instructions nécessaires sur ses services. Une procuration qu'il donna pour exiger les émoluments de la charge de Viguier d'Avignon, dont il avait été pourvu en 1471, prouve qu'il était maître d'hôtel ordinaire du roi Louis XI. Il se maria à Bourges, lorsque la Cour était dans cette ville, avec Anne Besson, dont il eut un fils, François d'Orléans, seigneur de Bedouin, de Villefranche, etc.

Un de ses descendants, François d'Orléans, IIe du nom, surnommé le Capitaine, à cause de ses services, fut gendre de Catilina, gouverneur des armes du Pape à Avignon et dans le Comtat-Venaissin.

Au 3e degré, Jean, fils de François d'Orléans, fut la tige de la branche des seigneurs de la Motte, Il fut capitaine de 100 hommes de pied et commissaire des guerres dans les troupes de la Ligue en Provence.

Cette famille compte deux chevaliers de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, un chevalier de Malte. ci-devant général des galères du Pape, nommé en 1734, colonel des chevaux légers de la garde de S. S. à Avignon, avec une pension considérable et les émoluments de capitaine de galères, en récompense de ses services ; un autre chevalier du même ordre, grand vicaire d'Arles, puis évêque d'Amiens, en décembre 1733.

Armes : *De gueules, au léopard lionné d'or : à une burèle d'azur, brochant sur le tout : au chef d'or, chargé d'une aigle de sable.*

ORO DE PONTOUX (*d'*).

Famille noble de la Guienne, au diocèse de Dax.

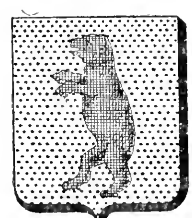
On trouve dans les registres de l'église cathédrale et dans ceux de l'hôtel de la même ville de Dax, à commencer depuis l'an 1259, que les maires ont toujours été pris dans la noblesse la plus ancienne et la plus illustre, tant que les élections ont duré; cela se justifie par le mot *en*, qu'on mettait dans ce temps-là devant les noms des personnes nobles : les noms des maires étaient placés, dans les actes publics, après celui du roi, du duc de Guienne et de l'évêque de Dax. On trouve dans les mêmes archives que En Guassaren, seigneur d'Oro, fut élu maire, au mois d'août 1400, sous le règne de Henri, roi d'Angleterre et de France, duc de Guienne. C'est de lui que part la filiation suivie de cette famille.

Au 10e degré, nous remarquons Jean d'Oro, IIe du nom, marquis de Pontoux, qui fut reçu page du roi en sa grande écurie, le 2 juin 1728.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules : aux 2 et 3 palé d'or et de gueules : sur le tout d'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et armée de gueules.*

ORSEL.





Très ancienne et noble famille issue des Orselli du marquisat de Saluces où on les trouve, dès le XIe siècle, seigneurs de Melle et de Brassasco.

Peu après cette époque, ils s'établirent en France sur les confins de la Savoie et du Dauphiné.

Au XIIe siècle (Grand cartulaire de l'abbaye d'Ainay), Bérard Orselli, archidiacre d'Ainay, avant de partir pour la Croisade avec son frère Humbert, vend tout ce qu'il possède sur la paroisse de Vaise.

En 1750, Joseph Orsel, dont les ancêtres habitaient Briançon, naît à Lyon et devient seigneur de la baronie de Chatillon de Corneille Montgriffon, la Tour des Echelles, etc.

Armes : Du marquisat de Saluces: *D'or, à l'ours de sable.*

Devise : *Deus in adjutorium.*

Savoie et Dauphiné : *D'or, à l'ours de gueules,*

armé et lampassé de sable, tenant un demi-vol d'azur.

Lyonnais : *D'or, aux rochers de sel d'argent sur une mer ondée de sinople surmontée, à dextre de l'écu, d'un soleil rayonnant d'azur cantonné en chef.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Orsel (*Henri*), né le 1er août 1839. Résidence : Château des Sagets par Artaix (Saône-et-Loire) ; marié à Lucile des Sagets dont : *a*) Gilbert, ingénieur civil des Mines ; *b*) Charles, lieutenant au 38e de ligne, marié à Mathilde Guérin ; *c*) Maurice ; *d*) Raphaël ; *e*) Eugène.

ORTOLI (*d'*).

Maison des plus anciennes et des plus illustres de l'Italie, originaire de la ville d'Ancône. Le comte Jules Ortoli fut élu pour faire la guerre contre les Lombards lorsqu'ils vinrent assiéger la ville de Rome, alors défendue par l'empereur Charlemagne, lequel s'était constitué le défenseur du pape Adrien et l'instaurateur des Etats de l'Eglise; il fut du nombre des comtes romains qui amenèrent en 773, Didier, roi des Lombards, aux pieds du Saint Pontife.

A cette époque, quarante-trois comtes furent élus et choisis pour expulser les Sarrasins de l'Ile de Corse; on les investit du commandement d'une armée composée de 17,000 fantassins et 5,000 cavaliers.

Cette armée se conduisit avec une telle vaillance, que les Sarrasins furent expulsés de l'Ile de Corse, et le comte Jules Ortoli reçut pour sa récompense l'investiture d'un château-fort situé sur le haut de Sarté (aujourd'hui Sartène) et au milieu d'un fief d'une vaste étendue, comprenant la vallée connue depuis sous la dénomination de l'Ortolo à laquelle il imposa son nom, et qui est l'une des plus belles et des plus riches du pays.

Comme les plus grandes familles, la maison Ortoli eut sa fée protectrice : la fée des Ortoli est aussi légendaire que la fée Mélusine en Bretagne, la fée Baushée en Irlande, la fée Morgane à Reggio, etc. Tous ces faits sont consignés dans un diplôme, qui se termine par ces mots : « Nous « affirmons et confirmons dans notre livre de « noblesse, ladite noble famille Ortoli, et le noble « Alexandre Ortoli ayant fait connaître sa des- « cendance, pour cela nous lui octroyons le pré- « sent certificat, avec son diplôme en parchemin « et l'avons admis au livre de la noblesse lui, et « pour ses descendants à venir, le tout dans la « forme, etc. Muni de notre sceau accoutumé et « fait par nous, Chancellier, de l'excellentissime

« chambre de la Sérénissime République de Gênes: signé de Negri, chancelier, à la date du 4 mai 1452.

Un autre diplôme octroyé par le doge et les gouverneurs de la République de Gênes, le 13 décembre 1591, reconnait pour principaux gentilhommes de l'Ile de Corse, les nobles Piretto, Marc-Antoine et Jean-François, tous de la famille Ortoli.

Le roi Louis XV ayant rendu un édit en 1770, par lequel il fut déclaré que tous ceux qui se prétendaient nobles eussent à produire leurs titres au greffe du conseil supérieur de l'Ile, la maison d'Ortoli fut reconnue dans son ancienne noblesse sur un arrêt du conseil supérieur du 21 mai 1772.

Cette famille s'est divisée en deux branches qui ont fourni chacune plusieurs rameaux. La première branche, dite de Bernardin, a pour auteur messire Bernardin d'Ortoli qui vivait vers 1550.

Et la seconde branche dite de Piretto, a pour auteur noble Messire Piretto d'Ortoli, frère du précédent.

De cette seconde branche est issu Roch d'Ortoli, avocat général à la Cour de Rome, sous le premier Empire et Commissaire extraordinaire de l'Empereur en Corse pendant les Cent-jours.

Une branche de cette famille s'est établie en Languedoc, où son nom s'est orthographié tantôt Ortoli, Ortolis, et Ortouli, ainsi qu'il résulte de deux chartes originales, l'une de l'année 1532 du 22 octobre, l'autre de l'année 1596, du 7 juillet.

Une autre branche s'est fixée dans l'Ile de Sardaigne, à la suite des guerres de la féodalité. Son chef prit le titre de comte, et plus tard son domaine fut érigé en marquisat connue sous le nom de Sedulo, titre que ses descendants conservent toujours. Il s'appelait Italo d'Ortoli.

ARMES: *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or, à une tour d'azur, sommée d'une balance de sable : au 2 d'azur, à un phénix posé sur un brasier, surmonté à dextre d'un soleil, et à senestre d'une fleur de lis, le tout d'or ; au 3, d'azur, au lion d'argent, couronné d'or, rampant contre un chêne de sinople, fûté de sable.*

Couronne de comte.

OUDINOT DE REGGIO.

Maison originaire de Lorraine annoblie par l'Empereur Napoléon Ier dans la personne de Nicolas Charles Oudinot, né à Bar-le-Duc le 24 avril 1767 et mort le 13 septembre 1847.

Créé comte le 19 mars (lettres patentes 25 juillet) 1808; il fut fait duc de Reggio le 15 août 1809 et pair de France le 4 juin 1814.

Son fils aîné Nicolas-Charles-Victor Oudinot, né en 1791, fut premier page de l'empereur dès 1808, lieutenant en 1809, aide de camp de Masséna, en Portugal, et fut créé colonel de Napoléon, qui en remit le brevet à son père au moment de quitter Fontainebleau. En 1814 Louis XVIII le confirma dans son grade et le créa maréchal de camp au commencement de 1822. En 1835, son frère, colonel au 2e chasseurs à cheval, fut tué en Algérie, au défilé de Muley-Ismaël, à la tête de l'avant-garde Française. Il partit alors pour Oran, commanda la première brigade du corps expéditionnaire de Mascara, et fut blessé dans une reconnaissance dont l'avait chargé le maréchal Clauzel. Sa blessure le ramena en France et il se présenta à la députation et siégea à la Chambre de 1842 à 1846.

ARMES : *Parti : au 1 de gueules, à trois casques d'argent, tarés de profil ; au 2 d'argent, au lion de gueules, tenant de la dextre une grenade de sable, allumée de gueules.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS.

Oudinot, duc de **Reggio** (Armand-Charles-Jean) né à Paris, le 11 décembre 1851 ; résidence : 121, avenue des Champs-Elysées à Paris ; marié le 21 juillet 1879 à *Suzanne* de la Haye de Cormenin, née à Paris le 30 mai 1858.

ENFANTS : *a*) *Louise*-Charlotte-Hélène, née à Paris le 25 mars 1881 ; *b*) *Henri*-Charles-Victor Roger, né à Chailleux le 23 octobre 1883.

SŒUR :

O. de **R.** (Charlotte-*Marie*-Sophie-Victoire) née à Paris le 20 août 1850 ; mariée à Paris le 6 novembre 1871 au marquis de Quinsonas, décédé. — Résidence : 44, rue de Bourgogne à Paris.

MÈRE :

Duchesse Dre *Pauline*-Louise-Françoise, née de Castelbajac, née le 24 oct. 1825, et mariée le 17 avril 1849. — Résidence : 44, rue de Bourgogne à Paris.

GRAND'TANTE.

Louise-Marie Thérèse **O.** de **R.** née le 28 mars 1816, mariée au marquis de Vesins, décédé. — Résidence : Caylus (T-et-Gar.)



PALLU DE LA BARRIÈRE.

Seigneurs de la Barrière, du Parc, du Ruault-Persil, des Perriers, de Vaux, d'Andigny, etc.

Poitou, Touraine, Isle-de-France.

Originaire du Poitou, où elle est connue depuis la fin du XIIIe siècle, cette famille a acquis la noblesse par les charges de judicature et les fonctions municipales remplies par ses membres pendant une série de générations, tant dans son pays natal qu'en Touraine, où l'une de ses branches s'est fixée vers le commencement du XVIe siècle.

Son premier auteur certain est Godefroi Pallu, échevin de Poitiers, qui vivait en 1448. Au 8e degré, nous remarquons Antoine Pallu, 4e du nom, sieur de la Barrière, juge-consul à Poitiers, qui fit enregistrer ses armes dans l'armorial général, conformément à l'Edit de 1695.

Charles-Pierre Pallu de la Barrière, en 1724 fut le médecin titulaire de S. A. R. le comte d'Artois.

Cette famille a formé la branche des seigneurs du Parc, qui a pour auteur Pierre Pallu, qui vivait en 1714.

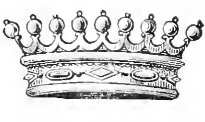
ARMES : *D'or, à deux palmes de sinople.*

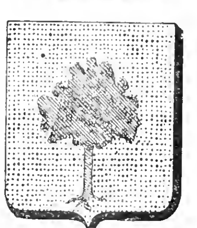
TIMBRE : *Un casque de chevalier.*

SUPPORTS : *Deux licornes.*

DEVISE : *Monent avorum palmæ.*

PALYS (*de*).





En Languedoc.

Famille qui, d'après la tradition, est originaire de Florence, et que les troubles de cette ville forcèrent à s'expatrier. Le premier de ce nom, Jean de Palys qui vint en France, habitait en 1432 près de Lussan, bourg du diocèse d'Uzès. Il avait pour frère « vénérable » homme, messire Jacques de Palys, prêtre, natif du lieu de Lussau ; ainsi qualifié dans l'acte d'achat d'une maison située à Montfrin, village d'Uzès, le 20 avril 1541, et qui mourut en 1599.

Le fils de Jean, qualifié capitaine dans un acte du 28 novembre 1593, avait pris les armes contre les protestants à l'occasion des troubles qu'ils suscitèrent dans le comtat Venaissin. C'est pour reconnaître les services qu'il rendit dans cette circonstance à la religion catholique et au Saint-Siège que le pape Paul V l'éleva à la dignité de comte de Saint-Jean de Latran et du Palais apostolique et de chevalier de la milice dorée. Ses lettres patentes lui en furent expédiées de Rome, sous la date du 17 mars 1612.

Cette famille a fourni des officiers distingués dans nos armées et des chevaliers de Saint-Louis.

Armes : *D'or, à l'yeuse de sinople arrachée et églantée d'or.*

PARC (*du*).

La maison du Parc, de Bretagne, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, descend, selon plusieurs écrivains, des anciens souverains de cette province par les seigneurs d'Avaugour. Il y avait alors en Bretagne deux branches, issues de la maison d'Avaugour, connues sous le nom de du Parc. On remarque cette descendance sur un tombeau dans l'église des Carmélites de Gisors, en Normandie.

Le 2e registre de la noblesse de France, p. 2 et 23, porte : « Un des puînés fut Guillaume d'Avau- « gour, seigneur du Parc, qui prit le nom de cette « terre. C'est de là qu'est venu en Bretagne le « proverbe *où gît Avaugour du Parc à son tour*, « ce qui s'accorde avec la coutume de cette pro- « vince, qui dit, art. 258, *qu'en ligne directe, le* « *mort saisi le vif*. Une preuve non moins cer- « taine est celle qui résulte des armes des maisons « d'Avaugour et du Parc.

« D'avaugour portait d'argent, au chef de gueu- « les, avec le cri de guerre *honour, honour à* « *dou Parc Avaugour*. Du Parc porte d'argent, à « la triple jumelle de gueules. Ces armes dénotent « et démontrent la descendance d'Avaugour. Les « jumelles sont en effet une double brisure à la- « quelle on reconnaît le deuxième fils des descen- « dants du premier sixième. C'est ici une preuve « écrite et fondée sur les règles de l'art héraldique. « Cette preuve indestructible est fortifiée par tout « ce qui la suit. Services militaires, emplois con- « sidérables, gouvernements, chevalerie, posses- « sion de grandes terres et alliances continuelle- « ment assorties depuis plus de six siècles à la « splendeur de l'origine tirée des souverains de « Bretagne. » (Généalogie de la maison du Parc par M. Tatin des Rivieres).

Les aînés des seigneurs de la Motte du Parc, et précédemment de la Rochepagu, avaient d'abord porté d'argent au croissant de gueules, comme on le voit dans un vieil armorial breton. Ils portèrent ensuite les trois jumelles, comme on le voit pour Bertrand du Parc ; mais Charles du Parc, son frère, adopta les armes de l'ancienne maison de Paynel, en épousant une héritière de cette famille : D'or, à deux faces d'azur, accompagnées de neuf merlettes de gueules, 4, 3 et 2, qui furent prises après lui par la branche établie en Normandie ; mais, pour conserver la trace de son origine, cette branche, qui n'avait jamais quitté la devise *vaincre ou mourir*, ainsi que l'aigle et le lion pour supports, brisait ses armes d'un franc quartier de Bretagne, qui est d'hermine, ce qui réduit les merlettes à 7, comme on le voit à Cresnay, Avranches, etc. Les

aînés avaient à tort pendant quelque temps quitté cette brisure honorable. Les cadets revenus aînés l'ont conservée et ont fini par réunir aux armes des Paynel les trois jumelles qu'ont portées constamment les branches restées en Bretagne.

Les branches diverses de la maison du Parc ont fait à différentes époques leurs preuves de très anciennes et très noble extraction. En 1463, par Bertrand du Parc ; en 1541, par Nicolas du Parc ; Robert et Guyon du Parc, frères, seigneurs du Mesnil, Barville, etc., prouvèrent leur noble et ancienne extraction, et obtinrent des lettres de maintenue le 18 septembre 1624. Ledit Robert obtint encore en 1641, comme ancien noble, des lettres de maintenue qui remontent sa filiation jusqu'à Jean du Parc, son trisaïeul, et le déchargent du droit de franc fief.

Enfin, le même Robert du Parc fit encore ses preuves devant Chamillard, commissaire du roi, pour la vérification des titres de noblesse en Normandie, et obtint de lui en 1668 des lettres de maintenues dans lesquelles le dit commissaire certifie que Robert du Parc est ancien noble et descend en ligne directe de Bertrand du Parc, baron d'Ingrande, Cresnay, etc., et que ses ancêtres étaient nobles du temps de Monfault.

Le comte de Parc ayant pour trisaïeul le dit Robert du Parc, a produit les lettres de maintenue précitées dans les preuves qu'il a faites devant Chérin, généalogiste de la Cour, et il a eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi et de suivre S. M. à la chasse le 11 avril 1788. (Voir la *Gazette de France* du 18 avril et le *Mercure de France* du 26 avril 1788). Et la comtesse du Parc, née Caillebot la Sallé, a été présentée par Madame la duchesse de Mortemart, sa cousine, le 27 avril 1788.

Parmi les individus qui, sous le nom de du Parc, furent les plus illustrés par leur services ou leurs emplois, on doit remarquer :

Alain et Robert du Parc, frères, capitaines d'hommes d'armes dans le XIIIe siècle, qui signèrent comme parents les partages faits en 1270 entre Allain, vicomte de Rohan, et ses puînés.

N... du Parc (Alain), qui fut en 1306, comme parent, un des exécuteurs du testament du duc Jean II.

Maurice du Parc, un des chevaliers du combat des Trente, en 1351. Sa valeur fut tellement reconnue que le roi d'Angleterre partant pour aller délivrer Chizay, ses soldats voulaient tuer tous les Bretons, excepté le connétable, Maurice du Parc, et Geoffroi Kerimet. Le combat de Chizay eut lieu le... 1372. Alain de Beaumanoir et Maurice du Parc commandaient l'aile gauche dans cette journée.

Henri du Parc, grand et premier chambellan, capitaine d'hommes d'armes, qui fut un des conservateurs de la trêve conclue en 1414 entre l'Angleterre et la Bretagne. Il fut en 1420, comme pa-

rent, un des signataires du contrat de mariage de Louis d'Anjou avec Isabelle de Bretagne, dont il avait arrêté les articles en 1417.

Charles et Bertrand du Parc, frères, furent, dans le XIV[e] siècle, capitaines d'hommes d'armes, chambellans, et ce dernier, en outre, maître de l'artillerie.

Adrien du Parc, chevalier de l'ordre du roi, un des chefs du parti catholique sous Charles IX et Henri III. Son fils fut un des principaux seigneurs tué à la bataille de Jarnac en 1569.

François du Parc, marquis des Cresnays, chevalier de l'ordre du roi, fut tué à la bataille d'Ivry en 1590, portant la cornette du duc de Montpensier. Il avait été envoyé comme ambassadeur pour traiter de la paix.

Adrien et François du Parc susnommés étaient chevaliers de l'ordre du roi avant l'institution du Saint-Esprit, ce qui était alors en France la distinction la plus honorable.

La maison du Parc fut, dans tous les temps, fidèle à sa religion et à son souverain. Le nom de du Parc qui figura avec honneur au combat des Trente, en 1351, aux batailles de Jarnac et d'Ivry, a pu être encore remarqué au nombre des braves et zélés royalistes qui, le 31 mars 1814, arborèrent la cocarde blanche sur la place Louis XV, pour aller au devant des alliés. On y compte quatre membres de cette famille.

L'histoire nous apprend qu'Henri, 1[er] du nom, 3[e] fils d'Etienne, comte de Penthièvre, fut chef de la maison d'Avaugour. Il mourut en 1190, après avoir épousé en 1151 Mathilde de Vendôme, dont il eut deux fils : Alain, comte de Goello et d'Avaugour, qui forma la branche aînée ; et Conan, comte de Bretagne, qui fut père d'Alain, lequel, selon de vieux mémoires domestiques et selon les preuves de noble extraction, fut chef d'une des deux branches de la maison d'Avaugour, qui, selon Dom Lobineau, prirent le nom de du Parc, et c'est à lui que remonte la généalogie de la famille en 1237.

Au 3[e] degré, nous remarquons Alain du Parc, 3[e] du nom, dont le second fils est l'auteur de la branche des barons d'Ingrande, en Anjou, vers 1385, et son 3[e] fils, Thomas ou Alain du Parc, est la tige des marquis de Locmaria, dont la terre de Locmaria, réunie au Guerrand, fut érigée en marquisat, en 1637, en faveur de Vincent du Parc, maréchal de camp.

Nous remarquons encore la branche des marquis des Cresnays, barons des Biards, en Normandie, ayant pour auteur Nicolas du Parc, vivant vers 1552 ; et la branche des barons du Mesnil, Cresnay, marquis de Barville, comtes du Parc, etc., en Normandie, commençant avec Etienne du Parc, vers 1598.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, à trois jumelles de gueules,* qui est de du Parc ; *aux 2 et 3 d'or, à deux fasces d'azur, accompagnées de neuf merlettes de gueules, 4, 3 et 2 ; au franc canton d'hermine,* qui est de Paynel.

Supports : *Un lion et une aigle.*

Devise : *Vaincre ou mourir.*

Branche de Locmaria

Vincent du Parc, marquis de Locmaria, maréchal des camps et armées du roi, présida la noblesse aux États de Bretagne en 1653. A la mort du cardinal de Richelieu, il commandait ses gendarmes, et sa brigade était toute composée de gentilshommes ; il était conseiller dans tous les conseils d'état et privé de S. M. Il épousa Claude de Névet, dont il eut plusieurs enfants qui continuèrent sa descendance.

Cette branche a formé les rameaux ;

1° Des seigneurs de Keranroux,

2° Des seigneurs de Parchappe,

3° Des sieurs des Noyers, issu du précédent.

4° Des seigneurs de Broussy, également issu du 2[e].

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois colombes d'argent, becquées et membrées de gueules.*

PARDIEU (*de*).

Maison connue en Normandie depuis plus de 600 ans, et dont les seigneurs d'Avremesnil sont une branche. Le premier de cette maison, dont on ait connaissance, est Henri de Pardieu, chevalier, qui, avec Jeanne d'Ailly, sa femme, fonda, en 1260, les cordeliers d'Evreux ; ils sont inhumés, avec Jeanne de Pardieu, leur fille, devant le grand autel de cette église.

Cette maison s'est partagée, au commencement du XV[e] siècle, en plusieurs branches, par les enfants de Nicolas ou Collard de Pardieu, gouverneur des villes et comté d'Eu, qui commence la filiation. Henri V, roi d'Angleterre, lui rendit, en 1419, les biens qui lui avaient été confisqués.

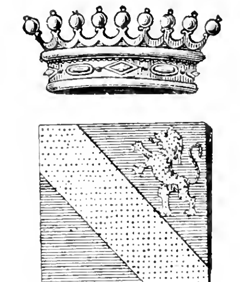
Son fils aîné, Robert, fut le chef de la branche des seigneurs d'Ossigny.

Son second fils Nicolas, fut auteur de celle des seigneurs de Maucombe, et son troisième fils, Martin, tige de la branche des seigneurs de Boudeville et d'Ecotigny et de laquelle sont sortis les seigneurs d'Avremesnil, qui subsistent seuls aujourd'hui.

Cette branche a fourni bon nombre d'officiers distingués dans nos armées, des capitaines, colonels, un grand maître d'artillerie et des chevaliers de Saint-Louis, des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, un chef de la noblesse du pays de Caux en 1649.

Armes : *D'or, au lion couronné de gueules.*

PARENT DU MOIRON



Primitivement Moëron, comtes du Moëron, vicomtes de Roüen, barons de Launoy, seigneurs de haut et bas Moëron, de St-Christophe, de Fleurini en Hallatte, de Villemètrie, de Cohen en Thérouanne, de Saint-Maurice, etc.

Flandre, Champagne, Valois, Ile-de-France.

Cette famille, originaire des Flandres, est de très ancienne noblesse.

En 1477, Messire D... Parent, chevalier, seigneur de haut et bas Moëron, en Champagne, était grand bailli, gouverneur de Valois pour le Roy ; son frère Zacharie de Parent (Parentis), était, dès 1454, prieur de l'abbaye de Saint-Christophe, en Hallatte.

Elle a produit, en outre, un légat du Pape en 1516, un maitre d'hôtel, un des gentilhommes de la maison du roi, plusieurs chevaliers de Saint-Louis, etc.

La branche aînée de la famille Parent du Moiron, était représentée par Georges Parent, comte de Moiron, procureur de la République à Nice, chevalier de la Légion d'honneur, grand officier et commandeur de plusieurs ordres, décédé récemment.

Armes : *Fascé de quatre pièces argent et azur, accompagné d'une bande d'or, brochante sur le tout, chargée de trois coqs de sable, crêtés et membrés de gueules.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *De tout temps suis apparent.*

PARFOURRU (*de*).

En Normandie, diocèse de Bayeux : terre et seigneurie qui dépendait de la haute justice de Torigni pour les cas ordinaires, et du bailliage de Bayeux pour les cas royaux. Elle appartint à l'héritier d'Hervé-Joseph le Cordier, écuyer, seigneur et patron de Parfouru-l'Eclin. Il en résulte plusieurs fiefs avec de beaux droits. Elle a donné le nom à l'ancienne maison de Parfourru, qui se prétend, par tradition, issue d'un prince de France, ce qui s'appuie par ses armes. La maison forte qu'elle avait à Parfourru fermée de mottes et de ponts-levis, fut prise et ruinée par les Anglais sous le règne des Valois. Elle perdit alors tous ses biens, titres et chartes, de sorte qu'il ne lui est resté presque plus d'anciennes preuves.

Sa filiation remonte à Jean de Parfourru, seigneur dudit lieu, qui vivait en 1391. Il avait épousé Jeanne de Pierrefitte, de laquelle il eut cinq enfants qui perpétuèrent son nom.

Armes : *D'azur, à la fleur de lis d'or.*

PARISOT DE BERNECOURT (*de*).

En Lorraine, le premier connu de cette famille qui commence la filiation suivie est Jean Parisot, originaire de Mirecourt, vivant en 1598. Son petit-fils Charles Parisot, fut créé baron par lettres patentes du duc de Lorraine du 7 septembre 1707, chevalier du St-Empire, conseiller d'Etat, etc.

Son fils Didier-Charles, baron de Parisot et de Bernécourt, fut colonel d'un régiment de cavalerie au service du duc Léopold et lieutenant d'une compagnie de chevau-légers de la garde. Il laissa postérité qui s'est poursuivi jusqu'à nos jours.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or, à l'aigle de sable ; aux 2 et 3 d'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois glands de sinople.*

PARTZ DE PRESSY (*de*),

La famille noble de Partz est très ancienne, et tire son nom de la terre de Partz, située en Allemagne, dont elle est originaire.

L'un des membres de cette famille vint s'établir dans les Pays-Bas dans le quatorzième siècle ; ses descendants ont toujours été comptés au rang des principales familles nobles, et ont toujours contracté des alliances avec les maisons les plus illustres de ces provinces.

Nous ne pouvons faire remonter cette famille qu'à Jean de Partz, qui vivait en 1490.

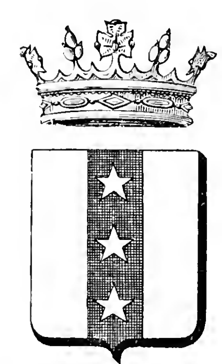
Un de ses descendants au 6e degré, François-Joseph de Partz, Ier du nom, chevalier, marquis de Pressy, fut député ordinaire, et à la cour pour le corps de la noblesse des Etats d'Artois, en 1711 et 1717.

Un de ses fils, François-Joseph-Gaston de Partz de Pressy, fit en 1722, ses preuves de noblesse, pour entrer au collège des Quatre-Nations, à Paris ; il fut docteur en théologie, abbé de Ham et mourut en 1743, laissant plusieurs ouvrages de théologie très estimés.

Son frère aîné, Ambroise-Emmanuel-Antoine de Partz de Pressy, continua la postérité de la famille.

Armes : *D'argent, au léopard de sinople, armé et vilené de gueules.*

PARSEVAL (*de*).



Les recherches faites pour établir l'origine exacte de cette famille, antérieurement au XVIIe siècle, sont restées jusqu'à présent infructueuses ; ces recherches présentent en effet de très grandes difficultés, car, d'une part, l'orthographe actuelle du nom ne s'est définitivement fixée dans toutes les branches qu'au commencement du XIXe siècle, tandis qu'antérieurement les divers membres de cette famille signaient indifféremment Parseval, Parceval, et même Perceval; d'autre part, au moyen âge, ce nom de Parseval, avec une orthographe quelconque, était un prénom assez usité, qui a été porté fréquemment dans certaines familles, telles que les Billy, Kergariou, Doria, etc. Ce fait explique l'opinion parfois émise, sans qu'elle soit fondée sur aucun document authentique, que la famille de Parseval aurait pour auteur le fameux Perceval, chevalier de la Table-Ronde.

On trouve aux XIVe et XVe siècles un assez grand nombre de seigneurs de ce nom, entre autres: 1° Jehan et Guillaume Parceval de Hodenc, fils de Jehan Parceval, seigneur de Hodenc, chevaliers de la ville de Neufchatel-en-Luicourt, auxquels le roi Charles VI accorda en décembre 1380, des lettres de rémission pour participation à un meurtre commis dans une rixe publique (Archives nationales, charte 159, registre JJ. 118, f° 84) — 2°: Guillaume Parseval, écuyer, à qui le roi Charles VII octroya à Chinon, en mars 1445, des lettres de rémission « pour quelques malversations commises sur le « fait de la guerre, en considération de ses bons « services, car il avait été chargé du commande- « ment d'une compagnie de gens de guerre, avait « été capitaine commandant la place et forteresse « de La Bataille, et avait remis sous l'obéissance « du roi les ville et chastel de Melle en Poitou. » (Archives nationales, charte 171, registre JJ. 177, f° 114) — 3° Jehan Parceval, ecuyer, seigneur de Luceray, qui fut autorisé par lettres du roi Charles VIII, octroyées à St-Just de la ville de Lyon, en 1497 « à établir deux foires par an en sa sei- « gneurie de Luceray, sise en la chastellenie « de Melle en Poitou, sur laquelle il a haulte, « moyenne et basse justice. » (Archives nationales, charte 504, registre JJ. 227, f° 259).

On peut présumer que ces seigneurs faisaient partie de la famille dont nous nous occupons ici; mais sa filiation complète n'est authentiquement établie que depuis Alexandre Parseval, avocat au Parlement, né en 1633, mort en 1689, qui avait épousé Marie Pinceloup, d'une famille noble ayant à cette époque une grande situation dans le Perche.

Les descendants d'Alexandre Parseval et de Marie Pinceloup habitèrent aux XVIIe et XVIIIe siècles, le Perche, l'Orléanais et l'Ile-de-France, provinces dans lesquelles ils possédèrent les fiefs de la Brosse, Briou, Beauvilliers, Oucques, Autry, la Chevallerie, Pont, la Thuilerie, Frileuse, la Vallée, la Goubaudière, la Pillardière, Fontaine, le Perthuis, Conflans, Montmartin, Glatigny, les Chênes, Grandmaison etc..... Depuis la révolution, la famille de Parseval s'est disséminée dans l'Ile-de-France, l'Orléanais, la Bretagne, la Bourgogne, la Provence, le Languedoc et la Bavière.

Elle a fourni des conseillers et secrétaires du roi, un maire perpétuel de Nogent-le-Rotrou, un gouverneur du Perche, des fermiers-généraux et receveurs généraux des Finances, des officiers généraux, un amiral de France, un grand nombre d'officiers de tous grades des armées de terre et de mer, des gardes du corps, un gentilhomme de la chambre du roi Charles X, un chevalier de Malte, un grand nombre de hauts dignitaires et de chevaliers de St-Louis, de la Légion d'honneur et des différents ordres français et étrangers, un membre de l'Académie française, etc..... Plusieurs gentilshommes de cette famille suivirent en émigration les princes frères du roi et prirent part aux opérations militaires de l'armée de Condé et plus tard à l'expédition de Quiberon. D'autres payèrent de leur tête, en 1794, leur fidélité et leur attachement à la maison Royale de France. De nos jours, le colonel de Parseval eut l'honneur d'être choisi par M. le Cte de Paris pour remplir les fonctions de gouverneur de M. le duc d'Orléans.

La famille de Parseval a formé cinq branches principales :

I. — La branche des comtes de Briou, éteinte.

II. — La branche de Pont, de laquelle est issu le rameau de Frileuse.

III. — La branche de Fontaine, qui a formé le rameau de Perthuis et un deuxième rameau, fixé en Bavière à la suite de l'émigration, dont les membres ont occupé et occupent encore dans ce pays de hautes situations à la cour et dans l'armée.

IV. — La branche de Glatigny, éteinte.

V. — La branche des Chênes, de laquelle est issu le rameau de Grandmaison.

Parmi les nombreuses illustrations de cette famille, il convient de citer :

1. Pierre Parseval (1658-1728), seigneur de la Chevallerie, conseiller du roi, maire perpétuel de Nogent-le-Rotrou (titre attributif de noblesse héréditaire par décret du roi Henri II), lieutenant général et particulier de Nogent, gouverneur du Perche, inscrit à l'armorial général de 1696

(Biblioth. Richelieu, tome 733, Alençon, n° 278). De lui descendent toutes les branches de la famille à l'exception de celle des comtes de Briou, éteinte ;

2. Pierre Parseval (1687-1766), seigneur de la Brosse, Beauvilliers et Briou, colonel de Dragons. Il prit part à toutes les campagnes de la fin du règne de Louis XIV et du commencement du règne de Louis XV; passé au service de l'Espagne pendant l'union des deux couronnes, il se distingua dans un grand nombre de sieges et de combats, particulièrement au siège de Cordone où il monta deux fois à l'assaut et à la bataille de Mélasso où, à la tête de 100 dragons, il rompit l'avant-garde de l'empereur, battit un corps d'infanterie qui la soutenait et lui enleva trois drapeaux. Il rentra en France lors de la rupture de l'alliance malgré les instances de Sa Majesté Catholique qui lui offrait la grandesse d'Espagne ;

3. Pierre-Charles de Parseval (1743-1822), fils du précédent, comte de Briou, seigneur de la Brosse, Beauvilliers, Oucques et Autry, officier de cavalerie dans le régiment d'Orléans, puis lieutenant a la compagnie écossaise des gardes du corps, maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis en 1788. Il était de service auprès de S. M. la reine Marie-Antoinette pendant les funestes journées des 5 et 6 octobre 1789. Ayant suivi les frères du roi en 1791, il fit la campagne de 1793 à l'armée des princes, puis passa en Russie où il dirigea l'École des cadets-nobles et fut nommé général-major ; jusqu'à la Restauration, il resta chargé des intérêts politiques de S. M. le roi Louis XVIII à la cour de Russie. Rentré en France en 1814, il fut promu Lieutenant-Général, décoré du Cordon-rouge, et reçut le commandement de la compagnie des gardes du corps dite de Wagram. En 1815, il suivit le roi à Gand et reçut le commandement de tous les corps de cavalerie composant la maison militaire du roi. A la deuxième Restauration, il fut promu grand-croix de Saint-Louis.

4. Alexandre de Parseval des Chênes (1790-1860), amiral de France et sénateur. Il prit part à la bataille de Trafalgar, au combat des Sables d'Olonne, à l'expédition d'Alger, dirigea celle de Bougie, se distingua au blocus de la Vera-Cruz.

Il eut l'honneur d'avoir sous ses ordres à différentes reprises Mgr le prince de Joinville qui, dans son ouvrage : *Vieux Souvenirs*, a fait de lui le portrait le plus flatteur et relaté sa brillante conduite à l'affaire de Saint-Jean d'Ulloa. Après avoir exercé à deux reprises comme vice-amiral le commandement en chef de l'escadre de la Méditerranée et deux fois aussi les fonctions de préfet maritime, il fut appelé au Conseil d'amirauté et à la présidence du conseil des travaux de la marine. Il couronna sa brillante carrière par le commandement de l'escadre de la Baltique pendant la guerre de Crimée et attacha son nom à la prise de Bomarsund, à la suite de laquelle il fut promu amiral de France et grand-croix de la Légion d'honneur.

Principales Alliances. — Branche de Briou : Léonard, de Maillé-Brézé, de Philmain, Colas de Malmusse, Le Moyne, de Nispen, de Malleret de St-Maixent, de Moracin.— Branche de Pont : Ferrand, Pinceloup de la Grange, de Montaran, André de la Guerche, du Vaucel, de Floissac, Brac de la Perrière, Brossin de Saint-Didier, Fabus de Vernan, Delahante, Mondot de la Gorce, de Pestre, Laurens de Waru, Bergeron d'Anguy, Le Duc de Bernières, de Montpinson, Brulley de la Brunière, de Frotté, Puyhabillier de Leyrac, Delfau Pontalba, Quirouard, Le Forestier de Vendeuvre, Gautier de Charnacé, des Hameaux. — Branche de Fontaine : de Potor, des Brets, de Bastard, baron d'Autigny, de Bergh, Desmé de Gagnonville, O'Hegerty, de Foudras, d'Arros, du Chesne, Dupont de Saint-Ouen, de Reinhard, de Schaden, de Rennenkempff, de Wangenheim, de Bourcel, Michon de Pierreclos, Sain de Mannévieux, Alexandre d'Hanache, Brossin de Saint-Didier, Benoist de Laumont, de Méreuil, d'Amoreux, Le Charpentier, Passerat de la Chapelle, Boyer, de Montaudouin. — Branche de Glatigny : de Goislard, d'Alvimare, Morin, Tiger de Rouffigny, Bessirard de la Touche. — Branche des Chênes : Cochis de Chaumont, Gromaire de la Bapomerie, Despaulx, Le Breton de Vannoise, Randon du Thil, de Caze de Méri, Benon de Vosgines, Callanan.

Preuves à consulter : d'Hozier, Magny, O'Gilvy, Courcelles, Archives nationales, Archives d'Eure-et Loir, Archives des ministères de la guerre et de la marine, pièces originales de la bibliothèque Richelieu.

Armes : *D'argent au pal de sable chargé de trois étoiles du champ.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

PASQUIER DE FRANCLIEU.

Famille distinguée par les services militaires

qu'elles a rendus à l'Etat, et par les alliances considérables qu'elle a contractées, avec les meilleures familles du royaume. Les lettres d'érection en marquisat des terres et seigneuries de Lascazères, Hagedet, etc. sous le nom de Franclieu, en faveur de Jean-Baptiste-Madeleine-Isidore-Charles-Laurent Pasquier de Franclieu, données par Louis XV au mois de juillet 1767, portent en substance que : *la noblesse de la famille de Pasquier de Franclieu, originaire de l'Isle-de-France est trop ancienne pour qu'on puisse en indiquer l'origine*. Mais la filiation suivie ne remonte qu'à Robert Pasquier qui vivait en 1356. Il fut l'un des vingt-sept écuyers de la compagnie de Hue de Kaurtrec, chevalier, sous la charge de messire Foulques de Laval, capitaine général des pays d'Anjou et du Maine, reçu à Paris le 20 novembre 1356.

Le 29 mai 1580, Pierre Pasquier de Franclieu, IIIe du nom, obtint l'agrément de Henri III, pour une place de l'un des cent gentilshommes de la chambre de ce prince. Il fit prisonnier de guerre le sieur de Voisins, ligueur, suivant une ordonnance du maréchal de Biron, en date du 30 octobre 1591.

Au 12e degré, nous remarquons Jacques-Laurent-Pierre-Charles Pasquier, seigneur de Franclieu, qui emporta l'épée à la main, à la tête d'un piquet de soixante caporaux, la Bastia en Italie, défendue par six cents hommes, ce qui lui valut un régiment d'infanterie qui a porté son nom, et dont il fut nommé colonel par commission du 3 mars 1706. Il se distingua à la tête de son régiment dans la campagne de la même année, étant du corps qui défendait les lignes le long du Rhin qu'il commanda en chef pendant plusieurs jours. Il se distingua dans plusieurs autres affaires. Le roi d'Espagne Philippe V, l'ayant nommé son aide de camp, il passa à son service avec l'agrément du roi Louis XIV, qui lui permit de vendre son régiment, et lui dit qu'il lui tiendrait compte des services qu'il rendrait au roi, son petit-fils. Le même prince lui donna le gouvernement de Fraga, dans le royaume d'Aragon, le 18 décembre 1723, après l'avoir nommé, en 1719, brigadier de ses armées.

Il laissa onze enfants. Son fils aîné, Jean-Baptiste-Madeleine-Isidore-Charles-Laurent Pasquier, marquis de Franclieu, né à Fraga, au royaume d'Aragon, le 5 août 1724, d'abord mousquetaire du roi dans la première compagnie, ensuite capitaine au régiment de Bourbon-cavalerie, chevalier de St-Louis, se trouva dans plusieurs batailles et autres actions où il signala son courage et son habileté. Ce fut lui qui, en récompense de ses services et de ceux de ses prédécesseurs, obtint du roi Louis XV, les lettres d'érection en marquisat de ses terres et seigneuries.

Le petit-fils de son frère Jean-François-Anselme Pasquier, comte de Franclieu, Anselme-Florentin-Marie Pasquier, baron de Franclieu, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire et St-Louis, a fait la guerre d'Amérique, a émigré avec son père, au mois de mai 1791, fut aide de camp de son altesse sérénissime monseigneur le duc de Bourbon, et s'est trouvé au siège de Maestricht, en 1793.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux têtes de maures de sable, tortillées d'argent, et, en pointe, de trois fleurs, appelées paquerettes, d'or, terrassées de même, celle du milieu supérieure.*

PASSAGE (*du*).

Seigneurs de Sincheny, d'Autreville, de Thermes, Caillouet, Plenoy, Betencourt, Vaux, Lesgrenaux, Sainte-Segrée, etc., etc.

Originaire du duché de Bade, où ses ancêtres prenaient rang dès le XIIe siècle, parmi les plus nobles maisons de la province, la famille *du* Passage s'établit en France en 1440. Jacques du Passage, son chef, accompagnait Marie de Clèves lorsque cette princesse vint épouser Charles, duc d'Orléans ; il se fixa en Picardie par son mariage avec une demoiselle de la maison de Vaux qui lui apporta les seigneuries de Sincheny et d'Autreville. Ses descendants ont constamment habité cette province, et se sont distingués par une suite non interrompue de services dans les armées, où ils ont souvent occupé des grades supérieurs ; ils ont donné des gentilshommes ordinaires de la maison du roi, des maîtres-d'hôtel et des écuyers aux ducs d'Orléans, des chevaliers du Saint-Esprit de Montpellier, de Saint Michel, de Saint-Louis et de Malte, des capitaines des chasses, des gouverneurs de villes fortes, etc. Plusieurs demoiselles de cette maison ont été élevées à Saint-Cyr ; une a été abbesse de l'abbaye royale de Mouchy. Cette maison a été maintenue dans sa noblesse par jugement du 11 mars 1599, du 27 novembre 1634 et du 21 décembre 1697.

Sa filiation, depuis son établissement en France, remonte à Christophe du Passage, gentilhomme du duché de Clèves, qui avait épousé Marguerite de Michiels, dont il eut postérité. Son fils Jacques du Passage, reçut en 1491, un certificat d'Engilbert, comte de Nevers, qui constatait son origine et sa qualité de gentilhomme. Il rendit hommage à ce prince pour la seigneurie de Sincheny, dépendante du château de Coucy, en février 1481.

Armes : *De sable, à trois fasces ondées d'or.*

Supports : *Deux lions.*

Couronne de comte.

PATARD DE LA VIEUVILLE.

Cette famille nous est connue depuis Pierre

Patard, seigneur du Fertis, lieutenant du juge civil et criminel de Châteaubriand, en 1400.

Mahiet Patard, son fils, était un des trois pages de Monseigneur le duc d'Orléans, en 1403. Il servit plus tard en qualité de capitaine dans le régiment d'Orléans-infanterie, où il était encore en 1426, époque de son mariage avec Guillette Le Boutier.

André Patard de la Vieuville faisait partie de l'armée des Princes durant l'émigration.

Armes : *D'argent, au chêne arraché de sinople, au chef d'azur, chargé d'un cœur d'or.*

Timbre : *Un casque de profil, orné de ses lambrequins.*

PAVANS DE CECCATY.

Famille ancienne, originaire de Venise, et venue en France au commencement du xviie siècle. Elle a produit un gouverneur de l'académie royale de Besançon, un brigadier des armées du roi et des officiers supérieurs distingués.

Depuis son établissement en France, la filiation de cette famille se déduit depuis François de Pavans de Ceccaty, noble vénitien, qui fut nommé gouverneur de l'Académie royale de Besançon, par lettres-patentes de Philippe, roi de Castille, de Léon, etc. en date du 26 juin 1662. Le 30 octobre 1672, il fit l'acquisition de la terre et seigneurie de Fourg, en Franche-Comté. Le 28 novembre 1673, Charles, roi de Castille, de Léon, etc. lui accorda des lettres de recognition de noblesse. Créé baron par lettres patentes du même souverain, au commencement de 1676, il prêta serment comme baron et seigneur de Fourg, en fevrier 1676. Il épousa en premières noces, en 1663, demoiselle de Frémerie de Rousselot, et, en secondes noces, Caroline de Hédival. Il n'eut postérité que du premier lit.

Armes : *D'azur, à deux lions affrontés d'or, sur une terrasse d'argent, soutenant de leurs pattes un écu d'argent, à une aigle aux ailes éployées de sable, timbrée d'une couronne de marquis.*

Couronne de comte.

Timbre : *Un heaume grillé et liséré, avec bourrelet et hachements d'or et d'azur.*

Cimier : *Une tête de chat-huant.*

PAYAN DU MOULIN (*de*).

Cette maison est probablement originaire d'Italie, où l'on rencontre le nom de Pagani, famille dont un de ses membres aura suivi le Pape à Avignon. Lors de l'établissement du Saint-Siège dans cette ville, on la trouva effectivement fixée dans le Comtat-Venaissin dès le milieu du xve siècle, époque à laquelle elle jouissait déjà d'une grande considération ; elle s'est, dans la suite, répandue dans le Languedoc et le Dauphiné, et a reçu de Louis XIII des lettres de naturalisation.

Elle a pour auteur certain, Philibert de Payan qui testa le 26 aout 1495, voulant être enterré dans l'église paroissiale de Saint-Martin de Visan, diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, où était le tombeau de sa famille. Il y avait épousé, en premières noces, Catherine Albi et en secondes noces, Marie de Champié.

Son fils aîné, Perrin de Payan, laissa une postérité dont la destinée est inconnue.

François de Payan, un de ses autres fils, du second lit, fut l'auteur de la branche cadette. Nous remarquons parmi ses descendants, François de Payan du Moulin, qui fut écuyer, avocat au Parlement, conseiller du roi, vice-bailli, juge royal et criminel au bailliage de Saint-Paul, etc., il épousa le 9 février 1754, Marthe d'Iscard, dont il eut postérité.

Une troisième branche, issue de la précédente, a pour auteur Jean de Payan, avocat au parlement de Grenoble, qui vivait en 1676.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes du même, 2 en chef et 1 en pointe.*

PAYEN DE LA GARENDERIE.

En Normandie.

Noble et ancienne famille qui se dit être une branche de la maison de Vassy, une des plus anciennes et des plus illustres de la Basse-Normandie. Lors de la recherche de la noblesse, faite par le commissaire Montfaut en 1463, sous le règne et par l'ordre de Louis XI, Jean Payen, seigneur de Campagnolles, et Jean Payen, son frère, seigneur de la Garenderie, prouvèrent, conjointement avec Olivier de Vassy, seigneur de la Foret, être tous descendants de Guillaume Mauhias ou Mahéas, frère puiné de messire Richard Mahéas, chevalier, seigneur et baron de Vassy.

Jean Payen, seigneur de la Garenderie, la Pichonnière et du Plantis, qui fit ses preuves, comme on vient de le dire, avec son frère, épousa Gillonne de la Broise dont il eut plusieurs enfants.

Son troisième fils, Guyon, continua la branche aînée qui s'éteignit dans les mâles au 7e degré, à la mort de René qui n'eut que deux filles ; et son 4e fils, François, fut l'auteur de la branche des seigneurs de la Mitaudière.

Cette maison a formé en outre les branches des seigneurs de Saint-Sauveur, de laquelle est sortie celle des seigneurs de la Garenderie : celle des seigneurs de Beaulinge, des seigneurs de Noyant, des seigneurs de Chavoy et des seigneurs de Mézières.

On trouve dans l'Isle-de-France plusieurs bran_

ches de Payen, originaires de Normandie, qui, par transmutation ou changement d'émaux comme cadets, portent : *d'azur, à trois besants d'or.* Supports : *Deux athlètes et un en cimier.* Devise et Cri de guerre : *In arduis fortior.*

Une de ces branches avait embrassé le parti de la robe ; elle s'est alliée aux maisons d'Estrées, de Lionne, etc. et avait une chapelle dans l'église des Filles-de-Saint-Thomas, rue Vivienne à Paris.

La première branche qui s'est établie à Paris a pour souche Payen de la Chauffraye, en 1420. C'est de lui qu'est descendu Guillaume Payen, qui fit bâtir les maisons de la rue Payenne, à laquelle il donna son nom. Les plus anciens auteurs de Normandie font mention des seigneurs du nom de Payen, qui tous ont tenu le plus haut rang dans cette province.

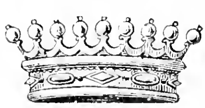
On voyait sur la muraille de la chapelle du Trésor à Mont-St-Michel, dans l'aile droite, le nom et les armes d'un Payen qui, en 1400, aida à conserver cette place contre les Anglais. Les armes des différents nobles qui s'y conservaient sont une preuve de l'ancienneté et de la valeur des gentilshommes qui s'y portèrent volontairement.

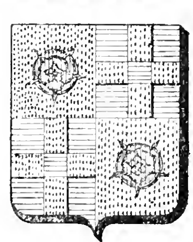
Armes : *D'argent, à trois tourteaux de sable, le premier chargé d'une rose d'or.*

Supports : *Deux athlètes, et un en cimier.*

Devise et Cri de guerre : *In arduis fortior.*

PELACOT (*de*).





Seigneurs de la Rousse et de la Prias, paroisse de Bansat, élection d'Issoire.

Isaac de Pélacot, seigneur des dits lieux, fut maintenu dans sa noblesse, en 1666, sur preuves remontant à Jacques du Pélacot, son trisaïeul, marié le 2 août 1527 avec Anne de Buisson. Mais cette famille est beaucoup plus ancienne, puisqu'elle comptait déjà une admission au chapitre de Brioude, en 1490, et que pour cela il fallait être noble d'au moins quatre générations.

Damien de Pélacot, père d'Isaac, déjà nommé, servit pendant plusieurs campagnes dans divers corps, notamment dans les chevaux-légers du marquis de Canillac, suivant attestations de 1625 et 1628. Ses descendants firent foi-hommage au roi, à raison de la seigneurie de la Prias, en 1669, 1683, 1699, et furent convoqués à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Riom en 1789.

Un de Pélacot, officier de gendarmerie, chevaliar de St-Louis et de la Légion d'honneur, epousa en 1818 ou 1819 Adèle du Lac, d'une famille très distinguée de l'arrondissement de Brioude. Ce nom paraît encore dans un procès pour succession, en cour royale de Riom, le 30 août 1843.

Eugène de Pélacot fut maire de Bansat ; né le 15 août 1806, il mourut le 14 octobre 1851.

Outre les alliances déjà citées, la famille de Pélacot en compte avec celles de Vigier, de Vors ou Vaures, de la Vernède, de Miremont, etc. etc.

Armes : *Ecartelé ; aux 1 et 4, d'or, à la rose de gueules ; aux 2 et 3, échiquetés d'or et d'azur.* Alias : *D'azur, à la croix d'or.*

Couronne de comte.

REPRÉSENTANT ACTUEL

Pélacot (Charles-Balthazar, comte de), ✠ ✠ ✠ ✠, lieutenant-colonel d'infanterie de marine, breveté d'Etat-Major, marié à Marie de Brives. Résidence : Château de Chavagnac par Murat (Cantal).

PELLEGARS MALORTIE (*de*).

Famille noble de Normandie dont on ne peut assurer l'origine, ses titres et ses chartes ayant été brûlés par les Anglais qui désolèrent la Province ; on croit cependant qu'elle est sortie d'Italie. Il paraît que le nom de Malortie, qu'elle a joint au sien, lui vient d'une alliance faite par Robert de Pellegars avec une demoiselle de Malortie, ce qui fait que, dans la plupart des actes, ceux de cette famille sont nommés Pellegars, dit Malortie. Elle était divisée en deux branches : la première faisait sa résidence sur la terre de la Rivière, élection de Pont-Audemer ; la seconde, sur la terre de Mirouët, élection de Pont-l'Evêque.

Le premier dont on ait connaissance est Nicolas de Pellegars, seigneur de Corneville, qui fut fait prisonnier par les Anglais, et envoyé en Angleterre ; ayant payé sa rançon, il fut renvoyé chez lui, et, peu de temps après son retour, il eut le malheur de voir sa maison brûlée par les Anglais en 1447 et 1448, avec tous ses titres, chartes, écritures et meubles qui s'y trouvèrent.

Ses deux fils, voyant la plus grande partie de leurs effets perdus dans l'incendie et par le pillage des Anglais, eurent recours à leurs parents et amis qui les firent entrer au service où ils se concilièrent l'estime et la bienveillance de S. M. et des Princes, tant par leur conduite que par leur bravoure, qu'ils signalèrent aux batailles de Verneuil, du Perche, Montlhéry, Perpignan, à Paris contre les Bretons et les Bourguignons, et dans plusieurs autres occasions. L'un d'eux, Charles, fut tué à la bataille de Perpignan, et l'aîné, Robert, chevalier, fut, en récompense de ses services et de sa valeur, fait chambellan du roi Charles VII, qui écrivit à l'évêque de Lisieux pour lui faire

épouser une de Malortie, demoiselle de la Motte, fille de Cardot de Malortie, qui était un seigneur très distingué ; et par considération pour le dit Cardot, son beau-père, il en prit le nom et les armes. Il fut continué dans sa qualité de chambellan sous Louis XI, qui le fit chevalier, comte de Conches, de Breteuil, baron de la Tour-du-Pin, en Dauphiné, et seigneur de Guirrier. Il obtint encore plusieurs terres titrées, ce qui est prouvé par des lettres patentes en date du 28 octobre 1463. Il se maria en secondes noces avec une dame du Dauphiné, nommée de Vernay, mais il n'eut des enfants que de son premier lit. Il mourut le 25 mai 1472 et fut inhumé dans le chœur de l'abbaye des Conches, où l'on voit sur son épitaphe qu'il est qualifié *chevalier*, *conseiller*, chambellan du roi, comte de la Baranne, *en Viennois, de Conches et de Breteuil, baron de la Tour-du-Pin et seigneur de Guirrier*.

Son petit-fils, Guillaume de Pellegars, élevé dans la maison de Bourbon, se trouva à plusieurs batailles, entr'autres à la prise d'Arras, où il se distingua. Lui et ses trois autres frères obtinrent du Pape Léon X, la 8e année de son pontificat, une bulle, le 22 juillet 1521, qui leur accordait et à toute leur postérité, pour eux, leurs femmes et à celles de leurs descendants, des indulgences très étendues et d'autres prérogatives, en reconnaissance des services qu'ils avaient rendus au Saint-Siège, tant par leurs armes que par leurs charités et libéralités.

Au 9e degré, François de Pellegars, officier de cavalerie, obtint, avec ses frères, une maintenue de noblesse, le 27 octobre 1661, qui les reconnut d'ancienne race et elle fut confirmée en 1668.

Son frère, Etienne, fut l'auteur de la seconde branche qui compte, parmi ses descendants, Jean-Jacques de Pellegars qui obtint, avec Jean-Etienne, son aîné, le 9 novembre 1766, une lettre du roi par laquelle S. M. ordonna au Conseil supérieur de la Martinique d'enregistrer les titres de sa noblesse, et de le faire jouir de tous les privilèges accordés à celle-ci.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés de trois merlettes de sable ; aux 2 et 3 d'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés de trois dards d'argent, la pointe en bas.*

PELOUX DE SAINT-ROMAIN (*du*).

Ce nom, fort ancien en Forez et en Dauphiné, est celui d'une famille très distinguée, fixée depuis très longtemps à Saint-Romain-la-Chalm, près de St-Didier (Haute-Loire).

Elle a fourni un chanoine comte du chapitre de Brioude en 1136. Elle compte une nombreuse série d'officiers dont plusieurs ont été décorés de l'ordre de St-Louis.

Armes : *D'argent, à un sautoir dentelé d'azur.*

PENFENTENYOU DE CHEFFONTAINES (*de*).

Maison issue d'ancienne chevalerie de Bretagne, où elle est connue depuis Hervé de Penfentenyou, qui, l'an 1310, souscrivit un accord passé entre Hervé de Léon, seigneur de Noyon, et les moines de Rellec. La filiation est établie depuis Jean de Penfentenyou vivant vers 1450. Cette maison a été maintenue dans son ançienne extraction, et le chef de la branche aînée dans la qualité de chevalier par trois arrêts de la Chambre de la réformation de Bretagne, des 12 août 1669, 4 septembre 1670 et 23 mars 1671.

Armes : *Burelé d'argent et de gueules ;* alias : *Burelé d'argent et de gueules de six pièces.*

PÉRIER (*de*).

En Provence. Nom qui y est très connu par deux anciennes familles nobles, nommées Périer ; la première, qui s'établit à Aix, fut maintenue dans sa noblesse en 1667, et sa filiation commence à Balthazar de Périer, qui fut reçu au Parlement d'Aix en 1586 Son petit-fils, François de Périer, marquis de Flayosc, en 1678, fut également conseiller au Parlement d'Aix, le 15 octobre 1694.

Cette famille portait pour armes : *D'or, au poirier de sinople, fruité d'argent ; au chef de gueules, chargé d'une étoile à huit rais d'argent.*

Devise : *Ad sidera ramos.*

Elle a ajouté, aux branches qui subsistent en Provence, à ses armes, *une aigle éployée d'argent, couronnée, becquée et membrée d'or, posée sur le fût de l'arbre, et chargée en cœur d'un écusson de sable, surchargé d'une fleur de lis d'or.*

Supports : *Une aigle de sable à dextre, becquée et membrée d'or, et un lion d'or à senestre, armé et lampassé de gueules.*

Cimier : *Une aigle naissante de sable* ou bien *un cygne d'argent.*

Aujourd'hui, cette branche porte : *D'or, au poirier de sinople, fruité d'or ; à l'aigle couronnée de sable, brochante ; et au chef de gueules, chargé d'une molette à huit rais d'argent.*

De cette ancienne noblesse, il subsista encore une branche, reconnue noble par le Parlement d'Aix, le 9 novembre 1701, et qui a été, sur des titres et pièces justificatives, confirmée dans son ancienne noblesse, le 21 juin 1726.

L'état actuel de cette branche commence à Gilles

de Périer, écuyer, sieur de Rives, comte Palatin, marié en décembre 1678, à Ursule de Vivet, dont il eut deux fils et une fille.

Cette branche porte les mêmes armes que ci-dessus, c'est-à-dire : *d'or, au poirier de sinople, fruité d'argent; au chef de gueules, chargé d'une étoile à huit rais d'argent.*

Devise : *Ad sidera ramos.*

Il n'y a de différence de ces armes, avec les précédentes, que pour les émaux et quelques pièces ajoutées.

Cette branche a été établie quelque temps dans le comtat Venaissin, d'où elle a passé en Dauphiné, à la réserve d'un de ses descendants, qui était sans postérité, et un autre en Languedoc.

PÉRIER (*du*).

Du Perrier, de Perier, de Perier, du et de Perer, ainsi qu'il est indistinctement écrit dans les titres, et en latin de *Pererio.*

Le château du Perrié fut assiégé en 1394 par le connétable de Clisson, ainsi que celui de la Roche-d'Iré.

Cette maison est sans contredit une des plus anciennes et des plus illustres de la province de Bretagne : elle est sortie incontestablement des anciens rois, comtes et princes de Bretagne, de la branche cadette des comtes de Cornouailles, qui avait une origine commune avec les rois, comtes et ducs de Bretagne. Dom Morice établit que Grerenton, prince d'Albanie, fut, suivant Ingomar, père de Conan, qui, ayant suivi le tyran Maxime dans les Gaules, l'an 383, fut gratifié par cet ursupateur d'une portion de l'Armorique : c'est de ce Conan, reconnu généralement pour le premier auteur de la maison des rois, princes, comtes et ducs de Bretagne, que sont sortis suivant Dom Morice, les comtes de Cornouailles, les comtes de Léon, les seigneurs de Châteauneuf et de Noyon-sur-Andelle, sortis de ceux-ci ; les comtes de Vannes, de Rennes et de Nantes, d'où sont sortis les comtes de Penthièvre, auteurs des comtes de Quintin et les comtes de Porhoet, auteurs des vicomtes de Rohan. Budic, Ier du nom, comte de Cornouailles, fut père de Budic, comte de Cornouailles, mort très âgé, vers l'an 980 et qui avait eu Benerie, comte de Cornouailles, et Periou, ou Perrier, que l'on croit l'auteur de la maison du Perrier, qui a pris son nom de la sirerie du Perrier, premier fief du comté de Cornouailles, où cette terre est située. Cette maison est donc d'une origine des plus illustres et elle possédait cette sirerie du Perrier, déjà dans le xe siècle et au commencement du xie et l'a possédé encore plus de 450 ans après que l'héritier de la branche aînée l'a portée dans la maison de Laval.

Elle a produit, dans ses différentes branches, plusieurs officiers de mérite, des ambassadeurs, de grands magistrats, un maréchal de Bretagne et nombre de chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de différents ordres ; tous les historiens de Bretagne en parlent avec le plus grand avantage.

Le premier de ce nom dont la descendance est établie, est Hudran, sire du Périer, mort l'an 1000, qui paraît, suivant toutes les présomptions, être le fils ou le frère de Guegon, vivant vers l'an 980 et petit-fils de Periou, ou Perrier, en français, fils puîné de Budic, ou Benedic II, comte de Cornouailles.

Cette maison a formé les branches :

1° Une établie en Béarn ;

2° Des seigneurs de Bentayou, etc. ;

3° Des barons d'Ussau, établie à Saint-Jean de Luz ;

4° Des seigneurs de la Hitole ;

5° Une branche établie en Prusse ;

6° Des seigneurs de Lillefort, etc., établie en Guyenne.

7° Des du Perrier de Larsan, issue de la précédente ;

8° Branche établie à Aix, en Provence, depuis plus de quatre cent ans, formée au 10e degré. Un des membres de cette branche, comte du Perier de Mouriès, fut commandant à Cherbourg, puis en dernier lieu brigadier des armées du roi.

Les membres de cette maison ont toujours eu un goût décidé pour la robe et la littérature, où ils se sont distingués, et ils ont eu dans tous les temps une liaison particulière avec les gens de lettres de leur siècle. Le poète Malherbe, qui était contemporain et ami d'un de leurs descendants, lui envoya une belle épître, dont l'adresse est à un gentilhomme Provençal. Ces stances commencent par ce vers :

Ta douleur, du Périer, sera donc éternelle ?

C'est à François du Perier, gentilhomme de la chambre du roi Henri le Grand, en 1607, que Malherbe adressa cette poésie.

Les alliances de cette ancienne maison sont avec les premières de la province de Bretagne et du royaume, telles que du Quélenec, Niblemont, du Pont, Lancelot, La Motte-Bossac, Malestroit, Montauban, Goyon de Matignon, Le Borgne, Tournemine, La Guerche, Laval, Visconti, ducs de Milan, Montmorency, La Trémoïlle, Béarn, Garnier, Duranty, Fabri de Rians, Noailles, Dubreuil, Verthamon de Saint-Fort et quantité d'autres, dont le détail serait trop long à rapporter ; ce qui donne aujourd'hui à la maison du Périer des alliances directes avec les plus grandes maisons de France, quelques-unes des pays étrangers, et même des souverains.

Armes : *D'azur, à dix billettes d'or, 4, 3, 2 et 1.*

La branche de Béarn écartèle : *au 1 d'or, à deux vaches passantes de gueules, colletées, accornées et clarinées d'azur*, qui est de Béarn ; *aux 2 et 4 d'argent, au lion de gueules, couronné d'or*, qui est de Léon ; *au 3 d'azur, à la tour crénelée d'argent*, qui est de Castille ; *et sur le tout : d'azur, à dix billettes d'or, 4, 3, 2 et 1*, qui est du Perrier.

Supports : Deux lions, tenant à leur patte, chacun un étendard, le premier aux armes de Bretagne, et le second aux armes de du Perrier, comme le portait, en 1387, Alain du Perrier, petit-fils d'Alain, maréchal de Bretagne.

Devise : *Ni vanité, ni faiblesse.*

Couronne de comte ou de baron indistinctement.

La branche de Provence écartèle : *aux 1 et 3 d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une tête de lion, arrachée et couronnée d'or, lampassée de gueules ; aux 2 et 4* de du Perrier, *d'azur à dix billettes d'or.*

Supports, cimier et devise de même.

Et la branche de Guyenne, porte : *Ecartelé : aux 1 et 3 d'azur, à trois poires feuillées et tigées d'or, à un épervier, perché sur un bâton en abyme du même ; aux 2 et 4* de du Perrier, *d'azur, à dix billettes d'or.*

Supports, cimier et devise de même.

PERPIGNA (*de*).

Cette famille, originaire de la Navarre espagnole, s'établit à Pau, du temps du roi Henri IV. Dans sa nouvelle patrie, elle a rempli les plus hautes fonctions de la magistrature. Elle s'est alliée aux plus nobles de sa province, et ses rejetons ont siégé pendant plusieurs générations aux états de Béarn.

Raymond de Perpigna, auquel commence la filiation établie sur actes authenthiques, était en 1696, conseiller du roi, payeur des gages des officiers du Parlement de Navarre. Ayant oublié de se conformer à l'édit de Louis XIV du 4 novembre 1697 et de faire inscrire son nom et ses armes dans les registres de l'*Armorial général* de d'Hozier, il reçut d'office pour blason : *Fuselé d'or et d'argent, à deux fasces de gueules*, et son nom fut écrit par erreur *Perpignan* au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.

Son fils aîné Raymond de Perpigna, continua la descendance ; il fut secrétaire du roi en la Chancellerie de Navarre, acheta la seigneurie de Sendetz, par contrat passé le 25 août 1718, et fut reçu aux états de Béarn pour cette seigneurie, en 1727.

Son troisième frère, Jean-Ignace de Perpigna fut l'auteur de la branche cadette. Il passa aux colonies où il se maria à dame Angélique Domergue, dont il eut postérité. Son fils Jean-de Perpigna, revint en France et fit son testament à Belleville, près Paris, le 25 mai 1823, laissant quatre enfants.

Armes : *D'azur, à cinq molettes d'éperon, posées en croix.*

PERRIEN DE CRÉNAN (*de*).

Château et terre, dans l'évêché de Tréguier, qui a donné son nom à une ancienne noblesse de Bretagne, qui remonte à Alain de Perrien qui existait vers 1434.

Ceux de ce nom, qui sont des ressorts de St-Brieuc et de Lannion, ont été déclarés *nobles d'ancienne extraction*, par arrêt rendu en janvier 1671.

Cette famille est divisée en deux branches : de la première est Claude Charles, dit l'abbé de Perrien, seigneur et chef des noms et armes de sa maison, qui a eu deux frères aînés : le premier, Gabriel, comte de Perrien, est mort sans enfants ; et le second, nommé Jean Baptiste, dit le chevalier de Perrien de Crénan, ancien lieutenant-colonel du régiment de Penthièvre, infanterie, mort à Paris sans avoir été marié.

De la seconde branche est Charles Bonaventure, Cte de Perrien, chevalier, seigneur de Lannouan et autres terres, fils de Louis Bonaventure de Perrien, chevalier de Crénan, et arrière petit-fils de Pierre de Perrien, marquis de Crénan, grand échanson de France, lieutenant-général des armées du roi et gouverneur de Cosal. Le comte de Perrien a épousé, en 1769, Bonne-Josèphe de Kerboudel de la Courpéan, dont il a eu deux enfants.

Cette noblesse est d'ancienne chevalerie et la généalogie présente les plus belles alliances avec les premières maisons de Bretagne.

Armes : *D'argent, à cinq fusées de gueules en bande.*

PERRIN DE LABESSIÈRE (*de*).

Anciennement Perin, Pierrin, ou Pairin, famille ancienne, issue de noble race et lignée, établie à Castres, en Languedoc, et divisée en plusieurs branches subsistantes, au nombre de quatre et elle tire son origine de celle de la Baulme-Saint-Amour, seigneur de la Balme-sur-Cerdon, en Bresse, qui subsistait en 1086. La filiation suivie de cette famille remonte à Déodat de Perrin, qui vivait en 1116.

De la branche aînée, au 17e degré, est issu le rameau de la Bessière, qui a pour auteur Michel de Perrin, chevalier, connu sous le nom de chevalier de la Bessière. Il servit 53 ans dans le régiment de Rouergue, dont 29 en qualité de lieutenant-colonel, et mourut étant lieutenant et commandant pour le roi à Villefranche de Constant. Ce rameau a fourni des officiers distingués et des chevaliers de St-Louis.

Cette ancienne noblesse, qui de tout temps a servi le roi et l'Etat par les armes, a pris des alliances dans les meilleures maisons du royaume.

ARMES : *De gueules, à trois fasces d'or.*

Au-dessus de l'écusson, on voit un faisceau lié d'un seul lien, avec cette devise ; *Un. Li. Su. Ten.*

PÉRUSSE DES CARS *(de).*

L'origine de cette maison n'est point connue. Quelques généalogistes ont supposé qu'elles descendait des anciens princes de Pérouse, en Italie, à cause sans doute de l'analogie des noms et de la conformité des armoiries que l'on voyait encore, il y a deux siècles, sur les portes de la ville de Pérouse. Une autre tradition la faisait remonter à un chevalier nommé Rodulphe, qui possédait la terre de Pérusse en 790, sous le règne de Charlemagne. Il n'existe de ces deux assertions aucune preuve suffisante, et on ignore si un Pérusse a donné ou au contraire a emprunté son nom au château et à la terre seigneuriale que la maison possédait dans la province de la Marche, à huit lieues de Limoges. Elle tenait un rang distingué dans la noblesse du pays dès le XIe siècle, comme l'atteste une donation faite en 1027, à l'abbaye de St-Etienne de Buxeuil en Poitou.

Le nom des Cars que la maison de Pérusse a joint au sien lui vient d'une terre qui, après avoir appartenu, dit-on, à une branche issue de Bernard frère d'Aimeri, éteinte en 1226, fut réincorporée à son patrimoine par le mariage d'Audoin Ier, seigneur de Pérusse, avec Marguerite de Ségur, en 1281. Il s'écrit de diverses manières, et l'on trouve dans les chroniques tantôt *Descars*, *des Cars*, *d'Escars* et plus anciennement en latin de *Cario* et *de Quadris*. Ce qu'il y a de certain, c'est que le nom de la terre des Cars doit s'écrire en deux mots distincts, comme l'indique son origine, *Castrum de Quadris*. On dit encore dans le pays : Aller aux Cars, la paroisse des Cars. Mais une objection sans réplique se tire des lettres patentes d'érection de la baronnie des Cars en Comté. Dans ces lettres, données à St-Germain-en-Laye, en mars 1561, par le roi Charles IX, le nom des Cars est constamment écrit en deux mots et par un C majuscule.

Sa filiation sur preuves remonte, d'après le père Anselme, à Audoin de Pérusse, seigneur de Saint Bonnet, qui épousa en 1281, Marguerite de Ségur, héritière de la terre des Cars. Sa descendance s'est divisée en trois branches principales, dont une seule existe encore. C'est la seconde branche qui a pour auteur François-Marie, colonel d'infanterie, qui succéda à son père dans la lieutenance-générale du gouvernement du Limousin en 1754. Cette branche des *barons* de *Caubon*, *comtes*, puis *ducs des Cars*, seule existante aujourd'hui, s'est détachée de la souche aînée au 19e degré.

Amédée de Pérusse, *vicomte*, *comte*, puis *duc* des Cars, colonel en 1815, commandait un corps de volontaires qui remporta quelques avantages à Montmirail pendant les Cent jours, et il fut nommé maréchal-de-camp sur le champ de bataille. Il recueillit en 1822 la pairie de son père, à laquelle fut attaché héréditairement le titre de duc par lettres patentes du 30 mai 1825. Il fit la campagne d'Espagne et dirigea la deuxième colonne d'attaque à la prise du Trocadéro. Lieutenant-général, il commandait en 1830 une division d'infanterie de l'armée d'Afrique à la prise d'Alger. A la nouvelle des événements de Juillet, il se retira auprès de Charles X à Lullewort, puis revint en France rejoindre sa famille.

ARMES : *De gueules, au pal de vair appointé.*

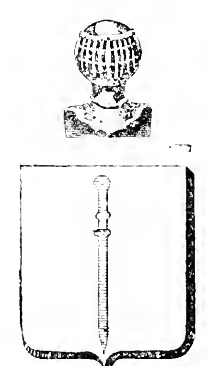
SUPPORTS : *Deux sauvages appuyés sur leurs massues.*

CIMIER. *Un dextrochère tenant une épée.*

LÉGENDE : *Sic per usum sulject.*

DEVISE : *Fais que dois, advienne que pourra.*

PETITJEAN DE MARCILLY.



Le nom de Petitjean est celui d'une famille de Champagne et de Bourgogne qui depuis longtemps n'a cessé de jouir de toutes les prérogatives réservées à la noblesse : — Guillaume Petitjean était seigneur de Trouhans en 1331. — Henri Petitjean, son fils, était capitaine chatelain de Chaussin pour le duc de Bourgogne, 1381. — Etienne Petitjean, official de Langres, conseiller du duc de Bourgogne, 1391.— Guillaume Petitjean était capitaine de la forteresse de Semur en Brionnais, en 1435. — Louis Petitjean est seigneur du Lac et du Chanceau, 1526.— Claude Petitjean, mort en 1673, était seigneur de Marcilly, fief dont la famille a depuis conservé le nom. — Louis-Auguste Petitjean de Marcilly, était écuyer de la duchesse de Berry en 1711.

Armes : *D'argent à un bourdon d'azur, posé en pal.*

Devise : *Vagus per orbem in virtute sto.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Marcilly (Jean-Baptiste-Henri P. *de*), ancien magistrat, chef actuel, domicilié à Orville (Côte d'Or), marié à Valentine-Adélaïde Rigogne, arrière-petite-fille du célèbre marin Jean-Bart dont :

a) Jean-Frédéric-Bernard, marié à Emilie Mancel ; *b*) Jean-Charles-Paul, capitaine au 11e bataillon de chasseurs ; *c*) Jeanne-Marie-Françoise-Caroline.

PEYRONNY *(de)*.

Languedoc, Agenais, Périgord, seigneur du Vigneau, de Monrepos, de Pérateau, de Beauregard, de Bridoine et autres lieux.

Au nombre des familles nobles du midi de la France, il faut compter celle de Peyronny, comme étant une des plus recommandables par la position qu'elle a occupée et les alliances qu'elle a contractées.

La famille de Peyronny est originaire du Languedoc et elle s'est étendue successivement dans la Catalogne, l'Agenais, le Périgord et le Quercy.

En 1226, un de ses premiers auteurs, Armand de Peyronny, était capitoul à Toulouse, charge qui n'était alors conférée qu'aux familles les plus distinguées et les plus considérables.

En 1370, trois chartes données par le roi d'Angleterre, à qui appartenait alors le Languedoc, qualifient un Michel de Peyronny, de noble et puissant seigneur.

La première lui accorde l'autorisation *de relever les murs de son château de Montréal*, incendié par un des partis qui désolaient le pays en ces temps de guerre incessante.

La deuxième qui fait remonter sa noblesse à un temps bien reculé, lui octroie, en témoignage de satisfaction pour ses bons et agréables services, une sauvegarde, afin de lui faire remettre ce qu'on lui retient injustement et le maintenir dans ses possessions.

La troisième lui accorde un délai de six mois pour *rendre foi et hommage du fief de Montréal.*

Un autre Michel de Peyronny figura à la dernière croisade entreprise au XIVe siècle, et rapporta de Palestine, à son château de Montréal, une épine de la couronne du Christ, précieux souvenir de valeur et de piété. Il fut, d'après un vieux chroniqueur, *un brave écuyer du pays de Navarre*, précepteur militaire d'Arthur, comte de Richemond, qui, sous Charles VII, devint connétable de France.

Il résulte de plusieurs chartes que la branche aînée de la maison de Peyronny s'est éteinte, de de 1490 à 1500 dans celle de Pontbriand, et que la race s'est perpétuée en la personne de Michel de Peyronny, damoiseau, seigneur de Ste Ameraud.

Ses descendants émigrèrent en Catalogne, vers la fin du XIVe siècle, puis ce pays s'étant soulevé pour se donner à la France, en 1640, ils furent appelés par le service militaire dans l'intérieur du royaume, et s'établirent dans le Quercy et le Périgord.

L'un d'eux, Charles de Peyronny, fit enregistrer officiellement les armoiries de sa famille à l'*armorial général* du 20 novembre 1696. Ils suivirent la carrière des armes et servirent particulièrement dans la maison militaire du roi, où ils se distinguèrent.

La première branche commence avec messire Joseph-François de Peronny, seigneur du Vigneau, officier au régiment de Boissière-infanterie, qui vivait en 1730. Cette branche a fourni plusieurs officiers distingués et compte plusieurs chevaliers de St-Louis.

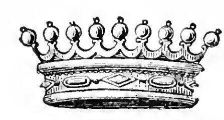
La seconde branche a pour auteur François de Peyronny, IIe du nom, seigneur en partie de la terre de Bridoire, frère du précédent, marié en 1742 à Catherine Vennac dont il eut postérité. Jean-Baptiste son fils aîné, fut avocat au Parlement, inspecteur général des domaines du roi en la généralité de Bordeaux.

Armes : *D'azur, à trois tours d'argent maçonnées de sable.*

Timbre : *Un casque orné de ses lambrequins.*

Supports : *Un lion et un griffon.*

PÉZET DE CORVAL.





La famille Pezet de Corval est originaire de Normandie. Son premier auteur connu fut noble homme Adrien Pezet, marié à demoiselle Comtois.

La filiation suivie commence à Adrien Pezet, dont le fils est Nicolas Pezet, écuyer, seigneur de Corval, nommé gentilhomme servant le 15 mars 1654, dont copie de brevet de gentilhomme servant accordé par le roi Louis XIV, à Nicolas Pezet, seigneur de Corval.

« Généralité de Dijon. Le roi dit : l'affection que témoigne pour notre service, notre cher et bien-

aimé Nicolas Pezet de Corval et les preuves qu'il en a données en nos armées de Flandres et de Champagne, commandées par nos cousins, le comte d'Harcourt et marechal de Turenne, nous ont fait résoudre de l'approcher de notre personne et de lui témoigner la confiance que nous avons en son courage et sa fidélité. »

Nicolas Pezet, écuyer, seigneur de Corval, était marié à demoiselle Marthe Comte. Son fils, Nicolas Pezet, seigneur de Corval, épousa demoiselle Catherine Cousin, il eut pour fils Pierre Pezet de Corval, marié à demoiselle Catherine de Vaudichon.

De ce mariage, Pierre-Jacques Pezet de Corval, marié à demoiselle Marie-Madeleine Dufresne.

De ce mariage, Antoine Pezet de Corval, marié à demoieelle Amélie Mallet.

De ce mariage, Charles Pezet de Corval (en Russie).

De ce mariage, Jules Pezet de Corval, vice-président du tribunal civil de Nijni-Nowgorod (Russie);

Amédée Pezet de Corval, général de cavalerie (en Russie);

Pierre-François Pezet de Corval, marié à demoiselle Marguerite Bataillard.

De ce mariage, Aimé-Antoine-Théodore Pezet de Corval, marié à demoiselle Madeleine-Claire Danguin.

De ce mariage, Benoist-Théodore-Louis Pezet de Corval;

Marc-Antoine Pezet de Corval, marié à demoiselle Catherine Callard de Thésut.

De ce mariage, Antoine Pezet de Corval, marié à Victoire-Appoline-Eléonore Martin.

De ce mariage, Georges-Alexandre Pezet de Corval, marié à demoiselle Blanche Gaillard.

De ce mariage, Nicolas Pezet de Corval et Pierre Pezet de Corval.

Armes : *D'azur, à un cor de chasse d'argent, surmonté de trois étoiles mal ordonnées, 1 et 2, d'or : à la champagne du même.*

PICARD DU CHAMBON.

Cette famille, originaire du Bourbonnais, a été anoblie en 1709 en la personne de Gaspard Picard du Chambon, lieutenant-général des armées du roi.

Elle a donné de nombreux officiers de tous grades et chevaliers de Saint-Louis.

Armes : *De gueules, à la tête de cheval d'argent bridée de sable, le mors d'or, à la bordure d'argent chargée de huit chausses-trappes d'azur.*

PICHON LONGUEVILLE (*de*).

Famille originaire de Guienne, province où elle réside encore de nos jours, divisée en deux branches, issues de Bernard de Pichon, président à mortier au Parlement de Bordeaux. Sous les rois Louis XIII et Louis XIV, il était seigneur haut justicier et baron de Parampuyre, baron de Longueville, seigneur de Carriet et autres lieux. Ces deux branches étaient représentées par les fils du baron de Pichon, mort dans son château de Carriet de Pichon, près Karmont, en avril 1815, et par Joseph, baron de Pichon-Longueville, né en novembre 1748, marié en 1784, avec Marguerite-Rosalie-Sophie-Félicité de Narbonne Pelet d'Anglade, dont il a eu cinq enfants; l'aîné fut officier de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur et décoré du Brassart.

Armes : *D'azur, au chevron, accompagné en chef de deux molettes d'éperon, le tout d'or, et, en pointe, d'un croissant d'argent, surmonté d'un agneau du même.*

PICOT DE VAULOGÉ.

Seigneurs, comtes, vicomtes et barons.

Angleterre, Bretagne, Maine, Poitou, Autriche et Hanovre.

D'ancienne extraction, la famille Picot de Vaulogé a été maintenue dans sa noblesse à la généralité de Poitiers, le 10 février 1659, par arrêts des commissaires généraux, le 4 avril 1715, le 10 septembre 1776, et enfin par arrêt du Parlement de Bretagne, en date du 10 avril 1781.

Au nombre des illustrations qu'elle a produites, on remarque plusieurs pages, des officiers généraux, un feld-maréchal, etc.

La famille Picot de Vaulogé comprend deux branches.

Armes : *D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois fatots de gueules, au chef de même.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux levriers.*

Devise : *Nullus extinguitur.*

PIELLAT (*de*).

La famille de Piellat est originaire d'Italie, d'où elle est venue se fixer dans le Comtat, lors du séjour des papes à Avignon.

Parmi les fiefs qu'elle a possédés, on peut citer Buisson, Lagarde, Paréol, la baronnie de Sérignan, qu'elle avait acquise en 1652 et rétrocédée en 1658.

Plusieurs membres de cette famille ont possédé les premières charges auprès du gouvernement des papes. Le titre de comte avait été

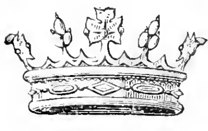
octroyé à noble Dominique de Piellat en 1739, et celui de marquis de Favier était venu s'y ajouter par le testament de Henry de Favier, auditeur et lieutenant-général de la vice-légation d'Avignon. La branche aînée de la famille de Piellat Favier est représentée aujourd'hui par Arthur de la Gardette, marquis de Favier.

Les branches cadettes sont représentées par le comte Amédée de Piellat et Joseph de Piellat.

Les alliances principales ont été avec les familles : de Chailus, de Cambis, de Caulaincourt, de Benoist, de Guilhermier, de la Gardette, du Treyve, de Favier, de Vauxonne, etc., etc.

Armes : *D'or, au chevron d'azur, à trois têtes de lion arrachées de même.*

PIERRE DE BERNIS (*de*).





Maison d'ancienne chevalerie, originaire du Languedoc, où Pierre de Pierre, seigneur de la baronnie de Ganges, vivait en 1050. C'est l'une des plus nobles et des plus illustres de France (existantes). Guillaume de Pierre, seigneur de Ganges, chevalier croisé en 1096, se signala au siège d'Antioche et au siège de Tyr (voir dom Vaissette et Albert d'Aix) ; il est inscrit dans les salles des croisades de Versailles. Jean de Pierre, baron de Ganges et de Castries, vendit la baronnie de Castries à Guillaume de La Croix, en 1495. Cette maison a formé, entre autres branches, celle de Bernis, qui s'est surtout illustrée par le cardinal de Pierre de Bernis, ambassadeur en Espagne et à Vienne, pour le traité de Versailles de 1756, et ministre d'Etat en 1757, ministre ambassadeur à Rome jusqu'à sa mort. Elle a produit des évêques, des archevêques, des mestres de camp, des brigadiers, des maréchaux de camp, des pairs de France, des chevaliers de Malte et de Saint-Louis, et elle a eu les honneurs de la cour et l'entrée dans les carrosses du roi. La seigneurie de Saint-Marcel d'Ardèche fut érigée en marquisat sous le nom de Pierre-Bernis, en 1751, en faveur de Philippe-Charles-François de Pierre de Bernis, baron de Châteauneuf.

Armes : *D'azur, à la bande d'or accompagnée en chef d'un lion de même, lampassé et armé de gueules.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

1° **Bernis** (Hervé, marquis de),(petit-fils d'Armande-Louise, princesse de Rohan-Rochefort),chef du nom, qui a épousé Mlle Luée, dont il a des enfants, et habite le château de Saint-Marcel d'Ardèche.

2° **Bernis** (comte Jules *de*), député de Nîmes, ancien officier de cavalerie, marié, en 1867, à Paule de Chabert, dont il a René, Albert, Alfred et Paule.

3° **Bernis** (vicomte *de*), général de division, grand officier de la Légion d'honneur, marié à Jeanne-Marguerite de Laferrière (château de Fléchères, Ain).

4° **Bernis-Calvière** (Cte Charles Hippolyte *de*), marié en 1836 à Anne-Clémence de Rochechouart-Montemart, dont : Henri, ancien officier de cavalerie, qui a épousé Marie-Catherine de Berthier du Vivier, dont des enfants.

5° Et le comte Pierre, le vicomte Aimé et les barons Pons et Guillaume de **Bernis**. Tous descendants de Pons-Simon de Pierre, vicomte de Bernis, baron de Pierrebourg et des Etats-Généraux de la province de Languedoc, maréchal de camp, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare ; seul (les autres branches éteintes) ayant fait souche, marié à Jeanne-Françoise-Sophie du Puy-Montbrun, propre nièce du cardinal de Bernis, dame de compagnie de S. A. R. Madame Victoire de France.

PINDRAY D'AMBELLE (*de*).

Seigneurs de Pindray, de la Touche, de Beaupuy de Saint-Denis, de Milsens, de Villars, du Chastenet, de Montaigon, d'Ambelle, du Bouchet, de Fontenilles, de Sainte-Croix, de Marafy, de la Sudrie, de Fremonville, etc.

En Poitou, en Touraine, en Saintonge, en Angoumois, en Périgord et en Lorraine.

Cette maison est originaire du Poitou, et l'une des plus anciennes de cette province ; elle a pris son nom de la terre et seigneurie de Pindray, en la châtellerie de Montmorillon. Elle a formé de nombreux rameaux, qui se sont étendus en diverses provinces et qui tous ont pour auteur commun Josselin, qualifié sire de Pindray, dans deux chartes de 1353 et 1361.

Au 5e degré, nous trouvons François de Pindray, 1er du nom, dont le fils puîné, Pierre de Pindray, est l'auteur de la branche des seigneurs du Bouchet, de Theuzy et d'Ambelle. Son petit-fils Jean de Pindray, 2e du nom, fut maintenu avec

son fils dans leur noblesse par jugement de M. Begon, intendant de la généralité de la Rochelle, devant lequel ils produisirent leurs titres constatant leur filiation depuis l'année 1388.

Son fils aîné René de Pindray, servait au ban et arrière-ban de la noblesse d'Angoumois en 1702 suivant un certificat du lieutenant-général des armées du roi, du 25 août de la même année. Le 26 janvier 1739, par acte passé devant Salvat, notaire à Mareuil, il ratifia avec son fils aîné la vente du noble repaire d'Ambelle faite par son père et son oncle, le 15 juillet 1669.

Un de ses descendants, Pierre-Simon-Louis de Pindray d'Ambelle, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien officier au régiment de Vexin, émigra, et fit dans son régiment, à l'armée des princes, la campagne de 1792 ; il se trouva à la défense de Maestricht, et fit deux campagnes dans les chasseurs nobles à l'armée de Condé, où il prit part à différentes batailles, notamment à celle d'Oberhamlach. Il a laissé postérité de son mariage qui eut lieu le 19 juillet 1802, avec dame Catherine-Victoire de Sarlandie.

Armes : *D'argent, au sautoir de gueules.*

Tenants : *Deux sauvages.*

Timbre : Un casque orné de ses lambrequins, et sommé d'une couronne de marquis.

PINGRÉ (*de*).

Seigneurs du Quesnoy, du Chaussoy-sur-d'Avenecourt, de Marceaux, de Sourdon, de Fricamps, de Vraignes, du Tronquoy, d'Ambreville, de Frencoille, de Gouy, de Thiepval, de Saveuse, de Guimicourt, Forêt d'Ally, du Candas, etc., en Picardie.

La famille de Pingré, originaire du Cambrésis, est une des plus anciennes de ce pays. Aussi distinguée par ses services que par ses alliances, elle a produit nombre d'hommes utiles et remarquables, soit dans l'église, à la cour ou dans l'armée.

Son nom figure parmi les fondateurs de l'abbaye de Prémy en 1180 et dans l'état de la noblesse du Cambrésis à cette époque. (Le Carpentier, histoire de Cambray, p, 517).

Dans le massacre de Cambray par Louis XI, Arnault de Pingré perdit la vie, avec nombre d'autres qui avaient voulu défendre leur pays.

A ce moment la famille de Pingré était divisée en deux branches, celle d'Arnault qui alla se fixer à Amiens. La branche restée fidèle au roi changea ses armes et porta : d'argent à trois trèfles de sinople, et une rose de gueules en cœur.

La famille de Pingré, qui est établie en Picardie, et qui est représentée par M. Louis-Jacques-Gilbert de Pingré de Guimicourt et M. Victor de Pingré, a obtenu des lettres patentes en 1594, et des lettres de maintenue en 1646, plus un arrêt de maintenue de M. Bignon, intendant de Picardie en 1699.

Louis-Jacques-Gilbert, comte de Pingré, lieutenant-colonel, chevalier de la Légion d'honneur a eu plusieurs enfants de Eulalie de Septenville, entr'autres : Valentine de Pingré de Guimicourt, mariée à M. le marquis de Landreville.

Adrien-Pierre-Paul, comte de Pingre de Guimicourt épousa Louise de Grouches de Gribeauval. C'est à lui qu'aux Cent-jours, S. M. Louis XVIII confia tous ses papiers, lors de son passage à Abbeville.

Il a eu de son mariage : 1° Adrien-Timoléon-Victor qui suit; 2° Marie-Adrienne-Pauline de Pingré de Fricourt, mariée à Philippe d'Entend.

Adrien-Timoléon-Victor, comte de Pingré de Guimicourt né en 1828, officier, chevalier de la Légion d'honneur a épousé Clara de Lagrené dont il a eu quatre enfants entr'autres ; 1° Louis-Victor-Eudoxe de Pingré de Guimicourt, dernier représentant de la famille de Pingré ; 2° Marie-Louise-Adrienne Clara qui a épousé Gabriel de Saint-Victor Jacquemont.

Alliances : Les familles de Louverval de Quelleris, de la Fontaine-Wicart, de Bernenicourt, de l'Aumônier, de Louvencourt, de Blottefière, de Morel, de Colbert, de Pont-Chartratn, de Créquy, de Grouchy, de Rune, de Blin-de-Bourdon, de Gomer, de Guilbon, de Herté, de Sachy, de Condé, de Grouches, de Septenville, de Lagrené, de Landreville, etc. MM. de Pringré sont petits neveux de Saint-François-de-Paule.

Preuves : Le Carpentier, histoire de Cambray et du Cambrésis ; lettres patentes de 1584-1646 ; brevets, actes, etc., entre les mains de la famille, archives de la Cour impériale d'Amiens.

Armes : *D'azur, au pin arraché de sinople, fruité d'or, surmonté d'un gré ou grive de sable.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux licornes.*

Devise ancienne : *Meum est Vindicare.* Devise donnée par Henri IV : *Victoire en main d'une forte pucelle.*

PLACE (*de*).

Famille ancienne en Limousin et en Forez ; son origine remonte à Toussaint de Place, écuyer, né au Crozet (Forez) vers 1569, lequel figure dans une charte militaire du 4 mai 1591, dressée au Crozet par le sire Thévenon, commandant de la ville de Crozet et le château de la Salle, en Forez, comprenant le ban de la noblesse de la localité, au nombre de vingt-huit gentilshommes.

De lui est descendu au 6e degré, Jean-Baptiste de Place, écuyer, né en 1713, qui laissa deux fils les auteurs des deux branches actuellement existantes de la famille.

La branche aînée, qui a pour auteur Claude-Marie de Place, savant littérateur, marié en 1771, à Jacqueline Brissot.

C'est à cette branche qu'appartenait l'archiprêtre de Notre-Dame de Paris, Charles de Place, prédicateur célèbre, qui a laissé des ouvrages estimés sur la religion.

Elle compte aussi Etienne de Place, frère du précédent, ecclésiastique très distingué qui fut le précepteur du comte de Chambord et supérieur des pères de la compagnie de Jésus, à Marseille; et Guy-Marie de Place, aîné des précédents, qui fut aussi un littérateur distingué et collaborateur de Joseph de Maistre.

La branche cadette a pour auteur Mathieu de Place, littérateur de grand talent né en 1752.

Cette branche a fourni quantité d'officiers de terre et de mer, et plusieurs chevaliers de la Légion d'honneur.

Armes : *De gueules, à une main dextre appaumée d'or, posée en pal.*

L'écu timbré d'un casque de chevalier orné de lambrequins aux couleurs de l'écu.

PLAN DE SIÈYES (*de*).

La famille de Plan, seigneurs des hautes et basses Sièyes, est originaire de la Sénéchaussée de Digne (Basse-Provence). Ces gentilshommes occupèrent de hautes positions dans les armées du roi, le clergé et la magistrature, et appartiennent par leurs alliances aux premières maisons de Provence et du Dauphiné, où ils furent transplantés vers le milieu du xviie siècle. L'un d'eux, à cette époque, était évêque de Die; son frère, conseiller au Parlement de Grenoble, épousa la fille du marquis de Veynes, dont le dernier rejeton, mort sans postérité, laissa la famille de Plan héritière de ses titres et domaines seigneuriaux de Bourg-les-Valence.

Pour son histoire, en ne remontant qu'aux notions certaines, on trouve, dans une charte du temps de Charles IX, la ville de Colmars prise et saccagée par des troupes dites bandes de la ligue. Bientôt après l'armée catholique de Provence l'assiège et la reprend au capitaine de partisans Plan (du nom patronymique de cette famille) qui fait sa soumission et stipule de sa rançon le dernier jour de février 1594, entre les mains de Jobert de Pontevès, alors lieutenant des armées pour le roi à Aix.

Nous remarquons entre autres membres distingués de cette famille, Alexis de Plan, dernier comte, évêque de Die, qui acheva la réédification de son église cathédrale, né en 1717, évêque en 1741 ; il finit sa longue carrière à Paris où il était allé, doyen des évêques de France, s'offrir pour ôtage du roi Louis XVI. Ce dévouement, malheureusement inutile, fut cause de la fin de cet illustre prélat, mort dans les prisons au milieu de la tourmente révolutionnaire, en janvier 1793.

Jean-Baptiste-Louis de Plan de Sièyes, lieutenant des gardes S. A. R. Monsieur le comte d'Artois, mestre de camp des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, obtint en 1712 des lettres patentes érigeant en marquisat les seigneuries des hautes et basses Sièyes ; il fut élu par la noblesse de Montélimart pour la représentation aux états de Romans. Son oncle, le marquis de Veynes, étant mort sans enfants, l'institua son héritier, à charge par lui et ses descendants d'ajouter à leur nom celui de Veynes. Son fils, François-Frédéric, marquis de Plan de Sieyès de Veynes, contre-amiral, né en 1762, entré dans la marine en 1776, émigré ; réintégré dans ses biens seigneuriaux de Bourg-lès-Valence, devint contre-amiral, chevalier de Saint-Louis, puis de la Légion d'honneur en 1823, maire de la ville de Valence, et élu jusqu'en 1830 à la présidence du conseil général de la Drôme ; il fut appelé au sacre de Charles X, refusa le serment à la révolution de 1830 et par là devint démissionnaire des places honorifiques qu'il sut toujours remplir avec un rare dévouement au roi et à son pays.

Armes : *D'or, à la fasce d'azur, accompagnée de trois roses de gueules.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Traxit candore ruborem.*

PLESSIS DE GRENÉDAN (*du*).

La maison du Plessis-Mauron de Grenédan prend son origine de l'ancienne seigneurie du Plessis, située paroisse de Mauron, évêché de St-Malo. De cette terre, dépendaient de vastes domaines, un grand nombre de fiefs, plusieurs juridictions, etc. Le nom du Plessis est écrit et orthographié dans les anciens titres et dans les réformations de 1426 et 1513, Plesseis, Pleisseix, Plessix, et Plexis, en latin, Plessiacus, Plexiacus, Ploissiacus, Plesseicius et Plexeius.

Cette maison a occupé de hautes fonctions dans les armées et dans la magistrature. Elle a été maintenue par les arrêts de réformations de 1426 et 1513, et a été déclarée noble d'ancienne extraction par celui de 1668. Les preuves de cour ont été faites devant Chérin, au cabinet des ordres du roi, et le chevalier du Plessis de Grenédan est monté dans les carrosses de Sa Majesté le 24 mai 1787.

Le premier auteur connu de cette maison, Guillaume, sire du Plessis, chevalier, vivant en 1190, fut un des seigneurs bannerets qui firent le siège du Mont Saint-Michel en 1204, et qui assistèrent

à la bataille de Bouvines en 1214. Ubald, son fils, envoyé en ambassade auprès de Philippe-Auguste, fut père de Geoffroy du Plessis, qui suivit le roi Saint-Louis en Palestine, comme il appert d'un titre de 1249, en vertu duquel le nom et les armes de la maison du Plessis de Grenédan figurent dans les nouvelles salles des croisades du Musée de Versailles.

La filiation de cette maison est authentiquement établie depuis Jehan Ier, sire du Plessis, qui, en 1335, épousa Raoulette de Montfort, fille de Raoul, sire de Monfort et de Gaël, et d'Aliénor d'Ancenis.

Olivier le *Prodigue*, chevalier, fut un des seigneurs qui rassemblèrent en 1483 les troupes Bretonnes à Rennes, et les conduisirent à Saint-Aubin du Cormier, où il périt en combattant pour son prince et sa patrie, à la tête d'une compagnie de cent hommes d'armes. François du Plessis-Mauron, son second fils, forma la branche des seigneurs de Grenédan, du nom d'une terre dont il se rendit acquereur par échange en 1580. Ce fief, érigé en vicomté en 1577, fut confirmé dans son titre et dans ses droits de haute, moyenne et basse justice par lettres patentes de Louis XIV, données l'an 1559 en faveur de René du Plessis-Mauron, vicomte de Grenédan, petit-fils de François.

Il laissa un fils dont la postérité se divisa en trois branches par ses trois enfants :

René II, l'aîné, marié en 1695, avec Elisabeth Huchet de la Bédoyère, forma la branche aînée des marquis de Grenédan.

Armes : *D'argent, à une bande de gueules, chargée de trois macles d'or, surmontée d'un lion de gueules, armé, couronné et lampassé d'or.*

Couronne de marquis.

Cri de guerre : *Plessis-Mauron.*

Supports : *Deux lions.*

Cimier : *Un lion issant.*

PLESSIX-QUINQUIS (*du*).

La famille du Plessix-Quinquis, en Breton de Quenquis, seul nom connu autrefois puisqu'il avait la même signification, se trouve mentionnée dans Courcy. Elle est d'ancienne extraction de l'évêché de Léon et a pris part aux références et montres de 1446 à 1534. Elle a prouvé une suite de huit générations, et a donné un capitaine des zouaves pontificaux, volontaires de l'Ouest en 1878.

Armes : *D'argent, au sautoir accompagné en chef et en flanc de trois quintefeuilles, et en pointe, d'une molette, le tout de gueules.*

PLŒUC (*de*).

Famille bretonne, qui parait être un ramage (branche cadette) de Pohes, issue de Tanguy, qui épousa, vers la fin du XIIIe siècle, Jeanne, fille et unique héritière des anciens seigneurs de Plœuc, à la condition que leurs descendants relèveraient le nom et les armes de la maison de leur mère. Guillaume de Plœuc fut un des signataires de la ratification du Traité de Troyes en 1427. Jean, son frère, élu évêque de Tréguier le 4 mars 1442, érigea en Collégiale, par l'ordre du pape Eugène IV, l'église paroissiale de Tonguedec. Il mourut le 7 avril 1453, et eut pour successeur Jean de Coetquis.

La seigneurie de Plœuc a été érigée en comté par lettres patentes de 1696, en faveur de la maison de la Rivière, dont la branche s'est fondue dans celle de Cœtrieux et dont l'autre a fini en 1754, par mariage dans la maison des Mortier de la Fayette.

Guillaume, sire de Plœuc et du Timeur, chevalier banneret, vivait en 1455.

Sébastien, marquis de Plœuc, fut fait chevalier des ordres du roi, et marquis de Sourdéac.

Ceux de ce nom qui sont du ressort de Quimper ont été déclarés nobles d'ancienne extraction et maintenus dans la qualité de chevalier, par arrêt rendu, en la Chambre de la réformation, le 29 mars 1671.

Cette famille a donné : un Prélat dans la personne de François-Hyacinthe de Plœuc du Timeur, qui fut député des Etats de Bretagne pour le clergé en 1712 et harangua Louis XIV, en cette qualité, à la tête de la députation de cette province le 13 février 1713 ; un gouverneur de la Banque de France, député en 1871.

Armes : *Ecartelé; aux 1 et 4 d'hermines, à trois chevrons de gueules*, qui est de Plœuc ; *aux 2 et 3, vairé d'or et de gueules*, qui est de Kergorlay.

Couronne de marquis.

Devise : *L'âme et l'honneur.*

POINTE DE GEVIGNEY (*de*).

Ces noms se rapportent à deux familles de Franche-Comté, qui se sont réunies dans le XIVe siècle.

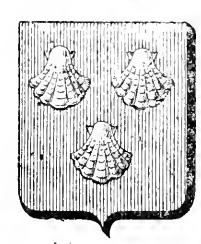
La maison de Pointe portait : *D'or, à trois lionceaux naissants de sable.*

La maison de Gevigney d'ancienne chevalerie de la province de Franche-Comté, tirait son nom d'une seigneurie située près de Jussey. Jean de Gévigney, damoiseau, testa en 1447. Guillaume de Gévigney fut reçu à la confrèrie de Saint-Georges, en 1461.

Cette famille portait : *Fascé d'or et de gueules.*

POMPERY DE LOZERAY (*de*).





Cette fort ancienne maison' la seule de ce nom, est d'extraction noble. Elle est originaire de la *Brie-Champagne*,

La Maison de Pompery a sa filiation non interrompue à partir de Messire Carlovo de Pompery, seigneur de Lozeray, qui vivait en 1400. — Mais il existe, à la Bibliothèque Nationale, une charte sur Messire Thibault de Pompery, pour le pèlerinage de 1240 avec le comte de Champagne.

I. — Messire Philippe de Pompery, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy Louis XII (1507), achète en 1512 la seigneurie d'Acy-en-Multien (d'Antoine Dumoulin), y compris les fiefs qui en dépendaient et qui relevaient du duché de Valois. Philippe de Pompery devint premier huissier de la chambre du roi François Ier et fut par lui créé comte d'Acy. Philippe de Pompery obtint du roi des lettres patentes pour ne faire de tous ces fiefs qu'un seul fief-lige relevant du château de Meaux.

Les seigneurs d'Acy-en-Multien ont pris et conservé, jusqu'en 1668, la qualité de comte d'Acy.

Philippe de Pompéry épousa damoiselle Antoinette de Radingant qui mourut le 21 janvier 1524; quant à lui, il vécut jusqu'en 1530.

Leurs restes ont été déposés devant l'autel de St-Nicolas, dans l'église d'Acy. Philippe de Pompery laissa un fils, Guy de Pompery, et une fille, Françoise de Pompery.

Françoise de Pompery épousa en 1519 Louis de Pontbriant, écuyer, seigneur des Bordes, de Bréchamp, etc., lequel était le fils de Jean de Pontbriant, seigneur de Vaurun, l'un des 100 gentilshommes de la maison du Roi, capitaine du vieux palais de Rouen, — et de Jeanne de Mauterne de Ruffin. — Françoise de Pompery, dame de Pontbriant, eut pour enfants Antoine de Pontbriant, chevalier, marié avec Roberte de Morais de la Garancière et fille d'Anne de Harcourt, et Marguerite de Pontbriant, mariée le 6 janvier 1588 avec Jacques de Houdetot.

Françoise de Pompery, dame de Pontbriant, résida au château de Pontbriant. Ce château fut assiégé, pendant les guerres civiles, par les troupes de la Ligue que commandait en Bretagne le duc de Mercœur; *Jean, Jacques, Louis* et *François* du Breil, seigneur de Pontbriant, qui soutenaient la cause du roi Henri IV résistèrent à une attaque en règle et très meurtrière pendant 22 jours; enfin, n'ayant pas reçu les secours et les approvisionnements des roualistes, ils signèrent le 22 juin 1590 une capitulation honorable et sortirent, ainsi que tous les gentilshommes de leur garnison, avec leurs armes et bagages et leur liberté.

II. — Messire Guy de Pompery de Lozeray, seigneur de Vendrest et autres lieux, premier huissier de François Ier, épousa en 1546 Françoise de Biecques. Ils moururent à Rademont-en-Brie, laissant deux fils : *Claude* et *Antoine*.

III. — Messire Claude de Pompéry, seigneur de Vendrest, de Lozeray et autres lieux, épousa le 18 mars 1578 Louise Le Chevalier; il était assisté de son frère Antoine.

IV. — Messire François de Pompery, seigneur de Vendrest, de Lozeray et autres lieux, épousa à Châlons, le 13 septembre 1619, damoiselle Magdeleine de Hérisson, de la Paulnerie, de Vigneux, de Courtemont, etc.

De ce mariage sont nés :

Olivier Ier de Pompery, qui épousa, le 24 juillet 1651, damoiselle de Tassin.

Pierre Ier de Pompery, né en 1636, seigneur de Biercy et Grand-Cœur en partie; porte-étendard des gendarmes de la garde du Roi, épousa le 20 septembre 1679, en la châtellenie de Montmirail-en-Brie, damoiselle Jeanne de Soissy, fille de Jacques de Soissy, écuyer, seigneur du Marais, des Grandes, de Villefontaine, des Bordes, Bergère, Sogny et Montflobert, — et de Jeanne de Turcq. Il mourut le 25 février 1721.

Pierre de Pompery eut Henry Pierre de Pompery, mestre de camp en 1736, et une fille mariée à M. de Fontenelle, amie de M. Belland, évêque de Messine.

V. — Messire Olivier, 1er de Pompery, écuyer, seigneur de Lozeray, de la Courte-lès-Biercy, de Landricourt et des Déserts, épousa le 24 juillet 1651, au comté des Vertus, damoiselle Appoline de Tassin, des seigneurs de la Noue, de la Moricerie, de Monteeau et des Déserts.

Du mariage d'Olivier Ier et de damoiselle de Tassin est issu Charles Ier de Pompéry.

Messire Charles Ier de Pompery, écuyer, demeurant à Coribert, seigneur de Bierzy, de Vendrest, épousa damoiselle Claude de Testard en la prévôté de *Châtillon-sur-Marne*, le 23 octobre 1681. Ils résidèrent à Jouis, paroisse de Boursault.

De ce mariage : *Olivier-Henry*, *Louis-Charles*, *Louise* et *Marie*.

Olivier-Henry de Pompery, écuyer, épousa, en 1711, damoiselle Esmée du Puis, des seigneurs du Mesnil-la-Cauré, d'Aunizieux, de la Chapelle, etc. Sont issus de ce mariage : Claude II de Pompery, qui épousa Anne du Maugin, et Charles, qui épousa Françoise de la Buée.

VII. — Messire Louis-Charles de Pompéry de Lozeray naquit le 22 juin 1687 en la paroisse de Saint-Pierre de Boursault. Seigneur en partie de Salsogne et de Ciry-Sermoise, il épousa le 18 mars 1716 Marie-Anne Le Roy d'Acquest, veuve de G.

Firmin de Berdemet, lieutenant des grenadiers au régiment de Grimaldi, — et fille de Théodore Le Roy d'Acquest de Noue, chevalier de Saint-Louis, maréchal de la garde du Roi, écuyer, seigneur d'Aboval, de Genvilliers, etc. Il était assisté à son mariage de son frère *Olivier Henry* de Pompery, seigneur du Mesnil-la-Cauré.

Du mariage de Louis-Charles Ier de Pompery sont nés à Ciry-Salsogne :

1° *Jacques-François*, le 31 janvier 1723.

2° *Nicolas-Charles*, le 26 mai 1726.

3° *Christophe*, le 30 janvier 1731.

4° *Marie-Catherine*.

Louis-Charles Ier de Pompery mourut le 11 mars 1759 à Ciry-Salsogne, et Anne-Marie Le Roy d'Acquest le 31 mars 1768, âgée de 82 ans.

Des enfants de Louis-Charles Ier de Pompery, *Jacques-François* est le seul qui continua la descendance. — Nicolas-Charles de Pompery eut, comme parrain, Nicolas de Berthemet, et, pour marraine, Anne-Catherine de Villeneuve, ne se maria point, a servi 4 ans dans Royal-Artillerie (bataillon de Gaudechard), officier des chevau-légers d'Orléans le 9 novembre 1746, fit les campagnes 1747-1748 Flandre, et de 1757 à 1762 celles d'Allemagne. Il fut admis à l'Hôtel des Invalides, lieutenant le 19 juillet 1762.

Le chevalier Christophe de Pompery naquit à Ciry le 30 janvier 1731, fut lieutenant au bataillon de milice le 10 février 1747, lieutenant des gardes-du-corps du roi le 15 juillet 1749, capitaine à la compagnie des canonniers gardes-côtes de Béziers le 1er mars 1759, devint mousquetaire de la deuxième compagnie du Roi. — Il épousa à Couvrelles, le 2 octobre 1770, Geneviève-Françoise Regnault de Salsogne, fille de feu Jean-Baptiste Regnault, écuyer, seigneur de Salsogne, et de Marie Quinquet. Il était assisté de son beau-frère, Messire Charles-Jean du Roux de Verdon, vicomte de Couvrelles, de Théodore Le Roy d'Acquest, de Christophe Quinquet, chanoine de Soissons, etc.

Le chevalier Christophe de Pompery fut fait chevalier de St-Louis le 9 juin 1772. Il est mort à Ciry-Salsogne en 1811, et son épouse (née en 1730), en 1825. Ils ne laissèrent aucune postérité.

Les restes du chevalier Christophe de Pompery reposent dans le cimetière du parc du château de Salsogne.

VIII. — Jacques-François de Pompery, seigneur de Salsogne et en partie de Ciry-Sermoise, vicomte en partie de Couvrelles, est né à Ciry le 31 janvier 1723; il épousa, le 25 juin 1743, à Ciry-Salogne, Marie Quinquet, laquelle avait épousé en premières noces, le 9 février 1728, Jean-Baptiste Regnault, écuyer, seigneur de Salsogne et en partie de Ciry, lieutenant au régiment de Condé-Dragons, fils de Jean-Baptiste Regnault, conseiller du Roi, commissaire des guerres, — et de Anne-Marie de

Vinciel, dame de Salsogne.—Marie Quinquet était la fille de Nicolas Quinquet, procureur du Roi au bureau des finances de Soissons.

Messire Jacques-François de Pompery fut gendarme de la garde du Roi en 1744, rang de capitaine de cavalerie en 1759, fut fourrier général, fit les campagnes de 1744, 1745, 1746, 1747 et 1758 en Flandre et de 1761 en Allemagne, chevalier de St Louis le 22 mai 1770. — Il a eu deux enfants : Marie-Anne-Françoise, née à Ciry-Salsogne le 19 mars 1745, et *François-Hyacinthe* qui naquit à Braisne le 28 février 1749, fut baptisé le 1er mars 1749. Il eut pour parrain : Charles-Hyacinthe de Noue, gentilhomme de la Manche du Roi.

Marie Quinquet, dame de Pompery, est morte en son château de Salsogne le 19 mars 1777.— De son premier mariage avec J.-B. Regnault de Salsogne, elle avait eu deux enfants : 1° Marie Regnault, mariée le 18 juin 1765 avec Messire Charles-Jean du Roux de Verdon, vicomte de Couvrelles et d'Augy, veuf de Marguerite Levant de Louâtre, demeurant en son château de Couvrelles. Messire du Roux de Verdon est mort le 30 ventôse de la 6e année de la République, âgé de 75 ans. Marie Regnault, sa 2e épouse, est morte le 3 nivôse de la 12e année de la République. — 2° Geneviève Regnault, né en 1730, mariée à Couvrelles, le 2 octobre 1770, avec le chevalier Christophe de Pompery.

IX. — Messire François-Hyacinthe de Pompery, seigneur de Salsogne, vicomte de Couvrelles, propriétaire des châteaux de Couvrelles et de Salsogne, naquit à Braisne le 28 février 1749. Garde du corps du Roi le 4 mai 1766, lieutenant de maréchaussée générale de Bretagne le 8 septembre 1778, capitaine de cavalerie le 28 septembre 1778.

Messire François-Hyacinthe de Pompéry, chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, épousa à Quimper, en premières noces, Marie-Corentine du Marc'hallac'h, grand'tante de l'abbé-député de l'Assemblée de 1871 et grand-vicaire à Quimper.

Devenu veuf, Messire François-Hyacinthe de Pompery se remaria, le 29 avril 1786, avec Anne-Marie Audouyn, fille de Guillaume-François Audouyn, avocat.

Anne-Marie Audouyn était de la maison des seigneurs de Kériner, du Cosque, de Kergues ; elle était cousine du célèbre docteur Laënnec. — Anne-Marie Audouyn, dame de Pompery, fut mise en arrestation le 14 novembre 1793 et enfermée au château de Pont-Labbe avec Mademoiselle de Lestriaga, dame Rioult de Courtonne, plus tard Mme de Chabrol, femme du ministre de la Restauration. Toutes deux furent mises hors d'arrestation le 28 frimaire.

Du mariage de François-Hyacinthe de Pompery et d'Anne-Marie Audouyn, sont nés à Quimper : 1° le 18 avril 1787, *Louis-Charles-Hyacinthe* qui

eut pour marraine demoiselle Marie-Barbe du Marc'hallac'h de Tréouren ; 2° *Antoine* qui naquit en 1795 ; 3° *Marie*, née en 1799, qui épousa en 1818 le comte du Parc de Locmaria, gouverneur du comte de Chambord et père du général comte Alfred du Parc de Locmaria.

François-Hyacinthe de Pompery fut fait, le 23 février 1791, chevalier de Saint-Louis ; le 12 juin de la même année, il fut nommé lieutenant-colonel de la gendarmerie nationale du Finistère et retraité le 1er août 1792. — A partir de cette époque, il résida, soit dans ses propriétés de Bretagne (à Penhars, à Sequer ou à Pont-L'abbé), soit dans ses châteaux de Couvrelles ou de Salsogne. En 1814, François-Hyacinthe de Pompery et son épouse allèrent se fixer à Soissons. C'est là que Anne-Marie Audouyn, dame de Pompery, mourut en 1820, et son mari, l'année suivante, le 7 septembre 1821.

On a d'Anne-Marie Audouyn, dame de Pompery, une « Correspondance avec Bernardin de Saint-Pierre ».

X. — Le comte Louis-Charles II de Pompery, fils aîné de François-Hyacinthe de Pompery, naquit le 18 avril 1787 à Quimper.— Gendarme le 10 décembre 1806, chasseur de la Garde impériale le 24 novembre 1807. — En 1810, Louis-Charles II épousa Mlle Aléno de Saint-Alouarn, dont le père fut exécuté en 1793 comme ardent royaliste (à l'âge de 28 ans). — En 1814, Louis-Charles II de Pompery fut lieutenant des gardes-du-corps du Roi, puis, en 1816, lieutenant à la compagnie de gendarmerie des Côtes-du-Nord. — Devenu veuf, il épousa par autorisation ministérielle, le 19 novembre 1825 Marthe de Saisy, fut capitaine en 1828, prit sa retraite en 1830, et acheta, à cette époque, le manoir et les terres du Parc, près Rosnoën (*Finistère*). — Louis-Charles II de Pompery est décédé à Brest le 2 mai 1854. Il avait fait en 1807 les campagnes de la Grande-Armée.

De son premier mariage avec Mademoiselle de Saint-Alouarn, le comte Louis-Charles II de Pompery avait eu 4 enfants : 1° *Aimée*, née au château de Couvrelles (*Aisne*) en 1810, mariée au marquis d'Engente ;

2° *Edouard* de Pompery, né le 7 avril 1812 au château de Couvrelles, auteur de plusieurs livres philosophiques, membre de la Société des gens de lettres, mort sans postérité le 23 novembre 1895 à Paris ;

3° *Théophile* de Pompery, né au château de Couvrelles (Aisne) en 1814 ; son parrain fut le célèbre docteur Laënnec ; chevalier de la Légion d'honneur le 13 août 1864, président du Comice agricole du Faou (*Finistère*), député du Finistère de 1871 jusqu'à sa mort, au manoir du Parc, en août 1880, sans postérité.

4° *Henry* de Pompery, né à Soissons en 1816, conseiller général du canton de Faou (Finistère), grand agriculteur, fondateur du haras de Faou, mort sans postérité, au manoir du Parc, en 1881. — Les corps de Théophile et d'Henry de Pompery reposent dans une sépulture de famille à Rosmeur (Finistère).

Du deuxième mariage de Louis-Charles II de Pompery avec Marthe de Saisy, il y eut encore 4 enfants : 1° *Emmanuel* et 2° *Ludovic I*, pas de postérité ; 3° *Noémie*, qui épousa le comte de Parcevaux, inspecteur général honoraire des Haras, mort en 1891. Noémie de Pompery, comtesse de Parcevaux est morte en son château de Kéruscar (Finistère), le 28 mars 1892, laissant 3 enfants : 1° comte Charles de Parcevaux qui épousa Mademoiselle Marie de Bigore de la Londe, fille d'un conseiller référendaire à la Cour des Comptes ; 2° Madame de Castellau ; 4° Madame de Tréverret.

4° Le dernier fils du comte Louis-Charles II de Pompery, le comte *Victor* de Pompery, se maria en 1855 à Mademoiselle de Madec, devint sous-préfet de Lannion, propriétaire du château de Trémarec près Quimper. Il mourut en 1878 ayant eu 10 enfants, dont 3 fils : *Ludovic*, *Charles* et *Victor*.

Le comte *Ludovic II* de Pompery a épousé, en 1887, Mademoiselle d'Oullembourg (3 enfants : *Stanislas*, *Geneviève*, *Xavier*).

Le vicomte *Charles* de Pompery s'est marié, en 1891 à Mademoiselle de Kermel (1 enfant : *Hugues*).

Victor II de Pompery est mort célibataire en 1896.

Le vicomte *Antoine* de Pompery est le second fils de François-Hyacinthe de Pompery, vicomte de Couvrelles, chevalier de St-Louis, de St-Lazare et du Mont-Carmel. Il est né à Quimper en 1795. Propriétaire des châteaux de Couvrelles, de Salsogne et de Vilblin. Il a épousé en premières noces Mademoiselle Jodon de Villeroché, dont il eut : 1° *Fortuné* qui a eu trois filles : *Marie*, *Emma* et *Aline*, et qui résida a Vic-sur-Aisne (Aisne) ; 2° *Ernest* (pas de postérité) ; 3° *Flore*, devenue baronne de Chanlaire et dont la fille, *Hermine*, a épousé M. du Bos d'Hornicourt, 4° *Eléonore*, plus tard baronne de Ligeac et dame d'honneur de la duchesse de Parme ; 5° *Clémentine*, devenue marquise de Chizeray, demeurant au château de Fougeray (Indre-et-Loire), morte en 1895.

Le vicomte Antoine de Pompery épousa, en secondes noces Mademoiselle Suzanne Cambier de Buat, veuve de Monsieur Bérenger, capitaine de frégate (oncle du sénateur auteur de la loi Bérenger).

De ce deuxième mariage, le vicomte Antoine de Pompery eut encore deux enfants :

1° *Antoinette*, née au château de Salsogne, mariée au général comte de Curten ; ils eurent deux enfants. *Charles* de Curten, Villa Joyeuse, par Créon (Gironde) ; *Marie-Thérèse* de Curten, mariée au baron Alfred de Montreuil, maire de Sarron et

propriétaire des châteaux de Villette *(Oise)* et d'Yvoy-le-Pré (Cher) ;

2° *Charles* de Pompéry, né au château de Salsoge, épousa en 1854 Mademoiselle Jeanne-Marie-Caroline de Maniquet (descendante d'Hector de Maniquet, seigneur du Fayet, grand-maître enquêteur et réformateur, pour les eaux et forêts, des parlements de Toulouse et de Bordeaux, ambassadeur extraordinaire auprès des électeurs Palatin de Saxe et le Landsgrave de Hessen (1572), maistre d'hôtel de la reine Marguerite de Valois. C'est au château du Fayet, propriété de Hector de Maniquet, que la favorite de Charles IX, Marie Touchet, fille d'un lieutenant particulier au présidial d'Orléans, accoucha le 28 avril 1573, de Charles, bâtard de Valois, appelé plus tard comte d'Auvergne et duc d'Angoulême, qui avait pour sœur utérine Henriette de Balzac d'Entragues. — Hector de Maniquet laissa plusieurs enfants : son fils *Philibert-Emmanuel*, sieur des Bergeries-en-Brie, paroisse des Chartrettes, homme d'armes de la compagnie de Lesdiguières, avait été tenu sur les fonts baptismaux par Catherine de Médicis et le duc Philibert-Emmanuel de Savoie. La fille d'Hector de Maniquet, Marie, épousa François de Vonnes, seigneur du Breuil-en-Brie.

Le vicomte *Charles* de Pompery fut propriétaire à Indiane Lorette (Canada), puis directeur-commandant des pénitenciers de Yahoué, de l'île Nou, et de Bourail (N^lle^-Calédonie-Océanie).

De son mariage avec Jeanne de Maniquet sont issus : *Olivier*, né à Nancy le 19 août 1865 ; *Alexandre*, né à Rennes en 1866, Officier d'Académie, membre de la Société académique de Brest.

ARMES : *De gueules, à trois coquilles d'argent, 2 et 1.*

Casque taré du tiers.

Messire Pierre I de Pompery, écuyer, seigneur de Biercy et autres lieux, les fit enregistrer le 21 du mois de janvier 1701. Elles ont été reçues à l'Armorial général dans le registre, coté Soissons.

La maison de Pompery a été maintenue dans ses droits et privilèges nobiliaires par Mgr Larcher, intendant en la province et frontière de Champagne, le 10 décembre 1698, par un jugement souverain rendu à Châlons.

REPRÉSENTANTS ACTUELS

1. **Pompery** (Ctesse *de*), née de MADEC, au château de Trémarec (Finistère).

2. **Pompery** (Cte Ludovic *de*) et Ctesse, née d'OULLEMBOURG, au château de Kerlosser (Finistère), dont : *a)* Stanislas; *b)* Geneviève ; *c)* Xavier.

3. **Pompery** (Vte Charles *de*) et V^tesse^, née

de KERMEL, au château de Trémarec (Finistère) : dont Hugues.

4. **Pompery** (V^tesse^ Fortuné *de*), dont : *a)* Marie ; *b)* Emma ; *c)* Aline. A Paris et à Vic-sur-Aisne (Aisne).

5. **Pompery** (Vte Charles *de*) et V^tesse^, née de MANIQUET, dont : *a)* Olivier; *b)* Alexandre. A Paris.

6. **Pompery** (Flore *de*), mariée au baron de **Charlaire**. Château de Longpré-les-Corps-Saints (Somme).

7. **Pompery** (Eléonore *de*), mariée au baron de **Ligeac**. A Tours (Indre-et-Loire).

8. **Pompery** (Antoinette *de*), mariée au G^al^ Cte de **Curten**. Château de Salsogne, à Ciry-Sermoise (Aisne), et château de Villette par Pont-Ste-Maxence (Oise).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Bibliothèque Nationale, département des Manuscrits.
1e Dossiers bleus 533 et carré d'Hozier, vol. 502.
2e Pièces originales 52.450.
3e Procès-verbal des preuves de la noblesse de François-Hyacinthe de Pompery (preuves 4), cinquième volume, commençant le 11 décembre 1759, finissant le 28 mars 1760.
4e Nouveau Carton d'Hozier.
5e Armorial général de Champagne, pages 794-797.
6e Armorial général du Soissonnais 63-668.
7e Brevet des armes dans Pièces originales 52.450.
8e Documents latins sur Pompery de Lozeray.
9e Archives Nationales : Les Maréchaux de France.
10e Pour la seigneurie d'Acy : Histoire du duché de Valois, par Carlier ; notice statistique du canton de Betz par Graves.
11e Ministère de la Guerre : Etats de service de la Maison de Pompery.
12e Calendrier de la Cour, imprimé pour la famille royale et maison de Sa Majesté, 1787 ; imprimé chez Veuve Hérissant, du Cabinet du Roi.
13e Nobiliaire de Picardie, d'Haudiqué de Blancourt. Paris 1695, pages 123.
14e Archives parlementaires de 1787 à 1860, page 667. Bailliage de Château-Thierry.
15e Chronique de Louis XII, par d'Auton, tome IVe, page 367.
16e Archives généalogiques et historiques de la Noblesse de France, par Lainé, tome premier, page 6.
17e Archives de Montmirail-en-Brie
18e Archives de l'Aisne antérieures à 1790, rédigées par M. J. Souchon, archiviste, tome cinquième, canton de Braisne, etc., etc.

PONCELIN D'ECHEVANNES.

Famille ancienne, originaire d'Espagne, et qui a formé deux branches, celle des seigneurs de Raucourt et celle des seigneurs d'Echevannes. Elle a produit des officiers distingués et des magistrats de mérite. Sa filiation suivie et authen-

tique se déduit depuis le commencement du XVIe siècle, par Charles-Ferdinand Poncelin, 1er du nom, qui vivait en 1590 et laissa postérité qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

Armes : *D'azur, à une plante de lin d'or, posée en pal, accostée en fasce de deux étoiles d'argent et soutenue d'un croissant de même.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions couchés.*

PONS (*de*).

Famille noble et ancienne de la province de Guienne, ou comté d'Agenois, où elle réside encore de nos jours, établie dans la ville de Saint-Pastour, qui eut pu faire remonter l'origine de sa noblesse, bien plus haut qu'elle ne le fait aujourd'hui, si elle n'avait éprouvé des pertes considérables, pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, et durant la guerre de la province de Guienne. Son chef, qui avait pris le parti de Mgr le prince de Condé, fut fait prisonnier, avec son fils, en 1652. Ses biens furent dévastés, ses maisons pillées, et la plupart de ses titres enlevés ou détruits. Le premier auteur qui nous reste connu de cette maison est, après ces désastres, Pierre de Pons, 1er du nom, qualifié de noble et d'écuyer, né vers la fin du quinzième siècle. Ce fut son petit-fils, Jean de Pons, 1er du nom, qui prit le parti, dans les troubles civils de 1654, pour Mgr le prince de Condé ; il fut fait prisonnier avec son fils, par les troupes royales; sa rançon, pour obtenir sa liberté, fut fixée à 3.000 livres, et celle de son fils à 1.500 livres. Il avait épousé, le 20 avril 1637, Françoise de Philippe, dont il eut postérité qui s'est continuée jusqu'à nos jours.

Armes : *D'argent, à trois navires de gueules* (enregistrées sur l'Armorial général de France, coté Bordeaux, page 952, n° 188).

Nous trouvons, en Dauphiné, une famille du même nom établie au pays du Briançonnais.

Le premier mentionné de cette famille est François Pons, dont le fils Antoine fut compris au rang des nobles, dans la revision particulière qui fut faite en Briançonnais, le 25 septembre 1474. Son descendant au 8e degré, Joseph de Pons, avocat du roi au baillage de Briançon, fut maintenu dans la possession de sa noblesse par jugement, daté du 26 avril 1702.

Armes : *Echiqueté d'argent et de sable, à l'écu en cœur d'azur, à deux lions d'or, affrontés, tenant un cœur de gueules, surmontés de trois étoiles d'or, rangées en chef, et soutenues d'un croissant du même, posé à la pointe de l'écu.*

Nous trouvons encore en Saintonge, une famille de Pons qui possédait une sirerie, au Sirauté, qui ne relevait que du roi, et d'elle relevaient 52 paroisses et près de 250 fiefs nobles.

La manière, dont les sires de Pons rendaient hommage à leur roi, est assez singulière pour mériter d'être rapportée. Le sire de Pons, armé de toutes pièces, ayant la visière baissée, se présentait au roi et lui disait : *Sire, je viens à vous, pour vous faire hommage de ma terre de Pons, et vous supplier de me maintenir en la jouissance de mes privilèges.* Le roi le recevait. — La sirerie de Pons fut constamment possédée par les seigneurs du même nom, jusqu'à la fin du XVIe siècle, ensuite elle passa dans la maison d'Albret de Miossens, et depuis dans celle de Lorraine, de la branche de Marsan, dont l'aîné porte ordinairement le titre de prince de Marsan.

La maison de Pons, en Saintonge, est connue par son antiquité, ses illustrations et ses alliances.

Roger, 2e du nom, comte de Comminges, vivant en l'an 1114, maria sa fille, nommée Brune, à Geoffroy, 2e nom, sire de Pons, duquel on fait descendre la maison de Pons, en Saintonge : il en est parlé dans l'histoire des grands officiers de la Couronne. T. II, p. 630.

Un sire de Pons, Bertrand, eut entre autres enfants, Raymond et Pons, le premier évêque de Périgueux vers l'an 1220, et le second évêque de Saintes dès l'an 1216.

L'ouvrage ci-dessus cité fait mention de Renaud IV, sire de Pons, lequel eut un différent sur le vicomté de Turenne, qui fut terminé par un arrêt du 25 janvier 1328. Il était petit-fils de Renaud, 3e du nom, et de Marguerite Rudel de Bergerac, dite de Turenne. Ce Renaud III, sire de Pons, conduisit 400 chevaux au voyage de Naples pour le service de Charles de France, comte d'Anjou, frère du roi Saint-Louis, contre le bâtard Mainfroy, usurpateur du royaume de Sicile. Il eut deux garçons de son mariage contracté avec Marguerite Rudel qui, devenue veuve, testa en faveur de son second fils, Geoffroy de Pons, et le fils de ce dernier fut bisaïeul de Jacques, sire de Pons, qui est le dernier qualifié de seigneur en partie de Turenne, et la terre de Pons fut confisquée sur lui et sur sa mère en l'an 1451. Il épousa Isabelle de Foix, dont la mère, Marguerite d'Albret, était nièce de Reine, femme de Charles V, dit le Sage; et par cette alliance il se voyait cousin issu de germain de Charles VII, qui lui fut en partie redevable de sa couronne. Son fils Guy est qualifié de cousin, par le roi, dans un acte du 15 novembre 1498.

L'arrière petit-fils de Guy, comte de Marennes, premier baron et lieutenant-général de Saintonge, capitaine de 100 gentilhommes de la maison du roi, fut créé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit lors de son institution, à la première promotion faite à Paris, dans l'église des Augustins du

grand couvent, le 31 décembre 1578, et après 51 ans de service, il fit la guerre à ses dépens aux Huguenots de Saintonge et des provinces voisines, qu'il conserva sous l'obéissance du roi. Ses conquêtes, ses victoires, sa vigoureuse et admirable défense lorsqu'il fut assiégé dans sa ville de Pons, et un grand nombre de beaux exploits en font foi. Il avait obtenu main-levée de la terre de Pons, le 18 janvier 1543, et mourut en 1586, ne laissant que deux filles.

Les branches puînées de cette maison sont celles de Bourg-Charente, de Mirabeau, de la Caze et de Roquefort : la première ne subsista pas longtemps ; la seconde fut formée par Jacques de Pons, baron de Mirabeau. C'est lui qui jeta les premiers fondements de la ville de Brouage, et la nomma Jacopolis, de son nom.

Un de ses descendants eut le titre de comte, puis marquis de Pons, etc., il fut guidon des gendarmes de la garde du roi.

Un autre Pons de Pons fut comte de Roquefort, faisant partie d'une autre branche.

Son petit-fils, Charles-Armand de Pons, comte de Roquefort, dit le vicomte de Pons, fut mestre de camp d'un régiment de cavalerie en 1735, gentilhomme de la chambre de Mgr le duc d'Orléans, brigadier des armées du roi en mars 1740, chef de la seconde branche de cette illustre maison.

Armes : *D'argent, à la fasce coticée d'or et de gueules de six pièces.*

PONTAVICE (*du*).

Bretagne. Comtes du Pontavice ; seigneurs de la Hussonnais, des Landes, des Renardières, de St-Pierre de Heussey, de Rouffigny, terre érigée en marquisat sous Louis XIII, en faveur d'un membre de cette famille fixé en Normandie, de la Béchardière, de la Chaudronneraie et autres lieux.

La famille du Pontavice tire son origine du comté de ce nom, que Guillaume, chevalier, seigneur du Pontavice, possédait au XIIIe siècle, lequel Guillaume descendait de Roland de Pontavice, qui se croisa, comme le constatent l'épitaphe, et les deux épées placées en croix sur son tombeau en l'église du Tremblay. Cette maison figure de toute antiquité comme noble d'extraction dans toutes les montres et revues, et dans toutes les convocations des bans et arrières-bancs de la noblesse de sa province.

Ainsi, dans l'histoire de Bretagne, de D. Morice, t. II, p. 1105, il est fait mention d'un Guillaume du Pontavice, chevalier, qui figure dans le mandement du 23 août 1419, donné par le duc de Bretagne à son frère Richard, pour mettre et bouter dehors aucun gens d'armes qui étaient venu piller le pays de Bretagne.

Dans la revue et montre faite à Fougères, le 28 janvier 1464, figurent des membres de cette famille. Sa filiation suivie remonte à Guillaume du Pontavice, qui vivait en 1400.

Cette maison a produit des commandants d'armées et de compagnies, des gouverneurs de places, des chevaliers des ordres du roi. Ellé a joui des honneurs de la Cour en 1771 et 1788, en vertu des preuves faites au cabinet du roi.

Un arrêt rendu en mars 1841, a restitué le nom de la Tour d'Auvergne, 1er grenadier de France, à la comtesse du Pontavice de Heussey, née de Kersausie, comme légitime et unique héritière de ces restes précieux.

Les principales alliances de la famille de Pontavice sont avec les : Montmorency-Laval ; de Goyon de Matignon ; d'Harcourt ; de Budes de Guébriant ; de Tessé ; de Coulanges ; de Canisy ; Hay ; de Coatquin ; de Rosmadec ; de Poilley ; du Bourg, de Lantivy ; d'Andigné ; de Pontbriand, etc., etc.

Armes : *D'argent, au pont de quatre arches de gueules.*

Supports : *Deux lions.*

Couronne de marquis.

PONTICH (*de*).

Famille originaire d'Espagne, et fixée en France depuis la réunion du Roussillon, qui a obtenu des lettres patentes de Philippe IV, roi d'Espagne, en date du 20 février 1639.

Elle s'honore d'avoir produit un évêque de Girone, en Catalogne, en 1686, Michel de Pontich, mort en odeur de sainteté, en 1698, après avoir employé une fortune considérable en fondations pieuses. Le magnifique escalier de la cathédrale de Girone a été construit à ses frais et sous sa direction.

François et Paul de Pontich figurent parmi les gentilshommes convoqués pour l'élection des députés de la noblesse aux États-Généraux de 1789, dans les comtés de Roussillon, Conflent et Cerdagne.

Antoine de Pontich, chevalier de Saint-Louis, est mort émigré en Espagne.

Pontich de Sicart fut député sous la Restauration.

François de Pontich fut chef de bataillon et officier de la Légion d'honneur.

Armes : *D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois merlettes de sable, 2 et 1, et d'un pont d'argent, sur une onde aussi d'azur, au-dessous du chevron.*

Casque de chevalier.

PONTON D'AMÉCOURT.

Issus de l'ancienne et illustre maison de Landricourt, qui joua un rôle important dans les croisades, les de Ponthon ou Ponton prennent leur nom d'une seigneurie ainsi appelée et située dans le Perthois. Par leurs alliances comme par leurs services, ils occupent un rang distingué parmi la noblesse, et l'honneur d'avoir produit un lieutenant-général admis à la pairie, des officiers de tous grades, des magistrats de mérite, etc.

L'auteur de cette famille est Henry de Ponton, qui figure dans plusieurs actes de 1232. Il a dans un de ces actes, non seulement le titre de seigneur de Ponthon, mais aussi celui de chevalier de Longchamps.

Plusieurs membres de la famille de Ponthon quittèrent la Champagne vers 1416. En 1491, nous trouvons en Normandie, Jean de Ponthon, porté dans les montres et revues des nobles, et ayant prouvé par certificat qu'il avait servi dans la dite province.

Une branche de Ponthon se fixa à Calais, dont un des membres fut maire de cette ville.

D'autres branches s'établirent à Lyon, à Castelnaudary, dans les Landes et en Espagne. Celle des Landes avait pour chef le marquis de Ponthon ; celle des Landes était représentée par les comtes et vicomtes de Ponthon ; celle de Castelnaudary l'était, en 1789, par deux chevaliers du nom, et celle de Lyon paraît s'être éteinte dans la personne d'un ecclesiastique, qui était curé de Saint-Michel-d'Aisnay, vers la fin du XVIIe siècle.

Le château de Ponthon fut brûlé pendant les guerres de religion ; les terres qui en dépendaient furent dévastées et le village fut anéanti.

La priucipale branche de la famille de ce nom vint s'établir à Perthes, une autre se fixa à Esclaron.

Jehan de Ponthon fut le dernier qui resta au milieu des ruines de son château et de ses terres dévastées. Vers 1630, il vint s'établir à Perthes, près de ses frères.

Son fils aîné, Jean-Baptiste de Ponthon alla habiter Paris, où il épousa Louise de la Martinière, et eut, entre autres enfants, Augustin, comte de Ponthon d'Amécourt, qui fut la tige de la branche de ce nom. De cinq frères qu'ils étaient, Augustin est le seul dont la postérité masculine subsiste aujourd'hui. Il débuta dans la carrière des armes ; fait prisonnier par les Anglais, en 1762, il rentra en France l'année suivante, et mourut en 1808, après avoir exercé des fonctions civiles jusqu'en 1787, laissant postérité.

ARMES : *De sable, à une fasce ondée d'argent.* Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions.*
DEVISE : *Aide à aultruy. Dieu t'aydera.*

PONTUAL (*de*).

Diocèse de Saint-Malo, en Haute Bretagne. Terre et seigneurie nommée Pontual-Saint-Lunaire, parce que le saint de ce nom descendit chez le seigneur de Pontual, en 1100, et y fixa sa demeure. Ses hautes vertus le firent élire évêque de Rennes, et, à sa mort, il demanda à être inhumé dans l'église de Pontual, où l'on conserve ses reliques depuis le XIIe siècle, laquelle, ainsi que la paroisse porte le nom de Saint-Lunaire-de-Pontual. Auparavant elle s'appelait Pontual, et l'on ignore si elle a donné son nom à la famille de Pontual, ou si elle l'a reçu de cette famille.

Un ancien titre apprend qu'un duc de Bretagne, vers l'an 1000, ayant passé huit jours chez le seigneur de Pontual, et ayant pris le plaisir de la chasse dans sa forêt, lui donna et octroya, à perpétuité, le droit de foire et de marché.

Voici les termes du titre : *Pour les bons et loyaux traitements que nous avons reçus chez le seigneur de Pontual, nous lui avons donné et octroyé, à perpétuité, le droit de foire et de marché dans notre ville de Pontual.* Ce titre prouve l'antiquité du nom ; mais comme l'origine de cette famille se perd dans la nuit des temps, que les guerres, les incendies et autres désastres, leur en ont fait perdre les plus précieux monuments, nous ne pouvons en remonter la filiation qu'à Jehan, qui vivait en 1400. Elle a été déclarée noble d'ancienne extraction, par trois arrêts rendus en la Chambre de la Réformation de la noblesse de Bretagne; l'un le 27 octobre 1668 ; le second, le 12 avril 16.., et le troisième, le 25 octobre 1670.

Au XIe degré, René de Pontual obtint des lettres patentes de S. M. le 1er octobre 1681, portant érection en châtellenie de ses fiefs et seigneuries de Pontual, la Ville-Revault et la Ville-Morel, pour en jouir, lui et ses successeurs, avec haute, moyenne et basse justice.

Un de ses descendants, Toussaint-Marie de Pontual, chef du nom et des armes de cette ancienne noblesse né en octobre 1725, chevalier, comte de Pontual, grand veneur et gentilhomme de la Chambre d'exercice de feu S. A. R. l'Infant duc de Parme, de Plaisance (dont il possèdait cinq lettres remplies de bonté et de bienveillance de ce prince) chevalier de l'Ordre royal et illustre de la Clef d'or d'Espagne, fut reçu chevalier de Malte de la Langue de France, au grand prieuré d'Aquitaine. Sur ses preuves faites, il quitta l'Ordre pour se marier ; mais le grand maître Pinto, en faveur de ses services et de sa naissance, lui permit, quoique marié, de porter la croix qu'on nomme

dans l'Ordre *croix de dévotion*. La lettre que lui écrivit, a ce sujet, le grand maître, très gracieuse et des plus flatteuses, est du 16 juillet 1771. Il a servi 32 ans, a été capitaine de cavalerie au régiment Dauphin-étranger ; a reçu, le 22 mai 1771, par ordre du feu roi, la croix de saint Louis, et lui-même, par ordre de S. M. Louis XVI, a decoré de cette croix, le 24 janvier 1775, le sieur Guy-André-Bernard de Courville.

Cette maison a formé la branche des seigneurs du Pas-Richeux, au discèse de Nantes.

Armes : *De sinople, au pont de trois arches d'argent, à trois canes du même, membrées et becquées de sable, passant sur le pont.*

PORT DE LORIOL (*du*).

Loriol, terre et seigneurie d'Asnières-les-Bois, en Bresse, fut érigée en Comté, sous la dénomination de Loriol, par lettres patentes du mois de janvier 1749, enregistrées au Parlement de Dijon le 7 mai suivant, en faveur de Louis-Alexandre Catherine du Port, seigneur de Montplaisant, Fromentin, etc., en considération de tous ses services dans les charges de Conseiller et de Président à mortier au Parlement de Bourgogne, que de ceux de ces ancêtres et notamment de ceux du Port de Court, son oncle.

Armes : *Coupé de gueules sur argent : à deux portes ouvertes de l'un à l'autre.*

POSSEL DEYDIER (*de*).

Famille dont la noblesse ancienne compte de longs et remarquables services dans la marine militaire et administrative et dans la magistrature du Languedoc et en Provence, et qui a continué à habiter cette dernière province, à Toulon d'abord, puis à La Ciotat, et aujourd'hui à Marseille.

Les aïeux ayant négligé la conservation des titres anciens, Jean-Paul Hyacinthe de Possel-Deydier, commissaire-général ordonnateur à Toulon obtint, en 1784, une nouvelle expédition de lettres de noblesse. Jean Possel, son grand-père, avait précédemment fait reconnaître les armes anciennes de sa famille, et elles avaient été enregistrées dans l'armorial de Provence, à Toulon, en 1697.

Jean-Paul-Hyacinthe de Possel épousa demoiselle Deydier de Puechmejean, d'une famille ancienne et distinguée de Montpellier. Ses services furent très appréciés du roi Louis XVI, mais la révolution vint briser cette belle carrière. Poursuivi comme aristocrate, il fut pendu à la lanterne. Il dut son salut aux ouvriers du port qui, se souvenant de sa sollicitude et de sa bonté, vinrent, le brigadier Coste à leur tête, couper la corde, ainsi qu'il est rapporté dans l'histoire de Toulon depuis 1789 jusqu'au Consulat, par M. D. M. J. Henry.

Son fils, capitaine de vaisseau, émigra et fut fusillé à sa rentrée à Toulon, durant la révolution, âgé de 32 ans.

Cette famille compte parmi ses plus proches parents le célèbre Duquesne, grand amiral sous Louis XV, et la filiation des temps anciens tend à prouver que la famille retrouvée en Languedoc et en Provence, partout où sont les Porcellets, descend de ces derniers, suivant la tradition conservée d'âge en âge.

On peut faire remonter la filiation suivie à Mathieu de Possel, docteur en droit, conseiller du roi et juge royal de la ville d'Hyères, vivant en 1625.

Armes : *D'or, à trois hures de sanglier de sable.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lévriers.*

POSTEL DES MINIÈRES (*de*).

Dans la haute Normandie, élection de Conches : ancienne noblesse, divisée en deux branches. Le premier connu est Nicolas Postel, seigneur du Colombier, dont le fils, Hugues Postel, écuyer, seigneur et patron des Minières et du Colombier, vivait encore sous Charles VII, en 1445.

Un de ses descendants, Antoine Postel, Ier du nom, seigneur des Minières, conseiller au Parlement de Normandie lors de son institution, qui eut pour ennemi le chancelier Poyet, lequel, en plein conseil le chargea de plusieurs calomnies et lui fit donner des Commissaires. Pour éviter les persécutions, il fit courir le bruit de sa mort : on mit une bûche dans un cercueil, et l'on fit des funérailles dans l'église de St-Laurent, sa paroisse, auxquelles assistèrent la plupart des conseillers. Il se retira secrètement en Allemagne, où il découvrit certaines intrigues de Charles-Quint avec le roi d'Angleterre et le Grand Seigneur contre François Ier, dont il donna avis à ce Monarque, qui, après la disgrâce du chancelier Poyet, le rappela et le rétablit dans les fonctions de sa charge, par lettres du 26 janvier 1543. Ce même Postel obtint aussi, du même prince, un droit de marché avec deux foires par an dans la paroisse de Beambray, sur son fief des Minières, par lettres de juillet 1544.

Son petit-fils forma la seconde branche dite du Coulombier.

La première branche des Minières a fourni trois chevaliers de St-Louis en 1761.

Armes : *D'argent, à trois trèfles de sinople, au poteau de gueules mis en bande.*

Devise : *Ou tout te heurte, tout t'appuie.*

POTIER DE COURCY.

Cette famille est originaire des environs de Coutances, en Normandie, où elle a été maintenue dans sa noblesse en 1599, en 1634 et en 1666, et où elle a possédé les fiefs de la Galaisière, de Boisroger, de Courcy, de la Verjuissière, de la Varde, de Pommeraye, du Parc et de la Houssaye.

Jean Potier, resséant et franchement tenant en la paroisse de la Haye-Pesnel, est mentionné dans une assiette de rente faite en 1312, par Philippe, roi de Navarre et comte de Mortain, à Blanche de France.

Nicolas et Guillaume Potier, rebelles au roi d'Angleterre Henri V, eurent leurs terres confisquées en 1419, (grands rôles de l'échiquier de Normandie.)

La filiation établie sur titres remonte à Arnouf Potier, qui est l'auteur commun de toutes les branches. Il était né en 1390, et servit dans les guerres contre les anglais jusqu'à la bataille de Formigny, en 1450. Il eut deux fils : 1° Pierre Potier, auteur de la branche de Courcy et des rameaux s'y rattachant ; 2° Girard Potier, auteur de la branche de la Varde.

ARMES : *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois croisettes du même, 2 en chef, 1 en pointe.*

POTTIN DE VAUVINEUX.

Ancienne famille de Saintonge, établie en Normandie, au château du Chesne, près de Conches, depuis le XVe siècle.

Robert Pottin, cadet de Sologne, commandant l'armée en l'absence du maréchal de Saint-André, acquit la terre du Chesne en 1484, qui était restée depuis ce temps dans la famille, et fut possédée plus tard par Louis-Philippe Pottin, comte de Vauvineux, baron de Montgaudri, etc.

Seul de ses nom et armes, connu en Normandie, il épousa le 1er octobre 1765, Elisabeth-Geneviève Ladvocat.

Ses ancêtres ont tous été, depuis ledit Robert Pottin, employés avec distinction dans les troupes, soit à la tête de régiments, soit en qualité de capitaines, etc.

ARMES : *D'argent, à la fasce d'azur, accompagnée de six merlettes rangées de sable.*

POUGET DE NADAILLAC (*du*).

Seigneurs et barons, puis comtes et marquis de Nadaillac, comtes de Nuaillé, vicomtes de Monteil, etc., etc., la maison du Pouget peut à bon droit être comptée parmi les plus anciennes et les plus illustres de la province de Quercy, où elle a pris son origine, puisqu'on la retrouve dans les chartes et les chroniques de ce pays dès le commencement du XIIe siècle.

A cette époque vivait Guidinel, seigneur du Pouget, dont le fils aîné rendit hommage, en 1059, à Guillaume III, seigneur de Montpellier.

Cette branche s'éteignit dans le XIIe siècle.

Une autre branche de cette maison s'était établie dans le Quercy vers le milieu du siècle précédent, et sa descendance s'est continuée jusqu'à nos jours. Cette branche a eu pour chef Géraud du Pouget, cité dans la chronique de Raymond d'Agiles parmi les principaux seigneurs du Quercy qui accompagnerait le comte de Toulouse à la première croisade.

Cet exemple fut imité par ses descendants ; son neveu, Philippe du Pouget, engagea deux de ses terres, en 1147, pour accompagner Louis le Jeune à la Terre-Sainte, et une charte datée de St-Jean d'Acre, en 1250, cite Bertrand et Hugues du Pouget parmi les seigneurs qui suivirent Saint-Louis à sa croisade en Eypte et en Palestine.

Bertrand du Pouget, cardinal et doyen du Sacré-Collège, fut envoyé en Italie par le Pape en 1319, comme légat *à latere*, à la tête des troupes pontificales pour combattre les Gibelins ; il y resta jusqu'en 1334 avec des succès assez éclatants pour que le Pape le créât successivement comte d'Ancône, marquis de la Romagne et prince-souverain de Bologne. Lorsqu'il mourut, il fut inhumé dans l'église des Claristes du Pouget, couvent qu'il avait fondé en 1321.

La maison du Pouget ajouta à son nom celui de Nadaillac vers 1450, par suite du mariage de Guillaume II du Pouget avec Allamande de la Manhanie, dame de Nadaillac.

Cette maison a constamment suivi la carrière des armes, et il est peu des grandes guerres de notre histoire ancienne et moderne où elle n'ait été glorieusement représentée ; ses services lui ont valu des distinctions particulières de nos rois, et elle a fourni plusieurs officiers généraux, nombre de capitaines d'hommes d'armes et des compagnies d'ordonnance, des chevaliers de l'ordre du roi, et des officiers de la maison royale. Ses alliances ont constamment été avec les plus nobles familles.

Elle a formé deux branches, qui ont pour auteur :

L'aînée, Charles-Joseph-François-Michel du Pouget, comte de Nadaillac, maréchal de camp, lieutenant-commandant des gardes du corps du roi Charles X, etc.

Et la cadette, Jean-François-Albert du Pouget, marquis de Nadaillac, inspecteur général de cavalerie.

ARMES : *D'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un mont de six coupeaux de sinople.*

Couronne de marquis.

CIMIER : *La Mélusine,* en mémoire d'une alliance avec les Lusignan, sous Louis XIII.

SUPPORTS : *Deux sauvages de carnation, armés de leur massue.*

DEVISE : *Virtus in Hæredes.*

LÉGENDE : *Por loyaulté maintenir.*

POURQUERY DE PUECHAVET.

Comtes de la Roque, barons de la Roche, de la Bigotie; seigneurs des dits lieux, de Puechavet, de Roussille, de Négobie, de la Caserie, de Blanzac, de Tontifaux et autres lieux.

Ancienne famille originaire du Périgord, sans principe connu, les de Pourquery ont formé plusieurs branches, dont l'aînée, celle de Bigotie, s'est divisée en plusieurs rameaux existants encore aujourd'hui.

Le premier de cette maison dont l'existence nous soit connue authentiquement, est Jean Pourquery, écuyer, qui comparut à la montre, le 1er juin de l'année 1418, à Bayac.

Charles de Pourquery, 2e du nom, écuyer, baron de la Bigotie, seigneur de Puechavet, capitaine au régiment de Poitou-infanterie, par commission donnée par le roi à Versailles, le 24 octobre 1691, fut reçu conseiller du roi en 1701, il s'était marié, le 8 avril 1687, à Marie de Pourquery, d'une famille qui paraît étrangère à celle qui nous occupe.

ARMES PRIMITIVES : *D'azur, au porc-épic d'argent; au chef d'argent, semé de trèfles de sable et chargé d'une aigle du même.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux griffons.*

Armes enregistrées dans l'Armorial général au nom de Charles de Pourquery : *D'azur, à l'aigle couronnée d'argent, chargée sur l'estomac d'une croix pattée de gueules et accompagnée en pointe, à dextre d'un porc-épic d'argent; à senestre d'un lion d'or.*

POURROY LAUBERIVIÈRE DE QUINSONNAS.

Famille originaire du Dauphiné et d'une souche commune, elle s'est partagée en deux branches, au commencement du XVIIe siècle dans la personne de deux frères.

Abraham Pourroy, l'aîné, fut pourvu, le 26 septembre 1600, d'un office de secrétaire-audiencier en la Chambre des comptes du Dauphiné, charge à laquelle étaient attachés les mêmes privilèges qu'à celle du secrétaire du roi. Il épousa Marie de Verdonnay, et mourut en 1644, laissant de cette union Philippe Pourroy, avocat général, puis conseiller en la Chambre des comptes. Leur descendance a formé la première branche, celle d'Auberivière, aujourd'hui, éteinte ; la seconde a relevé le nom en le joignant à celui de Quinsonnas.

Paul Pourroy, frère cadet d'Abraham, maitre de la Chambre des comptes du Dauphiné, a formé la tige des marquis de Quinsonnas.

Paul Pourroy eut entre autres enfants : Arthur, son second, qui fut l'auteur de la branche des seigneurs de Quinsonnas. Il était seigneur de Quinsonnas, Lauberivière, Guillemières, etc.

Il fut, comme son père, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Grenoble.

Ses descendants ont fourni des hommes distingués dans l'épée, la robe, la magistrature, et un chevalier de Malte.

Cette branche était représentée au siècle dernier par Joseph-Gabriel Pourroy, marquis de Quinsonnas, né à Grenoble en 1730, président au Parlement, qui se démit de sa charge pour cultiver les lettres, en 1770, et mourut en 1786, en laissant postérité, à Venessieu.

Ses descendants comptent des officiers supérieurs dans l'armée, des chevaliers de St-Louis et de l'ordre de Malte.

Une troisième branche, celle des seigneurs de Lamerie, issue de la branche aînée, s'établit à Crest.

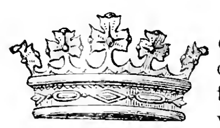
ARMES : *D'or, à trois pals de gueules : au chef d'azur chargé de trois molettes d'éperon d'argent.*

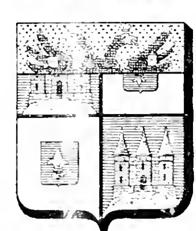
POURTALÈS (*de.*)

Famille protestante de Neuchâtel, qui s'était réfugiée en Suisse lors de la révocation de l'édit de Nantes. Jacques-Louis Pourtalès, né en 1722, premier auteur connu de cette souche, fonda une maison de banque qui de Neufchâtel étendit ses ramifications sur toutes les grandes places de l'Europe. Il venait de mourir, en 1814, lorsque le roi de Prusse, en reconnaissance de son dévouement et de celui de tous les siens, conféra le titre de comte à ses trois fils. Les deux aînés sont restés au service de la cour de Berlin. Le 3e, né en 1778, fonda la ligne de Pourtalès-Gorgier, établie en France, et mourut en 1855 laissant quatre fils dont un fut député.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, au pélican avec sa piété de gueules : aux 2 et 3 de gueules, à deux chevrons d'argent ;* sur le tout : *de gueules, au portique ouvert d'argent.*

POZZO DI BORGO.





La maison Pozzo-di-Borgo est une de ces familles nobles de Corse qui se trouvent mentionnées dans l'histoire de Giovanni della Grossa, le plus ancien des chroniqueurs de cette île. Elle florissait dès le xII^e siècle dans la province d'Ajaccio, et habitait alors le château de Monticchi, dont elle portait le nom, et qui figure encore dans ses armoiries. Ses possessions embrassaient le territoire des villages de Piétra, Villa-Nova, Pozzo-di-Borgo, Monticchi, Cas-Soprano, etc.

Lorsque les Génois, après une lutte de plusieurs siècles, eurent renversé la puissance des hauts barons de la partie ultramontaine de l'île, la maison Pozzo-di-Borgo fut du petit nombre de celles qui conservèrent leur influence. Elle accepta, comme les Christinacce, la dignité de *Caporali*, dont l'importante autorité avait succédé au pouvoir féodal des anciens barons.

En 1465, elle obtint du pape Paul II, l'exemption de la dîme et de toute redevance de services rendus à l'église ; privilège qui lui fut confirmé en 1619, à la requête de Suzzone-Pozzo-di-Borgo, colonel des bataillons Corses de la garde du Souverain-pontife.

Lorsque les familles qui composaient l'élite de la noblesse de l'île furent appelés en 1582 à constituer la suprême magistrature du *Conseil des six* d'Ajaccio, la maison Pozzo-di-Borgo y figura en première ligne, et ce fut parmi ses rejetons que l'ont choisit presque toujours le député, *oratore*, que le souverain conseil envoyait à Gênes pour représenter le peuple Corse. Elle donna Pasquate Pozzo-di-Borgo, élu en 1585, Santo en 1587, Secondo, en 1597 ; Pasquate réélu en 1598, Secondo, en 1599, et Geronimo, choisi en 1611. Quelques années après, cette fonction d'*oratore* fut abolie.

Le gouvernement gênois, en considération du haut crédit dont jouissait la maison Pozzo-di-Borgo, accorda à tous ses membres, en 1582, l'exemption de tout impôt et l'insigne privilège d'entrer dans les forteresses et villes de guerre de l'île avec une suite de 300 hommes armés. Lorsque Louis XV, pour incorporer à la noblesse de France celle de l'île dont il venait de faire la conquête, ordonna que tous ceux qui se prétendaient nobles eussent à produire leurs titres devant le Conseil supérieur de Corse, et à justifier de leur possession d'état depuis au moins deux cents ans, la famille Pozzo-di-Borgo fut du nombre des quatre-vingt dont le conseil admit les preuves.

Lorsque la révolution française éclata, les Pozzo-di-Borgo se déclarèrent contre la tyrannie des partisans de la convention et furent obligés de s'exiler avec Paoli. Le chef de la famille se retira alors en Russie, où ses talents diplomatiques le firent nommer ambassadeur près la cour de France, fonctions qu'il fut autorisé à accepter par Louis XVIII. Comme son intention n'avait jamais été de s'éloigner des intérêts et du service de sa patrie, il reçut de Louis XVIII, sous le ministère du duc de Richelieu, le titre de comte et la dignité de pair de France transmissible en ligne collatérale, honneurs qui lui furent confirmés par Charles X, sous le ministère du comte de la Feronays. Il était rentré depuis plusieurs années dans la vie privée, lorsqu'il mourut à Paris, en février 1842, laissant pour héritier de ses biens et de ses titres ses neveux et petits neveux.

Le comte Charles Pozzo-di-Borgo fut créé duc par lettres patentes de Ferdinand II, roi des deux Siciles, titre transmissible en ligne collatérale aux neveux et même aux cousins germains du nouveau duc.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, au château de trois tours d'argent, posé sur un rocher du même*, qui est de Pozzo-di-Borgo ; *aux 2 et 3 d'argent, à l'écusson d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or*, par concession de Louis XVIII ; sur le tout, *au chef d'or, brochant sur les écartelures chargé de l'aigle issante de Russie*.

DEVISE : *Concilio et virtute*.

PRADEL (DE COUTRAY *de*).

Famille noble et ancienne, originaire de Gascogne, qui dès les temps les plus reculés s'est distinguée par son attachement à ses légitimes souverains, et dont le zèle n'a jamais été altéré, ni par les circonstances des temps, ni par les différentes révolutions que le fanatisme a suscitées en France, pendant les xive, xve et xvie siècles. Le parti de la Ligue ayant subjugué toute la Gascogne, Samatan, principale ville de Comminges, fut la seule de ce canton qui résista avec succès aux armes de Montgomery, des Guise et des Joyeuse. Les plus anciens registres de l'administration politique et économique de cette ville font mention de la maison de Coutray-de-Pradel, comme d'une famille qui jouissait, dans la province, d'une grande considération acquise par le patriotisme, et par le zèle avec lequel elle a toujours servi ses rois, soit dans les armées, soit dans le gouvernement politique.

On lit dans les annales manuscrites de la ville de Samatan. « Que, le 4 février 1589, noble Ar-

« mand de Coutray-de-Pradel, militaire, et pre-
« mier consul de cette ville, fut instruit par le « premier président du parlement du Languedoc, « son parent, que les Ligueurs favorisés par une « partie des Samatanais, devaient incessamment « surprendre dans la nuit, et s'emparer du châ- « teau et de la ville de Samatan. Coutray fit pro- « vision de munitions de guerre et de bouche. Il « intimida et harangua le peuple et les soldats, « et les fit tous se déclarer en faveur du roi. »

C'est ainsi que Coutray fit échouer le projet des Ligueurs, et qu'il maintint sa patrie dans la fidélité qu'elle devait à son légitime Souverain. Les ennemis d'Henri IV se vengèrent et saccagèrent les fertiles campagnes qui environnaient la ville de Samatan; ils pillèrent les maisons et enlevèrent les bestiaux. Ils s'attachèrent surtout à dévaster les fermes et possessions d'Armand de Coutray; ils incendièrent son château de Pradel, où étaient les archives de sa maison; ce fut cause de la perte totale des titres de cette ancienne maison, et que l'on ne peut en commencer la généalogie qu'à cette époque, à noble Jean de Coutray, chevalier, seigneur de Pradel, qui vivait en 1530. Cette famille s'est continuée jusqu'à nos jours en fournissant quantité d'officiers distingués dans nos armées et plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de St-Louis.

Armes: *D'or, au chevron d'azur accompagné de trois faucons éployés de sable, armés de gueules, 2 en chef et 1 en pointe.*

Couronne de comte.

Supports: *Deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules.*

PRÉ DE SAINT-MAUR (*du*).

Famille noble, célèbre dans la magistrature à Paris. Ses titres ont été produits devant M. d'Hozier, juge d'armes de France, suivant certificat délivré le 28 juillet 1757, qui ne la remonte qu'à Nicolle du Pré, seigneur de Lieusault, vivant en 1501. Mais nous trouvons dans un inventaire de titres, qu'elle prouve une filiation suivie depuis Nicaise ou Casin du Pré, écuyer, seigneur de Cofligny, valet de chambre du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, qui reçut le 15 juin 1444, foi et hommage d'une maison et héritages, situés à Mignières.

Cette famille a formé entres autres branches celle qui eut pour auteur Nicolas du Pré de Saint Maur, chevalier, né en 1640 qui fut maintenu dans la qualité de noble et d'écuyer, avec Louis et Jacques du Pré, ses frères, par arrêt du conseil d'État du 10 décembre 1668.

Son petit fils, Nicolas du Pré de St Maur fut d'abord trésorier de France au bureau de la généralité de Paris, puis conseiller du roi, maître des comptes, intendant du Berry en 1764 et à Bordeaux en 1776.

Armes: *Parti: au 1 d'azur, à la bande d'or chargée de trois cosses de pois de sinople*, qui est du Pré de Cossigny; *au 2 d'argent, à la fasce de sinople, accompagnée de trois trèfles du même.*

PRÉAULX OU PRÉAUX (*de*).

Grande et jadis puissante maison de chevalerie, de haut parage et baronnage de Normandie, qui a pris son nom de la sirerie et baronnie de Préaux, située à une lieue et demie de Rouen.

Elle a pour premier auteur connu Robert-le-Danois, prince de Danemark, gouverneur-régent en Normandie, lequel reçut le baptême à Rouen, en 912, avec son parent Rollon, premier duc de Normandie. Hendeberge, héritière de la première race des sires de Préaux, épousa vers 1160, Osbert, deuxième seigneur de Cailly, près de Rouen, d'une maison les plus considérables de la Normandie, à qui elle porta la sirerie de Préaux. Leurs descendants en ont perpétué le nom et les armes, et se sont alliés aux plus grandes maisons du royaume, entre autres à celles de Bourbon, de Lusignan, du Bec-Crespin et autres. Une branche, dite de Préaulx, subsiste encore, en Angleterre, où elle s'était fixée dès l'an 1400, d'abord à Guernesey, puis au comté de Southampton.

Armes · *De gueules, à l'aigle d'hermine.*

PRÉVOST DE SANSAC DE LA VAUZELLE.

Cette famille noble et ancienne qui habite encore le Poitou, a fourni à la France des officiers distingués de terre et de mer, des gouverneurs du Bordelais, un grand fauconnier; et à la Russie, le créateur de sa marine. C'est à cette famille que se rattache le nom de l'un des plus valeureux tenants du roi chevalier, Louis Prévost, chevalier, seigneur de Sansac, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur et surintendant de la maison de Mgr le Dauphin. Les contemporains de cet homme remarquable à tous égards lui rendaient justice, témoin, ce dicton si connu de François Ier : « Nous sommes quatre gentilhommes de la « Guyenne qui combattons en lice, et courons la « bague contre tous allants et venants, moi, « Sansac, d'Essé et la Châteigneraye ».

Cette famille a formé plusieurs branches. Au 10e degré de la première, nous trouvons Jean Prévost, seigneur de Sansac, qui vivait en 1407,

et dont le fils puîné, Guyot Prévost, est l'auteur de la branche Prévost-Sansac, la Vauzelle, Puybottier, etc. Au 19e degré de cette branche, nous remarquons François Prévost-Sansac, marquis de la Vauzelle, né en 1751, lieutenant au régiment de la Sarre en 1776; il y servit dix années, puis fut nommé en 1787, membre de l'Assemblée provinciale du Poitou pour l'élection de Confolens.

Séduit par de généreux instincts, il crût un instant à la mission régénératrice de la République, en adopta les vues avec enthousiasme, et accepta, en 1790, les fonctions de membre du Directoire de Confolens; mais il recula bientôt devant la conséquence des doctrines révolutionnaires, dont il n'avait envisagé que le côté réformateur; suspect aux révolutionnaires, il fut expulsé du district en 1793, et ne songea plus qu'à sauver sa tête.

Après la chute du gouvernement révolutionnaire, M. de la Vauzelle fut réintégré dans l'administration municipale de son canton, secrétaire général de l'administration centrale du département, puis administrateur jusqu'au 18 brumaire.

Le premier Consul l'ayant nommé secrétaire général de la préfecture de la Charente, il en exerça les fonctions jusqu'à la chute de l'Empire, et mourut en 1835, à Champagne-Mouton, laissant postérité.

Armes : *D'argent, à deux fasces de sable, accompagnées de six merlettes de même, posées 3, 2 et 1.*

PUY (*du*).

Famille noble d'extraction, originaire du Lyonnais, qui s'est divisée en deux branches, l'une établie en Languedoc et l'autre en Normandie.

Le premier connu de cette famille est Jean du Puy, qui quitta la ville de Lyon vers le commencement du XVe siècle et vint s'établir à Paris, où il se maria et laissa postérité.

Un de ses descendants, Jérôme du Puy, écuyer, seigneur de Choisy, des Bergeries et des Ormeaux, servit pendant plus de vingt ans en qualité d'archer, puis d'homme d'armes dans la compagnie de don Francisco d'Est, prince italien, au service de France. Il obtint sa retraite en 1576, et le roi en récompense de ses services, le nomma au gouvernement militaire de la ville de Muret, dans la province de Languedoc. Il se retira, dans la ville de Castel-Sarrasin, qui depuis a toujours été, jusqu'à ce jour, le domicile de la branche aînée de cette famille.

La branche cadette commence au 6e degré et a pour auteur Jean du Puy qui, après s'être établi à Paris, se distingua dans plusieurs missions importantes, et fut nommé secrétaire d'ambassade au traité de paix de Riswich. Un ses petits-fils, Grégoire du Puy, fut pourvu, le 31 décembre 1775, de la charge de lieutenant des maréchaux de France au département de Vernon.

Cette famille a fourni plusieurs officiers distingués dans la marine et la cavalerie et compte des membres de l'ordre de St-Louis.

Armes : *De sable, au chevron d'or accosté de deux étoiles de même, un croissant d'or en pointe : au chef d'argent chargé de deux lions affrontés de gueules.*

Supports : *Deux griffons.*

Nous trouvons une autre famille du même nom, noble d'extraction, établie en Forez et en Bourgogne. Elle a fourni des chevaliers de Malte, des Conseillers d'Etat aux cours de France et de Lorraine, et des magistrats au Parlement de Paris.

Elle remonte par filiation suivie à Pierre du Puy, Ier du nom, écuyer, seigneur de Château-Dame, en Berri, mort en 1340, laissant postérité.

Elle a fourni la branche des seigneurs de Saint-Martin, en Bourgogne, qui a pour auteur Louis du Puy, né en 1526.

Et celle des seigneurs de Farge et de Chastelard, qui commence à Bénigne du Puy, second fils du premier lit de Louis du Puy, auteur de la branche précédente.

Armes : *D'or, à la bande de sable, chargée de trois roses d'argent; au chef d'azur, chargé de trois étoiles du champ.*





QUATREBARBES (*de*).

La maison de Quatrebarbes, d'ancienne chevalerie de la province d'Anjou, a fait ses preuves de cour. Elle remonte par filiation à Foulques de Quatrebarbes, qui fit son testament en 1218 avant de partir pour la croisade.

Elle a formé les branches :

1° des seigneurs de Bouillé-Loichon ;

2° des seigneurs de la Raguinière ,

3° des seigneurs de la Rongère ;

4° une seconde branche des seigneurs de la Rongère ;

5° des seigneurs de Chasnay.

Elle a fourni des gentilshommes de la Chambre du roi et des officiers à nos armées.

Un comte de Quatrebarbes, ancien officier, fut en 1846 député de Cholet (Maine-et-Loire), et a donné une édition des œuvres du roi René, publication d'un grand mérite artistique et littéraire.

Armes : *De sable, à la bande d'argent, accostée de deux cotices du même.*

QUÉLEN (*de*).

En Haute-Bretagne, dans l'Evêché de St-Brieuc.

Famille qui remonte par actes suivis à Jean de Quélen, qui est connu par un acte original du mois de février 1218. Immédiatement après lui, deux frères formèrent deux branches. L'aîné laissa aussi deux fils ; mais de ces fils, le premier ne laissa qu'une fille, Constance de Quélen, qui porta pour dot le premier domaine patrimonial de sa maison à son mari, Olivier, seigneur de Liniac. Le nom de Quélen fut perpétué par la branche qu'avait formée le grand-oncle de Constance de Quélen, et qui de son temps en devint le chef.

Cette maison s'est toujours soutenue dans un grand éclat, soit par les alliances qu'elle a faites, soit par la fidélité qu'elle a témoignée au souverain, et par les honneurs qu'elle a mérités de sa part, tant sous les derniers ducs de la maison de Dreux que depuis que nos rois ont eu la seigneurie directe de la Province, par l'union du duché à la Couronne.

Eudes de Quélen prit part à la croisade en 1248.

Jean de Quélen, seigneur de Broutay, fut député de la noblesse de Bretagne en 1379.

Un autre Jean de Quélen et Thomas de Quélen, ses fils, servirent le roi Charles V ; on a un témoignage de leur fidélité au vrai souverain de l'Etat en plusireus actes domestiques qui sont munis de sceaux, où le cimier de leur écusson est orné d'une couronne à trois fleurs de lis : ce qui montre qu'ils avaient été particulièrement voués au service du Monarque.

Olivier de Quélen mourut sans postérité en 1464 Son frère fut grand aumonier de la duchesse Marguerite de Foix, mère d'Anne de Bretagne, femme des rois Charles VIII et Louis XII.

Grégoire de Quélen fu gentilhomme de la Chambre des rois Henri IV et Louis XIII, lieutenant du roi au gouvernement de Rennes et marié en 1607.

Plusieurs autres membres de cette famille ont occupé des charges distinguées.

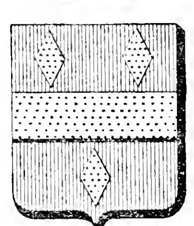
Armes : *Burelé de dix pièces d'argent et de gueules.* — Alias : *Parti : au 1 d'argent, à trois feuilles de houx de sinople,* qui est de Quélen ; *au 2, d'argent, au sautoir de gueules.*

Couronne de prince sur l'écu et couronne ducale sur le manteau.

Devise : *Avize, avize.*

QUEYRIAUX (*de*).





Cette famille, originaire de la Marche, s'est tour à tour répandue en Auvergne et Limousin.

Elle a produit de nombreux officiers des armées des rois.

François-Louis de Queyriaux, officier de la chambre du duc d'Angoulême, chevalier de la Légion d'honneur, reçut, en 1830, de la fille du Roi-Martyr, S. A. R. Madame duchesse d'Angoulême, *avec recommandation de toujours le transmettre à l'aîné de sa famille,* en souvenir de ses services rendus à la cause royale lors de la Restauration, le crucifix que S. M. Louis XVI avait à la prison du Temple.

Ce crucifix paraît avoir été exécuté au commencement du XVII[e] siècle et doit être l'œuvre d'un grand maître d'Allemagne ou de Vienne (Autriche). Apporté en France par Marie-Antoinette, il mesure 47 centimètres de hauteur, mais il devait être plus haut de quelques centimètres, l'arbre de la croix ayant été raccourci. Sa confection est d'ambre rouge et d'ivoire. L'arbre de la croix est orné de neuf médaillons en ivoire de différentes grandeurs enchassés dans l'ambre. Le premier, en commençant par la tête de la croix, représente l'aigle ; le second, qui se trouve au croisement des bras, est le monogramme du Christ ; le troisième, sur le bras droit, est l'Ange ; le quatrième, sur le bras gauche, est le Lion ; le cinquième, sous les pieds du Christ, est le Bœuf, attributs des quatre évangélistes. Sous le bœuf, dans l'arbre de la croix, se trouve le sixième médaillon, représentant les instruments de la Passion, ayant au milieu une Sainte Face. Au pied de l'arbre, le septième représente Notre-Seigneur tenant dans la main droite le globe terrestre surmonté d'une croix et une palme à la main gauche. En dessous, le huitième médaillon a comme sujet le Christ tombant sous le fardeau de la croix. Le neuvième, plus grand que les autres, reproduit la Cène. Ces deux derniers médaillons forment le pied de la Croix, qui, elle-même, repose sur un autel sur la table duquel se trouvent incrustées, sur des plaques d'ambre, des figures symboliques. Cet autel s'ouvre par une porte sur laquelle on voit un dixième médaillon, représentant Notre-Seigneur au Jardin des Olives ; à droite de la porte, Saint Paul, et à gauche, Saint Pierre. Dans l'intérieur de l'autel se trouve un moine en prière devant un pupitre supportant un livre. L'autel est soutenu par deux colonnettes d'ivoire en spirale. Le Christ, d'une seule pièce d'ivoire, comme tous les médaillons, est d'un ouvrage remarquable comme finesse de traits et d'expression ; il porte aux stigmates des gouttes de sang. L'ensemble du crucifix était entouré de découpures en ambre, comme il en reste des vestiges de chaque côté du septième et du huitième médaillon.

Armes : *De gueules, à la fasce d'or accompagnée de trois losanges du même, 2 en chef et 1 en pointe.*

Devise : *Dieu et le Roi.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Queyriaux (François-Franck *de*), Chef de famille : colonel du corps de Cathelineau (1870-1871), chevalier de la Légion d'honneur, marié, en 1863, à Reine-Marie Gaultier du Marache de Villemoujeanne, dont un fils :

Jean-Marie-Ferdinand (Fernand), né à Poitiers en 1864, marié au ch[au] de Tarnac (Corrèze), le 3 janvier 1888, avec sa cousine Marie-Agathe-Anne-Joséphine de Souris, descendante par sa mère, Mme Joseph de Souris née de Lagrange de Tarnac, des ducs de Bourgogne, comme il est établi par la parenté existante entre les de Lagrange, baron de Tarnac et le Roi (*d'Hozier registre V[me] de la Noblesse de France 1761-1867, Bibliothèque Nationale de Paris*). A l'occasion du mariage de Mme Fernand de Queyriaux, S. M. Isabelle II, reine d'Espagne, écrivit une lettre de félicitations aux jeunes époux. De cette union sont issus ;

1° Marguerite-Marie-Françoise-Geneviève, née au ch[au] de la Tour par Eymoutiers (Haute-Vienne) le 4 janvier 1889.

2° Marie-Joseph-François-Louis, né au ch[au] de la Tour (Haute-Vienne) le 27 janvier 1891.

3° Marie-Gabrielle-Odette, née au ch^au^ de la Bartière par Montmorillon (Vienne) le 6 mars 1892.

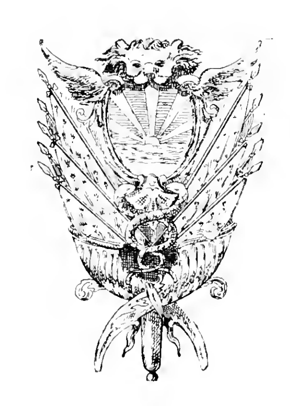
4° Gilberte-Marie-Claire-Séverine, née au ch^au^ de la Bartière (Vienne) le 19 mai 1893.

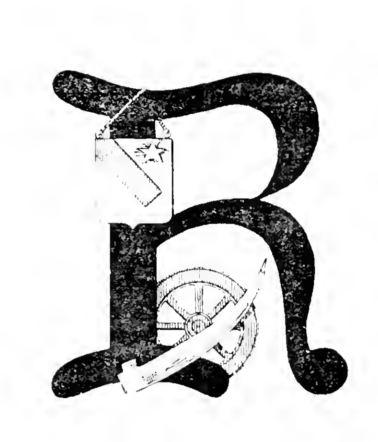
5° Marie-Agathe-Jeanne-Yvonne, née au ch^au^ de la Bartière (Vienne) le 26 oct. 1894.

QUINTIN DE KERCADIO.

Cette famille, originaire de Bretagne, a été maintenue par trois arrêts rendus en la Chambre de la réformation: le premier, le 20 juillet 1669, au rapport de M. de la Bourdonnaye; le second, le 20 août suivant; le 3e, des 5 et 7 août même année; elle remonte à Richard Quintin, de la ville de Nantes, anobli par charte du 6 septembre 1487. Ses descendants ont contracté leurs alliances directes avec les familles de Bigot, du Coatulan, de Keraudry, Turmelin, etc.

Armes : *D'argent, au lion morné de sable, accompagné de trois molettes d'éperon du même.*





RAGUET DE BRANCION DE LIMAN (*de*).

Les seigneurs de Brancion tiraient leur origine d'une petite ville de Bourgogne avec titre de comté, à quatre lieues de Tournus, et descendaient d'un seigneur de ce lieu, qui vivait en l'an 960. Cette famille est une des plus anciennes de France et a contracté des alliances avec les maisons les plus illustres.

Sa filiation remonte à Varulphe, comte de Brancion, seigneur des principales villes situées sur la Saône, le Rhône et la Loire, qui vivait en 960.

Jean-Charles de Raguet-Brancion, chevalier, seigneur de Liman et de Fossé, fut mestre de camp de cavalerie, alcade de la Chambre de la Noblesse des Etats de Bourgogne, seigneur de St-Martin. Cette famille a fourni des officiers supérieurs et a été admise a Malte.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur à trois fasces ondées d'or*, qui est de Brancion, *aux 2 et 3, d'azur à une tour d'argent maçonnée de sable, surmontée d'un rat passant d'argent*, qui est de Raguet.

RAILLARD DE GRANVELLE

Cette famille, originaire de Franche-Comté, aujourd'hui éteinte, a fourni aux XVIe et XVIIe siècles une série d'hommes marquants.

Le dernier représentant de cette famille fut Georges-Benoît Raillard de Granvelle, ancien mousquetaire du roi, président à mortier au Parlement de Metz, conseiller d'Etat honoraire à la Restauration, mort en 1826.

Gerges-Benoît avait épousé à Douai Mlle de Valicourt, dont il eut un fils tué comme aspirant dans un combat naval et deux filles. La cadette épousa Monsieur Fyard de Mercey. De ce mariage est né un seul enfant qui est Madame Ernest Beuvain de Beauséjour.

Alliances : Besancenot de Cendrecourt, de Gase, de Valicourt, Fyard de Mercey, Charpentier de Sainctot.

Armes : *D'azur, au sautoir d'or accompagné en chef de trois étoiles, et, en pointe, d'un croissant de même ; sur le tout, une fasce d'or.*

RAITY DE VILLENEUVE DE VITTRÉ.

En Poitou. Famille ancienne, originaire d'Italie. Sa filiation remonte à Jean de Raity, 1er du nom, seigneur de Vittre, qui vivait vers l'an 1480. Au 5e degré, nous remarquons Louis de Raity, 2e du nom, chevalier, seigneur de Vittré, gentilhomme

ordinaire de la chambre du roi, seigneur-baron de Vittré, marié le 21 avril 1618 à Anne de Villeneuve, fille d'Arnault de Villeneuve, chevalier de l'ordre du roi.

Son descendant au 8e degré, René-Antoine de Raity de Villeneuve, marquis de Vittré, fut fait chevalier de St-Louis, colonel de cavalerie au régiment de Fumel et commissaire de la noblesse du Poitou vers 1760.

Cette famille compte des chevaliers de St-Louis et de la Légion d'honneur, etc.

Armes : *De gueules, au cygne d'argent nageant sur une rivière au naturel, mourante du bas de l'écu, adextré en chef d'une comète d'or.*

Couronne de marquis.

Supports. *Deux lions.*

RAMEY DE SUGNY.

Seigneur d'Arfeuilles, de Sugny et de Grenieux, dans le Forez et en Champagne.

Famille qui a pour auteur Claude Ramey, écuyer, seigneur d'Arfeuilles, exempt des gardes du corps du roi, lequel prit la qualité d'écuyer comme officier commençal du roi, qui, en outre, lui accorda des lettres de son conseiller honoraire au bailliage de Montbrison le 29 mai 1674. Jean Ramey, fils du précédent, seigneur d'Arfeuilles, de la Brosse et de Montloup, conseiller du roi au bailliage et sénéchaussée du Forez, épousa le 2 octobre 1674 demoiselle Madeleine Chaston.

Cette famille compte, parmi ses descendants, plusieurs capitaines et autres officiers de divers grades dont deux décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *D'azur, à la bande d'argent.*

RANCHER (*de*).

Famille noble et ancienne, dont on ne connait pas l'origine. Elle existait dans le Berry dans le xve siècle, et vint, dans le xvie, se fixer dans la Touraine et le Vendômois, où est encore aujourd'hui la branche aînée. Au commencement du xviie siècle, la branche cadette vint s'établir à Paris, et est actuellement résidente dans le Vexin français. Le premier de cette famille, dont on ait connaissance et qui, par son alliance, annonce une noblesse déjà ancienne, est Colin ou Nicolas de Ranger, écuyer, sire de Pont en Berry, marié en 1440 à Guyonne-Odrianne de Gonzagues, dont il eut postérité.

Elle a formé la branche des seigneurs du Mardreau dont l'auteur, Julien de Rancher, fils d'Antoine, 2e degré, grand-maître de l'artillerie de France sous Messieurs d'Estrées, de la Guiche et de Biron, fut nommé par le roi gouverneur de la Bastille et mourut à l'arsenal à Paris en 1587. Il s'était trouvé au siège de Castillon ainsi que le rapporte Mezeray dans son Histoire de France, tome III, page 387.

Au 5e degré, Antoine de Rancher forme la branche des seigneurs de la Foucaudière, établie à Paris et dans le Vexin français. Elle a fourni des chevaliers de l'ordre de Malte, de Saint-Jean de Jérusalem et de Saint-Louis.

Enfin une troisième branche, celle des seigneurs de la Ferrière, dont l'auteur, René de Rancher, était second fils d'Antoine, IIe du nom, du 9e degré.

Son fils, Paul-François de Rancher, baron de la Ferrière, mousquetaire dans la 1re compagnie, obtint en avril 1715 l'érection en baronnie de la terre de Ferrière par lettres patentes, dans lesquelles il est dit que Paul-François de Rancher *est issu d'une des plus anciennes familles de notre province de Berry*, dont les ancètres se sont toujours distingués par leur zèle et leur fidélité au service des rois nos prédécesseurs, dans différents emplois, tant dans les armées qu'en plusieurs charges considérables.

Cette famille compte deux ambassadeurs, des grands croix et des officiers de l'ordre militaire de St-Louis, des commandeurs de l'ordre de Saint-Lazare, etc. Elle est alliée à beaucoup de familles distinguées, tant dans le militaire que dans la magistrature.

Armes : *D'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre annelets de même.*

La branche cadette brise *d'une rose de gueules posée en cœur du sautoir.*

RAPINE DU NOZET DE SAINTE-MARIE.

Cette branche est aujourd'hui la seule subsistante de la maison Rapine, famille illustre qui florissait à Auxerre entre 1300 et 1500, et en est sortie, dans le xve siècle, pour s'établir en Nivernais.

La branche aînée de Foucherenne s'est éteinte vers 1808 en la personne de François Rapine de Saxy, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du génie à l'armée de Condé.

La branche de Boisvert s'est éteinte, il y a deux siècles, en la personne de Henri Rapine de Boisvert, gentilhomme ordinaire du roi Louis XIII, dont on trouve l'épitaphe dans le Villebrequin d'Adam Billaut.

Les personnages remarquables de la branche, aujourd'hui subsistante de Sainte-Marie, sont : Guillaume Rapine, seigneur de Sainte-Marie, Saint-Martin, Châlons, les Coques, lieutenant général du bailliage de Nevers et conseiller d'Etat de François de Clèves, premier duc de Nevers.

Il fut le principal rédacteur de la coutume de Nevers, en 1534, et la fit imprimer à la Charité en

1535. Il acheta, en 1537, la terre de Sainte-Marie, dont ses descendants ont toujours porté le nom, et qu'ils possèdent encore. Guy Coquille le cite, dans son histoire du Nivernais, parmi les hommes qui ont réuni les sciences avec la noblesse, sans qu'une des valeurs ait obscurci l'autre.

Et le père Paschal Rapine de Sainte-Marie, commissaire général des récollets, auteur d'un très grand nombre d'ouvrages, dont le principal, le Christianisme naissant, fut dénoncé à la Sorbonne par le docteur Marion, qui ne put néanmoins réussir à le faire condamner.

La branche de Sainte-Marie a ajouté à son nom celui de du Nozet, et en écartèle les armes, d'après un arrêt du Parlement de Paris du 9 juillet 1726, qui déclara ouverte, au profit de Jacques-François Rapine de Sainte-Marie, la substitution perpétuelle faite par Edme du Nozet, abbé d'Aumale, conseiller d'Etat, mort à Rome en 1657, doyen des auditeurs de la Rotte.

Armes : *D'argent, au chevron denché de gueules, accompagné de trois coquilles du même.*

La branche de Sainte-Marie écartèle : *D'or, à deux lions de gueules ; au chef d'azur, chargé d'une rose d'argent, accostée de deux étoiles d'or,* qui est du Broc du Nozet.

RAQUET (*du*).

Cette famille est originaire de Franche-Comté et Bretagne.

Elle a été maintenue dans sa noblesse par arrêt de la Cour des comptes de Dôle du 27 novembre 1698.

Armes : *D'azur, au croissant d'or, accompagné de trois serres d'aigle du même.*

RASCAS (*de*).

Famille originaire de Provence. Plusieurs chartes et actes de fondations de XIe siecle prouvent que ceux de cette famille ajoutaient, dans ces temps reculés, le nom de Château-Redon à celui de Rascas : néanmoins les seigneurs du Cannet ont pris les armes de Bertrand de Rascas, gentilhomme Limousin, parent des Papes Clément VI et Innocent VI, siégeant à Avignon, qui était du nombre des poètes Provençaux, et mourut en 1353, à Avignon, après y avoir fondé l'hôpital de Saint-Bernard, où on voit encore ses armes.

La filiation de cette famille commence à Antoine de Rascas, qui fut un des gentilhommes de la province qui prétèrent hommage au roi Louis II, d'Anjou, comte de Provence, dans la ville de Tarascon, au mois de septembre 1399.

Il eut entre autres enfants, Monet, qui fut l'auteur de la branche des seigneurs du Muy, qui donna à son tour, au 6e degré, Guillaume de Rascas, IIIe du nom, qui fut la tige de la branche des seigneurs du Cannet.

Armes : *D'or, à la croix fleuronnée, au pied fiché, de gueules ; au chef d'azur, chargé d'une étoile à huit rais d'or.*

RAYMOND (*de*).

Très ancienne maison originaire du Haut-Languedoc, représentée dès la fin du XIIe siècle dans le comté du Lauraguais qu'elle habite encore aujourd'hui.

Jacques de Raymond épousa, en 1612, Marguerite de Cahusac, fille de Jean-Jacques, seigneur de Cahusac, et de Claire de Voisins ; de ce mariage sont issus : Jacques, tige de la branche de la Nougarède ; et Bernard, tige de la branche de Cahusac qui a conservé ce nom en vertu de la donation du 22 décembre 1621, par laquelle Marguerite de Cahusac céda à son fils Bernard, « afin qu'il put trouver parti de mariage plus convenable suivant sa qualité » la seigneurie de Cuxac ou Cahusac, en Cabardès, avec toutes ses dépendances et la justice haute, moyenne et basse, à la charge par le donataire d'en porter le nom.

Les deux branches de la Nougarède et de Cahusac ont donné un grand nombre d'officiers aux armées. Dans la branche de la Nougarède, huit frères ont été en même temps chevaliers de Saint-Louis.

Alliances : Branche de la Nougarède : la Faille, Capello, Bories, Ricard-Villeneuve, Sanche, Hervilly, Llobet, Raymond-Cahusac, Luppé.

Branche de Cahusac : la Faille, Guilhermy, La Tour d'Auvergne, Lauraguais, Cousy-Fajolles, Lacoste-Belcastel, la Vergne, Peytes-Montcabrier. Auberjon, Clausade-Mazieux ; Adhémar de Cransac, Saulces de Freycinet, Barthélemy-Gramond, Roaix, Gauléjac.

Armes : *D'azur, à un chien d'argent passant, surmonté d'un croissant du même ; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

RAYMOND DE LA GRANGE.

Ancienne famille, qui a formé plusieurs branches, dans la province de Guienne et du Limousin, particulièrement en Angoumois, en Périgord et en Angénois, et qui a la qualité de noble depuis de 700 ans, ce qui est prouvé, en remontant ce temps-la, par les places distinguées que plusieurs de ce nom ont occupé dans le clergé de France.

On trouve un Raymond Bernard qui fut évêque d'Agen en 1127. C'est de son temps et par ses dons particuliers que le couvent des religieuses de l'ordre de Fontevrault, de Sainte-Marie du Paradis, près de la Garonne, en Condomois, fut fondé et construit sur un terrain donné par les ancêtres de la maison de Malvin.

Un grand nombre d'autres ont servi l'État et la patrie dans les postes honorables de maréchaux de camp, de brigadiers des armées, lieutenants-colonels, capitaines, etc. Il y en a même eu un, nommé Roger, comte de Raymond, de la branche de Raymond, seigneurs des terres de Saint-Germain, Sainte-Colombe, etc., qui a été officier général de Bavière et est mort étant gouverneur d'Ingolftadt, sans laisser de postérité ; quatre autres ont occupé, depuis 1570 et les années suivantes, jusqu'à nos jours, des charges de président et de conseiller au Parlement de Bordeaux.

Cette famille est aussi distinguée par de belles alliances qu'elle a contractées avec les meilleures maisons du royaume.

Cette famille, quelqu'ancienne qu'elle soit, ne peut cependant remonter à une filiation suivie, par défaut de titres, dispersés ou ruinés par le ravage des guerres ou autres accidents, qu'à Hélie de Raymond, Ier du nom, qui vivait vers 1449.

Elle a formé entres autres branches, celle de Raymond de la Grange, Preyssac, la Borie, La Cote et Sainte-Croix, près de Mareuil, en Périgord. Elle a pour auteur Jean de Raymond, IIIe du nom, seigneur de la Grange, issue de la branche des seigneurs de Raymond de Beausoleil.

Le troisième fils de Jean IIIe, Jean IVe a formé à son tour un rameau de la dite branche de la Grange.

ARMES : *Losangé d'or et d'azur.*

RÉAULX (*des*).

Maison originaire du Nivernais, établie en Brie, ensuite en Champagne. Elle est nommée, dans les anciens titres, des Ruyaulx, et tire son nom d'une terre qu'elle possédait dès l'an 1040, qu'elle a conservée jusqu'à la fin du XVIe siècle, et qui était située près de Saint-Pierre-le-Moutier, paroisse du Vieuglain ou du Veuillin. On y voyait, pour preuve de son existence et de l'ancienneté de sa noblesse, des tombes et épitaphes placées au commencement du XIVe siècle et d'autres successivement qui rappelaient la descendance de cette maison depuis Baudouin des Réaulx, homme d'armes, le premier connu, vivant vers l'an 1040, jusqu'à Philibert des Réaulx, mort en 1456.

Un Claude des Réaulx, qui vivait en 1611, se pourvut de l'officialité de Nevers et obtint une sentence, qui condamna le curé du Veuillin à faire remettre et porter les tombes sur le lieu et la place où elles avaient été avant l'enlèvement. Vers l'an 1534, la branche cadette devenue l'aînée de cette famille, et la seule qui subsiste aujourd'hui, passa en Brie, et, depuis 1612, elle est établie en Champagne. Cette maison a fourni en différents temps, des sujets de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem : l'histoire de Malte, par Naberat, apprend qu'Aimery des Réaulx, reçu dans la langue d'Auvergne, portait l'étendard du grand maître de Villiers de l'Isle-Adam, au siège de Rhodes, entrepris par Soliman, vers l'an 1522. Elle a eu des alliances distinguées avec les meilleures familles du royaume.

Cette maison, lors des recherches de la noblesse de Champagne en 1667, produisit ses titres, et fut maintenue dans tous ses droits. Nous avons dit que Baudouin des Réaulx, le premier de ce nom connu, vivait en 1040. Il fut inhumé dans l'église du Vueillin en 1048.

On trouve en 1248, une dame des Réaulx, qui rendit foi et hommage en la chambre des comptes de Nevers, pour le fief et la maison des Réaulx, que l'on peut croire être la femme de Baudouin II, sur lequel on n'a aucun renseignements; mais on rapporte des preuves certaines de Baudouin 3e du nom, et qui commence la filiation de cette famille. Il est nommé dans un acte de foi et hommage de 1280.

Au IXe degré, nous remarquons Constantin des Réaulx, écuyer, seigneur de Brison, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, qui reçut de Louis XIII, le 27 mars 1617, la commission de commander à Pont-sur-Yonne, dont il était le gouverneur, et de défendre cette place, très importante pour son service.

Son fils, Gabriel des Réaulx, chevalier, seigneur de Grify, lieutenant des gardes du corps, maître d'hôtel du roi, mestre du camp d'infanterie, capitaine d'une compagnie de 100 chevaux légers, fut admis, le 16 janvier 1620, chevalier de l'ordre du roi ; il fut chargé, le 25 février 1621, d'aller appaiser les troubles qui s'étaient élevés dans le Vivarais et en Languedoc, avec un pouvoir absolu sur ces provinces ; il fut aussi chargé de la conduite du maréchal de Marillac, lorsque cet officier général fut arrêté par les ordres du roi. Il mourut le 4 novembre 1644, âgé de 62 ans, et fut inhumé en l'église de Coclois, avec Guillemette de Marolles, son épouse. Leurs enfants leur firent élever un monument, sur lequel se voient les armes de cette maison et ses alliances. On conserve dans la famille une lettre du cardinal de Richelieu, du 26 octobre 1631, une autre de la même année, par M. le Bouteiller, qui l'instruisait de toutes les marches du roi, et plusieurs lettres originales écrites de la main de Louis XIII en 1632, à l'occasion des commissions importantes que ce prince lui avait confiées, et d'où dépendait la sûreté de sa personne et la tranquillité de l'Etat, ce qui prouve le cas qu'on faisait de lui à la Cour.

Son fils aîné René, baron de Lirey, seigneur de Coclois, fut chargé de la garde du duc d'Angoulême, détenu au château du fort de Montrond, dont il avait le commandement depuis le 24 août 1652. Il devint maréchal des camps et armées du roi.

La terre de Coclois fut érigée en Marquisat en faveur de son fils Louis des Réaulx, en 1690, avec mutation du nom de Coclois en celui de des Réaulx. Il est dit dans les lettres d'érection de cette terre, *que l'ancienne noblesse de la famille des Réaulx a été prouvée par titres, qu'elle a donné plusieurs grands et vertueux personnages qui ont rendu des services considérables à l'Etat.*

Lors de la recherche, qui fut faite en 1667, de la noblesse de Champagne, René des Réaulx produisit ses titres depuis Jacques des Réaulx, marié en 1458, à Jeanne de Villeneuve et il fut maintenu dans la possession de la qualité de noble et de chevalier,. dans la jouissance des privilèges et exemptions dont jouissent les véritables gentilshommes du royaume.

Armes : *D'or, au lion monstrueux de sable, à la face humaine de carnation, chevelée et barbée de sable.*

REDON (*de*).

En Condomois et Agénois, famille qui se dit issue d'un Amalric de Redon, sénéchal du duché d'Aquitaine, le 13 octobre 1321, et qui a été maintenue dans son *ancienne noblesse*, par ordonnances du 3 août 1666 et du 5 juillet 1698, sur des titres qui justifient sa filiation.

Cette famille est divisée en cinq branches, toutes subsistantes. De la cinquième, de laquelle était Jean Joseph de Redon de las Cassagnes, lieutenant-colonel du régiment de Beauvoisis, chevalier de Saint-Louis, mort, âgé de 76 ans, le 17 juillet 1745, étant brigadier des armées du roi depuis le 1er mars 1738, ne laissant qu'un fils, marié en Artois.

Armes : *D'azur, à deux tours d'argent, posées l'une à côté de l'autre.*

REGNARD DE LAGNY.

Famille établie en Brie, représentée en 1773 par Sébastien-Louis Regnard, en faveur de qui Sa Majesté Louis XVIII, a établi le titre de baron, transmissible aux aînés de la maison, par lettres-patentes, en date du 26 octobre 1816. Les motifs de cette grâce sont ainsi exprimés dans les dites lettres-patentes :

« Voulant témoigner notre satisfaction des bons « et loyaux services du sieur *Regnard de Lagny*, « maire de la Ferté-sous-Jouarre, membre du « collège électoral du département de Seine-et-« Marne ; voulant récompenser le zèle que ses « auteurs et lui ont manifesté pour Louis XVI, « notre auguste frère et prédécesseur, et pour « notre personne ; à ces causes, nous avons, etc. »

Ces actes de dévouement sont consignés dans les mémoires du temps, notamment la réception faite le 24 juin 1791, au roi Louis XVI et à la famille royale, à leur passage à la Ferté-sous-Jouarre, lors du funeste retour de Varennes. Depuis, ces augustes princes daignèrent toujours se montrer sensibles au souvenir des preuves d'un zèle si courageux et si désintéressé, et qui attira sur cette famille fidèle à ses princes, et à l'honneur, de cruelles, mais honorables persécutions.

Armes : *D'argent, à la barre d'azur, chargée du signe de l'écrevisse d'or ; coupé d'azur, au renard passant d'or sur une terrasse du même, surmonté de trois étoiles d'argent.*

Supports : *Deux branches de lis, portant à dextre deux fleurs de lis, et à senestre trois fleurs de lis, le tout au naturel.*

Devise : *A liliis omnia.*

REGNAULD DE LA SOUDIÈRE.

Cette famille est originaire du Poitou. Son nom s'écrit indifféremment Regnauld ou Regnaud. Elle a formé plusieurs branches dont quelques-unes sont éteintes.

Le premier auteur connu est Guillaume Regnauld, seigneur de la Soudière, qui fit un partage en septembre 1290.

Armes : *D'azur, à trois pommes de pin d'or.*

REILHAC (*de*).

Famille originaire du Limousin, remontant au XIIe siècle, dont la branche aînée s'est éteinte, en 1567, dans la personne de Jean de Reilhac, Vte de Mérinville, tué à la bataille de St-Denis.

Elle a donné : un avocat du roi au parlement (1380-1399) : un secrétaire de Charles VII et de Louis XI, général de finance (1420-1505) : un grand échanson (1455-1502)

Elle s'est alliée aux Magnac, Chabot, Fleury, Chanteprime, Brilhac, Mortemer, Ste-Maure, Chamborant, Frottier, Buz, Vaudetar, Boilesve, Le Picart, Champagne, Meaux, Boubers, Lespine, Pidoux de Montauglaust, etc.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent, au lion de sable ; aux 2 et 3, de gueules à l'aigle d'or.*

REPRÉSENTANT ACTUEL

Reilhac (Albert-Alphonse-Marie-Joseph,

(Cte de) né le 29 juin 1846, seul et dernier du nom, veuf en premières noces de Marie-Renée de Caix, dont une fille : Françoise, née le 15 mars 1874. Résidences : 16, rue de Marignan à Paris et château de Montry par Esbly (Seine-et-Marne).

Mère : Madeleine-Henriette de Ligondès, née le 18 juin 1812.

REISET (*de*).

Famille originaire de Lorraine, qui remonte à Robert Reiset, écuyer du prince de Linange en 1394, et qui s'établit en Alsace, en 1469, en la personne d'Henry de Reiset, seigneur de St-Loup, écuyer de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

Elle a fourni : un lieutenant-général des mousquetaires du roi, quatre receveurs généraux, un gentilhomme de la Chambre, un commandeur et des chevaliers de St-Louis, un commandant des gardes du corps, un grand-croix et des chevaliers de la Légion d'honneur, un membre de l'Académie et un ministre plénipotentiaire.

Elle est en possession d'un titre de comte, de deux titres de baron et d'un titre de vicomte.

Elle s'est alliée : aux de Mougé, Carré de Beaudoin, de Ségur de Méry de Guitterie, d'Arjuzon, de Beurnonville, de Sancy-Parabère, de Grandval, de Retz, de La Martellière, de Beyerlé, de Laumond du Temple, de Fontenay, de Fromont, de Bouilhac, de Beaupré.

Armes : *D'azur, au croissant d'argent, surmonté d'un trèfle d'or et soutenu de trois coupeaux de même.*

Devise : *Fortis in verbis sicut in armis.*

RENAUD (*de*).

Ancienne noblesse de la ville d'Arles, en Provence, où elle a tenu, de tout temps, un des premiers rangs, et établie aujourd'hui à Salon, où elle fait sa résidence à cause du voisinage de la terre d'Alein, qu'elle possède depuis le xve siècle.

On trouve dans les guerres du xie xiie et xiiie siècles les Renaud, servir avec distinction, surtout pendant les croisades et le règne des Boson, auxquels ils avaient rendus de grands services.

La filiation de cette famille remonte à Fouquet de Renaud, créé premier podestat de la ville d'Arles en 1212, et qui fut à la tête du peuple pour le recouvrement de la liberté.

Au xiiie degré, César de Renaud, seigneur d'Alein et autres lieux, obtint du roi Louis XIV, en 1696, l'érection de la seigneurie d'Alein en marquisat.

Armes : *De gueules, à dix losanges d'or, posés 4, 4 et 2.*

RENTY (*de*).

En Artois : terre et seigneurie qui a donné son nom à une illustre maison dont la branche aînée tomba en quenouille dans le xive siècle.

Isabelle, fille et héritière d'Adrien, seigneur de Renty, épousa en 1350, Guillaume, sire de Croy et d'Araines, à condition que ses descendants écartèleraient de Croy et de Renty, ce qu'ils ont toujours observé depuis plus de 400 ans.

La maison de Renty subsiste encore dans des cadets.

Gaston-Jean-Baptiste, baron de Renty, né en 1611, mourut en odeur de Sainteté le 24 avril 1648.

Son petit-fils, le marquis de Renty, baron de Landel, fut capitaine des gendarmes de Bourgogne.

Armes : *D'argent, à trois doloires de gueules, les deux du chef adossées.*

RESSÉGUIER (*de*).

La famille de Rességuier, qui a donné pendant les trois derniers siècles, une suite non interrompue de magistrats remarquables par leurs vertus, leurs talents, leurs lumières et leur dévouement à la monarchie, était originaire du Rouergue. En 1372, le duc d'Anjou, frère du roi Charles V, donna la terre de Gradels, partie à Guillaume de Laparra, partie à Bernard de Rességuier, pour les récompenser de leurs services contre les Anglais. Antoine de Rességuier, consul noble de la ville de Rodez, figure parmi les consuls de la cité qui reçurent Jean II d'Armagnac à son entrée le 9 mars 1380. Jean de Rességuier, fils d'Antoine, est l'auteur de la branche aînée des seigneurs de Gradels, éteinte en Rouergue en 1640 ; et la branche des seigneurs de la Bonnefoussie, de Villecomtal, puis marquis de Miremont, qui s'établirent à Toulouse dans la personne de Bertrand de Rességuier, nommé conseiller au Parlement par François Ier en 1518. Jean de Rességuier, neveu de Bertrand, fut nommé conseiller en 1558 ; il est l'auteur de la branche encore représentée, qui a donné un procureur général et dix conseillers au Parlement dont cinq ont été présidents.

Armes : *D'or, à un pin de sinople terrassé de même : au chef d'azur à trois quintefeuilles d'argent ;* Alias : *trois trèfles d'argent.*

REVIERS DE MAUNY (*de*).

En Normandie, diocèse de Lisieux. Ce lieu est connu dans le pays, antérieurement à la religion chrétienne, par un camp romain, dont on voit les vestiges considérables dans son district, dont le feu comte de Caylus a donné la description dans le tome IV de son *Recueil d'antiquités Egyptiennes, Etrusques, Romaines et Gauloises.*

L'antiquité de ce lieu est confirmé par les actes de Saint-Vigor, évêque de Bayeux, qui, pour éviter les embarras du mariage, où ses parents voulaient l'engager, quitta sa maison paternelle d'Arras, et vint avec le jeune Théodomire se cacher dans le village de Reviers, où, vers 515, il fit bâtir un monastère, d'où il fut tiré quelques années après, pour occuper le siège épiscopal de Bayeux. Ce monastère fut ruiné dans le IXe siècle, durant les courses des Normands.

Les anciens seigneurs du nom de Reviers ont été comte de Brionne dans la haute Normandie, barons de Crépon, et seigneurs de Reviers dans le Bessin. On voit par différentes chartes de ces seigneurs, qu'ils prenaient indifféremment les surnoms de Reviers et de Vernon. Le. P du Moustier, dans son *Neustria Pia*, fait descendre la maison de Reviers, alliée au duc de Normandie, de Gersaste, frère de Gonnor, native du Bessin. Mais un mémoire dressé sur titres, qui a été remis en 1771, par le marquis de Prunelé, apprend que cette maison de Normandie tire son origine de Richard, seigneur de Reviers en Bessin, baron de Nehou en Côtentin, seigneur de Montebourg, l'un des chevaliers qui accompagnèrent, en 1066, Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, à la conquête de d'Angleterre, où il fut créé comte de Devon et d'Exeter.

La famille de Reviers fit de si grandes donations à l'abbaye de Montebourg dans ses commencements, qu'elle a été en quelque sorte regardée comme fondatrice, et ce qui a donné lieu à cette opinion, c'est qu'on voit encore aujourd'hui dans la place la plus honorable du chapitre le tombeau de Richard de Reviers, avec cette inscription en forme d'épitaphe, d'une écriture très ancienne : *hic jacet Ricardus de Reviers hujusce monasterii fundator.* Cependant il est certain que ce fut Guillaume le Conquérant, qui a doté le premier cette abbaye, autrefois très considérable, et peuplée d'un grand nombre de religieux.

Beaudouin de Reviers, comte de Devonshire, fut la tige de la branche restée en Angleterre.

On trouve dans un ancien manuscrit : Richard vivant environ l'an 1115 ou 1116, Guillaume de Vernon vivant en 1151 ou 1152 auquel succéda Richard de Vernon en 1165.

Nous ignorons s'il en subsiste de ce nom en Angleterre et la suite de la branche de cette famille en Normandie, qui a été maintenue dans son ancienne noblesse, en 1469. Les armes des ci-dessus nommés étaient : d'argent, à six losanges de gueules, 3, 2 et 1, les mêmes que portent les seigneurs de Sougy et de Mauny.

Roger de Reviers, chevalier, épousa vers 1230, Anne de Sabrevois, d'une ancienne famille de Normandie. Il fut le bisaïeul de Jean de Reviers, Ier du nom, seigneur de l'Isle-Thibault, qui commence la filiation suivie de cette famille.

Son descendant au IVe degré, Jean de Reviers, IIIe du nom, Mauny et Villeconin, fit hommage au roi, à cause de sa grosse tour d'Etampes en la Chambre des comptes de Paris, le 15 janvier 1512, pour raison de la moyenne et basse justice de Souzy, dont il donna encore une déclaration au roi le 13 avril 1540.

Un de ses descendants, Jacques de Reviers, chevalier, seigneur de Souzy, la Motte, etc, et ainsi qualifié dans le contrat de mariage de Louis de Reviers de Mauny, son cousin de Germain, fut maintenu dans sa noblesse, avec Charles son père, et Anne de Reviers de Mauny, sa cousine en date du 28 janvier 1667.

La branche des seigneurs de Mauny, part du 5e degré, et a pour auteur Abdenago de Reviers, fils puiné de Jean IIIe du nom, mort le 26 avril 1586, en laissant postérité, qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

Armes : *D'argent, à six losanges de gueules, 3, 2 et 1.*

RIBIER (*de*).

Seigneur de Lavaur, de Plaignes, de Chavaniac, de Layre, de Lascombe, de la Roche, de Cheyssac, du Châtelet, de Tautal, de Ramenet et autres lieux, dans les prévôtés de Mauriac et de Maurs.

Le berceau de cette famille est l'ancien château de Lavaur, près de Mauriac, dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une partie servant de ferme. Ses premiers auteurs connus prenaient indifféremment le nom de Lavaur ou celui de Ribe ou Ribé. Jean et Durand de Ribé, frères, acquirent des cens et rentes ainsi qu'une partie de biens-fonds, de Raymonde de Ribé, leur parente, femme de Jean Torbiac, par acté scellé du sceau de Jean, cellérier du monastère de Mauriac, faisant les fonctions de doyen au mois de juin 1269. Ces mêmes Jean et Durand, unis à Alize de Lavaur, leur mère, et à Pierre, leur frère, rendèrent hommage au doyen de Mauriac, le lundi après l'Assomption 1287, et le dimanche après l'Epiphanie 1289. Jean de Lavaur, clerc, accomplit semblable formalité le lundi après la fête de St-Laurent 1291, et Pierre à la fête de St-Pierre, en 1343.

De cette souche de la famille de Ribier sont sortis plusieurs branches :

Les seigneurs de Plaignes ;

Les seigneurs de Lascombes, de Chavaniac, seigneurs de la Roche.

Armes : *De gueules, au lévrier saillant d'argent, colleté de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

RIBIER DE VILLEBROSSE.

Cette famille originaire du Gâtinais, a pour auteur Guillaume Ribier, écuyer, seigneur de Villebrosse et des Arpentis, capitaine pour le roi, du château de Blois, anobli pour services, par lettres registrées le 31 mars 1515. Il eut pour fils Guillaume Ribier, écuyer, seigneur du même lieu de Villebrosse, trésorier de la Vennerie, capitaine du château de Madrid, et Gruyer du Bois de Boulogne, près Paris, qui avait été fait prisonnier à la bataille de Pavie, l'an 1525, étant alors archer de la compagnie de l'amiral Bonnivet. Ses descendants ont toujours suivi le parti des armes, et occupé différents emplois militaires, dans lesquels ils ont rendu des services distingués.

Armes : *De gueules, à la fasce ondée d'argent, à la tête de licorne du second émail, posée à la pointe de l'écu.*

RIBIERS (*de*).

Famille originaire du Comtat Venaissin.

Jean de Ribiers, prieur de St-Domat, et Chanoine régulier de St-Ruf à Avignon, vivait en 1489.

De 1535 à 1669, divers de ses membres ont occupé quatorze fois les charges honorables de Viguier et de Consul de la ville de Pernes, et, de 1654 à 1714, cinq fois celle de primicier de l'Université d'Avignon, toutes charges qui anoblissaient.

Armes : *De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et, en pointe, d'un croissant d'argent surmonté d'une palme d'or.*

RICARD (*de*.)

Famille ancienne de Provence, où elle réside encore de nos jours, divisée en deux branches : l'aînée à Toulon, d'où cette famille est originaire, et la seconde à Aix, où elle a donné des conseillers au Parlement et des officiers de mer et de terre. On ne peut établir d'après les titres, la filiation suivie de cette famille qu'à partir de Jacques Ricard, qui vivait vers 1524.

De cette famille étaient : Jules-Vincent Ricard, reçu chevalier de Malte, et ensuite le second président de la Cour des Aides de Paris, Jean-Ferdinand de Ricard, grand'croix de Malte, et Jean-Etienne de Ricard, commandeur de la Romagne, qui avait été en sa jeunesse, enseigne d'une galère de France, puis lieutenant d'une galère de Malte, sur laquelle il fut blessé en 1700, à l'abordage et prise d'un vaisseau turc de 70 canons, dont le principal étendard fut envoyé à Aix, lieu de leur naissance, par ordre du grand maître.

Par concession du roi Louis XIV, de l'an 1651, régistrée au parlement d'Aix, cette famille a ajouté à ses armes *un chef d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.*

Armes : *D'or, au griffon de gueules ; au chef d'azur, chargé d'une fleur de lys du champ.*

Supports : *Deux griffons d'or ;*

Cimier : *Un griffon du même, tenant un étendard.*

RICHEMONT DE RICHARDSON (*de*).

Très ancienne famille originaire du royaume d'Ecosse, dont était Jean de Richemont, chevalier, qui servit en Portugal, sous le grand maître de l'ordre militaire de Saint-Jacques. Une branche de cette maison s'est établie en France depuis plusieurs siècles, et a successivement exercé des emplois honorables au service des rois de France, et contracté des alliances distinguées.

François de Richemont servi avec distinction sous le roi Henri IV et Louis XIII. Il fut fait exempt des gardes du corps de ce dernier, et nommé commandant de la ville et du château de Sully-sur-Loire, par provisions données au camp devant Montauban, le 11 octobre 1621, puis commissaire ordinaire d'artillerie, par brevet du 10 juillet 1623.

Jacques III, autrement dit le prétendant, reconnut la noblesse et l'ancienneté de cette famille par des lettres patentes, données à Saint-Germain-en-Laye, le 12 janvier 1703, à Jean de Richemont, alors lieutenant de dragons. Celui-ci était arrière petit-fils de François de Richemont, dont nous venons de parler. Il laissa un fils qui continua sa postérité.

Armes : *Ecartelé : au 1 d'argent, au réseau de gueules ; aux 2 et 3 de sinople, à la tour d'argent, surmontée de trois étoiles d'or ; au 4, d'argent, au lion d'azur.*

Couronne de comte.

RICOUART D'HÉROUVILLE (*de*).

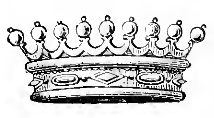
Famille noble, originaire de Flandre, distinguée dans l'épée et dans la robe. N'ayant point connaissance de ses premiers auteurs, nous ne pouvons la faire remonter qu'à Jean de Ricouart, seigneur de Foucaud qui vivait vers 1552.

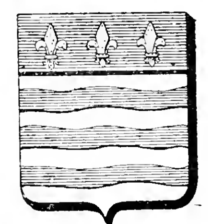
Dès le IVe degré, nous voyons figurer Antoine de Ricouart, chevalier, seigneur de Villeroy, conseiller au Parlement de Metz, en octobre 1633, maître des requêtes le 2 avril 1640, conseiller d'Etat en 1652, et comte d'Hérouville, par lettres du mois de décembre 1654, enregistrées le 14 septembre 1657.

Cette maison a formé plusieurs branches qui ont fourni a nos armées des capitaines et des colonels distingués et des chevaliers de St-Louis.

Armes. *D'azur, à l'ombre de soleil d'or; au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de sable, armé et lampassé de gueules.*

RIEU (*du*).





Cette famille, originaire du Languedoc, a formé les branches de *Séverac* et de *Maisonneuve*, de *Maynadié*, de *Monrecourt*, etc.

Pierre du Rieu et Jean du Rieu furent lieutenants généraux en la sénéchaussée de Rouergue, le premier en 1630, le second en 1637.

Pierre du Rieu de Séverac et de Romail fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, par lettres patentes du 14 juillet 1622.

Jean-Louis du Rieu fut titré comte du Mesnil-Hubert, par lettres-patentes du mois de juin 1728 où sont rappelés tous les titres de sa filiation. Sa branche s'éteignit avec lui.

Etienne du Rieu de Maisonneuve fut cadet gentilhomme dans le régiment de Savoie Carignan en 1780. Il émigra en 1791. Rentré en France, il fut capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis en 1815.

La branche de Maynadié a donné plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Armes: *D'argent, à trois fasces ondées d'azur; au chef du même chargé de trois fleurs de lys d'or.*

RIEUX (*de*).

En Bretagne, c'est un des plus anciennes et des plus grandes maisons de cette province. Les seigneurs de ce nom y ont possédé de grandes terres.

Selon Dom Lobineau, en son histoire de Bretagne, Alain de Rieux accompagna Alain, duc de Bretagne, IIe du nom, vers 1064, à la prise du château de Cambout.

Goscelin de Rieux fut un des commissaires nommés, en 1089, par Alain Fergent, duc de Bretagne, pour terminer le différent qui s'était élevé entre les moines de Redon et le chapelain du duc.

Le même auteur dit que les seigneurs de Rieux paraissaient avec éclat à la cour des ducs de Bretagne vers l'an 1090, et en tenaient une très considérable chez eux; et que le lieu dont ils prenaient le nom avaient appartenu à Allain le Grand.

Enfin Guillaume de Rieux, écuyer, accompagna le duc de Bretagne, lorsqu'il fit hommage au roi de France, le 7 janvier 1409, avant Pâques.

La filiation suivie de cette maison commence à Roland, sire de Rieux, l'un des seigneurs qui s'assemblèrent à Vannes, en 1203, pour venger la mort d'Artus, comte de Bretagne et d'Anjou.

Au 6e degré, Jean, sire de Rieux, Ier du nom, rendit de grands services au roi dans les guerres de Gascogne, en considération desquels ce prince le fit payer, en 1343, d'une somme, au lieu de quelques héritages qu'il lui avait donnés, en Languedoc; il l'établit capitaine du château de Redon en 1350, à la charge d'y entretenir 29 hommes d'armes et 30 archers, qu'il augmenta en 1355; lui donna une rente de 600 livres à prendre sur son trésor, par lettres du 4 février 1351 et lui fit don de 2.000 écus d'or, par d'autres lettres du 12 mars 1352, pour lui aider à retirer la terre de Rieux qu'il avait engagée; il servit dans la guerre de Bretagne depuis le 6 avril 1352 jusqu'au 14 août suivant.

Un de ses descendants, Jean, IVe du nom, sire de Rieux, fut lieutenant-géneral des armées du duc de Bretagne, par lettres du 5 septembre 1472 et capitaine de la ville de Rennes après la mort du seigneur de Malestroit; mais ce duc se laissant trop aller au gouvernement de quelques-uns de ses officiers, le sire de Rieux fut un des principaux seigneurs qui se liguèrent contre lui en 1484. L'année suivante, étant rentré dans son devoir et dans la jouissance de ses emplois, dont il avait été dépouillé, il commanda l'avant-garde de son prince à la journée de St-Aubin-du-Cornier, le 28 juillet 1488, contre le roi Charles VIII, et sauva les débris de l'armée de Dinan.

Le duc, avant sa mort, arrivée peu de temps après cette bataille, l'institua tuteur et gardien de ses deux fils, par acte du 24 octobre de la même année, dans lequel il est qualifié *haut et puissant seigneur Jean, sire de Rieux, chevalier, maréchal de Bretagne, son proche parent*. Ce fut par son entremise que le mariage de la jeune duchesse Anne de Bretagne, fut conclu avec le roi Charles VIII, qu'il suivit dans toutes ses expédi-

tions, et l'accompagna à la conquête de Naples, dont, par sa valeur, il facilita l'entrée aux troupes françaises. Après la mort du roi, il assista au mariage de la reine, sa veuve, avec le roi Louis XII, lequel lui donna, et au maréchal de Gié, le commandement de l'armée qu'il envoya sur les frontières d'Espagne en Roussillon. Il mourut à l'âge de 71 ans, en 1518, après s'être marié trois fois et laissant une fille du premier lit et trois garçons du troisième.

Son fils, Claude, l'aîné des garçons, suivit le roi François Ier dans ses expéditions d'Italie, et au duché de Milan, contre les Suisses, et à la journée de Sainte-Brigite où il fut fait chevalier. Il exerça la charge de maréchal à la bataille de Pavie ; fut fait prisonnier, et après avoir payé sa rançon, fut un des otages donnés, par le traité de Madrid, du 15 février 1526, à l'empereur Charles-Quint, pour la délivrance du roi.

Cette maison a formé les branches des seigneurs et marquis d'Acérac et des seigneurs de Sourdéac, qui ont fourni de brillants officiers dans nos armées.

Armes : *D'azur, à dix besants d'or, 3, 3, 3 et 1.*

Nous trouvons une autre maison du nom de Rieux, écuyer, sieur du Gué, du Bois et de la Roche, d'ancienne noblesse établie en Normandie, dans les généralités de Caen et d'Alençon.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent.*

RIGAUD (*de*).

Ou de Rigauld, seigneurs de Beaufort, de Lavergne, de Fougeiroux, du Corail, de Bessay, de Marenge, et autres lieux.

Famille de robe qui a donné des magistrats à la sénéchaussée et siège présidial de Riom. Pierre-François et Gaspard de Rigaud firent portés sur le catalogue des nobles en 1666, mais sans filiation connue. Eux et leurs héritiers firent foi-hommage au roi à raison des fiefs sus-mentionnés, en 1669, 1683, 1723 et 1732. — François de Rigaud était avant 1633, lieutenant criminel de la sénéchaussée de Riom. — Amable-François de Rigauld, servait dans les gardes du corps du roi, compagnie de M. le maréchal de Luxembourg, en 1691. Nous trouvons encore Jean-Baptiste de Rigauld, capitaine d'infanterie, époux de Magdeleine du Floquet de Réal (19 août 1738).

Cette famille a été convoquée à l'assemblée de la sénéchaussée de Riom en 1789 et l'un de ses membres, signataire de l'acte de coalition de 1791, a été porté sur la liste des émigrés en 1792.

Armes : *D'argent, à trois têtes de maures de sable, tortillées d'argent.*

RIPERT-MONCLAR (*de*).

Famille originaire de Dauphiné passée en Provence.

Hugues de Ripert se trouva en 1096 avec Giraud et Giraudet Adhémar de Monteil à la première croisade.

Un de Ripert fut prévôt du chapitre d'Apt en 1256, puis évêque d'Apt en 1268.

J. B. Joseph-Elie de Ripert fut maréchal des camps et armées du roi. Grièvement blessé à Fontenoy, il fut fait chevalier de St-Louis sur le champ de bataille. Il avait alors 20 ans (1745).

François de Ripert, baron de Monclar, fut conseiller au Parlement de Provence en 1704 et procureur-général au même Parlement, le 29 nov. 1728.

J. B. François de Ripert, marquis de Monclar fut aussi conseiller du roi, puis procureur général au Parlement de Provence en 1752. Il était alors âgé de 21 ans. Il mourut en 1775 après plus de 40 ans d'exercice. Le premier, depuis la révocation de l'édit de Nantes, il réclama la réhabilitation civile des protestants. En Juin 1768, il prit possession, au nom du roi de France, de la ville d'Avignon et du comtat Venaissin.

Des lettres patentes du roi Louis XV en date d'octobre 1769, enregistrées au Parlement de Provence le 10 janvier suivant, ont concédé à François de Ripert Monclar, pour lui et ses descendants et héritiers mâles, le titre de marquis.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, de gueules à la fleur de lis d'or, traversée par une fasce d'azur* qui est de Ripert-Monclar ; *au 2 de gueules, au château à trois tours d'or*, qui est des Artaud ; *au 3, d'azur, à trois tours d'or, 2 et 1*, qui est de Montauban.

Ces deux quartiers par suite du mariage d'André II de Ripert avec Marie-Rose d'Artaud de Montauban, la dernière de sa maison, dans le contrat desquels il fut stipulé que les noms, armes, titres et qualités de la maison d'Artaud de Montauban seraient relevés et maintenus par André de Ripert et ses descendants.

RIOLLET DE MORTEUIL (*de*).

Cette famille de noble et ancienne extraction, originaire de la province du Poitou, est établie en Bourgogne depuis 450 ans environ, ce qui se prouve par titres depuis 14C1 jusqu'à ce jour, et par deux renvois de noblesse accordés sous le règne de Louis XIV ; le premier délivré en 1669 ; le second en 1698.

Cette famille, qui n'a fait que de bonnes alliances dans sa province, avait entrée et voix délibérative en la Chambre de la noblesse aux Etats de Bourgogne ; elle était divisée en quatre bran-

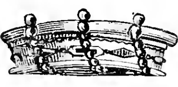
ches, dont deux subsistent encore. Elles ont pour auteur commun Philippe de Riollet, qualifié écuyer, capitaine de la Roche, dans son contrat de mariage passé le 6 décembre 1461.

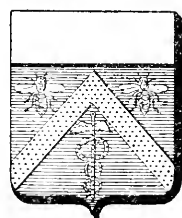
Les seigneurs de Morteuil forment la troisième branche de cette famille. Sa tige part du 7e degré de la branche aînée, et a pour auteur Sylvestre de Riollet, seigneur de Morteuil, qui fut gendarme de la garde du roi vers 1650. Ses descendants ont fourni plusieurs pages du roi en sa grande écurie et des officiers de nos armées.

Armes; *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même, 2 en chef et 1 en pointe.*

Supports: *Deux sauvages appuyés sur leur massue.*

RISTON.





Cette famille est originaire de Lorraine.

Armes : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux abeilles aussi d'or, et, en pointe, d'un caducée de même ; au chef d'argent.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS:

Riston (Victor, Bon). — Résidence : Château du Val-au-Mont, par Malzéville (M.-et-Mos.). Marié à Noémie Mougenot, dont : *a*) Jacques, né le 4 août 1889 ; *b*) Nicole, né le septembre 1894.

RIVAUD DE LA RAFFINIÈRE.

Famille issue des rangs de la magistrature de la sénéchaussée de Sivrai, qui a fourni au milieu des guerres de l'Empire deux généraux distingués, dont l'un surtout a pris une grande part aux plus célèbres journées, et a mérité de voir inscrire son nom à côté des noms les plus glorieux. C'est Rivaud (Olivier-Macoux), comte de la Raffinière, lieutenant-général, grand'croix de la Légion d'honneur, commandeur de Saint-Louis, membre de l'Académie de Rouen, né à Sivrai, le 10 février 1766. Entré à vingt ans dans les dragons de La Rochefoucauld, sous-lieutenant en 1790, il se distingua sous Dumouriez et reçut à l'affaire de Mons les éloges de ses chefs. En 1793, après la bataille de Nerwinde, il reçut le brevet d'adjudant-général. Il prit une part active à toutes les batailles. Chef d'Etat-major de l'armée des côtes de Brest en 1794, il remplit en 1795 le même emploi sous Kellermann à l'armée des Alpes.

Attaché à l'Etat-major de Bonaparte comme adjudant-général, il prend part aux combats de Castiglione, de St-Georges, sous Mantoue, où il est atteint d'un coup de feu à la tête ; de Rivoli, d'Arcole et à la prise de Mantoue. A son départ d'Italie, il reçoit une lettre flatteuse de Bonaparte, et est signalé au Directoire, par Berthier, comme un *officier plein de bravoure et d'habileté, particulièrement instruit dans le service d'Etat-major.*

Il arriva aux plus hauts grades et se retira dans sa famille en décembre 1840, après les fatigues d'une vie longue et active. Il avait épousé à Couhé, le 6 fructidor an X, Marie-Charlotte de Fricon dont il eut postérité.

Armes: *Parti et coupé, le 1er d'azur à une épée d'or mise en pal; le 2e d'argent à deux jumelles ondées, posées en bande de sable, soutenues d'azur, à un lion ailé d'or, la tête semée de trois étoiles du même posées 2 et 1.*

RIVERIEULX DE VARAX.

Famille originaire de Bourbon-l'Archambault, qui, dès l'an 1600, a fourni des officiers aux troupes du roi, et des magistrats à la cour des monnaies de Lyon.

Le premier connu, Charles de Riverieux de la Ferrandière, était conseiller à la cour des monnaies et sénéchaussées de Lyon en 1600.

La filiation suivie commence à Etienne de Riverieux, secrétaire du roi, vers 1650.

Il eut entre autres enfants Hugues de Riverieulx, écuyer, comte de Varax, seigneur de Marcilly, président et lieutenant-criminel en la cour des monnaies et siège présidial de Lyon, ancien prévôt des marchands, qui épousa Blanche Albanel dont il eut postérité.

Armes : *D'azur, à la rivière d'argent, surmontée d'un croissant du même.*

RIVIÈRE (*de*).

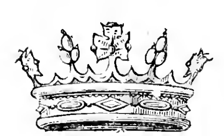
Cette famille est originaire du Languedoc.

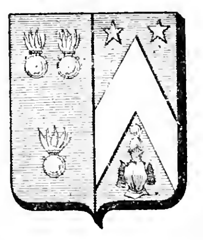
Léonard, chevalier de Rivière, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de l'ordre de St-Louis, écuyer calvadour, etc., fut créé baron, par lettres-patentes du roi Louis XVIII avec l'autorisation de transmettre ce titre à son neveu Louis-Ulfrin qui fut, plus tard, gentilhomme de

a chambre du roi Charles X, maire de St-Gilles et conseiller général du Gard.

Armes : *D'or, à trois épées de gueules en pal, les pointes en haut, soutenant une couronne.*

ROBERT DE BEAUCHAMP.





Voir pour la notice le Tome Ier, page 1974.

REPRÉSENTANTS ACTUELS

1° **Robert**, Mis de **Beauchamp** (Louis), né le 29 décembre 1853, capitaine de l'armée territoriale, et Mise, née Parsy, à Lhommaizé (Vienne).

Enfants : *a*), Michel ; *b*) Edouard ; *c*) Evariste ; *d*) Marie-Louise-Jeanne ; *e*) Claire.

2° **R.** Cte de **B.** (*Etienne*), né le 10 janvier 1859, veuf de Madeleine de Montesquieu, château de Morthemer (Vienne).

Enfants : *a*) Georges ; *b*) Elisabeth.

1° **R.** Cte de **B.** (*Raymond*), né le 29 mai 1855, ancien attaché militaire de France en Danemark, en Suède et en Norwège et Ctesse née Vitali, Chau de Saint Julien-l'Ars (Vienne), et 7, rue Tilsitt, à Paris.

Enfants : *a*) François, né le 7 avril 1887; *b*) Christiane née le 15 mai 1888.

2° **R.** Vte de **B.** (*Maurice*), né le 29 septembre 1858, capitaine de cavalerie; marié à N... Turquet de La Boisserie, décédée. Chau Guillaume par Belabre (Indre), à Noyon (Oise), et 175, boulevard St-Germain à Paris.

Enfants : *a*) Louis, né le 4 octobre 1887; *b*) Hubert né le 3 janvier 1889.

Mère des Précédents : **R.** Ctesse de **B.**, née Mathilde de Lanet. Chau de St-Julien-l'Ars (Vienne) et, 205, boulevard Saint-Germain, Paris.

ROBERT DE LIGNERAC DE CAYLUS.

Cette maison est originaire du Limousin.

Sa filiation prouvée remonte à l'an 1390.

Elle a été titrée : comte et marquis de Lignerac (Corrèze) vers 1750. Grand d'Espagne de 1re classe au titre espagnol de duc de Caylus par héritage des Tubières (3 mai 1770); duc à brevet de Caylus (titre français) en 1783 ; Pair de France le 4 juin 1814 ; duc de Caylus (titre français primog.), le 31 août 1817. Héritier de la grandesse ducale de Caylus (par son aïeule Marie-Josèphe-Vincente-Roberte de Lignerac de Caylus, comtesse de Rougé), Arthur-Marie-Paul-Augustin, comte de Rougé, en vertu de la cédule royale du 16 septembre 1893.

Armes : *D'azur, à trois étoiles à six rais d'or, au chef du même* qui est de Caylus ; *sur le tout : d'argent, à trois pals d'azur* qui est de Robert.

REPRÉSENTANT ACTUEL

Robert de Lignerac duc de **Caylus,** (Joseph-François), né à Paris, le 29 février 1820, marié à Saint-Clair-sur-Epte, le 29 janvier 1851, à Joséphine-Benoite Fafournoux, née à Paris le 18 août 1824.

ROBERT DU CHATELET (*de*).

En Champagne ; famille ancienne, qui tire son origine du midi de la France, et florissait en Béarn, en Quercy et dans les provinces voisines, dès le XIIe siècle. Il en existe plusieurs branches; celle que nous rapportons s'est transplantée en Champagne, sous le règne de Henri IV. Une partie des papiers de famille ayant été brûlés ou égarés dans le fort de la révolution, on ne peut commencer la filiation d'une manière authentique qu'à partir de noble Joachim de Robert, qui vivait en Béarn vers l'an 1450.

Au 4me degré nous trouvons Barthélemy de Robert, seigneur de la Guitardie, des Trois Estocs, du Châtelet et autres lieux, commandant une compagnie de gens de guerre sous Henri IV, et qui fut le premier de cette famille qui vint s'établir en Champagne. Ce prince lui fit plusieurs donations et il acquit les seigneuries du Châtelet, de Mondigny, etc. par son mariage contracté le 3 août 1603, avec Suzanne d'Hennin-Liétard.

Cette famille compte plusieurs officiers, entre autres Charles Akam de Robert du Châtelet, 1er du nom, dit *le baron du Châtelet*, capitaine de grenadiers au régiment du Maine-infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié en 1712 à Jeanne Chaussé des Croisettes-de-la-Neuville, dont il eut postérité.

Armes : *De gueules, à l'aigle d'argent.*

Couronne de comte.

Tenants : *Deux sauvages.*

ROBERT DU GARDIER.

Cette famille est originaire du Dauphiné et Vivarais.

Elle a fourni de nombreux chevaliers de Saint-Louis et s'est alliée aux maisons d'Urre, de Montchenu, de Chambonnas, de Lestocq, etc.

ARMES : *D'azur, au lion d'argent, regardant un soleil d'or mouvant de l'angle dextre de l'écu.*

DEVISE : *La droite voie et nul souci.*

ROBIEN (*de*).

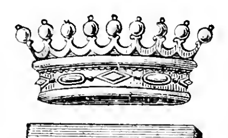
Cette famille est originaire d'Angleterre.

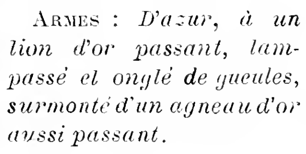
Jacques Baucher, gentilhomme anglais, s'établit en Bretagne, et épousa vers 1212, une fille de la maison d'Avaugour, comme on l'apprend par des lettres de 1389 du duc Jean, données à Louis Baucher, seigneur de Robien, descendant de Pierre Baucher, chevalier, qui avait épousé Marie de Maure, par lesquelles lettres le duc lui accorda la permission de changer le nom de Baucher en celui de Robien.

Son fils, Jacques de Robien fut capitaine du Croisic.

ARMES : *D'azur, à dix billettes d'argent.*

ROBIN DE LA COTARDIÈRE.





Cette famille est originaire d'Issoudun dans l'Indre.

ARMES : *D'azur, à un lion d'or passant, lampassé et onglé de gueules, surmonté d'un agneau d'or aussi passant.*

Couronne de comte.

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Robin de La Cotardière, Châu de Chaillou par Châtillon (Indre) et Angers. Marié à Delle de Gargilesse, dont : *a)* Roger, 74, rue de Miromesnil, à Paris ; *b)* Suzanne, mariée à Georges de CHAMBRUN d'UXELOUP de ROSEMONT ; *c)* Thierry.

ROBIOU DE LA TRÉHONNAIS.

Cette famille, originaire de la Bretagne, avait formé deux branches : celle des seigneurs de Quilliamont, de Troguindy, de Keroparty, maintenue par les commissaires en 1726 et par arrêt du Parlement de 1777 (Etats 1786, ressort de Lannion), qui porte *d'argent, à trois fasces d'azur*, 2° et celle des seigneurs de la Busardière, de la Tréhonnais, de Mareuil du Pont, etc., maintenue par arrêt du Parlement de 1730, ressort de Rennes, aujourd'hui existante.

Le premier auteur connu est Olivier, gentilhomme de pied, qui vivait en 1543. Nous trouvons ensuite René, seigneur de Lupin, référendaire à la chancellerie en 1719 ; un évêque de Coutances en 1836 ; un savant correspondant de l'Institut.

Jehan Robiou de La Tréhonnais se maria vers 1772 ; il eut 17 enfants.

Jean, chevalier de St-Louis, fit les guerres de la Chouannerie.

Son fils Frédéric, né à Jersey en 1820, épousa une anglaise et en eut trois filles : *a)* Helène ; *b)* Mathilde ; *c)* Emilie.

Emilie épousa Léon Robiou de la Tréhonnais, capitaine au 12e hussards.

Félix épousa en 1817 Noémi de Torquat de la Coullerie, dont il eut six enfants. L'aîné, Félix, épousa, en 1849, Thérèse-Joséphine Le Moigne, d'une vieille famille du Morbihan. De ce mariage il eut six enfants, dont trois seulement sont mariés : 1° Léon, commandant au 2e chasseurs, qui épousa en 1882 Emilie Robiou de la Tréhonnais ; 2° Victor, qui épousa en 1890 Marie Desmouys ; 3° Joséphine, qui épousa en 1887 le comte Auguste de Roffignac, dont : *a)* Louis † en 1894 ; *b)* Léon, né en 1894 ; *c)* Jeanne, née en 1896.

ARMES : *De gueules, à la fasce d'or accompagnée de six croisettes.*

Couronne de comte.

ROCHAS D'AIGLUN

Cette famille était divisée en trois branches.

Une de ces branches existait encore naguère en Espagne ; ce fut Hercule de Rochas qui, le premier, en 1613, y porta son nom et ses armes.

Une autre (de Rochassio de Castro-Aigledino) existe encore en Dauphiné sous le surnom d'Aiglun, parce que le lieu d'Aiglun, situé entre Sisteron et Digne, fut longtemps celui de sa résidence, et qu'elle l'a possédé à titre de seigneurie à une époque déjà très reculée.

Sans parler de ses services et de sa fidélité à ses légitimes monarques dans les temps non critiques ni orageux, cette famille a été fermement attachée et fidèle à l'auguste dynastie des Bourbons dans toutes les circonstances adverses. Elle pourrait en citer divers traits dont elle se glorifie, quoique plus d'une fois elle les ait scellés de son sang. Tel fut celui du chevalier de Rochas, qui le 25 avril 1592, à la tête d'un parti de royalistes, ayant voulu donner sur celui des Ligueurs qui

était commandé par le seigneur d'Aubignan et de l'Oriol, fut atteint d'un coup de feu et laissé mort sur le champ de bataille.

Comme ces trois branches de Rochas n'avaient qu'une seule et même origine, sans doute en mémoire de ce, et pour mieux se reconnaître entre elles dans les siècles à venir, chacune d'elles était le plus souvent en usage d'orner l'extérieur de l'un des côtés de son écusson des pièces d'armes de l'une ou de l'autre des autres branches. Ce fait, peut-être indifférent, ne laisse pas que d'être justifié par les empreintes d'anciens sceaux encore attachés à des actes par quelques pièces sculptées, tirées des ruines d'un édifice, enfin par des mémoires de famille.

La première branche porte pour armes : *D'or, à la croix bourdonnée ou pommetée de gueules : au chef d'azur, chargé d'une étoile du champ.*

La seconde, celles des seigneurs des terres et château d'Aiglun, en Provence, porte : *De gueules, à une rose d'or sans tige, surmontée d'un croissant d'argent.*

La seconde branche a pour auteur André de Rochas, premier du nom, qui vivait en 1480.

Au 6ᵉ degré, nous remarquons André de Rochas, 2ᵉ du nom, seigneur d'Aiglun, dit le *capitaine Rochas*, à cause qu'il avait commandé une compagnie de cinq cents hommes.

La troisième branche porte : *D'azur, au tau d'argent, surmonté de trois étoiles d'or rangées en fasce.*

Cette famille compte plusieurs officiers, un avocat au Parlement de Grenoble, un juge d'instruction à Gap, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis.

ROCHEFORT *(de)*.

Maison originaire de Bourgogne, qui a donné deux chanceliers de France et un chevalier des ordres du roi. Elle remonte sa filiation, dans les grands officiers de la Couronne, à Guy, seigneur de Rochefort, qui servait en 1369, dans la compagnie d'Étienne de Flavigny, chevalier, et, en 1377, dans celle de cent hommes d'armes du duc de Bourgogne.

Au 5ᵉ degré, Guillaume, seigneur de Rochefort, suivit son prince dans les expéditions militaires, et se trouva à la guerre du bien public tenant son parti; il combattit à la journée de Montlhéry; fut ensuite maître des Requêtes de son Prince, revêtu d'emplois importants et difficiles, fut son ambassadeur auprès du Pape et des Princes d'Italie, où il résida un an; alla au-devant des Suisses et des Allemands prêts à fondre sur le comté de Bourgogne, et les éloigna à force d'argent. Tant de services n'empêchèrent pas qu'on ne lui rendît de mauvais offices auprès de son Prince, et comme il en appréhendait le ressentiment, il se retira de sa cour, abandonnant ses biens à la fureur de son Conseil, qui ordonna aux baillis d'Autun et de Charolais de raser ses châteaux; mais le duc (Charles le Hardi) ayant été tué devant Nancy, le roi Louis XI ayant réuni la Bourgogne par le droit de réversion, il profita de l'ambassade qu'il eut auprès du roi de France, pour le mariage de l'héritière de Bourgogne, et se laissa tenter aux offres que ce Prince lui fit d'une place dans le Conseil et du gouvernement du pays de Blaisois; il le créa ensuite chancelier de France par lettres du 12 mai 1489, lui rendit les terres de Pleuvant et de Longeau, confisquées sur son père, en considération de ce que, pour venir à son service, il avait abandonné des biens considérables. Il lui accorda aussi, en juillet suivant, la mairie et le droit de justice pour la terre de l'abergement d'Auxonne. Ce prince ordonna aussi au roi Charles VIII, son fils, de le continuer dans son office de chancelier, ce qui lui fut accordé par lettres du 22 septembre 1489. Il est nommé présent, comme chancelier de France, au contrat de mariage du roi avec Anne, duchesse de Bretagne, en 1491. Ses descendants continuèrent à occuper les plus hauts emplois et toujours à la satisfaction du roi.

Du 7ᵉ degré est sorti la tige de la branche des seigneurs de Luçay qui a pour auteur Claude de Rochefort, seigneur de Luçay, Ligy, Suilly, etc. Il fut panetier du roi en juin 1554 et qualifié de chevalier de son ordre.

Cette branche s'est continuée jusqu'à nous en fournissant quantité d'officiers distingués et plusieurs chevaliers de St-Louis et des ordres du roi.

C'est à cette branche qu'appartient le célèbre polémiste et écrivain Henri de Rochefort, Mⁱˢ de Luçay, plus connu sous le nom d'Henri Rochefort.

Armes : *D'azur, semé de billettes d'or, au chef d'argent chargé d'un lion passant de gueules.*

Nous trouvons une autre maison du même nom originaire du Forez et une des plus anciennes et illustres de cette province. Cette famille a servi le roi et l'Etat dans ses armées, fait des ligues défensives avec des princes souverains dans les siècles reculés. Elle a donné au chapitre de Saint-Jean-Baptiste, des doyens chanoines comtes de Lyon, ainsi que des religieux dans l'abbaye de l'Isle-Barbe, anciennement souveraine, et des chevaliers commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte. La branche aînée actuelle de cette maison, originaire du Forez, s'est établie à Rochemure en Vivarais, diocèse de Viviers, à la faveur d'un mariage que Jean III de Rochefort, seigneur de la Tuillière, contracta le 27 novembre 1648 avec noble demoiselle Anne de Guion de Geix de Pampellone, native de ces contrées.

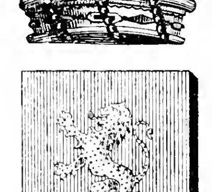
La filiation régulière remonte à Falcon de Rochefort, qui vivait en 1334.

Cette famille a formé une seconde branche, issue du 3e degré de la première et ayant pour auteur Ponce de Rochefort Ier, chevalier, seigneur d'Espercieu et de Villette.

Armes : *Parti, au 1, d'azur, à trois fleurs de lys d'or; au chef de même, chargé d'un lion issant de gueules*, qui est de Rochefort ; *au 2, plein de vair*, qui est de la Valette.

Cri de guerre : *Lilia sustinet virtus.*

ROCHEMONT (*de*).



Cette famille est originaire de Bourgogne.

Lazare de Rochemont, brigadier des armées du roi, maréchal des logis des grenadiers de la garde, fut tué en 1704 à la bataille de Leuse (Pays-Bas).

Jules-Mathieu, baron de Rochemont, mestre de camp de cavalerie, fut élu par la noblesse de Charolais, aux Etats de Bourgogne en 1749.

René de Rochemont, frère du précédent, après la révocation de l'édit de Nantes, se réfugia en Suisse où il mourut sans laisser de postérité masculine.

Antoine-Isidore de Rochemont, ancien capitaine d'Etat-major, dernier et unique descendant de cette famille, né en 1798, marié le 20 décembre 1828, à sa cousine-germaine Marie-Ludivine de Rochemont, est décédé, ne laissant qu'une fille.

Armes : *De gueules, au lion ravissant d'or.*

ROCHETTE DE LEMPDES.

Seigneurs de Malauzat et de Lempdes.

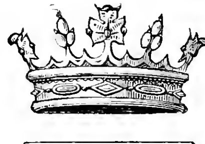
Cette famille descend, selon toute apparence de Rochette, receveur du taillon à Clermont, et l'un des plus riches particuliers de cette ville en 1639. Elle a formé deux branches.

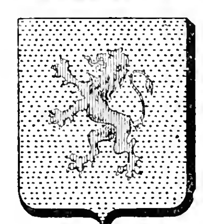
La première celle des seigneurs de Malauzat, près Châteaugay ;

La seconde branche, celle des seigneurs de Lempdes, près de Pont-du-Château, a continué comme suit. Blaise Rochette, Ier du nom, écuyer, secrétaire du roi en 1650, rendit hommage à cause de la seigneurie de Lempdes, indivise avec l'évêché de Clermont, en 1671. Il mourut en 1693, laissant postérité qui a figuré dans la magistrature et l'un d'eux, Jean-Jacques Rochette de Lempdes, fut l'un des signataires de l'acte de coalition de 1791. Il avait épousé Marie-Anne-Félicité de Frédefond de Marcillat, dont il eut trois fils et une fille.

Armes : *D'azur, à trois rochers d'or, au chef de même.*

ROFFIGNAC-GRIMODY (*de*).





On trouve dans les dossiers de Chérin une notice sur la famille de Roffignac, le travail est incomplet; malgré les lacunes qu'on peut signaler, c'est peut-être l'œuvre la plus importante qui ait été écrite sur cette famille.

Nous résumons ici la notice de Chérin (1773) en la continuant jusqu'à ce jour.

La maison de Roffignac, tient un rang distingué entre celles de l'ancienne chevalerie; lle a pris son nom d'une terre située en Limosin.

Les cartulaires de l'église de Tulle et ceux des abbayes d'Uzerche et de Vigeois ont conservé les noms de ses premiers auteurs qui, dans les XIe et XIIe siècles, ont signalé leur piété envers les monastères ou qui ont souscrit les chartes des donations qui leur ont été faites dans le siècle suivant.

On trouve : Raymond de Roffignac, chevalier, 1276 : Hugues de Roffignac, 1298 ; Bertrand de Roffignac, seigneur de St-Germain-les-Vergnes, épousa, en 1337, Valérie Aubert, nièce d'Etienne Aubert qui fut depuis Pape sous le nom d'Innocent VI.

Mais la filiation n'est littéralement prouvée que depuis :

I.— Renault de Roffignac, chevalier, chambellan du roy Charles VI qui lui fit don, en 1394, d'un hanap (vase) d'argent doré. Renault épousa Galienne de Malesec ;

II. Jean de Roffignac, chevalier, fils de Renault, fut chambellan de Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, puis de Charles, duc d'Orléans ; il épousa Louise de Monteruc (1396), et mourut après 1452. Il laissa trois fils : 1° Guy, qui suit; 2° Renault, chevalier, seigneur de Meaulce, chambellan de Jean de Bourgogne, comte de Nevers, dont la postérité établie en Nivernais s'est partagée en deux branches connues : la première, sous le titre de seigneur de Meaulce ; et la deuxième, sous celui de seigneur d'Aspremont ; 3° Bertrand, nommé en 1465 évêque de Sarlat, et une fille Marguerite, mariée en 1430 à François de Noailles, tige des ducs de Noailles ;

III. — Guy épousa, en 1449, Marguerite de Salagnac, dont :

IV. — Guy, IIe du nom, chevalier, épousa Françoise Chauvet, fille et héritière de Pierre Chauvet, seigneur de Sannat, dont :

V. — Christophe, écuyer, seigneur de Sannat, épousa Marie Chauvet, de ce mariage : Léonard, auteur de la branche de Grimody ;

VI. — Léonard épousa Marie de Belabre, dont :

VII. — Etienne qui épousa Françoise de Douhet, dont :

VIII. — Louis qui épousa Anne de Mosnard de Vantenat (1627), dont :

IX. — Claude épousa Gabrielle du Clou (1658), dont :

X. — Guillaume épousa Anne Mondin de Montostre (1685), dont :

XI. — Claude II épousa Marie de Coustin (1731), dont :

XII. — François-Martial épousa Marie Bonin de Nouic (1758), dont ·

XIII. — Claude-Alexandre épousa (1778) Marie Clavaud de Masbertrand, de ce mariage : 1e Emmanuel et 2o Gédéon ;

XIV. — Emmanuel épousa (1835) Ursule Duboys-Laborde, dont :

XV. — Jean épousa Alice de Cossart d'Espiès, fille du marquis d'Esplès (1879) ;

XVI. — Gédéon, second fils de Claude-Alexandre, épousa Anne Contret, dont : 1° Jules, marié à Henriette de Mesgrigny ; 2o Auguste, marié à Joséphine Robiou de la Tréhonnais ; 3• Irma, religieuse carmélite.

Notes complémentaires au dossier de Chérin :

Gérald de Roffignac, Alais, sa femme, avec leur fils, Bernard, firent, vers l'an 1060, une donation au monastère de Tulle ;

Robert de Roffignac possédait une partie de la forêt de Corneille conjointement avec Bernard, vicomte de Comborn et en fit donation à Saint-Martin de Tulle en 1103 pour réparer le monastère. Il fit un voyage en 1119 à Jérusalem et fut accompagné de Etienne, son fils.

Aimeric, fils d'Etienne, fut tué en 1153, dans une guerre que soutenait Elie, vicomte de Comborn, son cousin.

Le nom et les armes sont au musée des Croisades à Versailles, année 1119.

Armes : *D'or, à un lion de gueules.*
Couronne de marquis.

La terre seigneuriale de Grimody appartenait

ainsi que Sannat à la famille Chauvet. Léonard de Roffignac la recueillit dans l'héritage de sa mère.

Dans la liste des gentilhommes de la généralité de Limoges qui ont fait preuve de noblesse en 1666, on trouve Claude de Roffignac, sieur de Grimody.

Après une production de titres faites par Léonard, fils d'Antoine de Grimody et de Françoise de Blond, suit une déclaration du roi qui déclare Léonard noble et issu de noble race (1698, manuscrit d'Hozier).

Lettre de Chérin, 1er février 1789, à François-Martial de Roffignac de Grimody, jointe à l'envoi des certificats de noblesse demandés pour l'entrée de ses fils au service militaire.

Dans la liste des gentilhommes qui ont voté aux Etats-généraux de 1789, sénéchaussée de Limoges, 16 mars, on trouve Martial-François de Roffignac, chevalier, seigneur de Grimody.

Alliances. — La famille Roffignac-Grimody appartient à la noblesse militaire. Elle a contracté des alliances avec les familles Chauvet (1520) ; Douhet (1580), Coustin (1731) lesquelles furent alliées également aux Roffignac de Sannat, et avec les maisons Pot de Piégut (1683), de Blond (1648), d'Arfeuille (1675), de Père (1761, de Vérine de St-Martin (1835), etc., toutes ces maisons sont du Limousin.

O'Neill (1722) appartenait à une très ancienne famille d'Irlande.

De Cossart d'Espiès (1879), famille ancienne et illustre de Picardie, qui compte parmi ses membres trois lieutenants-généraux, deux maréchaux de camp, dix colonels, un grand'croix de St-Louis. Titre de marquis (1654). De Mesgrigny, famille originaire de Champagne. La famille d'Esplès a reçu le titre de marquis en 1654.

L'année 1789 a ouvert une ère nouvelle dans l'histoire de France ; les privilèges ont disparu, la noblesse a continué de verser son sang sur les champs de bataille, comme par le passé.

Frédéric de Roffignac-Grimody, prêtre, martyr de la foi, fut décapité à Paris, le 13 juillet 1794.

Louis de Roffignac, tué à la bataille de Fleurus, juin 1794.

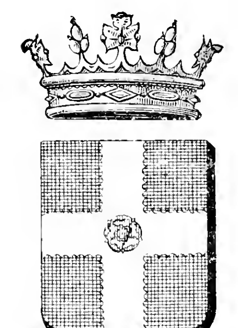
Elie de Roffignac, soldat tué à Hesse-Cassel, février 1807.

Eugène de Roffignac, officier aux grenadiers de la garde impériale, tué à la Bérézina, novembre 1812.

Emmanuel de Roffignac, garde d'honneur de Napoléon, décoré à 21 ans, et capitaine dans la garde royale de Louis XVIII.

Tous ces membres de la maison de Grlmody ont continué dans la France nouvelle la tradition d'une famille chrétienne et militaire.

ROISSARD DE BELLET.



Cette famille est originaire de la Savoie.

Pierre Roissard, fils de Pierre Roissard, avocat à Chambéry, qui s'était fixé à Nice vers 1700, fut créé en 1777 *baron de Bellet* par Victor-Amédée III, roi de Piémont.

Le général Roissard de Bellet, sénateur du royaume d'Italie, frere du 4e baron de Bellet, opta pour l'Italie, lors de l'annexion de 1860, et a longtemps commandé en chef le corps des Carabiniers Royaux.

ARMES : *De sable, à la croix d'argent engrêlée, chargée d'une rose de gueules.*

Couronne de marquis.

DEVISE : *Res non verba.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Roissard, Baron de **Bellet** (*Eugène*), chef de nom et d'armes, né en 1836, ancien député des Alpes-Maritimes. Résidences : 44, Avenue du Bois-de-Boulogne à Paris ; 19, Promenade des Anglais à Nice, et château de Bellet par Nice.

ENFANT : Baron *Jean* **R.** de **B.**, né en 1866, Chargé d'affaires de la République de Saint-Marin près le Gouvernement Français ; mêmes résidences ; marié à Elisabeth-Caroline PRODGERS, dont : 1° *François*, né en 1888 ; 2° *Pauline*.

FRÈRE et SŒURS : 1° Charles **R.** de **B.**, 4, rue Masséna, Nice.

2° Clémence **R.** de **B.**, veuve de Alexandre de MILLO-TERRAZZANI, 4, rue Masséna, Nice.

3° Nathalie **R.** de **B**, 4, rue Masséna, Nice.

ROLLAND (*de*).

Noble et ancienne famille originaire de Normandie et établie en Guyenne depuis 400 ans, où elle fut transférée par Etienne de Rolland, fils de Thévenin. Plusieurs des seigneurs de ce nom ont rendu des services à l'Etat et se sont signalés en exposant leur vie et leurs biens, pendant les guerres de Normandie, sous Charles VII et durant les derniers troubles de Guyenne, sous Louis XIII et Louis XIV.

Les alliances de cette maison sont avec les meilleures familles du royaume.

Elle prouve sa descendance depuis Thévenin de Rolland, écuyer, qui fut un des 100 hommes d'armes de la grande ordonnance du roi Charles VII. Il se trouva au siège de Rouen et à la bataille de Formigny, en 1449 et 1450, et servait encore en 1453.

Au 8e degré, nous remarquons Jacques de Rolland, seigneur du Pont, chevalier des ordres du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, suivant les provisions du 7 juin 1645, capitaine de cavalerie dans le régiment du duc de Guise ; il fut aussi par la suite vice-sénéchal de Guyenne. Il se trouva aux sièges de Fontarabie et de Salces. Louis XIV en fit grand cas, et en récompense de ses services, il lui accorda deux sauvegardes, l'une datée de Saint-Denis, le 13 juillet 1652, et l'autre de Paris, le 27 juin 1653. La famille conserve plusieurs lettres de ce monarque, des ducs de Vendôme, de Guise et de Candale, écrite à ce Jacques, et nombre d'autres pièces qui justifient ce qu'il est dit, touchant ses signalés services.

Ce fut lui qui, dans les derniers troubles de la province de Guyenne, arrivés en 1652 et 1653, occasionna la réduction de la ville de Bordeaux, les troubles cessèrent, et la province ne tarda pas à rentrer dans l'obéissance. M. Pellot, intendant de Bordeaux, lui accorda la première maintenue de noblesse, le 20 juillet 1666.

Il eut plusieurs enfants de Jacquette de Lurbe, qu'il avait épousé le 30 décembre 1646, entre autres, Joseph, le 4me, qui fut l'auteur de la branche des seigneurs de Lastous. Il fut chevalier des ordres du roi et gentilhomme de la chambre, puis major dans le régiment de Bigorre-infanterie, et se retira du service avec une pension de 400 livres. Il épousa le 5 février 1696, Marie Ditteronde, dont il eut postérité qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

ARMES de la branche aînée : *D'azur, au léopard lionné* ou *au lion léopardé, couronné d'hermine.*

SUPPORTS : *Deux hommes d'armes, ayant chacun à la main une épée haute d'argent, la poignée d'or, avec ces mots latins sur chaque bras portant l'épée, à l'un* **Servat**, *à l'autre* **Tuetur**; *et tenant de l'autre main l'écusson des armes.*

CIMIER : *Un lion léopardé d'or, semblable à celui des armes, tenant de sa patte dextre un sabre recourbé d'argent, la garde d'or, menaçant de frapper.*

TIMBRE : *Casque taré au tiers.*

DEVISE : *Nomine Magnus, Virtute Major.*

Les armes des seigneurs de Lastous, seconde branche, sont les mêmes, avec cette différence, qu'ils brisent : *d'un lambel à trois pendants d'argent en chef.*

ROMANET DE BEAUNE (*de*).

Comtes, vicomtes et barons de Romanet, seigneurs de Farsac, Beaune, la Combe, le Masfaucher, etc.; en Limousin, Poitou, Berry, Perche et Normandie.

Principales Alliances, au xive siècle : de Saint-Amand; au xve, de Villemonne, de Masvallier, de Bermondit ; au xvie siècle, de Faye, de Bonnet de la Porte, de la Saigne-Saint-Georges, Aubusson de la Villatte; au xviie, Pichard de l'Eglise du Bois, de la Pomélie, de Villelume, du Chatenet; au xviiie, Pichard de Saint Julien, des Maisons du Palaut, Esmoingt de La Vaublanche, Hugon du Prat, d'Ussel ; au xixe, de L'Hermitte, Bonnet de Bellou, etc.

Services : Nombreux officiers et gardes du corps du roi dont plusieurs morts au champ d'honneur.

Armes : *D'argent, au chevron de gueules, chargé d'une étoile d'or en chef et accompagné de trois branches de romarin de sinople, le tout surmonté d'un lambel de gueules.*

REPRÉSENTANTS ACTUEL :

1° **Romanet** (*Raymond*, comte de), chef de famille, Commandeur de St-Grégoire, ancien représentant de Mgr le comte de Chambord dans le département de l'Orne, résidant au château de Gevraise, au Perche, marié en premières noces à Mathilde de Mésenge, dont un fils, Fernand, vicomte de R., mort en 1879, laissant, de Marie-Thérèse de Fingerlin, un fils nommé *Gaston*, résidant au château d'Aunay, en Normandie; marié en deuxièmes noces à Camille Goullet de Rugy, dont : *a*) *Mathilde*, mariée à René d'Oresmieulx de Fouquières; *b*) Armand, qui suit, et *c*) Louis, mort à vingt-cinq ans, non marié;

2° **R.** (*Armand*, comte de), ancien officier de cavalerie, officier du Nicham, marié à Georgette-Robert de Beauregard, dont : *a*) Mathilde; *b*) Louis; *c*) Jean.

3° *Louise*, sœur de Raymond, mariée à Gaspard Pécou, marquis de Cherville.

4° **R.** (*Olivier*, vicomte de), neveu de Raymond et fils de feu Gaston, vicomte de R. et de Léontine de la Bonninière de Beaumont, archiviste-paléographe, résidant au chau des Guillets, au Perche, marié à Jeanne de Berthier-Bizy, dont : *a*) Joseph; *b*) Marie ; *c*) Pierre, *d*) Jehan.

5° **R.** (vicomte *René* de), frère du précédent, marié à Thérèse de Hauteclocque et résidant au château d'Yvrench, en Ponthieu.

6° *Adèle*, veuve d'Adrien, comte de Semallé, résidant au chau des Feugerets, au Perche, cousine-germaine de Raymond et fille de feu Auguste, vicomte de R., ancien page de Charles X, aide-maître des cérémonies de France, et de Jenny de Falaiseau.

ROMANS (*de*).

En provence. D'après un certifical, donné en la ville et principauté de Martigues, en 1744, en faveur de Jean-François de Romans, il parait que cette famille est une des plus anciennes et des plus honorables de cette ville dont elle est originaire; que Jean-Antoine de Romans, père de son trisaïeul, portait l'épée par sa qualité, et avait commandé dans la ville; que ses descendants ont toujours vécu avec distinction et sans dérogeance; que le père du dit sieur de Romans, mort depuis 1729, avait été major et capitaine d'infanterie, et avait épousé une fille d'officier; que la famille du dit sieur de Romans est alliée entr'autres, à celle de Bouquier, ancienne noblesse de la ville de Marseille, et des deux côtés à celle de Broglie, de la même ville de Martigues, de laquelle est le maréchal de ce nom, chef de la branche établie à Paris.

Noble Michel de Romans, qui continua la descendance de sa famille, son frère aîné Jean François étant mort sans postérité, est qualifié officier-major du régiment du Bretagne, dans un certificat délivré à Martigues, le 15 octobre 1747. Il a été d'abord lieutenant au régiment de Bretagne jusqu'en 1758 ; successivement chevalier de Saint-Louis, capitaine aide-major au même régiment; puis major dans celui des volontaires de Clermont, lieutenant-colonel de ce corps en 1760 et enfin brigadier des armées du roi, par brevet du 22 janvier 1769; et maréchal de camp, le 1er mars 1780.

Armes : *D'or, à une aigle éployée de sable.*

Supports et Cimier : *Deux lions et un demi-lion, aussi de sable.*

Couronne de marquis.

ROQUEFEUIL *(de)*.

En Rouergue. Maison originaire de cette province où le marquisat de Roquefeuil est situé.

Le *Spicilège* parle d'un Roquefeuil, seigneur considérable du temps de Hugues Capet; mais cet ancien nom s'éteignit, et Bernard d'Anduse, seigneur d'Alais, épousa, en 1129, Adélaïde de Roquefeuil, héritière de sa maison, dont il prit le nom ainsi que ses descendants. Celui d'Anduse est connu d'ailleurs : on voit dans l'histoire du Languedoc, qu'ils se qualifiaient princes d'Anduse, et qu'ils avaient leur monnaie.

La filiation suivie commence à Raymond de Roquefeuil, leur fils, qui vivait en 1169.

Ses descendants sont à plusieurs reprises qualifiés de nobles et puissants seigneurs. Ils ont fourni des officiers a l'armée et des chevaliers de St-Louis et des chevaliers de Malte.

La branche de Roquefeuil-la-Salle, qui subsiste aujourd'hui, est l'aînée des autres.

Armes : *D'azur, à une cordelière d'or, passée en sautoir.*

Nous trouvons une autre maison de Roquefeuil, originaire du Languedoc, diocèse d'Alais, dont on fait remonter l'origine à l'an 1250.

Sa filiation commence à Guillaume de Roquefeuil, qui s'attacha à Jacques, roi d'Aragon, et le suivit à la conquête des royaumes de Valence et Murcie. Il mourut vers 1273, laissant entre autres enfants, Raimond, qui resta en Espagne, et fut auteur de la branche des comtes des *Peralada*.

Elle a fini à Guillaume-Manuel de Roquefeuil, comte de Peralada, grand d'Espagne en 1701, mort en 1712.

La branche aînée a fini aux enfants de Roquefeuil, dont les fils sont presque tous morts au service.

Les autres branches sont :

1° Les seigneurs de Londres ;

2° Les vicomtes de Gabriac, sa postérité subsistait dans François, dit le marquis de Roquefeuil, vicomte de Gabriac, né à Montpellier, le 9 avril 1718, chevalier de Saint-Louis ;

3° Les seigneurs de Versols qui descendent de Rigaud de Roquefeuil, seigneur de Versols.

Armes : *De gueules, écartelé par un filet d'or, à douze cordelières du même, trois dans chaque quartier.*

ROQUEMAUREL *(de)*.

Ou Rocquemaurel et quelquefois Rocquemanret.

Cette famille qui prend le nom de la terre de Roquemaurel, diocèse de Saint-Flour, est une des plus anciennes et des mieux alliées de l'Auvergne.

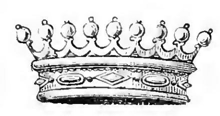
Méry ou Aymeric de Roquemaurel, abbé de Figeac en 1410, mourut évêque de Montauban en 1449.

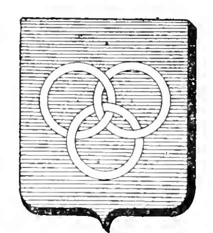
Un autre abbé du nom de Roquemaurel vivait en 1542.

Roquemaurel fut un des capitaines et des seigneurs qui s'embarquèrent avec Philippe Strozzi, amiral de France ; et avec Antoine, roi de Portugal, pour aller conquérir les îles Açores sur les Espagnols.

Armes : *D'azur, à trois rocs d'échiquier d'or, posés 2 et 1 ; au chef d'argent, chargé d'un lévrier passant de sable.*

ROTALIER *(de)*.





Comtes de Rotalier, baron de Bermont, seigneurs de Rotalier et de Villers-Poz, en Franche-Comté, d'Agencourt, en Bourgogne, etc.

Cette famille qui a porté longtemps le nom de *Petiiean*, l'abandonna légalement vers la moitié du XVIIIe siècle (lettres-patentes royales) pour éviter toute confusion avec d'autres familles d'un nom à peu près identique, nobles ou non.

Bien qu'elle se croie issue de noble Charles Petiiean qui vivait à Salins en 1350, à cause des guerres qui ont ravagé la Franche-Comté au XVIIe siècle et détruit la plupart des archives, elle ne peut établir sa filiation qu'à partir d'Abraham Petiiean qui, né vers 1530, était en 1580 *noble-consul* de la ville d'Orgelet. (Le « noble consul » était à peu près à Orgelet, ce qu'était le premier Echevin, avec, à cause de l'importance qu'avait alors cette ville, et de la liberté dont elle jouissait, des pouvoirs plus étendus (Rousset, l. c.).)

Ses fils, Claude et Abraham lui succédèrent dans ses fonctions.

Gilbert, fils d'Abraham II, reprit par droit de retrait féodal, sur M. de Laurencin, la seigneurie de Rotalier qui relevait directement du roi d'Angleterre comme prince d'Orange (1698). A la même époque, il possédait à Arinthod une maison forte dont une des tours existe encore (Rousset L. c. art. Arinthod).

Son fils, Félix-Désiré de Rotalier fut conseiller-maître en la Cour des comptes de Dôle.

Pierre-Alexis, comte de Rotalier, né en 1738, fils du précédent, colonel d'artillerie, adjudant-général de Custine en 1792, émigra à la fin de l'année avec ses deux fils, l'un officier d'artillerie,

l'autre officier d'infanterie. Ils firent tous trois les campagnes de l'armée de Condé.

En 1795, Pierre-Alexis de Rotalier commandait l'artillerie royale à Quibéron où son fils cadet fut blessé et fait chevalier de St-Louis à vingt-sept ans. La belle conduite de M. de Rotalier à ces affaires lui valut le titre de comte et le grade de maréchal de camp. Le titre a été reconnu à la Restauration.

Charles-Joseph-Félix comte de Rotalier, né en en 1766, son fils aîné, fit avec le grade de major l'expédition de Quibéron. Rentré en France en 1802, il épousa, la même année, Marlovie de Durfort de Duras, fille de Charles-Aman-Fidèle de Durfort, comte de Duras, prince de Bournonville, et de Marie-Josèphe de Vaudreuil, et petite-fille du maréchal duc de Duras et de Maclovie de Coëtquen. En 1815, il devint sous-lieutenant des gardes du corps avec le grade de maréchal de camp, chevalier de St-Louis, puis commandeur de la Légion d'honneur.

Alliances : Ambly, Argy, Autume, Bard, Bermont, Bueil, Chargères, Corgeat, Dixon, Durfort de Duras, Girangy, Guernon, Haranguier, Jarry, Longevialle, Macnamara, Marcenay, Mîchaille, Prost, Raucourt, Razy, Ronfand, Tardy, Valdenuit, Valfons, Verdun, Viennay, Savy.

Honneurs : 2 généraux, 7 chevaliers de St-Louis avant la Révolution ; 1 commandeur et 1 chevalier de la Légion d'honneur, un commandeur de l'ordre de Pie IX.

Armes : *D'azur, aux trois annelets entrelacés d'argent 2 et 1.*

Supports anciens : *Deux aigles*; depuis 1780, *deux sauvages Peaux-rouges tenant un arc.*

Devise : *L'espace, Dieu, Le Temps.*

Couronne de comte.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Rotalier** (*Théobald*, Comte de), né en 1830, veuf de Mathilde de Bueil, sans enfants.

2° **R.** (*Hélion*, Comte de), né en 1859, marié à Marie Razy, sans enfants. Château de Rotalier et Paris.

3° **R.** (*Charles-Albéric*, vicomte de), né en 1836, marié à Marie d'Ambly, dont : Maclovie, mariée au comte d'Argy, officier d'artillerie; Marie-Thérèse; Jean et Henri, sous-officiers de cavalerie ; Hedwige. Château de Villers-Poz.

ROUCY (*de*).

Ville de France en Champagne, qui a donné son nom à une maison des plus anciennes du royaume. Le comté de Roucy a passé par alliance dans celle de La Rochefoucauld.

L'histoire des grands officiers de la Couronne remonte la filiation de cette famille à Renaud, Comte de Reims, qui fit bâtir le château de Roucy, y soutint le siège, mis par Hugues le Grand, en 948. Il fut inhumé dans l'abbaye de St-Rémi de Reims, comme porte son épitaphe.

Cette famille est divisée en plusieurs branches dont plusieurs sont éteintes. Les armes des anciens comtes de Roucy étaient : *D'or, au lion d'azur.*

Les dernières branches substituées, par alliance, au nom de Roucy, dont quelques-unes ont fait souche en Lorraine, où elles subsistent encore, ont fait preuve de leur ancienne noblesse, au mois de novembre 1670 ; leurs armes sont : *De gueules, au chou d'or.*

ROUGÉ (*de*).

La terre et paroisse de Rougé, situées en l'évêché de Nantes, a donné le nom à une famille de condition, qui prouve qu'en 1120, Hervé de Rougé, qui en était le possesseur, fonda en partie le Prieuré de St-Sauveur de Beré, et Yvon, son petit neveu, contribua aussi en 1142 à la fondation de Notre-Dame-de-Meilleray.

Les seigneurs de Rougé ont eu l'avantage de n'épouser que de bonnes demoiselles, et de marier aussi leurs sœurs en maisons nobles ; leurs plus anciennes alliances sont avec les familles de Derval, de Tournemine, de Maillé, de Rieux, etc. Les seigneurs de Rougé ont possédé la baronnie de Derval, qui leur a donné pendant plusieurs générations le droit de présider la noblesse de leur province de Bretagne, à ses Etats, et ils possédaient de grandes terres dans cette même province.

En 1356, à la bataille de Poitiers, où le roi Jean fut pris, Bonabes de Rougé, IIIe du nom, fut fait prisonnier en même temps que le roi, et s'étant racheté, il fut envoyé en Angleterre, pour être un des 30 otages du roi ; il mourut en 1377.

Sa filiation remonte à René de Rougé, Ier du nom, qui vivait vers 1600.

Pierre-François, dit le marquis de Rouget, fut maréchal des camps et armées du roi; il fut tué le 16 juillet 1761, au combat de Filinghausen.

Le second fils de René Ier, Jacques de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, capitaine-général des armées du roi, colonel d'un régiment d'infanterie et d'un de cavalerie, mourut de ses blessures le 24 novembre 1654 en laissant postérité.

Armes : *De gueules, à la croix pattée d'argent.*

ROUGEMONT (*de*).

Maison puissante, ancienne et illustre de Franche-Comté, marquante parmi celles d'ancienne chevalerie et de haut baronnage, laquelle a possédé, depuis l'an 1000, et durant trois siècles, la vicomté héréditaire de la cité de Besançon, à laquelle elle a donné trois archevêques : Gérard, en 1220, après avoir été évêque de Lausanne; Eudes, en 1269; et Thiébaud, en 1406, qui avait été d'abord évêque de Châlons, puis archevêque de Vienne.

Elle tenait son nom d'une grande terre composée de plusieurs villages et de la petite ville de Rougemont, défendue par un immense château, qui était une des principales baronnies primitives, et de laquelle relevaient grand nombre de seigneurs bannerets et châtelains.

Les seigneurs de Rougemont qualifiés, dès le XIIIe siècle, de cousins par les ducs et comtes de Bourgogne, ont été fréquemment leurs cautions, et leurs médiateurs; aussi les voit-on toujours mentionnés des premiers dans tous les traités, chartes et diplômes importants. On remarque Thiébaud Ier, nommé le premier dans un diplôme adressé par l'Empereur Henri IV, à Renaud, comte de Bourgogne, et aux principaux grands seigneurs du pays.

Les seigneurs de Rougemont ont toujours soutenu cet éclat et celui de leur ancienne origine, soit dans les tournois, où plusieurs s'acquirent beaucoup de célébrité, ainsi que dans plusieurs pas d'armes, soit en contractant constamment les plus illustres alliances. Six seigneurs de ce nom furent reçus chevaliers de Saint-Georges, en 1390, à l'époque de la première restauration de ce corps illustre, qui, par déférence remarquable pour cette maison, et pour rendre hommage aux vertus héroïques de Jacquette de Rougemont, leur accorda la décoration de cet ordre, seul exemple d'une pareille faveur.

Cette maison possèda la dignité de connétable en fief héréditaire, au XIIIe siècle, et également celle de gonfalonnier jusqu'en 1374.

Armes : *D'or, à l'aigle de gueules, couronnée, becquée et membrée d'azur.*

ROGIER (*de*).

La famille de Rogier subsistait dans Aix en la personne de Pierre de Rogier, marié en 1648 avec Claire de Puget, des seigneurs de Tourtour. Il porta les armes dès sa jeunesse, fut fait capitaine d'infanterie dans le régiment de Mane, par commission du 8 janvier 1635, fit depuis plusieurs campagnes tant sur mer que sur terre, et fut maintenu dans sa noblesse par les commissaires députés par le roi en Provence le 10 avril 1668. Il justifia qu'il était fils de Melchion de Rogier et de Melchionne de Villar, et petit-fils de Jean-Sébastien de Rogier et de Bernardine de Beaumont. Jean-Sébastien commandait une compagnie d'infanterie en Provence l'an 1588. Il était petit-fils de Jean Rogier, seigneur de Pugeton, vivant au commencement de 1500.

Armes : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef d'une couronne, et, en pointe, d'un épi de millet du même.*

ROTOURS (*des*).

Famille originaire de Normandie, qui a été maintenue dans sa noblesse en 1589, 1641 et 1666.

Le titre de baron de Chaulieu lui a été confirmé par lettres patentes du roi Louis XVI, en date du mois d'octobre 1788, enregistrées au Parlement de Rouen par arrêt du 17 novembre suivant. Ces lettres furent concédées à Jacques-Augustin des Rotours, procureur-syndic du clergé et de la noblesse au département de Vire, l'un des rédacteurs du cahier de la noblesse du grand bailliage.

L'empereur Napoléon Ier confirma à son tour le titre de baron, par décret en date de juin 1811, à Jules-Auguste des Rotours qui fut plus tard, en 1812, auditeur au Conseil d'Etat; en 1815, sous-préfet de Cherbourg ; en 1820, préfet du Finistère ; de 1825 à 1830, préfet de la Loire, et, le 25 juillet 1830, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Armes : *D'azur, à trois besants d'argent, 2 et 1.*

ROUARD DE CARD.

Cette famille est originaire du Limousin.

Les renseignements sur la filiation régulière font en partie défaut, et c'est par un manuscrit de la confrérie du Très-Saint Sacrement de St-Michel-de-Lions à Limoges que nous trouvons la description des armes que cette famille portait en 1556, et qui sont : *D'argent, au rocher au naturel, ardent de gueules sur une terrasse de sinople.*

Nous trouvons les mêmes armes, répétées avec une légère variante, dans un manuscrit de Lamy, apothicaire, d'une date postérieure à 1556, qui sont : *D'argent, au rocher qui ord au naturel, à flammes de gueules.*

Dans un acte notarié de 1782, nous trouvons un Léonard Rouard de la Boyssarde, seigneur de Card, qui fut conseiller du roi et juge-garde de la Monnaye de Limoges.

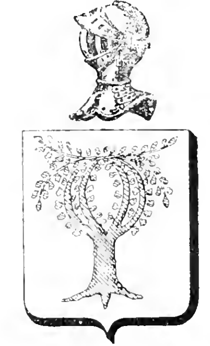
En 1825, un Rouard de Card, ancien procureur du Roi près le tribunal de 1re instance de Limoges, épousa une demoiselle Leberthon, sœur d'un Leberthon, baron de Bonnemie, d'une des plus anciennes familles de Saintonge.

Armes actuelles : *De sable, au mont de six copeaux d'argent, ardent de gueules.*
Couronne de comte.

REPRESENTANT ACTUEL

Rouard de **Card** (E.), professeur de Droit, 22, bould. Carnot à Limoges (Haute-Vienne).

ROURE (*du*).



Cette famille est originaire de Bourgogne.

A l'époque où Claude du Roure embrassa le calvinisme (1561) et s'attacha au parti du duc de Crussol, un des chefs de la réforme, le duc de Nemours, envoyé par le roi pour soumettre les religionnaires du Dauphiné et du Vivarais, s'empara du château de Roure, le pilla et le réduisit en cendres. Tous les titres et papiers des du Roure, furent brûlés en cette circonstance, ce qui n'a pas permis aux généalogistes de remonter la filiation de cette famille au-delà du xvie siècle.

Un Jacques du Roure fut chevalier de St-Louis, major-général en 1741 à l'armée de Bavière et colonel d'infanterie en 1742.

Henri du Roure de Vergières, seigneur de Beauchamps, fut officier au régiment d'Auvergne et premier consul de la ville d'Arles en 1776.

Une branche de cette famille, établie en Angleterre, est éteinte aujourd'hui.

Armes : *D'argent, au chêne de sinople englanté d'or.* — Alias : *D'azur, au chêne d'or, à trois racines et quatre branches passées en sautoir, englanté de même.*

Devise : *A Vetustate robur.*

ROUVROY DE SAINT-SIMON (*de*).

Maison originaire du Vermandois, qui a toutes les marques d'ancienneté et d'illustration. Son origine a été reconnue en Allemagne et en France pour descendre en ligne directe de Charlemagne, car dans les lettres patentes d'érection de la terre de Saint-Simon en Duché et Pairie, Louis XIII la reconnut descendre en ligne directe des comtes

de Vermandois, lesquels étaient descendus de Charlemagne.

Olivier de Rouvroy, chevalier, vivait en 1060, sous Henri Ier; Jean de Rouvroy, chevalier banneret, suivit Philippe-Auguste à la conquête de la Normandie sur le roi Jean d'Angleterre en 1202, et quatre de ses descendants furent vice-rois de Navarre. Renaud de Rouvroy fut gouverneur du royaume de Navarre en 1277. Alphonse était sénéchal de Beaucaire en 1296, etc., etc. Mais la filiation suivie et non interrompue jusqu'à nos jours ne remonte qu'à Mathieu de Rouvroy, dit le Borgne, grand arbalétier de France, chevalier, seigneur du Plessis, Saint-Just, etc., qui vivait en 1339. Il avait épousé Marguerite de Saint-Simon, sa cousine, fille aînée de Jacques, seigneur de St-Simon, et sœur de Jacques II, seigneur de St-Simon, maréchal de camp, colonel du régiment de Navarre, chevalier des ordres du roi, après la mort duquel elle devint dame de la terre de St-Simon. Cette maison est extraite du sang impérial de Charlemagne par les comtes de Vermandois et rois d'Italie. Leurs descendants furent seigneurs de St-Simon et de plusieurs autres terres.

Cette maison a fourni les branches :

1° Des seigneurs de Montbleru ;

2° Des seigneurs et marquis de Sandricourt;

3° Des seigneurs de Plessis, de Rasse, ducs de Saint-Simon.

Cette famille a fourni aussi quantité d'officiers de tous grades et de mérite et un grand nombre de chevaliers de St-Louis et des chevaliers de Malte.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de sable, à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules; aux 2 et 3 échiqueté d'or et d'azur, au chef du second, chargé de trois fleurs de lis d'or.*

ROUX (*de*).

En Provence, maison ancienne et connue sous le nom de Roux de Gaubert ; et en Dauphiné, sous celui des comtes de la Ric. Les titres, lorsqu'on contractait en latin, l'ont toujours nommé Ruffi ou Ruffo; et della Rica en italien. Mais depuis qu'on a contracté en français, ils l'ont appelé de Roux ou de Roux de la Ric.

Henri de Ruffi, comte della Rica, dont l'attachement pour ses légitimes souverains lui fit perdre son comté della Rica et ses autres terres, fut tué en 1357, à la tête de l'armée de la reine Jeanne.

Louis Ruffo ou de Roux, passa en France vers 1341, et suivit la reine Jeanne, qui se retira en Provence. Cette princesse voulant reconnaître les services qu'elle avait reçus de Louis et de ses ancêtres, et le dédommager de la perte qu'ils avaient faite du comté de la Ric et de leurs autres terres, pour soutenir leurs souverains légi-

times, lui fit don des châteaux de Bréoule, au bailliage de Seyne; de Salignac, au bailliage de Sisteron; et de celui de Chanole, au bailliage de Digne avec toutes juridictions hautes et basses; ce don lui fut fait par lettres-patentes confirmées par Louis, fils du roi de France, le 25 mars 1382. Ce prince y fait mention des services importants de Louis et de ses ancêtres. Le titre de ces lettres est en latin. Louis y est nommé Messire Louis de Roux. Ces lettres-patentes sont le premier titre de l'établissement de cette maison en Provence.

Cette maison a donné des chanceliers au royaume de Naples, des vice-rois à la Calabre, et a possédé les comtés de Sinopolis, de Montalte, de la Ric, etc., et plusieurs autres fiefs considérables.

La branche qui est restée à Naples, lieu de son origine, soutient encore aujourd'hui le premier lustre dans cette maison.

La filiation commence à Louis et Georges de Roux, qui se retirèrent dans la ville de Digne, où ils fixèrent leur habitation, et où leurs descendants ont demeuré longtemps. Par acte passé à Digne, le 14 septembre 1388, Louis fit élection du couvent des Cordeliers de cette ville, pour le payement de 100 florins d'or, légués par *magnifique et puissant seigneur* Henri de Roux, comte de la Ric, à telle communauté religieuse que Louis, son neveu, jugerait à propos de choisir.

Cette famille s'est divisée en plusieurs branches :

1° Des seigneurs de Gaubert, issue de la branche aînée au 7e degré;

2° Des comtes de Laric, barons d'Oze, établie en Dauphiné, issue de la précédente;

3° Des seigneurs d'Entrepierres, établie à Sisteron, issue de la branche aînée au 7e degrê et qui a pour auteur le frère d'Alexandre de Roux, Ier du nom, qui fonda la première branche.

Les titres de cette maison, antérieurs à Louis Ier, ont tous été extraits des archives royales de la Zecca, à Naples, et envoyés par l'ambassadeur extraordinaire de France à Naples dans la forme la plus authentique. Les autres titres ont été tirés des Archives des cours de France, telles que le Parlement et la Chambre des comptes de Dauphiné et celle de Provence, où les dits titres se trouvent enregistrés en suite des procès-verbaux dressés par les commissaires à ce délégués, de sorte qu'on peut dire qu'il est rare de présenter des titres d'une maison qui soient aussi solennellement authentiques que ceux de la maison de Roux, des comtes de la Ric, ainsi qu'on peut juger par le procès-verbal de la Chambre des comptes de Grenoble.

Armes : *Coupé, émanché d'argent sur sable, de deux pièces et de deux demies; écartelé d'azur, à une bande d'or, accompagnée en chef d'une colombe volante d'argent, et en pointe d'un lion d'or.*

ROYÈRE (*de*).

Seigneur de Vernoux, de la Claretie et des Bardeties, paroisse de Saint-Cernin, de Sainte-Eulalie et de St-Martin-Cantaleix.

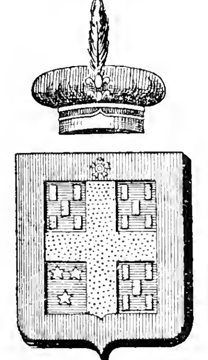
Il est présumable que cette famille était originaire du Limousin, bien que ses armoiries soient différentes de celles de deux autres familles de même nom et de la même province.

Elle a prouvé sa filiation depuis Guillaume de Royère, écuyer, vivant avant 1450, sixième aïeul de Louis de Royère, sieur de Vernoux ou Vernouse, qui demeurait à Besse, lorsqu'il fut maintenu dans sa noblesse en 1666. Il fit foi-hommage au roi à cause de la maison noble des Bardeties avec rentes et toute justice, paroisse de St-Martin-Cantaleix, 1669 et 1672.

Parmi les alliances de cette famille, on remarque les noms d'Armande, de Bellet, de Blanquet, de Malbec, etc.

Armes : *Parti : au 1er d'azur, au lion rampant d'or, accompagné de cinq étoiles d'argent posées en demi-orle du flanc dextre et de trois besants de même en pointe; au 2e de gueules, à trois lévriers d'argent l'un sur l'autre.*

ROZAT DE MANDRES.



Originaire de Mandres-sous-Châtillon, prévôté d'Etain, en Lorraine, près Verdun, la famille de Mandres, dont la filiation est établie depuis le XIe siècle, est restée longtemps en Franche-Comté avant de rentrer en Lorraine; elle a donné des hommes de guerre renommés parmi lesquels Guillaume de Mandres, chevalier d'armes de l'empereur Charles-Quint, de nombreux cheveliers de Malte et de l'ordre Teutonique sous Louis XIV et Louis XV, des officiers de dragons et de Choiseul-cavalerie.

Le titre de chevalier, sous la dénomination de « chevalier de Mandres » fut conféré, par décret du 15 août 1809, à Nicolas-Félix, alors colonel du 22e dragons. Les lettres-patentes sont du 17 mai 1810. La dotation était sur Erfurth.

Ce titre est devenu héréditaire, dans la branche aînée seule, par suite des trois générations de membres de la Légion d'honneur qui se sont suc-

cédé (décret du 3 mars 1810, confirmé par ordonnance royale du 8 octobre 1814).

Le colonel Rozat, chevalier de Mandres, décédé à Nancy, le 6 mars 1860, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de St-Louis, etc., avait épousé Marie-Thérèse de Mandres en qui finissait la branche aînée de la famille de Mandres, dite d'Amance ou de Donnelay ; il en releva le nom, et en partie les armes.

Armes . *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de quinze billettes du même, posées en sautoir aux 1er, 2e et 4e quartiers, cinq dans chaque quartier et de trois étoiles d'argent 2 et 1 dans le 3e quartier. A la bordure de gueules du tiers de l'écu chargée du signe des chevaliers légionnaires, au 2e point en chef.*

Devise : *Je crois, j'aime et j'espère.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Rozat, chevalier de **Mandres**, (André-Jules-Octave), né à Paris, le 7 juin 1840 général commandant la brigade de cavalerie du 1er corps d'armée. O ✻, commandeur de Ste-Anne de Russie, du Mérite militaire d'Espagne, etc., etc. Résidence : 50, rue de la Barre, à Lille (Nord), marié le 24 juin 1871, à *Valentine*-Elisabeth Brouzet.

Enfants : *a*) Josèphe-Pauline-*France*, née le 3 avril 1872 ; *b*) Léonce-Paul-*Napoléon*, né le 21 août 1877 ; *c*) Octave-Nicolas-*Jean*, né le 25 février 1881 ; *d*) Victor-Napoléon, né le 18 février 1888.

ROZIÈRES (*de*).

En Lorraine, famille confirmée dans sa noblesse, et anoblie, en tant que de besoin, dans la personne de Thomas-Nicolas de Rozières, ingénieur en chef à Metz, et chevalier de l'ordre de St-Louis, par lettres-patentes du roi, données à Versailles au mois de mars 1731, sur la représentation de lettres-patentes de l'Empereur Ferdinand II, données à Prague, le 16 février de l'an 1628, dans lesquelles la noblesse de Didier de Rozières est reconnue, et pour services distingués rendus à Sa Majesté, dans les divers sièges où le même Thomas-Nicolas a fait preuves de talents et de bravoure.

Armes : *Coupé d'or et d'argent, par une fasce d'azur, chargée de trois roses d'or, et accompagnée en chef d'une aigle de sable, et en pointe d'une grappe de raisin de gueules, pendante, la tige et les feuilles, au nombre de deux, de sinople.*

Une autre branche de cette famille fut maintenue et confirmée dans sa noblesse héréditaire, ainsi que dans les honneurs, droits, franchises, etc., etc., par lettres-patentes du 22 janvier 1711 ; du 22 juillet 1726, et par arrêt de la Chambre des Comtes de Lorraine, du 13 avril 1785 et 2 juin suivant.

Nicolas de Rozières, né à Saint-Diez, le 22 mars 1747, émigra en 1791, et servit dans l'armée de son altesse sérénissime Monseigneur le prince de Condé ; il revint en France en 1801 et rentra dans la magistrature.

Armes : *De gueules, à deux épées d'argent, emmanchées d'or, et un rateau aussi d'argent pendant vers la pointe, mis en pal, lié d'un cordon d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'une levrette d'argent colletée d'or, et courante ;* le tout couvert d'un armet d'argent orné de son bourlet et lambrequins aux métaux et couleurs de l'écu, et pour cimier une épée du dit écu.

RUEL (*du*).

Seigneur de Fontenil, sieurs d'Omonville, en Normandie. Cette famille alliée à la maison de Clèves, et en ligne collatérale à celle de Bourbon, a, en outre, formé des alliances avec les maisons d'un des rois de Pologne, de Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, et de Charles VII, empereur-duc de Bavière. Elle a formé deux branches, et sa filiation remonte à Jacques du Ruel, Ier du nom, écuyer, seigneur de Fontenil, marié le 12 octobre 1489, à noble demoiselle Claude du Pertuis.

Laurent du Ruel, écuyer, seigneur du Fontenil, est issu de ce mariage, et paya dix livres neuf sous neuf deniers pour sa part, de la rançon du roi François Ier, et *pour ravoir le dauphin de Viennois et le duc d'Orléans, ses enfants, tenant ostage au pays des Espagnes* et en reçut quittance le 5 février 1500.

La branche ainée est éteinte depuis l'an 1640.

C'est Jacques Ruel, IIe du nom, écuyer, sieur d'Omonville, et chef de la branche cadette, qui a continué la descendance de cette famille, dans laquelle on remarque des officiers de divers grades, dont un décoré de l'ordre de Saint-Louis.

Armes : *D'or, au lion naissant de gueules.*



SABRAN-PONTEVÈS (*de*).



La description des armes de cette famille, donnée Tome Ier, page 1998, doit être rectifiée comme suit :

Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, au lion d'argent; aux 2 et 3, contre-écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à un pont d'or ; aux 2 et 3, d'or, au loup ravissant d'azur.

SADE (*de*)

Cette famille est originaire de Provence.

Hugues de Sade se croisa en 1248.

A cette maison appartenait la *belle Laure*, que Pétrarque a immortalisée par ses chants.

L'abbé d'Ebreuil, qui était aussi de la maison de Sade et qui mourut en 1780, a écrit sur Pétrarque et ses amours avec la belle Laure 3 volumes in-4° qui, non seulement font connaître le poète italien, mais nous offrent un tableau de l'Histoire civile, ecclésiastique et littéraire du XVIe siècle.

ARMES : *De gueules, à l'étoile à huit rais d'or, chargée d'une aigle éployée de sable, becquée, onglée et diamantée de gueules.*

SAILLY (*de*).

Famille originaire d'Artois.

Aymar-Louis, seigneur et marquis de Sailly, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, épousa Françoise-Adélaïde de Sainte-Hermine, dont postérité dans Louis-Hector ; il eut également une fille, née en 1716. — Louis fut brigadier des armées du roi en 1748, colonel du régiment de Conti et se maria en 1751 à Gabrielle-Flore le Tellier de Louvois.

ARMES : *D'argent, au lion de gueules, lampassé d'azur, armé et couronné d'or.*

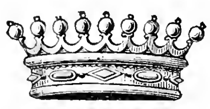
DEVISE : *Du plus haut Sailly.*

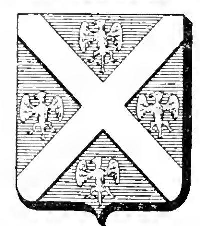
SAINT-JULIEN (*de*).

Famille du Languedoc qui remonte sa filiation à Charles de Saint-Julien, qui fut déclaré noble et issu de noble race depuis 1393, par ordonnance du 15 janvier 1671. Il laissa un fils.

ARMES : *D'azur, à deux lions affrontés d'or, accompagnés en chef d'une fleur de lis du même, et, en pointe, d'une colombe d'argent tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople.*

SAINT-OUEN (*de*).





Cette famille, originaire de Normandie, a formé trois branches : celle de Pierrecourt, celle de Beauval et celle d'Ernemont.

Les deux premières sont éteintes.

Des titres et arrêts de maintenue de noblesse établissent la filiation depuis Guillaume de Saint-Ouen, Ier du nom, qui vivait au milieu du XIIe siècle.

Jean de Saint-Ouen, 2e du nom, surnommé le Hutin, seigneur de Caudecoste, ayant embrassé la cause du roi de France contre l'Angleterre avec son frère Charles, leurs biens furent confisqués et donnés par Henri V, roi d'Angleterre (en 1420), à Robert Barbot et Guillaume Aderton.

Une branche de cette maison, ayant suivi Guillaume le Conquérant en Angleterre en 1066, s'est établie dans ce royaume.

Olivier de Saint-Ouen épousa, le 1er juillet 1515, Magdeleine, fille de Guillaume de Manoury du Tremblay et de Magdeleine de Stuart, d'une branche de la maison royale d'Ecosse connue sous le nom d'Aubigny.

ARMES : *D'azur, au sautoir d'argent, cantonné de quatre aiglettes au vol abaissé du même.*

SAINT-PERN (*de*).

Cette maison est originaire de Bretagne.

Elle a formé plusieurs branches dont deux, seules, subsistent aujourd'hui : la branche de Ligouyer et la branche de la Tour.

Hervé de Saint-Pern se croisa en 1248. Ses armes sont au musée de Versailles.

Bertrand Ier de Saint-Pern, sire de Ligouyer, fut le parrain du célèbre connétable Duguesclin ; il fit partie de l'ambassade qui, en 1351, fut chargée de conduire en Angleterre les enfants de Charles de Blois. Plus tard, en 1358, il délivra la ville de Rennes de la présence des Anglais.

Bertrand II de Saint-Pern, fils du précédent, filleul de Duguesclin, fut un de ceux qui se livrèrent pour la sûreté de la rançon du connétable qui avait été fait prisonnier par les Anglais à la bataille d'Auray (1364).

En 1379, Jean et Olivier de Saint-Pern se signalèrent dans l'association que la noblesse bretonne forma à Rennes pour la défense de Jean IV et le maintien du duché de Bretagne dans sa maison.

ARMES : *D'azur, à dix billettes vidées d'argent, posées 4, 3, 2 et 1.*

Couronne de marquis.

SAINT-POL (*de*).

Maison originaire de Normandie, qui descend par un puîné, des anciens barons de Saint-Pol, connus en Bretagne dès le XIIe siècle. Les historiens de ces provinces nous apprennent qu'elle se distingua par sa valeur, ses voyages dans le Levant et ses alliances avec les maisons de Dinan, du Guesclin, de la Moussaie, de Chaumont, etc.

Guillaume, seigneur de Saint-Pol, se croisa en 1195 ; son fils fut tué à la bataille de Damiette.

Jean de Saint-Pol fut un brave chevalier ; le roi lui donna le gouvernement d'Auray, place considérable alors. Un puîné de sa nombreuse postérité a continué, jusqu'à présent, sa maison qui se divisa, depuis près de 400 ans, en différentes branches, toutes descendant de Pierre de St-Pol, seigneur des Fourneaux et de Vigny.

Marc-Antoine Saint Pol-Flecourt fut un des plus braves marins du XVIIe siècle. Le roi le nomma capitaine de vaisseau en 1693. Il en commanda un dans l'escadre du prince de Conti ; au voyage de Dantzick, ayant mis pied à terre et s'étant retranché avec deux mille hommes, il soutint l'effort de toute la cavalerie de l'électeur de Saxe, qui avait enlevé l'équipage de l'abbé de Polignac, ambassadeur en Pologne ; et, après avoir embarqué tout son monde à la vue de l'ennemi, il joignit son escadre avec cet ambassadeur. En 1703, après la prise de plusieurs gros vaisseaux anglais et hollandais, le roi lui donna le commandement de l'escadre de Dunkerque ; il attaqua, en la même année, une flotte de deux cents voiles, escortée par quatre vaisseaux de guerre hollandais ; le commandant fut coulé à fond, les trois autres pris et la flotte entièrement détruite sur les côtes d'Ecosse ; les officiers et soldats furent faits prisonniers, les flammes, banderoles et pavillons apportés à Paris. Les employés en l'armement de Dunkerque lui ayant donné une action de dix mille francs, il la distribua à son équipage. En 1705, il enleva une flotte de vingt bâtiments et deux vaisseaux de guerre ; la même année, après en avoir pris plusieurs à l'abordage, il fut tué en s'avançant pour donner des ordres. On conduisit son corps à Dunkerque, où on l'inhuma avec tous les honneurs dus à sa valeur et à sa naissance.

Il n'existe plus que trois branches de la maison de Saint-Pol : celles de Marle et du Grand-Fé, établies dans le Perche, et celle de la Briche, dans l'Isle-de-France, branche aînée actuelle, dont la filiation suivie remonte à Pierre de Saint-Pol, seigneur des Fourneaux et de Vigny, qui vivait en 1341, époque à laquelle il épousa Mathurine de Saint-Pol.

Un de ses descendants, Louis de Saint-Pol, fut premier page de la grande Ecurie, cavalcadour du roi qui lui a accordé, en 1814, le brevet de colonel de cavalerie.

Cette famille compte bon nombre d'officiers distingués et des chevaliers de l'ordre de St-Louis.

Toutes les branches de la maison de Saint-Pol portent les mêmes armoiries.

ARMES : *D'argent, au sautoir dentelé de sable.*

SUPPORTS : *Deux lions d'or.*

CIMIER. *Une croix haussée d'argent.*

DEVISE : *Obsit gloriari nisi in cruce.*

SAINT-QUENTIN (*de*).

Cette famille est originaire de la Champagne et son nom se rencontre quelquefois écrit : *Saint-Quantin.*

Elle a produit plusieurs branches qui toutes ont suivi la carrière des armes ou rempli des fonctions civiles importantes.

Elle a été l'objet d'un jugement de maintenue du 2 mars 1668 rendu par Caumartin en faveur de Claude de Saint-Quentin, écuyer, seigneur de la Cour-Terrier, chef de la branche Champenoise.

Charles de Saint-Quentin, vicomte d'Ormont, servit quarante-six ans dans les armées du roi, soit comme lieutenant-colonel d'infanterie et gouverneur de places fortes, soit comme maréchal de camp. Il avait épousé Jeanne de Chartogne.

ARMES : *D'azur, à la fasce d'or, chargée d'un tronc d'arbre* ou *souche, de gueules accompagnée de trois molettes d'or posées en chef.*

DEVISE : *In manibus dei sortes meæ.*

SALAÜN DE KERTANGUY.



Salaün (en français Salomon), seigneurs de Lesguen et Goasvalle (paroisse de Plougonwen, de Kerlaz (paroisse de Plouigneau), de Kermousker (paroisse de Lanmeur) de Tronguistinic (paroisse de Plouzévédé), de Kerhouin (paroisse de Plougasnou). de Kerchoadon et Lestrezec (paroisse de Plourin), de Keramoal (paroisse de Cléder), de Goasbrennou (paroisse de Taulé), de Kerveguin, de Kerbriant, de Kéromnès (paroisse de Carantec), de La Roche, de Rinville, de Kerrivoal (paroisse de Trefgondern), de Kertanguy (paroisse de Mespaul), de Coatudavel (paroisse de Mespaul), du Mescouez (paroisse de Plougasnou).

Suivant une tradition conforme au récit d'Albert-le-Grand, cette famille tiendrait ses armes et descendrait d'un soldat de Morlaix, nommé Salaün, qui, pendant le siège de cette ville par Henri II d'Angleterre en 1187, sauva à la chasse ce roi menacé par un sanglier, il trancha la hure d'un seul coup de coutelas, et reçut à cette occasion de ce prince les armes que ses descendants ont gardées.

Cette famille a été déclarée d'ancienne extraction noble et maintenue dans sa qualité d'écuyer par les commissaires de la réformation de 1669.

Elle est mentionnée dans les réformations et les montres de 1437 à 1543, des paroisses de Plougonven et Plouigneau, évêché de Tréguier.

Parmi les membres connus de cette famille, on trouve :

Alain Salaün, croisé en 1248.

Jean Salaün, écuyer dans l'expédition de Du Guesclin en Espagne en 1368, entendu dans l'Enquête pour la canonisation de Charles de Blois en 1371, qui servait dans la compagnie d'Olivier de Clisson en 1375 et épouse N. Calloet de Lanidy.

Alain Salaün, de la suite du duc de Bretagne au voyage d'Amiens en 1425, qui épousa N. de Kerjagu.

Jean Salaün, seigneur de Lesguen, épousa Jane de Gaspern et prêta serment au duc entre les nobles de Tréguier en 1437 ; il eut deux fils :

Philippe, seigneur de Lesguen, auteur de la branche aînée, alliée aux du Cambout, de Mesné, de Goësbriant du Roslan, Gondelin de Goasmelquin, Coëtelez de Coetnempren, Percevaux, et fondue en 1606 dans Lesmeleuc.

François, seigneur de Kerlaz, auteur de la deuxième branche, qui épousa Françoise L'Honoré.

Pierre, fils de François, épousa Christine Noël, dont Guillaume, seigneur de Kerchoadon, marié à Jacquette Rigollé.

A cette branche alliée aux Kerret, Huon, Goarant, appartiennent :

Nicolas Salaün, sieur de Keramoal, gouverneur du château du Taureau en 1628, qui épouse Jane Siochan.

Guillaume Salaün, son fils, procureur du roi à Morlaix en 1642, qui épouse Guillemette James, dame du Moguérou, d'où :

Nicolas Salaün, seigneur de Keramoal et Keromnès, qui épouse Françoise Henry de Kermoné dont les descendants se séparent en deux branches Keromnès et Kertanguy.

La branche de Keromnès a produit :

Yves-Joseph Salaün de Keromnès, procureur

syndic de Morlaix en 1710, qui épouse, en 1711, Marie-Anne Carré de la Reynière.

Nicolas Salaün, seigneur de Rinville, capitaine au régiment Bretagne-Infanterie, tué à Malplaquet en 1709.

Bernard-François Salün, fils de Yves-Joseph, page de la grande écurie du roi, capitaine de cavalerie au régiment de Brionne, incorporé dans Berry.

Nicolas-Joseph Salaün, seigneur de Keromnès, frère du précédent, aussi page de la grande écurie du roi en 1743, puis capitaine au régiment de cavalerie de Lusignan, ci-devant Brionne.

La branche de Keromnès s'est fondue dans Kergrist en 1790 par le mariage de Françoise-Jeanne Salaün de Keromnès avec Julien-Marie Corentin de Kergrist, capitaine des frégates du roi, chevalier de St-Louis.

La branche de Kertanguy a produit :

Jean Salaün, seigneur de Kerrivoal et Kertanguy, qui épouse Marguerite Hervé, dont :

Jacques-Marie Salaün, seigneur de Kertanguy, capitaine des frégates du roi retiré en 1766, chevalier de Saint-Louis, qui fit ses preuves pour les honneurs de la cour en 1787; de son mariage avec damoiselle Jacquette-Elisabeth de Thuomelin, furent :

Jean-Marie Salaün, page de la grande écurie du roi en 1779, capitaine au régiment royal Bourgogne cavalerie; créé baron de l'Empire en 1811 avec institution en majorat de sa terre de Coatudavel, par lettres-patentes du 4 janvier 1811.

Yves-Lubin Salaün de Kertanguy, page de la grande écurie du roi en 1780, puis lieutenant de cavalerie, épouse N. Rogon de Carcaradec, d'où un fils Adolphe: Salaün de Kertanguy marié à N. des Cognets de C rrec.

Augustin Salaün de Kertanguy, page de la grande écurie du roi en 1780, sous lieutenant au régiment de Quercy-cavalerie, puis au 11e régiment de chasseurs à cheval ci-devant Normandie en 1792; de son mariage avec Marie-Josèphe Le Sparfel de Kerlizien fut Elie de Salün de Keriauguy, qui épouse demoiselle Augustine Blaize.

Armes : *D'argent, à une hure de sanglier de sable, posée en fasce ayant la lumière et la défense d'argent, surmontée d'une couronne ducale d'or.*

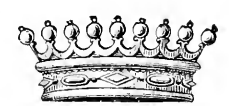
Devise : *Guir ha Leal* (en français : *Franc et loyal*).

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

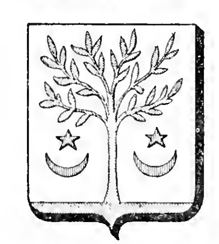
1° **Salaün de Kertanguy** (*Adolphe*), fils d'Adolphe de Kertanguy, plus haut nommé, demeurant au château de Pratigou, près Morlaix (Finistère);

2° **S. de K.** (*Elie*), directeur de la Cie des assurances générales « Vie »: et : **Félix**, capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur, 3, rue Voltaire, à Brest.

SALES (*de*).



Famille originaire de Bigorre.

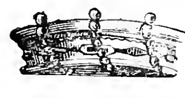


Armes : *D'argent, à un (saule) de sinople feuillé et terrassé de même, accosté d'un croissant de gueules surmonté d'une étoile du même.*

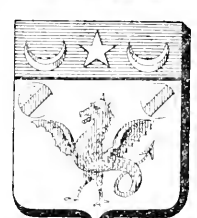
REPRÉSENTANT ACTUEL :

Sales (Pierre de), homme de lettres. Résidence : 7, rue Blanche, à Paris : Marié à N. Le Tellier, dont : Emilie.

SALES DE HYS (*de*).



La famille de Sales de Hys est originaire du comté de Foix; c'est une des nombreuses branches de la famille de Sales de Lordat.



En 1336, plusieurs membres de cette très ancienne race firent partie d'une compagnie de Gendarmes dirigée par le vicomte de Castelbon contre les Anglais qu'il chassa de la Bigorre et d'une partie du Béarn (Chronique de Michel de Bernis). Arnault de Sales, l'un des chevaliers qui faisait partie de cette expédition, se fixa dans une vallée du comté de Bigorre, située au midi d'Argelès, appelée encore aujourd'hui l'Extrême de Sales. Elle comprenait 14 paroisses lorsqu'en 1442 Monseigneur Pierre-Raymond de Montbrun, évêque de Tarbes, l'érigea en archiprêtré.

Depuis qu'elle s'est établie dans la Bigorre, la famille de Sales y a possédé plusieurs fiefs et occupé des charges importantes.

Elle a fourni à l'Église et à l'État un grand nombre de sujets, un évêque, des chanoines, des abbés, sept commandeurs de l'ordre de Malte, des conseillers au sénéchal de Bigorre, aux parlements de Navarre et de Toulouse (voir le Gallia Chris-

tiana, Dom Vaissette, l'histoire du grand-prieuré de Toulouse, par M. Antoine de Bourg).

Blaise de Sales d'Ibos vivait à l'époque des guerres de religion ; il combattit pendant de longues années contre les Huguenots ; Montluc le cite plusieurs fois dans ses commentaires.

Charles de Sales de Hys a fait avec distinction la plupart des campagnes de l'Empire. Ses états de service font mention de 4 citations à l'ordre du jour de l'armée. Ses quatre fils ont occupé des emplois honorables dans le clergé, l'armée et la magistrature.

Le chef actuel de la famille est Marc-François-Edouard de Sales, baron de Hys, magistrat en retraite au château de Castelbon par Betchat (Ariège).

La famille de Sales de Hys est alliée aux familles d'Artigueloube, de Lescur Romégas, de Pujo, d'Ossun, de Bouilh de Clarac, de Lafont Mascaras, de Fondeville Marignac, de St-Jean de Pointis, de Castelmore, du Pac de Fronsac, de Roquemorel Saint-Cernin, de Lamothe d'Isault, etc.

ARMES : *D'argent, au dragon ailé de gueules, accosté de deux besants d'or, barré de gueules : au chef d'azur, à l'étoile d'argent accostée de deux croissants du même.*

SUPPORTS : *Deux lions.*

DEVISE : *Fides thesaurus.*

SALIGNAC-FÉNELON (*de*).

Cette maison, dont le nom se trouve écrit dans les anciens titres Salagnac, Salanhac et Salignac, est connue avant l'an 1000 dans le Périgord. Son berceau est la petite ville de Salignac, distante de deux lieues de Sarlat : c'était le chef-lieu d'une terre considérable qui n'a jamais eu d'autres seigneurs que les Salignac, la première châtellenie du Périgord ; elle a été érigée en baronnie en 1460. Elle passa dans la maison de Gontaud, par le mariage de Catherine de Salagnac, la dernière héritière de la branche aînée ; une clause de son contrat de mariage était que ses enfants ajouteraient le nom de Salignac à celui de Gontaud, et écartelleraient leurs armes de celles de leur mère.

Illustre par les hommes qu'elle a produits et par ses grandes alliances, on peut la regarder comme une des maisons les plus distinguées de cette province. Elle a donné à l'église trois archevêques et neuf évêques ; plusieurs abbesses sont sorties de la maison de Salignac, dont l'éclat n'est pas moins grand dans la profession des armes. Les historiens mettent au nombre des seigneurs qui, sur la fin du régne de Charles VI, soutinrent le parti du Dauphin, Raimond de Salignac, seigneur de la Mothe-Fénelon, lieutenant-général du gouvernement de Guienne.

Son fils, Antoine de Salignac, fut gouverneur du Périgord et du Limosin.

Nous remarquons dans la descendance de cette famille : Jean de Salignac, qui, après la bataille de Coutras, vint se jeter dans la ville de Sarlat que les troupes du vicomte de Turenne étaient venues attaquer. Il la défendit avec tant de valeur, que le siège fut levé. La ville de Sarlat était dans l'usage de célébrer tous les ans l'anniversaire d'un événement qui la préserva des désastres trop communs dans les guerres civiles ; et on faisait toujours entrer dans le discours qu'on prononçait un éloge de la maison de Salignac. Ce même Jean perdit glorieusement la vie au siège de la ville de Dome, qu'il est venu remettre sous l'obéissance du roi.

Bertrand de Salignac, marquis de Fénelon, qui mourut en 1559, après avoir été ambassadeur en Angleterre.

François de Salignac-Fénelon, archevêque-duc de Cambrai en 1695, qui fut nommé précepteur du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV et composa pour l'éducation de ce prince son admirable livre des *Aventures de Télémaque*.

Gabriel-Jacques de Salignac, marquis de Fénelon, qui fut ambassadeur en Hollande en 1724, lieutenant-général en 1738 et fut tué par un boulet de canon à la bataille de Rocoux. Il était aussi conseiller d'Etat d'épée et chevalier des ordres du roi.

François-Louis de Salignac, marquis de Fénelon, qui fut capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et se fit connaître par une tragédie d'*Alexandre* imprimée à Paris en 1761.

J.-B.-A. de Salignac de Fénelon, prêtre d'une grande piété qui recueillait les petits savoyards et les comblait de bienfaits.

Il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 8 juillet 1794, à l'âge de 80 ans.

Charles-Pierre-Louis de Salignac, marquis de Fénelon, qui fut garde du roi jusqu'en 1830 et épousa Berthe-Camille-Louise de Roncherolles, dont il eut postérité.

Le nom de Fénelon est celui d'une terre, qui était la propriété de la branche aînée, encore existante, des Salignac ; la gloire qui a illustré l'archevêque de Cambrai, étend ses rayons sur toutes celles de sa maison ; et il ne reste plus de la branche de Fénelon, que ceux et celles qui descendent directement du marquis de Fénelon, tué à la bataille de Raucoux.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux losanges d'or, et, en pointe, d'un lion grimpant de même,* qui est de Caze : *aux 2 et 3 d'or à trois bandes de sinople,* qui est de Salignac de la Mothe-Fénelon.

Devise : Placée entre alpha et oméga : *A te principium tibi desinet.*

Supports : *Deux sauvages coiffés de plumes, tablier de plumes, appuyés sur leurs massues.*

SALINIS (*de*).

Salies, Salies-Lème, Salies-Duhau, Salinis, sont diverses branches d'une même famille qui, d'après la tradition constamment reçue et quelques titres fort anciens, est originaire de la ville de Salies en Béarn. Toutes ces branches sont éteintes, à l'exception de celle de Salinis, domiciliée à Morlaas, près de Pau, vers la fin du xviie siècle.

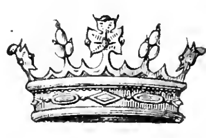
Cette famille a occupé les premières places dans l'église, au service et dans la robe. Elle compte trois évêques en 1221, 1427 et 1620 ; Henry de Salies, filleul de Henri IV, roi de France, fut un officier célèbre. Pierre de Salies, protégé du grand Condé, arrêta l'armée ennemie dans un fond, avec 600 hommes. Guillaume de Salies fut lieutenant-colonel dans le régiment de Piémont et fut l'auteur de la branche des Salinis établie à Morlaas.

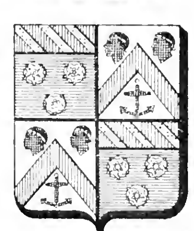
La branche de Salinis, comme son aînée, a fourni à la France des officiers distingués.

Il paraît que la maison de Salies, d'où descend celle de Salinis, est une des plus anciennes de la province du Béarn, et que son origine se perd dans la nuit des temps. Des titres qui remontent à une époque très reculée prouvent que les auteurs de cette maison étaient seigneurs du château noble de la ville de Salies et qu'ils possédaient la seigneurie du Gers, la vicomté de Saderac et la terre noble de Lème.

Armes : *D'argent, à un ours au naturel, mouvant sur un hêtre de sinople, sur lequel il jette du sel avec sa patte, avec ces paroles en banderoles autour du hêtre :* Sic sale viresco.

SALLES (*des*). *Alias* DESSALLES.





La famille des Salles, d'origine chevaleresque, eut son berceau en Gaël, évesché de SaintMalo. Elle figure à diveres réformations de la noblesse de Bretagne, notamment à celle de 1669, avec dix générations.

M. H. de Fourmont, conservateur-adjoint de la bibliothèque publique de Nantes, dans son ouvrage sur l'Ouest aux Croisades (t. II. p. 278), donne comme preuve de l'ancienneté de

cette famille la citation de plusieurs de ses membres dans la chanson de geste d'Alexandre-le-Grand, épopée romane du xiie siècle. Les auteurs, Lambert li Cort et Alexandre de Bernay, y ont mis seulement en scène les maisons renommées à l'époque où ils écrivaient, les compagnons d'armes du héros macédonien en Orient n'étant autres, dans leur pensée, que ceux de Godefroy de Bouillon et de Philippe-Auguste.

Plusieurs personnages de ce nom ont figuré aux Croisades, entre autres :

Guillaume des Salles, chapelain de l'ordre du Temple en 1189 (M. Quentin, cartulaire de l'Yonne, n° 405, et annuaire 1895 du Conseil héraldique de France, p. 283).

Henri des Salles, en avril 1249 (Pacte de Nolis, C. B. aux chartes de Limisso, n° 405, et annuaire 1895 du C. h. F., p. 283) ; Milon des Salles, en 1249 (Empr. C. R., n° 368, aux chartes de Limisso, n^e 405 et annuaire 1895 du C. h. F., p. 283) ; Raymond des Salles, en 1250 (Chartes d'Acre, aux chartes de Limisso, n° 405 et annuaire 1895 du C. h. F., p. 283).

D'autres membres de cette famille ont marqué en Bretagne, en Lorraine et aux Antilles. Nous citerons entre autres :

1° En Bretagne : Philippot, archer de la compagnie d'Olivier de Montauban, dans une montre de 1356 (Dom Morice, Pr. t. I, col. 1505).

Roland, à la montre du sire de Rieux pour le recouvrement de la personne du duc (Dom Lobineau, Pr. col. 938).

Philippe, au nombre des gens de la retenüe du mareschal, puis des gens destinés pour accompagner Richard de Bretagne en France (Dom Lobineau, Pr. col. 966 et 969).

Richard, l'un de ceux que Monseigneur le comte de Richemont a menez avec luy à son voiage d'Angiers, par devers le roy (Dom Lobineau, Pr. col. 998).

Philippot et Jean des Salles, qui jurent fidélité au duc en 1437, avec les chevaliers et escuyers de l'évesché de Saint-Malo (Dom Lobineau, Pr. col. 1615).

Charles, présent à la monstre tenüe à Ancenis, par Thomas Kerazret, prévost des mareschaux, le 13 juillet 1474, puis délégué par le duc en 1477 pour visiter les réparations à faire à Ancenis (Dom Lobineau, Pr. col. 1343).

Raymond, l'un des 50 hommes d'armes de la garde du duc en 1481 (Dom Morice, Pr. t. III, col. 388).

Perret, homme d'armes, à la montre et revüe faicte à Saint-Malo, le 22 août 1488 (Dom Morice, Pr. t. III, col. 591).

Gilles, qu'on trouve au ban et à l'arrière ban de l'évêché de Saint-Malo, en 1560 (Dom Morice, Pr. col. 1360).

Jean des Salles, écuyer, seigneur du Coudray, siégea en 1746, dans l'ordre de la noblesse, aux Etats-généraux de Bretagne.

René des Salles, écuyer, seigneur de Coudray, protesta, ainsi que son fils, écuyer, seigneur de la Corbinaye, avec les gentilshommes bretons en 1788. Il disparut dans la tourmente révolutionnaire, frappé à Bescherel en une rencontre avec les bleus. Son fils fut une des nombreuses victimes qui succombèrent a Quiberon.

2° En Lorraine : Pierre des Salles, seigneur de Gombervaux, gouverneur de Damviller en 1478 (Il était fils, sauf preuve contraire, d'Antoine des Salles, capitaine au service des rois de Navarre et d'Anne de Rouillac).

Claude des Salles, maréchal des camps et armées du roi de France, Henri III qui fut parrain de son fils.

François des Salles, baron de Roltay, gouverneur de Vaucouleur en 1640.

Henri des Salles, chevalier-baron des Vouthons, colonel de cavalerie sous le roi Louis XIII.

Claude II des Salles, ambassadeur en Suède, Danemark, Pologne et Hollande sous Louis XIII et Louis XIV.

Claude-Gustave-Chrétien des Salles, filleul de Christine de Suède, nommé en 1675 mestre de camp et colonel du régiment de Saint-Aoûst.

François des Salles, marquis de Bullegnéville, commandant d'une compagnie de chevau-légers de la garde du duc de Lorraine en 1696, etc., etc. (Histoire de la maison des Salles, etc. Nancy, MDCCXVI, par Dom Hugo).

3° Aux Antilles : Gilles ou Gil des Salles, auteur de la branche des Antilles, conseiller au Conseil souverain de Saint-Christophe avant 1711 (Papiers de famille et Archives départementales des Côtes-du-Nord).

Messire Pierre des Salles, écuyer, fut sous-doyen du Conseil souverain de la Martinique (1719-1782).

Charles des Salles, petit-fils de ce dernier, fut garde du corps du roi Louis XVIII (campagne de Gand).

Pierre-François-Marie-Dieudonné Dessalles, marquis des Salles (1785-1857), frère aîné du précédent, fut procureur général à la Martinique. Le gouvernement de Louis-Philippe le révoqua en 1832, pour refus de contresigner l'arrêté promulgatif de la loi qui interdisait l'accès du territoire de la France et de ses colonies à Charles X et à sa famille; il épousa Anna de Bence de Sainte-Catherine, fille de messire Pierre-Nicolas de Bence de Sainte-Catherine (La famille de Bence, originaire d'Italie, serait d'après une tradition constante, issue de Benencasa, aïeul de Sainte-Catherine de Sienne; c'est envertu de cette tradition que cette famille, venue en France à la suite des Médicis, ajouta à son nom celui de Sainte-Catherine. Les Bence de Ste-Catherine s'étaient établis en Normandie. Ils eurent, entre autres personnages marquants, Jean de Bence, né à Rouen en 1568, mort à Lyon en 1642, docteur en Sorbonne et prêtre de l'Oratoire, qui contribua à la fondation du collège de Juigny. En souvenir de cette parenté, le pere de Mme des Salles, Pierre-Nicolas de Bence de Ste-Catherine, fut envoyé à l'âge de quatre ans, l'épée au côté, de la Martinique en France, pour être élevé au collège de Juigny. Cette famille, éteinte en France, y est fondue dans les familles des Salles, de la Grandière et de Basquiat de Mugriet), écuyer, — et de Marie-Madeleine Angélique Duval de Sainte-Claire (Les familles de Bence de Ste-Catherine et Duval de Ste-Claire descendaient l'une et l'autre par les familles de Gaigneron et Papin de l'Espine-Dupont, de l'une des filles de Guillaume d'Orange, guerrier célèbre dans l'histoire des Antilles : Marie d'Orange, aïeule directe, d'une part de Léon Papin-Dupont, « le saint homme de Tours » dont la prochaine béatification ne fait aucun doute, et d'autre part, de S. M. l'Impératrice Joséphine. — Armes des de Bence : D'argent à l'aigle éployée de sable, accompagnée en chef de trois trèfles rangés de sinople (— dont il eut :

1° Pierre dit Adrien, officier de cavalerie de milice à la Martinique, auteur de l'« Histoire des Antilles » ;

2° Henri, marquis des Salles, qui épousa Marie-Henriette Charlotte-Jeanne de Potier (De Potier de Raynan, de Grandissans, etc. — Armes : D'azur à une fasce d'or, accompagnée en chef de trois étoiles d'argent et, en pointe, d'un croissant de même; ladite fasce chargée d'une molette d'éperon de gueules. Famille originaire d'Auxonne, alliée aux familles Révérend de Villefontaine, de Dalmas, Bailly de Baillivy, de Villebois, de Lavaur de St-Fortunade, etc., qui s'est illustrée pendant les guerres de la première République et du premier Empire. Le général Louis-Nestor de Potier avait eu sept frères, dont trois furent tués aux combats d'Eylau, Fiume et Haguenau. Parmi les quatre autres, deux devinrent aussi généraux. L'aîné fut créé comte et le second baron sous la Restauration.

Le chef de cette branche de la famille de Potier, mort en 1888, était le général-comte de Potier (Charles-Marie-Ferdinand-Jacques), né à Paris, le 11 juillet 1820, filleul de LL. AA. RR. Monsieur, frère du roi, et Mme la duchesse de Berry, général de division, grand-officier de la Légion d'honneur, qui a laissé deux filles : Mme de Mardigny et Mlle Germaine de Potier), — fille de Louis-Nestor, général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur, médaillé de Ste-Hélène, et de Marie-Charlotte-Aménaïde de Lastic Saint-Jal (De Lastic. — Armes : De gueules à la fasce d'argent.

La famille de Lastic, originaire d'Auvergne, est

l'une des plus anciennes de France. Elle descend de Charlemagne, par Isabelle, dauphine d'Auvergne, aïeule directe de Marie-Charlotte-Aménaïde de Lastic St-Jal, et remonte authentiquement, comme la maison de France, à Robert-le-Pieux et Hugues Capet. Elle descend également de beaucoup d'autres maisons souveraines, entre autres de celle des ducs de Bretagne, par Conan VII, autre aïeul d'Isabelle d'Auvergne, et compte, parmi une longue suite de personnages marquants (dont une quarantaine ont figuré aux Croisades), un grand maître de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, Jean de Lastic (1371-1454), quatrième enfant de Jean Ier, Bompar VII, seigneur de Lastic, de Valeilles et autres lieux, et de Ahélis de Montcellez, dame d'Unzac et de Segonzac).

Henry-Dieudonné, m^is^ des Salles, fils aîné du précédent, né en 1855, décédé à Nantes en février 1896, ancien volontaire de l'Ouest (campagne de 1870-71). Engagé du 13 octobre 1870, il fut un des plus jeunes combattants des armées françaises. En qualité de simple soldat, puis de caporal au 3e bataillon de la légion, il assista à la bataille de Marchenoir (6-9 décembre 1870) et prit part, jusqu'à la fin de la campagne, à toutes les opérations du XXIe corps, commandé par le général Jaurès. Il venait, quand la mort l'a surprit, de publier un intéressant volume : « Souvenirs de mon bataillon », où ses anciens camarades retrouvent bien vivantes leurs impressions de l'époque, et dont le général de Charette l'avait chaudement félicité.

Seigneuries. — Les membres des différentes branches de la famille des Salles sont qualifiés dans les actes : écuyers, chevaliers, marquis des Salles, et seigneurs ou sieurs des Rosais, du Bas-Harain, du Bois-Hutin, de la Ville-Thomas, de la Gallonays, de la Ville-Morfouace, de la Cornillière, du Coudray, de la Corbinaye, etc. : en Bretagne : de Gombervaux, d'Ugny, des Vouthons, de Coussey, de Gouhécourt, de Dainville, de Longchamp, de Roltay, de Vaucouleur, de Bullegnéville, etc.; en Lorraine et Champagne : de Lespinassat, des Pâques, en Guienne; de Boismarcel, de Margency, de Guercourt, de l'Egléris, d'Epinoix, de la Motte, etc., aux Antilles.

Ils ont possédé, en outre, les habitations la Dessalles (Nouvelle-Cité), la Cafeyère, le Bochet, à la Martinique ; et les habitations Gissac, à la Guadeloupe.

Principales Alliances.— 1° *Branche des Rosais* : des Rosais de Trémal, le Prévost, du Masle, de Grénédan, Chef-de-Mail, Robert, du Plessis, la Blinais, le Bouteiller, le Clerc, Gillet, etc.;

2° *Branche de la Gallonnays* : de Bellouan, l'Archer, Riou, Guionnez, Fredot, Cojaleu, Léziart, de Talhouët, etc.;

3° *Branche de Lorraine* : de Vernancourt, de Haussonville, de Maugiron, de Beauvau, de Rivière, de Mérode, d'Aucy, de Vallerot, de Louviers, de Brancas-Villars, de Rochambeau (De Vimeur de Rochambeau, ancienne famille de Vendômois, qui s'est éteinte sous le second Empire en la personne de Philippe, marquis de Rochambeau, fils du général, tué à Leipzig, et petit-fils de l'illustre maréchal, compagnon d'armes de Washington. Il avait épousé une demoiselle de Clausonnette et n'avait pas eu d'enfants. Le nom et le titre ont été transmis par adoption à un M. Lacroix), etc.;

4° *Branche des Antilles* : d'Hector, Gervais de Salvert, Littée, d'Eu de Montdenoix, Le Vassor de Bonneterre, Lecointre de Bellecourt, Séguin de Lassalle, Coppinger, d'Albis de Gissac, de Caibiac, Despessailles, de Lart de Saint-Aignan, de Bence de Ste-Catherine, de Cacqueray-Valmenier, Cléret de Langavant, de Potier, de Visien, etc.

Armes. — Bretagne et Antilles : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur, à trois roses d'argent, 2 et 1, au chef cousu de gueules, chargé de trois bandes d'or*, qui est des Salles des Rosais; *aux 2 et 3 d'argent, au chevron de gueules accompagné en chef de deux têtes de nègre de sable ayant leur bandeau d'argent, et, en pointe, d'une ancre aussi de sable*, qui est des Salles des Antilles.

Couronne de marquis.

Supports : *Deux sauvages de carnation.*

Lorraine et Champagne : *D'argent, à la tour donjonnée de sable.*

Devise. — Bretagne : *Incorrupta fides*; Antilles : *Et habet sua munera Virtus;* Lorraine et Champagne : *La tour du Seigneur est ma forteresse.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche des Antilles (la seule existante).

A. — Branche aînée établie à Courbevoie, 35, rue de l'Alma :

Salles (marquise des), née de Pottier, veuve de Henri, marquis des Salles, cité plus haut, dont : Guercourt-Charles-Pie-Marie-François, comte des Salles, né en 1861, marié en 1887 à Valentine de Visien, dont : un fils, Louis, né en 1888, et deux filles.

B. — Branche cadette établie aux Pâques :

Salles (Charles des), fils d'Adolphe des Salles, zouave pontifical, mort en 1885, et de Marie Despessailles.

C. — Branche collatérale des précédentes établie à Trieste (Autriche) :

Salles d'Epinoix (Raoul des), né en 1848,

et ses trois frères : Adhémar, né en 1851 ; Gaston, né en 1853 ; Edgar, né en 1858 (resté veuf avec un fils, Raoul), tous enfants de Charles-Victor-Florent des Salles d'Epinoix et de Marie-Ersilie de Falkner, décédés, l'un et l'autre en 1896.

SALMON DE LOIRAY (*de*).

Famille établie dans le Vendômois, le Maine et la Touraine.

Elle remonte, par filiation suivie, à Jean de Salmon, 1er du nom, qui vivait en 1449.

Elle a formé les branches :

1° Des seigneurs du Castellier ;

2° Des seigneurs de la Brosse ;

3° Des seigneurs de Loiré ;

4° Des seigneurs de Courtemblay, qui ont donné des officiers dans nos armées et des chevaliers de St-Louis.

Armes : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois têtes de lion du même, arrachées et languées de gueules, posées 2 en chef et 1 en pointe.*

SAPORTA (*de*).

Ou Saporte.

Cette maison, de la ville d'Apt, en Provence, est originaire de Saragosse, où elle a toujours été comprise dans les familles les plus distinguées.

Louis de Saporte fut le premier qui vint en France. Il établit sa demeure à Marseille vers 1460.

Son petit-fils Antoine alla s'établir à Montpellier ; il était fort attaché à la Cour de Marguerite de Navarre. Ce fut là qu'il quitta la religion de ses pères pour embrasser la religion prétendue réformée. Son fils Jean de Saporta, qui avait servi dans l'armée de l'amiral de Coligny, en qualité de capitaine, puis de colonel, se jeta dans la Rochelle après la journée de la St-Barthélemy, où il donna des preuves de sa valeur et où il fut dangereusement blessé.

Son petit-fils François-Abel de Saporta, qui entra dans les mousquetaires et fut ensuite capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied, se retira en Provence où il fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du 18 février 1668.

Etienne-Jean de Saporta, un de ses descendants, prit aussi le parti des armes et fut fait chevalier de St-Louis. Il commandait une milice en 1746.

Armes : *D'azur, à un portail d'or, et un chef de gueules, chargé d'un lion d'or, passant.*

SARCUS (*de*).

Cette famille est originaire de Picardie.

Les renseignements la concernant font en partie défaut dans les anciens armoriaux. Néanmoins il est hors de doute qu'elle est de date très ancienne.

On trouve un André de Sarcus qui se croisa en 1240.

Ses alliances, très nombreuses, sont des plus brillantes.

Armes : *De gueules, au sautoir d'argent, cantonné de quatre merlettes du même.*

SARTIGES (*de*).

Cette famille est originaire d'Auvergne.

Elle a formé plusieurs branches dont une seule subsiste actuellement.

Un Gauthier de Sartiges se croisa en 1248. Ses armes sont au Musée de Versailles.

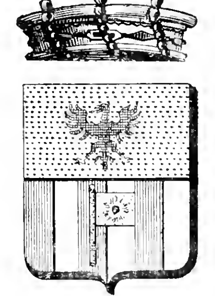
Bertrand de Sartiges, chevalier du Temple, commandeur de Carlat, en Auvergne, fut l'un des plus ardents défenseurs de son ordre devant l'évêque de Clermont en 1309 ; puis à Paris, devant la Commission instituée par le pape Clément V, de 1310 à 1314.

La maison de Sartiges a fait ses preuves lors de la recherche générale en Auvergne ordonnée par Louis XIV.

Elle a donné des préfets, un secrétaire d'ambassade, des chevaliers de St-Louis et de la Légion d'honneur.

Armes : *D'azur, à deux chevrons d'or superposés, accompagnés de trois étoiles d'argent, 2 en chef et 1 en pointe ; le chevron du chef surmonté d'une fleur de lis d'or.*

SARTORIO.



Cette famille, d'origine Milanaise et selon des probabilités, remontant au XIIe ou XIIIe siècle, a des représentants en Italie, (Gênes, San-Remo, Naples) en Sicile, en Autriche (Trieste) et en France. Un de ses membres parait avec honneur dans la guerre entre le Piémont et l'Autriche, en 1849 et sauve à la bataille de Novare la vie du jeune Victor-Emmanuel.

Armes : *Coupé : au I d'or, à l'aigle éployée de sable, languée de gueules* qui est d'Autriche

ancien ; *au II palé de gueules et d'argent de six pièces, chargé d'un fanion d'or à l'ombre de soleil de sable ;* (non figuré).

Les branches de Trieste, Sicile et Naples diffèrent par leurs armoiries.

Sicile : *D'azur, au lion d'or rampant contre un arbre au naturel, dont la tige est entourée d'un serpent de sinople.*

Trieste : *Coupé : le I parti au 1er de sable à la mer agitée d'azur : au 2e d'azur à la tour crénelée à la guelfe, d'argent, ouverte, ajourée et maçonnée de sable : au II, d'argent à trois bandes d'azur.*

Couronne de baron.

La branche de Naples porte les armes du Marquisat d'Analista, dont elle est titulaire.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

(BRANCHE FRANÇAISE)

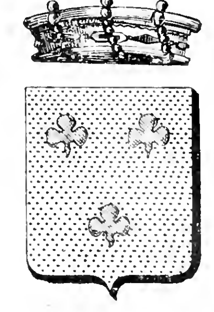
1° **Sartorio** (Jean-Jacques-Baptiste), Jean III, né le 14 mars 1839, chef de nom et d'armes, capne au long cours, chev. du Nicham-Iftikar. Bd de la Magdeleine 183, Marseille, père de : *a*), Charles-Jean-Baptiste, (Jean IV), né à Marseille le 29 mars 1872, membre du Conseil hérald. de France : *b*) Rose-Angèle-Augustine, née à Marseille le 1er mars 1874.

2° **Sartorio** (Paul-Philippe-Nicolas), né à Marseille, le 6 décembre 1843, domicilié à Arma de Taggia (Italie), frère du précédent.

3° **Sartorio** (Marius-Alfred), frère du précédent, né à M., le 25 août 1847, capne au long-cours, domicilié à Bordeaux, père de *a*) Louis, né à Marseille en 1875, *b*) Alfred, né à Marseille en 1879.

4° **Sartorio** (Gustave-Nicolas), frère du précédent, né à Marseille le 5 août 1852, frère de Adeline, né à Marseille en 1884.

SAUVEUR DE LA CHAPELLE.



Le parlement de la province de Bretagne (où cette famille s'était établie sous le règne de Louis XIV) a compté, parmi ses membres les plus distingués, des ancêtres des représentants actuels de cette maison quant à son ancienneté et son illustration. Les honneurs qui lui furent conférés, les différentes fonctions auxquelles elle fut appelée, ne sont pas moins explicites que les titres qu'elle *possède* et les actes publics, dont *l'authenticité* n'est pas le moindre mérite.

Qu'il nous suffise d'en citer quelques-uns : En 1408, une charte sur parchemin fut passée devant vénérable et religieux *seigneur messire* Louis *Sauveur*, chanoine archidiacre de la cathédrale Sainte-Marie, à Nîmes.

Un second document à la date de 1471 est une quittance que Jéhan de *Sauveur* receveur-général du roi à Pontoise, reçut de Mathieu Bauvarlet secrétaire de *Louis II.*

En 1574, c'est un rôle *original* de 48 hommes de guerre, dont se composait la garnison du château de Beaufort en Anjou, et que commandait le lieutenant Pierre *Sauveur, seigneur de Villeneuve.*

En 1696, nous trouvons une copie de l'enregistrement *officiel* des armoiries de la famille *Sauveur*, dans l'*Armorial général de France* (généralité de Paris) dressé en exécution de l'édit de *réformation* de Louis XIV, pièce qui se trouve actuellement à la Bibliothèque Nationale à Paris. (Tome I, folio 48).

Toutes ces pièces *authentiques* sont en la possession du baron Eugène *Sauveur de la Chapelle.*

Cette famille, qui a joint à son nom *patronymique* de Sauveur celui de la Chapelle, a contracté des alliances tant par elle, que par les *Quemper de Lanascol*, avec les plus anciennes races de la noblesse bretonne telles que : les de la Boëssières, de Matignon, du Bourblanc, de Loc-Maria, de Quélen, de Goësbriand, de Kerampuil, de Boisboissel, de Carné, de Kérouarz, de Kermel, de Gouzon, de Lourmel, de Roquefeuil, etc.

Le père du chef *actuel* de cette famille, fut député, consul général et était décoré de plusieurs ordres ; il avait épousé demoiselle de *Quemper de Lanascol*, fille du marquis de ce nom.

Armes : *D'or, à trois trèfles de sinople 2 et 1.* (Enregistrement à la généralité de Paris, édit royal du 28 novembre 1696, tome I, folio 48.) (Cette édition se trouve à la Bibliothèque Nationale à Paris).

Couronne de baron.

Une branche de cette famille a porté : *Tranché de gueules et d'azur, à la bande d'or.*

Devise : *Salvavit.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

1° **Sauveur de La Chapelle** (Baron Eugène-Marie-Charles) Chef de nom et d'armes. Résidence : chau de Selins, près Annay-en-Bazois (Nièvre) marié à Mlle Coran de Selins, dont un fils unique, Jacques, secrétaire d'ambassade.

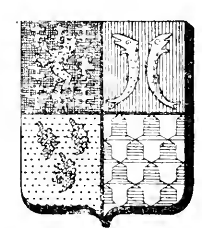
2° **S. de La Ch.** (Léonide), mariée au Vte Victor de Crésolles.

SAVEUSE (*de*).

Nous trouvons une famille de ce nom, originaire de Picardie, qui fournit, en 1219, un croisé en la personne de Guillaume de Saveuse.

Armes : *De gueules, à la bande d'or, accompagnée de six billettes de même.*

SCEY DE BRUN (*de*).



De Scey. Prince, comte de Montbéliard, marquis de Scey, comte de la Mainglane, marquis de Brun.

L'histoire de l'illustre maison de Scey est écrite dans les anciennes chartes et les ouvrages des principaux historiens de la Franche-Comté, tels que Golut, Dunod, Chifflet, Varin, Guillaume, Billy, etc.

Jean-Claude colonel d'un régiment et commandant les forts de Salins, épousa le 27 juillet 1679 Albertine de Blitterswick, fille de Gaspard, baron de Moncley et sœur d'Antoine de Blitterswick, archevêque de Besançon.

Jean-Claude de Scey mourut en 1715 ; son fils Claude-Louis épousa Nicole de St-Maurice Montbarey, dont le neveu le prince de St-Maurice Montbarey fut ministre de Louis XVI.

Antoine-Alexandre de Scey, fils de Claude-Louis fut maréchal des camps et armées du roi, lieutenant-général et se distingua pendant la guerre de sept ans. Grand Bailli d'Epée de Dôle, grand cordon de St-Louis, aussi estimé par sa bravoure que par son esprit et ses mérites personnels, il épousa en 1773 Marie-Thérèse de Grammont, fille du marquis de Grammont, lieutenant-général, chevalier d'honneur du Parlement de Besançon, et de Mlle de Vaudrey.

Antoine-Alexandre de Scey eut les honneurs de la Cour en 1780.

Son fils Pierre-Georges de Scey, colonel de cavalerie, chevalier de St-Louis et de St-Georges, épousa Catherine de Reinach d'Heidwiller d'une des plus anciennes et illustres maisons d'Alsace, alliée jadis à l'empereur Rodolphe de Habsbourg et de notre temps au pape Pie IX par la mère de Catherine de Reinach, la baronne de Ferette.

Pierre-Georges de Scey eût trois enfants : Pierre-Ferdinand qui suit : 2° Catherine de Scey mariée au comte Louis de Jouffroy d'Abbans. 3° Alexandre, dont Ferdinand de Scey, capitaine, marié à Marguerite Teste de Sagey, dont Bernard né en 1893.

Pierre-Ferdinand de Scey fut adopté par sa parente la marquise Ferdinande de Brun, dernière héritière de la maison, à la condition de relever le nom, le titre et les armes des marquis de Brun, très illustre famille du Parlement de Dôle. Pierre-Ferdinand de Scey épousa Jeanne de Jouffroy d'Abbans, dont le grand oncle, le marquis de Jouffroy d'Abbans, fut l'inventeur de l'application de la vapeur à la navigation.

Pierre-Ferdinand de Scey, marquis de Brun, eût quatre enfants : 1° Marie-Pierre-Louise-Ferdinand Richard Dieudonné, dit Déodat qui suit : 2° Marie-Pierre-Henri Gaétan ; 3° Louis-Marie-Wilfrid, qui a relevé le titre de prince porté par ses ancêtres directs. Résidence : château de Scey en Varais (Doubs), et 4° une fille Délie de Scey, mariée au comte Gabriel de St-Innocent. Résidence : château de Sommant (Saône-et-Loire.)

Pierre-Ferdinand Déodat, prince de Scey, comte né de Montbéliard, marquis de Brun ; résidence château de Buthier (Haute-Saône) a épousé Jeanne d'Aubigneu, dont un fils, Pierre-Marie-Jean-Ferdinand, né le 6 avril 1886.

Alliances : Narbonne, Macon, Salius, Traves, Montbéliard, Habsbourg, Lorraine, Mousson, Bar, Férette, Neuchatel, Bourgogne, Cusance, Arguel, Epenoy, Audelot, Poligny, Beauffremont, Chastenay, Blitterswick, St-Maurice-Montbarrey, Grammont, Vaudray, Mérode, Montalembert, Reinach d'Heidwiller, Jouffroy d'Abbans, d'Aubigneu.

Armes : *Ecartelé : au 1 de sable, au lion d'or, couronné du même, armé et lampassé de gueules, accompagné de neuf croisettes recroisettées, au pied fiché du second ; au 2, de gueules à deux bars adossés ; au 3, d'or à trois raisins de pourpre 2 et 1, les queues en haut ; au 4, de vair.*

Devise : *Scey changer ne veux.*

Timbre : *Ancienne couronne princière à cinq fleurons.*

Cette famille est du très petit nombre de celles dont l'origine se perd dans les temps les plus reculés. Déjà, en 900, elle était par ses immenses possessions, sa noblesse, son rang, ses alliances, presqu'aussi puissante que celle des comtes de Bourgogne, auxquels elle était alliée ; mais un peu après le milieu du xive siècle, elle fut entraînée dans des guerres sanglantes et y perdit une grande partie de ses biens et de sa puissance absolue.

Les Varasques, tribut, Burgonde arrivèrent au ve siècle sur les rives du Doubs et de la Loue ; leur chef s'établit dans l'antique Casteilum de Scey dit depuis en Varais, du nom donné à ses vastes possessions au centre desquelles s'élevait cette for-

teresse sur un promontoir de très hauts rochers, dans une position imprenable et où déjà fort longtemps avant il y avait eu un collège Druidique, dominant à gauche le vallon sacré dit du Valbois, où les simples mortels ne pouvaient entrer sous peine de mort; le chef des Druides y cueillait le gui sacré avec la faucille d'or. Lors de la conquête Romaine ce collège Druidique fut transformé en un Castellum avec un temple à Bacchus (Dionisius) ; à l'époque de la conversion des Varasques au christianisme, le culte de Dionisius fut remplacé au château de Scey par celui de St-Denis, auquel on y construisit une chapelle, puis une église dans la seconde enceinte du château fort, d'où il prit le nom de château de Scey-St-Denis (en Varais Doubs). Dunodhis des Bourg. 218-270. — Orosic. 7 cap. 22 — Billy, mém. de Bourg. page 65 et suivantes, histoire manuscrite de la maison de Scey.)

La filiation de la maison de Scey est établie avec toute authencité à partir d'un sir de Scey qui était assez puissant vers l'an 900 pour épouser Attèle, fille d'Albéric de Narbonne, comte de Macon, branche cadette des comtes de Bourgogne. Albéric possédait le château fort d'Ornans à 6 kil. de celui de Scey.

L'an 937, Attèle de Scey, (nobilis matrone), traite d'un fief avec Geifroy archevêque de Besançon. (Dunod, his. du Comité de Bourg, tome II aux preuves p. 614. — Charte du chap. de Besançon).

Guillenus, fils d'Attèle, est qualifié d'homme illustre, dans une charte de 933. (Dunod, his. de l'église de Besançon, tome I, page 89). Guy, son fils, confirme une donation qu'avait faite son grand oncle, Létalde, comte de Macon, aux églises de Gray et de Pontarlier, 996, (mémoires de Bourg, par de Billy)

Hugues fils de Guy, accompagne Renaud I[er] comte de Bourgogne, au château de Dijon et y signe la donation que fit Renaud à l'église de Flavigny, 1037. Hugues de Scey signe le premier avant tous les autres grands seigneurs, ce qui à cette époque prouve qu'il passait avant eux, et lui seul portait un nom de famille. (Duchesnes hist. de la maison de Vergy, aux preuves p. 78.)

Son fils Henri de Scey est mentionné dans une charte de l'église de Besançon 1050. Henri eut deux fils, Pierre et Guy de Scey.

Pierre fut témoin en 1060 d'une donation de Pontia, comtesse de Bourgogne, à l'église St-Etienne de Besançon. (Trésors généalogiques de don Villevielle au nom de Scey). Il est qualifié du titre de prince de Scey dans la ratification de 1084, de sa donation au monastère de Romain-Mouthier. Il était mort vers 1081 sans postérité ; son frère Guy II continua la lignée et lui succéda avec son titre de prince, qui est affirmé à la famille de Scey par les trois chartes suivantes :

I. L'an 1084, Pierre de Scey, « vir nobilissimus et seculari honore a progenitoribus magnificus, castri quod cegias dicitur princeps » : Pierre de Scey, homme très noble, très honoré dans son siècle, magnifique par les ancêtres, prince du château de Scey ; lequel ayant donné un Meix et des hommes liges au monastère de Romain-Mouthier, en présence et comme témoins des fils de Guy de Scey; Pierre étant mort cette donation est approuvée en 1084 par Regnault, comte de Bourgogne, le sire de Salius et plusieurs hauts personnages qui signent. (Charte des archives de Romain-Mouthier, déposée à la bibliothèque de Fribourg, en Suisse, qui possède l'original en latin).

C'est la reconnaissance formelle de la haute situation de Pierre de Scey et de son titre de prince par le comte de Bourgogne lui-même, le souverain d'alors.

II. L'an 1083, Hugues de Bourgogne, archevêque de Besançon. (Guillaume, histoire des sires de Salius, pag. 2 et t. 8 aux preuves. Mémoires du comté de Bourgogne par de Billy) accepte la donation faite à Bernard, abbé de Baume par Guy II prince du château de Scey.

III. Un peu plus d'un siècle après, l'an 1208, Amédée archevêque de Besançon confirme les donations faites précédemment à Bernard, abbé de Baume, de ce nombre est celle de Guy prince de Scey.

Cet acte fait devant le notaire d'alors, signé par tous les membres du haut chapitre de Besançon dont chacun, ainsi que l'archevêque y appose son sceau, est aussi d'une autorité irrécusable ; il est la *confirmation parfaite du titre de prince de Scey*, car dans cet acte chacun des contractants y est soigneusement, remarquablement dénommé avec le titre qui lui appartient :

On y lit : « Quod acquisivit a Villermo Comite..

« Quam acquisivit à Valtherio Salinensi....
« Quam acquisivit ecclesiam de Ceies a
« Vidone ejus dem castri Principe :
« (A Guy prince du château de Scey.)

« Quam acquisivit ecclesiam Neblesem
« A Valtherio ejus dem castri domino :
« (A Valter, seigneur du château de Neublans.)

(Sire de Salius, tome I, page 27 aux preuves. — De Persan, recherches historiques, p. 357. — Bernard Prost, origine de l'abbaye de Baume, page 100. — Charte du chapitre de Besançon).

Le titre de prince ne pouvait être plus positivement reconnu, que dans ces Chartes de 1083, 1084 et 1208, d'autant plus qu'il résulte de nombreuses Chartes, entr'autres dans le glossaire de de Ducange, qu'à cette même époque le titre de prince, princeps était la propriété et qualité *des plus hauts seigneurs ne relevant d'aucun autre,*

spécialement lorsqu'ils possédaient une forteresse importante ; exemple : Talmonensis castri princeps, prince de Talmont; Péronensis castri princeps, princeps Alostensis, princeps Burbonensis, etc.

Plusieurs anciens auteurs Franc-Comtois écrivent aussi avoir vu les armes *princières vairées* des Scey sur leurs tombes dans leur chapelle funéraire placée à côté de celles des comtes de Bourgogne, dans l'église Métropolitaine de St-Etienne de Besançon, démolie par Vauban pour y construire la citadelle actuelle, et où seules quelques familles les plus nobles y avaient droit de sépulture. (Dunod, II, p. 221. — Dunod, his, du Comté de Bourg. page 211. — Chifflet Vesontio, p. 93. — Golud, mém. de Bourg. p. 70 — de Billy, p. 64).

Guy II, prince de Scey, avait épousé la fille d'Humbert II, sire de Salins, et de son épouse Ermenburge (Mém. de Bourg. par Labbé de Billy. Son fils Pierre I, fit un traité de paix en 1091 avec Hugues de Bourgogne archevêque de Besançon, et Amédée de Monfaucon auquel, à la demande de l'archevêque, Pierre rendit ses terres et son château fort de Monfaucon qu'il avait conquis. (Dunod, his. de l'Eg, de Besançon, 1re partie, p. 130).

L'enthousiasme chevaleresque et religieux lors des Croisades entraîna, vers la Terre Sainte, successivement un grand nombre de sires de Scey. On a connaissance de 12 d'entr'eux qui y allèrent ; trois au moins moururent sur le champ de bataille. Turemberg de Scey, bienfaiteur de Bellevaux récemment fondé par Pierre l'Ermite, assista avec Raald de Scey à la première Croisade.

Pierre 1er, prince de Scey, épousa Poucette de Tiaves, fille d'Etienne et petite-fille d'Hugues de Traves et de Judith fille du duc de Lorraine (Mém. de Bourg. de Billy, page 71).

Leur fils Pierre II, prince de Scey, épousa, en 1128, Bonne, fille et héritière de Thierry II, comte de Montbéliard, qui n'avait pas d'héritier mâle. Il donna son autre fille Sophie, en mariage à Richard de Montfaucon, tous deux gendres de Thierry II, qui héritèrent de parties du Comté de Montbéliard et prirent le titre de comte de Montbéliard.

Pierre II fut le principal fondateur de l'abbaye de Billon en 1130 ; St-Bernard y vint en 1134. En 1150, Carbiliens de Scey fut témoin en Terre Sainte du testament de Barthélémy de Cicon, et en déposa à son retour devant l'archevêque de Besançon. (Chartes en latin, archives de la maison de Scey).

Pierre, du consentement de Bonne de Montbéliard son épouse, donna, en 1154, à l'abbaye de Bellevaux ce qu'il avait à Fourcherans. (De Billy, page 71. — Cartulaire de la maison de Scey).

Pierre II, prince de Scey, devenu par le fait de son mariage comte de Montbéliard, quitte le titre de prince pour prendre à la mort de son beau-père Thierry II, comte de Montbéliard, 1164, le titre plus important de comte souverain de Montbéliard, dont il ajouta les armes à celles princières vairées de Scey, savoir : Deux bars et le lion d'or, couronné d'or avec neuf croisettes recroisettées, souvenirs des Croisades; ce sont encore les armes actuelles de la maison de Scey. (De Billy, page 78.)

Pierre II de Scey, comte de Montbéliard, fut témoin en 1166 avec les ducs de Lorraine et de Bohème, les comtes de Bourgogne et de Nassau de la donation faite par l'empereur Frédéric Barberousse à Eudes, comte de Champagne, il signe de suite après les susdits hauts personnages. (De Billy. — His. des sires aux preuves, page 51).

Pierre II de Scey, comte de Montbéliard eut la gloire de compter dans sa postérité un roi de Jérusalem et deux impératrices, une d'Occident, l'autre de Constantinople. La fille de Pierre, Agnès de Scey Montbéliard ayant épousé Hérard, comte de Brienne, Jean de Brienne issu de ce mariage devint roi de Jérusalem, par son mariage avec Marie de Montferrat, fille de Conrad, marquis de Montferrat et d'Isabelle, reine de Jérusalem. Jean de Brienne eut lui-même deux filles : Jeanne de Brienne qui épousa l'empereur Frédéric II et Marie de Brienne qui épousa Beaudoin de Courtenay, empereur de Constantinople (Généalogie de Montmorency par Duchesne. — His. des Francs d'Olivier de Ste-Marthe — de Billy. — Varin.)

1170, Almandry de Scey partant pour la Terre Sainte avec Etienne, comte de Bourgogne, fit un don à l'abbaye de Montbenoit, pour recommander son âme à Dieu. (Droz. his. de Pontarlier aux preuves, page 262. — C. H. Croisade.)

Pierre II de Scey de Montbéliard eut plusieurs enfants de Bonne de Montbéliard; son fils Pierre III de Scey, dit aussi de Montbéliard, eut le château de Scey, Maillot, Fertans, et nombreuses seigneuries ou joignant sa descendance est établie d'une façon irrécusable avec toutes preuves à l'appui et ainsi qu'il suit :

Pierre III de Scey épousa Clémence de Neufchatel en Bourgogne. (Gollut. his. du Comté de Bourg. — Duchesne, histoire de la maison de Vergy.) Il signa comme témoin, en 1177, un diplôme de l'empereur Frédéric autorisant les mainmortables de Besançon à disposer de leurs biens par testament. (Gollut, his. du Comté de Bourg. — Histoire des sires de Salins aux preuves, p. 183).

En 1189, le comte Jean de Scey Montbéliard assista au siège d'Acre (Venis anfitet meroval. — part 1. C. 30 pages 271. — C. B. aux Chartes d'Acre) et Bartholomeus de Scey en 1192 fut té-

moin en Terre Sainte de noble Elie de Salignac, (L. tome 1 p. 143 et 144,) puis en 1202 (mars à Nicosie), Renaud et Guillaume de Scey sont témoins d'une donation faite au St-Sépulcre par Aimery roi de Jérusalem et de Chypre. (C. H. Extrait du Cartulaire.) Humbert et Etienne de Scey frères, se croisent contre les Albigeois en 1226. (Au. Con. Héraldique, p. 285.) En 1239 Pierre de Scey part pour la Palestine avec Thiebaud comte de Champagne, Pierre y mourut, en partant il fit un don à l'abbaye de Billon. (Guillaume, his. des sires de Salius, tome 1, page 184. — L. D. tome 1, page 82.)

Richard de Scey,fils de Pierre III,est mentionné en plusieurs Chartes comme neveu du comte de Montbéliard; il fit un don à l'abbaye de Billon du consentement de Pierre son fils et d'Alice sa femme qu'on croit être de la maison de Neuchatel. (Duchesne, his. de la maison Vergy. — His. des sires de Salius, 1re partie p. 210).

En 1248, Thiébaud de Scey, croisé, offre en partant un don à l'abbaye de Bellevaux, (Au Cart. hér. 490. 30.) et la même année Barthélemy de Scey, damoiseau, donne à la même abbaye de Bellevaux, en partant pour la Terre Sainte, des dimes, qu'avait possédées feu Bernard de Scey, chevalier, son père. Barthélemy de Scey mourut en Terre Sainte. (C. H. Croisade.)

Enfin, en 1250. (Juillet. Messine.) Pierre de Scey va au secours de St-Louis avec Nic. et Conrad Genevois. (C. H. Croisade.)

Pierre IV, fils de Richard de Scey,signe en 1276 une Charte avec Guillaumette son épouse, fille de Henri, comte de Bourgogne, (Duchesne, his. de la maison de Vergy.) Il signe aussi le contrat de mariage d'Alix de Méranie avec Huguet, comte Palatin de Bourg. (His. des sires de Salius, aux preuves, pages 119 et 120. — Labbey de Billy, t. 11, p. 80).

Tiébaud de Scey, fils de Jean, seigneur de Fertans, près le château de Scey, épouse Nicole de Neuchatel en 1329. Il fut témoin en 1334 du Traité passé à Avignon entre Humbert le Viennois, au sujet du douaire d'Isabelle de France, fille de Philippe V, puis en 1351 il fut gardien du Comté de Bourgogne pendant la minorité de Philippe duc de Bourgogne, ce qui équivaut à la dignité de Gouverneur.

Le 18 septembre 1359, Thiébaud de Scey racheta du comte Philippe de Bourgogne, pour la somme de 4200 florins, son château et sa seigneurie de Scey, vendue à Mahaut de Bourgogne en 1302.

Un peu après, plusieurs grand seigneurs Francs-Comtois sous la conduite de Henri de Vienne, lui déclarent la guerre; Tiébaud soutint contre eux une lutte terribe et funeste; écrasé par le nombre, ses domaines, son château de Scey furent dévastés; pour payer une rançon énorme, il abandonna ses biens à son neveu Gérard de Cusance, et ne laissa à son fils Philippe que son château et sa seigneurie de Fertans.

C'est par une Cusance que plus tard le château de Scey passa dans la maison de Vienne, puis au comte de Cantecroix, neveu du Cardinal de Granvelle, enfin à un des héritiers du comte de St-Amour, duquel Jean-Claude de Scey le racheta; il rentra ainsi dans la famille de Scey.

Thiébaud fut enterré dans la chapelle funéraire de la famille de Scey à l'église St-Etienne de Besançon. Son fils Philippe épousa en 1364 une fille de la maison d'Arguel.

En 1400, Huguenin de Scey épousa Jeanne de Savigny.

Henri de Scey épousa en 1437 Cécile Groson,et Jean II de Scey épousa en 1486 Catherine d'Epenoy qui lui apporta les seigneuries de Buthier Pin et Beaumotte. Il rebâtit le château de Maillot. Claude de Scey, leur fils, épousa en 1520 Anne de Quingey, puis Marguerite de Chauvirey, enfin Adrienne d'Audelot dont il eût Pierre qui suit, et Anatolle qui épousa Suzanne d'Achey et fut Gouverneur de Dôle.

Etienne de Scey, autre fils de Jean, leva en 1530 un régiment de cavalerie pour aller combattre les Turcs ; il se distingua contre eux en maints combats en Hongrie et mourut les armes à la main. L'Etendard d'Etienne de Scey en soie rouge et noire avec la croix de St-André surmontée de sa devise « Scey changer ne veux » a été conservé jusqu'à la révolution au château de Buthier.

Claude de Scey fut un des seigneurs de la Province qui accompagnèrent Charles-Quint en 1544 aux sièges de Dure et de Landrecie.

Un de ses fils Antoine de Scey se distingua à la bataille de Lepante, 7 octobre 1571; il y mourut glorieusement. Les trois principaux épisodes de cette bataille firent le sujet de trois grands anciens tableaux conservés au château de Buthier.

Pierre de Scey, en 1560, épousa Anne de Poligny; il eût pour fils François de Scey et Louis de Scey qui suit :

François de Scey épousa Anne de Chastenay, il en eût Jean-Baptiste et Jean de Scey. Ce dernier né vers 1610, après avoir servi 10 ans en Bourgogne et en Italie, fut appelé en Catalogne où il devint lieutenant-général de cavalerie ; il se signala par de brillants faits d'armes,qui lui valurent les félicitations de Don Juan d'Autriche. En 1645 il força le grand Condé à lever le siège de Lérida après un sanglant combat, où il eut trois chevaux tués sous lui et le bras droit percé d'une lance.

Le roi d'Espagne en récompense de sa valeur le nomma chevalier de Calatrava et lui concéda, le 19 décembre 1647, le titre de marquis pour lui

et ses successeurs ; les lettres en sont contre-signées par Don Juigno Loppez Zarathe, chevalier de St-Jacques du conseil de Sa Majesté.

Depuis plus de 12 ans, Jean de Scey se distinguait et se dévouait au service du roi d'Espagne, y dépensant en plus toute sa fortune personnelle, sans avoir reçu ni une gratification, ni même son traitement. Le roi Philippe IV dont les finances étaient épuisées par les guerres, fit alors abandon à Jean de Scey en à compte de ce qui lui était dû, des terres de Mediante et de la Mainglane érigées en Comté. La valeur de ces deux terres défalquée, il resta encore dû à Jean de Scey par le trésor royal 7,000 ducats.

Jean de Scey mourut à Cerbera le 30 décembre 1656 et fut inhumé dans la cathédrale de Lérida qui se trouve dans la citadelle même qu'il avait si brillamment défendue contre le grand Condé. Jean de Scey établit son frère Jean-Baptiste son héritier universel.

En 1649, Jean-Baptiste de Scey, colonel du régiment d'Amont en Bourgogne, gouverneur d'Alguierra, soumit au conseil de Philippe IV, roi d'Espagne son Souverain, sous la présidence du marquis de Grane, tous ses titres justifiant la descendance directe de Bonne de Montbéliard ; cette descendance fut reconnue authentique avec le titre de comte donné par naissance à tous les membres de la maison de Scey, ce qui fut attesté par le Parlement de Dôle à la St-Martin 1649 et la généalogie de la maison de Scey faite par le savant Varin fut enregistrée alors au dit Parlement. Cette généalogie existe toujours dans les archives de la maison de Scey au château de Buthier.

Plus tard, en 1678, le Traité de Nimègne en annexant la Franche-Comté à la France, confirma à tous les nobles Francs-Comtois, les titres portés par leurs ancêtres ; c'est la reconnaissance royale pour la maison de Scey, des titres de prince de Scey, comte-né de Montbéliard, marquis de Scey, comte de la Mainglane.

A cette reconnaissance, faite par un traité authentique, la loi de nos jours y apporte encore son approbation, en déclarant que le titre est une propriété, et qu'on a toujours le droit de porter ceux de ses ancêtres directs quel que soit le temps écoulé. (Dalloz, code civil annoté art, 99.— Arrêt de Grenelle, 7 fév. 1861.)

Louis de Scey avait épousé Antoinette de Pillot; leur fils Jean-Claude de Scey hérita de Jean-Baptiste et de Jean de Scey, morts sans postérité, qui alors lui donnèrent par substitution pour lui et ses héritiers directs tous leurs titres et leur fortune. (Archives de la maison de Scey au château de Buthier.)

SCORAILLES (*de*).

Cette famille est originaire d'Auvergne.

Elle a pris son nom du château de Scorailles, qui se trouve dans cette province.

Elle a formé plusieurs branches. L'une d'elles alla se fixer au château de Saugruère dans l'Agenais, en 1383.

Nous trouvons :

Raoul, seigneur de Scorailles, croisé en 1096.

François-Philippe, marquis de Scorailles, seigneur de la Balme, qui fut maréchal de camp et mourut en 1724.

Etienne-Marie de Scorailles, ancien premier sous-lieutenant des chevau-légers, et élu de la noblesse de Bourgogne, qui fut lieutenant-général des armées du roi et mourut en 1758.

Armes : *D'azur, à trois bandes d'or.*

SECONDAT DE LA BRÈDE ET DE MONTESQUIEU (*de*).

Cette famille est originaire de Guienne.

La terre de Montesquieu avait été acquise, en 1561, par Jean de Secondat, maître d'hôtel du roi de Navarre, Henri d'Albret, et de Jeanne d'Albret, sa fille ; elle fut érigée en baronnie par Henri III, roi de Navarre, depuis roi de France, sous le nom de Henri IV, en faveur de Jacob de Secondat, fils de Jean.

Jean Gaston, fils de Jacob, fut président à mortier au Parlement de Bordeaux. Un de ses fils, qui était au service, fut père de Charles, le grand écrivain.

Un de ses frères, oncle de Charles, à qui avait passé la charge de président à mortier, la transmit à ce dernier, déjà conseiller au Parlement de Bordeaux depuis le 24 février 1714 ; il fut reçu président à mortier le 13 juillet 1716.

Les *lettres persanes* furent publiées en 1721. Il fut reçu à l'Académie française le 24 février 1728 ; peu avant, il avait quitté sa charge de président à mortier pour se livrer tout entier à ses travaux. Les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains* parurent en 1734 et l'*Esprit des Lois* en 1748. Voltaire a dit en parlant de ce dernier ouvrage : « Le genre humain avait perdu ses titres, Montesquieu les a retrouvés et les lui a rendus. »

Montesquieu eut, de son mariage avec Jeanne de Lartigues (1715), un fils et deux filles. Son fils, n'ayant pas eu d'enfants, Montesquieu, pour empêcher son nom de s'éteindre, maria, en 1745, sa fille Denise, la compagne et l'aide de ses travaux, à un de ses cousins, Godefroy de Secondat, dont les enfants relevèrent le nom et les titres de la branche de Montesquieu. C'est d'eux que descendent les représentants actuels du nom de Montesquieu.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en*

chef de deux coquilles de St-Michel du même, et, en pointe, d'un croissant d'argent.

Devise : *Virtutem fortuna secundat.*

SEGUIN (*de*).

Ancienne famille noble, établie dans le Gévaudan, de laquelle était noble Guillaume de Seguin, qui rendit hommage au roi Philippe le Long, le 20 mars 1321, des possessions qu'il avait dans le territoire de Grèzes en Gévaudan, et dont son fils rendit hommage au roi Charles VI.

La filiation remonte à Jacques de Seguin, qui vivait vers 1550.

Son petit-fils, Etienne de Seguin, fut commandant pour le roi dans le lieu de St-Jean du Breuil en Gévaudan pendant les années 1592, 1593 et 1594. Le roi et la reine lui écrivirent pour lui recommander d'avoir soin de la ville et du château de Marvejols, où il commandait, et de conserver soigneusement cette place. En récompense de ses services, S. M. lui fit don de 1200 livres, par lettres de Fontainebleau du 30 mai 1623. Son fils aîné fut gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, et le second, Jean de Seguin, fut l'auteur de la branche des marquis de Reyniès.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, de sinople, au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent, posés 2 en chef et l'autre en pointe,* qui est de Seguin; *aux 2 et 3, d'or, au laurier de sinople, au chef d'argent, chargé de trois mouchetures d'hermines,* qui est de la Tour-Reyniès.

Supports : *Un lion d'or,* qui est de Séguin, et *un griffon d'or,* qui est de la Tour-Reyniès.

SÉGUIER.

Cette famille est originaire du Bourbonnais, où elle a possédé les seigneuries de Soret, Lestang-la-Ville, St-Brisson, Autri, Villiers, Fourquieux, Drancy, etc.

Nous trouvons, parmi les personnages marquants :

Guillaume, qui se croisa en 1248.

Pierre, seigneur de Soret, Lestang-la-Ville, St-Brisson, Autri, né en 1504, qui fut président à mortier au Parlement de Paris pendant 22 ans. On a de lui des harangues et un traité intitulé. *Rudimenta de cognitione Dei et sui* qui fut publié en 1626.

Pierre, seigneur de Soret, fils du précédent, qui exerça successivement les charges de lieutenant de bailli au palais, conseiller au Parlement (1568), maître des requêtes (1572), lieutenant civil en la prévoté de Paris et président à mortier au Parlement (1576). Il resta dans ces dernières fonctions pendant 24 ans. Il mourut le 6 avril 1602, après avoir servi avec zèle quatre rois.

Antoine, frère du précédent, seigneur de Villiers et de Fourquieux, qui fut conseiller au parlement, maître des requêtes en 1577, lieutenant civil, conseiller d'Etat en 1586, avocat général au parlement en 1587, président à mortier en 1597, ambassadeur à Venise en 1598.

Jean, frère du précédent, seigneur d'Autri, etc., qui fut conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes, lieutenant civil, etc. Il mourut de la peste et laissa deux fils et trois filles : Dominique, conseiller au Parlement, doyen de l'Eglise de Paris, évêque d'Auxerre, puis de Meaux, premier aumônier du roi, mort le 16 mai 1689, âgé de 66 ans ; Charlotte, qui épousa Jean de Ligné, maître des requêtes ; Marie, mariée à Marc-Antoine de Gourgues, président du Parlement de Bordeaux ; Jeanne, prieure des Carmélites de St-Denis en France, puis de Pontoise ; et Pierre, qui suit.

Pierre, né à Paris le 29 mai 1588, fut chancelier de France, pair de France, garde des sceaux des ordres du roi. A cette dernière charge, il joignait les titres de duc de Villemor, comte de Gien, etc. et de protecteur de l'Académie française. Il mourut à St-Germain-en-Laye le 28 janvier 1672, à 84 ans, ne laissant que deux filles : Marie, qui épousa le marquis de Coislin, colonel-général des Suisses et, ensuite, le marquis de Laval, lieutenant général des armées du roi, qui mourut en 1710 ; et Charlotte, d'abord duchesse de Sully, puis duchesse de Verneuil, qui mourut en 1704. Mais les branches collatérales de sa famille produisirent d'autres magistrats illustres.

Le chancelier Séguier avait été chartreux dans sa jeunesse.

Armes : *Parti : au 1, de gueules, à une coquille d'argent; au 2, d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et, en pointe, d'un agneau d'argent.*

La branche actuellement existante de St-Brisson porte : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et, en pointe, d'un mouton arrêté d'argent.*

SÉGUR (*de*).

Noble et ancienne maison, originaire du Limousin, qui présente cette singularité remarquable que plusieurs familles historiques des plus illustres de France ont fini par des alliances avec elle.

Ainsi les noms de Montaigne, d'Aguesseau, de Lamoignon ont été relevés par divers de ses membres, et ajoutés par eux à celui de Ségur.

La famille de Ségur a produit de nombreux personnages marquants.

Nous trouvons d'abord Guillaume et Guillaume-Raymond, qui se croisèrent en 1248.

Olympe de Ségur, femme du marquis de Belcier, fils du premier président de Bordeaux, qui, pour sauver son mari, prisonnier dans le château Trompette, lui persuada de prendre ses habits et sa coiffure et demeura prisonnière à sa place, le stratagème ayant réussi.

Jean-Charles de Ségur, né en 1695 et mort en 1748, qui fut évêque de Laon, puis de St-Papoul.

Philippe-Henri, marquis de Ségur, né en 1727, mort en 1801, qui fut maréchal de France, chevalier des ordres du roi, et ministre de la guerre.

Joseph-Alexandre, vicomte de Ségur, fils du précédent, né en 1752, mort le 27 juillet 1805, qui, après avoir été successivement gendarme, colonel en second des dragons de Noailles, colonel des dragons de Lorraine, devint maréchal de camp à l'époque de la Révolution. Il quitta le service et s'adonna aux lettres. On a de lui plusieurs romans, opuscules et pièces de théâtre d'une grande valeur.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules au lion d'or ; aux 2 et 3, d'argent plein.*

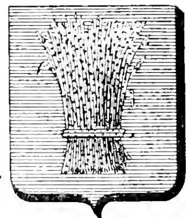
Le dernier descendant mâle direct des Lamoignon étant mort en 1827, une ordonnance royale de 1823 conféra au comte Adolphe de Ségur, qui avait épousé la fille unique du dernier Lamoignon, l'autorisation d'ajouter à son nom celui de Lamoignon et le substitua à la pairie du vicomte de Lamoignon son beau-père, sous le titre et le nom de vicomte de Ségur-Lamoignon.

N'ayant pas eu d'enfants, le vicomte de Ségur-Lamoignon, mort en 1876, obtint par un décret impérial (1861) l'autorisation pour son neveu Edgard de Ségur, 3e fils du comte de Ségur, son frère, d'ajouter celui de Lamoignon et de s'appeler comte de Ségur-Lamoignon.

Le comte de Ségur-Lamoignon a épousé, en 1857, Marie Reiset, dont il a postérité.

SÉRÉ (*de*).





Peu de familles ont sûrement une histoire aussi intéressante que celle qui fait l'objet de cette notice. D'après une tradition incontestable, la famille de Séré est originaire du Béarn. A l'époque où la reine Jeanne persécutait les catholiques, elle était composée de neuf jeunes frères. Mis en demeure d'abjurer le catholicisme et condamnés, en cas de refus, à périr, ils n'hésitèrent pas à marcher au supplice plutôt que de renier leur foi ; mais la reine, au dernier moment, « touchée de la jeunesse, de « la beauté et du courage de ces jeunes hommes, « leur fit grâce de la vie à condition d'abandonner « leur pays de Béarn et d'aller s'établir dans le « comté de Foix. De cette manière, cette reine « politique accordait ses principes avec ses inté- « rêts. Elle conservait à son royaume neuf excel- « lents sujets puisque le comté de Foix lui ap- « partenait, et, en même temps, elle pouvait « répondre à ses coreligionnaires qui l'eussent « accusée de trahir leurs intérêts, que le bannis- « sement et la misère seraient plus cruels que la « mort pour des caractères qui semblaient peu « effrayés par les supplices. »

« Nul doute, ajoute-t-on, que la reine Jeanne « n'ait enlevé à ses victimes, avec leur fortune, « leur titres de noblesse. La peine de bannisse- « ment devait entraîner de pareilles conséquences. »

Leur établissement dans le pays de Foix eut lieu vers l'an 1560.

Quelques-uns durent se distinguer dans l'armée des catholiques et affirmer ainsi, de plus belle, leur attachement à la foi de leurs pères. Nous lisons dans un extrait des *Mémoires de Beauvais-Nangis*, marquis de Brichanteau à son petit-fils : « En 1577, de Tonnay-Charente, l'armée s'avança à Brouage (Hiers-Brouage, Charente-Inférieure), où M. de Strozzi, colonel de l'infanterie, prit son quartier avec le régiment de garde, et votre grand-père un autre avec le régiment de Picardie, où il eut le bonheur que jamais les ennemis ne firent sortie sur lui ; et, comme un jour ils eurent fait une sortie sur le régiment des gardes, où ils tuèrent Poncenas, capitaine du dit régiment et plusieurs autres officiers vinrent même jusque dans la tente de M. de Strozzi, il eut ce bonheur qu'arrivant d'une part et les Suisses de l'autre, ils ramenèrent les ennemis battant jusque, dans la ville, où M. de Séré, un des braves hommes de son temps, fut tué, qui était gouverneur, et, depuis sa mort, ceux qui étaient dans la ville s'étonnèrent, et, peu après, se rendirent. »

Le fait est confirmé dans l'*Histoire Universelle* de Thou, T. I, LXIV N..... Valsergues, sieur de Séré : « Ce gentilhomme, y est-il dit, commanda « une sortie et y trouva une mort glorieuse. »

D'un autre côté, nous lisons dans les *Annales de la ville de Toulouse*, par Lafaille, 1701, T. II, p. 209 :

« Il y avait dans la ville, en ce temps-là (1560), un prédicateur d'une rare éloquence et d'un profond savoir dans la controverse ; c'était Albin de Valsergues, dit de Seres (et Serez), archidiacre de St-Etienne. On peut voir dans Catel (*Mémoires du Languedoc*, liv. 2. p. 167) un effet de sa grande éloquence et qu'on aurait de la peine à croire, si cet auteur n'assurait de l'avoir appris de gens de son temps, qui en avaient été les témoins oculaires. Nous avons de lui, sur les matières de contro-

verse, un livre important, imprimé à Paris chez Guillaume Chaudière, en 1577, sous le titre : « *Du sacrement de l'autel pour la confirmation du peuple français* », avec trois lettres... et une quatrième adressée à Robert Prévôt, ministre de Genève, qui se disait ministre de Paris.

Il ne se peut rien voir de plus fort sur les matières qui y sont traitées, ni de mieux écrit pour ce temps-là. Il est enterré au cloître de St-Etienne. Ses concitoyens mirent l'épitaphe suivante sur son tombeau:

Extrait de Catel, *Mémoires du Languedoc :* « Monsieur de Séré, chanoine de Saint-Etienne, « enterré dans cette église, fit un sermon à l'hôpi- « tal (on ne peut préciser la date). Il fut si touchant « que l'établissement, encombré de malades, se « trouva en peu de temps dégarni, les auditeurs, « émus par son sermon, s'étant chargés, chacun « chez soi, des soins à donner à un ou plusieurs « malades. Il avait la réputation d'être très chari- « table. »

L'*Histoire de Sabar* mentionne un de Séré, seigneur de Mercus, 1er magistrat de Tarascon-sur-Ariège, qu eut ses biens confisqués par Adrien de Montluc, comte de Carmain, en 1724, venu pour pacifier le pays au temps des guerres de religion ; et les papiers de famille prouvent aussi l'existence d'un de Séré, ancien mousquetaire, un de Séré, ancien officier en retraite à Amplaing (Tarascon-sur-Ariège) (peut-être ces deux derniers sont-ils le même personnage), un capitaine des milices provinciales, Martial de Séré-Loubières, et un autre Martial de Séré, sous-officier au 68e régiment de Beauce, blessé au champ d'honneur, plus tard maire de Loubières durant de longues années et décoré du Lys.

Les Séré ont toujours contracté de belles et nobles alliances. Les actes de baptêmes et de mariages portent, comme parents, amis ou alliés, parrains ou marraines, des noms tels que : *Guillaumette de Gramont, de Martric, de Solères, de Bellegarde, Daspect, de Goulhard, de Baichis, de Rivière* (probablement de la tige des *Séré de Rivière*), *de Luperta, d'Abadia, de Murat, Chaubard Séré, Gilles Sanche*, conseiller du roi, maire d'Azille (Aude), de Cassaignard de Montégut, *de Lougueverque de Florac*, seigneur de Miglos, *Séré de Florac* ensemble, *de Fraxine*, seigneur d'Ornolac, qui donna l'établissement thermal d'Ussat-les-Bains à l'hospice de Pamiers, *de Sourrouilhe*, sieur de Castillon, *de Castex, de Canats, marquise de Mirabel, de Cabrol*, seigneur du Peyrat (Aude), *de Montlezun, Montpesat, de Fielos, Jean de Bellegarde*, major au régiment de Marsoulies, *de Goulhard*, co-seigneur de Varilhes, *Louys de Bral*, sieur de Broze, *Henry de Moute*, seigneur Larembert, capitaine des gardes du corps de Sa Majesté du camp de cavalerie, *de Rénalier, d'Acoquat, de Brassac, Sacaze*, ancien garde du roi et chevalier de Saint-Louis, *de Sourrouille-Riverolles, de Sourrouille*, seigneur du Soulé, *Joseph David*, capitoul à Toulouse en 1742, décédé en 1749, à Varilhes, son pays natal, *de Teynier-Tornac, René de Pérignon*, du lieu de Briguemont, près Toulouse, de la famille du maréchal de Pérignon, *du Breil* ou *du Breilh, de Malroc-Raissac*, capitaine de cavalerie, garde du corps du roi, chevalier de St-Louis, *de Fauré-Massabrac, de Lourde-Lacoste, de Lascazes, d'Alcial, d'Usson*, seigneur de Varilhes, de la famille du *marquis de Bonnac*, ambassadeur à Constantinople, en Suède, en Russie, etc., *de Lacvivier, de Lougueverque*, seigneur de Layroule, *de Carrière de Chaussas, de Ribet, Vergnies de Bouichère*, d'Arjac, ce dernier capitaine-gouverneur et fils du gouverneur de Tarascon au temps des religionnaires et de la famille des Alberti de Florence (Italie).

Armes : *D'azur, à une gerbe d'or.*

L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins.

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Séré (Charles *de*), ancien aumônier supérieur de la flotte, chevalier de la Légion d'honneur, vicaire-général honoraire à Pamiers.

Séré (Martial *de*), prêtre. Au château de Loubières, près Foix (Ariège).

SEROUX D'AGINCOURT.

En Picardie, ancienne famille noble, divisée actuellement en trois branches. Il est fait mention dans le trésor de Chartres, 3e vol. Ponthieu, no 19 de Henri Seroux, gouverneur de Calais, dans les défenses du Procureur général du roi contre celui du roi d'Angleterre, relativement au château de Montreuil.

La filiation commence à Jehan et Louis Seroux, capitaines, qui vivaient vers 1691.

De la seconde branche qui a pour auteur Jean Seroux, 3e degré de la branche mère, nous trouvons Jean Baptiste Seroux d'Agincourt, son fils, chevalier, seigneur de Villiers, près Compiègne, marié en 1705.

Cette famille a donné quantité d'officiers et des chevaliers de St-Louis.

Armes : *D'azur, à une rose d'argent, surmontée de deux étoiles d'or.*

SERRE DE St-ROMAN (*de*).

Famille ancienne, qui produisit des titres de 1278, 1293, 1294, 1370, 1374, 1474, 1477, mais dont on ne peut établir la filiation suivie qu'à partir de

Jean de Serre, I[er] du nom, seigneur en partie de Fromental, paroisse de Saint Roman de Cordière, qui vivait en 1543. Un de ses descendants, Etienne de Serre, fut pourvu d'un office de conseiller du roi, maitre ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, le 12 juillet 1744. Nous remarquons aussi Alexis Jacques de Serre de Saint-Roman, émigré en 1792 ; il servit dans l'armée des Princes et dans celle de monseigneur le prince de Condé, fut fait pair de France et chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis et maréchal des logis dans les mousquetaires gris.

Cette famille a formé une seconde branche qui a pour auteur Jacques Philippe de Serre, écuyer, baron de Saillans, né en 1755.

ARMES : *D'or, à une montagne de sinople, mouvante de la pointe de l'écu ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles du champ.*

SÉVIN DE SÉGOUGNAC (*de*).

Le nom de Sévin est ancien en Guyenne : un duc de Sévin est cité dans Huon de Bordeaux ; un autre Servin (sic) archevêque de Sens, ne voulut pas de longtemps reconnaitre Hugues Capet comme roi de France, puis obtint la réparation de deux églises par ce même prince, d'après une charte de 991.

Guillaume de Sévin, seigneur de Rions, figure sur la liste des seigneurs auxquels Edouard III écrivit le 8 février 1327.

La filiation non interrompue de cette famille, prouvée par actes authentiques, est établie depuis noble Jean de Sévin, seigneur de Villeran, Vilve, etc., en Orléanais, qui épousa en 1410, Isabelle Pizet, dame des Bois-Pontils ; son petit fils Jacques, fils de Guillaume, fut nommé juge-mage d'Agénois en 1508.

Le nom de Sévin figure dans le rôle de convocation du ban de la noblesse de l'Agénois en 1480, 1557, etc.

Cette famille a possédé les seigneuries de : Bois-Pontils, Villeney, La Garde, La Vove, Baudeville, Quincy, La Grange, Méramion-Ganet, Estrade, Primet, Segougnac, Talive, Ferrussac, La Mothe, Fouhiroux, Mausoncal, Pennautier, etc.

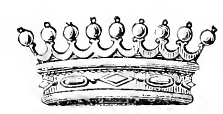
Elle a fourni des conseillers du roi et des présidents dans les parlements de Paris, de Toulouse et de Bordeaux ; de nombreux chevaliers de Malte, etc.

Parmi ses illustrations, nous trouvons : Nicolas de Sévin, évêque, baron et comte de Cahors, en 1659 ; Louis de Sévin, marquis de Baudeville, colonel du régiment de Guyenne, tué à la bataille d'Enshein en 1674 ; Claude de Sévin qui fut en 1670 un des quatre gentilshommes de la maison de S. A. R. Philippe, duc d'Orléans, frère du roi ; Eléazard de Sévin, chevalier de l'ordre de St-Michel en 1631 ; Charles de Sévin, marquis de Quincy, lieutenant-général d'artillerie ; Jean Baptiste de Sévin, officier du génie tué à Quiberon en 1794.

Cette famille s'est alliée en outre aux : de Malvin, de Rancé, de Secondat-Montesquieu, de la Tour, de Redon, de Patras de Campaigno, de Balzac, d'Halor, de Colbert, de Muret, de Launay de Mausoucal, de Tappie, des Monteils, de Reich, de Bonot, de Laluque, de Lamezion, du Bourg, Jacobé de Naurois, etc.

ARMES : *D'azur, à la gerbe d'or, liée de même.*
DEVISE : *Virescit vulnere virtus.*

SONIS (*de*).





Famille originaire du Languedoc.

ARMES : *D'azur, au lion d'or et une fasce haussée d'argent, surmontée de trois étoiles du même.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

BRANCHE AINÉE :

Sonis (Louis-Gaston, comte de), général de division, grand-officier de la Légion d'honneur, décédé en 1887, marié à Anaïs ROGER, 104, avenue Victor-Hugo, à Paris.

ENFANTS : 1. *Marie*, née en 1850, religieuse du Sacré-Cœur à Kientzheim (Alsace).

2. *Gaston*, né en 1851, marié à Yvonne de VARIEUX. Chât. de la Baronnais-Dinard (Ille-et-Vilaine).

3. *Henry*, né en 1853, chef de bataillon au 70[e] à Vitré (Ille-et-Vilaine), marié à Françoise de PARCEVAUX.

4. *Albert*, né en 1854, capitaine de cavalerie territoriale, marié à Albary de JUVISY-MONTFERRAND, 19, rue de Lubeck, à Paris.

5. *Madgeleine*, née en 1858, 104, avenue Victor-Hugo, à Paris.

6. *Joseph*, né en 1862, lieutenant de réserve de cavalerie, 104, avenue Victor-Hugo, à Paris,

7. *Germaine*, née en 1865, religieuse carmélite à Laval (Mayenne).

8. *François*, né en 1869, lieutenant au 12e chasseurs à cheval à St-Mihiel (Meuse), marié à Marie Paulowna de Stolypine.

9. *Phylomène*, née en 1870, mariée à Charles du Jonchay, capitaine de cavalerie, détaché aux affaires indigènes, à Géryville, province d'Oran (Algérie).

Branche cadette.

Sonis (Louis-Théobald, vicomte de), général de brigade ✠, décédé en 1890, marié à Marguerite de Chiseuil, Chau de Saint-Vallerin, par Buxy (Saône-et-Loire).

Enfants : 1. *Henry*, lieutenant de cavalerie de réserve ; 2. *Gabrielle*.

SORET DE BOISBRUNET.

Famille originaire de Picardie, et établie depuis plus de trois cents ans à Pontoise.

Alexandre Soret de Boisbrunet fut chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis et capitaine au régiment d'Angoumois.

Armes : *De gueules, à un léopard couronné d'or, surmonté de trois molettes d'éperon d'argent.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux chimères.*

Devise : *Recte semper et fortiter.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

1. **Soret de Boisbrunet** (comte Raoul), ancien avocat général, et comtesse, née de Backer. Résidences : Cannes (Alpes-Maritimes) et à Montillet, par Alais (Gard).

2. **S. de B.** (Jeanne), baronne de Niedermeyer.

3. **S. de B.** (Pierre, vicomte de), et vicomtesse, née Bobierre de Vallière.

4. **S. de B.** (Marguerite-Marie).

SOULÈS.

Originaire de l'Armagnac, les Soulès portaient, primitivement : de sable à trois soleils d'or, 2 et 1 (d'Hozier, Toulouse-Montauban, p. 1245, no 3).

En 1760, naissait à Lectoure Jérôme Soulès ; engagé volontaire dans le régiment de Hainaut en 1776 ; il était commandant de la garde des consuls, à Marengo, où, par sa bravoure, il mérita un sabre d'honneur. Il prit part, en qualité de général de brigade, aux batailles d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, etc.; commandeur de la Légion d'honneur en 1804, chevalier en 1806, de l'ordre noble du Mérite militaire de Bavière; il était nommé sénateur en 1807, créé comte de l'Empire en 1808, et promu général de division, le 15 août 1809.

Par une ordonnance du 4 juillet 1814, Louis XVIII nomma le général Soulès pair de France, chevalier de St-Louis, et le 29 juillet suivant lieutenant-général du royaume. Le titre de comte héréditaire lui fut confirmé en 1817.

Le comte Soulès dont le nom est inscrit sur l'Arc-de-Triomphe, mourut sans postérité, le 3 octobre 1833 ; il repose au cimetière du Père-Lachaise.

Son neveu, pupille et filleul, Hector Soulès, fils de Jean, son frère puîné, et de demoiselle Dollin du Fresnel, épousa Laure Petit-Huguenin. Résidence : Château de la Page (Seine-et-Marne), dont un fils unique, Ludovic, marié en mai 1888, à Jeanne Millon de Montherlant. Résidence : Paris.

De ce mariage : *a*) Jean, né en 1889 ; *b*) Jacques et Pierre, jumeaux, nés en 1891.

Les Soulès écartèlent les armes primitives de leur famille : *De sable, à trois soleils d'or*, avec celles qui furent octroyées par l'empereur au général-comte Soulès : *D'or, chargé de deux épées en sautoir de sable, accompagnées de quatre étoiles de gueules.*

Supports : *Deux lions ailés.*

C'est ainsi que ces armoiries sont décrites dans l'armorial de Simon, T. I., et dans ceux de Saint-Allais, de Gourdon de Genouillac, de Riestapp, etc.

SOYE (*de*).

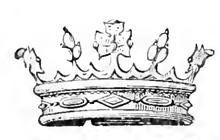
La maison de Soye, du siège des nobles et de l'ancienne chevalerie du duché de Luxembourg, d'où elle a passé en Flandre, dans le pays de Vallon, en Ardenne (Belgique), tire son nom de san ancien fief et château de Soye, au village de Soye, canton d'Erézée, à une lieue de la petite ville de Durbuy, sur l'Ourthe.

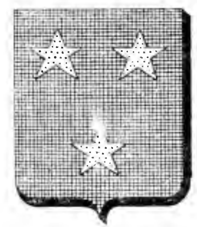
Cette petite ville est à dix lieues de Liège, dont Gilles-François de Soye était échevin en 1669, époque de sa mort.

Plus tard, on trouve Nicolas-Louis de Soye, seigneur d'Astenoy, qui a fait enregistrer ses armoiries par d'Hozier en 1696.

Armes : *D'argent, à deux barbeaux adossés d'azur.*

STELLAYE DE BAIGNEUX DE COURCIVAL.





Seigneur de l'Épée, de la Jardière, d'Amboelles, en Normandie ; de Baigneux, d'Argenson, de Courcival, de Glatigny, de Saint Mars, etc., au Maine.

Cette famille est établie au Maine depuis le commencement du XIVe siècle ; mais elle n'en est pas originaire.

Monsieur Delacour, généalogiste de la maison d'Orléans dit qu'elle est venue de Normandie où elle aurait été, vers 1359, en possession du fief noble de l'Epée, aliéné vers 1408, et des seigneuries de la Jardière et d'Ambelles ; sa présence en Normandie est encore attestée par deux pièces qui sont conservées aux archives du château de Courcival (P. 2 J et 3 J.) et qui sont : 1° Un compte des dépenses faites pour le Roi par Simon de Baigneux vicomte de Rouen en 1370 ; — 2° Une quittance donnée le 13 juin 1386 par le sieur Jean Petitpoutoire à Simon de Baigneux, vicomte de Rouen.

Dans une note datée du 4 novembre 1800, Monsieur de Chabot dit que les Stellaye, étaient seigneurs de Stella au royaume de Naples, près de Capoue et qu'ils auraient occupé les premières charges de cet Etat au commencement du XIe siècle. Ils se seraient attachés à la fortune de Charles, comte du Maine, d'Anjou et de Provence, roi de Naples et de Sicile en 1266, mort en 1285 ; et ils n'auraient quitté l'Italie, pour venir s'établir en France, qu'à la mort de son fils Charles le Boiteux, décédé en 1309.

D'un autre côté, dans les copies de deux chartes de 1100 à 1107, conservées aux archives de la Sarthe sous les numéros (H 40 *bis*, n°s 2 et 3), l'on trouve comme témoins du don de l'église d'Avézé (*Sancti Petri de Avesiaco*), un certain Herbrannus de Telliaco, est-ce un seigneur de Teillé, ou faut-il y voir la forme latine du nom de Tellaye que portèrent les premiers membres de la famille qui nous occupe ?

Aucune pièce authentique ne venant appuyer l'une ou l'autre de ces conjectures, nous prendrons l'histoire généalogique de cette maison au jour où son existence dans le Maine est constatée d'une façon précise par une charte du 15 mai 1397 qui est un acte de vendition par Isabel Tellaye, de la paroisse de Marolette à Colin Tellaye, son neveu, de tout ce que la dite dame possède en la paroisse de Saint-Mars-sous-Ballon. (*Archives de Courcival*, p. 3/H).

Le nom patronymique qui, depuis la Révolution a pris dans les actes la forme de Stellaye, se trouve écrit dans les anciennes chartes Teillai, Teillaye, Tellays ou Tellay.

Le fief de Baigneux, à Saint-Mars-sous-Ballon, paraît avoir été le premier possédé par cette famille dans le pays : la seigneurie de Courcival, ne lui est échue que vers 1430, par le mariage de Jean Teillaye, seigneur de Baigneux, avec Jehanne Soreille, Sorel ou Le Sorail dont le père Jean Soreau était le fils naturel de Guillaume de Saint-Mars, comme le prouve un acte du 11 mai 1411 qui est une transaction au sujet de la terre de Courcivard entre le dit Jean Soreau et son beau-frère noble homme Thibault Herisson, mari de dame Isabeau de Saint-Mars. (*Archives de Courcival*, p. 4. F.).

Cette terre appartînt d'abord à la famille de Loré. Une charte latine insérée dans le cartulaire des moines de l'abbaye de la Couture, au Mans, conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 195 du fonds latin, laquelle charte est un acte de donation de l'église de la Chapelle-Saint-Rémy, fait par Geoffroy de Loré (*de Loreio*) au monastère de Sainte-Marie de Tuffé, et tout en ne portant pas de date précise, doit avoir été rédigée entre 1072 et 1102 ; il porte que : « Le susdit Geoffroy de Loré reçut en récompense du don de la « dite église de la Chapelle-Saint-Rémy, avant le « don, 50 sols, et après 105 autres sols avec les- « quels il retira sa terre de Curcivard (*de Curcivardo*) qu'il avait mise en gage ; cet acte fait à « La Ferté, en la maison du dit Geoffroy de « Loré. »

En 1399, le vendredi après *Invocavit me*, Emery de Corcivart, de la paroisse de la Bazoge, vend aux chapelains et clercs de l'Eglise du Mans, 20 sous tournois de rente perpétuelle à prendre sur tous les biens du vendeur, pour 10 livres tournois dont il donna quittance. (Archives ecclésiastiques de la Sarthe, G. 58.)

Le nom de cette seigneurie est encore cité dans les documents suivants conservés aux Archives de la Sarthe :

1° Dans une charte sans date (entre 1190 et 1214) qui est une donation faite par Geoffroy Thomas et Agnès, sa mère, aux moines de Tyronel de toute la terre qu'ils ont au-dessous de Sabulam (Sables) en présence de Willemmo de Jaze, presbiter de Corcivart et d'autres témoins (Archives départementales de la Sarthe. H. 1/76, n° 7).

2° Une charte du mois de février 1243 par laquelle Raoul de Sevilliano vend aux moines de Tyronel, un pré situé dans la paroisse de Sables : la dite charte consentie apud Corcivart en présence de nombreux témoins (Archives départementales de la Sarthe. H. 1/76, n. 14).

3° Une charte latine du doyen (Sagonensis) de Sonnois, par laquelle Geoffroy, dictus Fontarius, de la paroisse de Pireto (Peray) vend à l'abbaye

de Tyronello une pièce de terre et une pâture en la paroisse de Curcivard (Archives départementales de la Sarthe, H. 1/76, n° 21).

D'après la *Géographie ancienne du diocèse du Mans* de Cauvin, le nom primitif de la paroisse de Courcival était Curia Centaldi comme il se voit dans une charte de 1090 où l'on cite Hugo de Curia Centaldi comme l'un des temoins de la donation de l'église de Saint-Ouen-de-Ballon, faite à l'abbaye de Saint-Vincent, plus tard, dans les *Insinuations ecclésiastiques* de 1570, cette paroisse est désignée sous le nom de Curia Civardi.

Les membres de la famille Stellaye de Baigneux ont occupé, dans les armées royales, les emplois les plus honorables, comme le constatent les nombreux certificats et brevets conservés dans les archives de Courcival : ils ont fait alliance avec les familles les plus considérables du pays et des provinces voisines et, depuis le xive siècle ils n'ont cessé d'habiter le Maine où ils ont établi leurs principales résidences aux châteaux de Baigneux, en Saint-Mars-sous-Ballon, de Courcival, de la Freslonnière, en Souligné-sous-Ballon, de la Rochère, en Mulsanne, etc.

Armes : *De sable, chargé de trois étoiles d'or posées 2 et 1.*

Couronne de marquis.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Stellaye de Baigneux**, marquis de **Courcival**, (Gustave-Alexandre-Maurice-Timoléon) né le 18 juillet 1834, à Courcival, élève de Saint-Cyr en 1851, sous-lieutenant au 7e hussards le 1er octobre 1853 ; élève à l'École de Cavalerie de Saumur ; passé en novembre 1854 au 3e régiment de chasseurs ; lieutenant le 8 août 1858 ; capitaine le 6 janvier 1865 ; servit en 1868-69 aux chasseurs de la garde impériale ; passa ensuite au 3e hussards avec lequel il fit toute la guerre contre l'Allemagne en 1870-71. Versé après la guerre au 1er hussards il donna sa démission en juin 1871. Il a fait les campagnes d'Algérie en 1861-62, 63, 64 et 65, la campagne de Mentana dans les Etats-Pontificaux, en 1867 ; la guerre contre l'Allemagne aux armées du Rhin (1er corps) et de la Loire (17e corps). S'est trouvé aux batailles de Wissembourg, de Freschwiller, de Sedan, où il eut un cheval tué sous lui, aux combats

autour d'Orléans du 1er au 8 décembre 1870, à la bataille du Mans. Lors de la formation de l'armée territoriale, sur la proposition du général Deligny, commandant le 4 corps d'armée, il fut placé à la tête du 27e régiment territorial d'infanterie ; destitué par le général Farre par décret du 23 août 1880. Chevalier de la Légion d'honneur du 7 juin 1865 ; a reçu la médaille commémorative de la bataille de Mentana, instituèe par S. S. le pape Pie IX.

Marié en 1869, à Elise-Marie-Jeanne-Baptistine Michel de Trétaigne. — Résidences : Chau de Courcival par Bonnétable (Sarthe) et 112, Rue Marcadet à Paris.

2° **S.** de **B**, Cte de **C.** (Charles), né à Courcival le 19 juin 1844, mêmes résidences.

3° **S.** de **B.** de **C.**, (Stéphanie-Charlotte) née le 4 novembre 1840, à Mortagne, reçue dans le Chapitre noble des Dames Chanoinesses de Sainte-Anne de Bavière. — Résidence : Chau de St-Aubin, par Beaumesnil (Eure).

SUCHET D'ALBUFÉRA.

Louis-Gabriel Suchet, né à Lyon le 2 mars 1770, était fils d'un fabricant de soieries de cette ville.

A l'âge de 20 ans, il s'engagea dans la cavalerie, et fut élu peu après capitaine d'une compagnie franche de l'Ardèche.

Après le siège de Toulon où il se distingua, il fut chargé, en mai 1794, de comprimer le mouvement royaliste de Bédouin, puis il passa à l'armée d'Italie.

Là, sa bravoure s'exerça sur tous les champs de bataille. Lodi, Rivoli, Castiglione, Trente, Arcole, Céréa (11 oct. 1796) furent témoins de ses exploits.

Nommé général de brigade le 23 mars 1798, Suchet fut appelé à faire partie de l'expédition d'Egypte.

Il passa ensuite à l'armée du Danube, commandée par Masséna et seconda habilement le général en chef.

Nous le retrouvons général de division le 10 juillet 1799, donnant toujours de nouvelles preuves de ses capacités militaires.

Pendant la campagne de Prusse il battit l'ennemi à Saalfeld (9 octob) et eût la principale part

au gain de la bataille d'Iéna ; il combattit ensuite en Pologne, à Pultusk, à Ostrolenka, et reçut le 8 février 1806, une dotation de 20,000 fr., avec le grand aigle de la Légion d'honneur.

Après la paix de Tilsitt, Suchet fut nommé comte par Napoléon Ier, le 19 mai 1808.

Dans la campagne d'Espagne, il eût des succès ininterrompus qui lui valurent le 8 juillet 1811 le bâton de Maréchal de France.

Là, ne devait pas s'arrêter son triomphe. Après avoir prit successivement Oropeza, Murviédro, Valence, il s'empara d'Albuféra et soumit en deux mois la province tout entière. Ce fut alors qu'il reçut le titre de duc d'Albufera, avec le magnifique domaine qui en formait l'apanage, (24 jan. 1812). Ce qui fit dire plus tard à Napoléon Ier que s'il avait eu en Espagne deux maréchaux comme le duc d'Albufera, il eût conquis et conservé la péninsule.

Après la chûte de l'empire Suchet fut compris au nombre des Pairs (4 juin 1814) créés par le roi Louis XVIII, mais il fut rayé de la liste le 24 juillet 1815 pour avoir servi sous les ordres de Napoleon Ier pendant les cent jours. Il fut réintégré le 5 mars 1819.

Il mourut dans le château de Saint-Joseph, près de Marseille où il s'était retiré.

Il avait épousé la fille d'Antoine de Saint-Joseph, maire de Marseille et était parent, par alliance, de la femme de Joseph Bonaparte.

Il eut un fils, Louis Napoléon, né à Paris en 1813, et une fille qui épousa le Comte de la Redorte.

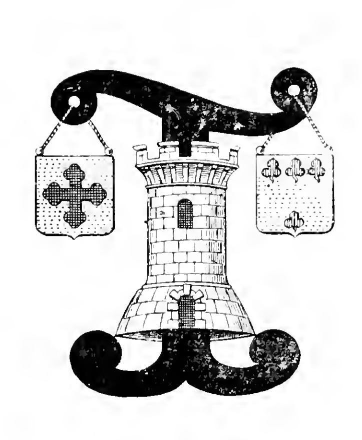
Armes : *Parti de trois traits, coupé d'un, ce qui fait huit quartiers : au 1, d'or, à quatre vergettes de gueules, à trois fers de pique d'argent brochant sur le tout; au 2, d'argent, à la tour sommée de trois tourelles de sable; au 3, contre écartelé de gueules, à la tour de sable, et d'or à l'arbre de sinople ; au 4, d'argent, à trois pals ondés d'azur : au 5, d'azur, à la galère d'argent de six rames, surmontée des lettres S. A. G. et accompagnée en pointe d'un dauphin et d'une coquille d'argent : au 6, d'or, à quatre vergettes de gueules et au lis d'argent brochant sur le tout ; au 7, d'azur, à la tour sommée de trois tourelles de sable sur une terrasse de sinople : au 8, d'or, à cinq étoiles d'azur. Sur le tout : de gueules, au lion léopardé d'or, passant sur un pont de bois du même et tenant de la patte dextre un rameau d'olivier d'argent, au chef de l'écu de gueules semé d'étoiles d'argent.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

1° **Suchet**, 3e duc d'**Albuféra** (*Raoul*-Napoléon) né à Paris le 11 mai 1845. Résidence : 55, rue Saint-Dominique à Paris. — Marié à Paris le 20 janv. 1874 à *Zénaïde*-Napoléone-Louise-Lucienne de Cambacérès, née à Paris le 3 août 1857, dont : *a*) *Louis*-Joseph **S.** Mis d'**A.**, né à Paris, le 3 mai 1877 ; *b*) *Bathilde*-Marie-Napoléone-Julie-Malvina, née à Paris le 25 déc. 1887.

2° Sœur : *Isabelle*-Marie-Davida **Suchet**, née à Paris le 25 déc. 1847, mariée à Paris le 19 déc. 1867 à Guy Duval, Mis de Bonneval, décédé. — Résidence : 13, rue Raynouard, à Paris.





TAFFIN (*de*).

Famille originaire d'Artois qui a formé deux branches : l'une établie en Lorraine et l'autre en Artois.

Le premier auteur connu est Denis Taffin, mestre de camp au service de l'empereur Maximilien, qui fut employé aux diverses expéditions pendant le siège de Thérouanne en 1513.

Nous trouvons ensuite : Valentin Taffin qui fut conseiller du roi d'Espagne, et son procureur au quartier de St-Omer en 1622.

Nicolas Taffin I[er] qui fut avocat-général au Conseil d'Artois en 1646, conseiller au dit Conseil par lettres du 4 juin 1655, député général et ordinaire des Etats d'Artois à Bruxelles, puis président du dit Conseil.

Jules-César de Taffin qui fut conseiller au parlement de Flandre en 1763.

Simon-Louis-François de Taffin de Tilques né en 1770, qui fut chef de bataillon et chevalier de St-Louis et qui épousa le 13 juillet 1803, Marie Charlotte-Wedastine-Désirée des Lyons de Moucheaux, dont postérité qui s'est continuée jusqu'à nos jours.

Cette famille s'est alliée aux familles : d'Herbais d'Isel ; des Lyons de Moucheaux ; Quarré de Boiry ; Le Sergeant d'Hendecourt ; Van Pradelles de Palmaert, du Tertre, etc.

Armes : *D'argent, à trois têtes de maures de sable, 2 et 1, tortillées du champ.*

TARDIEU DE MALEISSYE.

Branche de la maison Tardieu, en Normandie, famille noble remontant à 1576.

L'auteur de la branche de Maleissye est François Tardieu, issu du 3[e] degré de la branche mère, seigneur de Melville, conseiller à la Cour des Aides de Paris en 1593, maître des requêtes en novembre 1613, qui épousa en 1598, Anne Martin, qui fut depuis dame d'honneur de la reine mère, fille de Mathieu, seigneur de Maleissie.

Plusieurs marquis de Maleissie ont été lieutenant de roi en 1694, 1756, 1759.

Cette famille compte des chevaliers de St-Louis et plusieurs chevaliers de Malte.

Armes : *Ecartelé : au 1, d'azur, à deux pointes renversées d'or,* qui est de Martin de Maleissie ; *au 2 d'azur, à trois lions d'or passants l'un sur l'autre* qui est de Caumont ; *au 3, bandé d'argent et d'azur de quatre pièces,* qui est d'Alamani ; *au 4, palé d'or et de gueules,* qui est de Briqueville ; sur le tout, *d'azur au chevron d'argent, au chef d'or chargé d'une étoile d'azur, et accompagné de deux croissants d'or.*

TARDIF D'HAMONVILLE.

Famille établie en Touraine et à Paris dont la filiation ne remonte qu'à François-Remi-Tardif

d'Hamonville, ingénieur ordinaire du roi à Metz, anciennement lieutenant dans le régiment de la Couronne-infanterie, qui fut maintenu dans sa noblesse en 1736.

Armes : *D'or, à trois palmes de sinople, posées 2 en chef et 1 en pointe.*

L'écu timbré d'un casque de profil.

TARDY DE MONTRAVEL (*de*).

Cette famille, dont il existe des branches en Vivarais, dans le Velay, en Lorraine et en Suisse, a fait en 1786, devant l'intendant de Languedoc, les preuves filiatives de sa noblesse d'extraction et d'origine, jusqu'en 1631, et au-delà de cette époque jusqu'à noble Jean Tardy de Montravel, sieur du Bois, capitaine de 50 hommes de guerre, et commissaire ordinaire en l'artillerie de France; marié à demoiselle Isabelle de Granjean ; par lequel et d'après des titres d'une date antérieure, elle se rattache à Aimar de Montravel, du l'ancienne maison de chevalerie de ce nom, originaire de l'Auvergne, marié à Agnès Tardy, fille unique et héritière d'une maison noble du Forez. Dans une transaction latine, passée en 1316, à l'occasion de ce mariage, ils sont qualifiés de *milites*. Une autre transaction du 6 mai 1355, entre *nobili monacus Tardy, et Petrus Tardy de Montravel domicillus ejus nepos*, dans laquelle ce dernier est dit fils d'Aimar de Montravel et d'Agnès Tardy, confirme l'union des deux familles, et explique l'origine d'un nom composé, devenu patronymique ainsi que cela a été établi devant la commission du sceau, par le chef de la branche du Vivarais, à l'époque où il a sollicité et obtenu un titre.

Cette famille a donné un maréchal de camp ; un grand nombre d'officiers et autres dans toutes les armes ; dans la maison du roi, un mousquetaire, chevalier de St-Lazare, en 1721 ; un gendarme de la reine, et deux chevau-légers, dont un brigadier : plusieurs chevaliers de St-Louis.

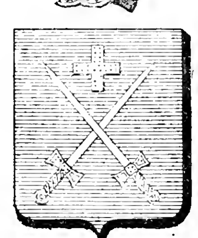
Le titre de *comte*, a été conféré à Jean-Louis-Damien Tardy de Montravel de Labrossy, par ordonnance royale du 6 décembre 1814. Les lettres patentes du 29 décembre 1815, portent que cette grâce lui a été accordée par le roi, en témoignage de bienveillance et de satisfaction, et pour récompenser un courageux et constant dévouement pour la personne de sa Majesté.

Armes : *D'azur, à trois cyprès arrachés de sinople, posés 2 et 1; au chef de gueules, chargé de trois besants d'or.*

Couronne de comte.

TARDY DE ROSSY (*de*).





La famille de Tardy est originaire du Bas-Poitou.

Elle fut anoblie définitivement par lettres-patentes du roi Charles X, données au château de St-Cloud, le 8 septembre 1825, dans la personne de Louis-François-Dauphin Tardy, ancien officier des armées royales, conseiller de préfecture de la Vendée.

Louis-François-Dauphin Tardy avait été déjà l'objet d'un anoblissement en 1824 par le roi Louis XVIII; mais il avait négligé de retirer ses lettres-patentes, ce qui l'obligea à demander la confirmation ci-dessus.

Ce Tardy epousa en 1808 ou 1809, Julie de Rossy, et obtint du roi Louis-Philippe l'autorisation pour son fils Jules-Henri-Dauphin de joindre à son nom de Tardy celui de Rossy.

Vers la fin du XVIIe siècle, Jeanne Raquette se maria à Fédéric de Rossy.

En 1700, elle fait ses preuves de noblesse pour elle et ses deux fils Louis-Fédéric et Pierre-Jacques.

Dans ces preuves de noblesse, on voit que l'*i* final du nom italien de Rossi s'est francisé en *y* français et que la suppression de l'R après l'f de Frédéric (ce qui fait Fédéric) est bien d'origine italienne.

Louis-Fédéric, fils de Jeanne Raquette, devenu grand, amortit en 1738 une rente qu'il doit pour la verrerie de Rortheau, commune de Dompierre-sur-Yon (Vendée). Cette rente était due à la terre de la Rabatelière appartenant aujourd'hui au comte de la Poëze. Cette commune de la Rabatelière est près de Saint-Fulgent (Vendée).

La verrerie de Rortheau, située au village de ce nom, à une lieue environ de Dompierre-sur-Yon, était la dot de Jeanne Raquette et cette terre de Rortheau était dans la famille de cette dame depuis Charles VII.

Louis-Fédéric épousa Mlle Guinebaud de la Grossetière.

De ce mariage, naquit Louis-Philippe de Rossy. Ce Louis-Philippe de Rossy épousa en premières noces Olymphe Duval, laquelle lui donna un seul fils en 1760, Louis-Alexandre de Rossy qui fut assassiné en 1798; il ne laissa pas de descendants mâles.

Louis-Philippe épousa, après la mort d'Olympe Duval, vers 1767, Françoise Benaiteau, morte à la Rochette-l'Etang en 1802, commune du Bourg-sous-la-Roche (Vendée).

La Rochette-l'Etang fut achetée en 1775 avec les produits de la verrerie de Rortheau. Les Rossy étaient gentilhommes verriers et avaient une vingtaines d'ouvriers nobles qui soufflaient dans les verres et qu'ils payaient vingt francs (20 livres) par jour.

Grâce à cette verrerie, les Rossy devinrent et étaient très riches au moment de la Révolution.

Du mariage de Louis-Philippe avec Françoise Benaiteau naquirent six enfans (quatre filles et deux garçons) :

1. Louis-Benjamin de Rossy qui eut l'habitation de la Rochette et une partie de cette terre. Il émigra et la Rochette fut brûlée par les Bleus en 1793.

Rentré en France sous le Consulat, Louis-Benjamin trouva la Rochette-l'Etang sous le séquestre. Napoléon la lui fit rendre.

Il mourut en 1843 au Bourg-sous-la-Roche, commune où est située la Rochette-l'Etang. Avant de mourir, il assura la Rochette-l'Etang à son neveu fils de sa sœur Julie, et à Jules-Henry-Dauphin de Tardy de Rossy, père du chef actuel de la famille.

2. Alexandre de Rossy qui, émigré comme le précédent, eut l'imprudence de rentrer en France sous la Terreur, fut arrêté et fusillé à Verdun (Meuse) à l'âge de vingt-deux ans, par conséquent, avant les partages que firent plus tard ses frères et sœurs, des biens restés sous le séquestre.

3. Victoire de Rossy, l'aînée des quatre filles.

4. Jeanne-Louise de Rossy.

5. Julie de Rossy (troisième fille) qui épousa vers 1808 ou 1809, Louis-François Tardy.

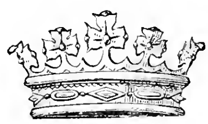
6. Françoise-Pélagie de Rossy (quatrième fille).

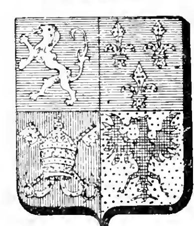
Louis-Alexandre, assassiné en 1798, ne laissa pas d'enfants mâles; comme il était du premier lit et l'aîné, il eut dans sa part la verrerie de Rortheau et la terre qui en dépendait. Il laissa deux filles, l'aînée épousa M. de Lancreau, gentilhomme angevin; la cadette épousa M. Brunet de la Grange Mme de Lancreau, restée veuve en 1848, mourut en 1850, *sans postérité*. Rortheau passa au fils de sa sœur, M. Brunet de la Grange fils, et fut vendue par ses héritiers ; cette propriété n'est donc plus dans la famille. Détruite pendant la Révolution, la verrerie n'existe plus.

Toutes les demoiselles de Rossy ont été mariées mais leurs descendants n'ont point le droit de porter ce nom. Seul, le représentant actuel a ce droit en vertu de l'ordonnance du roi Louis-Philippe citée plus haut.

Armes des Tardy : *D'azur, à deux épées d'argent, montées d'or, posées en sautoir et surmontées d'une croisette aussi d'or.*

Casque de chevalier taré de profil.





La famille de Rossy était orignaire de Parme, en Italie.

Ses papiers ont été brûlés en 1793, lors de la Révolution, mais on savait par les traditions de famille que les Rossi s'étaient élevés au premier rang dans les guerres des Guelfes et des Gibelins et qu'ils s'étaient établis en Poitou à la suite d'un duel où un Rossi avait tué son adversaire.

On lit même dans l'histoire du Rossi de Parme que deux membres de cette famille étaient venus en 1569 sous les ordres du duc de Guise combattre les Huguenots qui assiégeaient alors Poitiers et qu'un Rossi tua un de leurs principaux chefs. Il s'agissait évidemment du même duel, puisque les Rossi de France habitaient précisément le Poitou où ils avaient fait leurs preuves de noblesse en 1700.

Sur le titre, on remarque que deux Rossi mineurs portent les prénoms en usage chez les Rossi de Parme (selon la généalogie du comte Litta) surtout celui de *Pierre*, illustré par un de leurs plus grands hommes, le fameux Pierre de Rossi et que leur mère Jeanne *Raquette* a fait aussi ses preuves de noblesse pour *elle-même.*

Or, il n'existe pas en France de famille noble de ce nom, qui est vraisemblablement une traduction de Rachetti ou Rachetta, nom lui-même très rare en Italie et que l'on ne trouve parmi les nobles qu'au baptistère de Parme sur les registres du XVIIe siècle.

Ces coïncidences équivalent certes à des preuves, surtout quand on voit le cygne si célèbre des Rossi de Parme dans l'écu de ceux du Poitou et qu'on sait par l'histoire tous les rapports d'intimité que cette famille eut avec la cour de France sous les Valois.

Mais ce qui rend ces preuves irrécusables, c'est qu'il n'existe et n'a jamais existé, d'après tous les nobiliaires italiens, aucune ancienne maison noble portant le nom de Rossi autre que celle de Parme.

Il y a dans toutes les villes de la Péninsule un certain nombre de familles honorables du nom de Rossi dont quelques-unes ont été anoblies ou bien ont acquis rang de noblesse depuis un siècle ou deux. Mais aucune de ces familles d'origine plus ou moins récente n'a la prétention de sortir des Rossi de Parme qui sont éteints en Italie depuis 1825.

Dans l'*Histoire de Parme*, d'Angeli, on trouve que sous Ludovic le More, duc de Milan, après la prise du château de S. Secondo, les fiefs de cette maison furent confisqués et qu'une branche des-

cendant du comte Pierre-Marie se retira en France sous la protection du roi Louis XII (Sansovino, familles célèbres d'Italie).

Armes des Rossy : *Ecartelé: au 1 d'azur, au lion d'argent; au 2 d'azur, aux trois fleurs de lys d'or; au 3 de gueules, à la tiare et aux clefs d'or; au 4 d'or, à l'aigle de sable.*

L'écu surmonté de la couronne de duc ayant pour cimier un cygne portant la couronne de comte.

Supports : *Deux licornes.*

Devise : *Cruce super mundum.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Tardy de Rossy (Jules-Louis-Robert de), né le 4 juillet 1841, fils de Jules Henri Dauphin et petit fils de Julie de Rossy, marié en décembre 1866 à Jenny-Louise Aglaé Le Ghait, née à Saint-Josse-ten-Noode, près Bruxelles (Belgique). Résidence : La Rochette-l'Etang, par La Roche-sur-Yon (Vendée), dont :

1. Blanche-Louise-Isabelle, née à Paris en 1868, mariée à M. de la Biliais en 1889, d'où : Yvonne, née en 1891 ;
2. Isabelle-Aurélie-Marie-Catherine, non mariée, née à Paris en 1869 ;
3. Madeleine-Claire-Jeanne-Mélanie, née à Paris en 1871, mariée à M. Godet de la Riboullerie en 1893.

TASCHER DE LA PAGERIE.

Ancienne famille noble, originaire de Châteauneuf en Thimerais, confirmée dans sa noblesse par ordonnance de Boucher d'Orçai, conseiller d'Etat, commissaire départi pour le régalement des tailles en la généralité d'Orléans, en faveur d'Isaac de Tascher, et par un autre arrêt de maintenue pour François de Tascher, rendu à Orléans, le 30 juillet 1667 ; et par une ordonnance, du 12 mars 1667, sur la présentation des titres qui en fut faite par René de Tascher, sieur de Marcilly, de la Paroisse de Cetton, élection de Mortagne, et par d'autres parents. Ce qui est aussi confirmé par un certificat du 4 août 1700, de M. le généalogiste des ordres du roi, chargé de la vérification des titres, en vertu des arrêts du Conseil d'Etat des années 1689 et 1699.

Nous ajouterons encore à ces preuves les recherches déjà faites par Pierre d'Hozier de la Garde, qui examina tous les titres et contrats de la famille de Tascher, pour entrer dans l'ordre de

Malte, et qui donna son certificat, le 10 janvier 1631, comme elle était en possession de la noblesse, et de si longtemps, qu'il n'était mémoire du contraire, et qu'un des siens était en droit de faire ses preuves pour son entrée dans le dit ordre. Cette famille rattache son origine à Ferry de Tascher, seigneur de Garges qui vivait en 1309 et dont la filiation est établie depuis Guillaume de Tascher, vivant en 1406, qualifié d'écuyer. Il rendit aveu en 1455 et en 1462 pour deux de ses terres.

Au 8e degré, nous trouvons François de Tascher, écuyer, seigneur de la Pagerie, commandant, en 1674, la noblesse du Bailliage de Blois.

Un second fils de Guillaume de Tascher forma une seconde branche. Un descendant de cette branche, Samuel de Tascher 1er du nom, embrassa la religion prétendue réformée vers 1609.

Cette famille a donné plusieurs chevaliers de Saint Louis et des officiers dans l'armée.

Elle a été titrée : comte le 9 mai 1810, par Napoléon Ier, titre confirmé le 14 août 1818 par Louis XVIII, et duc de Tascher de la Pagerie par lettres patentes de 1811 et par décret du 2 mars 1859.

Armes : *Coupé : au 1, d'azur, à trois bandes d'or chargées chacune de trois tourteaux de gueules* qui est de Tascher, branche aînée ; *au 2, d'argent, à trois fasces abaissées d'azur chargées chacune de trois flanchis d'argent, et accompagnées en chef de deux soleils de gueules, rangés en fasce,* qui est de Tascher, branche cadette ; *au chef ducal, de gueules, semé d'étoiles d'argent.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Branche ducale

Tascher de La Pagerie (Louis-*Robert*-Charles-Auguste, duc *de*) né à Munich, le 10 nov. 1840. Résidence : Paris. Marié à Paris le 14 juillet 1872 à Angélique Panos, née à Laumia (Grèce) en 1843.

Sœur : Amélie-*Eugénie*-Thérèse-Caroline de **T.** de **La P.** née à Munich le 23 nov. 1839, veuve de Maximilien, Pce de Thurn et Taxis.

Branche aînée

Tascher de La Pagerie (Louis-Charles-Eugène-*Napoléon*, Bon *de*) Résidences : 14, rue Richepanse à Paris, et chau du Petit Fresnoy, par Saint-Quentin (Aisne). Marié à M. Mlle V. Catherine Amelot de Chaillou, dont : *a*) Marie-Joseph-Victor-Charles-*Robert* ; *b*) Marie-Joseph-Jacques-*Emile*, Charles.

Cette branche porte : *D'argent, à trois fasces abaissées d'azur, chargées chacune de trois flanchis d'argent.* Elle portait anciennement : *D'argent, à trois bandes de gueules, chargées chacune de quatre flanchis d'argent.*

TERNISIEN (*de*).

Cette famille est originaire du Boulonais, sénéchaussée de Ponthieu, généralité d'Amiens.

Elle fut maintenue dans sa noblesse en 1698, par arrêt de Jérôme Bignon, commissaire du roi pour la vérification de la noblesse.

Armes : *D'argent, à trois étoiles mal ordonnées de gueules, accompagnées de trois fleurs de lis au pied coupé de même.*

TERRAIL (*du*).

Maison très ancienne du Dauphiné dont l'origine se perd dans la nuit des temps et qui a donné à la France l'illustre Bayard, surnommé le chevalier sans peur et sans reproche.

Pierre du Terrail, seigneur de Bayard, était né en 1746, au château de Bayard, dans la vallée de Graisivaudan, à 6 lieues de Grenoble, d'Aymon du Terrail et d'Hélène des Allemans.

Il n'est pas un enfant en France qui ne connaisse l'histoire de ce fils glorieux de la Patrie Française

Il était le descendant d'une suite de héros.

Son trisaïeul fut tué sous les yeux du roi Jean, à la bataille de Poitiers ; son bisaïeul fut tué à la bataille d'Azincourt ; son aïeul fut tué à la bataille de Montlhéry et son père mourut à la suite des blessures qu'il reçut à la journée de Guinegate.

Les exploits de Bayard ont rempli l'histoire de son temps ; il avait commencé à se signaler sous Charles VIII, a la bataille de Fornoue. Sa gloire militaire illustra le règne entier de Louis XII, et les neuf premières années du règne de François Ier.

Après la bataille de Marignan, François Ier voulut être armé chevalier par Bayard qui s'était surpassé dans cette journée que les historiens ont nommé la bataille des géants.

Bayard fut tué le 30 avril 1524, à la retraite de Romagnano, après la journée de Rebec. Il avait à peine 48 ans.

Il laissa une fille naturelle qui fut mère de Chastelard à qui Marie Stuard fit trancher la tête pour avoir osé lui parler d'amour.

Indépendamment de nombreux hommes de guerre, cette maison a donné un évêque de Grenoble, oncle de Bayard, des chanoines et des chevaliers de St-Louis.

Armes : *D'azur, au chef d'argent, chargé d'un lion naissant de gueules, au filet d'or en bande, brochant sur le tout.*

TERRIS (*de*).

Cette famille, originaire d'Ecosse et fixée depuis le XVe siècle dans la ville de Bonnieux, au Comtat Venaissin, a été maintenue dans la légitime possession de la particule nobiliaire par deux jugements des tribunaux de Carpentras et de Forcalquier des 5 mai et 17 juin 1880.

Armes : *D'or, à trois taupes de sable, 2 et 1.*

Couronne de comte.

Devise : *Labor in terris.*

TERTRE (*du*).

Dans le Boulonnais, ancienne et noble famille, originaire de la dite province, qui possédait, dès le XIe siècle, le fief noble du Tertre, auquel on ne sait si elle a donné son nom, ou si elle le tenait de cette terre. Elle est située dans la paroisse et seigneurie de Boursin, qu'elle possédait également ; ce qui donne lieu de croire que ce fief a été érigé par cette famille, qui lui a donné son nom, lorsqu'elle y fit bâtir le château qu'elle a toujours habité jusqu'en l'an 1600, ou environ.

Les ravages que les Anglais ont faits dans le Boulonnais, pendant qu'ils en étaient possesseurs, jusqu'en 1550, que cette province fut rendue à la France, ont ravi à cette famille, comme à beaucoup d'autres, les titres précieux de leur ancienneté. Ce qu'il y a de certain, c'est que, d'après les plus exactes recherches dans les archives de la province, on voit que le fief du Tertre n'a pas été possédé avant et depuis l'an 1190, par une autre famille que par celle de ce nom, qui y a toujours fait sa demeure.

La filiation suivie de cette famille commence à Jean du Tertre, Ier du nom, qui vivait en 1350, et tenait la vicomté de Fiennes de la seigneurie de Fiennes, *par un chapeau de roses de reconnaissance*, par chacun an, au jour du Saint-Sacrement : c'est ce qui est dit dans les titres de cette seigneurie.

Au 8e degré, Louis du Tertre, capitaine et major de cavalerie au régiment d'Aumont, puis mestre de camp-colonel, fut déclaré *noble et issu d'ancienne race et lignée*, en 1649 et en 1664, il fut encore maintenue dans *sa noblesse ancienne d'extraction.*

Issu du 4e degré, nous trouvons Antoine du Tertre, 2e du nom, qui est l'auteur de la seconde branche de cette famille ; il fut *mousquetaire* de la garde du roi, capitaine-major au régiment d'Aumont et chevalier de St-Louis.

La 3e branche a pour auteur Ambroise-François-Louis-Antoine du Tertre, mousquetaire, chevalier de St-Louis et 3e fils d'Antoine, chef de la seconde branche.

La 4e branche a pour auteur Jean-Jacques du Tertre, 7e fils d'Antoine du Tertre, 1er de la 1re branche au 4e degré.

La 5e branche, issu de la 1re. au 3e degré de Guillaume du Tertre, IIe du nom, commence avec Jacques du Tertre, 1er du nom, son second fils.

Et enfin la 6e branche, issue de la 5e, a pour auteur Louis du Tertre, 1er du nom, 3e fils de Jacques du Tertre, 1er du nom.

Cette maison a fourni dans toutes ses branches, quantité d'officiers distingués dans les armées du roi, et plusieurs chevaliers de St-Louis.

Elle s'est alliée aux meilleures familles du royaume.

Armes : *Ecartelé : au 1, d'or, au créqui de gueules*, qui est de Créqui ; *au 2 fascé d'or et de sable*, qui est de Fléchin ; *au 3 d'azur, à trois fleurs de lys d'or*, qui est de Bourbon ; *au 4 de gueules, à trois maillets d'or*, qui est de Monchy ; *sur le tout : d'argent, à trois aiglettes éployées de gueules, becquées et armées d'azur*, qui est du Tertre.

Cimier : *Un vol d'aigle.*

Supports : *Deux aigles.*

Nous trouvons une autre famille du même nom, originaire de Normandie, Election de Valognes.

Armes : *D'azur, à deux tourterelles d'argent, accompagnées de trois étoiles d'or en chef, et d'un croissant du même en pointe.*

THÉSAN (*de*).

Cette famille dont le nom s'est écrit indistinctement *Thésan* et *Thézan* est originaire du Comtat Venaissin.

Elle a donné, en 1248, un croisé dans la personne de Bertrand de Thésan.

Armes : *Ecartelé d'or et de gueules.*

THOISY (*de*).

Famille des plus anciennes et des plus illustres du duché de Bourgogne ; elle tire son nom de la terre de Thoisy, qui a titre de baronnie.

Les sires de Thoisy ont possédé, en outre, les seigneuries de Rancy, la Mothe, la Motte-Chissey et Pantières, au duché de Bourgogne.

L'histoire des ducs de Bourgogne mentionne six seigneurs de Thoisy, en qualité de conseillers, chambellans et grands officiers de ces princes, qui étaient alors souverains.

L'origine de la maison de Thoisy se perd dans l'antiquité des temps et a fourni des illustrations dans le militaire, et dans l'ordre civil et ecclésiastique.

Jean de Thoisy, vers 1096, vendit une partie de sa terre, à l'évêque d'Autun, pour se rendre à la Croisade.

Margaud de Thoisy, vivant en 1174, fut un des seigneurs qui signèrent le traité de paix, fait entre Hugues, duc de Bourgogne, et Guy, comte de Nevers.

Hugues de Thoisy, *pieux et vaillant chevalier*, fut bailli d'Auxois.

La filiation suivie remonte à Pierre de Thoisy, seigneur de Gamay et Pantières qui vivait en 1446. Un de ses descendants, Charles de Thoisy, fut promu au grade de capitaine dans le régiment de Turenne et devint maréchal-des-logis de la compagnie des gendarmes de M. le prince de Condé, et servit en cette qualité en 1649, 1651 et 1653 ; mais n'ayant point voulu prendre part à la révolte de ce dernier, contre le roi, il fut pris par les troupes du prince, rançonné à cent louis et ses meubles pillés et brûlés en 1652 ; l'année suivante, le 26 février 1653, son château de Rancy fut entièrement brûlé par les mêmes troupes. Il fut admis à la Chambre de la noblesse de Bourgogne, le 18 mai 1688.

Il laissa un fils qui continua sa descendance.

Armes : *D'azur, à trois glands d'or, posés 2 et 1.*

THOMAS (*de*).

Famille illustre, originaire de Provence, qui remonte à Jean de Thomas, secrétaire du roi René, et son maître rationel. Elle a été anoblie par lettres de ce prince du 2 avril 1480.

Barons de Sainte-Marguerite, par érection du mois de mars 1586 ; marquis de Villeneuve-la-Garde, par érection du mois de juin 1690 ; seigneurs de la Vallette, de Gignac, de Milhaud et d'Evenos, cette famille a donné des officiers supérieurs de terre et mer, des chevaliers de l'ordre du roi ; un président en la Cour des comptes de Provence, des présidents à mortier au Parlement d'Aix, plusieurs capitaines de vaisseaux, un chef d'escadre, plus de vingt chevaliers et dignitaires de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; un évêque d'Autun en 1752, dont le frère, Louis de Thomas, fut le septième général de la Congrégation de l'oratoire de Jésus.

Armes : *Ecartelé de gueules et d'azur, à la croix tréflée, d'or, au pied fiché, brochante sur le tout.*

THOMAS DE PANGE.

Cette famille est originaire de Lorraine.

Jean-Baptiste-Louis-Benoît Thomas, marquis de Pange, était commandeur trésorier-général de l'ordre militaire de St-Louis et de l'extraordinaire des guerres ; marié par contrat du 13 juin 1716, à Françoise de Thumery, il eut un fils qui lui succéda dans ces charges.

Armes : *D'argent, au chevron d'azur, chargé de deux épées du champ garnies d'or et accompagnées de trois étoiles de gueules.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.*

THOMASSIN DE MONTBEL (*de*).

Cette famille est originaire de Bourgogne.

Elle a été maintenue dans sa noblesse, par lettres-patentes du roi le 16 juin 1736, données à Versailles, et enregistrées par arrêt du Parlement de Bourgogne en date du 23 avril 1757.

Dans le rapport fait au Parlement par le doyen des conseillers, il est dit que, en 1300, cette famille était décorée de la qualité d'ancien baron, spécifiée par et dans des lettres-patentes placées sous les yeux de la cour ; par une lettre de Saint-Bernard à l'un des ancêtres de cette famille qui rassemblait ses vasseaux pour la croisade, et dont voici le commencement :

« *Christiano baroni antiquo Burgundiæ præclaro Johanni Thommassino.... Salus et honos, etc., etc.* ».

Et de ce rapport, par arrêt de la cour, il fut délivré une copie sur papier timbré pour remplacer, autant que possible, ceux de leurs papiers communiqués au rapporteur, et que leur état de vétusté pourrait empêcher de produire par la suite, et dont on certifiait par cet acte l'existence et l'authenticité.

Louis-Arnaud, baron de Thomassin de Montbel, né en 1795, fut garde du corps du roi en 1814. Il épousa, le 26 avril 1826, Pauline de Reumont dont il eut postérité.

Armes : *D'azur, à deux estocs aux bâtons noueux d'or en croix;* alias : *à la croix de deux bâtons estoqués d'or.*

THOUMINI DE LA HAULE.

Famille originaire d'Italie, dont la filiation remonte à Pierre-Adrien Thoumini, seigneur de Sanomontuli, qui vivait en 1570.

Son fils Jean-Barthélemi Thoumini est qualifié par commission de l'an 1602 de très *noble et brave chevalier romain* ; il fut fait capitaine de la garde de Clément VIII.

Au 7e degré, nous remarquons Julien Thoumini, qui repassa en France en 1685, et son arrière-petit-fils, Ambroise-Félix Thoumini, écuyer, sieur de la Haulle et de la Guiganière, qui fut nommé, par commission du 3 novembre 1747, major du château d'Angoulême; il avait été précédemment lieutenant du régiment de la Vallière — infanterie, le 2 avril 1735.

En 1786, un de ses descendants, Jean-Baptiste-Joseph Thoumini, sieur de la Haulle, fut fait chevalier de l'ordre royal du Lys et capitaine de la légion de l'Aisne.

Armes : *D'argent, à la croix de sable, cantonnée de quatre merlettes d'azur.*

TINSEAU (*de*).



Ancienne famille noble, établie au comté de Bourgogne depuis près de trois siècles. Elle est originaire de la petite ville de Valéry, dans le diocèse de Sens. Cette maison est jurée dans tous les chapitres de noblesse de la province.

Etienne Tinseau, capitaine et gouverneur du château de Montaichey, proche Sens, périt avec sa femme Jeanne de Saynault, à la défense de ce château, dans le temps des guerres de religion qui désolèrent la France dans le xvie siècle. Un des fils vint s'établir à Besançon et fut co-gouverneur de la dite ville dans le temps qu'elle était libre et impériale et ensuite secrétaire de la même ville; il fut honoré de plusieurs commissions importantes.

Un de ses fils fut conseiller au Parlement de Franche-Comté en 1731 avec un de ses frères, Marie-Nicolas Tinseau, chevalier de St-Louis, qui continua la postérité de la famille. Son fils commanda un régiment de cuirassiers du roi, et fut major au même régiment et chevalier de St-Louis; reçu chevalier de Malte en 1740, il mourut laissant plusieurs enfants.

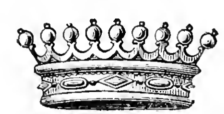
Armes : *De gueules, au dextrochère d'or, tenant à la main un rameau à trois branches du même.*

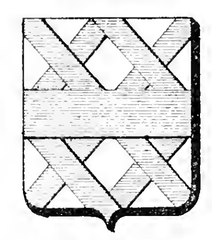
Couronne de comte.

Supports : *Deux lions armés et lampassés de gueules.*

Devise : *Humilia tene.*

TIZON DE LA HAUTIÈRE.





Cette famille est originaire de Bretagne.

Sa filiation est suivie depuis Raoul Tizon de la Villedeneu, seigneur de Coëffinet et d'Aucolen, commandant les gentilhommes à pied de l'évêché de St-Malo qui vivait en 1543 (L'acte original et la montre se trouvent dans l'Histoire de Bretagne, par Dom Morice, bénédictin de Saint-Maur. Edition 1746, 5e vol. in-folio. Mémoire pour servir à l'Histoire de Bretagne, T. III despreuves, colonne 1050).

Cette famille a donné de nombreux officiers parmi lesquels nous trouvons :

En 1773, Tizon de la Hautière (Marie-Claude) qui fut capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis; en 1825, T. de la H. (Marie-Claude-Pierre) qui servit dans les armées royales de l'Ouest et reçut en 1817 une lettre de satisfaction du roi comme témoignage de ses bons services; en 1837, T. de la H. (Louis-Marie), rentré après quinze ans de services, comme officier de cavalerie; en 1859, T. de la H. (Jean-Marie-Hyacinthe) qui prit sa retraite après trente quatre ans de services effectifs, 14 campagnes, comme chef de bataillon d'infanterie et officier de la Légion d'honneur. En 1861, T. de la H. (Francisque) qui prit aussi sa retraite après vingt-six ans dans la cavalerie et l'infanterie, comme officier aux grenadiers, et fut décoré de la valeur militaire.

Alliances : Broons, La Feuillée, La Forest-Lupin, Durfort de Duras, Saint-Genis, Loësel, La Vieuville, Quérangol, Couffon de Bellevue, Rousseau, d'Ollivier, Poulain du Reposoir, Bloyet de Kerrouars, du Boishamon, Bernard de Courville, Frain de la Gaulayrie, de Goudemont, etc.

Armes : *D'argent, fretté d'azur de six pièces à une fasce d'azur sur le tout.*

Couronne de comte.

Devise : *Semper idem.*

Tenants : *Deux lions coupés d'argent et d'azur.*

Cri : *Tizon! Tizon!*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1. **Tizon de La Hautière** (Amédée). Résidences : 2, boulevard de l'Est, à La Roche-sur-Yon (Vendée) et château de Marmande, par Mareuil-sur-Laye (Vendée);

2. **T. de La H.** (Hyacinthe). Résidence : Dinan (Côtes-du-Nord).

TOUCHET (*de*).

Sieur de la Royerie, de Beneauville et de Venoix, en Normandie, élection de Caen.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois mains droites du même, 2 en chef et 1 en pointe*

TOULOUSE-LAUTREC (*de*).

La maison de Toulouse-Lautrec descend des comtes souverains de Toulouse. Filiation prouvée depuis le mariage de Baudouin de Toulouse, frère de Raymond VI, avec Alix, vicomtesse de Lautrec.

Origine directe et masculine de la maison souveraine des comtes de Toulouse. Sentiment unanime de tous les historiens du Languedoc appuyé d'une foule de titres originaux et de pièces authentiques produits juridiquement depuis près de quatre siècles par les Toulouse-Lautrec (voir Olhagaray, histoire des comtes de Foix, 1608. Borrel, antiquités de Castres, 1649. Pierre Louvet, histoire de Guienne. Le P. Labbe, Tableaux généalogies, 1664. La Faille, généalogie des comtes de Toulouse, 1687. Dom Vaissète, histoire générale de Languedoc. Guillaume de Puylaurens, etc., etc.).

Dans un procès qu'Antoine Ier, vicomte de Lautrec soutint en 1445 contre Sicard de Lautrec, son frère, il produisit sa descendance à commencer par le mariage de Baudouin de Toulouse avec Alix de Lautrec, héritière de cette vicomté féodale et prouva que ses ancètres avaient toujours porté les armes de Toulouse en plein. C'est depuis Antoine Ier que les vicomtes de Lautrec ont toujours fait précéder le nom de de Lautrec de celui de Toulouse.

Les Toulouse-Lautrec ont figuré aux Croisades comme Toulouse et comme Toulouse-Lautrec.

La maison de Toulouse-Lautrec s'est divisée en plusieurs branches dont deux, celles de Montfa et de Saint-Germier sont représentées actuellement.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, à la croix vidée, cléchée et pommetée d'or,* qui est de Toulouse; *aux 2 et 3 de gueules au lion d'or,* qui est de Lautrec.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche ainée de Montfa.

Toulouse-Lautrec-Montfa (Bertrand, comte de), lieutenant au 10e dragons, fils de Raymond-Jean-Bernard, décédé, et de Suzanne du Bourg; marié le 9 juillet 1895 à Louise de Turenne d'Aynac, fille du mar-

quis de Turenne d'Aynac et de la marquise, née princesse de Wagram.

Sœurs : 1. Philippine, mariée à Louis de Gouttes-Lagrave; 2. Anne, et 3. Raymonde.

Oncle : **Toulouse-Lautrec** (comte Eugène de), ancien officier de cavalerie.

Tante : Mme de Lary-Latour, dont postérité.

Branche cadette de Montfa

Toulouse-Lautrec, (comtesse R. de), née d'Imbert du Bosc, veuve du comte **R.** de **T.-L.**

Enfants : 1. Le comte A. de **T.-L.**, marié à Adèle Tapié de Celeyran, dont un fils;

2. Le comte Ch. de **T.-L.**, marié à Emilie d'Andoque de Seriège, sans postérité.

3. Le comte O. de **T.-L.**, marié à Emilie Le Melorel de la Haichois, dont deux fils et une fille;

4. Alix de **T.-L.**, mariée à A. Tapié de Celeyran, dont onze enfants.

Résidences : Branche aînée. Château de Saint-Sauveur, par Lavaur (Tarn). Branche cadette : Château du Bosc, par Naucelle (Aveyron), Albi. Paris, rue de l'Université et cité du Retiro.

La branche de Saint-Germier est représentée encore en Russie par la comtesse de **Toulouse-Lautrec-Saint-Germier**, née Babanine, et par la princesse de Montecuculli, sœur du général russe, comte de **T.-L.-St-G.**, décédé, laissant un fils servant dans l'armée russe.

TOURNEBU (*de*).

En Normandie, subdélégation de Falaise, baronnie à cinq lieues de Caen, entre Thuri et Falaise, une des plus anciennes et des plus belles de la province de Normandie, possédé anciennement par la famille de Tournebu. Des seigneurs de ce nom passèrent en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, et d'autres se croisèrent en 1095 avec les princes chrétiens.

Cette maison remonte par filiation suivie à Guillaume, seigneur de Tournebu, qui fut un des arbitres dans la différend survenu entre Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, et les religieux de Fécamp.

Un autre Guillaume de Tournebu fut évêque de Coutances, et mourut le 4 novembre 1199.

La baronnie de Tournebu était, en 1761, entre les mains d'un de Bernière de Mondrouville, qui avait épousé la dernière héritière de la maison de Tournebu.

Armes : *D'argent, à la bande d'azur.*

TOURTOULON (*de*).

Cette famille est originaire d'Auvergne.

Sa filiation est prouvée depuis Armand de Tourtoulon, chevalier, qui vivait en 1284.

Cette famille a produit : un grand veneur du roi de Navarre, capitaine de 400 hommes; vingt-trois officiers de tous grades et six chevaliers de St-Louis.

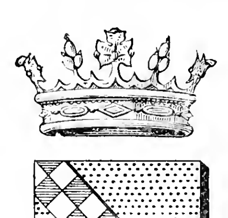
Elle s'est alliée : aux Ganhac, Goldebrand, Salsan, Coissac, Veyrines, Veyrières, L'Estang, du Sault, Albignac, Rouville, Mandagout, Rocheblave, La Fare, Villate, Savin, Valescure, Falguerolle, Vignoles, Fabre de Montvaillant, Villardi de Montlaur, Estienne de Saint-Jean, Julien de Pegueirolle, Leuze, Assa, Metton, Gradines de Ciron, Stevaire, Novi, Capblat, Daudé de Tardieu de la Barthe, Vincent d'Esquevilley, Pages de Bonnières, Gandel.

Armes : *D'azur à la tour d'argent, maçonnée de sable, surmontée d'un étendard d'argent à la hampe d'or et accompagnée de trois colombes d'argent, l'une contournée en chef, à dextre, les deux autres affrontées au pied de la tour; en pointe, une molette d'éperon d'or.*

Devise : *Turris hosti, turtur amico.*

Cri : *Ven lo querre* (Viens le prendre).

TOUSTAIN (*de*).



Cette famille est originaire de Normandie.

Elle s'est divisée en de nombreuses branches dont les principales ont été désignées par les surnoms de Limesy, de Richebourg, de Carency, d'Ecrennes, de Viray, etc.

Leur généalogie est relatée dans le tome VI de La Chesnaye-des-Bois, à l'article *de Frontebosc.*

Jacques-Louis Chevillard, autorisé par brevet du roi Louis XV, à faire des recherches généalogiques, a fait imprimer, en

1744, une histoire généalogique de la maison de Toustain.

Parmi les membres distingués de la branche d'Ecrennes, nous remarquons :

Robert de Toustain d'Ecrennes, pourvu, en 1656, de la charge de Garde des Sceaux de la chancellerie de Normandie, qui avait été exercée par les cardinaux d'Ambroise, oncle et neveu, et qui fut occupée aussi par son fils François de Toustain, seigneur d'Ecrennes. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne race par arrêt du 26 mars 1641.

Charles-Alexandre de Toustain d'Ecrennes, né en 1717, fut lieutenant des armées du roi en 1784. Il fut admis à monter dans les carrosses du roi, en 1790, avec ses frères Jean et Louis, après preuves faites par devant Chérin, généalogiste du cabinet du roi.

Jean de Toustain forma le rameau de Fortemaison ; Louis, celui de Branvilliers. Ce dernier fut d'abord page du roi, de la petite écurie en 1748 ; puis lieutenant-colonel de cavalerie, et chevalier de St-Louis en 1756.

Victor-Louis-Alexandre, marquis de Toustain, né en 1774, mort en 1828, fut maréchal des camps et armées du roi en 1825. Il avait épousé Sophie-Marie-Françoise de Chermont, dont il eut une fille.

Jean-François, marquis de Toustain, du rameau de Fortemaison, né en 1772, fut capitaine et chevalier de Saint-Louis. Il épousa Sidonie Dufaur de Pibrac, dont il eut postérité.

Emile-Martiry, comte de Toustain, du rameau de Beaudrevillier, né le 12 avril 1808, fut officier supérieur et chevalier de St-Louis. Il avait épousé, le 16 avril 1836, Marie-Françoise Jenks, dont il eut postérité.

Armes : *D'or, à la bande échiquetée d'or et d'azur, de deux traits.*

Couronne de marquis.

Devise : *Tous teints de sang.*

TRÉMAULT (*de*).

Cette famille est originaire de l'Orléanais.

Elle a donné : René de Trémault, seigneur de Morillon et Bellatour, conseiller du roi au Parlement de Rennes, secrétaire de la chambre du roi Henri IV, par lettres signées le 16 juillet 1593 ; maître des comptes de la Chambre de Bretagne et ensuite de la chambre de Marie de Médicis ; Gilles de Trémault, secrétaire de la chambre de Marie de Médicis, puis conseiller du roi au baillage et siège de la ville de Blois, et enfin conseiller d'Etat ; des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Elle s'est alliée aux familles d'Albos, de Rostaing, de Wissel, de Montigny, de Fontenay, Hugo-Derville, de Cambis, Mirleau d'Illiers, de la Boussardière de Beaurepos, etc., etc.

Armes : *De gueules, à deux haches d'argent posées en pal ; au chef cousu d'azur, à trois étoiles rangées d'or.*

TRESSEMANE (*de*).

En Provence. Ancienne famille, divisée en deux branches, illustre par un grand nombre de chevaliers de Saint-Louis et de Malte et un commandeur de Saint-Jean de Jérusalem.

Elle remonte par filiation suivie à Raimond de Tressemane, seigneur de Brunet, conseiller du roi, qui vivait en 1552.

Son petit-fils Charles de Tressemane fut l'auteur de la branche des seigneurs de Chasteuil.

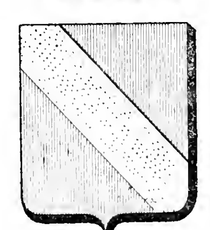
Elle forme actuellement deux branches : la branche de Brunet et celle de Simiane.

Cette famille a donné des officiers de terre et de mer.

Armes : *D'argent, à une fasce d'azur, chargée de trois étoiles d'or et accompagnée de trois roses de gueules, posées 2 en chef et 1 en pointe, à une bordure de gueules chargée de huit besants d'or.*

TRISTAN (*de*).





Cette famille, originaire du Beauvaisis, s'est successivement répandue en Orléanais et Berry.

Elle remonte à Jean Tristan, écuyer, seigneur de Cardonnoy, qui vivait vers 1530.

Elle a fourni des conseillers du roi, des lieutenants généraux criminels et civils du baillage de Beauvais.

Elle a possédé avant la Révolution, le marquisat de Meignelay et la baronnie d'Houssaye.

Armes : *D'azur, à une bande d'or.*

Couronne de marquis.

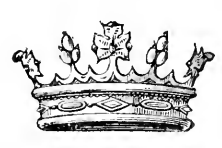
REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1. **Tristan** (marquis de) et marquise, née de Monterno. Château de l'Emerillon, par Cléry (Loiret).

2. **T.** (comte de), O. ✱, colonel du 29e d'artillerie, à Poitiers, et comtesse, née Baret de Rouvray. Château de Cormes, par St-Cyr-en-Val (Loiret), dont : *a*) Octave, ma-

rié à N... RENARD DE LA FERRIÈRE, 48, boulevard Béranger à Tours, et château de Rouvray, par Prailly (Indre-et-Loire); *b)* Jean, officier d'artillerie, marié à N... d'ORLÉANS. Résidence : Fontainebleau.

TROCHEREAU (*de*).





Cette famille, noble de robe et d'épée, est originaire du Bourbonnais où elle a possédé, du XIII[e] siècle à la Révolution, différents fiefs à Vaumas et à Beaulon.

Indépendamment de nombreux magistrats et officiers, elle a fourni un aumônier de la duchesse d'Orléans.

Le procès-verbal de l'Assemblée de trois ordres des la province pour les élections aux Etats-généraux, constate que, parmi les membres de la noblesse qui ne se sont pas présentés pour voter, il y avait deux Trochereau.

Au siècle dernier, il existait quatre branches de cette famille.

1° La branche de Rancy;

2e La branche de Bessaix;

3° La branche de Beaumont;

4° La branche de La Berlière.

La branche de Beaumont s'est réfugiée pendant la Révolution à Pondichéry, dans les Indes françaises, et y est restée.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et d'une croix ancrée de même en pointe.*

Couronne de marquis.

TROGOFF (*de*).

Ancienne famille qui descend des barons de Lauvaux, et, par eux, des comtes de Vannes, cadets des ancieus rois de Bretagne.

Elle forme actuellement deux branches : la 1re est passée en Amérique ou elle réside à New-York ; la 2e est établie en Bretagne.

Un comte de Trogoff a été général, aide-de-camp du roi Charles X, et gouverneur de Saint-Cloud.

Un autre comte de Tregoff-Kerdrogon, neveu du précédent, a été garde du corps. Il est mort en 1879.

Charles, vicomte de Trogoff-Coattalio, a été ser-

gent des zouaves pontificaux et chevalier de Saint-Sylvestre.

ARMES : *D'argent, à trois fasces de gueules.*

SUPPORTS : *Deux hommes portant des bannières aux mêmes armes.*

DEVISE : *Tout du tout.*

TROLLEY DE PRÉVAUX.

Ancienne famille de robe, originaire de Normandie, qui a formé, dans l'élection de Vire, les branches de la Gilbertière, de Montvaux, de Prévaux, du Vassel, de Corbetton, etc.

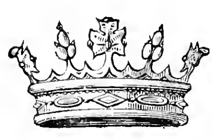
Guillaume Trolley, *alias* de Trolley, reçut en mars 1586, des lettres d'anoblissement du roi Henri III.

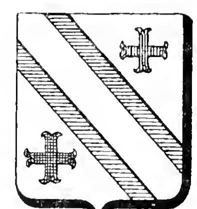
Cette famille a produit des échevins ou baillis de haute justice, des gardes du corps du roi, des lieutenants particuliers et généraux de bailliage, des magistrats et des avocats distingués.

Par un jugement du tribunal de Vire, en date du 27 mai 1876, ses représentants actuels ont été rétablis dans la possession légale du nom de *Trolley de Prévaux.*

ARMES : *D'argent, à deux cotices de sable, accompagnées de deux coquilles de gueules.*

TRYON-MONTALEMBERT (*de*).





La famille de Tryon, originaire d'Ecosse, remonte aux temps les plus reculés.

Elle passa en France, vers la fin du XIII[e] siècle, et se répandit dans le Périgord, l'Angoumois et le Poitou.

Elle posséda les seigneuries de Légurat, de la Cour, de la Boufferie, de la Coste, de la Vigerie, d'Ardillières, du Chalard, d'Espanvilliers et du Brus.

Pierre de Tryon, II[e] du nom, avait épousé, le 7 avril 1516, Gabrielle de Montalembert, sœur de Gabriel de Montalembert, seigneur d'Essé et d'Espanvilliers, II[e] du nom, tué, sans postérité, à la bataille de Coutras, le 2 octobre 1587.

A la suite de cette mort, les biens et les armes de cette branche des Montalembert passèrent dans la maison de Tryon du chef de Gabrielle de Montalembert.

Le 27 octobre 1590, la cour du Parlement rendit une sentence en faveur de Michel de Tryon, héritier de Gabriel de Montalembert pour le mettre en possession de l'héritage.

Cette famille a donné un colonel de cavalerie,

chevalier de Saint-Louis, en 1751; un député de la Vienne, chambellan de l'empereur, chevalier des ordres de Saint-Lazare et de N.-D. du Mont-Carmel, officier de la Légion d'honneur, créé comte de l'Empire, le 15 août 1810; un colonel commandant l'école de Saint-Cyr, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur qui avait été page du roi Louis XVI; un député de la Charente, chevalier de la Legion d'honneur : un volontaire pendant la guerre franco-allemande en 1870, qui fut cité à l'ordre du jour pour action d'éclat et décoré de la médaille militaire.

Armes : *D'argent, à deux jumelles d'azur, accompagnées à senestre en chef d'une croix ancrée de gueules,* qui est de Tryon; *à dextre, en pointe, d'une croix ancrée de sable,* qui est de Montalembert.

Devise : *Ferrum fero, ferro feror.*

TULLE DE VILLEFRANCHE (*de*).

Famille originaire de Naples, puis établie en Piémont, ensuite à Avignon, en Provence et en Bourgogne. Pithon-Curt, historien de la noblesse du comtat d'Avignon, cite un Faulcon de Tullia qui possédait en 1187 des fiefs dans le royaume de Naples, et le P. Fantoni, auteur de l'histoire italienne d'Avignon et du comtat Venaissin, dit que la famille de Tulle descend d'un Jacques de Tullia, qui vivait à la cour d'Amédée VII, comte de Savoie, d'où Robert de Genève, qui établit son siège à Avignon, l'attira dans cette ville, en 1380.

Cette ancienne maison, une des meilleures du comtat d'Avignon, a fourni plusieurs évêques, beaucoup de chevaliers de Malte, des officiers généraux, des ambassadeurs, et a toujours contracté des alliances distinguées.

Elle remonte sa filiation à Jacques de Tulle, originaire de Cornay, en Piémont, où ses ancêtres avaient toujours vécu noblement. Il suivit Amédée, VIIe du nom, comte de Savoie, prince de Piémont, qui, ayant une parfaite liaison avec Charles VI, roi de France, fut invité par ce prince à faire visite au pape Clément VII, qui y tenait son siège pontifical; Jacques de Tulle, en qualité de gentilhomme, fut arrêté par Sa Sainteté à sa cour. Après y avoir fait quelque séjour, il s'y maria deux fois, et eut plusieurs enfants. On voit par son testament qu'il fut syndic de la ville d'Avignon, en 1431.

Gaspard de Tulle, écuyer, seigneur de Villefranche, d'abord chevalier de Malte, quitta la croix pour se marier.

Au 3e degré, nous trouvons Antoine de Tulle, seigneur de la Baume, premier Consul d'Avignon en 1528, dont le cinquième enfant, Bernardin de Tulle est auteur de la branche des seigneurs de Trebillante, en Provence, qui suivit le parti de la Ligue dans cette province. Il paraît qu'il en était un des principaux chefs, par la députation dont il fut chargé, le 26 mai 1592, auprès du duc Charles Emmanuel de Savoie, qui était alors à Nice, pour le solliciter de rentrer en Provence, d'où ses mauvais succès, et la mésintelligence des ligueurs l'avaient obligé de sortir. Il fut enterré dans la chapelle royale où reposent les comtes de Provence, dans l'église des Frères prêcheurs de la ville d'Aix, en considération de son grand mérite, et de l'intégrité avec laquelle il avait rempli sa charge. Nostradamus, dans ses chroniques de Provence, dit : « Messire Bernardin de Tulle, « chevalier, et seul général en Provence, inhumé « en la chapelle royale des Jacobins d'Aix, auprès de Jean de Sade, premier président aux « comptes et garde des sceaux ».

Armes : *D'argent, au pal de gueules, chargé de trois papillons d'argent, miraillés d'azur.*





VALLIER DE BY (*de*).

Cette famille est originaire du Dauphiné.

Gaspard de Vallier fut chevalier, en 1516, de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, maréchal en 1540, puis grand bailli de Lango ; il commandait à Tripoli, lors du siège de cette ville par les Turcs.

Jean de Vallier, seigneur de By, fut gouverneur et capitaine du château de Quirieu en 1576 et 1579.

Alexis-Henri Lucretius de Vallier suivit en 1815 le roi Louis XVIII et les princes à Gand, et ne rentra en France qu'avec eux. Il avait été reçu chevalier de Malte de minorité le 26 fév. 1784, garde du corps du roi en 1814, chevalier de la Légion d'honneur le 22 août 1815. Il fut aussi maire de Voreppe de 1825 à 1830. Il se maria en 1819, à Augustine du Vivier dont il eut postérité.

Armes : *D'or, au chevron d'azur, et cinq demi fusées mouvant du chef, soutenues du même.*

VALLIN (*de*).

Ancienne famille, originaire du Dauphiné.

Guillaume et Pierre de Vallin prirent part à la croisade en 1190.

Cette famille a fourni un grand nombre d'officiers dans les armées de nos rois et s'est alliée aux principales maisons de la province.

Armes : *De gueules, à la bande componée d'argent et d'azur; au lambel d'or de huit pendants.*

VALLON (*de*).

Cette famille est originaire du Quercy et s'est appelée indifféremment Va*ll*on et Va*l*on.

Elle s'est divisée en plusieurs branches dont trois subsistent encore.

Armand de Vallon fut l'un des chevaliers qui, en 1248, se rendirent en Palestine sous la conduite de St-Louis.

Hugues de Vallon fut chevalier de l'ordre du Temple, et commandeur d'Espalion en Rouergue en 1221.

Nous trouvons encore un autre Vallon, vicomte d'Ambrugeac qui fit dire à Henri IV « *D'Ambrugeac m'est venu joyndre avecque tous les syens, châteaux en croupe, s'il eût pu.* »

Louis-Alexandre-Marie de Valon, comte d'Ambrugeac fut reçu le 30 octobre 1771, chevalier de Malte de minorité. Il fut député de la Corrèze en 1816 ; pair de France le 25 décembre 1823, lieutenant-général, grand officier de la Légion d'honneur, etc., etc. Il avait épousé Alexandrine de Marbœuf, fille du comte de Marbœuf, ancien gouverneur de la Corse.

Armes : *Ecartelé d'or et de gueules.*

VANDEUIL ou VENDEUIL (*de*).

Cette famille, originaire de Picardie, s'est éteinte dans les mâles en 1832.

Son nom patronymique était Clairambault.

Nous trouvons un Clairambault de Vandeuil qui prit part à la croisade en 1096.

Le dernier représentant Albert-Louis Clairambault, marquis de Vandeuil, ancien officier à l'armée de Condé, chevalier de St-Louis, etc., etc., avait épousé Augustine Marie Jehannot de Bartillat dont il eut trois filles :

1e Angèle, qui épousa le baron de Vignet, envoyé extraordinaire du roi de Sardaigne à Naples, 2e Albine-Pauline qui épousa un d'Espies, et 3e Zenaïs qui épousa un de Longeville.

Armes : *D'azur, au lion naissant d'or.*

VARENNES (*de*).

Famille très ancienne, originaire de Picardie.

Florent de Varennes prit part à la croisade en 1270.

Cette famille a fourni de nombreux officiers dans les armées royales et des amiraux.

Elle s'est alliée aux premières familles de la province.

Armes : *De gueules, à la croix d'or.*

Nous trouvons une autre famille du même nom, dont l'origine remonte aux temps des plus reculés. Sa filiation est suivie depuis Aimé de Varennes, Ier du nom, et Hugues son frère, comte de Lyon, vivant en 1140, qui fondèrent la Chartreuse d'Arvières, en Bugey.

Armes : *D'hermines, à trois chevrons de sable.*
Couronne de comte.

VARIN DE PRETREVILLE (*de*).

Cette famille est originaire de Normandie.

Elle a été anoblie par lettres patentes d'Henri VI, données à Paris, en septembre 1594, en faveur de Guillaume Varin, échevin de la ville d'Honfleur, en récompense de sa fidélité et de son dévouement à sa cause.

Nous croyons cette famille éteinte dans les mâles.

Armes : *D'or, à trois flammes de gueules, 2 et 1; au chef d'azur, chargé en cœur d'un besant d'or, accosté de deux croissants d'argent, le chef soutenu d'une fasce en divise d'argent.*

VASSINHAC D'IMÉCOURT (*de*).

Cette maison est une des plus anciennes du Limousin, d'où elle est originaire, et tire son nom de la terre de Vassinhac au bas pays du Limousin, situé près de la ville de Colonges, dont les seigneurs de Vassinhac se sont toujours qualifiés seigneurs, y ayant leur hôtel et maison forte, comme le prouvent tous les anciens titres, actes d'hommages, et qui font savoir que les seigneurs de Vassinhac ont possédé la terre de ce nom, depuis le XIe siècle, jusqu'en 1677 sans aucune interruption.

La branche aînée de la maison de Vassinhac a fini à la fin du XVIe siècle, et la branche cadette subsiste dans les seigneurs de Vassinhac d'Imécourt.

Le premier de cette maison que l'on connaisse, vivait vers l'an 1187, et sa postérité jusqu'en 1774 est prouvée par titres originaux non interrompus où ils ont toujours pris la qualité de *Chevalier* et *Damoiseau*.

L'illustration de cette maison est très ancienne. Barthelémy de Vassinhac, commandant pour le roi dans sa province de Guyenne, eut ordre du roi Philippe le Bel de faire arrêter tous les Templiers de son commandement, en février 1311. Depuis le commencement de 1400, ils ont presque toujours été gouverneurs jusqu'en 1677.

Cette famille compte grand nombre d'officiers de tous grades, dans la marine et la terre, des chevaliers des ordres du roi, des chevaliers de St-Louis, un député, un pair de France, etc.

Armes : *D'azur, à la bande d'argent, cousue de sable.*

Tenants : *Deux sauvages.*

Couronne de marquis.

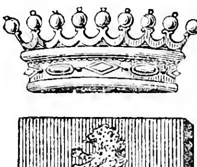
VAUDREUIL (*de*).

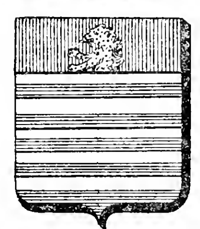
Cette famille est originaire de Languedoc.

Hugues de Rigaud, dont la descendance prit le nom de Vaudreuil, fut chevalier du Temple et prit part à la croisade en 1130.

Armes : *D'argent, au lion couronné de gueules.*

VAUJANY (*de*).





Famille chevaleresque qui tire son nom d'une commune du canton d'Oisans, en Dauphiné, connue dès le XIe siècle, d'après les écrits de Burnon de Voiron, prieur du monastère de Bonnevaux, près de Vienne, qui parle d'un Jean de Vaujany ayant pris part à un tournoi, en 1096, avant de partir pour la première croisade, et aussi par les chartes des archives du Dauphiné qui en font remonter la filiation à Guy-Rodolphe-Hugues de Vaujany, dont un frère était chanoine au prieuré de Domène en 1147.

En 1220, Pierre de Vaujany était en grande considération dans la province, et l'an 1266 son

fils Bernard rendit hommage au Dauphin ; en 1279, le fils de ce dernier fit un voyage en Terre-Sainte avec Hugues, comte d'Auxerre.

Raymond de Vaujany, qui vivait en 1315, prit part aux affaires du Dauphin Jean ; il fut un des seigneurs de la province nommé dans le transport du Dauphiné à la maison de France en 1343 ; en 1371, il laissa un testament dans lequel il est qualifié de « seigneur de Vaujany, co-seigneur de Montchenu, chevalier de Tancin et de Miribel, premier capitaine de la Vallée par ordre du roi ».

Antoine de Vaujany, capitaine de cent hommes d'armes, fut tué par les Anglais à la bataille de Verneuil, le 6 août 1424. Son frère Aimar était abbé à St-Maurice de Vienne. En 1477, un autre Antoine, fils de Pierre, est, dans une révision de feux, qualifié de « brave et féal gentilhomme du roi ».

En 1438, Guillaume de Vaujany épousa Anne de Saluces, veuve de Henry de Sassenaye, gouverneur du Dauphiné, et en 1492, Claude de Vaujany, « comte de Vaujany, seigneur d'Oz, co-seigneur de la Tour et de Miribel », etc., épousa Charlotte de Monteynard, fille de Lantelme et de Bonne Alleman. — En 1515, Gaspard de Vaujany reconstruisit l'aile droite du château-fort de Vaujany, la *Janua Vallis* sur le défilé qui communique avec les routes de Savoie et d'Italie ; il avait été blessé à l'œil droit quelques années auparavant à la bataille d'Agnadel contre les Vénitiens, où trois de ses frères étaient morts en combattant ; il avait rendu hommage au dauphin Louis III, le roi Louis XII, qui le confirma dans ses titres de noblesse, lui et ses ascendants. Ce Gaspard eut sept fils : Jean-Louis-Henry, capitaine d'armes, et Pierre-Claude, tués au siège de Rhodes en 1522 ; le corps du premier fut transporté à la chapelle St-Louis de l'ambassade de France à Constantinople en 1675 par le père Antoni, né Antoine de Monteynard, son petit-neveu, qui lui fit rendre les plus grands honneurs, et où son tombeau existe encore ; des cinq autres fils, Henry, marié à la veuve d'Antoine de Bocsozel, Jeanne du Terrail, fut tué les armes à la main près de Bordeaux en 1549, et Simon, seigneur de Coste, qui avait épousé Isabelle de la Baume, demoiselle d'honneur de la reine Catherine de Médicis, périt à l'assaut de Zoara en 1552 ; il était chevalier de St-Jean-de-Jérusalem. — En 1500, le 18 novembre, Claude de Vaujany, comte de la Roche et de Bernin, épousa Catherine de Silbon. Douze ans plus tard, Jean de Vaujany, colonel de mille hommes de pied, fut tué à la bataille de Ravenne. — En 1521, le 2 août, Laurent de Vaujany, fils d'Antoine, fit son testament, par lequel il iustitua ses deux fils, François et Claude, héritiers de ses biens et titres y afférents, dans l'Oisans et le Graisivaudan. Antoine, fils de Claude, contracta mariage avec Antoinette de Bardonèche le 1er février 1540, il fut blessé dans Montélimar, assiégée par les Huguenots en 1569 ; il fit son testament le 2 avril 1598, au profit de Claude, son fils aîné, avec réserves en faveur de François et de Guigues, ses autres fils. — En 1625, le 6 avril, eut lieu le mariage de Laurent, fils de feu Guigues, avec demoiselle Méraude de Gardin ; dans son testament daté du 30 juin 1681, il fait des legs particuliers à Claude et à Sébastien, ses fils, et institue comme héritier principal son petit-fils Laurent, fils dudit Claude. — Jean-François-Gaspard de Vaujany, baron de Châteauneuf, chevalier de Saint-Michel, est qualifié « gentilhomme de la chambre du roi » dans une lettre de la chambre des comptes du Dauphiné en réponse à une requête par lui adressée le 3 mai 1654. — Claude-Raymond de Vaujany, seigneur d'Oz et de Freney, épousa en secondes noces, Marie de la Tour, comtesse de Saint-Vallier, en 1655, le 7 avril. — Laurent de Vaujany, seigneur de la Tour de Montbonnod, capitaine au régiment de Chalandière, et fils de Claude, lequel était fils de Laurent et de Méraude de Gardin, mariés en 1625, est créé chevalier de Saint-Louis le 24 août 1699. — Claude de Vaujany naquit à Auris-en-Oisans en 1684 ; il épousa Jeanne-Barbe de Monteynard : un arrêt du conseil d'État privé l'a confirmé dans ses titres le 10 avril 1730. — L'aïeul du chef actuel de cette ancienne famille, le comte Claude de Vaujany, est né à Auris en 1743 ; il était présent à l'assemblée des États-généraux au château de Lesdiguières, à Vizille (Isère), et prononça son fameux discours qu'il termina par cette citation : *Patet cunctis honoris via ;* il mourut le 15 août 1817. Joseph, son fils, naquit le 13 août 1777, à Auris, où il se maria le 8 juillet 1813 avec Anne Josserand de la Balme et mourut le 19 mai 1849 Des lettres patentes du 1er juillet 1814 le qualifient de comte de Vaujany et baron de Chateauneuf.

Les titres de cette famille ont été vérifiés et confirmés à diverses époques, notamment en 1338, 1461, 1474, 1510, 1699, 1711, 1730 et particulièrement le 20 août 1879 par la Cour de Grenoble pour la rectification d'une erreur dans le nom patronymique, commise lors de la naissance de Jean-Baptiste (Henry) de Vaujany sur les registres de l'état-civil de Meursault, le 11 juin 1848.

Alliances : Saluces, Monteynard, Bérenger, Fusier, du Terrail, Bonne, la Baume, Miribel, la Roche, Pichat, Passeal, la Tour, Saint-Vallier, Châteauneuf, Bouffier, Gardin, la Garde, Bayard, etc.

Auteurs a consulter : Archives de la Bibliothèque de Grenoble, Guy-Allard, Chorier, Manuscrits du P. Antoni, L. de la Roque, E. de Barthélemy, Procès-verbaux des élections de la noblesse en 1789, Cabinet des titres de la Bibliothèque de Paris, Lainé, etc.

Armes: *Burelé d'argent et d'azur à dix pièces; au chef de gueules, chargé d'un lion naissant d'or.*
Devise : *Je veille.*

VAULCHIER (*de*).

Noble famille de l'ancien comté de Bourgogne, qui a fourni plusieurs personnages distingués, et qui a fait des preuves chapitrales.

On trouve Mathias Vaulchier, écuyer, marié à Huguette d'Haquenay en 1314, et Viennot Vaulchier, qui vivait en 1349 ; mais la filiation suivie de cette famille ne remonte qu'à Jean de Vaulchier, 1er du nom, écuyer, et qualifié noble dans son contrat de mariage, en septembre de l'an 1490, avec demoiselle François de Bracon, dont il eut postérité.

Un de ses descendants, Philippe de Vaulchier, écuyer, fut député, en 1531, par les états du pays, vers l'empereur Charles-Quint, et en obtint la déclaration la plus honorable et la plus avantageuse aux Francs-Comtois ; et il signa en 1557 le traité que le monarque fit avec François 1er, roi de France.

Au 9e degré, nous remarquons François-Marie-César, marquis de Vaulchier, par lettres patentes du mois de février 1755, seigneur du Deschaux, d'abord page du roi Louis XIV, en 1709, entré au régiment de Champagne infanterie, dont il devint lieutenant-colonel ; il fut fait brigadier des armées du roi, et mourut dans l'exercice de ce grade en 1766. Il avait épousé en 1738 Françoise-Gasparine de Poligny, dont il eut plusieurs enfants.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.*

VENEL (*de*).

En Provence.

Ancienne maison qui remonte par titres au XIIIe siècle. Le premier auteur connu, Raymond de Venel fut présent à une convention faite, en 1252, entre Charles d'Anjou, comte de Provence, et Barral des Baux.

Au 8e degré, Jean-Joseph de Venel, chevalier de St-Louis, lieutenant des vaisseaux du roi et d'artillerie de la marine, se maria le 4 mars 1755 à Anne-Marie Trulli.

Armes : *Coupé d'azur et de gueules, et une fasce d'or brochant sur le tout, l'azur chargé de trois pals d'or, et, le gueules, d'un lion aussi d'or passant.*

VENTAILHAC (*de*).

Cette famille est originaire du Dauphiné.

Elle a pour auteur Pierre de Ventailhac qui, en 1492, épousa Marguerite de Baux. De lui descendait Alexandre de Ventailhac, seigneur d'Eygalières, officier dans le régiment de Sault en 1655, fils de Jacques de Ventailhac, seigneur d'Eygalières, capitaine de deux compagnies franches sous Louis XIII et de Justine d'Alphant.

Un de Ventailhac a été compris dans l'état des gentilhommes du Dauphiné (Election de Montélimar), convoqués aux assemblées des bailliages pour la nomination des députés aux Etats-Généraux de 1789.

Armes : *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée d'un soleil d'or en pointe.*

VERNEILH-PUYRASEAU (*de*)

Cette famille est originaire de la commune de Nexon, en Limousin. En 1600, Jean-Baptiste de Verneilh, chef de cette famille, était co-seigneur de Nexon. En 1665, François de Verneilh, sieur de Lage et co-seignenr de Nexon, était conseiller du roi, son assesseur à l'élection de Limoges, et l'un des administrateurs de l'hôpital général de cette ville. La terre de Nexon passa, par les femmes, d'abord dans la famille de Déscoutures, et, ensuite, dans celle de Rogier-des-Essarts, qui l'a possédée jusqu'à la Révolution. Le dernier possesseur était un Rogier-Fexon, capitaine au régiment de la Fère artillerie, mort dans l'émigration.

Joseph de Verneilh-Puyraseau, ancien préfet et ex-membre de plusieurs assemblées législatives, a été anobli par lettres patentes du roi, de 1814, en récompense de ses services civils. Son frère, Jean-Baptiste-Joseph de Verneilh, ancien officier au régiment de la Fère-infanterie, fut longtemps capitaine de grenadiers, et ensuite chef de bataillon au 11e régiment de ligne ; il commandait la place de Segna, en Illyrie, pendant que cette province resta au pouvoir des Français.

Armes : *D'argent, au croissant de gueules, sommé de trois palmes de sinople réunies par le bas ; au chef de gueules, chargé de trois étoiles du champ.*

VERNEUIL (*de*).

Maison originaire de Bretagne, qui remonte à Etienne de Verneuil, chevalier, qui vivait en 1255. Il était frère de Ferry de Verneuil, maréchal de France en 1272 et grand Echanson de la Couronne en 1283, devant qui comparurent tous les seigneurs cités à Tours par ordre du roi.

Son petit-fils, Jean-Baptiste de Verneuil, chevalier, fut commandant pour le roi du Fort Saint-Vincent ; il avait, en 1765, plus de cinquante ans de services, et avait été blessé à la bataille de Guastalla et dans plusieurs autres.

Armes : *D'azur, au lion d'or, couronné, armé de*

gueules, cantonné à gauche de trois étoiles du même.

VIALÈTES D'AIGNAN.

La famille Vialètes d'Aignan, établie à Montauban avant 1550, est originaire du Rouergue. Elle était noble, et il y existait un château qui portait son nom et ses armes.

Elle est depuis plus de 300 ans dans le commerce ; en 1627, David Vialètes créa pour la ville de Montauban un nouveau genre d'industrie par l'invention de l'espèce d'étoffe qui s'y fabrique aujourd'hui, sous le nom de *Cadis d'Aignan*.

Cette famille éprouva de cruelles pertes lors du système de Law.

Jacques Vialètes, qui fit à ses frais plusieurs voyages et les épreuves nécessaires pour la confection des règlements de la fabrique de la dite ville, y travailla de concert avec un sieur Chrétien, inspecteur général. L'utilité de son établissement et ses services lui valurent le 4 janvier 1746, par arrêt du Conseil, un titre de manufacture royale pour lui et ses descendants, avec tous les privilèges qui en sont la suite. Le 26 novembre 1776, un nouvel arrêt du conseil, confirmatif du précédent, leur accorda à perpétuité le titre d'ancienne manufacture royale, avec les distinctions attachées rappelant les faits rapportés ci-dessus.

Etienne fut nommé municipal, en 1790, à la première nomination du peuple. Cette honorable distinction fut d'autant plus flatteuse pour lui qu'elle le mit plus à portée de servir son roi et de seconder les efforts d'une ville qui s'est courageusement dévouée à la cause des Bourbons.

Il eut le bonheur, le 10 mai de la même année, de sauver la vie à plus de 80 citoyens qui avaient occasionné des troubles très sérieux, tels que ceux qui avaient eu lieu dans le même temps à Nimes. Il fut destitué, pour lors, par l'assemblée constituante et forcé d'errer pour sauver sa vie, avec de grands risques, pendant près de trente mois, sur le territoire français, afin d'éviter d'être envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris.

Quoique écrasés par le maximum et les assignats, ils continuèrent à fabriquer avec force, et fournirent une quantité considérable d'étoffes pour les armées.

Il fut réélu en l'an V, et, en l'an VI, il fut président de l'administration municipale. En l'an X et en l'an 1806, leur fabrique obtint une médaille.

L'ordonnance du roi qui maintient cette famille dans sa qualité de noble est du 3 décembre 1814 ; les lettres patentes sont du 19 février 1816.

Armes : *De gueules, à la montagne d'or, accompagnée en chef de deux violettes au naturel : au chef d'argent, chargé d'une émanche de trois pièces du champ, mouvante de la partie supérieure.*

VIENNE (*de*).

Ancienne et illustre maison de Bourgogne, qui a pour auteur Philippe, seigneur d'Antigny, qui vivait en 1180.

Jean de Vienne prit part à la croisade en 1396.

Cette famille s'est divisée en plusieurs branches :

1° Des seigneurs de St-Georges et de Ste-Croix ;

2° Des seigneurs de Pymont et de Ruffey, comtes de Comarin ;

3° Des barons de Chevreau ;

4° Des seigneurs de Pagny et de Saillenay ;

5° Des seigneurs de Rollans et de Listenois ;

6° Des seigneurs de Montbis et d'Arc en Barrois ;

7° Des seigneurs de Clervaux ;

8° Des seigneurs de Mirabeau ;

9° Des seigneurs de Sainte-Croix (rameau de la 1re branche) ;

Dont quelques-unes sont éteintes.

Armes : *De gueules, à l'aigle d'or, armée d'azur.*

VIÉNOT DE VAUBLANC.

Les origines de la famille Viénot de Vaublanc sont assez obscures, la plupart des documents s'y rapportant ayant disparu à l'époque des guerres de Religion. C'est seulement à partir de ce moment-là que l'on a pu établir une filiation suivie.

Toutefois on retrouve les traces d'un baron Jehan Viénot de Vaublanc, seigneur de Plymouth qui était échanson et compagnon d'armes de Richard Cœur-de-Lion. Les trois léopards d'Angleterre que l'on voit en surtout dans ses armes, lui ont peut-être été octroyés par ce prince. Il est dit dans la pièce qui relate son mariage avec la fille d'Aimery I, comte de Mortemart : « issu de haulte et noble maison. »

A une époque moins reculée, nous pouvons citer *Charles Viénot de Vaublanc*, seigneur de Mimande et du Tronchat, conseiller et secrétaire de la maison et couronne de France qui eut pour fils, Charles deuxième du nom, conseiller au Parlement de Bourgogne qui, lui, fut chef des trois branches de la famille représentée au XVIIIe siècle par :

I. Charles Viénot de Vaublanc, de Mimande (1721-1796).

II. Jean-Bernard (1722-1796).

III. Vivant-François (1725-1798).

1. Le chef de la branche ainée, *Charles Viénot de Vaublanc de Mimande* (1721-1804) maréchal-de-camp et chevalier de St-Louis devint rapidement major au régiment de Navarre. Il prit part au combat de Cassel et vit périr autour de lui tous les officiers supérieurs de sa brigade. Apres en avoir pris le commandement il opéra une retraite qui fut regardée comme une très belle action mili-

taire. Il fut blessé à Dettingen (1745) et prit part à la bataille d'Hastembeck (1757). En 1780 il est nommé maréchal-de-camp. Après 50 ans de services, dont 18 ans de campagnes, il quitta l'armée où il s'était autant fait craindre par sa sévérité qu'estimer par ses talents militaires.

Le titre d'administrateur honoraire de l'Hôtel-Dieu de Beaune est créé pour lui en 1774 ainsi qu'en fait foi une lettre du duc de Clermont-Tonnerre, patron de cet hôpital.

En 1789 on le trouve inscrit aux assemblées de la noblesse des États de Bourgogne.

Les poésies qu'il a laissées sont empreintes du sentimentalisme si en faveur au siècle dernier.

Jacques, son fils (1265-1810), servit sous ses ordres dans le régiment de la Sarre comme cadet-gentilhomme. Il était major quand la Révolution le força à émigrer en Angleterre. Il fit partie de l'expédition de Quiberon, puis il se rendit au Portugal où il prit du service.

Charles-Pierre, fils du précédent (1802-1880) fut capitaine aux gardes du corps de S. M. le roi d'Espagne.

II. Dans la branche puinée on peut citer *Jean-Baptiste, dit le Sage* (1768-1848), fils de *Jean-Bernard* qui publia les Tables synchroniques en un volume in-8° pour faire suite à l'histoire de France d'Anquetil. Sa descendance s'établit en Orléanais où elle est encore dignement représentée.

Vioant-François (1750-1853), son frère, chevalier de St-Louis, était officier au régiment de Beauvaisis. Il émigra et passa à l'armée de Condé.

III. La branche cadette eut pour chef, *Vicant-François* Viénot de Vaublanc (1725-1798), colonel et gouverneur de Fort-Dauphin à St Domingue, chevalier de St-Louis. Ce Vaublanc entra au sortir de l'École militaire au régiment de Navarre et servit sous les ordres du maréchal-de-camp, son frère. Après la fameuse retraite de Prague (1745), il se rendit à St-Domingue avec le comte de Belzunce qui venait d'en être nommé gouverneur. Mais la déclaration des Droits de l'Homme qui nous fit perdre cette belle colonie, le força à rentrer en France, toutefois, sans y être plus en sûreté puisqu'il fut arrêté à Tours et jeté en prison en vertu de la loi des suspects et n'échappa à l'échafaud que par miracle.

Son fils aîné, *Vincent-Marie* (1756-1845), prit une part active à tous les évènements politiques de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration. Né à St-Domingue, élève de l'École militaire de la Flèche, puis de celle de Paris ; dans cette dernière il est décoré de l'ordre de St-Lazarre, quoique bien jeune, par le comte de Provence, qui devient plus tard Louis XVIII. Après avoir servi dans le régiment de la Sarre sous les ordres d'un de ses oncles qui en était colonel, il obtint des lettres de service pour St-Domingne.

Au retour de cette colonie, il s'installa dans le département de Seine-et-Marne et y fut bientôt élu député et secrétaire de la noblesoe au baillage de Melun. L'énergie de son caractère, son éloquence naturelle attirèrent l'attention de ses collègues. Nommé président du Conseil général de Seine-et-Marne, on l'envoya siéger à l'Assemblée législative où il devint bientôt un des membres les plus marquants du parti modéré avec Pastoret, Quatremest de Quiney, Mathieu Dumas, Ramond, Becquey, Beugnot, tous royalistes constitutionnels. Il exerça à diverses reprises les fonctions de président.

C'est en déployant la plus grande énergie, qu'il s'opposa au dessein de dresser une liste des émigrés et qu'il obtint, tout en flétrissant les auteurs des persécutions dont les prêtres non assermentés étaient l'objet, un décret d'arrestation contre Marat, en dénonçant, soutenu par Guadet et Beugnot, les provocations au meurtre qui remplissaient les feuilles incendiaires de ce misérable. Il s'éleva également avec violence contre les entreprises criminelles des comités municipaux et des clubs jacobins. Lafayette fut défendu par lui avec courage contre les Girondins, ayant Vergniaud à leur tête et son discours parfaitement écrit fit un tel effet sur l'assemblée, qu'elle en ordonna l'impression pour ainsi dire malgré elle. Mais au sortir de la séance, il fut poursuivi, insulté par les fédérés et les habitués des tribunes. Deux jours après, le 10 août (1792) il se trouva de nouveau exposé aux fureurs de la populace et eut à braver plus que des menaces. Un coup de sabre dirigé contre lui fut détourné heureusement par un jeune officier du génie qui fut plus tard le maréchal Bertrand. Il n'échappa aux proscriptions de l'an II (1794) qu'en parcourant en tous sens la Normandie, la Vendée et la Touraine. Quoique condamné à mort par contumace quelques mois plus tard, il peut se soustraire de nouveau aux poursuites et se faire nommer député du département de Seine-et-Marne au Conseil des Cinq Cents.

Le 18 fructidor, an V (4 septembre 1797) il est de nouveau proscrit et condamné à la déportation. Pour éviter l'exil, il visite en compagnie de Pastoret et de Duplantier, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, ayant toujours sur lui, pour abréger la longueur de la route, son Racine et son Lafontaine, Le 13 brumaire, an VIII (9 novembre 1799), mit un terme à son exil. Il devint quelques mois plus tard, membre du Corps législatif dont il est questeur en 1804. Nommé préfet de la Moselle en 1805, il administre ce département jusqu'à la chute de l'Empire. Pendant les Cent Jours, il se réfugie à Gand, auprès de Louis XVIII, auquel il présente divers mémoires politiques, tous dictés par sa grande expérience des affaires et des hommes. A la rentrée du Roy, Monsieur de Vaublanc fut alors nommé ministre d'Etat et préfet des

Bouches-du-Rhône et bientôt après ministre de l'Intérieur.

Michaud convient dans la biographie qu'il lui a consacrée, que son administration fut exempte d'animosités personnelles : « à la différence de quelques autres, dit-il, il ne déshonora par aucune passion haineuse ou vindicative, l'ardeur de ses sentiments royalistes. Il fit limiter le nombre des proscriptions et s'opposa à la confiscation des biens des régicides et des fauteurs du 20 mars. Il ne déplaça pas plus de vingt-deux préfets. » A la révolution de 1830, Monsieur Guizot en destitua quatre-vingts.

La Chambre de 1815 avait été convoquée par ordonnances. Il s'agissait de régler légalement pour l'avenir le système électoral. Comme ministre de l'Intérieur Monsieur de Vaublanc apporta à la tribune un projet de loi électoral à deux degrés. Ce projet expliqué tout au long dans ses mémoires fut combattu par Lainé, mais en revanche appuyé par Royer-Colard, Pasquier, Bonald, etc. et soutenu devant la Chambre des Pairs par Châteaubriand. Monsieur de Richelieu, président du Conseil, lui fut contraire. La Chambre l'ayant repoussé, Monsieur de Vaublanc quitta le ministère. Comme compensation il fut nommé Ministre d'Etat et membre du Conseil Privé du roi.

Ayant, après sa chute du ministère, brigué le mandat de député, Monsieur de Châteaubriand écrivit alors de lui dans le Conservateur : « Monsieur de Vaublanc cinq fois proscrit, condamné à mort au 13 vendémiaire pour avoir présidé une section de Paris, condamné à la déportation au 18 fructidor est un candidat pour toute la France. C'est le premier ministre royaliste sacrifié au système ministériel. Il avait réglé l'Intérieur avec tant de force que si quelque chose marche encore dans les préfectures, c'est un reste de l'organisation par lui établie ».

De 1821 à 1827 il ne cessa de se faire entendre à la tribune de la Chambre d'abord comme député du Calvados, puis comme député de la Guadeloupe. Quand la tribune parlementaire lui manqua il publia dans le *Journal du Nord*, une foule d'articles sur la politique intérieure, la marine, les colonies, les finances, sujets pour lui très familiers.

Il mourut à l'âge de 90 ans, le 21 août 1845. Il était membre de l'Institut de France, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier des ordres de Saint-Lazarre et Saint-Louis, etc. Louis XVIII l'avait créé comte.

Il a publié plusieurs ouvrages : de la Rivalité de la France et de l'Angleterre — du Gouvernement représentatif — du Commerce de la France — du Commerce maritime — le Dernier des Césars, poème — des Administrations provinciales — de l'Education d'un prince au XIXe siècle — des tragédies, — des contes et mélanges — des souvenirs et des mémoires, que Monsieur Barrière a réédité en les abrégeant pour les faire entrer dans la collection des mémoires se rattachant à l'histoire de France.

Son petit-fils Adolphe de Segond, comte de Vaublanc, fut un des fondateurs du Jockey-Club. Il en rédigea les statuts et fonda le prix Vaublanc qui est couru tous les ans à Longchamps aux courses du printemps immédiatement après le Grand-Prix.

Jean-Baptiste-Bernard, chevalier de Vaublanc frère du ministre de Louis XVIII, naquit en 1761. Il débuta dans les gardes du corps sous le roi Louis XVI et prit part à l'expédition d'Amérique dans le corps commandé par le général Rochambeau. Nous le trouvons en 1795 adjudant-général et aide-de-camp de Pichegru. Il est emprisonné à Langres en 1794 pour avoir soutenu les idées modérées dans les clubs de la ville de Besançon. Nommé général de brigade par Napoléon, puis inspecteur aux revues, inspecteur en chef et secrétaire d'état en Portugal sous la régence de Junot (1808). Inspecteur en chef aux revues de la Grande-Armée en 1812, il fut enlevé par la fièvre de congélation à Gumbineu en Prusse, le 12 décembre 1812, âgé de 51 ans. Il était officier de la Légion d'honneur.

Son fils *Henri-Victor-Vincent* né en 1803, auditeur au Conseil d'état en 1824 et démissionnaire en 1830. Nommé Chambellan par le roi Louis de Bavière en 1838 : grand maître de la Cour de la reine Marie en 1845, mourut à Munich en 1874. Parmi les ouvrages qu'il a laissé on peut citer : La France aux temps des croisades, 4 vol. ; — un Coup-d'œil dans Paris ; — des Souvenirs non encore publiés.

Les membres de la famille Viénot de Vaublanc surent se distinguer dans l'armée, la magistrature, la politique et les lettres ; un homme d'État l'a illustrée et parmi ses alliances on peut citer :

Les Mortemart, les Pernot illustrés par le cardinal de Granvelle, ministre de Charles-Quint et son frère chancelier du même empereur. Les Gray, Bérardier, Belin dont l'un assura par son courage la reddition de la place de Beaune au maréchal de Biron (1595). Un Léviste de Montbriant, grand sénéchal de la principauté des Dombes, les du Bronays de la Bégassière, vieille famille bretonne qui eut un ancêtre tué au combat des Tutes. Les Surian d'origne vénitienne descendants d'un Suriani di Rimini dont le tombeau se voit encore à Venise dans l'église de San Stéphano, un autre Surian fut évêque de Vence au siècle dernier, oratorien distingué il a laissé des sermons estimés. Les Brongniart dont l'un fut architecte de la Bourse de Paris et membre de l'académie des Beaux-Arts.

On peut encore nommer les de Fontanges, de Sainte-Palloye, de Fontenelle, de Pontac. La Roche-Courbon-Blénac, du Roure de la Croix d'Azolette dont l'un archevêque d'Auch, du Pont-

de-Gault, Girard de la Brely, secrétaire des états de Bourgogne qui laissa à ses descendants le titre de citoyen d'Auxerre. Et pour terminer cette liste déjà longue. Pougin de la Maison-Neuve, vice-amiral commandant la division de l'Océan Atlantique.

Armes : *De gueules, au lion d'or passant; au chef d'argent chargé d'un soleil de gueules accosté de deux raisins de sable.*

Devises : *Deus eyoque* et *Dieu aidant.*

VIGAN (*de*).

Cette famille est originaire de Normandie.

Gilles de Vigan, seigneur de Punelay fut confirmé dans sa noblesse par lettres patentes en date du mois de décembre 1609, enregistrées en la cour des aides de Normandie.

Cette famille a en outre été maintenue dans sa noblesse par arrêt du 30 mars 1666.

Jacques François de Vigan fut mousquetaire du roi et chevalier de St-Louis.

Pierre Hippolyte de Vigan fut commandant de dragons et chevalier de la légion d'honneur.

Elle s'est alliée : aux La Lande, La Fare, Riquet de Caraman, Jacquemin de Chateaurenault, Beausse, Le Maistre, Pardieu, des Moutis.

Armes : *D'hermine, au chevron de sable, accompagné de trois roses de gueules, 2 en chef et 1 en pointe.*

VILLARS (*de*).

Famille du Bourbonnais qui remonte à Jean de Villars, écuyer, seigneur de la Motte, de la Guierche, qui vivait en 1521.

Elle a fourni des hommes d'armes, un major du régiment de cavalerie de Montgout et un page du roi dans sa petite écurie.

Armes : *D'hermine, à un chef de gueules, chargé d'un lion à demi corps d'argent.*

VILLARET (*de*).

Famille ancienne et distinguée, originaire de Provence.

Guillaume de Villaret fut grand maitre de l'ordre de St-Jean de Jérusalem en l'an 1300.

Son frère, Foulques de Villaret fut aussi grand maitre du même ordre en 1307.

Cette famille a fourni de nombreux officiers, des magistrats et a contracté des alliances importantes dans la province.

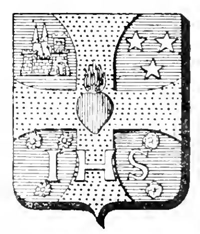
Armes : *D'or, à trois monts de gueules surmontés chacune d'un corbeau de sable.*

VILLE (*de*),

Famille originaire de Lyon, établie anciennement en Poitou, puis en Anjou.

Armes : *De gueules, à la ville d'argent, maçonnée de sable.*

VILLEDIEU (*de*).



En consultant d'anciens documents du midi de la France, on voit l'ancienne famille appelée tantôt Villedieu et tantôt de Villedieu, remonter à la fin du XIIIe siècle. Elle appartient au Bas-Languedoc et au Vivarais, et elle a eu une de ses branches dans le nord de la France. Son premier membre connu est *Jean* de Villedieu, notaire à Viviers, d'après un texte authentique, vers le commencement du XIVe siècle. Au XVIe et au XVIIe siècle, ce sont les *sieurs de Villedieu* et de *Bayne*, en Vivarais.

Cette famille, depuis très longtemps adonnée aux lettres, compte un certain nombre de ses membres qui ont marqué avec éclat dans les sciences théologiques et philosophiques et dans la littérature chrétienne, ou dont le nom figure dans les annales de la Jurisprudence et de l'Administration. L'agriculture théorique et pratique a été toujours aussi en grande estime dans cette famille, où se sont constamment conservées des mœurs antiques et l'amour de la vie rurale. Dans toutes les générations successives, on y a regardé comme le souverain honneur de suivre l'enseignement de l'Eglise, et l'on y a défendu avec ardeur les principes de la foi catholique. Le dévouement absolu à cette foi et l'affirmation des vraies croyances religieuses ont fait de cette famille une de celles du midi de la France qui ont mis le plus de fermeté et de constance à marcher sous le glorieux étendard du Christ. Un de ses membres cependant fit exception et rompit quelque temps avec cette tradition généreuse, en se faisant sectateur du calvinisme et en guerroyant, au XVIe siècle, avec les troupes de Lesdiguières; mais il rentra ensuite dans le sein de l'Eglise catholique.

Parmi les membres de cette famille que l'on peut citer, figurent, au XVIIe siècle, *Laurent* de Villedieu, son épouse Marie et sa fille Yolande, ayant eu le noble patriotisme et l'amour des lettres ; plus tard, Ant.-E. de Villedieu, qui a écrit des notices d'érudition locale; V. et M. de Villedieu, qui ont composé des ouvrages de poésie et de littérature ; Y. et M. de Villedieu, qui ont conquis la réputation d'écrivains distingués au point de vue politique et littéraire, et dont les œuvres philosophiques, poétiques et oratoires forment 26 volumes.

Dans une autre branche de cette Maison, on peut encore citer l'abbé J.-H. Villedieu, auteur de sermons pleins d'éloquence, de sentiments élevés et de forte doctrine.

Cette famille, apparentée avec d'autres de l'ancienne bourgeoisie du Vivarais et avec plusieurs des familles de la noblesse du pays, apparaît dans les documents tantôt avec la particule et tantôt sans la particule, ainsi qu'on a pu le constater pour un certain nombre d'anciennes Maisons du Languedoc. Une de ses proches alliances a été avec la famille de France (du Vivarais) et avec la famille de la Selve. Elle a été alliée aussi avec les familles : de Garnier, d'Aleyrac, Tavernol, Roqueplane, de Fabrias, Jaufres, Taray de Montravel, de Mailhan, de Barruel, de Fay et de Pontmartin, par les Montravel.

La famille de Surville (de Vesseaux), aujourd'hui éteinte, était dans sa parenté directe. Elle comptait ainsi parmi ses ascendants l'illustre Marguerite-Clotilde de Surville, qui a appartenu à cette famille et qui a laissé des poésies si remarquables qu'ont retouchées successivement Jeanne de Vallon et le marquis Jean-Joseph-Etienne de Surville.

Elle était apparentée également avec la famille d'Arlempdes de Mirabel; et, au commencement de ce siècle, ses membres étaient parents au septième degré avec Augustin d'Arlempdes de Mirabel, père de Mme Pauline de Surville, qui a fait éditer par Vanderbourg, en 1803, les *poésies de Clotilde*, que lui avaient laissées, après les avoir *corrigées*, son mari Jos.-Etienne de Surville. La famille Villedieu s'est trouvée ainsi, outre sa parenté avec les Surville (de la branche de Vesseaux), alliée, par les Mirabel, avec une autre branche des Surville, celle de Gras et de Viviers.

En consacrant cette notice à la famille de Villedieu, nous ne faisons que rendre hommage à son zèle pour la défense des principes chrétiens, à son noble patriotisme, à son amour de la grande littérature et de la vraie science, au rôle distingué qu'elle a su remplir dans notre pays.

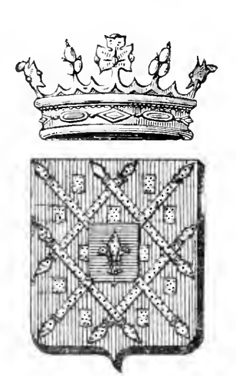
Armes : *D'azur, à une croix pattée d'or, chargée en abîme d'un cœur de gueules enflammé et cantonné : au 1er d'une tour maçonnée d'argent avec son avant-corps ; au 2e, de trois étoiles d'argent, posées 2 et 1 ; au 3e, de trois marguerites d'argent posées 2 et 1 ; au 4e, de deux roses d'argent posées en pal. Sur la base de la croix, le chiffre du Labarum I H S en lettres d'argent brochant.*

L'Ecu surmonté de l'étendard de la Foi enroulant une croix d'or sur une couronne de lauriers.

Devise : *Foi.*

Une branche de cette famille portait autrefois : *D'azur, à trois étoiles d'argent, posées 2 et 1.* — Dans une partie de cette famille, les armoiries ont : une harpe d'argent devant la croix d'or qu'enroule l'étendard de la Foi.

VILLENEUVE (*de*).



Très ancienne maison de Provence qui remonte à Raimond de Villeneuve, général des troupes d'Aragon, qui vint en Provence avec le comte de Barcelone vers 1114 et s'y établit ayant eu la terre du Gandelet, appelée depuis Villeneuve. Un de ses descendants, Louis de Villeneuve surnommé *riche d'honneur*, prince d'Avelines et seigneur de 82 terres nobles, du vivant de son père, fut connu sous le nom de seigneur de Sérenon ; il commanda l'armée navale à la conquête de Naples et fut deux fois ambassadeur à Rome, conseiller et chambellan du roi et député de Provence, pour prêter serment de fidélité et rendre hommage au roi Louis XI. C'est en sa faveur que la baronnie de Trans (donnée en 1201, par Alphonse, comte de Provence, à la maison de Villeneuve), fut érigée en marquisat en l'an 1505. Les souverains de la Provence s'étant indistinctement qualifiés de comtes et de marquis, les comtes souverains du Sault et autres voulurent disputer la préséance dans les états au marquis de Trans, qui fut maintenu par un arrêt du parlement.

Cette famille a fourni un grand nombre de branches qui subsistent pour la plupart :

Des seigneurs de Flayosc, — de Tourrettes, — de Varclause et de Bargemont, — des marquis de Vence, — de Villeneuve-Source, — de Villeneuve-Beauregard, — une établie à Valensole, sortie des marquis de Trans, — de Villeneuve-Mons, sortie du marquis de Trans, — des anciens seigneurs de Ramatuelle, aujourd'hui Esclapon, sortie des marquis de Trans, — de Villeneuve Cananille, établie depuis cinq générations en Espagne, branche cadette du marquis de Trans, de Villeneuve, sortie de celle de Vence.

Cette maison a donné des saints et saintes, des archevêques et des évêques, un grand maître et prince de Rhodes, un cardinal, des connétables, des grands sénéchaux, des maréchaux, des généraux, des grands écuyers, des grands pannetiers, des gouverneurs de province, des grands aumôniers sous les rois de Naples ; et à la France, des chevaliers des ordres et lieutenants généraux des armées.

Romée de Villeneuve fut grand sénéchal, premier ministre et connétable de Provence en 1258, sous le règne de Raymond Bérenger. Nommé par ce prince régent et tuteur de la princesse Béatrix, sa fille, il la maria au frère de Saint-Louis, et prépara ainsi la réunion de cette province à la France.

Par acte d'inféodation, daté de Nice, le 7 février 1250, le comte Raymond lui donna la baronnie de Vence. Il se croisa en 1239. La terre de Vence a été possédée par sa postérité jusqu'en 1831, époque où mourut, sans enfants mâles, le dernier marquis de Vence, pair de France.

Arnaud de Villeneuve, baron des Arcs et de Trans, fut grand chambellan et grand maître de la maison de Charles II, comte de Provence et roi de Naples.

Raynaud de Villeneuve fut chancelier de Philippe, empereur de Constantinople en 1275.

Hélion de Villeneuve, baron des Arcs, fut grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et gouverna l'ordre de 1319 à 1346.

Sainte Rosaline de Villeneuve, sœur du grand maître, fut abbesse du monastère de la Celle-Roubaud fondé par sa famille.

Truand de Villeneuve, baron de Vence, fut grand sénéchal de Provence en 1327.

Louis de Villeneuve, baron de Trans, seigneur de Séranon, obtint du roi Charles VIII le commandement de sa flotte, lors de la conquête de Naples. Louis XII le nomma deux fois son ambassadeur à Rome; il érigea en sa faveur la baronnie de Trans en marquisat, grâce qui fut accordé pour la première fois en France, et donna à ses successeurs la première place dans l'ordre de la noblesse de Provence. Cette érection eut lieu par lettres patentes datées de Blois, en février 1505. Il était aussi prince d'Avelino au royaume de Naples, et chambellan des rois Louis XII et François Ier. Le roi Charles VIII ajouta une fleur de lis d'or et les supports de France à ses armes.

Anne de Villeneuve, fille du précédent, épousa en 1503, Jean de Foix. Par cette alliance, elle devint belle-sœur d'Anne de Foix, reine de Bohême et de Hongrie, tante de l'impératrice, femme de Ferdinand Ier, cousine germaine de N. de Foix, reine d'Espagne, et de Catherine de Foix, reine de Navarre.

Christophe de Villeneuve, baron de Varclause de Bargemont, fut gouverneur de Fréjus, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre. Il obtint, par sa fermeté, la révocation de l'ordre du massacre de la Saint-Barthélemy, qui grâce à son intervention, n'eut pas lieu en Provence.

Antoine de Villeneuve, marquis de Trans et de Flayosc, fut nommé chevalier du Saint-Esprit le 10 mars 1649; mais n'alla pas à la Cour pour se faire recevoir.

Sylvestre de Villeneuve-Esclapon fut vice-amiral, grand officier de la Légion d'honneur. Il commanda les flottes combinées française et espagnole au combat de Trafalgar où l'amiral Nelson fut tué.

Christophe, comte de Villeneuve-Bargemont, fut préfet du département des Bouches-du-Rhône, conseiller d'Etat et commandeur de la Légion d'honneur.

Henri-Joseph, marquis de Villeneuve-Bargemont, fut préfet de Saône-et-Loire, conseiller d'Etat, commandeur de la Légion d'honneur, et directeur général des postes.

Alban, vicomte de Villeneuve-Bargemont fut préfet du département du Nord, conseiller d'Etat, député, membre de l'Institut, etc.

François, marquis de Villeneuve-Trans fut gentilhomme de la chambre du roi Charles X, membre de l'Institut, etc.

Armes : *De gueules fretté de six lances d'or, accompagnées de petits écussons de même semés dans les claires-voies : et, sur le tout, d'azur à une fleur de lis d'or.*

Supports : *Deux anges.*

Cri de guerre : *A tout.*

Devise : *Per hæc regnum et impérium.*

VILLOUTREYS *(de)*.

En Anjou et en Périgord. Cette noble et ancienne maison, qui paraît tirer son origine et son nom du château de Villoutreys, situé près de Veuille, en Anjou, est connue depuis Foulques Ier de Villoutreys, qui vivait en l'an 1042.

La maison de Villoutreys n'est pas seulement distinguée par son ancienneté ; elle l'est également par ses services et ses alliances. Il est prouvé, par un arrêt de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, que Guillaume de Villoutreys, et Pierre, son fils, étaient capitaines de deux compagnies d'arquebusiers. Le même arrêt fait foi que le roi Henri II leur écrivit, le 28 août 1548, d'aller à Saintonge, joindre l'armée du duc d'Aumale, qui y commandait. Louis de Villoutreys, baron de Rocherait, était, sous Turenne, en 1652, maréchal de bataille, grade équivalant à celui de major-général d'armée.

Elle s'est alliée aux meilleurs familles du royaume ; elle a formé la branche des seigneurs de la Judie, issue du 4e degré et dont Jacques de Villoutreys fut l'auteur.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant accosté de deux étoiles, le tout d'argent ; et, en pointe, d'une rose du même.*

VIRIEU *(de)*.

Cette maison est une des plus anciennes du Dauphiné. Elle tire son nom de la terre de Virieu, qu'elle a possédée en franc-aleu, avec celle de Faverges et de Montrevel, depuis 1041, jusqu'en 1267. Il paraît que cette terre était alors partagée entre les différentes branches de cette maison.

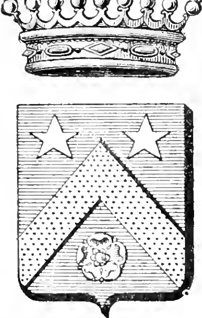
Un Guiffray, seigneur de Virieu, prit part à la croisade de 1147 ; il portait : *D'azur, à trois vires* ou *anneaux d'or, l'un dans l'autre.*

Martin de Virieu, se rendit caution, en 1224, du comte de Maurienne et de Savoie.

Cette maison s'est divisée en plusieurs branches : Pierre-Gabriel-Xavier, marquis de Virieu, faisait partie de la branche des seigneurs de Véracieu. Il était l'aîné de 14 enfants qu'avait eu son père avec Louise-Marie de Bossin, qu'il avait épousée en 1720.

Armes : *De gueules, à trois vires* ou *annelets d'argent l'un dans l'autre.*

VISIEN (*de*).



Famille noble, d'ancienne extraction, dont le nom est orthographié, suivant les temps, de Visen, de Visien, et, quelquefois, de Vizien, de Vézien. On la croit originaire des Flandres, où l'on en rencontre, dès le XIIe siècle, des membres isolés tels que Robertus Visins, de Dourlens (Doullens), témoin en 1151 dans une charte d'Enguerrand, comte de St-Pol. (Bibliothèque nat., manuscrits, T. 68, nº 175.)

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1380, elle était depuis longtemps déjà, fixée en Franche-Comté, près Lons-le-Saulnier, au hameau de Visen où elle habitait une tour féodale et tenait la prévosté du village de Coges. Dès cette époque elle était alliée à plusieurs familles nobles du pays, notamment à la maison de Salins-la-Bande.

De cette province elle s'est répandue successivement dans la Bourgogne, l'Ile de France, le Dauphiné, la Champagne, le Blaisois et l'Orléanais.

Une de ses branches, émigrée aux Antilles, s'est fondue dans la maison de Pardaillan.

Sa filiation suivie commence à Guillaume de Visen ou de Visien, écuyer, conseiller de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, né vers 1360 et qui de sa femme, Pernecte de Pillot, laissa trois fils et deux filles.

Ses alliances sont avec les maisons de Salins, de Pillot, Mércier de Myon, le Tenron, d'Auxonne, de Berbisey, Thibran, de Chancey, de Savve, d'Autrey, de Barrault, de Charnot, Le Goux, du Boys, Fournier, de la Tour, de la Vigne, de Royer, de St-Fal, Pichot de Poidevinière, de Nuelle, Boschet, Huet de Thumery, Sallot des Varennes, Bidault de Montot, Le Prince de Beaujour, Le Conte de Villemoiron, Jacquet du Clos, de Kéruzec de Runembert, Crespin de Villeneuve, Mousnier de Beaumont, des Salles, etc.

Les terres et seigneuries qu'elle a possédées sont celles de la Motte-Soirans, en Bourgogne, Les Carrières, dans l'Ile de France, La Grillière, Châtenay, Les Bâtes, Villechauve, Redarday, Champcarré, Misabran, Le Grand Cansle, Le petit Cansle, Le Grand Bray, le petit Bray, Maisonnette, La Gaulardière, La Guérinière, Cosseneux, Le Mont, dans le Blaisois et l'Orléanais, Mourvilles-hautes, en Guyenne, Villeneuve-St-Maurice-aux-riches-hommes, en Champagne.

Au nombre des hommes distingués qu'elle a produits, nous citerons :

1394-1457. Jean, écuyer, seigneur de la Motte-Soirans, trésorier et intendant-général des finances de Bourgogne, sous Philippe-le-bon.

1397-1460. Louis, écuyer, maître des comptes de Bourgogne, trésorier et intendant-général d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne.

1421-1480. Louis, écuyer, gentilhomme de la Chambre des ducs Philippe-le-bon et Charles le Téméraire, homme d'armes de la compagnie du comte de Roucy.

1425-1486. Charles, écuyer, garde des joyaux des ducs Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire.

1430-1508. Louis, écuyer, gouverneur et prévôt de Buxy, Givry et autres pays du Châlonnais.

1585-1652. Dom Louis, religieux bénédictin de l'abbaye de Cluny, prieur de Paray-le-Monial.

1660-1722. Joseph, écuyer, receveur-général des poudres et salpêtres de France, trésorier des camps et armées du roy en Italie.

1708-1764. Joseph-Augustin, cher, contrôleur-général, Grand voyer des ponts-et-chaussées de France, président-trésorier de France de la généralité de Paris.

1747-1820. Augustin-Pierre, cher, contrôleur-général des finances du Dauphiné.

1789-1859. Louis-Zacharie, comte de Visien, secrétaire d'ambassade à Constantinople, chargé d'affaires de France à Cassel (Hesse-électorale) chevalier de la Légion d'honneur propriétaire des terres et château de la Grillère, Villechauve, etc., qui de Cécile-Adélaïde-Mélanie Crepin, fille de Pierre-Antoine, seigneur de Villeneuve-aux-Riches-Hommes et de Marthe-Louise-Marie-Cécile Le Grand, a laissé la postérité ci-après :

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1º **Visien** (Louis-Antoine-Alphonse, Cte de), né à Cassel (Hesse-électorale) le 13 août 1825, marié à Marie Mousnier de

Beaumont, fille de Marie-Anne Magloire, écuyer, et de Rosalie Vermand, et Vve d'Alexis-Alexandre Rouger, B[on] de la Plane ; dont une fille unique : Marie-Louise-Mélanie-Valentine, mariée le 30 juin 1887 à Guercourt-Charles-Pie-Marie-François, C[te] des Salles, fils de Henry, m[is] des Salles, et de Marie-Henriette-Charlotte-Jeanne de Potier.

Résidence : En son hôtel à Courbevoie, 35 rue de l'Alma.

2° **Visien** (Charles-Antoine, Vte de) né à Troyes (Aube) le 7 septembre 1826, marié à Marie-Césarine-Françoise Morcrette, fille de Pierre-Joseph-Camille, lieutenant-colonel d'infanterie, officier de la Légion d'honneur, chevalier de St-Ferdinand d'Espagne, et d'Ursule-Joséphine Burdet, dont une fille unique: Marie-Louise-Camille-Adrienne, née à Paris le 12 avril 1872.

Résidence : Nice, 23, boul[d]. Gambetta.

3° **Visien** (Ferdinand-Emile de), neveu des précédents, prêtre.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et, en pointe, d'une rose du même.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Cœlum et patria.*

Cri : *Si vis, in te vis.*

VISMES ou VISME (*de*).

La famille de Visme a toujours revendiqué l'honneur d'être issue de la vieille maison féodale des de Visme, pairs de Ponthieu, qui furent seigneurs de Visme, en Picardie, jusqu'aux environs de 1330 et dont plusieurs membres prirent part aux croisades.

Au XVI[e] siècle, nous voyons une partie de la famille de Visme, qui habitait toujours la Picardie, embrasser la religion réformée. C'est à cette branche protestante qu'appartiennent les de Visme cités plus haut.

En 1757, Pierre-Martin de Vismes, né à Amiens le 16 décembre 1711, fut nommé conseiller-secrétaire du roi.

Son fils, de Vismes du Valgay, fut le fameux directeur de l'Opéra, à la fin du siècle dernier ; sa fille, Adelaïde-Suzanne de Vismes, lectrice de la reine Marie-Antoinette, éponsa en 1[re] noce, Jean-Benjamin de Laborde, premier valet de chambre du roi, gouverneur du Louvre et fermier-général, et, en secondes noces, en 1798, Louis-Antoine-Auguste, duc de Rohan-Chabot.

A une autre branche de la même famille, appartenaient :

Jacques-François Laurent de Visme (1749-1830) député du Tiers-Etat du baillage du Vermandois à l'Assemblée nationale de 1789, président du Corps-législatif en 1802.

Son père, Valery de Visme, sous-préfet à Vervins, pendant les quinze premières années de ce siècle, fut créé baron de l'empire en 1814.

Il n'y a rien de commun entre cette famille de Visme, de Picardie, et l'ancienne famille de Blocquel de Croix qui étaient seigneurs de Wismes, village situé près de St-Omer, en Artois.

Armes : *D'argent,* (alias) *d'azur, au chevron de gueules, accompagné de deux étoiles d'or, et, en pointe, d'un croissant du même.*

Devise : *J'aspire.*

Couronne de comte.

VITTU DE KERRAOUL.

Famille de Bretagne, originaire de Sicile, où elle portait le nom de *Vito*.

Une de ses branches s'établit en Allemagne, vers le XV[e] siècle ; elle y est encore connue de nos jours sous le nom de Vitus. Une autre s'est réfugiée en partie dans le nord de la France, vers le milieu du XVII[e] siècle, par suite des révolutions politiques qui l'avaient privée de sa fortune et de tous ses titres.

Le premier qui commence la filiation suivie est Nicolas de Vittu, qui vivait à Arras en 1664.

Son fils fut officier de la marine royale. Son petit-fils Jean-Louis de Vittu-Kersaint, né en 1693, conseiller et secrétaire du roi, fut reconnu pour noble et déclaré tel, par arrêt de S. M. du 11 avril 1743, en considération des services éminents, rendus à la marine de l'Etat, par son père André Charles de Vittu.

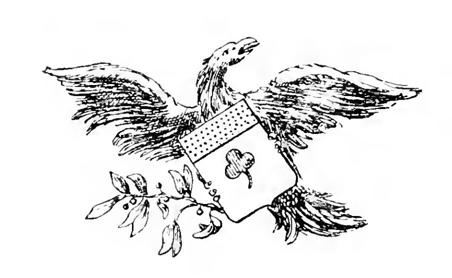
Son second fils, Armand-Joseph de Vittu Ker-Raoul, chef de nom et d'armes, fut avocat au Parlement de Rennes, vers 1748.

Cette famille compte plusieurs officiers distingués dans la marine.

Jean-Louis-Prosper de Vittu-Ker-Raoul, émigré en 1791, a fait la campagne de 1792, comme

officier ; il fut décoré du lys par S. M. en juin 1814, comme ayant eu l'honneur de lui être présenté avec d'autres gentilshommes bretons.

Armes : *D'argent, à deux massues de sable en sautoir ; alezé et cantonné en chef d'un croissant de gueules ; en flanc et en pointe, de trois quintefeuilles de gueules.*





WADDINGTON.

Cette famille est originaire d'Angleterre.

Elle a été anoblie en 1415.

Une branche s'est détachée du tronc et s'est fixée en France vers la fin du XVIIIe siècle.

William-Henry fut sénateur, ministre des affaires étrangères, ambassadeur de France à Londres, membre de l'Institut, etc.

Richard fut député.

Charles, professeur à la Sorbonne, correspondant de l'Institut, etc.

ARMES : *D'argent, à trois fleurs de lis d'azur, posées 2 et 1 ; à la fasce de sable, chargée d'un lion passant léopardé d'or.*

DEVISE : *Redde suum cuique.*

WARENGHIEN DE FLORY (*de*).

Cette famille est originaire de Flandres.

Le premier auteur connu est un Régnier de Warenghien qui vivait en 1165 et faisait partie des familles patrices avancées au Sénat et autres charges de cette ville.

Michel de Warenghien fut évêque de Tournai de 1283 à 1291.

En 1415, Florent de Warenghien fut tué à la bataille d'Azincourt.

En 1667, Charles II reconnut, par lettres-patentes, la noblesse de cette famille.

Louis-Joseph, baron de Warenghien de Flory, fut conseiller au Parlement de Flandres, puis procureur général et premier président de la cour de Douai.

ARMES : *D'or, à trois léopards de sable passant l'un sur l'autre.*

SUPPORTS : *Deux lions léopardés.*

Couronne de baron.

DEVISE : *Vis unita fortior.*

WICQUET DE RODELINGHEN (*du*).

Famille originaire du Hainaut, fixée en Boulonnais à la fin du XVe siècle.

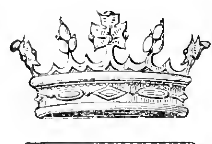
Gérard de Wicquet était porte-étendard héréditaire du comte de Hainaut en 1351.

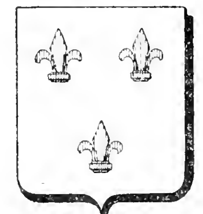
Victor du Wicquet, baron d'ordre, fut maréchal de camp en 1248.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par jugement de Bignon, intendant de Picardie, en date du 21 décembre 1767.

Armes : *De sinople, au chevron d'argent* (alias *d'or*), *accompagné de trois rustres du même.*

WIGNACOURT (*de*).





Les Wignacourt sont originaires de Picardie et prirent le nom de la terre de Wignacourt en Amiénois ; plusieurs branches s'établirent en Flandre, en Artois, en Champagne et en Alsace. Une seule branche existe encore.

La généalogie est établie, sans lacunes, depuis le x[e] siècle.

Simon de W. accompagna Philippe-Auguste à la troisième croissade (1108-95).

Alof de W. fut grand maitre de Malte de 1601 à 1622 et se rendit célèbre par ses nombreux travaux dans l'ile et ses victoires sur les Turcs.

Adrien de W., petit-neveu du précédent, premier gentilhomme de la chambre de Henri VI, fut élu grand maitre de l'ordre de Malte en 1690, et mourut en 1697.

Robert de W. fut tué à la bataille de Fontenoy en 1745.

Alliances avec les familles d'Arenberg, Berghes, Saint-Wynock, Carnin, Clermont-Tonnerre, Cossé-Brissac, Créquy, Croy, Ligne, Mailly, Mérode, Renty, Sainte-Aldegonde, Beauvau.

Armes : *D'argent, à trois fleurs de lis de gueules, au pied nourri, posées 2 et 1.*

Devise : *Durum patientia frango.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions armés et lampassés, tenant de la patte senestre un étendard.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Wignacourt (Alof-Marie-Florent, marquis de), né en 1813, marié à Mlle de Mérode, née en 1817.

Enfants : 1. Adrien, comte de **W.**, député des Ardennes. Résidence : Guignicourt-sur-Vence (Ardennes) et Paris ; marié à Blanche, princesse de Beauvau, décédée, dont : Berthe, mariée en 1893 au comte B. de Durfort.

2. **W.** (Alof, comte de), marié à Renée, princesse de Beauvau, décédée, dont : *a)* Etienne, *b)* Germaine.

3. Marie, mariée au comte de Puységur, décédé, dont : *a)* Max, *b)* Albertine, *c)* Théoduline, *d)* François.

4. **W.** (Simon, comte de), lieutenant-colonel de cavalerie, marié à Mlle d'Evry, dont : Alof.

WILLOT DE BEAUCHEMIN (*de*).

Famille noble, anciennement établie, dans la Franche-Comté, et passée dans l'Ile de France :

Le premier connu de cette famille est Jean de Willot, seigneur d'Annoire de Beauchemin, l'un des gentilshommes de la reine Catherine de Médicis et gouverneur du château de Montereau, en 1560, ainsi qu'il est constaté par un brevet signé Catherine et scellé du grand sceau de la reine.

Il est qualifié, dans un acte de 1589, de *noble homme*, d'*écuyer* et de *gentilhomme* de la reine-mère, avec titre de gouverneur du château de Montereau.

Cette famille fut convoquée, dès avant 1562, aux Assemblées de la noblesse de Franche-Comté.

Un de ses descendants, Jean-Joseph de Willot, officier dans le régiment de Vermandois, fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, maréchal de camp des armées du roi en 1792. Il mourut sans enfants et son frère Jacques continua la descendance.

Armes : *D'azur, à trois têtes de lions d'or, armées et lampassées de gueules.*

L'écu surmonté d'un casque ouvert et crènelé du haut duquel est la moitié du corps d'un lion droit et élevé, avec la devise : *is mihi pro aris et rege animus.*

WIMPFFEN (*de*).

Cette maison, l'une des plus anciennes du cercle Souabe, porte le nom de la ville impériale de Wimpffen, sur le Neckar, et fait remonter son origine à l'époque des Fiefs.

Elle a pris dès ce temps-là, ses alliances dans les plus nobles maisons de la Souabe et de la Franconie.

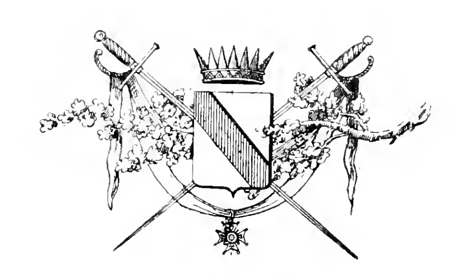
Elle possédait dans cette partie de l'Empire des biens considérables; mais elle en a été dépouillée dans les différentes guerres qui ont agité cette partie de l'Allemagne.

Sa filiation suivie, remonte à Sigismond Hermann de Wimpffen, qui vivait en 1399.

Armes : *De gueules, à un bélier d'argent, grimpant sur trois monticules.*

Pour la branche catholique, le bélier tient dans ses pattes de devant une croix d'argent.

La branche protestante ne tient rien.





YVELIN DE BÉVILLE.

Cette maison est une des plus anciennes de la province de Normandie. Quelques historiens la rattachent à celle d'Ybelin qui, on le sait, a joué un rôle considérable en Palestine.

Elle prouve sa descendance directe depuis Guillaume Yvelin, seigneur d'Yvelin, près Pavilly, marié à Ydette de Mauconduit, en 1190. Leur fils Ausbert Yvelin, épousa, en 1223, Marguerite de Croixmare.

Un chevalier de cette famille accompagna Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre; il prit part à la bataille d'Hastings en 1066, et reçut du duc Guillaume des biens considérables pour récompenser sa bravoure. Depuis lors cette branche s'est perpétuée en Angleterre, tandis que les autres restaient en Normandie.

Les qualifications de chevalier, seigneur, noble et puissant, ont été portées par differents membres de la famille dès les temps féodaux; le titre de baron l'a été depuis le XVIIe siècle.

Il est peu de familles chevaleresques dont le nom n'ait subi de si nombreuses variations d'orthographe. On retrouve celui d'Yvelin, écrit : *Ivelyn*, *Yvelain*, *Ybelin*, *Ibelin*, *Havelyn*, *Hawelin*, *Evelyn*, *Ewetlyn*, etc.

Le fief d'Yvelin est inscrit sur l'état des francs fiefs de Normandie. En l'année 1470, il était tenu par messire Guy Yvelin.

Charles Yvelin, sire d'Yvelin, fit aveu de sa seigneurie d'Yvelin-lez-Croixmare, le jour de Pâques, de l'an 1508.

Pierre Yvelin, chevalier, seigneur de Béville, garde du corps du roi, de la compagnie des 100 gentilshommes au bec de corbin, rendit aveu de son fief de Béville (sur Lillebonne) le 2 avril 1620.

Cette famille s'est alliée : aux Mauconduit, Croixmare, Esmalleville, Récusson, Rouville-Gougeul, Fresville, Savoie-Maurienne, Folloppe de Rétival, Montcrieff, O'Connor de Slane, des Mares de Rohan, Le Cerf d'Yquelon, Bavent d'Ipreville, Morin de Châteauneuf, Courcilon-Danjeau, Albert de Luynes, Estrées, Brossamin, Potier de Novion, Pierres, Boutren, Percy, Becdelièvre-Cany, Montmorency-Luxembourg, La Fresnaye de Saint-Aignan, Braquemont, La Croix, Gouës, Louvel de Janville, Lux, La Moucque d'Inquervilel, Avenel d'Hautcourt, Boudeville, Cotton des Houssayes, Raoullin de Verbois, Caqueray, Levisse de Montigny, Jaucourt, Berckein, Colbert. Talleyrand-Périgord, Doria.

ARMES : *D'azur, à la bande d'or.*

YZARN DE FREISSINET (*d'*).

C'est une des plus nobles et des plus anciennes familles du Rouergue.

Elle prouve qu'elle descend des anciens vi-

comtes de Saint-Antonin, souverains de cette ville dans le Rouergue.

Pierre d'Yzarn, pris part à la Croisade en 1248.

La branche des seigneurs de Fraissinet a donné quantité de commandeurs et chevaliers de Malte; elle remonte à François d'Yzarn, seigneur de Freissinet, qui vivait en 1494, et portait : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux besants, et, en pointe, d'un croissant, le tout d'or.

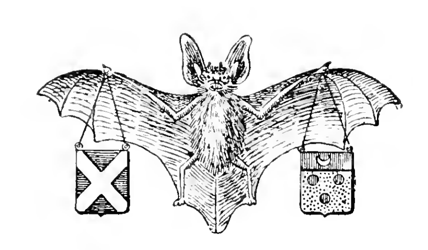
Cette famille forme aujourd'hui trois branches :

1. La branche de Freissinet ;
2. La branche de Valady :
3. La branche de Villefort.

Armes : *De gueules, à la levrette courante d'argent colletée d'or; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

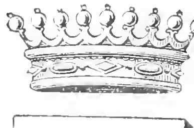
Couronne de marquis.

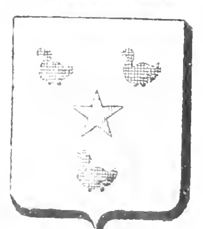
Supports : *Deux griffons.*





ZELLER D'OOSTHOVE (*Van*).





Cette famille d'ancienne noblesse des Pays-Bas, dont les armoiries se voyaient et y sont peut-être encore sur une des portes de la ville de Nimègue, habitait autrefois en Prusse.

Elle descend de Régnier, maréchal de la cour d'Arnold, duc de Gueldre. Regnerus van Zeller, maréchal de la cour, et Jean van Zeller, chevalier, sont nommés députés au nom d'Arnold, duc de Gueldre, pour traiter la paix avec Adolphe, prince de Clèves, en 1429 (Pontanus, page 422).

Regnerus van Zeller signe avec les principaux seigneurs et officiers du duc un traité de convention sur le fait des monnaies en 1423 (Pontanus, page 425).

Arnould van Zeller fut bourguemestre de Nimègue en 1580. Henri van Zeller, seigneur d'Halsaf, fit constater la noblesse de son origine par l'ordre équestre des chevaliers de Clèves, qui lui donna un certificat en 1633 sur ce qu'il avait fait ses preuves qu'il était chevalier.

Les membres de la famille van Zeller ayant perdu leurs biens pour n'avoir pas embrassé la réforme quittèrent Nimègue. Roland II van Zeller perdit ainsi ses biens et alla s'établir à Lille et ayant refait sa fortune, il obtint une réhabilitation de noblesse, par lettres-patentes de 1702. Roland van Zeller eut ensuite la seigneurie d'Oosthove. D'autres membres de cette famille eurent les seigneuries de Guemène, d'Aulnois, de Roders, etc.

Une branche est fixée en Portugal.

Armes : *D'argent, à une étoile de gueules, accompagnée de trois merlettes de sable, 2 et 1.*

Supports : *Deux lions.*

Couronne de comte.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Zeller d'Oosthove (Arnoult, comte Van), à Saint-Omer (Pas-de-Calais), marié à N.. de Lencquesaing, dont : *a*) Roger, né en 1861, *b*) Suzanne, née en 1880.

FIN



Paris. — Imprimerie de la Noblesse, 16, Boul. de Strasbourg, Paris.

